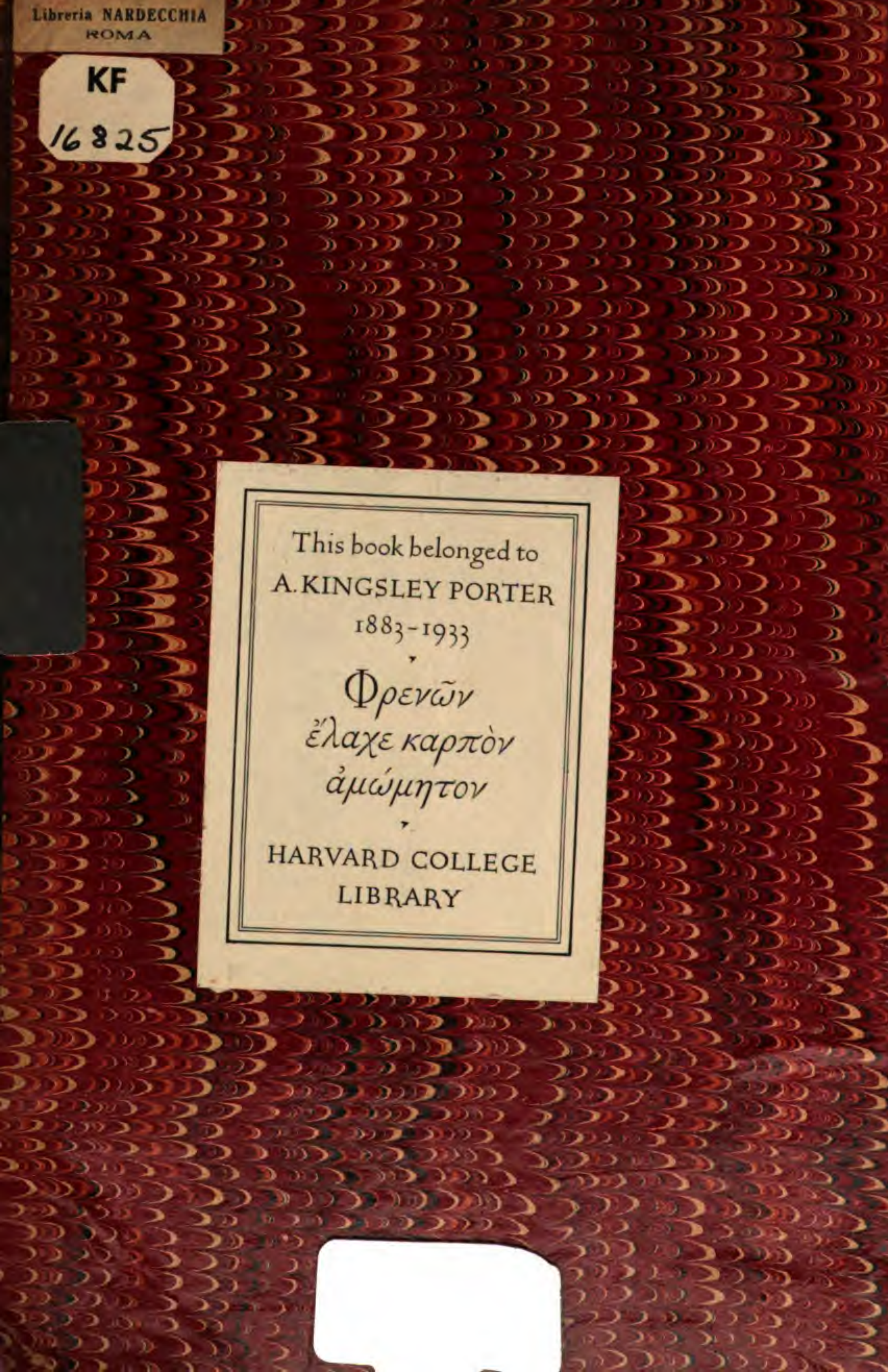

HN 4RC3 0



Libreria NARDECCHIA
ROMA
KF
16825
This book belonged to
A. KINGSLEY PORTER
1883-1933
Φρενῶν
ἔλαχε καρπὸν
ἀμώμητον
HARVARD COLLEGE
LIBRARY



Tab. I.

ABBAYE DE LA S^TE^ TRINITÉ DE CAVA

Lit. Richter & C. Napoli

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE CAVA

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

PAUL GUILLAUME

Professeur d'histoire à l'abbaye de Cava
Auteur de la *Description historique et artistique du Mont-Cassin.*

OUVRAGE HONORÉ DE LA HAUTE APPROBATION DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS
DE FRANCE

Pulchriora latent.



CAVA DEI TIRRENI
ABBAYE DES RR. PÈRES BÉNÉDICTINS

1877.

N° progressif 121

NAPLES IMPRIMERIE ITALIENNE

A

SAINT BENOÎT

AU JOUR PROCHAIN DE SON QUATORZIÈME CENTENAIRE

A SES DIGNES ENFANTS

DISPERSÉS EN TOUTES LES PARTIES DU MONDE

ET

PARTICULIÈREMENT

AUX BÉNÉDICTINS D'ITALIE

QUI

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

VEULENT BIEN M'ACCORDER UNE HOSPITALITÉ FRATERNELLE

HOMMAGE

DE

RESPECTUEUSE GRATITUDE

INTRODUCTION

Les belles contrées qui entourent le golfe de Naples et le golfe de Salerne, sont séparées entre elles par une suite de montagnes qui se détachent des Apennins tout près de *San-Severino*, dans la Principauté Citérieure, et se prolongent, en forme de presqu' île, jusqu' au promontoire de Minerve, aujourd' hui cap *Campanella*. A la base de ces montagnes, sur les bords de la mer, on trouve successivement, d'un côté: Pompéï, Castellamare-di-Stabia, Sorrente; et de l' autre: Amalfi, Maïori, Minori et Vietri-sul-mare, villes toute très-connues, parcequ' à chacune d' elles se rattache un grand nombre de souvenirs mythologiques et historiques.

Entre Pompéï et Vietri [1]), la montagne s'abaisse, presque jusqu'au

[1]) Vietri, le port le plus sûr et le plus fréquenté du golfe de Salerne, occupe l'emplacement de l' antique ville de *Marcina*, que les *Thyrrhènes* fondèrent, au moins 1600 ans avant J.-C., pour s' y abriter contre les tempêtes de cette partie de la Méditerranée: *Inter Sirenusas vero et Pestum Marcina est, Tyrrhenorum opus.* STRAB. *Geog.* l. V. p. 251. Paris, 1620. Marcina fut successivement occupée par les Grecs (VIIe S.), les Samnites (422), les Lucaniens (339), les Romains (307), et les Picentins (268). Elle était surtout célèbre dans l'antiquité par son temple de Junon Argive (Cf. PLINE, *Hist.* III. 5). Sous les Romains, une partie de son territoire fut probablement habité par quelque membre de la fameuse *gens Metella*, d' où le nom de *Mitilianum* ou *Metellianum* donné alors à la vallée actuelle de Cava.(*Cod. Dipl. Cav.* t. I. in Synop. p. lxv. n. A. et Dipl. an. 897, *Ibid.* p. 137; Dipl. an. 942, p. 219. etc.) Selon l'opinion la plus commune et la plus probable, Marcina fut détruite, vers l'an 466 de J.-C., par Genséric et ses féroces Vandales, qui, chaque année, partaient des rivages d'Afrique pour venir *faire leur moisson en Italie* (Cf. UGHELLI, *Ital. Sac.* I. 607.; GIUSTINIANI, *Diz. Geog. Rag. del Reg. di Nap.* III. 403). Il ne reste de cette florissante cité qu' un faible souvenir dans le nom de *Vietri-sul-mare*, au moyen âge: *Vetere* ou *Beteri*—corruption de *Urbs vetus*—que l'on rencontre, dès le VIIIe

niveau de la mer, pour reparaître ensuite majestueusement dans le *Monte Finestra* [1]) et le *Sant'Angelo* [2]), les points les plus élevés de toute la chaîne, formant ainsi une sorte d'isthme, ou mieux une magnifique vallée, longue d'environ 25 Kilomètres qui, à partir de Pompéï et du Vésuve, va en se rétrécissant jusqu'à Vietri [3]), et dont la ville de *Cava-dei-Tirreni*, avec ses innombrables villages [4]),

S., soit dans les chroniques, (*Anonym. Saler.* c. xxiii.) soit dans les parchemins de la Trinité. (An. 963, in *Cod. Dipl. Cav.* II. p. 12, etc.). Le souvenir des premiers habitants de Marcina fut renouvelé, en 1862, quand on donna à la ville de Cava l'appellation de *Cava-des-Tyrrhènes*, Cava dei Tirreni. Voici, en effet, ce qu'on lit, à ce propos, dans le *Registre des délibérations communales de la Ville de Cava* de l'année 1861-62, fol. 265 a t°, sous la date du 27 août 1862: *Sulla considerazione interessante che dalla uniforme tradizione istorica risulta evidente che questa città, la quale faceva parte dell'antica Marcina, venne edificata dai Tirreni, (il consiglio comunale) ha unanimamente deliberato che.... possa quind' innanzi questa città chiamarsi* CAVA DEI TIRRENI. — Pour plus de détails, cfr. CARRATURO, *Ricer. stor. crit. sulla città di Cava*, ouvrage important, encore MS., en trois vol. in-4°, et propriété de MM. les chanoines de la Cathédrale de Cava, qui, en Octobre 1873, ont eu la bonté de me permettre de l'observer durant deux heures. Voy. aussi POLVERINO, *Descriz. ist. della Cava*, Nap. 1716-17, in-16; CASABURI, *Notiz. stor. top. sulla città di Marcina*, 1829, in-8°; ADINOLFI, *Stor. della Cava*, Saler. 1846, in-8°, etc.

[1]) Le *Monte Finestra* (1370 m. d'élévation) tire son nom d'une ouverture, en forme de *fenêtre*, qui existe entre ses deux cimes les plus élevées et que l'on aperçoit distinctement du milieu de la vallée de Cava, surtout du village de *San-l'Arcangelo*. — *Cf. Cod. dipl. Cav.* Synop. p. vii.

[2]) Le *Sant'Angelo a tre pizzi* — Saint Ange à trois pics ou pointes — (1430 m.) domine la ville de Castellamare de Stabies. Il est fameux par la résistance désespérée qu'y fit aux légions romaines le gladiateur Spartacus (73. av. J.-C.). Il ne faut pas cependant le confondre avec le *Piccolo Sant' Angelo*, autre mont de la même chaîne, situé au-dessus de Nocera-dei-Pagani, non loin du Monte Finestra.

[3]) *Hinc* [*Marcina*] *per Nuceriam ad Pompeios usque isthmus est centum vigenti hand amplius stadiorum* (STRAB. *loc. cit.*). En comptant 185 mèt. par stade, d'après Strabon, il y aurait de Vietri à Pompéï 22 Kilom. En suivant la ligne du Chemin de fer de Naples à Salerne, on trouve un peu plus, soit 25 Kilom., chiffre que nous avons adopté.

[4]) C'était jadis un dicton populaire que *les villages de Cava étaient aussi nombreux que les jours de l'année* (Napoli e sue Vicin. II. p. 536). Les Registres communaux en portent actuellement le nombre à 136. Dans ce nombre toutefois

ses tourelles pittoresques [1]) et son territoire fertile, occupe la partie culminante.

Cette position particulière, au milieu des montagnes et non loin

ne sont pas compris les villages de la commune de *Vietri*, qui fut détachée de Cava en 1806, ni ceux de la commune de *Cetara*, formée en 1833.— Selon l'*Annuario statistico della provincia di Salerno per l'anno* 1866, p. 121 et s., la population de Cava-des-Tyrrhènes serait de 19480 personnes; celle de Vietri, de 8307, et celle de Cetara de 2210: soit 30 mille habitants pour tout l'ancien territoire de *Marcina*, puis *Metellianum* et enfin *Cava*.

[1]) Ces tourelles, appelées à Cava *Bolieri* (du grec βάλλω, je lance?), sont construites sur presque toutes les éminences qui s' élèvent dans la vallée. Elles sont destinées à supporter d'habiles frondeurs, qui, en automne, lors du passage des palombes ou pigeons sauvages, lancent vers eux des pierres blanchies au lait de chaux, et cela avec tant d'adresse, qu' ils les forcent à abaisser leur vol et à descendre jusqu' à la portée de grands filets, obliquement disposés, qui leur tombent bientôt dessus et les retiennent prisonniers en grand nombre. — La chasse des palombes, *giuochi dei palombi*, est un des plus agréables et des plus aimés passe-temps de Cava. Toute la vallée est alors en fête. Quand les pigeons arrivent, des cris de joie prolongés s'élèvent depuis le Vésuve jusqu' à Vietri. Souvent les sons divers des cors de chasse indiquent les différentes directions prises par le bataillon voyageur, et de nouveaux cris, longtemps répétés, de *buona*, *buona*, font ensuite connaître le succès, plus ou moins heureux, du coup de filet.—Cette chasse est fort ancienne à Cava. Elle remonte au temps des Lombards. Le hasard lui donna, dit-on, naissance. Tandis qu' une compagnie de palombes passait près de lui, un maçon qui travaillait au village de *San-Pietro* leur lança une pierre recouverte de chaux, la première qui lui tomba sous la main. Les palombes, pliant les ailes, sans doute par un motif de crainte, s'abaissèrent aussitôt vers la terre. L' effet des pierres blanchies était trouvé. Les Lombards, instinctivement grands chasseurs (Cf. Murat. Ant. Ital. II. 296 et s. Milan. 1739.), en firent l'application, à Cava, sur vaste échelle. On trouve effectivement cette chasse indiquée dans un grand nombre de documents de la S. Trinité (Parchemins de 980, 1009, 1062, etc.; comme aussi dans le Regestum de l' ab. Balsamo, an. 1225, et dans celui de l' ab. Maynérius, an. 1363.). Le lieu de la chasse y est marqué par le mot *bersatoria*; celui de *plagœ* désigne les filets, et *flondœ*, les frondes. (Cf. Polver. op. cit. I. p. 64; Adinol. p. 111.)—Dans les Pyrénées Françaises, on fait aux palombes une chasse à peu près semblable. Seulement une poutre fort élevée, à la cime de laquelle est assis un chasseur, sert de tourelle ou *boliere*, et une planchette blanchie, retenue par une corde, remplace la fronde et les pierres enduites de chaux. (Cf. *Journal de la Chasse illustrée*. Paris, Didot. Oct. 1867).

de la mer, fait de Cava un des plus beaux sites de l'Italie, et, n'étaient les productions des pays méridionaux: oliviers, figuiers, orangers, etc., on s'y croirait volontiers dans une des vallées de la Savoie ou du Dauphiné, avec quelque lac bleu dans le lointain. Aussi est-ce là que, pendant toute l'année, mais surtout en été et en automne, se donnent rendez-vous de nombreux étrangers et l'élite de la société napolitaine.

C'est dans une gorge reculée de cette vallée enchanteresse, à environ deux Kilom. de la ville de Cava et à huit, de celle de Salerne, au sein des bois qui couvrent la base orientale du *Monte-Finestra*, que, sous une immense grotte [1]) formée par un haut rocher calcaire proéminent, se cache l'*Abbaye bénédictine de la Très-Sainte Trinité de Cava* [2]).

Toutefois ce n'est qu'après avoir gravi, en suivant une agréable route accessible aux voitures, le flanc méridional de la vallée, et

[1]) Cette grotte, dans le diplôme des deux Guaimar, de l'an 1025, (Arc. Mag. A. 19), est appelée *Crypta arsiczа* ou *arsicia*; mots qui semblent pouvoir s'expliquer: *grotte aride*, *sèche*; et cela, parce que la partie la plus interne de cette grotte, bien qu'à proximité du *Selano*, est tout à fait exempte d'umidité. Plus communément cependant cette grotte reçoit, au Moyen Age, le nom de *Cavea* ou *Cava Metelliani* (V. Dipl. de 1058, *Arc. mag.* A. 38; de 1086, *Ibid.* C. 8, etc.), du village voisin de *Metellianum*, aujourd'hui *San-Cesario*.—Cf. p. 1, n. 1.

[2]) C'est précisément de la *grotte* ou *crypte* (Cava) au sein de laquelle il est construit que le monastère de la Sainte-Trinité tire son nom: « In ipsius urbis [Salernitanæ] finibus, quinto ferè lapide, mons supra montes excelsissimus eminet, qui *Fenestra* vocatur, quique terminus est inter Amalphitanos atque Cavenses. Ad huius radices in orientali plaga vallis iacet amœnissima, quam vulgo Metelliani *Cavam* nuncupant, ob adiacentem Concavam Cryptam immanissimam, quam Veteres *Arsiciam* appellarunt. In huius vallis gremio Cavense Cœnobium, nimis profecto notum, absconditur. » Rodulfi, *Hist. Sac. Mon. Cav.* Ms. Cart. n.° 61, fol. 3. — De son côté l'illustre Baronius confirme cette étymologie: « Cavense monasterium ita dictum a loco, nempe a Cava Metelliani, quæ quinto lapide a Salernitana distat civitate, versus Amalphitanos. » *Ann. Eccles.* an. 1050. XV. Cf. Pertz, *Mon. Germ. SS.* XX, 75; Muratori, *Rer. It. SS.* VI, 201; Ughelli, *Ital. Sac.* VII, 367. Ed. Ven.; etc. — Du monastère bénédictin l'appellation de Cava s'étendit peu à peu, au xiii.e et xiv.e S., à toute la vallée de Metellianum: « Cava civitas ab heremo sub cava montis constructo nomen sumpsit in quo viri sanctissimi tenuere, tenentque incolatum. » Mar. Freccia, *De Subf. bar.* ap. Adinol. op. cit. p. 241; Polver. op. cit. I. 55, Carraturo, etc.

avoir tourné les antiques murailles du *Corpo di Cava* [1]), que l'on parvient a découvrir le célèbre monastère; encore n'en voit-on qu'une petite partie, et seulement le frontispice de l'Église, placé au beau milieu des appartements de l'Abbé, avec un clocher sans flèche à droite et la porte d'entrée à gauche.

Pour jouir d'un coup d'œil d'ensemble de toute l'Abbaye, il faut se pencher sur le bord de la terrasse qui précède la porte d'entrée. De ce point, la vue étonnée s'étend sur une longue suite de bâtiments, qui se prolongent, en forme de demi-cercle, sur une étendue de plus de 300 mètres, et s'élèvent généralement les uns au-dessus des autres, en s'appuyant contre le rocher de la grotte. On découvre alors, en tout ou en partie, les principales constructions dont se compose le monastère: le Séminaire diocésain, la Salle capitulaire, le Réfectoire, la Pinacothèque, le Collége, le Noviciat, les dortoirs des

[1]) Le *Corpo di Cava*, comme on le verra bientôt, fut fondé, vers 1081, par S. Pierre, troisième abbé de la Sainte Trinité, et il s'accrut tellement, qu'il mérita d'être honoré, en 1394, du titre de Ville. Son nom lui vient de ce que c'est là que fut réuni le *Corps* des magistrats et des administrateurs de toute la vallée de Cava: « Petrus eam civitatem Cavam Cavarum vocavit, ibique accivit *Corpus*, sive regimen vel magistratus civitatis ita, ut etiam nunc *Corpo della Cava* dicatur.» *Matric. MS. in f.° max. Arch. Casinen.* fol. 238.—L'historien Polverino, (*Op. cit.* I, 132), confirme cette interprétation: « Ed ecco il terzo quartiere [di Cava] col nome antico di *Corpo di Cava*, la di cui etimologia o vero significato suona lo stesso che luogo, e borgo in cui convenivano gli uomini tutti dei dispersi casali del territorio cavese, ad unirsi per i loro negozi ed affari; siccome appunto si costuma al presente nel Borgo grande dei Scazaventi, che riceve in ogni dì, quasi tutti i cittadini all'oggetto già diviso. Quivi si congregavano, perchè ivi residevano i Gentiluomini, e la maggior parte dei primi cittadini Cavesi; ma specialmente quelli che rappresentavano il publico della Università; ove pur anco stava destinata la casa del Reggimento, come si legge in istromento del 1405. » — Le docte Mabillon (*Iter. Ital.* p. 117. Paris, 1687), donne une étymologie un peu différente: « Progressis paulo post, occurrit oppidum Corpus Cavæ appellatum, quasi quoddam cœnobii munimentum, ab illis scilicet inhabitatum qui *homines de Corpore* in monasteriis nostris dicebantur. » Mais la première explication nous semble préférable, d'autant plus qu'on trouve ailleurs des dénominations identiques, prises dans le sens que nous embrassons. Il y a, par exemple, à Naples, un vaste quartier, le *Corpo di Napoli*, qui est ainsi nommé de l'usage qu'avaient les magistrats de s'y réunir. (Cf. *Napoli e sue Vicin.*; Summonte, *Stor. di Napoli;* etc.)

frères convers, les cellules des religieux, etc. L'Église, la Bibliothèque et les fameuses Archives de l'Abbaye sont situées au centre, dans la partie la plus noble et la plus sûre, loin des regards des profanes . . . Le tout est dominé par des restes imposants de la vieille enceinte du *Corpo di Cava* et par quelques maisonnettes modernes. Au pied des murs de l'Abbaye coule un ruisseau, le *Selano*, dont les eaux, profondément encaissées, après avoir animé une modeste usine, où l'on carde de vieux chiffons de drap, et un petit moulin, — naguère à l'usage du monastère, — vont se perdre, près de Vietri, dans le golfe de Salerne. Enfin des masses grandioses de rochers, couverts pour la plupart de châtaigniers touffus, s'élèvent, par degrès, dans le fond de la gorge, comme aussi en face de la grotte, et complètent le tableau.

Or dans ce séjour solitaire qui semble avoir été formé tout exprès pour la contemplation et l'étude, de nombreuses générations de pieux et savants religieux se sont succédées, sans interruption, depuis bientôt dix siècles. L'envie de connaître leur histoire m'a porté à lire, dans les Archives de leur monastère, les documents manuscrits, presque tous inédits, qui la contiennent [1]). Le désir de faire partager à d'autres le plaisir que j'ai éprouvé en parcourant ces vénérables restes de l'antiquité, que le grand et bon Muratori ne touchait jamais sans se sentir ému [2]), et aussi l'espoir de contribuer, selon mes faibles forces, à sauver de l'oubli bien des détails intéressants, m'encouragent à publier aujourd'hui ces pages, tout imparfaites qu'elles sont . . .

. . . Forsan et hæc olim meminisse juvabit ! [3])

Abbaye de la Sainte-Trinité de *Cava-dei-Tirreni*, 21 mars 1875.

P. GUILLAUME

[1]) V., à l'Appendice, Let. A, parmi les *MSS. de la Sainte-Trinité*, la liste des MSS. consultés.

[2]) Cf. *Ant. Ital.* Tom. III, pag. 86, A. Milan. 1740.

[3]) Virg. *Énéid.* Liv. I. 203.

DIVISION DE L' OUVRAGE

L' histoire de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, depuis son origine jusqu' à nos jours, se divise d'abord et tout naturellement en deux grandes parties:

La première, pendant laquelle la Sainte-Trinité de Cava fut à la tête d' une congrégation bénédictine indépendante, la CONGRÉGATION DE CAVA (1011-1497);

La seconde, pendant laquelle cette Abbaye fut incorporée à la Congrégation de Sainte Justine de Padoue, puis *Cassinienne,* dite aussi CONGRÉGATION D' ITALIE (1497-1875).

L' une et l'autre de ces deux parties ou époques peuvent ensuite se subdiviser en quatre périodes bien distinctes, dont la durée moyenne est, pour chacune, d' environ un siècle. – De là, la division de cet *Essai historique* en HUIT LIVRES:

1er livre. De l' origine de l'Abbaye à la mort de S. Constable; ou *Histoire des Saints Pères* (1011-1124).

2me livre. De la mort de S. Constable à celle du Bienh. Léonard, ou *Histoire des sept premiers Abbés Bienheureux* (1124-1255).

3me livre. De la mort du Bienh. Léonard à l'érection de l'Abbaye en évêché, ou *Histoire des derniers Abbés à vie* (1255-1394).

4me livre. De l' érection de l' Abbaye en évêché à la réunion de la Congrégation de Cava à celle de Sainte Justine, ou *Histoire des Abbés évêques et des Abbés commendataires* (1394-1497).

5me livre. De la réunion de l'Abbaye à la Congrégation de Sainte Justine, à l' élévation de Dom Manso à l' évêché de Castellamare, ou *Histoire de l'Abbaye au XVIe Siècle* (1497-1598).

6me livre. De l'élévation de Dom Manso à l'évêché de Castellamare à la mort de l'Abbé Pierre Campanile, ou *Histoire de l'Abbaye au XVIIe Siècle* (1598-1699).

7me livre. De la mort de l'Abbé Pierre Campanile à l'avénement de Dom Charles Mazzacane, ou *Histoire de l'Abbaye au XVIIIe Siècle* (1699-1801).

8me livre. De l'avénement de Dom Charles Mazzacane au moment présent, ou *Histoire de l'Abbaye de Cava au XIXe Siècle* (1801-1875).

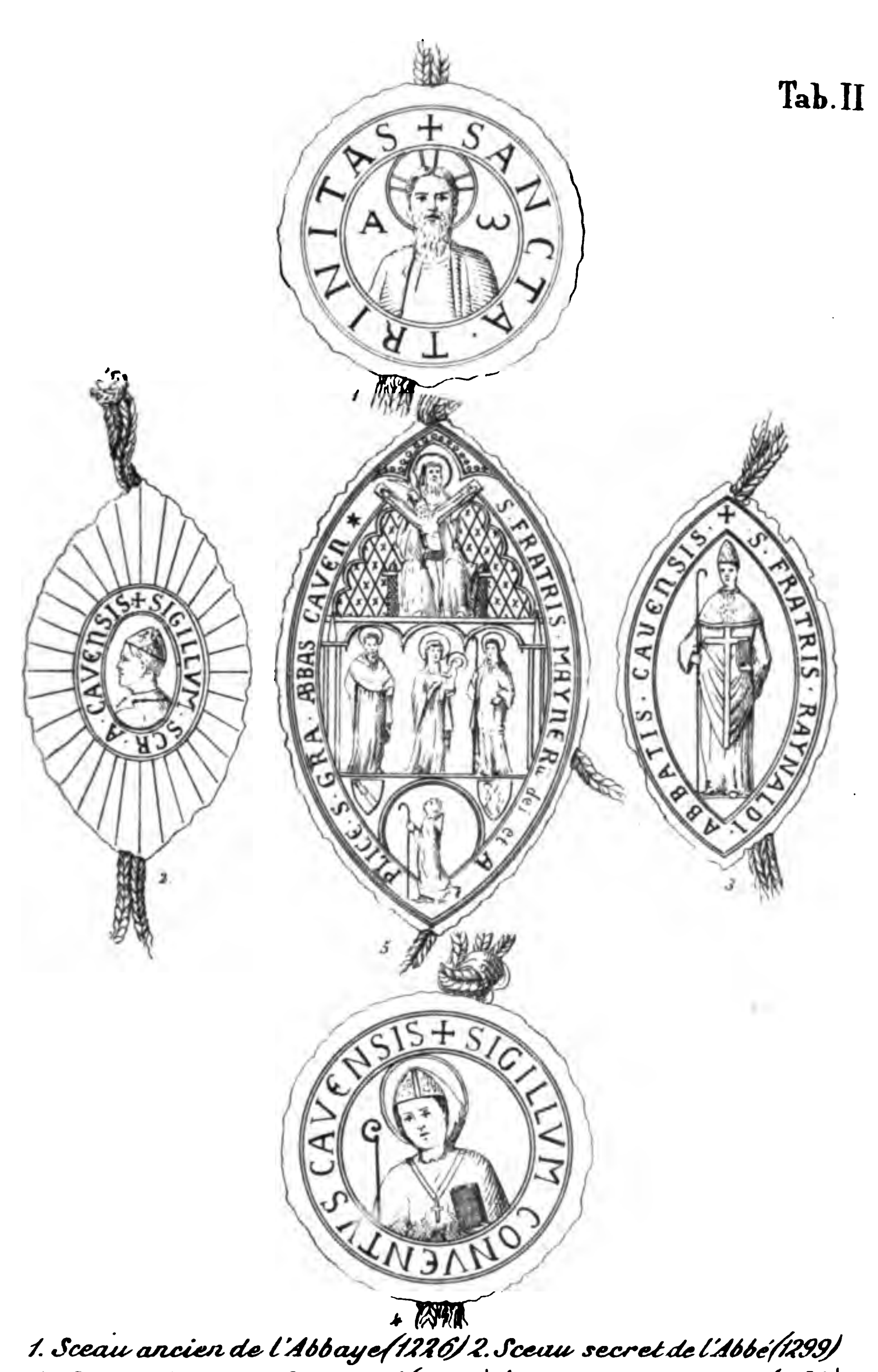
Telle est la route, longue, encore peu connue, mais intéressante, que nous devons parcourir. Mettons-nous en marche, si du moins le lecteur vent bien nous suivre.

PREMIÈRE PARTIE

L'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava
est à la tête d'une congrégation indépendante:
La Congrégation de Cava.

1011-1497

Tab. II



1. Sceau ancien de l'Abbaye (1226) 2. Sceau secret de l'Abbé (1299)
3. Sceau de Dom Raynald (1299) 4. Sceau des moines (1299)
5. Sceau de l'abbé Maynérius. (1343)

PREMIER LIVRE

De l'origine de l'abbaye à la mort de S. Constable

ou

HISTOIRE DES SAINTS PÈRES

1011-1124

L'origine de l'abbaye de la Trinité de Cava remonte au commencement du XI[e] Siècle. Un saint religieux, né à Salerne et formé à Cluny, du nom d'*Adelfère* ou plus généralement *Alfère* (Alferius), en fut le vrai fondateur et le premier abbé (1011). Toutefois, avant lui, de pieux solitaires avaient déjà habité le lieu où devait fleurir le fameux monastère bénédictin qui nous occupe. Avant donc de parler de l'abbé Alfère et de ses trois saints successeurs, connus, tous quatre, sous le nom générique de Saints Pères de Cava,—*Sancti Patres Cavenses*, — deux mots sur *Liutius* et ses compagnons, leurs prédécesseurs.

CHAPITRE I[er]

PREMIERS GERMES DU MONASTÈRE DE CAVA.

988-1011.

Manson abbé du Mont-Cassin. — Pèlerinage de Liutius à Jérusalem. — Il s'arrête dans la grotte de *Metellianum*. — Son retour au Mont-Cassin. — Fondation de l'*Albaneta*.

C'est de l'abbaye du Mont-Cassin, la plus ancienne maison de l'ordre bénédictin [1]), que semblent être partis les premiers habitants de la *Cava* ou grotte de Metellianum [2]). Suivant l'*Anonyme Cassinien* et

[1]) L'abbaye du Mont-Cassin fut fondée, en l'an 529, par S. Benoît, le patriarche des moines d'Occident. Voy. Mabillon, *Ann. Ord. S. Ben.* I. 50 ; Tosti, *Stor. di Monte-Cassino*, I. p. 76, etc.

[2]) Cependant s'il faut en croire le *Chronicon Cavense*, publié, pour la première fois, en 1753, par Pratilli (*Hist. Princ. Lang.* IV. 381-451), c'est aux incursions dévastatrices des Sarrasins que la Sainte-Trinité de Cava devrait son origine. Dans une descente de l'an 966, ils détruisirent, au delà du *Silarus* ou *Sele*, non loin de *Pes-*

l'exact *Léon d'Ostie*, quand mourut le vénérable abbé Aligerne, les princes de Capoue, abusant de leur influence souveraine, malgré l'opposition et les cris des religieux, placèrent sur le siége abbatial du Mont-Cassin un de leurs parents, appelé *Manson*, qui avait été jusqu'alors prévôt du monastère de S. Magne, près de Fondi (986)[1]. Les meilleurs d'entre les religieux Cassiniens aimèrent mieux abandonner le tombeau de S. Benoît que de vivre sous un abbé intrus. C'est ce que firent *Jean de Bénévent*, qui devint, en 997, abbé du Mont-Cassin même ; le célèbre *Théobald de Théane*, qui le fut à son tour, en 1022; *Liutius*, que le chroniqueur caractérise comme un des premiers et des plus pieux religieux de la communauté; enfin cinq autres dont les noms n'ont point été conservés. Les trois premiers, savoir: Jean, Théobald et Liutius, partirent immédiatement pour Jérusalem[2]).

tum, le petit monastère de S. Maur *in Centulis* (ou *Cellulis?*), qui dépendait de celui de S. Benoît de Salerne. Les quelques religieux qui purent échapper au massacre, se réfugièrent dans les bois et les montagnes. *Erméric*, leur prieur, du consentement de l'abbé de S. Benoît et du prince de Salerne Gisulfe Ier (933-77), se retira au pied dü *Monte-Finestra*, dans la grotte de *Metellianum*, et y construisit une *cellule* ou monastère : « A. 966. . . . Ermericus Praep. Cellae S. Mauri in Centulis a « Saracenis destructae Cellam prope Salernum ad latus Fenestellae Montis fecit cum « Gisulfi, et Abbatis nostri consensu. » (*Op. cit.* p. 415. Cf. De Blasi, *Chron.* an. 966; Adinolfi, *Stor. della Cava*, p. 217, etc.) — Ces détails toutefois ne nous semblent devoir être acceptés qu'avec une extrême réserve, sinon entièrement rejetés. Le *Chronicon Cavense* de Pratilli, fort prisé par le Duc d'Aquaro (*Tavola Cronolog.* Napoli, 1762, in-f°, passim); porté aux nues par De Meo (*Ann. Crit. Dipl.* III. p. 185, etc.), sous le nom d'*Annaliste Salernitain*, du lieu où il paraît avoir été composé ; à la suite de nombreux doutes soulevés par le docte D. Sauveur-Marie De Blasi (*Lett. famil. al Rosini*, Napoli. 1786, in-f°, pp. 33, 47, 51, 72, 78, 94, etc.); le *Chronicon Cavense*, disons-nous, a été attaqué comme apocryphe et comme faux ; en Allemagne, par Koepke (*Archiv. Ant. hist. German.*, IX), et par Pertz (*Monum. German. histor.* SS. V. préf. 1843); et, en Italie, par Bart. Capasso (*Chron. Napol. di Ubaldo*, 1855. p. xxxiii, not. a , et *Atti della R. Accad. di Arch. etc.* 1872. VI. par. I. p. 2). Ce dernier cependant admet que le *Chronicon Cavense* « faux quant à la forme, est généralement vrai quant au fond. » Pour ce dernier motif, et à l'exemple du RR. P. Abbé Morcaldi (*Cod. dipl. Cav.* Synop. etc.), nous nous appuierons quelquefois sur son autorité, surtout quand ce qu'il raconte est confirmé par les documents contemporains des Archives de la Sainte-Trinité de Cava ou d'ailleurs.

[1]) « 986. Hoc anno defunctus est D. Aligernus Ven. Abbas, id est indictione 14, et Manso in loco ejus constitutus est abbate, nobis invitis, ab Aloara Principissa cum filio suo (*Landenulfo*), adhuc puer princeps. » *Ex. Cod. Casinen., n° 334, ap.* Gattul. Access. ad Hist. Cas. II. 838.

[2]) « Iste (*Manso*) consobrinus fuit Pandulfi principis; qui cum eo tempore quo Aligernus abbas defunctus est, monasterio sancti Magni iuxta Fundanam civitatem posito

Au retour de son pèlerinage en Palestine, vers 988, [1]) Liutius, dit *Léon d'Ostie*, s'arrêta, non loin, de Salerne, dans un *désert*, appelé *La Cava*, précisément à l'endroit où est actuellement construit le monastère de la Sainte-Trinité. C'est là que Guaimar III, alors prince de Salerne (989-1027), connut les vertus et les mérites du pieux solitaire, et sut les apprécier à leur juste valeur; il l'entoura de la plus profonde vénération et fit de lui son père spirituel et son ami le plus intime [2]).

Liutius cependant ne fixa pas définitivement sa demeure dans la *Grotte de Metellianum*. Attiré plus tard (vers 1009) par le doux souvenir de son premier Monastère, il retourna sur la montagne du Cassin. Il ne s'arrêta pourtant pas longtemps dans la célèbre maison de S. Benoît; car, en 1011, nous le retrouvons occupé à fonder, tout près du Mont-Cassin, dans le vallon de l'*Albaneta* [3]), ce fameux Monastère de Ste Marie de l'Albaneta, qui, à diverses époques, a reçu dans ses murs S. Thomas d'Aquin et S. Ignace de Loyola [4]).

præesset, propinquorum principum solacio fretus, non autem monachorum consensu, cœnobii huius (*Casinensis*) abbatiam indeptus est. Unde factum est, ut nonnulli de prioribus ac melioribus huius monasterii fratribus potius hinc egredi quam manere sub illo eligerent. E quibus domnus Johannes Beneventanus, qui postmodum abbas extitit, unus fuit;alter vero, domnus Theobaldus, nichilominus postmodum abbas effectus; *domnus etiam Liutius, de religiosioribus ac prioribus loci huius monachis unus;* nec non et quinque alii, quorum nomina non recoluntur. Et tres quidem Jerusolimam profecti sunt.» LEO OSTIENS. *Chron. Cas.* lib. II, c. xii, ap. PERTZ, *Mon. Germ.* SS. VII, 636.

[1]) Suivant *Léon d'Ostie* (Op. cit. II. xxii) Jean de Bénévent resta six ans entiers sur le mont Sinaï et demeura, quelque temps encore, sur le Mont Agionoros, en Grèce, avant d'être fait prévôt, puis abbé du Mont-Cassin, en 997. Quant à Théobald et à Liutius, ils retournèrent de Palestine peu après leur pèlerinage, vers 988, époque que nous adoptons, comme fixant aussi, très-probablement, la venue de Liutius à Cava. Observons en outre que cette venue de Liutius à Cava, toujours suivant *Léon d'Ostie* (Liv. II. c. xii), eut lieu *après*, et *non point avant* le pèlerinage en Palestine, ainsi que le dit le *Chronicon Cavense* (ap. PRATIL. p. 422.) et, après lui, DE BLASI, *Chron.* ad An. 987 ; ADINOLFI, Op. cit. p. 217 ; CARRATURO, etc.

[2]) « Domnus Liutius, quem superius hinc egressum, Jerusolimam perrexisse retulimus, primo apud Salernum in quadam heremo, ubi nunc monasterium sanctæ Trinitatis constructum est, quod nuncupatur *Ad cavam*, aliquandiu mansit; ubi a Guaimario principe agnitus, atque in maxima est reverentia habitus, etc. » OSTIENS. II. xxx. ap. PERTZ. *Op. cit.* 646.

[3]) « Circa haec tempora reversus domnus Liutius . . . . in monte hoc, loco *Albaneta* vocabulo, usque ad suum est obitum religiosissime conversatus ». OSTIENS. loc. cit.

[4]) S. Thomas d'Aquin étudia, à l'*Albaneta*, comme novice bénédictin, la Grammaire et la Philosophie (1231-39). (V. *S. Tom. d'Aq. e la Bad. di M. Cas. per* D. CAR.-MAR. DE VERA. M. Cas. 1858, opuscule in-8° de 15 p.) — S. Ignace de Loyola, durantune

Une fois Liutius abandonna sa nouvelle retraite; ce fut pour se rendre, à Salerne, auprès de Guaimar III, qui, dit encore le chroniqueur, l'affectionnait depuis longtemps au-dessus de tous. Liutius obtint alors du prince lombard de grands secours pour son monastère naissant de l'*Albaneta*, de nombreux ornements sacrés, des manuscrits précieux, etc. Il est plus que probable que l'ancien anachorète de la Cava, en traversant la délicieuse vallée Métellienne, ait voulu revoir la cellule où il avait vécu tant d'années (988-1009), et qui avait été, depuis son départ pour le Mont-Cassin, occupée par un personnage, jouissant alors d'une grande réputation de sainteté dans tous les pays environnants... Mais n'anticipons point. Liutius ne tarda pas à regagner l'Albaneta, et c'est là qu'il mourut à un âge fort avancé, du temps de Richer, abbé du Mont-Cassin (1038-55) [1].

retraite de près de deux mois, qu'il y fit, en 1538, en compagnie de Pierre Ortiz, ambassadeur de Charles-Quint auprès du S. Siége, y composa sa *Règle des Jésuites* et même ses fameux *Exercices spirituels*, en s'inspirant d'ouvrages que l'on conserve encore dans les Archives du Mont-Cassin (Cf. CAJETAN, *De Relig. S. Ignat. Instit.* Venise, 1641. p. 25; GRAVINA, *Vox turturis*, par. II. c. 32; BARTOLI, *Della Vita e dell' Istit. di S. Ignaz.* l. IV. c. 21; GATTULA, *Hist. Cass.* II. 667, etc.). L'antique monastère de l'*Albaneta* est aujourd'hui converti en écurie!... *Pudet*, s'écrie, avec douleur, le P. abbé TOSTI (*Bibl. Cas.* 1874. I. proleg. p. viii), *pudet tantorum virorum domum hanc honestatam praesentia, pluribus ab hinc annis iam a Casinatibus amissam, temporis injuria fatiscentem et pecudum stabulo foede sordescentem invisere!*

[1]) « Regressus igitur (Liutius) ad principem Guaimarium, cui dudum et pater spiritualis et familiaris super omnes extiterat, multa ab eo et diversa ornamenta ecclesiastica et codices nonnullos, nec non et aliam ad fratrum usus non modicam suppellectilem adquisivit; libentissime illo ac liberaliter cuncta quæ vellet accipere concedente...... Richerii abbatis tempore in monasterio isto defunctus atque sepultus ». (LEO OST. II. c. XXXI, ap. PERTZ p. 647. — Cf. PIERRE DIACRE, *De Ort. et Vita Just. Cas.* c. 30; MABILLON, *Ann. bened.* Lucae. 1739, IV. 292, et *Act. SS. O. B.* Venise, VIII. 97 ; etc.)

CHAPITRE II.

S. ALFÈRE FONDE L' ABBAYE DE CAVA.

1011-50

Origine de S. Alfère.— Son ambassade auprès d' Otton III.— Il prend l'habit de S. Benoît à Cluny. — Son retour à Salerne. — Sa venue à Cava. — Ses premiers disciples.—Construction de l'Église de la Sainte-Trinité.— Donations diverses. — Le pape Victor III disciple d' Alfère. — La Congrégation de Cava. — Mort de S. Alfère. — Son tombeau. — Sa canonisation.

S. Alfère, le successeur de Liutius dans la Grotte de *Metellianum* et le vrai fondateur de l' Abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, appartient à l' illustre famille des Pappacarbons de Salerne, dont l' origine se confond avec celle des princes Lombards qui gouvernaient alors cette ville [1]). Suivant les calculs les plus probables, il naquit en 931.

De bonne heure Alfère se distingua parmi les seigneurs qui fréquentaient la cour des princes de Salerne, ses parents. Il y brillait surtout par la variété de ses connaissances et spécialement par sa science des lois. Aussi Jean II, dit de Lambert (983-99), et Guaimar III, qui partageait avec son père le pouvoir, firent-ils grand cas d' Alfère. Souvent ils l' employèrent à traiter les affaires les plus délicates de leur principauté. Une fois, entre autres, ils l' envoyèrent, comme *apocrysiaire* ou ambassadeur, en France [2]), avec mission de passer de là à la cour de l'empereur d'Allemagne Othon III (983-1002). L' historien *Hugues*, Abbé de Venouse, ne nous fait point cependant connaître quel était le but de l'ambassade [3]).

[1]) « Hoc autem Cavense Cœnobium..... a Sanctissimo Patre Alferio Abbate fundatum est, qui ex Salernitana civitate oriundus, clarissimis secundum sæculi dignitatem ortus natalibus, ex spectabili scilicet Pappacarbonum familia, quæ a Langobardorum sanguine ducebat originem, et longe clarior præstantia meritorum, cum bonnis polleret moribus, litterarumque scientia apprime eruditus enitesceret, serenissimo eiusdem civitatis Principi in primis charus, eique in magna familiaritate coniunctus, inter sui Palatij Proceres ingenti cum honore degebat. » RODULPHI *Hist.* Ms. n° 61, p. 5.— Cf. PRATILLI, *Hist. Princ. Lang.* V. p. 18, not. a ; UGHELLI, *Ital. Sac.* VII. 367. etc.

[2]) Probablement auprès du roi de Bourgogne Rodolphe III dit *Le Pieux* (993-1032), ou du roi de France Hugues-Capet (987-996).

[3]) « Quodam vero tempore cum res exigeret ut a prefato (*Guaimario*) principe ad Regem Germanie nuntij mitterentur, probitatis sue merito Vir venerandus eligitur et in

Alfère partit donc pour la France. Mais il avait à peine fait la moitié de la route qu'il tomba dangereusement malade. Il se trouvait alors, dans les Alpes Cottiennes, au monastère de *S. Michel de Cluse* [1]). En peu de jours son état empira tellement que, épouvanté par l'imminence de la mort, il fit vœu, s'il recouvrait la santé, de se faire religieux. Il guérit et maintint sa promesse.

S. Odilon, le fameux abbé de Cluny (994-1048) qui institua la fête de la commémoraison des morts, se trouvait pour lors à S. Michel. Alfère le pria de lui donner l'habit de son ordre. Odilon accueillit favorablement sa demande et, l'ayant conduit avec lui en Bourgogne, il le revêtit, dans la célèbre abbaye de Cluny, de l'habit noir de S. Benoît (995) [2]).

Alfère porta dans la vie cénobitique cette activité ardente qui l'avait tant distingué dans la pratique des affaires temporelles. Aussi fit-il en peu de temps, d'extraordinaires progrès dans la perfection monastique et devint-il bientôt grandement cher à l'abbé et aux religieux de Cluny. [3]) C'est là, certes, un beau titre de gloire pour Alfère; sur-

Gallias pro perficiendis principalibus negotijs apochrisarius destinatur. » VENUSIN. *Vit. SS. Pat. Cavens.* MS. memb. n° 24, f° 2, vel ap. MABILLON, Acta SS. Ord. Ben. VIII. 640. Cf. RODUL. loc. cit.; DE BLASI, *Chron.* an. 990.

[1]) Ce monastère intéressant est situé au pied du Mont *Pyrchirien*, près de ces fameuses gorges ou *Clusae*, que Didier, le dernier roi des Lombards, tenta vainement de fermer à Charlemagne, quand celui-ci envahit l'Italie, en 773. Selon l'opinion la plus commune et la plus probable, il avait été fondé en 966, par *Hugues Marin*, puissant seigneur d'Auvergne, au retour d'un pèlerinage à Rome. Cf. MABILLON, op. cit. IX. 696; UGHELLI, *Ital., Sac.* IV. 1435.

[2]) DE BLASI, *loc. cit.*, a fixé à l'année 990 l'ambassade d'Alfère et à l'année suivante, son voyage à Cluny; et cela, pour pouvoir expliquer la présence du saint religieux à Salerne, en 992, comme le veut le *Chronicon Cavense* de Pratilli, p. 423 : « A. 992.... Alferius Princ. consanguineus fit Monachus in nostro Mon.» Mais tout cela est inexact; car S. Odilon, bien qu'honoré du titre d'*Abbé de Cluny* dès 993, ne fut vraiment abbé de Cluny qu'après la mort de S. Maïeul (11 mai 994), ainsi que l'a démontré Mabillon (*Act. SS. Ord. Ben.* VIII. 558). D'ailleurs Othon III ne vint, en Italie, qu'au printemps de l'an 996 et il y resta jusqu'à sa mort (1002). Le voyage d'Alfère, en France, doit donc, ce me semble, être placé entre ces deux époques, soit en 995, comme déjà je l'ai observé ailleurs (*Vita di Sant'Alferio*, Napoli, marzo 1875, pag. 14, not. 5.)

[3]) «Ubi ad ecclesiam beati Michaelis de Clusa venit (Alferius), gravem corporis valetudinem incurrit : qua impellente, legationem mutare placuit, et negotia hominum imperfecta relinquere, ut ad divina servitia perfectus et integer pertingere meruisset. Mortis ergo, ut putatur, festinatione perterritus, seculo renunciare proposuit, et id quod restabat vite, in omnipotentis Dei servitio consummare. Vir autem valde Venerabilis Odilo, Cluniacensis Abbas, forte tunc ad idem cenobium venerat : quem cum

tout si l'on songe à la rigoureuse discipline qui présidait alors à Cluny, aux longues heures que l'on y employait à la psalmodie, au silence presque continuel qui s'y observait, à la frugalité de la table, enfin à l'obéissance que la Règle de S. Benoît et les Constitutions particulières de Cluny exigeaient de chaque religieux [1]). Les sublimes efforts du noble Salernitain reçurent dès lors leur récompense. Peu après sa profession religieuse, Alfère, à Cluny même, fut élevé à la dignité sacerdotale [2]).

Plusieurs années cependant s'étaient écoulées; et Guaimar III, resté, par la mort de Jean II, son père (999), seul prince de Salerne, entendait chaque jour faire de nouveaux éloges de son ancien ambassadeur. Il voulut à la fin le ravoir près de lui. *Liutius*, en qui il avait jusque-là mis toute sa confiance, venait de regagner les hauteurs du Mont-Cassin (1009) [3]). Guaimar demanda aussitôt à S. Odilon le retour d'Alfère, sans doute, pour en faire son père spirituel [4]). Ses sollicitations devinrent tellement pressantes que l'Abbé de Cluny, malgré la peine qu'il éprouvait de se séparer de son cher disciple, consentit enfin à le laisser partir pour Salerne (1010).

A peine Alfère fut-il arrivé auprès du prince, son cousin, qu'il se vit, plus encore que par le passé, comblé de prévenances et d'égards. Guaimar III lui soumit alors, pour les gouverner selon les règles qu'il

plurima rogaret, ut habitum sibi sancte religionis imponeret, Cluniacum deductus est, ibique quod pie postulavit obtinere promeruit. Vir ergo sanctus, postquam religionis habitum sumpsit, omnem illam strenuitatem seculi ad divina studia convertit. Cepit enim magnis desiderijs superna querere, qui solebat ingenti studio strenuus pro temporalibus apparere. Seculum igitur tota intentione fugiens, in brevi tempore adeo profecit, ut ad Sancte Conversationis Arcem pertingeret, et culmen perfectionis magnis laborum meritis optineret. Qui cum plurimum temporis in secretiori claustri conversatione perageret, licet valde esset acceptus fratribus, quamquam patri monasterij satis carus, tamen memorato Salerni principe optinente remittitur, et eiusdem Civitatis fere omnia monasteria ei regenda committuntur. » VENUS. f°. 3. vel ap. MABIL. p. 641.

[1]) V. *Consuet. Mon. Cluniac.* recueillies, au XI° S., par le moine ULRIC de Ratisbonne, et publiées par D. MARQUART ERGOTTE : *Ancien. discipl. Monast.* 1726.

[2]) D'après *Hugues de Venouse* (V. la note ci-dessus), Alfère fit certainement à Cluny sa profession religieuse, durant le long laps de temps, *plurimum temporis*, qu'il y demeura (995-1010); et, comme le même biographe nous assure que, au dernier jour de sa vie, Alfère célébra la messe (f°. 6, a t°.), nous en avons conclu que c'est à Cluny qu'il fut ordonné prêtre, n'ayant pas pu raisonnablement l'être durant le peu de temps qu'il demeura plus tard à Salerne.

[3]) V. ci-dessus p. 13.

[4]) Cf. le Dipl. des Guaimar, an. 1025, (Arc. Mag. A. 19).

avait si bien apprises à Cluny, presque tous les monastères de Salerne et des environs, au nombre desquels nous pensons qu'il faut mettre celui de S. Maxime, fondé jadis par le prince Gisulfe Ier, et celui de S. Benoît. Le vertueux disciple de S. Odilon s'acquitta, durant quelque temps, de sa nouvelle tâche à la satisfaction générale.

Cependant par goût Alfère était porté vers la retraite, dont l'éloignait chaque jour davantage le soin des affaires extérieures. Il songea donc à se dérober au tracas de Salerne. Sachant qu'il trouverait dans la grotte, alors déserte, de *Metellianum*, cette paix tant désirée, à laquelle il aspirait, il s'enfuit un jour secrètement de son monastère, et vint se cacher dans la partie la plus profonde de l'immense grotte (1011) [1]). C'est ainsi, dit Hugues de Venouse, qu'Alfère fut le premier à faire de la Cava métellienne une demeure stable de religieux [2]).

Mais tandis que le pieux anachorète fuit la gloire du monde, dans toutes les villes circonvoisines, les langues se remuent pour faire son éloge, et de nombreuses personnes, la plupart d'un rang distingué, viennent le prier de les recevoir sous sa direction. Parmi les premiers disciples d'Alfère, nous ne citerons ici que le seul *Léon de Lucques*, qui gouverna, à la mort du saint abbé, le monastère de Cava [3]).

Par suite de ce concours, les habitants de la grotte *Arsicia*, se trouvèrent bientôt trop à l'étroit. D'ailleurs, eu égard à la nature du lieu, il était bien difficile d'étendre davantage les cellules des religieux. Il

1) Cette date, si intéressante, nous est fournie par la *Chronique de S. Vincent du Vulturne*. A la fin du liv. IV (ap. MURAT. SS. I part. II. p. 494. c.), après avoir dit que l'abbé Maraldus (1008-11) mourut en 1011, le Chroniste ajoute: *Hoc tempore monasterium sanctæ Trinitatis apud Salernum a tribus Eremitis inhabitari cœpit.*— MABILL. (Ann. ben. IV. p. 293) confirme cette opinion: *Non ergo ante initium sæculi undecimi construi cæptum videtur Cavense Monasterium, nec multo ante datum diploma Waimariorum principum.* MURATORI, (*SS. R. J.* VI. 201) est du même avis. Le *Chron. Cavense* de PRATILLI, et, après lui, *De Meo*, *Carraturo*, *De Blasi*, et autres, se trompent donc en fixant à l'an 1006 la venue de S. Alfère à Cava.

2) « Sed vir sanctus interne quietis splendoribus assuetus, exteriorum negotiorum tenebris diu prepediri noluit. Dimissa quippe civitate (Salernitana), longe in excelsi montis latere, cui Fenestra vocabulum est, quietis sue locum subijt, primusque pre omnibus Metelliani Cavam monachorum mansionem fecit, et, ut aperte iam cernitur, omnis nostre multitudinis seminarium fuit. » VENUS. f° 3 a t°, et ap. MABIL. p. 641. Un disciple d'Alfère, le pape Victor III (1086-87), dit de son côté: « *Alferius abbas monasterii Sanctæ Trinitatis ab ipso in latere montis ædificati quod inter Salernitanam et Amalfitanam civitatem præeminet mari, exstitit.* » VICTOR. III. *Dialog.* lib. III. p. 155, Rome. 1651.

3) « Ibi itaque ingentis et terribilis spelunce secretis repositus, solus soli Deo vacans, solique placere desiderans, dum mundi gloriam fugit, ad laudis sue preconium

fut en conséquence décidé de bâtir, dans un endroit plus convenable, une nouvelle habitation. Alfère choisit, à cet effet, le mont voisin de S. Élie, situé au delà du *Selano*, du sommet duquel la vue étonnée s'étend sur toute la vallée métellienne, et sur une grande partie des délicieuses contrées qui bordent le golfe de Salerne. Mais, suivant une constante tradition et au témoignage de l'historien Rodulphe [1]), les murs que l'on élevait le jour se trouvaient détruits le lendemain. L'homme de Dieu pensa dès lors que le Ciel n'approuvait point l'emplacement qu'il avait fixé, et, comme en face du mont S. Élie, dans le fond de la grotte qu'il avait résolu de quitter, il vit à plusieurs reprises, durant les ténèbres de la nuit, une lumière resplendissante, partagée en trois rayons différents, il prit cette apparition pour une manifestation de la volonté divine et se détermina à construire son monastère, malgré les difficultés que ce projet présentait, autour des cellules déjà existantes [2]).

Les soins d'Alfère furent avant tout employés à remplacer le modeste oratoire de la grotte [3]) par une église convenable. Les travaux commencèrent dès 1012 [4]), aux frais particuliers d'Alfère même [5]), et se continuèrent sans interruption durant plusieurs années. La bénédiction solennelle de l'Église eut lieu vers 1019 [6]). Tout le monastère, dans cette occasion, fut mis sous la protection de la Sainte Trinité, qui avait bien voulu, Elle-même, en déterminer naguère l'emplacement,

vicinarum urbium fere omnium linguas movit. Cepit itaque nomen sanctitatis ejus haberi celebre et tante opinionis fama longe lateque dilatari. Et quia sanctorum perfectio maior est meritis, quam ore hominum referri possit; Pater Sanctus non solum fortia exercuit, sed etiam miraculis coruscavit: ut quos fama alliceret, miracula solidarent. Ceperunt ergo nonnulli seculum relinquere, et eiusdem se magisterio subiugare. Inter quos et vir venerabilis Leo Lucensis.» etc. VENUS. in MS. f°. 3°. a t°. — MABILL. *loc. cit.*

[1]) *Vita de'S. P. Cav.* ms. 65 f°. 7. — *Hist.* ms. 61, p. 6.

[2]) MABILL. *Act. SS.* VIII. 639. (ex quodam MS. S. Pauli Romæ) — C'est d'ailleurs ce que rappella un distique, qui, au commencement du XVIII° S. existait au-dessous d'un tableau ancien de la chapelle des S. Pères, représentant S. Alfère au moment où la Ste Trinité lui apparaît, dans la grotte Arsicia, sous forme de lumière partagée en trois rayons. Le voici, d'après POLVERINO, *Desc. ist. della Cava*, II. 75:

Alferius trino hic Trinum sub lumine Numen
Vidit et hæc Trino condidit antra Deo.

[3]) Suivant la tradition, cet oratoire était élevé au-dessus des cellules des religieux, lesquelles étaient situées au fond de la gorge, près du Selanus.

[4]) Nous empruntons cette date à la *Chronique* de PRATILLI, p. 430.

[5]) C'est ce qu'atteste le diplôme, déjà cité, des deux Guaimar, an. 1025.

[6]) *Chr. Cav.* ap. PRAT. p. 432.

et dès lors on ne le désigna plus que sous le nom de ***Monastère de la Sainte-Trinité de la Cava*** [1]).

Cet événement, si important pour l'histoire de l'Abbaye, est le point de départ d'une infinité de donations, que nous attestent encore plusieurs milliers de diplômes et de parchemins, conservés avec amour dans les Archives célèbres du monastère et publiés, en ce moment (1875), par les soins du R.me P. Abbé *D. Michel Morcaldi* et de ses infatigables confrères: *D. Maur Schiani et D. Sylvain De Stefano*. Mentionnons ici quelques unes des donations les plus intéressantes.

Au mois de mars 1025, Guaimar III et son fils Guaimar IV, associé depuis peu (1018) au trône princier de Salerne, concèdent à S. Alfère l'absolue propriété de la grotte *Arsicia* et une grande partie du territoire environnant. Voici de quelle manière commence leur diplôme: « Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, Nous, Guaimar et Guaimar, père et fils, par la grâce de la clémence divine, princes de la nation des Lombards, à la prière de la sérénissime et glorieuse princesse Gaïtelgrime, notre épouse et mère bien-aimée, et aussi pour le rachat de nos âmes et le salut de notre patrie ; nous te concédons, Vénérable Seigneur Alfère, notre père spirituel et notre orateur, l'illustre grotte, dans laquelle tu as fait construire, à tes dépens, sur une nouvelle base, l'église de la sainte et indivisible Trinité; grotte, appelée *Arsicza*, laquelle est située en dehors de cette ville de Salerne, dans les dépendances de *Mitilianum*. Nous te donnons, en outre, tout ce qui est au-dessus et au-dessous de la grotte et de l'Église susdites: terres, vignes, bois, landes et rochers, contenus dans les limites suivantes, etc.» Par le même diplôme les mêmes princes soumettent à l'abbé Alfère et à ses successeurs les hommes qui se trouvent sur les terres concédées, et ils les déclarent en conséquence libres de tout hommage et obéissance à leur égard. Ils donnent ensuite à l'Abbé de la Sainte-Trinité le privilége de se choisir un successeur avant sa mort, et, en cas qu'il ne le fasse pas, ils accordent à la congrégation des religieux la faculté d'élire qui ils voudront. Enfin ils déclarent que les biens de ceux qui mourront sans héritiers seront dévolus au Monastère de la Sainte-Trinité [2]).

[1]) Le plus ancien document qui nous l'assure est le diplôme des Guaimar, plusieurs fois cité.

[2]) Ce beau diplôme, — publié, en partie, par MABILLON (*Ann. Ben.* a. 1025. IV. p. 293.); en entier par MURATORI (*SS.* VI. 201), par ADINOLFI (*St. di Cava.* 283.); et que l'on pourra lire aussi bientôt dans le IVe ou Ve vol. du *Cod. Cav. Dipl.*, — est accompagné d'un sceau en cire et de son contre-scel réunis ensemble, particularité

Quelques années après la concession de ce diplôme si explicite, Guaimar IV, demeuré, par la mort de son père (1027), seul possesseur de la Principauté de Salerne, octroya à S. Alfère une marque non moins intéressante de son affection. Par un nouveau parchemin [1]), qui porte la date de juillet 1035, Guaimar IV donne à l'abbé de Cava, l'église de S. Michel de *Tuscianum*, située un peu au delà de Salerne, avec tous ses biens-fonds, fort considérables, tous ses ornements et vases sacrés, et plusieurs manuscrits, au nombre desquels, il faut, selon nous, compter la *Bible*, si précieuse du VIIIe ou IXe siècle, que l'on conserve encore dans la Bibliothèque de l'Abbaye [2]).

que MABILLON (*Iter. Ital.* 118) n'avait jamais observée ailleurs, mais dont le P. DE BLASI (*Ser. Prin. Lang.* Préf.) rapporte cinq exemples différents. Le docte bénédictin français reproduit dans ses *Annales* dejà citées, p. 292, ce sceau intéressant. On y voit d'un côté le buste de Guaimar ayant le sceptre dans la main droite et une couronne fermée sur la tête, avec cette légende: *Waimarius Princeps*. De l'autre côté se trouve une main ouverte, dont le doigt majeur va se réunir avec le pouce. Une légende semblable à la précédente se trouve tout autour. (Cf. TRINCHERA, *Gli Arch. Napol.* p. 140. et suiv.)

[1]) Voici la partie principale de ce précieux diplôme: « Waimarius divina protegente clementia, Langobardorum gentis Princeps, pro amore omnipotentis Dei et pro salute nostræ animæ, nostræque Patriæ salvatione concedimus in monasterio sanctæ et individuæ Trinitatis, quod situm est in crypta, quæ est in pertinentia Mitilianensi, in qua Domnus Adelferius venerabilis Abbas et spirituales Pater et Orator noster præest, Ecclesiam Sancti Archangeli, quæ constructa est ultra fluvium Tuscianum, cum codicibus et omni ornamento ipsius ecclesiæ, cum vineis et terris vacuis per has fines, » etc. *Ex dipl. Orig.* Arc. Mag. A. 21. — MURATORI (*Antiq. Ital.* I. 994.) assigne, par erreur, ce document au Mont-Cassin.

[2]) Quant à la *Bible* latine, si célèbre, dont il est ici question, elle forme un fort volume in-4°, de 303 feuillets, en parchemin très-fin. On compte, dans ce MS., cinq genres différents d'écriture, d'une perfection admirable. Le copiste, ainsi qu' on peut le lire au commencement du livre d'Ezéchiel, en fut un certain *Danila* ou Daniel: *Danila scriptor*. C'est là un des exemplaires les plus parfaits de la version dite *Italique*. On y rencontre de nombreuses variantes et un psaume de plus que dans la *Vulgate*, celui qui commence par ces mots: *Pusillus eram inter fratres meos*. Il y a aussi le fameux passage: *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo*: *Pater, Verbum et Spiritus Sanctus*: *et hi tres unum sunt*, avec cette postille en marge: *Audiat hoc Arrianus et cæteri*. Le patient abbé *De Rossi*, en 1831, fit de ce MS. plusieurs copies remarquables, celle, entre autres, qui est au Vatican. Il est à souhaiter que l'on en donne bientôt une édition exacte. — On trouve, sur cette *Bible*, des observations fort intéressantes dans l'ABBÉ DE ROZAN: Lett. au Bibl.re de la Bibl.que de Naples, 1822, p. 78; dans CHAMPOLLION-FIGEAC, *Paléographie Univers*. Paris, 1842. III. part.; et surtout, dans le travail, si consciencieux que le *R.me P. D. Bernard Gaetani d'Aragona*, actuellement abbé de S. Pierre de Pérouse, fait des MSS. de la Sainte-Trinité (*Cod. dipl. Cav.* T. I. in fine).

Les années suivantes sont marquées par de nouvelles donations. En 1044, *Maître Vital* et sa femme *Grima*, de Lucérie, s'offrent au monastère de la Sainte-Trinité avec tous leurs biens; de leur côté *Jean Plosarus* et *Altrude*, son épouse, également de Lucérie, en font autant. En 1049, les comtes palatins *Landon*, *Iaquintus et Didier*, fils, tous trois, du comte Didier, donnent à Alfère le prieuré de Ste Marie et de S. Nicolas de Mercatello, près d'Eboli, qu'ils venaient alors de fonder. Cette même année (1049) *Pierre de Vito*, de Capaccio, fait donation de l'Église de S. Matthieu et de ses nombreux biens, situés dans le territoire même de Capaccio, près de Pestum. Enfin, en 1050, le noble *Salpert*, *Maréchal de Gisulfe II, prince de Salerne* [1]) *et beau-père de Jean Ferrand, stratigot de Nocera et connétable de Roger, duc et prince de Calabre, d'Italie et de Sicile* [2]), en recevant l'habit religieux du vénérable, et plus que centenaire abbé Alfère, lui offrit le fief du village de *Mitilianum*, celui du château de *S. Adjutorius* et celui du petit port d'*Albola* [3]).

C'est à l'époque où nous sommes arrivés qu'ils convient de placer la venue et le séjour à Cava d'un personnage fameux, de celui qui fut, au Mont-Cassin, l'Abbé Didier, et, sur le siége de S. Pierre, le Pape Victor III. – On l'appelait alors *Dauférius*.

Dauférius était né, vers 1027, à Bénévent, de parents illustres. Léon d'Ostie, son biographe, ne nous a pas conservé le nom de son père. Il nous assure toutefois qu'il descendait du sang des princes de Bénévent [4]). Suivant les conjectures du docte Camille Pellegrino, il était petit-fils de Landulfe V (1014-33) [5]). Quoiqu'il en soit, Dauférius montra, dès ses premières années, un ardent désir d'embrasser la vie religieuse, au grand déplaisir de ses parents, dont il était fils unique et qui voulaient lui faire contracter une alliance digne de sa naissance. Il avait à peine atteint ses vingt ans, quand son père mourut en

[1]) Gisulfe avait été associé par son père Guaimar IV au trône princier de Salerne en avril 1042. Cf. De Blasi, *Series Prin. Lang. Salern.* p. 128. Napoli, 1785. in-f°.

[2]) Dipl. du *duc Roger*, de mai 1087. (*Arc. Mag.* C. 12). Cf. De Blasi. *Lett. fam. al Rosini* p. 10. Napoli, 1786. in-f°.

[3]) V. *Index Chronol. Arch. Cav.* Ad An. 1044, etc. De Blasi, *Chron.* MS. Ann. 1044, 1049 et 1050; Rodulphi, *Hist. Mon. Cav.* MS. 61, p. 8, etc.

[4]) « Desiderius igitur ex nobilissima Beneventanorum Principum origine sanguinis lineam ducens. » etc. Ostiens. *Chron. Casin.* III. cap. i, p. 316. Paris, 1668.

[5]) Il était par suite proche parent, « *consanguinitate propinquum*, » comme dit Léon d'Ostie (Op. cit. III. iv, ap. Pertz, *Mon. Germ.* VII. 700), de Guaimar IV, Prince de Salerne, qui avait épousé *Gaïtelgrime*, sœur de Pandulfe V. Cf. Cam. Pellegrin. *Hist. Princ. Lang.*, ap. Murat. *Script. R. J.* II. 331.

combattant contre ces vaillants Normands, qui remplissaient alors le sud de l'Italie du bruit de leurs exploits. Ce fut pour Dauférius l'occasion d' exécuter son dessein et de recevoir l' habit monastique des mains d'un pieux ermite appelé *Jaquintus* ou *Hyacinthe*. A la première nouvelle, qu' elle en a, sa mère le fait enlever à main armée. On déchire son nouvel habillement et on le revêt d'un costume militaire. Accoutré de telle façon, Dauférius est gardé à vue durant un an. Au bout de ce temps, sa mère, croyant l'avoir emporté, lui accorde un peu plus de liberté. Mais l' indomptable jeune homme en profite pour sortir, pendant la nuit, de Bénévent, et partir, à cheval, pour Salerne, en compagnie de *Siconolfe*, le prévôt du monastère célèbre de Sainte-Sophie de Bénévent. A peine arrivé près de Guaimar IV, son parent, il lui expose son dessein de se retirer, dans la grotte *Arsicia*, auprès d'Alfère. Le prince, touché des sentiments de ferveur ardente de Dauférius, et connaissant bien d'ailleurs la sainteté du pieux solitaire de Cava, peu de jours après, tout en lui promettant qu' il protégera ses nobles aspirations, conduit lui même, à Cava, son cousin, et le recommande tout spécialement au vénéré vieillard (1047) [1]). Mais il n' était pas besoin de tant de précautions. Alfère comprit bien vite tout ce que valait et serait un jour le jeune prince de Bénévent, et, sans plus de retard, dit l'historien Rodulphe [2]), il l'admit au nombre de ses novices. Dauférius qui avait enfin trouvé ce qu' il cherchait, sous la conduite d'un tel maître, fit en fort peu de temps de grands progrès dans la perfection religieuse. Aussi le vénérable abbé l'affectionnait-il tendrement. De son côté le disciple conçut pour son maître un amour

[1]) « Mox Desiderius ad Principem Guaimarium consanguinitate sibi propinquum accedit: adventus causam ostendit; orat, ut quoniam in patria vivere monachus parentum pertinacia non auderet, quiete apud illum Deo sibi servire liceret . . . . Ejus igitur adventu nimium exhylaratus Guaimarius, et vehementer admiratus tantum in tantillo adolescente fervorem, annuit postulatis; eumque secum per dies aliquot retinens, nullique se contra votum reddendum fidissime pollicens, demum ad monasterium sanctæ Trinitatis quod *ad Cavam* nuncupatur, non longe a Salerno situm , eodem petente trasmisit » Leo Ost. *loc. cit.* — Cf. Venus. f°. 5; vel ap. Mabill. *Act. SS. O. B. VIII.* 642.

[2]) « Pius Princeps admiratus tàm firmæ mentis propositum, annuit postulatis, spoponditque sese virilem exhibiturum auxiliarem: unde eum ad Cavense Monasterium post paucos dies perduxit, Beato Viro Alferio offert, ac pluribus commendat. Qui illum intuens cùm ex eius frugalissima indole, intima sui spiritus acie non potuerit non perspicere, et qualis esset, et qualis etiam, quantusque olim futurus esset; charitatis visceribus affluens, ipsum libenter in Congregatione suscipit, ac cum Novitijs (ut minirùm Adolescentem decebat) collocat.» Rodul. *Hist.* MS. 62. lib. I. cap. 22.

non moins ardent, comme nous le prouvent les paroles, que, plus tard, le pape Victor III, dans ses *Dialogues* [1]), consacra à S. Alfère.

Cependant la mère et les parents de Dauférius, à l'annonce que celui-ci, du consentement du prince Guaimar, s'était retiré à Cava, envoient plaintes sur plaintes à Salerne. Bientôt y ils ajoutent les prières, même les menaces. Mais Guaimar, fidèle à sa promesse, est sourd aux unes, comme aux autres. La pauvre mère, folle de douleur, expédie enfin le prince de Bénévent lui-même, Landulfe VI (1038-76), à Salerne, pour redemander son fils. Seulement alors Guaimar IV se laisse fléchir. Les deux princes se rendent ensemble à Cava et exhortent le jeune novice à retourner à Bénévent [2]). Celui-ci consent au retour, mais à la condition expresse de pouvoir continuer à vivre en moine dans l'Abbaye de Sainte-Sophie. Dauferius peu après était, en effet, accueilli à Bénévent par l'Abbé *Grégoire* et, parce qu'il était l'objet de désirs des tous, il reçut alors le nom de *Désiré* ou *Didier* (1048)[3])—Nous ne suivrons point le novice de Cava dans ses nombreuses pérégrinations aux îles de Diomède (dans l'Adriatique), sur le Mont-Maiella, et puis encore à Bénévent et à Salerne, à Florence et au Mont-Cassin [4]). Nous ne dirons rien de son gouvernement au Mont-Cassin (1059-86), justement considéré par le R.^me^ P. Abbé Tosti [5]), comme l'âge d'or de cette illustre Abbaye. Plus tard nous aurons occasion d'ajouter quelques mots sur son court, mais glorieux pontificat (1086-87). Revenons maintenant au monastère de Cava.

1) Lib. III. p. 155. Rome, 1651; vel ap. Mabill. *Act. SS.* VI. 467.

2) « Quod propinqui persentientes magnis ac frequentibus precibus Desiderium sibi reddi Guaimarium interpellant. Sed principe in promissione quam Desiderio fecerat permanente, per semetipsum Landulfus Beneventanus princeps, matris ac propinquorum orationibus fatigatus, Salernum venit et Desiderium reddi deposuit. Tali igitur tandem aliquandiu conditione ut Beneventum redeat impetratur, etc.» Leo Ostien. III. iv.

3) La *Chronique* de Pratilli (p. 430) fixe à l'année 1012 la venue de S. Alfère à Cava. Mais, comme déjà nous l'avons observé ailleurs (*Vita di S. Alferio*. p. 21. note), si l'on tient compte du récit de *Hugues de Venouse* et de *Léon dOstie*, on devra conclure que cela n'eut point lieu avant 1038, mais bien vers 1047 ou 1048, quand déjà la réputation de S. Alfère s'était répandue dans toutes les Principautés Lombardes de Salerne, de Capoue et de Bénévent (*Venus*. f. 3); quand Didier pouvait avoir 21 an (*Ostiens*. III. ii; Pellegrin. loc. cit.); quand Landulfe VI était prince de Bénévent (1038-77); quand surtout Siconolfe et Grégoire étaient, l'un prévôt et l'autre Abbé de S. Sophie de Bénévent (Cf. *Ostiens*. III. iii et iv, et spécialement la Bulle de Léon IX, de 1053, dans Ughelli. *It. Sac.* X. 490-91).

4) Cf. Léon d'Ostie, III. passim; Gattula, *Hist. Abbat. Casin.* I. 163. Venetiis. 1733.

5) *Stor. della Badia di Monte-Cassino*. T. I. p. 310 et siuv.

Comme on vient de le voir, presque dès sa naissance, l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Cava était devenue le rendez-vous d'un grand nombre de personnes, de tout rang et de toute condition, qui si elles n'étaient pas entièrement parfaites, aspiraient du moins ardemment à le devenir sous la conduite d'Alfère. Il est vrai que ce saint Abbé n'avait d'abord voulu admettre auprès de lui que quelques disciples, douze dit l'Abbé de Venouse [1]), et cela dans la crainte que la stérilité du sol environnant ne pût en nourrir davantage. Mais quand les donations dont nous avons parlé plus haut, et celles que nous n'avons pas le loisir de rapporter ici, eurent assuré l'existence d'un plus grand nombre d'individus, le vénérable Abbé ne mit plus de limites. Il prédit même dès lors qu'une multitude innombrable de religieux se réunirait bientôt dans le monastère de la Ste Trinité, et *c'est avec un grand étonnement*, disait, vers 1140 [2]), Hugues de Venouse, *que nous voyons l'accomplissement de ces paroles* [3]). Il est en effet certain que de toutes les parties des principautés de Salerne, de Capoue, et de Bénévent on accourait alors à Cava, pour y demander l'habit de S. Benoît.

Alfère ne cessait cependant de s'appliquer à faire fleurir la discipline parmi ses nombreux moines. Le souvenir de la fervente observance des Règles, qu'il avait jadis admirée et si bien pratiquée, en Bourgogne, sous S. Odilon, lui était d'un grand secours: il faisait observer à Cava, la Règle de S. Benoît, suivant les Constitutions de Cluny. C'est là ce qui a porté quelques auteurs, d'ailleurs respectables, à considérer, bien à tort cependant, la Sainte-Trinité de Cava, comme un monastère dépendant de l'illustre Congrégation Française. L'Abbaye de Cava conserva toujours, il est vrai, d'étroites relations avec Cluny, ainsi que nous aurons bien souvent occasion de le remarquer; mais elle n'en relevait en aucune façon, pas plus qu'elle ne dépendait, en Italie, du Mont-Cassin ou de toute autre maison de l'ordre bénédictin. L'Abbaye de Cava fut, dès son origine, tout à fait indépendante, et forma, dans l'ordre de S. Benoît, une Congrégation à part, la *Congrégation de la Sainte-Trinité de Cava* [4]).

Au milieu du XIe siècle le nombre des monastères appartenant à la

[1]) Venus. f. 5; Mabill. *Act. SS. O. B.* VIII. p. 642.

[2]) Muratori, *SS. Rer. Ital.* VI. 203; *Vita di Sant' Alferio*, prefaz. p. 8.

[3]) Venus. f° 5 a t°; Mabill. loc. cit.

[4]) Rodul. *Hist. Sac. Mon. Cav.* MS. 61. f. 141; Dantier, *les Monast. bénédict. d'Italie.* T. II. p. 297. Paris, 1866; (Hélyot), *Ist. degli Ord. Monast. e Relig.* Tradott. dal *Fontana*, T. V. p. 295. Lucca, 1738; Moréri, *Diction.* art. *Cave*; Migne, *Dict. des Ord. Relig.* art. *Cave*, etc.

Congrégation de Cava est encore restreint, comme on peut facilement le comprendre par ce qui précède. Mais il ne faudra pas même cinquante ans pour que la Cava devienne le chef-lieu d'une des plus florissantes congrégations bénédictines. Partout, dans le sud de l'Italie, à Salerne, à Naples, à Bari, à Tarente, à Rome, comme aussi en Sicile et jusques en Palestine, nous trouverons des abbayes, des prieurés, des monastères, des églises ou *granges*, qui se diront, avec orgueil, de la Congrégation de Cava. Qu'il nous suffise, dès à présent, de noter que l'Abbé de la Sainte-Trinité, au XIIe et au XIIIe S., gouvernait au delà de 340 églises [1]), plus de 90 prieurés, et au moins 29 abbayes [2]). Aussi était-il honoré du titre de *grand abbé de Cava*, « Magnus Abbas Cavensis ». De son côté le prieur de Cava s'appelait *magnus prior*. Enfin l'Église de la Sainte-Trinité était regardée comme l'*Église mère de l'ordre*, « Mater vel matrix ecclesia ordinis Cavensis » [3]).

L'Abbé Alfère, que nous avons vu naître en l'an 931, aller à Cluny en 995, et se retirer dans la grotte *Arsicia* vers 1011; était alors arrivé à une extraordinaire vieillesse. En 1050, époque de sa mort [4]), il était âgé de 120 ans!... [5]) C'était au mois d'avril et l'on solennisait

1) MURATORI (SS. VI. p. 203) en porte même le nombre à 400.

2 V. à l'*Appendice*, Lett. B, la liste des Monastères, Églises, etc. dépendant de Cava.

3) UGHELLI, *Ital. Sac.* VII. p. 370; *Cod. dipl. Cav.* T. I. Synop. p. xiii.

4) « 1050. Leo papa ordinatus est. Et domnus Adelferius, Abbas monasterii sanctæ Trinitatis, obiit. » *Beda*, de Temp., seu *Ann. Cav.* ap. PERZ. *Mon. Ger. Hist.* III. p. 189, vel ap. MURAT. *SS. Rer. It.* VII. 209; BOLLAND. Tom. II Apr. 102; BARON *Ann. Eccl.* 1050. n. 15; UGHELLI, *Ital. Sac.* VII. 372; BUCELINI, *Menol. Bened.* p. 268; DE BLASI, *Chron. MS.* 1050. etc. etc. — Le *Chronicon* de PRATILLI, (p. 439,) se trompe donc en faisant mourir S. Alfère en 1049.

5) « Obiit autem vir vite valde venerabilis senex et plenus dierum, cum fere centum viginti esset annorum. » VENUS f. 6, vel ap. MABILL. *Act. SS. O. B.* VIII. 643. — De son côté JEAN DE CAPOUE, dans le petit poëme qu'il adjoignit, vers 1295, aux *Vies de Hugues de Venouse*, (fol. 36 a t°) s'exprime ainsi :

Abbas Alferius primus virtute coruscus.
Anno centeno bis deno vixit in orbe.

Le *Chronicon* de PRATILLI se trompe donc encore en n'assignant que 109 ans d'existence à S. Alfère. — S. Alfère du reste n'est point à Cava, le seul exemple d'une longévité si merveilleuse. Dans un document du XVIe siècle on lit: *Leonardus Juvanis habitator de Passiano, cæcus, et senex, et annorum* 110; dans un autre: *Ferdinandus Tagliaferro annorum 127*. Ailleurs on trouve que *Charles de Palmerio mourut à 110 ans, Bernardin di Adinolfi à 125, etc.* Cf. ADINOLFI, *Stor. della Cava.* p. 279. not. 7.

les fêtes de la Semaine Sainte. « Dans la matinée du Jeudi Saint, le vénérable Alfère célébra encore la grand' messe, lava les pieds aux frères, fit de nombreuses largesses aux pauvres, adressa une touchante exhortation à ses religieux, en les assurant qu'il serait toujours en esprit au milieu d'eux. Puis il se donna pour successeur l'humble et pieux Léon de Lucques[1]). Le nouvel abbé et ses religieux, à la prière d'Alfère, qui voulut encore jeûner ce jour là, allèrent au réfectoire prendre un peu de nourriture. Quant au saint viellard, il se retira dans sa cellule, et c'est là que, à l'insu de tous, il mourut en oraison » [2]).

Son corps fut enseveli par ses disciples, proche de l'église, dans la crypte même qui lui avait servi de demeure durant tant d'années [3]). Il y repose encore aujourd'hui, dans un riche tombeau en marbre, placé entre ceux de ses deux successeurs immédiats [4]).

[1]) En agissant ainsi S. Alfère suivait non seulement l'exemple de Cluny (Voy. PAGI ap. BARON. *Ann. Eccles.* an. 993, n. 8), mais il usait encore du privilége que lui avaient accordé, en 1025, les deux Guaimar. (Voy. p. 20).

[2]) « Quo nimirum die (*Cœnæ Domini*) veniente, implevisse fertur omnia, quo ad tante solempnitatis ministerium debebantur. Nam missarum solempnia celebravit, fratrum pedes abluit, pauperibus donativa distribuit, et constituto discipulis Patre, Leone videlicet venerabili viro, cujus superiùs mentionem feci, solam diei cenam preterijt, ... Tunc quidem fratribus cum statuto eis patre ad refectionem dimissis, cellulam spelunce, in qua manere consueverat, intravit, se in orationem dedit, atque inter orationum verba in Redemptoris manus ultimum spiritum tradidit. » VENUS. f. 6 a t° et sq. MABILL. *Act. SS. O. B.* VIII. 643.—Cf. MAR. ANT. SCIPIO. *Elog. in L. Heroas Bened.* Placentiæ, 1636. f. F.

[3]) « Tollentes autem discipuli corpus eius in eodem specu, circa oratorium, quod idem vir Dei construxerat, condiderunt. » VENUS. f. 8. DE BLAS. *Chr.* an. 1050.

[4]) Quand, en 1641, l'abbé *D. Grégoire Lottieri* fit orner, par *Joseph Rappi*, les tombeaux dont il s'agit ici, des belles mosaïques, dites de Florence, que l'on admire aujourd'hui; on mit sur celui de S. Alfère l'inscription ci-après de D. *Camille Massaro*, de Capoue, alors archiviste (*Libro dei Ricordi*, II. f. 144. Cf. POLVERINO, *Desc. della Cava*, II. 80, MAZZA, *De Reb. Salernit.* p. 85):

SANCTVS ALPHERIVS
SALERNITANVS PATRITIVS
CAVENSIS COENOBII ABBAS I.
VICTORISQ. III. PONT. MAGISTER INCLYTVS
PRIMVS IN HOC SACRO PATER EST ALPHERIVS ANTRO
SIC RELIQVIS VITA CELSIOR VT TVMVLO
HIC TVMVLVM INCOLVIT VIVENS VBI LVMINE TRINO
ADMONITVS TRIADI DEDICAT ECCLESIAM.
QVID MIRVM! EXANIMI VITAM SI REDDIDIT ORANS
QVI VALIDVS SEMPER VIXERAT IN TVMVLO!
FERIA V. IN COENA DOMINI
COELESTIS COENAE CONVIVA CONSCIVS EFFICITVR
AET. SVAE CXX. AN. CHRISTI ML.

Le nom d'Alfère, qui, de son vivant, avait été déjà si fameux dans les principautés lombardes de Salerne, de Capoue et de Bénévent, après sa mort, devint extrêmement populaire dans toute l'Italie méridionale. Émus par les miracles qui s'opéraient à son tombeau [1]), les peuples l'invoquèrent bientôt comme saint. L'Église approuva leur décision. Le pape Victor III, qui avait connu jadis, à Cava même, toutes les vertus de son bon maître, à peine fut-il monté sur la chaire de S. Pierre, mit le nom d'Alfère dans le canon des Saints (1087) [2]). On célèbre, à Cava, en grande pompe, la fête de S. Alfère, le 12 avril de chaque année [3]).

A l'occasion de l'ouverture de la tombe de S. Pierre, dont il sera question plus tard (Chap. IV. fin), suivant l'autorisation qu' il en avait reçue du Rév[me] P. D. *Jules de Ruggiero*, abbé de la Sainte-Trinité, le R. P. D. *Guillaume Sanfelice d'Acquavella*, vicaire général du Diocèse *nullius* de la Sainte-Trinité de Cava, fit la reconnaissance des reliques de S. Alfère. Cette cérémonie eut lieu le 5 octobre 1874, en présence de diverses personnes. Le corps du saint abbé fut trouvé assez bien conservé, sans être cependant intact. Les bras et les jambes étaient remarquables par leur grandeur. (Voy. la *Relation* MS. du P. *Sanfelice* p. 2 et suiv.)

1) Venus. f. 7-10; vel ap. Murat. SS. Rer. It. VI, p, 208. Victor III, *Dialog.* lib. III. p. 155 et sq. Rome, 1651, vel ap. Mabill, *Act. SS. O. B.* VI. p. 467-68; et plus spécialement la *Vita di Sant'Alferio* que j'ai publiée, en Mars 1875.

2) C'est ce qu'affirme l'opuscule imprimé à Rome, en 1862, Typog. Gentile: *Racconto delle solenni cerimonie della Canonizzazione*, p. 27.

3) *Vite dei Santi Padri Cavensi*, MS. n° 65 f. 5. Ce MS., petit in-8°, de 139 feuillets, contient une version en italien des *Vies des 12 premiers abbés de la Sainte-Trinité*, composées, vers 1582, par D. Alexandre Rodulphe. « *Ed è questa versione una vera gemma di purismo, che per semplicità ed eleganza di stile ricorda gl' impareggiabili scrittori del trecento.* » (D. Michel Morcaldi, *Relaz. a S. E. il Minist. della Publ. Istr.* 1872. p. 20.) Le Rév[me] Père, dont je viens de citer les paroles, attribue à D. Séverin Boccia la traduction dont il est ici question. Toutefois, malgré le respect profond que j' ai pour ce bon et docte Abbé, je suis d'avis qu'elle appartient à *D. Alexandre Rodulphe* même. C'est ce que prouvent le titre de l'ouvrage, l'écriture de plusieurs passages du MS. (les préfaces surtout des pages 1 et 70 a t°), les notes (p. 73, 74 a t°, 84 a t°, 93 a t°, etc.) écrites au temps de l'abbé Boccia (1671-77), le témoignage de plusieurs auteurs, tels qu'Armelini (*Bibl. Casin.* p. 5.) et Polverino (Descriz. ist. della Cav. II. p. 65), enfin la postille du premier feuillet, qui est ainsi conçue: *Est sacri monasterii Cavensis. Ad usum D[i] Alexandri.* (Pour plus de détails sur ce MS. et l'auteur de cette belle version, voy. la Préface de la *Vita di Sant'Alferio* déjà citée.

CHAPITRE III.

S. LÉON DE LUCQUES

1050-1079

Élection et enlèvement de Léon. — Son amour pour les pauvres. — Ses relations avec Gisulfe II. — Il devient le défenseur des Amalfitains. — Donations diverses. — Religieux remarquables. — Premières années de *Pierre Pappacarbon*. — Son voyage et son séjour à Cluny. — Il est nommé maître d'Oddon de Châtillon (Urbain II); puis évêque de *Policastro*, et enfin abbé de S. Ange de *Monte-Corace*. — Nouveaux dons de Gisulfe II. — Bulle remarquable de Grégoire VII. — Prédiction de Léon. — Robert Guiscard assiège et prend Salerne. — Normands et Lombards. — Rôle providentiel de l'Abbaye de la Sainte-Trinité. — Séjour d'Oddon de Châtillon à Cava. — Mort de l'abbé Léon.

L'abbé Léon 1er, était un religieux de mœurs pures et simples, d'une bonté et d'une prudence remarquables [1]). Dans un voyage qu'il fit, de Lucques, sa patrie, à Salerne, vers 1020, il entendit parler des vertus du pieux solitaire de la grotte mételliennne. Il courut aussitôt se mettre sous sa direction. Léon devint dès lors l'un des plus utiles auxiliaires de S. Alfère, et celui-ci, comme nous l'avons dit, le choisit pour son successeur (12 avril 1050).

Il paraît que les premiers jours du gouvernement de Léon ne furent pas heureux. Un seigneur puissant, que l'histoire ne nomme pas, envahit, à main armée, le monastère de la Sainte-Trinité, et en enleva le nouvel Abbé. Celui-ci toutefois fut peu après rendu à la liberté [2]).

Léon de Lucques se distinguait surtout par un grand amour pour les malheureux. Dans la biographie, si touchante, que nous a laissée de lui *Hugues de Venouse*, on lit que souvent, à l'insu de tous, il allait ramasser du bois sur la montagne voisine, le portait sur ses épaules à Salerne et du produit de la vente achetait du pain qu'il distribuait aux pauvres [3]). Il arriva même qu'un jour, tandis qu'il partageait ainsi à plusieurs pauvres le pain qu'il s'était procuré en vendant son bois, le

[1]) *Jean de Capoue*, dans son petit poëme déjà cité (MS. Memb. n.° 24. f° 36 a t°), après avoir fait l'éloge de S. Alfère, ajoute:

> Quem Leo subsequitur, vir prudens atque benignus,
> Qui laudabiliter terdenis prefuit annis.

[2]) VENUS. *Vit. S. Alf.* f. 5 a t°; BOLLAND; *12 April.* p. 99. Ed. *Venet.*

[3]) VENUS. *Vit. S. Leon.* f. 10 a t°; BOLLAND; *12 Jul.* p. 460.

prince de Salerne, Gisulfe II (1052-77), vint à passer. Léon lui offrit, ainsi qu'aux autres, le pain de ses sueurs. Le prince, comme offensé, s'éloigna d'abord. Mais les cavaliers de sa suite, lui ayant fait observer que, par son refus, il ne méprisait point tant le pain, que l'homme de Dieu qui le lui avait présenté, Gisulfe rebroussa chemin et, recevant du saint une portion de ce pain béni, il le mangea. Dès ce jour, ajoute l'abbé de Venouse, Gisulfe conçut une grande estime pour le serviteur de Dieu et compensa le don d'un peu de pain par les plus grandes largesses. Outre le témoignage du véridique historien [1]) plusieurs beaux parchemins des Archives de Cava nous l'attestent encore aujourd'hui. C'est ainsi que dans les diplômes de janvier et février 1058, *par honneur pour l'auguste Trinité et par respect pour la sainteté de l'abbé Léon; par amour pour Alfère, qui fut son père spirituel, et dans l'espoir d'obtenir la rémission de ses péchés et de ceux de Gemma son épouse et de Guaimar son fils;* le Prince de Salerne confirme toutes les donations faites précédemment à l'abbaye de la Cava, en particulier celles de Guaimar III et de Guaimar IV, celles de Salpert, son maréchal, etc. Puis il lui concède tout le territoire formant aujourd'hui les communes de *Cava-dei-Tirreni* et de *Vietri-sul-mare.* Il ordonne enfin que les taxes et impositions perçues dans les ports de *Cetara*, *Albola* et *Fonti* soient versées dorénavant dans les caisses du monastère [2]).

Gisulfe cependant, par caractère, était porté à la vengeance et à la cruauté. Il était depuis longtemps fort irrité contre ces fiers Amalfitains, sur lesquels il avait jadis dominé, avec son père, durant plusieurs années (1039-45) [3]), et qui avaient eu l'audace non seulement de secouer le joug, mais même de tendre, de concert avec quelques seigneurs de Salerne, un guet-apens à son père Guaimar IV, et de l'assassiner, non loin de Salerne, sur les bords de la mer, en le perçant horriblement de trente-six coups de poignard (1052) [4]). Gisulfe punit les coupables par les plus cruels tourments. Tous les Amalfitains en

1) VENUS. *loc. cit.*; MURAT. *Script Rer. It.* t. VI. p. 214. *Milan.* 1725.

2) *Arc. Mag.* Archiv. Cavens. Lit. A. n. 38 et 39; DE BLASI, *Chron.* an. 1058; *Cod. dipl. Cav.* t. I. Synop. p. x; ADINOLFI. *Stor. della Cava*, p. 285.

3) AQUARO, *Sag. di tavol. Cronol.* p. 85. Napoli. 1762. in-f.°

4) « Hoc anno (*1052, et non point 1051, comme dit* DELLA NOCE) Guaimarius Princeps conjuratione Amalphitanorum quos nimis indignè tractabat, nec non et cognatorum, ac Salernitanorum quorundam juxta ora maris Salernitani occisus est, triginta et sex plagis perfossus, » etc. LEO OSTIENS. *Chron. Casin.* II. 85. p. 298. Ed. Paris 1668. — Le docte abbé D. AUGUSTIN VENEREO, dans un petit MS. in-4°, malheureuse-

particulier qui lui tombaient sous la main étaient impitoyablement torturés, mutilés, mis à mort. «Seul Léon de Lucques osait alors résister au prince courroucé et s' opposer, avec une libre autorité, à ses instincts féroces, tantôt l'adoucissant par de pressantes prières, tantôt l'épouvantant par de terribles menaces. Aussi souvent le rendait-il si obéissant et si docile qu'il obtenait de lui tout ce qu' il désirait ». L'Abbé de Venouse que nous venons de traduire, donne la raison de cette noble audace du religieux de Cava. «Le saint homme, pauvre des biens de la terre, mais riche des trésors du Ciel, pouvait d'autant plus librement s' opposer aux puissants du Monde, qu'en les perdant, il n' avait absolument aucune peur de rien perdre » [1]).

Parmi les nombreux exemples de dévoûment dont l'abbé Léon fit preuve envers les Amalfitains persécutés, nous nous contenterons de rappeler le suivant. Un jour, tandis que Léon était à table avec ses religieux, un messager arriva, en grande hâte, de Salerne à Cava, annonçant que Gisulfe avait ordonné d' arracher les yeux à trois hommes d'Amalfi. *Courez, Père*, s'écrie-t-il en s'adressant à l'abbé Léon, *courez; car les malheureux sont déjà acheminés vers le lieu du supplice*. L'homme de Dieu interrompt aussitôt son modeste repas; il vole vers Salerne et trouve les trois infortunés aux portes de la ville. Il commande alors, avec tant d'autorité, aux bourreaux de mettre leurs victi-

ment incomplet, de 22 feuillets, (dont s'est beaucoup servi *De Blasi* pour composer son bel ouvrage: *Series Princ. Lang.* etc.), au f° 10 a t°, cite, d'après un parchemin de Cava, comme ayant pris part au meurtre de Guaimar IV, son neveu, le comte *Éderrad*. Voici les paroles de Venereo: « *Patet Guaimarium occisum fuisse ab Ederrado comite, nepote suo, filio Landoarij Cavaselice comitis filij quondam Landulfi comitis, qui fuit frater istius Guaimarij. Ex Diplomate, quod incipit.* In nomine santæ et individuæ Trinitatis. Gisulphus divina favente clementia, Langobardorum gentis princeps, per interventum Dominæ Gemmæ principis dilectæ genitricis nostræ, confirmamus tibi Melo filio Angeli totum, et integrum illud, quod ego, et gloriosæ memoriæ Dominus Guaimarius princeps, et Dux genitor noster dudum concessimus tibi, ut tu, et tui hæredes illud securiter habeatis, et faciatis ex eo quod volueritis; et concedimus tibi integram Turrim, quæ fuit Ederradi filij quondam Landoarij, qui temerario ausu, suggerente inimico humani generis, interfuit occisioni supradicti Guaimarij serenissimi principis, et Ducis genitoris nostri, et contra animam conciliatus est, et res eius confiscatæ sunt. Idcirco integram ipsam Turrim tibi concedimus, cum omnibus, quæ intra eam sunt, cunctisque eius pertinentijs, ut sit in potestate tua et hæredum tuorum, etc. Testum vero huius nostræ confirmationis, et concessionis scribere præcepimus te Truppoaldum Abbatem, et scribam nostri sacri palatij Salernitani, anno nobis à Deo concessi principatus undecimo, mense octobris, concurrente Ind. sexta » (1053) *Arc. Vet.* 86, *n.* 278. (*Arc. Nov.* X. 53).

[1]) Venus. *loc. cit.* — Ridolfi, *Vita del Beato Leone.* MS. Cait. n. 65, f. 22, etc.

mes, en liberté, qu'il est immédiatement obéi; puis il se rend auprès de Gisulfe et ose lui reprocher sa cruauté. Le prince, cette fois encore, accueillit avec soumission les salutaires avertissements de l'Abbé de Cava et s'adoucit temporairement, sans toutefois pouvoir se dépouiller de sa férocité naturelle[1]). Ainsi, un jour, sur les hauteurs du Cassin, le fier Totila s'était adouci, pour un temps, lui aussi, devant la noble figure de S. Benoît.

L'abbaye de Cava cependant, de plus en plus prospère depuis les donations de Salpert et de Gisulfe, ne cessait de s'enrichir chaque jour davantage. À l'exemple du Prince Salernitain, les seigneurs de sa cour ou des pays voisins rivalisaient, pour ainsi dire, entre eux, afin de soumettre à Léon des monastères, des églises, des vassaux et des terres. C'est ainsi que nous voyons, dès 1053, le noble *Luc Tromarchus* et ses frères *Pancrace, Nicolas* et *Candide*, donner, par un beau diplôme grec, le monastère de S. André, qu'ils possédaient en Calabre et qui avait été détruit, peu auparavant, par les Francs ou Normands[2]); puis, en 1059, le vicomte *Vibus*, *gastald*, de Salerne, fournir

1) VENUS. *ib.* f. 11 a t°; RIDOLFI. *ib.* f. 23; MURAT. SS. VI. p. 215.

2) Voici quelques mots de ce parchemin intéressant à tant de titres. C'est le plus ancien document ayant le nom de *Cava*, que nous ayons rencontré. Nous copions fidèlement le texte et nous ajoutons, en regard, la traduction latine du Chev. *Trinchera* :

. . . . Εν ονοματι τοῦ πατρός καὶ τοῦ υιοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος. ἡμεῖς οἱ πρῶγεγραμμένοι λουκᾶς καὶ πανκράτιος· καὶ νικόλαος καὶ κάνδιδος οἱ ἀυτάδελφοι. οἱ τὰ σίγνα του τιμίου σταυροῦ ἴδιοχειρὶ ποιήσαντες τὰ παρακατίοντα εντελλῶμεθα. ἔχομεν μοναστίριον καὶ τόπον τινὰ εκ γονικῆς ἡμῶν κληρονομείας· είς τὴν διακράτησιν τῆς κάλαυρας· ὅπερ ἀμεληθόντες εν τὲς ημέραις ταῦταις τῶν φράνκων καὶ πῶς κρατῶμεν αυτὸν φράνκων καὶ ελεύθερον· καὶ παντελὸς ἠφανηςθαι· καὶ πυρίκαυστον γεγονεν· καὶ παντελος ἠρίμωται καὶ ἠφάνησθαι. καὶ ἡ ἁγία τοῦ θεοῦ εκκλησία κεχάλασμικός ἔκειτο καὶ ἀλητούργητος. ειδῶτης δὲ ἡμεῖς τὴν κατάπτωσιν τοῦ τόπου. καὶ φουούμενοδιὰ τοῦ θανάτου· σοῖ τῶ ὲυλαβεστάτω καθειγουμένω λεοντίω τῆς μονῆς τῆς ἁγίας τρίαδος τῆς κάυας. καὶ

. . . . In nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti. Nos suprascripti Lucas, et Pancratius, et Nicolaus, et Candidus germani fratres, qui signa venerandæ crucis propria manu exaravimus, quæ sequuntur præcipimus. Monasterium habemus, et locum quemdam ex paterna nostra hereditate in pertinentiis Calabriæ:quod (*monasterium*), derelictum hisce Francorum diebus, possidemus immune et liberum, et omnino deletum et exustum, et prorsus desertum atque vastatum; sanctumque Dei templum eversum, divinoque cultu destitutum extabat. Nos autem, videntes loci vastationem, interitumque metuentes, tibi piissimo Leontio præposito Monasterii Sanctæ Trinita-

à Léon les moyens nécessaires pour construire, dans Salerne même, l'église et le monastère de S. Nicolas de la Palme; en 1060, ***Amanda***, petite fille de Léon l'Amalfitain, lui accorder la belle terre de ***Metellianum***, dite alors du ***Planum*** et aujourd'hui encore appelée ***Il piano della Camera***; en 1063, le seigneur ***Golferius*** et ***Radoald***, son père, ajouter à d'autres concessions, par eux antérieurement faites au Monastère de S. Magne du Cilento, qui dépendait de Cava, la donation de deux moulins situés sur le ***Lustra***, petit cours d'eau qui se jette dans la mer Tyrrhénienne, non loin des ruines de Pestum; enfin, en 1071, ***Gemma***, la mère même de Gisulfe II, accorder au monastère de Cava la propriété absolue de tout le ***Selano***, — ce ruisseau qui baigne les pieds de l'Abbaye, — et un grand moulin qu'elle avait fait construire, non loin de la mer, à la ***Molina*** de Viétri [1]).

Avec les donations, le nombre des religieux de la grotte métellienne s'accroissait également. La ***Chronique de Pratilli*** cite plusieurs noms et des plus illustres de l'époque: ***Guaimar***, comte de Cornetum ou ***Cornuti***, au diocèse de Capaccio (1053), ***Indulfe***, prêtre de Salerne (1061), le vénitien ***Hugues***, comte de Parentia (1065), le ***fils de Rédolfe***, comte de Sarno (1078), etc. [2]). Mais sans nous occuper davantage de la confiance qu'il faut donner à cette ***Chronique***, nous nous contenterons de noter que l'abbé Léon donna certainement l'habit monastique à deux personnages, fameux depuis, et tous deux ses successeurs, aussi bien sur le trône abbatial que dans la sainteté: ***Pierre Pappacarbon*** et ***Constable Gentilcore*** [3]). Comme la vie du premier se lie intimément à celle de l'abbé Léon, nous croyons devoir, dès à présent, le faire connaître plus particulièrement.

Pierre Pappacarbon était neveu de S. Alfère [4]). Le souvenir de son oncle et le désir d'imiter ses vertus, l'attirèrent de Salerne à Cava, vers 1057. Dès les premiers jours, il se fit remarquer par l'exacte ob-

τοῖς σοῖς διακατόχοις, ἴδει ἀπεντεύθεν παραδίδομεν καὶ αφιέρωμεν τὸ εἰρημένον μοναστίριον· λέγωμεν δεὶ τὴν μονὴν τοῦ αποστόλου ανδρέου σὺν πᾶση τη διακρατήση ἀυτοῦ. κ.τ.λ.	tis Cavensis et successoribus tuis iam hinc tradimus et offerimus dictum monasterium, scilicet monasterium Apostoli Andreæ, cum omnibus ejus pertinentiis, etc.

(Cf. *Arch. Cav.* Catal. perg. græc. n. 6. etc.; TRINCHERA *Syll. graec. membr.* N° XL. p. 49. Napoli, 1865. in-4°

1) *Arc.* XI. n. 60, 114 et *Arc. Mag.* A. 41, B. 1. — DE BLASI. *Chron.* ann. 1059, 1060, 1063, 1071, etc.

2) PRATILLI, *Hist. Prin. Lang.* IV. p. 439 et suiv.

3) VENUS. f. 14 a t°, 28 a t°; MURAT. op. cit. p. 217 et 229.

4) *Annal. Cav.* ap. PERTZ, *Mon. Germ.* SS. III. 190; DE BLASI, *Op. cit.* an. 1122.

servance de la Règle, par un grand amour pour la contemplation et surtout par une austérité de vie peu commune[1]). Afin de mieux suivre ses inclinations, souvent, durant le carême et du consentement de Léon, son abbé, Pierre se retirait sur le mont *Saint-Élie*, précisément à l'endroit où S. Alfère avait jadis tenté de fonder son monastère. Là il se livrait à toutes les pratiques des plus sévères anachorètes. Suivant *Hugues de Venouse*, quelques pains lui suffisaient pour tout un carême [2]).

Excité, plus tard (1062), par la grande réputation dont jouissait l'abbaye de Cluny, Pierre, accompagné de quelques religieux de Cava, s'embarqua pour Gênes et passa de là en Bourgogne, où, en souvenir de son oncle Alfère, il fut reçu par *Saint Hugues*, l'abbé de Cluny (1049-1109), avec les marques de la plus tendre affection. Le religieux de Cava se distingua, à Cluny, par les mêmes vertus que ses frères de la grotte métellienne lui avaient connues. L'abbé Hugues fit surtout grand cas de lui et le chargea des plus importants offices de la fameuse communauté. Pierre en exerça avec zèle et grand honneur jusques à sept à la fois et même plus encore, passant de la sorte cinq ans dans la vie purement claustrale et trois ans dans la chapelle de l'abbé Hugues [3]). C'est alors que Pierre connut le fameux *Hildebrand* et se lia avec lui de la plus étroite amitié. Aussi quand le futur adversaire de la Simonie et des Investitures, s'éloigna de Cluny, ne perdit-il point le souvenir du moine Salernitain, son ami, ni de tout ce qu'il avait appris de l'abbaye de Cava [4]).

Peu après, vers 1069, Pierre fut chargé, à Cluny, de la direction des novices. C'est en cette qualité qu'il eut l'insigne honneur d'initier à la vie cénobitique *Odon de Châtillon*, jusque là archidiacre de l'église de Reims, et plus tard pape sous le nom d'Urbain II 1070) [5]). Ce fait seul suffit pour nous donner la mesure de ses vertus et de son mérite.

Cependant Hildebrand, alors cardinal-archidiacre, au milieu des grandes préoccupations qui remplissaient son âme, savait que l'abbé de

[1]) VENUS. f. 14; MURAT, *op. cit.* p. 217, etc. Cf. MABILL. *Ann. Bened.* V. 143. Ed. de Lucques.

[2]) VENUS. f. 14 a t°; RIDOL. MS. n. 65. f. 7 et 29 a t°, vel Hist. MS. n. 61, f. 28.

[3]) VENUS. f. 15; MURAT. SS. Rer. It. VI. p. 217.

[4]) RODUL. *Hist. S. Mon. Cav.* MS. n. 62. lib. I, c. 52; vel MS. n. 61, f. 26.

[5]) RUINART. *Vie d'Urb. II*, dans les *Ouvrages posth.* III. p. 11. Paris, 1724; ROHRBACHER: *Stor. Univ. della Chies. Catt.* VII. 696. Torino, 1860; A. DE BRIMONT, *Un pape au Moy. Age* p. 97 et 151, Paris, 1862.

Cava, le vénérable Léon, désirait, à cause de son âge avancé, un successeur. Il s'intéressa en sa faveur, auprès de S. Hugues, et sa médiation fut si efficace qu'il obtint de la *libéralité* de l'abbé de Cluny, comme s'exprime l'historien de Venouse, le retour de Pierre Pappacarbon au monastère de Cava (1070)[1].

Le maître des novices de Cluny était à peine arrivé auprès de Léon, que le clergé et le peuple de *Policastro*, petite ville de la Lucanie, de concert avec le Prince de Salerne, Gisulfe II, le demandèrent à grands cris pour évêque, et, après bien des instances, finirent par l'obtenir. Mais, peu après son élection, le nouvel évêque, qui souffrait avec peine le tumulte des affaires extérieures, renonça à la dignité épiscopale et retourna à Cava[2].

L'abbé Léon craignant alors que quelque autre circonstance imprévue ne vint le priver d'un esprit si distingué, se le donna pour coadjuteur dans le gouvernement de l'Abbaye et le désigna pour son futur successeur. Quant à lui, il alla s'établir près de l'église de S. Léon de Vietri, qu'il avait construite peu d'années auparavant, vers 1064[3]. Pierre prit dès lors en main la direction du monastère de la Sainte-Trinité. Mais, en voulant suivre et appliquer dans toute sa rigueur la Règle de S. Benoît, qu'il avait si bien apprise à Cluny, il excita les murmures d'un grand nombre de religieux, habitués, à moins de sévérité; et le bon Léon, prêtant trop facilement l'oreille aux critiques des mécontents, consentit à perdre une fois encore celui qu'il s'était donné pour aide et successeur. Le neveu de S. Alfère se retira alors (1070) dans le *Cilento*, au monastère S. Archange de *Monte-Corace* et, en peu de temps, au témoignage de l'abbé de Venouse[4], il porta ce monastère à un grand degré de prospérité, non seulement spirituelle, mais aussi matérielle. S'il en fallait du reste une autre preuve, nous la trouverions dans plusieurs parchemins accordés à l'abbé Pierre et contenant tous de grandes donations[5].

Aussi les religieux de Cava, revenus à de meilleurs sentiments, furent-ils les premiers à demander le retour de l'abbé Pierre. Celui-ci consentit à se rendre à leurs désirs; mais à l'expresse condition de di-

1) *Bulle d'Urbain II*. arc. mag. C. n. 32; cf. VENUS. f. 15.

2) VENUS. f. 15 a t; UGHELLI, *Ital. Sacra*. VII. col. 545; RODUL. *Hist*. L. I. c. 68. MS. 62.

3) ADINOLFI, *Stor. della Cava*. p. 175. Cf. DE BLASI, *Chron*. ad an. 1067.

4) VENUS. f. 15 a t. cf. UGHELLI. *loc. cit*.

5) Tel est le parchemin de Juillet 1071 (arc. XII. n. 97). Cf. DE BLASI, *Chr*. an. 1072.

riger dorénavant l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava selon la discipline de Cluny (1073). Personne dès lors ne lui fit plus opposition. C'est ainsi, pouvons-nous dire, que l'Abbaye fut confirmée dans l'observance de la Règle de Cluny, sans cependant être assujétie à la grande Congrégation Française [1]).

Gisulfe II cependant, malgré les deux diplômes de l'an 1058, avait fini peu à peu par faire revivre sur la vallée Métellienne les droits dont il s'était jadis dépouillé. Hildebrand, qui le connaissait bien, ayant eu occasion de le voir de près, lors de la dédicace solennelle que le pape Alexandre II fit de la Basilique du Mont-Cassin, en l'an 1071 [2]), finit par obtenir de lui, en sa faveur, la renonciation à tous les droits qu'il pouvait encore prétendre sur le monastère de la Sainte-Trinité de Cava et la vallée Métellienne, et peu après le fameux cardinal archidiacre accorda le tout à l'abbé Léon, son ami (1071) [3]).

C'est encore grâce aux conseils d'Hildebrand[4]) que Gisulfe, en 1072 et en 1073, enrichit l'Abbaye de la Sainte-Trinité de la plus grande partie des terres et des églises qui forment, aujourd'hui même, la portion la plus importante de son Diocèse. On conserve à cet égard, dans les Archives de Cava, trois beaux diplômes. Par celui de 1072, Gisulfe donne à l'abbé Léon le territoire du *Monte-Gulia* on *Mont de l'Aiguille*, sur lequel l'abbé S. Constable fondera, dans la suite, la ville de *Castellabate*. Par ceux de 1073, il lui concède ou confirme les monastères de S. Nicolas *de Serramezzana*, de S. Fabien de *Casacastra*, de S. Matthieu *ad duo flumina*, et les églises de S. Blaise *de Butrano*, de S. Jean *de Terrisino*, de S. Archange *de Monte-Corace*, de S. Zacharie *de Lauris*, et autres; avec les terres dépendantes et les hommes ou vassaux qui les habitaient [5]).

Le grand Hildebrand cependant, malgré lui, était proclamé pape, sous le nom de *Grégoire VII* (21 avril 1073). Par ordre de l'abbé Léon,

[1]) Cf. Dantier, *Les monastères bénéd. d'Italie*, tom. II. p. 263. Paris. 1866.

[2]) Cette supposition est confirmée par Léon d'Ostie (*Chr. Cass.* III. 30). D'ailleurs la Bulle d'Alexandre II, où toute la cérémonie est décrite et qui existe originale au Mont-Cassin, contient, parmi les signatures du pape et des cardinaux, celles d'Hildebrand et de Gisulfe II. (Cf. ma *Descript. du Mont-Cassin*. p. 218. Mont-Cas. 1874). De Blasi conjecture que l'entrevue eut lieu à Capoue, sans en apporter aucune preuve (*Chron.* an. 1071).

[3]) C'est ce qu'affirme la Bulle, déjà citée, d'Urbain II. *Arc. mag.* C. n. 32. Cf. Rodul. *Hist.* l. I. c. 52 du MS. 62.

[4]) De Blasi, *Lettere al Rosini*. p. 12. Napoli. 1786. in-f.

[5]) *Arc. Mag.* B. n. 5, 9 et 10. — Cf. Murat. *Ant. Ital.* V. col. 790.

Pierre Pappacarbon, depuis peu de retour du *Cilento*, partit alors pour Rome; tant pour féliciter le nouveau pontife et le remercier des faveurs qu'il avait naguère obtenues à son monastère, que pour lui *offrir les services de ses amis de Cava*. Pierre descendit, à Rome, à l'abbaye fameuse de S. Paul *hors des murs* [1]) dont Hildebrand avait été quelque temps Abbé (1059) [2]). Bien que le grand Muratori soit d'un avis contraire [3]) et aussi le docte chevalier Trinchera [4]), nous pensons que ce fut à l'époque du séjour de l'abbé Pierre à Rome que Grégoire VII lui accorda la bulle remarquable que l'on admire de ce pontife à Cava; bulle, que quelques uns considèrent encore comme inédite [5]), mais que *Muratori*, au moins, a déjà publiée [6]). Par cette bulle, qui est malheureusement sans date, le grand Pontife confirme à l'abbé Pierre (comme coadjuteur de Léon), toutes les donations de Gisulfe II; puis il déclare prendre le monastère de la Sainte-Trinité de Cava sous sa défense et la protection du Siége Apostolique; enfin il l'exempte à l'avenir de toute espèce de juridiction de la part des Archevêques de Salerne. Telle est en substance cette bulle, la première accordée par les Papes à la Sainte Trinité, et celle qui constitua définitivement la *Congrégation de Cava* [7]). À cause de son importance, nous reproduisons en entier cette bulle à l'Appendice [8]).

À partir de ce jour Grégoire VII ne cessa de montrer la plus tendre affection pour l'abbaye et les religieux de la Cava. En voici, parmi bien d'autres, un remarquable exemple. Dans une de ses lettres au

[1]) C'est ce qu'atteste un document de Juillet 1073, 31e année de Gisulfe, ainsi cité par De Blasi, *Chron.* an. 1073: « Erat hoc anno Romæ Petrus abbas prædictus S. Trinitatis, et inde S. Archangeli abbas. Indolfus enim, et Gisenolfus, et Joannes, et Durantus germani filii Siconi ajunt: *Conspirati sumus pro divina providentia, et perreximus Romam ad orationem S. Petri Apostoli ad plangenda peccata nostra, et pervenimus ad Monasterium S. Pauli Apostoli, et invenimus ibi Dominum Petrum abbatem S. Trinitatis de Cava qui magnum honorem nobis fecit, et confessiones ab illo de nostris facinoribus accepimus, et nimium onus pro nobis suscepit, et in societate et beneficio Sancti Monasterij S. Trinitatis nos, et nostros parentes recepit.* » (Cf. le Dipl. même, Arc. XII, n. 96).

[2]) Mabill. *Act. SS. O. Ben.* t. IX. 412, n. 13.

[3]) *Antiq. Ital.* t. V. 480.

[4]) *Gli Archiv. Napolit.* p. 142. Napoli 1872, in-4.

[5]) Deux mots sur l'abbaye de Cava (de D. Guillaume de Cornè) opuscule de 21 p. in-16, sans date; Trinchera, loc. cit. etc.

[6]) Muratori, *loc. cit.*

[7]) Cf. Rodul. *Hist. S. Mon. Cav.* MS. 62. Titulum libri primi.

[8]) Voy. Lett. C.

Prince de Salerne, *il salue plusieurs fois l'abbé Léon et ses autres amis de la Sainte-Trinité.* Puis, *il se recommande à leurs prières et les conjure de lui obtenir du Ciel la grâce de pouvoir diriger, avec toute la prudence nécessaire, le gouvernail de l'Église, qu'il n'avait reçu,* ajoute-t-il, *que malgré lui* [1]).

Une grande révolution cependant s'accomplissait dans l'Italie méridionale. Elle se lie étroitement à l'histoire de l'Abbaye de la Sainte-Trinité. Aussi nous y arrêterons-nous quelques instants. — Le prince Gisulfe II, malgré les bons conseils de l'abbé Léon, malgré ses menaces réitérées, continuait à sévir cruellement sur les Amalfitains, coupables, selon lui, de trop aimer leur liberté: « Une fois que le Prince méprisait, encore avec plus d'arrogance que de coutume, les avertissements salutaires de l'Homme de Dieu: *Gisulfe,* s'écria ce dernier d'un ton prophétique, *à cause de ton orgueil et de ta férocité, dans peu de temps tu seras privé d'un pouvoir que tu es indigne d'exercer!* Et aussitôt Léon se retira dans sa solitude de la Cava » [2]).

Peu après, en effet, le célèbre *Robert Guiscard,* qui semblait devoir être le défenseur fidèle de Gisulfe, dont il avait naguère épousé la sœur Gaïtelgrime; non plus sans doute par compassion, comme l'abbé Léon, mais plutôt par ambition; Robert, disons-nous, se déclara le protecteur de la petite république d'Amalfi, qui peu auparavant s'était donnée à lui [3]). Ce fut là l'occasion d'une rupture entre l'orgueilleux prince Lombard et le rusé duc Normand. Celui-ci, sous prétexte de venger les Amalfitains, ses alliés, vint mettre le siége devant Salerne (1076), et cerna si bien cette ville, alors très-opulente [4]), que les habitans, au bout de peu de mois, furent réduits à la dernière extrémité. Ils en vinrent même à manger la viande des chevaux, des chiens, des ânes et des rats. Le foie d'un chien, dit *Léon d'Ostie* [5]), se vendait dix

[1]) RODULPHI. *Hist. S. Mon. Cav.* MS. n. 61. p. 26.

[2]) VENUS. fol. 11 a t°; MURAT. *Script. Rer. It.* VI. p. 215.

[3]) « *Tota Malfa illi (Roberto) subjugata hæreditabiliter fœderatur,* dit MALATER. l. III. c. 3. ap. MURAT. *Script. Rer It.* SS. V. p. 575.

[4]) Voici ce que *Guillaume de Pouille,* dans son poëme *De Rebus Norman. gestis* ap. MURAT. Op. cit. V. p. 267), dit de Salerne:

Urbs Latii non est hac deliciosior urbe;
Frugibus, arboribus, vinoque redundat, et unda;
Non ibi poma, nuces, non pulchra palatia desunt;
Non species muliebris abest, probitasque virorum.
Altera planitiem pars obtinet, altera montem,
Et quodcumque velis, terrave, marive ministrant.

[5]) *Chron. Casin,* III. c. xlv. p. 386. Paris. 1668.

taris; celui d' une poule, neuf taris ; un œuf, un tari; sept figues, deux *deniers;* enfin un muid de farine, quarante-quatre *besants* [1]). Après plus de huit mois d' une résistance désesperée, la ville dut se rendre. Gisulfe fut fait prisonnier et privé de sa Principauté (1077) [2]). La prédiction du solitaire de Cava s'était avérée!... C'est ainsi qu' en moins de soixante ans (1016-77), un petit nombre de chevaliers hardis et entreprenants avaient renversé toutes les principautés lombardes , tous les petits duchés grecs, qui se disputaient, depuis plus de cinq siècles, le sud de l'Italie (571-1077). Salerne, le dernier boulevard des Lombards, comme Capoue et Bénévent, Naples et Amalfi, est enfin tombé au pouvoir de l'*avisé* fils de Tancrède. Dès lors conmence pour Salerne, et aussi la vallée voisine de *Metellianum*, une période beaucoup plus paisible et bien plus fortunée: celle de la Domination Normande, qui doit durer 117 ans (1077-1194).

L'abbaye de Cava, dans ces circonstance, joua un grand rôle. Comme providentiellement, elle avait été fondée dans un lieu reculé et presque inaccessible [3]), sur la limite des petites républiques ou princi-

[1]) Le *tari* de Salerne était d'une valeur égale à celui d'Amalfi (MORCALDI, *Cod. dipl. Caven.* Synop. p. liii). Or, suivant les conjectures du docte MAT. CAMERA (*Importante scoperta del famoso Tarèno di Amalfi*, Opuscule in-8° de 38 pag. Napoli, 1872, spécial p. 18 e 21) le tari valait au moins 2 f. 50 de notre monnaie. Il se subdivisait en trois *deniers*, correspondant chacun à environ 0,85 centimes. D'ailleurs le *besant* équivaudrait, suivant ZANNETI (ap. MAT. CAMERA, op. cit. p. 16, n. 3), à 26 *paoli* romains, soit 13 f. 83. Cela posé, durant le siége de Salerne, le foie d'un chien coûtait 25 fr.; celui d'une poule 22,50; un œuf, 2,50; sept figues, 1,70; enfin un muid, de farine 608, 80. Tout cela n'aura rien d' invraisemblable, si l'on songe au dernier siége de Paris (1870), durant lequel se renouvelèrent de semblables horreurs.

[2]) Cet événement important arriva: en 1072, selon le Catalogue des Princes de Salerne (ap. PRATILLI, V. 14); — en 1075, suivant la Chronique de S. Sophie de Bénévent (*ibid.* IV. 373), le Chronicon Cavense (*ibid.* IV. 446), De Meo (*Ann. crit. dipl.* VIII. an. 1075) et plusieurs autres; — en 1076, d'après l'Anonyme du Mont-Cassin (ap. GATTUL. *Acces. ad Hist. Cas.* II. 827) et Romuald, Archev. de Salerne (*Chron.* ap. MURAT. Rer. Ital. SS. VIII. 172); — enfin en 1077, si l'on en croit Loup Protospata (ap. PRATIL. IV. 44), Guillaume de Pouille (ap. MURAT., SS. V. 267), la Chronique d'Amalfi (ap. Murat. *Ant. It.* I. 214), etc. Cette dernière date, adoptée par le docte Muratori (*Ann. d'Ital.* ad an. 1077) et défendue par De Blasi (*Series Princ. Lang.* p. 127; *Lett. famil.* p. 55, etc.), est la seule qui s'harmonise avec les documents contemporains des Archives de la Sainte-Trinité. Bien plus, de l'étude de ces documents, il faut conclure que LA PRISE DE SALERNE ARRIVA ENTRE LE MOIS DE MARS ET CELUI DE JUIN DE L'AN 1077 (Voy. les Parchemins de l'*Arc.* XIII. n. 35 à 51. Cf. *Cod. Dipl. Cav.* t. I. Tabul. Blasiana, p. xxiv, etc.)

[3]) « Ille vero locus extrinsecus inaccessibilis est, et nemo illuc nisi per unum adi-

pautés de Salerne, d'Amalfi, de Sorrente, de Naples, de Capoue et de Bénévent. D'ailleurs les populations de tous ces petits états, indépendemment de leur origine latine on grecque, lombarde on normande, avaient toutes une grande vénération pour la tombe de S. Alfère, dont les miracles se répétaient alors de bouche en bouche. C'étaient là tout autant de motifs qui mettaient cette Abbaye à l'abri de toute atteinte, et en faisaient, au milieu de tant des guerres, comme un asile inviolable, respecté par les vainqueurs et entouré de l'amour des vaincus. Aussi de tous les pays environnants, accourait-on déposer à Cava ce que l'on avait de plus précieux, les titres en particuliers, qui assuraient à chacun la possession paisible de sa propriété [1]). De là l'origine de bon nombre de ces milliers de diplômes ou parchemins, monuments historiques d'un prix infini, qui se conservent avec tant de soin et d'amour dans les Archives de la Sainte-Trinité de Cava [2]).

L'abbé Léon continuait à gouverner avec gloire son monastère et tous les autres, déjà fort nombreux, qui en dépendaient [3]). Il était en cela admirablement secondé par Pierre Pappacarbon, qui faisait alors suivre aux religieux de Cava cette *forme et institution de vie*, basée sur les Constitutions de Cluny, qu'ils avaient naguère rejetée comme trop pesante [4]). L'arrivée à Cava, d'un illustre moine de Cluny, con-

tum ingredi potest, ideoque monasterium istud *Cavea* præsagialiter appellatum est.» (Orderic. Vital. Hist. Eccles. ap. Pertz. *Monum. German.* SS. XXII. p. 75; Hannov. 1868.)

[1]) De Meo, *App. cronol.* pref. Napoli 1785; Hüber-Saladin, Discours sur les Archiv. de Cava, dans le *Verandlung. des internat. Congr. für Alterthumskunde*, etc. zu Bonn. 1868 p. 73; Morcaldi. *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. xxxiii.

[2]) Selon l'*Index chronologicus* des Parchemins de la Sainte-Trinité de Cava, en 7 gros vol. MS., le nombre de ces parchemins, tous latins, s'élève à 13500, allant de l'an 793 à l'an 1834. Ainsi que déjà nous l'avons remarqué, ils se publient actuellement par les soins des RR. PP. Morcaldi, De Stefano et Schiani. A ce trésor incomparable, il faut ajouter une collection de 105 parchemins grecs, de l'an 1005 à 1273, publiés, en 1865, par le Chev. Trinchera dans son *Syllabus Græcarum membranarum*, et une autre collection, plus belle encore de 757 diplômes pontificaux et princiers, de l'an 840 à 1776. Après cela, on aura une faible idée de ces *fameuses archives de Cava*, ainsi que les appelle De Meo (loc. cit.) que Mabillon considère, avec raison, comme *immaculées* (*Iter Italic.* p. 117, Paris, 1686), que Muratori ne cesse d'appeler *illustres, célèbres, insignes, etc.* (*Antiq. Ital.* I. 180, 182. II. 40, 1034, etc.), dont enfin Gaétan Troyli fait le bel éloge suivant: « L'archivio della SS. Trinità di Cava . . . . il più sacrosanto ed illibato tra i più celebri d'Italia e il più ricco di documenti Longobardi e Normanni dei Principi di Salerno.» (*Risposta ad una scritt. per la Rocchetta.* Mag. 1756.)

[3]) Cf. à l'Appendice, lettre B., la liste des monastères de Cava.

[4]) Voy. plus haut, p. 35, et Cf. Venus. f. 15 a t°; Rodul. *Hist.* MS, 61, p. 30.

tribua encore à consolider cet heureux résultat. Il s'agit de la venue et du séjour à Cava d'*Odon de Châtillon*.

Grégoire VII, au milieu de ses luttes gigantesques contre la Simonie et les Investitures, si bien protégées par l'empereur d'Allemagne Henri IV, se voyant presque seul à combattre, avait demandé des auxiliaires à Cluny [1]). L'abbé Hugues, parmi plusieurs autres religieux distingués, lui envoya alors l'ancien disciple de Pierre Pappacarbon, qui depuis deux ans remplissait, à Cluny, les fonctions importantes de prieur claustral [2]). Odon fut reçu à Rome avec les marques de la plus vive affection. Hildebrand fit de lui son conseiller et son ami le plus intime. Odon cependant, qui conservait le plus doux souvenir de son ancien maître, se voyant si proche de lui, se rendit, peu après, à l'abbaye de Cava, le seul monastère, dans le sud d'Italie, qui, à cette époque, fut en relation avec Cluny [3]). Il vécu alors (1078) dans l'abbaye de la Sainte-Trinité, en grande intimité avec son vénérable maître [4]), et c'est alors aussi, comme il est de tradition à Cava et comme

[1]) Voigt. *Hist. de Grég. VII.* Trad. de Jager, t. II. Paris 1839; A. de Brimont. *Un pape au Moy. Age*, p. 102.

[2]) A. de Brimont (loc. cit.) pense qu'Odon de Châtillon vint en Italie en compagnie de son ancien maître, en 1078. D'après ce que nous avons dit pag. 35, cela semble inexact. Dès 1070, Pierre était de retour à Cava.

[3]) Ce ne fut que longtemps après que Cluny acquit, dans les Deux-Siciles, un monastère à lui entièrement soumis. D'après une lettre de *Pierre le Vénérable*, abbé de Cluny, à Roger, premier roi de Sicile, on voit qu'à cette époque (1131), Cluny n'avait encore qu'une seule maison de son ordre, *un tout petit monastère*, dans ce royaume: « Filium nostrum Gaufridum . . . vobis cum his litteris remittimus, atque tam ipsum quam commissum ei monasteriolum, quod solum adhuc in Regno Italiæ vestra Cluniacus habet, regiæ clementiæ commendamus. » (Ap. J. B. Carusium. *Bibl. Hist. Regn. Sicil.* II. 978. Panorm. 1723.)

[4]) La supposition faite par Ruinart (Ouvr. posth. III. p. 16. Paris, 1724) de la venue d'Odon de Châtillon à Cava, en 1078, tout seul, et non point en compagnie de son ancien maître; bien que contraire au récit de l'abbé Rodulphe (*Hist. S. Mon. Cav.* lib. I, c. 86; *Vite dei SS. Pad. Cav.* MS. 65, fol. 35, 113, 131), à celui de Venereo (Ap. Rodul. *Hist.* MS. 61, p. 45), comme aussi au *Breve Chronicon Cavense* d'Ughelli (*Ital. Sac.* VII. 367. Venise 1721), est cependant la seule qui puisse s'harmoniser avec les parchemins de l'époque, cités plus haut, p. 35 not. 5. Quant à admettre que Odon soit venu en Italie en 1070, avec Pierre Pappacarbon, puis retourné en France et enfin revenu en Italie, en 1078; cela est contraire à toutes les données historiques (Ruinart, *op. cit.* p. 14, 15). Il suit de là que le séjour d'Odon à Cava, *comme novice* de l'abbé Pierre, est inadmissible, et que les assersions de Ciacconio, *Vitæ et gesta Roman. Pont.* (I. p. 877, Rome, 1678), d'Ughelli (op. cit. VII. 367), de Séraphin Tansi (*Hist. Chronol. Montis Caveosi*, p. 28, Napol. 1746) et autres, sont également

semble l'indiquer une bulle postérieure, que Pierre annonça à Odon sa future élévation sur la chaire de S. Pierre [1]).

Toutefois Odon ne demeura pas longtemps à Cava. Bientôt Grégoire VII le rappela à Rome, et comme, après la mort du légat Gérard ou Gérald, Henri IV voulait mettre sur le siége épiscopal d'Ostie une de ses créatures, du nom de *Jean*, le grand Hildebrand s'empressa de donner cet évêché à Odon de Châtillon (1078). Celui-ci dès lors devint l'aide le plus utile de Grégoire VII et, durant quatre années, ne se détacha plus de ses côtés [2]). Plus tard nous aurons occasion de reparler d'Odon. Revenons maintenant à l'abbaye de Cava.

Léon de Lucques était arrivé à une extrême vieillesse. Il avait, depuis la mort de S. Alfère, gouverné l'Abbaye pendant presque trente ans (1050-79). Il s'endormit enfin heureusement dans la paix du Seigneur, le 12 juillet 1079 [3]). Son corps fut déposé dans la *Crypte Arsi-*

inexactes. Odon de Châtillon, plus tard Urbain II, fut *disciple* de Pierre Pappacarbon à Cluny, en 1070, et son *hôte* à Cava, en 1078.

[1]) « In eodem loco, qui Mitilianj Cava vulgariter numcupatur Basilicam dedicavimus, die nonarum Septembris, indulgentes eidem Monasterio contemplatione cuiusdam prerogative specialis charitatis, quam experti fuimus in eodem Cenobio, ymmo potius perfectam Religionis observantiam dum adhuc essemus in minoribus ordinibus constituti. » Ex Bull. *Urbani II*. an. 1092, arc. mag. C. 32, vel ap. COCQUELINES, *Bull. Rom.* II. 74. Romæ, 1739. — Les dernières paroles d'Urbain II, de prime abord, semblent indiquer son séjour à Cava, tandis qu' il était fort jeune encore et n'avait que les *ordres mineurs*: C'est le sens embrassé par *Rodulphe*, *Venereo*, *Ciaconio*, *Ughelli* et autres; sens qui a porté tous ces auteurs à faire venir à Cava Odon de Châtillon en compagnie de Pierre Pappacarbon, vers 1070. Cependant si l'on réfléchit à la valeur de l'expression latine: *dum adhuc essemus in minoribus ordinibus constituti*, on conviendra que c'est là une allusion au temps où le pape était encore *simple particulier*, même *simple religieux*, comme en 1078, sans toutefois n'avoir alors che les ordres mineurs. C'est ce que confirme le passage suivant de l'office de *S. Rudésinde* qui se célèbre le 1er mars: « Claruit S. Rudesindus A. D. 930 et sequentibus, quem *Cœlestinus tertius, dum in minoribus esset*, a terra levavit, *deinde Pontifex factus* in sanctorum catalogum retulit, anno salutis 1196. » (*Offic. SS. Dioec. S. Trinit. Cavens.* p. 46, Napoli, 1831. — Cf. DE BLASI, *Lett. famil. al Rosini*, p. 12.

[2]) Aussi Bennon, pseudo-cardinal, l'ennemi le plus acharné du Pape et de l'Église romaine, l'appelait-il le *page* de Grégoire, *Gregorii pedisequum*. A. DE BRIMONT. p. 106. RUINART, p. 16. ORDÉRIC VITAL, ap. *Pertz*, SS. XX. etc.

[3]) « 1079. Leo abbas Sanctae Trinitatis obiit. » *Beda* de Temp. MS. n. 3 f. 125 a t°, vel *Ann. Cav.* ap. PERTZ. SS. III. 190. — « IV. Id. (*Julii*) obiit Leo Abbas Cavensis. » *Emortuale Casin.* ap. GATTUL. Acces. p. 841. — Le *Chron. Cavens.* de Pratilli (p. 448) se trompe encore en disant: « Mortuus est cum omnium dolore, et tristicia B. Leo abbas Mon. nostri valde senex *in prid. Idus Jul.* etc. » Il en est de même de *De Blasi* (Chron. ad an. 1079) et autres.

cia, à côté de celui de son prédécesseur [1]). Les miracles qu'il opéra de son vivant et après sa mort le firent dès lors honorer comme Saint et, sa fête, approuvée par l'Église, se célèbre annuellement, à Cava, le 12 juillet [2]).

[1])RODUL. *Vite de' SS.Pad.Cav.* p. 26 a t°. du MS. 65; DE BLASI, *Chron.* ad an. 1079.— Quand, en 1641, l'abbé *Grégoire Lottieri* fit le tombeau actuel de S. Léon, on retrouva *son corps revêtu d'habits sacerdotaux, où se distinguait la couleur rouge* (Ricordi II. f. 144). L'archiviste de Cava, D. *Camille Massaro*, de Capoue, composa alors, pour la tombe de S. Léon l'inscription suivante, qui rappelle les principaux miracles du Saint et que *Polverino* nous a conservée (Descr. ist. della Cava, II. 80):

Est Leo, quem claudo: normas Alferius illi
   Præbuit; insigni præfuit arte suis.
Ligna ferens humero, famem reparabat egeni;
   Christiparæ meruit sæpius ore frui.
Occidit precibus quem non potuere draconem
   Vulnera; carnales horruit ille faces.
Non igitur mirum si flamma accensa Leonis
   Nil cremat exanimis, quem super illa cadit.

On préféra cependant à ces distiques l'épigraphe de D. *Flaminius*, religieux de S. Séverin de Naples (Ricordi. II. f° 143), que POLVERINO a déjà publiée, mais fort inexactement, en 1717 (*Op. cit.* II. p. 83) en l'attribuant faussement à D. *Camille Massaro*. Nous la reproduisons ici, comme on la lit aujourd'hui sur le tombeau du Saint :

HORRESCIS CVM AVDIS SVB SPECV LEONEM ?
PROPERA, NE PAVEAS.
EST FERVS FERIS. HINC TERRIBILE MONSTRVM PEREMIT.
CAETERUM LENIS EST LEO. HINC PAVPERES, VINCTOS, GRAVATOS,
ALVIT, SOLVIT, EREXIT.
TORPENS IGNIS ATER FORIS NON VSSIT,
QUEM COELESTIS FLAMMA INTVS ACCENDIT.
QUID MIRARIS PROPÈ VIRGINEM SIDEREV (sic) LEONEM ?
OBTVPESCE MAGIS HVNC VIRGINIS DEIPARAE CREBRO DIGNATVM ASPECTU.
FLORVIT ANNO DOMINI MLXXIX.

[2]) Au mois d'octobre 1874, le *R. P. D. Guillaume Sanfelice*, comme déjà nous l'avons remarqué ailleurs (pag. 28 not.), observa les tombes des Saints Pères de Cava. Voici ce que, dans sa relation manuscrite, au f° 3, il dit à propos de S. Léon: « Il giorno 6 ottobre dell'anno 1874 verso le ore due pomeridiane, entrato nella grotta dei SS. Padri e fatto pure entrare il muratore Giuseppe de Sanctis dietro la tomba di S. Leone, e messa la candela accesa nel vuoto della montagna, che corrisponde alla base di detta tomba si vide una cassa di fabbrica, lunga quanto la tomba, che poggia sospesa ed in contrasto colla montagna e colla tomba. Al lato di dietro ed al di sotto vi è un vuoto .... Salito il muratore sulla cassa di fabbrica, facilmente staccò un pezzo del coverchio, ed era di marmo, come tutto il coverchio è di marmo, meno la parte dei piedi. In seguito al detto pezzo, fu sollevato un altro pezzo, ed era marmo porfido in forma di mitra. Di sotto al quale rotto la volta di mattoni comparve in una stretta nicchia di fabbrica l'intero corpo di S. Leone, poggiando la testa sul cuscinetto di fabbrica, col bastone nella mano sinistra fermato sul petto, ed i sandali a' piedi. Presi la sa-

CHAPITRE IV.

S. PIERRE PAPPACARBON

1079-1122.

L'âge d'or de l'Abbaye. — Nombre prodigieux des moines de Cava. — Disciples remarquables de l'abbé Pierre. — Donations et donateurs infinis. — Le Duc Roger et ses largesses. — Gratitude des religieux. — Amour de Pierre pour les pauvres. — Protection accordée aux artistes. — Constructions diverses. — Pierre est honoré de la mitre. — Bulle intéressante d'Urbain II. — *La Pietra Santa.* **— Dédicace de l'église de la Sainte-Trinité. — Nouvelles faveurs d'Urbain II et du Duc Roger. — Le** *Corpo di Cava.* **— Le pape Pascal II et l'antipape Théodoric (Sylvestre III). — Monastères nombreux soumis à l'abbé Pierre. — Les religieux de Cava et les oiseaux du Ciel. — Autres donations. — Revenus de l'Abbaye. — Les Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem sous la direction des religieux de Cava. — La Navire du Monastère. — Élection de S. Constable. — Mort de l'abbé Pierre. — Son tombeau.**

Le gouvernement de l'abbé Pierre Pappacarbon est une période de gloire pour la Sainte-Trinité de Cava; l'on peut même ajouter que c'est l'*âge d'or* de cette illustre Abbaye. Voilà pourquoi un chroniqueur contemporain, ne songeant plus au vénérable S. Alfère, ni au vertueux S. Léon, appelle Pierre *le constructeur et l'instituteur du monastère de la Sainte-Trinité* [1]). Pour le même motif, le copiste *Jean de Capoue* caractérise cet abbé comme l'*instituteur de l'Ordre* ou Congrégation de Cava [2]). De son côté *Hugues de Venouse* confirme le tout, quand il dit que l'*abbé Pierre, égala ses prédécesseurs par sa grande sainteté, mais qu'il les surpassa de beaucoup par l'augmentation des biens temporels* [3]).

cra testa tra le mie mani, e; dopo di averla assai venerata, volli estrarne la prima mola della mascella superiore che aveva tutti i denti, e la estirpai con fatica, lasciando una macchia di sangue sulla mola, come si vede nel reliquario. Presi pure il bastone (alla cui punta di ferro si conserva ancora una reliquia della calza), un pezzo del teschio ed i due sandali, per conservare il tutto come care reliquie. Feci subito chiudere la nicchia con i due pezzi di marmo, e fabbricare dai due lati della tomba. — Tanto affermo essere vero io Guglielmo Sanfelice. O. S. B. Vicario Generale. »

[1]) « Domnus Petrus venerabilis abbas, constructor atque institutor huius monasterii sanctae Trinitatis, » etc. *Ann. Cav.* ap. PERTZ, *Mon. Germ.* SS. III. 191.

[2]) Ordinis instructor post, *Petrus* tertius abbas. (MS. 24, f. 36 a t°, ou bien *Vita di Sant' Alferio*, p. 32.)

[3]) « Cavense cenobium ut aperte claresceret, quia profectus sui incrementa ex divina dispositione meruisset, hoc omnipotens Deus per viros venerabiles semper rexit, at-

Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit, dans le chapitre précédent, sur l'origine et les premières années de Pierre, sur son séjour de huit ans à Cluny (1062-70), sur son élévation au siége épiscopal de *Policastro* (1070), et enfin sur son élection à la dignité abbatiale de la Sainte-Trinité de Cava, en qualité de coadjuteur de S. Léon (1073). Qu'il nous suffise d'observer qu'à la mort de l'abbé Léon (12 juillet 1079), grâce à la sage direction de Pierre Pappacarbon et à cause de la stricte observance de la Règle de S. Benoît et des Constitutions de Cluny, le monastère de la Sainte-Trinité était devenu un parfait modèle de vie cénobitique. Aussi accourait-on de tout côté se ranger sous la discipline du neveu de S. Alfère: « Comme la réputation du vénerable Abbé se répandait partout avec une grande véhémence, de nobles seigneurs, de puissants personnages abandonnèrent le monde et se soumirent à son magistère, afin d'être conduits par lui dans les sentiers de la céleste perfection. Quant aux simples et aux sages qui se placèrent sous sa direction, la multitude en fut si grande qu'il semble qu'alors se soit accomplie l'antique promesse: *Je te ferai père d'un grand peuple.* » L'abbé *Hugues*, que nous venons de traduire, raconte à ce propos le fait suivant, qui donne une idée bien exacte du nombre prodigieux des religieux de Cava à cette époque: «Un jour, dit-il, qu'il était plus joyeux que de coutume, l'abbé Pierre, dans une effusion d'intimité, assura qu'il avait donné l'habit monastique à *plus de trois mille hommes*... Or Pierre, après cet aveu, vécut longtemps encore et reçut dans son monastère grand nombre d'autres personnes » [1]).

Parmi la multitude de religieux qui vivaient à Cava du temps de l'abbé Pierre Ier, plusieurs ont leur place bien marquée dans l'histoire religieuse, politique on littéraire de l'Italie. La plupart d'entre eux ce-

que ad eius administrationem accedere pastores reprobos non permisit. Nam reverendissimo valde viro Alferio virum eque venerabilem Leonem substituit; huic autem *Petrum subrogavit, qui patres eximios sanctitate redderet, lucro superaret.* » VENUSIN. f. 14. Cf. MURAT. SS. VI. 217. RODUL. MS. 65, f.29.

[1]) « Cumque fama sanctitatis eius se vehementer intenderet, ceperunt multi viri nobiles, multi seculi divites ac potentes seculum deserere, atque ei se in superne conversationis magisterio subiugare. Sed sapientium atque simplicium tanto ad eum multitudo convenit, ut ei promissio illa divina facta fuisse videretur, qua dicitur : *Faciam te in gentem magnam.* Nam, ut quidam religiosus paterfamilias ab eius ore se audivisse testatur, quadam die cum pater venerabilis esset hylarior, quadam dilectionis necessitate coactus, plusquam tribus millibus virorum habitum sancte conversationis se imposuisse testatus est, licet postea supervixerit et plures in monasterio receperit. » VENUS. f. 16. Cf. MURAT. p. 218; RODUL. *Hist.* MS. 61. p. 30.

pendant sont peu connus, ou même tout à fait ignorés. Aussi le lecteur, j'en suis sûr, me saura gré de lui citer quelques noms. La liste en sera fort incomplète, j'en conviens; mais quand la grande collection du *Codex diplomaticus Cavensis* sera plus avancée, il sera facile de l'accroître. Voici en attendant cette liste, telle que j'ai pu la former: Didier, qui, vers 1080, passa de l'abbaye de Cava à l'évêché de *Lacedogna*, l'antique *Aquilonie*, en Pouille, et qui donna, en 1085, à son ancien abbé le monastère de Sainte-Marie de *Juncarico*, tout proche de *Rocchetta di Puglia*, avec toutes les églises, terres, etc., de sa dépendance [1]); — Ranger, archevêque de *Reggio*, en Calabre, et cardinal de la Sainte Église, l'ami et le confident du pape Urbain II, qu'il ne cessa d'accompagner dans ses pérégrinations en France et en Italie [2]); — Jean, de *Marsique*, en Basilicate, qui, en 1095, fut élevé sur le siége épiscopal de Marsique, sa patrie, et peu après créé cardinal par Urbain II [3]); — Élie, archevêque de *Bari* et de *Canosa* (1089-1105), l'un des prélats les plus doctes et les plus vertueux du temps, qui construisit, à Bari, le fameux temple de S. Nicolas, en l'honneur de l'évêque de Myre de ce nom, dont le corps avait été, peu aupara-

[1]) « Desiderius prædictus, qui fuit ex Cavensi Monacho Laquedonensis Episcopus, obtulit Ecclesiam S. Mariæ de Juncarico. » RODUL. *Hist.* p. 42. — Voy. le diplôme original de donation; Mai 1085. *Arc. Mag.* B. 35. — UGHELLI (*It. Sac.* VII. 375. c.), qui énumère *Didier* parmi les hommes illustres de l'Abbaye de Cava, ne le met point dans la série des évêques de *Lacedogna* (Op. cit. VI. 839).

[2]) « *Rangerius* ex Cavensi Monacho Episcopus Regitanus, et S. R. E. Cardinalis. Claruit temporibus Papae Urbani II, cum quo Basilicae Cavensis consecrationi interfuit » etc. VENEREO *Dict. Arch. Cav. MS.* IV. f. 145. — Dans la relation de la consécration de l'Église de *Saint-Majeur*, près de Tours, on lit, sur le cardinal Ranger, ces remarquables paroles: An. MXCV. Urbanus II confirmavit... privilegia libertatis et immunitatis, quæ ipse papa nobis et cœnobio nostro per manus Reverendorum fratrum nostrorum domni Bernardi Remensis cognomento Pontii, tunc prioris nostri , *dominique Rangerii, qui postea presbyter Cardinalis Sanctæ Romanæ ecclesiæ ac deinde Regiensis Archiepiscopus fuit et in præfato concilio* (*Claramontano*) *ut Archiepiscopus et Cardinalis sedit*, ab urbe Roma miserat. » RUINART, *Ouvrag. Posth.* III. 387. Cf. UGHELLI, loc. cit.

[3]) « *Ioannes* alter Marsicanus ex Cavensi monacho Marsici Episcopus huius nominis primus, et S. R. E. Cardinalis. Floruit circa annum Domini 1095. » VENEREO, *Dict.* III. f. 30. Cf. UGHELLI, *loc. cit.* et aussi p. 497, *Série des Evêques de Marsique*, où on lit. « In monumentis Cœnobii Cavensis habetur Joannem hunc fuisse in numerum cardinalium cooptatum ... Se suscripsit in privilegio, (ab ipso) Petro Cavensi abbati concesso, in erectione S. Jacobi *de Burgentia*. » Voy. Diplôme d'août 1095. *Arc. Mag.* D. 5; RODUL. *Hist.* MS. 61, p. 42, etc.

vant (1087), porté de l'Asie-Mineure en Pouille [1]); — Gisulfe, fils du comte *Manson da lo Riufo*, dit *de bonne mémoire*, qui fit d'abord de grandes donations au monastère de Cava et voulut ensuite y embrasser la vie religieuse [2]); — Landoarius, fils du comte *Lambert*, qui offrit à l'abbé Pierre, en recevant de lui l'habit monastique (1093), l'église de S. Nicolas de *Gallocanta*, située entre Cava et Salerne [3]); — Guaimar, dit *le vieux*, seigneur de *Jufoni* ou *Gifoni*, non loin de *Pestum*, et petit-fils par son père *Gui*, comte de Sorrente (1031-40), de Guaimar III, prince de Salerne [4]). Ce riche et puissant seigneur

[1]) « Helias S. Benedicti monachus et ecclesiæ S. Nicolai Barensis abbas ex Cavensi Monasterio assumptus, magni nominis vir, ac plane divinus ac singularis, Ursonis in locum legitimis suffragiis Barensem, Canusinamque obtinuit Ecclesias, anno 1089, eademque anno, die 9 octobris ab Urbano II Pontefice, cuius fuerat in monastica disciplina apud Cavense Monasterium maxima familiaritate conjunctissimus in Cathedrali archiepiscopus ordinatus est. » Ughelli, op. cit. VII. 608 et suiv. Cf. Baronius, *Ann. Eccl.* 1089. Ruinart, *Ouvrag. Posth*, III. 66. — Voici, d'après Rodulphe (*Hist.* MS. 62, l. III, c. 2), la magnifique inscription qui se lit encore aujourd'hui, à Bari, sur la tombe de cet illustre fils de Cava:

Orbis honor multus, jacet hic in pace sepultus;
Orbati Reges Patre. sunt Judice leges.
Decidit, ò Barum, Rerum diadema tuarum;
Te viguisse scias, viguit dum Præsul Elias.
Clauditur hoc pulchro Pater inclytus ille Sepulchro,
Qui bene te rexit, qui te secus Æthera vexit.
In Commune Bonus fuit ipse Patronus,
Notis, Ignotis, Vicinis, atque Remotis.
Sensus laude boni, Fabricæ quoque par Salomoni;
Vitæ more piæ, Sancto similandus Eliæ.
Hoc templum struxit, quasi Lampas et aurea luxit;
Hic obdormivit, cum Spiritus Astra petivit.

[2]) « Ex discipulis vero suis (*Petri videlicet*), qui ad nostram notitiam pervenere, præ cæteris notatu dignus est Gisulfus, sive Gisolfus, filius bonæ memoriæ Mansonis Comitis, qui dictus est *Da lo Riufo*, qui, ut reperimus, ante annum Domini MXCIII in ipso fuit Cavensi Monasterio tumulatus. Hic una cum patre, id quod frater eius Landulfus nomine confirmavit, (obtulerunt) omnium bonorum suorum quartam partem, quæ ad ipsum Mansonem Comitem pertinebant, in *Aquabella*, *Licosa*, *Terrisino et Stayno*, tam in montibus, quam in planicie; quartam quoque partem Monasteriorum *S. Georgij ad duo flumina et S. Zachariæ* de Lauris, in Lucaniæ finibus, bonorumque omnium ad ea spectantium. » Rodul. *Hist. MS.* 61 p. 30. Cf. Vener. *Dict.* MS. t. IV. p. 73; Ughelli, VII, 375.

[3]) « Landoarius Lamberti Comitis filius, qui fuit Cavensis Monachus, obtulit Ecclesiam S. Nicolai de Gallocanta. » Rodul. ibid. p. 40. — Voy. Dipl. de Juin 1093. *Arc. Mag.* C. 41.

[4]) « Guaymarius Jufuni dominus, Guidonis Ducis Surrenti filius, et filius eius eiusdem nominis Guaymarius obtulerunt casale *Selefonum* cum suis iuribus et pertinen-

Lombard, entre autres donations, accorda, en 1091, huit églises ou monastères à l'abbé Pierre Ier [1]). Il ne persévéra pas pourtant dans le cloître; car, suivant les conjectures de *Pratilli*, en 1106, il ne s'y trouvait plus [2]); — Guaimar *le jeune*, fils du précédent, qui se retira à Cava en même-temps que son père, vers 1092. Il vivait encore en 1124, car il fit alors, dans son *testament*, de nouvelles donations à Cava [3]); Léon de Bari, qui, vers les dernières années du gouvernement de l'abbé Pierre et sous S. Constable, fut chargé de commander les hommes, auxquels était alors confiée la garde du château de *Saint-Adjutorius*, le point le plus fort de toute la vallée Métellienne [4]);—Siméon que sa bonté et sa prudence firent, plus tard, placer sur le siége abbatial de Cava (1124-41); — Falcon, qui, lui aussi, devra bien plus à ses vertus qu'à son éloquence de parvenir au même honneur (1141-46) [5]); — Sergius, l'*armarius* ou archiviste de la Sainte-Trinité au

tijs, casale *S. Matthœi ad duo flumina*, et casale *Massanovœ* videlicet in Cilento. Ibidem ius lictoris et portus, ius lignandi et pasculandi. In *Tusciano, Balnearia, Masciano* et *Barbuti* terras plurimas. Maiora scilicet viri optimi oblaturi, nam tandem ambo se ipsos Monachos in Cavensi Cœnobio obtulerunt. » RODUL. *Hist.* MS. 61, p. 34, Cf. VENER. *Dict.* IV. 73.

[1]) « Supradicti quoque ambo Guaymarij, priusquam sese Monasticæ vitæ ascriberent, octo ecclesias Cavensis Monasterij ditioni subiecerunt: Ecclesiam S. Michaelis Archangeli, S. Georgij et S. Liberatoris de Gifono; S. Matthæi ad duo flumina in Cilento, cum vineis ibi plurimis, vastoque territorio suis finibus designato; S. Mariæ de Domno, cuius quædam portio spectans ad Astulfum, filium Joannis Comitis, eò quod a Sichelgayta uxore Joannis Principis Salerni proavi sui constructa esset, etiam oblata est; Monasteria S. Mariæ de Lama, id est partem ad eos pertinentem, S. Andreæ de Lama et S. Maximi, cuius quædam partio spectans ad Astulfum filium Gisulfi Comitis et Guidonem nepotem ab ijsdem concessa est. RODUL. *op. cit.* p. 38.

[2]) PRATILLI, *op. cit.* V. 18. — Cf. VENEREO. *Dict.* II, 223, UGHELLI, VII. 374, etc.

[3]) Dipl. de Jan. 1124 (*Arc. Mag.* F. 28). Ce fait cependant semble indiquer que, comme son père, *Guaimar le jeune* abandonna le monastère.—Cf. d'ailleurs; pour les donations si nombreuses de ces deux princes, les diplômes d'oct. 1091, de Jan. 1096, de mars 1097, de mai et avril 1110, etc. (*Arc. Mag.* C, 29; D, 9 et 13; E, 10 et 13).

[4]) VENUS f. 28. Cf. RODUL. MS. 61, p. 71. — Suivant une note marginale du MS. n, 3 : *Beda* de temporibus, l'abbé Pierre acheta le château de S. Adjutorius, en février 1111, (et non en 1110, comme a lu PERTZ, III, 191), au prix de 1500 *sclifati* ou *schifati* (Le *schifatus* était une monnaie *concave*, en or, valant environ 20 fr.): « 1111. Domnus abbas Petrus Sanctæ Trinitatis Cavensis emit Castrum Sancti Adiutoris mille et 500 sclifatis de mense Frevuario. » — Le vendeur fut très-probablement le duc Roger, dont il sera question plus loin, qui donna alors à l'abbé Pierre un diplôme pour lui confirmer la possession de ce château (Dipl. de Fév. 1111. *Arc. Mag.* E. 17).

[5]) RODUL. *MS. cit.* p. 87 et suiv. Voy. aussi, ci-après, liv. II. ch. 1er. et IIe.

temps de l'abbé Pierre, de l'abbé Constable, et du Bienh. Siméon [1]; — un chevalier anonyme, d'origine française ou mieux normande, qui se distingua dans le cloître par son humilité, autant que dans le monde, par ses exploits militaires [2]; — enfin Hugues, le fameux abbé de Venouse, si longtemps *anonyme*, auquel on doit les *Vies des quatre premiers abbés de la Cava*, si souvent citées dans ces pages [3].

Nous pourrions encore grossir cette liste des noms d'une multitude d'autres religieux, aux vertus desquels l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava doit en grande partie sa réputation. Mais nous préférons renvoyer le lecteur, désireux de plus de détails, aux *Vies* de Hugues de Venouse, aux *Chroniques* de Rodulphe et de De Blasi, et au grand *Dictionnaire* de Venereo. Nous ne passerons pas outre toutefois sans remarquer que le monastère de Cava, moins de soixante ans après sa naissance, est devenu le refuge non seulement d'un nombre prodigieux de *simples* et humbles religieux, mais aussi d'une infinité de personnes distinguées, d'un grand nombre d'esprits d'élite. Observons en particulier que c'est dans cette retraite que les descendants des princes lombards de Salerne viennent se consoler de la perte de leur grandeur passée et souvent aussi y donner le baiser de réconciliation et de paix à leurs vainqueurs les Normands [4].

Tous ces personnages cependant, en prenant l'habit religieux, ainsi qu'on l'aura déjà noté, accroissaient par leurs offrandes les richesses considérables que possédait dès lors l'Abbaye. Et ces richesses ne cessaient de s'augmenter encore chaque jour davantage, grâce aux largesses faites à l'envie par toutes les classes de la société. On ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de profonde admiration, quand, dans les Archives de la Sainte-Trinité, on est en présence de tant de parchemins de cette époque, qui ne contiennent que privilé-

[1]) « Sergius namque monachus et monasterij armarius . . . ad venerabilem virum Abbatem meum Symeonem venit. » VENUS f. 26. — Bien que le Rme P. Abbé MORCALDI (*L'archivio del monum. della Bad. Caven.* Napoli, 1872, p. 3) soit d'avis que le moine *Girbert* ou *Guibert* a été le premier *Armarius* de la Sainte-Trinité et par suite le *fondateur des Archives de Cava*, pour les raisons déjà dites (V. pag. 12, note), je pense que c'est à *Sergius*, qu' il faut donner l'honneur d'avoir été le *premier Archiviste de Cava*. C'est du moins le plus ancien *Armarius* certainement connu.

[2]) « Miles enim quidam, Gallus genere, in monasterio conversus est, etc. » VENUS. f° 24 a t°.

[3]) Voy. *Vita di Sant'Alferio*, Prefaz. p. 6 et suiv., et le liv. II, Ch. 1er ci-après.

[4]) « Cum Robertus Guiscardus salernitani principatus potiri machinaretur, Guaima-

ges, concessions, legs ou donations; largesses toutes de la plus grande importance et du plus grand prix. Les donations (pour nous restreindre ici à ce seul objet) consistent surtout en terres, vignes, forêts, montagnes, églises, monastères, châteaux, villages, et quelquefois en vastes régions. Tout cela est situé, pour l'ordinaire, dans le lieu où réside le donateur et par suite en cent endroits divers de l'Italie méridionale. Telle est cependant l'origine de l'immense étendue du domaine temporel de l'Abbaye; tel est aussi le principe du *Diocèse de la Sainte-Trinité de Cava*, que nous verrons bientôt se constituer définitivement, en 1089.

Nous voudrions pouvoir entrer ici dans le détail des donations. Mais les bienfaiteurs de Cava, au temps de l'abbé Pierre Ier, on peut le dire hardiment, sont sans nombre; tellement que l'esprit, en présence de tant de largesses, ne sait par où commencer. Aussi dans l'impossibilité d'être complet, nous contenterons-nous de citer les noms de quelques uns des donateurs qui vécurent de l'an 1079, époque de l'avénement de l'abbé Pierre, à l'an 1100. Avant tout, mentionnons Robert Guiscard, le plus fameux et le plus puissant prince de l'époque, qui accorda à l'abbé de Cava, la majeure partie de la *Rocca S. Cirici*, aujourd'hui *Roccapiemonte* (1079), lui confirma toutes le possessions du *Cilento* (1080) et lui soumit la grande abbaye de *S. Benoît de Tarente*, avec ses nombreuses dépendances (1081) [1]. Viennent ensuite: Jourdain, prince de Capoue et duc de Gaëte. qui concède à Cava une infinité de terres, situées à *Nocera*, *Angri*, *Roccapiemonte*, *Maddaloni* et autres lieux [2]; — Gaïtelgrime, fille de Guaimar IV et sœur de Gisulfe II, alors épouse du comte *Alfrid* (1082), puis comtesse de *Sarno* (1091), que nous trouvons plus tard (1104) princesse de Capoue et mariée à Hugues de Faïda [3]); — Robert de Torpo, seigneur de *Lacedogna*; — Goffrid, comte de *Lecce*; — Sichelgaïte, autre fille de Guaimar IV et femme de Robert-Guiscard; — Henri comte du *Monte-Gargano*; — Grégoire, petit-fils, par

rius princeps, Amalphiae Dux cognomento Balbus, Guaimarius Corniti Comes Balbi nepos e fratre, Gisulphus Mansonis principis filius, aliique e primoribus langobardis, civili bello et adversae fortunae casibus in Cavensi Coenobio remedium quaesiverunt. » Morcaldi, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. x.

[1]) Diplômes de Juil. 1079, août 1080 et mai 1081, etc. (*Arc. Mag.* B. 11, 13, 16). Cf. Murat. *Ant. Ital.* V. 785; et Voy., à l'*Appendice*, Lett. D.

[2]) Avril 1081, Janv. 1086 (*Arc. Mag.* B. 14, 36).

[3]) Mai 1082, Juin 1091, Nov. 1104 (*Ibid.* B. 24, C. 27, D. 48, 49).

son père Pandulfe, de Guaimar III; — Jourdan, seigneur de *Cornitum* ou *Corneto*, non loin de Pestum; — Henri comte du Mont-Saint-Ange et de Lucérie; — Richard, châtelain de *Laura*; — Astulfe, fils du comte Gisulfe; — Gilbert, fils du normand Osmond; — le vicomte Vibus et Romana, sa femme; — Roger, fils du seigneur Guillaume *Trincanote*; — la comtesse Emma de Ala, châtelaine d'*Eboli*; — le comte Richard, surnommé *le sénéchal*, fils de Drogon, le *grand comte*, seigneur de *Mottola* et de *Castellaneto*; — Guillaume *de Trebino* et Théodora, sa femme, seigneurs de *Rustiliano*; — Gisulfe, fils de Jean, comte de *Natione*; — Alfan fils d'Alfan, comte de *Nocera*; — Raynolfe Bricton, seigneur de la ville de *Sainte-Agathe*; — Johel, fils du précédent; — Gofrid, comte de *Satriano*; — Sylvain, fils de *Turgisius*, comte de Saint-Séverin, et frère de ce *Roger*, que nous verrons se faire religieux à Cava; — Altruda, comtesse de *Monte-Aperto* (Castellum apertum); — Ubo, seigneur d'*Atripaldi*; — Guillaume, seigneur de *Saponaria* et de *Burgentia*; — Guillaume, frère d'Henri, comte du *Monte-Gargano*, etc. [1]).

Mais celui qui surpassa alors, par ses libéralités, tous les donateurs cités et un grand nombre d'autres, que nous n'avons point le loisir de de nommer ici, c'est sans contredit le célèbre duc Roger, un des fils de Robert Guiscard (mort, en 1085, dans l'île de *Céphalonie*), et son successeur sur le trône princier de Salerne, d'Amalfi, de Sorrente, de Pouille, de Calabre, de Sicile et même d'Italie, comme porte un parchemin de 1091 [2]). Ce prince, durant l'espace de vingt-six ans (1085-1111), accorda à l'abbé Pierre et à son monastère une telle quantité de diplômes, qu'il en existe encore actuellement, dans les Archives de Cava, au moins *vingt-sept*! ... [3]). C'est ainsi que, dans la seule année 1086, nous trouvons le duc Roger: en *janvier*, occupé à donner à l'abbé Pierre le monastère de *S. Etienne de Juncarico*, avec l'entière bourgade voisine et les vassaux qui l'habitaient; — en *mai*, lui accorder le port de *Vietri-sul-mare*, avec le droit de pêche et l'exemption de diverses taxes d'entrée ou de sortie; — en *août*, lui soumettre le mo-

[1]) Voyez les 98 *Diplômes* de l'an 1079 à l'an 1100 (*Arc. Mag.* Lettres B, C, D.). comme aussi les 7 Parchemins *grecs* et les 396 Parchemins *latins* de l'époque correspondante (Arc. XIII-XVII. — Trinchera, *Syll. Græc. Memb*, pag. 64 et suiv.)

[2]) Dipl. du mois d'Août 1091. (*Arc. Mag.*, C. 28).

[3]) Muratori (*Ant. Ital.* V. col. 786-790) en enumère et en résume *vingt-deux*. — Cf. Vener. *Dict.* IV, p. 206-232, qui en transcrit *vingt et un*.

nastère de la *Sainte-Trinité de Bari*, avec les églises, terres et vassaux qui en dépendaient; — en *octobre*, lui confirmer la possession de la vallée actuelle de Cava, lui donner la célèbre abbaye de *S. Maxime de Salerne* et lui concéder de nouvelles églises et d'autres monastères du *Cilento*. L'année suivante (1087), nous retrouvons Roger, qui confirme à l'abbé Pierre les largesses faites précédemment, lui accorde la faculté de recevoir l'hommage de la part des vassaux dépendant de l'Abbaye et de les juger librement dans le tribunal du Monastère, enfin lui donne le droit de patronage sur quinze églises diverses. En 1088, le duc Roger concède à Pierre l'abbaye de *S. Adrien de Rossano*, en Calabre, avec les églises, prieurés, monastères et vassaux qui lui étaient soumis;—en 1089, il lui offre l'église de *S. Matthieu de Tusciano*, avec de nouveaux vassaux et de nouvelles terres à *Dupino*, *Tusciano*, *Batipalea*, etc.; – en 1090, il lui donne, ou mieux confirme les *hommes* de *Mitilianum*, *Pascianum* et autres quartiers de la vallée de Cava. – C'est en 1092, que se place le diplôme inséré dans la bulle du pape Urbain II, dont il sera question plus loin, est aussi celui par lequel il accorde à l'Abbaye de vastes terres *domaniales*, situées à Sarno; avec quelques autres vassaux. Il faut ensuite assigner à l'an 1094 le beau diplôme, qui investit l'abbé Pierre du château de *Stregola*, près de *Cassano*, en Calabre, avec tous ses vassaux, *tant Chrétiens que Sarrasins*, Mentionnons, en outre, parmi bon nombre d'autres, le diplôme de 1100, qui accorde aux hommes du monastère l'exemption de toute gabelle sur les places de Salerne; celui de 1106, qui donne le village de *Fabrica*, en Pouille [1]); ceux de 1110, surtout celui de *mars*, par lequel Roger se dessaisit, en faveur de l'Abbaye, de tous ses droits sur l'église de *S. Marie de Domno*, de Salerne, et celui de *juin*, par lequel il confirme de nouveau tous les biens de la Sainte-Trinité. Rappelons enfin le diplôme de février 1111 , par lequel le duc Roger concède à l'abbé Pierre l'absolue propriété du château de *Sant' Adjutore*, avec pleine et entière juridiction sur les vassaux qui habitaient aux environs [2]). Le lecteur voudra bien nous faire grâce du reste.

[1]) D'après *l'annotateur* du MS. n. 3 (*Beda*, de temp. f. 126 a t°) cette donation ne serait qu' apparente; car Pierre aurait acheté, en 1106 même, le *village de Fabrica*, pour le prix de onze cents *schifatis*: « 1106, Petrus abbas Sanctæ Trinitatis Cavensis, emit Casalem in Apulia, qui dicitur *Frabica*, mille et centum sclifatis.». — Cf. PERTZ, *loc. cit*.

[2]) Voy. cependant la note 4 de la pag. 48. — Cf., à l' *Appendice*, la lett. E.

Rien d'étonnant, après cela, si nous voyons les religieux de Cava, à toutes les époques de leur histoire, montrer la plus vive reconnaissance envers le généreux fils de Robert Guiscard, célébrer ses largesses dans leurs écrits [1]), le représenter dans plusieurs peintures [2]), enfin, tous les jours, dans leurs offices, tout en priant pour leurs autres bienfaiteurs, faire une mention toute spéciale du duc Roger. « Ses largesses, disait l'abbé *Rodulphe*, vers 1582, sont si grandes et si nombreuses qu'il n'est pas facile de les exprimer toutes, et c'est avec raison que, dans les offices quotidiens que l'on célèbre à Cava, on a fait toujours et que nous faisons encore une commémoraison spéciale pour son âme [3]). » Aujourd'hui même, bien que l'Abbaye ait été dépouillée de tous ses biens, ce pieux hommage de gratitude se continue toujours; et ce n'est point sans une vive émotion que souvent nous avons entendu les quelques religieux de Cava, qui ont pu survivre au naufrage de leur monastère, prier, chaque jour, à l'issue des complies, *pour le repos de l'âme du duc Roger*.

L'abbé Pierre cependant sut faire un noble usage des immenses richesses qui s'accumulaient dans ses mains. Non seulement il s'en servit pour pourvoir, selon les prescriptions de la Règle, aux besoins de ses nombreux disciples, mais il en fit largement part à tous les indigents des alentours. « De notre temps, disait, vers 1140, *Hugues de Venouse*, il serait bien difficile de trouver une autre personne qui puisse être comparée au vénérable abbé Pierre pour le soin qu'il prenait des malheureux. Il les pourvoyait habituellement et en très-grand nombre de vêtements et de nourriture; et cela, avec tant d'amour et de zèle, que, pour les trouver, il s'en allait lui-même parcourant les villes voisines » [4]).

Une autre portion des oblations faites à l'abbé de Cava et à son mo-

[1]) RODUL. *Hist.* MS. 61, p. 56; VENER. *Dict.* IV. 73; De BLASI, *Chron.* ad. an. 1086 etc.; MORCALDI, *Cod. dipl. Cav.* Synop. pag. xiii, etc.

[2]) Nous ne citerons ici que le grand tableau du XVII[e] S. qui est situé dans le chœur de l'Eglise, du côté de l'Evangile et où l'on voit le duc Roger, en présence du pape Urbain II, et d'une foule de seigneurs, chevaliers, etc., tendre un diplôme à l'abbé Pierre; allusion aux donations de l'an 1092.

[3]) « Sed etiam tot alia permulta contulit (*Rogerius*), quot non facile possint exprimi; ut meritò in Sacro Cavensi Monasterio usque ad nostra tempora in quotidianis, quæ recitantur Officijs, pro ipsius anima specialiter de ipso fiat commemoratio. » MS. 63, f. 27.

[4]) « Viri quoque seculi potentes ceperunt magna liberalitate atque pietate ad substen-

nastère fut employée à protéger efficacement les artistes qui vivaient, en ce temps, dans les environs. L'abbaye de la Sainte-Trinité leur fut ouverte, et leurs travaux, généreusement récompensés.

Les religieux de la grotte Mételliennne, comme nous l'avons vu, étaient devenus, à la fin du XIe siècle, extrêmement nombreux. Les murs du monastère construit par S. Alfère étaient désormais incapables de les contenir. Pierre en prit occasion pour tout renouveler [1]. Il sut vaincre les graves difficultés que lui opposait la situation particulière des lieux ; il fit élever de nouveaux dortoirs, aggrandit le chapitre, créa un nouveau cimetière, reconstruisit l'église, à partir des fondements, et employa ensuite tous ses soins à la décorer digne-

tandos Dei famulos predia et possessiones habundanter offerre. Omnipotens enim Deus ita eorum corda ad opus pietatis aperuit, ut tanta monasterio ferrent, ut non solum collecta illic fratrum multitudo viveret, sed etiam ex eorum plenitudine effundi pauperibus multa potuisset. Quod et pater venerabilis nobiliter exhibuit, quia ex datis sibi copijs non solum fratres monasterij regulariter procuravit, sed etiam innumorabilem censum inopibus erogavit. Sed quid eum erogasse tantum dicimus, cum etiam statuerit unde semper erogetur? Nam nostris temporibus invenire difficile est qui in cura egenorum ei similis aut equalis habeatur: quos nimirum catervatim pascere ac vestire consueverat, ac vestiendos et alendos tanto studio querere, ut etiam pro inveniendis eis civitates exploraret. Revera, ut Scripture eum laudibus prosequamur, pater orphanorum et *videarum*, non *iudex*, sed procurator fuit. Quorum curam ita sapienter disposuit, ut clam eis unde substentarentur transmitteret, quatenus et illi sine rubore perciperent, et ipse quod pro eterna vita impendebat, occultaret. Quare et divine misericordie largitatem ita promeruit, ut, cum in substentatione pauperum tanta effunderet, semper sibi suppeteret unde dare abundanter potuisset. Propositum namque sancti viri licet omnino niteretur, occultari non potuit; atque ut tante gratie mererentur esse participes, non solum viri, sed etiam mulieres ut valebant, manus auxilium ministrabant. » VENUS. f. 16, vel ap. MURAT. *Op. cit.* 219.

[1]) Le *Chronicon Cavense* de PRATELLI, p. 449, attribue, au contraire, ces restaurations à une inondation: « A. 1081... Aquarum inundatio per tres dies vix aliquando interrupta a Non. Novembr. multa dapna fecit Mon. nostro et partem Ecclesiae conquassavit: sed statim dapnum reparatum est, et novi parietes aggerati ad defensionem... » Mais nous préférons suivre l'autorité de *Hugues de Venouse* comme plus conforme à la vérité: « Tunc vir Domini ut se necessarijs sumptibus ad perficiendum paratum vidit, *dilatare monasterium, atque tante multitudini aptum habitaculum parare disposuit.* Quod, nimirum divina gratia cooperante, in quantum loci angustia passa est, tam decenter explevit, ut mirari eiusdem operis dispositio possit, fere extimari non possit. Nam cum ex uno latere scrupea rupe, ex alio pendula fluminis ripa claudatur, intercluso illo medio parvo spatio edificia tanta fundata sunt, ut cum foris locus cernitur mirabile omnino sit prescrutantibus quod tanta intus spatia contineantur. » etc. VENUS f. 16 a t°.

ment [1]). Les embellissements que le fameux abbé *Didier* avait faits naguère au Mont-Cassin (1066-71) allumèrent, paraît-il, une louable rivalité entre les deux illustres abbayes bénédictines; et Pierre voulait que son monastère égalât, sinon surpassât celui du Cassin [2]). Il appela donc auprès de lui les artistes les plus en renom des pays voisins, surtout de Naples, d'Amalfi et de Salerne [3]). En fort peu de temps les murailles de l'église de la Sainte-Trinité se couvrirent de belles fresques; l'ancien pavé en briques fut remplacé par des marbres d'un grand prix; les autels et même leurs colonnes s' ornèrent de mosaïques délicates et aux couleurs variées. Malheureusement tous ces travaux, si intéressants pour l'histoire de l'Art à cette époque, ne nous sont point parvenus. Les restaurations postérieures, surtout celles du XVIII[e] siècle, ont presque tout fait disparaître. C'est à peine s'il reste maintenant quelques lambeaux des peintures, dans la *Crypte Arsicia.* Ces peintures, de style byzantin, représentent l'archange Saint Michel au milieu de deux saints abbés (très-probablement S. Alfère et S. Léon) et d'un groupe d'anges [4]); circonstance qui a souvent fait appeler cette crypte la *Grotte* ou *Chapelle des Anges* [5]). C'en est assez toutefois pour servir de commentaire aux rares allusions faites par les Chroniqueurs à ces travaux artistiques [6]).

L'église de la Sainte-Trinité fut enfin terminée en 1092. Cette même

1) « Celle illius (*Cavensis*) cuncta vestibula ita disposita sunt, ut singula fere orationis, lectionis, psalmodie proprijs officijs deputentur... Opera namque mira atque ingentia sunt, que testimonium perhibent de eo, tanti constructi monasterij, tanta elegantia ab eo fundate edes, » etc. Venus, f. 17, vel ap. Murat. p. 220. — Cela est du reste confirmé par la *Chronique* de Pratilli, *loc. cit.*: « A. 1082. Abbas noster voluit praefatam Ecclesiam intus renovare, et eam multis picturis, et musivis ornavit, et novum fecit pavimentum opere grecanico (*scil. tesselato*), » etc.

2) Cf. Léon d'Ostie ou mieux Pierre Diacre, son continuateur, liv. III. ch. xi, etc.

3) Chacun sait que, vers cette époque, furent construites: la cathédrale de S. André d'*Amalfi*, (XI S.), la remarquable église de *Ravello* (1086) et surtout l'admirable basilique de S. Matthieu de *Salerne* (1084-99).

4) *Guida del monum. di Cava dei Tirreni*, etc. 1868, p. 8.

5) Ces peintures sont assurément du temps de l'abbé Pierre. C'est ce que d'ailleurs indiquent les paroles suivantes d'un contemporain: « Obijt ergo senex venerabilis (*Petrus*) maturus evo, sed probitate maturior; sepultusque est *in spelunca, que de cella venerandi patris Alpherij, in oratorium Beati Michaelis Archangeli mutata est.* » Venus. f. 26 vel ap. Murat. p. 227.

6) « Pater igitur venerandus *omnem illum Tabernaculi decorem* ad mentium discipulorum ornatum traxit. etc. » Venus f. 17. — Voy. aussi les autres passages du même auteur déjà cités.

année, l'abbé Pierre eut la satisfaction de la voir solennellement consacrer, et (ce qui dut être une bien douce consolation pour lui) précisément par son ancien disciple *Odon de Châtillon*, alors pape, sous le nom d'Urbain II [1]).

Après son élévation au cardinalat (1078), Odon, ainsi que déjà nous l'avons dit plus haut, était devenu un des grands soutiens de Grégoire VII. Il l'avait surtout beaucoup aidé dans la lutte engagée contre les prétentions de l'empereur Henri IV. Aussi quand Hildebrand, obligé de s'exiler de Rome, se mourait, *pour la justice*, à Salerne, le cardinal Odon fut-il désigné par lui, avec l'abbé du Mont-Cassin et l'archevêque de Lyon, comme digne d'occuper la chaire de S. Pierre (25 mai 1085). L'abbé Didier, malgré ses résistances prolongées, fut cependant élu pape (1086). Le disciple de S. Alfère prit alors le nom de Victor III. Malheureusement il ne gouverna pas longtemps l'Église. Peu de mois après son couronnement, il terminait ses jours dans sa chère abbaye du Mont-Cassin (16 sept. 1087). Les cardinaux, réunis à Terracine, lui donnèrent, quelque temps après (12 mai 1088), pour successeur, l'évêque d'Ostie, Odon de Châtillon.

Le nouveau pontife, qui avait vu mourir loin de Rome ses deux saints prédécesseurs: Grégoire VII, de la peste, à Salerne, et Victor III, avec tous les symptômes d'un empoisonnement, au Mont-Cassin, ne crut pas prudent, après son couronnement, de se rendre dans la Ville Éternelle, où l'empereur de Germanie, plus puissant que jamais, avait rétabli l'antipape *Guibert* ou *Clément III* (1080-1100). Il pensa ne pouvoir mieux faire que de se confier à la bravoure des fils de Robert Guiscard: *Roger* et *Bohémond*. Urbain II vint donc se fixer auprès des gentilshommes normands et fit de la petite ville de *Melfi*, en Basilicate, sa demeure ordinaire. C'est là qu'il célèbra plusieurs conciles, où il soutint énergiquement les droits du Saint-Siége. Dans un de ces conciles, celui de Septembre 1089, où l'abbé de Cava intervint, arriva un incident d'un grand intérêt pour l'histoire de ce monastère.

[1]) Je crois inutile de m'arrêter au récit du *Chronicon Cavense* de Pratilli, p. 450: « A. 1085. Ecclesia Mon. nostri cum compleretur per Petrum abbatem hujus Caenovii. (*consecratur*) in die Dominico ante Kl. Majas per manus Gregorii Pape cum interventu quatuor archiepiscoporum » etc. En supposant même cette narration exacte, il est évident qu'il s'agit là de la consécration, par Grégoire VII, de l'église de *S. Benoît de Salerne*, (où parait écrire le *Chroniqeur* et qui dépendait de Cava), et non point de la dédicace de l'église de la Sainte-Trinité de Cava. — Cf. De Blasi, *Chron.* not. 1. ad an. 1085, Adinol. *op. cit.* p. 227, not. 11.

Bien que Pierre Pappacarbon eût été jadis évêque de *Policastro* (1070) il n'avait été cependant appelé au concile que comme simple abbé. Aussi était-il assis auprès des autres pères la tête découverte. En l'apercevant, le pape, mû par un sentiment plein de délicatesse, ôta lui-même la mitre dont sa tête était ornée et l'envoya au vénérable abbé de la Sainte-Trinité : « *Il n'est point juste,* dit-il, *que l'élève reste couvert en présence des cheveux blancs, tout nus, de son maître* »[1]). Ce fait, s'il ne prouve pas que les abbés réguliers n'avaient point encore le privilége de porter la mitre, comme quelques auteurs l'ont prétendu [2]); sert du moins à démontrer que les abbés de Cava n'avaient pas eu jusque-là la permission d'en faire usage. Il eut été étrange, en effet, que l'abbé Pierre, jadis élu évêque de *Policastro*, n'ornât point sa tête de la mitre, dans un concile, s'il avait été permis auparavant aux abbés de Cava de le faire. Toujours est-il que, dès lors, ces mêmes abbés n'ont plus cessé de porter la mitre; et nous verrons ce privilége leur être souvent confirmé, notamment par Alexandre III (1168).

Peu de jours après le concile de Melfi, Urbain II se rendit à *Venouse*, et y donna à l'abbé Pierre, *son confrère et coreligieux* [3]), une bul-

[1]) In synodo ei (*Petro*) more suo nudo capite residenti sancte memorie papa Urbanus pontificalem infulam misit, quam utique vir Domini et pro summi pontificis reverentia venerabiliter recepit et officiosissime salutavit, et tamen eiusdem sacerdotalis mitre usum etiam rogante papa (præ humilitate) contempsit. » VENUS f. 25. Cf. RODUL. *Hist.* MS. 61, p. 45. — Malgré la grave autorité de RODULPHE (loc. cit.) et des BOLLANDISTES (Tom. I Mars, p. 329 et p. 334, note d) etc., qui veulent que cette événement ait eu lieu à *Troïa*, en, 1091 (ou mieux en 1093, vraie époque du concile de Troïa. V. LABBE, *Conc.* X); malgré l'autorité non moins sérieuse de BARONIUS (*Ann. Eccl.* ad. an. 1091, n. 1 p. 619), de MABILLON (*Act. SS. O. B.* sæcul. VI. p. XIII), et autres, qui soutiennent que cela eut lieu à *Bénévent*, en 1091; nous croyons avec RUINART, (*Ouv. post.* III, p. 65), AD. DE BRIMONT, (*Un pape au Moy. âge.* p.153), et la *Légende de l'office de S. Pierre* (VI[e] leçon), que c'est au concile de *Melfi*, vers le 10 Septembre 1089, que ce fait arriva. En effet, d'après la *Chronique de S[te] Sophie* de Bénévent (ap. PRATIL. IV. 375), d'après le MS. du *Vatican* n. 4939 (ap. PERTZ, SS. III. 182), et d'après *Loup Protospata* (ap. PERZ, V. 62), ce concile se tint certainement en Septembre 1089, et non point en 1091, comme l'ont prétendu UGHELLI (*Ital. Sac.* VII, 372) et plusieurs autres encore. Or la bulle accordée par Urbain II à l'abbé de Cava, à Venouse le 21 Septembre 1089 (*Arc. Mag.* C. 21), nous assure que Pierre se trouvait à cette époque près du pape. Cet abbé put donc recevoir à Melfi, mieux que partout ailleurs, l'insigne honneur dont il est ici question.

[2]) GAVANTI, *Comment. ad cœrim.* Part. II. Tit. I; UGHELLI, VII. 372. MORCALDI, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. XII, etc.

[3]) DE BLASI (*Chron.* an. 1089), après avoir cité ces mots, fait une réflexion fort ju-

le fort importante. Elle porte la date du 21 Septembre 1089, et fut rédigée par le célèbre *Jean de Gaëte* , alors cardinal-diacre de la Sainte Église et plus tard pape, sous le nom de Gélase II (1118-19). Par cette bulle, le grand pontife prend sous sa tutelle et protection particulière le monastère de Cava, qu' il déclare immédiatement et uniquement soumis au Saint-Siége; il énumère ensuite et confirme les abbayes, prieurés et églises principales, qui dépendaient alors de la Sainte-Trinité; il confirme également tous les biens, bourgades, châteaux qui lui avaient été donnés jusqu'à ce jour, ou qui lui seraient donnés à l'avenir, et plus particulièrement le *Corpo de Cava*, qui était alors en pleine construction; il accorde à l'abbé Pierre et à ses successeurs la faculté de recevoir, de l'archevêque d'Amalfi ou de tout autre prélat en communion avec Rome, les *consécrations sacrées* (consécration des églises et des autels , confection du *saint chrême* et des *saintes huiles*, collation des *ordres majeurs*) ; il reconnaît aux religieux le droit exclusif, à la mort de leur Abbé, de s'en choisir un autre, qui devra toutefois être consacré par le Souverain Pontife ; il excommunie tous ceux qui s'empareraient ou retiendraient injustement les biens du Monastère ; il exhorte les religieux de la grotte Métellienne à mener de plus en plus une vie mortifiée et régulière; enfin il décrète que, *comme marque de la liberté que le Monastère, l'Abbé et les religieux de Cava viennent d'obtenir de l'Église Romaine*, ils devront dorénavant payer une redevance annuelle de *trois sous d'or* au Palais apostolique de Latran [1]). Telle est en substance cette bulle si intéressante, fort peu connue encore, qui donne cependant une si juste idée de l'extention de la *Congrégation*

dicieuse et qui nous confirme dans notre opinion, qu' Urbain II ne fut jamais religieux de Cava, mais simplement son hôte, quelque temps, en 1078: « *Confrater et Commonachus fuit Petri* (Urbanus) *in Mon. Cluniacensi, non in Cavensi.* »

1) On lit, à ce propos, dans le *Liber censuum Rom. Ecclesiæ a Centio Camerario compositus, Anno 1192.* (ap. MURAT. *Ant. Ital.* V. 858), les paroles suivantes : « In archiepiscopatu Salernitano, Cavense Cœnobium, III Solidos auri, ex Regesto Urbani II. Anno II. » L'abbaye de Cava paya cette redevance au moins jusqu'en 1366, car on trouve dans le *Catalogus Chartarum Archivi S. R. Eccl. confectus anno MCCCLXVI.* (ap. MURAT. *Op. cit.* VI. 154. c.), cet autre passage: « In archiepiscopatu Salernitano Cavense Cœnobium tres solidos auri. »— Le *sou d'or* valait quatre *taris* de Salerne ou d'Amalfi (MORCALDI, *Cod. dipl. Cav.* synop. p. liii) et chaque *tari* (en tenant compte de la valeur de l'argent à cette époque) équivalait au moins à 2 fr. 50 (Voyez, ci-dessus, pag. 39, not. 1). D'où il suit que l'abbaye de Cava, chaque année, offrait au Saint-Siége environ 30 francs.

de Cava à cette époque et qui marque (chose passée inobservée jusqu'ici) le commencement du *diocèse abbatial de la Sainte-Trinité* [1]).

Après diverses pérégrinations dans le sud de l'Italie, Urbain II, en 1092, se rendit à Salerne, suivi d'un grand nombre de cardinaux [2]). L'abbé Pierre s'empressa d'aller offrir de nouveau ses hommages au Pontife et de le prier de vouloir bien se transporter jusqu'à son monastère pour en consacrer l'église. Le pape y consentit d'autant plus volontiers qu'il avait ainsi le plaisir de revoir cette chère solitude où il avait naguère reçu une si cordiale hospitalité et, par suite, une nouvelle occasion de manifester l'estime et l'amour dont il ne cessait d'entourer son vénérable maître. En conséquence, le 4 Septembre 1092, malgré l'opposition de l'archevêque Alfan II (1085-1121)[3]), Urbain sortit de Salerne, accompagné du duc Roger, de seize cardinaux, d'un grand nombre de prélats et de princes, de clercs et d'hommes d'armes, que suivait encore une foule immense, venue de tous les environs, surtout des pays soumis à l'Abbaye. L'ascension de la colline, qui va aboutir au vallon où se cache l'abbaye de Cava, se fit en grande pompe. Quand on arriva sur une éminence, située à environ 500 mètres de cette abbaye, au point où la vue embrasse toute la vallée Métellienne, le golfe de Salerne et la plaine de Pestum, tandis que plusieurs s'arrêtaient un moment pour admirer ce beau spectacle, le Souverain Pontife, plein de respect et d'amour pour les lieux habités naguère par S. Alfère et S. Léon, se tourne vers le Duc Roger: « *La terre que nous foulons*, dit-il, *est sainte; il serait étrange que nous, pécheurs, fissions, à cheval, un sentier que tant de saints ont parcouru pieds-nus.* » Ce disant, Urbain II descendit de sa monture, en présence de Roger, surpris de tant d'humilité. Toute la suite du pape cependant imita bientôt son exemple et le pieux cortége continua ainsi sa marche vers le Monastère [4]).

[1]) Voy. le texte de cette bulle, à l'*Appendice*, Let. F.

[2]) « A. 1092. Urbanus papa venit Salernum cum multis cardinalibus. » *Annal. Beneventani*, seu *Chr. S. Soph.* ap. Pertz. SS. III. 182, vel ap. Pratil. IV. 376.

[3]) Alfan prévoyait que la démarche du pape le priverait du reste de juridiction exercée par lui et ses prédécesseurs sur le monastère de Cava. Cf. Rodul. MS. 61. p. 46; Mabill. *Ann. Ben.* an. 1092, tom. V. p. 275. Ed. Lucques.

[4]) « Pridie igitur quam statuta dies Dedicationis adesset, Urbanus Pontifex, sexdecim illustrissimorum cardinalium senatu circumdatus, una cum serenissimo duce Rogerio, reliquoque antedicto comitatu, quorum altera pars præibat, altera sequebatur, e Sa-

A un jet de pierre plus loin, Urbain rencontra le vénérable abbé de Cava, entouré de tous ses moines. Il embrassa l'un et donna avec ef-

lernitana civitate Cavense monasterium petiturus, egreditur. Et cum ad locum quemdam non longe a Monasterio pervenisset, stetit tantisper, atque ad Rogerium ducem, aliosque qui aderant, Pontificia maiestate conversus, hæc veneranda verba locutus est: *Indignum est*, inquit, *Filij*, *locum illum quem Cœlitum vitam agentes incolunt, quaque nudis plantis pergunt, nos peccatores, aliter quam pedestres adire*. His dictis, in terram ex equo desiliens Monasterium versus cœpit pedester ire. Idipsum Rogerius dux illico, cæterique omnes maxima cum devotione fecerunt. In cuius præclari facinoris monumentum, ædicula postmodum in eodem loco constructa est, quæ iuxta iter usque hodie a transeuntibus cernitur, factique refert imaginem. » RODUL. *Hist.* MS. 61, f. 47.—La chapelle primitive, qui renfermait la *pierre* sur laquelle le pape Urbain II posa les pieds en descendant de sa monture et où se trouvait, suivant *Rodulphe*, un tableau représentant ce fait, fut remplacée, en 1616, par la petite église actuelle, qui, en souvenir de cet accident, s'appelle toujours *la Pietra Santa*. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un MS., plein de détails intéressants, composé, à la fin du XVIIe S., par le chanoine *Michel Salsano*, alors curé du *Corpo di Cava* (1687-1725) et possédé aujourd'hui par *D. Joseph Guariglia*, neveu du susdit chanoine et curé actuel du même village: « Nella distanza di un quarto di miglia in circa (del Corpo di Cava) trovasi la Chiesa detta Santa Maria della Pietra Santa, edificata nel luogo ove per antica tradizione haveasi, che fusse scavalcato il Pontefice B^to^ Urbano Secondo, quando venne a consegrare la Chiesa della SS. Trinità, onde in memoria di ciò si conserva poco discosta dal supedaneo dell'altare la Pietra, ove dicesi che fusse scavalcato. Ampliata poi, nel 1616, con le oblationi dei fedeli che alla sacra imagine offerirono per le molte gratie impetrate... È quella edificata con tre cappelle, e proprio in quella che risguarda la porta verso Oriente, fu nel 1652 trasferita la sacra imagine della B^ma^ Vergine depinta in muro, che prima stava accosto la suddetta Pietra, » etc. (Voy. f. 12 et Cf. f. 104)— Aujourd'hui, près de l'autel de la *Pietra Santa*, il y a encore deux statues du XVIIe S. représentant: celle du côte de l'Épître, S. Pierre, et celle du côté de l'Évangile, le pape Urbain II. Sous la première on lit l'inscription suivante : *S. Petrus, abbas III. — Sacri Monasterii Cavensis — S. Alferii abb. I. ex carne nepos — Trium millium monachor. pater — Castriq. Corporis Cavæ const.r — Beato Urbano II. cui in cœnob.o — Præfuit, extra illud, suorum — Cœnobitarum stipatus corona — Ut præsul max.o in hac. petra—Reverentissime occurrit—Anno a nativitate Dni MXCII mense sept.* Voici l'inscription, presque illisible, qui se trouve au-dessous de la statue d'Urbain II: *Beatus Urbanus II Pont. Max.—SS. Trinitatis Cavensis monasterium.—Cuius sanctitatem cum in minoribus esset — Erat expertus, suis manibus consecraturus adveniens — S. R. E. Cardinalium 16, piique ducis — Rogerii seqela (sic) in terram conscend. — S. Petro abb. eius magistro — Sibi occurrente, huic petre — Suis S. pedibus primo adhæsit — Anno a nativitate Domini MXCII, mense Septembris.* — Quand, en 1831, on restaura le réfectoire d'observance du Monastère de la Sainte-Trinité, le chevalier *Morani*, sans trop tenir compte de la tradition historique exposée ci-dessus, représenta, dans la fresque qui est au fond de ce réfectoire, Urbain II, non pas au moment où il descend de cheval, mais tandis qu'il *se fait ôter sa chaus-*

fusion sa bénédiction aux autres. Puis tous ensemble, chantant alternativement des psaumes, ils parcoururent la distance qui les séparait encore de l'Abbaye [1]). Le reste de cette journée fut rempli, ainsi qu'une partie de la nuit suivante, par la récitation des offices choraux, auxquels le pape voulut intervenir. Il occupa, dit-on, au chœur la place même qui lui avait été assignée, jadis, quand il vint à Cava, n'étant encore que simple religieux [2]).

La cérémonie solennelle de la consécration de l'église eut lieu le lendemain, 5 Septembre 1092 [3]), en présence des cardinaux suivants: *Ubald*, cardinal-évêque de Sabine; *Odon*, cardinal-évêque d'Albano; Bernard, cardinal-évêque de Préneste; *Jean*, cardinal-évêque de Tusculum; *Bruno*, cardinal-évêque de Ségni; *Ranger*, cardinal-évêque de Reggio; *Gérard*, cardinal-évêque de Troïa; *Jean*, cardinal-évêque de Rapolla; *Herman*, cardinal-prêtre du titre des Quatre-Saints-Couronnés; *Grégoire*, cardinal-prêtre du titre de S. Vital; *Benoît*, cardinal-prêtre du titre de Ste Suzanne; *Grégoire*, cardinal-diacre du titre de Ste Marie *in via lata*; *Jean*, cardinal-diacre du titre de Ste Marie *in schola græca*; *Pierre*, cardinal-diacre du titre de S. Adrien; *Jacques*, cardinal-diacre du titre de S. Eustache, et *Teution*, cardinal-diacre du titre de S. Georges *ad velum aureum*; comme aussi en présence du duc *Roger* et de cette multitude innombrable de princes, comtes et autres personnages, clercs ou laïques, Lombards ou Normands, dont il a été plus haut question [4]). « Jamais, dit fort judicieusement à ce propos *Moréri* [5]), jamais, on n'avait vu, hors de Rome, une fonction plus célèbre, où il y eut assemblés dans le cortége du

sure et semble dire au duc Roger: « *La terre où nous sommes est sainte; ce n'est que nu-pieds qu'il convient de la fouler.* » Ce sujet, mal conçu, fut plus mal exécuté encore. Il est vrai qu'il marque les débuts de l'artiste; l'on doit, par suite, être indulgent envers lui.

[1]) Rodul. *loc. cit.* Cf. Ughelli. It. Sac. VII. 368; Murat. *Scrip. R. I.* VI. 238. Morcaldi, *loc. cit.* etc.

[2]) Il est encore de tradition qu'Urbain II passa le reste de la nuit dans la vaste salle, convertie plus tard en *dépense*, qui est située au-dessous du *Petit Réfectoire*, et où l'on voit aujourd'hui deux fresques du XVIe siècle, représentant: l'une Notre-Dame du Rosaire, et l'autre S. Alfère et Urbain II, en habit de cardinal, prosternés devant la Saint-Trinité.

[3]) « 1092. Ecclesia sanctæ Trinitatis de Cava dedicata est ab Urbano secundo papa nonis septembris. » *Ann. Cav.* in MS. n. 3. f. 126, vel ap. Pertz. SS. III. 190.

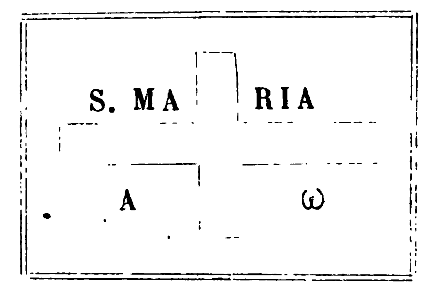
[4]) Voy. p. 59 et Cf. Rodul. MS. 61. p. 49. Murat. VI. p. 238, etc.

[5]) *Diction. histor.* art. *Cava*, t. V. p. 340. Paris, 1743.

pape, tant de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de ducs et de princes séculiers. » Urbain II oignit alors personnellement de l'huile sainte les murailles de la splendide basilique. Par son ordre et comme souvenir de cette mémorable dédicace, une inscription lapidaire fut placée dans l'Église; on peut l'y voir encore dans une nef latérale, celle de gauche en entrant [1]).

Dans cette circonstance, si importante pour l'histoire de la Sainte-Trinité, Urbain II accorda à ce monastère, à l'abbé Pierre et à ses successeurs, de nombreux et grands priviléges. Par sa bulle du 14 Septembre 1092 [2]), il exempta l'Abbaye de toute espèce de juridiction séculière ou ecclésiastique, autre que celle du Saint-Siége; éleva l'abbé de Cava à la dignité d'ordinaire diocésain, lui concédant tous les droits et pouvoirs des évêques, à l'exception toutefois de la collation des ordres majeurs, de la confection de saint chrême et de la consécration

[1]) Cette inscription, composée de deux parties, est ainsi conçue:



Puis, au-dessous, sur une pierre, le quart à peine de la précédente :

D. O. M.

CRUCEM, HOC IN LAPIDE SCULPTAM, QUAM CERNIS
SANCTISSIMUS URBANUS II. PONTIFEX MAXIMUS
IN SACRA HUIUS ECCLESIÆ CONSECRATIONE
PROPRIIS MANIBUS, IN SACRÆ REI SIGNUM, OLEO SANCTO LINIVIT
ANNO SALUTIS MXCII. NON. SEPT. INDICT. XV.

[2]) Je n' ignore pas de combien d'attaques cette bulle a été l'objet de la part de *Morin*, *Cestari* et *De Meo*. Cependant, pour des raisons qui ne peuvent avoir ici leur place, mais qui pourront l'avoir ailleurs, je l'admets comme authentique, ainsi que l'on fait *Ughelli*, *Baronius*, *Mabillon*, *Pagi*, *Muratori*, *De Blasi* et cent autres. On peut lire cette bulle tout entière dans MARGARINI, *Bull. Casin.* I. 9-12 ; BARONIUS, *Ann. Eccl.* an. 1092, n. 16-28; UGHELLI, *Ital. Sac.* I. col. 607-611 et dans le *Bull. Roman.* de COCQUELINES, t. II, p. 74. etc. — Quant à la bulle originale, elle se trouve exposée au public dans les Archives de l'abbaye de Cava.

des églises et des autels ; lui donna la faculté de juger les vassaux du monastère et d'excommunier les détenteurs de ses biens; accorda à tous ceux qui visiteraient l'église de la Sainte-Trinité, le jour anniversaire de sa dédicace ou bien le jeudi et le vendredi de la semaine sainte, l'avantage de gagner les mêmes indulgences qu'ils auraient méritées en allant à Saint-Jacques de Compostelle [1]); déclara enfin que toutes les personnes qui voudraient être ensevelies dans le cimetière de l'Abbaye, *pourvu qu'elles fussent Chrétiennes et Catholiques*, seraient libres de choisir ce lieu pour leur sépulture.

De son côté le duc Roger, qui avait fait déjà, ainsi que nous l'avons vu, des donations considérables à la Sainte-Trinité, mit alors le comble à ses largesses, en lui octroyant [2]) un grand nombre de faveurs nouvelles. Entre les autres, nous mentionnerons les suivantes: 1. Exemption, dans ses états, de tous droits d'entrée et de sortie ; — 2. Propriété de la dixième partie des poissons pris dans la mer de Viétri [3]); — 3. Faculté de créer des juges et des notaires publics [4]); — 4. Pouvoir de rendre toute espèce de sentence, à l'exception seulement de la peine capitale [5]); — 5. Droit pour l'Abbé et ses successeurs, en pas-

[1]) On accourut dès lors en foule au monastère de Cava pour gagner ces indulgences. C'est ce que prouve le passage suivant d'un contemporain: « *In sancta preterea die parasceve cum de diversis partibus multitudo virorum ac mulierum, sicut mos est christiane religionis sanctum diem illum discalceatis pedibus et cum lacrimis sacra loca visitando celebrare, contigit quod multi ad hunc sanctum locum venerunt.* » *etc.* VENUS. f. 35 a t. C'est encore ce qui eut lieu en 1352, 1428, 1470, etc. Cf. DE BLASI, *lett. fam.* p. 15.

[2]) Par son diplôme inséré dans la Bulle d'Urbain II déjà citée.

[3]) Cette portion du golfe de Salerne s'étend au pied de la montagne où est située l'Abbaye, depuis le petit vallon de *Gallocanta*, non loin de Salerne, jusqu'au ruisseau de *Cetara*, vers Amalfi; environ 12 kilom. de long, sur 9 kilom. de large à partir de la côte (V. BARONIUS. *Ann. Eccl.* 1092, n. 22). Le monastère de Cava jouit très-longtemps de ce privilége. Il le conserva même après qu'il eut cédé aux évêques de Cava sa juridiction spirituelle sur Viétri (1513). C'est ainsi qu'en 1696, il afferma la dîme des poissons pris dans la mer de Viétri pour 150 *ducats* annuels, environ 640 fr. (V. *Libro dei Ricordi, MS.* II. f. 169).

[4]) « Ce privilége est fort remarquable: « Notarios autem creare, uti nunc, ita olim ad Regem, aut ad regalium jurium participes spectabat. » dit MURATORI, *Ant. Ital.* I. 659. Il fut souvent confirmé aux abbés de Cava, par exemple, en 1444, par Alphonse 1er (*Arc. Mag.* P. 31).

[5]) « Dès 1087, le duc Roger, ainsi que nous l'avons vu (p. 52) avait accordé à l'abbé de Cava un droit à peu près semblable. Cependant, suivant le docte DE BLASI (*Lett. fam.* p. 24), celui-ci l'exerça rarement.

sant sur les terres ducales, de délivrer les criminels condamnés à mort ou à d'autres peines [1]).

A leur départ les deux grands bienfaiteurs de l'Abbaye, ajoutèrent un souvenir plus intime aux marques, déjà si grandes, de leur affection: Roger fit don au monastère de Cava du riche et brillant manteau qu'il portait au jour de la consécration de l'Église [2]), et Urbain II lui laissa sa croix pastorale, en filigrane d'or, qui se conserve encore dans le trésor de la Sainte-Trinité [3]).

L'abbé Pierre, pénétré de reconnaissance envers ses nobles hôtes, voulut, à leur retour, les accompagner à Salerne. Là encore l'ancien maître de novices de Cluny reçut de son illustre disciple de nouveaux témoignages d'amour. Le Pontife fit don à l'abbé de Cava de différentes reliques précieuses. Parmi le nombre se trouvait la tête de Ste *Félicité* [4]), illustre matrone romaine, martyrisée, avec ses sept fils, durant la persécution de Marc-Aurèle (150). Le monastère de Cava, comme aussi la vallée Métellienne, se plaça, dès lors (1092), sous la protection spéciale de cette Sainte et tous la reconnurent *comme leur patronne et souveraine* [5]). La fête de Ste Félicité se célèbre, dans l'Ab-

[1]) TRINCHERA (*Gli Arch. Napol.* p. 142) dit, en parlant des faveurs du duc Roger envers la Cava: «*Fra queste sue generose largizioni avvi lo strano privilegio che l'abbate Pietro e suoi successori potessero a loro piacimento liberare da morte,*» *etc.* Qu'il me soit permis, à ce propos, de rapporter quelques mots dela *Relation* du R^me^ P. abbé MORCALDI au Ministre de l'Instruction publique d'Italie, en 1872, p. 20: « Nè voglio del tutto tacere, che fra i feudali privilegii, di cui abbondano i diplomi cavensi, non ebbi a rinvenirne di quelli che in leggerli l'animo abbrividisce. Che se a taluno potrà sembrare ruinoso al saldo mantenimento della giustizia il privilegio conceduto all'Abate Cavense da' Principi di Salerno, per lo quale aveva facoltà di campare da pena capitale un uomo menato al patibolo, dovrà pure costui ricordare che quel privilegio era come un omaggio al sentimento della pietà e del perdono, che i ministri della Chiesa di G. C. abborenti dal sangue e dalle civili fazioni, consigliavano ai principi. Erano questi talune volte più che da giustizia, governati da irosi sospetti; e la più efferata vendetta talora disfogavano nel decretare le pene. »

[2]) L'abbé *Maynérius*, vers le milieu du XIVe siècle, convertit ce manteau en ornement d'église et y fit mettre ses armes.

[3]) *Guida del monum. di Cava dei Tirreni.* etc. 1872. p. 8.

[4]) « Ad Cœnobium demum regredi disponenti, Caput Sanctæ Christi Martyris Fœlicitatis Matris septem Fratrum et complures alias venerandas Reliquias argenteis Thecis reconditas ei Pontifex largitus est. » RODUL. MS. 61 p. 58.

[5]) Les habitants de Cava donnèrent en conséquence jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une redevance annuelle de 25 *ducats*, soit 106 fr. 25. — V. *Libro dei Ricordi*, MS. II. f. 116 a t.

baye, en grande pompe, le 10 Juillet de chaque année [1]). On porte alors solennellement, en procession, la relique de la Sainte, enfermée dans un demi-buste en lame d'argent battu et ciselé. C'est là certainement un des plus remarquables monuments de l'art au XI[e] siècle [2]).

Plusieurs fois déjà il a été question, dans ce récit, du *Corpo di Cava*. Le moment est venu d'en dire quelques mots. — Le *Corpo di Cava* est pittoresquement situé au sein des bois, sur la proéminence du *Monte-Finestra* qui, en s'avançant dans la gorge au fond de laquelle coule le *Selano*, forme l'immense grotte, où se trouve la Sainte-Trinité. Il a la gloire d'avoir eu pour fondateurs; les fondateurs mêmes de la célèbre Abbaye. Dès 1012, paraît-il, S. Alfère fit construire sur son emplacement une hôtellerie pour les pauvres et les pèlerins. Telle est du moins la narration du chroniqueur, dont *Pratilli* a publié le travail [3]). Plus tard, vers 1081, l'abbé Pierre 1[er], trouvant cette hôtellerie beaucoup trop étroite pour recevoir les nombreux personnages qui, de tous côtés, et jusque de la France [4]), venaient continuellement le visiter, en augmenta considérablement les proportions. Il lui adjoignit en outre, en 1082, un hospice pour les indigents et les infirmes [5]). Bientôt, autour de ces différents édifices, se fixèrent, avec leurs familles, tous ceux qui, en grand nombre et à des titres divers, avaient un emploi dans l'abbaye bénédictine, ou qui recevaient journellement leur subsistance de sa générosité. L'abbé Pierre dota alors le village naissant d'une belle église ogivale, à trois nefs, dont les voûtes étaient soutenues par des colonnes en marbre, et les murs ornés de peintures remarquables [6]). Cette église fut solennellement consacrée par le car-

[1]) Pourvu que ce soit un dimanche. En cas contraire, cette fête se célèbre le dimanche *infra octavam*.

[2]) *Guida del monumento*, etc. 1872, p. 8.

[3]) *Hist. Princ. Lang.* t. IV. p. 430.

[4]) Il est même de tradition à Cava, ainsi que le confirme le MS. du chanoine *Michel Salsano*, f. 1, que quand S. Pierre Pappacarbon revint de Cluny (1070) plusieurs personnes, qui s'étaient en France affectionnées à lui, l'accompagnèrent et se fixèrent au Corpo di Cava. De là l'origine des familles *Parisii*, *Gagliardi*, etc. ?...

[5]) *Chron. Cav.* ap. PRATILLI, op. cit. p. 459.

[6]) Tout cela fut barbarement mutilé dans le courant du XVIII[e] siècle. En 1760, les colonnes furent enfermées dans la maçonnerie des pilastres actuels (*Note marginale* du MS. de MICH. SALSANO. f. 5). Quand on plaça l'orgue, au-dessus de la porte de l'église, on dégrada les peintures à fresque qui s'y trouvaient, si bien qu'il n'en reste rien; et cependant, vers 1720, elles étaient encore fort bien conservées: « *Il fondatore della nostra collegiata e parrocchiale chiesa di Santa Maria maggiore, antiqui-*

dinal Ranger, sous le vocable de *Sainte Marie de la Terre*, en 1092, précisément quand Urbain II fit la dédicace de la Basilique de la Sainte-Trinité. Vers cette même époque, afin de mettre ses habitants à l'abri de toute attaque, l'abbé Pierre entoura la ville naissante de hautes et fortes murailles, percées de trois portes et flanquées de huit grosses tours [1]); et c'est dans cette enceinte que furent réunis les différentes branches de l' administration des dépendances de l'Abbaye, le tribunal du Monastère, enfin le *corps des magistrats*: juges, notaires, etc, qui relevaient de lui; particularité d'où est venu, ainsi que déjà nous l'avons remarqué [2]), le nom même du *Corpo di Cava*. Là encore, l'Abbé de la Sainte-Trinité, Baron et Seigneur de la ville, exerça longtemps ses droits, à la fois temporels et spirituels. Toutes ces circonstances rendirent le *Corpo di Cava* extrêmement cher aux religieux de la Sainte-Trinité, et, grâce à eux, il augmenta tellement en richesses et en population, qu' il forma au XIV[e] siècle, un des plus florissants districts du territoire entier alors appelé *Cava*. Il atteignit même un tel degré de supériorité sur les trois autres: *Pasciano*, *Vietri* et *Sant' Adjutore*, qu'en 1394, le pape Boniface IX l'honora du titre flatteur de *Ville*, et que Léon X, en 1513, érigea son église en *Cathédrale* du nouveau diocèse de Cava. – Le *Corpo di Cava*, à diverses époques, eut beaucoup à souffrir des guerres, qui, trop souvent, désolèrent le royaume de Naples. En 1266, Manfred abattit ses murailles; le roi Ladislas les releva en 1390; on les restaura encore en 1528. Mais par suite de la tranquillité plus grande dont ont enfin joui les contrées méridionales de l'Italie au XVII[e] et XVIII[e] siècle, elles ont fini par tomber en ruines sur plusieurs points. En plusieurs autres cependant, elles sont parfaitement conservées encore, et forment, au milieu des arbres et de la belle nature environnante, un effet enchanteur, que bien souvent le pinceau des artistes s'est efforcé de reproduire et la plume des touristes de décrire [3]).

tus detta Santa Maria della Terra, fù S. Pietro . . . la di cui figura in memoria di ciò ancor hoggi dì si vede sotto della sacra imagine della Vergine SS.ª detta della Terra, depinta nel muro sopra della porta maggiore della predetta nostra chiesa. » MS. cit. f. 1°).

[1]) « Castrum seu villulam Corporis Cavæ, cum Ecclesia parochiali Sanctæ Mariæ de Terra nuncupata (*Abbas Petrus ædificavit*), circa annum 1088. » VENEREO, *Dict. Arch. Cav.* t. IV. p. 72. ADINOL. *Stor. della Cava*, p. 246. etc.

[2]) V. ci-dessus, page 5, note 1.

[3]) Cf. PERTZ, SS. III. 194; ADINOL. *Op. cit*, p. 245 ; le MS. de D. MICHEL SALSA-

Cependant le XIe siècle touchait à sa fin. Urbain II, le promoteur des Croisades [1]) et le grand protecteur de l'abbaye de Cava, après onze ans d'un règne marqué au rude cachet des persécutions et caractérisé par un incessant et ferme amour de la justice, finissait sa vie militante. « Le 29 juillet 1099, des cris de douleur retentirent dans Rome; la grande cité se couvrit de deuil; l'Église venait de perdre son pontife suprême, les Romains leur roi; les malheureux pleuraient leur père, les persécutés un protecteur dévoué » [2]).

Pascal II (1099-1118), le nouveau pape, qui appartenait, comme son prédécesseur à la *Congrégation de Cluny*, se fit remarquer, comme lui, par son grand amour envers la *Congrégation de Cava*, unie depuis longtemps à celle de France par les liens les plus étroits. Dès les premiers jours de son pontificat, il en donna une preuve éclatante. Par sa bulle du mois de Septembre 1100, il approuva toutes celles qui avaient été concédées précédemment à la Sainte-Trinité par Grégoire VII et Urbain II; il reconnut la complète indépendance de cette Abbaye de toute juridition épiscopale; lui confirma les églises, terres et autres biens qu'elle possédait alors; renouvela à l'Abbé de Cava le privilége de pouvoir s'adresser, pour les consécrations sacrées (consécration des églises et des autels, confection du saint chrême, collation des ordres majeurs), à l'évêque qu'il lui plairait de choisir; décréta que personne, à l'exception du Souverain Pontife, n'aurait le droit d'excommunier les religieux de Cava; décida enfin que quiconque aurait des griefs contre le monastère de la Sainte-Trinité, s'il ne voulait s'en rapporter au tri-

NO, déjà cité, *passim*, et surtout un autre MS., plus ancien que celui-ci, composé, au XVIIe siècle, par l'abbé VENEREO (c'est du moins ce que semblent démontrer l'écriture et d'autres arguments); augmenté de nombreuses notes, au commencement de ce siècle, par D. HYACINTHE GUARIGLIA, alors chancelier de Mgr *Granito*, évêque de Cava; et possédé actuellement par M. l'avocat *Célestin Guariglia*, neveu du susdit abbé, qui a eu la bonté de me permettre de le consulter. à plusieurs reprises, particulièrement en Septembre 1872 et en Octobre 1874.

[1]) Chacun le sait, c'est au concile de *Clermont*, en France, que le pape Urbain II prêcha la première croisade (1095). Suivant BUCELINI (*Menol. Bened.* p. 169. Ed. 1655) et quelques autres, l'abbé Pierre aurait assisté à ce concile, et toujours, d'après eux, c'est là qu'il aurait reçu d'Urbain II l'honneur de la mitre, dont il a été question plus haut. Le premier fait peut être vrai; le second me semble peu probable (Voy. pag. 57).

[2]) DE BRIMONT, *Op. cit.* p. 373.

bunal même du Monastère, pourrait seulement en référer au Saint-Siége ou à ses légats [1]).

Toutefois, malgré sa bonté et ses mérites, Pascal II, ne fut point universellement reconnu comme pontife légitime. Les partisans de l'antipape *Guibert*, mort vers cette époque à *Civita-Vecchia* (1100) étaient toujours puissants, grâce surtout à la protection de l'empereur Henri IV. Aussi opposèrent-ils à Pascal, dans Rome même, jusques à trois faux pontifes. Richard, comte de Capoue, fit d'abord élire le cardinal *Albert d'Atella,* alors évêque de Sabine. Sa consécration eut lieu dans la basilique des Saints-Apôtres. Mais le jour même de cette cérémonie, Albert fut pris par les soldats du pape, déposé et envoyé dans l'abbaye de *Saint-Laurent d' Aversa*, où il prit l'habit monastique [2]). Les fauteurs du schisme, ainsi trompés dans leurs espérances, jetèrent immédiatemente les yeux sur un autre partisan d' Henri IV, que Guibert avait naguère consacré évêque et nommé cardinal de Sainte-Rufine[3]). Ils le conduisirent dans la basilique de Saint-Pierre et là, en grand secret, durant la nuit, ils l'élurent, le consacrèrent et le placèrent sur le siége apostolique. *Théodoric* prit alors le nom de *Sylvestre III* (1101) [4]). Le nouvel antipape n'osa pourtant pas demeurer longtemps dans Rome, où Pascal II avait de nombreux adhérents; il sortit de la Ville Éternelle, pour se rendre auprès du roi de Germanie. Mais, cent-cinq jours après son élection, il fut pris par les fidèles amis de Pascal et reconduit à Rome. *Le Souverain Pontife*, dit un annaliste, témoin oculaire de cet événement, *envoya aussitôt l' antipape Théodoric en Apulie* [5]),

1) *Arc. Mag*. D. 26 — Cf. De Blasi. *Chron*. an. 1100

2) « Alter vero, scilicet episcopus Savinensis, elegerunt eum in basilica Apostolorum . . . Non multo post (*Paschalis*) misit eum in Apulea, aput monasterium Sancti Laurentii, quod situm est in Adversa. Ibique monachus effectus est. » *Annal. Rom*. ap. Pertz. SS. V. 477. — Cf. Rodul. MS. 61 p. 54 ; le MS. de M. *Célestin Guariglia*, f° 73 ; etc.

3) Ciaconio, *Vit. Pontif*. p. 341, Rome, 1601.

4) L'abbé Rodulphe (MS. 61, p. 54) attribue l'élection de Théodoric aux *habitants de Cava* : « Cavenses quoque uno post Anno, mali exempli turpiter fœdati contagio, Theodoricum Romanum Pseudopapam constituerunt, qui cum paucos stetisset menses, cecidit tandem infelix, et sacerdotio usque privatus, in Cavensi Monasterio compulsus est Monasticam vitam ducere. » — Observons, avec Ciaconio (Op. cit. p. 376), qu'il ne s'agit point ici des bons habitants de Cava-dei-Tirreni, mais de ceux de *Cava*, au diocèse de *Préneste*.

5) Toute l'Italie méridionale, pour les Romains, s'appelait alors *Apulie* ou *Pouille*.

dans le monastère de la Sainte-Trinité, qui est situé à Cava [1]). C'était bien choisir. Aucun lieu n'était plus convenable pour porter le faux pontife à faire pénitence de ses erreurs. La solitude du monastère, la ferveur de la communauté, le zèle dévorant de l'abbé: tout conduisait à ce but. Aussi, en peu de temps, Théodoric rentra-t-il dans le vrai chemin et *devint-il*, comme nous l'assure encore l'*annaliste Romain* déjà cité, *religieux de Cava*. Ce fait ne doit point trop nous étonner. Qui eût pu résister à l'ardente charité d'un homme tel que l'abbé Pierre, qui avait un jour adressé à un autre obstiné ces sublimes paroles: *Quand même tu ne le voudrais point, je te tirerai au Ciel avec une chaîne?....* [2]). Bien que *Platina* et plusieurs autres soient d'un avis

[1]) « *De Pontificibus quos sub tempore Paschalis helecti fuerunt.* — In hac civitate Romana tres pontifices helecti ac consecrati fuerunt, a clero et populo qui ex parte Clementis pontifici fuerunt : videlicet episcopus sancte Rufine, in basilica beati Petri clam noctis tempore helegerunt et consecraverunt et in sede posuerunt, set non fuit ausus manere in civitate ; egressus de hac urbe, ut pergeret ad regem, a fidelibus pontifici Paschalis compreensus, eum ei Romam miserunt; qui statim eum in Apuleam misit, aput monasterium sancte Trinitatis, quod situm est in Cava ; ibique monachus effectus est. » etc. *Annal. Rom.* ap. PERTZ. loc. cit. — « Alter post alterum duo statim deliguntur antipapæ. Et unus quidem eodem,alter post centesimum quintum electionis suæ diem a fidelibus captus ; qui Albertus vocabatur, apud sanctum Laurentium retrudi, et qui Theodericus, apud sanctam Trinitatem in Cava heremiticam vitam addiscere, Patrum judicio adjudicati sunt, sicque dejecit eos Dominus dum allevarentur.» PANDULPH. PISAN. *in Vit. Pasch. II.* ap. MURAT. *SS. Rer. It.* III. 355. c. — Cf. RODUL. MS. 63. f° 43 a t°.

[2]) Voici en entier le passage de *Hugues de Venouse*. Il nous fera connaître l'abbé Pierre et les moyens dont il se servait pour convertir les esprits les plus rebelles, mieux que tout ce que je saurais en dire: « Quedam etiam vite eius exempla producere debemus, quamquam de forma ministerij sui dictum sufficere credimus : quia leo superbis, et irreligiosis religiosus, et mitibus agnus fuit. Nemo enim umquam immites et contumaces subditos fortius domuit; nemo humiles et sanctos benignius honoravit. In istis namque magisterij sui vigorem nesciebat, quos sepe quasi minor patronos suos, pro se ut dominum rogarent, rogare consueverat. Illos vero et verbis, et regularibus correctionibus comprimebat, ut negligentiam suarum torporem desererent, atque in celesti conversatione ferventes deinceps esse debuissent. Obstinatis et improbis, post discipline regularis morsus, mitigatoria illa sue consuetudinis ingerere solebat, quibus et operis et intentionis sue bonum luce clarius ostendebat : *Cum catena*, inquiens, *nolentem te ducam ad celum*. Quo verbo sapientibus satis indicabat districtionis sue severitatem qua intentione sui, quo corrigendorum fructu, qua interne pietatis dulcedine exhiberet. Vere medicus animarum fuit, quarum lucris nulla preposuit. » etc. VENUS. f. 24 a t° ; MURAT. VI. 225 et suiv. — Voilà, si je ne me trompe, la vrai raison qui porta les papes, à cette époque, à choisir la Cava pour *pénitentier apostolique*, « CAR-

contraire [1]), il est certain que Théodoric ne vécut pas longtemps dans l'abbaye de la Sainte-Trinité. Il eut du moins la consolation de s'y endormir dans le sein de l'Église et *la paix* du Seigneur (1102). C'est ce que nous atteste encore aujourd'hui, dans les souterrains de l'Abbaye (qui servaient alors de sépulture), la simple pierre qui marque son tombeau [2]).

La réclusion de l'antipape Théodoric et sa fin pénitente peuvent nous donner une idée de la ferveur qui régnait à Cava au commencement du XII[e] siècle. Le passage suivant de *Hugues de Venouse* nous confirmera encore dans cette opinion: *Partout où vous allez, dans le monastère,* dit cet historien, *vous rencontrez des religieux qui prient, qui psalmodient, qui chantent ou qui lisent* [3]). Mais ce qui peut-être, plus que tout autre motif, doit nous convaincre de la grande régularité qui s'observait alors dans l'Abbaye, ce sont les monastères sans nombre soumis à l'abbé Pierre et à ses religieux. Déjà nous en avons donné quelques exemples, en parlant de Robert Guiscard, du duc Roger, des deux Guaimar de *Gifoni*, etc. Citons-en encore quelques autres, pris au hasard, entre mille. En 1081, R i c h a r d, le fils de Drogon, dit *le Grand-Comte*, donne à la Cava les trois monastères de S. Ange de *Mottola*, de S. Vitus de *Casalrutto* et de S[te] Lucie de *Massafra*. La même année G i l b e r t, fils du Normand Osmond, accorde aux religieux de Cava le monastère de S. Jean de *Roccapiemonte*. En 1083, le comte H e n r i, seigneur du Mont-Saint-Michel, leur concède le monastère de S. Michel de *Lucérie*, et le comte G o f f r i d, seigneur de *Satriano*, celui de S. Blaise de Satriano, dans la vallée de l'antique *Dianum*. En 1086, nous trouvons successivement: R a y n o l f e B r i c t o n qui leur donne, outre une infinité d'églises, le monastère de S. Pierre d'*Olivella*; A s c l i t i n u s, comte de *Siciniano* et seigneur de *Polla*, le monastère de S. Pierre de *Polla*; H u g u e s d e A v e n a, les mo-

CER DOMNI PAPE, » ainsi que l'appelle l'*annaliste Théodore de Palith*. (*Ann. Palidens. ap.* PERTZ. SS. XVI. 76).

[1]) « Sacerdotio privatus (*Theodoricus*) in Monasterium S. Trinitatis traditur, ubi monachus factus, anachoreticam vitam *diu* duxit. » PLATINA, *In vit. Summ. Pontif.* f. 466 — Cf. DANTIER, *Les monast. bénéd. d'Italie*. t. II. p. 278.

[2]) L' inscription, en forme de croix, est ainsi conçue : ✠ — THEODORICVS—IN—PA—CE—. OB. M.C. II.— (Voy. *Cod. dipl. Cav.* t. I. p. lxviii. Cf. PAGI. ap. Baron. *Ann. Eccl.* ad an. 1100. n° 4; FLEURY. *Hist. Ecclés.* t. XIV. p. 11. Bruxelles. 1722).

[3]) « Quocumque pergitur orantes, psallentes, canentes aut legentes occurrunt. » VENUS. f. 17 a t°.

nastères de S. Jean de *Layta*, près de *Noïa*, de S. Nicolas de *la Padula* et de S. Siméon de *Monte-Sano*; Henri, comte du *Mont-Gargan*, le célèbre monastère de S. Ægidius du Mont-Gargan; Jourdain, seigneur de *Corneto*, le monastère de Ste Vénéra de *Rescigno*, en Lucanie. De son côté, Richard, le fils de Drogon déjà nommé, leur soumet, en 1090, le monastère de S. Jean de *Teresino*, et en 1095, celui de S. Pierre *de la Main*, de *Castellaneta*. En 1097, Altruda comtesse de *Monte-Aperto*, leur offre le monastère de S. Nicolas *de Cibariis*. En 1098, Guillaume, seigneur de *Brienza* et de *Saponaria*, du consentement de *Jean*, évêque de Marsique, leur accorde, celui de S. Jacques de *Brienza*, et Ubo, seigneur d'Atripaldi, celui de Ste Marie des Morts d'*Atripaldi*. En 1100, Rao, seigneur du château d'*Athana*, de l'agrément d' *Alfan*, évêque de Pestum et de l'abbé *Macaire*, leur donne S. Pierre d'*Athana*. En 1104, Guillaume de Magna leur concède S. Maur et Ste Barbara de *Novi*. En 1108, Jaquintus, évêque de *Lacédogna*, leur soumet S. Nicolas de *Lacédogna*. En 1110, Valcausus, évêque de *Mottola*, leur accorde S. Ange de *Casalrutto*. En 1116, le duc Guillaume (1111-27), fils du duc Roger, le grand bienfaiteur de Cava, leur donne le monastère de S. Zacharie de *Laura*, avec une infinité de terres, situées à *Aquabella*, *Licosa*, *Teresino*, *Stayno* et autres lieux du *Cilento* [1]). N'oublions pas non plus de dire que ce fut aux religieux de Cava que le pape Urbain II confia, en 1096, le soin de réformer la célèbre abbaye de *Saint-Paul* sur la voie d'Ostie, à Rome [2]).

Mais pour peupler tant d'abbayes, tant de monastères, et pouvoir déservir les innombrables églises de leur dépendance, quel ne devait point être le nombre des religieux à cette époque? Déjà nous avons vu qu'ils étaient certainement *au delà de trois mille*. Les fréquentes allusions que l'abbé *Hugues de Venouse* fait à la multitude des membres

1) Voy. les *197 diplômes* des années 1079-1122 (*Arc. Mag.* Lett. B, C, D, E, F). — Cf. De Blasi, *Chron.* passim, et, à l'*Appendice*, la lettre B.

2) « 1096... Gens multa Normannorum atque Italorum mare transierunt. *Ecclesiam sancti Pauli dedit Urbanus papa Petro, abbati sancte Trinitatis de Cava.* Antiochia capta est. » *Ann. Cav.* ap. Pertz. III. 190. — L' abbé Pierre ne conserva pas cependant l' Abbaye de S. Paul. Il s' en désaisit, en 1103, après en avoir sans doute oppéré la réforme: « 1103. Quando domnus abbas Petrus dimisit ecclesiam sancti Pauli. » *Ann. Cav.* ib. p. 191.— Cf. Murat. SS. VII. 923; Morcaldi *Cod. Dipl. Cav.* Syn. p. lxv. c. (qui ont lu 1097, au lieu de 1096, et 1104, au lieu de 1103) et mieux encore le MS. original, mem. n° 3, f° 126

de la Congrégation de Cava [1]), nous permettent de croire légitimement qu'ils dépassèrent, et de plusieurs milliers encore, le chiffre précédent. C'est du reste ce qui ressort d'un dicton populaire, presque ridicule, mais fort expressif, qui se répétait alors de bouche en bouche. Les peuples de l'Italie méridionale accoutumés à voir partout, dans les villes et les campagnes, des *moines de Cava*, finirent par les comparer aux oiseaux du ciel et dire que *l'on trouvait partout des religieux de Cava, comme partout on trouvait des passereaux et des soliveaux* [2]).

Les donations affluaient de plus en plus entre les mains du vénérable abbé Pierre. Déjà nous avons cité les noms des principaux bienfaiteurs de la Sainte-Trinité, durant les vingt premières années de son gouvernement; ajoutons encore ici les noms de ceux qui se signalèrent le plus par leurs largesses durant les vingt autres années de ce même gouvernement (1100-1122). On peut dire, sans crainte de se tromper, qu'on trouvera dans cette sèche nomenclature, comme dans la précédente, l'énumération de toute la noblesse *lombarde* ou *normande* de l'Italie méridionale à cette époque. Qu'on en juge; je copie les premiers mots de milliers de parchemins et de diplômes : Goffrid, comte de *Cannes* et de *Melfi*; — Jean, seigneur de *Capaccio* et de *Corneto*; — Amuris, évêque de *Mottola* et de *Castellaneta*; — Turgisius, seigneur de *Saint-Séverin* et du *Mont-des-soldats*, (*Mons militum*, aujourd'hui *Montemileto*); — Angérius, frère du précédent et chef de la célèbre famille *Filangieri*; — Richard, fils de Johel Bricton, connétable ducal et seigneur de la ville de *Sainte-Agathe*; — Altruda, épouse du comte Richard, seigneur de *Mottola*; — Pandulfe et ses frères, fils du prince Guaimar; — Guillaume de Magna, seigneur de *Novi*; — Altruda, femme du précédent; — Richard II, prince de Capoue; — Turgisius, fils du défunt Turgisius, seigneur de Saint-Séverin ; — Delecta, sœur du précédent et nièce du seigneur *Angérius*; — le prince Hugues

1) « Venerabilium Patrum, Alferij videlicet, Leonis, Petri, atque Constabilis, Abbatum Cavensium, et item quorumdam religiosorum fratrum eiusdem Monasterij, vitas atque miracula scribere proposui; ut, quia Auctore Dei idem *Cavense Cœnobium magne religionis est, jamque eiusdem religionis ordo longe, lateque diffunditur*, hij, qui eorum sequuntur institutionem, exemplis atque miraculis accendantur. » VENUS. f. 1° a t. Voy. aussi f. 5 a t., f. 16, etc., vel ap. MURAT. op. cit. p. 206, 209, 218, etc.; UGHELLI, t. VII. p. 369 ; BOLLAND. t. I Mart. p. 330 ; etc.

2) « Esse ubique Asseres et Cavenses et Passeres. » RODUL. *Hist.* MS. 61. p. 154.

de Faïda; — Jourdan, fils de Jourdan, prince de Capoue; — la duchesse Hala, épouse du duc Guillaume; — Richard, comte de *Sarno*; — Landulfe, fils du comte *Alibert*; — la comtesse Rigalis; — Guillaume, seigneur de *Lucérie*; — Manson, fils du défunt comte *Jean*; — Mabilla, fille de Guaimar, seigneur de *Gifoni*; — Guillaume *de Principato*, fils du comte Robert; — Albérada, châtelaine de *Colubrari* et de *Pollicori*; — Guillaume, seigneur de *Gésualdo*, fils du duc et prince Roger; — Alfan, fils du comte *Adémar*, qui fut surnommé *le Roux*; — Etienne, évêque de Minori; — Robert, fils du défunt *Erbert*, dit *Tête-d'âne*; — Pierre de *San-Severino*, fils de *Raynulfe*, seigneur de San-Severino; — Sichelgaïte, fille du comte de *Théane* et veuve de *Grégoire*, comte de *Capaccio*; — Goffred ou Juffrid, fils du défunt *Robert*, seigneur de *Rocchetta*; — Guillaume Grantmanil fils de la comtesse *Mabilla*; — Robert, Guillaume et Humfrid, fils de *Guillaume*, seigneur de *Cacciano*; — Ubo de *Claromonte*, seigneur de *Noïa*; — Guillaume, Alexandre et Richard de *Claromonte*, frères du précédent, etc. etc. [1]).

On ne s'étonnera point, après cela, si les revenus de l'abbaye de la Sainte-Trinité, indépendamment de ceux de la Congrégation dont elle était le chef, atteignaient alors une valeur presque fabuleuse : *Outre les biens innombrables dont le Monastère jouissait directement*, dit l'abbé Rodulphe, *nous savons, par tradition, qu'il possédait encore un revenu journalier d'une livre d'or pur, et qu' il continua à l'avoir, dans la suite, pendant le cours de plusieurs siècles* [2]). Ce qui devra plutôt étonner, ce me semble, c'est que l'abbé Pierre et ses deux prédécesseurs, aient pu acquérir tant de richesses. Mais qu'on prenne la peine de dérouler, au hasard, quelques uns des diplômes ou parchemins, auxquels nous avons fait déjà allusion, et bientôt, même les plus

[1]) Voy. les 104 *diplômes* de 1100 à 1122, qui se trouvent dans l' *Arc. Mag.* (Lett. D. E. F.); les 13 *parchemins grecs* (n. 18 et suiv.), et les 577 *parchemins latins*, de l'époque correspondante (Arc. XVII-XXI.) — Cf. Rodul. *Ibid.* p. 32 ; De Blasi, *Chron.* an. 1100-22; passim; Trinchera, *Syll. graec. memb.* p. 93-122, etc.

[2]) « Divinæ misericordiæ largitatem promeruit, ut cum in pauperum subventione tam multa diffunderet, semper tandem sibi superesset, ex quo posset iugiter erogare. Si quidem (ut ex vulgari traditione accipitur) præter innumera alia, quibus Cavense Cœnobium circa illa tempora fruebatur, singulis quibusque diebus unius libræ pondus ex auro purissimo in quotidianum censum legitimè possidebat. Sicut et per multa Annorum curricula pacificè postmodum possedit. » *Hist.* MS. 61. p. 43.

prévenus, verront combien légitime et sainte est l'origine du pouvoir temporel de l'abbaye de Cava...*Jamais*, dit encore Rodulphe, *jamais Pierre ne sut mendier les richesses qui affluaient dans ses mains. Il ne les recevait, au contraire, que pour en faire part aux pauvres et aux mendiants* [1]). Et, en effet, ainsi qu'on l'a vu, outre ce qui était nécessaire à l'entretien d'une nombreuse communauté, et ce qui était employé à récompenser les artistes qui embellissaient le Monastère et ses dépendances [2]), une très-large part des revenus était affectée au soulagement des malades, dans des hôpitaux particuliers [3]), et à la nourriture de troupes d'infirmes et d'indigents, qui, alors, comme aujourd'hui, formaient une classe, hélas! beaucoup trop nombreuse, de la société..... Mais continuons notre récit.

Les *Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem* venaient de prendre naissance en Palestine (1104). De pieux marchands d'Amalfi avaient d'abord fondé, en 1084 [4]), du consentement du calife d'Egypte, à un jet de pierre du Saint-Sépulcre, un monastère, connu sous le nom de *Sainte-Marie de la Latine*, ainsi qu'un hospice ou *asile* pour recevoir les pauvres pèlerins. Afin de déservir l'un et l'autre, comme l'atteste *Guillaume de Tyr*, ils transférèrent de leur pays à Jérusalem des moines et leur abbé [5]). Ces moines, suivant *Jacques de Vitriac*, portaient

[1]) « Et certè ingens miraculum, animadversione dignum censendum puto, unum Eremi cultorem Hominem, (etiam non mendicans, sed mendicos undique perquirens) tot Bona à Gentibus valdè procul positis acquisivisse. » *Hist.* MS. 63. f. 30.

[2]) Comme constructions remarquables du temps de l'Abbé Pierre, outre le *Corpo di Cava*, dont il a été question, nous citerons le Monastère de S. Ange *de Crypta*; dans le territoire de *Nocera-dei-Pagani* (1080); celui de S. Ægide sur le *Mont-Gargan*; (1096) et celui de S. Jean de *Teresino*, en Lucanie (1110). VENEREO. *Dict.* t. IV. p. 72. — Cf. MORCALDI, in *Synop.* Cod. Dipl. Cav. p. xi.

[3]) « Fuori le mura del Casale *(del Corpo di Cava)*, nella strada che conduce al Borgo *(di Cava)*, poco discosto dal fiumicello e fontana detta di Gegnulo, è da antichissimo tempo fondata un' altra cappella detta della SS. Annunziata de Gegnulo; *ove anticamente v'era l'ospedale, e fù concesso l' amministrazione del detto ospedale* alli fratelli seu confrati (*dello Spirito Santo*) dal vescovo Sagax de Comitibus, nell' anno 1422, come dalla Bolla, copia della quale trovasi presentata nel processo della Rev. Corte Vescovile sopra delle precedenze delle Confraternite nel f. 14 ». MS. de D. MICHEL SALSANO, f. 8. — « *A. 1082. Abas noster . . . fecit . . . et Hospitale Peregrinorum* ». Chron. Cav. ap. PRATILLI, IV, p. 449.

[4]) SICARD. CREMON. *Chron.* p. 586. c.

[5]) « Inter eos autem qui negotiationis obtentu, de Occidentalibus per illa sæcula prædicta (*Orientis loca*) adire tentaverunt viri de Italia, qui ab urbe quam incolunt

l'habit noir [1]). Ils suivaient, en outre, la Règle de Saint Benoît selon les constitutions de Cluny; ce qui leur valut, de la part de l'abbé de Cluny, *Pierre le Vénérable* (1123-56), des lettres de félicitation [2]). Or qui ne distinguerait, à tous ces traits, les religieux de Cava? Les hardis navigateurs amalfitains, qui parcouraient à cette époque la Méditerranée et faisaient avec l'Orient un commerce si actif, savaient fort bien quels étaient les mérites des disciples de S. Alfère Pappacarbon, dont la demeure principale n'était qu'à quelques heures de leur pays natal, et qui, sur les côtes même d'Amalfi, avaient dès lors plusieurs églises et prieurés [3]). Aussi quand ils eurent fini de construire le monastère et l'hospice de *Sainte-Marie de la Latine*, s'adressèrent-ils, ainsi qu'il est de tradition à Cava, à l'abbé Pierre, le priant de vouloir bien prendre la direction de leur institut. Que chacun s'imagine avec quelle bienveillance fut accueillie leur proposition et de quelle douce joie dut être inondée l'âme ardente du saint Abbé le jour qu'il expédia en Palestine, près du tombeau de Jésus-Christ, une colonie bénédictine de Cava [4]).

Ce n'est pas tout cependant. Toujours suivant *Guillaume de Tyr*, quand les Croisés s'emparèrent de Jérusalem (1099), ils trouvèrent dans l'hospice annexé au monastère de *Sainte-Marie de la Latine*, un saint

dicuntur Amalphitani.... Ante ianuam ecclesiæ Dominicæ resurrectionis quantum vix lapidis iactus est, Monasterium erigunt, in honorem sanctæ et gloriosæ dei genitricis, perpetuæque virginis Mariæ, simul cum et iis officinis quæ ad usus monachorum et suæ gentis hospitum susceptionem, poterant aliquam præstare commoditatem. Quo facto, *de partibus suis, tam Monachos quam Abbatem transferentes,* locum regulariter instituunt et domino consecratione sancta reddunt placabilem. Et quoniam viri Latini erant, qui locum fundaverant et qui religionem conservabant, idcirco ab ea die, usque ad præsens, locus ille *Monasterium de Latina* dicitur. » *Bell. Sacr. Hist.* lib. XVIII, c. iv. etc. p. 427. Bâle, 1549.

[1]) « In Ecclesiis seu Monasteriis de Latina et Valle Josaphat sont *Abbates cum Monachis nigris* secundum regulam beati Benedicti Domino servientes. » *Hist. Occid.* c. 28

[2]) *Epist.* lib. III. 44. Cf. Mabill. *Ann. O. B.* t. V. 429.

[3]) L'abbaye de Cava posséda, soit à Amalfi, soit dans des environs, au delà de *dix-sept* églises ou monastères. Plusieurs, parmi ce nombre, furent donnés à l'Abbé Pierre. (1079-1122). Voy., à l'*Appendice*, la *Liste des Monastères*.

[4]) *Gattola*, dans son *Histoire de l'Abbaye du Mont-Cassin* (t. I. p. 491), assure que ce sont les religieux *Cassiniens*, qui furent chargés du soin de *S. Marie de la Latine*. Mais il n'en donne aucune preuve, lui, qui d'ordinaire prouve si bien tout ce qu'il avance.......

homme, appelé *Gérard*, qui, durant le temps des hostilités, *par ordre de l'abbé et des moines*, servait humblement les pauvres [1]); ce qu'il continua du reste de faire jusqu'à sa mort (1121). Le successeur de Gérard, *Raymond du Puy*, modifia un peu l'ordre naissant et, afin de venir plus efficacement en aide aux pèlerins, *arma les frères de l'hôpital*. De là l'origine à la fois religieuse et militaire des *Hospitaliers de S. Jean* de Jérusalem, plus connus cependant, à cause des lieux qu'ils habitèrent ensuite, sous le nom de *Chevaliers de Rhodes* ou *Chevaliers de Malte*. Sans vouloir nous occuper ici de la question, fort débattue, de savoir si *Gérard*, surnommé *Tom*, est originaire du village de *Scala*, au-dessus d'Amalfi, ou des *Martigues*, en Provence ; notons qu'il est universellement regardé comme le fondateur et le premier grand-maître des *Frères Hospitaliers de S. Jean*. Or comme ce fut *par ordre de l'abbé et des moines* d'un monastère dépendant de Cava, que Gérard commença sa sainte et noble mission, n'est-il pas permis de conclure, avec un des plus doctes enfants de Cava, l'abbé *Dom Victorin Manso* (1541-1611) [2]), avec l'historien *Rodulphe* [3]) et bien d'autres encore [4]), que c'est aux religieux mêmes de Cava, que la Chrétienté est redevable de l'institution des *Chevaliers de Malte?*

[1]) « . . Et in xenodochia similiter (*postquam Civitas fuit capta*), repertus est Gerardus vir probatæ conversationis, qui pauperibus in eodem tempore hostilitatis, *de mandato Abbatis et Monachorum*, multo tempore devote servierat: cui postea successit Raymundus, etc. » GULIEL. TYR. *op. cit*, p. 429.

[2]) « Alterum, quo probatur *Monachos Cavenses fuisse horum militum institutores*, est testimonium R. P. D. Victorini Mansi ab Aversa, abbatis nunc S. Severini Neapolis, tunc vero monasterii Cavensis, qui, in Catalogo sanctorum sui Monasterii ad me transmissi, sic de S. Petro abbate tertio loquitur: *S. Petrus Salernitanus abbas III dicti Monasterii, Urbani II. Pont. Max. Instructor, et Militum Hierosolymitanorum institutor fuit*. » ARN. WION, *Lig. Vit.* p. 468. Edit. de 1595.

[3]) « Tunc ibi (*Hierosolymis*) ea Xenodochia structa sunt, unde Hospitalarij Gloriosi Milites candidæ Crucis stemmate muniti pectore prodiere; qui nusquam tutum ad Christi Sepulchrum iter Christicolis pio gladio reserarunt; quique capta Rhodo, ubi postea sibi straverant incolatum, nunc Melitam Insulam habitant, et inde Melitensium Equitum eorum Religio appellatur. Ea vero Hospitalia profectò Amalphitanorum ea tempestate valde florentium præcipua opera orta sunt, et aucta; ibidemque Monialium quoque Templum extruxere. Omnia nimirum (ingenue fateor) sub Cavensium cura Monachorum, qui cum essent Amalphitanis ut pote finitimis satis cogniti (erant enim eo præsertim in Orbe celeberrimi) nemo iuficere gratis audeat Amalphitanos illuc non alios, quam Cavenses Monachos introduxisse: vix enim aliorum Religiosorum dabatur copia. ». RODUL. Hist. MS. 61. p. 53-54.

[4]) Dans le MS. de M. *Célestin Guariglia*,déjà cité, au f. 76, on lit cette note expli-

Dès lors il partit continuellement du port de *Vietri*, pour Jérusalem, des religieux bénédictins de Cava, qui allaient prendre soin de Sainte-Marie de la Latine et de l'hospice des pèlerins qui en dépendait. C'est là, selon nous, le vrai motif, qui détermina l'abbé Pierre Pappacarbon à faire construire un navire pour le compte de son monastère. — Le *Navire du monastère de Cava* faisait fréquemment le voyage d'Orient [1]). Dans ses courses, lointaines pour l'époque, il était ordinairement placé sous les ordres d'un religieux, assisté d'un ou de plusieurs *frères convers* [2]). Tout en portant en Palestine les religieux qui devaient diriger les Hospitaliers de S. Jean, ce navire y conduisait encore une foule de pèlerins, désireux de vénérer les Lieux-Saints. Puis, malgré les périls d'une mer alors peu connue et d'ailleurs continuellement infestée par les pirateries des Sarrasins [3]), il entretenait un commerce actif avec les ports de l'Afrique et du Levant, tels que Tunis, Alexandrie, Tyr, Sidon, S. Jean-d'Acre, etc. En allant, il se chargeait souvent, comme les navires amalfitains, de ces marchandises inconnues jusque-là à l'Orient [4]); et il rapportait, au retour, outre d'autres produits nécessaires aux besoins des religieux [5]), de l'encens, des parfums, des pierres fines pour composer les mosaïques dont s'ornait l'église du

cite: « Dei Mercanti di Amalfi avendo edificato in Geresolima, col consenso del Califo di Egitto, una chiesa alla madre di Dio, detta santa Maria della latina, la diedero ai Monaci di S. Benedetto. *Questi Monaci furono pigliati dal Monasterio della SS. Trinità della Cava, che allora vivevano in stretta osservanza.* »

1) « Et navem quoque huc, illucque transfretantem tunc circiter temporis, ex privilegio Balduini infra citando, Cavenses Monachos habuisse comperimus. » RODUL. *loc. cit.* (*Voy. liv. II. ch. iv, ci-après*).

2) « Pro necessitatibus fratrum navis monasterij navigabat ad Africam, cui *Iohannes* tunc monachus, nunc etiam abbas S. Benedicti, preerat atque in eius obsequio, *Petrus* quidam famulus deputatus erat, » etc. VENUS. MS. memb. n. 24. f. 32 a t.

3) « Ait enim (*Petrus Monachus*) quia in eodem itinere duas piratarum naves offenderint, qui primo impetu contra navem monasterij concitatis equoribus venientes, etc. » ID. f. 34.

4) « Huius regionis (*Amalphitanæ*) habitatores ut prædiximus, primi merces peregrinas, *et quas Oriens prius non noverat*, ad supradictas partes (*Syriam*, *Aegyptum*) lucri faciendi gratia inferre tentaverunt, » GUIL. TYR. *Bell Sac.* lib. XVIII. cap. 4. pag. 427.

5) « Rex quidem eiusdem (*Africanæ*) civitatis, comperto quod ad expugnandam Africam navalis exercitus mitteretur, omnes christianos qui illic erant retinuit, nec redire ad propria sinebatur. Prefatus igitur frater monasterij (*Ioannes*) in magna angustia positus, quia, ut volebat, *cum emptis mercibus* redire non poterat, memorati patris (*Constabilis*) non dissimile auxilium sensit. » etc. VENUS. f. 33.

Monastère, des tissus de lin, et surtout de soie, ceux en particulier dans lesquels nous trouvons encore enroulés les parchemins et les diplômes de cette époque [1]). Bien souvent aussi, sur ce navire, partout respecté [2]), de pauvres Chrétiens, faits prisonniers par les infidèles, retournaient en Europe, après avoir vu tomber leurs chaînes devant la générosité des religieux de Cava, auxquels était confié le soin de le présider. Tels étaient alors les services rendus à l'humanité, au commerce et même à la science [3]), par ces moines qu'on dépouille aujourd'hui avec tant d'ingratitude...

L'abbé Pierre cependant était plein de gloire, mais chargé d'ans. D'ailleurs les grandes austérités dont il ne cessait de crucifier son corps [4]), l'avaient depuis longtemps fort affaibli. *Hugues de Venouse*, à ce propos, nous a conservé quelques détails bien significatifs et qui nous confirment de plus en plus l'union étroite qui existait entre Pierre et Urbain II. Par ses mortifications continuelles l'ancien maître des novices de Cluny avait complètement délabré son estomac et perdu presque entièrement la voix. *Ce ne fut qu'à grand' peine que le pape Urbain, de bonne mémoire, put le résoudre à faire usage d'un peu de vin!...* [5]). Grâce à cette filiale injonction, le trop vertueux abbé re-

1) Ce navire apporta encore, de la Palestine, de la *terre*, qui fut alors répandue dans le cimetière du monastère: «Quando un vivo commercio tenevano le navi della Badia con i porti d' Oriente, una pietosa mano raccolse della terra de' luoghi Santi e ne coperse gli strati di questo cimitero, perchè agli estinti ancora, nella polvere del sepolcro, arrivasse il benefizio della immortal Redenzione.» *Guida del Monum. di Cava de' Tirreni*, p. 14, Napoli. 1868.

2) Venus. f. 33; Rodul. *Hist.* MS. 61, p. 82; Adinolfi. *Op. cit.* p. 228, etc.

3) Il existe encore, dans les *Archives de l' Abbaye*, (exposée au public) une carte nautique du milieu du XIVe S., qui dut servir longtemps, car elle est tout usée et même *cousue* en plusieurs endroits. C' est la *carte du navire du Monastère de Cava*. Le bassin de la Méditerranée y est exactement décrit et tous ses ports y sont minutieusement indiqués, ainsi qu' une grande partie de l' Europe, de l'Asie et de l' Afrique. Parmi les 32 roses des vents qu'elle renferme, il en est une, (chose fort remarquable et digne de la méditation des savants), qui contient, parfaitement déssinée, une aiguille aimantée. — Les Bénédictins du monastère de Cava furent les auteurs de cette carte ou *portulan*. Tel est, du moins, l'avis du docte géographe *Joseph de Luca* (Carte nautiche del Med. Evo, disseg. in Italia. p. 7. Napoli. 1866, in 4.°)

4) « Loricam subtus ad Carnes occultam induit, quousque putresceret et ab eius corpore rupta cecidisset » etc. Venus. f. 17. a t°.

5) « Vinum ita omnino sprevit, ut etiam debilitato stomacho et voce iam fere amissa vix a bone memorie papa Urbano ad eius quamvis modicum usum reduci potuisset. » Venus. *loc. cit.* Cf. De Brimont, *oper. cit.* p. 154.

prit ses forces premières et put longtemps encore gouverner par lui-même son monastère et tous les autres, si nombreux, dont se composait désormais la Congrégation de Cava. Mais, dit un annotateur contemporain, « le neuf du mois de Juin 1118, l'abbé Pierre, tandis qu'il s'était rendu, comme d'habitude, au Chapitre, fut soudainement ravi en extase, de telle façon qu'on le crut mort. Toutefois, grâce à Dieu, il revint à lui. Peu après il se donna pour successeur *Dom Constable* qui fut *ordonné* ou élu le 17 Octobre de la même année [1]). » Nous parlerons dans le chapitre suivant, de l'abbé Constable *Gentilcore*. Disons seulement ici qu'il ne prit point dès lors, comme on l'a pensé, d'après *Rodulphe* et *De Blasi* [2]), la direction exclusive du Monastère. Le vénérable Pierre continua encore plusieurs années à être l'abbé effectif de Cava. Constable ne fut que son aide et son coadjuteur, ou mieux l'*abbé constitué* pour lui succéder. C'est ce que prouvent un grand nombre de parchemins des années 1118 à 1122, où Pierre continue, comme abbé de Cava, à recevoir des donations, à souscrire des contrats d'achat ou de vente, et à faire d' autres actes d' administration [3]).

L'abbé Pierre mourut enfin le 4 Mars 1122 [4]), ayant au delà de qua-

1) « 1118. Obiit domnus papa Paschalis, et Johannes cancellarius in papam Pelagius hordinatur. Et nono die stante mense Junio domnus Petrus Abbas, dum ad Capitulum secundum consuetudinem veniret, subito in extasi factus est, ita ut putaretur defunctus esse; et statim Deo ad mentem rediit. Et domnus Constabilis ad ipsum hordinatus est abbas 17° die intrante mense Octobri. » *Ann. Cav.* ap. PERTZ. III. 191.

2) RODUL. Hist. MS. 61. p. 77; DE BLASI, *Chron. MS.* ad an. 1118 in fine et 1119.

3) « Ainsi on trouve en *Décembre 1121*, Indict. XV, une promesse d'achat: «Promissio emptionis. . . facta in monasterio S. Sophiæ Salerni *per Dnum Constabilem Abbatem Cavensem Constitutum, et ubi Dnus Petrus Abbas præest* » (*Arch. Cav.* Arc. XXI. 60) — Il est sûr cependant que Pierre, après l'élection de son coadjuteur, se retira, pour quelque temps, en *Cilento*, dans le monastère de S. Archange de *Perdifumo*,et c'est là, qu'il donna, en 1119, l'habit religieux au comte *Alfan*, dit *le Roux*, qui offrit, en cette occasion, au monastère de Cava l' église de S. Sauveur *de Nuce* (V. DE BLASI.*Chron.* ad an. 1119. RODUL.loc. cit. etc.). Mais ce fut pour *peu de temps*, comme le prouve le parchemin cité plus haut.

4) « IIII *Nonis* (Martii). *Depositio domni Petri abbatis primi.* » Ex MS. Cav. memb. n. 19.—*IV non.* (Martii). *Obiit Petrus abbas Cavensis.* » Ex MS. Cas. n. 334, ap. GATTUL. Acces. ad Hist. II. 840. — « *1122. Domnus Petrus venerabilis abbas, constructor atque institutor huius monasterii sanctæ Trinitatis, cum eo perenniter regnaturus migravit ad Dominum.* » Adnot. Bedae *de Temp.* f. 126 a t. vel ap. PERTZ. *Mon. Germ. Hist.* SS. III. 191; Cf. DE BLASI, Chron. ad an. 1122. — RODULPHE (*Hist.* MS. 61. p. 69), se trompe donc en fixant la mort de l'Abbé Pierre en 1123.

tre-vingts ans [1]). Plus de quarante avaient été employés à gouverner le monastère de Cava [2]). Son corps fut déposé, à côté de ceux de S. Alfère et de S. Léon, dans la grotte *Arsicia*, depuis peu convertie en *Chapelle des Anges*, ainsi que déjà nous l'avons observé [3]). Il y repose encore, dans un tombeau en marbre, orné de riches mosaïques [4]). Ses contemporains eurent de sa sainteté une grande opinion, comme

MURATORI (SS. VII. 923) et PRATILLI (IV. 453) errèrent également en l'assignant à l'an 1120. Enfin MABILLON (*Ann.* liv. 73. n. 61) et BUCELINI (*Menol.* p. 169) sont encore plus loin de la vérité, en plaçant cet événement, le premier, en 1118, et le second, en 1137.

[1]) « Sanctitatis gloria clarus, *octogenarius* vita defunctus est (Petrus) nonis (*exactement : IV non.*) Martii, anno salutis millesimo centesimo vigesimo tertio. (*mieux: secundo*) » Ex VI. lect. Off. S. Petri, p. 52, *Off. SS. Dioec. Cav.* Napoli, 1831.

[2]) Ordinis instructor post Petrus tertius abbas.
Ipse quaterdenis est loris fortius usus.
(*Jean de Capoue* ap. *Venus*, f 36 a t. vel *Vita Sant'Alfer.* p. 32.

[3]) V. pag. 55. — Cf. RODUL. Hist. 61. p. 69; DE BLASI, Chr. 1122 ; BOLLAND. *Act. SS.* t. 1. Mart. p. 334. *Ed. Venet.*

[4]) Ces mosaïques, comme celles des tombes voisines de S. Alfère et de S. Léon, furent exécutées, en 1641, par JOSEPH RAPPI « *maestro statuario eccellente di lavoro intertiato di pietra fina.* » Sur le devant du tombeau on plaça l' inscription suivante, composée par *Dom Hippolyte, de Bisceglia,* religieux de S. Séverin de Naples (*Libro dei Ricordi.* II. f. 143):

HAC TEGIT.R PETRA PETRVS ABB. III
ALPHERII NEPOS ET HAERES SANCTITATIS.
FACTA MAIORIS VIDIT ET INVIDIT. ILLE COENOBIVM EREXIT: ISTE EVEXIT.
PRIMVS LEGIBVS SVOS ONERAVIT: HIC DIGNITATIBVS HONORAVIT.
ILLE PRIMVS HONORIBVS PRAEFVIT: HIC PRIMVS HONORIBVS PROFVIT.
ABBATES NAMQVE MITRA CVMVLAVIT PRIMVS.
TRIA MILLIA NEPOTVM ALPHERIO PRO VNO REDDIDIT.
HOMINES ADHVC INVITOS FERREA CATENA AD COELVM TRAHEBAT.
MIRARIS HOC?
PRAEMISERAT AD COELI IANVAS VRBANVM II. DISCIPVLVM.
FLOR: ANN: DNI MCXXIII.

Nous donnons ici, d'après *Mazza* (Hist. Epit. de Reb. Salern. p. 86. Naples. 1681) une autre inscription, plus courte,mais non moin belle que la précédente, qui se lisait encore au XVII[e] siècle, dans le cloître de l'Abbaye, sous la figure de S. Pierre Pappacarbon. Elle résume admirablement la vie de cet illustre abbé: *Sanctus Petrus, patritius Salernitanus nobilissimus, sancti Alferii nepos, Coenobii Cavensis abbas III. episcopus Policastrensis, trium millium monachorum pater, sanctissimi Urbani Pont. Max. institutor, et Corporis Cavae constructor, vitae austeritate, atque miraculorum virtute conspicuus.* » — On peut encore lire une autre inscription, en l'honneur de S. Pierre, dans POLVERINO, *Descr. ist. della Cava*, t. II. p. 78.

on peut facilement l'imaginer d'après le peu que nous en avons dit. Les nombreux miracles qui s'opérèrent, après sa mort, par son intercession, le firent dès lors regarder comme saint et honorer comme tel [1]).

CHAPITRE V.

S. CONSTABLE GENTILCORE

1122-1124

Origine et vertus de S. Constable.— Il devient coadjuteur de S. Pierre. — Réclusion à Cava de l'antipape *Bourdin* (Grégoire VIII).—Le Cardinal *Rosseman* prieur de S. Constable. — Roger *Sanseverino* moine de Cava. — Donation de Constance princesse d'Antioche. — Fondation de *Castellabate*. — Mort de S. Constable. — Culte légitime rendu aux quatre premiers abbés de Cava.

Le gouvernement de l'abbé Constable, bien que fort court, – il ne dura pas même deux ans (4 Mars 1122-17 Février 1124),– est cependant très-remarquable.

Constable naquit, vers 1070, en Lucanie, au village de S. Jean *della Redita*, ou mieux de *Tresino*, situé tout proche d'*Agropoli*, et non loin

[1]) Sa fête se célèbre le 4 Mars. Rodul. MS. 65. f. 29; Bolland. Op. cit. p. 385; Ughelli, *It. Sac.* VII. 543, et suiv.

Dans les *Chroniqnes* du Monastère de Cava, il ne m'est pas arrivé de rencontrer que le tombeau de *S. Pierre Pappacarbon* ait jamais été ouvert. Le *R. P. D. Guillaume Sanfelice*, qui fut chargé, en Octobre 1874, de retirer, de ce tombeau, des reliques pour la Cathédrale de *Policastro*, est probablemeet le seul qui ait vu, depuis sa mort, le corps du Saint abbé. C'est ce qui m'engage à transcrire ici, en entier, la *Relation* si intéressante du P. *Sanfelice*: «Il giorno 7 ottobre dell'anno 1874, dopo grandi ricerche e stenti dietro la tomba di S. Pietro, III abate e vescovo di Policastro, tosto il terrapieno, che era dietro la tomba, fu trovato al livello della base della tomba e giusto nel mezzo un marmo bianco doppio quasi due palmi e lungo assai: era il coverchio della nicchia, ove è il corpo di S. Pietro. Fu necessità aprire un foro sotto di detto marmo ed era un altro pezzo di marmo sottoposto, che si dovette rompere, quivi intromessa la candela, si osservò una nicchia, nel cui fondo era disteso il corpo di S. Pietro, vestito degli abiti monacali, colla testa sopra una grossa tegola (il capo era scostato dalla tegola, lasciandovi sopra la sua impressione), il bastone tra le mani. Feci prendere un grosso pezzo del cranio, due pezzi del bastone (fragile e consumato) ed un guanto, che conservansi nel reliquiario. Chiusi l'urna, feci fabbricare fino a sopra le baje della tomba, ove prima era terrapieno, e sono quasi quattro o cinque palmi di fabbrica. Tanto attesto innanzi a Dio esser vero, di cui sono stato io sottoscritto testi-

des ruines de l'antique cité de *Pestum* [1]).Suivant plusieurs auteurs sérieux, il appartenait à la famille *Gentilcore*, l'une des plus nobles de la Lucanie [2]). Encore enfant, à l'âge d'environ sept ans [3]), il fut offert par ses parents au vénérable S. Léon de Lucques [4]). Il se distingua dès lors par ses goûts simples et ses mœurs pures. *Toujours*, dit un de ses historiens, *il se montra l'imitateur des justes et l'ami des pécheurs.* Il prenait surtout un grand soin de défendre ses confrères et de dissimuler leurs défauts ou leurs faiblesses. Aussi cette conduite le fit-il surnommer le *bouclier des religieux* [5]) et le rendit-il bientôt l'idole de tous, *cunctis amabilis* [6]).

Durant la longue administration de l'abbé Pierre(1079-1122), Constable fut souvent employé à traiter les affaires les plus importantes de son monastère. On le trouve surtout fréquemment mentionné dans les parchemins du commencement du XIIe siècle. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, que nous le voyons occupé, en 1113, à re-

monio oculare. Dalla badia di Cava dei Tirreni 3, dico tre novembre mille ottocento sessanta quattro. D. Guglielmo Sanfelice, Cassinese, vicario generale. » (Relaz. fol° 4 et 5)—Je détache d'une lettre que me fit l'honneur de m'écrire Mgr *Joseph-Marie Cione,* évêque de Policastro, le 28 Avril 1875, le passage ci-après: « *Domenica scorsa* (25 Avril) *abbiamo qui solennizzata la Traslazione delle venerate reliquie di S. Pietro Pappacarbone in questa sua antica Cattedrale. L' entusiasmo è stato grande, ed anche maggiore il profitto spirituale. Sia lodato Iddio e ringraziata la gentilezza di cotesti R.mi P. Abate e Vicario, che mi hanno fornito così prezioso tesoro.* »

1) « Nelle sue vicinanze (di *Agropoli*) vi furono altri luoghi in oggi disabitati come . . . . *Sangiovanni della Redita*, chiamato *Tresino*, o *sinus trium Syrenarum*, patria di S. *Costabile*,quarto Abbate del Monistero della Trinità della Cava. » L. Giustiniani, *Diz. Geog. Rag. del Reg. di Nap.*, t. I. p. 62, Napoli 1797.

2) Morcaldi, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. lxxiii; Adinol. *Stor. della Cava*, p. 230.

3) « *Saltem septenarius oblatus est* ». Rodul. *Hist.* MS. 61. p. 77.

4) « Hic itaque Lucania provincia exortus, ab ipsomet pueritie sue tempore viro Dei Leoni abbati erudiendus a parentibus traditus fuerat. Qui licet sub venerandi senis huius institutione proficeret, tamen a viro eque laudabili Petro abbate monastici ordinis disciplina plenius instructus, » etc. Venus. f. 28 a t°. Murat. SS. VI. 229.

5) « In eodem vero prelationis sue culmine tante virtutis splendore claruit, ut cum superior esset ordine, gestu et officio minor omnibus appareret. Sed et misericordie viscera illa habuit, quibus pro voto aliquem numquam lesit, nullum contristavit; et ut illud insigne virtutis eius extollam, *justorum cultor et peccatorum amicus fuit.* Tanta quidem negligentibus fratribus benevolentia iungebatur, ut fere nullus ei conscientie reatus tegeret, nullus suas negligentias occultaret. Hunc quippe venerabilem Patrem pro mirabili illo sue caritatis affectu,quo tegere culpas delinquentium solebat, *Operimentum Fratrum* vocare consueverant. » Id. f° 30. Murat. Ibid. pag. 230.

6) De Blasi. *Chron.* ad an. 1124.

cevoir, au nom de son Abbé, cinq vassaux du village de *Cétara* [1]. Il déploya, en toutes circonstances, tant de tact et d'intelligence, que ce fut précisément sur lui, ainsi que nous l'avons vu à la fin du chapitre précédent, que l'abbé Pierre jeta les yeux, quand il voulut se donner un coadjuteur (1118) [2]. Dès ce moment, il ne se fit plus rien dans le Monastère, sans que Constable n'y eût une large part. Son rôle fut même si considérable que plusieurs écrivains [3], malgré le témoignage formel des documents contemporains [4], l'ont considéré, comme l'abbé de Cava, de l'an 1118 à l'an 1122, époque de la mort de S. Pierre [5]. La vérité est que Pierre fut encore à cette époque abbé de Cava, mais ce fut Constable qui prit le principal souci de cette dignité.

C'est surtout par suite de ces réflexions que nous sommes conduit à placer ici la réclusion, à Cava, de l'antipape *Bourdin* ou *Grégoire* VIII (1121-22). Maurice Bourdin [6] naquit dans le Limousin, en France. Il prit, jeune encore, dans le monastère d'*Uzerche*, qui dépendait de la Congrégation de Cluny, l'habit de S. Benoît [7]. C'est là qu'il se trouvait, quand Bernard, archevêque de Tolède l'en retira pour le conduire en Espagne, en 1095. « Bernard, dit *Fleury* [8], le fit premierement son archidiacre, puis évêque de Conimbe *(Coïmbre)*. Mau-

[1]) Dipl. de Juin 1113. *Arc. Mag.* Lett. E. 25.

[2]) V. pag. 79. — « Quem nimirum cum non solum magnis pollere virtutibus, verum etiam in earum affectu solidam anime habitum fixisse vir venerabilis Petrus abbas cognosceret, senio iam defectus, evo maturus, consensu comuni omnium fratrum, labores suos ei credidit atque eum eisdem fratribus loco sui preposuit. » VENUS f° 30.

[3]) DE BLASI. *Chron.* an. 1119. MORCALDI *Synop.* Cod. Dipl. Cav. p. lxxiii

[4]) *Parchemins* de Déc. 1121. arc. XXI, n. 60. n. 62. etc. V. Not. 3, p. 79.

[5]) Il est certain que l' abbé Pierre mourut le 4 Mars 1122 et non pas le 4 Mars 1123, comme on le croit généralement. Ce qui le prouve (outre les arguments donnés à la pag. 79, not. 4.) c'est le diplôme du *duc Guillaume, accordé à l'abbé Constable, au mois de Février 1123*, 1ère indiction, 12ème année de gouvernement du duc, où on lit, entre autre choses: « Confirmamus in monasterio sancte Trinitatis, quod construtum est foris hac nostra, a Deo concessa, Salernitana civitate, in loco Metiliano, *cui nunc dominus Constabilis Dei gratia venerabilis abbas preest*, de rebus stabilibus quas olim Guaimarius, qui fuit filius Guaimarij filij domni Guidonis (*donavit*) in loco Tusciano, ultra fluvium, qui Tuscianus dicitur. » Arc. Mag. F. 23,

[6]) « 1118. Tempore Paschalis pape quidam Hispanie Archiepiscopus Mauritius, cognomento Burdinus, apud ipsum apostolicum de nigromancia accusatus fuit et convictus . . . *Burdinum, sic cognominatum ingentes propter asinos in Hispania habundantes*, quem (*imperator Heinricus*) Gregorium appellavit; sicque scisma, (*Paschalis*) excommunicavit. » *Ann. Palidens.* ap. PERTZ. XVI, p. 76.

[7]) BALUZ. *Vit. Maur. Burd.* in Miscell. I. p. 138. Luccæ. 1761, in f°.

[8]) *Hist. Ecclés.* liv. 66 n. 49. t. XIV. p. 228 et suiv. Bruxell. 1722.

rice fit le voïage de Jerusalem vers l'an 1108, et passa à Constantinople, où il fut cheri des grands et de l'empereur Alexis: après avoir emploïé trois ans à ce voïage il revint en Portugal, où saint Geraud archevêque de Brague étant mort, il fut élû pour lui succeder l'an 1110. Pour faire confirmer sa translation et recevoir le pallium, il alla à Rome où le papa Pascal II. lui accorda l'un et l'autre, moïennant un present considerable. Maurice soutint vigoureusement la dignité de son siege contre Bernard archevêque de Tolede, qui voulait l'assujettir à sa nouvelle primatie confirmée par le pape Pascal II; et qui se prévaloit contre lui de son autorité de legat en Espagne. Maurice alla à Rome en 1115. implorer le secours du pape, qui après avoir plusieurs fois averti Bernard de cesser ses vexations: lui declara enfin qu'il le déchargeait de sa legation sur la province de Brague, afin que Maurice y pût exercer plus librement sa jurisdiction. La lettre est dattée d'Anagnia le troisiéme de Novembre.

« Maurice demeura long-tems en Italie à la poursuite de cette affaire; et le pape Pascal connoissant sa capacité, le fit son legat pour traiter la paix avec l'empereur Henri, que Maurice en cette qualité, couronna en l'absence du pape, comme il a été dit: mais le pape le trouva mauvais, et excommunia Maurice au concile de Benevent. Il demeura donc auprès de l'empereur, qui se tenant offensé que Jean de Gaëte se fût fait sacrer sans son consentement, fit élire pape celui-ci sous le nom de Gregoire VIII. le quatorziéme de Mars 1118.

« Le pape Gelase était encore à Gaëte quand il apprit cette nouvelle; et aussi-tôt il écrivit au clergé et aux fidéles de Gaule. . . . Maurice Bourdin était cependant à Rome, où il demeura tout le reste de l'année; et le jour de la Pentecôte il couronna comme pape l'empereur Henri, qui se retira quelque temps après en Ligurie, et de là en Allemagne. Bourdin envoïoit des bulles de tous côtés en qualité de pape Gregoire; et fut reconnu en quelques lieux, comme en Allemagne, par Herman évêque d'Augsbourg, et en Angleterre par quelques-uns qui tenaient Gelase pour antipape; et d'autres ne reconnoissoient ni Gelase ni Gregoire; toutefois la France et la plûpart de la chrêtienté reconnut Gelase. »

Gélase II, ne pouvant chasser de Rome son puissant adversaire, se retira alors en France, et mourut, quelque temps après, de douleur, à Cluny (1119). Les cardinaux lui donnèrent, pour successeur, *Gui*, le cinquième fils de Guillaume *Tête-hardie*, comte de Bourgogne, alors archevêque de Vienne, en Dauphiné, qui prit le nom de *Calixte II* (1119-24). L' année qui suivit son élection, Calixte passa les Alpes.

« La nouvelle de son arrivée, dit encore le docte abbé *Fleury* [1]), étant venuë à Rome, toute la ville en eut une grande joïe et un grand desir de le recevoir: ce qui épouvanta les schismatiques qui y tenaient le parti de l'empereur; et l'antipape Bourdin ne se trouvant plus en sûreté, s'enfuit à Sutri qu'il avait ôtée à Pierre de Leon, et s'enferma dans la forteresse, attendant le secours de ce prince. . . .

« Cependant le pape Calliste aïant celebré à Rome les fêtes de Pâques, envoïa à Sutri une grande armée avec Jean de Creme, cardinal de saint Crhysogone, et le suivit de près. Les habitants de Sutri, voïant battre leurs murailles, prirent l'antipape Bourdin et le livrerent aux soldats de Calliste: qui après l'avoir chargé d'injures, le firent monter sur un chameau à rebours, lui faisant tenir la queuë au lieu de bride, et lui mirent sur le dos une peau de mouton toute sanglante: voulant par cette dérision representer le pape vêtu d' une chape d'écarlate et monté sur un grand cheval. Ils firent entrer Bourdin dans Rome, pour intimider par cet exemple, ceux qui oseraient à l'avenir usurper le saint siege; et le peuple l'aurait fait mourir, si le pape Calliste ne l'eût délivré de leurs mains, et envoïé au monastère de Cava pour faire penitence » [2]).

Un historien anglais contemporain, *Ordéric Vital* (1075-1150), parlant de la réclusion de Bourdin à Cava, fait de ce monastère la description suivante, qui nous donne une idée assez éxacte de la réputation immense dont il jouissait alors, des richesses qu'il possédait déjà et du rôle tout particulier de *pénitentier apostolique* qu' il semble avoir joué durant le XIIe siècle: «*Bourdin*, dit-il, le faux pape, qui exerçait, à Sutri, sa tyrannie contre l'Église, fut pris par Calixte et enfermé dans le monastère nommé *Cavea*, afin que désormais il ne troublât, en aucune façon, la paix des Catholiques. Là, habitent des moines pieux, qui,

[1]) *Oper. cit.* p. 281 et surtout p. 295 et suiv.

[2]) Voici ce que dit, à ce propos, un *témoin oculaire*: « . . . . . Non multo post perrexit (*Calixtus*) cum magno exercitu ad civitatem Sutrinam, ubi dictus Gregorius qui dicebatur Burdinus manebat. Octavo vero die illius obsidionis dicti Sutrini dederunt eum in potestate Calixti pape et Romanorum. Postquam vero in eorum venit potestate, expoliaverunt eum vestimentis suis, et induerunt eum duas versas ovinas ulcas, et posuerunt eum super camilum qui ferebat caldarie pontifici Calixty, et ceperunt sic reverti Romae. Ita ludibriatus et verberatus. Postea vero posuerunt eum super unum vilissimum equum, et miserunt illum ad castrum Passarani. Indeque eum extraxerunt mandaverunt eum in Apulea aput monasterium sancte Trinitatis. Mansit autem a tempore ordinationis sue usque ad diem quo captus fuit in pontificatu annos tres et menses duo, minus dies octo. » (*Ann. Romani*, ap. PERTZ, SS. V. 479).

selon les dispositions de leur règle, ont abondance de vivres et affluence de tout ce dont la nature humaine a besoin. Ce lieu est extérieurement inaccésible, et l'on ne peut s'y introduire que par un seul chemin; aussi ce monastère a-t-il été prophétiquement appelé *Cavea*. En effet, de même que les lions, les ours et autres bêtes indomptées, sont enfermées dans des fosses, pour qu'elles ne puissent errer, selon leur caprice, et exercer leur cruauté sur les hommes et les troupeaux; ainsi les esprits altiers et indisciplinés, qui, à l'exemple des habitants du désert, s'en vont porter partout la ruine et la désolation, sont contraints de vivre régulièrement, sous le joug de Dieu, dans cette école de *Cavea* » [1]).

La chute de Bourdin, son envoi à Cava, la pénitence enfin qu'il dut y faire, eurent un retentissement extraordinaire et, eu égard aux régions alors connues, l'on peut dire *mondial*.Nous en trouvons la preuve dans les historiens, chroniqueurs, annalistes de l'époque. Tous, à quelque nationalité qu'ils appartiennent; qu'ils soient Anglais, Français, Allemands ou Italiens, tous registrent unanimement ces faits. Tels sont, entre autres, *Guillaume de Malmesbury*, *Honorius d'Autun*, *l'Annaliste de Rosenveld*, *Landulfe de S. Paul*, *les Annalistes du Mont-Cassin*, *Romuald Guarna de Salerne*, *Otton de Frésingue*, *l'Annaliste Saxon*, *Ekkehard*, *Pandulfe de Pise*, *Falcon de Bénévent*, etc., etc. [2]) — C'est ainsi que cet antipape célèbre, fut obligé de re-

[1]) « Burdinum, pseudo-papam Sutriæ tirannidem contra ecclesiam exercentem comprehendit (*Calixtus*), et in cœnobio quod *Cavea* dicitur, ne contra Katholicorum pacem aliquo modo ganniret, intrusit. Ibi religiosorum habitatio est monachorum, quibus est secundum regularem ritum abundantia ciborum, et omnium, quibus indiget humana necessitas, affluentia rerum. Ille vero locus extrinsecus inaccessibilis est, et nemo illuc, nisi per unum aditum, ingredi potest, ideoque monasterium istud *Cavea* præsagialiter appellatum est. Sicut enim leones, vel ursi, aliæque indomitæ feræ in cavea coartantur, ne, pro libitu suo libere discurrentes, in homines, seu pecudes crudeliter grassentur; sic agrestes et indisciplinati, qui, sicut onagri solitudinis, per diversa lascivientes noxie vagantur, in hac scolari *Cavea* sub iugo Dei regulariter vivere coguntur. » ORD. VITAL. *Hist. Eccl.* ap. PERTZ. XX. 75.

[2]) « Tum autem captus (*Braçarensis archiepiscopus*) et monachus factus , in Caveam — Monasterium ita vocant — directus est. » WILLEL.MALMESB. *Gest. reg. Angl.* ap. PERTZ. X. 483. — « Defuncto Gelasio, Kalistus subrogatur, a quo Heinricus cum suo papa excommunicatur. Burdinus a Calisto capitur, monasterio , cui nomen est Cavea, intruditur. » HONORII AUGUSTODUN. *Summa.* Ibid. X. p. 131. — « 1121. Burdinus a Kalisto capitur et monasterio cui nomen est Cavea intruditur, et ipse in sedem Romanam ab omnibus honorifice excipitur.» *Annal. Resenveldens.* Ibid. XVI, 104. —« April. 1121 . . Et ipse (*Calixtus*) cum Romanis Sutrim comprehendit Burdinum, papam dictum, et in loco, qui dicitur Cava, posuit comprehensum. » LANDULF. de

prendre à Cava l'habit monastique dont il n'aurait jamais dû se dépouiller (1121)[1]).

La plupart des auteurs auxquels nous venons de faire allusion, se taisent sur la fin de Bourdin. C'est probablement ce silence qui a porté plusieurs historiens *postérieurs* à croire qu'il termina sa vie à Cava [2]),

S. PAULO, *Hist. Mediolan.* Ibid. XX. p, 42.—« 1121. Calixtus papa Burdinum apud Sutrum captum,apud Cavas custodiæ mancipavit.» *Ann. Casinens.* Ibid. XVIIII. p. 308.— « Anni incarnati verbi 1121, Indictione 14. Calixtus papa cum multitudine armatorum obsedit Gregorium papam, cognomento Burdinum, qui secesserat in civitatem Sutri, nec ab obsidione Callistus papa destitit, donec Burdinum cepit, captumque direxit in monasterium Sancte Trinitatis de Cava.» ROMUALD. SALERNIT. *Annal.* Ibid. XVIIII. 417.—« Ipse autem (*Heinricus*) procinctum contra Urbem movens Burdinum Hispanicum episcopum Romanæ sedi violenter imposuit, qui non multo post apud Sutrium, recedente imperatore, a Romanis captus, apud Cavam custodiæ mancipatur.» OTTO FRISINGENS. *Chron.* Ibid. XX. 256. — « Post plures vulgo sibi contumelias illatas vix a manibus eorum ab apostolico ereptum (*Burdinum*) et ob agendam penitentiam Monasterio cui nomen est Cavea intrusum.» ANN. SAXO. Ibid. VI.756.et EKKEHARDI *Chron.* op. cit. p. 256. — « Burdinum in Cavensi Cœnobio trudi præcepit (*Calixtus*) » PANDULF. PISAN. *Vit. Calixt.* II. ap. MURAT. SS. III. 419. — « Pontifex igitur Calixtus Deo et Petro apostolo gratias agens, gaudia magno repletus, Urbem triumphans ingressus est; deinde consilio inito ad Monasterium S. Trinitatis, quod Cavæ dicitur, illum delegavit.» FALCO BENEVENT. *Chron.* Ibid.V. 97.—JOAN. SARESBER. ap. *Baluz.* op. cit. p. 147. etc.

[1]) « Nicolaus enim secundus constituerat ut si quis per seditionem aut quolibet ingenio electus aut etiam ordinatus seu inthronizatus fuerit,ab omni ecclesiastico gradu, in quocumque fuerat prius, sine retractatione deponatur, id est, ad illud vitæ institutum reducatur in quo existebat antequam gradus ecclesiasticos assequeretur. » BALUZ. op. cit. p. 147.

[2]) GUILLAUME DE TYR écrivait, vers 1180, ce qui suit: « Hic (*Calixtus*) postmodum D. imperatoris Henrici, cuius consanguineus erat, consecutus gratiam et eius fretus auxilio, in Italiam, cum Cardinalibus et universa Curia discendens, apud Sutriam, urbem Romæ conterminam, et Mulim et hæresiarcham Burdinum violenter cepit: insuper et camelo impositum, pelle indutum ursina, ad Cavense cœnobium, quod iuxta Salernum esse dignoscitur, cum multa misit ignominia: *ubi usque ad supremum senium, vitam compulsus est, legi loci, ducere cœnobiticam.* Et ita sopitum est schisma, quod a tempore domini Gregorij septimi, per tempora domini Urbani, D. Paschalis, D. quoque Gelasij, prædecessorum eius, quasi per triginta annos ecclesiam incessanter fatigaverat. » (*Bell. Sac. Hist.* lib. XII. c. 8. p. 269. Bâle. 1549). — De son côté THÉODORE DE PALITH, qui composa vers 1200, ses *Annales*, trouvées, en 1824, dans la Bibliothèque de Gottingue (MS. n° 5), s'exprime de la façon suivante. (apud PERTZ. XVI. 76): « Discendente igitur Cesare, Romani, penitentia ducti, Calixtum devote revocaverunt, captivantes Burdinum, qui confugerat Suderen (*Sutri*). Hunc itaque nudum imposuerunt ex adverso super camelum, quod animal est despectivum. Sed et pueri veluti dementia vexatum cum luto insequentes clamabant: *Ecce papa ! Ecce papa !*

où l' on a même voulu retrouver son tombeau [1]). Cependant, d'après les *Annales Cassiniennes*, il paraît que cet antipape ne resta guère au delà d'un an dans l'Abbaye de la Sainte-Trinité. Il fut, en 1122, transféré de Cava dans le château-fort,connu sous le nom de *Rocca-Janula*, qui domine la ville de *San-Germano* ou *Cassino* [2]). Nous ignorons quel fut le motif qui porta le pape Calixte à agir de la sorte. Ce fut peut-être la mort de l'abbé Pierre,survenue à cette époque(1122). Toujours est-il qu' Honorius II (1124-30) chargea *Richard de Caleno*, commandant des troupes pontificales, de le retirer de *Rocca-Janula*. En 1125, Bourdin fut transféré dans la citadelle de *Fumone*, [3]) près d'*Alatri*, au pays des anciens Herniques, précisément dans la même tour où, plus tard, Boniface VIII jettera Célestin V,ce pape non moins célèbre par sa vertu que par son *gran rifiuto*. C' est là , et non point à Cava, qu'il aurait achevé ses jours. « Telle fut, dit encore *Fleury* [4]), la triste fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de pape, et ne laissoit pas d'avoir son merite.» —*Baluze*, de son côté porte, un semblable jugement: « Qu'il nous soit permis, dit-il, de déplorer la mort de ce grand et excellent homme, que, suivant *Guillaume de Malmesbury*,chacun devrait entourer de vénération et presque adorer,

Est autem quedam abbacia, que dicitur Cavea in montanis, ubi sol aditum non habet, Carcer domni pape, artus videlicet locus, unde nullus egredi possit nisi permissus, *In hanc igitur Caveam missus et Burdinus, et ibi mansit ad tempus Lotharii, quem in expedicione in Siciliam videre Innocentius permisit.*» Ce dernier événemen, d' après Pertz. (Op. cit. note 47) aurait eu lieu au mois d'*Août 1137*. Le même écrivain, qui visita la Cava, en 1822 (ainsi qu'il nous l' apprend lui-même, dans la tab. 4 du t. *IV Legum* de sa grande collection, si souvent citée par nous: *Monum. Germ. Hist.*) redresse, de la façon suivante, une petite inexactitude de l'*Annaliste de Palith*. « *Monasterium La Cava supra Salernum soli per aliquam dei partem propter montes imminentes haud accessum.*» (Ibid. not. 46).— Enfin dans la *Vie de Calixte II*, écrite, vers 1356, par Nicolas Roselli, dit *le Cardinal d'Aragon* (ap. Murat. SS. III. 420. d.), on lit encore: Postmodum verò Burdinum fecit (*Calixtus*) in arce Fumonis retrudi et *inde ad Monasterium Cavense transferri, ubi perseverans in sua rebellione vitam finivit.* »

[1]) Cf. Adinol. Op. cit. p. 233; *Guida del Monum. di Cav.* p. 9. Nap. 1872.

[2]) « 1122. Idem papa (*Calixtus*) eumdem Burdinum de Cava extractum in Janula. custodiendum tradidit. » *Ann. Casin.* ap. Pertz. XVIIII. p. 308; Gattul. *Access* 828; Murat. V. 61; Pratil. IV. 85.

[3]) « 1125. Ricchardus de Caleno terram sancti Benedicti hostiliter ingressus, castella eius incendit, predictum papam Burdinum de Ianula tractum in Fumonem relegavit.» *Ann. Casin.* ap. Pertz, loc. cit. — Cf. Baluz. loc. cit. Pagi, ap. Baron. *Ann. Eccles.* an. 1121. n. 4.

[4]) *Hist. Ecclés.* t. XIV. p. 296.

à cause de son vif et puissant génie; s' il n'avait pas préféré s'illustrer par des crimes fameux » [1]).

Les antipapes *Bourdin* et *Théodoric* ne sont point d' ailleurs les seuls exemples, qui nous montrent que l' Abbaye de Cava était alors un lieu tout spécial de pénitence pour les coupables ecclésiastiques. En voici une nouvelle preuve.

Quand, en 1121, *Gui*, abbé de Farfa (1119-25) [2]), voulut réduire à l' obéissance du Saint-Siége un grand nombre de ses moines, qui tenaient, avec trop d' attachement, le parti de l'empereur Henri V, malgré tous ses efforts, il ne put jamais y parvenir. Il menaça alors les religieux récalcitrants de les envoyer tous en exil à Cava. . . . Cette menace produisit un tel effet, que les rebelles sortirent aussitôt de l' Abbaye et se dispersèrent dans divers monastères, où ils continuèrent cependant à vivre sous *Bérard*, l' abbé intrus de Farfa [3]).

Après la mort du vénérable Pierre Pappacarbon (4 Mars 1122), l'un des premiers actes de Constable, son successeur, fut de se donner un aide dans l' administration de l'Abbaye et de la Congrégation de Cava. Il choisit, à cet effet, un enfant même du monastère de la Sainte-Trinité, le vertueux et intelligent *Rosseman*, et le nomma *grand prieur* (1122). Pour donner une idée des mérites de ce religieux, qu' il nous suffise de dire qu' il devint, dans la suite, abbé de *Pausitanum*, aujourd' hui *Positano*, petite ville située à l' ouest d' Amalfi [4]), et qu' il

[1]) « Liceat deplorare miseram sortem magni excellentisque viri, *quem multum quislibet revereri*, ut Willelmus Malmesburiensis ait, *et pene adorare pro viva et magna industriæ specie debuisset, nisi tam famoso facinore enitescere maluisset.* » Op. cit. p. 148.

[2]) « Anno 1119, Berlandus obiit, et Guido factus est abbas usque ad annos sex. — Anno 1125, Adenolfus Farfensis factus abbas. » *Hist. Farfens.* ap. Pertz, XI. 589.

[3]) *Voici ce que dit, à ce propos, un des moines rebelles, à l' an 1121*: « Contra nos vero maximæ amaritudinis felle Guido commotus, cum aliter nos dispergere minime se quivere posset vel speraret, a quibusdam nostrorum et præcipuis equitibus consiliatur, ut pape Calixti adhuc adversarii imperatoris suffragium acquireret, et hanc Abbatiam de imperiali patrocinio subtraheret, et si nos illi in hoc non faveremus, in Cavæ exilium omnes transmitteret, parvipendens sacramentum fidelitatis a se factum in primordio suæ execrabilis electionis. Quo nos cognito, cum maxima et maior pars congregationis nollet a patrocinio imperiali discedere, nec alterius electionem vellet favere aut in papati curiam transire . . . . cuncti pene a monasterio discessimus et sub Berardi prædicti cura regiminis per diversa Abbatiæ loca. . . . degere cœpimus. » Gregorii Catinens. *Opera*, ap. Pertz. XI. 581.

[4]) L' abbaye de *Positano* a existé jusqu' à la suppression de 1807. Elle avait un abbé, nommé par le pape, qui jouissait du privilége d' officier pontificalement. C' est à *Positano* que naquit, dit-on, *Flavio Gioia*. — Cf. Giustiniani, *Diz.* t. VII. p. 282; M. Camera, *Ist. di Amalfi*. p. 414. Napoli, 1836.

oblint même, en 1128, l'insigne honneur d'être fait cardinal de la sainte Église [1]).

Grâce à ces deux esprits d'élite, la discipline monastique fleurissait alors à Cava d'une façon toute particulière, le nombre des religieux allait croissant encore et les donations arrivaient plus nombreuses que jamais.

Parmi les religieux qui, sous l'abbé Constable, prirent l'habit de S. Benoît, dans le monastère de Cava, nous citerons le célèbre *Roger Sanseverino*, fils du normand *Turgisius*, seigneur de *Sanseverino*, de *Montorio*, de *S. Georges*, de *Montemileto*, etc., qui est généralement considéré comme le chef de la noble famille napolitaine des *Sanseverino* [2]). Ce seigneur, dans les fastes de l'abbaye de Cava, est aussi fameux par ses largesses que par ses méchancetés. Voici, entre plusieurs autres, un fait qui nous fera connaître *Roger Sanseverino* et les mœurs de son époque: « Un jour, dit *Hugues de Venouse* [3]), Roger eut envie de s'emparer d'un champ fertile, qui appartenait au monastère de la Sainte-Trinité. Il se prit donc à menacer les hommes qui l'ensemençaient et finit par les chasser du champ. L'abbé Pierre ayant eu connaissance de tant d'audace, suivit, le matin d'après, les ouvriers au lieu de leur travail, tout en se faisant accompagner d'un certain nombre de ses religieux. Là, il se mit à psalmodier avec eux. Roger, de son côté, qui s'efforçait de l'emporter par sa méchanceté, se rendit au même endroit, avec une troupe considérable de soldats: il pensait que ceux qui, sans tenir compte de ses menaces, continuaient à ensemencer, ne seraient point revenus au champ, sans un puissant renfort de gens armés. Cependant, en arrivant au champ tant convoité, au lieu d'épées et de lances,il vit se dresser contre lui les

[1]) « Illud quoque silendum non arbitror quod vir venerabilis Rossemannus, *tunc monasterij prior*, postea vero Pausitanensis abbas, referre solitus est. Quodam namque tempore, cum petenti pauperi femoralem lineum tribuisset, sequenti die, ut proposuerat pro veneratione eiusdem patris missas celebrare non potuit. Subito tunc affuit qui ei suta femoralia detulit atque tanti patris obsequio aptum fecit. » Venus. *in Vit. S. Constab.* f. 32. — « Vir veneralis Rossemannus ex Cavensis Monasterij Priore Pausitanensis Abbas, et Cardinalis referre solitus erat, » etc. Rodul. *Hist.* MS. 61. p. 84; Morcal. *Synop.* Cod. Dipl. Cav. p. xv.

[2]) « Rogerius namque castri Sancti Severini dominus . . . tandem resipuit et in fine conversus in monasterio habitum religionis accepit. » Venus. f. 19 a t° — « Et Rogerius Castri S. Severini Dominus, qui ex Normannorum prosapia San-Severinæ familiæ stipes fuit . . . habitum suscepit. » Vener. *Dict.* t. IV. p. 73 — Cf. Rodul. *Op. cit.* p. 62.

[3]) In *Vit. S. Petri*, f.° 19 a t°, vel ap. Murat. t. VI. p. 222.

flèches aiguës de l'oraison. Ce cœur de pierre s'attendrit alors ; sa dureté s'amollit tout à coup. Il jeta les armes, descendit de cheval et, se prosternant aux pieds du vénérable abbé, lui demanda humblement pardon de sa témérité. » — Il paraît que, dès ce jour, celui qui était si avide des biens du monastère de Cava fut tellement changé, qu'il devint un de ses plus généreux bienfaiteurs. Un grand nombre de diplômes nous l'attestent encore. C'est ainsi que Roger, en 1081, accorde à l'abbaye de Cava l'église de Ste Marie de *Roccapiemonte*, avec les terres qui l'environnaient, et qu'il confirme un grand nombre de donations faites par ses soldats. Les années suivantes, jusqu'en 1121, sont presque toutes marquées par quelque nouvelle concession ou confirmation. Pour ne parler que de son dernier diplôme, celui de juin 1121, il fait alors don à l'abbé Pierre de six vastes terres et de l'église de Sainte-Lucie ; le tout situé à *Montorio* [1]). C'est encore alors, ou peu après, en 1122, ainsi que l'a pensé *De Blasi*, que le vieux Roger, songea enfin à faire pénitence de ses méchancetés et de ses crimes [2]). La conversion à Cava de ce puissant seigneur me rappelle un passage de *Mézerai*, qui convient bien à la circonstance; qu'il me soit permis de le citer: « *Je ne sçay point de temps*, dit le vieil historien français, *où l'on ait plus basty d'églises et d'abbayes qu'en celuy-ci. Il n'y a pas un seigneur qui ne se picquoit de cette gloire. Les plus méchans affectoient le titre de fondateurs: tandis qu'ils ruinoient les églises d'un côté, ils en bastissoient* de *l'autre* » [3]). Tel fut Roger Sanseverino.

Les donations, du temps de l'abbé Constable, sont aussi fréquentes que par le passé [4]). Contentons-nous de rappeler celle de la princesse *Constance*. Constance était fille du roi de France, Philippe Ier. Après la mort de *Hugues de Champagne*, son premier mari, elle avait épousé le fils aîné du duc Roger, le célèbre *Bohémond*, duc de Tarente, qui s'illustra tant, durant la première croisade, et mérita d'être fait prince d'Antioche. Bohémond mourut, plein de gloire, en 1111. Quant à Constance elle vécut longtemps encore, seconda son jeune fils, appelé aussi *Bohémond*, dans l'administration de l'héritage paternel et

[1]) Nov. 1081 (*Arc. Mag.* B. 18), Juin 1121 (*Ib.* F. 18). RODUL. Op. cit. p. 62.

[2]) « 1122 . . circa hunc annum Rogerius de S. Severino Castri S. Severini, aliarumque terrarum Dnus, qui ex Normannorum Ducum prosapia Sanseverinæ familiæ stipes fuit in Sacrosanto Cavensi Monasterio Sanctae Religionis habitum suscepit. » *Chron.* ad. an. 1122, in fine.

[3]) *Abrég. chronol. de l'Hist. de France*, II, ap. DE BRIMONT. p. 246.

[4]) Voy. DE BLASI, *Chron.* ad an. 1122, 1123, 1124; RODUL. Op. cit. p. 76, etc.

montra toujours une grande affection pour les religieux de Cava. C'est en leur faveur qu' elle et son fils accordèrent, en 1123, au monastère de *S. Benoît de Tarente*, le droit de pêche dans la *Petite Mer* de Tarente, en face de la rivière appelée *Cervano*, sur une étendue de vingt pas de long et autant de large [1]).

Mais le fait capital du gouvernement de l' abbé Constable est, sans contredit, la fondation de *Castellabate*, aujourd' hui métropole de tout le *Cilento*. Ce vaste pays, si riche en olives et figues, est situé, ainsi que nous l'avons déjà observé, au delà du *Silarus* ou *Sele*, dans cette partie de la Lucanie, où fleurirent anciennement les villes de *Pestum*, de *Vélie* et de *Pétilie* [2]). Il avait été donné, presque en entier, en 1072, à l'abbaye de Cava par Gisulfe II, le dernier prince lombard de Salerne, et souvent confirmé, depuis, par Robert Guiscard, le duc Roger, le duc Guillaume et autres seigneurs normands de l' époque. Là, fleurissaient un grand nombre de monastères, tous dépendants de Cava, tels que S. Archange de *Perdifumo*, S. Ange de *Montecorace*, S. Zacharie de *Lauris*, S. Marie de *Gulia*, S. Fabien de *Casacastra*, S. Nicolas de *Serramezzana*, S. Jean de *Tresino* ou *Terrisino*, S. Sauveur de *Nuce*, S. Blaise de *Butrano*, etc. [3]). Là encore se trouvaient une infinité de terres, villages, bourgades, ports, châteaux, fort peuplés et fort riches, comme *Abramulia*, *Aquabella*, *Santa-Barbara*, *Ca-*

[1]) Voy., à l' *Appendice*, Lett. G.

[2]) L' appellation de *Cilento* est fort ancienne; on la trouve dans un parchemin de Cava de l' an 963 (*Cod. dipl. Cav.* t. II. p. 13). Elle semble dériver de la position de ce pays *autour de l' Alentum*, « quasi *circum Alentum*; » c' est du moins l' opinion d' ANTONINI (*Lucania*, p. 278). Cf. GIUSTINIANI, *Dizion. geog.* t. IV. p. 28.

[3]) Ces monastères étaient administrés chacun par un prieur. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un parchemin de 1100: « ✠ In nomine Domini Dei eterni et Salvatoris nostri Jesu Christi. Anno ab incarnatione eius millesimo centesimo, temporibus Domini nostri Rogerii gloriosi ducis, mense maio, octaba Indictione. Dum intra Castellum, quod *Agropoli* dicitur, coram presentia domini Alfani gratia Dei Episcopi Sancte sedis Pestani Episcopatus essem ego Joannes Judex, aliique complures homines; tunc in eadem presentia iussu Domini Petri venerabilis Abbatis Monasterii sancte et individue Trinitatis, quod situm est in loco Metiliano, venit Joannes Monachus dum una cum eo adessent alii monachi Priores Monasteriorum in Lucanis finibus constructis pertinentium cum omnibus rebus eorum ipsi Monasterio Sancte Trinitatis, videlicet *Abalsamus* Prior Monasterii S. Magni, *Joannes* Prior Monasterii Sancti Archangeli, *Jarnion* Prior Monasterii Sancti Joannis de Terresino, *Joannes* Prior monasterii Sancti Angeli de Monte Coraci, *Mirandus* Prior Monasterii sancte semperque Virginis dei Genitricis Marie de Gulia, *Joannes* Prior Monasterii Sancti Nicolai de Serramediana, ad faciendum finem cum ipso Domino Episcopo de terris de ipsis Lucanis finibus ubi *a lu Botrano* et *a li Barbuti* dicitur. » etc. (*Arc. Mag.* D. 27).

mella, *Cannicolo*, *Capograsso*, *Casalicola* ou *Casalicchio*, *Castaneto*, *Celso*, *Duliarola*, *Fiumicello*, *San-Giorgio*, *Gualdo*, *Ioha*, *Santa-Lucia*, *Maritima*, *Massanova*, *Matonti*, *S. Matteo* ad duo flumina, *San-Mauro*, *Novella*, *Olearola*, *Palearia*, *Pietrafocaria*, *Gli Pluppi*, *Pollica*, *Pragenito*, *Quarrata*, *Risale*, *Stabiano*, *Terricello*, *San-Teodulo*, *Veterale*, *Gli Zoppi*, etc. etc. [1]). Tous ces pays cependant étaient alors fréquemmcnt dévastés par les Sarrasins d'Afrique [2]). L'abbé Constable voulut y porter remède et songea à construire un château-fort où, au besoin, les habitants de la côte pussent se réfugier. Il choisit, à cet effet, près du promontoire de *Licosa*, la petite *montagne de l'Aiguille*, « Monte-Gulia, » qui dominait à la fois la terre et la mer, et, du consentement du duc *Guillaume* [3]), il commença à édifier la forteresse, « *Castellum*, » qui prit, dès lors (1123), le nom de *Castellum Abbatis*, d' où, par corruption, celui de *Castellabate* [4]). Les habitants du voisinage accoururent bientôt sous sa protection; ils gronpèrent leurs demeures au pied de ses murailles, formant ainsi, en très-peu de temps, un des centres les plus populeux de toute cette côte maritime. Les princes de l'époque firent à la ville naissante des concessions considérables, De leur côté les abbés de la Sainte-Trinité de Cava ne cessèrent d' entourer leur œuvre de toute leur affection. Aussi *Castellabate* joue-t-il désormais un rôle important dans l' histoire de l' Abbaye, comme nous le verrons bien souvent dans le cours de ce récit [5]).

[1]) Ventimiglia. *Notiz. Ist. del Castello dell'Abbate e de' suoi Casali nella Lucania* p. 32 et suiv. Napoli, 1827, in-4.°

[2]) « 1113. Saraceni ab Africa venientes Lucaniam depopulantur, Salernum applicaverunt: auctore Deo Salernitani, Amalfitani, et Neapolitani ceperunt eos, et interfecerunt in mari. » *Ann. Cav.* ap. Pertz. SS. III. 191, et ap. Murat. SS. VII. 923.

[3]) Voy., à l' *Appendice*, Lett. H.

[4]) « 1123. Anno ab incarnatione domini Jesu Christi 1123. Indictione tertia, temporibus domni Wilielmi, magnifici ducis, atque religiosi abbatis nostri Constabilis, decimo die astantis mensis Octubris, Castellum nostrum sancti Angeli in Cilentum firmare cepimus. Gratias Deo et beatæ Mariæ semper virgini, beato Michaheli Archangelo et omnibus sanctis eius. Amen. » *Ann. Cav.* ap. Pertz. SS. III. 191. — Cf. Ventim. Op. cit. p. 5 et suiv.

[5]) Que le lecteur me permette de transcrire ici un passage inédit de l' abbé Rodulphe: « Augustissimo illo temporis spatio, quo iste Vir Beatus (*Constabilis*) Monasterio præfuit . . . in Cilenti regione, ubi tunc Cavense Monasterium universali fere Dominio potiebatur, nobilissimi illius Castri Fundator extitit, quod ab ipsius titulo *Castrum Abbatis* usque hodie nuncupatur. Nobile quidem consilium, ac virile ingenium, quo et Dei gloriam auxit, et Patriæ libertati consuluit. Nam quoties fuerat antea Lucaniæ lata regio a grassantium Piratarum incursibus depopulata, toties sub huius Castri

L'abbé Constable mourut jeune encore[1])–à l'âge d'environ 53 ans,– le 17 Février 1124 [2]), avec une réputation universelle de sainteté. Les prodiges opérés par son intercession, démontrèrent bientôt qu'il continuait, après sa mort, à faire tous le bien qu' il n' avait pas eu le temps d' accomplir de son vivant. Le *Navire du monastère*, en particulier, dans ses voyages en Orient et sur les rivages d' Afrique, eut

tegmine, et fures omnes, et sæviores quoque delusit hostes. Principes namque, Reguli que finitimi, sui status Zelotypi, expedito Milite, omnique belli robore, eoque loci præsidijs addito, opportunis temporibus, et collectos servabant nusquam tutos Incolas, et Castrum (quod servari ducebant magis operæpretium) communiebant. Eius autem prima fixit fundamenta, existente Serenissimo Duce Guilielmo Rogerij Ducis filio, à quo nimirum facultatem prius struendæ molis obtinuit. Qui et privilegia multa illi concessit, et concessa à Guaymario filio Guaymarij Guidonis Ducis filij confirmavit. Per maritimas ergo excubijs signa dantibus, ex Vicis, Pagisque circumpositis properæ gentes, pavidæque sub eius umbra millies recuperarunt. Nova post hæc eorum soboles decursu temporis, ut tutiora sibi, et filijs loca legerent, propiùs, nempe circa ipsum, Domos ædificarunt. Atque in tantum excrevit circumposita Terra molem, crevitque incola populus, ut totius ferè Cilenti illa nunc Metropolis habeatur. Porrò eius ridet undique situs amœnitate; Aequori namque de præcipiti Montis vertice penè tota imminet, ita ut illum dum cogito, simul meditor, suis posse lapidibus pueros numerosam hostium Classem obruere. Inde copiosæ fruges, dulces inde ficus feliciter veniunt, et veniunt felicius Uvæ. Plena quoque divitijs; Etenim Cives habet plures Vaxallorum Dominos, Baronesque Civilique Viros nutrit decoros indole. Estque nostro Cavensi Monasterio cum decem ferè alijs vicinis Terris, universaque Lucana Diœcesi in spiritualibus plenè subiecta, quæ aliquando nobis etiam in temporalibus subiectæ erant. Ibi universalis Matris Ecclesia sub titulo Beatissimæ Assumptæ Virginis erecta est, digneque collegiata. Ubi Archipresbyter, qui à nobis ad nutum amovendus (si placuerit) eligitur, cum multis prærogativis; superstite tamen in omnibus nostro Vicario, Clerum omnem in Ecclesia moderatur. Rebus autem circumquaque paratis, nunc quia, vel inermis Italia terret hostes, silet Castrum istud, pacis quondam Auctor in sinu pacis; inutile quidem modo, sed antiquæ servans vestigia utilitatis. » *Hist.* MS. n. 61. p. 75 et suiv.

1) Quartus Constabilis, puer inclitus et venerandus,
Ecclesiam rexit uno feliciter anno. (*Joan. Capuan. loc. cit.*)

2) « Omitto bona quamplurima, quae a varijs hominibus empta hic Vir Beatus Monasterio addidit: Meritoque ex ipsius solertia et strenuitate sperari poterat quòd Beatissimo Petro prædecessori suo in angenda Cavensis Monasterij substantia, et dignitate, æquari debuisset, nisi ad æternæ vitæ statum transiturus, tam citò fuisset sublatus è medio: Nam ne per Annum quidem vixit post sui prædecessoris obitum. Ab electionis verò sex Annis præfuit. Consummatoque laboriosæ istius vitæ curriculo, xiii calendas Martij Anno MCXXIV, ad æterna migravit gaudia; cum vixisset supra quinquaginta Annos, si ab Anno enumeres B. Leonis ultimo, quo ei (ut ab Anonymo Auctore scribitur) saltem septenarius oblatus est. Quo enim invenis depingatur, immaturæque Adolescentiæ, in suæ factum puto signum puritatis. » RODUL. MS. 61. p. 77.

bien souvent occasion d'éprouver son influente protection. Une fois, entre autres, tandis qu'il se trouvait entre l'Afrique et la Sicile ; il s'éleva une si furieuse tempête que les matelots désespéraient de se sauver. De son côté, le moine *Jean*, plus tard abbé de S. Benoît de Salerne, qui commendait alors le navire de Cava, accablé de fatigue et de douleur, avait fini par succomber au sommeil. Tandis qu'il dormait, il vit apparaître l'abbé Constable. Jean le supplie de l'arracher à un naufrage imminent. *Courage*, lui répond le Saint, d'une voix rassurante, *courage, ne craignez point; je sauve le Navire et ne cesse pas de protéger le Monastère.* « Confidite, et nolite timere; ego navem eripio et monasterium custodire non cesso. » L'événement, dit *Hugues de Venouse*, le confirma bientôt après et l'a confirmé cent fois dans la suite [1]).

Avec *Constable Gentilcore* se termine la série des abbés de Cava, auxquels leurs vertus ont mérité le nom de *Saint* et que les religieux de l'abbaye de la Sainte-Trinité appellent leurs *Saints-Fondateurs* ou *Saints-Pères*; à savoir: S. Alfère, S. Léon, S. Pierre et S. Constable. Leurs corps, comme nous l'avons déjà remarqué, reposent aujourd'hui dans la principale chapelle de l'Église du monastère, qui s'appelle, pour cela, la *Chapelle des Saints-Pères*. Elle occupe la partie supérieure de la crypte *Arsicia*. Le tombeau de S. Alfère est au centre; celui de S. Léon, à gauche, et celui de S. Pierre, à droite. Le corps de S. Constable se trouve sous l'autel de cette même chapelle, dans une simple fosse en briques, extérieurement revêtue de marbre [2]).

[1]) Venus. f° 32 a t.; Rodul. op. cit. p. 81; Murat. p. 232, etc.

[2]) Les restes mortels de S. Constable ne furent pas d'abord déposés dans la crypte *Arsicia*. C'est ce que semblent faire entendre les paroles suivantes de Constable même au moine *Jean*: « *Sed vade, et dic Symeoni abbati ut corpus meum levet atque in sepulchro meo, quod in ecclesia mihi paraverant, collocent.* » Venus. loc. cit.) Ils restérent du moins, jusqu'en 1648, à l'entrée de la *Chapelle des Saints-Pères*, sous un autel, orné d'un *beau portrait* de S. Constable et d'une *inscription latine*, qui n'existent plus aujourd'hui. Voici ce qu'en disait, vers 1600, l'historien Rodulphe: « In altari quod Corpus integrum Beati huius Patris Constabilis modo contegit, ubi et quotidie sacra fiunt, et iugis ab exordio ante ipsum lampas accendebatur, pulchra superfixa Icona iacet, quæ satis notam eius refert adhuc iuvenis imaginem, stratum dæmonem, funeque ligium deferentem, eò quod Exorcistarum gratia creditur valuisse, ut clarius eiusdem Iconæ parergon connotat, quo ipsum iterum pingunt et iterum indutum lineis, stolaque sancto aspergine ab Energumenis fugare Dæmones. Parergon hodie, (novo superaddito exornatu) inde sublatum est: et in eius locum Carmen istud appositum cernitur:

Clauditur angusta hac Sancti Constabilis Ara
Corpus, ovans cuius spiritus astra colit.

Icona verò sivè multum antiqua sit, sivè (ut reor) non multum, consuetudinem

S. Alfère est le seul qui ait été solennellement canonisé. Quant à ses trois successeurs, ils ne l'ont jamais été. Mais ils ont été déclarés saints par l' acclamation des peuples, dès les temps les plus reculés, comme le prouvent le *Vies* de l' abbé *Hugues de Venouse*, plusieurs calendriers fort anciens [1]), leurs offices récités à Cava et ailleurs de temps immémorial [2]), une infinité de parchemins, qui font continuellement hommage à leurs sainteté, plusieurs peintures antiques, qui les représentant la tête entourée d'un nimbe [3]), enfin un très-grand

planè astruit, qua eum, ut Sanctum Cavensis latè Ecclesia venerata est. » RODUL. MS 63, f. 64 a t.° et VENEREO, in MS. 61. p. 79. — Quand, en 1648, on restaura la *Chapelle des Saints-Pères*, comme le tombeau de S. Constable, situé à l'endroit où devait s'élever le pilastre de gauche en entrant, était d' un grand embarras; suivant l' autorisation qu' on en avait obtenue, depuis longtemps, du pape Clément VII; on transféra ce tombeau, *integrum ut erat*, sous l' autel de la susdite chapelle. Par la chute d' une petite partie du tombeau, on put voir alors les membres du saint, enveloppés dans un tissu noir, conservant l'ordre naturel, à l' exception de la tête, qui reposait sur le corps; « *ce qui confirmerait*, dit DOM CAMILLE MASSARO, qui nous a conservé ces détails (*Libro dei Ricordi* n. II. f. 149), *la translation faite sous l'abbé Siméon.* » — Lorsque le *P. D. Guillaume Sanfelice*, le 3 Octobre 1874, ouvrit la tombe de S. Constable, j' arrivai, par hasard, dans l' Église au moment même, et pus vérifier l' exactitude du récit de MASSARO. Voici, d' ailleurs, une partie du compte-rendu de la dernière ouverture de la tombe de S. Constable : « L' anno 1874, il mese di Ottobre, il giorno 3, verso le ore tre pomeridiane, io qui sottoscritto, per desiderio grandissimo, onde ardeva da molti anni di vedere i corpi dei sopradetti santi, per la facoltà ricevuta del R. Abate Ordinario di aprire una delle tre tombe per prenderne una reliquia, e come Vicario G.le della Diocesi e Vicario della Sacrestia, intrato nella Cappella dei SS. Padri, ed inginocchiatomi sotto l' altare del Sagramento . . . . osservai una nicchia di fabbrica di colore caffè, con bassa volta, lunga quanto è la distanza delle colonne fra di loro, che sono sopra l'altare. Nel piano di detta nicchia era disteso il corpo di S. Costabile, il quale avea la testa sopra un cuscinetto di fabbrica, le mani sul petto a croce, e intero il corpo dalla testa ai piedi . . . *Io Guglielmo Sanfelice, Decano Cassinese e Vicario Generale.* » etc. (f. 1 de la *Relation MS.*).

[1]) Dans l' *Emortuale Casinense* ou mieux *Nécrologe de Venouse*, ainsi que l' appelle MURATORI (*SS. Rer. It.* VII, 947), qui se trouve dans le MS. du Mont-Cassin, n. 334 et qui a été soigneusement publié par GATTOLA (*Access. ad Hist. Cas.* II. 480), outre les noms des trois premiers abbés de Cava, on trouve les paroles suivantes: « XIII. Kal. (*Martii*), Depositio domni . . . monasterii Cavensis. Officium plenum. » Or ces paroles, qui ne peuvent s' appliquer qu' à S. Constable, ne laissent aucun doute sur l' antiquité du culte qu' il reçoit. — L' insertion des mêmes noms dans un Calendrier du XIII siècle, qui se trouve au commencement du MS. Memb. n. 19 de la Bibliothèque de Cava, conduit à la même conclusion (Voy. ce MS. 12 avril, 4 mars, 17 février, etc.)

[2]) RODUL. *Hist.* MS. n. 61. p. 79.

[3]) RODULPHE (loc. cit.) après avoir rappelé que de son temps on voyait encore, sous

nombre d'inscriptions [1]). L'Église a confirmé cette manifestation spontanée des fidèles, soit en approuvant leurs offices et la célébration solennelle de leur fête au jour anniversaire de leur mort [2]), soit en concédant la faculté de gagner diverses indulgences aux personnes qui feraient convenablement leurs dévotions dans la chapelle des *Saints-Pères* [3]). « *Il y a dans ces abbés*, dit fort à propos le judicieux Muratori,

le principal cloître da monastère, les images de ces saints abbés, ayant la tête nimbée: « *Sanctorum Patrum figuras videre est, habentes circum capita radios* (*vetustam sanctitatis notam*,)— « ajoute: « *Et passim alibi tum intra, tum extra Monasterij septa eorum cernuntur imagines sua portantes aurea Diademata.* » C' est, du reste, ce que l' on peut observer dans les quatre petits tableaux de la *Pinacothèque de l'Abbaye*, portant les n.os 63, 64, 70 et 71, comme aussi dans plusieurs fresques plus récentes de l' Église.

[1]) Voy. pag. 27, 43, 80, 95, et aussi POLVERIN. Op. cit. t. II. p. 72 et suiv.

[2]) Dès le XVe siècle les fêtes des *Saints Pères* se célébraient, à Cava, avec autant de pompe que les plus solennelles de l'Église ou de l'ordre bénédictin. Cela est tellement vrai, que les fêtes de *S. Pierre* et de *S. Constable* furent choisies, avec celle de la Ste Trinité (la fête patronale du Monastère), celle de la Fête-Dieu et celle de S. Benoît, comme le temps, où *les prêtres du Diocèse de la Sainte-Trinité de Cava devaient se présenter à l' obédience de l' abbé Ordinaire*, tout comme cela a encore lieu, chaque année, au jour anniversaire de la consécration de l' Église, et comme je l' ai vu se pratiquer aujourd' hui-même, 5 Septembre 1875. C' est ce qui ressort des *Décrets du Synode Diocésain du Sacré Monastère de Cava, célébré, en 1478, par le Cardinal Dom Jean d'Aragon*, alors abbé commendataire de Cava. En voici un extrait: « Decernimus quod omnes Presbyteri et Clerici Cavensis Dioecesis debeant venire, et visitare sacrum Monasterium Cavense: Clerici quidem intra Dioecesim existentes, in festo SS. Patris nostri Benedicti, et alijs temporibus consuetis, quibus a praelato fuerint requisiti; Presbyteri vero et alij Clerici, extra districtum Monasterii per Regnum, compareant personaliter, aut, justa causa impediti, per procuratorem , in *festo SS. Trinitatis* , *Abbatis Petri*, *Abbatis Constabilis et Corporis Christi anni cuiuslibet*. Arc. 100, n. 2. car. 3 a t°. » (*Addition. ad Tabul. Cav. Indicem*, t. I. in art. *S. Petri*, in fine).

[3]) Voy. plus loin, liv. V, chap. v. — Cf. RODUL. loc. cit. ; VENER. *Dict.* I. 269, III. 117, IV. 73; WION. *Lig. Vit.* p. 134; BOLLAND. t. II. April. p. 96, t. III. Juil. 458. etc.

Je noterai, à ce propos, qu' il existe, au *Mont-Cassin*, un MS. in-4°, du XVIe siècle, portant le n° 158, *alias* 396, et ayant pour titre: *Poemata Sacra Angeli Sangrini abbatis Casinensis* (transcrit, en 1586, par l' aimable poëte *Dom Honoré Fascitelli*), qui contient, aux fol. 197-204, *douze hymnes religieuses, fort belles et entièrement inédites, en l' honneur de trois Saints de Cava*. Voici le premier vers de chacune de ces hymnes :

IN FESTO B. ALPHERII ABBATIS MON. SS. TRINITATIS CAVÆ Hymni 4 :

I. In I. Vesp.: *Dulcis Alpherii pater et Monarcha.*

II. Ad nocturnos: *Jesu Stellantis Lucifer.*

III. Ad laudes: *Grandis est virtus tua, Christe Jesu!*

IV. Ad II vesp.: *Mitis Alpherii huius antri.*

un tel ensemble de religion, de probité et d'autres vertus, qu'il ne peut s'élever aucun doute sur leur sainteté » [1]). Rien donc de plus légitime que le culte, dont les religieux de Cava entourent les quatre premiers abbés de leur monastère.

In festo B. Leonis abbatis Mon. SS. Trinitatis Cavæ Hymni 4.

I. In I. Vesp.: *O tribus Judæ Leo Christe Jesu!*
II. Ad nocturnos: *Mi Jesu, mi Unice!*
III. Ad laudes: *Christe Rex regum, Deus ante cunctos.*
IV. In II. Vesp.: *O Patris mater, Patris ante sæcla.*

In festo B. Constabilis abbatis Mon. SS. Trinitatis Cavæ Hymni 4.

I. In I. Vesp.: *Pastor Constabilis, tutor amabilis!*
II. Ad nocturnos: *Solemnis haec festivitas,*
III. Ad laudes: *Quam specus dignum, celebranda rupes*
IV. In II. Vesp.: *Antequam cœlum decoraret astris.*

1) « Ceterum in hisce abbatibus ea Religionis, probitatis, aliarumque virtutum complexio elucet, ut nulla futura sit de eorum sanctitate dubitatio. » Murat. *SS. Rer. It.* t. VI. p. 204. — Baronius avait déjà porté un jugement à peu près semblable. Après avoir dit qu'en 1050 mourut S. Alfère, il ajoute: « Successit in locum ipsius Leo eius discipulus et sanctitate proximus, post quem ad multos annos non defecit propago sanctorum eidem monasterio præfectorum. » (*Ann. Eccl.* ad an. 1050, n. XV, p. 56 du t. XV, édit. de Lucques. 1745).

DEUXIÈME LIVRE.

DE LA MORT DE S. CONSTABLE À CELLE DU BIENH. LÉONARD

OU

HISTOIRE DES SEPT PREMIERS ABBÉS BIENHEUREUX

1124-1255

Après les Saints-Pères, pendant cent-trente ans, l'abbaye de Cava fut gouvernée par sept excellents religieux, qui tous ont mérité, à cause de leurs vertus, le titre de BIENHEUREUX. Ce sont les abbés Siméon, Falcon, Marin, Béníncasa, Pierre II, Balsamus et Léonard [1]). De leur temps la discipline monastique continue à fleurir, de nouvelles donations sont faites, d'autres monastères s'adjoignent à ceux qui composent déjà la *Congrégation de Cava*, les lettres enfin et les arts sont protégés efficacement. Aussi cette époque est-elle une seconde période de gloire pour le monastère de la Sainte-Trinité.

CHAPITRE Ier

LE BIENHEUREUX SIMÉON.

1124-1141.

Mérites de l'abbé Siméon. — Fin de la construction de *Castellabate*. — Le navire du monastère en Afrique. — Mort à Cava de *Pons*, septième abbé de Cluny. — Donations diverses du duc Guillaume. — Diplôme fameux du roi Roger. — Bienfaiteurs sans nombre. — Religieux remarquables. — Gualmar, comte de *Capaccio*. — Hugues, abbé de Venouse. — Mort de l'abbé Siméon.

S. Constable, avant sa mort, n'avait pas eu le temps de se choisir un successeur. Les religieux de Cava, usant alors d'un de leurs priviléges, se donnèrent, pour Abbé, le moine Siméon que nous avons vu prendre l'habit de S. Benoît sous Pierre Pappacarbon et qu'un *anno-*

[1]) On parlera plus tard (Liv. III. ch. ii) de Léon II, huitième et dernier Abbé Bienheureux.

tateur contemporain caractérise du mot de *vénérable* [1]. C' était le 4 Mars 1124 [2]. Du reste à une douceur, que *Jean de Capoue* compare à celle de l' agneau, Siméon unissait une grande prudence; qualités qui lui concilièrent l' affection de tous [3].

Durant un gouvernement de seize années, l' abbé Siméon s'appliqua surtout à perfectionner l' œuvre de son prédécesseur. Non seulement il termina la construction de *Castellabate*, mais il songea encore à en accroître l'importance. Il acheta à cet effet, en 1124 même, de *Landolfe*, comte d'*Acerno*, le petit port voisin de *Lu Traversu* et l' aggrandit tellement qu' il en fit un des plus sûrs du golfe de Salerne et de toute Lucanie [4]. C' est ainsi que le monastère de Cava, après avoir pourvu à la défense et à la sécurité de ses vassaux, cherchait à favoriser leurs intérêts et les invitait au commerce. Il en donnait, d'ailleurs, lui-même l' exemple. Le *Navire du monastère de Cava*, comme on l'à déjà remarqué, voyageait précisément alors, dans ce but, sur les côtes d'Afrique, sous la conduite du moine Jean et du frère Pierre [5].

[1] « 1124. Domnus Constabilis hujus monasterii sanctæ Trinitatis venerabilis abbas, obiit. Et domnus Symeon venerabilis abbas successit eum. » *Ann. Cav.* ap. PERTZ. SS. III. 191.

[2] « Utroque enim gaudere privilegio Monasterium Cavense reperimus; scilicet et quod Abbas sibi possit eligere successorem, et quod alioqui Monachi sibi eligere Abbatem possint. — Hac igitur cum essent pariter intentione collecti... IV. Nonas Martias An: MCXXIV. pari voto omnes Beatum Virum Simeonem Abbatem dignissimum acclamarunt. » RODUL. *Hist.* MS. n. 61. p. 88.

[3] Dilectus cunctis, prudens et mitis ut agnus
Successit Symeon, sedecim qui prefuit annis (*Joan. Capuan*).

[4] « Mox enim ad Sancti prædecessoris sui sectanda vestigia adiecit animum, eiusque benè cœpta opera perficere aggressus est, quæ morte præventus consummare nequiverat. Enimverò *Castrum Abbatis*, quod in Cilenti regione Beatus Pater Constabilis fundaverat, sedula sollicitudine perfici procuravit; et Monasterij censum, Dominiumque in eodem loco mirum in modum ampliavit. Portum etiam eiusdem Castri, quem Landolfus Acyrrentinus Comes, ut sibi integrè pertinentem legitimè possidebat, cum omnibus ad ipsum spectantibus, ab ipso Comite, dato pretio, comparavit. » RODUL. *loc. cit.* — Le prix du port de *Castellabate* fut de « *15 solidi Tarenorum monete Salernitane,* » comme on peut le lire dans le contrat d'achat (Nov. 1124. Arc. XXI. n.113.). Le *sou d'or* de Salerne se composait de *quatre taris* (MORCAL. in *Synop.* Cod. dipl. Cav. p. liii) et chaque *tari* valait environ 2 fr. 50 (Voy. pag. 39, not. 1). Il suit de là que le port de *Castellabate* fut vendu pour 150 francs....

[5] « Toto denique sui regiminis tempore vix dici posset, quantum Dei domum cui præerat et temporalibus bonis auxerit, et spiritualibus muneribus exornaverit. Nam quod ad primum spectat. partim ex prædictis colligitur, partim ex eo quod cum iam *ab ipsius B. Petri temporibus, Cavensis Monasterij opes, in tantum terra, marique*

C' est aussi au temps de l'abbé Siméon qu' il convient de placer la venue, le séjour et la mort, à Cava, de l'abbé *Pontius* ou *Pons*, le successeur du grand Saint Hugues de Cluny. – Pons était fils du comte de *Mergueil*, et, suivant plusieurs auteurs, proche parent du pape Pascal II [1]). Il fut d'abord religieux de S. Pons de Tomiers. De là il passa à l'abbaye de Cluny, dont il devint le septième abbé, et, comme tel, il la gouverna paisiblement pendant douze ans (1109-22). Ses talents et son *beau naturel* le firent bientôt remarquer et lui méritèrent d' être tour à tour employé par l' empereur d' Allemagne et le Souverain Pontife pour traiter la grande question des Investitures, qui se débattait alors entre eux, plus ardemment que jamais. C' est ainsi que, en 1116, quand Henri V envoya des députés à Pascal II, pour terminer les différents entre l' Église et l' Empire, l' abbé de Cluny fut le chef de la députation, et Pons, comme en convient Fleury, travailla à cette grande affaire avec beaucoup d' application [2]). Trois ans après (1119), par ordre de Calixte II, le successeur de Pascal, l' abbé Pons, en compagnie de Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, se rendit à Strasbourg, auprès de l'empereur Henri, et y prépara la paix qui devait, quelques mois plus tard, se traiter à Reims et se conclure enfin à Worms en 1122 [3]).

Malgré tant de services, Pons fut cependant en butte à de grandes et fréquentes critiques. Elles éclatèrent, dès 1119, dans le concile même de Reims: « L' archevêque de Lyon, dit encore le docte historien que nous venons de citer, se leva avec ses suffragans, et se plaignit au nom de l' évêque de Mascon, des entrepises de l' abbé de Clugni, contre lequel plusieurs autres moines et clercs formerent aussi des plaintes,et firent grand bruit. Quand on eut fait silence, Pons abbé de Clugni se leva avec une grande troupe de moines, et soutint qu' il

excrevissent, ut propriam navem in suum habuerit usum, ad relevanda varijs ex Orbis partibus necessaria ; sic etiam Beati istius tempore habuisse compertum est. » RODUL. Op. cit. p. 91. — Cf. VENUS. f. 32-34 vel MURAT. SS. VI. 232-233.

[1]) Cf. FLEURY, *Hist. Ecclés.* t. XIV. p. 204, Bruxelles, 1722.

[2]) Loc. cit. — Dans le concile de Latran, qui se célébrait alors (1116), Pons voulut s' attribuer le titre d' *Abbé des Abbés*. « Sur quoi Jean de Gaëte chancelier de l' église Romaine, lui demanda si le Mont-Cassin avoit pris sa regle de Clugni, ou Clugni du Mont-Cassin. Pons répondit, que non seulement Clugni, mais tous les monasteres de l' église latine avoient reçû du Mont-Cassin la regle de S. Benoît; et le chancelier ajoûta: Si donc le Mont-Cassin est la source de la regle monastique, c'est avec justice que les papes ont accordé cette prérogative à l' abbé du Mont-Cassin, de porter seul le titre d' abbé des abbés. » FLEURY. op. cit. p. 304; *Chr. Cas.* IV. 60.

[3]) FLEURY. *op. cit.* p. 252, 264, etc.

n'avait fait tort à personne, et que toutes ces plaintes n' étaient fondées que sur le soin qu'il avait de conserver les biens et les privileges de son monastere. C' est, ajoûta-t-il, l' affaire du pape: il défendra, s'il lui plait, son église, et les biens qu' il m'a confiés » [1]). Plus tard (1123) les récriminations se firent plus vives encore: « Tandis que Dom Pons, dit *Robert du Mont*, écrivain contemporain de ces faits [2]), voulait parfaitement corriger les excès de table et d' habillement de quelques moines qui s' occupaient des affaires extérieures du Monastère, ceux-ci se révoltèrent contre lui et leur duplicité crut à tel point, qu'ils l'accusèrent, auprès du pape, de plusieurs crimes très-graves, mais entièrement faux. Pons ne daigna pas même leur répondre, ne se préoccupant, disait-il, ni de leurs accusations, ni de l'Abbaye; — il se fiait tant à sa bonne conscience qu' à sa naissance, étant fils du comte de Mergueil. – Il abandonna toutefois son Abbaye et partit pour Jérusalem. Les moines cependant, persévérant dans leur malice, élurent, pour abbé, *Hugues*, prieur de Marcigny, qui mourut l' année même de son élection (1123). Ils le remplacèrent alors par *Pierre*, jeune homme plein de talent et de noblesse. Il répugne de dire comment Pons, de retour de Jérusalem (1125), voulut se mettre de nouveau à la tête de l' Abbaye à laquelle il avait renoncé, et comment il se produisit dans le Monastère un schisme, qui fit couler des flots de sang. Le gouvernement de Cluny resta à la fin au vénérable Pierre, qui continue encore à l' avoir, bien que trente-deux ans se soient écoulés depuis ce fait. Quant à Pons, il finit par aller mourir dans le monastère que l'on appelle *Cava* ». [3]).

[1]) Op. cit. p. 267.

[2]) *Robert de Torigny*, plus connu sous le nom de *Robert du Mont*, de l'Abbaye du *Mont S. Michel de Pericolo Maris*, qu' il gouverna longtemps (1154-86), tandis qu' il n' était encore que prieur du *Bec*, son monastère, composa, vers 1150, la *Chronique*, extrêmement précieuse, que nous suivons ici (Cf. PERTZ, *Mon. Germ*. SS. VI. 282 et suiv.).

[3]) « Domnus Pontius abbas Cluniacensis cum vellet ad unguem corrigere excessus et in cibo et in vestitu quorumdam monachorum, qui exteriora eiusdem monasterii negotia tractabant: insurrexerunt in eum et, crescente simultate, accusaverunt eum in presentia Paschalis pape de quibusdam gravissimis capitulis, licet falsis. Quibus cum dedignaretur respondere, dicens nec de accusatione eorum se curare, nec de Abbatia — confidebat enim et in bona conscientia et in genere, ut pote filius comitis Mergulensis — invito papa Abbatiam relinquens, Jerosolimam perrexit. At illi durantes in malicia sua, elegerunt in abbatem Ugonem, priorem Marciniani. Quo defuncto infra primum annum sui regiminis, elegerunt quendam strenue nobilitatis iuvenem nomine Petrum. Quomodo autem predictus Pontius de Jerosolimis rediens, iterum

Suivant *Ordéric Vital*, autre historien de cette époque, Pons aurait été enfermé à Cava par ordre du pape Honorius II (1125) et y serait mort peu après consumé de chagrin (28 Décembre 1126), et – ce qui serait vraiment fort triste, si c' était en tous points exact, – quoique averti plusieurs fois par le pape, il ne voulut point faire pénitence de ses erreurs. *Le pape* cependant, dit Fleury, *ne laissa pas de le faire enterrer honnêtement en consideration du monastere de Clugni* [1]). Toutefois *Robert du Mont*, qui pouvait beaucoup mieux encore qu'*Ordéric* connaître la vérité, ne dit rien de l' impénitence de l' abbé de Cluny. Son silence nous permet donc de croire que la fin de Pons, à Cava, fut digne de ses beaux commencements.

Vers la même époque (1127), le duc *Guillaume* terminait, lui aussi, ses jours à Salerne. Ce prince à l' exemple du duc Roger, son père, et de Robert Guiscard, son aïeul, s' était montré, toute sa vie, d' une libéralité incroyable envers l' abbaye de Cava. Déjà il avait accordé à S. Pierre Pappacarbon une infinité de diplômes, contenant des donations, des exemptions, des confirmations sans nombre [2]). Il montra la même générosité, ainsi que nous l' avons dit en passant, envers S. Constable [3]). Ajoutons qu' il continua, sous l'abbé Siméon, à enrichir le monastère Métellien de nouveaux bienfaits. D' abord, en Novembre 1124, il lui concéda le privilége de percevoir certains droits

abbatie, cui renuntiaverat, preesse voluit, et quomodo scismate facto in eodem monasterio multum humani sanguinis effusum est, pudet dicere. Remansit tamen venerabili Petro regimen Monasterii Cluniacensis, quod adhuc disponit, transactis exinde xxxii annis. Pontius vero in monasterio quod vocatur *Cavea*, ad ultimum mortuus est. » ROBERTI DE MONTE *Chron*. ap. PERTZ. Op. cit. p. 485.

[1]) FLEURY. Op. cit. p. 345. Cf. ORDER. VITAL. lib. II, ap. PERTZ, SS. XX. 78.

[2]) En voici quelques exemples: Août 1111, confirmation des donations du duc Roger, et surtout de tout le territoire actuel de *Cava*; — Décembre 1113, confirmation du château de *Sant' Adjutore*, du bourg de *Fabrica* et du droit de *curie* dans le monastère; — Avril 1115, donation de plusieurs terres à l'église de S. Jacques *de Luce*, qui dépendait de la Sainte-Trinité. (*Ce parchemin est remarquable par la mesure qu' il donne du pied normand*: 333 *millimètres*. *Un autre parchemin, de l' an* 991, *donne celle du pied lombard*: 311 *millimètres*); — Mars 1116, donation du bourg de *Musandi* et confirmation de diverses terres sises à *Lucérie*: — Août 1116, confirmation des monastères de S. Georges *ad duo flumina*, de S. Zacharie *de Lauris* et des biens que l' Abbaye possédait à *Aquabella*, *Stayno*, *Terresino*, *Licosa*, etc.; — Avril 1117, donation du port de *Fonti*, non loin d'Amalfi, et de la dîme des places de Salerne, appelées de *Bussanola* et du *Cretazzo*; — Avril 1120, donation des villages de *Cetara* et de *Saberani*, près de Cava, ainsi que de la portion de mer correspondante, etc. (Voy. les Diplômes originaux *Arc. Mag*. lett. E. n. 19, 29, 40, 46, 50; lett. F. n. 2. 15).

[3]) Voy. pag. 93 et Cf. VENTIMIGLIA, Op. cit. p. xxviii de l' *Append*.

de gabelle, à Salerne, dans les quartiers de S. Laurent et de *La Dragola*. En Mai 1126, il lui confirma toutes les terres, bourgades et châteaux, qui étaient dispersés dans l'étendue de sa vaste principauté; lui donna, en toute propriété, les hommes ou vassaux qui les habitaient, comme aussi leurs épouses, leurs enfants et leurs biens, et reconnut, en particulier, comme valides toutes les donations de *Sikelgaïte* et de *Gaïtelgrime*, première et seconde femme de Guaimar, seigneur de *Gifoni*, celui même que nous avons vu naguère se faire religieux à Cava. Enfin, en Juillet 1127, « tandis qu'il était en proie à la maladie qui l'emporta, » par son testament, fait en présence d'*Alfère*, le Sénéchal ; d'*Adémar*, fils d'Adémar, clerc et médecin; de *Sergius*, fils d'Alfan, égalemant clerc et médecin, etc., il accorda à l'abbaye de la Sainte-Trinité, toutes les terres qu'il possédait entre le *Silarus* et le *Tuscianus*, les deux plus importants cours d'eau qui se jettent dans le golfe de Salerne [1]).

Le duc Guillaume n'avait point d'enfants. Aussi sa mort occasionna-t-elle, dans le sud de l'Italie, une nouvelle révolution politique. Le prince *Roger II*, fils de Roger Ier, le *Grand Comte*, déjà maître de la Sicile (1101) et de la Calabre (1120), obtint alors (1127), en héritage, de son cousin, toutes les terres qui formaient les *duchés de Pouille et d'Italie*. Il y avait là les éléments suffisants pour constituer un vaste et puissant royaume. Le désir ne tarda pas à en naître dans l'esprit si éveillé du comte Roger. Il craignait seulement, en se déclarant roi, de s'attirer la colère de l'empereur Lothaire II. Il voulut obtenir au moins l'assentiment des personnages les plus influents de ses domaines. C'est là le motif qui les porta, en 1130, à passer de Palerme, où il résidait habituellement, à Salerne, le chef-lieu des états de son cousin défunt. Il y convoqua le principaux du clergé et de la noblesse et, dans une assemblée nombreuse, il exposa son dessein de prendre la couronne royale. Tous l'approuvèrent et le saluèrent du nom de roi [2]).

Cependant un schisme scandaleux divisait l'Église. A la mort d'Honorius II (14 Février 1130), plusieurs cardinaux avaient élu, pour pape, Grégoire, du titre de S. Ange, qui prit le nom d'*Innocent II;* plusieurs autres avaient porté leurs suffrages sur Pierre, cardinal de S. Calixte, qui reçut celui d'*Anaclet II*. Roger embrassa le parti de

[1]) Voy. *Arc. Mag.* lett. F. n. 30, 38, 40, et, à l'*Appendice*, la lett. I.

[2]) « 1130. Rogerius Comes, qui multa loca debellaverat, in Salerno, Rex Italiæ honorificatus est a suis. » *Chron. S. Soph. Ben.* ap. PRATIL. IV. 380.

ce dernier, bientôt considéré comme antipape, et, dans une entrevue qu' il eut avec lui, à *Avellino*, il obtint, en retour, une bulle qui confirmait son élévation au trône royal [1]). Peu après, en effet, Roger était solennellement couronné, à Palerme, roi des Deux-Siciles, par le Cardinal *Comte*, légat de l' antipape. Cette cérémonie avait lieu le jour de Noël 1130. L'abbé de Cava, dont toutes les possessions étaient enclavées dans les états du nouveau roi, et qui avait d'ailleurs tant de motifs de gratitude envers sa famille, avait été, dans l' assemblée de Salerne, un des premiers à le reconnaître. Il fut, paraît-il, également présent au couronnement de Palerme. C' est à ces diverses circonstances que le monastère de Cava est aujourd' hui redevable du rare diplôme qu' il possède, dans ses Archives, de la première année du roi Roger et du Royaume des Deux-Siciles.

Dans ce parchemin précieux, qui porte la date de Palerme, Février 1130 [2]), neuvième Indiction, Roger II prend le titre de *roi de Sicile, d'Apulie et de Calabre* et se déclare *le défenseur et le bouclier des Chrétiens*. Il y fait donation à l' abbé Siméon et à ses successeurs de l'église et du fief ou baronie de S. Michel de *Pétralie*, en Sicile [3]), avec toutes leurs dépendances et tous leurs *vassaux, tant Chrétiens que Sarrasins*, qu'il énumère. Au bas du diplôme, on remarque surtout la signature autographe du roi, en caractères grecs [4]), dont voici la traduction: *Roger, en Jésus-Christ qui est Dieu, pieux et puissant roi, le secours des Chrétiens*. Ce diplôme est d' ailleurs accompagné d' un sceau en or, le seul, en cette matière, que conserve l' Abbaye de Cava et peut-être aussi toute l' Italie méridionale [5]). D'un côté, on voit la figure du Sauveur, avec cette légende grecque: *Jésus-Christ*. De l' autre côté, Roger est représenté debout, les cheveux flottants et par-

[1]) Cf. FALCON. BENEV. ap. PRATIL. ibid. 88 et 222.

[2]) Réellement 1131, comme le prouve l' *Indiction* du parchemin et aussi l' usage, alors suivi, de commencer l' année au mois de Mars.

[3]) Dès 1124 au moins, l' abbaye de Cava avait, en Sicile, d'autres possessions. C'est ce que demontre le diplôme du comte *Henri*, fils du marquis *Manfred*, qui donna alors à l' abbé Siméon l' église de S. Nicolas *des Lombards*, près de *Paternione* ou *Paterno* avec toutes ses dépendances (*Arc. Mag*. F. 33).

[4]) « Ρογέριος ἐν Χῷ τῷ Θῷ εὐσεὐής Κράταιος ῥὴξ καὶ τῶν Χριστιανῶν βοηθος. »

[5]) D'après le Chevalier TRINCHERA (*Degli Archiv. Napolitani*, pag. 274. Napoli, 1872, in-8°) il n' existe aucun sceau en or dans les *Grandes Archives de Naples*; le sceau de l' empereur Lothaire (1137), qui se trouve au *Mont-Cassin*, au lieu d' être en or, comme on le croyait, est en *cuivre* doré, « in lamina di ottone, non già di oro. »

tagés en deux sur le front; il est revêtu de la dalmatique [1]) et tient un globe dans la main droite et une lance dans la main gauche. Tout autour il y a une inscription, également en grec, dont voici le sens: *Roger, roi de Sicile, d' Apulie et de Calabre* [2]).

Le roi Roger ne borna point là les marques de son affection envers l' abbé Siméon et son monastère. Tandis qu' il était à Salerne, en Octobre 1133, il leur concéda un nouveau diplôme, où il confirmait tous les biens et privilèges que l' Abbaye de Cava avait reçus jusqu'alors, en particulier les donations de Guaimar IV, de Gisulfe II, de Robert Guiscard, du duc Roger, du duc Guillaume, d' Henri, comte du Mont-Gargan, du connétable Johel, et celles qu' il avait naguère faites lui-même. Il y déclarait encore que si, par hasard, dans ces donations, il s' était introduit ou s' introduisait quelque abus au détriment de l'Abbaye, il fut considéré comme d' aucune valeur [3]).

A l' exemple du duc Guillaume (1111-27) et du roi Roger (1130-54), les seigneurs et les prélats de l' époque rivalisaient entre eux pour enrichir encore l'Abbaye et la Congrégation de Cava de nouveaux biens, de nouvelles églises et de nouveaux monastères. Donnons-en seulement quelques exemples, en suivant, autant que nous le pourrons, l' ordre chronologique: en 1124, Gaïtelgrime, l' épouse de Guaimar de *Gifoni*, donne à l' abbé Siméon le quart de sa dot;—en 1125, le connétable Richard, seigneur de la ville de *Sainte-Agathe*, lui accorde plusieurs terres et lui confirme le bourg de Saint-Pierre *d' Olivola*;—la même année, Richard, comte de *Sarno*, du consentement de sa femme Agnès et de son fils Henri, lui cède un grand moulin, situé à *Sarno* même;—en 1127 et en 1129, Paganus, fils du Normand *Sylvain* et seigneur de S. Georges, près de Nola, lui offre diverses terres, celle, entre autres, appelée *Campus Rapestanus*, située à *Roccapiemonte*;—en 1128, Guillaume, comte *de Prin-*

[1]) *Guida del Monum. della Bad. Cav.* p. 16. Napoli, 1872.—Cela confirmerait donc la vérité du fameux bref du pape Urbain II (Salerne, 5 Juillet 1098), qui nomme le comte Roger et ses successeurs, légats du Saint-Siége en Sicile et que plusieurs auteurs, tels que le *P. Theiner*, considèrent comme faux (V. De Brimont, *Un pape au Moy. Age*. p. 346 et 408.).

[2]) Voy., à l' *Appendice*, la lettre J.

[3]) Arc. Mag. N. n. 30. Ridol. MS. 65. f° 72 — Ce dernier auteur parle même d'une bulle du pape *Innocent II*, confirmant toutes les concessions des papes, ses prédécesseurs (1141). Il paraît que cette bulle n' existe plus à Cava; du moins nous n' avons pas su l'y retrouver. Les bulles postérieures d'Eugène III, d'Alexandre III, etc., prouvent cependant qu' elle fut certainement accordée à l' abbé Siméon.

cipato et seigneur d'*Eboli*, lui donne tout un immense fief, s'étendant du *Silarus* au *Tuscianus*;—en 1129 et années suivantes, Nicolas, fils du précédent, soumet à Cava de vastes possessions, sises à *Auletta* [1]) et à *Tusciano*, et puis d'autres terres éparpillées à *Satriano*, à *Serramezzana*, à *Pertosa*, à *Salviano* et autres lieux de la Lucanie. — Toujours en 1129, Robert, archevêque de *Conza*, exempte l'église de S. Pierre d'*Auletta*, offerte à l'abbé Siméon par *Robert Beruarius*.—En 1130, nous trouvons successivement: Guillaume, seigueur de *Montescaglioso* (*Mons-Caveosus*), de *Polla* et de *Burgentia* (*Brienza*), qui affranchit de tout tribut l'église et le bourg de S. Pierre de *Polla*; Pierre de *San-Severino*, fils du seigneur *Arnon*, qui offre le fief, dit de *Lanzara*, sis à *Roccapiemonte*, et Todin, qui *donne une terre et un moulin, situés en dehors de la Ville de Capaccio, au lieu appelé Pestum !* ..... En 1134, c'est Gui de *Venosa*, seigneur de *Saint-Nicolas*, qui accorde à Siméon l'église de Ste Marie de *Siziro*, tout proche de *Bari*; — Pandulfe, seigneur de *Capaccio*, qui donne une immense lande, appelée *Joa*;—Guillaume de *Mannia*, fils du précédent et seigneur usufruitier de *Novi*, qui ratifie les donations de son père défunt; — Lampus, seigneur de *Fassanella*, qui, du consentement d'*Alfan*, évêque de Pestum, donne l'église de S. Nicolas de *Frasso* ou de *Frasco*. — Viennent ensuite (1136) Roger, seigneur de *Cacciano*, qui enrichit de priviléges nombreux le monastère de Ste Marie de *Pertosa*, sujet à celui de Cava [2]);

[1]) La donation du *comte Nicolas* (Octobre 1129) est faite *per fustem*. On trouve, en effet, dans son diplôme un petit *bâton*, sur lequel son gravés ces mots: *Nicolaus comes P. N.*, et dans le diplôme même on lit ces paroles: « *Hec concessi, donavi, atque confirmavi, et in manibus prefati Domini Romoaldi Presbyteri, et monachi per hunc vaculum, quod in ista carta situm est et N. littera ante me in eo facta est, tradidi intus Curie Siciniani ante presentiam meorum militum.* » (Arc. Mag. F. 48. Cf. De Blasi, *Chron. MS.* an. 1129 note N; Trinchera, op. cit. p. 143.).

[2]) *Pertosa* est situé dans le *Val de Diano*, à quelques kilomètres de *Polla*, vers les sources du *Negro*, l'antique *Tanagre*, qui sort, avec grand bruit, d'une caverne, appelée *Pertosa* (Pertius, *trou*); d'où est venu le nom même du pays. Il existe dans les Archives de Cava, un grand nombre de parchemins grecs du XIe, XIIe et XIIIe siècle se rapportant au monastère de S. Marie de Pertosa et à plusieurs autres du voisinage, dépendants tous de la Sainte-Trinité de Cava, tels que S.Marie de *Cyr-Zosimo*, S.Pierre de *Bragalla*, S. Georges de *Piscopio*, etc. C'est là, sans contredit, la confirmation la plus éclatante, que nous connaissions, de l'opinion émise par plusieurs écrivains: que la langue grecque, bien avant la prise de Constantinople par les Turcs, était communément parlée et écrite dans le sud de l'Italie. (Cf. *Arch. Cav*. Mem. Græc. n. 28, 37, 62, 71, 97, etc.; Tom. Semmola, *Atti dell' Accadem. di Arch.* etc., An. 1871-72. p. 190 et suiv.; Trinchera, *Syl. græc. memb.* passim).

Robert de *Basinville*, comte de *Lorretello* et de *Cupersano*, seigneur de la ville de *Melfi*, qui offre l'église de S. Martin de Melfi, tous les habitants de *San-Primo*, une infinité de terres, complantées d'oliviers, situées dans les environs de *Melfi* et de *Matera*; — Jean, évêque de Melfi, qui confirme les donations du précédent et qui en fait encore d'autres. — On rencontre, en 1137: le comte Jourdan, seigneur de *Corneto* et descendant, par son père *Jean* et son grand-père *Pandulfe*, du prince de Salerne Guaimar III, qui fait don à l'abbé Siméon de vastes terrains, situés à *Fragina* et à *Aquabella*, dans la Lucanie; – Robert, seigneur de *Polla* et de *Montescaglioso*, qui offre à l'église de S. Pierre de *Polla*, où repose son père, la terre de *Carpino*; — Robert II, prince de Capoue, qui soumet au monastère de Cava les hommes de S. Maur *ad Casale* et tous ceux du *Campo Florano* jusqu'à *Coliti*, etc. — L'année 1140 est marquée par la donation de l'église de S. Michel *de Porta Monachorum*, à Naples, faite à l'abbé de Cava par Sergius et Pierre de *Patalario*, par Robert de *Gennaro* et autres nobles napolitains. Enfin celle de 1141 se distingue par la soumission qu'Henri, fils de *Bardon*, fait à Siméon, de deux pêcheurs de *Marano*, aux environs de Naples [1]). A la fin de cette nomenclature, que nous ne prolongeons pas, pour ne point trop ennuyer, nous n'ajouterons qu'un mot: « *Que le lecteur* (c'est *Muratori* qui parle), *se fasse, par ce que nous venons de dire, une idée de la munificence dont le peuple chrétien usa autrefois envers l'insigne abbaye de Cava* » [2]).

Parmi *l'armée de moines*, ainsi que s'exprime *Bucelini* [3]), qui vivaient, du temps de l'abbé Siméon, dans la solitude de Cava, il en est dont il ne faut point taire le nom. Tel est ce moine, appelé *Jean*, plus tard abbé de S. Benoît de Salerne, qui commendait alors le *Navire du Monastère* sur le côtes d'Afrique [4]). Tel est encore ce *Guaimar*, petit-fils, par son père Pandolfe, du prince de Salerne Guaimar III, qui

[1]) Voy. les diplômes originaux (*Arc. Mag*. lett. F. n. 28-50, lett. G. n. 1-34), comme aussi les 440 parchemins de l'an 1124 à 1141 (Arc. XXI-XXVI). Cf. MURAT. *Ant. Ital*. t. V. p. 775-794, TRINCHERA, op. cit. p. 134 et suiv.

[2]) E pauculis hisce (*documentis*) intelligat lector quali munificentia Fidelium populus usus olim fuerit in celeberrima illa cœnobia. » MURAT. op. cit. p. 768.

[3]) « Quamvis acta (*Simeonis*) perierint, satis tamen, superque ad commendationem est, frequentissimo ac fertilissimo sanctorum monasterio, imo *exercitui pene monachorum* præfuisse, et eo quidem tempore quo toto terrarum orbe Cavense Cœnobium ob sanctitatis famam longè celeberrimum habebatur. » *Menol. Bened*. p. 782.

[4]) VENUSIN. f° 32 a t° et suiv.; MURAT. *Script. Rer. Ital*. VI. p. 232.

portait alors le titre de comte de *Capaccio*, à quelques kilomètres de l' antique Pestum. Ce puissant seigneur, l' un des derniers représentants de la famille Lombarde qui occupa si longtemps le trône princier de Salerne, ne se contenta point de donner au monastère de Cava *tous le biens qu' il possédait au-dedans et au-dehors de la ville de Salerne* (1137), il voulut à la fin s' y donner lui-même; ce qu' il exécuta vers la fin du gouvernement de l' abbé Siméon [1]).

Mais il est un religieux de Cava, qui, plus que tous les autres, mérite de fixer, quelques instants, notre attention. C' est le fameux *Hugues*, abbé de Venouse, l'auteur des *Vies des quatre premiers abbés de Cava*, si longtemps A n o n y m e [2]), et dont il nous a enfin été donné, croyons-nous, de découvrir le nom, malgré tout le soin qu'il avait mis à le cacher à la postérite [3]). *Hugues*, ainsi que nous l'avons vu naguère, prit l' habit monastique, au temps de S. Pierre Pappacarbon. Sous l' abbé Siméon, il fut chargé de la direction de l' importante abbaye de la *Sainte-Trinité de Venouse*, un des nombreux monastères de la *Congrégation de Cava* [4]), d' où lui est venu le surnom de *Venousin*, « V e n u s i n u s, » sous lequel il est généralement connu. C'est à *Vé-*

[1]) « Ejus tempore (*Falconis*) Guaimarius Caputaquensium Dominus, Pater Guaimarij iunioris, fuit Monachus Cavensis et Sanctæ Religionis habitum ab ipso Domino Abbate suscepit in Monasterio Cavensi, cui universa bona sua donavit, Anno Domini 1137 Decembri. » VENEREO, *Diction. Arch. Cav. MS.* t. IV. p. 311. — Cf. *le dipl.* de l'Arc. Mag. G. 29. Voy. UGHELLI, *Ital. Sac.* VII. 375; PRATIL. t. V. p. 18.

[2]) « Cæterum si quando alias, sub eius regimine Viri præcipua sanctitate, et eruditione conspicui, atque illustres genere, in Cavensi Cœnobio floruere. Inter quos non immeritò numeratur primus Reverendus ille Pater *Anonymus*, qui in Venusino S. Trinitatis Cœnobio (quod Cavensis Congregationis erat) Pater extitit Monachorum. Qui dum vitas Sanctorùm Patrum prænarratorum conscriberet, in vita B. Petri Abbatis, Beatum Simeonem Abbatem suum appellat, et Venusini Monasterij cui præerat mensionem apertè facit. » RODUL. MS. 61, p. 91.

[3]) VENEREO (*Dict. Arch. Cav. MS.* t. V. fº 72 a tº), DE BLASI (*Chron. MS.* ad an. 1090), MORCALDI (*Cod. Dipl. Cav.* Synop. p. xvii), et d' autres encore pensèrent que l' abbé de Venouse s'appelait *Ours*. BUCELINI (*Menol. Bened.* p. 268) crut même qu'il se nommait *Jean*. Nous avons démontré ailleurs que tout cela est faux et que le vrai nom de *l'abbé anonyme* de Venouse est *Hugues* (Voy. *Vita di Sant' Alferio*, p. 6 et suiv. Napoli, Febbraio 1875, in-8º).

[4]) « Sergius namque monachus . . ad venerabilem virum *abbatem meum Symeonem* venit. » (VENUS. fº 26). — « Joannes quidem Romanus, monachus eiusdem nostri monasterij (*Cavensis*), qui etiam ad hoc Venusinum monasterium mecum venit. » (ID. fº 27 a tº). — « Me quoque quia hoc deceat nulli vestrum dubium est, qui de claustro illo (*Cavensi*), velut terra promissionis egresso, in longinqua regione, pascendos, multiplicandos suscepi greges. » (ID. fº 2.), etc.

nusie ou Venouse, au lieu qui vit naître le poëte *Horace* et où reposent *Robert Guiscard*, *Guillaume fier à bras* et d'autres héros Normands non moins célèbres, qu'il composa ces belles *Vies*, que nous avons si souvent citées jusqu'ici ; ce que désormais nous ne pourrons malheureusement plus faire. Suivant ce que l'abbé de *Venouse* nous apprend de lui-même, le grand *Muratori* conjectura qu'il a dû écrire ses *biographies*, vers 1140 [1]). C'est cette date comparée à un parchemin grec de l'an 1139, qui se conserve dans les *Grandes Archives* de Naples et qui a été publié, pour la première fois, par le chevalier *Trinchera*, en 1865, qui nous conduisit surtout à dire que *l'abbé de Venouse* s'appelait *Hugues*. Voici, en effet, comment débute ce parchemin précieux: ✠ *Signum proprie manus Hugonis venusini abbatis* [2]). — Le travail original de Hugues de Venouse ne nous est point parvenu. Il n'en reste qu'une copie, mais fort belle, faite, à la fin du siècle suivant, vers 1295, par *D. Jean de Capoue* [3]). Le style du *Venousin* est très-clair, très-correct, et souvent ne manque pas de grâce et même d'élégance, comme le lecteur aura pu en juger par les nombreux extraits que nous en avons donnés, dans les notes du livre précédent. Ses *Vies* sont d'ailleurs remplies de détails intéressants, non seulement sur l'origine de l'abbaye de Cava, mais aussi sur l'histoire de l'Italie méridionale au XIe et au XIIe S., qui est encore si confuse et si peu connue. Aussi *Mabillon* et *Muratori* (pour ne citer que ces deux noms) en firent-ils le plus grand cas. Le premier n'eut pas le temps de les imprimer toutes [4]); il leur emprunta du moins l'*épigraphe* qu'il a placée au commencement d'un de ses admirables volumes [5]). Le second, qui crut les publier, pour la première fois (1725), dans sa grande collection des *Scriptores Rerum Italicarum* [6]), les trouvait si belles, qu'il terminait ainsi la préface qu'il leur consacre:

[1]) .... Jure conjicias, Vitas hasce circiter Annum 1140. literis traditas fuisse. » *Script. Rer. Ital.* t. VI. p. 203.

[2]) TRINCHERA, op. cit. p. 161. — *Vita di Sant'Alferio*. p. 8.

[3]) C'est le n° 24 des *MS. memb.* des Archives de Cava, dont nous parlerons, plus au long, au livre suivant (ch. II, in fine).

[4]) Il ne publia que la *Vie de S. Alfére.* (Act. SS. O. B. t. VIII, p. 638-45. *Edition de Venise.*)

[5]) *Si juxta divinæ sententiam Veritatis*, etc. p. XXIV *Op. cit.*

[6]) Tom. VI. p. 198. — Les *Vies du Venousin* avaient été déjà publiées *en entier*: vers 1570, par SURIUS (*Vit.Sanct.*t.II.et IV.*Ed de Bologne*) et, en 1658, par les BOLLANDISTES (*Act. Sanct.* t. II Apr. 97-101; t. III Jul. 460-62; t. I Mart. 330-35, et t. III Febr. 41-45. *Ed Venet.*); *en partie*: la *Vie de S. Pierre*, en 1644, par UGHELLI (*Ital. Sac.* t.VII, 544-53. *Ed. Venet.* et la *Vie de S.Alfère*, en 1668, par MABILLON (loc. cit.).

Plût au Ciel que d'autres monastères, non moins illustres, nous eussent aussi conservé leur histoire! [1])

Quant à l'abbé Siméon, après un remarquable gouvernement de presque dix-sept années, il mourut le 16 Novembre 1141 [2]). Son corps fut déposé dans la *Crypte Arsicia,* à côté de ceux de ses saints prédécesseurs et entouré, dès lors, d'une grande vénération. [3])

CHAPITRE II.

LE BIENHEUREUX FALCON.

1141-1146.

Falcon prieur de *Cyr-Zosimo*.—Son éloquence et sa sainteté.—Donations toujours croissantes.—Jean III évêque de Marsique et de Grumentum.—Origine de la Baronie de *Tramutola*.—Plaintes de l'abbé Rodulphe.—Dernières actions de Falcon.

L'abbé *Falques* ou mieux *Falcon,* le successeur du Bienheureux Siméon, avait pris l'habit de S. Benoît à Cava, au temps de S. Pierre Pappacarbon [4]). Ses talents lui valurent d'être bientôt placé, comme prieur, à la tête de l'important monastère de Ste Marie de *Cyr-Zosimo,*

[1]) « Utinam cetera quoque illustriora monasteria suam nobis servassent Historiam. » MURAT. op. cit. p. 204.

[2]) « 1141. Domnus Simeon, huius monasterii sanctae Trinitatis venerabilis abbas, obiit et domnus Falco abbas successit ei. » *Ann. Cav.* ap. PERTZ, SS. III. 192. — « XVI. Kal. (*Decemb.*) Depositio domni Symeonis abbatis. » *Calend.* in *MS. Memb. Cav.* n° 19. Cf. DE BLASI, *Chron.* MS. an. 1141; UGHELLI, *Ital. Sac.* VII. 372. etc.

[3]) « Di questi adunque e d'altri molti cumuli di meriti ornato, questo Beato Padre, dopo d'haver retto il Monasterio anni sedici, mesi otto e giorni dodici santissimamente; si riposò felicemente nel Signore, a'sedici di Novembre, del Mille e cento quarant'uno ed il suo santo corpo fù dai Fratelli con riverenza sepolto nell'istessa Grotta, ove pria i sacratissimi Depositi de' Beatissimi Padri Alferio, Leone e Pietro erano stati collocati. » RIDOLFI. MS. 65. f. 73. — *Puis d'une main différente* (*très-probablement de l'abbé* D. SÉVÉRIN BOCCIA, *d'Ascoli*): « Il suo Santo Corpo con gli altri sette beati fu solennemente trasferito, nel luogo dove hora riposa, da D. Severino d'Ascoli, Abate e professo della Cava, a'dì xx ottobre 1675. » — Par suite de cette translation, le corps du Bienh. Siméon et ceux des autres abbés *bienheureux* se trouvent aujourd'hui dans le *Reliquaire* de la *Chapelle des Saints Pères.*

[4]) « Hic ab infantia, et ab ipsius B. Petri Abbatis temporibus ad Dei servitium convolans sub eius magisterio de virtute in virtutem profecit adeo, ut . . . adhuc vivens, mereretur sanctissimus appellari. » RODUL. MS. 61. p. 92.

aujourd'hui *Cersosimo*, en Basilicate, une des *obédiences* de Cava [1]. C'est en cette qualité qu'il obtint, en 1122, de la noble *Alberada*, châtelaine de *Calubrari* et de *Pollicori*, l'église de S. Nicolas de *Peratico*, avec plusieurs vassaux et tous les biens qui leur appartenaient [2].

Falcon, le sixième abbé de Cava, dans le petit poëme de *Jean de Capoue*, est caractérisé comme un élégant orateur:

Sextus adest Falco pulchro sermone refulgens [3].

Cependant il ne se fit pas remarquer par son éloquence seule; il se distinguait encore et surtout par la suavité de ses manières et la sainteté de sa vie. On en trouve la preuve dans la vénération qu'avaient pour lui ses contemporains, qui ne cessent de le qualifier, dans les diplômes qu'ils lui accordent, des beaux titres de *vénérable*, de *très-pieux* et de *presque très-saint* « fere sanctissimus » [4].

Mais ce qui frappe plus particuliérement, en lisant ces parchemins, c'est le nombre, de plus en plus considérable, de donations faites à l'Abbaye, par tous les membres de la société d'alors, bien souvent avec l'unique condition de participer aux prières des religieux, ou d'obtenir, en mourant, la sépulture dans leur crypte [5]. Parmi les plus généreux bienfaiteurs de la Sainté-Trinité de Cava, à cette époque (1141-46), nous citerons d'abord *Guillaume*, seigneur de *Gesualdo* et de *Paterno*, aux environs d'*Avellino*. Guillaume descendait de cette

[1] Les *parchemins grecs* des Archives de Cava, qui se rapportent au Monastère de *Cyr-Zosimo*, sont fort nombreux aussi (n° 30, 45, 50, 92, 98, etc.) et d'un très-grand intérêt, non seulement historique, mais linguistique. On peut les lire dans TRINCHERA (*Syll. graec. Mem.* passim). Quant aux parchemins latins, ils sont pour ainsi dire infinis, comme le sont, en général, ceux qui regardent les autres monastères de la *Congrégation de Cava*. Pour s'en convaincre on n'a qu'à ouvrir l'un des six gros volumes du *Dictionnaire des Archives de Cava* de l'infatigable abbé VENERRO.

[2] « Hic obtinuit ab Alberada Colubrarij, Pollicorijque Domina Ecclesiam S. Nicolai Peratichi, cum Terris, Vassalis, et omnibus pertinentijs Anno 1122, cum adhuc Prior existeret in Monasterio S. Mariæ de Chirizosimo.» VENER. Op. cit. II. 74. Voy. le dipl. de Juil. 1122. (*Arc. Mag.* F. 22). — Peut-être est ce aussi à Falcon que *Grossus, fils de Ours*, vendit, le 4 Mai 1118, pour 6 *taris* et 2 *derniers* (environ 16 fr. 70) un champ, à Noba (*Memb. Graec.* n° 22. ap. TRINCHERA. Op. cit. p. 111).

[3] In MS. Memb. n. 24. f. 26 a t°, *Vita di Sant' Alf.* p. 32.

[4] VENER. et RODUL. locis cit.; TRINCHERA. op. cit. p. 177, etc.

[5] « *Jordanus filius quondam Willelmi de Angerio Domini Nuceriæ* . . . iudicavit corpus suum sepeliri in Monasterio sanctæ et individuæ Trinitatis. » *Parch. de Sept. 1143* (Arc. XXV. n. 77.) — Voy. aussi *Arc. XXIV. n. 41, Arc. XXVI. n. 116.* etc.

famille de héros normands dont la gloire remplissait alors l'Italie et le monde connu tout entier. De concert avec son fils *Élie*, le chef de la famille Napolitaine des *Gesualdi* [1]), en Décembre 1141, il offrit à l'abbé Falcon, « pour le salut du duc *Roger*, son père et de *Marie*, sa mère, le monastère de S. Pierre et l'église de S. André de *Paterno*, avec le village de ce nom, les vassaux qui l'habitaient et un moulin, construit sur le *Calore*, un des affluents du *Vulturne* [2]).

Après *Guillaume et Élie de Gesualdo*, viennent successivement: *Guillaume*, seigneur de *Pestillon*, qui, du consentement de *Jean*, évêque de Pestum, donne à l'abbaye de Cava (1142) le monastère de S. Ange de la *Forêt-Noire*, près de *Contursi*, « Sanctus Angelus ad casellas de Silva-Nigra; » — *Aymond*, fils de Raymond, seigneur de *Castel-Cicala*, qui lui accorde un grand nombre de terres (1143); — *Richard*, seigneur de *Vico-Equense*, qui, de l'agrément d'*Amatus*, évêque de cette ville, lui soumet le monastère de Ste Marie *de Guardiola*;—*Hugues*, fils de *Ranérius*, qui, de concert avec *Ata*, sa belle-fille et Roger, son fils, offre à l'abbaye de Cava et au prieuré de Ste Marie de *Cyr-Zosimo*, « suffragant de Cava, » le monastère de S. Georges de *Piscopio*;—*Alfan*, seigneur de *Castellamare-della-Brucca*, et puis chambellan du roi Guillaume Ier, qui donne l'église de *S. Quirinus de Castellamare*, avec tous ses biens (1144); — *Côme*, abbé de Ste Marie du *Marais* (*de Pantano*), qui concède le monastère de Ste Marine de *Casal-Crasso*; — *Alfan*, fils de *Sergius*, de *Vietri*, qui, en recevant l'habit monastique, à Cava, lui donne tous ses biens; — le chevalier *Stabilis*, qui, en se faisant aussi religieux, offre à l'abbé Siméon les vassaux et les terres qu'il possède, dans le *Cilènto*, à *Novella*, *Celso*, *Duliarola*, *Flumicello*, *Monte-Corace*, *Nuce et Terresino*, et de plus *trois cents taris d'or*; — enfin *Jean* II, évêque de *Marsique* et de *Grumentum*, en Lucanie, qui accorde, en toute propriété, à l'abbaye de Cava l'église et le monastère de S. Pierre de *Tramutola* [3]).

Il ne faut point confondre l'évêque de Marsique et de Grumentum,

1) SUMMONTE, *Stor. di Napoli*, t. I. p. 485. Napoli, 1675.

2) «...Nos Guilielmus, Dominus de Gesualdo, filius quondam bone memorie Domini Rogerij gloriosi Ducis, et Helias, pater videlicet et filius . . . pro salute anime suprascripti Domini Ducis et Marie, genitricis et avie nostre, ac etiam pro remedio delictorum nostrorum et domine Alberade, conjugis et genitricis nostre . . . concedimus et offerimus » etc. Ex dipl. Decem. 1141 (*Arc. Mag.* G. 35). Cf. SUMMONTE, loc. cit.

3) Diplômes de 1141-46 (*Arc. Mag.* lett. G. 35-50); RODUL. op. cit. p. 93-94; DE BLASI, *Chron.* an. 1141-46 ; TRINCHERA, *Syllabus* etc. p. 177 et suiv; MURAT. *Ant. Ital.* V. 790; VENTIMIGLIA, *Notizie del Castello dell'Abate*, p. xxx de l'*Append.* etc.

dont nous venons de prononcer le nom [1]), avec un autre religieux de Cava, également appelé *Jean*, qui devint aussi évêque des mêmes villes, sous le nom de *Jean III*. Ce dernier est une des plus belles figures monastiques de la Sainte-Trinité de Cava. Il y florissait précisément sous l' abbé Falcon. Il convient donc que nous nous occupions ici un moment de lui.— Jean fut d'abord chapelain de *Sylvestre*, comte de Marsique, dont il obtint de grandes largesses. C' est ce qui lui permit de fonder, vers 1140, aux sources de l' *Agri* et près des ruines de l' antique *Grumentum*, en face du *Vieux* et du *Nouveau Marsique*, le monastère de S. Pierre de *Tramutola*, autour duquel prit dès lors naissance la petite ville ou *Baronie de Tramutola* [2]). Frappé des grandes vertus, qui brillaient de son temps à Cava, Jean vint cependant, peu après (vers 1143), s'y faire religieux; et c' est très-probablement alors qu' il offrit à l' abbé Falcon le monastère de *Tramutola*, que nous avons vu offrir aussi ou mieux confirmer à l' abbaye de Cava par Jean II, évêque de Marsique, en 1144. Quoiqu' il en soit, grâce à son heureuse position et grâce surtout à l' amour que ne lui cessèrent de prodiguer les Abbés de la Sainte-Trinité de Cava, *Tramutola* acquit peu à peu de l' importance et une prééminence marquée sur tous les pays circonvoisins, de façon que sa population, à la fin du XVI[e] siècle était de près de dix-mille habitants [3]). L'Abbé de Cava chargea alors un

[1]) Jean II vivait vers 1140-60. Voy. Ughelli, *Ital. Sac.* VII. 498-501.

[2]) « Fuit autem Illustris sui temporis (*Falconis*) Cavensis Monachus, scilicet circa Annum Domini MDXLII, qui usque ad B. Marini Abbatis tempora supervixit, Joannes Marsicanus Comitis Marsicensis hæres. Hic Casale S. Petri Tramutulæ condidit: Cavensi Monasterio usque adhuc pleno iure subiectum in Spiritualibus, et temporalibus, criminali tantum Iurisditione excepta. . . . Situm est hoc Casale in Valle Marsici ad Orientem. Et quia locus est undique delectabilis, utpotè aëris serenitate perspicuus, et aquis irriguus probatissimus, ideo suscepit ex tunc non exiguum incrementum, ita ut ferè decies millena Virorum capita nutriat, et octoginta Clericorum Diœcesi scateat. Hilari gaudet scœna situs vicini fluminis *Agri*, à quo *Agrumentum*, nunc Terra diruta, dicebatur. Hoc ex unius Montium erumpens gremio, qui Terræ prædictæ ad lævam contra utrumque Marsicum surgit, subiectam serpit planitiem, cæruleo semper lino comptam, et vitibus optimis propagatam, pisciumque reddit copiosa commoda proximis habitatoribus. Nam in eo solum, qui loci callent experientia, miro sciunt pisces ingenio decipere. Fluenta quoque per plurima Terram alluunt mediam, ab alto per declive, quæ pro Molendinis ad nostrum spectantia Monasterium, et pro universa Fullonum arte sunt prænimis utilia. . . . Degit autem eo loci Cavensium Monachorum Unus cum suis famulis, armataque familia, qui tanquam Terræ Antiquus Baro Vaxallis loci præest, nostrumque ibi habitat, etiam cum episcopali iurisdictione, Palatium.» etc. Rodul. MS. 61. p. 94 et suiv. Cf. Ughelli, Op. cit. p. 501.

[3]) Venereo. *Dict. Arch. Cav.* MS. III. 190

de ses religieux, sous le nom de *Vicaire*, de l'administrer au temporel, aussi bien qu' au spirituel. Il fit même construire, pour l' usage de ce dernier, un palais remarquable, appelé le *Palais de la Vicairie* [1]). Dans la suite cependant nous verrons souvent les habitants de *Tramutola* tenter de secouer le joug abbatial; mais avec peu de succès. Ce pays est maintenant encore soumis spirituellement au *Diocèse de la Sainte-Trinité de Cava*, dont l' Abbé, parmi ses titres, prend celui de *Baron de Tramutola* [2]). — Quant à *Jean de Marsique*, le fondateur de Tramutola, il se distingua tellement, à Cava, par sa prudence et son savoir-faire, qu' il fut, peu après sa profession monastique, nommé chapelain de l' abbé Falcon et ensuite placé, comme prieur, à la tête d' une des plus importantes maisons de la Congrégation de Cava, celle de *Burgentia*, aujourd' hui *Brienza*, en Lucanie. C' est en cette qualité qu' il construisit encore, en 1145, l' église de S. Laurent [3]). Plus tard nous retrouverons le prieur Jean chapelain de l'abbé Marin [4]) et puis évêque de Marsique, sa patrie (..1166-79..), ainsi que nous l' avons déjà noté. Revenons maintenant à l' abbé Falcon.

Falcon fournit un gouvernement assez court, mais bien rempli. On peut facilement le comprendre par ce qui précède, et on le comprendrait mieux encore, s' il restait de lui quelque biographie, dans le genre des *Vies*, composées par *Hugues de Venouse*. Malheureusement il ne nous est rien parvenu de tel sur son compte. Aussi l'abbé *Rodulphe* se plaint-il de la négligence de ses prédécesseurs: « Nos ancêtres, dit-il, omirent de raconter les principales actions de ce saint homme. Pour moi, je ne composerai point à son sujet un récit imaginaire; car s' ils ont nui à la postérité par leur négligence, je ne veux certes pas lui en imposer par mes mensonges » [5]).

Du moins les parchemins contemporains nous montrent-ils l' abbé Falcon d' une activité extraordinaire jusqu' à ses derniers moments.

[1]) Rodul. note 2 de la page précédente.

[2]) Voy. le *Directorium ad divin. Offic. pro Monachis et univ. Dioec. SS. Trinit. Cavae Tyrrhenorum*. p. 1. Nap. 1875, in-8°.

[3]) « 1145 . . . Hac tempestate Joannes Marsicensis Cavensis Monachus, qui inde Episcopus Marsicensis huius nominis III. fuit, dum Prior esset Burgentiæ, S. Laurentij Ecclesiam aedificavit. » De Blasi. *Chron*. an. 1145.

[4]) « Hic (*Joannis Marsicanus huius nominis III*) Tramutolam condidit. Fuerat autem Capellanus Beati Falconis Abbatis, et postea Beati Marini abbatis. » Vener. *Dict*. III. 30.

[5]) « Omiserunt autem Prisci huius B. Viri, sicut et aliorum potiora gesta describere. Ego verò nihil componam pro libito, ne si illi negligentia, ego mendacijs offendam posteritatem. » *Op. cit.* p. 97.

Ainsi, en 1144, on le trouve encore occupé de la construction de l'église de S. Jean de *Minori*, tout proche d'Amalfi, dont, peu après, il fit faire la consécration solennelle par *Jean*, l'évêque de Minori même, assisté d'*Ours*, évêque de *Scala*, et de *Constantin*, évêque de *Ravello* [1]). Les années suivantes sont marquées par de nouvelles concessions ou donations, telles que celles de *Jean*, évêque d'*Anglona*, ville de la Basilicate, aujourd'hui détruite (1145), et celles de *Roger*, fils du chevalier *Roger de Asclitino* (1146), etc. [2]).

A sa mort, qui arriva le 6 Juin 1146, l'abbé Falcon fut enseveli dans l'église de la Sainte-Trinité, « près de l'autel de Ste Catherine, dans un tombeau couvert d'une dalle en marbre, ornée d'orbes en porphyre » [3]). Il y reposa jusqu'en 1675, époque où l'abbé *Dom Séverin Boccia* transféra ses restes dans la *Chapelle des Saints Pères*; c'est là qu'ils se trouvent actuellement [4]).

CHAPITRE III.

LE BIENHEUREUX MARIN.

1146-1170.

Élection de Marin. — Son voyage à Rome. — Il acquiert le monastère de S. Laurent *in Palisperna*. — Bulle célèbre d'Eugène III. — Donation du monastère de S. Grégoire de Naples. — Nouveaux bienfaiteurs de Cava. — Hospice des infirmes. — Embellissements de l'Église. — Ambon remarquable. — Tombeau de la reine Sibylle. — Le moine Christophe, pénitentier royal. — Faveurs du roi Guillaume I. — Jean III évêque de Marsique. — Bulles importantes d'Alexandre III. — Sépulture de l'abbé Marin.

Un mois après la mort du Bienheureux Falcon (9 Juillet 1146), les religieux de Cava, de commun accord, élurent, pour lui succéder, l'un d'entre eux, appelé *Marin*, qui s'était distingué jusque-là, com-

[1]) Dipl. d'Août 1144 (*Arc. Mag.* G. 46), RODUL. ibid.

[2]) *Arc. Mag.* H. 1. etc.; DE BLASI, *Chron.* an. 1145-46.

[3]) « B. Falco Cavensis Monasterij Monachus, Alumnus et Abbas VI. claruit ab Anno Domini 1141 usque ad VIII Idus Junij 1146, quo die defunctus est, et in Cavensi Ecclesia in sepulchro quod marmorea tabula prophyreticis orbiculis exornata contextura, in pavimento iuxtà S. Catharinæ Aediculam cernitur, tumulatus. » VENER. *Dict.* II. 74. Cf. *Ann. Cav.* ap. PERTZ. III. 192; UGHELLI, Ital. Sac. VII. 373.

[4]) RIDOLFI. *Le Vite de' Santi Padri*, etc. MS. 65, f° 74 a t°, en note.

me un excellent administrateur, dans l'emploi de *Vestararius* du Monastère [1]).

Quand tous les détails que nécessite ordinairement le changement d'un gouvernement, eurent été bien réglés, Marin se rendit à Rome, pour y recevoir, comme d'usage, la solennelle bénédiction du Souverain Pontife [2]). La chaire de S. Pierre était alors occupée par Eugène III (1145-53), religieux de Citeaux et élève du grand S. Bernard. Le pape accueillit avec honneur l'abbé de Cava et lui donna diverses marques de son affection. Comme la discipline religieuse s'était beaucoup relâchée dans le monastère de S. Laurent *in Palisperna*, à Rome, Eugène le céda à l'abbé Marin afin qu'il le reformât et le gouvernât désormais selon les Constitutions de Cava [3]). Peu après (6 Mai 1149) par une bulle, donnée à *Tusculum*, par les mains du cardinal Gui, chancelier de la Sainte-Église, *Eugène III, se rendant aux justes prières de son cher fils Marin, abbé du monastère de Cava, qui est situé près de Salerne, et marchant sur les traces des Pontifes Romains, ses prédécesseurs: Grégoire VII d'heureuse mémoire, Urbain II, Pascal II, Calixte II et Innocent II, reçoit, sous la protection de S. Pierre et la sienne, le monastère de Cava et le déclara libre du joug de toute sorte de personnes, tant ecclésiastiques que séculières,*

1) « 1146. Octavo Ydus Junii obiit domnus Falco, nostræ congregationis abbas et VII Ydus Julii Marinus vestararius loco eius successit. » *Ann. Cav.* ap. PERTZ. III. 192. — Le *Vestararius*, selon *Du Cange*, devait soigner les habits ou le trésor du monastère, « *qui vestium vel thesauri curam habet.* » Peut-être même remplissait-il une partie des fonctions de l'*Archiviste*, ainsi que semble l'indiquer un parchemin de 1323, dans lequel *D. Philippe de Haya*, abbé de Cava, ordonne de faire *duo publica consimilia instrumenta. . . quorum, uno penes eumdem Thomasium ad cautelam suam tradito, aliud in Vestario dicti monasterii* (Cavensis) *conservandum mittere non tardetis* (VENTIM. *Not. di Castellab.* p. 15 et 53 du Glos.) — Il ne faut point confondre, comme on l'a fait quelquefois, l'*abbé Marin*, avec *D. Marin Capece*, de Naples, qui vécut à Cava, vers la même époque: *D. Marinus* de Neapoli ex nobili familia *Capece*, aliàs *Cacapece*, gener gloriosi filij Pandulfi comitis, fuit Monachus Cavensis circa Annum Domini 1150. ex Arc. (*vet.*) 40. n. 69, 123 et ex Arc. (*vet.*) 82. n. 34. » VENEREO, *Dict.* III. 190; RODUL. MS. n. 7.

2) « Qua de re pro Apostolica benedictione Romam (ut tum Abbates consuevere) contendit. » RODUL. *Hist.* MS. 63. f° 78.

3) « Monasterium S. Laurentii in Paliperna, quemadmodum ipsum prædictus antecessor noster Eugenius PP. ad reformandam Religionem quæ ibi perierat, et per vos, et per successores vestros, perpetuis temporibus gubernandum Vobis concessit. » Ex bulla *Alexandri III* 30 Jan. 1168, *Arc. Mag.* H. 50, vel ap. MARGARIN. *Bull. Casin.* t. II. p. 180. n° 2.

de façon qu' il ne soit soumis qu' au Saint-Siége. Le Pape énumère ensuite les abbayes, prieurés, monastères ou églises de majeure importance, appartenant à Cava, et confirme le tout à l' abbé Marin et à ses successeurs, comme il leur confirme encore les priviléges déjà connus: tels que le pouvoir de s' adresser, pour les consécrations sacrées, à n' importe quel évêque; l' avantage de n' être soumis qu' à la seule excommunication du Souverain Pontife; la faculté, pour les religieux, de choisir eux-mêmes leur Abbé, etc. Suivent les signatures autographes d' Eugène III et de douze cardinaux: *Conrad*, cardinal-évêque de Sabine, *N.*, cardinal-prêtre du titre de S. Calixte, *Ubald*, cardinal-prêtre du titre de Ste Praxède, *Ubald*, cardinal-prêtre du titre des SS. Jean et Paul, *Sisilibert*, cardinal-prêtre du titre de S. Marc, *Gui*, cardinal-prêtre des SS. Laurent et Damase, *Hugues*, cardinal-prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina*, *Jubus*, cardinal-prêtre du titre de S. Marcel, *Odon*, cardinal-diacre de S. Georges *ad velum aureum*, *Octavien*, cardinal-diacre de S. Nicolas *in Carcere Tulliano*, *Grégoire* cardinal-diacre de S. Ange et *Jean*, cardinal-diacre de Ste Marie-la-Neuve [1]). — Telle est cette bulle fameux qui a mérité à Eugène III d'être journellement nommé, comme le Duc Roger et quelquès autres, dans les prières des religieux de Cava reconnaissants [2]).

L' année suivante l' Abbaye de la Sainte-Trinité s' enrichit d' un autre monastère bien important, celui de *S. Grégoire apud Sedile Turcilence*, situé à Naples, près du *Palais de la Vicairie*, sur la place appelée alors *Regionaria* [3]). *Pierre de Domna Mira*, *Richard Cajetan*, *Barthélemy Lamperto*, *Jean Brancaccio* et autres seigneurs napolitains le donnèrent à l'abbé Marin, avec toutes les églises qui lui étaient soumises, les maisons, terres et hommes qui en dépendaient [4]).

Les largesses, du reste, ne s'arrêtèrent point là. Durant tout le cours du long gouvernement de Marin, d' autres terres, d'autres églises, et d'autres monastères s'ajoutèrent encore au domaine temporel, déjà si grand, que possédait l'Abbaye. Parmi les plus généreux bienfaiteurs

[1]) Le *Bull. Rom.* de Cocquelines et le *Bull. Casin.* de Margarini ne font point mention de cette Bulle importante. Pour ce motif, nous la reproduisons, à l' *Appendice*, lett. K.

[2]) « Cuius beneficij memores, in quotidianæ nostræ servitutis officijs, pro Optimi Pontificis Anima iugis usque adhuc tempora nostra commemoratio facta est ». Rodul. *Hist.* MS. 61. p. 98.

[3]) L' église paroissiale de *S. Thomas de la Vicairie* occupe aujourd' hui la place de et ancien prieuré de Cava. Cf. Venereo, *Dict. Arch. Cav.* t. II. f° 180.

[4]) Dipl. de Juin 1150. *Arc. Mag.* H. 8. — Cf. *Cod. dipl. Cav.* I. Synop. p. xiv.

de Cava, à cette époque, nous citerons surtout: *Pierre*, archevêque de Bénévent (1147), *Robert de Basinville*, comte de *Loretelli* et de *Cupersano* (1148), *Alexandre*, seigneur de *Marsique-le-Vieux* (1151), *Gilibert*, seigneur de *Rocchetta* (1152), *Alberada*, fille de Goffrid, comte de Lecce et châtelaine de Lucérie (1152), *Roger*, abbé de S.te Marie de Bantium (1154), *Ours*, évêque de *Gravina* (1155), *Robert*, seigneur du château de *Trinitaria*, en Lucanie (1156), *Albert*, comte de Gravina, fils du défunt marquis Boniface (1157), *Jean*, évêque de Caserte (1158), *Roger*, comte de *Bon-Herbage*, *Sergius Favarogna*, archevêque d'Amalfi, *Henri*, archevêque de Bénévent, *Serena*, châtelaine de *Castro-Sereno* (1159), *Ebulus*, comte de *Maliano* et fils du comte Lambert (1161), *Guillaume*, seigneur de *Pestillon*, *Richard*, évêque de *Mottola* (1165), *Guillaume*, seigneur d'*Atripaldi* (1166), *Emma de Mannia*, fille du comte Pandulfe, *Jourdan*, prince de Capoue (1167), *Guillaume*, seigneur de *San-Severino* (1170), etc. etc. Les diplômes de tant de seigneurs, de tant d'évêques et autres personnages considérables, se retrouvent encore dans les tiroirs des Archives de l'Abbaye [1]) et ne laissent pas que d'émouvoir, à la distance de plus de 700 ans, même les plus indifférents. Ces vénérables restes d'un autre âge, à défaut des actions de Marin, que personne n'a pris soin de nous transmettre, peuvent aussi nous faire comprendre, bien facilement, avec quelle sagacité et quel zèle, cet abbé sut gérer les intérêts de son monastère.

Marin fit d'ailleurs un excellent usage de toutes ces richesses. Il les divisa en deux parties: l'une fut consacrée au soulagement des pauvres, des infirmes, et même à l'ensevelissement des malades qui mouraient dans les hospices que les religieux desservaient, comme en fait foi le diplôme de Jean III, évêque de Cannes [2]); l'autre fut employée à nourrir les religieux, à entretenir et à embellir le Monastère et particulièrement l'Église. — Les murailles de la basilique construite par l'abbé Pierre Pappacarbon étaient encore nues en grande partie. Marin les fit revêtir de travaux en marqueterie, où *les marbres les plus précieux* étaient mis à contribution. Les voûtes s'ornèrent ensuite de *peintures excellentes*; le pavé en briques fut remplacé par de belles *mosaïques au dessin correct et aux couleurs variées*. Malheureusement de tous ces travaux, comme de ceux du temps de Pierre Ier,

[1]) Voy. les *56 diplômes* et les *840 parchemins* du temps de l'abbé Marin (*Arc. Mag.* Lett. H. et J. Arc. n. XXVI-XXXIV, *passim*) — Cf. MURAT. *Ital. Sac.* V. 790, TRINCHERA, Syl. græc. memb. p. 193 et suiv.

[2]) Mai 1167. *Arc. Mag.* H. 49. DE BLASI, *Chron.* ann. 1167.

il n' existe presque plus rien, si ce n' est un *Ambon* ou *Jubé*, qui doit nous faire déplorer vivement la perte de tout ce que le temps et l' incurie des hommes ont détruit [1]). Ce jubé précieux, dont les parties principales sont aujourd' hui dispersées en plusieurs endroits de l'Abbaye, était soutenu par quatre colonnes torses en marbre blanc [2]). Il était composé surtout de grandes tables de porphyre rouge antique, très-fin, sur lesquelles se déroulent, en orbes, des mosaïques étoilées du meilleur goût et du même style que celles des ambons que l' on admire dans la cathédrale de Salerne [3]).

Il existe, à Cava, un autre monument fort ma remarquable de cette époque. C' est le tombeau de la reine *Sibylle*, la sœur du Duc de Bourgogne et la deuxième femme du roi Roger. Sibylle mourut en 1150, sans laisser d' enfants, et son corps fut solennellement enseveli à

[1]) « Post hæc igitur Vir Beatus Cavensem Basilicam magnificè ampliare aggressus est. Id quod cum Dei adiutorio decenter explevit. Eiusque parietes inter cætera marmoreis tabulis vermiculato opere elaboratis, multis in locis contexit, et picturis excellentibus exornavit. Mixtisque præterea vario colore lapillis mira arte compactis, pavimentum ferè omne constravit. Ex quibus multa quidem, temporum iniuria, diruta sunt, vix alto vestigio superstite; quædam vero ceu vetustatis nescia, nihil passa cernuntur; veluti sunt geminæ tabulæ (ut vocant) Museo affabrè factæ, quibus totus ille Chori exterior paries vestitur, qui Chorum ingredientibus obviam est, Auctorem suum his versibus indicantes:

HOC OPUS EST FACTUM, TE PRAECIPIENTE MARINE,
ABBAS, CUI CHRISTUS DET VITAM SINE FINE.

RODUL. *Hist.* MS. 61. p. 106. — Cf. MORCALDI, *Synop.* Cod. Dipl. Cav. p. XVI.

[2]) Il serait très-facile de reconstituer en entier le bel ambon dont il s' agit ici. Les *colonnes* et la *partie antérieure* forment, dans le nouveau Réfectoire d' observance, les portes latérales de service et la chaire de lecture; les *latéraux* et *le dessous* ornent, dans l'Église, les autels du Crucifix, de la Vierge et de S. Benoît; enfin les *rampes* du petit escalier qui conduisait à l' ambon, auxquelles fait allusion l'abbé RODULPHE à la fin de la note précédente (ce qui reporte au delà du XVI[e] siècle la destruction de ce travail), sont placées, comme couvercle, sur la tombe de *Constance Punzi*, dans l' ancien cloître, et sur celle de la reine *Sibylle*, dans le vestibule de l' Église, où on lit précisément l' inscription citée par *Rodulphe.*

[3]) L' Archevêque de Salerne, *Romuald Guarna* (1153-81), le célèbre auteur de la *Chronique* qui porte son nom, fit exécuter, du temps de l' abbé Marin (1146-70) les deux ambons que l' on admire aujourd' hui, à Salerne, dans la cathédrale de S. Matthieu (STAIBANO, *Guida del Duomo di Salerno*, p. 30. Saler. 1874, in-8°). Le dessin de ces ambons est identiquement semblable à celui de Cava; ce qui nous porte à croire qu'ils sont, tous trois, du même artiste.— Quant à l'ambon de *Ravello*, près d'*Amalfi*, il est postérieur à ceux-ci, d'un siècle (1260). Il ne peut donc pas être cité, ainsi que quelqu'un l' a fait, comme contemporain de celui de Cava.

Cava [1]). Le tombeau de cette reine se trouvait d'abord à l'entrée extérieure du chœur de l'Église [2]); plus tard il fut transporté dans le vestibule qui la précède, et c'est là qu'on peut le voir encore, à droite en entrant. Il est formé d'un beau sarcophage en marbre blanc, ayant, sur le devant, dans une médaillon, le demi-buste de Sibylle. Au-dessus du tombeau, il y a, fixée au mur, une inscription mortuaire, qui rappelle à la fois la piété de la reine et la munificence du roi, son époux. Voici cette inscription:

REX HUIC DAT RUPI ROGERIUS ARVA SICLORUM
DAT CONJUX CINERES MOESTA SIBYLLA SUAS [3]).

Le roi Roger ne survécut que quatre ans à sa seconde femme. Il laissa, en mourant (1154), le trône de Sicile à son fils, *Guillaume Ier*, dit *le Mauvais* (1154-66). Celui-ci, malgré les travers qui lui ont valu son surnom, comme son père et ses aïeux, montra toujours un grand attachement pour la *Congrégation de Cava* et spécialement pour un docte et prudent religieux, appelé *Christophe*. Roger avait déjà fait de *Dom Christophe* son ami et son conseiller intime. Guillaume alla plus loin encore. Du consentement de l'abbé Marin, il l'appela à sa cour et le nomma son pénitentier royal [4]).

[1]) « Rex autem Rogerius . . . Sibiliam sororem Ducis Burgundiæ duxit uxorem, quæ non multò post Salerni mortua est, et apud Caveam est sepulta. » ROMUALD. SALERN. *Chron.* ad an. 1150. ap. MURAT. Scrip. Rer. It. t. VII, p. 193, d.— « 1151 (*pour 1150*). Obiit Sibilla regina. » *Ann. Casin.* ap. PERTZ, t. XVIIII. p. 310. — « 1150. Depositio Dominæ Sibyllæ, illustris reginæ.» *Necrolog. Salernit.* cité dans le MS. de M. *Célestin Guariglia*, f° 74, où on lit, en outre, les paroles suivantes: « 1150. Obiit Sibylla regina . . . In monasterio Cavensi videtur sepultura dictæ reginæ in qua, annis præteritis, legebatur hæc inscriptio: IN HOC TUMULO JACET CORPUS REGINAE SIBILLAE, UXORIS QUONDAM ROGERII, REGIS SICILIAE.» Cf. MAT. CAMERA, *Ist. di Amalfi*.p.185.Napoli, 1836.— DE BLASI (*Chron.* ad. an. 1152) et d'autres encore se tompent donc en fixant la mort de Sibylle à l'an 1152.

[2]) Lettre de l'abbé *Mazzacane* au marq. *Villarosa* (6 Fév. 1829) ap. TARSIA, *Lett. di diversi uomini illustri*, p. 250. Napoli, 1844.

[3]) Cf. MORCALDI, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. xvii; *Guida del monum. Cav.* p. 6.

[4]) « Vixit quoque usque ad huius B. Viri tempora D. Christoforus Cavensis Monachus, Vir virtutis eximiæ, qui sub B. Falconis primum, deinceps sub eius regimine tanto decore enituit, ut serenissimo utriusque Siciliæ Regi Rogerio in primis charus fuerit, atque ob singularis eruditionis et prudentiæ experimentum, ac spectatæ in eo fidei integritatem, Guilielmus I, Rogerij prædicti filius, eum in Regali Palatio secum habere omnem adhibuerit conatum. Id, quod obtinuit, eumque in Regium Pœnitentiarum sibi elegit. » RODUL. *Hist.* MS. 61. p. 101.— Cf. UGHELLI. VII. 375. et, à l'*Appendice*, lettre L. le diplôme du roi Guillaume I.

Enhardi par ces bonnes dispositions envers un de ses religieux, partant surtout de la part d'un prince qui n'était pas des meilleurs, l'abbé de Cava se rendit à Palerme, où *Guillaume le Mauvais* tenait sa cour. Il lui soumit les principaux diplômes accordés jusqu'à ce jour à son Abbaye, et le pria de vouloir les confirmer. Guillaume, *par amour pour Christophe, son pénitentier, et afin de ne point rester au-dessous de ses ancêtres*, qui, à partir de Robert Guiscard jusqu'à son père Roger, avaient été si prodigues de faveurs envers l'abbaye de Cava, non seulement confirma tous les biens et privilèges de cette abbaye; mais la prit sous sa spéciale protection; l'exempta de toute sorte de charges ou taxes; donna à l'abbé Marin et à ses successeurs le pouvoir de nommer des juges et des notaires publics; lui accorda le privilége de créer des vassaux et de les appeler sous les armes; lui reconnut le droit de juger les hommes de sa dépendance, ne réservant pour lui que celui d'intervenir dans les affaires criminelles [1]).

Outre *Dom Christophe*, le pénitentier des rois Roger et Guillaume I[er], du temps de l'abbé Marin, il florissait à Cava un autre religieux célèbre, dont déjà nous avons prononcé ailleurs le nom. Il s'agit de *Dom Jean de Marsique*, le fondateur de la petite ville de *Tramutola*. *Dom Jean* fut appelé de Cava à Marsique, sa patrie, pour succéder à Jean II, sur le siége épiscopal de cette ville, vers 1163 [2]). Il reçut alors le nom de *Jean III*. En considération de ce fils distingué de Cava, les comtes de Marsique accordèrent, tant au monastère de la Sainte-Trinité qu'aux habitants de *Tramutola*, une infinité de concessions, priviléges et exemptions, que le lecteur voudra bien nous dispenser d'énumérer ici [3]). Notons seulement que *Jean III* vivait encore en 1179, puisqu'il assista alors au concile que le pape Alexandre III réunit au palais de *Latran* [4]), et tout porte à croire qu'il vécut encore longtemps après.

Cependant l'Italie était plus que jamais divisée en deux camps : celui des *Allemands*, commandés par Frédéric Barberousse, et celui de la fameuse *Ligue Lombarde*, ayant à sa tête le pape Alexandre III. Ce dernier, attaqué dans Rome même, chercha son salut dans la fuite (1167). Il trompa une nuit la vigilance des troupes impériales, et, grâ-

[1]) Voy. à l'*Appendice*, lettre L.

[2]) Voy. ci-dessus, pag. 114.

[3]) Voy. les diplômes de Mai 1153, de Nov. 1154, de Mai 1155 (*Arc. Mag.* H. 13, 17 et 19). Cf. UGHELLI. VII. 499-503; VENTIM. *Difes. di Tramut.* Napoli, 1801. passim.

[4]) « Interfuit deinde Joannes Lateranensi Concilio sub Alexandro III anno 1179. » UGHELLI. Op. cit. 501. c.

ce à un travestissement, il put gagner la flotte du roi de Sicile, *Guillaume II le Bon* [1]), qui l' attendait à l' embouchure du Tibre, et passer de là à Gaëte et puis à Bénévent. L' abbé de Cava, qui s' était toujours montré un des plus ardents soutiens de la bonne cause, se rendit, ainsi qu' une foule d' autres prélats et de seigneurs, auprès du Pontife fugitif, pour lui faire acte de fidélité et lui offrir les secours de son Monastère. Touché de cet acte de délicatesse, Alexandre III, à peu de temps d' intervalle, accorda à l' abbé Marin jusqu' à cinq bulles distinctes (1168). Le grand Pape accepte d' abord avec gratitude la redevance annuelle de trois sous d'or que déjà nous connaissons [2]). Puis, à l' exemple de ses prédécesseurs Grégoire VII, Urbani II, Pascal II, Calixte II, Innocent II et Eugène III, il déclare que le Monastère de Cava n' est soumis qu' au Saint-Siége; il le prend sous sa protection spéciale; confirme toutes les donations qui lui ont été faites; accorde à l'Abbé le privilége de faire usage de tous les ornements pontificaux: mitre, crosse, anneau, sandales, gants, tunique, dalmatique, etc., spécialement dans les conciles, aux principales fêtes de l' année et aux obsèques des grands personnages [3]) ; renouvelle le droit de faire ordonner les clercs du Monastère par n' importe quel évêque; ratifie celui qu'ont les religieux d' élire leur Abbé; confirme d' une façon particulière toutes les possessions du monastère de la Sainte-Trinité de *Trani*, qui dépendait de Cava; accorde enfin son approbation à toutes les concessions faites par les Pontifes, ses prédécesseurs, en faveur de l' Abbaye ou de la Congrégation de Cava [4]).

L' abbé Marin ne survécut pas longtemps à tant de largesses. Après avoir fourni un gouvernement glorieux de vingt-quatre ans (1146-70) [5]), il mourut le 15 Décembre 1170 [6]). Son corps fut déposé non

[1]) Suivant les *Annales de Cava*, il avait succédé à son père en 1165, ou mieux en 1166: « *1165, obiit Guilielmus Rex*, et filius Guilielmus Rex efficitur, » *Ann. Cav.* ap. PERTZ, SS. III. 192.

[2]) Voy. plus haut, page 58, et Cf. le dipl. de Janv. 1168. (*Arc. Mag.* H. 50).

[3]) MARGARINI (*Bull. Cas.* I. 8) se trompe en attribuant cette bulle à Alexandre II (1066). Elle fut donnée par *Alexandre III*, à Bénévent, le 30 Janv. 1168. Voyez-en d' ailleurs le texte, à l'Appendice, lett. M.

[4]) Trois bulles sont datées de *Bénévent*, 30 Janvier; la quatrième fut donnée à *Ferentinum*, le 15 Mai et la dernière à *Anagni*, le 28 Juillet (Voy. *Arc. Mag.* H. 50. 51. J. 1. 2. 3. — Cf. MARGARINI, op. cit. t. I p. 18-20 et mieux t. II, p. 180-183; COCQUELINES, *Bull. Rom.* t. I. p. 394-96, etc.)

[5]) C' est ce que rappelle *Jean de Capoue*, dans son petit poëme déjà cité:

Abbas Marinus, vir magno nomine pollens,
Prefuit ecclesie, viginti quatuor annis.

[6]) « 1170. Domnus Marinus, abbas sanctæ Trinitatis, obiit XIX kal. Januarii.» *Ann.*

loin de la porte d' entrée de la *Chapelle des Saints-Pères*, près du lieu où reposait déjà S. Constable. On mit au-dessus de son tombeau le distique suivant:

QUEM DEUS ÆTERNO CŒLI DITAVIT HONORE,
HIC PIA DEVOTUS MEMBRA MARINUS HABET [1]).

CHAPITRE IV.

LE BIENHEUREUX BÉNINCASA.

1171-1194.

Mérites de Béníncasa. — Guérison du roi Guillaume le Bon.— Les religieux de Cava appelés à fonder l' abbaye de *Montréal*.—La règle du silence et Guillaume II. — Beau rôle des religieux de Cava en Sicile. — Voyage de Bénincasa dans cette ile.—Érection de Montréal en Archevêché.—Nouveaux bienfaiteurs de Cava — Diplôme célèbre de Baudoiu IV, roi de Jérusalem.— Prétentions des Salernitains.— L'antipape *Landon* à Cava. — Dom Agapit. — Bénincasa jugé par un contemporain.

Le monastère de Cava, à la mort de Marin, resta sans Abbé, pendant un mois et demi. Enfin, le 30 Janvier 1171, les suffrages unanimes des religieux électeurs portèrent sur le siége abbatial de la Sainte-Trinité un enfant de la vallée même de Cava, appelé *Bénincasa* [2]).

Benincasa, suivant le petit poëme de *Jean de Capoue*, fut un pasteur excellent, aussi prudent que pieux [3]). De fait, son gouvernement de

Cav. ap. PERTZ. — « Xviij *(kal. Januarii)*. Depositio domini Marini abbatis. » *Calend.* in MS. Memb. Cav. n. 19.—Cf. DE BLASI, *Chron.* an. 1170; BUCELINI, *Menol.* p. 853. Le *Breve Chron. Cav.* d' UGHELLI (*Ital. Sac.* VII. 373) se trompe donc en fixant la mort de l' abbé Marin en 1171.

[1]) « Ejus corpus iuxta Beati Patris Constabilis tumulum sepultum est, ubi pia fidelium devotione colitur » etc. RODUL. MS. 61. p. 107. — Quand, en 1648, on refit la *Chapelle des Sainte-Pères*, on trouva les corps du Bienh. Marin *enveloppé dans une chappe noire, avec un étole par-dessus*; *une crosse, en forme de T, longue de quatre palmes* (1 mèt. 06) *à ses côtés, et des sandales aux pieds. Des rameaux de laurier étaient répandus dans tout le tombeau.* (Libro dei ricordi, n. II. f° 149 a t°).

[2]) « 1171 (*et non pas 1170, comme lisent quelques uns.*) Domnus Benincasa eligitur abbas sanctæ Trinitatis, II. kal. Februarii. » *Ann. Cav.* in MS. Memb. n. 3. f° 127, vel ap. PERTZ, SS. III. 192. — Cf. DE BLASI, *Chron.* an. 1171.

[3])
Benincasa, pius, prudens et pastor opimus,
Successit digne, fovit, rexitque benigne,
Octavus residens vicenis et tribus annis
Celica regna petens; fruitur nunc sedibus almis.

vingt-trois ans est presque aussi glorieux que celui de S. Pierre Pappacarbon, qui avait été, comme nous l'avons dit, l'âge d'or de l'Abbaye; que l'on en juge au reste.

Le royaume des Deux-Siciles avait alors, pour souverain, *Guillaume II*, dit *le Bon* (1166-89), fils et successeur de *Guillaume le Mauvais*. Ce prince, aussi magnifique que son père s'était montré avare, n'avait cependant point d'enfants. Afin de mériter du Ciel la grâce d'en obtenir, il fit construire, en l'honneur de la Ste Vierge, sur une pittoresque colline, qui domine la ville et le golfe de Palerme, le somptueux monastère de *Montréal*, de réputation Européenne (1174) [1]. Quand ce splendide monument fut terminé Guillaume voulut le peupler de pieux et doctes religieux. Une circonstance, tenant du prodige, détermina son choix. Laissons parler ici un chroniqueur Sicilien: « Le roi Guillaume, dit-il [2], se rendait de Capoue à Salerne, pour passer de là en Sicile. Mais il était à peine arrivé à Salerne, qu'il fut contraint de s'arrêter, à cause de la maladie de la pierre qui le tourmentait. Les douleurs devinrent telles, qu'on finit par désespérer de le sauver. En ces jours, *Bénincasa*, abbé de la Sainte-Trinité de Cava, monastère de l'ordre de S. Benoît, était fameux par sa sainteté. Guillaume le fit venir près de lui. L'homme de Dieu fortifia d'abord l'esprit du roi et rendit, peu après, à son corps la vigueur d'autrefois. » — Cela se passait en 1172 [3]).

Le monarque reconnaissant se souvint toujours, dès lors, du saint abbé de Cava et ce fut précisément à lui qu'il s'adressa afin d'obtenir des religieux pour son monastère de Montréal (1176): « Le roi Guil-

[1]) « Considerans Rex ipse felicitatis suæ tempora à Domino accepisse, et quod eum absque liberis sors fecerat infelicem, cogitavit, ut sapiens sapienter placaret Dominum, ut fœcundam redderet, quam sterilem fecerat, cogitavit de thesauris suis ædificare sibi domum in monte Regali ad honorem gloriosæ Virginis Matris ejus, quam ditavit, compsit, et auxit. Ditavit possessionibus, compsit auri ornatu, auxit et musivo opere, lapidumque pretiosorum colore diverso, et talem ad finem usque perduxit, qualem nullus Regum, aut Principum in toto terrarum Orbe construxit temporibus nostris. » RICHARDI DE S. GERMANO *Chron.* ap. *Murat.* SS. VII. 969. — « Cum Monasterium in honorem Dei et memoriam B. Mariæ Dei Genitricis et Virginis, sicut non solum ex literis tuæ Celsitudinis, sed etiam aliorum certa relatione, non sine multo gaudio et lætitia cordis audivimus, super sanctam Kiriacam divinæ gratiæ inspiratione *regalibus construere cœperis opibus*, et largissimis et amplissimis possessionibus disposueris » etc. *Ex Bulla Alexand. III ad Regem Guiliel. II. 14 Januar. 1175.* ap. COCQUELIN. *Bull. Rom.* t. II. p. 433.

[2]) *Cronica MS.* du P. CATANIA, dans les Arch. des Bénédictins de Montréal.

[3]) GRAVINA, *Il duomo di Monr. illust.* p. 8. note 2 et 3, Palerme, 1859, in-f° max°.

laume, dit l'historien *Rodulphe* [1]), après avoir heureusement terminé le temple et le monastère de Montréal, désirait y introduire la plus parfaite régularité et la majeure observance qu'il lui fût possible. Il se persuada qu'il atteindrait ce but s'il y appelait des religieux de Cava. Il expédia donc, comme ambassadeurs, quelques uns des principaux personnages de sa cour au monastère de Cava, avec des présents et des lettres. Dans ces lettres, il priait l'abbé Bénincasa de

[1]) *Rodulphe* écrit aussi bien en italien qu'en latin. Que le lecteur en juge par ce passage, encore inédit: « Trà le più illustri opre ch' egli (*Guglielmo il Buono*) si trova haver fatte, la più segnalata e degna de la sua real magnificenza e pietà, fù l'haver da' fondamenti eretto, et edificato con mirabil' artificio, et inestimabil spesa quel nobilissimo, e per il Mondo tutto nominato e famoso Tempio e Monasterio di Monreale nel'Isola di Sicilia; con dotarlo di grossissima intrata, conforme alla sua grandezza reale. La qual' opra dopò ch' egli hebbe felicissimamente compita, desiderando d' introdurvi la maggior osservanza, e più santi istituti che gli fusse possibile; cciò d' avvenirgli à voto si persuase, se i Monaci dal Monasterio Cavense ivi conducesse, i quali secondo la norma del detto Monasterio, in quello l' osservanza regolare, e modo di vivere istituissino. Per il che alcuni dei principali de la sua Corte mandò suoi ambasciatori al Monasterio Cavense, con sue lettere e doni; pregando istantemente il Beato Benincasa che il Monasterio di Monreale sotto il governo della Congregation Cavense perpetuamente accettasse, e dal Monasterio Cavense vi mandasse i Monaci, i quali conforme al lor modo di vivere e monastici istituti ivi di continuo dimorassino al servitio del Signore. Venendo dunque li detti ambasciatori al Monasterio Cavense, e dal santo Padre con ossequiosa charità ricevuti, à lui le lettere e i doni del lor Rè fedelmente appresentarono; e con istanza humilmente il pregarono che al suo desiderio si degnasse di sodisfare; le quali cose udite il santo Padre non si può dire di quanta giocondità di spirito fusse ripieno. Si che verso il Rè con le viscere di carità abondanti, à coloro ch' in suo nome à lui venuti erano molte gratie rendendo, dopò che per alquanti giorni con esso lui ritenendogli, con molta humanità gli hebbe trattati; da quella santissima Congregatione de' suoi Monaci Cavensi in ogni santità e perfettione riguardevoli, et illustri, n' elesse cento, i quali sott' il governo di Theobaldo lor Padre, con esso loro in Sicilia al Rè n' andassero. I quali havuta dal Beato Padre la Benedittione, montando sù la real galea con gli ambasciatori del Rè, al' Isola di Sicilia navigarono; et al Rè appresentandosi, furono da lui, che con grandissimo desiderio aspettati gli havea, un per uno gratiosissimamente abbracciati, e con molta divotion' et allegrezza al Monasterio condotti; il quale con tutte le cose che per lor' uso e comodo preparate vi erano assegnandogli, e dal Padre Theobaldo, e da tutti gli altri licentiandosi à casa se ne ritornò. Ma Theobaldo con i suoi monaci nel Monasterio rimanendo, in tanta austerità di vita, e rigor d' osservanza si restrinsero, che da ciascuno che la lor conversatione riguardava, ogni humana consideratione con la lor santità avanzare, et esser più tosto Angeli che Huomini si giudicava; poichè nè l' amenità del luoco, nè la maravigliosa bellezza, e magnificenza delle stanze, nè le tante ricchezze e comodità, et altre cose tali, dal rigor del lor' istituto non gli potessino pure un punto rallentare. » RIDOLFI, *Vite de' SS. Pad. Cav.* MS. 65. f. 87-88. — Cf. VENER. *Dict.* III. 177.

daigner accepter le monastère de Montréal sous le gouvernement de la Congrégation de Cava et d'envoyer, en conséquence, à Montréal, des religieux pour y pratiquer désormais les institutions de leur Ordre. Les messagers du roi furent reçus avec une grande charité par le vertueux Abbé, auquel ils présentèrent fidèlement les lettres et les présents dont ils étaient porteurs, le suppliant, en même temps, humblement, mais instamment, de vouloir bien satisfaire les pieux désirs de leur souverain. On ne peut dire de quelle joie Bénincasa fut rempli en recevant une telle ambassade. Il adressa, le cœur surabondant d'une sainte allégresse, de vifs remercîments aux envoyés du prince. Il les retint même près de lui quelques jours et, durant ce temps, les traita avec les plus grands égards. — Cependant Bénincasa choisissait, parmi la multitude de ses religieux, ceux qu'il destinait à fonder la nouvelle Abbaye. Il en réunit ainsi cent des plus vertueux et, peu après, leur donna l'ordre de se rendre en Sicile, sous la conduite de *Dom Théobald*. Dès qu'ils eurent reçu la bénédiction de leur vénérable Abbé, tous ces religieux, en compagnie des ambassadeurs, montèrent sur la galère royale et firent voile vers Palerme [1]). A leur arrivée dans l'île, (le 20 Mars 1176, veille de la fête de S. Benoît [2]), le roi, qui les attendait avec anxiété, alla au-devant d'eux, les embrassa tendrement, les uns après les autres, et les conduisit ensuite lui-même, plein de dévotion et de joie au monastère qu'ils devaient habiter. Il leur assigna tout ce qu'il avait fait préparer pour leur usage ou leurs commodités [3]);

[1]) Il est de tradition, à Cava, que Théobald était porteur d'une lettre, dans laquelle l'abbé Benincasa demandait excuse au roi de Sicile du petit nombre de religieux qu'il lui envoyait: *Il n'en avait*, disait-il, *que trois mille* !.... Cf. Rodul. MS. 61. p. 109, Bucelin. *Menol.* pag. 29 — Cela au reste s'accorde parfaitement avec le langage de la Bulle de *Lucius III* de l'an 1182: « Brevi tempore templum Domino multa dignum admiratione construxit (*Guilielmus Rex*), castris munitissimis, et redditibus ampliavit, libris, et sacris vestibus et argento decoravit, et auro: *et tandem multitudinem Monachorum de Cavensi Ordine introduxit.*» etc. Ap. Cocquel. *Bull. Rom.* t. III. p. 4.— Suivant ce que m'a assuré, en Octobre 1874, le Rme P. Prieur *D. Dominique-Gaspar Lancia*, de Palerme, (qui fut alors envoyé par Pie IX, à Cava, comme *Visiteur Apostolique*), on a conservé, à Montréal, jusqu'à la suppression de 1867, la *Règle de Saint Benoît, selon les Constitutions de Cluny et les Usages de Cava*, que l'abbé Théobald et ses confrères emportèrent avec eux de Cava en Sicile. Cette *Règle*, doit être aujourd'hui encore dans la *Bibliothèque Nationale* de Palerme.

[2]) Cf. Gravina, *Il duomo di Monreale illustrato*, p. 9.

[3]) « L'intero fabbricato (*di Monreale*) allorchè da Guglielmo II fu consegnato a Teobaldo, abate Cluniacense (1176), era formato, come lo è tuttora, presso a poco di un quadrato. Un ampio chiostro ne occupava il centro. Tre fiancate erano circuite da

puis il prit congé d'eux et retourna à son palais. Quant à Théobald et à ses religieux, ils observèrent, dès le premier moment, une telle austérité de vie, une telle rigueur de discipline, que tous ceux qui les voyaient les prenaient plutôt pour des anges que pour des hommes. Ni l'aménité du lieu, ni la merveilleuse beauté et magnificence du monastère, ni les richesses infinies dont ils furent comblés ne purent jamais affaiblir la vigueur de leur ferveur première. »

Théobald, qui avait conduit à Montréal la colonie bénédictine de Cava, fut chargé, comme abbé [1]), de la gouverner. Il le fit, ***sous la Règle de S. Benoît, selon l'observance et la discipline de Cava,*** ainsi que le prouvent un grand nombre de documents, tels que le diplôme du roi Guillaume le Bon, du mois d'Août 1176, et la bulle du pape Lucius III du 5 Février 1182 [2]). Voici, du reste, un fait qui nous confirmera dans cette persuasion et nous donnera une idée de ces fameuses *Constitutions de Cava*, si peu connues aujourd'hui: « Un jour (c'est encore l'abbé *Rodulphe* qui parle), tandis que plusieurs religieux étaient occupés à un certain travail, le roi Guillaume, qui allait souvent au monastère de Montréal, soit pour y passer quelques instants avec les religieux, soit pour assister à leurs offices, s'y rendit, comme d'habitude, vers le soir, et se mit à se promener sous les cloîtres du monastère. Apercevant de loin les religieux qui travaillaient, le prince se dirigea vers eux, les salua avec affabilité et leur demanda je ne sais trop quel détail qu'il désirait connaître. A cause de la Règle, qui commandait alors le silence, aucun des religieux n'osa répondre au roi, mais tous, saluant humblement de la tête le monarque, passèrent outre, l'un après l'autre, et continuèrent à s'occuper silencieusement de leur travail. Cette manière d'agir déplut beaucoup au bon roi, qui l'attribua, non point à l'observation d'un article de la Règle, qu'il ignorait; mais bien à la grossièreté des religieux. Il se crut méprisé par ces moines qu'il aimait tant et auxquels il avait déjà donné tant de marques de son affection. Toutefois il ne

tre grandi corridoi, che costituivano la dimora dei monaci. La chiesa, dalla parte di tramontana, chiudea il quadrato sopradetto, prolungandosi alquanto verso l'oriente .» GRAVINA, *Oper. cit.* pag. 24 et suiv.

[1]) Et même *comme Évêque*, suivant RODULPHE (MS. *figuré* n° 7), DEL GIUDICE (*Sommario dei Privil. di Monreale*, p. 16. Palermo. 1702) GRAVINA et autres.

[2]) « Monasterium *ad Ordinem Cavensis Monasterii* et Beati Benedicti Regulam informandum, non longe a mœnibus felicis Urbis nostræ Panormi, super sanctam Curiaciam (*ou mieux S. Ciriacam, comme porte la Chronique de* DE BLASI), diligenti cura nostra et multa devotione fundatum, sanctæ et Gloriosæ, semperque Virginis Dei Ge-

montra extérieurement aucun trouble et dissimula son mécontentement sous une apparente sérénité. Peu après cependant, tandis qu'il se trouvait à discourir avec l'abbé Théobald d'autres affaires, il se mit à raconter, comme incidemment, ce qui lui était arrivé. Théobald reconnut bien vite sur le visage du roi tout le trouble qui agitait son esprit. Il lui fit alors doucement, comprendre que ce qu'il attribuait à l'inurbanité et au manque d'égards pour sa personne, provenait uniquement de l'observance exacte des Règles: *Les Constitutions du Monastère de Cava*, ajouta-t-il, *sont si profondément gravées dans le cœur de ces religieux, qu'ils supporteraient volontiers les peines les plus grandes et la mort même, plutôt que de violer le Silence, aux heures qu'ils doivent l'observer*. Ces paroles et d'autres semblables calmèrent le roi, qui, non seulement rendit aux religieux toute son estime, mais eut, dès lors, la plus haute opinion de leur vertu [1]).

S'il fallait d'ailleurs d'autres preuves de l'amour du roi Guillaume II envers les religieux de Montréal, nous les trouverions dans les largesses qu'il ne cessa de leur prodiguer, durant tout le cours de son règne. Dans le diplôme du 15 Août 1176, comme dans celui qui a été cité plus haut, *par amour pour les religieux de Cava, qui s'efforcent de civiliser les mœurs des Siciliens, au moyen de la probité de leur vie et par l'enseignement des sciences*, ce prince accorda à Théobald et à ses successeurs d'immenses possessions, tant en Sicile qu'en Italie; telles que le château-fort de *Corilion* ou *Carlion*, les fiefs de *Pace*, de *Calatrasi* et de *Bulchar*, la ville épiscopale et le pays tout entier de *Bitetto*, en Pouille, cinq navires dans le port de Palerme, le droit de pêcher le thon autour de l'île de *Fima*, des églises et des terres sans nombre à *Messine*, à *Rossano* et ailleurs, enfin le privilége, pour l'Abbé, de rendre la justice aux hommes qui dépen-

nitricis Mariæ Titulo et sacrosancto nomini duximus consignandum. » *Ex dipl. Guillielmi Regis*, 28 Jan. 1176, ap. MARGARIN. *Bul. Cas.* t. II. p. 190. — « Statuimus in primis, ut ordo monasticus, qui secundum Dei timorem et beati Benedicti Regulam et *Cavensis Monasterii observantias* in eodem loco constitutus esse dignoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. » *Ex Bulla Lucii III.* 5 Feb. 1182. *Ibid.* p. 198, vel ap. COCQUELIN. *Bull. Rom.* t. III. p. 4. — Cf. VENER. *Dict.* I. 170.

1) « Die verò quadam cum Rex prædictus circa Vespertinam horam per Monasterij Claustra animi gratia deambularet; quo persæpè tum ut fratres inviseret, tum ut divinis laudibus interesset, venire consuevit: repperit ex Monachis quosdam (existimo) iuniores, quos eminùs conspicatus, deinde propiùs ad eos accedens blandè salutavit ac de aliquo percontatus est. Cui nemo, ob silentij disciplinam quicquam respondere ausit, sed eum quidem resalutantes, unus post alium transierunt: pergentes, ut opus, quod tunc fortè præ manibus habebant, silentes, aut divina recitantes mysteria, perficerent.

daient du monastère de Montréal [1]). Aussi l'abbaye de Montréal fut-elle, à sa naissance, presque aussi riche que celle de la Sainte-Trinité de Cava, sa puissante et glorieuse mère.

Près de trois ans s'étaient écoulés depuis le départ de Théobald et de ses compagnons pour la Sicile. Bien qu'une correspondance épistolaire active les unit toujours avec Cava, l'abbé Benincasa brûlait cependant du désir de les revoir et de visiter leur nouvelle demeure, dont Théobald ne cessait de lui vanter la magnificence et les merveilles [2]). Il monta donc sur le *Navire du Monastère*, alors ancré au port de *Vietri*, et fit mettre à la voile pour Palerme. A son arrivé dans la rade de cette ville, il fut accueilli par les gentilshommes du roi Guillaume, et conduit à la cour, où il reçut des marques extraordinaires d'honneur. Le monarque Sicilien n'oubliait point, qu'il devait, après Dieu, sa santé à l'Abbé de Cava. Aussi l'accompagna-t-il peu après, en grande pompe, jusqu'à Montréal (1178).

Bénincasa passa plusieurs semaines auprès de ses confrères de Montréal, et les édifia, durant tout ce temps, par l'exemple de ses vertus et la sagesse de ses conseils [3]). Il se rendit ensuite aux monastères de

Porrò id Rex ægrè tulit, factum ascribens non Religionis observantiæ, quam non noverat, sed inurbanitati potiùs, eorumque morum rusticitati. Ratus se ab ijs, quos tantoperè diligebat, tantisque sibi devinxerat beneficijs, penè contemni. Vix turbatum Rex animum regia vultus serenitate aliquantisper abscondere potuit, quin ocyùs cum Patre Monasterij loquendi occasione captata, ei omnia per ordinem enarraret. At ille negotium subito suspicans, Regemque lenire satagens, gestam actionem fideliter interpretatus est. *Regi* (inquit) *non ab aliud non responderunt, quem scio ab ipsis merito diligi, et quem omnes colimus, ac veneramur, nisi quia Cavensis Monasterij Institutio ipsos tàm arcto taciturnitatis vinculo colligat, ut facilius mortem ferè subeant, quam statutis horis Silentij leges audeant violare.* » etc. RODUL. MS. 61. p. 111. — Cf. MS. 65. f. 89.

[1]) VENER. *Dict.* II. 271; DE BLASI, *Chron.* an. 1176; MORCALDI, *Cod. dipl. Cav.* I. Synop. xv; FAZELL. *Rer. Sicul.* Decad. II. lib. 7. etc.

[2]) Voici ce qu'un auteur moderne dit de son cloître, modèle de grâce et de patience: « Il est formé de portiques à jour, liés par des ogives d'une courbe agréable, dont les retombés s'appuient sur des colonnes accouplées, au nombre de cent seize, toutes décorées de torsades, de rosaces, de losanges d'un riche dessin, d'une variété étonnante et incrustées de pierres précieuses et de marbres rares. Les chapiteaux sont exécutés avec une recherche et un soin remarquables; ils se composent de têtes d'animaux, de fleurs, de fruits. Le cloître est séparé en plusieurs divisions par ces élégants portiques.» DE LASALLE, *La Sicile*, p. 82. Paris, 1835.— Que l'on consulte, du reste, la splendide publication de l'abbé GRAVINA, citée plus haut, où la chromolithographie est venue si heureusement en aide au talent du moine artiste.

[3]) Suivant DEL GIUDICE (*Sommario dei Privileg. di Monr.* p. 16. n. XV. Palerm.

S. Nicolas de *Paternione* et de S. Michel de *Pétralie*, qui relevaient, depuis longtemps, de l'abbaye de Cava [1]). Après avoir mis ordre à tout ce qui pouvait les intéresser, il songea au retour et repassa par Palerme, tant pour prendre congé de Théobald que pour remercier Guillaume le Bon de l'accueil cordial qu'il lui avait fait naguère. Ce prince voulut alors mettre le comble à ses faveurs. Il octroya à Benincasa un beau diplôme, accompagné d'un sceau en or, dans lequel il confirmait toutes les concessions de ses prédécesseurs, prenait la *Congrégation de Cava* et en particulier l' Abbaye de la Sainte-Trinité sous sa protection royale, exemptait celle-ci de toute sorte de contributions ou servitudes, accordait à l'Abbé la faculté de créer des vassaux, etc. [2]). C'est chargé de ces prérogatives précieuses que Bénincasa, retourna à son monastère de Cava (Nov. 1178).

Le roi Guillaume cependant était de plus en plus touché de la régularité et des vertus des religieux qu'il avait fait venir de Cava en Sicile. Il était surtout frappé vivement du bien que leurs bons exemples opéraient dans l'île entière. Afin d'accroître encore l'importance de Montréal, il sollicita auprès du Saint-Siége l'érection de l'église de ce monastère en *Église métropolitaine*, avec le titre d'*Archevêque* pour l'Abbé [3]). Le pape *Lucius III* (1181-85), grand admirateur et protecteur, lui aussi, de la *Congrégation de Cava* [4]), finit par condescendre à ses désirs, et, le 5 Février 1182, par sa bulle, donnée à *Velletri*, il éleva l'église de Montréal à l'honneur de *Métropole* et nomma, pour premier Archevêque de ce siége, l'abbé Guillaume, le successeur

1702), on trouve, dans un diplôme de *Mars 1177*, le nom de 26 religieux, des *cent* envoyés de Cava à Montréal.

[1]) Voy., ci-dessus, pag. 105, et Cf. Rodul. *Hist. MS*. 61. p. 113.

[2]) Il n'existe aujourd'hui de ce diplôme important qu'une copie, mais authentique, de l'an 1290 (*Arc. Mag*. N. 50).

[3]) Cf. Richardi de S. Germano, *Chron*. loc. cit.; Gravina, etc.

[4]) Il y a encore à Cava au moins quatre bulles de Lucius III (1181-85). Par celle de Déc. 1181, il donne, du consentement des Cardinaux, le terrain sur lequel l'abbé *Bénincasa* fit, peu après, construire l'église de Ste Marie, au village de *S. Jacques de Lucérie*, en Pouille; par celle de Juil. 1182, il renouvelle la donation de l'année précédente et envoie de Rome, pour la nouvelle église, une pierre consacrée; enfin, par celles de Mars 1183, il confirme, d'un côté, les biens de l'Abbaye de Cava et approuve une transaction conclue entre elle et l'évêque de Capaccio, et, de l'autre, ordonne à l'Archevêque de Capoue de maintenir le monastère de la Sainte-Trinité de Capoue, dépendant de Cava, dans la liberté dont il jouit (*Arc. Mag*. I. 31, 36, 42 et L. 1).

de Théobald, mort peu de temps auparavant[1]). Puis afin qu' aucun lustre ne manquât au nouveau titulaire, il le revêtit du *pallium*. Le souverain Pontife, afin de prévenir désormais tout désordre, déclara encore qu' aucun prélat ne pourrait à l' avenir s'asseoir sur le trône archiépiscopal de Montréal, s' il n'avait été proposé par les religieux de ce monastère ou au moins par la majorité d'entre eux, et que, dans le cas où aucun des religieux de cette Abbaye ne serait trouvé capable de pouvoir être élu, ils choisiraient, dans une autre maison de l'Ordre, une personne capable de leur administrer le pain spirituel [2]).

A l'exemple du roi Guillaume, qui, dit un parchemin de cette même année 1182, «*semblait chérir le monastère de Cava au-dessus de tous les autres*» [3]), les grands du royaume furent prodigues envers lui de faveurs et de largesses. On n'en finirait point, si l'on voulait énumérer tous les documents qui en font foi. Il faudrait analyser des milliers de parchemins et de diplômes. Citons du moins, entre autres bienfaiteurs nouveaux de l'abbaye de Cava: Goffrid, comte d'*Alisina* et justicier royal (1173); — Guillaume, seigneur d'*Atripaldi* (1174); — Richard de Balbano, seigneur de *Rocchetta* et de *Lacedogna*; — Guillaume, évêque d'*Avellino*; — Robert *de Bassanville*, seigneur de *Cupersano* et de *Melfi* (1175); — Sergius, archevêque de Naples (1177); — Bertrand, archévêque de *Trani*; — Guillaume, seigneur de *San-Severino*, connétable, justicier royal et baron du Cilento, (1178) [4]); — Théodora, comtesse de *Gravina*; — Robert comte

[1]) L' abbé Guillaume appartenait, comme Théobald, au monastère de Cava, il avait accompagné ce dernier en Sicile, en 1176, avec la qualité de Prieur. RODUL. MS. n. 7; UGHELLI, *It. Sac.* VII. 375; LELLO, *Arciv.*, *Abb. et Sign. di Monr.* p. 9. etc.

[2]) « 1183 (*pour 1182*), .. Lucius papa III apud Velletrum promovit Wuilielmum abbatem S. Mariæ Regalis de Panormo in Archiepiscopum Montis Regalis. » *Anon. Casin.* ap. GATTUL. *Acces.* II. 831. — « Te itaque venerabilis in Christo Frater Guilielmo, in ejusdem loci Archiepiscopum nostris, tanquam Beati Petri manibus consecramus et Pallii dignitate statuimus decorandum » etc. *Ex bulla Lucii III.* ap. MARGARIN. *Bull. Cas.* II. 197-99. — Enfin ce qui prouvera toute l' importance de la nouvelle métropole, c' est que Lucius « *lui donna pour suffragans les évêques de Catane et de Syracuse.* » FLEURY, *Hist. Eccl.* t. XV. p. 454. Bruxell. 1715.

[3]) « Quod Dominus gloriosissimus Rex fere præ alijs videtur diligere. » *Dipl. Sibyllæ Comitissæ Alisinæ.* Oct. 1182. Arc. Mag. F. 38. Cf. DE BLASI, *Chron.* an. 1182.

[4]) Par le seul diplôme de Mars 1186, il concède ou confirme au monastère de Cava cinq ports du *Cilento*: *Puzzillo*, S. Marie de *Gulia* (au pied de Castellabate), *S. Primo*, *Oliorola* ou *Ogliastro* (non loin de *Pestum*) et S. Matthieu *ad duo flumina* ou de *Casalicchio*. (*Arc. Mag.* L. 18.—Voy. aussi les *diplômes* de Janv. 1178, de Fév. 1183, et de Mars 1187. *Ibid.* I. 19 et 41, L. 21. — Cf. VENTIMIGLIA, *Not. del Castel. dell'Abate*, p. 11. et xxxii).

de *Caserte;* — Roger, seigneur *Saint-Georges* (1180); — les chevaliers Anférius, Robert et Barthélemy, de *Roccapiemonte* (1181); — Bernardin, évêque de *Nole;* — Sibylle, comtesse d'*Alisina*, femme du défunt comte Robert (1182); — Tancrède, seigneur de *Fasanella* (1183); — Luc Guarna, seigneur du château de *Mantra;* — Umfrid, évêque de Sarno; — Guillaume, fils de Robert, comte de *Caserte;* — Roger *de Castello-Veteri*, seigneur du château de *Taurasio*, non loin d'*Avellino* (1184); — Le chevalier Jérusalem, également de Taurasio; — Richard, comte d'*Acerra;* — Richard, seigneur de *Candela* (1185); — Gimond, seigneur de *Rocca-Romana*; — Gisulfe, seigneur de *Castellammare-della-Brucca;* — Guillaume, seigneur de *Novi* (1186); — Jourdan *Filangieri*, châtelain de *Nocera-dei-Pagani* (1187); — Turgisius, seigneur de *Monte-Fulzone;* — Goffrid *Fallarinus*, de Capoue; — Guillaume, seigneur du *château du Fleuve-Froid*, non loin de Salerne (1188); — Élie et *Dioméda*, sa femme, seigneurs de *Gésualdo;* — Guillaume, comte de *Marsique* (1190); Margaritus, comte de *Brindisi*, de *Malte* et de *Victoria*, amiral de la flotte royale (1192), etc., etc. [1]).

Mais voici une preuve, s'il est possible, plus intéressante encore que toutes les autres, des faveurs dont on comblait de partout les religieux de Cava. Comme on l'a vu plus haut [2]), le navire de ce monastère parcourait alors les principaux ports de la Méditerranée. Par suite des relations qui existaient entre l'abbaye de la Sainte-Trinité et le monastère de Sainte-Marie *de la Latine*, il faisait surtout de fréquents voyages en Orient. *Baudoin IV*, sixième roi de Jérusalem [3]), voulut reconnaître d'une façon éclatante les services de ce navire monastique. Par son diplôme de l'année 1181, il affranchit donc le *Navire du monastère de Cava* de tout droit d'ancrage, dans les échelles du Levant, et lui accorda pleine et entière liberté d'importer et d'exporter tout ce qui pourrait être nécessaire aux religieux, sans être

[1]) Les diplômes et parchemins originaux se trouvent: *Arc. Mag.* Lett. I. L. etc. *Arc.* n. XXIV-XXXIV. *Ils sont au nombre de 1300 au moins.* — Cf. d'ailleurs Rodul. MS. 61. p. 112-120; De Blasi, *Chron.* 1271-94, passim; Trinchera, *Syllab.* etc.

[2]) Voy. pag. 77, 94 et 100. — Cf. Vener. *Dict.* IV. 1.

[3]) Exactement Baudoin IV est le *septième* roi de Jérusalem. Mais, par respect pour *Godefroy de Bouillon, qui ne voulut pas prendre une couronne d'or, au lieu où Jésus-Christ avait porté jadis une couronne d'épines*, ses successeurs, dans leurs diplômes, ne le comptèrent point comme roi. Cf. Morcal. ap. Vener. *Addit. ad Indic. Tabul. Caven.* seu *Collectaneae ex Tabul. Caven. decerptae.* MS. n. 73. Art. *Naves.*

obligé de payer aucun droit d'entrée ou de sortie. Ce document, si précieux pour l'histoire des relations commerciales de l'Abbaye avec l'Orient, fut donné à Tyr, le 8 Novembre 1181. Il fut écrit et signé par le fameux archevêque de cette ville, plus connu sous le nom de *Guillaume de Tyr*, l'historien si attachant des premières croisades, qui était alors chancelier de Baudoin IV [1]).

Les années suivantes, à part des donations presque journalières, ne sont marquées que par quelques contestations que l'Abbaye eut avec les habitants de Salerne et surtout avec *Nicolas*, archevêque de cette ville (1181-1225), qui s'était emparé, comme lui appartenant, du port de *Vietri* [2]). La question fut portée devant le roi *Guillaume*. Celui-ci, considérant que *Vietri*, dès le temps de son aïeul, le duc Roger, jusqu'à ce moment, avait toujours été tranquillement possédé par le monastère de Cava, le lui fit rendre, avec ordre à l'archevêque et aux Salernitains de ne plus oser désormais molester les religieux de la Sainte-Trinité (1182) [3]).

C'est aussi vers cette époque que fut envoyé dans le monastère de Cava Innocent III, plus connu cependant sous le nom de *Landon*, le quatrième et dernier antipape que le schisme opposa à Alexandre III [4]). Quand, le 29 Août 1178, le faux pontife *Jean de Strume* fit sa soumission au pontife légitime, ses partisans n'en persistèrent pas moins dans leurs égarements : « Le vingt-neuvième Septembre, dit *Fleury* [5]), quelques schismatiques élurent encore pour Antipape Lando Sitino de la famille des Frangipanes qu'ils nommèrent Innocent III. Un chevalier frère de l'antipape Octavien le prit sous sa protection en haine du pape Alexandre, et lui donna une forteresse qu'il avait près de Rome. » — La forteresse où se retira *Landon* s'appelait *Palombara*. C'est là que Landon se maintint jusqu'en 1180: « Cette année 1180, continue le grand *Fleury*, le pape Alexandre réduisit l'Antipape Lando, qui se faisoit nommer Innocent III. Le pape, plus indigné contre ce rebelle que contre les précédents, qui avaient l'empereur pour eux et un parti considérable, tint conseil avec les Cardinaux, et de leur avis fit sa paix avec leurs confrères parents de l'Antipape Octavien, dont

[1]) Voy., à l'*Appendice*, la lettre N.

[2]) Le port de *Vietri*, dès 1086, appartenait à l'abbaye de Cava (Voy. p. 51).

[3]) Dipl. *de Juil. 1182. Arc. Mag.* J. 37; De Blasi, *Chron.* 1182.

[4]) Ces antipapes sont : *Octavien* ou Victor III (1159-64), *Gui de Crème* ou Pascal III (1164-68), *Jean de Strume* ou Calixte III (1168-78) et *Landon Sitinus* ou Innocent III (1178-80).

[5]) *Hist. Ecclés.* t. XV. p. 404. Bruxelles, 1715.

le frère était le protecteur de Lando: il acheta de lui pour une grosse somme le château de Palombara, qui était la retraite de cet Antipape; et le prit ainsi par l'industrie de Hugues Cardinal diacre autrement Hugucion de la famille de Pierre de Leon, qui le fit enfermer à *Cava* avec ses sectateurs. Mais il en avait si peu que la plûpart des historiens n'ont fait aucune mention de lui » [1]). La réclusion de l'antipape *Landon*, à Cava fut cependant d'une grande importance; car, comme l'observe justement *Fleury* lui-même, elle mit un terme au schisme qui, depuis plus de vingt ans, divisait l'Église (1159-80). – Aucun écrivain ne nous fait connaître quelle fut la fin de *Landon*. Il est plus que probable cependant que, grâce aux paternelles exhortations de *Bénincasa*, et mieux encore grâce aux exemples de vertu que ce saint Abbé ne cessait de lui donner, Landon fit à Cava pénitence de ses erreurs, comme *Maurice Bourdin*, et qu'il y *mourut en paix*, comme *Théodoric* [2]).

Parmi le grand nombre de religieux qui illustrèrent le monastère de Cava, au temps de *Bénincasa*, outre l'abbé Théobald et l'archevêque Guillaume, que nous connaissons déjà, nous citerons encore Dom Agapit, qui fut nommé, vers 1185, à l'évêché de *Ferentino*, dans l'antique *Latium*. Ce bon religieux, de loin, comme de près, montra toujours la plus tendre affection pour son ancienne Abbaye. Il en reste encore plusieurs indices dans les Archives de Cava. En Août 1189, par exemple, du consentement du clergé de son diocèse, il donna à Benincasa l'église de *S. Barbatus*, de *Taurasio*, qu'il possédait aux environs d'*Avellino*, et, en 1193, il lui confirma l'église de *S. Cataldus*, également située à *Taurasio*, qui dépendait déjà de la Congrégation de Cava [3]).

Quant au vénérable abbé Bénincasa, il mourut le 10 Janvier 1194 [4]).

[1]) FLEURY. Op. cit. p. 423. — Voici cependant ce qu'on lit dans les *Annales Ceccanenses*, alias *Fossæ Novæ Chronicon*, ap. PERTZ. SS. XVIIII. p. 287: « *Mense Januarii eodem anno* (1180) *Speudo-Lando Sitinus, falso papa dictus, captus est ab Alexandro papa et inlaqueatus est, et apud Caveam cum complicibus suis in exilium ductus est.* » — De son côté l'*Anonyme Cassinien* (ap. GATTUL. *Acces*. II. p. 831), s'exprime ainsi, à l'année 1180: « *Lando intrusus, qui est papa Innocentius dictus, apud Palombaram cum sociis captus, ad Cavas est in exilium deportatus.* » Cf. REUTER, *Vie d'Alexandre III.* Berlin, 1846; DANTIER. *Les monast. Bénéd. d'Italie*. II. 278, etc.

[2]) Voy., ci-dessus, pag. 83 et 70.

[3]) *Arc. Mag*. L. 33 et 36. — Cf. RODUL. MS. 62. liv. II. ch. 30; UGHELLI. VII. 375; MURAT. *Ant. Ital*. V. 790.

[4]) « 1194 (*et non point 1193, comme ont lu* MURATORI, PRATILLI *et* PERTZ). Quarto Ydus Jan. obiit Beneucasa abbas sanctæ Trinitatis. » *Ann. Cav.* in MS. memb. n. 3.

Son nom fut célèbre parmi ses contemporains. Les innombrables donations qui de son temps furent faites à son monastère; les églises diverses qu'il édifia à Naples (1177), à Lucérie (1182) et à Sarno (1183); les diplômes multipliés que lui octroya le roi Guillaume II; les bulles si nombreuses d' Alexandre III et de Lucius III; la réclusion de l' antipape Landon, la fondation de l' abbaye de Montréal, et jusqu' aux privilèges accordés par Baudoin IV, en sont des preuves plus qu' évidentes. Voici du reste le témoignage d'une autorité compétente. R a y n a l d, archevêque de *Bari*, dans le diplôme par lequel il accorde à Cava, en 1179, l' église de Ste Marie-Madeleine de Bari, parle ainsi de l' impression qu' il éprouva en visitant l' abbé Benincasa et son monastère: « *Je me suis convaincu*, dit-il, *par ma propre expérience, que votre monastère s'appuie sur les conseils et la sagesse d'un grand nombre, et que les vertus des prudents le gouvernent* » [1]).—Benincasa mérita, par la sainteté de sa vie, d' être enseveli, près de la tombe de S. Alfère, dans la crypte *Arsicia* [2]), et aussi d' être honoré, sur les autels, le 10 Janvier, avec le titre de *Bienheureux* [3]).

f. 127. —Ce qui confirme que Benincasa mourut en Janv. 1194 et non en Janv. 1193, c' est l'autorité de deux parchemins, des mois de *Mars* et de *Juin 1193*, où il est question de l' abbé Bénincasa, comme étant encore vivant. VENER. *Dict.* I. 176, DE BLASI *Chron.* an. 1193, note N, et an. 1194.

1) « Tanta enim de Monasterio vestro laudum preconia, et virtutum oracula rerum experientia, et propria facie contemplante didicimus, ut evidenter appareat prædictum Monasterium multis consiliis, multaque sapientia niti, virorumque prudentium virtutibus discretissime dispensari. » Ex dipl. Dec. 1177. (*Arc. Mag.* let. J. n. 23).

2) « B. *Benincasa* sacri Cavensis Monasterij Monachus, Alumnus et Abbas VIII, in eadem prælatura floruit ab anno 1171, usque ad iiii Idus Januarii anni 1194, quo migravit e vita. Eius venerabile corpus in sacra Cavensi Cripta conditum requiescit. » VENER. *Dict.* t. I. f° 176. — Le corps de l' abbé Bénincasa, comme celui des autres Bienheureux, fut transféré dans le *Reliquaire* du Monastère, le 20 Octobre 1675. *Ex Adnot.* MS. 65. f° 93 a t°

3) BOLLAND. *Act. SS.* t. I Jan. p. 627. *Ed. Venet.*; BUCELINI. *Men. Ben.* p. 29. etc.

CHAPITRE V.

LE BIENHEUREUX PIERRE II.

1195-1208.

L'intrus Roger.— Éloge de l'abbé Pierre II.— Nouvelles plaintes de l'historien Rodulphe.— Les *Hohenstaufen* succèdent aux rois Normands. — Diplôme intéressant de l'empereur Henri VI. — Bienfaiteurs divers de l'Abbaye.— L'Hospice ou Obédience de Vietri. — Prétentions de l'archevêque de Salerne. — Perte du château de *Sant'Adjutore*.— Mort de Pierre II.

Il paraît qu'après la mort de l'abbé Bénincasa les moines électeurs de Cava se partagèrent sur le choix de son successeur. On trouve, en effet, dans plusieurs parchemins de l'an 1194, un certain *Roger* désigné comme abbé du monastère de Cava [1]). Or, comme Pierre II, dont il va être maintenant question, est partout désigné, à partir de Février 1195 [2]), comme *successeur de Bénincasa* et regardé comme *le neuvième abbé de la Sainte-Trinité*, il faut en conclure, ce semble, que ce *Roger*, fut un *faux-abbé*, « pseudo abbas, » ainsi que s'exprime la Chronique de Dom Sauveur-Marie De Blasi, et un *intrus* qui usurpa le gouvernement de l'Abbaye, durant quelques mois de l'année 1194, et qui fut enfin déposé ou rejeté, vers la fin de cette même année, par la partie la plus saine et la plus sage des religieux [3]).

[1]) *Mars, Mai, Juin et Octobre 1194* (Arc. XLIII. num. 111, 115, 116, etc.) — « De ejus autem successore quem non indigitant, ut moris est, Adnotationes ad Bedae Kalendarium, seu Chronicon illud Cavense ita a Muratorio appellatum, quod hic transcribere solemus, maxima etiam adest suspicio, quod votorum disparitas inter Monachos Electores orta fuerit; tria enim anni 1194 instrumenta invenio, quae Rogerium Cavensis Coenobij Abbatem innuunt, de quo nulla in posterum mentio,» etc. De Blasi, *Chron.* an. 1193, note N.

[2]) « . . . Monasterij Cavensis, in quo Dominus Petrus Dei gratia Venerabilis ac Religiosus Abbas electus praeest » etc. *Memb. Febr. 1195.* (Arc. XLIV. n. 5).

[3]) « Hic (*Petrus*) nonus Abbas communiter appellatur, ac proinde immediatus Benincasae Successor. Unde aut Pseudoabbas, et intrusus fuit Rogerius. . . vel statim ejectus. » De Blasi, an. 1194, N. — Rodulphe cependant considère ce Roger comme un religieux d'une grande autorité, auquel les notaires, dans leurs actes, donnent, par honneur, le titre *générique d'Abbé de Cava*, quoique ne l'ayant pas de fait: « Re maturius examinata, probabilius fiet, si Rogerius iste de Cavensium Abbatum numero deleatur. Cur enim de isto solum facta tàm levis mentio reperitur? Aut cur tàm pauci

Quant à Pierre II, il est loué par *Jean de Capoue*, comme un abbé plein de mérites, aussi pieux que prudent, aussi doux que pacifique :

Vir pius atque bonus successit in ordine nonus
Lingua veridicus Petrus abbas, mente pudicus.
Prefuit hic annis denis et quatuor. Agnis
Ipse magis mitis, inimicus et utique litis [1]).

Du temps de *Rodulphe*, à la fin du XVI[e] siècle, il existait, dans l'Église de l'Abbaye, au-dessus de la porte d'entrée du chœur, « *de belles peintures, dues au pinceau exercé de quelque artiste inconnu, qui représentaient les neuf premiers abbés de Cava.* » Tous ces abbés étaient figurés la tête entourée d'une auréole de gloire; marque évidente de leur sainteté. L'abbé Pierre II était le dernier [2]).

Le gouvernement de Pierre est très-peu connu. Aucun écrivain n'a pris soin de nous faire le récit de ses actions, et c'est vraiment le cas de déplorer, avec l'historien de Cava que nous venons de nommer, la négligence de ses prédécesseurs [3]). Une seule considération peut cependant nous les faire excuser, en partie du moins. C'est *Mabillon* qui nous la fournit: « *Ces anciens moines, nos ancêtres*, dit-il, *plus occupés à bien faire qu'à écrire, pensaient fort peu à composer des histoires et à coordonner des annales* » [4]).

Du temps de l'abbé Pierre s'accomplit, dans le sud de l'Italie, la révolution nouvelle, qui fit passer le royaume des Deux-Siciles, des mains des rois normands (1130-94), dans celles des princes allemands de la maison des *Hohenstaufen* ou de *Souabe* (1194-1268). Henri VI,

contractus (quod illis temporibus vix accidebat) fuerunt sub eius nomine editi? Nequè verò propositum dubium solvere est perdifficile, si dicamus hunc Monachum non modicæ fuisse auctoritatis Virum, dignum, cui à suo Abbate negotia plenè committerentur; atque ob eam rem Notarium in stipulationis actu Ipsum Abbatem (nomine scilicet, ut fieri solet, generico) nuncupasse » etc. MS. 63. f. 94.

[1]) MS. Memb. n. 24. f. 36 a t. MURAT. SS. VI. 239.

[2]) « Picturæ supra ingressum Chori, ubi (ut antediximus) novem Abbates cernimus pulchrè depictos, ac non ignavo penicillo expressos, habentes in sanctitatis notam radios circa facies, ad hunc (*Petrum*) ultimum terminantur. » MS. 61. p. 122.

[3]) « Cuius utinam facta Prisci descripsissent; nunc enim de ipso non sicco pede pertransiremus, sed ad communem ædificationem latè possemus sua exempla virtutum prodere! . . . . » RODUL. *loc. cit.*

[4]) « . . .Majores nostri, veteres illi, facere optima, quam scribere magis solliciti, de historia adornanda, digerendisque annalibus parum admodum cogitabant. » *Ann. Ord. S. Bened.* Praefat.

fils de Frédéric Barberousse, en épousant la princesse Constance, fille posthume du roi Roger et tante de Guillaume le Bon, pensait avoir acquis des droits au trône (1186). A la mort de Guillaume, décédé sans enfants (1189), il vint donc d'Allemagne en Italie, pour faire valoir ses prétentions contre celles de Tancrède, comte de *Lecce*, fils naturel ou petit-fils de Roger, que les Siciliens avaient proclamé roi (1190-94). Cependant les habitants de Salerne, auxquels Henri avait confié Constance, livrèrent cette princesse à Tancrède, qui eut la générosité de la renvoyer en Allemagne, accompagnée de riches présents. L'empereur, peu touché de cet acte de loyauté, se vengea des Salernitains d'une façon barbare [1]: il fit piller et détruire leur ville (1194) [2]. Il se comporta d'une façon plus révoltante encore envers Tancrède et sa famille: Tancrède venait de mourir de douleur, par suite de la perte de son fils Roger, Henri fit déterrer son cadavre et, de ses propres mains, lui arracha du front la couronne royale. Sibylle, femme de Tancrède, et ses trois enfants furent envoyés dans une forteresse du pays des Grisons; et, pour que tout espoir de restauration fut désormais enlevé, soit aux barons Siciliens mécontents, soit à la famille déchue, l'odieux empereur poussa la cruauté jusqu'à faire mutiler le jeune Guillaume III, unique fils de Tancrède (1195). Ainsi finit cette dynastie chevaleresque des Normands, venue en Italie vers les premiers jours de l'abbaye de Cava et à qui celle-ci devait, en grande partie, sa gloire et les immenses propriétés de son domaine temporel. Les religieux de Cava toutefois ne furent point ingrats. Ils ne cessèrent, dès lors, d'exalter la libéralité de leurs bienfaiteurs et même, comme le dit ingénument l'abbé Rodulphe, de *prier, jour et nuit, pour eux* [3].

[1]) Cf. RICCARDI DE S. GERM. *Chron.* ap. GATTUL. *Acces.* II. 773. etc.

[2]) « 1194. Hoc anno reversus est Imperator Henricus et misit ante se stolium in Siciliam, et ipse venit per terram super Salernum et obsedit eam et eadem die obsidionis suae Capta est Civitas, videlicet XV. Kal. Oct., quarto die ante festum S. Matthaei, et omnes fugerunt viri et mulieres, et Civitas depopulata est et dispoliata. » *Chron.* seu *Annal. Cav.* ap. MURAT. SS. VII. 926.

[3]) « . . . Illustrissima Normandorum legitima Prosapia desijt, *à qua Monasterij Cavensis gloria, originem fermè sumpsit, et incrementum.* Constantia vero puella dum oriretur, celeberrimus ille Ioachinus Abbas prophetavit Regni Siciliae venisse finem. Id quod Rogerius audiens, excogitato consilio, eam Panormi obtrusit in Monasterio. Ut ergo quam honestiori titulo Henricum Pontifex in Regnum mitteret prædictam Constantiam Sanctimonialem, loci Abbatissam, ævo satis maturam, erat enim Annorum ultra quinquagenta, è Monasterio excussit, eique in Matrimonio collocavit. Tancredus interim Primorum Regni fultus auxilijs, censuris astrictus, male adepto Diademate latè potiebatur. Sed anno MCXCV immaturam filij sui Rogerij cernens obitum ,

On ne voit point, dans les *Chroniques*, que l'abbaye de Cava, pendant tous ces changements ait eu trop à souffrir. Sa position reculée au fond d'une gorge presque inaccessible, la vénération dont les populations voisines l'entouraient, les ressources enfin dont elle disposait la mettaient à l'abri de tout danger. D'ailleurs la dynastie naissante, comme celle qui s'éteignait, sans doute par un principe de politique qui avait déjà inspiré plusieurs princes, fut pleine d'égards pour l'influente *Congrégation de Cava*. Henri VI lui-même, si dur, si cruel envers ses nouveaux sujets, voulut prendre le Monastère de la Sainte-Trinité sous sa protection impériale. Il en fit solennellement la promesse à l'abbé Pierre devant les principaux personnages de sa cour. C'est ce que nous atteste encore aujourd'hui son diplôme du mois de Septembre 1195. Par ce diplôme, Henri confirme, en outre, à Pierre tous les biens que possède le Monastère, tous les privilèges qui lui ont été octroyés, en particulier par les *divins* rois Roger, Guillaume Ier et Guillaume IIme. Ce diplôme *divin* est d'ailleurs d'un grand intérêt, à cause des noms historiques qu'il renferme, tels que ceux de l'*empereur Henri;* de *Philippe*, son frère, alors duc de Souabe et plus tard duc d'Étrurie; de *Louis*, comte de *Wirtenbe* (*Wurtemberg*?); d'*Henri*, maréchal de Kalendin; de *Sigefroid*, comte de Morle; d'*Henri*, évêque de Worms; de *Gualtérius*, évêque de Troïa; de *Marquard*, comte de Vérigen; de *Robert* de Durne; d'*Hartimann* de Butigen, etc.[1]).

Aux faveurs, plus ou moins intéressées de l'empereur Henri VI envers l'abbaye Métellienne, il faudrait en joindre un grand nombre d'autres provenant des principaux membres de la noblesse contemporaine. Contentons-nous de citer, comme exemples, celles de G u i l-

cui Irene Isacij Imperatoris filia nupserat, suum quoque paulo post ultimum clausit diem. Guilielmo eius filio superstite, et tribus feminis ex Sibilla uxore habitis.

Henricus verò, qui Neapolim frustra olim obsederat, post Tancredi obitum, maximo exercitu comparato, urbem sibi sine multa sanguinis effusione subegit. Misitque Tancredi filios, uxoremque captivos in Alemaniam. Sed ubi absens aliquando olfecisset Siciliæ Regnum ab Imperij fidelitate averti, eo furens accurrit, æribusque candentibus multis Baronibus disiecit oculos. Atque ut præfato Guilielmo successoris spem omnem adimeret, populumque sperantem frangeret, abscidi iussit misero genitalia. In quo Normandorum tota defecit linea, quæ à tot inclitis Principibus per lunga sæculorum volumina traduxit exordium. *Quibus si pro collatis Cavensi Monasterio beneficijs non aliud retribuere possumus, praeter preces, quas pro illis coram Deo diu, noctuque fundimus (qualis qualis est) eorum faustissimam exaramus memoriam.* » Rodul. MS. 61, p. 123 et suiv.

[1]) Voy., à l'*Appendice*, lett. O.

laume, comte de *Principato* et seigneur de *Satriano*, qui confirme les donations de son père *Henri*, et en fait de nouvelles (Avril 1195);— de Sylvestre, connétable de *Bitonto*, seigneur de *Lusiti*, et fils du grand-justicier de *Bitonto*, qui offre à l' abbé Pierre, avec l' église de S. Valentin, fondée par son père, un grand nombre de vassaux et diverses terres, situées à *Lama*, *Jungara* et *Gravina* (Juil. 1195); — de la noble Magalda, femme de *Thomas de Candela*, qui lui donne le tiers d'une vaste propriété, sise à *Candela* (Sept. 1196); — de Gofrid et Gilibert, fils de *Roger de Bella*, qui lui accordent une portion de leurs biens, au lieu appelé *Sancinaria* (Oct. 1197), etc. [1]). Les personnes désireuses d'entrer dans plus de détails, pourront d'ailleurs, si bon leur semble, consulter les centaines de parchemins ou de diplômes qui remplissent les tiroirs des Archives de la Sainte-Trinité. Elles y trouveront de quoi méditer sur la libéralité des peuples, à la fin du XII[e] siècle, envers un monastère que l'on su n'a que dépouiller au XIX[e] siècle ! . . .

L' abbé Pierre II fit bénir sa mémoire par les religieux qui vécurent après lui à Cava, en faisant, en 1201, l' acquisition d' une propriété, délicieusement située au pied du *Mont-San-Liberatore* et sur le bords dn golfe de Salerne, qui devint, sous le nom d' *Hospice* ou *Obédience de Vietri*, la maison de campagne de l' Abbaye. C' est là que les bons habitants de la grotte Métellienne iront désormais respirer l' air vivifiant ds la mer et refaire leur santé délabrée [2]). Là encore habitera le *Grand-Cellérier* du Monastère, qui, étant chargé de la haute administration des affaires temporelles, se trouvera ainsi plus rapproché de Salerne et en général plus au centre des intérêts qu'il devra soigner[3]).

Les dernières année du gouvernement de Pierre II, qui sont aussi

[1]) Diplômes de l'*Arc. Mag*. L. 38, 39, 40, M. 1, 2; Arc. XLIV-XLVI. passim. — Cf. VENER. *Dict*. IV. 74; DE BLASI, *Chron*. an 1195 et suiv. etc.

[2]) « Beatus verò Petrus ultrà prædicta multa suo tempore emit prædia, et multa oblatione fidelium acquisivit. Emitque præ cæteris a Catherina Petroni filia (*pro unciis auri 35*) terram, vineam, et domos Cavæ in casali Veteris, propè ripam Montis Sancti Liberatoris, ubi postea (nam hunc eundem esse locum puto) et ecclesia erecta est, et ædes dignè extructæ, dulces plantatæ arbores, et vinea latè propagata. Immò quia mira delectatione indè conspicitur proximum Salerni Mare, quod loci oras alluit, propterea in animi gratiam nostris a Monachis solet eligi. » RODUL. MS. 63. f. 95. Cf DE BLASI, *Chron*. an. 1201. — L'once d'or valait alors environ *60 francs*.

[3]) Cette belle propriété, connue encore sous le nom de *Rettoria de Vietri*, appartint aux religieux de Cava jusqu'au commencement de ce siècle (1807). Elle fut alors vendue, pour 30 mille ducats (127,500 fr.), au baron *Belelli*, aide de camp de Joachim Murat.

les premières du XIIIe siècle, se ressentirent des troubles qui accompagnèrent, dans le sud de l'Italie, la minorité du roi *Frédéric II*, le fils et successeur d'Henri VI (1197-1250). Non seulement les donations se firent alors plus rares, mais l'abbaye fut souvent exposée à perdre les meilleures de ses possessions. L'Archevêque de Salerne, *Nicolas*, n'ayant pu, au temps de l'abbé *Benincasa*, s'emparer du port de *Vietri*, tenta, vers 1199, de se rendre maître de l'importante église de Ste Marie *de Domno*, située dans Salerne même, qui avait été donnée jadis à S. Pierre par Guaimar de *Gifoni* et par d'autres seigneurs Lombards. Cette fois l'abbé de Cava en appela au Souverain Pontife. Pour mettre fin au litige, *Innocent III* décida que l'Abbaye serait tenue de payer *dix Constantins d'or* [1]) à l'église de Salerne; mais que celle-ci n'aurait plus, après cela, rien à prétendre sur Ste Marie *de Domno* [2]). Pierre fut moins heureux, paraît-il, au sujet de ses domaines du *Cilento* et de Cava. Malgré ses protestations, les évêques de *Capaccio*, successeurs de ceux de *Pestum*, s'emparèrent de S. Nicolas du *Mercatello* et de plusieurs autres églises. Le château-fort de *Sant' Adjutore*, situé non loin de l'Abbaye, au centre même de la vallée de Cava, lui fut également enlevé, vers 1204 [3]), probablement par le trop célèbre *comte Diopuldus*, châtelain de *Rocca d'Arce*, près d'*Aquino*, qui infestait alors les contrées situées entre Naples et Salerne [4]).

Le vénérable abbé Pierre ne survécut pas longtemps à ces tracasseries, qui affligeaient son âme. Il mourut le 13 Mars 1208, après un gouvernement de quatorze années. Son corps, comme celui de ses prédécesseurs, fut déposé dans la *Crypte Arsicia*. — Trois jours avant d'expirer, Pierre avait eu soin de désigner, pour lui succéder, le moine *Balsamus* [5]). Très-probablement le souvenir de l'intrus *Roger*, qui avait jadis rempli d'amertume les premiers jours de son administration, le portèrent à agir de la sorte. Toujours est-il que les religieux de Cava confirmèrent son choix à l'unanimité.

[1]) Le *sou d'or*, dit *Constantin*, valait à peu près 10 fr. de notre monnaie. — Cf. Du Cange, *Glossar. Mediae et Inf. Latin.* t. VII. p. 191. Paris. 1850.

[2]) Voy., à l'*Appendice*, lett. P, la Bulle inédite d'Innocent III (Nov. 1199).

[3]) Cf. Adinolfi. *Stor. della Cava.* p. 205, et le dipl. de 1210, *Arc. Mag.* M. 7.

[4]) Cf. Richard de S. Germ. *Chron.* an. 1997-1211, ap. *Murat.* SS. VII. 976-983; Paesano, *Memor. della Chiesa Salernit.* Seconda parte, p. 298-301. Saler. 1852.

[5]) « 1208. Domnus Balsamus eligitur abbas Sanctae Trinitatis VI Ydus Mart., et post tertium diem obiit abbas Petrus secundus sanctae Trinitatis. » *Ann. Cav.* in MS. n. 3. f. 127 a t. Cf. Pertz. SS. III. 193 — « B. *Petrus* eius nominis II. Cavensis Monachus, Alumnus et Abbas IX claruit ab anno 1194 usque ad 3 Idus Martij, anni 1208,

CHAPITRE VI.

LE BIENHEUREUX BALSAMUS.

1208-1232.

Intimité de Balsamus et de Frédéric II. — Balsamus, est créé *Justicier à vie*. — Bulle d'Innocent III. — Recouvrement de diverses dépendances. — Nombreux diplômes de Frédéric II. — Le Monastère de Cava devient *Chambre Impériale*.—Ferveur des religieux. — Les *Patarins* enfermés à Cava. — *Regestum* de Balsamus. — Benoît de Bari et son manuscrit *De Septem Sigillis*. — Donations diverses. — Mort et éloge de Balsamus.

Balsamus est sans contredit l'un des abbés les plus illustres de la Sainte-Trinité de Cava. Pendant vingt-quatre ans, il fit fleurir la discipline, administra admirablement les biens de son monastère, se montra le zélé protecteur des lettres, sut enfin s'attirer l'amour de tous ses contemporains, des papes, comme de l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, qui montra constamment pour lui une affection des plus vives [1]).

On pourra, peut-être, voir dans l'affection de Frédéric II pour Balsamus, l'effet d'une adroite politique. Frédéric, dira-t-on, connaissait l'étendue de la puissance de l'Abbé de Cava sur la Terre-ferme aussi bien qu'en Sicile; il voulait, par son intermédiaire et celui de ses nombreux religieux, se concilier les esprits des Italiens méridionaux, aigris naguère par les cruautés de son père; voilà pourquoi il comblait d'exemptions et de priviléges le chef de la Congrégation bénédictine de Cava. — Mais dans les diplômes de l'empereur d'Allemagne il nous semble retrouver plus que de la politique; nous y apercevons les preuves d'une vraie et sincère amitié. Malgré ses travers, Frédéric II était un prince d'un grand génie, qui se faisait gloire d'honorer le mérite partout où il le trouvait [2]). Quand, après son élection au siége abbatial,

quo sanctis meritis onustum spiritum Deo reddidit, sepultusque est cum alijs SS. Patribus in sacra Crypta Cavensi. » Vener. loc. cit. Ughelli. *Ital. Sac.* VII. 372. — Les *Bollandistes* fixent donc à tort sa mort au 14 mai (T. I Jan. p. 627).

[1]) « Balsamo, *cujus familiaritas cum Friderico Imperatore, a quo insignia pro Monasterio privilegia obtinuit, maxima erat* » etc. De Blasi, *Chron.* an 1233.

[2]) Drioux. *Hist du Moy. Age.* p. 242. Paris. 1860. 9e Ed.

Balsamus alla visiter, à Messine, le jeune roi des Deux-Siciles (1209), celui-ci fut vivement frappé des mérites et des vertus du religieux bénédictin; il s' en éprit et s'attacha, pour toute sa vie, à lui et à son monastère. — Frédéric donna, dès lors, une preuve singulière de cet amour. Par son diplôme du mois de Septembre 1209, il nomma l'abbé Balsamus *Justicier à vie*, avec juridiction pleine et entière sur toutes les terres et sur tous les vassaux soumis à son monastère [1]). Il déclara, en outre, par édit, que personne, autre que lui, ne pourrait exercer ou faire exercer cet important office. Enfin il concéda aux religieux de Cava le droit de pouvoir choisir, à la mort de l'abbé Balsamus, parmi les officiers royaux, celui qui leur plairait le plus pour *Justicier de l'Abbaye* [2]).

Balsamus eut, quelques années après (1216), l' occasion d' exercer sa charge nouvelle sur un vassal de son monastère, justement accusé d' avoir commis un homicide. Le *Stratigot* ou gouverneur militaire de Salerne, qui le tenait dans les fers, l' envoya à l' Abbé de Cava, pour qu' il le jugeât, selon le droit qu' il en avait [3]). La Chronique cependant ne fait point connaître quelle fut la sentence prononcée en cette occasion.

Le motif principal qui, dès les premiers jours de son administration, avait porté Balsamus à se rendre à la cour de Frédéric II, en Sicile, et peut-être à solliciter de ce prince la charge de *Justicier*, avait dû, croyons-nous, provenir du désir, qui animait l' abbé de Cava, de faire rentrer son monastère dans les biens qu' il avait perdus durant les dernières années de Pierre II. Un motif semblable dut encore le pousser à se rendre, en 1210, auprès du pape Innocent III et à prier ce pontife de lui faciliter les moyens de ravoir les possessions aliénées. Innocent condescendit aux désirs de l' abbé Balsamus et lui donna, sous la date de Décembre 1210, une bulle qui l' autorisait à replacer sous la juridiction de son Abbaye, les terres, châteaux, églises ou mo-

[1]) Balsamus, en devenant *Justicier*, acquérait le droit de rendre la *haute* et la *basse* justice, c' est-à-dire qu' il avait même le pouvoir de condamner à mort.

[2]) Voy., à l' *Appendice*, la lett. Q.

[3]) « 1216. . . Hoc anno Stratigotus Salerni, qui hominem, Vassallum dicti Monasterij (*Cavensis*), de homicidio inquisitum in vinculis detinebat, ad Abbatem Balsamum judicandum remittit, utpote a Rege Frederico virtute privilegij anni 1209 supra relati Justitiarium in omnibus hominum, et bonorum suorum causis electum, quocumque alio Justitiario escluso. » De Blasi. *Chron.* an. 1216. Huillard-Bréholles, *Hist. Diplom. Frider. secundi.* t. I. p. 152. note. Paris. 1852.

nastères qui en avaient été auparavant injustement détachés, et cela, sans que personne pût interjeter appel [1]).

Grâce à la faveur dont il jouissait tant à la cour de Frédéric II qu'auprès du pape, et grâce encore et surtout à la justice de ses réclamations, Balsamus obtint peu à peu ce qu'il désirait. Vers 1218, l'évêque de *Capaccio* dut restituer les églises dont il s'était emparé [2]). En 1220, après de longues fatigues, Balsamus prit de nouveau possession du château de *Sant' Adjutore*, etc. [3]).

Frédéric II donna, en 1221, une nouvelle preuve de l'affection qu'il avait pour l'abbé Balsamus et son monastère. Après avoir reçu, à Rome, des mains d'*Honorius III*, le successeur d'Innocent III, la couronne impériale, il passa à *Capoue*. où il tint une assemblée fameuse, connue sous le nom de *Cour Capouane*. De là il se rendit à Salerne. L'abbé de Cava, comme on le pense bien, fut un des premiers à aller l'y visiter, et l'accueil que l'empereur lui fit, fut des plus honorables. En cette occasion, les biens, donations et privilèges concédés jusqu'alors à l'Abbaye furent solennellement confirmés ; ses terres et châteaux, nominalement énumérés, furent libérés de toute espèce de servitude; ses vassaux exemptés, dans l'étendue du royaume des Deux-Siciles, de tous droits de douane; enfin le monastère de la Sainte-Trinité fut lui-même constitué en *Chambre Impériale*. Tel est, en substance, le diplôme célèbre accordé par l'empereur Frédéric II à l'Abbé Balsamus, au mois de Février 1221 [4]).

Ce n'est pas tout cependant. Au mois de Juillet de la même année, tandis qu'il se trouvait à *Caltagirone*, en Sicile, Frédéric confirme, tout de nouveau, les possessions de l'Abbaye de Cava. Puis en 1229, il accorde, à peu de jours d'intervalle, deux nouveaux diplômes à l'abbé Balsamus: dans le premier, donné *au camp devant Sora brulée*, le 30 Octobre, il prend le monastère de Cava sous sa protection

[1]) Voy., à l'*Appendice*, la lett. R.

[2]) « 1218 . . . Sententia preterito anno prolata ab Archiepiscopo Amalfitano, et Episcopo Minorensi contra Episcopum Caputaquensem favore Abbatis Cavensis, eiusque Dioecesis Clericorum, confirmatur per Antonium Archiepiscopum Surrentinum, et Joannem Surrentinum Archidiaconum. Sedis Apostolicae Delegatos, de consensu partium. » De Blasi, *op. cit.*—Voy. les dipl. de 1210, 1217 et 1218. *Arc.Mag.* M. 7, 9, 11.

[3]) « 1220 . . . Eodem etiam anno recuperavimus castrum sancti Adiutoris, in vigilia scilicet Natalis Domini, domno Balsamo venerabili abbate multum proinde laborante. » *Ann. Cav.* ap. Pertz. SS. III. 193.

[4]) *Arc. Mag.* M. 16.—Ce dipl. est trop long pour être rapporté à l'*Appendice*. Cf. Margarini, *Bul. Cas.* t. II. p. 252; Huillard-Bréholles, *Op. cit.* t. II. p. 118 et suiv.

19

toute spéciale ; dans le second, qui porte la date de Décembre, il ordonne à tous ses sujets de ne molester en aucune façon les vassaux et les terres de ce monastère, qu' il considère comme sa *Chambre spéciale*. Enfin, comme si tout cela ne suffisait point encore, « *en considération du culte très-honorable et de la louable religion qui s' observe dans l' Abbaye de Cava,* » l' empereur Frédéric accorde aux vassaux dépendans de Cava, tant qu' ils seront fidèles à l'hommage-lige qu' ils doivent à ce monastère, le privilége considérable de ne payer à la Curie royale que la faible redevance annuelle de *cent onces d' or*, soit 6000 francs environ. Cette faveur, toute exceptionnelle, faite aux habitants des terres du monastère de Cava (Février 1231), fut concédée à *Foggia*, en Capitanate, « par égard pour l'Abbé Balsamus, » qui y était allé, tout exprès, implorer la compassion de l' empereur envers les terres de l'Abbaye, souvent désolées par les guerres de l'époque [1]).

Par suite de la bonne harmonie, qui, durant plus de vingt-ans, ne cessa de régner entre l' abbé Balsamus et l' empereur Frédéric II, la Congrégation et surtout le Monastère de Cava, à l'encontre de l'abbaye du Mont-Cassin, qui était alors prise et reprise, souvent militairement occupée et quelquefois horriblement saccagée [2]), le monastère de Cava, disons-nous, jouit d' une tranquillité relativement profonde. Balsamus profita de ce précieux bienfait, pour faire observer exactement les règles monastiques, dans toutes les maisons de son Ordre. Aussi trouve-t-on, dans quelques documents de cette époque, que la piété et la discipline fleurirent alors, à Cava comme aux jours de S. Alfère, de S. Pierre Pappacarbon et de Bénincasa [3]).

C'est assurément ce dernier motif, qui porta plusieurs papes du XIII[e] siècle, en particulier Grégoire IX, à choisir l'abbaye de Cava pour ramener à la vérité un grand nombre d'hérétiques de ce temps : « Des bulles de Grégoire IX, dit *Dantier* [4]), attestent que le monastère de Cava servait de prison aux hérétiques qui, condamnés par l'inquisition, mais non livrés au bras séculier, étaient admis à faire pénitence de leurs erreurs. » L'historien contemporain *Richard de San-Germano* nous fournit une preuve de ce fait: « Au mois de Février 1231, dit-il [5]),

[1]) *Arc. Mag.* M. 17, 22, 23, 29. — Cf. HUILLARD-BRÉH. *Op. cit.* t. II. p. 196. t. III. p. 168, 259, etc. Voy., à l' *Appendice*, la lett. S.

[2]) RICC. DE S.GERM. *Chron.* an.1230. etc.TOSTI, *Stor. della Bad. di M. Cas.* II. 250.

[3]) Dipl. cités et autres de cette époque. Cf. RODUL. MS. 61. p. 125. etc.

[4]) *Les Monast. bénéd. d' Italie*, t. II. p. 278.

[5]) « Eodem mense (*Febr. 1231*) nonnulli Patarenorum in Urbe inventi sunt, quorum alii sunt ignè cremati, cum inconvertibiles essent, alii, donec pœniteant, sunt ad Casi-

quelques Patarins ont été trouvés dans Rome ; on a brûlé plusieurs d'entre eux, comme incapables de conversion; d'autres sont dirigés, jusqu'à ce qu'ils se repentent, vers l'église du Cassin et vers Cava. » L'abbaye de la Sainte-Trinité, ainsi que nous l'avons souvent vu, continue donc toujours à jouer son rôle de *Pénitentier Apostolique*. Certainement l'abbé Balsamus, si bon pour ses moines et pour ses vassaux, sut trouver encore, dans son cœur, des paroles d'amour pour les pauvres *Patarins* qu'on lui envoyait de Rome et d'ailleurs, et tout, dans sa vie, nous prouve qu'il fut pour eux moins un geôlier qu'un père....

Balsamus ne se distingua pas seulement comme père. Il est célèbre aussi comme administrateur. Par ses soins les biens et les revenus de son monastère furent exactement décrits dans un petit *Registre* ou *Livre de comptes*, en parchemin, qui existe encore et que l'on appelle toujours le *Registre de l'Abbé Balsamus* [1]). Les notions variées que renferme ce précieux manuscrit, sont du plus grand intérêt, non seulement pour l'histoire intime de l'Abbaye, mais surtout pour la connaissance des usages, institutions et coutumes de l'époque. Citons-en un seul exemple. Comme le lecteur l'aura sans doute noté, le monastère de Cava possédait à cette époque un grand nombre de ports de mer, surtout autour du golfe de Salerne, tels que *Fonti, Albola, Vietri, Puzzillo, Castellabate, Ogliastro, San-Primo, Casalicchio*, etc., où, alors comme aujourd'hui, il se faisait un commerce fort actif, particulièrement d'exportation. Par les règlements que fit l'abbé Balsamus pour la perception des droits d'*ancrage*, nous voyons que le seul port de *Vietri* était alors fréquenté par des navires de Sicile, de Calabre, d'Amalfi, de Naples, de Rome, de Gênes et de la France même, qui tous venaient s'y charger des produits de la contrée [2]), ou bien y vendre leurs diverses marchandises. Chacun de ces navires payait au

nensem ecclesiam et aput Cavas directi. » etc. Ricc. de S. Germ. *Chron.* ap. Pertz. SS. XVIIII, 363.

[1]) Ce MS., petit in-4°, de 20 feuillets, malheureusement incomplets, fut composé durant les années 1222, 1223 et 1225. Il est écrit en caractères lombards, noirs et rouges : Il est extérieurement ainsi signé: *Regestrum D.ni Balsami Ab.s* Puis: *Magna Arca. I.* XXXVII., et au-dessous: *N.* 18.

[2])Ces produits consistaient, comme ceux d'aujourd'hui, en noisettes, châtaignes, pommes, figues, citrons, oranges, huiles, et surtout bois de construction, etc.: « De *Navigiis* quae honorentur mercimoniis ab ipsa aqua (*Cytharae*) usque Veterim,et emunt nucellas, castaneas, lignamina, poma vel alia per Casalia Monasterij, debent dare eidem Monasterio Solid. tarenorum VII. » *Reg. Bals.* f. 18, vel. in *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. lxxvi.

Monastère de Cava un droit, qui variait de un *tari* à sept *sous* (soit de 2 fr. 50 à 60 fr. environ.) [1]).

Mais ce qui fait grand honneur à Balsamus, c'est la protection qu'il accorda, dans son Abbaye, aux sciences et aux lettres. Il en reste, dans la Bibliothèque de Cava, des preuves intéressantes. C'est surtout un gros manuscrit, en parchemin, contenant un docte traité, encore inédit, sur les difficultés et les mystères de l'Écriture Sainte. Il a pour titre: *De Septem Sigillis*. L'auteur de ce traité fut un religieux de Cava, appelé B e n o î t, de la ville de *Bàri*, qui est caractérisé, dans le *Dictionnaire* de l'abbé V e n e r e o, comme un « *homme insigne*, » et dans un manuscrit anonyme de la *Bibliothèque Brancacciana*, de Naples, comme un « *homme intègre* » [2]). Benoît de Bari, en effet, fait preuve

[1]) Voici les seize articles de l'intéressant *Règlement de Port*, fait par l'abbé BALSAMUS, au commencement du XIII[e] Siècle; ils s'appliquèrent longtemps à toute la côte située entre *Veteri* (Vietri) et *Cythara* (Cetara):

1. Tout navire, allant ou venant, *doit au Monastère de Cava*. . . . . 4 *taris*.
2. Chaque *Sagitta* (flèche) de *Gaëte, Salerne, Naples, Sorrente et Amalfi* 2 *taris*.
3. Tout navire se chargeant des *produits du pays*. (Voy. n. 2, p. 147). . 7 *sous*.
4. Tout navire du *Royaume de Naples* ou de *Sicile*. . . . . 12 *taris*.
5. Chaque petit navire, quel qu'il soit, qui achète sa charge, par *once* . . 1 *tari*.
6. Tout navire de *Gaëte* ou d' *Ischia*, 1 tari par *once*, ou bien en tout . . 12 *taris*.
7. Tout navire qui veut décharger et vendre sa charge, s'il est *Napolitain* . 10 *taris*.
8. Id. Id. Id. s'il est de *Sorrento* ou d'*Amalfi*. . 9 *taris*.
9. Id. Id. Id. s'il est de *Gaëte* . . . . . . 12 *taris*.
10. Id. Id. Id. s'il est de *Pise, Gênes* ou *étranger*, pourvu qu' il jauge plus de sept *collis* (sorte de mesure) . . . . . 6 *sous*.
11. Id. Id. Id. s'il est *Romain* . . . . . . 6 *sous*.
12. Chaque petit navire, au-dessous de six *collis*, pour chaque *colli*. . . 2 *taris*.
13. Tout navire de *Scala* ou de *Ravello*, qui veut décharger, par *colli* . . 2 *taris*.
14. Toute *charge de mulet, d' âne ou de cheval* (Sumerio, *somaro*), provenant de *Pouille*, pour être embarquée . . . . 1 *tari*.
15. Tout navire de *Sicile* ou de *Calabre*, allant ou venant, pour le *Falangage* . 2 *taris*.
16. Tout navire qui vend sa charge, en partant doit . . . . 12 *taris*.

Reg. Balsami, fol. 18-19 – Pour la valeur du *tari* et du *sou*, voy. pag. 39, note 1. *30 taris* ou 7 *sous* et demi formaient une *once*. — Voy., à l'*Appendice*, la lett. T.

[2]) « Eius tempore (*Balsami*) Benedictus de Bario, Monachus Cavensis, vir insignis, librum qui *de Septem Sigillis* inscribitur composuit, eidemque B. Balsamo Abbati suo dicavit, ut ex eodem libro apparet in Cavensi Bibliotheca MS. servato. » VENER. *Dict.* t. I. p. 148. Cf. UGUELLI. *Ital. Sac.* VII. 375. — « Benedictus Barensis, vir integer, floruit circa 1220.» *MS. Bibl. Brancac. 3. H. 7.* f. 348.— *Voici le titre qu'on lit sur le premier feuillet du MS. Il est d'une date ancienne, quoique postérieure à celle du MS*: «DE SEPTEM SIGILLIS. Liber Aureus Venerabilis atque eruditissimi viri Domini Benedicti Barensis , Monachi Sancti Monasterii Sanctae Trinitatis Cavensis *nullius*

d'une grande science dans tout son ouvrage. Il résout les questions les plus abstruses de l'Apocalypse avec une remarquable lucidité. Il écrit d'ailleurs avec grâce et souvent même avec élégance [1]). Je laisse à d'autres, plus experts que moi, le soin de juger si *Benoît de Bari*, dans ce traité, s'inspira des écrits, sur la même matière, du fameux *Abbé Joachim*, qui vivait en Calabre, un peu avant cette époque (1130-1202) [2]). – L'ouvrage de Benoît de Bari est dédié à Balsamus [3]). Dans une miniature, qui ne manque pas d'originalité, l'auteur s'est représenté aux pieds de son Abbé, au moment où il lui présente son livre; et pour signifier que c'est le fruit du travail de toute sa vie, il s'est figuré avec deux têtes superposées: l'une ayant le visage d'un jeune et vigoureux religieux, l'autre celui d'un vieillard aux cheveux blancs, tout pâle et amaigri. Cette miniature est précieuse encore pour la connaissance des vêtements des bénédictins de Cava au XIII[e] siècle.

Diœcesis, Ordinis S. Benedicti. Opus quod *De Septem Sigillis* inscribitur Ad Reverendissimum Domnum BALSAMUM Abbatem Cavensem Filialis devotionis ergo. — Anno Salutis nostrae MCCXXVII. »

[1]) Spiritualibus quoque effulsit bonis Monasterium suo tempore, et eruditissimis Viris floruit. Quis enim Venerabilis illius Viri Benedicti Barensis Cavensis Monachi laudes explicet? Qua fuerit sanctitate, quave eruditione sacræ paginæ scientia præditus? Nam quo suavi eloquio eius abstrusam intelligentiam, facilemque, pianamque reddiderit, ex suo volumine *De Septem Sigillis* inscripto disces, et miraberis. » RODUL. MS. 61. p. 130. — L'ouvrage de *Benoît de Bari*, grand in-4°, contient 311 feuillets simples, ou 622 pages. Il est fort bien écrit et orné de quelques gracieuses enluminures. Il commence par ces mots: *Incipit prologus in libro de Septem Sigillis edito a quodam Caven. Monacho Ben.*, et se divise en *cinq livres*, qui sont subdivisés en 362 chapitres. Le 1[er] livre a pour titre: *De Incarnatione Christi* (ch. 1—163); le 2[me] *De Circumcisione et Baptismo* (ch. 164—203); le 3[me]: *De Passione et Morte* (ch. 204—315); le 4[me]: *De Resurrectione* (ch. 316 — 339); le 5[me] enfin: *De Ascentione et Adventu Christi* (ch. 340—362). Viennent ensuite un *Index des chapitres*, fort bien fait, et quelques notes intéressantes, dont nous parlerons dans la suite.

[2]) FLEURY. *Hist. Eccl.* t. XV. p. 521 et suiv. Bruxelles, 1715.

[3]) Voici les vers, si suaves, que le moine auteur adresse à son Abbé; ils sont écrits, en rouge, vers la fin du MS. n. 18, f° 300 a t°:

O PATER, O VENA, VENIÆ DULCEDINE PLENA,
BALSAME, SALVERIS, FONS QUI PIETATIS HABERIS.
BARENSIS DICTUS, MONACHUS TUUS BENEDICTUS
ANTE MEUM FUNUS, A ME, ROGO, SUSCIPE MUNUS.
HOC OLUS EX ORTO PATRUM FLORENS TIBI PORTO.
AD FRATRUM MENTES SATIANDAS ESURIENTES.
EST OPUS INSIGNE, QUOD SUSCIPE POSCO BENIGNE.
GRATIA VESTRA RATUM FACIAT, ROGO, NEC REPROBATUM.
TE SINE DICTAVI, CRIMEN QUASI GRANDE PATRAVI,
UNDE PIA MENTE CHRISTO MIHI PARCE JUBENTE.

L'abbé Balsamus est assis sur un trône entouré de têtes de lion [1]), et porte une tunique violette, avec la cuculle noire par-dessus [2]); il a le bâton pastoral à la main et une mitre, peu élevée, sur la tête. Benoît de Bari est habillé d'une tunique noire, à grandes manches, et coiffé d'un ample capuchon pointu de même couleur. Au-dessus de l'abbé on lit: *Dominus Abbas Balsamus*, et au-dessous du religieux: *D. Benedictus Barensis, Auctor libri.*

Nous ne dirons plus qu'un mot sur le compte de Balsamus. Cet illustre abbé ne jouit pas seulement, comme nous l'avons vu, des faveurs de l'empereur Frédéric II; il se concilia encore l'estime et l'affection de toute la noblesse de son temps: « Celle-ci, dit l'abbé *Rodulphe*, fut attirée vers la Cava par l'odeur de la sainteté qui y florissait » [3]). Aussi, comme sous les abbés précédents, fut-elle envers l'Abbaye, d'une libéralité qui ne peut être égalée que par la rapacité de notre époque. Parmi les donateurs et bienfaiteurs de ce temps, citons seulement: Matthieu Gentile, comte d'*Alisina*, capitaine-général et maître-justicier de Pouille et de Terre-de-Labour (1219); — Richard seigneur de *Claramonte* (1221); — Magalda, femme du défunt Gilbert *de Balbano*, seigneur de *Rocchetta* et de *Lacedogna*;—Barthélemy, évêque de *Lucérie* (1225); —Raynald *de Lavareta*, comte de *Gésualdo*; —Marc, évêque de *Castellaneta* (1226); —Galganus, soldat de *San-Severino* (1227); —Rao, fils du chevalier Jean, de Salerne (1228); —Nicolas, comte de *Principato* (1229);—Pandulfe, seigneur de *Fassanella* (1231);—Théodora, châtelaine de *Polla*; —Philippe *de Acurio*, seigneur du

[1]) Cette circonstance n'est pas indifférente. Etre assis entre les lions, *sedere inter leones*, était considéré alors comme un grand honneur (R.me P. Ab. MORCALDI).

[2]) Voilà, je crois, l'explication de cette fameuse *Cappa Clausa*, chape ou manteau fermé, dont il est si souvent fait mention dans les documents des Archives de Cava; comme, par exemple, dans le passage suivant, qui servira, en outre, à montrer que, même au XIVe Siècle, les *draps de France* étaient en honneur, en Italie et parmi les moines: « *Eodem die* (7 Jan. 1352) *ibidem* (Neapoli) *solute sunt Fratri Ramulo Drapperio, pro pretio cannarum 10, palmi 4, de* PANNO NIGRO DE BURGIO, *pro faciendis* CAPPIS CLAUSIS *pro Cappellanis domini Abbatis Cavensis, ad rationem de tar. 13, gran. 10, per cannam: Unc. 4, tar. 16, gran. 10.* » (Reg. II. abb. Mayner. f° 60) — Voy. d'ailleurs, pour la valeur de ce drap et sa mesure, à l'*Appendice*, la lett. T.—On voudra bien aussi, désormais, consulter ce même endroit, toutes les fois que l'on rencontrera des *monnaies, mesures et poids anciens*, en usage dans les environs de l'Abbage de Cava, et qu'il s'agira de les comparer avec notre *Système métrique moderne*. Cela soit dit une fois pour toutes.

[3]) « Cavensis sanctitatis odore illecti Reges, et Principes, largissima ei (*Balsamo*) munera contulerentur, » etc. *MS. 61. p. 125.*

château d'*Atina*; — Guillaume, seigneur d'*Atripaldi*; — Guillaume, évêque d'*Avellino*; — Cécile, fille de Philippe, dit le *Prince de Salerne*, etc. [1]).

C'est entouré de l'estime générale que l'abbé Balsamus termina ses jours. Il mourut le 24 Novembre 1232 [2]). Pendant son long gouvernement il avait beaucoup augmenté le prestige, déja grand, de son monastère et de la Congrégation de Cava. Son corps fut déposé dans un mur de l'Église, près des tombeaux des *Saints-Pères* [3]), et son nom passa à la postérité avec le titre de *Bienheureux*. Le poëme de *Jean de Capoue* contient à son sujet le bel éloge suivant:

Succedens decimus bene vixit in ordine digne
Balsamus. In cunctis tractavit cuncta benigne;
Gemma sacerdotum, prelatorumque monile
Lustris quinque Dei bene rexit et auxit ovile.

CHAPITRE VII.

LE BIENHEUREUX LÉONARD.

1232-1255.

Vers à la louange de Léonard. — Origine des donations faites à Cava. — Nouveaux diplômes de Frédéric II. — Les familiers de ce prince. — Restitutions diverses. — Déposition de l'empereur au concile de Lyon. — Ambassade de l'abbé Léonard en faveur de Frédéric à Lyon. — Destruction de Bénévent. — Le corps de l'apôtre S. Barthélemy à Cava. — Bulles nombreuses d'Innocent IV et d'Alexandre IV. — Gui *Filangieri* et son fils Roger. — Fin de cette seconde période.

Après dix-neuf jours de vacance, les religieux de Cava élurent à l'unanimité, pour leur abbé, *Dom Léonard*, qui avait été jusque-là (13

1) *Arc. Mag.* lett. M. passim; Arc. XLVI-XLIX. — Cf. d'ailleurs RODULPHE et DE BLASI, *op. et loc. citatis.*

2) *Balsamus* . . . Sacri Cavensis Monasterij Alumnus et Abbas X. claruit ab anno Domini 1208 usque ad VIII Calendas Decembris 1232, quo obiit. Cuius Beati viri corpus humatum fuit intra Ecclesiae parietem prope Aram sacelli olim titulo Domini Crucifixi, nunc sanctorum Patrum sacræ adiacet Cryptae, ibique post parietem Crux porphyretica defixa est. » VENER. *Dict.* I. 147.

3) « 1232 (*et non 1231, comme ont lu* UGHELLI, MURATORI, PRATILLI, et *beaucoup d'autres*), Octavo Kal. Decembris obiit Balsamus nostræ Congregationis abbas. » *Ann. Cav.* ap. PERTZ. III. 193.

Décembre 1232) *Vestararius* du monastère [1]). C'est le onzième abbé de la Sainte-Trinité :

Ad bona non tardus surrexit post hos Leonardus,
Abbas undenus, virtutum dogmate plenus.
Hic meritis magnis bis denis et tribus annis,
Corde quidem docto, rexit cum mensibus octo [2]).

Les premières années du gouvernement de Léonard ne sont guère remarquables que par une série, à peu près continue, de donations. Nous n'en ferons pas cependant l'énumération, craignant d'ennuyer le lecteur par une longue liste de noms propres, plus ou moins intéressants. Notons toutefois soigneusement le motif qui portait alors les populations à se montrer si prodigues envers l'Abbaye de Cava; c'est Muratori qui nous le fournit : *Dans ces siècles*, dit-il, *les moines étaient assurément en grande estime et traités avec honneur. Mais cela avait lieu surtout pour ces monastères où florissait l'observance des Règles et où l'on rivalisait de vertu* [3]). D'après ce principe et indépendemment d'autres témoignages, si nous considérons les diplômes et parchemins de cette époque, qui remplissent aujourd'hui encore les tiroirs des Archives de l'Abbaye [4]), quelle belle idée ne nous est-il pas permis de concevoir de la Congrégation de Cava et des Monastères qui en dépendaient ?........

Cependant la lutte qui avait éclaté, quelques années auparavant, entre le Saint-Siége et l'empereur d'Allemagne, était alors plus vive que jamais. Les provinces méridionales de l'Italie, plus spécialement soumises à Frédéric II, étaient agitées et affligées d'une façon toute particulière. Les biens de l'Abbaye en souffrirent, comme tout le reste. Plusieurs furent alors perdus sans retour. D'autres, après beaucoup de peines et de longs procès, retournèrent à leurs légitimes possesseurs.

[1]) « 1232 . . . Domnus Leonardus vestararius abbas eligitur ydibus Decembris. » *Ann. Cav.* ap. Pertz. *loc. cit.* — De Blasi (*Chron.* not. ad an. 1232) *dit fort justement, à ce propos*: « Haec licet in Muratorij editione ad antecedentem annum 1231, relata sint, ad hunc annum translulimus, tum quia in originali membranaceo Annotationum ad Kalendarium Bedae ad latus anni 1232 scripta sunt, tum maxime quia Leonardus Vestararius, qui Abbas effectus est, mense Junij huius anni adhuc Vestararius erat (*ex sententia Henrici de Morra, magnæ Imperialis curiæ Magistro Justitiario, mense Junii 1232*). » — Cf., sur l'emploi du *Vestararius*, la note 1 de la pag. 117.

[2]) *Jean de Capoue* (MS. memb. 24 f. 27, vel ap. Murat. SS. VI. 239).

[3]) « Certè Sæculis iis summa in honore ac æstimatione erant Monachi, sed potissimum qui Monasteria incolebant, ubi Regularis observantia et æmulatio virtutum efflorebat. » *Antiq. Ital.* t. V. p. 388.

[4]) Voy. les 600 parchemins contenus dans les *Arc.* n. XLIX-LIV.

Ce qui contribua surtout à faire atteindre ce dernier résultat, c'est l'amour de Frédéric II pour le monastère de Cava. L'empereur d'Allemagne avait reporté sur l'abbé Léonard toute l'affection dont il avait été naguère si prodigue envers l'abbé Balsamus. Comme preuves de cette affection nous citerons d'abord le diplôme donné à *Bari*, le 25 Janvier 1234, par lequel Frèdéric ordonne à ses *Stratigots* de Salerne de payer ponctuellement à l'abbé Léonard les dîmes, dites de *Bailliage*, que Salerne avait coutume de donner au Monastère. — Peu après (4 Mai 1234), par ordre de l'Empereur, *Thomas de Montenegro*, justicier des provinces de Principauté et de Bénévent, déclare que les vassaux possédés par l'Abbaye à *Roccapiemonte* et à *Nocera-dei-Pagani* sont exempts de toute espèce de subvention. — Enfin, le 30 Mars 1235, tandis que Frédéric II se trouvait, avec toute sa cour, à *Foggia*, dans la *Capitanate*, l'abbè Léonard alla l'y trouver, et obtint de lui un nouveau diplôme, confirmant une nouvelle sentence de *Thomas de Montenegro* en faveur du Monastère de Cava, contre *Théodora*, châtelaine de Polla, qui aurait voulu soumettre à son autorité les hommes de S. Pierre de Polla, depuis longtemps uniquement sujets à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava [1]).

Cette même année (1235) *Frédéric II* fut obligè de s'éloigner de ses domaines de Sicile, pour aller combattre, en Allemagne, *Henri*, son propre fils, qui s'était rèvolté, et ensuite, dans la Haute-Italie, les villes *Guelfes*, liguées contre lui (1236-37). Les archevêques de Capoue et de Palerme, ainsi que l'évêque de *Ravello*, furent alors chargés de gouverner, au nom de l'empereur, le royaume des Deux-Siciles [2]). Les actes de l'administration de ces *trois familiers* de Frédéric sont fort rares. C'est à peine si l'infatigable *Huillard-Bréholles*, dans son *Histoire diplomatique de Frédéric second*, a pu en citer un seul exemple. Il l'a tiré des Archives de Cava. Ce document si intéressant, comme ceux que nous avons précédemment analysés, se rapporte à une usurpation des biens de l'Abbaye. Le Justicier *Ange de Marra*, « par ordre des familiers de l'empereur », ordonne aux juges de *Nocera* de ne point molester les religieux de la Sainte-Trinité au sujet de leur église de S. Laurent de *Rostineta*, près de *Nocera* (1237) [3]).

A l'autorité impériale s'unit alors l'autorité ecclésiastique pour faire

[1]) *Arc. Mag.* M. 31, 32, 34, etc. *Arc.* XL-L. passim. Cf. HUIL-BRÉH. *Op. cit.* t. IV. p. 519, 467, 533, etc.

[2]) Cf. RICH. DE S. GERM. Chron. ap. MURAT. t. VII. p. 1037. E.

[3]) *Arc.* L. n. 79. HUIL. BRÉH. t. V. p. 105.

rendre à l'abbaye de Cava les biens dont on la dépouillait un peu de partout. Ainsi, en 1237 même, suivant la délégation qu'il en avait reçue du pape *Grégoire IX* (1227-41), *Pierre*, archevêque de Naples, fait restituer à l'abbé Léonard l'église de S. Barbatus de *Taurasio*, usurpée naguère par l'archiprêtre *Roffrid*. Puis, en 1238, *Jean*, évêque de *Mottòla*, qui prétendait des droits sur les églises et monastères de S. Ange et de Ste Marie de *Casal-Rutto*, de l'assentiment de son clergé et du chapitre de sa cathédrale, renonce solennellement à toutes ses prétentions [1]), etc.

Grâce à ses puissants protecteurs l'abbaye de Cava jouit, vers 1240 et années suivantes, d'un calme relativement profond, tandis que partout, en Italie, l'agitation était au comble. L'abbé Léonard qui, au témoignage de *Jean de Capoue*, était plein de vertus, avait su en arriver à ce bon résultat. Et, en effet, cet abbé, si remarquable et malheureusement si peu connu, s'était toujours comporté si sagement qu'il était tout aussi bien vu à la cour Romaine qu'auprès de l'Empereur. C'est, croyons-nous, à cette circonstance qu'il faut attribuer le choix que fit de l'Abbé de Cava Frédéric II, quand, en 1246, il envoya solennellement une ambassade, à Lyon, auprès du pape Innocent IV.

Chacun sait que l'empereur Frédéric, déjà excommunié, en 1228, à cause de ses lenteurs à partir pour la croisade qu'il avait promis d'entreprendre, vers les dernières années de son long règne, par suite de ses excès et de son despotisme, avait été de nouveau frappé des foudres de l'Église (1240): « Frédéric en appela à un concile général; Grégoire le convoqua à Rome. L'empereur arrêta les évêques allemands et français qui s'y rendaient, les jeta en prison et mit le siége devant la ville éternelle. Le digne pontife, presque centenaire, mourut inébranlable au milieu de ces nombreux périls (1241). Célestin IV fut élu après la mort de Grégoire IX, mais il n'occupa le Saint-Siége que dix-huit jours. L'empereur, par ses intrigues, rendit impossible pendant près de deux ans l'élection d'un nouveau pape; enfin les cardinaux donnèrent leurs suffrages à l'un d'eux, Sinibald Fiesci, qui prit le nom d'Innocent IV, et qui était l'ami de Frédéric (1243). Celui-ci applaudit à cette élection, mais non sans de sombres pressentiments: il connaissait assez Innocent pour savoir qu'il n'était pas d'un caractère à composer avec ses devoirs. En effet ses prévisions ne tardèrent

[1]) *Arc Mag*. M. 35. 36. Cf. RODUL. MS. 61. p. 133.

pas à se réaliser. Le courageux pontife ayant vainement essayé de le faire renoncer à ses usurpations, partit de Rome et se rendit à Lyon en passant par Gênes, sa patrie (1244). Se trouvant dans une ville libre, située entre l'Allemagne, l'Italie et la France, il y convoqua un concile œcuménique et somma Frédéric d'y comparaître. Le prince refusa de s'y rendre en personne et s'y fit représenter par son chancelier Pierre Desvignes et par Thadée de Suesse, qui se constitua son défenseur. Sa cause était trop mauvaise pour être gagnée devant un tribunal si équitable. Innocent et le concile œcuménique le déposèrent d'une voix unanime, et engagèrent les princes de l'Empire à choisir un autre souverain (1245) » [1]).

Frédéric, à l'annonce de sa déposition, s'était fait apporter sa couronne, et en la plaçant sur sa tête il s'était écrié d'une voix terrible : « *La voilà, cette couronne ; avant qu'elle ne me soit arrachée, mes ennemis connaîtront la terreur de mes armes !* » Toutefois, avant d'exécuter ses menaces Frédéric songea encore à se disculper des griefs dont on le chargeait. Il choisit, parmi les hommes les plus recommendables de l'Église d'Italie, ceux qui, par leurs vertus ou leurs talents, pouvaient faire le plus d'impression sur l'esprit du Souverain Pontife et les envoya en France pour prendre sa défense. Cette ambassade, ainsi que nous l'apprend une Bulle d'Innocent IV, était composée de l'archevêque de Palerme, de l'évêque de Pavie, des abbés du Mont-Cassin, de *Cava* et de Casanova, enfin de Roland et de Nicolas de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Les envoyés de Frédéric furent d'abord entendus par trois cardinaux et puis par le pape lui-même [2]). Mais, malgré tous leurs efforts ils n'obtinrent, à Lyon, aucun résul-

[1]) Drioux, *Hist. du Moy. Age.* p. 243, Paris, 1860, 9e édit.

[2]) « . . . Cum post latas dudum in concilio Lugdunensi contra Fridericum quondam imperatorem, ex manifestis et rationabilibus causis, privationis ab imperio et regnis quibus se indignum reddiderat ac in ipsum et omnes illos qui ei ex nunc, tamquam imperatori vel regi, praestarent auxilium seu favorem, excommunicationis sententias, nuper idem Fredericus Archiepiscopum Panormitanum et Papiensem episcopum ac Cassinensem, *Cavensem*, et Casenove abbates, nec non fratres Rolandium et Nicolaum ordinis predicatorum ad Sedem Apostolicam destinarit. » etc. *Ex bulla Innocent. IV, an 1146,* ap. Huil-Bréh. t. VI. p. 426 et sq., vel ap. Raynald. *Ann. Eccl.* an. 1246. §. 18. — Plusieurs parchemins de Cava confirment d'ailleurs l'ambassade de l'abbé Léonard en faveur de Frédéric II à Lyon. Ainsi dans celui qui fut donné à *Bari, le 20 Mai 1246*, on lit ces mots remarquables: « Si conventus predicti monasterii Cavensis, PRO EO QUOD ABBAS ABEST SERVICII IMPERIALIS CAUSA, contentus fuerit censu quod idem Andreas de Casale Rupto praedicto eidem monasterio solvere tenebatur, » etc. *Arc.* LII. n. 32, vel ap. Huil-Bréh. t. VI. p. 420.

tat [1]).—Frédéric II fit alors éclater sa colère et ne mit plus de bornes à ses désirs de vengeance. Tous les partisans du pape furent cruellement persécutés, les possessions du Saint-Siége, dans le sud de l'Italie, mises au pillage. Quant à l'abbaye de Cava et à ses biens ils furent parfaitement respectés. Bien plus, le monastère de la Sainte-Trinité devint alors un asile sacré contre les brutalités traditionnelles de la soldatesque allemande et les bandes de Sarrasins que Frédéric II n'avait pas rougi d'appeler d'Afrique à son secours. Ainsi, pour ne citer que ce seul exemple, quand en 1249, la ville pontificale de Bénévent fut prise et détruite, les habitants de cette malheureuse cité confièrent tout ce qu'ils avaient de plus cher, en particulier le corps de S. Barthélemy, leur patron, à l'abbé Léonard, qui transporta le precieux dépôt dans son monastère [2]). Il y fut parfaitement en sûreté. Le monastère de Cava, nous l'avons déjà dit, était partout vénéré ; d'ailleurs il était presque inaccessible et bien défendu par les fortifications du *Corpo di Cava;* enfin il était, comme nous l'avons vu, le siége d'une *Chambre réservée* ; et qui eût osé molester la *Chambre spéciale* de l'Empereur ? — Après que la ville de Bénévent eut été délivrée de la présence des troupes de Frédéric, l'abbé Léonard renvoya aux Béné-ventins les reliques et autres objets confiés à sa garde. Ceux-ci, par gratitude, lui firent don d'une portion de la tête de S. Barthélemy, qui fut respectueusement enfermée dans un beau reliquaire en argent [3]).

Frédéric II ne survécut guère à la ruine de Bénévent. Abandonné par la Fortune et rongé de chagrins, il mourut, en 1250, à *Castel-Fiorentino*, près de Foggia. Triste fin d'un règne commencé jadis sous d'heureux auspices !..

Les dernières années de Léonard sont marquées par de nouvelles restitutions et donations [4]), et aussi par un grand nombre de conces-

[1]) Pour plus de détails, voy. FLEURY, *Hist. Eccl.* t. XVII. p. 328 et suiv.

[2]) « 1249. In hoc anno destructa est civitas Beneventana, et translatum est corpus beati Bartholomaei et alia multa corpora sanctorum et reliquiarum a Domno Leonardo abbate in Monasterio Cavensi, videlicet XIX kal. Febr. Et in sequenti anno (1250) mortuus est Fredericus imperator in partibus Apuliae in Castello Florentini. » *Ann. Cav.* ap. PERTZ. SS. III. 194.

[3]) « Ut igitur grati animi vices rependerent (*Beneventani*), nonnullas ex eisdem sacris reliquijs in Cavensi Monasterio relinquerunt ; ac præsertim de ipsius B. Apostoli capite portionem effatu dignam. Hanc Vir Beatus quasi cœlestem thesaurum gratanter accepit, et argenteis thecis reconditum reposuit in Sacrario, ubi usque ad nostra tempora, religiosa devotione colitur. » RODUL. MS. 61. p. 134.

[4]) Voy. les dipl. de 1246 et années suivantes, soit dans HUILLARD-BRÉHOLLES (t.

sions papales. D'I n n o c e n t IV seulement (1243-54), il existe encore, à Cava, *huit bulles*, presque toutes inédites. Dans ces bulles Innocent déclare que le monastère de Cava ne peut être tenu à fournir des pensions ou des bénéfices ecclésiastiques, sans une expresse autorisation du Saint-Siége (17 Déc. 1252); confie à l'archevêque de Salerne et à l'abbé de Cava le soin d'investir *André de Ducenta*, de Capoue, d'un canonicat de l'Église de Salerne (Sept. 1253); – accorde au religieux de Cava la faculté de pouvoir hériter, comme s'ils étaient dans le monde (Nov. 1253); – confirme la possession du port de *Fonti*, les donations du Duc *Guillaume*, de l'an 1117, etc. (Nov. 1254); – décide que l'Abbé de Cava ne pourra point être cité en jugement hors du Diocèse de Salerne (Id.); – décrète qu'aucun légat ou autre ministre du Saint-Siége n'aura le droit de porter l'excommunication, la suspension ou l'interdit contre les religieux de Cava, sans une spéciale autorisation du Souverain Pontife, qui fasse expressément mention de ce privilége (Id.); – décide que les terres et châteaux de *S. Jacques* de Lucérie, de *Cyr-Zosimo*, de *Fabrica* et de *Casal-Rutto*, aliénés naguère, par crainte des courtisans de Frédéric II, retourneront au Monastère (Id.); – confirme la donation du port de *Vietri*, autrefois faite à l'abbé Pierre par le duc Roger (Id.); – enfin enjoint à l'évêque de *Ravello* de faire rendre aux religieux de Cava les dépendances des ports de *Fonti* et de *Vietri*, non encore restituées (3 Déc. 1254) [1]).

De son côté le pape A l e x a n d r e IV (1254-61) ne se montre pas moins bien disposé en faveur de l'abbé Léonard et de son monastère. Durant la seule année 1255, il leur accorde *quatre bulles* diverses: en *Janvier*, il confirme tous les biens et priviléges de l'Abbaye, ceux surtout accordés par l'empereur Frédéric II, « *avant, comme après sa déposition;* » – en *Juillet*, il renouvelle l'ordre concernant les dépendance des ports de *Fonti* et de *Vietri*, –et déclare de nouveau que les religieux de Cava ne seront désormais soumis aux censures d'aucun légat apostolique, mais seulement, en cas de nécessité, à celles du Souverain Pontife; – enfin, en *Septembre*, il répète encore les mêmes déclarations, *vu que les bulles précédentes, par suite de la malice des temps, n'étaient point toutes parvenues à leur destination* [2]).

VI. p. 434, 443, 474, 571, etc), soit dans les *Archives de Cava* (Arc. Mag. M. 38, 39, etc).

[1]) Aucune de ces Bulles ne se trouve dans la collection de COCQUELINES. — Voy. *Arc. Mag.* M. 41-52. DE BLASI, *Chron.* ann. 1254, et, à l'*Appendice*, la lett. U.

[2]) *Arc. Mag.* N. 1, 2, 3; DE BLASI, Ibid. an. 1255. — Dans la première de ces Bulles Alexandre IV prend le titre, fort remarquable, de « *suprême dominateur du Royaume de Sicile.* » Cf. TRINCHERA, *Gli Arch. Napol.* p. 143.

Cette année (1255) est marquée encore par une donation intéressante: celle du noble Gui Filangieri, baron de *San-Marzano* et de *Corte-in-Piano*, près de *Nocera-dei-Pagani*. Ce seigneur descendait par Jourdan, son père, d'*Angérius*, le vaillant chevalier normand, que nous avons cité naguère, comme un des plus généreux bienfaiteurs de l'Abbaye. Gui se distingua lui-même beaucoup, du temps de Fréderic II, qui lui donna la baronie de *Nocera* et celle de *Gifoni* [1]). En 1255, il eut la douleur de perdre son fils *Roger*, dont le corps fut enseveli dans les souterrains de l'abbaye de Cava. Dans cette circonstance *Gui Filangieri* fit don aux religieux de la Sainte-Trinité de quatre vastes terres, sises à *Nocera*, aux lieux appelés *Arca* et *Filittini*, mais « *à la condition qu'ils chanteraient solennellement, chaque semaine, une messe pour le repos de l'âme de son père Jourdan, pour celle de sa mère Olympias et surtout pour remédier aux délits de son fils Roger* » [2]).

L'abbé Léonard cessa de vivre, lui aussi, en 1255 même. Suivant un annotateur contemporain [3]), sa mort arriva le 18 Août, jour où l'on fait encore, à Cava, mémoire de son trépas. C'est là tout ce que nous savons sur son compte. Ses autres actions, comme la plupart de celles de ses prédécesseurs, nous sont à peu près inconnues. Personne n'a pris la peine de nous les transmettre !.... [4]).

1) *Discorso geneal. della famiglia Filangieri*, Albero geneal. 1. tab. in fol.

2) « 1255. . . Nobilis Dominus Guido Filangerius, filius quondam egregij Viri Domini Jordani Filangerij, pro anima patris et matris suae, et praesertim pro remedio delictorum Domini Rogerij, Domini Nuceriae, olim filij sui, et pro quatuor uncijs auri, quas in obitu dicti filij sui, cujus cadaver in Monasterio Cavensi tumulatum est, eidem Monasterio tribuere promisit, offert eidem Monasterio quatuor terras in Nuceria, ubi ad *Arcam*, et *Filittini* dicitur, sub onere canendi Missam qualibet hebdomada pro anima dicti filij sui. » De Blasi. loc. cit. Cf. Vener. *Dict.* t. I. p. 179 ; *Discorso general. della famil. Filang.* p. 50-54, Napoli, 1863, in-4°, etc.

3) « *XV. Kal. (Septembris). Depositio Domini Leonardi Abbatis.* » Ex MS. Memb. Cav. n° 19, mense Augusti. — « Cumque per annos viginti tres paterna sollicitudine præfuisset, perque Menses octo, et dies quinque, demum Anno Domini MCCLVI (*mieux 1255*), xv. Kal: septembris carnis et regiminis onere absolutus, et ad cœlestis præmij retributionem vocatus, in Domino obdormivit, et appositus est ad Patres. » Rodul. MS. 61. p. 134. Cf. *Ann. Cav.* loc. cit.

4) Que l'on nous permette de citer, à ce propos, un autre passage inédit de *Rodulphe*. C'est son *Proemium* aux *Vies des Abbés Bienheureux de Cava*. Il pourra servir aussi de résumé à ce *Second Livre* et, pour nous, de justification, si l'on était tenté de nous accuser de n'avoir point su donner plus de détails sur l'histoire de l'abbaye de Cava: « Non est putandum (candide Lector) sequentium octo Beatorum

Avec Léonard se termine le seconde période de l'histoire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava et aussi la série, – non interrompue durant le cours de deux siècles et demi (1011-1255), – des abbés que leurs vertus ont fait placer sur les autels: *les quatre premiers*, comme SAINTS; les *sept autres*, comme BIENHEUREUX. Un seul désormais obtiendra ce dernier titre!.... Réflexion qui arrache des soupirs au bon abbé *Rodulphe* [1]) et qui est bien digne de la méditation de ses successeurs.

Abbatum Cavensium sanctitatem virtutibus et Miraculis non claruisse, si ea hic enarrare non possumus. Luce enim clarius patet eos certè fuisse Viros prudentia et bonitate conspicuos, in commisso pastorali munere fidelissimos, et in rebus gerendis supra humanas vires strenuos, quorum actiones omni memoria dignæ forent. Et tamen nihil ferè habemus, quod de ipsorum saltem moribus dicere valeamus. Etenim hoc Veterum ignaviæ (cui vix parco) adscribas, quibus cum operepretium esse debuissent et posteritati satagere, et literarum monumentis antiquitatis reparare oblivionem, nihilominus satis oscitanter torpuerunt: adeò ut nobis, quamquam indesinenter perquirentibus, ac sedulò veteres paginas scrutantibus vix pauca (pro meritis) occurrerint, quæ iuxta propositum nostrum veraci testimonio, et authoritate subnixa (non enim intendimus somnia Ciceroniano calamo, oratorioque colore depingere) nostræ huic Historiæ inseri meruissent. Brevitas ergo nostri sermonis, nec à nostra quidem diligentia, nec ab eorum demit factis egregijs; prolixitas vero tantum abest, ut esset futura laudabilis, quin potius ampliora foveret mendacia. Hæc igitur pauca accipite, et Deo mecum multas gratias agite à quo omne datum optimum, donumque perfectum tanquam à Patre luminum profiscicitur.» MS. 61. p. 86-87. Cf. MS. 65, f° 70 a t°.

[1]) MS. 61. p. 142.

TROISIÈME LIVRE.

DE LA MORT DU BIENH. LÉONARD À L'ÉRECTION DE L'ABBAYE EN ÉVÊCHÉ

OU

HISTOIRE DES DERNIERS ABBÉS A VIE.

1255-1394.

Nous allons parcourir une période, dont le commencement et la fin ont quelques taches, mais dont le milieu eut de brillantes phases, surtout durant le long gouvernement du *Bienh. Léon II* (1268-95) et sous les abbés *Philippe de Haya*, *Guttard* et *Maynérius* (1316-66). Cette période nouvelle, longue de cent-quarante années, durera d'ailleurs presque autant que la dynastie des Angevins, qui occupait contemporainement le royaume de Naples et dont l'abbaye de Cava reçut de grandes faveurs (1266-1435). Telle est, en résumé, l'HISTOIRE DES DERNIERS ABBÉS PERPÉTUELS OU À VIE.

CHAPITRE Ier

LES TROIS PRÉDÉCESSEURS DU BIENH. LÉON II.

1255-1268.

I. L'abbé Thomas.—Son Inventaire et son Registre. — Il fonde un hôpital et une infirmerie. — Donations diverses. — Acquisition du fameux *Codex Legum Langobardarum*.— II. Dom Jacques. — Ses actes simoniaques.— Il recouvre le port de Vietri. — Le roi Manfred occupe et saccage Cava. — Avénement des Angevins. — Déposition de Jacques. — III. Le Cassinien Amicus. — Ses efforts pour recouvrer les biens perdus. — Lettres de Charles d'Anjou. — Rétablissement de la discipline monastique. — Mort soudaine de l'abbé Amicus.

I.—Le Bienh. Léonard, l'ami et le défenseur de Frédéric II, eut pour successeur à Cava, *Dom Thomas*, qui avait rempli, jusqu'alors (18 Août 1255), les fonctions importantes de *Grand-prieur claustral* du Monastère [1]).

[1]) « 1255. Octavo decimo die intrante mense Augusti obiit Leonardus Cavensis ab-

Dès que Thomas eut pris en main le gouvernement de l'abbaye de la Sainte-Trinité, il s'appliqua à bien en administrer les biens et les revenus. Dans ce but, il fit faire, en parchemin, un *Inventaire des possessions de son monastère*, ainsi que de celles de la Congrégation de Cava qu'il était appelé à présider. Cet Inventaire, qui malheureusement n'est pas complet, fut composé, en 1261-62, par *Frère Goffrid*, trésorier du Monastère, et par *Barthélemy de Mastala;* il est connu sous le nom de *Livre des Revenus* [1]).

Thomas eut soin encore d'enregistrer soigneusement les principaux actes de son administration dans un volume en gros papier de coton (l'un des plus anciens qui existent, dans toute l'Europe, en cette matière); c'est le célèbre *Registre de l'Abbé Thomas* (1259-64)[2]). Grâce à ces sages mesures les ressources dont pouvait disposer le Monastère s'élevèrent bientôt à des sommes considérables. Thomas en fit un noble usage: il les employa à l'érection d'un *hôpital* pour les indigents et les voyageurs, et à la construction d'une *infirmerie* pour les religieux (1262) [3]).

bas; et domnus Thomas, prior magnus claustralis, eligitur abbas.» *Ann. Cav.* ap. Pertz. III. 194.—Comme déjà nous l'avons dit (pag. 26), on donnait au prieur de Cava le titre de *Grand Prieur*, afin de le distinguer des autres prieurs, qui, en grand nombre, dépendaient directement de cette Abbaye et étaient répandus dans les Monastères de la Congrégation de Cava. — Cf. à l'*Appendice*, la lett. B.

[1]) *Liber Reddituum terrarum et Ecclesiarum Cavae D.ni Thomae Abb*s. Ce MS. petit in-4°, de 31 feuillets, porte le N° 21 (Mag. Arc. I. n. 38). Il commence par ces mots: *Anno domini Millesimo ducentesimo sexagesimo primo. Indict. quinta, de Mense Septemb. Ego frater Goffridus Vestararius feci hoc extalium de Nucellis.* Au f° 15, on lit encore: *Anno millesimo ducentesimo sexagesima sccundo, Indict. quinta, de mandato domni Thome venerabilis Abbatis Cavensis monasterii, quaternus iste factus est per memoriam Bartholomei de Mastala de Censu Casalis Cavee, Mililiani. et Passiani, quem debet recipere Cappella domni Abbatis.*

[2]) *Regestrum P.m D.ni Thomae Abb.s*, in-4°, de 30 feuillets, N° 22 (Mag. Arc. I. n. 39). —Ce MS. est plein de détails intéressants pour la connaissance des usages de l'époque. Ainsi, au fol° 18 a t°, on lit une curiense *Note des armes dont les religieux de Cava fournirent Castellabate en 1264* : Arma Castri Abbatis pro militibus custodiæ et Castellani: « baliste ad duos pedes IV, baliste ad unum pedem IV, baldinaria IV, spate II, tubetta I, cappellini VIII, elmi XIII, scuta XIV, cornua de stagno II. » etc. — On trouve d'ailleurs dans ce MS. l'énumération des dépenses journalières du Monastère de Cava, l'indication de *28 Prieurés, 36 Églises, 14 Bénéfices, 34 Bourgades*, et d'un nombre considérable de *terres, métairies* et autres biens soumis à l'abbaye de Cava.

[3]) « Construxitque (*D. Thomas*) in eodem Monasterio Hospitale pro suscipiendis in eo pauperibus et peregrinis, cum Valetudinario pro infirmis. » Rodul. MS. 61. p. 135.

Mais ce qui contribua à hâter l' achèvement de ces deux fondations si utiles, c' est le grand nombre de donations faites à l' abbé Thomas ou à son monastère. Comme plus intéressantes nous mentionnerons celle de M a r i e, veuve d' *Ours Branca*, de *Joya*, qui offre à Thomas tous ses biens (1256); celle de du prêtre G u i l l a u m e *de Grusa*, qui, en recevant l'habit de S. Benoît, donne le vignoble de *Frascina*, aux environs de *Capaccio* (1257); celle de M a t t h i e u, dit *Capograsso*, qui accorde diverses terres, situées à *Serramediana*, aujourd' hui *Serramezzana*, en *Cilento* (1258); celle d' A n g e *de Vallone*, de Cava, qui s' offre avec tout ce qu'il possède (1260); celle de V e n t u r a, veuve de Pierre *Scannapiecu*, également de Cava, qui donne la châtaigneraie de *Casancini* (1261); celle du prêtre G u i l l a u me *de Fuscaldo*, qui s'offre au monastère de Cava avec tous ses biens (1262); enfin n' omettons point le curieux diplôme de R i c h a r d *Filangieri*, comte de *Marsique* et seigneur de *Nocera*, qui exempte le monastère de S. Étienne de *Juncarico*, dépendant de Cava, de la prestation annuelle de *deux génisses* (1263); etc. [1]).

Il est cependant une autre donation que nous devons encore noter avec soin: c'est celle que fit, en 1263 même, E u s t a c h e, archiprêtre de *Casal-Rutto*, près de *de Mottola*, en *Terre d'Otrante*. Entre un grand nombre d'objets que ce bon ecclésiastique consigne à *Dom Alebrandin* et à *Dom Goffrid*, l' un archiviste (*armarius*), l' autre trésorier (*vestararius*) de l'Abbaye, « afin d' être conservés fidèlement, à Cava, pour les besoins du Monastère », on trouve marqués plusieurs manuscrits précieux, dont l' un n' est rien moins que le fameux *Codex Legum Langobardarum* [2]), qui se publie soigneusement, en ce moment même (Octobre 1875), à la fin du troisième volume de la grande *Collection diplomatique de Cava*. C'est au *Registre de l'abbé Thomas* que nous devons cette notice intéressante. Le manuscrit des *Lois Lombardes* y est désigné sous ce titre: *Orago Longobardorum* [3]). De Blasi

Cf. De Blasi, *Chron.* an. 1262 et *la Convention passée entre l'abbé Thomas et maître Jean Scalzo, au mois de Juin, 6e Ind.* (*Reg. Thom. Abb.* fol. 15 a t.°)

[1]) Voy. *Arc. Mag.* let. N. n. 7; *Arc.* n. LIV-LXV, passim; le *Regestrum Thom. Abb.* fol. 17, 20, 26, etc., enfin De Blasi, *Chron.* an. 1256-63.

[2]) Voici ce qu'on lit, à ce propos, dans la Chronique de *De Blasi:* « 1263. . . Dominus Eustasius Archipresbyter Casalis Rupti tradit Domino Goffrido Vestarario Cavensis Monasterij, et Domino Alebrandino Armario ejusdem bona Ecclesiastica mobilia Ecclesiae S. Angeli de Casali Rupto ad opus et fidelitatem Cavensis Monasterij conservanda. Die Dominico, 11 Feb. 6e ind. »

[3]) « Die dominico, undecimo februarii, VIe Inde, Dopnus Eustasius archipresbyter

pense, avec raison, qu' il faut lire *Origo Langobardorum*, non seulement parce que le manuscrit en question contient, *à partir de son origine*, les lois du peuple Lombard; mais surtout parce qu' il commence par ces mots: *In nomine Domini Jesu Christi incipit horigo gentis nostre Langobardorum*, etc. [1]). Quoiqu'il en soit, ce recueil, écrit vers l' an 1005, aux environs de Bénévent [2]), constitue aujourd'hui l' une des plus grandes richesses des Archives de Cava, qui en renferment tant.... C' est, en effet, la plus complète, sinon la plus ancienne collection des lois lombardes. Ce manuscrit est surtout de la plus grande autorité pour les lois postérieures au roi Luitprand (712-714); tel est le sentiment de *Bluhme*, juge si compétent en cette matière [3]). Le *Codex Legum Langobardarum* est d' ailleurs orné de nombreuses miniatures; grossières, il est vrai, mais d'un grand intérêt pour la connaissance des usages, coutumes, habillements et autres détails de la

Casalis ructi, assignavit dopno Goffrido vestarario Cavensis Monasterii et dopno Alebrandino Armario eiusdem monasterii bona ecclesiastica ecclesie sancti Angeli de Casali ructo, per eos detenta, ad opus et fidelitatem dicti monasterii conservanda. Videlicet: crucem unam argenti magnam, et duas cruces argenteas parvas deauratas, calicem unum et patenam de argento deaurato. Librum unum evangeliorum, cuius tabula una est argentea deaurata. Candilerios duos de loctone. Thuribulum unum argenteum. Camissas duos cum amictis, stolis, manipulis et cingulis oportunis. Planetam unam de catassamito rubeo. Item planetam unam de seta in qua sunt depicte aves. Item planetam unam de seta que vocatur de panno scaraficto. Item planetam unam de purpura fracti. Item pluviale unum de panno scaraficto. Item dalmaticam unam de seta. Item planetam unam de seta fracti. Item planetam unam de seta nigra, tunicam unam de seta. Item pannum unum de purpura rotata pro altari. Sindones duos. Tobalias duas listatas. Item tobalias duas. Item librum unum biblie de duobus voluminibus. Planetas de lino quinque et de seta tres, et de fustano. Camissas de lino novem. Cortinas duas. Omelias tres. Justales tres. Graniles duos. Messale unum. Eplanpaule unum. Eptaticum unum, in quo continetur prophetarum flos evangelicorum. Intefanarios duos. Nocturnale unum et alterum diei psalterium unum. Oratinale unum de dopno Tudichi. Manuale de Archipresbytero unum. Oratinale unum. Preceptores duos. Breviarium unum. Vita patrum. Dialogum Sancti Gregorii. Manuale unum. *Orago Longobardorum*. Manuale de Dopno Ysaya. » *Regest. Thom. Abb.* fol. 23.

1) « Praeter alia supellectilia extant plures libri, inter quos *Orago Longobardorum*, quod puto scribendum *Origo* et esse librum seu rarum illud Codicem Legum Langobardorum, qui ex eorum origine incipit. » — Cf. la note MS[te] du même *De Blasi*, au dernier fol[o] du *Codex Legum Langobardarum*, publiée par PERTZ: *Monum. German. Hist.* t. IV Legum, p. xxx etc.

2) « Scriptum esse in partibus Beneventi, circa annum 1005, non solum ex historicis libri partibus coniicere licet, sed etiam ex Beneventanis legibus Edicto adiectis, litterarumque formis. » etc. BLUHME, ap. *Pertz*. op. cit. p. xxx. Cf. p. 652. n. 27.

3) « Maxima ejus auctoritas est in legibus post Luitprandum latis. » Ib. pag. xxx iii.

vie des Lombards [1]). Voilà pourquoi tant d'écrivains fameux ont, si souvent, étudié et parlé avec éloge de ce précieux manuscrit, « *un des plus rares que possède l'Italie* » [2]). Qu'on me permette de citer ici quelques noms, entre mille. En 1642, Camille Pellegrini passa tout une nuit à l'examiner et à en faire des extraits [3]); Mabillon ne put que l'admirer, durant le court séjour qu'il fit à Cava, en 1685 [4]); Giannone, suivant ce qu'il nous apprend lui-même [5]), le consulta souvent (1723); Muratori reproduisit, d'après *Pellegrini*, plusieurs opuscules extraits de ce manuscrit (1725) [6]); Pratilli en fit autant, quelques années après (1750) [7]); Gaétan Filangieri, s'inspira fréquemment de lui, alors qu'il composait, à Cava [8]), son immortel ouvrage de la *Science de la législation* (1780); l'abbé De Rozan, grand-vicaire de diocèse de Luçon, obligé par la Révolution de s'exiler de France, en donna, en 1800, une description des plus complètes [9]); Bluhme, (Décembre 1821), en fit quelque temps, à Cava même, l'objet de ses études [10]); Pertz, en 1822, l'étudia plus soigneusement encore, prit d'exacts *fac-simile* de ses miniatures, qu'il a reproduits récemment, dans sa gigantesque collection des *Monuments historiques d'Allemagne* [11]); Charles Troya le copia en

[1]) Voy. les fol. 1. 15. 68. 160. 193. 207. 233. 245. etc.

[2]) De Rozan, *Lett. à M. le Bill.re de la Bibl.que du Roi de Napl.* p. 74, Napl. 1822.

[3]) « In quas (*leges*) anxia lectione cum ruerem, inclinataque jam dies cperi non daret locum, prece obnixa obtinui ut per imminentem noctem mecum haberem, diligentiusque rimari nulli nunc usui librum illum liceret. Et jam insomnis in multas cum perseverassem horas, sex ista aliis antehac, certè mihi, iucomperta antiqua opuscula quamfestinatissimè inde excepi, postquam volucri simul visu omnes percurreram membranas literis haud inconditas exaratas,» etc. Cam. Pelleg. *Hist. Princ. Lang.* in Append. lib. I. p. 300.

[4]) *Iter Italicum*, p. 118. Paris. 1687, in-4°.

[5]) *Ist. civ. del Reg. di Nap.* lib. IV. c. 6. 10, lib. V. §. 1. c. 1. 3. lib. VI. c. 3.

[6]) *Script. Rer. Ital.* t. II. p. 333-342. A cette dernière page, on lit: « *Hactenus isthaec opuscula e MS. excerpa Cod. Cavensi.*»

[7]) *Hist. Princ. Lang.* t. III. p. 183-241, t. V. p. 30 et suiv. Nap. 1750.

[8]) Je dois ce détail si intéressant à l'obbligeance de Mme la Duchesse *Di Cardinale*, petite-fille de l'éminent écrivain, qui a la bonté de m'honorer de sa bienveillance.— Cf. d'ailleurs: *Guida del Monum. di Cava dei Tirreni*, p. 5. Ed. 1872.

[9]) *Let. à M. le Bibl.re de la Bibl.que du Roi de Naples*, p. 68-78.

[10]) « Cum mense Decembri anni 1821 paucis horis in Monasterio commemorarer, ipsum codicem aspicere potius quam evolvere tunc mihi licuit,» dit *Bluhme*, ap. Pertz, t. IV Leg. p. xxxiii, not. 23. Cf. aussi son *Iter Ital.* t. IV. p. 65. Halle, 1836, in-16.

[11]) Voy, la *Préface* du tom. IV *Legum*, p. viii, et surtout la *Tab. IV*, représentant plusieurs *fac-simile* du *Codex Legum Langobardarum* (ceux des fol. 17, 90, 252); au bas d'un d'entre eux, on lit ces mots: G. H. Pertz scripsit Cavae 1822.

entier, en 1835, et le publia, plus tard (1852), dans son *Histoire des Lombards* [1]); Masmann, en 1845, en fit une nouvelle copie et fournit à *Bluhme* et à *Pertz* les moyens de donner, en 1868, une édition complète des *Lois lombardes* [2]); le jurisconsulte Merkel, en 1845, lui consacra un de ses plus intéressant articles [3]). Si le temps et l'espace nous le permettaient, nous devrions encore citer cent autres des plus doctes écrivains de toutes les parties du monde, qui, chaque jour, viennent admirer ou consulter, à Cava, ce rare recueil d'une législation qui eut une si grande influence sur l'Europe entière, qui gouverna, pour plusieurs siècles, l'Italie méridionale et qui, pour l'histoire des Lombards, est d'une capitale importance. Mais le R[me] Abbé *Dom Bernard Gaetani d'Aragona* le saura faire beaucoup mieux que nous [4]). Reprenons donc notre modeste narration.

L'abbé Thomas mourut, après un gouvernement d'environ neuf années, le 24 Mars 1264 [5]).

II. — Les lois de la vie humaine sont telles, qu'il est bien difficile de progresser dans le bien; mais il faut peu d'efforts pour s'avancer rapidement dans la voie du mal. Grâce à des intrigues, plus ou moins légitimes, *Dom Jacques*, alors abbé de S. Benoît de Salerne, parvint à se placer sur le trône quasi-épiscopal de la Sainte-Trinité de Cava (Avril 1264). Tel est du moins le récit de l'abbé *Rodulphe*, qui va même jusqu'à soupçonner *Dom Jacques* d'avoir été coupable d'intrusion [6]). *De Blasi* toutefois est d'un avis fort opposé: « Comme les religieux électeurs, dit-il, ne savaient point s'entendre sur le choix du nouvel abbé, *Dom Jacques* leur fut directement imposé par le pape Urbain IV » [7]). Cette narration est parfaitement d'accord avec l'an-

[1]) *Codice diplomatico Longobardico dal 568 al 774 con note istoriche, osservazioni e dissertazioni* di Carlo Troya. Napoli. 1852-55, t. VI.

[2]) *Archiv. Mon. Germ.* t. X. p. 359; Pertz. *Op. cit.* p. xxxiv.

[3]) *Biblioth. Casinensis.* t. I, Proleg. p. XCVI de l'*Append.* M. Cas., 1873, in-f°.

[4]) Voy., pour plus de détails, le III° vol. du *Cod. dipl. Cav.* déjà cité.

[5]) « 1264. VIII (*lisez*: IX) Kal. April. obiit Thomas Abbas Cavensis. » De Blasi, Cbr.

[6]) « Verum ea est humanarum rerum conditio, ut in melius proficere sit difficile, in deterius labi facile. Successit enim D. Jacobus Abbas XIII, qui cum in S. Benedicti Monasterio Salerni sito Abbatis numere fungeretur, in Cavensem Abbatem ascitus est. Postulatusne à Cavensibus Monachis an intrusus, ipsomet procurante nescimus. » MS. 61. p. 135.

[7]) « 1264. (*Thoma*) defuncto, ac Ecclesiasticis ritibus sepulto, (quod forte de novi Abbatis electione Monachi non convenerant) successorem Jacobum ex monasterio S. Benedicti de Salerno Urbanus Papa constituit. » *Chron.* anno cit.

notateur du manuscrit du *Vén. Bède*, appelé aussi *Annaliste de Cava* [1]); elle doit par suite être considérée comme la plus conforme à la vérité.

Quoiqu'il en soit cependant de son éléction, l'abbé Jacques ne resta guère plus de deux ans à la tête du monastère et de la Congrégation de Cava (1264-66) et, durant tout ce temps, il ne se distingua que par des actes de la plus honteuse simonie, vendant au plus offrant, à l'exemple de *Simon-le-Magicien*, les biens spirituels de son Abbaye [2]). On dit cependant que l'intérêt de son monastère, ou mieux le sien, l'enflamma, une fois, d'un certain zèle. *Manfred* ou *Mainfroi*, fils naturel de Frédéric II, qui avait naguère usurpé la couronne des Deux-Siciles, au détriment de l'infortuné *Conradin*, son neveu (1254-66), prévoyant la tempête qui, du côté de Rome, s'amoncelait contre lui, songeait aux moyens de la dissiper. A ce effet il lui fallait de l'argent et, pour en avoir, il s'avisa de faire occuper tous les ports de l'Italie méridionale, dans le but de s'emparer de leurs revenus. Le port de *Vietri*, qui appartenait au monastère de Cava, subit le sort commun. Il fut *saisi, au nom du roi, par le noble* Ours Rufolo, *sécrétaire royal des douanes et maître des questeurs*. L'abbé Jacques partit aussitôt pour Naples, chargé des parchemins qui devaient appuyer ses réclamations. Il se présenta hardiment devant le roi et lui déclara qu'il ne se retirerait de sa présence que quand l'on aurait fait droit à ses justes demandes. Manfred, à la vue des documents que lui étalait Dom Jacques, reconnut bientôt que le port de *Vietri* était en effet la propriété de l'abbaye de Cava et, par son diplôme du mois d'Avril 1265, il le lui fit immédiatement restituer [3]).

[1]) « 1264. Nono Kal. April. obiit Thomas abbas Cavensis, et Jacobus abbas Sancti Benedicti de Salerno ex mandato Urbani papæ IIII. effectus est abbas Cavensis. » *Ann. Cav.* in MS. memb. n. 3. fol. 128, vel ap. Pertz. SS. III. 194.

[2]) « Jacobus, ob simoniam depositus. » Morcaldi, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. lxxiii.— Rodulphe (loc. cit.) résume ainsi la vie de l'abbé Jacques : « *Hic primus Cavensis Cœnobij sanctitatis splendorem suorum nubibus scelerum obscuravit.* »

[3]) « Fertur tamen hic Abbas digno semel exarsisse zelo. Etenim Manfredi Regis mandato (qui eo quod se Coradini diceret successorem, hoc regnum carpserat) Ursus Rufulus, quæstorum magister, portus quoslibet eiusdem Regni quorumcunque Comitum vel Baronum ad manus regiæ Curiæ revocavit. Revocavitque inter cæteros portum Veteris ad Cavense Monasterium pertinentem. Id quod Abbas iste iniquo tulit animo, et cartis onustus, privilegijsque, quibus portus illius dominium adstruebatur, concitus regiam Aulam adijt, protestatus ibi (nisi iustè à se petitis Rex benignè annueret), se indè minimè recessurum. Rex autem tandem exoratus patentes literas ad Ursonem prædictum dedit, quibus ab eodem Abbate exhibitis, portus ipse incontinenti Cavensi fuit monasterio restitutus. » MS. 63. f° 102 a t°. Cf. le dipl. du 10 Avril 1265 (*Arc.

Cette bourrasque était à peine apaisée qu' il en éclata une seconde sur un autre point. *Charles d' Anjou* (1264-85), appelé de France par le pape Urbain IV, s' avançait à grands pas vers Naples. Or, soit que le besoin d' argent se fit toujours sentir parmi les partisans de Manfred, soit que les habitants de Cava se montrassent plus favorables à l' Angevin qu' à son rival, voilà qu' à l' improviste *les troupes de celui qui s' appelle le roi Manfred* se précipitent sur *la terre de Cava*, la mettent au pillage, en détruisent les principaux villages et se fortifient dans le château de *Sant' Adjutore* et dans l' enceinte du *Corpo di Cava* (7 Octobre 1265). Les habitants épouvantés, aussi bien que les religieux de la Sainte-Trinité, cherchent alors leur salut dans la fuite et gagnent les montagnes ou les villes voisines. Ce ne fut qu'après la mémorable journée de Bénévent, où Manfred succomba (26 Février 1266), que les fugitifs regagnèrent leurs demeures [1]). Il ne paraît pas que l' Abbaye ait eu trop à souffrir de cette guerre, qui causa cependant tant de mal à ses possessions ; du moins les *Annales de Cava* se taissent à cet égard. On sait seulement que les troupes de Manfred, en abandonnant le *Corpo di Cava*, en abattirent les murailles [2]).

Quant à l' abbé Jacques, il fut peu, après ces divers événements, juridiquement convaincu du crime de Simonie et par suite déposé, par sentence du comte *Radulfe* ou *Rodolphe*, cardinal-évêque d' *Albano* et légat du pape Clément IV dans le royaume de Naples, le 1er Juillet 1266 [3]).

Mag. let. N. n. 12, et ap. VENER. *Dict.* III. 160-162). — *Peu après* (*16 Juin*) *l' abbé Jacques recouvra encore les vastes et riches domaines de S. Archange et de S. Matthieu de* Tusciano, *près de* Pestum, « *dont le comte* Galvan Lancia *avait dépouillé le Monastère.* » (ARC. LX. n. 68; DE BLASI, *Chron.* an. 1266).

[1]) « In hoc anno (*1265*) Carolus comes Provinciæ intravit Romam, XIII Kal. Junii, et Senator effectus est. Nonis Decembri, Manfridus, qui vocatur rex, destruxit terram Cavee et depopulavit. In die sancte epyphanie per voluntatem sanctæ ecclesiæ Carolus coronatus est rex, et venit cum exercitu magno, et in purificatione sanctæ Mariæ intravit regnum, et VIII die cepit Sanctum Germanum per vim, et expugnavit exercitum Manfridi. Tunc Manfridus fugit de Capua, et rex Carolus persecutus est eum usque Beneventum; et III die stante mense Februarii pugnavit cum eo, et cecidit exercitum Manfridi; et mortuus est Manfridus et totum Regnum obedivit Carolo regi, et omnes homines reversi sunt in terra Cave.» *Ann. Cav.* loc. cit.

[2]) POLVERIN. *Descr. della Cava*, I. 145; ADINOL. *Stor. della Cava.* p. 246.—C' est le roi *Ladislas*, qui, vers 1390, ordonna de réédifier les tours et les murs du *Corpo di Cava*, dont la majeure partie existent encore (Voy. p. 66).

[3]) « 1266. Kalendis Julii depositus est Jacobus abbas Cavensis de abbacia sententialiter per domnum Radulfum Cardinalem, sedis apostolicae legatum. » *Ann. Cav.* ap.

III. — Les moines électeurs de Cava, cette fois encore, semble-t-il, ne s' entendirent point sur le choix du successeur à donner à l' abbé simoniaque. Ce dissentiment porta le pape Clément IV à nommer luimême, pour abbé de la Sainte-Trinité, un religieux de l' abbaye du Mont-Cassin que l' on trouve différemment appelé *Américus* ou bien et plus généralement *Amicus* [1]).

Amicus était un véritable disciple de S. Benoît, tout animé du désir de bien faire. Son premier soin, après sa nomination, fut d' aller recevoir, à *Melfi*, la bénédiction du légat pontifical (25 Juillet 1266). De là il se rendit à Cava et y fit solennellement son entrée, au milieu de la joi e de ses religieux, le 1er Août suivant [2]).

Durant les troubles des années précédentes, l' abbaye de la Sainte-Trinité avait perdu un grand nombre de terres et de châteaux. Amicus s' occupa dès lors du soin de les recouvrer. Ainsi (et cet exemple suffira pour tous les autres que nous n' avons pas le loisir de citer), en 1265, les officiers du comte *Galvan Lancia* (l' un des plus ardents partisans de *Manfred* et, plus tard, de *Conradin*, dont il partagea le malheureux sort), s'étaient emparé d'*Auletta* et avaient fait main-basse sur le village et le monastère voisins de Ste Marie de *Pertosa*, qui appartenaient à Cava[3]). L' abbé Amicus porta ses plaintes devant *Charles d' Anjou*, qui, selon son habitude, résidait alors au château de *Nocera dei-Pagani*. Charles, après avoir soigneusement examiné les réclamations de l' abbé de Cava, par ses lettres patentes, en date de *Nocera* (26 Septembre 1267), ordonna à ses officiers des provinces des *Principautés*, de *Terre-de-Labour* et des *Abruzzes*, de remettre les choses dans leur ancien état, et de ne prétendre des habitants de *Pertosa* que les impôts qu'ils avaient habituellement payés par le passé [4]).

Pertz.—Ces mots, qui n' existent pas dans les éditions de *Muratori* et de *Pratilli*, se trouvent dans le MS. memb. n. 3. au f° 128. Cf. De Blasi, *Chron*. an. 1266. not. N. — *Ce dernier écrivain fait ici une observation digne de remarque*: « Causa huius depositionis, et novae creationis Abbatis Amici ignoratur; nec depositio ipsa in Indicibus sive Dictionariis Abbatis Venerei indicatur. De turbis, et contentionibus inter Monachos electores dubito, dum et antecedentium Abbatum, et his subsequentium electio a Monachis, non a Pontefice facta invenitur. » — Mais tout doute touchant cette déposition disparaîtra, si ce que nous avons rapporté plus haut, pag. 167, n.° 2, est exact.

[1]) Voy. la note précédente et la suivante. Cf. Rodul. MS. n.° 35, *De D. Jacobo*.

[2]) « 1266. . . A domno papa Clemente IIII missus est frater Amicus Monachus Casinensis, et a predicto legato aput Melfiam consecratus est abbas, in die sancti Jacobi apostoli, et primo Kalendarum augusti intravit in Monasterium Cavense. » *Ann. Cav.*

[3]) De Blasi, Chron. an. 1267. — Cf. la not. 2, de la pag. 107.

[4]) *Liber Primus Transumpt.* MS., f° 77, Vener. *Dict.* I. 208.

Mais les plus grands efforts de l'abbé *Amicus* furent employés à ramener ses religieux à l'observance des Règles monastiques, dont les scandales de *Dom Jacques* et tant de guerres les avaient peu à peu éloignés. Il prêcha beaucoup plus par ses exemples que par ses paroles. Aussi, au bout de deux ans à peine, tout était-il vivifié dans l'abbaye de la Sainte-Trinité et les monastères si nombreux de sa dépendance. Le digne Abbé n'eut malheureusement pas le temps de poursuivre l'œuvre si bien commencée: « Tandis qu'il se trouvait à Naples, au monastère de l'archange S. Michel, dit *de la Porte-des-Moines*, tout occupé des affaires de son ministère pastoral, il mourut subitement, le 23 Janvier 1268 » [1]). Ses religieux, qui l'aimaient comme un père, firent, le même jour, transporter son corps de Naples à Cava, et l'y ensevelirent, le lendemain, en grande pompe [2]).

CHAPITRE II.

LE BIENHEUREUX LÉON II.

1268-1295.

Élection de Léon II.— Son éloge. — Faveurs de Charles d'Anjou.—Oblations diverses.— Léon II au concile général de Lyon. — Bulles nombreuses de Grégoire X, de Nicolas III, de Nicolas IV, et de S. Célestin V.—Constitutions d'Honorius IV.— Les Aragonnais occupent les possessions de l'Abbaye en Sicile.—Ils surprennent *Castellabate*—**Goûts de Léon pour les arts et les lettres. — L'église et le cimetière de Saint-Germain. — Le petit cloître. — Le copiste Dom Jean de Capoue. — Le Cardinal Pierre de Marsique et son** *Dictionarium in artem concionandi* — **Sainteté de Léon II. — Sa mort.**

Les religieux de Cava avaient enfin compris, par un double exemple, que leurs divisions au sujet de l'élection de l'Abbé finissaient par tourner à leur détriment et que le Saint-Siége, s'ils persistaient dans une voie si pernicieuse, continuerait à leur imposer des sujets de son choix. Deux jours à peine après la mort de *Dom Amicus*, ils

[1]) « Sed citò hunc Abbatem mors avida rapuit, scilicet post biennium. Existens enim in Monasterio S. Archangeli Portamonachorum, Cavensis tunc ditionis, curis actus pastoralibus, morbo inauspicato correptus interijt, X Calendas Februarias. » etc. RODUL. MS. 61, p. 136. et suiv.

[2]) « 1268, Hoc anno, xxiii Januarii, mortuus est frater Amicus, abbas Cavensis Monasterii, Neapoli, et eodem die delatum est corpus eius ad ipsum monasterium, et sequenti die traditum sepulturae. » *Ann. Cav.* ap. PERTZ, SS. III. p. 195.

se hâtèrent donc de se réunir dans la salle capitulaire du Monastère et là, sans discution, à l'unanimité entière, ils proclamèrent Abbé l'un d'entre eux, du nom de *Léon* (25 Janvier 1268). Cette élection fut, peu après, confirmée par le *Cardinal Radulfe*, qui appela le nouvel abbé à Bénévent et lui accorda la bénédiction apostolique d'usage, le 5 Février de la même année [1]).

L'abbé Léon avait pris, très-jeune encore, à Cava, l'habit de S. Benoît, des mains du Bienh. Léonard. Il marcha dès lors, dit *Rodulphe*, dans le sentier des vertus monastiques avec tant d'ardeur qu'il atteignit presque le sommet de la perfection [2]). — Les traits distinctifs du caractère de Léon étaient la douceur, l'affabilité et surtout une grande prudence, unie à une grande fermeté. Il était d'ailleurs très-versé dans l'étude des sciences ecclésiastiques. Aussi, le *Cassinien Amicus*, à son arrivée à Cava, le distingua-t-il bien vite entre les autres religieux. Il lui accorda aussitôt toute sa confiance, s'attacha à lui par la plus intime amitié et le nomma son *grand trésorier*, « Camerarius, » l'un des plus importants offices de l'Abbaye ou mieux le plus important de tous à cette époque. Léon s'acquitta de cet emploi, si délicat, à la grande satisfaction de son Abbé et de ses confrères en religion. C'était là plus qu'il n'en fallait pour fixer le choix des moines électeurs, quand il s'agit de remplacer Amicus.

Le long gouvernement de l'abbé Léon — au delà d'un quart de siècle (1268-95) — est marqué, au dedans, par une administration sage et toute paternelle [3]); au dehors, par d'importants événements politi-

[1]) « 1268. . . Altero vero die, scilicet festo conversionis beati Pauli Apostoli, congregato collegio ipsius monasterii in unum, unanimi voluntate fratrem Leonem, monachum nutritum et camerarium eiusdem monasterii, elegerunt in abbatem eorum et monasterii supradicti, et post paucos dies idem electus per dominum Radulfum, episcopum Albanensem, Apostolicæ sedis legatum, fuit aput Beneventum vocatus, et ibi confirmatus per eum, et ab eo ibi munus benedictionis accepit, V Februarii. » *Ann. Cav.* loc. cit.

[2]) « Et quidem à B. Leonardi Abbatis tempore, quo Monasticum suscepit habitum, de virtute in virtutem profecit adeò, quod religiosæ perfectionis apicem penè attigit. » MS. 61. p. 137.

[3]) Voici le bel éloge que fait, de l'abbé Léon, Dom JEAN DE CAPOUE, qui le connaissait bien, puisqu'il vivait, à Cava, de son temps (Voy. MS. Mem. N. 24, f° 37):

Hic Leo, vir mundus, bona fecit multa secundus,
Abbas qui fixit hic cor cum corpore. Vixit
Annis septenis, simul annis bis quoque denis,
Mensibus his junctis septem. Pateat fore cunctis
Quem faciat regno Dominus gaudere superno.
Semper fulgebit domus hec et nube carebit
Quam Leo, vir mundus, abbas per lustra secundus
Quinque, duobus in his junctis feliciter annis
Et medio rexit, curamque suam bene gessit.

ques, qui eurent une grande influence sur les affaires de l' Abbaye. Entrons dans quelques détails.

Pendant les guerres nombreuses qui accompagnèrent la chute des Hohenstaufen et l' avénement des Angevins (1264-68), plusieurs parties du domaine temporel de l' Abbaye, comme nous l' avons déjà dit en passant, avaient été occupées, soit par les ennemis du Monastère et ceux qui, en ces temps de trouble, cherchaient à s' enrichir aux dépens des faibles, soit par les troupes mêmes des belligérents, celles en particulier de Charles d' Anjou, qui, sans trop de scrupule, faisaient main-basse sur tout ce qui était à leur convenance. Les religieux de Cava portèrent, de rechef, leurs plaintes jusqu'à la cour du nouveau roi. Charles d' Anjou, comme tous les princes qui l' avaient précédé sur le trône de Naples, tenait à vivre en bonne harmonie avec la Congrégation de Cava, dont la puissance avait des ramifications sur tant de points de l' Italie méridionale: à Salerne, à Naples, à Capoue, à Bari, à Tarente et jusqu' en Sicile, depuis surtout qu' elle y avait expédié la colonie de Montréal. Il ordonna donc, par lettres secrètes, à ses officiers de justice de s' assurer si les réclamations des Pères de la Sainte-Trinité étaient fondées, et, dans l' affirmative, d' y faire promptement droit; prescrivant, en outre, de ne point molester à l' avenir le Monastère, dans ses biens et priviléges (2 Juillet 1270) [1]). En vertu de ces ordres royaux, l' Abbaye rentra peu à peu en possession de presque tout ce qu' elle avait perdu: en 1274, du village et du fief de S. Pierre de *Polla*, dont s' était emparé le seigneur *Angaraïmus*, châtelain de Polla; en 1282, de l' église de S. Archange de *Pétralie*, en Sicile que l' Archevêque de Palerme avait voulu revendiquer comme sienne; en 1283, des églises de S. Jacques et de S. Barnabas, et du château de S. Jacques de *Lucérie-des-Sarrasins*, occupés naguère par les troupes royales; en 1284, de S. Matthieu de *Castellaneta*, qui fut alors rendu par Jean, évêque de cette ville, etc. [2]).

Cependant les oblations, si rares sous les trois abbés précédents, recommençaient à affluer à Cava. Elles sont pour nous une preuve indirecte, mais puissante, de l' estime et de la vénération que sut s'attirer l' abbé Léon II. Comme exemple, nous mentionnerons ici les do-

[1]) Voy. *Arc. Mag.* N. 19. — Cf. aussi les nos 22 (1272), 31 (1279), 38 (1283), 41. (1284), etc. ; RODUL. MS. 61. p. 138 ; VENER. *Dict.* I. 203-205 ; DE BLASI, *Chron.* annis cit.

[2]) Outre les diplômes cités dans la note précédente, voy. RODUL. loc. cit.; DE BLASI, *Chron.* passim. et, à l' *Appendice*, la lett. V.

nations de divers seigneurs de *Roccapiemonte*. Ainsi, en 1275, la noble Gésualda, veuve du seigneur Richard, de *Roccapiemonte*, offre au monastère de la Sainte-Trinité tous les biens qu'elle possède à *Roccapiemonte*, *Sarno* et autres lieux. La même année, Richard, fils des précédents, lui accorde, en une seule fois, *cinquante-sept terres différentes, situées à Roccapiemonte même*, avec les maisons, villas, métairies, vassaux, etc., qu'elles renfermaient. De son côté Constance, fille du seigneur *Matthieu Guarna*, de Salerne, et femme de Richard, de *Roccapiemonte*, du consentement de son époux, fait don à l'abbé Léon et au monastère de Cava de tous ses biens, meubles et immeubles, en quelque lieu qu'ils existent, à l'exception seulement de ceux qu'elle possède à Salerne (1284). – Les lecteurs désireux de plus de détails pourront trouver d'autres exemples de donations importantes, dans les parchemins de Marin, évêque de *Capoue* (1274); d'Ange, de *Monte-Corvino* (1274); de Guida, de *Saint-Magne* (1277); de Gualtérius, surnommé *le Cardinal* (1285); d'Ange, évêque de *Melfi* (1287); de Nicolas, de la noble famille *De Magna*, seigneur de *Terranova*, qui se fit alors (1292) religieux à Cava [1]); de Jean, dit *Biscontus* ou le *Vicomte* (1294), d'Odon *de Sohat de Beaujeu*, seigneur de *Beaujeu* et de *Castellaneta*, de *Massafra* et de *Ginuse* (1293); de Jean *de Campanie* et de sa femme *Rose*; de Guillaume, dit *le Grec*, de S. Archange de *Perdifumo*; du français Guillaume *du Congé*, fils de Jean, de *Nocéra-des-Chrétiens*, etc. [2]). Nous aurons plus tard occasion de remarquer le bel usage que Léon II sut faire des biens donnés à son Abbaye. Disons maintenant quelques mots de son voyage en France.

La chaire de S. Pierre était, à cette époque (1271-76), occupée par *Grégoire X*, le successeur de Clément IV. Ce pontife, avant son élection, avait beaucoup voyagé en Orient. Touché de l'état d'abandon où se trouvait le Saint-Sépulcre et surtout de l'affligeante condition des Chrétiens de la Palestine, il voulut y porter remède. Il convoqua donc, dans la ville de Lyon, un concile général, où furent appelés tous les évêques de la Chrétienté. Bon nombre de prélats et de docteurs italiens s'y rendirent également. Le grand S. Thomas d'Aquin,

[1]) « Nicolas ex illustri familia de Magna, aliàs de Mannia, Dominus Terræ Novæ et Manniæ, Monachus Cavensis, habitum sanctæ religionis accepit à beato Leone abb. ann. 1292. mense Martij ex Arc. 63. n. 676. » VENER. *Diction.* t. IV. p. 15.

[2]) Voy. les 500 documents de 1268-95 (*Arc. Mag.* let. N.; *Arc.* LVI-LX). Cf. VENER. *Dict.* t. III. 118, DE BLASI. *Op. cit.* passim, RODUL. MS. 61. p. 142 et suiv.

qui y fut invité, comme docteur pontifical, mourut en route, dans le monastère cistercien de *Fossanova*, près de *Frosinone*. S. Bonaventure de l'ordre des Franciscains, alla le remplacer au concile. Léon II, l'abbé de Cava, s'empressa, de son côté, d'obéir à la voix du père suprême des fidèles [1]). A son arrivée en France (1274), il fut reçu par les religieux de Cluny, avec les marques de la plus vive tendresse. Les Pères de cette illustre abbaye, désireux de continuer les traditions qui, depuis S. Alfère et S. Pierre Ier, unissaient leur maison à celle des bénédictins de Cava, comblèrent Léon d'égards, et obtinrent de lui que, partout où il passerait, il s'arrêterait dans les monastères de leur ordre [2]). Léon se rendit, peu après, de Cluny à Lyon et siégea au Concile « *avec le plus grand éloge,* » ainsi que s'exprime *Bucelini* [3]).

Le pape Grégoire X témoigna à l'abbé Léon II, durant son séjour à Lyon, une affection toute particulière, comme le prouve une bulle, fort précieuse pour les religieux de Cava, que ce pontife accorda, à Lyon même, au mois de Mai 1274, et dans laquelle il confirma la liberté et les priviléges accordés par ses prédécesseurs au monastère de la Sainte-Trinité [4]). C'est muni de ce précieux document de la munificense apostolique que le saint abbé regagna, peu après, sa chère solitude de *Métellianum*.

La bulle de Grégoire X n'est point, au reste, la seule marque de bienveillance que Léon obtint des papes de son temps. Il existe encore,

[1]) « 1275 (*mieux 1274*). Hoc anno factum est concilium apud Lugdunum per quondam dominum papam Gregorium X., in quo concilio affuit abbas Leo secundus. » *Ann. Cav.* loc. cit.

[2]) « Adfuit et Catholicorum Patrum non mediocris numerus, ex varijs Orbis partibus, præcipueque ex Italia, inter quos Beatus iste Leo concilium ipsum adijt. Qui præter vitæ sanctitatem Pontificiæque dignitatis Cavensis prærogativam, erat etiam sacrarum literarum scientia eruditus. Huic iter peragenti in nonnulis Cluniacensis Congregationis contigit hospitari Cœnobijs. Ad quæ libenter ipse divertebat, et summa benevolentia excipiebatur, eo quod Monasterium Cavense eiusdem nobilissimum germen esset, quod à Cluniacensibus Monachis SS. Alferio ac Petro, et originem et institutionem initia traxerat, ac bonorum spiritualium, et temporalium collationem acceperat. » etc. RODUL. MS. 63. f° 106.

[3]) « Interfuitque (*Leo*) summa cum laude Concilio Lugdunensi sub Gregorio X Pont. Max. celebrato. » *Menol. Bened.* p. 578.

[4]) « Lugdunum ergò pervenit incolumis, seditque cum cæteris in celebrato Concilio, ac tam sereno vultu eum respexit Pontifex, quod quicquid petijsset, ab eo certè fuisset impetraturus. Privilegiumque illi concessit, quo omnia Monasterij Privilegia, Jura, Libertatesque confirmat. Datum Lugduni Anno MCCLXXIIII. Pontificatus eius Anno tertio. » RODUL. *loc. cit.* — Voy., à l'*Appendice*, la lett. X.

dans les Archives de l' Abbaye, un grand nombre de bulles de cette époque. — Telles sont les bulles: 1° de Nicolas III, qui enjoint à l'évêque d'*Acerra*, de continuer à donner, comme par le passé, *trente onces d' or* (environ 1800 fr.) au monastère de Cava, qui les emploiera à l' usage de l' infirmerie de S. Ange *de la Crypte*, près de Nocera (Octobre 1279); — 2° de Nicolas IV, qui approuve les priviléges accordés, en 1221, à l' abbé Balsamus par l' empereur Frédéric II, bien que ces priviléges eussent été concédés tandis que Frédéric était sous le poids d' une excommunication (Janvier 1292); — 3° de Célestin V, ce pape aussi célèbre par son *gran rifiuto*, que par sa grande sainteté, qui, en Août 1294, unit le bénéfice de S. Marie *ad Paum*, aux environs de Nocéra, au monastère de la Sainte-Trinité de Cava, afin qu' il serve désormais aux besoins de l' hospice de S. Ange *de la Crypte*, dont il a été question tout à l' heure, etc. [1]).

Cependant la tempête qui s' était déchaînée sur la Sicile et avait abouti aux lugubres *Vêpres Siciliennes* (1282), menaçait de passer en deçà du Phare[2]). Les lourdes impositions qui pesaient sur les Napolitains et les vexations que les Angevins leur faisaient subir, avaient excité, dans ces têtes méridionales, si promptes à s' échauffer, une sourde agitation. Déjà Charles Ier et son fils Robert, qui remplissait les fonctions de *vicaire général du royaume*, avaient fait plusieurs constitutions pour délivrer le peuple des principales charges qui avaient occasionné la rebellion de Sicile. Afin de mieux calmer encore les esprits, les princes Angevins s'adressèrent au Saint-Siége, dont ils reconnaissaient le haut domaine, et le prièrent de s'occuper du meilleur moyen de soulager les « *fidèles de son règne* » et de les débarrasser des poids qui les grevaient. Honorius IV, auquel il importait autant qu'aux Angevins, de rétablir le calme dans un état qu'il considérait comme sien, « *in suum feudum*, » fit donc deux *Constitutions pour le bien de la Sicile*. Elles furent données à *Tivoli*, le 17 Septembre 1285, et se conservent originales dans les Archives de Cava, à la garde de qui le pape voulut bien les confier. Ces deux documents sont du plus haut intérêt historique et servent beaucoup pour la connaissance des dernières années de Charles d' Anjou. Le premier contient vingt articles, ayant tous un but de conciliation. Le second est la confir-

[1]) Voy. *Arc. Mag.* lett. N. 32, 51, O. 1, et, à l' *Appendice*, la lett. Y.

[2]) « Anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo octogesimo primo (pour *secundo*), die Lune II. stante mense Marcio, Civitas Panormitana occidit omnes Francos, quos invenire potuerunt in dicta civitate, et exinde rebellata est tota Sicilia. » *Ann. Cav.* ap. Pertz. SS. III. p. 195.

mation des règlements que Robert, le fils aîné de Charles, avait faits naguère pour le bien des églises, « *pro bono ecclesiarum* » [1]).

L'abbaye de Cava, toute angevine par sentiment, eut, comme on se l'imagine bien, beaucoup à souffrir, durant les troubles, sans cesse renaissants, qui agitaient alors le sud de l'Italie. D'abord, à l'époque de la défection de la Sicile au profit des Aragonais (1282), elle perdit toutes les propriétés qu'elle avait dans cette île, surtout à *Paternione* et à *Pétralie*. Plus tard (1286), Jacques, fils de Pierre III d'Aragon, qui régnait en Sicile, tandis qu' il allait, avec une flotte nombreuse mettre le siége devant Gaëte, fit une descente sur les côtes de la Lucanie, et *Castellabate*, avec toutes ses dépendances, tomba en son pouvoir[2]). Ce fut à grand'peine que la reine Constance, fille de Manfred et mère de Jacques, dont les sentiments, comme tous ceux de sa race, étaient tout à fait sympathiques pour l'Abbaye, put obtenir de son fils une compensation annuelle, en blé, pour les pertes que le monastère de Cava avait éprouvées dans cette circonstance (1292) [3]). Quant aux possessions de Sicile, malgré tous les efforts de Léon, on ne parvint pas à les ravoir. Ne pouvant faire mieux, Léon chargea alors le noble chevalier *Squarcia De Riso*, de Messine, de faire valoir sur elles les droits de l'Abbaye. Il lui en céda (1289) tous les revenus pendant vingt-neuf ans, à la condition cependant de donner, en retour, à la Sainte-Trinité, chaque année, *vingt quintaux* (ou mieux *Cantari*) *de fromage* [4]).

L'abbé Léon, au milieu de ces vicissitudes, ne perdit point courage. Il maintint dans le devoir les vassaux indécis. Il sut même, grâce à la vénération qu'inspirait sa sainteté, éloigner de son monastère les bandes de pillards qui détruisirent alors tant de richesses artistiques

[1]) *Arc. Mag.* lett. N. n. 43. 44. — Voy., à l' *Appendice*, la lett. Z.

[2]) Murat. *Ann. d'Ital.* an. 1286; Dom. Tomacelli, *Storia del Reame di Nap.* p. 231.

[3]) Voy. la Bulle du pape Nicolas IV. qui, en 1292, confirme cette transaction (*Arc. Mag.* N. 53.)

[4]) « 1289. Stante adhuc belli furore in Siciliae Insula, quae a Carolo Andegavensi ejusque filio Rege ad Petrum Aragoniae defecerat, anno 1282, celebre illo Vespere siculo, satis apud historicos noto, bona omnia, quae ibi Cavense Monasterium possidebat, occupata fuerant. Quare cum nobili Squarcia De Riso Milite de Messana conventum est, ut suis ipse sumptibus bona ipsa, Ecclesias nempe S. Nicolai de Lombardis in Paternione, et S. Archangeli de Petralia, earumque Prioratus, et tenimenta omnia recuperaret, ac recuperata ad 29. annos teneret, curans ut S. Nicolai Ecclesia debitis officiis, et illuminationibus divinum cultum exerceret, et sese obligans singulis annis Cavensi Monasterio 20. casei cantaros subministrare. » (Mense Julij, 2. ind.). De Blasi, *Chron.*

ou littéraires... Bien plus, et chose fort digne de remarque, tandis qu'ailleurs on ruinait et détruisait, Léon édifiait, cultivait les arts, protégeait les lettres... Ainsi, vers 1280, il fit construire, dans l'intérieur des murs de son Abbaye, à côté du célèbre cimetière lombard, que nous connaissons déjà, l'*Eglise de Saint-Germain*[1]). Il la fit orner de marbres, de sculptures et surtout de peintures, que la *Chronique du Monastère* appelle « *excellentes, magnifiques, somptueuses* » [2]), dont la plupart existent encore et qui, si elles ne sont pas de *Giotto*, comme ou l'avait d'abord prétendu, offrent du moins aux connaisseurs tous les caractères de son école[3]).

Parmi ces peintures *Giottesques*, nous mentionnerons d'abord, comme plus remarquables, celles qui ornent l'arcade faisant face à l' *Autel du Purgatoire*. Sur la voûte, légèrement ogivale, dans des médaillons, il y a les bustes des quatre *Evangélistes* et, au centre, celui du *Sauveur*. Au-dessous, sur les murs, on voit, d' un côté: la *Ste Vierge tenant l' Enfant Jésus*, entre S. Benoît et un Saint inconnu, et de l'autre: un admirable *Crucifix*, dont voici la description. Le Père-Éternel tient, dans ses mains, les bras de la croix sur laquelle son Fils est attaché. A droite et à gauche, deux personnages, qui semblent être S. Jean-Baptiste et S. Pierre, sont debout et dans une profonde

[1]) S. Germain, dit l' Auxerrois,—d' Auxerre, sa patrie, dont il fut évêque (418-448), —était fort en honneur dans la Congrégation de Cluny. L'abbé Léon en importa le culte à Cava, à l' époque de son voyage en France, en 1274 (Voy. la note suivante).

[2]) « Soluto demum Concilio, ad propria remeans Monastici status quietem tranquillissimam sectari cœpit. Et circa Divinarum rerum studium Ecclesiæque suæ ornamentum delectabiliter occupari. Præcipuè verò sanctissimi Præsulis Germani Altisiodorensis Ædem, quam ipse iam antè Annos aliquot construxerat in eodem Monasterio, Marmorum Sculptorum, Picturarumque excellentium varietate exornavit, eiusque ministerio speciales Ministros et Cappellanos addixit. Cuius nimirum Devotio, et annua festivitas in Cluniacensis Congregationis Cœnobijs peculiaris habetur. Unde eorum exemplo, ac imitatione in Cavensis etiam Monasterij Congregatione celebrari consuevit. Sed et multa divinum cultum, eiusdemque ecclesiæ ornatum concernentia magnificè ac sumptuosè complevit, quæ et temporum diuturnitas, et Prælatorum diversa propensio pro arbitrio immutavit. » Rodul. MS. 61, p. 142.

[3]) « Leo II abbas, a Concilio Lugdunensi reversus, nihil solemnius habuit, quam nova aedificia condere, vetera expolire. Quapropter Claustrum absolvit, quod, fornicum et epistyliorum structura, et columnis, capitulisque forma et varietate pulcherrimis, decimi tertii saeculi architectonicum opus exhibet. Suppositam claustro aedem S. Germani construxit, et marmoreis sculpturis, picturisque ornandam curavit. Quae inter artis miracula, cui Giotto nomen fecit, recensenda videntur, quippe divini illius artificis pingendi modum praeseferunt. » Morcaldi. *Synop.* Cod. dipl. Cav. p. xvi.

méditation du mystère qui s'opère. Au pied de la Croix, un crane humain; un peu à gauche, un Abbé, couvert de la *cuculle* noire, qui prie à genoux; plus bas, quatre dévots, de proportions très-restreintes; pieusement agenouillés, eux aussi, deux d'un côté et deux de l'autre. Le dessin de cette fresque est pur; le coloris, assez vif encore; l'effet saisissant et sublime.

Les peintures qui se trouvent sous l'arcade voisine ne sont point indignes des précédentes. Cette arcade, dite de *S. Nicolas de Bari*, et qui paraît avoir servi d'entrée à l'*Eglise de S. Germain*, est fort curieuse. Il y a, intérieurement, d'un côté, un beau *Calvaire* : la Ste Vierge, à genoux, embrasse la croix où est cloué son divin Fils; S. Jean l'Evangéliste se tient debout, près de la croix du mauvais laron; Ste Marie Madeleine est droite aussi près, de celle du bon laron.— En face de cette fresque, dans une série de petits tableaux, on voit représentées les principales actions de la vie de *S. Germain l'Auxerrois*. Extérieurement, cette arcade est décorée d'un arc trilobé, que deux colonnettes peintes soutiennent et qu'une voussure encadre en partie. Tout autour se développent de gracieuses arabesques, des méandres délicats, dont une portion fort bien conservée. Au milieu de ces derniers ornements, on observe trois écussons, dont l'un est blanc et semble inachevé, et les deux autres portent : *une double bande de sable sur champ d'argent, avec deux fleurs de lis, une en chef et l'autre en pointe*. C'est entre ces arabesques et une des colonnettes susdites que se trouve le beau *S. Nicolas de Bari*, qui a donné son nom à cette arcade. Ce saint est debout, en habits pontificaux. Il est entouré de divers dévots, dont l'un soutenant un écusson.

Les murs qui entourent *l'autel du Purgatoire* étaient également couverts de fresques qui devaient représenter des sujets analogues au titre de l'autel. Au XVIe siècle, — époque où furent faites d'autres peintures, dont on parlera plus tard, – cette église souterraine reçut le nom de *Chapelle de la Piété* [1]). Ce nom, qui est aujourd'hui remplacé par l'ancienne appellation d'*Eglise de Saint Germain*, paraît être dérivé de l'inscription gothique, malheureusement fort dégradée, qui se trouve au bas du *Calvaire* décrit plus haut et dont nous n'avons pu dèchiffrer que ces quelques mots :

HOC·OPUS·PIETAT....... ABBAS·FECIT·AD·HONOREM·SCTE·TRINITATIS·BEATE.....ANNO·DOMINI·MILLESIMO·....VOCABULO·EST·FACTA.HEC·CAPPELLA·

[1]) Cf. RODUL. MS. n° 35: *Descriptio situs et structuræ omnis Sacræ Basilicæ et Monasterii Cavensis.*

Tab. III



Achil. Guerra pin

Richter & C. Naples

CLOÎTRE ANTIQUE DE L'ABBAYE DE CAVA.

Deux prêtres séculiers furent, en 1283, chargés du service de l'église de Saint-Germain. Léon leur assigna, ainsi qu'à leurs successeurs, une pension perpétuelle, prise sur les revenus de l'Abbaye [1]). Ces deux ecclésiastiques avaient surtout pour principale obligation de célébrer l'office divin pour l'âme de ceux dont le corps reposait dans le cimetière contigu. Comme on l'a dit souvent, un grand nombre de personnages distingués des pays voisins et même de contrées lointaines, dès les premiers jours du Monastère, avaient voulu être enterrés dans ce lieu, sanctifié par la demeure et les prières de tant de Saints. Parmi les seigneurs Lombards et Normands qui, à l'exemple de l'antipape *Théodoric* et de la reine *Sibylle*, choisirent, à Cava, pour leur sépulture, un de ces humbles *loculi*, ou simples fosses en maçonnerie, que l'on peut voir encore, nous citerons, d'après les documents des Archives de l'Abbaye: Richard, comte de *Campagna* (1082); Lodoisius, fils du Duc Roger et d'Itala, sa seconde femme (1091); Angérius, le chef de la famille *Filangieri* (1104); Guaimar, seigneur de *Gifoni* (1111); Le père de Richard comte de *Sarno* (1114); Sichelgaïte, femme du comte *Grimoald* (1118); Guillaume, fils d'*Angérius*, baron de *Corte-in-Piano*, près de Nocéra (1135); Pandulfe et Bagélard, comtes de *Capaccio* (1138); le chevalier Jean, de *Nocera* (1143); Jourdan, fils de Guillaume d'*Angérius* et seigneur de *Nocera* (1149); le noble chevalier Jean, dit *de Monticello* (1152); Guillaume, seigneur d'*Atripalda* (1174); les familles des comtes de *Tricarico* et de Guillaume, comte de *Caserta* (1178); Henri *San-Severino*, comte de *Marsique* (1184); le chevalier Sergius *Barboctus*, fils d'*Adémar* (1181); Robert, seigneur de *San-Giorgio* (1182); les parents de Roger, seigneur de *Taurasio* (1184); Roger *Filangieri*, seigneur de *Nocera* (1255), etc. etc. [2]).

C'est encore l'abbé Léon qui fit élever au-dessus du cimitière, dont nous venons de parler, ce charmant petit cloître quadrangulaire qui, par sa forme, la beauté et la variété de ses colonnes géminées, l'élégance de ses chapiteaux, etc., nous offre un exemple remarquable de l'architecture, vers la fin du XIIIe siècle [3]). Ce cloître était intérieure-

[1]) « 1283. Ecclesiae S. Germani, quam intus Cavense Monasterium in Magno ejusdem Palatio construxerat Leo Abbas, duos seculares Presbyteros ipse perpetuos constituit assignata eis pensione super introitibus Cappellae Dni Abbatis. » DE BLASI, *Chron.*

[2]) V. *Cod. dipl. Cav.* t. I. *Synop.* p. lxvi et suiv. note E; *Guida del Monum. Cav.* p. 12: Ed. 1872; *Albero geneal. della fam. Filangieri*, tav. 1. etc.

[3]) Ce cloître, si poétique, a été décrit dernièrement par le chevalier DÉMÈTRE SALAZARO (*Studi sui monum. dell' Italia merid. dal IV. al XIII. secolo*, p. 39-40, Na-

ment décoré de peintures qui existaient encore au temps de l'abbé *Rodulphe*, à la fin du XVIe siècle, et qui représentaient les abbés de la Sainte-Trinité, à partir de S. Alfère jusqu'au Bienh. Pierre II (1011-1268), ainsi que différents autres saints personnages. Il ne reste plus, malheureusement, de ces peintures que quelques lambeaux informes, sous l'arcade qui éclaire l'entrée de l'église de *San-Germano*. On a cru y voir l'empereur Charlemagne,—ce qui peut être,— et S. Louis, fils de Charles II d'Anjou et évêque de Toulouse, — ce qui me semble peu problable — [1]).

L'abbé Léon trouva, en outre, moyen d'occuper ses religieux d'études sérieuses, comme le prouvent divers manuscrits de son temps, qui se conservent dans la Bibliothèque du Monastère. Ainsi, par son ordre, le moine *Dom Jean, de Capoue*, l'un des plus habiles copistes connus, transcrivit, vers 1295, en caractères lombards très-élégants, le livre précieux de l'abbé ***Hugues de Venouse*** ayant pour titre: ***De Vitis SS. Patrum Cavensium***, que nous avons naguère si souvent suivi et cité. C'est ce que rappellent les vers ci-après, qui contiennent, à l'adresse de Léon, des louanges méritées.

Huius scriptoris Capuani *vita* Johannis
Sit multis annis, quem ditet celicus annis.
Qui monachus fidus lucet, quasi nobile sydus,
In Christo nitidus, virtutum cui placet ydus.
Quod jussit fieri scrutatrix sedula veri,
Plena Dei donis, abbatis cura Leonis.
Cenobio felix elucet abbas crimine mundus,
Et post in celis Leo militet iste secundus [2]).

Mabillon faisait le plus grand cas de ce manuscrit. Il le considérait comme ***la dernière manifestation, en Europe, de l'écriture lombarde***, qui fut presque la seule usitée, surtout en Italie, durant plu-

poli, 1871-73. in-f. max.). L'éminent critique l'a même reproduit dans une belle photographie (tab. XIII). Mais il se trompe, en l'assignant au XIe siècle. D'après les documents cités, il est de deux siècles plus récent et de l'an 1280 environ, comme l'est pareillement la grande *Salle Capitulaire* attenante, si remarquable par la grâce de ses voûtes à ogive. — Parmi le grand nombre d'artistes, dont le pinceau s'est efforcé de rendre *l'ancien cloître de Cava*, je ne citerai que l'aimable M. ACHILLE GUERRA, qui, pour bien copier son modèle, passa les mois d'Août et de Septembre 1875 au monastère même de Cava. Aussi a-t-il fait un chef-d'œuvre d'exactitude, que l'art photographique s'est empressé de divulguer.

[1]) Cf. RODUL. MS. 61. p. 122; MORCALDI. loc. cit.; *Guida* etc. p. 12. etc.

[2]) MS. memb. n. 24, f. 37, vel ap. MURAT. SS. VI. 239.

sieurs siècles du Moyen Age [1]). *Ughelli*, les *Bollandistes*, *Muratori* et une infinité d' autres savants, dans leurs doctes appréciations, ont également accordé au travail de *Dom Jean de Capoue* tous les éloges qu' il mérite [2]).

C' est aussi *Dom Jean de Capoue* qui, selon nous, copia le beau manuscrit N. 19, contenant un *Calendrier* remarquable, ou l'on trouve les noms de la plupart des abbés de Cava jusqu' au *Bienh. Léonard*, les *Quatre Évangiles*, l'*Apocalypse*, *la Ire Epître de S. Jean* et enfin la *Règle de S. Benoît*: « Ce manuscrit, dit l' abbé *De Rozan*, ne peut être antérieur à l' année 1280, comme le démontre la date du Kalendrier... et ensemble l' écriture Lombarde. Car ce manuscrit est en caractères Lombards brisés, semblables à ceux du précédent » [3]).

Le copiste *Jean de Capoue* transcrivit certainement encore d'autres manuscrits qui ne nous sont point parvenus, ou dont il ne reste que des fragments. De ce nombre devait être cette *Bible* in-folio, qui fut, dans la suite, condamnée à relier des méchants livres de compte et dont il existe actuellement deux feuillets, contenant une partie de l' histoire de Tobie. Ils recouvrent aujourd' hui encore un *Inventaire* des biens que le Monastère possédait à *Pasciano*, dans la vallée de Cava. L' écriture de ces deux pages, les décors qui en ornent les majuscules, etc., tout est identique à ce que l' on voit dans le manuscrit contenant les *Vies des S. Pères de Cava* [4]).

Contemporainement à *Jean de Capoue* il existait à Cava un autre fameux religieux, *Pierre de Marsique*, qui fut successivement évêque et cardinal. Il est surtout célèbre, dans les Annales de l'Abbaye, pour avoir composé une sorte de *Dictionnaire théologique des prédicateurs*, intitulé: *Dictionarium in artem concionandi* [5]). Cet ouvrage

[1]) MABILLON, *Iter Italicum*, p. 118. Paris, 1687.

[2]) UGHELLI, *Ital. Sac.* VII. 372; BOLLAND. *Act. SS.* t. II. Apr. 97, etc.; MURAT. *Op. cit.* p. 204. etc.

[3]) DE ROZAN, *Lettre au Bibl.re de la Bibl que de Naples.* p. 62.

[4]) Voy. le MS. n. 11, dans l' armoire, au-dessous de l' Arc. XXXII.

[5]) « Petrus ex Cavensi Monacho S. R. E. Cardinalis auctor Dictionarij Theologici in artem concionandi, quod langobardis characteribus exaratum iu Cavensis Monasterij Bibliotheca seu Archivio servatur. Ex eodem libro sub initio, ubi dicitur: A *Magistro Petro in scholis inchoatum et postmodum ab eodem S. R. E. Cardinali licet indigno, correcto ipso principio, consummatum.*» VENER. *Addit. ad tab. Cav. Dict.* t. I. n.° 73, in Verb. *Petrus*. Cf. *Dict.* IV. 74. — « Quod opus (*Benedicti Barensis*) manuscriptum usque adhuc in Cavensi Bibliotheca servatur, simul cum Dictionario Theologico, liber in artem concionandi, et doctrina pretiosus, et Authoris dignitate excellens, quem lucubravit Petrus Cavensis Monachus, qui postea supremi fuit ordinis

si intéressant et que l'on croyait avoir malheureusement péri, dans le courant du XVIIIe siècle, lors de la chute d'un rocher sur les Archives de l'Abbaye [1]), se conserve religieusement encore, dans ces mêmes Archives, mais non plus sous l'ancien titre de: *Dictionarium in artem concionandi*, mais sous celui, plus nouveau, mais peut être moins exact de: *Alphabetum magistri Petri Scholastici* [2]).

L'abbé Léon, qui sut inspirer des travaux si dignes des enfants de S. Benoît, se distingua d'ailleurs durant toute sa vie, par une grande sainteté. Aussi fut-il, de son vivant, honoré non seulement de l'estime, mais de la vénération des plus recommendables personnages de son temps. Nous en trouvons une preuve palpable dans un diplôme de l'année 1287. *Philippe de Capoue*, alors archevêque de Salerne (1281-97), ne l'appelle rien moins qu'*homme d'une grande sainteté* « magnæ sanctitatis virum » [3]). Pour ce motif, quand Léon mourut, le 19 août 1295 [4]), à l'âge encore peu avancé de 56 ans [5]), dont plus de la moitié avait été employée à gouverner admirablement le Monastère de Cava, son corps fut-il entouré des plus grands honneurs. Il fut d'abord exposè, durant cinq jours, au culte pieux des fidèles et inhumé ensuite, en grande pompe, devant le maître-autel de l'Église, un peu du côté de l'Évangile. Sur la dalle, *en pierre de touche*, de son tombeau, on grava cette simple, mais touchante inscription:

✠ HIC REQUIESCIT CORPUS ABBATIS LEONIS SECUNDI
CUJUS ANIMA CUM SANCTIS GAUDEAT IN FINE MUNDI. ✠ [6]).

Antistes et Cardinalis; alijsque simul libris. » RODUL. MS. 61. p. 130.—Cf. UGHELLI. VII, 375; MORÉRI. *Diction. Hist.* V. 342; etc.

1) Cf. MORCALDI, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. xxiii.

2) C'est le n.° 16 du *Catalogue* fait en 1866; in-f°, d'au moins 800 pag.

3) « Hunc denique (*Leonem*) adhuc viventem Philippus Capuanus Salerni Archiepiscopus magnæ sanctitatis virum appellat, in eius Bulla Anni 1287, mense Octobris, eius sigillo cereo ac suæ manus subscriptione roborata, quae servatur originaliter in Arm. I. E. » etc. VENER. *Dict.* t. III, p. 118 Cf. RODUL. MS. 61. p. 137; DE BLASI, *Chron.* an. 1294.

4) VENEREO et DE BLASI (*loc. cit.*) placent, en 1294, la mort de l'abbé Léon II; RODULPHE (*Op. cit.* p. 143) la fixe en 1296; Le *Chronicon Cavense* de MURATORI la met aussi en 1296. Enfin PERTZ (*Ann. Cav.*) est incertain entre 1295 et 1296. — De l'étude des documents contemporains il ressort que Léon vivait encore le *20 Mai 1295*, et que *Raynald*, son successeur, était déjà abbé en *Octobre 1295*. La mort de Léon II a donc dû arriver en Août 1295 (Voy. Arc. LX. n. 37 et 50).

5) RODUL. *Vite dei SS. PP. Cav.* MS. 65. f° 111 a t°.

6) RODUL. MS. 61. p. 143. — Dans le MS. 65 (*loc. cit.*) on lit cette note, sur la translation du corps du Bienh. Léon, faite, en 1675, par l'abbé *D. Severino Boccia*:

CHAPITRE III.

VINGT ANNÉES DE TROUBLES.

1295-1316.

Douleur du Chroniste. — I. L'abbé Raynald. — Hommages qui lui sont rendus. — Diplômes de Charles II d'Anjou. — Malheurs causés par la guerre. — Boniface VIII dépose l'abbé de Cava. — II. Dom Robert. — *Castellabate* pris et repris. — Jean d'*Eboli*. — Condoléances de Charles II. — Perte du Monastère de S. Laurent de Rome. — Mort de Robert. — III. Election de Frère Bernard, prieur du Mont-Serrat. — Jean XXII annule cette élection. — Cinq années de vacance. — Diplôme de Robert d'Anjou.

« Bien que l'abbaye de Cava, depuis cette époque, n'ait point manqué d'hommes insignes, de savants distingués, si je songe cependant aux siècles antérieurs, je ne puis m'empêcher de dire que la gloire de Cava s'est évanouie. Dès que cette couronne de sainteté, qui entourait le front de tant d'abbés, fut tombée de la tête de leurs successeurs, la vénération des peuples envers eux disparut, et avec elle tout ce qui en était naguère la conséquence: donations magnifiques, religieux illustres, etc. » — Tel est le jugement qu'un abbé de Cava même, *Dom Alexandre Rodulphe*, porte sur les temps qu'il nous reste à parcourir [1]).

I. — Après la mort de Léon II, les religieux présents à Cava, contre

» Il suo sacro corpo, il quale non riposava sotto la suddetta pietra Paragona, ma sotto l'arco del corno dell'Evangelio dell'altar maggiore, ritrovato con molte fatiche, fu con gli altri sette beati solennemente trasferito nel luogo dove hora riposa da D. Severino d'Ascoli abbate e professo della Cava, a XX 8bre 1675, il quale D. Severino, per ispecial suo protettore et avocato prese il suddetto B. Leone 2° il giorno sopra accennato ».

1) « Quanquam in Cavensi Cathedra Viri ex hoc tempore nunquam defuerint insignes, et singulares, electissimis imbuti literis et nobilissimis sati natalibus: si tamen præcedentia tempora cogito, absque discrimine dicere ingenuè potero, modò Cavensem gloriam evanuisse. Nam post Abbates antedictos, ceciderunt consueta illa Diademata sanctitatis: semper ferè ea tempestate parata Cavensis Ecclesiæ Præsuli; ullusque deinceps meruit haberi Sanctus. Cessarunt cum sanctitate opes illæ magnificæ, Alumnique illustres illi protinus periere. Id quod consequenter profectò accidit: nam Cavensis Religio sanctitate obstetricante orta, eademquè educante frugaliter adulta; claret quod si cecidit, solius Malitiæ insidijs senuit, cœpitque mori: propter quod spes nulla mihi superest amissa recuperandi, quam si antiqua sanctimonia restauretur: continget enim procul dubio ijsdem causis, quibus genita est, regenerari. » MS. 63. f. 108.

l'habitude et par faveur, attendirent quelques jours, les religieux absents. Raynald cependant, le *grand prieur claustral* du Monastère, ne perdit pas son temps. Il sollicita, brigua même les suffrages de ses confrères. Aussi le jour de l'élection fut-il unanimement acclamé Abbé de Cava (25 Août 1295). Il se rendit, peu après, à *Monte-Vergine*, auprès de *Landolfe Brancaccio*, cardinal-diacre, du titre de Saint-Ange et légat apostolique dans le royaume de Naples (1294-1313). Raynald obtint facilement la confirmation désirée. Toutefois, comme il était, à ce qu'il semble, sous le poids de quelque empêchement canonique inconnu, sa consécration fut pour lors différée. Elle n'eut lieu que plus tard (28 Octobre 1295) à *Rapolla*, dans la Pouille [1]). Le nouvel élu s'empressa alors de prendre possession de son abbaye et y fit son entrée en grande pompe. De partout il reçut des marques de respect et de soumission. Les hommes du *Cilento*, ceux surtout de la terre de Cava lui expédièrent des délégues, avec de riches présents, pour lui faire hommage de fidélité et serment de vasselage [2]). De son côté *Charles II*, fils et successeur de Charles d'Anjou (1285-1309), témoigna à Raynald et à son monastère un grand intérêt. Par le diplôme qui porte la date du 10 Mars 1296, il défend à ses sujets de molester le monastère de Cava et tout ce qui lui appartient, « *car son intention n'est point d'opprimer, mais de relever ce qui est opprimé et de favoriser la liberté et le droit des églises* ». Dans un autre diplôme, donné trois jours après, ce même prince renouvelle encore les mêmes ordres: « *Rien*, ajoute-t-il, *rien ne me cause plus d'amertume et n'offense d'avantage l'affection de mon cœur que le mal que, par malice ou par erreur, on fait aux vénérables églises et aux communautés religieuses* » [3]).

Toutefois, malgré cette royale protection, les possessions de l'Ab-

[1]) « 1295 . . . . Hoc anno XIV kal. Septembris mortuus est Leo huius nostre Congregationis, et de gratia, non de consuetudine, exspectaverunt, fratres presentes absentes, qui commode potuerunt venire, et nono kal. Septembris concorditer elegerunt fratrem Raynaldum, monachum et propositum eiusdem monasterii, in abbatem ipsius monasterii, cuius electio per venerabilem patrem dominum L. sancti Angeli diaconum cardinalem, apostolicæ sedis legatum, fecit confirmata IV Idus Septembris in hospitali Montis Virginis et XIV kal. Octobris, aput Rapollam, fuit consecratus in abbatem. » *Ann. Cav.* ap. PERTZ, p. 196. — Sur le Cardinal Légat, Cf. MORERI, *Dict.* art. *Brancaccio.*

[2]) « 1395. Raynaldo jam Cavensi Abbatiæ potito, fidelitatis, homagij et vassalagij juramentum præstant homines, et Universitas Çavae et S. Adjutoris, donativo addito unciarum auri 100. (Mense Octobris). » DE BLASI, *Chron.* an. 1395. etc.

[3]) Voy. les dipl. originaux: *Arc. Mag.* O. 4 et 5. — Cf. DE BLASI, Op. cit.

baye eurent beaucoup à souffrir de la guerre qui s'était allumée entre les princes Angevins de Naples et les souverains Aragonais de Sicile. Le *Cilento*, en particulier, fut alors, plus que jamais, en proie aux incursions dévastatrices des Aragonais. En 1299, par exemple, *Castellabate* fut pillé et réduit à tel point, que cinq années après, l'on y comptait à peine *deux-cent-six familles;* tandis qu'avant la guerre *il y avait plus de mille feux distincts!*.... Le même sort était échu, quelque temps auparavant (1297), à *Saint-Pierre de Polla* et à presque toutes les terres de la Sainte-Trinité de Cava, situées en delà du *Silarus* ou *Sele*, surtout aux environs d'*Eboli* [1]). L'abbé Raynald se vit alors impuissant, à les défendre. C'est ce qui le porta à céder, en 1299, pour dix années, le château et la ville de *Castellabate* au noble *Jean de Montfort*, comte de *Squilace* et de *Monte-Caveoso*, qui remplissait, près du roi Charles II, les fonctions de Grand-Chambellan. Raynald ne se réserva, sur *Castellabate*, que la seule juridiction spirituelle [2]).

A ces malheurs extérieurs, il s'en ajouta, paraît-il, d'autres intérieurs, bien plus tristes encore: Raynald ne suivit point le sentier de sainteté et de vertu que ses prédécesseurs lui avaient tracé. Aussi « *pour certains excès énormes*... » que l'Annaliste contemporain que nous suivons ne nous fait point connaître [3]), Raynald fut-il cité par Boniface VIII (1294-1303) en cour de Rome, afin d'y rendre compte de sa conduite. Le pasteur infidèle, prévoyant l'orage qui s'amoncelait sur sa tête, crut prudent de renoncer aussitôt à la dignité abbatiale. C'est ce qu'il fit, le 10 Septembre 1300. Quatre mois après (10 Janvier 1301), par ordre du Souverain Pontife le *vénérable frère Robert*, abbé de S. Benoît de Salerne, monastère qui dépendait de

[1]) « *Monasterio Cavensi asserenti fuisse desolatum, et destructum eius Castrum Abbatis ab inimicis, cum Casalibus dicti Castri, que sunt dicti Monasterii, videlicet Trisinum, Perdifumum, S. Magnus, S. Lucia, S. Georgius, Aquabella, Casalichum, Lipuppli, S. Maurus, Serramezzana, S. Primus et Casacastra, utique duodecim numero, quibus Collectas imponi impossibile est, quia totaliter sunt destructa, que Casalia habebant circa focolaria mille, ante eorum destructionem, unde expediatur ei provisio.* » Ex Archiv. Cameræ Neapol. ap. Franc. Ventim. *Memor. del Princip. di Saler*. Par. I. p. 329.— Voy. d'ailleurs les dipl. de Juil. 1297, (*Arc. Mag.* O. n. 6), d'Avril 1304 (n. 15), d'Avril 1307 (n. 16), d'Octobre 1310 (n. 18), etc. Cf. De Blasi. *Chron*. Annis cit.

[2]) Membr. 26 Oct. 1299. (Arc. LXI. n. 46.), De Blasi. *Chron.* Ann. eod.

[3]) La cession de *Castellabate*, dont il vient d'être question, fut sans doute un de ces motifs et peut-être le principal. C'était, en effet, une *excès énorme* que de se dépouiller ainsi de ce château-fort et de ses dépendances. On verra, du reste, que les

24

celui du Mont-Cassin [1]), fut transféré sur le siége de la Sainte-Trinité de Cava [2]).

II. — L'abbé *Robert* (1301-11) suivit, en politique, la ligne de conduite de ses prédécesseurs: il prit constamment parti pour les Angevins contre les Aragonais. Ceux-ci s' en vengèrent bien cruellement. Depuis plusieurs années déjà, ainsi que nous l' avons dit, ils avaient occupé, sur le golfe de Salerne, la forte position de *Castellabate*. Ils s' y maintinrent quelque temps encore au grand détriment des terres circonvoisines que, dans leurs incursions, ils dévastèrent complètement. Les troupes de Charles II cependant parvinrent, en 1301, à se rendre maîtresses de ce point si important de la Lucanie. Le roi de Naples, en cette occasion, envoya à l' abbé de Cava une lettre pressante. Dans cette lettre, qui est datée de Naples (4 janvier 1302), Charles II d' Anjou, exhorte vivement Dom Robert à pourvoir du nécessaire les dix hommes d' armes qu' il avait laissés, avec les trente du Monastère, à la garde de *Castellabate* [3]). C' est ce que l'abbé de Cava s' empressa de faire.

Toutefois le fléau de la guerre continuait ses ravages sur d' autres points. Un troupe de pillards, sous la conduite du trop célèbre *Jean d' Eboli*, se mit à parcourir, dans tous les sens, les terres que l' Abbaye possédait près de *Pestum*, dans la vallée de *Dianum*, etc. Partout où elle passa, la désolation fut complète. Charles II s' en émut vivement: « *Au milieu de tant d'ennuis*, écrivait-il, le 23 juillet 1302, à ses officiers de justice, *il n' y a rien qui me fasse tant souffrir que les maux causés aux églises et aux pieuses communautés* » [4]). Il

abbés postérieurs et même les rois de Naples considérèrent cette concession comme non avenue (Cf. DE BLASI. *Chron*. an. 1302).

[1]) C' est ce qu' affirme *Rodulphe* (MS. 61. p. 145), *Gattola* (*Hist. Abb. Cas*. t. I, p. 219). — *Adinolfi* se trompe donc (*Stor. della Cavà*. p. 221) en croyant que le siége abbatial de S. Benoît avait été transféré à Cava, en 1011, et incorporé alors à cette abbaye. La méprise est née de la *fausse Chronique de Cava*, publiée par *Pratilli*, qui nous a jadis également induit en erreur (p. 18).

[2]) « 1300 (*et non 1299, comme a lu* PERTZ). Hoc anno predictus abbas Raynaldus III kal. Julii citatus a domno Bonifacio papa octavo ad Curiam Romanam pro quibusdam suis enormibus excessibus, de mandato predicti domni summi Pontificis renunciavit abbatie predicti Monasterii, IV Idus Septembris. Et eodem anno quarto (Idus Januarii) venerabilis frater Robertus, abbas monasterii Sancti Benedicti de Salerno, de mandato eiusdem domni summi pontificis translatus est in abbatem monasterii Cavensis. » *Ann. Cav*. MS. 3. f. 128 a t. vel ap. PERTZ. loc. cit. — *Notons que ce passage manque entièrement dans les éditions de* MURATORI *et de* PRATILLI.

[3]) *Arc. Mag*. O. 10. Voy., à l'*Appendice*, lett. AA.

[4]) *Arc. Mag*. O. 11.

diminua, en conséquence, les redevances que les terres du monastère de Cava étaient tenues de payer annuellement au trésor royal (1304). C'est ainsi que *Castellabate* et les douze bourgades qui l'environnent, au lieu de verser dans les mains des collecteurs du roi la somme de *soixante-onces et demi d'or* (environ 3630 fr.), n'eurent plus qu'à leur donner *douze onces* (720 fr.); ce qui se pratiqua de 1304 à 1309 [1]).

Grâce à un peu de répit, qui, par suite de ces divers ordres royaux, se produisit dans le monastère de Cava, *Dom Robert* put, un moment, s'occuper de soins plus conformes à ses inclinations douces et paisibles. Ainsi, en 1304 même, il fit fondre la plus grosse des quatre cloches de son église, comme le rappellent les vers suivants:

Est mensis majus, Indictio fitque secunda
Millenis tercentis junctis quatuor annis.
Hanc fieri fecit pius, ingenuusque Robertus
Abbas campanam; sit salvus ubique repertus [2]).

Robert avait même tenté, en Novembre 1303, de recouvrer le monastère de S. Laurent *in Palisperna*, à Rome, que le pape Eugène III avait autrefois (1149) soumis à Cava et que Boniface VIII, au commencement du XIV[e] siècle, avait accordé à l'église de Latran. Mais tous ses efforts auprès du pape Benoît XI (1303-1305) furent, paraît-il, parfaitement inutiles, et ce monastère si important fut dès lors (1303) à jamais perdu pour la Congrégation de Cava [3]).

La guerre continuait cependant son cours furieux. Dès 1309, l'Abbaye avait de nouveau perdu toutes ses possessions de Sicile [4]). Les vastes propriétés du *Cilento* subirent également le même sort. Les troupes Angevines les occupèrent militairement (1309). Castellabate fut choisi pour être le centre de leurs opérations. Une nombreuse gar-

[1]) « 1304. . . Idem (*Carolus II Rex*) praescripsit Justitiario Principatus citra Serras Montorij, pro modificatione taxae Castri Abbatis et duodecim eius Casalium, videlicet: *Trisini, Perdifumi, S. Magni, S. Luciae, S. Georgii, Aquabellae, Casalicola, Li pluppi, S. Mauri, Serremezzanae, S. Primi, et Casacastri.* » De Blasi, *Chron.* — Cf. le *Dipl.* du 27 Novembre 1304, contenu dans un autre de 1309. (*Arc. Mag.* O. 18).

[2]) De Blasi, *Chron.* an. 1304, in fine.

[3]) Id. *ib.* an. 1303. — Cf. la pag. 117.

[4]) *Maître Pandolfe Marchesano*, de Salerne, s'étant alors offert pour recouvrer ces possessions, l'abbé Robert lui en céda tous les revenus. Pandolfe, en retour, s'engagea à donner au monastère de Cava *douze quintaux* (ou mieux *cantari*) *de fromage par an* (*Memb.* Arc. LXVI. n. 77).

nison y fut établie en permanence, et l'on trouve que, pour la commander, le roi Robert nomma alors le noble *Richard d'Eboli* [1]).

Sur ces entrefaites le pape Bordelais Clément V, si connu sous le nom du *Bertrand de Goth* (1305-14), avait convoqué le fameux concile général de Vienne, en Dauphiné, où les Templiers furent abolis. Tous les prélats du royaume de Naples eurent ordre de s'y rendre. L'abbé de Cava, dont la science, surtout en Écriture-Sainte, faisait autorité [2]), y fut tout spécialement invité. Il partit donc pour la France; mais il tomba, pendant le voyage, dans une grave maladie de langueur et mourut, à Marseille, le 20 Octobre 1311 [3]).

III. — A peine la nouvelle du trépas de l'abbé Robert fut-elle connue à Cava, qu'elle excita, dans tous les cœurs, la plus vive douleur. Cependant le désir de mettre à la tête du Monastère un abbé aussi capable que celui que l'on venait de perdre, enflamma l'esprit des religieux. Mais, comme ils jugeaient qu'aucun d'eux, surtout en ces temps de troubles, n'était digne de succéder à l'abbé défunt, du conseil du légat apostolique, qui était allé les visiter, ils élurent *frère Bernard*, prieur du fameux monastère de S. Marie du *Mont-Serrat*, en Espagne (Novembre 1311). Malheureusement les bénédictins de la Sainte-Trinité furent trompés dans leurs espérances: *frère Bernard*, quoique élu du consentement de tous les religieux et ardemment appelé de leurs vœux, ne fit, dit *Rodulphe*, aucun cas de leur élection [4]), en sorte qu'après un long laps de temps — au-delà de cinq années — cette élection fut annulée par le pape Jean XXII (Novembre 1316) [5]). Un docte écrivain postérieur, l'abbé *De Blasi*, donne cependant de ce fait une autre explication fort plausible: « Dès que Bernard, dit-il, eut été élu par les moines, il se donna, pour *procureur et vicaire-général, Dom Jean de Laya, ou de Haya, chambellan du roi Robert et son maître portier, qui était également régent du*

[1]) *Regest. Serenis. Reg. Caroli II.* an. 1309. fol. 350 a t. (*Grand. Arch. de Nap.*).

[2]) « Multumque hic Abbas scientia et auctoritate valuit. » dit RODUL. MS. 61. p. 145.

[3]) « 1311. Hoc anno factum est Concilium apud Viennam per dominum Clementem papam quintum; in quo cum praelati de Regno de mandato dicti summi pontificis affuissent, frater Robertus, huius monasterii venerabilis abbas, in ipso itinere, apud Marsiliam, graviter infirmatus, XX oct. diem clausit extremum. » *Ann. Cav.* loc. cit.

[4]) « Electione ipsa ab ipso (*Bernardo*) spreta, » etc. MS. 61. p. 145, in fine.

[5]) « 1311.... Ipsius Monasterii Monachi in unum more solito congregati, fratrem Bernardum, priorem sanctæ Mariæ Montis Serrati, concorditer elegerunt; cuius electio per quinque annorum curricula prorogata, per dominum Joannem papam XXII tandem extitit annullata » etc. *Ann. Cav.* loc. cit.

tribunal de la Vicairie et conseiller royal. Tous ces divers offices procuraient à *Dom Jean* une grande influence, surtout à la cour. Les menées de ce dernier auprès du roi, et, mieux encore, auprès du pape, furent probablement la vraie cause du refus qu' apporta Jean XXII de valider l' élection des moines de Cava. Ce qui confirme pleinement cette opinion, c' est que Jean XXII nomma aussitôt après, pour abbé de Cava, *Dom Philippe de Haya*, le frère même du procureur intrigant (Décembre 1316) [1]).

Quoiqu' il en soit de cette question, toujours est-il que, pendant les cinq années que le siége abbatial de Cava demeura vacant (1311-16), ce monastère recouvra en partie son calme habituel et rentra en possession d' un grand nombre de biens aliénés naguère. Dès 1311, « *à l'instance de Frère Bernard, l'abbé élu du monastère de Cava,* » le roi Robert d'Anjou, dit *le Sage* (1309-43), enjoignit au Justicier de la Principauté Citérieure de faire rendre à Cava, *sans tapage judiciaire*, les biens que cette Abbaye possédait légitimement à *S. Pierre de Polla, S. Georges, S. Arsène, Aquabella et autres lieux occupés par les laïques* [2]). De son côté, le pape Clément V, par sa bulle, donnée à *Avignon*, le 16 Janvier 1314, approuve la cession que *Vital*, cardinal-prêtre du titre de S. Martin-des-Monts, moyennant « *deux cents florins d' or par an, sa vie durant,* » fait au monastère de Cava, du fief de *S. Jean de Fabrica*, en Pouille, autrefois propriété de ce même monastère et accordé, durant les troubles du commencement de ce siècle, au cardinal *Landolfe Brancaccio*, dont il a été déjà question [3]). L' année 1315 est marquée par le recouvrement des droits séculaires, dont jouissait le Monastère, d'exiger divers péages sur la place de Salerne, dite *Lo Cretazzo* [4]), etc. — *Castellabate* toutefois et ses dépendances continuèrent à être occupées par les troupes du roi Robert, qui

[1]) « Usque ad mensem Novembris 15. ind. huius anni (*1316*) Bernardus dicitur Abbas electus in concordia dicti Monasterij, eiusque generalis Vicarius, et Procurator erat Dominus Johannes de Laya, Regius Cambellanus, Magister Hostiarius, et Curiam Vicariae Regni Regens, ut in istrumento huius anni et mensis, Arc. 27. n. 82 (*Arc. LXV. n. 77*). Suspicio autem oritur num huius Procuratoris ope et industria factum sit, ut concors Bernardi Abbatis electio a Pontifice post quenquennium non confirmaretur, sed nova abbatis electio per eundem Pontificem fieret in persona Philippi de Laya, fratris eiusdem Joannis. » De Blasi, *Chron.* not. ad an. 1316.

[2]) Dipl. du 4 Déc. 1311. *Arc. Mag.* O. 19.

[3]) Voy. les bulles de *Clément V. Arc. cit.* n. 20. 21. 22, et, à l'*Appendice*, lett. BB Cf. aussi De Blasi. *Chron.* 1313-14.

[4]) Arc. LXV. n. 57 et 58 — Cf. De Blasi. *Chron.* an. 1315.

nomma, pour les commander, après *Richard d'Eboli* (1309-14), *le capitaine Goffrid de Castellabate* (1314-21) [1]).

CHAPITRE IV.

DEUX ABBÉS CONSEILLERS ROYAUX.

1316-1341.

I. Origine de l'abbé Philippe de Haya. — Faveurs qu'il reçoit du roi Robert d'Anjou. — Son amour pour les arts et les lettres.— Le copiste Gui et ses différents travaux.—Construction de l'aqueduc de *La Molina*.—Le maitre-autel de l'Eglise. — Donations diverses. — Frère François, châtelain de *Sant' Adjutore*.—II. Dom Guttard et Robert d'Anjou.— L'Abbaye recouvre *Castellabate*. — Le copiste Raynald et sa Bible. — Le Manuscrit *Cavense* de l'Imitation de Jésus-Christ qui se conserve à Paris.—*La Starza*.—Le chevalier Goffrid et Constance *Punzi*.— Guttard à la cour de Naples. — Constitution de Benoit XII pour le bon état des moines noirs. — Testament de Guttard.

I. — L'abbé *Philippe de Laya* ou *de Haya* (1316-31) appartenait à la noble famille des comtes de *Célano* [2]). Il avait été jusqu'alors abbé de l'important monastère de S. Jean *in Venere*, au diocèse de *Lanciano*, dans les Abruzzes [3]), et ce fut probablement à la faveur de *Jean de Haya*, son frère, le chambellan du roi Robert que nous connaissons déjà, qu'il dut son élévation sur le siége abbatial de Cava. Ce qui est certain, du moins, c'est que *Dom Philippe* fut, lui aussi, uni au roi Robert, par les liens de la plus étroite amitié. Il reçut de ce prince les titres de *familier* et de *conseiller royal* a latere, ainsi qu'on peut le voir dans un grand nombre de parchemins contemporains, à partir de l'an 1317 [4]).

L'abbé Philippe se fit surtout remarquer, à Cava, par son amour pour les lettres et les beaux-arts. Par son ordre, un de ses moines, du

[1]) Ex *Regest. Serenis. Reg. Roberti*, an. 1313-14. fol. 173. (*Grand. Arch. de Naples*). — VENTIM. *Notiz. del Cast. dell' Abate* p. 14, etc.

[2]) « 1316 . . . Hoc anno de voluntate Joannis XXII Pontificis ad hujus Cœnobij regimen Philippus de Haya, sive de Laya, ex illustri comitum Cœlani prosapia ex Abbate Monasterij S. Johannis in Venere assumitur.» DE BLASI, *Chron.* an. cit.; VENER. *Dict.* IV. 84.

[3]) MURATOR. *Antiq. Ital.* t. V. col. 455. Ed. Milan.

[4]) Lett. du 8 Avr. 1317, du 7 Sept. 1320 (*Abb. Cav. Epist.* MS. f. 50, 37, etc.).

nom de *Gui*, aussi bon copiste que miniaturiste distingué, transcrivit, en gros caractères gothiqués, la *Bible* toute entière [1]).

Le travail de ce patient religieux se conserve actuellement encore dans la Bibliothèque de l' Abbaye. Ce qui frappe particulièrement l' observateur qui ouvre, au hasard, cette *Bible*, c' est la richesse des décors qui encadrent le texte sacré. Il n'est pas une page, qui ne soit enguirlandée de gracieux dessins, ornée de miniatures délicates, où sont traités les sujets les plus divers et où la nature entière est mise à contribution. C' est un ensemble d' oiseaux, d' animaux, de fruits, de fleurs, de plantes sans nombre, qui jamais ne se ressemblent et qui cependant sont toujours d' un fini achevé, d' une fraîcheur de coloris étonnant; aussi ne se lasserait-on jamais de regarder et d' admirer. Par amour pour son Abbé et comme marque continuelle de son affection envers lui, le moine artiste répète presque à chaque page, au milieu des plus belles enluminures, les armes de la famille *de Haya* [2]).

[1]) C' est ce qui ressort de deux vers hexamètres, *passés inobservés jusqu' ici*, que l' on trouve, dans la MS. n. 33, à la fin de l' *Apocalypse* :

FINITO LIBRO SIT LAUS ET GLORIA CHRISTO.
QUI ME SCRIBEBAT HIC GUIDO NOMEN HABEBAT.

[2]) *D' argent, coupé d'une fasce d'azur, avec trois roses de gueules en chef.*— Nous observerons que cette *Bible* si remarquable est à deux colonnes. Elle commence par un *Prologue* de S. JÉRÔME sur les livres de l' Ancien et du Nouveau Testament. La page 12 est ornée de belles miniatures, représentant, dans une série de sept médaillons, l' *Arbre de Jessé* et le *Crucifiement*. A la fin du MS. on trouve un *Dictionnaire des noms hébreux qui se recontrent dans la Vulgate*. Ce Dictionnaire, comme toutes les autres parties de l' ouvrage, est écrit avec beaucoup de soin. Il occupe 70 pages. La première page est enguirlandée d'enluminures excentriques, mais dignes d'étude, surtout pour la connaissance des us et coutumes du XIV[e] siècle. Voici une idée de ces miniatures, qui pourraient bien représenter les sept péchés capitaux, du moins dans l'esprit de leur auteur. Un vieux fat, ayant des plumes pour habit et les pieds d'oiseau, s' efforce de saisir une femme et, dans ce mouvement, détermine la lettre A, qui commence le *Dictionnaire*. Sur le côté gauche, divers saltimbanques se tiennent les uns les autres, dans les positions les plus comiques. Dans le haut, des chasseurs, armés d' arcs et d' épées, combattent un sanglier. A droite, une main symbolique *fait la figue* à une sorte de charlatan, en grande robe rouge, debout sur le dos d'un individu perché sur un arbre et plié en deux, dont un démon ailé reçoit les excréments dans un bassin... Dans le bas, d' un côté, un porc et de l' autre, un lion; au milieu, un cavalier chevauchant un beau cheval blanc. Ces trois animaux sont chacun dans un cercle. Entre les cercles, une femme qui lève un bâton contre un adulateur trop indiscret, et plusieurs polichinelles fort drôles, dont un coiffé d' un long bonnet pointu, multicolore. Enfin, au-dessus du cheval blanc, entre les deux colonnes du texte, deux hercules, l' un portant l' autre, et celui-ci soutenant un bel oiseau à longue queue, du plus gracieux effet. — Cette page, comme les précédentes, se termine par un écusson aux armes de l' abbé *De Haya*.

Je ne saurais dire si le *Miroir Historique de Vincent de Beauvais*, et la *Chronique de Hugues de Fleury*, qui furent également copiés sous l' abbé *de Haya* et par son ordre (1320), sont aussi le fruit du travail patient de *Dom Gui*. La ressemblance de l'écriture, l'autorité de l'abbé *Rodulphe*, et du Rme P. abbé *Morcaldi* [1]), comme aussi quelques autres arguments, semblent cependant le démontrer. Ces ouvrages sont contenus dans deux gros volumes in-folio, en velin ou parchemin très-fin, et, sous le rapport artistique, ils ne sont pas moins admirables que le volume précédent. C' est partout la même profusion de miniatures, d'arabesques et de décors. Les lettres initiales des principaux chapitres sont surtout traitées avec un soin particulier. Dans le champ de chacune d' elles on voit, d'ordinaire, sur fond d' or, la représentation du sujet dont s'occupe le chapitre qui suit. Au premier feuillet, il y a, en outre, en neufs petits tableaux, surmontés de l' écusson Angevin aux lis de France, toute l'histoire de la Création et de la Rédemption. Immédiatement au-dessous, on lit ces paroles importantes: « *Incipit speculum ystoriale compositum per fratem Vincentium de ordine fratrum predicatorum. Quod scribi fecit frater Phylippus de Haya, Abbas Monaterij Cavensis* : *sub anno domini Millesimo trecentesimo vicesimo, quarte Indictionis.* » Enfin au bas du même feuillet, on remarque les armes de l'abbé *de Haya* écartelées avec celles des *Courtenai* [2]). Les armes seules de l' Abbé se répètent ensuite, comme dans la *Bible*, sur plusieurs pages des deux énormes volumes.

En se rendant de *Cava-dei-Tirreni* à Salerne, un peu avant d' arriver à *Vietri-sul-mare*, on rencontre, à droite de la route, dans le fond du vallon où coule *la Bunea*, ou *Boneia* [3]), l' industrieux village de

[1]) « Eius autem tempore (*D. Philippi de Haya*), Cavensis quidam Monachus, scriptor eximius Sacra Biblia et Vincentij Historiale Speculum tribus in voluminibus concinnè conscripsit, Minioque opere exornavit. Eaque nostra ætate, villoso rubei coloris serico tecta, argenteisque nexibus clausa, in Cavensis Cœnobij Bibliotheca servantur cum non paucis quibusdam alijs manuscriptis longobardo caractere exaractis, qui ex insigni illa veteri Bibliotheca (reliquiæ desiderabiles) remanserunt. » RODUL. MS. 61. p. 146. — Cf. MORCALDI, *Synop. Cod. dipl. Cav.* p. xvii.

[2]) Les armes des COURTENAI sont: *d' or à trois tourteaux de gueules posés 2 et 1;* celles du MS. n° 25 : *de sable à trois tourteaux d' or posés 2 et 1.*

[3]) C' est ce même ruisseau, qui, sous le nom de *Selano*, passe au pied des murs de l' Abbaye de la Sainte-Trinité (Voy. p. 6). De *Boneia* est venu le nom de *Transboneia* et par corruption *Tragonege* (aujourd'hui *Dragonea*) à ce pittoresque district de Cava, qui domine *Vietri* et d' où la vue s' étend à la fois, d' un côté, sur presque tout le *golfe de Salerne* et, de l' autre, vers le *Vésuve*, jusqu' au château de *Caserte* (Cf. le parch. de l' an 952. *Cod. dipl. Cav.* t. I. p. 236).

La Molina, ainsi appelé des nombreux moulins qui le composent et qui avait pris naissance, au XIe S., autour de l'église fondée alors par S. Léon de Lucques [1]). A environ cent mètres au delà de ce village, on trouve une série de vingt-neuf arcades très-élancées, destinées à supporter un aqueduc qui conduit, au travers du vallon jusqu'à *Vietri*, les eaux de la montagne *Traverse*, au sommet de laquelle s' élèvent les nombreux hameaux de *Dragonea*. Malgré la tradition populaire qui attribue la construction de cet aqueduc à l'art magique d' un fameux alchimiste de Salerne, du nom de *Pierre Barliario*, qui vivait au XIIe siècle [2]); et aussi malgré l'opinion de *Rodulphe*, qui croit que l'abbé *Maynérius* le fit faire, vers 1350 [3]), il est certain que c'est à *Dom Philippe de Haya* qu' on doit ce curieux monument, d' ailleurs si utile pour *Vietri* et ses habitants. Cela ressort de plusieurs documents de l' an 1320, qui se conservent dans les Archives de l' Abbaye [4]).

L' abbé *De Haya*, outre plusieurs autres constructions, fit encore élever ou restaurer, dans l'église de son monastère, un beau maître-autel, qui subsista jusqu'en 1796. Il fut alors ruiné par la chute d'un rocher et remplacé, ensuite, par l'autel actuel. Du temps de l'abbé *De Blasi*, vers 1780, on lisait encore, sur une table de marbre qui recouvrait l'autel primitif, l' inscription ci-après:

FRATER PHILIPPUS DE HAYA ABBAS HUIUS MONASTERII CAVENSIS
AD HONOREM DEI FIERI FECIT TABULAM ISTAM [5]).

Dans le but de réunir, autant que possible, les biens fort morcelés de l' Abbaye, *Dom Philippe* fit, à diverses époques de son long gouvernement, un grand nombre de permutations. Mais la période des oblations et des donations est à peu près finie. C'est à peine désormais si on en remarque de loin en loin quelques exemples. Du temps de l'abbé *Philippe* nous trouvons cependant encore les donations de clerc Macziotta Ceraso et de sa mère Claridia, de *Nocera* (1320); du prêtre Nicolas Guczo, de *Novi* (1323); du prêtre Simon Cafaro, du village de *Sant'Adjutore*, de Cava (1326); du chevalier Goffrid, fils de Matthieu, de *Castellabate* (1327); de Landon *de Landone*, de Salerne (1331) [6]). Toutefois, ces donations

[1]) Voy., plus haut, pag. 35, et ADINOLFI, *St. della Cava*, p. 175.
[2]) Cf. DE MEO, *Ann. Dipl.* t. X. p. 167.
[3]) RODUL. Hist. MS. 61. p. 149.
[4]) Arc. LXVI, passim, arc. LXXXIV. 95. — Cf. ADINOL. op. cit. p. 165.
[5]) DE BLASI, *Chron.* ad an. 1320.
[6]) ID. *ib.* passim. Voy. les 390 parchemins des Arc. LXVI-LXIX.

quant à leur importance, ne peuvent pas se comparer à celles qu' avaient reçues naguère les *Saints Pères* (1011-1124) et les *Abbés Bienheureux* (1124-1255).

Notons ici que le château de *Sant' Adjutore* appartenait encore, à cette époque, à l' abbaye de Cava et, par suite, que les assertions d' *Adénolfi* et d' autres auteurs, qui assurènt que ce château-fort fut perdu pour l' Abbaye, durant le cours du XIIIe siècle [1]), sont inéxactes. Une lettre de l' abbé Philippe de Haya, datée du monastère de la Sainte-Trinité, le 1er Mai 1327, ne laisse aucun doute à cet égard. Voici le commencement de cette lettre intéressante: « *Frère Philippe, par la grâce de Dieu, humble Abbé du Monastère de Cava, à nos chers frères en Jésus-Christ: Frère Raynald, prieur claustral; Frère Matthieu, prévôt; Frère François, maître* (ou châtelain) *de notre château de Sant' Adjutore, tous trois religieux de notre monastère de Cava, salut et affection de paternelle dilection,* » *etc.* [2]).

Voilà tout ce qu' il nous a été donné de connaître sur le gouvernement de *Dom Philippe de Haya*, dont la mort semble être survenue durant les derniers mois de l' année 1331[3]).

II. — Un religieux de la Sainte-Trinité, appelé, dans les parchemins du temps, des noms divers de *Guttardus*, *Guiczardus*, *Guichardus*, *Viczardus* et *Ricchardus*, hérita, après Dom Philippe de Haya, de la dignité abbatiale de Cava et des faveurs du roi Robert d' Anjou. Ce prince accorda au nouvel élu toute son amitié. Il le combla des titres les plus flatteurs, des dignités les plus honorables, comme déjà il l'avait fait à l' égard de son prédécésseur. C' est ainsi qu' il le nomma successivement *son chapelain* et *son conseiller* a latere, puis *vice-chancelier du Royaume de Naples*, et enfin *grand-chambellan royal* [4]).

1) ADINOL. *St. della Cava*, p. 206.

2) « Frater Philippus dei gratia Cavensis Monasterij humilis Abbas Dilectis in Christo Fratri Raynaldo Priori Claustrali, Fratri Mattheo præposito, et *Fratri Francisco, Magistro Castri nostri S. Adjutoris*, nostri Monasterij Monachis, salutem, et Paternæ dilectionis affectum. Ut inter subjectos nostros et subditos Terrae nostrae Cave et pertinentiarum eius, nec non et loca alia, quae Monasterium nostrum habet Territorio seu Tenimento Terrae iam dictae tollatur causa dissidii et materia jurgiorum non solum per ordinaria juris remedia sed per summarium processum exinde faciendum nostrum id officium impartimur, » etc. *Abb. Cav. Epist.* MS. 72 f. 76 a t. — Bien plus, la *magistrature de Sant'Adjutore* fut louée, en 1352 et 1353, par l'abbé Maynerius, pour *vingt onces d' or* (environ 1200 fr.). *Ex Reg. II. Mag. Ab.* f, 7. 30. 31 et III. f. 9. 84.

3) RODUL. MS. 61. p, 146; DE BLASI, *Chron.* an. 1332.

4) DE BLASI, loc. cit.; RODUL. MS. 62. lib. II. cap. 57. UGHELLI, Ital. Sac. VII. 373.

Grâce à ces faveurs de Robert, dès les premiers jours de son administration (Mai 1332), l' abbé *Guttard* put rentrer en possesion du château-fort de *Castellabate* et de ses dépendances, que les troupes aragonaises et angevines occupaient, abandonnaient, réoccupaient tour à tour, depuis plus de quarante années (1286-1332). Non seulement le château, ses tours et ses fortins, mais aussi les armes, les munitions et tout l' appareil de guerre qui y était contenu, furent alors remis dans les mains des hommes du Monastère[1]). Ce fut le cousin de l' Abbé, le *noble Siméon de Martériac*, qui fut délégué pour représenter le monastère de Cava, au jour de cette prise de possession[2]). — Désormais la garde de *Castellabate* se fera soigneusement par les hommes du Monastère et à ses frais particuliers. Ainsi trouve-t-on, dans les *Registres de l'Abbé Maynérius*, à l' an 1343, que le Monastère dépensa alors, pour cet objet, la somme de *20 onces d' or*, environ 1200 francs [3]).

Sous l'abbé *Guttard* florissait spécialement à Cava *Dom Raynald*, ce religieux que nous avons mentionné plus haut, comme prieur claustral, mais qui est bien plus célèbre, dans les fastes de l'Abbaye, comme copiste émérite. *Raynald* est surtout connu pour avoir transcrit, avec grand luxe, une *Bible*, ornée dans la suite de belles miniatures, qui, malheureusement, ne nous est point parvenue et qui semble avoir péri, avec d' autres précieux ouvrages, lors de la chute d' un rocher sur la Bibliothèque du Monastère, au XVIIIe siècle [4]).

C' est très-probablement aussi à un autre religieux de Cava, du nom de *Pierre* (comme nous le verons plus loin), sinon à *Dom Raynald* ou à son confrère *Dom Gui*, – ce moine artiste, dont il a été naguère question, – qu' il convient d' attribuer le fameux manuscrit de l' *Imitation de Jésus-Christ*, qui se conserve aujourd' hui, à Paris, dans la *Bibliothèque Nationale*, sous le N° 13599, avec cette rubrique particulière: « *Livre de l' Imitation, XV Ms. de la Cava, vient de la Bibl. de s. Germain d. P. + al. n° 1558.* » – Ce manuscrit, écrit-on de Paris au R^{me} P. Abbé Morcaldi, à la bonté duquel je dois une partie de ces détails, « *est du commencement du XIVe siècle. Il vient de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Près, et fut probablement envoyé d' Italie*

[1]) Voy. le diplôme de Robert, à l'*Appendice*, lett. CC.

[2]) *Abbat. Caven. Epistolae*, MS. f. 45.

[3]) *Regest. I. Abb. Mayner.* année 1343. f. 2-15.

[4]) « Item soluti sunt pro subjectis rebus emptis et positis pro miniatione *Biblie, que fuit quondam Fratris Raynaldi*, ligate in duobus voluminibus, que aliàs ligata extitit in uno volumine, tareni novem. » *Reg. II. Abb. May.* an. 1352. f° 60 — Cf. Morcaldi, *Synop. Cod. Dipl. Cav.* p. xvii, et xxiii.

pour le débat sur l' auteur Thomas a-Kempis. Il a 118 millimètres de long, 90 de large et 20 d' épaisseur. Sur le dos, il porte ce titre: De Imitatione Christi *et, au-dessous, une fleur de lis.* » Il se compose de 101 feuillets simples, soit 202 pages, en parchemin; plus deux gardes en papier. Sur le premier feuillet on lit ces paroles: « *Hic liber S. Germani a Pratis Libellus est Congregationis Cassinensis*; » et puis ces autres, bien plus intéressantes pour nous, car elles révèlent la provenance du Manuscrit: « *Hic liber est sacri Monasterii S. Trinitatis Cavensis.* »

Au *verso* de la première page, au-dessus de quelques enluminures coloriées, se trouve une miniature, la seule qui existe dans tout le manuscrit. En voici la description exacte, d'après une photographie que M. le comte *de Circourt* a envoyée de Paris. Son importance, surtout pour nous fixer sur le véritable auteur du livre de l' *Imitation*, n'échappera à personne.—Dans un ovale, qu' un rectangle à fond d' or encadre, on voit, de profil, la belle et intelligente figure d' un religieux bénédictin. Sa tête, tournée à droite, est à moitié recouverte du capuchon pointu, et, de ses épaules, tombe le scapulaire traditionnel, au-dessous duquel se dessine une ample tunique; le tout en noir. Les regards du religieux sont fixés sur une grande croix, qu' il tient devant lui et qu' une main céléste, entourée de gloire, semble venir de lui donner. Tout autour, entre les deux lignes qui décrivent l' ovale, il y a cette légende intéressante: JOANNES GERSEN DE CANABACO ABBAS S. STEPH. VERCELL. ORDINIS S. BENEDICTI. CLARUIT AN. 1220. Ces autres paroles, qui ont évidemment inspiré l'artiste et prouvent que l'auteur de l'*Imitation* fut un religieux, se lisent au-bas de la susdite photographie: « *Suscepi de manu tua Crucem; portabo eam usque ad mortem, sicut imposuisti mihi. Verè vita boni Monachi Crux est, sed dux Paradisi. Lib. 3. c. 56. De Imit.* Et immédiatement au-dessous: *Ex Cod. MS. Monast. Cavensis.*

Quant au corps du Manuscrit *Cavense* du livre de l'Imitation, il n'offre rien de particulier, à l'exception de l' écriture, qui « est très-fine et précieuse ». Le texte est généralement semblable à celui que l'on peut lire dans l'une des mille éditions que l' on a faites jusqu' ici de ce livre divin. Nous remarquerons seulement qu' il se termine par ces sigles mystérieux: *D. PETR. IIS. XI.*, soit: D o m n u s P e t r u s. . . . . mots qui pourraient bien indiquer le copiste du manuscrit.

Comme chacun le sait, l' *Imitation de Jésus-Christ* s'attribue communément, tantôt à *Jean Gerson*, chancellier de l'Université de Paris, qui naquit en 1363 et mourut en 1429; tantôt à *Thomas a Kempis*, re-

ligieux du Mont-Sainte-Agnès, près de *Zwoll*, en Hollande, qui naquit 1380 et mourut en 1471. Mais c' est bien à tort, comme l' a démontré le *Chev. G. de Grégory*, après avoir découvert à Paris, le 4 Août 1830, le célèbre manuscrit, dit des *Avogadro* ou *Avocatis*, reconnu du XIII[e] siècle[1]): « *Le livre de l'Imitation*, dit ce savant critique, *se trouvait dans les mains des dévots, en Italie, bien avant la naissance de Gerson et d'A-Kempis* [2]). Le manuscrit de Cava, qui est reconnu pour être une copie de celui des *Avocatis*, fournit uue preuve sans réplique de cette assertion et aussi la confirmation, la plus éclatante, que l' auteur de l' *Imitation de Jésus-Christ* n' est autre que l' abbé bénédictin de Verceil, *Dom Jean Gersen* (1220-40) [3]).

Parmi les nombreux achats de terres, vignes, bois, monts et autres biens-fonds, qui remplissent presque exlusivement les parchemins de cette époque, nous signalerons seulement ici l' acquisition, faite en 1335, d' une partie de cette grande et belle métairie, dite aujourd' hui encore de *la Starza*, située dans l' ancien distric de *Sant' Adjutore*, non loin du délicieux village de *Preggiato*, que le Monastère a possédée jusqu' à la suppression de 1807[4]).

Le cimetière de l' Abbaye continuait toujours à servir de sépulture à d' illustes personnages. Entre tous ceux qui, à l' époque de *Dom Guttard*, voulurent être enterrés à Cava nous mentionnerons le chevalier *Goffrid* et le noble *Constance Punzi*. Goffrid, qui s' était déjà

[1]) Dans un *Journal*, trouvé parmi les papiers de la famille *Avogadro di Cerione* et tenu par *Giuseppe Avogadro* de 1345 à 1350, on voit la note suivante (15 Févr. 1349): « *Post divisionem factam cum fratre meo Vicentio qui Ceridorici abitat, in signum fraterni amoris, quod hoc temporalibus tantum impulsus negotis, dono illi preciosum Codicem De Imitatione Christi, quod hoc ab agnatibus meis longa manu teneo, nam nonnulli antenates mei hujus jam recordarunt.* » Voy. De Grégory, *Hist. du liv. de l' Imit. et de son véritable auteur.* 2 vol. Paris. 1843. — Cf. aussi l' intéressant feuilleton du *Journal de Florence*: De la controverse Gersénienne (29 Juil. 1875 et jours suiv.).

[2]) « Videas ergo, quo loco sint habendi Gersoniani atque Kempenses fautores omnes duobus abhinc seculis disputantes. Nam Joannes Gerson, Cancellarius ille Parisiensis, an. 1363 natus, et Thomas a Kempis, Canonicus regularis, an. 1380 ortus, nondum in vivis erant tunc, cum libellus de Imit. Chr. jam in nostra Italia devotorum manibus volveretur. » De Grégory, *1.re Edition du MS. des Avocatis*. Paris. 1833.

[3]) *Voy. les lettres du comte Adolphe de* Circourt et du *Commandeur* Hüber-Saladin *au R. P. Abbé* Morcaldi, des mois de Juillet, Août et Septembre 1875.

[4]) Cette propriété fut vendue par le juge *Philippe de Juliis* et ses neveux *Richard*, *Nicolas* et *Baudoin*, pour la somme de *onze onces d' or* (660 fr.). Arc. LXX. n. 17.— Cf. De Blasi, *Chron.* an. 1335.

distingué par ses largesses envers l'Abbaye, en 1327, et qui avait été, durant plusieurs années, *châtelain de Castellabate*, fut enseveli dans la Crypta Arsicia, en 1336 [1]). Quant à Constance Punzi, il est fameux par les emplois divers qu'il a remplis à la cour de Naples, soit comme *conseiller royal*, soit surtout comme *trésorier* de Robert d'Anjou [2]). Il était originaire de Cava, ou sa famille subsiste encore; durant toute sa vie il combla son pays de bienfaits; aussi à sa mort (1338), son corps fut-il transporté en triomphe, par ses concitoyens reconnaissants, dans le monastère de la Sainte-Trinité. Il y repose encore dans un beau tombeau en marbre, que l'on peut voir, sous le cloître du XIIIe siècle, à gauche de la porte qui conduit à l'église de *San-Germano* [3]).

Guttard cependant vivait loin de son Abbaye, dont il laissait tout le soin à ses vicaires, chapelains et prévôts; tels que *Frère Jacques de Montella, Frère Citello de Cava, Frère Hugues, Frère Philippe, etc.* Il résidait le plus souvent à Naples, à la cour de Robert-le-Sage. Les charges nombreuses de *chapelain* ou confesseur royal, de *conseiller a latere*, de *vice-chancelier* et de *grand-chambellan*, en étaient la cause [4]). Voilà sans doute l'explication du peu de détails que les archives de Cava nous fournissent sur le compte de cet abbé.

Avant toutefois de terminer ce que nous avons à dire sur *Guttard*, nous observerons qu'il existe, de son temps, à Cava, une bulle originale du pape Benoît XII. Cette bulle, qui porte la date du 5 Décembre 1340, est d'un grand intérêt pour l'histoire de l'ordre bénédictin, en Italie, avant la formation, au XVe siècle, de la fameuse Congrégation de Sainte-Justine de Padoue. C'est une *Constitution pour le bon et salutaire état des moines noirs*. Entre autres dispositions, Benoît XII y décide que les *visiteurs de l'ordre* seront tenus à payer toutes les dépenses faites par eux dans les monastères ou autres lieux visités; que les *prélats* et les *abbés* devront, de droit, être convoqués aux chapitres généraux; que les *moines* seront envoyés, à leurs frais, dans des maisons déterminées, pour y faire leurs études en commun; que les

[1]) Voy. le testament de *Goffrid de Castellabate* (arc. LXX n. 42) et *De Blasi*. Ib. 1336.

[2]) Cf. le MS., déjà cité (p. 60), de D. *Michel Salsano*, f. 5, 105, etc.

[3]) Sur le devant de ce tombeau on lit l'inscription suivante: « ✠ DVS. COSTAN. PVNZI DE CAVA MIL. REG. TES.—OB. AN. MCCCXXXVII. » Puis au dessous, on voit les armes de Punzi: *D'argent, à la bande de sable accostée de deux fleurs de lis, l'une en chef et l'autre en pointe.*

[4]) C'est ce qui ressort des lettres adressées, de Naples, par *Guttard* à ces divers religieux, en 1832-36. (*Abb. Cav. Epis.* f. 2, 15, 31, 45, 63, 69, 80, 86, 88).

locations des immeubles ne devront pas excéder l'espace de trois ans; enfin que les *femmes* ne seront point admises dans l' intérieur des monastères [1]).

Dom *Guttard* mourut vers la fin de Septembre 1341. Il avait eu soin, de son vivant, de faire son testament, et l' on trouve que, pour exécuteurs, il institua: *Guillaume*, archevêque de Brindisi; *Robert de Pontiaco*, professeur de droit civil, maître comptable de la grand' cour royale et régent de la Vicairie du royaume; enfin *Guillaume de San-Germano*, « prêtre-cardinal de la majeure église de Naples. » Suivant son désir, il fut enseveli en son abbaye de Cava, dans la chapelle de Sainte-Catherine *pour la dotation et les peintures de laquelle il laissait*, dans son testament, *cent onces d' or*, soit 6000 francs environ.[2])

CHAPITRE V.

L' ABBÉ MAYNÉRIUS

1341-1366.

Election de Maynérius. — Son origine française.— Ses emplois divers. — Son voyage à Avignon.— Il devient Grand-Chancelier du Royaume de Naples. — Faveurs des rois et des papes contemporains.— Ecole de Copistes et de Miniaturistes.— Maître *Jacques* de Pistoie, Maître *Nuncio* et Maître *Cicco* de Sienne.— Leurs œuvres. — Première invasion de l' abbaye de Cava. — Nicolas de Vulturo s'empare de Maynérius.— Seconde et plus terrible invasion de l'Abbaye.— Incendie du Monastère. — Douleur et mort de Maynérius.— Son Inventaire et ses Registres. — Constructions-diverses. — Mérites per sonnels de l' abbé Maynérius.

L' abbé *Maynérius*, le successeur de dom Guttard, durant les vingt-six années de son gouvernement (1341-66), se trouva mêlé à une foule d' événements, aussi variés, aussi extraordinaires et violents, que ceux dont la cour de Jeanne 1re était contemporainement agitée (1343-82). En voici un rapide résumé.

Maynérius était uni par les liens du sang aux plus illustres familles de l' époque, telles que celles des *De Lanay* et *De Montaur* [3]). Jeune

[1]) Arc. Mag. lett. O. n. 32.

[2]) Voy. les *parch. du 7-20 Nov. 1341* (Arc. LXXI n. 34-37) et De Blasi, Ib. an. 1340.

[3]) Parmi les membres connus de la famille de *Maynérius*, nous mentionnerons: 1° Le *Seigneur Gui*, « frère de Dom Maynérius, abbé de Cava, » (Reg. II. f° 101 a t.); — 2° Le *Seigneur Jean de Montaur*, « seigneur du château d' Atina, » et *Jeanne de*

encore, il avait fait, à Cava, sa profession religieuse. Il se distingua dès lors par la vivacité de son esprit et la variété de ses talents. Aussi fut-il bien vite et dans un âge fort peu avancé, chargé des emplois les plus délicats. C' est ainsi que nous trouvons Maynérius, en 1314, *Maître du grenier* de l'Abbaye de Cava [1]; en 1315, *Prieur de Saint Georges de Naples* [2] et, en 1317, *Prieur de Sainte Marie-de-Domno, de Salerno* [3]. L' année d' après (1518), Maynérius adjoint à ce dernier titre celui de *Sindic et de procureur de l'abbé Philippe de Haya* [4] Enfin, en 1319, il devient abbé du célèbre monastère de *S. Benoît de Salerne,* qui ne dépendait alors que du Saint-Siége [5]. C'est là précisément que vinrent le chercher les vœux et les acclamations de ses confrères de la *Grotte Métellienne.*

L' élu des religieux de Cava était, depuis vingt-deux ans, abbé du monastère de S. Benoît de Salerne, et la grande réputation de bon administrateur qu' il s' y était acquise avait décidé les religieux de Cava dans leur choix (2 Octobre 1341) [6]. Peu après *Maynérius* se rendit

Capoue, sa femme, « neveu et nièce de Maynérius » (Ibid. f. 83 et 88 a t.); — 3° les *Seigneurs Dalmasius de Lanay* et *Jean de Lanay*, « autres neveux de Maynérius » (Ibid. 84).— Les familles des *De Lanay* et *De Montaur*, d' origine évidemment française, vinrent sans doute en Italie à la suite de Charles d' Anjou, vers 1264. (Cf. Vener. *Addit. ad tabularii Cavensis Dictionarium* I. Nepotes D[ni]. Maynérii).

[1]) « *Maynerius monachus et Magister horrearius.* » Vener. *Add.* I. Horreales.

[2]) C' est ce qui ressort d' un document du 5 *Septembre 1315*, dont nous donnons ici le résumé d' après l' *Index Chronologicus Membranarum Mon. Cav.* MS. t. V. n. 7707 : « Procuratio in personas Fratris Rogerii Camerarii, Fratris Matthæi Præpositi, *Fratris Maynerii Prioris Ecclesiæ S. Giorgii de Neapoli*, Monachorum Cavensium, facta a Conventu dicti Monasterii, ut se conferant ad sacram Regiam Majestatem, ut dignetur aliquod donum ipsis concedere, Monasterium defendere et protegere, nec permittere ut bonis et juribus suis spolietur. » (Arc. LXV. 62.).

[3]) « *Frater Maynerius Monachus Monasterii Cavensis et Prior Ecclesie Sancte Marie de Domno de Salerno,* » etc. (*Ex Docum. anni 1317*, cit. a Vener. *Addit.* I. *Mayner.*).

[4]) « Ad requisitionem et preces religiosi et honesti viri Fratris Maynerii Monachi Cavensis et Prioris Sancte Marie de Domno de Salerno ac Monachi, Sindici et Procuratoris Domini Philippi Dei gratia abbatis monasterii Cavensis. » (*Ex docum. 15 Oct. 1318*. Arc. LXVI. n. 21).

[5]) Voy. Vener. Addit. *Abbat. S. Bened. Saler.* et, la note ci-dessous.

[6]) « Postquam per annos 22. Monasterio S. Benedicti de Salerno praefuerat ad obitum Guiczardi Abbatis Monasterij SS. Trinitatis Cavae, communi Monachorum consensu, et electione ad istud regendum advocatur Maynerius, 6 Nonas Octobris 1341, qui Regius fuit Collateralis Consiliarius, Regnique Magnus Cancellarius ». De Blasi, *Chron.* 1341. — *Un religieux de Cava, frère Barthélemy, prieur de S[te] Marie de*

à la cour d' Avignon, en France, pour y recevoir, du pape Benoît XII, la confirmation d'usage[1]). Les trois cardinaux d'*Ostie*, de *Périgord* et de *Mota*, furent chargés d' examiner son élection, qu' ils trouvèrent vicieuse ; Maynérius fut par suite obligé de renoncer à la mitre abbatiale de Cava. Toutefois, par une grâce spéciale du Souverain Pontife, celle-ci lui fut conservée (12 Nov.). Maynérius se montra reconnaissant d' une pareille faveur. A peine fut-il de retour dans sa nouvelle abbaye, — cinq mois après qu' il en était parti,—qu'il transmit à Avignon *mille florins d'or*(12000 francs environ), *pour l'expédition des bulles, et vingt-huit onces d' or* (1680 fr.), *pour les serviteurs du Seigneur Pape et des Cardinaux*. On trouve encore, dans le *Journal* de cet Abbé, que son voyage en France, pour lui et sa suite, coûta au Monastère de la Sainte-Trinité *mille onces d' or* (soit 60,000 fr.), somme énorme pour l'époque[2]): « Le faste extérieur, dit le bon *Rodulphe*, al-

Domno et de S. Maxime de Salerne, par volonté du pape Clément VI, succéda, cinq ans après (1346), à Maynérius dans le gouvernement de S. Benoît. Voy. RODUL. MS. 61. p. 147; VENER. *Dict.* III. 224, etc.

[1]) *Maynérius, au moment de son départ, fit dresser, par un notaire, acte de son élection et de son projet de se rendre à Avignon. Voici le principal passage de ce curieux document* : « Presenti scripto publico notum facimus et testamur, quod constituti in presentia venerabilis et religiosi viri Domini Fratris Maynerii, Dei et Apostolice Sedis gratia abbatis monasterii S. Benedicti Salernitani ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis, ac electi in concordia in Abbatem monasterii Cavensis Sancte et Individue Trinitatis; asseruit prefatus Dominus Abbas se profecturum ad Curiam Romanam ad Dominum nostrum Pontificem, qui in Avinione dicitur residere ad prosequendam coram prefato Domino Summo Pontifice causam electionis sue. . . . Et statim illico in nostri presentia prefatus Dominus Abbas, paratus et accinctus, ascendit equum et equitavit cum sua familia, similiter parata et accincta, ascendente equos et equitante, cum ejus arnisiis, et recessit de dicto monasterio S. Benedicti, iturus versus partes Provincie, ad ipsius partes Provincie iturus, ut dixit, ad civitatem Avenionensem, ad presentiam Domini Summi Pontificis et alibi, ubi eum invenerit ad prosequendum causam sue electionis predicte. » etc. (*Doc. du 5 Nov. 1341. IX. Ind.* Arc. LXXI. n. 15. Cf. VENER. *Addit.* I. Maynerius).

[2]) « Die 2. mensjs Octobris 9. Ind. fuimus electi Nos predictus Abbas (*Maynerius*) in concordia in Monasterio Cavensi in Abbatem, cum essemus Abbas Monasterij S. Benedicti de Salerno, in quo quidem Monasterio S. Benedicti prefuimus annis 22 vel citra. Et pro consequenda dicta electione Cavensi, arripuimus iter, die 5 mensis Novembris, eiusdem 9. Ind., et applicuimus Avenionem, in qua erat Dominus noster, Dominus Papa Benedictus, cum tota Curia Romana. Qui dictus dominus Papa commisit causam electionis nostre tribus Cardinalibus; videlicet Dño Ostiensi, Dño Petragoricensi, et Dño de Mota, qui diligenter examinaverunt decretum nostrum, in quo decreto invenerunt multos defectus, et propter istos defectus oportuit nos renuntiare dictam electionem. Et quia sine licentia Pape non audebamus recedere, oportuit nos trahere ibi

lait croissant et la sainteté des anciens jours diminuait en proportion; aussi les peuples mépriseront-ils bientôt l'autorité de l'Abbé de Cava, dont ils ne verront plus briller l'auréole de vertu » [1]).

Cependant le vieux roi de Naples, Robert d'Anjou, comblait encore Maynérius de ses faveurs. A peine ce dernier avait-il pris possession de son Abbaye, qu'il le nommait, comme ses deux prédécesseurs, *conseiller royal* a latere (1342). Peu après il le revêtait encore de l'importante charge de *Grand-Chancellier du royaume*. Robert mourut l'année suivante. Un des premiers actes de *Jeanne Ire*, sa nièce, qui hérita de la couronne après lui, fut de confirmer Maynérius dans ses diverses dignités. Jeanne fit plus encore : elle nomma l'Abbé de Cava son *chambellan*, et son *chapelain particulier*[2]). Puis, comme si tout cela ne suffisait point, dès le mois de Juin 1343, Jeanne adresse à ses *Justiciers* une lettre circulaire, où elle déclare prendre le Monastère de Cava sous sa protection spéciale et ordonne de pourvoir, en cas de besoin, à sa défense[3]).

De leur côté, les papes Avignonais continuaient à s'intéresser vivement aux affaires de l'abbaye de Cava. Les bulles de Clément VI,

moram, multo tempore, et postea sicut Domine placuit, die 12 mensis Novembris, predictus Dominus Papa, de gratia speciali, concessit nobis dictam Abbatiam Cavensem; et a predicto 12 die fuimus in dicta Romana Curia per totum mensem Decembris, et ab inde arripuimus iter et venimus Marsiliam, et ibi stetimus per duos menses, propter defectum galearum et ab inde recessimus, et venimus Niciam, et ibi stetimus per aliquos dies, et ab inde arripuimus iter per mare et applicuimus Gajetam, ultimo Martii, et 5. vel 6. die intrante Aprili applicuimus Neapolim. Et in predicto tempore eundo, stando et redeundo expendimus pro nobis, Monachis et familia nostra, et alijs expensis necessarijs *florenorum quinque millia, qui sunt in summa unciae mille.* Item postquam applicuimus hic solvimus, pro debito servitio, *florenos mille, qui sunt in summa unciae ducente,* et pro delatura, seu portatura dictae pecuniae ad eamdem Curiam Romanam uncias decem. Et pro palafrenerijs Dñi nostri Papae et servientibus Dominorum Cardinalium uncias vigintiocto. » Ex *Regest. 1 abb. Mayn.* f° 1. Cf. RODUL., VENER. et DE BLASI, locis cit.

1) « Irreligioso itaque fastu extrinsecus crescente, deficienteque illa prisci sæculi sanctitate, quæ sicuti neminem latere poterat, sic omnium benè afficiebat animos, reliquum fuit, ut Cavensis Abbatis, cuius ut olim non elucebat sanctitas, etiam contemnetur auctoritas ». RODUL. MS. 61. p. 148.

2) « D. Maynerius, Abbas XX. D. Guttardi successor. Vir quidem sua ætate insignis, Regius Collateralis Consiliarius, Regnique Cambellanus, Reginæque Joannæ Cappellanus, ac valdè familiaris et intimus. » RODUL. p. 147. Cf. *Abb. Cav. Epist.* MS. f.° 46; VENER. III. 223; MORCALDI, *Synop.* Cod. dip. Cav. I. p. xvii; UGHELLI, *Ital. sac.* VII. 373; etc. — *Le sceau de l'abbé Maynérius* se conserve dans l'*Arc.* LXXI. n. 56.

3) *Arc. Mag.* O. 37. VENER. III. 21.

le successeur de Benoît XII, nous en fournissent la preuve. Nous n'en citerons ici qu'une seule: celle du mois de Décembre 1345. Dans cette bulle, Clément VI enjoint au primicier de l'Église de Naples, à l'abbé de Saint-Séverin et à l'archevêque de Salerne, de contraindre par les peines ecclésiastiques et même, si besoin en est, par le bras séculiers, tout détenteur des biens du monastère de Cava, à les rendre immédiatement et sans interjeter appel, pourvu que le fait de l'injuste possession soit avéré[1]).

Grâce à ces puissantes protections l'abbé Maynérius recouvra, en 1345 même, le monastère de S. Ange *de la Crypte*, près de *Nocera-dei-Pagani*, et l'année d'après, l'église et les biens de S. Jean *de Riparia*, à Salerne, qui avaient été perdus durant les troubles des années précédentes[2]). *Castellabate*, qui, en Juin 1343, avait dû de nouveau être livré au noble *Roger Sanseverino*, comte de Milet et maréchal du Royaume de Naples, fut également rendu par Jeanne Ire (Décembre 1349). Le monastère de Cava en confia alors la garde à ses hommes d'armes et, chose curieuse, mais non point rare à cette époque, ce fut un religieux, armé de l'épée et de la cotte de mailles, qui fut chargé de les commander. . . [3]).

Dom Maynérius toutefois, au milieu des peines qu'il se donnait pour faire rendre à son monastère les biens perdus ou enlevés, ne négligeait point le noble culte des arts et des lettres, dont ses deux illustres prédécesseurs *Dom Philippe de Haya* et *Dom Guttard* lui avaient donné naguère de si beaux exemples. Maynérius, précisément à cette époque (1351-53), formait, dans son Abbaye, une véritable *École de copistes et de miniaturistes*, qui s'appliquaient patiemment à écrire et à enluminer de précieux manuscrits. Il avait appelé, dans ce but, de la Toscane à Cava, des *maîtres* fameux et très-versés dans leur art, tels que *Maître Jacques de Pistoie*, *Maître Nuncio* et surtout *Maître Cicco* ou *François de Sienne*. Ces artistes et d'autres encore, sous le modeste nom de *relieurs de livres*, couvraient des plus délicates miniatures les principaux manuscrits de la *Bibliothèque de Cava*. Ainsi, dans un des *Registres de l'Abbé Maynérius*, trouvons-nous qu'ils ornèrent, en 1252 et en 1253, la fameuse *Bible de Frère Raynald*, le *Traité sur la Sainte Trinité de S. Augustin* et *certains au-*

[1]) *Arc. Mag.* O. 38. VENER. I. 259-261.

[2]) *Ex Bullis Clementis VI.* Oct. 1346, Mai 1350 (Arc. Mag. O. 41, P. 1). DE BLASI, *Chron.* ann. cit.

[3]) Cf. les dipl. de Jeanne Ire de 1343, et de 1349 (*Arc. Mag.* O. 36 et 44).

tres livres, dont les titres ne sont point indiqués[1]). Malheureusement ces manuscrits, si intéressants, n'existent plus à Cava, où leur perte semble désormais irréparable [2]).

Cette même époque est marquée par la concession de nouveaux diplômes de la part des princes de Naples au monastère *Métellien*. Il en est surtout deux, d'un véritable intérêt historique, qui méritent d'être au moins mentionnés ici. Le premier est de Robert, *empereur de Constantinople, despote de Roumanie, prince d'Acaïe et de Tarente, et capitaine général du Royaume de Sicile* [3]), qui confirme à l'abbaye de Cava le fief de *Casal-Rutto*, près de *Mottola*, dans la principauté de Tarente (27 Avril 1347). Le second est de Jeanne Ire et de Louis de Tarente, son époux. Ces deux princes, « *mus par une affection singulière envers le monastère de Cava et l'abbé Maynérius, leur dévot et fidèle chapelain et conseiller, qu'ils ont toujours trouvé constant et préparé selon leurs désirs*, » déclarent prendre l'abbaye de Cava sous leur immédiate protection et menacent de leur courroux royal quiconque oserait molester l'abbé Maynérius (15 Août 1352) [4]).

Toutefois, malgré ces magnifiques et si élogieux diplômes, les guerres continuelles, qui ensanglantaient le sud de l'Italie, à cette épo-

1) « Soluti sunt *Magistro Francisco de Senis, ligatori Librorum*, pro ligatura certorum librorum per eum in Monasterio, tareni sex. » (*Reg. Abb. May. II.* f° 56). — « Soluti sunt *Cicco de Senis, miniatori minianti Bibliam que fuit quondam Fratris Raynaldi* tareni 18 » (*Ibid.* f° 57).— « Soluti sunt *Magistro Nuncio, ligatori librorum*, pro ligatura Biblie, que fuit quondam Fratris Rainaldi, tareni sex » (*Ibid.* f° 58 a t°).— « Solute sunt *Jacobo de Pistorio* pro chartis et scriptura quaterniorum decem libri *S. Augustini: de Trinitate*, unc. una, tar. duo, grana decem. » (*Ibid.* f° 62). — « Item *Cicco, ligatori librorum*, pro ligatura certorum librorum, quos ligavit in Monasterio, tar. sex. » (Ibid. f° 109). — « Item soluti sunt *Cicco, miniatori librorum, pro miniatura libri de Trinitate*, tar. duo, grana quatuor » (Ib. f° 39 a t°, an. 1353). etc. — Cf. Vener. *Addit. ad tabularii Cavensis Dictionarium* t. I. in verb. *Biblioth. Antiq. Sac. Mon. Cav.*

2) Je n'ai trouvé nulle part mentionnée la perte du *traité de S. Augustin*, dont il s'agit ici. Quant à la *Bible de Frère Raynald*, voyez pag. 195.

3) Robert était petit-fils, par *Philippe*, son père, de Charles II, dit le Sage, et par *Catherine de Valois*, sa mère, de Catherine de Courtenai, dont il hérita des droits sur le trône de Constantinople, sans cependant pouvoir jamais les faire valoir (1332-64) — Observons ici que la femme de l'*Empereur Robert* vint, avec sa suite, gagner à Cava, le 5 septembre 1352, les indulgences accordées par Urbain II au jour anniversaire de la Consécration de l'Église (De Blasi, *Lett fam* p. 15).

4) *Arc. Mag.* O. 42. — Cf. Vener. *Dict.* IV. 183.

que, n'épargnaient point le monastère de la Sainte-Trinité et ses vastes dépendances. Dans leur laconisme expressif, quelques mots des parchemins contemporains et des chroniqueurs de l' Abbaye nous le font suffisamment connaître: « *En ce temps-là*, dit un document du mois de Mai 1353, *le monastère de Cava fut envahi, saccagé et mis au pillage par les malandrins et rivaux qui guerroyaient dans le royaume de Naples* » [1]). Et ailleurs: « *Au mois de Mai 1353, sac du monastère de Cava !....* » [2]).

L'Abbaye appela alors aux armes la plupart de ses vassaux. Ceux de la terre de Cava furent chargés de la défense du château de *Sant Adjutore*, qui par sa position, domine la vallée Métellienne [3]); ceux de *Castellabate* furent pourvus d'armes offensives et défensives [4]); d'autres enfin furent dispersés sur différents autres points des dépendances de l' Abbaye. Puis, pour mieux animer tous ces hommes à bien combattre, on leur adjoignit plusieurs moines, armés, eux aussi, du sabre et de l' épée... [5]). Mais, paraît-il, la victoire ne fut point du côté des troupes abbatiales; car l' audace des ennemis du monastère bénédictin alla toujours croissant, à tel point que, « *le 1er Mars 1357, l'abbé Maynérius fut pris par le seigneur Nicolas de Vulturo, de Rocca Cilenti, et avec une injustice inouie et une extrême violence, il fut*

[1]) « 1353.... *His temporibus Cavense Monasterium a malandrinis et aemulis in Regno militantibns fuit invasum et depopulatum, et datum in praedam.* » Ex memb. an 1353, mense maii (*Arc. Vet.* 60, n. 805) citata a VENER (in *Addit.* t. I. f. 117. V. Praeda) et a DE BLASI (*Chron.* an. 1353).

[2]) VENER. t. II. *Addit.* V. Depredatio et Invasio; DE BLASI. loc. cit.

[3]) « 1355. Vassalli Monasterij Cavensis in Castro S. Adjutoris tenentur servire in dicto Castéllo, sicut expresse declaratur in concessione terrae facta Nicolao Celentano in dicti Castri Territorio. *Reg. III. Maynerii, cart. 84.* » VENER. *Dict.* I. 41; DE BLASI. *Chron.* an. 1355.

[4]) Dans le *Reg. I. Maynerii*, f. 12 a t., on lit, en effet, que l' abbé de Cava, envoya, en 1353, aux hommes chargés de défendre *Castellabate*, les armes suivantes: « *Cornu unum magnum. Paria de plactis cooperta de cannobiczio quindecim. Item dardi quinquaginta, cultelli feritorii decem, assignata fuerunt familiaribus. Item paria plactarum quae habuerunt Gallici quatuor. Gorgeriae quatuor. Item Baciletti ad caballum quatuor. Item Gargae quatuor. Item paria de braczaletis tria. Item paria de guantis quatuor.* » etc. — Cf. MORCALDI, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. lxv.

[5]) « ... *Infrascripti enses assignati fuerunt notatis familiaribus et monachis, videlicet Fratri Thomasio de Neapoli spata una, Fratri Petro spata una, Fratri Riccardo spata una, Magistro Francisco spata una, Jovanni Biscardo spata una, Colae Biscardo spata una, D. Antonio de Bancolo spata una, Fratri Guilielmo de Fisone spata una.* » etc. (Reg. I. May. f. 13 a t.)

jeté en prison et tenu, ainsi enfermé, jusqu' au 8 Juillet de l' année 1358 » [1]).

Durant sa captivité Maynérius fut contraint de faire à ses ennemis de nombreuses donations de biens meubles et immeubles, des concessions et quittances de toute sorte, qu' il dut, bon gré mal gré, se résoudre à valider de son sceau et de sa signature. Ce n' est qu' à ce prix qu' il put recouvrer sa liberté.... Les efforts des vassaux et ceux même des troupes royales avaient été impuissants à briser ses chaînes !.... Triste exemple des conditions misérables où était alors tombé le royaume de Naples.

Dès que Maynérius eut été rendu à lui-même, un de ses premiers actes fut d' annuler, devant témoins, en présence du juge et du notaire, tout ce qu' il avait souscrit en prison, comme ne l' ayant point fait de sa pleine et entière liberté, mais sous la pression de la violence. Toutefois, par un puissant motif de crainte, bien expressif cependant, il n'osa pas révoquer la cession de la châtellénie, qu' il avait donnée au terrible seigneur *Nicolas de Vulturo* [2]).

Peut-être est-ce aux mêmes bandits et à la rage qu' il durent éprouver, en se voyant frustrés d' une proie tant désirée et qu' ils croyaient déjà avoir dans leurs mains, qu' il faut attribuer une deuxième et plus violente invasion de l'Abbaye: celle de l' an 1364. Je suis ici, mot pour mot, un annotateur contemporain, qui est encore inédit: « *Cette année les chevaliers Calvarinus de Tisono, et Richard Tramontana de Cava, Henri d' Ambrosio, Jean de Nocera, Vinellus de Nocera, Henri de Nocera, Vincellus le marbrier, le notaire Guillaume d' Ambrosio, Bérard de Perucia, Tardullus de Salvato, Jean Villanus et un grand nombre d'autres, de la Terre de Cava et d' ailleurs, mettant de côté toute crainte de Dieu et jetant au loin tout respect pour le monastère de Cava, s'en vinrent, conduits par l'esprit du mal et accompagnés d' une troupe de malandrins et d' autres hommes pervers, assaillir le monastère lui-même. Après en avoir enfoncé les portes, ils se précipitèrent dans les appartements du seigneur abbé Maynérius, et, brisant les meubles qui les renfermaient, il s'emparèrent violemment d' une mitre enrichie d' or, de perles et de pierres précieuses, de la crosse abbatiale en argent, des calices et d' autres orne-*

[1]) « 1358. A Kalendis Martij praeteriti anni decimae Indictionis per totum octavum diem proxime praeteriti mensis Iulij, 11 Indictionis hujus anni, a Domino Nicolao de Vulturo de Rocca Cilenti summa cum violentia et injuria in ejus carcere mancipatus Maynerius Abbas » etc. DE BLASI. *Chron.* an. 1358, in fine.

[2]) Voy le parch. du 29 Août 1358 (Arc. LXXIII. n. 105.) et DE BLASI, loc. cit.

ments destinés au culte divin, comme aussi d' un service de table en argent, d' un bocal également en argent, valant dix onces, et d' autres objets du monastère, dont la valeur était de beaucoup supérieure à mille onces. Bien plus, ils se saisirent du dit seigneur abbé Maynérius et des religieux, et les jetèrent en prison. Enfin, par mépris pour le monastère et au grand détriment de leurs âmes, en se retirant, ils mirent le feu au monastère, qui fut brûlé, et se dispersèrent ensuite pour aller encore incendier les maisons qui lui appartenaient..... » [1]).

Il ne paraît pas que, dans l' incendie allumé par ces forcenés, les Archives de l' Abbaye aient trop souffert. Les chroniques du moins et les écrivains postérieurs se taisent à cet égard. Ce fut, certes, un grand bonheur; car la perte de tant de milliers de documents historiques, d' un prix infini, eût été à jamais irréparable.

L'annotateur du manuscrit de *Beda* ne dit rien, non plus, sur la manière dont l' abbé Maynérius et ses religieux furent rendus à la liberté, ni sur la douloureuse impression qu' ils durent éprouver, en retournant à la Sainte-Trinité, à la vue de leur monastère devenu la proie des flammes. Il ajoute seulement ces quelques mots: « *Tous ceux qui avaient participé à cette expédition infernale furent excommuniés et leurs noms publiés dans toutes les églises de la Congrégation de Cava. Quelques uns de ces incendiaires, comme un certain Tucius Longo, eurent leurs maisons démolies. Le seigneur Abbé lui-même*

[1]) « 1364. Hoc anno Calvarinus de Tisono, Riccardus Tramontanus de Cava Milites, Henricus de Ambrosio, Joannes Nucerinus, Vinellus Nucerinus, Henricus Nucerinus, Vincellus Marmorarius, Notarius Willelmus de Ambrosio, Berardus de Perucia, Tardullus de Salvato, Joannes Villanus, et alij quamplures de Terra Cavae, et aliunde, Dei timore postposito, et reverentia Monasterij Cavensis procul ejecta, ducti spiritu nequam, accedentes ad Monasterium, Malandrinorum et aliorum malorum hominum illicita comitiva, Monasterium ipsum et Cameram Domini Abbatis Maynerij frangere non veriti fuerunt; Mitram cum perlis, et auro, et lapidibus pretiosis, chrochiam de argento, calices, et alia ornamenta ad divinum cultum spectantia, et coclearia de argento, Bocale unum de argento unciarum auri decem, cultras quinque, et res alias Monasterij ad valorem ultra mille uncias, fractis scriniis, captis et aliis vasis, ubi erant repositae res praedictae, per violentiam abstulerunt, et portaverunt pro eorum libito voluntatis. Nec non dictum Dominum Abbatem Maynerium; et Monachos dicti Monasterij carceri mancipaverunt. Nec non dictum Monasterium et domos eius ignis incendio concremaverunt in eorum animarum periculum, et dicti Monasterij contemptum, et damnum satis grande .... » Ex MS. n. 3, *Beda de temporibus*, seu *Ann. Cav.* in lib. II. Addit. abb. VENEREI, V. *Praeda*, f. 72 a t. et ap. DE BLASI, *Chron.* an. 1364. vel in *Addit.* MS. II. *Depred. et Invas. Mon. Cav.*

fit transporter au monastère les tuiles, les planches, les poutres et toutes les autres boiseries qui pouvaient servir à sa reconstruction. Enfin, par ordre de Maynérius on confisqua les biens-fonds de ces téméraires, qui avaient osé envahir violemment le Monastère, le voler, l' incendier et incarcérer l' Abbé et les religieux » [1]). – Le bon *Rodulphe*, qui confirme en tous points le récit précédent, ajoute que les principaux chefs de la triste équipée, *par sentence juridique*, furent soumis à des rigueurs telles, que la plume se refuse de les décrire, la langue de les raconter [2]).

Telle est la relation de cette invasion de 1364, la plus terrible que l' Abbaye ait eu à souffrir, durant son existence neuf fois séculaire. On pouvait la lire jadis, telle que nous l' avons donnée, sur les marges du précieux manuscrit intitulé: B e d a, *De temporibus*, à la suite des notes publiées par M u r a t o r i et par P r a t i l l i, sous le nom de *Chronicon Cavense*, et par P e r t z, sous celui d' *Annales Cavenses*.

[1]) « Qui omnes, supra citati, excommunicati, et publicati fuerunt per omnes Ecclesias Cavenses. Inter quos incendiarios fuit quidam nomine Tucius Longus. A quorum dominibus auferri, et elevari fecit ipse Dominus Abbas trabes, pinces, et imbrices, et alia lignamina opportuna, et deportari iussit ad Monasterium predictum pro reparatione ipsius, ac capi fecit omnia bona stabilia ipsorum praedictorum temere accedentium ad dictum Monasterium, et per violentiam intrantium, et disrobantium bona praedicta, ac dictum Monasterium ignis incendio concremantium, et carceri mancipantium dictum Abbatem, et Monachos, prout supra. » *Ann. Cav*, locis cit.— Cf. VENER. *Dict.* III. 224-225.

[2]) « . . . . Eorum quoque Domos in perennem ignominiam auctoritate prætoria iussa sunt solo æquari, ac penitus demoliri. Quorumdam vero tecta confrigi, trabesque projici et igne comburi, domosque desertas, atque inhabitabiles in posterum memoriam formidabilem derelinqui. Aliaque huiusmodi tanto digna crimine perpetrata sunt, quæ calamus exhorret et lingua. » MS. 61. p. 148. — *Un passage du Reg. IV. ab. May.* (f° 16. a t°.) *en date du 27 Décembre 1365, tout en confirmant l' incendie du monastère de Cava, nous donne une belle preuve de la générosité de l' Abbé Maynérius envers ses ennemis. Voici ce passage, d' après* DE BLASI (*Chron.* an. 1365): « Plura bona Tuccij Longo capta, et arrestata fuerant a Cavensi Monasterio de mandato Abbatis, tum propter census non solutos per longum tempus, tum pro damnis Monasterio illatis a dicto Tuccio, tempore quo fuit Monasterium ipsum combustum. Quia vero dictus Abbas audivit, quod Domina Cecca, relicta quondam Magistri Bernardi de S. Paulo, pro dotibus dandis *Bannellae, filiae dicti quondam Domini Tuccij*, ea vendiderat pro unciis 20, in praejudicium privilegiorum Monasterij, etsi opponi posset, advertens vero quod in matrimoniis contrahendis potius dandum est auxilium, quam ipsum aliquo modo impedire, *declarat quod pecunia ipsa venditionis dictorum stabilium convertatur in subsidium maritaggij Bannellae praedictae, pecuniam ipsam eidem vuluntarie condonando.* »

Mais, au temps où on envoya à Muratori la copie de ces notes, les feuillets du manuscrit, sur lesquels existait cette relation, avaient été grattés, sans doute par une main intéressée à faire disparaître ces tristes détails. La relation susdite existait cependant encore au temps de l' abbé *Rodulphe*, qui s' est évidemment inspiré d'elle pour composer son *Histoire*, vers 1582, et à l'époque de *Dom Augustin Venereo* (vers 1630) qui nous en a conservé la copie exacte dans ses *Annotations* [1]).

Dès que Jeanne I[re] eut appris le nouveau malheur qui venait de frapper le monastère de la Sainte-Trinité, elle s' empressa d' envoyer à ses officiers de justice, surtout aux *Stratigots* de Salerne, l' ordre de réprimer, *même à main armée*, quiconque oserait molester la célèbre Abbaye, *qu'elle entoure d'une pieuse et particulière affection* [2]). C'était de belles condoléances; mais qui ne remédiaient guère aux maux soufferts.

Maynérius cependant se mit à l'œuvre avec une ardeur toute nouvelle et bien digne des premières années de son gouvernement. Il releva les murailles abattues, refit les toitures dévorées par les flammes, répara de son mieux les dégâts de tout genre causés par l' incendie et le pillage (1364-66). Toutefois les peines, qu' il éprouvait à la vue des ruines de son cher monastère, de cette Abbaye pour laquelle il s' était tant sacrifié, pendant un quart de siècle, et en faveur de qui il avait souffert naguère une longue année de prison, finirent par donner le dernier coup à son corps déjà affaibli par l'âge. Aussi, deux ans à peine après la funeste invasion, vers Septembre 1366, cessait-il de vivre [3]).

Il reste de l' abbé Maynérius, dans les archives de Cava, outre un grand nombre de parchemins, un gros *Inventaire de tous les biens et revenus que monastère de Cava possédait au milieu du XIV[e] siècle*. Il fut dressé, avec grand soin, durant les anées 1341-59. Ce manuscrit, si intéressant, est en parchemin. Il donne une grande idée de l'activité admnistrative de Maynérius et de l' importance de l' Abbaye à son époque[4]). — Il existe encore du même abbé quatre volumes de comp-

[1]) Voy. DE BLASI. *Chron*. an. 1364. note N. et VENER. Dict. III. 225. — Du reste, aujourd' hui encore, sur les marges du MS. memb. N° 3, f° 128 a t°, on remarque fort bien encore les traces de l' écriture primitive de l' *Annotateur*. On y lit même distinctement plusieurs mots, qui se retrouvent dans VENEREO et RODULPHE, comme *concremantium.... trabes....* etc.

[2]) Dipl. du 24 Oct. 1364 (*Arc. Mag*. P. 12. VENER. *ibid*. 24).

[3]) DE BLASI. *Chron*. an. 1366.

[4]) Ce Manuscrit, relié en bois, a pour titre: *Inventarium Abbatis Maynerii*. Il est

tes, en papier, connus sous le nom de ***Registres de l'abbé Maynérius***. On y trouve notées, jour par jour, durant près de 25 ans, et avec une exactitude remarquable, les recettes et les dépenses de l'Abbaye, les permutations, locations, ventes ou achats journaliers, le détail des sommes payées à la Cour de Rome et à celle de Naples à titre d'impositions, les mille particularités de la vie quotidienne du grand Monastère et des églises ou prieurés, dont se composait alors la *Congrégation de Cava* [1]).

Durant les premières années de son gouvernement, Maynérius s'était appliqué, avec ardeur, à embellir son monastère. Le clocher que l'abbé Pierre I[er] avait fait élever à la fin du XI[e] siècle, n'était point en harmonie avec la beauté de l'Eglise. Dès 1350, Maynérius s'occupa de le restaurer. Toutes les églises de la Congrégation prirent part à la dépense, et la nouvelle construction surpassa bientôt l'ancienne, surtout par sa grandeur, et sa magnificence [2]).

Diverses restaurations importantes furent également faites à l'église, en 1352; et cette fois encore le clergé du *Diocèse Abbatial* fournit une grande partie des fonds nécessaires [3]). Plusieurs prieurés, tels

in-folio, d'écriture gothique. Il se compose de 164 feuillets; les derniers manquent toutefois. Il contient surtout l'énumération des revenus que l'Abbaye tirait de la vallée de *Cava*, (f. 1-135), de *Castellabate* (f. 135), de *S. Mango*, *S[te] Lucie*, *S. Primo*, etc. (f. 140), des *navires* qui fréquentaient les ports de *Vietri* et du *Cilento* (f. 160), etc. Ces revenus se payaient, soit en argent, soit en nature: comme grains, vins, noisettes, figues, cire, etc.—On trouve, au commencement et à la fin de ce même *Inventaire*, des feuillets de MSS. plus anciens (du XI-XII[e] s.), qui servent de gardes, et contiennent des hymnes de la fête de Pâques, notées à la manière antique, et des fragments de discours de S. Augustin, avec de belles miniatures. Cf. De Blasi. *Chron.* an. 1359.

[1]) Trois de ces *Regesta* ou *Registres* sont in-f°. Le I[er] porte le N° 6 (anc. Arc. I. n. xxxii); il contient 35 feuillets et fut composé en 1341-52. — Le II[me] porte le N° 17 (anc. Arc. I. n. xxxiii); il contient 113 feuillets et fut composé en 1351-52. — Le III[me] porte le N° 16 (anc. Arc. I. n. xxxiv); il contient 131 feuillets et fut composé en 1344-67.—Enfin le IV[me] qui a pour titre: *Registrum Contractuum Notarii Laurentij de Marchesio de Cava*, n'a que 16 feuillets, in-4°, mais d'un grand intérêt. Il fut composé en 1364-65, années dont il reflète toute l'agitation.

[2]) Ce beau clocher s'écroula, durant le cours du XVI. siècle, et du temps de *Venereo* il n'en restait plus que des vestiges: « Hic (Maynerius) anno 1350, ædificavit Turrim Campanariam Ecclesiæ Monasterij Cavensis miræ magnitudinis, cuius hodie vix quædam conspiciuntur vestigia, nam pridem à fundamentis corruisse seniores nostri testati sunt. Ex Reg°. II eiusdem abbatis, car. 31-95. » Vener. *Dict.* III. 224; Polver. *Desc. della Cava* t. I. p. 150. etc.

[3]) Vener. *lib. I. Addit.* f. 117; De Blasi, *Chron.* 1352.

que S. Ange de *Nocera-dei-Pagani*, Ste Marie de *Cyr-Zosimo*, Ste Trinité de *Capoue*, S. Lucie de *Cannes*, en Pouille, S. Grégoire *de Portamonachorum* à Naples, S. Jacques de *Lucérie*, en Pouille, S. Marie-la-Neuve de *Gravina*, etc., reçurent, eux aussi, surtout en 1350-53, de grands embellissements [1]). Enfin, vers la même époque, une grande usine pour l'exploitation du fer, située sur le *Selano*, non loin de *Vietri*, qui était fermée depuis longtemps, fut restaurée et rétablie, et, grâce aux soins de Maynérius, exemptée par Jeanne Ire de toute espèce de taxes ou impositions [2]).

Citons, en terminant, un fait, entre mille, qui nous donnera une idée du caractère de Maynérius. Cet abbé, en 1365,—l'année même qui suit l'incendie de l' Abbaye, – notifie au seigneur *Marin*, archevêque d' *Amalfi*, que, en vertu des Bulles d' Urbain II et d' Alexandre III, il peut, après une admonition canonique, excommunier tous ceux qui portent atteinte aux droits de l' Abbaye. Il ajoute qu' André *De Menis*, de *Maiori*, retient, depuis plusieurs années, l'église de S. Pierre de *Monte-Primaro* de *Maiori*, sujette au monastère de Cava, sans lui offrir les redevances annuelles, comme il était obligé de le faire. Il requiert, en conséquence, *sous peine d' excommunication*, l' archevêque d' Amalfi, de citer le susdit André *De Menis* à comparaître devant l'Abbé de Cava, pour lui donner la satisfaction convenable! . . . Aucun détail ne saurait mieux peindre l' ardent Maynérius [3]).

Maynérius est, en effet, l' un des abbés les plus zélés et les plus laborieux qu'ait jamais eus le monastère de Cava. Toujours il travailla à bien en administrer les biens, à en défendre les intérêts et les prérogatives[4]), à en augmenter la gloire[5]). Aussi, si parfois il ne réussit point, si même, à son époque, l' histoire de l'Abbaye, contient des pages lu-

1) Ex docum. Arc. LXXIII. *passim; Reg. II Ab. May.* f. 10-13. VENER. III. 275, etc.

2) VENER. ib. 224; DE BLASI. *Chron.* an. 1350 et 1354.

3) *Epist. Abb. Cav.* MS. f. 84-86; DE BLASI. *op. cit.* an. 1365.

4) Cf. les diplômes: 1. de Thomas de *San-Severino*, qui lui confirme la Baronie de *Castellabate*, six ports du *Cilento* et toutes les possessions de la Lucanie (Avril 1343); — 2. de Martucia, châtelaine de *Gésualdo*, qui lui confirme le village et les hommes de S. Pierre de *Paterno* (Juin 1354); — 3. de Thomas, évêque de *Capaccio*, qui lui rend et confirme au delà de 28 églises ou monastères, dont il avait voulu s' approprier (Sept. 1360 et Juil. 1362), etc. (*Arc. Mag.* O. 35, P. 3, 6, 10).

5) Plus de *27 diplômes* et au delà de *476 parchemins* sont là pour l'attester. (Voy. *Arc. Mag.* O. 34-44, P. 1-17 et *Arc.* LXXI-LXXV). De *Jeanne 1re* seulement il y a encore dans les archives de Cava au moins *huit diplômes* ou *lettres patentes* (Voy. VENER. III. 21-26).

gubres, il faut plutôt, croyons-nous, l'attribuer au temps malheureux durant lesquels il vécut, qu' accuser la rectitude de ses intentions.

CHAPITRE VI.

LES TROIS DERNIERS ABBÉS PERPÉTUELS.

1366-1394

I. Dom Golférius. — Ses contestations avec Guillaume, archevêque de Salerne — Il recouvre temporairement les prieurés de S. Nicolas de *Paternione* et de S. Michel de *Pétralie* — II. Dom Antoine. — Conversion du *condottiere* Nicolas de *Vulturo*.— Antoine reçoit les hommages de ses vassaux de *Tramutola* et de *Sant' Arsenio*—Mort violente de Jeanne I. — III. Dom Ligorius *Maiorini*.— L' Abbaye entre de nouveau en possession de ses dépendances de Sicile.—Lettre intéressante de Boniface IX.—*L'Université de Cava*.—Dom Ligorius favorise la maison de Duras.—Son éléction à l'archevêché de Salerne.—L' Abbaye de Cava devient Evêché. — Fin de la trosième période.

I. — Le successeur de Dom Maynérius fut l'abbé Golférius[1]) dont le gouvernement (1366-74) est en général peu connu. On sait toutefois que de son temps il s' éleva de graves contestations entre le Monastère de Cava et les archevêques de Salerne. Ces derniers prétendaient étendre et exercer leur juridiction sur plusieurs prieurés de l'Abbaye, situés dans Salerne ou aux environs, tels que Ste Marie *de Domno*, S. Maxime, dit *de Salerne*, S. Matthieu *prope Fossum*, S. Pierre *ad Columnellum*, etc. Ils portaient même leurs convoitises jusque sur les églises et les biens de la vallée de Cava, comme S. Pierre *ad Sepim*, près du château de *Sant' Adjutore*, que les Abbés de la Sainte-Trinité avaient constamment possédés et administrés en paix, depuis les donations des Guaimar et de Gisulfe II, au XIe siècle [2]).

Déjà, du vivant de l'abbé Maynérius, le seigneur archevêque *Guillaume Sanseverino* (1264-78) n' avait pas craint d' afficher ses prétentions sur les riches domaines de l' Abbaye de Cava. On en trou-

[1]) Nous n' avons trouvé nulle part l'époque exacte de la mort de l' abbé *Maynérius* et celle de l'élection de *Dom Gualférius* ou *Golférius*. Toutefois, d' après les parchemins contemporains, *Maynérius vivait encore le 18 Juillet 1366* (Arc. LXXV. 31) et *Golférius était déjà abbé le 2 Janvier 1367* (Ib. 39).

[2]) De Blasi. *Chron.* an. 1367. — Arc. LXXV. n. 42. etc.

ve la preuve dans un des *Registres de Maynérius* même : « *Le 8 Juillet* (1365), y est-il dit, *pendant que Frère Barthélemy* de Montella, *religieux et prieur claustral du Monastère de Cava, se trouvait, avec quelques autres moines (devant la Sacristie), au lieu appelé* Galilée, *le seigneur* Guillaume, *archevêque de Salerne*[1]), *se présenta au susdit monastère. Le prieur, allant à sa rencontre, lui demanda s'il venait comme ami du Monastère et de son Abbé.– Je viens répondit l'archevèque, comme ami du Monastère et de l'abbé de Cava et non pas autrement. —Le prieur le fit alors entrer, en protestant cependant que son arrivée ne pourrait en rien porter préjudice aux droits de l'Abbaye* » [2]).

Le litige existant entre l'Archevêque de Salerne et l'Abbé de Cava, de l'agrément des deux parties, fut soumis à l'arbitrage d'un docte ecclésiastique, *le seigneur Palma de Juvenatio, diacre de l'église majeure de Naples* (19 Nov. 1367) [3]). La sentence, comme on pouvait s'y attendre, fut toute en faveur de l'Abbé de Cava, qui, dès lors, déclare solennellement, dans ses lettres et autres actes d'administration, n'être soumis qu'au Saint-Siége: « *Frère Golférius, par la permis-*

[1]) Dom De Blasi se trompe quand il assure (Voy. la note suivante) que *Thomas était, en 1365, archevêque de Salerne.* — Lorsque l'archevêque *Bertrand* (1349-64) fut transféré, par Urbain V, le 1er Février 1364, du siége de Salerne, sur celui de la petite, mais illustre ville d'*Embrun*, en France, — où il ne fit d'ailleurs que passer (Uchelli, *It. Sac.* VII. 432 ; A. Sauret, *Essai hist. sur la ville d'Embrun*, p. 150. Gap. 1860. in-8°), — ce fut *Guillaume Sanseverino*, et non point *Thomas*, qui succéda à Bertrand. C'est ce qu'affirment: un *Regeste d'Urbain V*, cité par Ughelli (Ibid.), qui se conserve au Vatican; un très-grand nombre de documents des Archives de Cava des années 1364-67, que l'on pourra voir indiqués dans le *Liber I. familiarum* de Dom Augustin Venereo, à l'article *Archiep. Salern.*, et aussi le *Regeste IV de l'abbé Maynérius* même (f° 6), où on ne lit pas le nom de *Thomas*, mais bien ces mots « Dn̄s. G. Archiep̄s. Saler̄s. » mots qui se rapportent évidemment à l'archevêque *Guillaume Sanseverino* (1364-78).

[2]) « 1365.... Notatu dignum demum videtur, quod die 8. Julij dum essent in Galilea Monasterij Cavensis Frater Bartholomaeus de Montella, Monachus et Prior Claustralis eiusdem, una cum nonnulis aliis Monachis, *et Dominus Thomas, Archiepiscopus Salernitanus*, veniret ad Monasterium supradictum, ipse Prior interrogavit, et dixit : Domine Archiepiscope, venistis ad Monasterium istud sicut Amicus Domini nostri Cavensis Abbatis? Et ipse respondit : *Ego venio ad ipsum Monasterium et ad eumdem Dominum Abbatem tamquam Amicus ipsius Domini Abbatis et non alio modo* ; et Prior protestatus fuit, quod adventus ipsius praejudicare non possit in aliquo juribus praedicti Monasterij. *Reg. IV. Maynerij, car. 6.* » De Blasi. *Chron.* an. 1365.

[3]) Arc. LXXV. n. 52. De Blasi. *Chron.* an. cit.

sion divine, vénérable abbé du monastère de Cava, qui appartient, sans aucun intermédiaire, à la Sainte Église Romaine » [1]).

Sous l'abbé Golférius et grâce à lui, le Monastère de Cava rentra temporairement en possession de ses propriétés de Sicile, et d'abord du célèbre prieuré de S. *Nicolas des Lombards*, de *Paternione*, (1371). Les évêques de *Catane* administraient ce prieuré, depuis bientôt quarante ans. *Martial*, l'un d'entre eux, reconnaissant cependant qu'il appartenait légitimement, avec tous les biens de sa dépendance, au monastère de Cava, du consentement de son chapitre et de son clergé, le lui fit solennellement rendre, le 7 Août 1371 [2]) et *Dom Golférius* chargea, peu après (1372), Frère *Blaise de Monte-Corvino* d'aller le gouverner [3]). L'année d'après (1373), ce fut le tour du prieuré de S. *Archange de Pétralie*. Le comte *François de Ventimiglia* l'avait naguère occupé; *Dom Golférius* l'obtint de lui et envoya, pour le réorganiser, *sept religieux et trois frères convers*[4]). C'est là la dernière action importante de l'abbé *Golférius*. Il mourut au commencement de 1374[5]) et fut remplacé, sur le siége abbatial, par *Dom Antoine*, religieux de Cava, lui aussi.

II. — Les premiers jours du gouvernement de l'abbé Antoine (1374-83) sont marqués par la conversion d'un personnage célèbre et que nous connaissons déjà : le *condottiere Nicolas de Vulturo* de *Rocca-Cilento*, celui-même qui, naguère, durant plus d'une année, avait tenu l'abbé Maynérius enfermé dans un cachot! .... C'est un parchemin de 1374 qui nous l'assure. Bien plus, en prenant l'habit de S. Benoît, le terrible seigneur *De Vulturo* fit donation à l'abbaye de Cava de tous les biens qu'il possédait [6]).

[1]) « Nos Frater Golferius, permissione Divina Venerabilis Abbas Monasterii Cavensis ad S. Romanam Matrem Ecclesiam nullo medio pertinentis, Mandamus tibi Alexandro Mariæ Jacobi, Vassallo nostro, ac Bajulo in Terra nostra Castri Abbatis, etc.... Datum in dicto nostro Monasterio die 8 Mensis Octobris. 13 Ind. (1374). » *Abb. Caven. Epist.* MS. 72. f° 5 a t° et suiv.

[2]) *Arc. Mag.* lett. P. n. 20; VENER. *Dict. Arc. Cav.* III. 192.

[3]) Arc. LXXV. n. 115; DE BLASI. *Chron.* an. 137?.

[4]) « 1373.... Septem Monachis et tribus secularibus mandatur a Monasterio Cavensi cura recuperandi, regendi, et possidenti, nomine eiusdem Monasterii, Prioratum S. Archangeli de Petralia in Sicilia, cum molendino et aliis bonis suis occupatis a Francisco Comite de Vigintimiliis. » DE BLASI. Ib. — Cf. Arc. LXXVI. n. 2.

[5]) Il vivait encore en *Janvier 1374*, comme le prouve la concession d'une terre, dite *à la Petzella*, faite alors à « *Palermo de Aurilia de Castro S. Adjutoris Vassallo Cavensis Monasterii, pro granis decem annualibus.* » (Ant. Arc. LXXXVIII n. 200).

[6]) 30 Nov. 1374 (Arc. LXXVI. n. 27); VENER. *Dict.* I. 117; DE BLASI, *Chron.* 1374.

Le reste du gouvernement de Dom Antoine,—autant que nous pouvons en juger d' après les parchemins contemporains, qui, seuls, parlent de lui, – est de peu d' intérêt. Le fait le plus saillant que nous trouvions c'est que, en 1381 et en 1382, la plupart des vassaux du Monastère firent à l' Abbé hommage de fidélité. Les hommes de l' *Université* de *S. Pierre de Polla* et *de S. Arsène*, députèrent alors *Thomas Ferrari* et *Ciron de Galgano*, leurs syndics, pour assurer à l'abbé Antoine, que, toujours et partout, ils se conduiraient en vassaux soumis et dévoués ; qu' *ils seraient, eux et leurs héritiers fidèles au seigneur Abbé et à son monastère contre n'importe qui, à l'exception seulement de leur reine et souveraine Madame Jeanne, et de ses héritiers*, etc [1]). De leur côté, tandis que l' abbé Antoine était *assis sur son tribunal*, les vassaux du Cilento, ceux, en particulier, de *Castellabate*, *San-Magno*, *Santa-Lucia*, *Casalicchio*, *Serramezzana*, *Capograssi*, *Perdifumo*, *Trisino*, *Matonti*, *Casacastri* et *Fornelli*, dont les noms sont énumérés tout au long dans les parchemins de l' époque, lui jurèrent également fidélité et le reconnurent comme leur *seigneur* et *suzerain* [2]).

[1]) (*Promittunt*) quod ab eo die in antea erunt per se, et eorum haeredes fideles ipsi Domino Abbati et eius Monasterio supradicto contra omnem hominem, excepta praefata Domina Regina (*Johanna*) et haeredibus suis, et numquam scienter erunt in consilio, auxilio, vel facto, per quod vel propter quod idem Dominus Abbas amittat vitam, vel membrum aliquod, vel recipiat in persona aliquam laesionem, injuriam, vel contumeliam per quod amittat aliquam honorem, quem nunc habet, vel in antea possidebit. Et si sciverint, vel audierint de aliquo qui velit aliquod eorundem contra eundem Dominum Abbatem et Monasterium jam dictum pertractare pro posse eius, ut non fiat, impedimentum praestabunt, et si impedimentum praestare nequeunt, quamcito poterunt eidem Domino Abbati, vel suis Officialibus nuntiabunt. Et si contingat dictum Dominum Abbatem et suum Monasterium rem aliquam, quam nunc habent, vel in antea possidebunt remissam, recuparare juvabunt, et recuperatam omni tempore tenere, et nunquam aliquid facient scienter quod pertineat ad ipsius Domini Abbatis et eius Monasterij supradicti injuriam vel contumeliam. » (*19 Mai 1381*) Arc. LXXVI. n. 114. — Cf. aussi: Arc. LXXVII. n. 5; Vener. *Dict*. V. 25 a t°; De Blasi. *Chron*. 1381-82.

[2]) Nous pensons être agréable au lecteur en lui donnant ici la *Formule du Serment de Fidélité* usitée dans cette circonstance : « Ipsi siquidem (*vassalli*) sponte et voluntarie, non vi, non metu coacti, nec suasione, seu dolo aliquo circumventi eidem Domino Abbati pro Tribunali sedenti, eiusque Monasterio praestiterunt corporaliter Fidelitatis debitum juramentum tenoris et continentiæ subsequentis : *Ego Talis ab hac hora in antea fidelis ero venerabilis viro Domino meo Domino Antonio Dei et Apostolicæ sedis gratia Abbati Monasterii Cavensis, ipsique Monasterio et non ero nec in consilio nec in facto, ut vitam perdat, aut membrum, vel quod capiatur mala captione; consilium quod mihi aut per se, aut per litteras, aut per nuncium manifestabit*,

Cette même année (1382) est marquée par la mort violente de Jeanne Ire, qui naguère s'était montrée si généreuse de protection et de diplômes envers le monastère de Cava. Son cousin, *Charles de Duras*, la fit étouffer sans pitié. Avec elle se termine la *première maison d'Anjou* (1266-1382). Alors aussi commence la rivalité entre la *seconde maison d'Anjou* (1382-1442) et *celle de Duras* (1382-1435), rivalité funeste, qui devait occassionner tant de troubles à l'Italie méridionale, tant de maux à l'Abbaye de Cava et à ses possessions!..

III. — Dom Antoine mourut probablement durant le cours de l'année 1383; du moins les parchemins ne parlent plus de lui après cette époque[1]). Il eut pour successeur un religieux appartenant à Cava par sa profession monastique et à Naples par sa naissance; il s'agit de Dom Ligorius *Maiorini* ou *de Maiorinis*, frère du Seigneur *Pierre de Maiorinis*, stratigot ou gouverneur militaire de Salerne, sous la reine Jeanne Ire [2]), dont les actions sont également fort peu connues (1383-94).

Les biens que l'évêque de Catane avait naguère rendus à l'abbé *Golférius* (1371) avaient été, paraît-il, perdus de nouveau peu après. *Ligorius* mit beaucoup d'ardeur à les recouvrer et réussit parfaitement. En 1388, *Simon*, alors évêque de Catane, rendit définitivement S. Nicolas des Lombards, de *Paternione*, et les biens de sa dépendance[3]).

Cependant Charles III de Duras, qui avait fait périr naguère *Madame Jeanne*, était mort, lui aussi, en 1386. Son jeune fils, Ladislas (1386-1414), était loin d'être partout reconnu comme roi. Les Italiens méridionaux suivaient généralement le parti de son rival Louis II d'Anjou (1389-1417). Mais dès que Boniface IX, de la noble famille Napolitaine des *Tomacelli*, toute dévouée à la maison de Duras, se fut assis sur la chaire de S. Pierre (11 Nov. 1379), les affaires de Ladislas changèrent de face. L'année même de son exaltation, le nouveau pape adressa une lettre à l'Université de la Terre de Cava pour lui annoncer qu'*il avait résolu de nommer Ladis-*

ad ipsius Domini Abbatis, eiusque Monasterij damnum nulli pandam. Abbatiam vero dicti Monasterii ero ad defendendum et protegendum. Vocatus vero ab ipso Domino Abbate vel ab Officialibus eius, nisi praepeditus fuero canonica praepeditione, accedam. Sic Deus me adjuvet et haec sancta Dei Evangelia. » Ex Docum. 25 Apr. 1382, Arc. LXXVII n. 2. — Cf. Vener. *Addit.* V. Fidelit.

[1]) Cf. De Blasi. *Chr.* an. 1383; Morcaldi, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. lxxiii.

[2]) Ughelli, *Ital. Sac.* t. VII. col. 433. B. *Ed. de Venise.*

[3]) *Arc. Mag.* P. 21. — Vener. *Dict.* IV. 301; De Blasi. an. 1388.

las roi en deça du Phare et que bientôt, de ses propres mains, il lui ceindrait le front du diadème royal. Le Pontife exhorte ensuite les hommes de Cava à recevoir le jeune prince avec joie, à l' honorer comme leur souverain, à lui être fidèles, enfin à obéir à ses ministres[1]). — L'abbé Ligorius seconda parfaitement, à Cava, les désirs de Boniface IV. Grâce à lui, toute l'antique *vallée Métellienne* se rangea bientôt du côté de Ladislas. Ligorius fut largement récompensé de tant d' empressement, en apparence du moins : le pape *Tomacelli* le créa (7 Août 1394) archevêque de Salerne et fit de son Abbaye un évêché ! . . . . .

Dom Ligorius *Maiorini* est le dernier des vingt-trois *Abbés bénédictins perpétuels* ou *à vie*, qui, après S. Alfère, gouvernèrent le Monastère et la Congrégation de Cava. Avec lui finit également la *troisième période* de cette histoire (1255-1294), période de gloire, sans doute ; mais aussi période de revers et, incontestablement, de moins de sainteté que les deux précédentes.

[1]) *Voici, en entier, d'après* Venereo (*Dict.* I. 186-187), *ce document intéressant:*

« Bonifacius Episcopus servus servorum Dei. Dilectis filijs Universitati terræ Cavæ Salernitanæ Diœcesis salutem et apostolicam benedictionem. Postquam Divina Clementia ad summi nos Apostolatus apicem licet immeritos assumpsit, ex debito pastoralis officij contemplati sumus ac quotidie oculis contemplamur divisiones et calamitates innumeras, quibus celeberrimum et opulentissimum Regnum nostrum Siciliæ citra farum, peccatis exigentibus, etiam ab exteris nationibus undique præmebatur et prę̨matur indesinenter. Nos quin etiam et progenitores nostri ab antiquo de ipso Regno et egregia Civitate Neapolitana originem duximus, affectu paterno cordiali cogitationis cura vexabat, qualiter et unde Regnum et Terra ipsa undique enormiter lacessita et in damnosas partes divisa reintegrare et reunire possent et ad optatam tranquillitatem ac splendorem pristinum revocare. Propter quod super ijs cum venerabilibus fratribus nostris S. R. E. Cardinalibus et nonnullis alijs viris probis et Deum timentibus, pacisque ac boni status Reipublicæ fervidis zelatoribus maturum consilium et investigationem solertem multiplicatis vicibus curavimus adhibere. Tandem vero, licet semper in idem communis sententia conveniret, gratia sancti Spiritus faciente, cum sæpius in considerationem venisset, quod ex claræ memoriæ præpotentissimis Regibus Siciliæ, sub quorum iustissimo et prædulci regimine et ultra viventium recordationem

idem Regnum et Terra cum larga Dei benedictione floruerunt moribus, nobilitate, divitijs et, ob Dei gratiam, cæteris charismatibus innumerabilibus eiusdem regalis prosapiæ principibus et proceribus veniens charissimus in Christo filius noster *Ladislaus* Rex, qui ex successione melioris sexus remanserat sola digna et inclyta proles, et ad efficiendum commune desiderium, prout expedit in præmissis, attenta præsertim personæ puritate, quam quilibet tam bonus et gravis, quam etiam discolus in veneratione habere consuevit, ac indolis celeberrimæ insigni spectabilitate in ipso aspectu multa de se felicia promittat, dictus Ladislaus cum divino favore, quantum fragilitas humana nosse sinat, unica spes et causa potens esse videtur. In nomine Domini ac de fratrum consilio unanimi eundem Ladislaum in Regem Siciliæ sublimare decrevimus ac duximus auctoritate Apostolica sublimandum, eumque post brevem temporis decursum deliberavimus regali diademale coronare cum summa lætitia Ecclesiæ universalis. Quamobrem vestræ devotioni præmissa ad vestram iucunditatem et exultationem nuntiantes, illam instanter et attenter requirimus, vobis nihilominus districtius iniungentes, quatenus sicut convenit, cupitis et etiam reputatis de præmissis prius Altissimo et eius Ecclesiæ Sacrosanctæ devotas et humiles gratias agentes, Regem hunc communi lætitia recipiatis et præcipua veneratione colatis, et pro eius salute et conservatione, prout expedierit, non formidetis exponere iugiter vos et vestra quælibet quibuscumque periculis non parcendo, et sibi nihilominus eiusque regijs Officialibus fidelitatem et obedientiam debitas exhibendo, et illa præstando quæ vos, vestraque omnia alijs Regibus, qui fuerunt pro tempore præstare consuevistis seu etiam consueverunt. Nec omittatis quin charissimam in Christo filiam nostram *Margaritam* eius illustrem genitricem, tutricem et baliam, et dilectam in Christo filiam nobilem mulierem *Joannam*, germanam dicti Regis, debita reverentia et obsequijs fidelibus celebrare et colere studeatis. Sperantes in Deo, quod ipse, qui hunc desideratum Regem ad Regni fastigium evexit, illum proteget, diesque sibi concedet longos et felices, iuvabit subditos et adversarios ad eius obedientiam vel reducet, aut si fuerint obstinati super illos triumphare concedet. Quod ipse præstare dignetur, qui est benedictus in sæcula. Cæterum nos quantum poterimus eidem Ladislao Regi assistemus efficaciter et potenter. — *Datum Romæ apud S. Petrum, Idibus Januarij, Pontificatus nostri anno Primo.* »

QUATRIÈME LIVRE.

DE L'ÉRECTION DE L'ABBAYE EN ÉVÊCHÉ À LA RÉUNION DE LA CONGRÉGATION DE CAVA À CELLE DE SAINTE-JUSTINE DE PADOUE

OU

HISTOIRE DES ABBÉS ÉVÊQUES ET DES ABBÉS COMMENDATAIRES

1394-1497.

Après l'élévation de *Dom Ligorius Maiorini* sur le trône archiépiscopal de Salerne, l'Abbaye de Cava fut gouvernée, pendant un siècle environ, d'abord par *trois évêques résidants*, et ensuite par *quatre cardinaux commendataires absents*. Les premiers agissent par eux-mêmes; les seconds font généralement administrer la Commende par des Vicaires-généraux, qui, trop souvent, cherchent plus leurs intérêts que ceux de l'Abbaye. Aussi cette quatrième période, bien que très-belle, en apparence, est, en réalité, fort triste, surtout sous les Abbés commendataires. C'est l'époque de la DÉCADENCE ET RUINE DE LA CÉLÈBRE CONGRÉGATION DE CAVA!..

CHAPITRE Ier

ÉRECTION DE L'ABBAYE EN ÉVÊCHÉ.

7 Août 1394.

Coup-d'œil rétrospectif. — Protection continue accordée à la Sainte-Trinité de Cava par les papes et les princes.—Étendue du domaine spirituel et temporel de l'Abbaye.—État florissant de la *Terre de Cava*.— Bulle de Boniface IX. — Dom Ligorius *Maiorini* devient archevêque de Salerne et le chanoine François de *Aiello*, abbé-évêque de Cava. — Observation importante.

Afin de ne point nous méprendre sur les véritables intentions du pape Boniface IX, et les motifs qui le portèrent à transformer en évêché l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, il nous semble néces-

saire de jeter, avant tout, un rapide coup-d'œil sur l'état où se trouvait le *Monastère et la Congrégation de Cava*, à la fin du XIVe siècle.

Comme on a pu le voir par ce qui précède, durant les quatre siècles de son existence, la *Sainte-Trinité de Cava* avait été gouvernée, à part deux ou trois exceptions, par des hommes d'une grande vertu et d'un mérite plus qu'ordinaire. Il suffira, pour enlever toute espèce de doute à cet égard, de rappeler les noms d'*Alfère Pappacarbon, Léon de Lucques. Pierre Ier, Constable Gentilcore, Siméon, Falcon, Marin, Bénincasa, Pierre II, Balsamus, Léonard, Thomas, Léon II, Robert, Philippe de Haya, Guttard et Maynérius*. — Pendant ces quatre cents ans (1011-1394), l'Abbaye n'avait point cessé d'accroître continuellement sa réputation et sa puissance. Constamment elle avait été enrichie de faveurs spirituelles et de priviléges par les Souverains Pontifes; de concessions et de titres honorifiques, par les empereurs, les rois et les princes; de donations innombrables, dans chaque point de l'Italie, par toutes les classes de la société. Le lecteur, sans doute, n'a gas oublié l'amour tout particulier manifesté envers le monastère de Cava par les papes *Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, Calixte II, Innocent II, Eugène III, Alexandre III, Lucius III, Innocent III, Innocent IV, Alexandre IV, Grégoire X, Nicolas III, Honorius IV, Nicolas IV, Célestin V, Boniface VIII, Clément V, Benoît XII et Clément VI;* plus de 200 bulles, presque toutes originales, accompagnées des marques désirables de la plus parfaite authenticité, sont encore là d'ailleurs pour nous l'attester. Quant à la protection généreuse que les princes, rois et empereurs montrèrent toujours pour l'Abbaye de Cava, il suffit pour la comprendre de citer, comme exemple, les noms suivants: *Guaimar III, Guaimar IV, Gisulfe II, Robert Guiscard, le duc Roger, le duc Guillaume, Roger II, Guillaume I, Guillaume II, Henri VI, Frédéric II, Manfred, Charles d'Anjou, Charles II, Robert le Sage, Jeanne I, Louis de Tarente, Robert, empereur de Constantinople.* Je ne m'arrêterai point à énumérer les noms des évêques, archevêques, ducs, comtes, barons et seigneurs, qui s'honorèrent plus qu'ils n'honorèrent le Monastère de Cava, en le comblant de leurs largesses. Je ne citerai pas même les églises, monastères, prieurés, abbayes, bourgades, villes, ports, ou châteaux, qu'ils lui accordèrent avec tant de libéralité. J'en ai dit suffisemment déjà, je crois, à cet égard.

Par suite d'un tel état de choses, et malgré qu'elle eût eu beaucoup à souffrir, durant les guerres qui désolèrent la Péninsule, à la fin du XIVe siècle, l'Abbaye de Cava, était alors toute puissante. Son nom

était fameux dans le royaume de Naples, dans l'Italie, et même, on peut le dire, dans le monde connu tout entier. Près de *cent cinquante monastères*, au-delà de *trois cents églises* étaient sous sa dépendance et formaient la *Congrégation de Cava*, dont elle était le chef [1]). Puis environ *quatre-vingt-dix vastes agglomérations de maisons*, sous le nom de villes, châteaux, bourgades ou villages (*Casalia*) lui étaient soumises et constituaient, au milieu d'immenses terres, de vastes centres populeux, qui souvent luttaient, et par la quantité des richesses et par le nombre des habitants, avec les plus florissantes cités des Deux-Siciles. Tels étaient, par exemple, la *Terre de Cava*, *Roccapiemonte*, *Castellabate*, *Casalicchio*, *Matonti*, *Polla*, *Casal-Rutto*, *Tramutola*, *Sant'Egidio*, *Abramulia*, *Acquabella*, *Santa-Barbara de Capaccio*, *Santa-Barbara* au val de *Novi*, *S. Blaise près Salvia*, *S. Blaise de Satriano*, *Camella*, *Capograssi*, *Casa-Amabile*, *Casa-Castra*, *Castagneta*, *Celso*, *Cetara*, *Cyr-Zosimo*, *Crasso di Novi*, *Dugliarolo ou Ogliastro*, *Fabrica de Pouille*, *Flumicello*, *Fonti*, *San-Giorgio*, *Gualdo*, *S. Jacques de Lucérie*, *Ioha*, *Santa-Lucia*, *San-Magno*, *Mangala-Vita de Calabre*, *Santa-Marina du Cilento*, *Santa-Marina de Crasso*, *Maritima*, *San-Marzano de Diano*, *Massanova*, *San-Mattia de Tusciano*, *San-Mauro de Capoue*, *Il Monaco di Sicile*, *Monte-Corace*, *Musando de Pouille*, *Saint-Nicolas de Capaccio*, *S. Nicolas de Mercatello*, *Novella*, *Noce*, *San-Pietro* ou *Olivola en Pouille*, *Palearia*, *Perdifumo*, *Pertosa*, *Pietrafocaria*, *S. Pietro al Colonnello*, *S. Pietro de Paterno*, *S. Pietro de Polla*, *Gli Ptuppi*, *Pollica*, *Pragenito*, *Quarrata*, *Risale*, *Rota*, *Sclefone*, *Serramezzana*, *Spinaccio*, *Stabiano*, *S. Étienne de Juncarico*, *Terricello*, *Trisino*, *San-Teodoto*, *Trentenaria*, *Veterale*, et autres lieux des provinces de Naples, Principauté-Citérieure, Principauté-Ultérieure, Capitanate, Basilicate, Calabre, Terre-de-Bari, Terre-d'Otrante, Terre-de-Labour, Ile de Sicile, etc. [2])

Pour ne parler ici que de la *Terre de Cava*, on trouvait dans ses villages, « *aussi nombreux*, disait-on, *que les jours de l'année*, » [3]) une population compacte, industrieuse, intelligent et adonnée au commerce

[1]) Voy., à l'*Appendice*, lett. B. et cf. la p. 26

[2]) Cf. VENER. *Dict.* IV. 35-36, MORCALDI, *Cod. dipl. Cav.* I. p. lxvi; VENTIMIGLIA, *Not. del Cart. dell' Abate*, passim. Voy. enfin, à l' *Appendice*, lett. DD.

[3]) « Sparsim Vaxallis permultis Monasterium Cavense dominabatur, habebatque ius in eos spirituale simul et temporale. Sed et Terra Cavæ pari modo subdita, *per tot pagos se dilataverat, quot sunt (inquiunt) Anni dies*, suaque per suburbia tot

ou à la culture de fertiles campagnes [1]). Cette population, qui peut être évaluée, avec raison, à vingt mille habitants [2]), était, à l'ombre du monastère bénédictin, exempte de toute espèce de grosses charges. Aussi était-elle parvenue à un haut dégré de prospérité et de bien-être matériel [3]).

L' idée de voir élever la *Terre de Cava* à l'honneur de *Cité* et l'*Ab*-

hominum capita produxerat, quod quasi examen Apum in dies erumperent, ita ut per nullas Urbes Italiæ præcipuas, suos non haberet cives. » RODUL. MS. 61. p. 153. — Cf. la not. 4. p. 2.

[1]) « I Cavesi, *dit fort justement le docte et vénérable M.* JEAN-ALPHONSE ADINOLFI, *l' historien même de Cava*, sono per indole industriosi, meccanici ed applicati, di un carattere socievole e cordiali, vigorosi di corpo, e pronti di spirito . . . Pricipal capo d' industria era negli andati tempi l' arte della seta, ed i nostri drappi, arazzi, broccati e damaschi erano in gran rinomanza per la perfezione, eleganza e fortezza; col tratto del tempo incominciò ad abbandonarsi, e nel principio del corrente secolo già lo era del tutto . . . . Il suolo Cavese è scarso di acque, ma quelle poche che à, e specialmente del flumicello *Bunea*, in tutti i tempi si è saputo utilizzarle, esse servono a diversi opifici, ed animano molte macchine ; le cartiere soprattutto son rinomate; più antiche poi sono le fabbriche di stoviglie, e de' suoi vasi di creta appunto fu principalmente composto il carico dei finti mercatanti, che nell' 839 si portarono in Taranto per liberare il principe Siconolfo. La quantità de' boschi e selve cedue alimenta pure un ramo principale del traffico. Tutta particolare poi è la coltura della pianta nicoziana, ed i coloni sono espertissimi nella cura della sua foglia, lo chè à occasionato lo stabilimento di una fabbrica del tabacco detto *Erba-Santa*. » Stor. della Cav. p. 279 et suiv. — J' ajouterai que, d' après un *Registre des Grandes Archives de Naples*, de l' an 1493, cité par BIANCHINI (*Stor. delle Finanze*, t. II. p. 143. Nap. 1834), les fournisseurs de la *Maison du roi Ferdinand Ier d'Aragon* payèrent alors: la *toile de Cava*, 23 et 30 grains la *C a n n a;* celle de *Calabre*, 12 gr.; la *Bettagna corata*, 50 gr.; la *Francese sottile*, 56 gr.; enfin la *toile de Hollande*, 1 ducat, 80 gr. (Chaque *Canna* valait environ *2 metres* 11).

[2]) Le *Corpo di Cava*, dit-on, comptait alors, à lui seul, *six-mille* personnes. Ce n' était plus, en effet, la « *Villula Cavæ*, » comme l' appelait, en 1100, le Duc Roger (Dipl. de Nov. *Arc. Mag*. D. 33), mais bien une vraie cité « *Civitas*, » dans le sens le plus exact du mot, ainsi que nous allons le voir bientôt.

[3]) « Itaque muniti præsertim exemptionibus, et Privilegijs ipsis Cavensibus in nostri gratiam concessis à retrò Regibus, et Principibus, tam fœliciter per Urbes sese dedere commercijs, ut Ligures Mercatores, alioque valde industres existimantur non sine gloria æmulati. Divitias proindè conquisierant plurimas: hominesque habebant in armis, et literis tantæ expectationis, tantæque indolis, quod ex eis postea toto huic Regno præfici meruere, quod equidem ad multos annos optimis auspicijs gubernarunt; ut est familia de David, ex qua etiam titulati viri egressi sunt, familia quoque de Curtis aliæque multæ, ex quibus, seu Causarum Patroni facundissimi, seu Judices, et Consiliarij Neapolitanam Curiam suo rexere nutu, Patriamque mirabiliter illustrarunt. » RODUL. *Hist. Sac. Mon. Cav*. MS. 61. p. 154.

bé de la Sainte-Trinité, à la *dignité épiscopale* sourit donc bientôt à tous : aux habitants de la *Terre*, dont la vanité était grandement flattée par l'espoir d'appartenir à une *Ville*, qui aurait désormais ses armes particulières; aux religieux bénédictins, qui, pensaient-ils, verraient augmenter encore le prestige de leur monastère en en faisant la résidence habituelle d'un *Évêque*. Quelques personnages influents, tels que *Pierre de Maiorinis*, le frère de l'abbé de Cava, alors Stratigot de Salerne, les membres de la noble famille *Perrelli*, qui possédait de vastes domaines à Cava[1]), et d'autres encore, parlèrent donc au pape Boniface IX, de l'opportunité de créer à Cava un évêché. *Boniface*, qui appartenait à la famille *Tomacelli*, de Naples, intimément unie à celle des *Perrelli*, et qu'une tradition populaire fait même naître au *Corpo di Cava*[2]), se montra tout à fait disposé à condescendre à ces désirs multiples. En conséquence, par sa bulle du 7 Août 1394, il érigea la *Terre de Cava* en *Cité*, l'église *de la Sainte-Trinité en Cathédrale et les Abbés de ce monastère en Évêques*[3]). Que l'on nous permette de rapporter ici les principaux passages de cette bulle si importante dans les fastes de l'Abbaye:

« La Terre de Cava, *dit Boniface*, grâce aux bénédictions du Ciel, tant à cause du nombre de ses habitants que par d'autres faveurs divines, ainsi que le prouve la notoriété des faits, est plus féconde qu'un grand nombre de villes circonvoisines. Elle possède un assez vaste territoire que l'on désigne sous le nom de territoire du *Monastère de la Sainte-Trinité de Cava, de l'ordre de S. Benoît, appartenant sans*

[1]) On voit encore, dans l'Église du *Corpo di Cava*, la chapelle de la famille *Perrelli*, c'est celle qui est au fond de la nef de droite en entrant. On peut y lire l'inscription suivante:

VETUSTAM FAMILIAREM PERRELLIORUM ÆDICULAM — AB ANDREA PERRELLIO ANNO MCCCCXIX — CONSTRUCTAM — DEIN A SUSANNA SCANNAPIECO FRANCISCI PERRELLII CONJUGE — ANNO MCCCCLXXXV ORNATAM — DEMUM VETUSTATE COLLAPSAM — FRANCISCUS ANTONIUS PERRELLIUS MONASTERACENSIUM DUX — S. CLARÆ SENATUS XXIV-VIR — RESTITUIT — ANNO MDCCLVI.

[2]) C'est ce que m'ont assuré plusieurs personnes, en particulier M. le Chanoine *Joseph Guariglia*; j'ignore sur quels fondements s'appuie leur opinion.

[3]) Il importe de relever ici une erreur que l'autorité d'UGHELLI a fort acréditée. D'après cet auteur, l'évêché de la Sainte-Trinité de Cava aurait été érigé à la suite de la Commende : « *Diù huic* (Cavensi) *monasterio suus pristinus splendor stetit; sed cum postea ex injuria Commendatoriorum monastica observantia exolevisset, Bonifacius IX abbatiam censuit erigendam in cathedralem.* » Ital. Sac. I. 611. b. — La Commende fut, au contraire, une conséquence de cette érection, comme on le verra bientôt. UGHELLI lui-même en convient du reste dans un autre endroit (VII. 370. d.).

intermédiaire à l'Église Romaine. Dans ce territoire, qui nourrit une multitude de personnes des deux sexes, se trouve le château de *Sant' Adiutore.* D' ailleurs l' Abbé qui gouverne *pro tempore* et nos chers fils qui forment la communauté du monastère de Cava exercent, ensemble ou séparément, sur la dite Terre, son territoire, ses habitants et tout ce qui s'y trouve, sous le rapport spirituel, la juridiction ordinaire diocésaine, et, sous le rapport temporel, la juridiction séculière dans toute sa plénitude, de telle sorte qu'ils peuvent nommer des officiers et des administrateurs compétents. Par suite, bien que le monastère, la terre et le territoire de Cava soient dans le diocèse de Salerne, cependant l' Abbé, les religieux, les habitants, le Monastère, la Terre et le territoire susdits, ne sont en aucune façon soumis à l' archevêque de Salerne, à son chapitre ou à son Église, à l' exception seulement d' un certain petit cens annuel. En outre, le Monastère même, grâce à la protection divine, est plus opulent qu' un grand nombre d'églises cathédrales de ces régions et orné de distinctions de toute sorte. Enfin ses revenus, ses biens et ses droits, comme il est notoire appartiennent en commun et indistinctement à l'Abbé et aux religieux; mais l' Abbé seul les administre ordinairement. En conséquence, si la *Terre de Cava* est érigée en *Cité* et l' *Église du Monastère,* en *Cathédrale,* cet acte pourra être justement considéré comme digne, fort louable, très-utile et fort-agréable, tant aux habitants de la Terre qu' aux religieux du Monastère. Ils auront ainsi un évêque perpétuel et ne seront point désormais tenus à s'adresser à d' autres évêques pour recevoir le sacrement de confirmation, les ordres sacrés, les saintes huiles et en général tout ce qui n' appartient qu' au ministère épiscopal. Nous donc, après avoir mûrement réfléchi à ce projet, que nous désirons effectuer, et avoir déterminé notre volonté par les susdits arguments et d' autres motifs raisonnables encore, agissant de science certaine, du conseil de nos frères les Cardinaux, en vertu de la plénitude du pouvoir apostolique, à la louange et gloire de la Sainte-Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, pour l'accroissement du culte divin de la Sainte-Église et le salut des âmes, Nous érigeons la Terre de Cava en *Cité,* Nous la décorons du titre et des insignes de Ville [1]) et, en sou-

[1]) Les *Armoiries* accordées alors par Boniface IX à la *Ville de Cava* sont celles mêmes du *Monastère de la Sainte-Trinité,* à part la différence des émaux ou couleurs. L' écu du monastère bénédictin porte *quatre fasces de sable et quatre d' argent, avec les lettres S. T. C. et la crosse abbatiale.* Celui de la ville de Cava se compose de *quatre fasces de gueules et de quatre d' argent* seulement (Cf. ADINOL. *Stor. della Cava.* p. 278).

venir de ce que nous venons de faire, Nous voulons qu'elle s'appelle à tout jamais *Ville de Cava.* Nous érigeons, en outre, semblablement l'Église du Monastère de la Sainte-Trinité, qui est présentement sans Abbé, en *Église cathédrale*, et lui constituons, en vertu du conseil et des pouvoirs sus-énoncés, un époux capable, qui, par la grâce de Dieu et le choix du Saint-Siége, jouisse de la plénitude du pouvoir épiscopal pour bien la gouverner et lui être utile » [1]).

Le Pontife fit plus encore. Afin de témoigner plus particulièrement à l'abbé *Dom Ligorius Maiorini* son contentement pour les bons offices qu'il en avait reçus, lors de l'élection du roi Ladislas, il le créa Archevêque de Salerne, et plaça, en retour, sur le nouveau Siége épiscopal de l'Abbaye de Cava, le noble et docte *François de Aiello*, chanoine de l'église même de Salerne. Le *Diocèse abbatial de la Sainte-Trinité de Cava* avait désormais un Évêque; mais on peut dire aussi que le *Monastère de Cava* était sans Abbé!....

Avant d'aller plus loin nous noterons, une fois pour toutes, qu'il n'est rien de moins connu que cette quatrième et dernière période de l'histoire de la *Congrégation de Cava.* A grand' peine peut-on établir exactement les dates de l'avénement et de la fin de chaque Abbé-Évêque. — Nous réunirons du moins ici, aussi exactement que possible, les rares détails authentiques que nous avons pu recueillir sur le compte de chacun d'eux.

CHAPITRE II.

LES ABBÉS—ÉVÊQUES.

1394-1431.

I. Mgr François d'*Aiello*. — Bulles diverses de Boniface IX. — Le concile de Florence. — Documents de cette époque. — II. Mgr François *Mormilis*. — Le Grand schisme d'Occident. — Charles Malatesta et Grégoire XII. — Perte définitive du fief de Castellabate et de presque toutes les possessions du Cilento. — Réclamations inutiles auprès du roi Ladislas. — Douleur et mort de Mgr Mormilis. — III. Mgr Sagax *de Comitibus* et son vicaire, Dom Albert de Bonochristiano. — Sagax devient évêque de Carpentras et ensuite de Spolète. — IV. Mgr Angelot *de Fuscis*. — Ses mérites. — Il est créé cardinal. — Conséquences de ce fait.

I. — A peine fut-il consacré, Monseigneur ***François d'Agello*** ou ***d'Aiello*** se hâta de se rendre au Monastère de la Sainte-Trinité de Ca-

[1]) Voy. la bulle même de Boniface IX (*Arc. Mag.* P. 23. UGHELLI. I. 612-614).

va. Comme on le voit, un chanoine *séculier* prenait la place occupée, depuis des siècles, par des *réguliers*. C'était une grande nouveauté dans les traditions et l'histoire de l'Abbaye.

Pour couronner son œuvre, *Boniface IX* donna, dès le 7 Août 1394, un grand nombre de bulles, où il exhortait: le nouvel *Abbé-Évêque* à administrer avec soin et prudence son vaste diocèse; le *Chapitre des moines* à rendre à leur prélat l'obéissance et les services qu'il était en droit d'attendre d'eux; le *Clergé de la ville de Cava* à recevoir avec empressement les conseils et les avertissements de leur évêque; la *Population de Cava* à accueillir, comme un père, le directeur spirituel qu'il leur envoyait; les *Vassaux de tout le Diocèse du Sacré Monastère de Cava* à rendre à leur Seigneur évêque les hommages et services accoûtumés; enfin le *roi Ladislas* à accorder sa protection et ses faveurs à la nouvelle Ville, à sa Cathédrale et à son Évêque [1]).

Mgr François *d'Aiello* gouverna, pendant treize années l'Église et le Diocèse de Cava (1394-1407), et il le fit avec une prudence et une sainteté qui lui méritèrent d'être transféré ensuite (20 Octobre 1407), par le pape Grégoire XII, au siége épiscopal de *Todi*, dans le duché de Spolète, en Ombrie [2]), et, plus tard (19 Janvier 1425) par Martin V, à l'archevêché de *Bari*, en Pouille, qu'il gouverna d'une manière fort remarquable jusqu'en 1453. C'est en cette dernière qualité qu'il assista (1439) au fameux concile œcumunique de Florence, où l'on traita la réunion de l'Église grecque à l'Église latine. On trouve, dans les actes de ce concile, sa signature ainsi formulée: ✠ *Ego Agellus Episcopus Barensis me subscripsi* [3]).

Les documents qui, dans les archives de Cava, se rapportent à Mgr *d'Aiello* sont assez rares. Il en est un de 1396, qui contient la collation du bénéfice de *S. Pierre de Judice* de Salerne. Un autre, de 1399, renferme celle du prieuré, de l'église et du château de *Ste Marie de Rola*, en Calabre, à *Dom Sanduccius de Amodeo*, de Cava, religieux de la Sainte-Trinité. Un troisième enfin, de 1400, se rapporte à la collation du bénéfice de l'église de *Ste Catherine de Polla* [4]).

[1]) On peut lire ces cinq bulles dans Venereo, *Dict.* I. 188 — Cf. *Arc. Mag.* P. 23.

[2]) « Creatus igitur D. Franciscus de Ayello Cavensis Ecclesiæ Abbas et Cavæ Civitatis Episcopus, VII. Idus Augusti, *eam omni rexit prudentia et sanctitate*. Ostenditque se maiori dignum munere. Quapropter quartodecimo post Anno Gregorius XII. Pontifex Maximus eum, ut altiùs decoraret, ad Tudertinæ Ecclesiæ Sedem transtulit. » Rodul. MS. 61 p. 155.

[3]) Polverino, *Desc. di Cava.* II, 18, Ughelli, *It. Sac.* I. 614, VII. 647.

[4]) Arc. LXXVIII. passim. — Cf. De Blasi, *Chron.* an. 1396-1400.

II. — François *d' Aiello* eut pour successeur, à Cava, Mgr *François Mormilis*, de Naples, qui avait été précédemment évêque de *Sienne*, en Toscane (1392-96), et puis (1396-1407) de *Sarno* [1]). L'élévation de ce prélat sur le siége épiscopal de l'Abbaye de Cava (30 Décembre 1407) fut accompagnée, comme celle de son prédécesseur, des lettres papales de Grégoire XII (1406-9) au chapitre canonial des religieux, au clergé du Diocèse, aux habitants de la cité de Cava, à tous les sujets spirituels du nouvel évêque, aux hommes ou vassaux de l' Abbaye, enfin au roi Ladislas [2]).

Cependant le *Grand Schisme d' Occident* (1378-1417), qui désolait l' Église depuis bientôt trente ans, durait toujours. Bien plus, depuis la déposition du pape Grégoire XII, de l'antipape Benoît XIII et l' élection d' Alexandre V, au *concile de Pise* (1409), la confusion était partout au comble: au lieu d' un pape, la Chrétienté en comptait trois ! . . . . Grégoire XII, pour combattre ses rivaux, avait pris à sa solde les bandes de *Charles Malatesta*, seigneur de *Rimini*, et, pour les payer, avait emprunté, au roi Ladislas, *soixante mille florins d' or* (soit 720.000 fr. environ). Toutefois, malgré le secours du célèbre *condottiere*, Grégoire XII fut contraint de fuir de Rome et de se réfugier à Gaëte, où il devint presque le prisonnier de Ladislas. Celui-ci, pour recouvrer la somme prêtée naguère, contraignit (15 Nov. 1410) [3]) Grégoire à lui céder la majeure partie des biens et propriétés qui appartenaient aux églises et aux communautés religieuses du Royaume de Naples, et dont Grégoire se prétendait suzerain. Alors fut perdu, pour toujours, le riche fief de *Castellabate* et de ses innombrables dépendances. Grégoire XII céda le tout à Ladislas pour

[1]) Cette petite ville, si industrieuse, est située, non loin de Cava, au pied du Vésuve, sur le *Sarnus*, ce petit cours d' eau chanté par VIRGILE (*Enéid.* VII. 738):

Serrastes populos et quæ rigat æquora Sarnus.

Elle fut fondée dit-on, par les *Pélasges*, au XIV[e] siècle av. J.-C. C'est près de là que *Téia*, le dernier roi des Ostrogoths en Italie, fut vaincu, pris et mis à mort par l'eunuque Narsès (553), et que le roi de Naples, *Ferdinand d' Aragon*, fut battu par Jean d'Anjou (1460). Sarno compte actuellement 15,341 habitants. — Alexandre II l'érigea en évêché en 1066. Son titre épiscopal est aujourd' hui réuni à celui même de Cava. —Voy. UGHELLI. VII. 560, DE MEO, *Ann. Dipl.* VIII. 62, et surtout NIC.-ANT. SIANI, *Mem. Stor. crit. sulla città di Sarno, Napoli*, 1816, in-8°, passim.

[2]) Ces bulles sont rapportées par VENEREO, *Dict.* II. 182-183. Cf. DE BLASI, *Chron.*

[3]) Et non point 1409, comme dit DE BLASI, dans sa *Chronique*, ni 1412, ainsi que l' assure GIUSTINIANI, dans son *Dizion. Geogr. Rag. del Regno di Napoli.* III. 332. — Voy. VENTIMIGLIA. *Not. del Cast. dell' Ab.* p. 15-16.

la mesquine somme de ***4200 florins*** (50.400 fr.) [1]). On aura une idée de la perte que fit alors l' Abbaye, si l'on songe que, moins de 40 ans auparavant, de 1349 à 1367, *Castellabate*, avec ses riches villages environnants, rapportait annuellement l'énorme somme de ***1648 ducats d'or***, soit près de 20.000 francs!... [2]). Dès lors *Perdifumo*, *San-Mango*, *San-Mauro*, *Acquabella*, *Casalicchio*, *Serramezzana*, *San-Giorgio*, *Santa-Lucia*, *San-Primo*, *Li Pluppi*, *Casacastra*, *Massa-nova*, *Terrisino* et autres terres, situées autour de *Castellabate*, et formant, selon l'exact *Dom Augustin Venereo* [3]), un total de quarante-trois villages (*Casalia*), passèrent dans le *Domaine royal*, qui en perçut les gros revenus. Il ne resta plus à l'Abbé de la Sainte-Trinité sur ces vastes régions de la *Lucanie*, ou, comme l'on disait alors et comme l'on dit encore, du *Cilento*, que la *juridiction spirituelle*, qu'il continue toujours à avoir.

L'Abbé-évêque et ses moines adressèrent cependant de vives et éloquentes protestations à la cour de Naples, comme aussi au vieux pape ou mieux antipape Grégoire XII. Elles furent sans aucun résultat. Bien plus, le roi Ladislas s'empara alors des possessions que le monastère conservait encore dans la vallée de Cava. Le château de *Sant' Adjutore* et les fortifications du *Corpo di Cava* furent militairement occupées par ses soldats et, bon gré mal gré, l'abbé-évêque dut leur fournir, chaque mois, la somme de *onze onces*

[1]) Voy. la Bulle d'Eugène IV, du 10 Fév. 1446 (*Arc. Mag.* P. 33)—VENER. *Dict.* I. 227, II. 41, MORERI, *Le Grand Dict. hist.* V. 342. Ed. de 1743.

[2]) VENER. *oper. cit.* I. 228, VENTIM. *op. cit.* p. 18.

[3]) « Castrum ipsum quod *de Abbate* dicitur, in Cilento situm est, in Lucanis finibus cum Arce pervalida, Turribus et gyronibus, alijsque propugnaculis communita. . . . . Huic Castro sive Terræ omnia circumjacentia Castra tamquam ab eo protecta subjiciebantur, præsertim *quadraginta tria*..... Quæ una cum Castro sive Terra *Castri Abbatis* in spiritualibus ac temporalibus ad Cavense Monasterium pleno iure spectabant. . . . Alienata fuit hæc Terra *Castri Abbatis*, ut supradictum est, ac vendita Ladislao Regi anno 1409. pro florenis quatuor mille ducentis, mediantibus literis Apostolicis Summi Pontificis Gregorij XII. per vim et metum surreptis.... Antequam venderetur, ab anno 1349. usque 1367, Castrum ipsum sive Terra, absque casalibus, annuatim reddebat Monasterio plus quam mille aureos... Insuper Castra supradicta sive casalia quadraginta tria, maiorem sine dubio redditum probabiliter attulisse, quam terra ipsa *Castri Abbatis*, nemo est qui ambiget. Inveni tamen duodecim tantum ex his casalibus locata fuisse iisdem temporibus annuis ducatis sexcentis quadraginta octo.... Verumtamen conjici ex redditu horum duodecim verisimiliter potest quid reliqui reddiderint. Immo verò certa de eis sententia proferri quod minus duorum millium ducatorum annuatim simul omnia quadraginta tria Casalia afferre non potuerint. » VENER. *ibid.*

d'or.. [1]). Telle était la situation de l'Abbaye en 1410 et années suivantes. Aussi à la mort du roi Ladislas (1414) et de Grégoire XII (1417), ne restait-il au Monastère de Cava aucune espérance de recouvrer ses domaines perdus. Mgr *Mormilis* cependant s'affecta tellement d'un tel état de choses qu'il ne survécut guère à ses spoliateurs: il mourut dans son cher monastère épiscopal de la Sainte-Trinité, vers la fin de 1419, après avoir fourni une sage administration de onze années (1407-19). Son corps fut déposé dans l'église de l'Abbaye [2]).

III. — Martin V, l'élu du concile de Constance (1417-31), choisit pour succéder à l'évêque défunt, un jeune patricien romain, appelé *Sagax de Comitibus* ou *de' Conti*, qui descendait d'une illustre famille d'*Anagni* et qui était alors (13 Nov. 1419) abbé commendataire du fameux monastère de *Subiaco*, celui même que S. Benoît, le grand patriarche des moines d'Occident, avait fondé avant de se rendre au Mont-Cassin, en 529. Le nouveau prélat, qui dut obtenir du pape, pour être consacré, une dispense d'âge, arriva dans son évêché, accompagné des lettres habituelles de recommandation aux religieux, au clergé, aux fidèles du Diocèse Abbatial, aux vassaux du Monastère et à la reine *Jeanne II*, qui, en 1414, avait remplacé son frère Ladislas sur le trône de Naples [3]).

Sagax de Comitibus resta sept ans à peine à la tête de l'Abbaye et du Diocèse de la Sainte-Trinité. Il en laissa d'ailleurs presque tout le soin à son vicaire-général, *Dom Albert de Bonochristiano*, dont il existe quelques actes, surtout des années 1420 et 1421, et qui, par suite, mérite ici un souvenir [4]). Quant à *Sagax*, il fut transféré, le 21 Mai 1426, par Martin V, du siége de Cava à celui de *Carpentras*, en Provence. Il revint plus tard (1446) en Italie et fut alors nommé à l'important évêché de *Spolète*, qu'il gouverna jusqu'à sa mort (1448) [5]).

IV. — *Angelot Fosco* ou *de Fuscis*, qui, par ordre de Martin V, remplaça *Sagax* sur le siége épiscopal du Monastère de Cava, avait été,

[1]) « . . Et de eo, quod ipsi Domino Episcopo dabatur pro transitura, ipse Dominus Episcopus provideret in parte grandibus necessitatibus Ecclesiae supradictae: nam oportet eumdem Dominum Episcopum varia onera sustinere, et maxime pro custodia Fortellitiorum et Castrorum Cavae et S. Adjutoris, quae detinentur per regalem Majestatem, et provisum est solvi de iuribus dictae ecclesiae pro custodia ipsorum mense quolibet uncias undecim. » *Ex docum. ann. 1409.* ap. Vener. *Addit.* Castell.

[2]) De Blasi, *Chron.* 1419; Ughelli. *It. Sac.* I. 614, VII. 374; Polver. *Desc.* II. 19.

[3]) En tout *six bulles*, que l'on peut lire dans Vener. III. 194-197.

[4]) Arc. LXXIX, passim. — Cf. Polverin. II. 19 et 52, Arc. LXXXII. 117.

[5]) De Blasi, *Chron.* 1419-26, Ughelli. I. 615 et 1268, VII. 370 et 374.

durant plusieurs années chanoine de *S. Jean de Latran* et puis (1418-26) évêque d'*Anagni* [1]). Il accepta pourtant, avec le plus vif plaisir, l'évêché de Cava. Cela, à défaut d'autres arguments, peut nous donner une idée de l'importance qu'avait encore l'Abbaye et son Diocèse à cette époque.

Mgr *Angelot*, qui avait été précédé des lettres de recommandation ordinaires [2]), fut reçu à Cava (1426) avec les marques de la plus vive affection. Dès qu'il eut pris en main le gouvernement des affaires, il s'occupa à bien les administrer. Le pape Eugène IV (1431-47) qui, tandis qu'il n'était encore que le cardinal *Gabriel Condulmerio*, avait été très-intimément uni d'amitié avec lui, sut apprécier à leur juste valeur les talents de *l'évêque du Monastère de Cava*. L'ayant appelé à Rome, lors de la première promotion de cardinaux qu'il fit (19 Nov. 1431), il le créa, avec son propre neveu, *François Condulmerio*, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc [3]).

Mais ce qui était un grand honneur pour l'évêque de Cava, fut, pour le monastère de la Sainte-Trinité, un immense malheur. Le cardinal *Angelot de Fuscis*, obligé, à cause de sa nouvelle position, de vivre loin de son Abbaye, ne voulut point cependant y renoncer, et, selon l'abus de son temps, il la retint en commende. Ainsi commença, pour l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, cette époque funeste des *Abbés-Commendataires*, qui bouleversa, de fond en comble, l'observance monastique et détermina la ruine de la Congrégation de Cava.

[1]) UGHELLI, *oper. cit.* I. 320.

[2]) Elles sont au nombre de six. On peut les lire dans VENER. III. 197-199.

[3]) « Familiarissimè usus est (*Angelottus*) Card. *Condulmerio*, qui cum ad summam Apostolicam sedem evasisset, sub nomine Eugenii IV., Angelottum, in prima promotione Cardinalem creavit tit. S. Marci. » UGHELLI. *loc. cit.* — MORERI. V. 198; VENER. *Dict.* I. 110.

CHAPITRE III.

TROIS CARDINAUX COMMENDATAIRES.

1431-1485.

Décadence de la Congrégation de Cava. — I. Le cardinal *Angelot de Fuscu*. — **Diplômes nombreux du roi Alphonse Ier. — Mort horrible d'Angelot. — Ses vicaires généraux. — Le cardinal** *Louis Scarampa*. — **Ses dignités diverses. — Eugène III. donne inutilement l'ordre de restituer Castellabate. — Diplômes nouveaux des rois de Naples. — Nicolas Forteguerra et Louis Boncompagni — Le tombeau de Scarampa et les voleurs nocturnes. — III. Le cardinal** *Jean d'Aragon*. — **Son amour pour la discipline monastique. — Ses cinq Registres ou Inventaires. — Ses travaux sur l'histoire de l'Église. — L'Hospice de Cava. — S. François de Paule et N.-D. de l'Ormeau. — Vicaires nombreux de Jean d'Aragon. — Manuscrits intéressants de cette époque. — Mort du Cardinal d'Aragon.**

Les Abbés Commendataires de Cava, presque toujours obligés, par position, de vivre loin de leur Abbaye, finirent par lui devenir à peu près étrangers. Ils la firent ordinairement administrer par des vicaires-généraux, quelquefois même par des *familiers*, qui cherchaient plutôt à faire leurs affaires que celle de la Commende. Aussi la période de soixante-six ans (1431-97), durant laquelle le Monastère fut sous les *Cardinaux-Commendataires*, est-elle, nous le répétons, un temps de profonde décadence. L'on peut dire, en toute vérité, des Commendataires de Cava, ce que le bon et docte Père Abbé *Tosti* a dit des Commendataires du Mont-Cassin : « *Il governo di costoro non fu altro che pianto ....* » [1]).

I. — L'Italie méridionale avait été jusque-là déchirée par les prétentions, sans cesse renaissantes, des *Angevins* et des *Aragonais*. Quand mourut Jeanne II (1435), *Alphonse Ier d'Aragon*, déjà maître de la Sicile, s'empara encore du Royaume de Naples, et, pour la seconde fois, les *Deux-Siciles* furent gouvernées par un même sceptre, quoique pour peu de temps (1435-58). Or, à l'imitation de ses prédécesseurs, Alphonse Ier fut prodigue de concessions en faveur d'*Angelot de Fuscis* et de son Abbaye. Par son diplôme du 5 Mai 1441, il confirma les donations et priviléges du duc Roger, contenus dans la fameuse bulle d'Urbain II, de l'an 1092; sanctionna,

1) Tosti. *Stor. della Bad. di M. Cas.* III. 166 Cf. Murat. *Ant. Ital.* III. 73.

en particulier, la faculté qu' avaient les religieux de pouvoir exiger la dîme des poissons qui seraient pris dans la mer de *Vietri*, à partir du vallon de *Gallocanta*, vers Salerne, jusqu' au ruisseau de *Cetara*, près d'Amalfi; accorda, en outre, dans la haute mer, *trois mille pas* pour complèter les *cinq mille* que le Monastère possédait déjà, en comptant depuis la côte [1]). Trois années après (16 Fév. 1444), A l p h o n s e 1[er] « *roi d' Aragon et de Sicile en deçà et en delà du Phare,* » renouvela les confirmations et concessions de ses prédécesseurs, surtout celles de *Guillaume-le-Mauvais*, de 1154, et déclara, en particulier: que le Monastère de Cava était toujours *chambre royale* ou tribunal royal; qu' il avait la faculté de créer des juges et des notaires publics; qu' il pouvait appeler sous les armes tous ses vassaux; que ses biens ne sauraient être aliénés autrement que par la prescription centenaire; qu' il était exempt, dans toute l' étendue du Royaume, de tous droits de gabelle, péage, douane, service militaire, et autres prestations de ce genre; enfin que ses hommes et ses biens étaient indépendants de toute autorité royale ou étrangère [2]).

L' année même de la concession de ce diplôme si important, le cardinal Commendataire de Cava mourut victime d' une crime atroce. Son domestique, un misérable qu'il avait élevé et nourri dès l'enfance, désireux de s' emparer des grosses sommes que l' avarice de son maître avait, dit-on, amassées, entra dans sa chambre, la main armée d'un de ces lourds râteaux, dont les paysans se servent pour briser les mottes de terre, et l' assomma, dans son lit, au moment où il y pensait le moins, le 4 Septembre 1444.... [3]). L' assassin subit, peu après, le châtiment qu' il méritait. Quant au corps du Cardinal, il fut enseveli, en grande pompe, dans l' église de *La Minerve*, à Rome [4]).

[1]) Environ 15 Kilom. de long sur 12 de large. — Voy., à l' *Appendice*, lett. EE.

[2]) *Arc. Mag.* P. 31. Vener. *Dict.* I. 80-82.

[3]) « Avaritiae sordibus fuit inquinatus, si ulla *Garimberto* fides, purpurataque fortuna haud indignus, quae cum illum ad huiusmodi dignitatis gradum subvexisset, ut etiam in tribus Legatis, qui ab Eugenio ad Concilium destinabantur, numeraretur, mutata ex more, repentina volubilitate, facie, eundem cum vita omnibus exuit dignitatibus. *Aulicus quippe, quem a puero educaverat, rastro armatus, quo rustici homines confringendis glebis utuntur, nil tale cogitantem illum occidit.* » Ughelli. I. 320. — Cela, du reste, s' accorde parfaitement avec ce qu' on lisait autrefois sur les marges du MS. de Cava n. 3. f. 130 a t.: « *1444. Hoc anno Angelottus Cardinalis de Fuscis, Episcopus et Commendatarius Abbas Cavensis, ab intimo cubiculi sui custode confossus occumbit pridie nonas Septembris.* » Ann. Cav. ap. De Blasi *Chron.* an. 1444.

[4]) Malgré cela, vers la fin du XVI[e] siècle, on éleva au cardinal *Angelot* un cénotaphe,

Durant le temps que le cardinal *Angelot de Fuscis* fut absent de l' abbaye de la Saint-Trinité de Cava, celle-ci fut administrée d' abord (1441) par le napolitain J e a n, qui portait alors le titre d' évêque de *Vesta*, aujourd'hui *Bestis*, petite ville située sur la mer Adriatique au pied du *Mont Gargan* [1]); enfin (1444) par N i c o l a s *Solimele*, célèbre docteur en droit, archiprêtre de l' église de Salerne, sa patrie, qui devint plus tard (1436-57) évêque d' *Acerno* et puis (1457-59 (de *Venusie* ou *Venouse*, où il mourut [2]).

II.—L'abbaye de la Cava cependant, pour des causes déjà indiquées, était bien déchue de son antique splendeur. La discipline monastique ne s' observait plus; le nombre des religieux était fort restreint; une partie des biens était devenue la proie de la violence, comme déjà nous l'avons remarqué, et l'autre était gaspillée par des administrateurs subalternes, dont le plus grand souci consistait à s'enrichir au détriment de la commende; les privilèges étaient alors ou méprisés ou tournés en ridicule; tous les biens envahis, tous les droits chancelants.... [3]).

E u g è n e IV, peu au courant de ce qui se passait dans le Monastère Métellien, en donna, pour la seconde fois (1444), la commende au fameux *Louis Scarampa*, dit *Mazzarotta*, de Padoue, cardinal-prêtre du titre de S. Laurent *in Damaso*, patriarche d'Aquilée, évêque d'*Albano*, archevêque de Florence, camérier du Saint-Siége, qui peu après devint également abbé commendataire du *Mont-Cassin* et de *Monte-Vergine*, (1454-65), etc. Le cardinal *Scarampa* avait naguère rendu

en marbre, dans l'église de S. Bernard *ad Columnam Trojanam*, à Rome. Voici l'inscription qu'on peut y lire encore:

CHRISTO SALVATORI. ANGELOTTO FUSCO, PATRITIO ROMANO OB SINGVLARES EIVS ANIMI DOTES AB EUGENIO IV. PONT. MAX. IN CARDINALIUM NUMERUM ASCITO LATERANENSIS ECCLESIAE ARCHIPRESBYTERO. HORATIUS FUSCUS. SEN. POP. ROMANI SCRIBA GENTILI SUO MEMORIA CAUSA POSUIT MDLXXXVIII. (Cf. UGHELLI. I. 320).

[1]) Arc. LXXXI. n. 63. UGHELLI. VII. 867.

[2]) POLVER. *Desc.* II. 20 et 53; UGHELLI. VII. 173 et 448.

[3]) « Interim Cavense Cœnobium, licet dignissimos obtinuisset Prælatos, eius tamen viva primordia incipiebant mori. Susceptisque infulis dignioribus, nigroque Pileo in viridem commutato, quia tamen contabuerant eius primitiæ spiritus et pristina illa vivendi norma delirarat, ob id eius semper olim fulgida gloria emarcuerat. Bonorum suorum spontanea fiebat, seu violenta distractio. Quare Ladislao Regi regnandi cupido Castrum Abbatis venumdatum fuerat, fraudata prætio ultra dimidium, et pontificio assensu per vim aucupato. Antiqua sua amplissima privilegia parvifiebant, vel in extraneum contorta sensum deludebantur. Suum omne jus perierat, omnis eius possessio, quantumvis prius firma, nutabat, » etc. RODUL. MS. 61. p. 156. — Cf. NOTARGIACOMO, *Memor. ist. polit. sulla città della Cava*, p. 52, Napoli, 1831, in-8°.

de grands services au Souverain pontife: il était particulièrement l'auteur de la paix conclue, en 1443, entre Alphonse I[er] d'Aragon et Eugène IV; l'abbaye de Cava avait été la recompense de ces services!....[1]).

Dès que le roi Alphonse eut connaissance de la nouvelle dignité de *Louis Scarampa*, « son ami très-spécial, » il s'empressa de lui adresser un diplôme, où entre autres concessions, il lui accordait la *haute et basse justice*, « *merum et mixtum imperium*, » l'office de *Capitaneatus*, ou de *gouverneur général*, avec le pouvoir du glaive, sur toute la ville de Cava (1445)[2]).

De son côté, le pape Eugène IV, qui avait fait partie naguère des cardinaux de Grégoire XII à Gaëte et était, pour ce motif, bien informé de la manière, dont *Castellabate* avait été détaché du domaine de l'Abbaye, révoqua les lettres apostoliques données au roi Ladislas, le 15 Novembre 1410, comme ayant été *extorquées par la violence et la crainte, qui purent bien pénétrer dans le cœur d'un homme constant,* » et aussi pour la raison que « *la vente de Castellabate avait été alors faite pour la moitié à peine du juste prix.* » Il déclara, en conséquence, cette vente nulle et sans effet et ordonna que *Castellabate* rentrât dans le domaine de l'Abbaye (13 Fév. 1446)[3]). Toutefois, malgré cette bulle si explicite, l'Abbaye ne recouvra jamais plus le *Château de l'Abbé.* La possession lui en fut disputée, dans de longs et fréquents procès, durant le cours du XV[e] et du XVI[e] S., par la puissante maison des *Sanseverino*[4]).

Outre la bulle d'Eugène IV, dont nous venons de parler, on en conserve, dans les archives de Cava, une autre de la même époque et du même pape: Eugène IV y confirme et concède de nouveau à l'abbé *Scarampa* et à son monastère tous les privilèges qui ont été octroyés tant par les pontifes, ses prédécesseurs, que par les empereurs, les rois, les princes, ou n'importe quelles autres personnes[5]).

A toutes ces faveurs du roi Alphonse I[er] et du pape Eugène IV envers le monastère de Cava, ou mieux envers le Cardinal Commendataire, il s'en joignit d'autres, qu'il serait fastidieux de vouloir énumérer tout au long. Des mois de *Juin*, *Août* et *Octobre* 1457 seu-

[1]) Ex *Adnot.* MS., Bedæ, seu *Ann. Cav.* ap. VENER. *Dict.* III. 147. Cf. GATTOLA, *Hist. Abb. Casin.* p. 566. Venise, 1733, in-f.; UGHELLI, I. 615. VII. 371.

[2]) DE BLASI. *Chron.* an. 1445.

[3]) *Arc. Mag.* P. 33. VENTIM. *Not. del Cast. dell' Ab.* p. 17 et LI de l'*Append.*

[4]) VENER. *Dict.* I. 224.

[5]) *Arc. Mag.* P. 32. Cf. VENER. *Op. cit.* II. 41.

lement, il existe actuellement *cinq diplômes d'Alphonse 1er*. Ils contiennent des concessions, des confirmations de priviléges, des ordres de restitution, enfin la faculté, pour le cardinal commendataire, en sa qualité de *Baron du Royaume*, de pouvoir créer des juges, des jurés et des camerlingues ou gouverneurs des villes et châteaux de l'Abbaye. [1])

Alphonse 1er cessa de vivre en 1458 et son fils, Ferdinand 1er lui succéda sur le trône royal de Naples (1458-94). Ce prince voulut, lui aussi, dès la première année de son règne, montrer tout le cas qu'il faisait de la Congrégation et du Monastère de Cava. Par son diplôme du 29 Juillet 1458, « *considérant que le monastère de la Cava est l'œuvre de ses ancêtres et aussi chambre royale toute spéciale*, » il en confirme tous les biens et priviléges, particulièrement ceux accordés par Guillaume 1er et Alphonse 1er, son père; renouvelle la faculté de pouvoir appeler les vassaux sous les armes; enfin reçoit le monastère, son abbé, et tous les religieux sous sa protection[2]).

Cependant le cardinal *Scarampa*, comme son prédécesseur, vivait loin de son Abbaye: il employait, au reste, utilement les grandes facultes de son âme ardente, qu'il consacrait entièrement à la défense des intérêts de l'Église. Il ne la servait pas seulement par la parole, mais par les armes, surtout dans les guerres contre les Turcs. Tout le monde sait que les farouches sectateurs de *Mahomet* s'étaient emparés, en 1453, de Constantinople. De là ils menaçaient toute la Chrétienté. L'abbé commendataire de Cava fut un des plus heureux champions de la cause de l'Église et de la civilitation. Nouveau Charles Martel, il eut la gloire d'arrêter, en grande partie, l'invasion des Turcs et de les battre en plusieurs lieux, notamment à *Belgrade* et à *Rhodes* (1456)[3]).

Durant tout ce temps l'Abbaye de Cava fut gouvernée directement par divers procureurs, tels que *Jean-Pierre de Burso* ou *de Borsis* (1445) et *Alexis des comtes de' Vivigniano, d'Arezzo* (1448)[4]); mais surtout par plusieurs vicaires-généraux, ayant tous le caractère épiscopal. Nous citerons ici *Nicolas de' Forteguerra* et *Louis Boncompagni*. Mgr Nicolas *de' Forteguerra* se trouvait à Cava en 1459, et portait

[1]) *Arc. Mag.* P. 41, Q 1, 2, 3, 4. Cf. RODUL. MS. 61. p. 157.

[2]) *Arc. Mag.* Q. 3; *Transumptorum lib.* I. f. 84; VENER. *Dict.* II. 75.

[3]) TOSTI, *Stor. della Bad. di Monte-Cassino* III. 164.

[4]) Voy. les parchemins du 12 Août 1445, du 1er Juil. 1446, du 29 Avril 1448, etc. (Arc. LXXXI. 103, LXXXII. 10 et 22)

alors le titre d'évêque de *Téano*, non loin de Capoue [1]). Il appartenait à une illustre famille de Pistoie et avait rempli, sous Nicolas V et Calixte III, plusieurs importantes missions. Ce fut Pie II qui le nomma à l'évêché de *Téano* (1459). L'année suivante, il fut honoré du chapeau de Cardinal, avec le titre de Saint-Cécile. Il mourut légat de Viterbe, en 1473, à l'âge peu avancé de 54 ans. C'est lui qui a fondé à Pistoie, pour l'instruction de la jeunesse, le collége fameux appelé la *Sapienza de' Fortiguerra* [2]). Son successeur, à Cava, Mgr Louis *Boncompagni*, fut nommé, en 1459 même, vicaire-général du Cardinal *Scarampa*. Il était encore dans l'Abbaye en Mars 1463 [3]). C'est tout ce qu'il nous a été donner de trouver sur son compte.

Quant à l'abbé commendataire de Cava, il mourut le 26 Mars 1465. Il fut enseveli à Rome, en l'église de S. Laurent *in Damaso*, dans un splendide tombeau en marbre, revêtu de tous les insignes cardinalices. Leur richesse excita, dit-on, la cupidité de quelques personnes qui assistaient aux funérailles. Elles se rendirent la nuit suivante à l'église de S. Laurent, avec l'intention de s'emparer de la mitre, de la crosse et des anneaux du prélat défunt. Mais à peine les voleurs avaient-ils commencé leur besogne, qu'ils furent saisis d'épouvante, à la vue des yeux étincelants du cardinal, et ils s'enfuirent, laissant son tombeau entr'ouvert.... [4]).

III. — Après *Louis Scarampa*, la Commende de Cava fut donnée (1465), par le pape Paul II, à *Jean d'Aragon*, fils du roi de Naples Ferdinand Ier, qui était encore enfant. C'est ainsi cependant que commença la série des titres et dignités de jeune prince aragonais, que nous trouvons ensuite successivement: protonotaire apostolique et lieutenant du royaume de Naples (1469), abbé commendataire de *Monte-Vergine* et du *Mont-Cassin* (1471), de S. Marie de *Pomposa* et de S. Barthélemy in *Gualdo*, de S. Laurent d'*Aversa* et de la Ste Trinité de *Mileto*, de S. Laurent *in Lucina*, à Rome, et des Monastères de S. Georges, de S. Benoît et de S. Léonard de *Salerne*, etc.; puis archevêque de *Salerne* même (1472) et de *Tarente* (1478), de *Cosenza* (1481) et de *Strigonie;* ensuite cardinal-diacre du titre de S. Adrien (1477), et bientôt cardinal-prêtre du titre de Ste Sabine, et de S. Lau-

[1]) Arc. LXXXIII. n. 63; Polver. II. 53.

[2]) Ughelli. *It. Sac.* VI. 572.

[3]) Arc. LXXXIII n. 83. 114.115. Vener. V. 6. a t.; De Blasi. *Chron.* 1.59.

[4]) Platina; *Vita Pauli II*, Venise. 1479. Cf. Polver (II. 20-21), et Gattula (*Hist. Abb. Cas.* p. 568), qui rapportent diverses inscriptions, mises sur le tombeau du cardinal *Scarampa*.

rent in *Lucina;* enfin légat du Saint-Siége en *Pologne* et en *Hongrie* (1482), etc. [1])

Jean d'Aragon, quoique vivant habituellement loin de son Abbaye de Cava, s'occupa toutefois d'elle avec une prédilection bien marquée et dont on retrouve aujourd'hui une infinité de preuves dans les Archives de la Sainte-Trinité. Aussi ce que le savant Dom *Érasme Gattola* observe de lui, à propos du Mont-Cassin, est bien plus vrai encore si on l'applique à Cava: « *Jean d'Aragon*, dit-il, *avait des goûts fort prononcés pour l'observance monastique; il visitait fréquemment les religieux; il leur enjoignit d'observer en tous points la Règle de S. Benoît, de pratiquer l'hospitalité traditionnelle et de distribuer des aumônes* » [2]). Le cardinal d'Aragon donnait au reste lui-même l'exemple, surtout de cette dernière vertu. Ainsi, en 1476, un de ses amis intimes et son propre chapelain, Dom *Nicolas Marcherio*, était chargé, à Cava, de la distribution des aumônes [3]).

Afin de se rendre un compte exact des revenus de l'Abbaye et de lui faire restituer les biens qui lui avaient été enlevés par le passé, *Jean d'Aragon*, demanda, en 1473, au roi *Ferdinand*, son père, l'autorisation de pouvoir faire dresser des *Inventaires publics des biens et des droits du Monastère de Cava, avec faculté d'unir au domaine temporel, que ce monastère avait alors, toutes les possessions, qui, pour un motif quelconque, lui étaient dévolues* [4]). Ferdinand Ier consentit volontiers au légitime désir de son fils. Le travail de l'*Inventaire* commença donc peu après (1474), et se poursuivit, avec plus au moins de régularité, jusqu'en 1485. Il existe encore, en très-grande partie, dans les *Archives*, où il est connu sous le nom générique de *Registre du Cardinal d'Aragon*. Ce travail forme une collection de cinq gros volumes manuscrits. Il n'est pas difficile de se rendre compte de son importance, tant pour l'histoire particulière de l'Abbaye, que pour celle du royaume de Naples, vers la fin du XVe siècle. Ajoutons que ces cinq volumes contiennent de précieux détails sur les conditions commerciales, agricoles et industrielles de l'Italie

[1]) *Ann. Cav.* ap. VENER. *Dict.* I. 30, *Addit.* I, passim; RODUL. MS. 61. p. 158; DE BLASI. *Chron*, an. 1465; UGHELLI, *It. Sac.* I. 615, VII. 371, 436; CIACCON. *Vitae S. Pont.* III. 69. etc.

[2]) « Cuius (observantiae monasticae) cum ipse (Joannes) studiosissimus esset, pluries monachos visitavit, jussitque S. Benedicti Regulam adamussim servarent, hospitalitatem pro more colerent, ac eleemosynas impartirent. » GATTUL. *op. cit.* p. 569.

[3]) *Reg. III. Card. Joan de Arag.* f. 51. VENER. *Add.* I. Eleemosyn.

[4]) DE BLASI. *Chron.* an. 1473.

méridionale; sur un grand nombre de points obscurs ou mal expliqués de la vie religieuse et politique des populations napolitaines, et sur une infinité d'autres particularités, dont saurait tirer bon parti un intelligent et patient observateur. Pour nous, le temps nous manque pour lire en entier ces précieux manuscrits, dont il ne nous est malheureusement donné que d'entrevoir tout le prix. Que quelqu'autre, plus fortuné, ne les laisse pas du moins dormir plus longtemps dans la poussière et manger par les vers. . . . [1]).

De tels soins cependant était bien dignes du noble et docte cardinal *Jean d' Aragon*, de celui qui eut l' insigne gloire d'être le précurseur de *Baronius*, de *Raynald* et du Père *Theiner*. Qu' on me permette, à la louange de l' Abbé Commendataire de Cava, de traduire ici ce que l'un d'eux, dans ses *Annales Ecclésiastiques*, dit précisément de lui à ce propos: « *Le cardinal Jean d' Aragon*, (ainsi s' exprime Raynald), *grâce à un labeur insigne, recueillit les plus importants monuments de l'Église Romaine. Ce travail a été d' un grand secours, tant à moi qu'au cardinal Baronius, pour la composition de nos Annales* » [2]).

Ou trouve, dans la chronique de *De Blasi*, que le cardinal d'Aragon fit au Monastère de la Sainte-Trinité diverses réparations et quelques embellissements [3]) et que, par son ordre, en 1482, dans la vallée de

[1]) Voici les titres, numéros, nombre des feuillets et dates de ces cinq *Registres*, tous grand in-4°: 1° *Primum Regest. et Invent. d^{ni} Jois de Aragonia Abb. Commend. Caven.* n. 1, alias XL, composé de 181 f. (1478-82); — 2. *Regest. Secundum*, etc. oblong, sans n°, de 197 f. (1482-83);—3. *Regest. Tertium*, etc. n. 3, al. XLII, de 239 f. (1469-83); — 4. *Regest. Quartum*, etc. n 4, al. XLIII. de 48 f. (1478-84); — 5. *Regest. Quintum*, etc. n. 24, al XLIV, de 88 f. (1483-85).— Ils se trouvent tous dans les *Archives de l'Abbaye*, au-dessous des Arc. XXXII et XL.

[2]) « Is (Joannes) insigni labore monumenta praestantissima Romanae Ecclesiae collegit. Hujus opus in conscribendis Annalibus, tum Cardinali Baronio, tum mihi magno usui fuit. » Raynald. *Ann. Eccl.* an. 1477. n. 10

[3]) De Blasi. *Chron.* passim. Cf. *Regest. I. D.^{ni} Joan.* f° 78-80. — De tels soins, au reste, étaient bien dignes de celui qui, peu après (1483), fit orner, par *maître Barthélemy de Ser Antoni de* Florence, le *chœur de l' Église du Mont-Cassin* de stalles qui malheureusement n' existent plus: « Chorus ecclesiæ sacri monasterii Montis Casini fabrefactus an. 1483. sub Joanne Cardinali de Aragonia Commendatario, Regis Ferdinandi I. filio, eiusque locumtenente Generali, per Magistrum Bartholomaeum de Ser Antoni de Florentia, Fabrum lignarium, ad rationem carolenorum 15. pro qualibet sede perfectè operata et completa, ex documentis Reg. IV eiusdem Cardinalis, car. 32 » (*Vener.* Add. I. Chorus). — De Blasi (*ibid.*) assure que ce *Chœur*, si intéressant, fut renouvelé en 1696-1700. Le beau pupitre du *Chœur de la nuit*, qui, seul, existe au Mont-Cassin, du temps de *Jean d'Aragon*, fut probablement aussi l'œuvre de *Maî-*

Cava, au lieu, alors à peu près sans importance et couvert de broussailles, que l'on appelait *de Scazzaventulis* et puis *Borgo de' Scacciaventi*, mais qui, aujourd'hui, est honoré du titre, mérité du reste, de *Cité* et de *Ville*, on commença la construction d'un grand *palais* pour recevoir les étrangers, les pauvres et les visiteurs, palais qui fut connu, dès lors et pour quelque temps, sous le nom d'*Hospice des Pèlerins*, « *Hospitium peregrinorum* » [1]).

L'année prédédente (1481), *S. François de Paule*, le fondateur des *Minimes* et le grand thaumaturge de son siècle, passa par la vallée de Cava; il se rendait en France, auprès du roi Louis XI, qui espérait obtenir de lui la santé. François de Paule, qui connaissait bien les religieux de Cava, puisqu'ils avaient depuis longtemps un prieuré et diverses églises, soit à *Paola* même, le lieu de sa naissance, soit dans les environs, à *Renda*, *Foscaldo*, *Consenza*, *Rota*, etc. [2]), s'arrêta quelques jours auprès d'eux et, à leur prière comme à celle des habitants, bénit alors, au bourg naissant *de'Scacciaventi*, près de l'*Hospice du Monastère*, la première pierre de la gracieuse église de *Notre-Dame de l'Ormeau*, « *la Madonna dell'Olmo*, » ainsi appelée d'une image miraculeuse et fort belle de la Sainte-Vierge, découverte par des bergers, en cet endroit, dans le creux d'un ormeau, au temps de l'abbé *S. Pierre Pappacarbon*, vers la fin du XI[e] siècle [3]). Cent ans plus tard (1682), les enfants de S. François de Paule implantèrent à côté de cette même église une maison de leur ordre, qui devint bientôt florissante et a fourni un grand nombre d'hommes distingués [4]). Le gouvernement italien l'a supprimée, en 1866, comme toutes les autres fondations de ce genre.

tre Barthélemy de Ser Antoni (Cf. ma *Descript. hist. et artist. du Mont-Cas.* p. 153, Mont-Cass. 1874, in-16.).

[1]) « Hoc etiam anno (*1482*) aedificatum est hospitium magnum, alias Palatium in suburbijs Civitatis Cavae, in loco Scazaventulorum, a Cardinali de Aragonia Commendatario. » DE BLASI. *ibid. Ex Reg. II. D.ni Joan.* f. 188-193: VENER. *Dict.* I. 235.

[2]) Nous citerons, entre autres églises, celle de *S. Pantaléon de Paula*, qui en 1365 rapportait *2 onces d'or*, *13 taris et 2 livres de cire* (Reg. IV May. f° 8), celle de *S. Pierre* et celle de *S. Paul de Renda*, appartenant à Cava au moins dès 1100 (Voy. la bulle de Pascal II. *Arc. Mag.* D. 26) et qui étaient encore sous sa juridiction en 1550 (VENER. Dict. IV. 69). Bien plus, sous le Cardinal d'Aragon même, en 1478, *le Prieuré de Paula* fut loué par le Monastère de Cava pour *66 ducats annuels* (Reg. I. f. 4. et 151 a t°).

[3]) POLVERINO, *Memorie ist. della Invenzione e Mirac. di Santa Mar. dell'Olmo* passim. *Desc.* I, 126; ADINOLFI, *Stor.* p. 254 et suiv.

[4]) ADINOLFI, op, cit. p. 256.

Le cardinal *Jean d'Aragon* cependant, ainsi que ses prédécesseurs faisait administrer le *Diocèse de la Sainte-Trinité de Cava* par divers évêques résidents, ayant, eux aussi, le titre de vicaires-généraux. Parmi les plus connus, nous citerons: en 1477-78, Mgr Louis, évêque d'*Aquila*; — en 1478-80, Mgr Pierre Ranzano, évêque de *Lucérie* et aussi conseiller royal, confesseur du cardinal commendataire, son secrétaire particulier, etc.; – en 1480, Mgr Scipion Piscicelli, évêque de *Troia*; — en 1481, Mgr Benoît, évêque d'*Isola*; — en 1483-84, Mgr Bérardin, évêque de *Catane*; – enfin, en 1484, Mgr Baptiste *De Ventura*, évêque d'*Avellino* [1]).

N' oublions pas d' observer ici qu'il existe de cette époque, dans les *Archives de Cava*, plusieurs manuscrits intéressants. Tels sont particulièrement: 1° Les *Règles, statuts et chapitres de l'Ordre de l'* Arminio, *sous le patronage de l' Archange S. Michel, composé de vingt-sept chevaliers, élus à la pluralité des voix, en chapitre, avec la devise* Decorum, *et institué au Château-Neuf, à Naples, le 29 Septembre 1465* [2]); — 2° La *Quittance donnée par le roi Ferdinand d'Aragon à* Antonello de Petruciis, *au sujet de l' administration du grand sceau de l' État, le 13 Mars 1467* [3]); – 3° Les *Homélies de S. Césaire d' Arles* [4]); — 4° Le *Dictionnaire de droit canon composé par frère Barthélemy de Saint-Concorde, de Pise, de l' ordre des Frères-Prêcheurs* [5]) ;— 5° La collection si précieuse et si complète des *Épîtres*

[1]) *Regest. D.ni Joan. de Arag.* III. f° 66, 88, 201; V. 6, 29, 41, 73; POLVER. *Desc.* II. 52-55; UGHELLI. *It. Sac.* passim.

[2]) Ce MS. intéressant a été illustré par le R^me P. Abbé MORCALDI et publié, en 1875, par M. CROLLALANZA dans le *Giornale arald. geneal. dipl.* n° 10, Pisa.

[3]) *Quietantia et absolutio rationum dati et accepti Antonelli de Petrucijs consiliarij et secretarij Ferdinandi Regis 13 martij 1467 facta per eumdem Dominum Regem.* — Ce MS., n° 42, contient 122 pages, in-f°, d'écriture romaine très-lisible, On y trouve surtout un longue énumération de personnages qui fréquentaient la cour de Naples à cette époque. La signature du roi Ferdinand se trouve au dernier feuillet à t° — Quant à *Antonello de Petruciis*, après un long procès, dont on conserve également l'original dans les Archives de Cava (n° 26 des *MSS. Cartac.*), il finit par mourir misérablement sur l'échafaud, en 1481 (V. TRISTAN. CARACCIOLO, *De Variet. fortunæ*, ap. MURAT. SS. XXII. 88 et suiv.).

[4]) Ce MS, petit in-12, d'écriture gothique très-fine à deux colonnes, porte le n° 55.

[5]) A la fin de ce MS., il y a une précieuse liste des *Abréviations* usitées, dans l'ouvrage, ainsi que les *Règles de droit formulées par Boniface VIII, en 1298, et formant le sixième livre des Décrétales ou* Sexte: « De Regulis iuris — Bonifacius VIII in Sexto — Datum Rome apud S. Petrum, V Nonas Martii, M. cc. xcviij, Pontificatus anno quarto. »

de Cicéron [1]); — 6° Le gracieux *Petit office de la Sainte-Vierge*, orné des plus délicates miniatures de l' école de *Fra Angelico* [2]); etc.

Cependant *Jean d'Aragon*, l'abbé commendataire de Cava, mourait loin de son monastère de prédilection, à Rome, le 16 Octobre 1485 [3]); de la peste, suivant les uns [4]); pour avoir mangé des champignons vénéneux, suivant les autres [5]). Il n'était alors âgé que de vingt-deux ans seulement!.... [6]). Son corps fut enseveli dans l'église de Saint-Laurent *in Lucina*, dont il était cardinal titulaire, « tout proche du maître-autel, au-dessous des appartements du pape Honorius IV [7]). » Telle fut la fin de cet illustre et docte cardinal, qui aima toujours son abbaye de Cava au-dessus de toutes ses autres riches prébendes. Il avait reçu la commende de Cava la première entre toutes; aussi avait-il concentré sur elle ses premières et ses plus tendres amours. Malheureusement son éloignement continuel causa à Cava tout le mal que son cœur ne voulait point laisser faire .... [8]).

[1]) On trouve, dit-on, dans ce MS. in-8°, n° 36, un grand nombre de variantes et même quelques épîtres qui n'existent pas dans les éditions ordinaires. Le temps nous manque pour vérifier cette assertion. L' écriture *romano-gothique* en est belle et très-lisible; on y rencontre quelques initiales miniées, d' un goût très-pur. A la fin on lit cette note intéressante: LAURENTIUS FRENASTI GRUDETTI TRANSCRIPSIT, ANNO 1461.

[2]) On admire dans ce MS., qui n'excède pas le format d'un in-32, une série de dix-neuf tableaux d' un fini étonnant. D'après les armes des *Vettori*, de Florence, qui se trouvent au premier feuillet, on doit conclure, ce semble, que ce MS. fut fait pour un des membres de cette famille. Telle est du moins l' opinion que nous avons entendu émettre plusieurs fois, en particulier par M. le Duc *Prota*, de Naples. Ainsi qu'on peut le lire à la fin du *Calendrier*, ce MS. date de 1482: « *E sapi che questo anno mcccclxxxij coremo X* (concorrente) *incomensando l'anno dal primo iorno del mese di marso e finiando l'ultimo iorno di februario*, » etc.

[3]) « Episcopatum Cavensem tenuit in Commendam usque ad obitus sui diem 17. Kalendas Novembris 1485. » VENER. *Dict.* III. 245. Cf. l' *Emortuale Casinense* ap. GATTUL. *Acces. ad Hist. Cas.* II. 859; UGHELLI. I. 615.VI. 147. VII. 371 et 374; NICODEM. *Add. alla Bibl. Napol. del Toppi*, 189.—DE BLASI (*Chron.* an. 1484) et d'autres se trompent donc en fixant la mort du Cardinal Jean d' Aragon à l' an 1484.

[4]) « Romae pestis morbo infectus periit. » RODUL. MS. 61. p. 138.

[5]) « Mori in Roma per mangiar fonghi. » POLVER. *Desc.* II. 22.

[6]) « Juvenis, non enim vigesimum secundum aetatis suae annum exploverat, e vita migravit. » AUG. OLDOINO. *Ateneo Romano.* p. 382. Perugia. 1676, in-4.

[7]) « Romae excessit Presb. Card. S. Sabinae anno 1485, die 16 Octob. 7 noctis hora, sepultus sub paside tituli sui juxta altare majus in lateritio tumulo, sub cubiculis Honorii papae IV. » UGHELLI, VII. 436.

[8]) On peut voir les Armes du Cardinal Jean d' Aragon, dans les Archives de Cava, sur la couverture du *Reg. IV. Card. de Arag.*, ou mieux dans le précieux MS. de D. AUGUSTIN VENEREO: *Quod diplomata cruce signata sint authentica*, f° 18.

CHAPITRE IV.

FIN DE LA CONGRÉGATION DE CAVA.

1485-1497.

Olivier *Carafa* **dernier abbé commendataire. — Bulles d'Innocent VIII. — Pitoyable état du Monastère de Cava. — Projet du Cardinal-Abbé. — Louis** *Barbo* **et la** *Congrégation de Sainte-Justine de Padoue.*—**Premiers religieux de cette congrégation à Cava. — Convention de 1493. — Dom** *Bessarion* **de Chypre et ses compagnons. — Leurs œuvres. — Conversion de deux hébreux. — Instances du roi Frédéric II et des** *Hommes de la ville de Cava.* — **Alexandre VI incorpore définitivement l'abbaye de Cava à la Congrégation de Sainte-Justine de Padoue. — Note intéressante et inédite sur le cardinal Carafa et l'élection du pape Alexandre VI.**

Trois jours à peine après la mort de *Jean d'Aragon* le pape Innocent VIII donna l'abbaye de Cava au cardinal *Olivier Carrafa*, ou bien *Caraffa* ou mieux *Carafa* (19 Octobre 1485). Le nouvel abbé commendataire descendait d'une des plus illustres familles de Naples. Il était né en 1430 et, grâce à son génie, il avait été, fort jeune encore, créé archevêque de Naples (1458), président du *Sacré conseil Capouan* (1465), cardinal-prêtre du titre de *S. Marcellin* (1467); puis évêque d'*Albano* (1477), de *Sabine* (1479) et d'*Ostie* (1503), Abbé commendataire de *Monte-Vergine* (1486) et de S. Laurent *extra muros*, à Rome, enfin doyen du Sacré-Collége [1]).

Le Souverain Pontife accorda, en cette circonstance, diverses bulles, tant au cardinal commendataire qu'à l'abbaye de Cava. Parmi le nombre, il en est une où Innocent défend expressément d'aliéner les biens du monastère de la Sainte-Trinité et les objets précieux qu'il renferme [2]). *Olivier Carafa* était trop intègre pour que cette bulle s'adressât à lui. Elle était plutôt dirigée contre les administrateurs de l'Abbaye et même, il faut bien le dire, contre plusieurs des religieux qui l'habitaient encore et qui ne songeaient à rien moins qu'à observer les lois de la discipline monastique: « *La Règle de S. Benoît*, dit un historien [3]),

[1]) Vener. *Dict.* IV. 30, De Blasi, *Chron.* an. 1485, Nicodemo, *Addit. alla Bibl. del Toppi*, p. 189, Ughelli, *It. Sac.* VI, 147, VII, 374, Luigi Parascandolo, *Memor. della Chiesa di Napoli*, t. IV. p. 46-51, Nap. 1851. Moréri, *Dict.* V. Caraffa, etc.

[2]) Dipl. du 19 Nov. 1485 (Arc. Mag. Q. 12, Vener. *Dict.* III. 13); De Blasi, loc. cit.

[3]) Notargiacomo, *Memor. ist. polit. sulla città della Cava*, p. 52. 66. etc.

était tombée peu à peu en décadence; chaque moine revêtait l'habit qui lui plaisait; un certain nombre se faisaient remarquer par leur vie dissolue; l'ignorance enfin était généralement telle, que l'on rencontrait alors même des prieurs, qui ne savaient plus ni lire ni écrire et qui étaient obligés de signer leur nom avec une croix, ainsi qu'en font foi divers documents. » — L'abbé Rodulphe lui-même, quoique avec des expressions voilées, convient de ces désordres, tout en nous en donnant l'explication: « *Le monastère de Cava*, dit-il en soupirant, *naguère un paradis terrestre, qui répandait habituellement les plus suaves parfums de sainteté et produisait les fruits de vie éternelle, était, à cette époque, converti en caverne de voleurs et en demeure de dragons. Les pasteurs ou prélats déjà nommés, quoiqu'ils fussent des hommes éminents, vivant cependant loin du Monastère, que pouvaient-ils pour étouffer les mauvaises mœurs grandissantes? Ils y envoyaient bien quelques évêques, leurs familiers, pour remplir les fonctions épiscopales; mais quelle autorité, quel zèle ceux-ci pouvaient-ils avoir pour mettre un frein aux passions déchaînées des hommes? Quant au prieur claustral ou préfet (peu importe le nom qu'on voudra lui donner), il était encore, je pense, élu par les moines; mais tel, probablement, que s'il trouvait quelque chose à reprendre, il était forcé de se taire ou de dissimuler, comme n'ayant rien vu. On en vint à un tel point de perversité, que les bons, témoins d'une semblable manière de vivre, n'eurent plus aucune ardeur pour prendre l'habit monastique; et ceux qui le recevaient étaient des hommes sans aveu, le rebut du genre humain, qui n'étaient animés par aucun souffle de l'Esprit Saint, ainsi qu'on le vit par les fruits. Bien plus, il arriva que les novices à la fin ne furent même plus admis. De là la perte de cette ferveur ardente, qui non seulement anime maintenant nos novices, mais encore produit, parmi les profès les plus âgés, un si grand accroissement de charité. On vit alors des hommes à gages, la lie de la société, des ombres enfin, satisfaire, tant bien que mal, pour de l'argent, aux obligations des religieux et vivre dans l'illustre monastère de Cava, uniquement pour faire nombre.....* »[1]). Tel

[1]) « Terrestris olim Paradisus Cavense Cœnobium, solitum sanctitate præcipua redolere, fructusque æternæ vitæ progignere, erat hoc tempore in speluncam latronum conversum, et Draconum evaserat cubile. Pastores enim, Præsulesque prænominati, licet viri fuere eximij, absentes tamen à Monasterio quid facerent ut pravos pullulantes mores præfocarent? Etenim suos quosdam ad ipsum mittebant familiares Episcopos, qui Episcopalia obirent munia. Attamen quanta eorum erat anctoritas, quan-

était l'état du monastère de Cava, au jour de l'élection du cardinal Olivier Carafa, le nouvel abbé commendataire !....

L'éminent cardinal cependant était vivement touché d'une pareille désolation et, « pour satisfaire à la délicatesse de sa conscience, » ainsi que s'exprime *Moréri*[1]), il résolut d'y porter remède et de réformer l'Abbaye de la Sainte-Trinité di Cava.

La *Congrégation de Sainte-Justine de Padoue* était alors dans toute la vigueur de sa ferveur première. Dom *Louis Barbo* en avait jeté les solides fondements au commencement du XV[e] siècle. Cet illustre réformateur de l'ordre des Bénédictins, en Italie, appartenait, à une noble famille patricienne de Venise. Il avait été successivement chanoine régulier et puis prieur du Monastère de Saint-Georges *de Alga*, de Venise. Cédant aux instances du cardinal *Antoine Corario* (1408-45), neveu du pape Grégoire XII, il avait entrepris, en 1408, de faire revivre, dans l'abbaye de Sainte-Justine de Padoue, la règle et l'esprit de S. Benoît, dans toute leur pureté d'autrefois. Le succès le plus complet couronna ses efforts (1409): « *Dès les premiers jours de son existence*, dit Armellini, *la nouvelle Congrégation grandit, se fortifia et répandit au loin et au large l'odeur et les fruits de ses bonnes œuvres, en sorte qu'elle s'attira bientôt l'amour et l'admiration non seulement de tous les hommes pieux, mais aussi des papes, des rois et des princes catholiques* » [2]). Bientôt tous les

tusque zelus ut effrenatas hominum libidines possent compescere? Claustralis autem Præpositus (vel quocunque nomine Præfectus appelletur) Monachorum, reor, votis eligebatur; fortasse talis, qui si quid reprehensibile irreperet, aut silere cogeretur, aut sua sponte non vidisse dissimularet. Proindè eò malitiæ deventum est, ut probos Juvenes, huius generis vivendi conscios, ad eorum habitum suscipiendum, per ea tempora nullus unquam fervor adegerit. Viri autem quique perditi assumebantur, genus autem hominum ignobile, et (ut ex fructibus arbores noscebantur) nulla freti Sancti impulsu Spiritus. Quid ergò proficerent? Quisvè eos regeret? Immò neque tandem Novitij admittebantur, unde fervida illa disciplina perierat, quæ nunc à nostris præcipuè observata Novitiis, charitatis affert Professis provectioribus non mediocre incentivum. Sed conductitij homines, hominumque fæces et umbra, qui annuo accepto stipendio, faciebant suo muneri utcunque satis, in clarissimo Cavæ Cœnobio degebant, non aliud quàm numerum completuri. Quare sol suæ dignitatis, instabilitatis, stultitiæque luna interposita, Eclypsim profectò teterrimam nunc passus est. » RODUL. MS. 61. p. 158 et suiv.

[1]) *Le Grand. Dict. hist.* t. V. p. 341. Paris. 1743.

[2]) ARMELL. *Bibl. Casin.* Pars Prima, Præf. Assisii, 1731, in-f. — Dans un petit MS. du XV[e] S. en parchemin (Archives de Cava, n. 46), on trouve l'*Histoire des premières années de la Congrégation de S. Justine de Padoue*, composée par *Dom Louis*

principaux monastères bénédictins d'Italie embrassèrent la nouvelle réforme: S. Nicolas du *Bosquet*, près de Gênes, en 1415; S. Benoît de *Polirone*, aux environs de Mantoue, en 1419; S. Paul, *sur la route d'Ostie*, à Rome, en 1425; S. Georges-Majeur, de *Venise*, en 1429; S. Pierre, de Modène, en 1434; Ste Marie, de *Florence*, en 1436; S. Pierre, de *Pérouse*, en 1436 aussi; S. Séverin, de *Naples*, en 1438; S. Colomban, de *Bobbio*, en 1449; Ste Marie *du Mont*, près Césène, en 1453; Ste Flore, d'*Arezzo*, en 1474; S. Jean l'Évangéliste, de *Parme*, en 1477; S. Archange, de *Monte-Scaglioso*, en 1484; Ste Marie de *Pomposa*, près Ferrare, en 1492, etc., etc. [1])

Ce fut donc sur la florissante *Congrégation de Sainte-Justine de Padoue* que le cardinal *Carafa* jeta les yeux pour opérer la réforme si nécessaire et si désirée du Monastère de Cava. Il fit d'abord faire l'inventaire général des meubles et des documents qui s'y trouvaient (1492), et s'adressa aussitôt après à *Dom Siméon de Pavie*, président de la Congrégation susdite, le priant de vouloir bien lui envoyer, sans retard, des religieux capables de conduire à bonne fin l'œuvre projetée. Le digne Cardinal s'engageait à les maintenir, à Cava, aux frais de la commende et à leur fournir tout ce dont ils pourraient avoir besoin. Il conserverait cependant encore, disait-il, la commende;

Barbo même, comme il ressort d'une note que nous transcrivons ici: « *Compilatus et completus fuit iste liber in die commemorationis sancti Pauli apostoli, ultimo die mensis Junii, anno Nativitatis Domini nostri Jesu Christi millesimo quadringentesimo quadragesimo per Reverendissimum in Christo patrem Dominum Lodovicum Barbo de Venetiis, prius Abbatem monasterij sancte Justine de Padua ac funditorem congregationis monachorum de observantia sancte Justine seu unitatis, ordinis sancti Benedicti, et postea episcopum civitatis Tarvisii, qui feliciter ex hac vita migravit ad Dominum die vigesimo mensis septembris anno nativitatis Domini Mccccxliij, cuius corpus quiescit in capitulo prefati monasterij sancte Justine de Padua.* » — A la fin de ce même MS. on lit encore ces vers intéressants:

Tarvisii presul nunc *Ludovicus* et abbas
Olim cenobij Paduani virginis almo
Justine, monachos per vana vagantes
Ad mandata Patris pro posse reducens
Hunc librum scribens, operum fuit ipse peractor.
Hic sua gesta refert, alius velut esse putetur.
Lucrari cupiens, animal vult spernere pompas.
Excitet ut monachos trepidos intrare novellam
Militiam, monstrat divino numine ceptam.
Hic celeber venetus civis cognomine *Barbo*.

[1]) *Album Casin. editum post Capit. Gen. Celebr. Perus. an. 1858.* p. 1-3.

mais, s' il était satisfait de la tentative, il unirait immédiatement l' abbaye de Cava à la *Congrégation de Sainte-Justine* [1]).

Dom Siméon de Pavie accueillit avec empressement une telle proposition: la Congrégation qu' il présidait allait, pensait-il, s' adjoindre la *Congrégation de Cava*, jadis si florissante, et aujourd' hui encore puissante, malgré sa décadence, et, par suite, étendre son influence bienfaisante sur toute l' Italie méridionale et peut-être aussi jusqu' en Sicile, où l' on ne comptait pas moins de dix grands monastères Bénédictins. Il envoya donc à Cava le Père *Dom Ignace* et quelques autres religieux, qui, le 22 Mars 1492, au nom de la *Congrégation de Sainte-Justine de Padoue*, prirent solennellement possession du monastère de la Sainte-Trinité de Cava [2]).

Quelque temps après (10 Février 1493), une convention fut passée entre le cardinal *Carafa* et *Dom Timothée de Florence*, abbé de S. Séverin de Naples, agissant au nom de la Congrégation de Sainte-Justine. Voici les principaux articles de cette convention: « 1° Les Pères de la Congrégation de Sainte-Justine s' obligent à gouverner spirituellement le monastère de Cava, à y tenir au moins autant de religieux qu'il y en a présentement, et qui soient capables de suffire à tous les besoins; — 2° Ceux-ci vivront, à Cava, selon les règles de leur Congrégation, jouiront de ses privilèges et ne seront soumis qu'au Cardinal seul, en tant que commendataire; – 3° Aucun des anciens moines, ni l' évêque, les usufruitiers et les séculiers ne pourront rester dans le monastère, mais il leur sera assigné pour demeure libre un autre Monastère; – 4° Les nouveaux religieux recevront, pour leur nourriture et entretien, pour les frais du culte, d' hospitalité ou d' aumônes, une somme égale à celle qui fut autrefois assignée par le cardinal d' Aragon aux religieux de Cava, de façon cependant que cette somme formera un total de *100 onces de carlins napolitains* (6000 fr.); — 5° Enfin toutes les oblations, de quelque côté qu'elles viennent, pourront être converties à l'usage des nouveaux religieux[3]). »

En vertu de cette convention, quinze religieux de l' antique monastère de *Saints-Séverin, de Naples*, sous la conduite de *Dom Bessarion de Chypre*, se rendirent, au commencement de 1494, à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, et y remplacèrent les quelques religieux *Cavenses*, qui y vivaient encore et qui, conformément aux condi-

[1]) De Blasi, *Chron.* MS. an. 1292-93.

[2]) *Ex Invent. Contract. Notarii Pet.-Paul. Troisii* MS. 5 et 22 mars 1492.

[3]) Cf. Vener. *Dict.* I. 197; De Blasi, *Chron.* an. 1493.

tions précedentes, furent dispersés dans diverses autres maisons de l' Ordre [1]).

Bessarion et ses confrères se mirent aussitôt à l' œuvre. Dès le premier jour la Règle de S. Benoît fut scrupuleusement observée; le Lieu-Saint, laissé en grand abandon, reçut de nombreuses réparations; la sacristie fut fournie d' ornements sacrés; enfin les diverses parties du monastère, qui, en plusieurs endroits, tombaient en ruines, furent restaurées. Les religieux avaient emprunté, à cet effet, du cardinal Carafa, la somme de *500 Ducats* (6000 fr.) [2]).

La réforme, si bien conduite, porta, en peu de temps, les plus heureux fruits et les peuples entourèrent de nouveau de respect et de vénération la vieille Abbaye, aujourd'hui animée de nouvelles forces. La Congrégation de Cava, comme un arbre gigantesque, dépouillé de ses branches mortes et vermoulues, allait s' embellir encore d' une parure de feuilles verdoyantes, de fleurs suaves et de fruits délicieux: *Succisa virescit* ! . . . Comme indices de cette transformation, on peut citer le baptême solennellement administré, dans l' église de la Sainte-Trinité, par le prieur Antoine, à deux riches hébreux, récemment convertis: *Amadius* et *Gabriel*, qui firent précisément alors (9 Mars 1494) diverses donations au monastère de Cava [3]).

Ces beaux résultats cependant impressionnaient vivement la grande âme du cardinal *Olivier Carafa*. D'ailleurs les vives instances de *Frédéric II d' Aragon*, le nouveau roi de Naples (1496-1501), et les supplications des *Hommes de la ville de Cava*, qui réclamaient, eux aussi, l'union projetée, se faisaient de plus en plus pressantes [4]). *Oli-*

[1]) « Pius hic præsul (*Oliverius*), quæ circa Religionis Cavensis instaurationem mente conceperat, explere posse ratus, Anno MCCCCXCIV, Congregationis prædictæ Patres eximios, singulari bonitate præstantes accersivit, teterrimisque illis Hominibus expulsis, instabat ut iuxta eorum optima instituta Cavensem Religionem instaurarent. Missus est autem D. Bessarion Cyprius pluribus fratribus comitatus. » etc. RODUL. MS. 61. p. 160. — Cf. DE BLASI, *Chron*. an. 1493-94 et surtout la *Procuration faite à D. Bessarion de Chypre et à D. Sylvestre, célérier de S. Paul de Rome*, en Mars 1495 (*Arc*. Mag. Q. 17).

[2]) VENER. *Dict*. IV. 30; DE BLASI, *Chron*. 1494.

[3]) Arc. ant. LI. n. 72. Cf. DE BLASI, loc. cit.

[4]) « 1497. Fridericus idem Rex per epistolam ad dominum Cardinalem Neapolitanum, seu Oliverium Carafa, memorato prius olim Patris sui Regis (*Ferdinandi*), et fratris etiam sui (*Alphonsi II*) desiderio, ut perficeretur incepta unio Cavensis Monasterij cum S. Justinae Congregatione, eum enixe precatur ut, iuxta Capitula inter ipsum Cardinalem et deputatos Congregationis inita, quam citius ad finem eam perducat; maxime cum Congregatio quicquid Cardinalis ipse voluerit factura sit. Ipse vero

vier se décida enfin à réaliser les promesses qu'il avait faites précédemment. Il remit, en conséquence, la *Commende de l' Abbaye de la Sainte-Trinité de Cava* entre les mains du pape Alexandre VI (1492-1503), « afin qu' elle fût réunie à la *Congrégation de Sainte-Justine de Padoue;* mais à la condition que la dignité épiscopale de Cava serait abolie à sa mort et qu' il recevrait, sa vie durant, une pension annuelle de *2400 écus d' or de Camera* (26.400 fr.), à prendre sur les revenus du monastère de Cava » [1]). Alexandre VI acacepta la renonciation aux conditions susdites, et, par sa bulle datée de Rome, le 10 Avril 1497, il incorpora définitivement l'*abbaye de la Sainte-Trinité de Cava*, avec tout ce qui en dépendait sous le nom de Congrégation *Cavensis*, à la *Congrégation de Sainte-Justine de Padoue*, qui ne tardera pas longtemps à s' appeler aussi et plus généralement *Congrégation du Mont-Cassin* ou *d' Italie*, noms sous lesquels elle est aujourd' hui connue [2]).

Quant au *Cardinal Carafa*, alors doyen du Sacré-Collége, il vécut plusieurs années encore,–jusqu' au 20 Janvier 1511 [3]),–se montrant grand et généreux, comme toujours, se faisant surtout le protecteur éclairé des savants et des lettrés de son temps [4]). Pendant tout ce

Rex, ob venerationem erga Monasterium et benevolentiam erga Civitatem id maximo opere cupit. Eodem die aliam mittit epistolam Universitati Cavensi, quae eamdem unionem desiderabat, dicens, se legisse quae scripserant eius homines, et audivisse quae coram ei retulerat Notarius Basile eorum sindicus. » etc. De Blasi, *Op. cit.* an. 1497.— *Cf. les lettres royales, datées du Château-Neuf, de Naples, le 4 Avril 1497.* Arm. ant. III. R. 56. V. 73.

[1]) « Tertio vero post anno eorum profectibus incitatus, Monasterium ipsum cum omnibus ad illud spectantibus Congregationi præfatæ Sanctæ Justinæ perpetuò uniendum in manibus Alexandri papæ VI renunciavit, pensione tantum sibi in eo annua, quoad viveret, reservata Ducatorum auri de Camera duorum millium quadringentorum ». Rodul. MS. 61. p. 160. — Cf. Vener. *Dict.* I. 242-244.

[2]) Voy. la *Bulle originale*, Arc. Mag. Q. 21, et confr. aussi celle qui est adressée aux Religieux de Cava (ibid. Q. 18). Margarini (*Bull. Casin.* t. II. p. 415) a déjà publié la première; nous donnons la seconde, à l' *Appendice*, lett. FF.

[3]) Sur son tombeau, dans l' *Église de la Minerve*, à Rome, on lit cette inscription :

OLIVERII CARRAFÆ — NEAPOLITANI — ORDINIS PRÆDICATORUM — PROTECTORIS RARI EXEMPLI — DEPOSITUM — QUI VIXIT ANNOS LXXX — MENSES X. DIES X. — SACRI SENATUS ORNAMENTUM — OBIIT XIII. KAL. FEBRUARII RELIGIOSISSIME INTREPIDEQUE — MAGNO SUI DESIDERIO RELICTO.

Cf. Oldoin. *Aten. Rom.* 514, Nicodem. *Addit. al Toppi.* 190, Ughelli, VI. 150, Pulver. II. 24, *Brevil. Verginian.* 111. Napoli. 1777, etc.

[4]) Aussi un grand nombre d' auteurs lui dédièrent-ils leurs œuvres. On peut en voir la liste dans Bartolomeo Chioccarelli, *De Epis. et Arch. Neapol.* p. 299-302.

temps (1497-1511), il reçut ponctuellement les ***2400 écus d' or*** de sa pension annuelle et ne cessa de porter le titre d' ***Abbé protecteur de l' abbaye de la Saint-Trinité de Cava;*** titre nouveau, mais bien plus beau que celui d'*Abbé Commendataire,* qu'il fut, fort heureusement, le dernier à avoir à Cava.

Avant de terminer ce chapitre, le lecteur me saura gré, j' en suis sûr, de lui transcrire ici un passage intéressant d' un manuscrit des Archives de Cava. Ce passage, inconnu et inédit, nous donnera une idée de la valeur du cardinal *Carafa* et servira aussi, quoique indirectement, à nous faire apprécier l' importance de la réforme, qui, grâce à cet illustre cardinal, s' accomplissait alors dans l' antique maison de S. Alfère. Laissons parler l' *Annotateur de Cava,* écrivain contemporain des faits qu'il raconte: « En l'année du Seigneur 1492, Xe Indic- « tion, le Jeudi, dernier jour du mois de Juillet, mourut le pape « Innocent VIII [1]). La division se mit parmi les cardinaux, surtout « entre le cardinal de S. Pierre-ès-liens [2]) et le Vice-Chancelier [3]), « qui en vinrent, dans le concistoire, à des altercations. Après les « funérailles du susdit éminentissime seigneur Innocent, les cardinaux « se réunirent en conclave pendant sept jours. Le Rév^me^ cardinal de « Naples, seigneur Olivier Carapha, obtint quinze voix; mais comme « le Sacré-Collége était composé de vingt-trois cardinaux, on doutait « dans cette assemblée si Olivier était élu pape, oui ou non. Dans cette « incertitude il fut décidé de soumettre le doute lui-même à la Rote apo- « stolique; ce qui eut lieu. On revit ensuite dans le conclave le doute « déjà jugé par la Rote, et il fut déclaré qu' il manquait au cardinal de « Naples une voix. Le Vice-Chancelier cependant, qui aspirait à deve- « nir pape, faisait semblant de venir en aide au cardinal napolitain. « Aussi lorsque les susdits cardinaux rentrèrent en conclave, après le « Saint Sacrement, se traitèrent-ils comme frères. Pour ce motif, le « cardinal de Naples, confiant dans le Vice-Chancelier, n' étant pas « d' ailleurs assez fort, ou bien espérant avoir en celui-ci une autre « voix, lui remit les quinze voix qu'il avait obtenues naguère. Le Vice- « Chancellier eut ces quinze voix, et en obtint deux autres; aussi fut-il

[1]) CIACONIO (*Vitae Pont.* II. 1312. Ed. 1630), FLEURY (*Hist. Eccl.* XXIV. 137. Bruxel. 1726) et d' autres encore fixent la mort d' Innocent au *25 Juillet;* l' Annaliste contemporain BARTHÉLEMY SENARESCA (*De Reb. Genuens.* ap. Murat. SS. XXIV. 532) la met même en *Novembre.* Tous se tromperaient cependant, d' après l' *Annotateur de Cava,* qui devait être bien informé des faits qu' il raconte.

[2]) *Julien de la Rovere,* plus tard pape, sous le nom de *Jules II* (1503-13).

[3]) *Rodéric Lenzoli-Borgia,* créé cardinal, en 1456, par Calixte III, son oncle.

« fait pape. Il reçut le nom d'Alexandre VI. Quant à Olivier, il retour« na à Naples, le samedi, à six heures de nuit. Le lendemain, diman« che, notre sérénissime roi Ferdinand entendit, en l'Église Archi« épiscopale de Naples, la messe solennelle, que l'évêque de *Muro*, « c'est-à-dire le seigneur Nicolas-Antoine *De Piscibus*, évêque de la « dite ville et vicaire de Cava [1]) chanta de la part du Révme seigneur « Cardinal de Naples sus-nommé. »

Telle est la narration que l'on peut lire encore, quoique avec peine, sur la dernière page du MS. *De Septem Sigillis*, qui se conserve à Cava, sous le N° 18. [2])

Plût au ciel, pour le bien de l'Église et la gloire de l'abbaye de Cava, que le Cardinal *Carafa* eût été alors élevé sur le siége de S. Pierre, au lieu d'*Alexandre VI*, de si triste mémoire! « Si les

1) Mgr *de Piscibus*, le vicaire du cardinal *Carafa* à Cava, était de Bénévent. Il fut évêque de *Muro*, en Basilicate, jusqu'en 1517 (UGHELLI. VI. 849). Il existe, à Cava, quelques documents de son administration (Parch. de 1493, Arc. ant. 101, n. 28.). — Avant lui, mais toujours sous le cardinal Olivier *Carafa*, Mgr *Alexandre Carafa*, frère jumeau du cardinal, à qui il succéda sur le siége archiépiscopale de Naples, avait administré quelques temps (1487-89) la Commende de Cava (Arc. LXXXVI. n. 46 et 67) — Cf. le MS. de M. CÉLEST. GUARIGLIA, f° 159; UGHELLI. VI. 150; TOPPI, *Bibl. Neap.*

2) « In anno domini M° cccc° lxxxxij° de mense julij, X° indictionis, in die jovis, die ultimo dicti mensis, Innocentius papa octavus mortuus est, et scisma inter cardinales orta est, precipue inter cardinalem sancti Petri ad vincula et vicem cancellarium, qui ad invicem altercati sunt in concistorio. Et post funerales dicti summissimi domini Innocentii, steterunt in conclavo cardinales per septem dies et Rev.mus dominus Oliverius Carapha, cardinalis Neapolitanus, habuit in ipso conclavo, quindecim voces; et quoniam in collegio erant viginti tres cardinales dubitabatur per collegium utrum per dictas quindecim voces esset effectus papa ita vel ne. Et stantibus predictis decreverunt mictere dubium ipsum rote apostolice; quod et factum est: tandem revisum est dubium decisum, in dicto conclavo ad ista rota, per quod declarabatur quod dictus cardinalis Neapolitanus egebat alia voce. Et quoniam vice cancellarius ipse pretendebat effici papa, simulabat tamen prestare auxilium ipsi cardinali Neapolitano. Qua de re suprascripti, quum intrarent in conclavo, fecerunt se ad invicem fratres....... subsequentes corpus domini. Quapropter cardinalis Neapolitanus, confidens in ipso vice cancellario, dum non valeret, seu speraret habere ipsam aliam vocem, remisit ipsi vice cancellario omnes quindecim voces; et dum ipsas habuit, optinuit alias duas, et effectus est papa. Predictus nomen Alexander sextus vocatus est. Et venit noviter (*Oliverius*) Neapolim, die sabati, hora sexta noctis. Et serenissimus Rex noster Ferdinandus, die dominico sequenti, audivit misam solempnem in archiepiscopatu Neapolitano, quam cantavit episcopus Murensis, scilicet dominus Nicolaus Antonius de Piscibus, episcopus predicte civitatis, vicarius Cavensis, pro parte Rev.mi Domini cardinalis Neapolitani predicti. » (*Ex MS°. originali memb. Cav.* n° 18, f° ult°.)

« Cardinaux, dit *Fleury* [1]), eussent sçû profiter de l' avis qui leur fut « donné par Leonelli, lorsqu' il fit l' oraison funebre d' Innocent VIII, « en plein concistoire, et qu'il les exhorta à élire un Pape qui eut vêcu « sans tâche, qui comme Leon I. eut passé toute sa vie dans la prati- « que des vertus, qui meritât son élevation par ses travaux et par l'in- « tegrité de ses mœurs, qui fût sans ambition, sçavant, saint, et tel « que doit être un Vicaire de Jesus-Christ pour le gouvernement de « l' Église; ils n' auraient pas merité tant de reproches sur leur élec- « tion. Mais les Cardinaux sans aucun égard à des avis si judicieux « élurent un sujet sur lequel presque tous les historiens ont exercé « leur plume pour en dire tout le mal possible. »

CHAPITRE V.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF SUR LA CONGRÉGATION DE CAVA

1011-1497

Idée d' ensemble. — I. Nature de la Congrégation de Cava. — Son origine. — Son existence.—Les *Institutions de Cava*.—II. L' Abbé.—Privilèges de l'Abbé et des moines. — Les officiers et dignitaires de Cava. — La *Famille* de l' Abbé, III. Occupations des religieux.— Leurs repas. — Leurs vêtements. — Fêtes particulières de l'Abbaye. — Le *Code de Justinien*.—La curie abbatiale. — L'investiture des biens. — Le bail emphythéotique.—IV. Redevances et revenus du monastère de Cava. — Chiffres intéressants. — Les dons obligatoires.— Dépenses des religieux.—Entretien du Monastère.—La part des pauvres.— V. Les arts et les artistes à Cava. — Artistes divers. — Rôle providentiel des religieux de Cava. — Aveu d' un apostat. — Conclusion de cette première partie.

Avant de passer outre et de résumer l' histoire des quatre derniers siècles qu' il nous reste à parcourir (1497-1876), jetons un coup d'œil en arrière, pour nous faire une idée d' ensemble de la Congrégation de Cava et nous rendre compte, autant que faire se peut: soit de sa nature et de son organisation; soit de ses usages, privilèges ou dignités; soit de ses revenus et de leur emploi; soit enfin de son influence immense, surtout sous le point de vue artistique et littéraire, politique et religieux. Sujet vaste, sujet complexe, que nous ne pou-

[1]) *Hist. Eccl.* XXIV. p. 140. Ed. cit.

vons qu' effleurer; mais que nous traitons d' autant plus volontiers, qu' il n' a jamais été, que nous sachions, traité par aucun autre.

I. — Par *Congrégation de Cava*, ainsi que l' a fort bien défini l' infatigable *Dom Augustin Venereo* et comme l' aura du reste parfaitement compris déjà le lecteur, on entend la réunion des religieux de tous les monastères et églises, au nombre de plus de quatre cents, qui, de 1011 à 1497, servirent Dieu, sous divers abbés, prieurs ou prévôts, mais sous une seule et même Règle: celle de S. Benoît, un peu modifiée d'après les constitutions de Cluny et les observances de Cava, et sous la conduite d' un unique chef: l' abbé de la Sainte-Trinité de Cava [1]).

La *Congrégation de Cava*, déjà nous l' avons dit, est fille de la *Congrégation de Cluny*. Elle doit, en effet, son origine à deux nobles Salernitains, tous deux formés à Cluny: S. Alfère et S. Pierre. C' est de Cluny que ces deux saints, les vrais auteurs, l' un de la grandeur spirituelle, l' autre de la puissance temporelle de Cava, portèrent au fond de l'Italie, dans une grotte des gorges de *Metellianum*, les germes de ces constitutions célèbres qui fleurirent surtout au XIe, XIIe, XIIIe, et XIVe siècle, et embaumèrent de leur célestes parfums le royaume des Deux-Siciles. C' est à Cluny que le Bienh. Léon II prit le culte de divers saints, tels que S. Germain, et le transplanta, comme on l' a vu, dans la vallée de Cava. — Aussi toujours et partout les religieux de Cava aimèrent-ils à reconnaître les liens d' étroite parenté qui les rattachaient à l' illustre Congrégation française [2]). De leur côté un grand nombre d' auteurs ne cessèrent de proclamer que les religieux de Cava *vivaient d' après le Coutumes de Cluny* [3]).

Mais, nous le répétons, *la Congrégation de Cava* ne dépendait en

[1]) « *Congregatio Cavensis*, collectio scilicet Monachorum diversorum coenobiorum, supra numerum nongentorum, qui sub diversis tamen Abbatibus, Prioribus et Praepositis; sub una tamen Regula et constitutione Cavensi: ab uno supremo moderatore Abbate Cavensi constitutis, altissimo Domino militabant. » VENER. *Addit. ad tab. Cav. Indicem*. I. Cf. POLVER. *Desc*. II. 57. — Observons cependant que, dans son *Dictionnaire* (III. 243), VENEREO fixe le nombre des Églises et Monastères de Cava, non point à 900, mais à *plus de 400*: « *Supra numerum quadringentorum*; » ce qui semble beaucoup plus exact, comme on peut le voir par la *Liste des Monastères* que nous donnons à l' *Appendice*.—Cf. MURAT.*Rer. It. Script*. VI. 203, UGHELLI. VII. 369. etc.

[2]) Voy. plus haut, pag. 25, 36, 40, 174, etc.

[3]) « Instituti itaque fuerunt hoc secolo (XIe) Monaci Cavenses in Regno Neapolitano, sectantes consuetudines Cluniacentium. » LORENZO BERTI, *Brev. dell' ist. eccles*. Sez. XI. c. vi. — Cf. BARON. *Ann. Eccl*. an. 1050. n. xv, GRAVINA, *Il Duomo di Monreale*, p. 9.

rien de celle de Cluny. Elle ne releva jamais que du Saint-Siége, comme le proclament aujourd' hui encore les bulles de Grégoire VII, d' Urbain II, de Pascal II, d'Eugène III, d'Alexandre III et d'un grand nombre d' autres papes [1]).

C' est vrai, dira-t-on peut-être, que l'abbaye de Cava fut, à une époque, très-florissante, même indépendante; mais elle n' a jamais été le chef d'aucun Ordre, la métropole d' aucune Congrégation particulière, telle, par exemple, qu' était autrefois, en France, la Congrégation de Cluny, et telle qu' est encore, en Italie, la Congrégation du Mont-Cassin ou *Cassinienne*. — Cette objection n' est pas sérieuse. L'existence de la *Congrégation de Cava* est indubitable; elle est attestée par une série de documents nombreux, allant du XIe au XVe siècle. Qu'on nous permette d'en indiquer quelques uns: en 1085, D i d i e r, évêque de *Lacedogna*, donne à Cava le monastère de Ste Marie de *Juncarico*, « pour qu' il soit régénéré par les frères de cette si sainte Congrégation ; » — en 1110, V a l c a u s u s, évêque de *Mottola*, se recommande beaucoup « aux prières de l' abbé Pierre et à celles de sa Congrégation; » — en 1120, J u f f r i d *de Torpo*, seigneur de *Sant' Antimo*, en Pouille, offre une église au même abbé « pour qu' elle soit gouvernée par la Sainte Congrégation des frères de Cava ; » — en 1136, R o g e r, seigneur de *Cajano*, « s'il manque à ses promesses, se soumet à l'excommunication de l' abbé Siméon et de tous les moines de la Sainte Religion de Cava; » — en 1158, J e a n, évêque de Caserte, « excité par la bonne odeur de la Congrégation voisine de Cava, lui donne la paroisse de *San-Marzano* ou S. Martial, près de *Maddaloni*; » — en

[1]) Sans citer ici d' autres documents que l'on pourra lire ailleurs (pag. 37, 59, 117 et, à l' *Appendice*, lett. C. F. K. etc.), je donnerai seulement un *extrait d' une Bulle inédite de l'antipape* ANACLET II, *confirmant la liberté dont jouit l'abbaye de Cava*: « .... Quapropter, dilecte in Domino fili Simeon, Venerabilis Cœnobii Cavensis Abbas, tuam et commisse tibi Congregationis religionem, que longe, lateque, per Dei gratiam prefulgere dignoscitur attendentes, preces tuas clementius exaudimus. Tibi itaque et predicto Cavensi Monasterio tuo concedimus libertatem hujusmodi, ut nec Salernitano Archiepiscopo, nec ulle omnino persone sit licitum decimarum, seu oblationum vivorum vel defunctorum occasione, ab ecclesiis, villanis, prediis, seu rebus aliis in prefati monasterii possessione, que infrascriptis terminis includitur, existentibus, aliquod auferre vel quodlibet modo exigere, videlicet a super Biforcle et Gallocanta et Veteri et Fonte et Cetara et Transbonea et Mitiliano et Passiano et Dupino et Balneara. Adjicimus etiam ut Castellum Sancti Adiutoris cum territoriis et pertinentiis suis in eadem prorsus libertate permaneat. » (Ex transumpto auth. ann. 1366. ap. VENER. *Dict.* I. 99.) — *Cette bulle , sans date , a dû être accordée peu de temps après l'élection d'*ANACLET *et quand il n' était point encore considéré comme antipape* (*Voy. p. 104*).

1232, l'Annaliste de Cava, marque la mort de Balsamus, « abbé de notre Congrégation ; » — en 1274, Marin Filomarino, archevêque de *Capoue*, donne plusieurs terres « au seigneur Léon, vénérable abbé de l'Abbaye de la Sainte-Trinité, surnommée *de la Cava*, et à toute la Congrégation de ses moines ; » — en 1304, le roi Charles II. restitue *Casal-Rutto*, comme « appartenant à l'Ordre de Cava ; » — en 1306, c'est Robert, fils du précédent, qui s'adressant *au frère Pierre*, l'appelle « prieur de l'Ordre de Cava ; » etc. etc. [1]) Nous ne dirons rien, après cela, des témoignages si formels de l'abbé *Hugues de Venouse* [2]) ni de l'argument de fait, à savoir que plus de 29 abbayes, 90 prieurés ou monastères, et 340 églises ne cessaient de se dire de la *Congrégation de Cava*. Nous préférons renvoyer le lecteur qui ne serait point encore convaincu, aux arguments de *Venereo*, d'*Ughelli*, de *Muratori* et de cent autres écrivains éminents, qui ont traité cette question [3]), ainsi qu'à la liste que nous dressons, à l'*Appendice*, des dépendances de l'abbaye de Cava ; liste, qui donnera, d'ailleurs, une idée exacte de la diffusion si rapide et de l'étendue étonnante de la *Congrégation de Cava*, dans le sud de l'Italie, en Sicile, à Rome et jusqu'en Palestine [4]).

Tous les monastères de la *Congrégation de Cava* suivaient la Règle de S. Benoît et les Constitutions de Cluny, mais *modifiées d'après certaines observances, coutumes et usages, propres à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava*. Les diplômes des rois, les bulles des papes, l'autorité d'une infinité de parchemins, enfin les témoignages de divers auteurs sérieux ne laissent aucun doute à ce sujet. Guillaume-le-Bon, par exemple, en 1176, déclare avoir fondé l'abbaye de Montréal, *d'après la Règle de S. Benoît et l'Ordre du monastère de Cava*. Peu après (1182), Lucius III décrète que l'*Ordre monastique*,

[1]) Voy. les diplômes de l'*Arc. Mag.* B. 35. E. 15. F. 17. G. 18. H. 31. N. 25. O. 15. etc. — Cf. aussi *Ann. Cav.* ap. PERTZ. *Monum. Germ. hist.* III. 193. 196. ad an. 1232 et 1295, VENER. *Dict.* III. 244.

[2]) « Ego igitur tam his et hujusmodi territus quam etiam audientium profectibus invitatus venerabilium Patrum, Alferij videlicet, Leonis, Petri, atque Constabilis Abbatum Cavensium et item quorumdam religiosorum fratrum eiusdem Monasterij vitas atque miracula scribere proposui, ut quia Auctore Deo *idem Cavense Cenobium magne religionis est; jamque eiusdem religionis Ordo longe lateque diffunditur, hij qui eorum sequuntur institutionem* exemplis atque miraculis accendantur.» VENUS. MS.24. f° 1° a t°.

[3]) VENER. *Dict.* I. 267, et *Addit.* I. Art. Congreg.; UGHELLI, *Ital. Sac.* VII. 369; MURAT. *Script. Rer. Ital.* VI. 203; MARGAR. *Bull. Cas.* passim, etc.

[4]) Voy., à l'*Appendice*, la *Liste de Monastères* et Cf. RODUL. MS. 63. fin.

établi à Montréal, selon la crainte de Dieu, la Règle de S. Benoît et les Observances du monastère de Cava, s'observera inviolablement dans tous les temps. De son côté le cardinal Gérard *Allucingoli*, « légat du Saint-Siége et bailli du royaume de Sicile pour le compte du Seigneur Pape, » dans les lettres qu'il adressait, en 1208, aux religieux de Montréal, s'exprimait ainsi: *Nous vous avertissons, nous vous exhortons, nous vous ordonnons d'observer avec zèle et de tout votre cœur la Règle de S. Benoît et l'institution du Monastère de Cava, suivant lesquelles vous avez fait profession, et d'avoir entre vous le lien de paix et de charité* [1]). — Malheureusement il n'existe plus, à Cava, aucun exemplaire de ces fameuses *Constitiones Cavenses*, qui eurent tant d'influence, au Moyen Age, sur une grande partie de la péninsule italique. Nous sommes d'ailleurs dans l'impossibilité de consulter le précieux manuscrit que l'abbé *Théobald* porta en Sicile, en 1176, et qui paraît les contenir, comme nous l'avons observé naguère [2]). Voici, du moins, un court résumé des *Constitutions, coutumes, usages et priviléges de l'Abbaye et de la Congrégation de Cava*, d'après l'idée que nous en ont donnée les documents existants dans les Archives de la Sainte-Trinité même.

La *Congrégation de Cava* n'avait, après le Souverain Pontife, d'autre supérieur ou chef que l'Abbé de la Sainte-Trinité. C'était de lui, uniquement, que relevaient les autres abbés et les prieurs, prévôts, recteurs et autres officiers de l'Ordre. C'était lui qui, de l'avis du chapitre des religieux [3]), les chargeait de la conduite des divers monastères de la Congrégation, qui les changeait ou les révoquait, qui approuvait ou blâmait les actes de leur administration. Aussi l'appelait-on le *Grand Abbé*, « *Magnus Abbas Cavensis*. » Cela ressort de tous les documents cités jusqu'ici et de bien d'autres que nous pourrions citer encore [4]).

[1]) Voy., ci-dessus, pag. 128, not. 2.—« Praeterea monemus Fraternitatem vestram, hortamur attentius, et mandamus quatenus Beati Benedicti Regulam et *Institutionem Cavensis Monasterii, secundum quod estis professi*, toto studio et tota mente servantes, vinculum pacis et charitatis inter vos invicem habeatis. » *Ex dipl. Jul. 1208. Panormi.* (Arc. Mag. P. 35.) Cf. VENUS. MS. 24. f° 15 a t°,25 a t°, VENER. *Addit.* I. *Ordo.* etc.

[2]) Pag. 127, not. 1. — Cf. GRAVINA, *Il duomo di Monreale illust.* p. 9.

[3]) « Ob amorem igitur Regis cœlestis, *consilio tamen Fratrum eiusdem Monasterii*, per hoc nostræ concessionis privilegium concedimus. » etc. (*Dipl. abb. Simeonis*, an. 1138, in *Abb. Cav. Epist.* MS. f° 29.)

[4]) Cf. VENER. *Dict.* III. 243, UGHELLI. VII. 370.

L'*Abbé de Cava* était souvent élu ou désigné par l'Abbé précédent. Plus généralement cependant il l'était par les religieux. Dans tous les cas, le Saint-Siége devait confirmer cette élection. Il arrivait même quelquefois que le Souverain Pontife imposait directement l'Abbé aux religieux, surtout quands ils ne savaient point s'entendre entre eux [1]).

Les prérogatives de l'Abbé étaient infinies, comme le prouvent les bulles et les diplômes analysés jusqu'ici. Ces prérogatives étaient spirituelles ou temporelles. – Sous le rapport *spirituel*, l'Abbé de Cava, comme nous l'avons dit, administrait son monastère, les prieurés de sa dépendance et, en général, toutes les églises de la Congrégation et du Diocèse de Cava, avec une entière liberté et sans autre contrôle que celui du Pape. Il jouissait, par suite de l'entière juridiction épiscopale: réunissait des synodes diocésains, édictait des règlements, érigeait de nouvelles paroisses, fulminait les censures ecclésiastiques, donnait ou ôtait les bénéfices et les dignités ecclésiastiques, accordait ou refusait les dispenses matrimoniales; avait, en somme, tous les pouvoirs des évêques ordinaires, à l'exception seulement de la collation des ordres majeurs, de la confection des saintes-huiles et de la consécration des églises; pouvoirs qui exigent le caractère épiscopal, que l'abbé de Cava n'eut que dans les derniers temps. — Sous le rapport *temporel*, l'Abbé de la Sainte-Trinité de Cava était un véritable Baron et un Seigneur féodal, dans le sens le plus strict de ces mots. Il était le souverain absolu d'un vaste domaine, une sorte d'*État dans l'État*, morcelé, c'est vrai, mais comprenant au delà de quatre-vingt-dix villes, châteaux et villages [2]), sur lesquels les rois de Naples euxmêmes n'avaient à peu près rien à prétendre. Aussi vantait-il une autorité illimitée, que d'ordinaire l'on comprend sous les mots de *merum et mixtum imperium*. L'Abbé de Cava, en conséquence: 1° rendait directement la *haute, moyenne et basse* justice, ou bien la faisait rendre par ses *straligots, baillis, camerlingues* et autres juges; — 2° élevait ses vassaux à l'honneur de la milice, les appelait aux armes et les faisait conduire au combat par ses capitaines; — 3° nommait des vicaires temporels, des maîtres de fort, des châtelains pour gouverner et commander ses terres et châteaux; — 4° créait ses propres vassaux, et par suite déclarait libres de toute autre autorité, les hommes du domaine royal ou appartenant à d'autres seigneurs, pourvu qu'ils eussent manifesté un tel désir; — 5° établissait et exigeait

[1]) On peut voir des exemples de cela pag. 166, 169, 185, etc.

[2]) Voy., à l'*Appendice*, lett. DD.

les taxes, tailles et impôts, de nature très-diverse, connus généralement sous les noms de: *Terraticum* ou impôt foncier, *Plateaticum* ou droit de douane sur les marchés publics, *Aquaticum* ou impôt sur les cours d'eau, *Ancoraticum* et *Portaticum* ou droit d'ancrage dans les ports, *Forestaticum* ou impôt sur le forêts, *Herbaticum* ou impôt sur les pâturages, *Piscaticum* ou droit de pêche, en un mot, toute cette interminable série d'*Angariæ* et *Perangariæ*, qui remplissent les parchemins de l'Abbaye et les volumes de *Venereo*; — 6°. confisquait les biens de ses vassaux rebelles ou qui, contre son agrément et sans motif légitime, abandonnaient ses domaines; — 7° Unissait à la mense abbatiale les bénéfices vacants; — 8° pouvait délivrer de la mort, en quelque lieu de la Principauté de Salerne qu'il se trouvât, tous ceux qui étaient condamnés au dernier supplice, etc. etc.; sans parler de tant d'autres priviléges déjà énumérés ça et là dans les pages précédentes et qui ne sont plus aujourd'hui qu'un glorieux souvenir.

De leur côté, les *Religieux de Cava* jouissaient individuellement de certaines prérogatives intéressantes. Ainsi ils étaient placés sous la protection spéciale des Papes, des rois de Naples et des empereurs d'Allemagne; ils formaient le conseil et le chapitre de l'abbé quasi-évêque du Diocèse de la Sainte-Trinité de Cava; avaient le droit d'élire leur propre Abbé; ne pouvaient être excommuniés que par le Souverain Pontife ou d'après son ordre bien exprès; ne pouvaient être obligés à prêter serment; avaient la faculté d'hériter, tout comme s'ils eussent vécu dans le monde, etc. etc. [1]).

Les principaux officiers ou dignitaires du Monastère de Cava, après l'Abbé, étaient: le *Grand-Prieur Claustral*, qui devait remplacer l'Abbé en cas d'absence et prendre soin de la discipline intérieure du monastère [2]); — 2° le *Prévôt*, chargé des affaires extérieures et particulièrement de la haute surveillance du domaine temporel de l'Abbaye [3]); –3° le *Maître des Novices*, dont le titre indique suffisam-

[1]) Outre les documents cités dans le cours de ce travail, on peut voir, sur cette matière, Venereo. *Dict.* I. 1-32, III. 70-112, IV. 235-270, et aussi ses *Addit.* aux mots : *Abbas Cavensis, Monachi Cavenses.* f. 2-19.

[2]) «*Prior Monasterii Cavensis* Magnus Prior appellatus, quia nimirum ceteros Cavensis Congregationis Priores ordine antecedebat et dignitate.» Vener. *Add.* I. — Les *Grands Prieurs de Cava* connus sont: en 1100, Raon; en 1122, Rosseman; en 1255, Thomas, plus tard Abbé; en 1264, Raynon; en 1282, Jules; en 1285, Philippe. (Id. ib. f. 627).

[3]) Voici, d'après Venereo (Ib. 610), la *Liste des Prévôts de Cava:* S. Léon, 1046;

ment l'emploi et les devoirs [1]; – 4° le *Maître d'École*, occupé de la direction des études des novices [2]; — 5° l'*Armarius* ou ***Bibliothécaire***, chargé de la garde des livres, des manuscrits et en général des Archives [3]; — 6° le *Vestararius*, officier très-important, qui devait, comme son nom l'indique, prendre soin du vestiaire, du trésor et quelquefois aussi des Archives [4]; — 7° le ***Maître de la Sacristie***, à qui incombait le soin des choses du culte [5]; — 8° L'*Infirmarius* ou *Maître de l'Infirmerie* qui devait présider le service des malades, des pauvres et généralement de tous ceux qui entraient dans l'*Hospice du Monastère* [6]; — 9° le *Cellérier*, sorte d'économe, qui devait s'occuper de la dépense, des provisions de bouche et particulièrement de la

Salpert, 1058; Lupin, 1062; Jean, 1078; Gui, 1091-93; Jean, 1093; Alibon, 1104; Jean, 1126-27; Ours, 1127; Ligorius, 1128; Pierre, 1137-46; Jean, 1144; Ligorius 1148; Robert, 1150-69; Landulfe, 1175; Bajalard, 1176-78; Jean, 1178-79; Jourdan, 1180; Girard, 1180; Pierre, 1181-87; Martin, 1178; Baron, 1188-89; Alibon, 1190-92; Guillaume, 1193; Guidiletus, 1194; Pierre, 1196; Sassus, 1199; César, 1207-19; Matthieu de *Nocera*, 1221-22; Thomas, 1225; Wuillaume, 1228; Jean, 1236-48; Sébastien, 1254-55; Goffrid, 1257; Matthieu, 1261-64; Alebrandin, 1266; Maur, 1266; Luc, 1276; Matthieu, 1281-82; Raynald, 1292; Adémar, 1297-99; Benoît, 1305; Matthieu *de Civiso*, 1315; François d'*Eboli*, 1337; François, 1349; Vincent *de Marinis*, de Cava, 1474; Collella *de Antonino*, 1474, époque où fut abolie cette dignité. — En 1230, elle rapportait au Monastère de Cava, *129* modii *de provisions de bouche* (*victualia*), *6* modii *de noix et 70 de châtaignes* (Arc. ant. 73. n. 90) et, en 1349, elle donnait un revenu annuel de *20 onces d'or, 20 livres de cire et 108 charges de vin* (Reg. III, May. f° 4).

[1]) VENEREO ne donne aucun exemple de cet emploi si important.

[2]) *Magistri Scholæ* : Barthélemy, 1257, Nicolas, 1269 (VENER. Add. I. 512)

[3]) Les *Armarii* connus sont: Girbert, 1085 (?); Sergius, vers 1100 (Voy. p. 48); Marin Capece, 1170 (?), Léonard, 1232 ; Alebrandinus, 1263-64 ; André, 1269 ; Marchisius, 1281; Thomas, 1297-99. (Cf. *Cod. dipl. Cav.* I. p. XXII; *Reg. d^ni Thom.* f° 23; VENER. op. cit. 100). Dès lors les *Vestararii* remplacèrent les *Armarii*.

[4]) Les *Vestararii*, dont VENEREO n'eut pas le temps de s'occuper et que nous avons pu connaître, sont les suivants: 1154, Jean (Dipl. de Sept. 1154. *Arc. Mag.* II. 15); 1232, le bienh. Léonard (Voy. p. 152); 1254, Guillaume (*Lett. Abb. Cav.* f° 76); 1259-61, Paul (*ibid.* f° 74 a t° et suiv.); 1233, Goffrid (*Reg. D^ni Thom.* f° 23); 1274, Pierre (*Lett. Abb. Cav.* f° 74); 1284, Caloctus (VENER. Add. II. *Abb. S. Pauli*) 1356, Philippe (*Lett.* f° 69 a t°); 1346, Bartucius (DE BLASI. *Chron.* an. 1359); 1362, Nicolas *de Diano* (Lett. f° 75).

[5]) Tels furent: Matthieu, 1256-77; Alexandre, 1281; Jacques 1297-99; Nicolas de Naples, 1328; Nicolas d'*Eboli*, 1340-52; Georges *de Origlia* 1428; Colella *de Rogerio* 1447; Boniface, 1482; (VENER. Add. I. *Mag. Sacr.* 501).

[6]) Les seuls connus sont: Benoît, 1257 ; Matthieu, 1297; Goffrid, 1289-91 (ID ib. *Mag. Infir.* 502).

cave [1]); — 10° l' *Horrearius*, préposé à la garde du grenier [2]); — 11° le *Maître du Réfectoire*, qui devait veiller au bon ordre de la salle à manger, aux lectures qui s'y faisaient, etc. [3]); — 12° le *Caminatarius*, chargé de la direction du chœur et du chant, suivant Venereo, ou de la surveillance de la boulangerie, d'après De Blasi [4]); — 13° le *Camerarius*, dans les mains de qui se concentraient les revenus du Monastère [5]); etc.

A ces dignitaires divers, qui portaient tous l'habit religieux, et résidaient habituellement dans l'intérieur du Monastère, il faut en joindre un grand nombre d'autres, qui vivaient fréquemment en dehors de ses murs et ne faisaient pas toujours la profession monastique; tels étaient: 1° les *Straligots, Baillis, Justiciers et Juges du Monastère*, tous chargés de rendre la justice, soit dans la *Curie abbatiale*, au *Corpo di Cava*, soit dans les principales bourgades soumises au Monastère [6]); — 2° les *Vicaires spirituels de l'Abbé*, désignés, surtout vers

[1]) Cellériers connus: Maynérius, 1257; Grégoire, 1269; Nicolas, 1281 (Id. ib. 255 a t.)

[2]) *Horearii* ou *Magistri Horreales*: Nicolas, 1257; Goffrid, 1289-91; Thomas, 1297 Maynérius, 1314-15; Nicolas d' *Eboli* 1340; Alexandre 1352 (Id. ib. 449 a t.)

[3]) *Magistri Refectorarii*: Calocta, 1269; Alfanus, 1299 (Id. ib. 501 a t.)

[4]) *Caminatarii*: Jean, 1106; Roger, 1163; Guarnérius, 1182; Jean, 1250-59; Jean 1261-64; Léon, 1268; Jean, 1296; Saül, 1299; Thomas Franczus, d' *Eboli*, 1315-16 (Id. ib. 235).

[5]) *Camerarii*: Pierre, 1181; Goffrid, 1268; Guillaume, 1286; Goffrid, 1297; Nicolas d' *Aquabella*, 1297; Pandulfe d' *Eboli*, 1302-1305; Mazziottus, 1309; Roger, 1314-17; François, 1328; Guillaume de *Nocera*, 1340; Placide, 1345. (Id. ib.)—En 1347, l'office dit de *Camerariatus*, rapportait au Monastère de Cava: 20 *onces d' or*, 100 livres de cire; 6 *cantari* de viande salée, 50 charges de charbon, 240 œufs (*Ex Reg. Mayner.* II. f. 1. III. f. 4). Cet office était tellement important que l'on dut créer un *Vice-camerarius* (Vener. op. cit. 233).

[6]) Ces divers magistrats *avaient tous le devoir de rendre la justice*. Cela ressort avec évidence, d'un document de Juillet 1211, dont voici un extrait: « Dum Domnus noster Robertus, Dei et Imperiali gratia Casertae comes, intus hoc castellum Montoris adesset, Petrus monachus et prior, qui dicitur Caputus, ipsi domino Comiti supplicavit, ut *justitiam sibi fieri faceret* de Roberto, qui dicitur Faber. Ideo ipse Dominus noster Comes Rogerio de Spina, *Bajulo* suo, precepit, ut ad justitiam faciendam, secundum sententiam Judicum, ipsum Robertum constringeret. Ipse vero *Stratigotus* ipsius domni Comitis mandato Curiam congregavit et coram nobis Willelmo, Falcone et Bartholomæo *judicibus* » etc. (Arc. XLVI. n. 45.) — Voici maintenant les noms des *Stratigots, Baillis, etc. du Monastère de Cava*: Ours, 1144; Alexandre *de Montorio*, 1188; Matthieu *de Jannaci*, 1206; Jean *Abbate*, 1209; Matthieu *de Nocera*, 1209-11; Alfère *de Corbella*, 1223; Martin *de Todo*, 1225-26; Matthieu *de Controno*, 1226-32;

les derniers temps de la Congrégation, pour administrer le Diocèse de la Sainte-Trinité de Cava [1]); — 3° les *Vicaires temporels* ou *Capitaines de l' Abbé*, nommés pour gouverner les pays formant le domaine de l' Abbaye [2]); — 4° Les *Gabarettes* ou châtelains des forts et citadelles relevant du Monastère [3]); — les *Nonces* ou messagers de l' Abbé [4]); — 6° les *Missi* ou collecteurs des dîmes et autres revenus [5]); — 7° les *Gouverneurs, Prévôts, Recteurs et Gardiens* des diverses terres, paroisses et églises du diocèse abbatial [6]); — 8° les *Primiciers* ou *Archiprêtres* du *Corpo di Cava* [7]); — 9° les *Procureurs généraux*

Alexandre, 1238; Richard *de Jannone*, 1242; Petrus *de la Rocca*, 1242; Nicolas *de Felice*, 1250; Ferrus, 1257; Jacques *de Accepto*, 1262; Constantin, 1263; Pierre *di Baralferio*, 1263; Bonaventure, 1272; Jean *de Mallono*, 1277; Jean *Pinto*, 1284; Pierre *Calbanensis* et Petrucio *Siginufus*, 1295; Matthieu *Spavaldus*, 1309; Abiusiu, 1317; Matthieu *de Amantia*, 1321; Goffrid *de Castello*, 1322; Simon *de Ambrosio*, 1324; Petrucio *de Rocca*, 1362; Jean *de Facio*, 1363; (*Add.* f° 128).

1) Nous en avons donné les noms, pag. 229, 233, 235, 240.

2) Le seuls exemples qu' en donne VENEREO sont: Gabriel *de Risio*, en 1502, et Cesarini *de Perrisinis*, en 1507. N' oublions point toutefois *Frère Richard de Cassano* que nous trouvons, en 1354, *tenant en main le drapeau des rois de Naples*: « Et in nostri presentia dictus Vicarius, *tenens in suis manibus vexillum regium*, coram eodem Justitiario et nobis ostendit et publice legi fecit quasdam patentes regias et reginales litteras, eorum magnis sigillis pendentibus communitas concessas Domino Abbati Cavensi, suoque Monasterio per Dominos (*Ludovicum et Joannam*) ipsos. » etc. (*Arc. Mag. P. 2*). — Voy., à l' *Appendice*, lett. GG.

3) *Gabarettes et Châtelains.* 1°) *de Sant' Adjutore*: Léon de Bari, vers 1124; Jean, 1144; Gui, 1172-83; Russus, 1185-91; Agnellus, 1191; Jean de Marsique, 1192; Matthias, 1192-96; Constantin, 1199-1103; Pierre de Trani, 1204-37; Jean, 1255-57; Guillaume, 1261; Amalfitanus, 1289; Saül, 1294; Jacques de Juliis, 1299; Jean de Ragno, 1301-1307; Pierre d'Eboli, 1315; Thomas, 1328, François, 1328.—2°) *de S. Ange du Cilento* ou *Castellabate*: Ours, 1133; Tipaldus, 1136-38; Roger, 1140-41; Constantin, 1161-68; Léon de Polla, 1172-73; Gaudaletus, 1178-89; Léon, 1189-90; Pérégrinus, 1192; Siméon, 1221; Etienne, 1248; Contus, 1258; Maur, 1261; Benoît, 1271; Pierre, 1277; Deumeludede, 1299; Jean de Venouse, 1300; Jacques de S. Amantio, 1302; Nicolas d' Aquabella, 1304; Jean de Protojudice, 1306; Matthieu d'Eboli, 1311; Goffrid de Castello, 1322; Jean de Bosso, 1333; Guillaume de Cadeneto, 1343; Hugues de Brosio, 1347; Roger de San Severino, 1349-50; Thomas Longo de Cava, 1350; Jacques de Castello, 1350; Nicolas de Batolla, 1353; Henri de Batolla, 1359; Gentil Longo, 1363; Tomas de Salerne, 1365; etc, (*Add.* I. f. 429, 207 et 244 a t.)

4) *Nonces de l'abbé de Cava*: Sergius, 1221; Maynérius, 1318; Richard de Ambrosio de Salerne, 1365. (*Ibid.* f. 577 a t.)

5) VENEREO (Add. I. *Missus*) cite divers exemples des années 1037, 1057, 1144, 1166, 1226, etc.

6) On peut en voir les longues listes dans Venereo (Op. cit. *Gubern.* etc.)

7) Deodat, 1257; Richard, 1281-97; Nicolas de Naples, 1352-54; Guillaume de Nu-

du Monastère [1]); — 10° les *Vestararii* des provinces de la Principauté Citérieure, de Pouille, de Terre de-Labour, etc. [2]); — 11° les *Maîtres du Navire du Monastère* [3]); — 12° les *Portulanii* ou surintendants des ports de mer, tels que Vietri, Fonti et autres, appartenant à l' Abbaye [4]); — 13° les *Aumôniers* du monastère de Cava, chargés de la distribution des aumônes [5]); — 14° les *Chapelains* de l'Abbé, personnages d' abord fort respectables, qui dégénérèrent ensuite de leur noble emploi [6]); etc.

Il est encore une catégorie de personnages, dont il faut dire un mot. Il s' agit de toute cette pléiade de gens à gages qui, dans les derniers temps de la Congrégation de Cava, constituaient les *officiers d' honneur et la famille de l' Abbé;* gens sans vocation religieuse, qui ne contribuèrent pas peu à la ruine de la discipline monastique. Tels étaient les *chambellans* de l' Abbé, ses *camériers*, ses *familiers* ou amis intimes, ses *écuyers*, ses *bouteillers*, ses *valets*, ses *demi-valets*, ses *muletiers*, ses *maréchaux*, ses *cuisiniers*, etc. etc. [7]).

Durant les beaux siècles de l' Abbaye, la récitation de l'office monastique, tant pendant le jour que durant la nuit, fut l' occupation

sco, 1409; Luc de Curte, 1413-14; Petrellus de Rogerio, 1425-57; Pierre Coloparius, 1468; Vincent de Marinis, 1469; Colella de Antonino de Cuccaro, 1470-1513; etc.

1) Nous ne citerons que *Maynérius* (1318), qui fut ensuite Abbé de Cava.

2) On en trouvera divers exemples, dans le *Reg. Dni Thom.* f° 2. 16 a t°, etc.

3) Tel fut le moine *Jean* (vers 1140) plus tard (1141-58) abbé de S. Benoît de Salerne (VENUS. MS. 24 f° 32 a t°, VENER. *Add.* f. 29 a t., et la *Vit. de Sant'Alf.* Napoli, 1875, p. 7).

4) Voy. VENER. Add. I. *Magister* et *Portus*. 499 a t°, 602 et 605 a t.°.

5) Citons seulement: Pierre, 1226-27; Thomas, 1269; Thomas, 1339-52; Nicolas Marcherius, 1476 (Id. ib. *Eleemos.*) 385 a t°).

6) Les principaux sont: Jean, 1135; Amatus, 1141; Jean de Marsique, 1144-55; Thomas et Peregrinus, 1183; Pierre de Spoleto, Jean de Salerne, Guillaume, Francus et Léon de Polla, 1190; Benoît et Pierre de S. Germano, Roger de Salerne et autres, 1192; Barthélemy, 1231; Guillaume, 1240-52; Pierre, 1256; Jannocarus, 1257; Jean, 1257-64; Matthieu, 1264; Guillaume, 1328; Hugues, 1336.—Sous l'abbé Maynérius on ne compte pas moins de *dix* chapelains, et plus de *vingt-quatre* du temps du cardinal Jean d' Aragon. (Cf. VENER. *Add.* I. *Cappel.* f. 229 a t.).

7) Le lecteur voudra bien nous faire grâce des autres détails qu' il nous serait facile d' accumuler ici sur les *dignitaires*, *officiers*, *familiers* et autres personnages de ce genre, qui vécurent dans le monastère de la Sainte-Trinité, au temps de la *Congrégation de Cava*. On pourra les lire, tout au long, dans les *Additiones ad tabularii Cavensis Indices* de l' abbé VENEREO, aux articles: *Cambellani*, *Camerarii*, *Familiares*, *Scutiferi*, *Valletti*, *Dimidii-Valletti*, etc., etc., et dans les derniers volumes du *Codex diplomaticus Cavensis*, qui, paraît-il, s' en occuperont particulièrement.

principale des religieux [1]). La lecture de l'Écriture Sainte et des Pères prenait encore une bonne partie de leur temps. N'oublions pas que les religieux de Cava étaient adonnés aux soins du ministère pastoral et que dans un grand nombre de localités ils remplissaient en tous points le rôle de nos curés actuels [2]). Plusieurs de ces religieux devaient, en outre, s'appliquer à l'administration des immenses domaines temporels de l' Abbaye.

Les religieux de Cava faisaient ordinairement un seul repas par jour, et cela vers midi, avec une légère colation le soir. Le repas de midi, *prandium*, selon la Règle de S. Benoît, se composait de deux plats, *duo pulmentaria*, toujours maigres. Quelquefois et par extraordinaire il s' y ajoutait un troisième plat, comme à la S. Pierre, à la S. Martin et à la Noël. Ce troisième plat était habituellement fourni par les colons des terres du Monastère [3]). Le vin était permis, mais en petite quantité; la viande, toujours défendue. [4]) Les repas, comme les offices choraux, étaient communs [5]).

L' habit pour tous était noir, comme à Cluny et au Mont-Cassin ; c' est ce qui ressort du traité *De Septem Sigillis* de Benoît de Bari, de la *Bible* du copiste Gui et des *Inventaires* de l' abbé Mainérius. Cet habit pouvait varier, quant au détails; mais pour le fond, il ne changeait jamais. Il se composait surtout d' une ample tunique, d'un long scapulaire et d'un grand capuchon. On y ajoutait, au chœur, la *Coule* ou *Cuculle*, appelée aussi *Cappa Clausa* ou *Floccus*, comme à Cluny [6]). En vertu des priviléges d'Urbain II et d' Alexandre III,

[1]) C' est ce qui ressort des inventaires des divers monastères de la Congrégation de Cava faits sous *l' abbé Thomas* (1260-64), où l'on trouve continuellement ces expressions: *Antiphonarium diurnum, antiphonarum nocturnum, Breviarum pro officio nocturno*, etc. (Reg. Dni Thom. f° 27. 28, etc.)

[2]) Voy,, à l' *Appendice*, lett. HH., la liste de ces *Paroisses*.

[3]) « Predicta Ecclesia Sancti Petri (*de Paterno*) debet reddere Monasterio omni anno.... *In festo S. Petri unum tertium ferculum de quatuor unciis pro conventu*.... Debet etiam ipsa ecclesia sancti Johannis (*de Gualdo)* omni anno supra redditum predicte uncie reddere *unum tertium ferculum pro conventu de quatuor unciis auri*» (Reg. Dom. Balsam. an. 1223, f° 14). Ce troisième plat de *quatre onces d'or* valait 240 francs environ!.... On peut de là argumenter le nombre des religieux formant alors la communauté de Cava.

[4]) VENUS. MS. 24. f. 34 a t°, 21 a t°; *Reg. May*. II. 41-45, III. 5. etc.

[5]) Cf. VENUS. f. 7, *Reg. Bals*. f. 14, *Reg. Thom*. f. 4 a t°, *Reg. May*. II. 36-113, passim. III. 2, etc,

[6]) VENUS. f. 19, *Reg. May*. II. 60, VENER. *Add*. I. Cappa: A. DE BRIMONT. *Un pape au Moy. Age*. p. 72. note.

l'Abbé, quand il officiait pontificalement, prenait tous les insignes épiscopaux: la mitre, la crosse, l'anneau, les sandales, les gants, la tunique et la dalmatique; comme le prouvent les manuscrits cités plus haut et les reliques diverses trouvées par le *R. P. Sanfelice* dans le tombeau des *Saints-Pères* [1]). Les habits pontificaux de l'Abbé, comme les autres ornements d'église, étaient généralement d'une grande richesse, souvent même ornés des images des saints, des armes des rois de Naples et des abbés de Cava [2]). Détail curieux, mais authentique, à l'exemple du grand prêtre chez les Hébreux, l'Abbé de Cava, dans les grandes solennités, revêtait des aubes et des étoles bordées, dans le bas, par une multitude de *clochettes en argent doré*. . . . [3]).

[1]) *Voici la relation que le* R. P. SANFELICE *a bien voulu me communiquer à ce sujet*: « Nell' ottobre del 1874, nel fare la ricognizione dei quattro Santi Fondatori della Badia, rinvenni il corpo di S. Pietro, III Abate, vestito coll' abito monastico, che sotto al tatto si disfaceva; aveva i *guanti Pontificali* alle mani, e tra queste un bastone, che doveva essere la *ferula abbaziale*. Presi uno dei detti guanti, e lo riposi nel Reliquiario. Esso guanto, benchè dopo otto secoli, si conserva bene, meno le estreme falangi delle dita, che mancano; è di seta ritorta lavorata a maglie di color monachile (Maron); sul dorso vi è una borchia di forma ovale, vuota degli ornamenti e lavori, che vi potevano essere; finisce con grosso gallone tessuto a trama di oro.—Nella tomba di S. Leone presi il lungo e pesante *bastone*, che aveva tra le mani, e chiusolo in un cilindro di cristallo, lo riposi nel Reliquiario. Esso pure si conserva benissimo; di color nero, levigato, e finisce con piuolo di ferro, il quale, roso dal tempo e dall'umido, è coverto da una schiuma di ruggine, ove è attaccato un pezzo della *calze*, di cui è visibile la trama, poichè il bastone colla punta poggiava sul piede. Anche i *sandali* del detto Santo furono da me riposti nel reliquario. La loro grandezza è più del piede ordinario, e finiscono in punta acuminata; essi sono di sughero, e lungo i bordi sono traforati con piccoli buchi, ove sono ancora attaccati alcuni residui della lista di pelle, che formava il tomaio, del quale avanza una piccola reliquia.—Nell'urna infine del B. Marino, Abate VII, rinvenni la croce pettorale di lamina di argento, incisa d' una semplice linea, che la percorre dall' una e dall' altra parte: vi era pure l'anelletto pel laccio, ma si è staccato. D. GUGLIELMO SANFELICE *Cassinese. Vicario Generale*. 17 Febbraro 1876. » — Voy. pag. 57, 123, 150, et, à l'*Appendice*, la lett. M.

[2]) « Camisum unum cum imaginibus apostolorum in pede circumdatam. » *Reg. May*. I. f. 8. — « Item cortine quinque de zendato celestrino, cum rosis albis et rubeis, et in medio arma regia, cum armis etiam quondam abbatis Guicziardi et Cave, de quibus ornatur ecclesia. » *Ibid.* f. 10. — « Item solute sunt magistre *Nicolao de Corsica*, pro auro et seta pro laboratura unius frisi, pro quondam pluviali pro Domino ad images sanctorum et arma Hierusalem et Sicilie atque Domini: in quo posita fuerunt certa follagia, que fuerunt de tunicali quondam bone memorie Domini (*Rogerii*) Ducis Calabrie, uncie quatuor, tareni quindecim.» *Reg. May*. II. f. 58. Voy. plus haut. p. 64. — « Item pannum unum de altare cum regiis aureis. *Reg. Card. de Arag*. I. an. 1479, f°. 86 a t°. etc. etc.

[3]) « Camisum...unum cum campanellis de argento deauratis viginti octo et uno pomc-

Outre les fêtes du Calendrier Romain, celles de la *S. Trinité*, de *S. Benoît* et des *Saints-Pères* étaient célébrées avec une grande dévotion [1]). On ne manquait pas non plus de fêter le jour anniversaire de la mort ou mieux de la sépulture (*depositio*) des *Abbés Bienheureux* [2]). Tous les jours, on récitait des prières particulières pour les bienfaiteurs de l' Ordre. L' on faisait encore chaque année, chaque cent jours, chaque mois, ou chaque semaine des services funèbres pour le repos de l'âme des plus insignes donateurs [3]). Mais il est deux solennités, particulières à Cava, que nous ne devons point oublier: la fête du *Jeudi-Saint* et l' anniversaire de la *Dédicace de l' Église*. La fête du Jeudi-Saint, *Magnum Jovis præceptum*, dont l'origine remonte à S. Alfère [4]), attirait à l' Abbaye un concours extraordinaire. De tous les environs, surtout des principautés de Salerne, d' Avellino, de Bénévent, de Capoue, d' Amalfi et même de Naples, les peuples s' y rendaient en foule et souvent pieds-nus. Un fois l' église était si pleine que plusieurs personnes allèrent se percher sur l' ambon. Un enfant tomba et mourut sur le coup; mais les mérites de S. Constable lui rendirent la vie [5]). Les fêtes qui se célébraient en Septembre, à l' occasion de la consécration de l' Église, étaient peut-être plus fréquentées encore. Ainsi l'on trouve que la femme de *Robert*, « Empereur de Constantinople, » en Octobre 1352, s'y rendit en grande pompe, accompagnée d' une nombreuse suite. Peu après la *Duchesse de Duras*, en fit autant [6]). Or, dans ces deux circonstances les vassaux du Monastère et surtout le clergé du diocèse abbatial allaient faire hommage de

to. » — Stolae...cum imagine apostolorum, circumdatis eorum capitibus de perlis cum campanellis deauratis. » *Reg. I. May.* f° 8.—Cf. Polver. *Desc. della Cava.* II. p. 56.

1) Voy. p. 97, surtout la n. 2. Cf. Rodul. MS. 61. p. 79; Vener. *Add.* passim.

2) Cela ressort évidemment du calendrier qui se trouve dans le MS. Memb. n° 19.

3) «Promisistis ministros ipsius Ecclesie (*Cavensis*) facturos mihi post obitum meum *tertiale*, *septimum* et *trentale* et *centesimum* et *anniversarium* omni anno. » *Parch.* de 1213. Arc. XLVI. n. 70. — On peut voir, dans Vener. (*Add.* art. *Annale* et *Centesimum* f° 808) d' autres exemples, de 1098, 1108, 1178, 1218, etc.

4) Cf. MS. Memb. n°. 24, f° 7: *Vita di Sant' Alferio*, p. 24, et, plus haut, p. 27.

5) MS. Memb. n° 24, f° 55 a t°. —« Nel giorno del Venerdì Santo, concorrendo secondo il solito, da diverse parti gran moltitudine d'uomini e donne, coi piedi nudi e con lagrime al Monasterio Cavense, per guadagnar l'indulgenze » etc. Rodul. MS. 65. f.° 68 a t°. etc.

6) « Pro pretio porcorum duorum ponderis rotulorum CXII, emptorum ab eo ad rationem de rotulis octo pro quolibet tareno, et exeniatorum Domine Ducisse Duratij venientis ad Indulgentiam Monasterii, tareni XIV. » *Reg. II. May.* f. 46. Cf. De Blasi, *Lett. familiar.* p. 15. Napoli. 1786. in-f.

fidélité à l' Abbé [1]). Les hommes de Cava en particulier s' y rendaient en grand nombre et souvent pour y traiter des affaires de l'*Université* ou *Commune de Cava*, comme nous dirions aujourd' hui [2]).

Dans leurs relations avec les populations circonvoisines les religieux de Cava ne suivaient pas ordinairement la législation des Lombards ou des Normands, des Allemands ou des Angevins, qui se succédèrent si rapidement dans le royaume de Naples; ils ne reconnaissaient que l'autorité de la *loi Romaine*, le *Code de Justinien*, et dans les contestations avec les comtes ou barons, princes ou seigneurs de l'époque, chaque religieux, on peut le dire, eût volontiers répété le fameux : *Cives romanus sum*[3]).

Suivant les usages alors reçus et les privilèges dont il jouissait, l'Abbé de Cava rendait la justice à ses vassaux; tantôt directement et par lui-même, comme le prouvent: le diplôme accordé, en Février 1138, par le Bienh. Siméon aux hommes du château de S. Ange du *Cilento* (*Castellabate*); le jugement de Dom Philippe *de Haya* au sujet d' une terre située à *Sant' Adjutore* de Cava (1327), et la sentence de l' Abbé Maynérius contre les rebelles de Cava, en 1365 [4]); tantôt et plus généralement par l' entremise de ses officiers de justice : stratigots, justiciers, baillis, et autres juges. La cour ou

[1]) « Tantum omni anno ipse Robertus et eius heredes dent et persolvant... *in mense Septembris, videlicet in die Indulgentiae Monasterii Cavensis*, censum de cera libras tres et nihil aliud. » (4 Mart. 1359. Arc. LXXIII, n. 116) — « Pro censu libre unius cere laborate solvendo annis singulis et in perpetuum *in festo Indulgentie ipsius monasterii Cavensis, videlicet in die 5. mensis septembris.* » (28 Apr. 1428. Arc. ant. 27. n. 58).— « Redditus ducatorum 25 de carolenis argenti..... *in festo Indulgentie Dedicationis Ecclesie S. Trinitatis Cavae, 4 et 5 Septembris anni cuiuslibet.* » (4 Sept. 1470. Arc. LXXXIV. n. 99). « Redditus ducatorum 24..... videlicet uncias duas *in die Jovis Sancti* et alias uncias duas *in mense septembris et tempore Indulgentiae dicti nostri Monasterii Cavensis.* » (1 Sept. 1477. Reg. III. Card. de Arag. f. 83). etc.

[2]) « Item per le spese che si fanno l' anno, in due volte, nelli giorni dell' Indulgenze alli supervenienti et per cortigiare due volte l' anno, *dove si congregano li Cittadini de la Cava al Monasterio, secondo l' antiqua consuetudine, ad proponenda et pertractanda negotia publica* » etc. (*Reg. I. Card. de Arag.* an. 1478. f. 152 a t°).

[3]) « Ipsum scriptum eorum irritum esse, *secundum Romanam legem, qua ipsum Monasterium et supradicti fratres vivunt, quoniam, in libro* Institutionum, Justinianus *ita censuit.* Masculo igitur usque ad quatuordecim annos substitui potest, feminæ usque ad duodecim annos et si hoc tempus excesserit, substitutio evanescit. » (Ex doc°. anni 1085, Arc. ant. 85. n. 40)

[4]) Arc. XXVI. n. 61. *Abbat. Cav. Epist.* MS. f. 77: *Reg. IV. May.* f. 45 a t°. De Blasi, *Chron.* an. cit. etc.

Curie de l'Abbé avait son siége principal dans l'enceinte du *Corpo-di-Cava*, et un grand nombre de sucursales à *Roccapiemonte*, *Castel-labate*, *Capaccio*, *Perdifumo*, *San-Mango*, *Tramutola*, *Polla*, *etc.*[1]).

Quand le Monastère recevait ou faisait qnelque donation de biens-fonds, la prise de possession ou *tradition* avait ordinairement lieu d'une façon matérielle et par un de ces moyens: 1° *per virgam*, par la verge, comme en 1058, 1185; — 2° *per fustem*, par la baguette, comme en 1086, 1124, 1306, 1342; — 3° *per baculum*, par le bâton, comme en 1087, 1120, 1129, 1144, 1155, etc.; — 4° *per librum*, par le livre, comme en 1100, 1104, 1131, etc.; — 5° *per gambettam*, par l'aspersoir (?), comme en 1136; – 6° *per cultellum*, par le couteau, comme en 1170, 1238, 1231; — 7° *per capucium*, par le capuchon, comme en 1300; – 8° *per annulum*, par l'anneau, comme en 1321; – 9° *per pedum positionem et manuum apprehensionem*, par la position des pieds et l'appréhension des mains, comme en 1413, etc. [2]).

Mais comme les propriétés de la Congrégation étaient devenues, en peu de temps, d'une étendue immense et d'un nombre infini, pour ne point les laisser tomber en friche, on dut bientôt les donner à cultiver. Le mode de concession de plus ordinaire était le *bail emphytéotique*, par lequel on transferait au colon la jouissance à long terme d'un terrain déterminé, à la charge d'y faire des améliorations et de payer annuellement certaines redevances. Le monastère de Cava se réservait toujours le domaine des biens qu'il concédait. C'est ainsi cependant que fut accordé, aux propriétaires actuels, presque tout le territoire de *Cava-dei-Tirreni* et des pays environants: *Vietri*, *Cetara*, etc.; comme aussi la majeure partie de ces vastes régions de la *Lucanie*, que l'on appelle *Cilento*[3]). Généralment il était d'usage de renouveler ces contrats emphythéotique toutes les 29 années [4]).

Les redevances que la Congrégation de Cava retirait de ses proprié-

[1]) Voy. p. 259, et cf. VENER. *Addit*, f. 128.

[2]) VENER. op. cit. *Possessio*, f° 633-635.

[3]) C'est ce que prouvent des milliers de parchemins que l'on pourra bientôt lire dans le *Codex dipl. Cav.*, et aussi le *Reg. D. Balsami* tout entier. Comme nous l'observerons à la page suivante, dans la vallée de Cava seulement il y avait plus de 1200 *colons emphithéotiques.* — Cf. d'ailleurs VENER. *Addid.* Cava, à la fin, et surtout Concession. Emph. factae a Mon. Cav. f° 164.

[4]) « Concedimus benignius, locamus, damus et arrendamus in emphiteusim libellario nomine et *ad renovandum singulis vigintinovem annis, secundum morem dicti nostri monasterii Cavensis.* » etc. Reg, III. Card. de Arag. f.° 113. — Cf. VENER. *Addit.* f.° 287 a 1.

tés étaient relativement fort légères; mais leur grand nombre finissait par produire un total considérable. Ces redevances, connues généralement sous le nom de: *extalles* ou *tailles*, constituaient la source principale des revenus fixes de Cava. Afin d'en donner une idée un peu claire, nous allons rapidement passer en revue les divers *Livres de Compte* des abbés Balsamus, Thomas, Maynérius et du Cardinal Jean d'Aragon et déterminer ainsi la somme approximative des *Revenus annuels de l'abbaye de Cava.*

Les revenus *fixes* de l'abbaye de Cava étaient en *argent* et en *nature.* D'après le *Registre de l'abbé Balsamus* de 1222-25, *la seule vallée de Cava* fournissait annuellement un revenu de 1048 taris. Les possessions de *Roccapiemonte* rapportaient 81 taris, 2 livres de cire, 2 livres d'encens, et 200 œufs ; celles de *Nocera*, 36 taris, 10 livres de cire et 50 œufs; celles de *Castellammare di Stabia*, 7 taris de Salerne; celles de *Graniano*, 22 taris; celles de *Sarno*, 5 taris. Les immenses propriétés de *Salerne* et de *Bosanula* rendaient 528 *sous d'or*, sans compter « beaucoup de possessions que le Monastère administrait directement. » Les propriétés de S. Pierre de *Paterno* et de S. Jean de *Galdo* étaient louées pour 4 onces d'or ; celles de *Cicala*, pour 6 ; celles d'*Atripalda*, pour 1; celles de S. Léonard d'*Avellino*, pour 3; celles de S. Marie de *Pao* , pour 2 ; etc. [1]). Ce qui donnait enfin , pour les seuls revenus en argent, un total d'au moins *25 onces d'or, 550 sous d'or, 1140 taris d'or, ou de Salerne*, soit au delà de *8000 francs de notre monnaie.* Et notons soigneusement que les revenus de beaucoup de terres, maisons, village, etc. ne sont pas évalués dans le *Registre de l'abbé Balsamus* et que ce *Registre*, fort incomplet, ne parle point des revenus du *Cilento*, de *Pouille*, de *Sicile*, et autres lieux.

Suivant le *Livre des revenus des terres et des églises de Cava, de l'abbé Thomas* (1261-62), on sait que 154 colons des villages de *Corpo di Cava, S*[te] *Lucie et Priato* fournissaient annuellement au monastère la redevance totale de *1418 tomoli de noisettes;* que 425 autres colons des villages de *Dragonea, Porta-Gignoli, Capilla, Vallone de Cerro, Bannara, Caprilia*, lui donnaient au moins *2874 tomoli* de *châtaignes* ; que 283 colons des villages de *Mitiliano*,

[1]) *Ces derniers revenus étaient affectés à la grande solennité de Jeudi-Saint* : « De omnibus autem istis redditibus predictis, interventu sancti conventus, statuit dominus Abbas in capitulo, ut domno Vestarario debeant persolvi et assignari spetialiter pro magno mandato quod facimus in die Sancto Jovis ; et sub pena excomunicationis ordinavit, ut nec in vita, nec in morte, ordinatio ista debeat modo quolibet violari », *Regest. D. Bals. abb.* f. 14 a t.

Pasciano, Vietri et *Dragonea*, lui payaient la somme de *17 onces d' or, 7 tàris et 9 grains;* puis que 292 colons de *Pasciano, Dragonea, Vietri, Mitiliano*, etc., étaient encore tenus à donner au Monastère une énorme quantité de *Saluts* ou impôts annuels de nature diverse, consistant surtout en volaille, œufs, vins doux, raisins, figues sèches, etc., désignés généralement par ces mots : *saputæ cum palmentatis*[1]); que les six églises de *Mitiliano, Priato, Pasciano, Dupino* et des *Traverses* payaient 1 once et 1 tari; enfin que les oliviers de *Vietri* et de *Dragonea* donnaient 33 *quarantani d'huile*[2]).

Le *Registre de l' abbé Thomas*, des années 1259-64, fournit également quelques données intéressantes. Ainsi l'on sait que le monastère de Cava retirait annuellement 36 *onces d' or* de ses propriétés de *Trani ;* 9 de celles de *Molfetta ;* 40 de celles de *Bari*, et 2 de celles de *Tarante*. *Massafra* rendait 2 onces ; *Castellaneta*, 1 once ; *Juncarico* 6 onces ; *Melfi*, 20 taris et *Cannes* 30 taris. *Gravina* produisait 23 *livres de cire*; les églises de S. Pierre et S. Paul de *Renda*, 2 onces; *Rota* en Calabre, 10 onces; S. Georges de *Nole* et la Sainte-Trinité de *Cicala*, 6 onces ; S. Cataldus de *Taurasio*, *1 augustale*. S. Pantaléon de *Fuscalde*, 3 augustales; S, Jean de *Viétri* 7 augustales; S. Nicolas de *Serramezzana*, *24 robas magnas* de céréales « pour ensemenser

[1]) C' est ce que prouvent les extraits suivants : « *Saputam* unam et *Palmentaticum* unum, secundum consuetudinem loci, dare teneatur omni anno, amodo et in perpetuum, et nihil aliud, non obstante si dictum manasterium alias *salutes sive saputas* de dictis terris annualiter habere consuevit ». (Cava, 1291, Arc. LIX. 89). — « Et in nativitate D. N. J. C. dent ei *salutem* tarenos duos et in Pascha Resurrectionis eius et omni anno *salutes* gallinam unam ». (Roccapiem. 1125. Arc. XXI. 115), — « Et ducant vel dirigant omni anno ipsorum annorum partibus supradicti monasterii quatuor *salutes*: vedelicet in festo S. Martini unam gallinam, in Nativitate D. N. J. C. salmam de vignis, et in Carnislevamine (*Carnaval*) unam aliam gallinam, et in Paschate Dominice Resurrectionis triginta ova ». (Jan. 1205. Arc. XLV. 54). — « Et annualiter demus eis *palmentatica* sicut consuetudo est, scilicet duo paria de pullis bonis (Avril 1042. Arc. ant. 73. n. 109). — « Et *palmentatica* omni anno per vendemias eis dent unam gallinam et unum parium de focaciis bonis ». (Fév. 1067. Arc. ant. 101. n. 366). « Et omni anno *Pulmentatica* et *Airetica* ad ipsum Missum (Domini Abbatis) demus, secundum consuetudinem de ipso loco. Et per omnes annos tempore *Aire*, dum ibi steterit ipse Missus pro recipiendo ipso *Terratico*, nos illum nutriamus ». (Avr. 1046. Arc. ant. 31. n. 87). — Cf. VENER. *Addit*. f. 120 a t, 642 et 726.

[2]) Nous n'avons pu déterminer la valeur de cette mesure, si usitée au XIII. et XIV. S. surtout pour évaluer les huiles. Peut-être est-ce la même mesure que la *Quarella* employée alors pour mesurer les grains, et valant la *douzième* partie du *tomolo*, soit 4 litres 61 (V. VENER. *Add*. Mensura Quarantini, Mensura Quarellæ, f° 536 a t° et suiv.)

les terres de *Licosa*; » S. Nicolas de *Mercatello*, *80 modii* de grains divers, etc. etc.[1]) Nous terminerons cette aride nomenclature par un détail intéressant, croyons nous, sous divers rapports: En 1259, le roi *Manfred* accorda à l'abbé de Cava et à ses religieux la permission d'extraire, sans être molestés, de leurs terres de S. Matthieu *ad duo flumina*, de *Castellabate*, de *Santa-Barbara*, de S. Nicolas de *Mercatello* et de *Tusciano*, et de transporter, par mer, sur de petits vaisseaux, jusqu' au monastère de Cava, pour l' usage des religieux, l' énorme quantité de *mille* modii *de céréales*[2]).

Plus tard, du temps de l' abbé *Maynérius* (1341-66) et sous le cardinal *Jean d' Aragon* (1465-85), les revenus annuels du Monastère étaient fort considérables aussi, et consistaient également en argent et surtout en nature: céréales, cire, châtaignes, noisettes, vin grec et vin latin, huiles, poulains, génisses, etc. Afin que le lecteur puisse avoir une idée de ces revenus et établir quelques points de comparaison, nous lui en donnons, ci-dessous, une liste, d' après les *Registres de Maynérius et du Cardinal d' Aragon*. Nous y ajouterons, en outre, les chiffres que *Venereo*, dans son *Dictionnaire*, nous fournit comme fixant les revenus de l' Abbaye à son époque (1590-1620). Cette liste, très-incomplète, bien que longue, aura, de plus, l'avantage de nous faire connaître l' *Étendue de la Congrégation de Cava* au XIVe, XVe et XVIe siècle, et celui de nous permettre d' *évaluer*, pour ainsi dire, *mathématiquement*, *l'importance d'un grand nombre de Monastères soumis à la Sainte-Trinité de Cava.*

[1]) Voy., à l' *Appendice*, lett II, ce document curieux et inédit.

[2]) Redditus, sive census Ecclesiæ S. Trinitatis de *Trano* . . 9 unciæ.

Redditus, sive census Ecclesiæ S. Trinitatis de *Trano* . .	9 unciæ.
Redditus *Molfetæ*	40 unciæ.
Redditus *Bari*	36 unciæ.
Redditus *Gravinæ*	23 libr. ceræ.
Redditus *Canni*	30 tareni.
Redditus *Tarenti*	2 unciæ.
Redditus S. Luciæ de *Massafra*	2 unciæ.
Redditus S. Sabini de *Castellaneto*	1 uncia.
Redditus S. Viti de *Casal-Rupto*	1 uncia.
Redditus S. Mariæ de *Juncarico*	3 unciæ.
Redditus *Melfi*	20 tareni, etc.

(Vener. *Summar. Reg. D. Thom.* f. 3. — Cf. surtout le f. 14 de ce même *Regest*).

LISTE

des principaux revenus annuels de l' Abbaye de Cava.

MONASTÈRES DIVERS	PROVINCES	REVENUS SOUS MAYNÉRIUS 1341 66		J. D'AR. 1465–85	VENEREO 1590–1620
		Onces	Livres de cire	Ducats	Ducats
S. Ange et S. Marie de *Casal-Rutto.*	Terre-d' Otrante	30	30	32	17
S. Ange de la *Forêt-Noire* . . .	Principauté-Cit.			2	14
S. Ange de *Nocera-dei-Pagani.* .	Id.	35		100	
S. Ange de *Terresino.*	Id.	20			
S. Antimo de *Rocchetta.* . . .	Capitanate.			170	
S. Archange de *Perdifumo* . . .	Principauté-Cit.	13			
S. Arch. de la *Porte des-Moines.* .	Naples	64 a)		20	
S. Archange de *Tusciano* . . .	Principauté-Cit.				100
S. Arsène de *Dianum*	Id.	10	10	102	
S. Barbara de *Capaccio*	Id.	44 b)		58	90
S. Barbara de la *Brucca* ou de *Novi*	Id.	8		24	
S. Barbatus de *Taurasio*	Principauté-Ult.				18
S. Benoît d' *Ollano*, près *Oppido* .	Calabre-Ult.				6
S. Blaise de *Salvia*	Principauté-Cit.	11	11	20	
S. Égide du *Mont-Gargan* . . .	Capitanate.	60		266	150
S. Étienne et S. Marie de *Juncarico*	Id.	26		270	760 c)
S. Fabien de *Casacastra*	Principauté-Cit.	4	4		1
S. Félicité de *Palma*	Terre de Labour				30
S. Georges de *Nole*	Id.	14	14 d)		
S. Grég. *de Regionaria*, à *Naples* .	Naples	40	40		382
S. Jacques de *Brienza*	Principauté-Cit.	66	11 e)	25	22
S. Jean de *Fabrica*, ou *le Rond.* .	Capitanate.	134		266	150
S. Jean de *Gualdo*, à *Montella* . .	Principauté-Ult.	2	5		
S. Jean-Baptiste de *Roccapiemonte*	Principauté-Cit.	10	10 f)	100	407
S. Jean-Baptiste de *Terresino* . .	Id.	20			
S. Laurent de *Rustineto*, à *Nocera* .	Id.	15	24		
S. Léonard d' *Avellino*	Principauté-Ult.	4	3		12
S. Lucie de *Cannes*	Terre-de-Bari	1	1		
S. Lucie de *Massafra*	Terre-d' Otrante	2			9
S. Magne du *Cilento*	Principauté-Cit.	20			1
S. Marie de *Cervina*	Terre de Labour		10		6
S. Marie de *Cyr-Zosimo*	Basilicate	8			
S. Marie-de-*Domno*, de *Salerne.* .	Principauté-Cit.	93		147	
S. Marie-la-Neuve, de *Gravina.* .	Terre-de-Bari			6	33

a) Y compris les revenus des maisons de *Naples* et de *Resina*.

b) Plus 3 poulains, 2 génisses, et 50 *dizaines* de *Caciocavalli* (*Equicaseorum*) ou fromage. (III. 14).

c) Plus 30 *tumuli* de froment. (VENER. IV 316.)

d) *Ou bien* 19 *modii* de noisettes. (II. 18 a t., 31).

e) Plus 3 *cantari* de fromage. (DE BLASI *Chron* 1358, fin).

f) Plus 100 *salmes* ou *onera* (charges) de vin (III. 13).

MONASTÈRES DIVERS	PROVINCES	REVENUS SOUS MAYNÉRIUS 1361-66		J. D'AR' 1465-85	VENEREO 1590-1620
		Onces	Livres de Cire	Ducats	Ducats
S. Marie de *Gulia*, de *Castellabate* .	Principauté-Cit.	95 [a])			
S. Marie-de-Herchia, près *Amalfi* .	Id.		16 [b])	7	6
S. Marie-des-Morts, d' *Atripaldi* .	Principauté-Ult.	12	12		
S. Marie de *Pertosa*	Principauté-Cit.	20		22	
S. Marie-de-Pao, de *Nocera* . .	Id.	11			
S. Marie-de *Rota*, près *Reggio* . .	Calabre-Ult.	10			
S. Marie-du-Secours, de *Longobuco*	Calabre-Cit.			60	
S. Marie-Madeleine, de *Bari* . .	Terre-de-Bari	2	2	24	55
S. Marine de *Crasso* ou de *Novi* .	Principauté-Cit.	44		24	103
S. Martial de *Cervina*, à *Maddaloni*	Terre de Labour		10	2	6
S. Martin-de-*Turrifurca*, de *Melfi* .	Terre-de-Bari	28	15	34	40
S. Matthieu *ad-duo-flumina* . .	Principauté-Cit.	32	32 [c])		
S. Matt. de *Tusciano*, près *Eboli* .	Principauté-Cit.	8 [d])			
S. Maxime de Salerne	Id.			100 [e])	450 [f])
S. Nic.-*de-Cibariis*, près *Mont'Aper*.	Principauté-Ult.				24
S. Nicolas-*de-Flasco*, à *Fassanella*.	Principauté-Cit.				23
S. Nic.-des-Lombards, à *Paternione*	Sicile				205
S. Nic.-du-Mercatello, près *Capac*.	Principauté-Cit.	8			
S. Nic.-du-Marais, du *Mont-Gargan*	Capitanate	50			
S. Nicolas de *Serramezzana*. . .	Principauté-Cit.	13			3
S. Pantaléon de *Paula*	Calabre-Cit.	3	2	66	
S. Pancrace et S. Pierre de *Atana*.	Principauté-Cit.			25	23
S. Pierre de Bragalla, près *Noia* .	Basilicate			9	
S. Pierre *ad Columnellum*, à *Eboli*.	Principauté-Cit.	20	14	62	43
S. Pierre de *Dragonea*, à *Cava*. .	Id.	1		62	43
S. Pierre de *Olivola*, à *Vico Aquidio*	Capitanate	27		6	
S. Pierre de *Paterno*	Principauté-Ult.	12	12		250
S. Pierre de *Polla*	Principauté-Cit.	8	4	25	
S. Pierre de *Scalea*	Calabre-Cit.				3
S. Pierre de *Tramutola*	Basilicate			42	
S. Sauveur de *Montorio*	Principauté-Cit.	15	15	72	
S. Trinité de *Capoue*	Terre de Labour	12	12	6	150

[a]) Cette somme se formait des revenus suivants: *Terragium*, 30 onces, *Dîme du vin*, 17 onces, *Rectoria*, 8 onces, *Fida animalium*, 22 onces, *Droits divers*, 18 onces (*Reg. D. Mayner*. III. 123).

[b]) Plus 24 *umblata*, ou bien 2 *quarantani* d' eau de rose et 12 de *Citron* (II. 18).

[c]) Plus 12 *tumuli* de grains (III. 22 a t.)

[d]) Plus l'énorme quantité de 200 *modii* ou 2400 *tumuli* de grains (II. 12. 30. III. 14). Sous le Cardinal d'Aragon, *Tusciano* rapportait 1404 *tumuli*: 933 de froment et 471 d'orge. (II. 29. 160. Vener. *Dict*. III. 209).

[e]) Plus 238 *tumuli* de grains. (Vener. *Dict*. III. 306).

[f]) Plus 115 *tumuli* de froment, 56 d' orge, 62 de fèves, et 8 de seigle. (Id. *Ib*. 223).

MONASTÈRES DIVERS	PROVINCES	REVENUS DIVERS			
		MAYNÉRIUS 1361–66		J. D'AR. 1465 85	VENEREO 1590–1620
		Onces	Livres de Cire	Ducats	Ducats
S. Trinité de *Cava* et dépendances	Principauté-Cit.	195	166 [a])	687	
S. Trinité de *Sarno*	Principauté-Cit.	7		12	250
S. Trinité de *Trani*	Terre de-Bari	6	6	48	
S. Valentin de *Bitonto*	Id.			2	
S. Venera de *Rescigno*	Principauté Cit.				23

[a]) Détail des principaux revenus que l'Abbaye retirait annuellement, sous *Maynérius*, de la *Vallée de Cava* et de ses dépendances :

SOURCE DES REVENUS	Onces	Taris	Livres de Cire	REVENUS DIVERS
Office dit Camerariatus	20	—	100	etc. (Voy. pag. 259, n. 5).
Office dit Praepositurastus	20	—	20	etc. (Voy. pag. 258, n.).
Office de Châtelain, de Sant' Adjutore	30	—	—	
Chambre de l'Abbé (Camera Abbatis)	8	15	8	
Noisetiers de Cava et dépendances	21	7	—	ou bien 144 *modii*, 9 *tumuli*, 3 *quarantani* de noisettes (II. 2).
Droits de Dragonea	12	—	—	et 40 *salmes* de vin (II. 7 a t.)
Usine de fer (Ferraria) de Vietri	10	—	—	et 10 *cantari* de *fer*.
Carrière de Pierres de Vietri	4	—	6	
Moulins de Vietri	8	22	—	
Moulins de la Molina	2	14	—	
Moulins de Cava	4	6	—	
Droits sur le commerce à Cava	8	10	—	
Terres et oliviers autour du Monastère	3		—	35 *sal.* de vin et 4 *quarant.* d'huile.
Oliviers de l'Obédience de Vietri	—	—	—	130 *quarantani* d' huile.
Terres du Piano della Camera	8	15	8	
Terres du Domaine de Cava	—	—	—	6 sal. de vin *latin* et 35 de vin grec.
Terres, dites dei Gualli	30	—	—	
Terres de Castagnetta *et droits divers*	4	6	24	
Total	195	5	166	

(Pour la valeur des *monnaies, poids, et mesures* dont il est question ci-dessus, voyez, à l' *Appendice*, lett. T.)

Il est encore un genre de revenus, que nous appellerons *variables*, dont nous devons dire quelques mots. Tels étaient les revenus des ports de mer, comme *Vietri*, *Fonti*, *Cetara*, etc., qui se percevaient d' après le tarif déjà connu[1]). Tels étaient encore ces droits et ces cadeaux, obligatoires, connus sous le nom de: *Umbula*, *Umblata* ou *Oblata*, *Coronæ*, *Laudeniæ*, *Excemiæ*, *Bucellata*, *Salutes*, etc.[2]), que les Églises du diocèse de la Sainte-Trinité,

[1]) Voy. p. 148. n. 1. — Cf. l'*Invent. D. May.* f. 160 et le *Reg. III. Card. de Arag.* f. 39.

[2]) Voici ce que dit VENEREO sur chacun de ces mots: 1° « *Umbula* fuit quaedam species panis, a bolo dicta, ex farina constans, melle et aromatibus adiectis, vel, ut alii malunt, genus monetae antiquissimum, ex annotationibus in lib. *Inv. May.* f. 160. Aliqui verò dicunt *umbulam* fuisse panem et farina et rubo ovorum confectum » (*Dict.* III. 26, 138, 307) — 2° *Um-*

les vassaux du Monastère, les colons de ses vastes terres et autres, devaient faire à certaines époques de l'année, par exemple, à la S. Martin, à la Noël, à Pâques, etc. [1]). La valeur et le nombre de ces dons étaient bien plus considérables qu'on ne se l'imaginerait d'abord; il en est question à chaque instant, dans les documents des Archives de l'Abbaye [2]).

Si l'on réfléchit maintenant à tout ce qui vient d'être dit; si l'on observe d'ailleurs qu'il est impossible, en quelques pages, d'énumérer tous les revenus de l'abbaye de Cava, soit parce qu'ils ne sont pas marqués clairement dans les *Registres* cités, soit à cause de la grande difficulté de les trouver dans ces vieux manuscrits, souvent illisibles; enfin si l'on se souvient que la valeur de l'argent, au Moyen Age, était au moins quadruple de celle d'aujourd'hui [3]), on conviendra que les revenus de Cava devaient atteindre un chiffre énorme et dépasser certainement *un million de francs par an*, soit près de *3000 fr. par jour*. Ces nombres sont considérables, sans doute; mais ils sont pro-

blata ou *Oblata*, « species panis duodecim unciarum » (ib. f. 138)— 3° *Corona* species « panis, forma rotunda ad coronae similitudinem, vel pecunia » (ib. 173) — 4° *Laudemia* est recognitio quaedam directi dominii trium vel quatuor ducatorum pro centenario valoris fundi, quae fit directo Domino à novo possessore fundi quotiescumque emphytheuta alienat fundum cum assensu directi Domini, alias alienatio nulla foret et fundus ad directum Dominum devolveretur. » (ib. 114)—5. *Exenia*, « munera directo Domino praestari solita singulis annis ab emphyteuta. » (*Addit.* I. 369) — 6. « *Bucellata* idem ac umblata » (*Dict.* III. 313)— *Salutes* sive dona (*Abb. Cav. Epis.* f. 30 ; MORCALDI. *Syn.* p. xlix — Cf. aussi la p. 268).

[1]) Telles étaient encore les redevances dues au Monastère pour la *Chasse des pigeons* ou *palombes*, dont déjà nous avons dit un mot (p. 3. n. 1). Voici, d'après le *Registre du bienh. Balsamus*, de l'an 1222, f. 1, la *Liste des Jeux de Palombes* (*Plagaria*) *et des revenus qu'en retirait le Monastère de Cava*: « REDDITUS DE UNIVERSIS « PLAGARIIS. De plagariis de *Veteri*.... De plagariis de *Cordusis*..... De plagariis de « *Staphiro* et vacuiis, tari XII. De plagariis de *Tyrrento*, in festo sancti Martini, « tari C. et paria de palumbis nonaginta. De plagariis de *Fuciccla*, in festo sancti « Martini, tari XCIIII. De plagariis de *Vallone*, ubi *Perinellu* dicitur, et de plagariis « de *Casaburi*, *Ceccarese*, *Goffrido de....*, *Petrus de Silvestro*, in festo Sancti Mar- « tini, tari XXXIIII. De arbusto *Angeli Magri*, in nativitate Domini, pro censu, tari « VI, et de plagariis tari XL. » etc. Cf. ADINOLFI. *St. della Cava*. p. 111).

[2]) Ainsi, au temps de l'Abbé *Maynérius*, S. Jean d'Amalfi devait donner à l'Abbaye 40 *Umbulae* par an; S. Jean de Raparo de Cava, 14 *umblatae*; S. Marie du Corpo-di-Cava, 6 *taris* et 6 *bucellata*; Ste Marie-de-Vetranto, 24 *umblata*, ou bien 12 *bucellata*; S. Matthieu *le petit*, de Salerne, 12 *coronae* et 3 paniers de raisin sec; S. Nicolas de Pregiato, 12 *oblata*, etc. etc. (Ex *Reg.* III. *May.* passim).

[3]) BIANCHINI, *Storia delle Finanze nel reg. di Napoli*, I. 149, Napoli. 1834; MAT. CAMERA, *Import. scoperta del famoso tarèno di Amalfi*, p. 18. Napoli, 1872.

35



portionnés aux immenses domaines possédés par l' Abbaye. C' est, du reste, ce qui ressort clairement des traditions qui se conservaient encore à Cava même, au temps de l' abbé *Rodulphe* et que nous ne rapporterons plus ici [1]). Disons seulement, ainsi qu' il est de notoriété publique, que l' Abbaye de Cava, avant la suppression de 1807, possédait une rente annuelle de *soixantemille ducats*, c' est-à-dire plus de 255 C00 francs; rente qui devait être au moins double, sinon triple, du temps de la *Congrégation de Cava*, avant la perte du domaine temporel du *Cilento* et la formation violente du nouveau diocèse de la ville de *Cava-dei-Tirreni*, dont nous parlerons bientôt.

Mais, demandera-t-on peut-être, quel usage faisait la *Congrégation de Cava* de ses immenses revenus? — Il n'est point difficile de répondre à une semblable question. Et d'abord, une grande partie des revenus, surtout ceux en nature, comme les grains de *Tusciano*, les huiles du *Cilento*, de la *Pouille* et de *Vietri*, les châtaignes et les noisettes de *Montorio* et de la vallée de Cava, les vins de *Nocera*, de *Roccapiemonte*, de *Sarno* et de *Castellabate*, etc., étaient employés généralement à la nourriture et à l'usage des religieux. C' est dans ce but unique que le roi *Manfred* permit à l'abbé *Dom Thomas*, en 1259, d' extraire, librement et sans taxes, de ses propriétés, l'énorme quantité de *mille muids de grains*, soit au-delà de 6650 hectolitres!.. Chiffre qui suppose d' ailleurs plusieurs centaines de religieux à Cava ou dans les monastères de sa dépendance et qui confirme ce que déjà nous avons observé à cet égard [2]).

De très-fortes sommes étaient, en outre, affectées à l' entretien de ces mêmes religieux, comme le prouvent les comptes que l' on peut lire tout au long dans les *Registres de l' Abbé Maynérius*, sous les diverses rubriques de : *Vestariæ*, *Caligariæ*, *Butticulariæ*, *Specieriæ*, etc., etc. Ainsi, pour en donner un exemple, chaque religieux, sous *Maynérius*, recevait annuellement *trois onces d' or* pour habillement, chaussures, médecin et médecines ; le prieur en avait six [3]). Or, en supposant cent religieux seulement à Cava, c' était, par an, 306 onces ou 18360 fr., employés pour cette seule catégorie de dépenses....

N' oublions pas que, chaque année, des sommes fort considérables

[1]) Voy. p. 73, surtout la note 2.

[2]) Voy. p. 71, 108 et Vener. *Dict.* III. 243, et, à l' *Appendice*, lett. II.

[3]) « Expensae vestiariae Monachorum in pecunia, quae dabatur a Domino Abbate, in anno 1352, videlicet unicuique unciae 3 annuatim, pro indumentis, calciamentis, medico et rebus medicinalibus; sed P. Priori dabantur 6 unciae. » Vener. *Repert. Reg. II. May. Abb.* f. 4. — Cf. ce même *Registre*, f. 96.

étaient encore affectées aux besoins de l'indigence et à l'entretien soit de *l'Infirmerie* et de *l'Hospice du Monastère*, soit des *Hospices* de *Naples*, de *Nocera*, de *Vietri*, de *Paula*, de *Scalea*, *de Trani*, de *Tarente* et autres lieux. Ces divers établissements, à peu près seuls dans leur genre à cette époque, remplissaient à la fois le rôle de nos *hôpitaux* et de nos *hôtelleries* modernes; mais avec cette différence que l'entrée des *Hospices de la Congrégation de Cava* était gratuite, tandis que celle de nos hôpitaux l'est rarement, et celle des hôtelleries ne l'est jamais. Aussi les *Hospices de la Congrégation de Cava* s' appelaient-ils indifféremment : *Hospitale*, *Infirmeria*, *Foresteria*, et *Hospitium Peregrinorum* [1]). Puis, comme si les soins donnés à l'humanité souffrante dans ces diverses maisons ne suffisaient point encore, il y avait toujours, dans les monastères de Cava, un ou plusieurs religieux qui, sous le nom d'*Aumôniers « Eleemosynarii, »* allaient chercher à domicile les pauvres, les malades et les infirmes, et leur distribuaient des secours : argent, habits, vivres, médecines, etc. [2]).

Il n' est malheureusement que trop vrai que, durant les derniers temps de son existence, les revenus de la Congrégation de Cava, n'avaient plus une aussi sainte destination. Ils furent alors misérablement gaspillés, surtout pour satisfaire l'avidité de cette nuée de *familiers*, *chambellans*, *chapelains*, *écuyers*, *valets*, *demi-valets*, et autres personnages de la maison (*familia*) de l'abbé de Cava, que déjà nous connaissons; et ce fut bien pis encore, sous les Abbés commendataires, alors que les sommes prélevées pour le Cardinal-Abbé, ses vicaires et leur entourage absorbaient tous les revenus. . . . Mais de ces excès mêmes devra sortir la restauration de la discipline monastique.

Durant les beaux jours de la Congrégation de Cava, la manutention des immenses constructions de l'Abbaye et surtout celle des innombrables monastères, églises, châteaux, maisons, fermes et métairies de sa dépendance devaient exiger aussi des sommes fort grosses. C'est, du reste, ce que l'on trouve dans les *Livres de compte*.— La construc-

[1]) Hospitium Monasterii Cavensis Neapoli, in platea Nidi, iuxta domos magnifici viri domini Joannis de Laya. » (*Ex doc. an. 1326. arc. LXVIII. 19*). — Item diversis asinariis pro deferendis lapidibus de Hospitali veteri ad locum Campanili. » (*Reg. May. II. 91 a t.*) — Voy. d' ailleurs les diplômes du duc Roger, de 1087 (*Arc. Mag.* C. 12), du duc Guillaume, de 1117 (*Ibid.* F. 2.), la bulle d' Eugène III (*Appendice*, lett. K.), le *Reg. D. Thom.* f. 16, le *Reg. Card. Arag.* II. f. 188-192., et aussi le pag. 74, 119, 162.

[2]) Cf. Venus. MS 24. f. 16 a t° ; *Reg. May.* II. 108-109, et; plus haut, pag. 53.

tion de l'*Hospice du Monastère*, en 1262, demanda 20 onces d'or; celle du *Clocher de l'Église*, en 1350, au delà de 82 onces, etc. etc. [1]);

Enfin la rétribution que les abbés de Cava donnaient largement et généreusement aux artistes qui embellissaient le Monastère de leurs œuvres, ne doit point être passée ici sous silence. Ces œuvres n'existent plus toutes malheureusement; mais il y en reste encore assez pour nous prouver qu'un jour des sculpteurs habiles, des mosaïtes exercés, des peintres de goût vécurent longtemps à Cava... Et qu'on le remarque bien, c'est aux gros revenus des abbayes bénédictines que l'Europe et en particulier l'Italie sont redevables des précieux objets d'art qu'elles possèdent aujourd'hui du Moyen-Age. Cette observation n'échappera à aucun de ceux qui voudront bien lire attentivement les belles *Études sur l'Art dans les provinces méridionales d'Italie du IVe au XIIIe siècle*, du Chevalier *Démétrius Salazaro*, l'éminent surveillant de la *Galerie des tableaux du Musée de Naples*. Parmi les monuments que le savant critique a si bien illustrés et souvent sauvés de l'oubli, ceux des abbayes du *Mont-Cassin*, de *S. Ange-in-Formis*, près Capoue, de *Monte-Vergine* et de cent autres monastères bénédictins tiennent la première place. Quant à ceux de la *Congrégation de Cava*, si je ne me trompe, ils sont au poste d'honneur dans cette œuvre grandiose et de bon goût : tout un chapitre est consacré à l'abbaye de Cava; un autre traite de l'abbaye de *Ste Marie d'Ogliara*, près *Amalfi*, qui dépendait de Cava, etc. [2]). Et c'était vraiment justice. Que le lecteur qui le peut, vienne passer quelques heures seulement dans les murs de l'antique *Abbaye Métellienne* et, dans ce sanctuaire de la piété, qui est aussi celui des arts et des lettres, il pourra encore, tout à son aise, admirer les restes des monuments que les abbés de Cava firent autrefois élever. Il y verra le simple, mais gracieux baptistère de l'église de S. Alfère [3]); les belles fresques byzantines de S. Léon ou de son successeur; les colonnes précieuses et les élégants chapiteaux de S. Pierre; les *Vies des premiers abbés de Cava*, composées sous le B. Siméon; l'ambon aux délicates mosaïques du B. Marin; les manuscrits du temps du B. Balsamus, le fameux *Code des lois lombardes* acquis par D. Thomas; le mystérieux cloître, l'église, plus mystérieuse encore, et les rares manuscrits

[1]) *Reg. Thom.* f. 16; *Reg. May.* II. 31-94.

[2]) *Studii sui monum. dell' Italia Merid. dal IV° al XIII° S.* Napoli. 1871-74, in-f° max°, *passim*. Voy. surtout les pag. 12, 39, 40.

[3]) Il orne actuellement l'*atrium* qui précède le réfectoire de l'Abbaye.

du temps du B. Léon II; les enluminures admirables que surent inspirer les abbés Philippe de Haya, Guttard et Maynérius; cent autres témoignages enfin de la protection que l'abbaye de Cava, dans tous les siècles, accorda aux arts, aux sciences et aux lettres [1]). — Sans même venir à Cava, on pourra encore se rendre compte des nobles goûts de cette Abbaye, en demandant à voir les parchemins grecs et latins qui lui appartinrent un jour et qui existent aux *Grandes Archives de Naples*; le fameux manuscrit d'*Anastase-le-Bibliothécaire*, qui se trouve au *Vatican* et dont une copie est à l'*Ambroisienne* de Milan; les *fac-simile* de la précieuse Bible du VIIIe siècle, qui sont à Rome et à Catane; les copies du *Code des lois Lombardes*, que l'on conserve à Turin, à Paris et à Berlin; enfin, et ce n'est pas une petite gloire, le manuscrit de l'*Imitation de Jésus-Christ*, jadis à Cava et maintenant dans la plus importante bibliothèque de la France [2]).

Que ne puis-je parler ici des autres monuments artistiques inspirés par les abbés et les religieux de Cava et dont les restes existent encore, m'assure-t-on, dans les anciens monastères et les vieilles églises *Cavenses* du *Cilento*, de la *Pouille*, de la *Terre d'Otrante*, de la *Calabre* et de la *Sicile* [3]). Hélas! dépourvu des moyens nécessaires et absorbé par le soin de nombreuses classes à faire, il ne m'est point donné d'aller, à quelques kilomètres seulement, contempler et admirer ces précieux trophées, élevés par les religieux de Cava. Puisse, du moins, quelque paysan stupide, depuis surtout qu'une barbare loi les lui a en partie livrés, ne point dégrader ou détruire sans pitié ces vénérables restes d'un autre âge!...

Déjà le lecteur l'a entrevu, l'influence de Cava fut grande, tant sous le rapport artistique, que sous le point de vue scientifique et littéraire. Pendant toute la durée de la Congrégation de Cava, des hommes de talent vinrent s'inspirer près d'elle. Depuis ce peintre anonyme, délivré du malin esprit sur le tombeau de S. Alfère et qui, par gra-

[1]) Cf., plus haut, les pag. 55, 109, 120, 138, 148, 163, 177, 191, 203, etc.

[2]) Cf. TRINCHERA, *Syll. Graec. Memb.* Proleg.; MURAT. *Rer. It. Script.* III. 272. n. 17. PERTZ, *Mon. Germ. hist.* t. IV, Leg. XXX, et, ci-dessus, les pag. 165, 195, etc.

[3]) Je ne veux citer ici que les peintures de l'antique prieuré de *S. Nicolas del Bosco-di-Capograsso*, que l'on dit être fort anciennes et très-remarquables; celles de *S. Ange de Nocera*, surtout ce S. Michel, dont *Rodulphe* ne pouvait détacher ses regards: « . . . *Iconam autem prædicti S. Angeli, quae tanto artificio expressa est, ut semper velles vultum depicti cœlestis Militis intueri,* » etc. (MS. 61, f. 167).

titude, orna l' antique Église de ses travaux, jusqu' aux différents artistes qui embellissaient le monastère de Cava, sous le cardinal Jean d'Aragon, à toutes les époques, au temps des *Annalistes de Cava*, d'*Hugues de Venouse*, de *Benoît de Bari* et de *Pierre de Marsique* ; du vivant des copistes *Jean de Capoue*, *Dom Gui* et *Dom Raynald;* au siècle des miniaturistes *Nuncio*, *Cicco de Sienne* et *Jacques de Pistoie*, etc.; toujours et partout, le feu sacré de l' Art embrasa les cœurs à Cava [1]) et, de là, se répandit, comme un vaste incendie, dans les provinces environnantes, jusque dans les régions les plus reculées de l'Italie et de la Sicile, et sur les lointains rivages de l'Afrique et de l'Asie [2]).

Mais il est une plus sainte et bien plus salutaire influence encore que nous rougirions de passer sous silence, bien que, de nos jours, on semble ne savoir ou ne vouloir plus la comprendre : c' est l' influence, à la fois religieuse et civilisatrice, des moines de Cava. Qu'on ne s'y méprenne point, S. Alfère et ses innombrables disciples, par l'exemple de leurs vertus, remuaient profondément les princes et les peuples de leur temps; ils les portaient au bien.... Dans ces siècles où la force et la violence, trop souvent, primaient le droit, même le cœurs les plus farouches et jusqu'aux plus durs seigneurs Lombards ou Normands, s' amollissaient en présence de la *cuculle* du religieux de Cava: *Guaimar IV* vénérait, comme un père, S. Alfère; *Gisulfe II* s' adoucissait devant Léon de Lucques ; *Robert Guiscard* et le *duc Roger* étaient pénétrés du plus profond respect pour Pierre Pappacarbon ; le cruel Roger *San-Severino*, tout transformé, demandait l'habit monastique à Constable Gentilcore ; le *roi Roger* faisait le plus grand cas du vertueux Siméon; son fils, *Guillaume-le-Mau-*

1) Cf. Guidobaldi, *Sul Cod. dipl. Cavese*, p. 10. Opuscule extrait de la *Scienza e la fede*, fasc. 457. Napoli, 20 Mars 1870.

2) Cette dernière assertion, déjà parfaitement établie par le faits racontés plus haut (pag. 77, 94, 100, 130, 133, etc.), et même par la simple observation de la *Carte* ou *Portulan du Navire du Monastère de Cava* (Voy. p. 78, n. 3), sera, nous n' en doutons pas, de plus en plus confirmée par l' étude d' un manuscrit, en papier, du XIII-XIVe S., entièrement écrit en *arabe*, qui a pour titre : *Comptes du Navire du Monastère de Cava.* » Ce MS. intéressant et « non encore interprété, » comme s' exprime le *Catalogus Codicum Chartac. Biblioth. SS. Trinitatis Cavensis*, porte le n° 89. Il forme un très-gros volume, grand in-4°, d' au moins 1400 pages. L'écriture paraît très-claire. La couverture est en parchemin. Il est à souhaiter qu' un observateur intelligent et connaissant bien l' arabe vienne bientôt tirer parti de ce précieux MS., tant dans l' intérêt des relations des bénédictins de Cava avec l' Orient, qu' au profit général de l' histoire du commerce au Moyen Age.

vais, avait pris à Cava Dom Christophe, son pénitentier royal; *Guillaume-le-Bon* y demandait les fondateurs de l'abbaye de Montréal ; le vendicatif *Henri VI* s'inclinait devant l'humble Pierre II ; l'empereur *Frédéric II* avait fait de Balsamus et de Léonard, ses amis les plus intimes; tous les *Angevins* comblèrent de bienfaits les abbés et les religieux de Cava, souvent même ils les chargèrent des plus nobles emplois; les *Aragonais* les imitèrent, bien plus ils crurent s'honorer en donnant un abbé de leur sang à Cava. Ajoutons que toujours les Papes surent apprécier et récompenser les vertus des moines *Cavenses*.

Or que le lecteur s'imagine, s'il le peut, les sentiments des populations à la vue de tant d'hommages prodigués par les plus grands princes, par les plus saints pontifes ? Avec quelle docilité, quel respect, les instructions, les conseils des moines de Cava ne devaient-ils point être écoutés, mis en pratique ? Que d'excellents fruits ne devaient pas en naître pour la morale publique, pour le bon ordre de la société? Oui, les moines de Cava furent, pour le sud de l'Italie, les auteurs de grands bienfaits. Ils ont *civilisé l'Italie*, ainsi qu'est forcé d'en convenir le *Chevalier Trinchera*, ce prêtre apostat, qui fut, de 1860 à 1874, Directeur des Grandes-Archives de Naples, avec surveillance sur celles du Mont-Cassin et de Cava, et qui, par suite, eut tout le loisir de bien les connaître et de formuler un jugement: « *Le monastère de Cava*, disait *Trinchera* dans la Relation par lui adressée au Ministre de l'Instruction publique d'Italie, à l'occasion de l'Exposition Universelle de Vienne, *le monastère de Cava devint, au Xe et au XIe siècle, un des plus sûrs et des plus tranquilles asiles des connaissances humaines. C'est de là que brilla ensuite la première lumière qui dissipa les ténèbres de l'ignorance en Italie et qui mit celle-ci sur la route de la civilisation moderne* » [1]).

Pour moi, j'ajouterais volontiers que les religieux de Cava ont *sanctifié l'Italie* ou tout au moins le sud de l'Italie, et contribué puissamment à lui conserver, avec la couronne des arts, celle de la religion catholique, qui est et sera toujours son plus bel ornement et sa gloire la plus pure.

1) « Il monastero della Cava divenne nel X. ed XI. secolo uno dei più sicuri e tranquilli asili delle umane cognizioni, donde poscia spuntò la prima luce che sgombrò le tenebre dell' ignoranza in Italia, avviandola per le nuove vie della civiltà moderna. » (TRINCHERA, *Gli Archiv. Napol.* p. 139. Napoli, 1872).

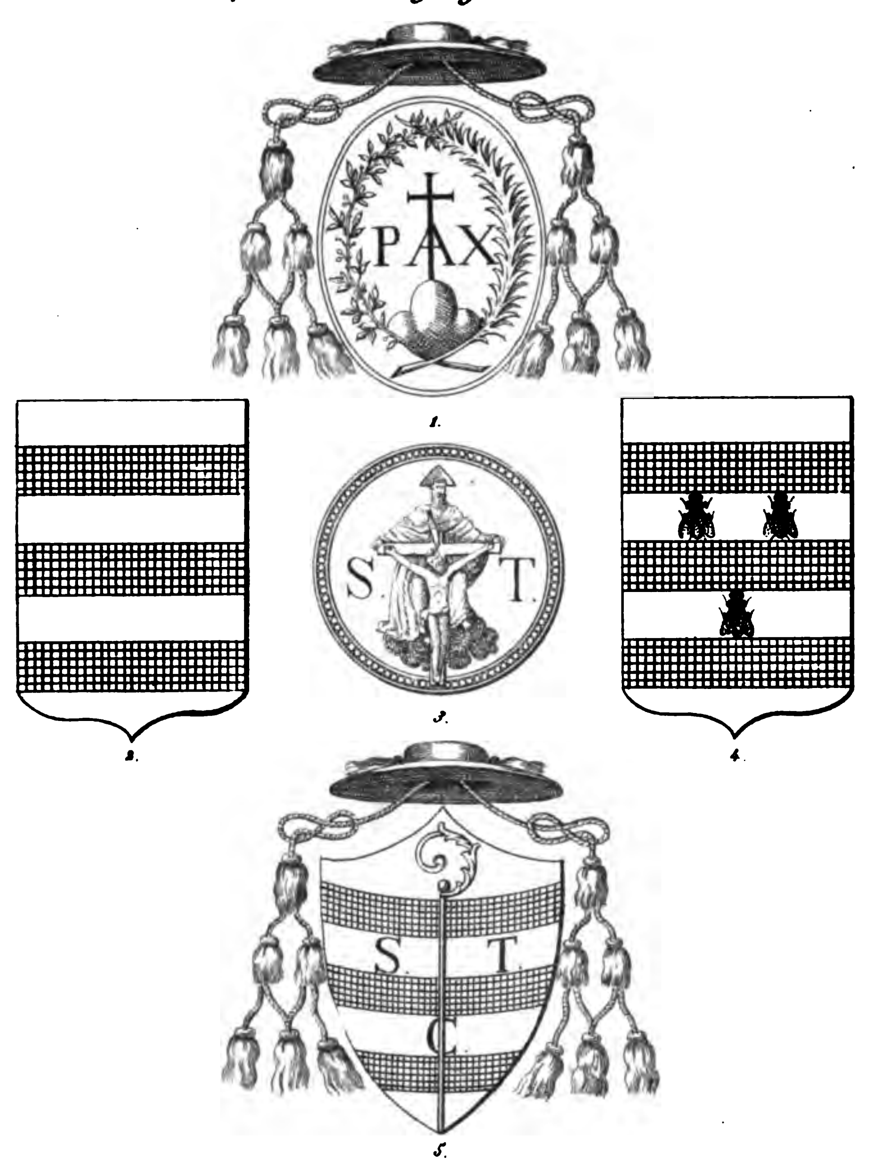
DEUXIÈME PARTIE

L' abbaye de la Sainte-Trinité de Cava est unie à la Congrégation de Ste Justine de Padoue puis *Congrégation Cassinienne* ou *Congrégation d'Italie.*

1497 - 1876

SCEAUX ET ARMOIRIES DE L'ABBAYE DE CAVA Tab. IV

au temps de la Congrégation Cassinienne



1. Armoiries de la Congrégation Cassinienne (1497) 2. Armoiries anciennes de l'abbaye de Cava (1515)
3. Sceau ancien de l'Archiviste de Cave (1612) 4. Sceau récent de l'Archiviste (1627)
5. Armoiries actuelles de l'Abbaye.

Richter & C.e

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

L'incorporation du Monastère de Cava et de ses nombreuses annexes à la *Congrégation de Sainte-Justine-de-Padoue*, dite ensuite *Congrégation Cassinienne*, commence pour ce Monastère une ère toute nouvelle. Dès lors l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Cava cesse d'être le chef-lieu d'une grande congrégation bénédictine indépendante, pour entrer, comme membre, et membre des plus importants, dans cette vaste fédération, qui embrassera bientôt tous les monastères d'Italie. Désormais l'antique maison de S. Alfère ne limitera plus ses efforts et son influence bienfaisante au royaume des Deux-Siciles; mais, comme fille dévouée, elle va travailler à la gloire d'une immense congrégation, que l'Italie elle-même sera, plus d'une fois, incapable de contenir.

De plus, la dignité épiscopale qui, pendant un siècle environ, avait été exercée, dans l'Abbaye de Cava, par les *Abbés-évêques* et les *Abbés-commendataires*, selon la promesse faite au cardinal *Carafa*, fut, peu après, définivement abolie. Toutefois les abbés de Cava, en perdant le caractère épiscopal, continueront à conserver et à exercer, sur un diocèse assez considérable, la pleine et entière juridiction d'évêque. Comme les évêques, ils porteront la crosse, la mitre, l'anneau, la croix pectorale, etc. Comme eux, ils pourront donner le sacrement de confirmation, conférer la tonsure et les ordres mineurs, célébrer solennellement les offices pontificaux, etc.

Un autre changement bien important à noter, c'est que l'Abbé de Cava ne sera plus perpétuel ou à vie, ni élu par les religieux, comme par le passé. Il sera, au contraire, fréquemment renouvelé: quelquefois directement par le Souverain Pontife; mais le plus souvent, au gré du Chapitre général de la Congrégation Cassinienne et selon les Constitutions qui la gouvernent, d'abord presque tous les ans, puis tous les deux ans, ensuite tous les trois ans, enfin tous les six ans [1]).

[1]) En 1660, dans l'assemblée de l'Ordre, il fut décidé que le Chapitre général de la *Congrégation Cassinienne* se réunirait tous les *deux ans*; en 1680, dans l'assemblée de Venise, on statua qu'il aurait lieu tous les *trois ans*; enfin, en 1852, dans l'assemblée du Mont-Cassin, on définit qu'il se convoquerait tous les *six ans*. Par suite, les *Présidents de la Congrégation* et les *Abbés Cassiniens*, aux époques correspondantes, furent

A cause de ces mutations rapides et continuelles des Abbés, — qui, à Cava, en 379 années, sont au delà de *cent-dix* [1]), — vouloir s'occuper des faits et gestes de chacun d'eux en particulier, deviendrait pour le lecteur une chose fastidieuse. D'ailleurs, bien souvent, il serait même impossible de l'exécuter, tant sont rares les détails biographiques que les chroniqueurs et les historiens nous ont transmis sur leur compte!...

Cependant, ainsi que l'observe fort justement un annotateur de Cava même, « *comme tout vieillit, dans ce monde, et que si on ne renouvelle la mémoire des anciens événements, il ne s'en transmet aucun souvenir à la postérité* » [2]); afin que le souvenir des choses mémorables de l'abbaye de Cava, presque toutes manuscrites et dispersées en vingt endroits divers, ne finisse peu à peu par se perdre; dorénavant, comme par le passé, je noterai soigneusement, tout ce qui, de près ou de loin, me semblera devoir intéresser ceux qui ont à cœur l'histoire d'une des plus célèbres abbayes d'Italie et même du monde entier [3]). Puisse ma bonne intention me mériter l'indulgence des lecteurs, et la difficulté du travail, me servir d'excuse pour le désordre qui va suivre....

Le temps qu'il nous reste à parcourir — temps qui embrasse un peu moins de quatre cents ans (1497-1876), — peut se partager, ainsi que celui de la *Première Partie*, en quatre périodes, dont chacune dure environ un siècle. De là encore la division de cette *Seconde Partie* en QUATRE LIVRES.

généralement *bisannuels*, *trisannuels*, *sexannuels* (Voy. *Album Casinense*, p. 12 et suiv. Rome, 1860. in-4.) De plus, comme ces *Chapitres généraux* étaient presque toujours célébrés au mois de *Mai*, le gouvernement des *Abbés Cassiniens* commençait et finissait habituellement en *Mai* aussi (Cf. GATTULA, *Hist. Cas.* II. 630).

[1]) Voy., à la fin de l'*Appendice*, la *Liste chronologique des Abbés de Cava*.

[2]) « Omnia in hoc mundo senescunt et ob vetustatem, aut renovari aut penitus eorum memoriam oportet deperdi; ni renovantur, de veteribus nulla deinceps ad posteros transmittitur relatio. » *Ricordi dal* 1521 *al* 1699. MS. in-4. f. 173 et dernier.

[3]) « Sacrum Cavense monasterium in Italia, etsi non antiquitate originis, certe celebritate nominis cum praeclarissimis quibusque italicis, si Casinense excipias, certare de praestantia *potest.* » MURATORI, *Rer. Ital. Script.* VI. 201. Milan. 1725. — « L'Abbaye de la Trinité de Cava est, après le Mont-Cassin, le Monastère le plus célèbre du Royaume de Naples et même on peut ajouter de toute l'Italie. » DANTIER. *Les monast. bénéd. d'Italie.* II. 258. Paris. 1866.

CINQUIÈME LIVRE

DE LA RÉUNION DE L' ABBAYE À LA CONGRÉGATION DE SAINTE-JUSTINE, A L' ÉLÉVATION DE DOM MANSO À L' ÉVÊCHÉ DE CASTELLAMARE

OU

HISTOIRE DE L' ABBAYE DE CAVA AU XVIe SIÈCLE.

1497-1598.

L'histoire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, durant le cours du XVIe siècle, est surtout marquée : par la division du domaine spirituel et temporel de cette abbaye en deux diocèses distincts; par des contestations fréquentes avec les nouveaux évêques de la ville de Cava; par un mouvement artistique et littéraire bien prononcé, spécialement sous les abbés *Guevara*, *Dall' Erre*, *Ange Sangrino* et *Manso*; enfin et surtout par la renaissance de la discipline monastique. Aussi avons-nous généralement à décrire une nouvelle période de gloire pour l' Abbaye de Cava.

CHAPITRE Ier.

DIVISION DU DOMAINE DE L' ABBAYE EN DEUX DIOCÈSES.

1497-1513.

Appréhensions des habitants de Cava. — Promesses et violences. — Annulation des promesses. — Effervescence croissante. — Invasion de l' Abbaye. — Les religieux à S. Ange de *Nocera*. — Indignation de Ferdinand-le-Catholique et de Jules II.—Excommunication des auteurs de l'invasion.— Interposition de Jeanne IV, *La triste Reine*. — Le cierge expiatoire du jour des Cendres. — Revirement d' opinion. — Condescendance de Dom Chrysostome *de Alessandro*. — Bulles nombreuses de Léon X. — Les deux diocèses et leur étendue. — Mécontentement des religieux de la Sainte-Trinité de Cava.

Olivier Carafa, le dernier cardinal commendataire, comme on l' a vu, avait renoncé à l'Abbaye de Cava à la condition que la dignité épis·

copale serait éteinte à sa mort [1]). Ce fut là précisément la source de grands troubles et de sérieux embarras pour la *Congrégation de Ste Justine de Padoue* en général, et pour les religieux de la Sainte-Trinité en particulier.

Les habitants de Cava étaient fiers du nom de *Cité*, accordé jadis par le pape Grégoire IX à leur *Terre*; mais ils l' étaient plus encore d'avoir parmi eux un *Évêque*, et c'était avec une satisfaction marquée qu' ils donnaient à leur ville le titre pompeux de *Ville de l' évêché de Cava*, « *Urbs episcopatùs Cavensis* » [2]). Aussi, à peine l' acte de renonciation du Cardinal *Carafa* fut-il connu dans tous ses détails, ils s'agitèrent vivement, prétextant qu' il était de l'honneur de leur ville de conserver le titre d' évêché et qu'en le perdant ils perdraient même celui de Ville, qui lui était uni [3]). Ils entrèrent donc en pourparlers avec les religieux *cassiniens* de la Sainte-Trinité et firent auprès d' eux des instances réitérées pour mitiger la condition imposée par le dernier Cardinal-Abbé et obtenir la conservation de l' Évêché : « Si votre Abbé, disaient-ils, ne peut plus être notre évêque, désignez, du moins, au Souverain Pontife quelque prêtre, régulier ou séculier, qu' il puisse placer sur le siége épiscopal de notre ville» [4]).

Passant ensuite de ces demandes, tout à fait raisonnables, à d'autres beaucoup plus exigeantes, bon nombre de personnes prétendirent que, à la mort du cardinal *Carafa*, tout le territoire de Cava devait se séparer du Monastère bénédictin, au temporel aussi bien qu' au spirituel, et que par suite, supprimant la Cathédrale de la Sainte-Trinité, il fallait en créer une nouvelle dans leur ville, au *Corpo de Cava*, avec des revenus spéciaux, détachés de ceux de l' Abbaye.

C' est dans ces sentiments que les habitants de Cava se présentèrent, en 1497 même, devant *Dom Arsène de Terracine*, premier abbé de la Congrégation de Ste Justine envoyé au Monastère de la

[1]) Voy. p. 248. Cf. VENER. *Dict. MS.* IV. 30 ; UGHELLI, *Ital. Sac.* I. 615, c.

[2]) « *Electi itaque civitatis Cavae, Universitatis nomine, die 4 mensis Martis* (1503) *petunt quod. . . . Urbs Episcopatus Cavensis debeat appellari.* » Ex Capitulis Not. Laurentii, ap. DE BLASI. *Chron. MS*, 1503.

[3]) « Quoniam autem ex causa unionis prædictæ Abbates Cavenses Episcopalem Ordinem amiserant ; non enim amplius quæ sunt ordinis Episcopalis, sed quæ jurisdictionis, ac dignitatis Episcopalis tantummodo, prout ante episcopatus erectionem, exercebant. Veriti propterea Civis Cavenses, Monasterii ditioni tunc subditi, ne Cava Civitas amitteret titulum Civitatis, pro novæ Cathedralis erectione ac dotis præstatione, Monasterio nimium infesti erant. » UGHELLI. VII. 371.

[4]) Cf. les auteurs cités plus haut, et RODUL. MS. 61. p. 162.

S. Trinité. Sous prétexte d'obtenir de lui la confirmation de leurs priviléges, — ce qui avait habituellement lieu à l'arrivée de chaque nouveau Baron bénédictin, — ils firent tant par adresse ou par force que l'abbé *Arsène*, peu au courant de la question et aussi pour ne point irriter les esprits, dès son entrée en charge, finit par condescendre à leurs désirs et leur promit l'érection prochaine d'un évêché, avec une pension annuelle, pour le nouvel évêque, de *trois cents ducats d'or* [1]).

Les religieux cependant ne tardèrent pas à se repentir des promesses faites par leur Abbé. Ils considéraient, et avec raison, qu'un évêque à quelques pas de leur monastère, jouissant d'une autorité au moins égale, sinon supérieure, à celle de leur propre prélat, deviendrait une source de discordes et de contestations mutuelles. Puis il leur était dur de perdre, d'un seul coup, la partie la plus belle de leur domaine, et surtout les riches revenus qui y étaient attachés. Ils différèrent donc l'accomplissement de leurs promesses.

De leur côté, les habitants de Cava murmuraient du retard mis à ériger le nouvel évêché. Des murmures il passèrent aux menaces et finirent par vouloir obtenir de force ce qu'ils ne pouvaient avoir de bon gré. Dès 1503, ils firent une démonstration armée contre les religieux. Ils se rendirent tumultuairement au Monastère, pénétrèrent dans son intérieur et, trouvant l'abbé *Dom Justin de Argenta*, deuxième successeur de Dom Arsène de Terracine, et la plupart de ses religieux, devant la Sacristie, au lieu appelé alors *Galilea*, soit par leur menaces réitérées, soit par la présentation d'une lettre du « Grand Capitaine, » *Gonzalve de Cordoue* [2]), ils les intimidèrent tellement, qu'ils obtinrent d'eux la confirmation des promesses faites six ans auparavant (28 Décembre 1503) [3]).

[1]) *Ex capitulis Not. Petri-Pauli de Troysio mensis Jul. 1497*, ap. DE BLASI, *Chron.* — NOTARGIACOMO (*Memor.* 70) et ADINOLFI (*St. di Cava*, 231) prétendent que *D. Arsène de Terracine* obtint de la *Congrégation de Ste Justine de Padoue*, réunie en chapitre général dans le monastère de *S. Benoît de Polyrone*, au diocèse de Mantoue, l'approbation de créer une cathédrale dans la ville de Cava. DE BLASI cepedant, RODULPHE et autres chroniqueurs de la Sainte-Trinité, ne parlent pas de cette approbation. DE BLASI dit, au contraire, que la *Congrégation de Ste Justine*, ignorant le contenue des conventions passées entre l'Université de Cava et l'abbé de la Sainte-Trinité, chargea le notaire *Liberato Manzella*, successeur de *Troysio*, (mort à cette époque) de résumer et de lui adresser les conventions susdites.

[2]) *Gonzalve*, comme nous le verrons plus tard, était favorable aux habitants de Cava, parce que les religieux de la Sainte-Trinité tenaient alors pour le parti français.

[3]) « Deinde (1503) insurrexit tota ipsa Universitas conventa in Sacre Consilio, et

L'Abbé *Dom Michel de Tarsia*, qui gouverna le Monastère après Dom Justin de Argenta (1504-1506), attaqua la validité de pareilles concessions. Ils soutint qu'elles avaient été extorquées par la violence et qu'elles étaient uniquement le fruit de la crainte. Le *Conseil royal de Naples*, auquel l'affaire fut portée, lui donna raison: il annula tout ce qui avait été fait précédemment, en particulier sous D. Arsène de Terracine et D. Justin de Argenta, et décida que les choses devaient être remises sur l'ancien pied (20 Déc. 1504). Le pape *Jules II*, dans une bulle du 29 Janvier 1505, annula et révoqua pareillement toute concession, aliénation ou distraction, faite « illicitemment, » au détriment des droits et de la juridiction du Monastère de la Sainte-Trinité de Cava [1]).

Ces diverses sentences produisirent dans la ville et dans toute la vallée de Cava une effervescence extraordinaire. Les têtes s'échauffèrent encore à propos de futiles questions de pâturages et de forêts, dans lesquelles les *Cavesi* eurent le dessous et furent condamnés à payer, pour dommages, au monastère bénédictin, une forte somme. L'animosité crut enfin à tel point que, pour en donner une idée, il suffira de dire que les plus exaltés, dans une assemblée tumultuaire, en vinrent jusqu'à décréter que « *quiconque parlerait de réconciliation avec les religieux de la Trinité serait assommé et écorché*, *comme S. Barthélemy!....* » [2]).

accesserunt ad Illustrissimum Magnum Capitaneum Hispanum Sindici et electi ipsius Universitatis, videlicet Andreas Longus et Thomas Longus, filii Domini Gentilis Longi, et Notarius Antonius de Priato, et nonnulli alii de civitate Cavae, quia tunc temporis inerat bellum contra Gallos, a quo obtinuerunt directas Abbati Monasterii predicti, ne aliquid eis innovaretur, nec etiam aliquid molestie inferretur eis tam de montaneis, quam de aliis gravaminibus. Qui sindici revertentes compellerunt metu et minis dictum Abbatem sub expulsionis minis, ut una cum conventu permitteret, seu de novo concederet quedam Capitula contra immunitatem ipsius Monasterii, ut nullo tempore contra dictam Universitatem posset uti privilegiis ipsius Monasterii. Qui Dominus Abbas, ne in dedecus religionis una cum Monachis expelletur de Monasterio, concessit genuflexus ante Reginam cœli; se protestando coram eis qualiter coacte renunciabat sanguini D. N. J. C. Quo facto Dominus Thomas, filius Gentilis Longi, domum suam revertens a Domino correctus, de perpetrata iniquitate venia petita a Monasterio, infirmatus ad mortem migravit ex hac vita, relinquens corpus suum sepeliri in coemeterio fratrum dicti Monasterii; et non post multum tempus Judex Antonius de Priato morti traditus fuit. Ac etiam quidam alius Thomas Longus inimicus etiam Monasterii migravit e vita. » *Ann. Caven.* ap. VENER. *Add.* II. Depredat. f. 903; DE BLASI. *Chron.* 1503.

[1]) *Arc. Mag.* Q. 28 ; DE BLASI. loc. cit.

[2]) NOTARGIACOMO, *Mem. ist. pol. sulla città della Cava*, p. 77.

La tempête éclata bientôt après. Le jour des Cendres, 6 Mars 1507 [1]), deux mille personnes environ, ayant à leur tête, quelques forcenés, parmi lesquels se faisait surtout remarquer un certain *Duc de la Ferrandine*, appelé Ferdinand *Castriot*, originaire d'*Albanie*, se présentèrent en criant devant le Monastère, en brisèrent les portes, s' introduisirent jusque dans les cellules des moines et les appartements de l' Abbé, *Dom Benoît de Vicence* (1506-7), les accablèrent de coups et les chassèrent enfin tous de l' Abbaye, qui fut mise au pillage!... [2]).

Cependant quelques personnages influents usèrent de leur autorité pour mettre un terme à de pareilles horreurs. Par leurs conseils, dix prêtres séculiers furent installés dans l' antique maison de S. Alfère pour veiller à sa conservation et célébrer les offices publics [3]). Quant à l' Abbé et à ses religieux, ils se retirèrent à *Nocera-dei-Pagani*, au prieuré de *S. Ange-de-la-Crypte*, qui servait alors d' *Hospice* [4]).

La nouvelle de l'expulsion des bénédictins de la Sainte-Trinité parvint rapidement à Naples et à Rome. *Ferdinand-le-Catholique*, qui se trouvait à Naples dès le 1er Novembre 1506 et qui dominait alors, sans rivaux, sur presque toute la Péninsule, se montra très-irrité de

[1]) NOTARGIACOMO (loc. cit.) prétend que cet événement arriva en 1508. C'est aussi ce qu'affirme le MS. de M. CÉLESTIN GUARIGLIA (f° 138-143). Cependant RODULPHE, VENEREO, DE BLASI, UGHELLI et autres le mettent tous en 1507.

[2]) VENER. *Add.* II. Depredat. f° 903-904 ; RODUL. MS. 61. p. 166. Cf. *Cenno stor. sulla SS. Trinità di Cava*, 40. Nap. 1833, in-4°, et Voy., à l' *Appendice*, lett. JJ.

[3]) MS. GUARIGLIA, f. 139 a t.; NOTARGIACOMO, *Op. cit.* p. 77-78.

[4]) *On ne lira pas sans intérêt les détails suivants, encore inédits, que* D. ALEXANDRE RODULPHE *donne sur le Prieuré de S. Ange-de-la-Crypte* : « Est nobis in civitate Nuceriæ locus sæpè dictus Prioratus S. Angeli de Crypta ; ubi et nostri erant Vaxalli in utroque foro subjecti ; qui Nucerino Episcopo à nobis postea spontè concessi, illi modo in spiritualibus tantum subjiciuntur : nam de reliquo etiam nunc (præter multa alia) nostra in ipsis civilis et mixta Jurisdictio perseverat. Præ cæteris autem (jucundum scitu) in S. Angeli apparitionis festo die tenentur floribus gestare virgas (quod alacriter per familias quotannis præstant), iisque compositis intra Ecclesiam circa oblongam trabem ; eam mille florum replicato perizomate circumornatam, in odorem erigunt Angelicæ puritati. Inter missarum verò solemnia, Cancellario notante, vocati, accedunt singuli signum obedientiæ Priori celebranti exhibituri. Ea vero ecclesia de Crypta dicitur, eo quod immensum illi adjacet vacuum, quod vasto contectum fornice nullo excito artificio, sed naturæ viribus expresso, antrum immane confingit. Eratque locus iste ex proximioribus Cavensi Cœnobio multitudini excipiendæ commodior; nam et cellas habebat plurimas et aquas effossas optimas ; habebatque pro claustris pomarium pulchrè concinnum, et cedrorum floribus odoriferum. Ad hunc locum expulsi Monachi commigrarunt. » *MS. 61. p. 167.*

ce qui s'était passé dans la *Vallée Métellienne*, et pour montrer son déplaisir envers les *Cavesi*, le 30 Mai 1507, il accorda aux religieux de la Sainte-Trinité un beau diplôme, où il confirmait tous les privléges de leur monastère, en particulier ceux concédés par ses prédécesseurs, le duc Roger, Guillaume Ier (1154), Alphonse Ier (1444), Ferdinand Ier (1458) et autres souverains Napolitains [1]). De son côté le pape *Jules II* s' empressa d' envoyer à Cava son légat de Naples, le *Cardinal Nicolas de Flisco*. Celui-ci, après avoir minutieusement pris connaissance de tous les faits enjoignit aux habitants de Cava de payer une forte amende, excommunia les auteurs de l' invasion et fit rentrer les religieux dans leur Abbaye [2]).

Cependant les gens bien pensant, qui formaient, dans la ville de Cava, l' immense majorité, tentaient de faire lever la terrible anathème. Pour mieux réussir, ils s' adressèrent à *Jeanne IV*, fille de Ferdinand Ier d' Aragon et de Jeanne III.

Cette princesse est fort connue, dans l' histoire, surtout parce que, ayant perdu *Ferdinand II*, son mari, peu après son mariage (1496), elle avait l' habitude de signer: « *La Triste Reine* » [3]). Quand-Ferdinand-le-Catholique s' empara du royaume de Naples, Jeanne IV perdit *Altamura* et quelques autres villes de la Pouille, qui formaient sa dot maternelle. Elle reçut alors (1507), en retour, pour en jouir sa vie durant, outre *Lucérie*, *Taverna*, *Castrovillari* et *Maratea*, la ville et le territoire de Cava, dont Ferdinand s' était également rendu maître, malgré les réclamations des religieux [4]). Ce fut donc comme à leur souveraine directe, que les habitants de Cava s'adressèrent à *La Triste Reine*. Grâce à sa médiation influente, l' excommunication fut levée dès le 1er Juillet 1507; à la condition toutefois que, chaque année, le jour des Cendres, les habitants de Cava porteraient, au nom de la ville, à l' Abbaye de la Sainte-Trinité, un cierge expiatoire. « Le cierge, dit l' historien Dom Alexandre Rodulphe, offert par eux, au jour de l' absolution, s' est conservé, devant la maître-autel de l' Église, jusqu' à mon époque » [5]).

[1]) *Arc. Mag.* Q. 30.

[2]) « Qui (*Julius II*) statim facti acerbitate audita, legatum eò misit, apostolica præditum auctoritate. Ille autem, causa cognita, Cavensibus non exiguum argenti pondus jubet pro illatis damnis persolvere, eosque formidabili Anathemate irretivit » etc. RODUL. *Ibid.* p. 168.— Voy. le *Mandatum Card. de Flisco*, Arc. LXXXVIII. n. 85.

[3]) NOTARGIAC. *Memor.* p. 78-80. ADINOL. *Stor.* p. 276. not. 3.

[4]) L. GIUSTINIANI. *Diz. geog. rag.* III. 411 ; GIANNONE, *Ist. Civ. del Reg. di Napoli* liv. XXXIII. c. V. p. 372.

[5]) « Illi (*Cavenses*) agnitam culpam ultro confitentes, veniam, absolutionemque ea

A Dom Benoît de Vicence succéda l'abbé *Dom Paul de Milan* (1507-12), ardent et adroit défenseur des prérogatives de son monastère, qui, même après la mort d' *Olivier Carafa*, « le cardinal protecteur de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, » (20 Janvier 1511), n' accorda point l'érection, tant désirée, de l'évêché. Il sut, au contraire, si bien s'insinuer dans l'esprit et le cœur des gens de la ville de Cava, que ceux-ci semblèrent avoir changé de sentiments. Le 22 Janvier 1511, cinquante-six prêtres, réunis dans l'église de *S. Sébastien*, au commencent du bourg de *Scazaventulis*, décidèrent solennellement que, *malgré les désirs contraires de quelques particuliers, ils ne voulaient pas d' évêque à Cava, mais uniquement le monastère de la Sainte-Trinité et son prélat pour leur supérieur.* » Peu après (14 Fév.) *Nicolas Marino-Franco* et quatre autres procureurs sont encore envoyés, au nom du Clergé et de la communauté de Cava, à *La Triste Reine* et au Souverain Pontife, pour protester contre les projets d'élection d'un nouvel évêque et déclarer qu'ils désirent et entendent vivre désormais sous le gouvernement de l'Abbaye bénédictine de la SainteTrinité [1]). – Profitant de ces dispositions favorables, *Dom Paul de Milan* sollicita et obtint, en date du 30 Août 1511, une nouvelle bulle du pape *Jules II*, confirmant, en particulier, tous les articles de l'union de l'Abbaye et Congrégation de Cava à la Congrégation de *Sainte-Justine de Padoue*, alors devenue *Congrégation du Mont-Cassin* ou *Cassinienne* [2]).

Dom Chrysostome de Alessandro, de Naples, qui remplaça, sur ces entrefaites, Paul de Milan sur le siége abbatial de Cava (1512-17), fut beaucoup plus accommodant que ses prédécesseurs. Persuadé, mais bien à tort, comme on le verra par la suite, que le seul moyen de rétablir la bonne harmonie entre les religieux de la Trinité et les habitants de Cava, était de donner satisfaction aux désirs d'un grand nombre d'entre eux; par acte du 15 Mars 1513, passé entre lui, comme représentant de la *Congrégation Cassinienne*, et le Cardinal *Louis*

tandem conditione impetrarunt, ut quotannis in die Cinerum ad Missam in Monasterio præsto essent, Monachis et Abbati in Capitulo congregatis, post publicam humiliatæ animæ satisfactionem, cereum, Civitatis nomine, oblaturi. Id quod in ipso primum absolutionis actu ab ipsis fieri cœpit; ac oblatus cereus in posteritatis fidele monimentum in Ecclesia ante Altare Maius usque ad mea tempora perseveravit. » RODUL. *loc. cit.*

[1]) *Arm. ant.* III. R. n. 37, et *Arc. ant.* 47. n. 76, ap. DE BLASI, *Chron.* 1511.

[2]) *Arc. Mag.* Q, 31.— L'abbaye du Mont-Cassin s'unit à la Congrégation de *Sainte-Justine de Padoue* le 22 Nov. 1504. Dès lors et par ordre du pape Jules II, cette Congrégation s'appela *Congrégation du Mont-Cassin* ou *Cassinienne*.

d' Aragon, protecteur des habitants de Cava et remplissant le rôle de légat apostolique, Dom Chrysostome, disons-nous, consentit à l'érection de la Cathédrale, tant souhaitée. Il renonça, en faveur du futur évêque, à la juridiction spirituelle et temporelle que l' Abbaye exerçait, depuis des siècles, sur la ville de Cava, (dont le siége était alors au village actuel du *Corpo di Cava*), et sur toute l' immense vallée *métellienne*; enfin, au lieu de *trois-cents ducats d'or de Camera*, qui avaient été d' abord demandés pour la mense épiscopale, il accorda *mille quatre-cents ducats*, à percevoir annuellement [1]). Cette dernière concession, fut, paraît-il, la plus funeste, car la somme accordée, eu égard aux revenus de l'Abbaye, était beaucoup trop forte; aussi, pour la former, celle-ci, fut-elle obligée de se dépouiller de ses meilleures propriétés. Alors, par exemple, fut aliené, pour peu de chose, le port de *Vietri sul-mare*, que le Monastère possédait depuis plus de quatre siècles. Alors encore *Sant' Arsenio*, dans le *Val de Dianum*, et ses riches domaines furent détachés de ceux de la Trinité [2]). L'abbé Chrysostome crut trouver une compensation à ces pertes, en réunissant à l' Abbaye de Cava, celle de *S. Laurent d' Averse*, dont les revenus étaient estimés de *mille ducats d'or de Camera* par an. Mais le contrat d' annexion fut fait si légèrement que la *Congrégation Cassinienne* et non point l' Abbaye de la Sainte-Trinité, en eut tout le profit [3]).

Léon X cependant, qui le 7 Mars 1513, avait remplacé Jules II sur le siége apostolique, dans un concistoire secret, tenu à S. Pierre de Rome, approuvait peu de jours après (22 Mars), le contrat signé par *Louis d'Aragon*, son légat, et *Dom Chrysostome*, l' abbé Cassinien; il supprimait l' ancien évêché de Cava, érigé dans le Monastère de la Sainte-Trinité par Boniface IX, et en créait un nouveau, avec des revenus particuliers pris sur ceux de l' Abbaye; déclarait toutefois que celle-ci, jouirait, comme par le passé, de la juridiction ordinaire sur tous les autres pays de sa dépendance et qu'elle aurait, dans les limites mêmes de la ville et diocèse de Cava, un territoire propre et séparé; imposait un silence perpétuel touchant la discorde qui s' était élevée entre les habitants de Cava et le monastère métellien, etc. [4]).

[1]) On peut lire dam ADINOLFI (*St. della Cava*. p. 297) le texte de la Convention. — Cf. aussi le parchemin de l' Arc. LXXXIX. n. 39.

[2]) ADINOLFI. p. 298 ; RODUL. MS. 61. p. 170. MORCALDI *Synop.*, p. lxxvii.

[3]) « Et utinam contractus fuisset cautè stipulatus: saltem enim illud (*Monasterium S. Laurentii*) non immediate toti Congregationi, sed peculiariter, ut par erat, Cavensis Monasterii jurisdictioni subesset. » RODUL. MS. 61. p. 171.

[4]) Voy les bulles origirales de Léon X (*Arc. Mag.* Q. 32. 33.; Cf. VENER. *Dict.* III,

Ainsi fut consommée la division du domaine de l'antique Abbaye bénédictine. Comme on le voit, ce domaine, malgré toutes ses pertes passées, était encore, au commencement du XVI[e] siècle, si considérable, qu'il put alors former deux diocèses bien distincts: le *Diocèse de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Cava* et *le Diocèse de la ville de Cava-dei-Tirreni*. L'un et l'autre eurent, dès lors, une juridiction particulière, un territoire propre. L'un se composa de vastes régions situées en *Lucanie*, dans la *Terre-de-Labour*, en *Capitanate*, en *Pouille*, en *Terre-d'Otrante*, en *Basilicate*, en *Calabre*, en *Sicile*, etc., et eut pour centre l'Abbaye de la Sainte-Trinité. L'autre, à l'exception du Monastère bénédictin et de quelques prieurés dispersés aux environs, embrassa en entier l'antique *Vallée Métellienne*, soit tout le territoire qui forme actuellement les communes de *Cava-dei-Tirreni*, de *Vietri-sul-mare* et de *Cetara;* comme aussi les importantes possessions de *Sant' Arsenio*, au val de *Dianum*. Par suite de cet état de choses, le chef-lieu du premier diocèse fut enclavé dans le second; la cathédrale de celui-là se trouva située à *cinquante pas* à peine de l'église principale de celui-ci... Malheureuses circonstances, d'où naîtront souvent de graves désordres [1]).

Rien d'étonnant, après cela, si le gouvernement de *Dom Chrysostome de Alessandro* fut, dès lors, considéré comme l'un des plus funestes pour l'Abbaye: « Cet abbé, dit *Rodulphe*, entra dans la cathé-

120-131; UGHELLI. I, 616). — C'est à cette confirmation que fait allusion la mordante inscription que l'on trouve en allant de la Sainte-Trinité au *Corpo-di-Cava*:

« D. O. M. — MAGNI QVONDAM TERRITORII. — PONTIFICALI BENEFICENTIA — SACRO CAVENSI PERANTIQVO CŒNOBIO ATTRIBVTI — MINIMAM QVAM POSSIDET PARTEM—LAPIS HIC MONSTRAT ET FINIT. — VIATOR — VTRIVSQVE DIMINVTIONEM NE MIRERIS — SVBLVNARIVM OMNIVM — LEX EST, NON PŒNA, PERIRE — TV EX VNGVE METIRE LEONEM — ABI SOSPES. » (Cf. Moreri. *Le Grand Dict*. V. 341.)

1) Le monastère de Cava, par suite de son union à la *Congrégation Cassinienne*, tous les quinze ans, était tenu de verser dans le trésor du Siége Apostolique une somme, appelée pour cela *Quindennium*, qui s'élevait à *mille florins* (environ 12000 fr.). Léon X, eu égard à la division dont il vient d'être question, dès 1513, décida que le *Quindennium de l'abbaye de Cava ne serait plus désormais que de 534 florins; mais que le nouveau diocèse de la Ville de Cava devrait payer les 466 florins complémentaires* (VENER. *Dict*. III. 124). Cette décision peut nous donner une idée de la perte subie alors par l'Abbaye ; car naturellement ses propriétés et ses revenus durent éprouver alors une diminution proportionnelle. Or, comme déjà nous l'avons dit (p. 274), les revenus de l'Abbaye de Cava, au XVIII[e] siècle, étaient d'environ *60,000 ducats d'or* Avant 1513, ils étaient donc de *112 570 ducats d'or*, soit plus de *1 350.000 francs* ; chiffres qui confirment, et au delà, ceux que nous avons adoptés naguère, comme représentant approximativement *les revenus annuels de la Congrégation de Cava.*

drale de Cava sous de malheureux auspices; il diminua le domaine acquis par les sueurs des saints, ébranla la juridiction obtenue par nos ancêtres au prix de tant de prudence et de tant de peines » [1]). Le même écrivain, dans un autre endroit, se montre plus indigné encore: « Le susdit De Alessandro, s'écrie-t-il, gouverna pour la ruine du Monastère. Plût au Ciel que l'auteur et la racine de tant de maux n'eût jamais existé ! . . . [2]). De son côté *Venereo* n'est pas moins sévère: *Dom Chrysostome de Alessandro*, dit-il, *dégénéra de ses prédécesseurs; il céda honteusement à ses adversaires* » [3]). Les parchemins et documents postérieurs sont également remplis d'exclamations amères à son adresse. Un religieux l'appelle: « *Homo natus ad perniciem;* « un autre ne peut s'empêcher de s'écrier: » *Utinam non praefuisset!* » Il s'en trouve même un, qui, dans son indignation, l'apostrophe, comme *Fils de perdition, et Fils du Diable*, « *Filius Perditionis et Filius Diaboli!* . . . [4])

CHAPITRE II.

ÉVÉNEMENTS INTÉRESSANTS

1513-1528.

Sympathies et antipathies.— Exploits divers des *Cavesi*. **— Charles VIII et le lis d'or de France. — Louis XII. — La Triste Reine. — Rapide succession des abbés. — Le Grand Synode du Jeudi-Saint. — Roger II** *Sanseverino* **et** *Tramutola*. **— Copie des diplômes. — Professions nombreuses. — Faveurs de Jules II et de Ferdinand-le-Catholique. — Restauration du Réfectoire d'observance. — Le manuscrit d'** *Anastase-le-Bibliothécaire*.**—Décors et peintures de l'Église. — Le peintre Jérôme de Salerne. — Le miniaturiste** *Maître Thomas*.**—Les livres choraux de l'Abbaye de Cava.—Jean et François** *Boccardo*. **— Dom Raphael** *Cunigiani*. **— La Salle Capitulaire. — Vaudemont et** *Monsur Lautrech*. **— Charles-Quint à Cava. — Ravages de la peste. — Descente des Turcs.**

Pendant que l'abbaye de Cava était si fortement troublée par les contestations que soulevait l'érection du nouvel évêché, il se passait,

1) « Hic Abbas infausto nimis auspicio Cavensem ascendit Cathedram, cujus imminuit censum,Sanctorum laboribus acquisitum; cujus Jurisdictionem tanta Priscorum nostrorum prudentia adeptam, labefactavit. Scio quia non mentior, nam scripturarum tuba ipsa concinit. » etc. Rodul. MS. 61. p. 170.

2) « Utinam nunquam fuisset tantorum malorum author et radix ! » Rodul. MS. 35. *D. Chrys. de Neap*. (1° loc.).

3) « A suis prædecessoribus degenerans, turpiter adversariis, cessit. » Vener. *Dict.* III. 245; Ughelli, VII, 371.

4) Arc. ant. 40. n. 155 ; De Blasi, *Chron.* passim.

dans le royaume de Naples, des événements importants, ayant une relation intime avec l'histoire même de cette abbaye et qui, pour cela, méritent d'être brièvement racontés. Nous les accompagnerons de quelques particularités, intéressantes et peu connues, sur la ville de Cava et son illustre monastère.

Ainsi que chacun le sait, l'Italie méridionale, au commencement du XVI[e] siècle, était devenue le champ de bataille des *Français* et des *Espagnols*, qui se disputaient une couronne dont les uns et les autres se montraient souvent peu dignes; les premiers, comme héritiers des *Angevins*; les seconds, comme représentants des prétentions des *Aragonais*. Les religieux de la Sainte-Trinité de Cava, jadis comblés de faveurs par la maison d'Anjou, furent naturellement et par reconnaissance, les partisans de la France. Par contre, les habitants de la ville de Cava, désireux de se soustraire à l'autorité du Monastère bénédictin, devinrent les ardents défenseurs du parti Espagnol.

Ces derniers, au reste, avaient depuis longtemps manifesté des sentiments d'attachement envers la dynastie Aragonaise; souvent même par des actes d'un courage admirable. Ainsi c'était un jeune *Cavese*, le noble *Aniello Ferrara*, qui, en 1442, avait audacieusement pénétré dans Naples, par un aqueduc, en avait ouvert les portes aux soldats d'*Alphonse I*[er] et chassé les troupes de René d'Anjou, mettant ainsi fin pour lors à la guerre [1]). C'était encore une troupe de cinq cents hommes de Cava, guidés par *Josué* et *Marin Longo*, qui, en 1460, après la bataille de *Sarno*, avaient fourni à *Ferdinand I*[er] l'occasion de s'échapper des mains des princes de *Rossano* et de *Tarente*, révoltés en faveur de *Jean d'Anjou*, fils de René [2]). Ce fut enfin *Grandinetto d'Aulisio*, de Cava, qui, en 1485, délivra le jeune *Frédéric*, se-

1) *Ex proc. orig. Reg. Cam.* ap. POLVER. *Descriz.* I. 8; ADENOL. *Stor.* 272.

2) Cette action d'éclat mérita aux habitants de Cava un *diplôme en blanc*. En le leur donnant *Ferdinand 1*[er] s'engagea à leur accorder tout ce qu'ils y auraient demandé : « E pensando che cosa a' vostri meriti vi potessimo concedere, non avemo visto alcuna cosa (quantunque fosse grande) che ve concedessemo, che degnamente potesse satisfare a' vostri meriti, excepto fare e concederve un privilegio in bianco, subscritto di nostra propria mano e sigillato con tutte solennità si richiedano ; e cossi l'avemo fatto spacciare e ve lo mandamo per lo detto magnifico Honofrio (*Scannapiecu*), costretto da Noi che in quello privilegio ci facciate scrivere a vostra volontà tutte quelle gratie che per un Rè gratissimo si potessero concedere a' suoi vassalli fidelissimi et carissimi .. *Datum in Castronovo Neapolis 4. Sept. 1460.* REX FERDINANDUS .» (Cf. POLVER. I. 22-25 ; ADENOL. 273). — Aujourd'hui encore dans les *Archives municipales de la ville de Cava* on peut voir le curieux *Diplôme en blanc* du prince Aragonais.

cond fils du roi Ferdinand, de la tour ou l'avait enfermé *Antonello Sanseverino*, prince de Salerne [1]).

Quand ce dernier seigneur conspira avec les autres barons du royaume contre les Aragonais et appela le roi de France, Charles VIII, en Italie, l'amour des habitants de Cava pour le parti espagnol se manifesta alors plus ouvertement que jamais. A peine Charles VIII eut-il fait son entrée solennelle à Naples (21 Fév. 1495), qu'il connut combien les *Cavesi* étaient dévoués à ses ennemis. Il chercha donc à s'attacher ces hommes si valeureux par des largesses. Dès 1495, il leur octroya un magnifique diplôme, qui malheureusement n'existe plus dans les archives municipales de Cava [2]). Dans ce document intéressant le roi de France promettait aux habitants de Cava de « *conserver perpétuellement leur ville dans le domaine royal,* » leur accordait « *la faculté d'établir une foire annuelle,* » enfin leur donnait le privilége flatteur « *de superposer à leurs armes* [3]) *un lis d'or de France couronné* » [4]). — Les habitants de Cava d'abord se montrè-

[1]) POLVER. I. p. 10; MAZZA. *De Reb. Saler.* p. 32; CAM. PORZIO. *Cong. de'Baroni.* p. 63. Ed. Gravier. — Le tombeau de *Grandinetto* existe encore dans l'église de S. Pierre de *Cetara*. On y lit une inscription qui rappelle les exploits de ce héros et que POLVERINO (p. 12) et d'autres ont déjà publiée.

[2]) C'est du moins ce que m'a assuré M. l'Archiviste de la ville de Cava.

[3]) Anciennement les armes de la ville de Cava, à part la couleur, étaient semblables à celles de l'abbaye de la Sainte-Trinité (Voy. p. 224. n. 1.).

À la suite des exploits décrits plus haut, le roi *Ferdinand* accorda (1460) à Cava le privilége d'unir à ses armes, non point *quatre pals,* comme on l'a dit cent fois, à tort, (ADINOL. p. 278); mais bien *deux pals de la maison d'Aragon, l'un d'or et l'autre de gueules:* «Universitati Civitatis nostræ Cavæ concedimus et authoritatem tribuimus, quod deinceps et omni futuro tempore possint et valeant, tamquam nostri et fidelissimi benemerentes, in scuto, in quo erunt depicta vel relata arma ipsius Civitatis Cavæ, depingere vel sculpere a parte dextera *duas barras, auream et rubram domus nostræ regiæ Aragoniæ,* nec non et supra scutum coronam nostram regiam. » (*Ex Adnotat. MS. D.* CELEST. GUARIGLIA, f° 5). — Ce sont là précisément les armoiries actuelles de la Ville de *Cava-dei-Tirreni.*

[4]) « Pervenuto il Regno nel dominio del Rè Carlo ottavo di Francia, ancor questi volle onorar la gran virtù de i Cavesi colla dispensa di varie grazie in un privilegio spedito nell'anno 1495, promettendo fra le altre tener la Città della Cava in perpetuo demanio regio; concedendoli la fiera in ogni anno nella medema; e nelle arme antiche della stessa volle aggiugnere un giglio delle arme regali coronato. Ma questo perduto il Regno, la Città ne mai godè lo favore e 'l benefizio della Fiera conceduta, ne pure prатticò mai l'uso del giglio, inquartando solamente le antiche sue, colle arme d'Aragona alla destra; benche nella porta del Corpo della Cava, in un marmo, vi sono nelle arme della Città anco i gigli, ne gli anni 1496. » POLVER. I. 66-67.— « Stemmi

rent fort sensibles à ces faveurs; on en retrouve la preuve dans un écusson, de l'an 1496, *portant le lis de France couronné*, que l'on a pu voir, jusqu'en 1869, au-dessus de la porte principale du *Corpo di Cava*, alors le chef-lieu de la ville de Cava [1]). Mais ces dispositions envers le parti français disparurent bien vite. Durant la lutte qui, en 1501, éclata entre *Ferdinand-le-Catholique* et *Louis XII*, les gens de Cava passèrent de nouveau du côté des Espagnols. Aussi, comme nous l'avons vu, eurent-ils *Gonzalve-de Cordoue*, pour soutien, dans leurs contestations avec les bénédictins de la Sainte-Trinité.

Dans la division que les deux rivaux se firent du royaume de Naples, au détriment du roi *Frédéric II*, la vallée de Cava, sans trop d'égards pour les droits séculaires de l'Abbaye, fit part du lot qui échut à Louis XII [2]). Celui-ci toutefois ne la conserva pas longtemps. Tandis que l'on s'occupait de fixer les bornes des possessions respec-

col giglio di Francia pochi ve ne furon, ed uno se ne vede incastrato nel muro su di una porta del Casale del Corpo di Cava. » ADINOL. 278. n. 5. — Dans le MS. de M. l'avocat CÉLESTIN GUARIGLIA déjà cité (f. 1°) on voit un bel exemple des ***armoiries de la ville de Cava portant, au centre, un petit écu ayant un lis d'or de France couronné en champ d'azur.***

[1]) Ce précieux monument historique n'existe plus! Il fut détruit, sans pitié, la nuit du 3 Août 1869...... Aussi, dans un mouvement de juste indignation M. le professeur CAPUTO s'écrit-il avec douleur : « Sino a pochi anni fa, in questo punto da cui oggi si accede (*al Corpo di Cava*) esisteva ancora l'arco della porta, ornato in cima dello stemma municipale composto di 4 fasce vermiglie e 4 di argento con due pali d'oro e due vermigli, portando il giglio d'oro di Francia donato nel 1495 da Carlo VIII e le armi aragonese concesse per privilegio di Ferdinando I nel 1460. Ma l'ignoranza di un vice-sindaco, il cui nome merita di passare a' posteri ad eterno ricordo di tanta barbarie, *Gaspare Mango*, nel 1861 (1869), fece abbatere quel prezioso avanzo di un' epoca gloriosa, e ciò in onta alle proteste di tutti gl' intelligenti e — vergogna nostra! — di alcune signore americane che fuggirono inorridite da Corpo di Cava, ricordando il celebre *Quod non fecerunt Barbari, fecerunt Barberini.* » (Voy. *Giornale di Napoli*. Anno XVI. n. 202. Lunedì 26 Luglio 1875. p. 2. col. 4).— J'ajouterai que tous les habitants du *Corpo di Cava* « sachant lire et écrire, » et les Pères bénédictins de la Sainte-Trinité, d'après l'initiative du contre-amiral anglais *R. Yelverton* dont la flotte était mouillée dans les eaux de Salerne, signèrent, en 1865, une pétition ardente en faveur d'un des plus intéressants monuments de la vallée de Cava et de l'Italie. Ce fut en vain ! . . . Aujourd'hui (1876) les antiques armes de Cava gisent, renversées et sans gloire, dans la basse-cour du Vice-Sindic !! . . .

[2]) Dans les *Archives de l'Abbaye* il existe un grand nombre de documents donnés au nom de *Louis XII*, ce bon roi qui a mérité d'être surnommé *le Père du peuple*; tels sont les documents du 19 Janv. 1502, 1re année de Louis, roi de Naples ; d'Octobre 1502, 2me année, etc.; du 27 Janv. 1503, 3me année, etc. (Arc. LXXXVII. 91. 97. 100).

tives des deux compétiteurs, la guerre se ralluma tout à coup. Les *Cavesi* se jettent une autre fois dans le parti espagnol et le soutiennent, durant toute la campagne, par leurs armes et par de grosses sommes d' argent (1503).

Quelque temps après (1507) la ville de Cava et son territoire, comme si les droits de l' Abbaye de Cava n' existaient plus, passèrent, ainsi que nous l' avons dit, sous la domination particulière de *Jeanne IV*, « *La Triste Reine*, » qui en jouit tranquillement jusqu'à sa mort (28 Août 1518 [1]).

A partir du jour où les Espagnols devinrent prépondérants dans le Royaume de Naples, les sentiments de préférence, que les religieux de la Trinité avaient montrés pour la France, se turent, sans cependant s'éteindre. Les abbés de la *Congrégation Cassinienne*, tout en se succédant avec une rapidité qui nous empêche de les suivre, — on en compte *cinquante et plus en cent ans* seulement,—eurent presque tous, dès lors, une seule et même pensée: faire refleurir la discipline cénobitique, conserver les priviléges acquis par le passé, recouvrer les droits et les biens aliénés ou perdus, restaurer les bonnes études et l' amour des arts et des lettres, autant du moins que le permettait le malheur des temps. De là le rétablissement (1501) par l'abbé *Vincent de Riso*, de Naples [2]) du *Grand Synode du Jeudi-Saint*, qui, chaque année, attirait dans la Basilique de l' Abbaye un concours immense de peuple et d'ecclésiastiques, tant du *Diocèse de la Sainte-Trinité*, que des contrées environnantes: *Cava, Nocera, Amalfi, Salerne, Avellino, Nole, Naples*, etc. [3]); — de là la restitution faite par le

[1]) « Anno 1518. 28 Augusti, obiit Joanna quarta, filia Joannae tertiae praedictae, die Sabbati. » LUPI PROTOSP. *Chron*. ap. PRATIL. IV. 64 — Cf. NOTARGIAC. p. 79. etc.

[2]) *Cet abbé était un homme de grand talent:* « D.Vincentius a Neapoli ex nobili gente Risia, monachus celebris monasterii S. Severini et Sosii, probatae vitae monachus fuit et regidioris disciplinæ monasticae apud nos custos, cœnobium nostrum aedificiis auxit, atque habitu monastico induit *D. Angelum Sangrinum, D. Honoratum Fascitellum*, ac *D. Bernardum Aversanum*, qui viri deinde clarissimi fuere. . . pluraque alia diligentissime gubernavit... atque Congregationis nostrae Praesidens renunciatus est. » GATTUL. *Hist. Cas*.p.633.—De son côté VENEREO énumère tout au long les nombreux services rendus par cette abbé au monastère de Cava (*Dict*. V. 63).

[3]) Voy., plus haut, p. 264 et RODUL. MS. 35. *Vincent a Neap*. — Quand, en 1849, le R[me] P. abbé GRANATA établit dans la cathédrale de son abbaye la fête des *Quarante heures*, les fidèles s' y portaient en foule: « *Vous nous faites revoir le Jeudi-Saint*, » lui disaient alors les anciens religieux *D. Gabriel Morcaldi* et *D Louis Marincola*, qui avaient professé à la fin du XVIII[e] S., au temps où se perpétuaient encore les beaux jours qui suivirent l' introduction des Cassiniens à Cava.

prince de Salerne, *Robert II Sanseverino*, des droits de l'Abbaye sur la baronnie de *Tramutola*, près de Marsique, en Basilicate (1502)[1]; — de là le soin que mit l' Abbé *Dom Michel de Tarsia* à faire transcrire sur parchemin et authentiquer ensuite par la *Grand' cour Royale de Naples* (1503-6), les bulles et diplômes les plus importants de son monastère, afin de ne point les détériorer en les transportant continuellement au dehors [2]; de là enfin le nombre, chaque jour croissant à Cava, des professions monastiques d'hommes intelligents, tels que *Nicolas de Punzo*, de Cava (1502), *Alférius de Miro*, de Naples (1503), *Placide de Parisiis*, de Cava (1510), et vingt autres que nous retrouverons dans la suite [3]).

Cependant le pape *Jules II*, comme marques de son affection envers le monastère de Cava, ne cessait d' accorder à ses Abbés des bulles intéressantes. Ainsi, en Février 1505, il en donnait une à *D. Michel de Tarsia* pour contraindre à la restitution les détenteurs des biens de l' Abbaye; en Mars 1506, il en octroyait une autre à *D. Benoît de Vicence* pour l' autoriser, ainsi que ses successeurs, à élire, parmi les membres du haut clergé, le personnage qui plairait le plus pour conservateur des biens et droits de la Sainte-Trinité, etc. [4]).

De son côté *Ferdinand-le-Catholique*, soit par sympathie, soit par politique, entourait alors de ses faveurs le monastère de Cava. Outre le diplôme de 1507, que déjà nous connaissons, il permettait encore, en 1512, à *D. Chrysostome de Alessandro* de prendre annuellement et sans payer aucun droit, dans le dépôt royal de Salerne, *vingt* modii, *soit au delà de 133 hectolitres de sel* [5]). Peu après, du

[1]) *Le diplôme de* ROBERT II SANSEVERINO *commence ainsi*: « In nomine Domini nostri Jesu Christi, Amen. Anno a Nativitate eiusdem 1502, Regnante Magestate Christianissimo Ludovicho Dei gratia Rege Franchorum et Sicilie, Jerusalem et Hungarie, ac Duce Mediolani, et in hoc Regno Sicilie anno primo feliciter amen, die 7° presentis mensis Junii, instantis anni V° Indictionis. Apud Casalem Tramutole Provincie Basilicate, etc. » — *Il se termine par ces autres mots* : « Dominus Antonius Malve sinus de Fontana, et Saracinus Sancte Agate de Goctis, et Dopnus Andreas Costarus de Tramutola, Milites Christianissimi Domini Regis Franchorum. » (Arc. Mag. Q. 25).

[2]) Voici le titre de ce MS. important: *Transumptorum Sacri Monasterij Cavensis Liber primus. Arc. n° 4. continens 55 Privilegia seu Diplomata transumptata anno 1504*. Il forme un volume, petit in-f°, de 193 feuillets en parchemin, bien écrits. Il se termine par la signature de *seize notaires* et par deux sceaux royaux.

[3]) Voy. la *Matricula Major Mon. Cav.* MS. Chart. n° 29, f° 311 et suiv.

[4]) *Arc. Mag.* Q. 28; Arc. LXXXVIII. 29; VENER. *Dict.* III. 61. etc.

[5]) « Literas (*D. Chrysostomus*) obtinuit à Ferdinando Rege Catholico, quæ magno

fond de l'Espagne, il écrivait à son ministre résidant à Rome, *Dom Jérôme de Victa*, « de faire en sorte que le pape ne donnât point audience aux prières de l'Université de Cava qui demandait un Évêque; qu'il ne s'agissait que de vaines contestations, et que le tout tendait à la ruine et à la dévastation du monastère de Cava. » Enfin, ayant su que, « par suite de l'intervention de la sérénissime reine de Naples, sa sœur, » on en était venu, dans la Vallée de Cava, à un accord, par une nouvelle lettre en espagnol, datée de *Valladolid* le 25 Août 1514, Ferdinand recommandait à son lieutenant général à Naples de faire promptement mettre le monastère de Cava et la *Congrégation Cassinienne* en possession de l'abbaye de *S. Laurent d'Aversa* [1]).

Grâce à la tranquilité acquise par ces hautes protections, grâce surtout à la paix dont jouit le Monastère durant les années qui suivirent l'érection de l'évêché de Cava, les Abbés de la Sainte-Trinité purent enfin s'occuper de soins plus conformes à leurs nobles inclinations. D'abord l'abbé *De Alessandro*, qui déjà s'était tant occupé de l'embellissement du Mont-Cassin, fit refaire. à Cava, en 1515, les boiseries du *Réfectoire d'observance* et placer, sur les murailles, des sentences tirées de S. Jérôme, de S. Jean Chrysostome, de S. Bernard, des Proverbes et de l'Ecclésiaste [2]). L'année suivante, par l'intermédiaire de Mgr *Nicolas-Antoine de Piscibus*, — le dernier administrateur de la Commende de Cava, — ce même abbé, put faire restituer aux Archives de son monastère « *l'insigne manuscrit d'*Anastase-le-Bibliothécaire, *autrefois de la Sainte-Trinité, qui naguère avait eu le malheur de le perdre* » [3]). En 1518, *Dom Vincent Capriano*, de

cernuntur sigillo cereo communitæ, quibus annuos viginti salis modios ex Salerni fundico Monasterio elargitur, anno MDXII. » RODUL. MS. 61. p. 169.— *Le muid valait douze tomoli:* « Modius mensuræ generis ex duodecim tuminis, tumulis vel tumbulis constans. » VENER. *Addit*. V. modius. *D'ailleurs le tomolo ancien correspond à 55 litres, 3189.* LUVINI. *Arist*. p. 296. — Cette grande quantité de sel servait surtout pour les nombreux troupeaux de bœufs et de moutons que l'Abbaye avait dans ses possessions de Lucanie, de Pouille, etc. (Cf. VENER. *Addit. ad Dict*. I. 135).

[1]) DE BLASI. *Chron*. an. 1513 et 1514.

[2]) *Ricordi dal 1521 all'anno 1699*. MS. f° 173. Voici, comme exemple, la sentence tirée de S. Jean Chrysostome: « *Nihil salutem, nihil sic sensuum acumen operatur, nihil sic aegretudinem fugat, sicut moderata refectio.* » — Cf. aussi GATTUL. *Hist. Casin*. II. p. 633.

[3]) « *Hic insignis liber* (Anastasii Bibliothecarii: VitæRomanorum Pontificum a B. Petro apostolo ad Nicolaum I) *per multos annos deperditus ex Monasterio Sanctissimae Trinitatis fuit. Tandem Reverendo Domino Nicolao Antonio Murensi Episcopo procurante, Sacro Cavensi Coenobio restitutus fuit, tempore quo*

Mantoue, qui, peu après (1520), fut fait évêque par Léon X [1]), restaura le *Chœur de l'Église* et l'adapta aux besoins des religieux, qui, chaque jour de plus en plus nombreux, s'y réunissaient pour la récitation de l'office monastique [2]). Puis, en 1514-20, l'abbé *De Alessandro* et *Dom Luc de Verceil* faisaient orner la Sainte-Trinité, par le peintre « *Maître Jérôme de Salerne,* » de divers tableaux, qui, selon toutes les apparences, n'existent plus [3]). Enfin notons soigneusement qu'à cette même époque (1520) le miniaturiste « *Maître Thomas* » s'occupait à embellir les *Livres choraux de Cava*, livres qui font aujourd'hui l'admiration de tous ceux qui les observent [4]).

Dominus Pater Chrisostomus de Neapoli, ejusdem Sacri Monasterii Abbas existebat; Regiminis vero sui anno V. videlicet an. Salutis MDXVI. die VIII Novembris. » (Murator. *Rer. Ital. Script.* t. III. p. 272). L' « *insigne manuscrit* » n'est plus à Cava; pour la seconde fois il a été perdu!.... Il se trouve aujourd'hui dans les *Archives du Vatican*, où il porte le n° 3764. — Comme l'édition d' *Anastase-le-Bibliothécaire*, dite du *Vatican*, faite par Blanchini, en 1718, est exactement semblable à une *copie du manuscrit de Cava* faite par ordre du cardinal Frédéric Borromeo, qui se trouvait, en 1725, dans la *Bibliothèque Ambrosienne* de Milan (Murat. op.cit.p. VII), il semble qu'on pourrait en conclure que le *Manuscrit de Cava* fut envoyé de Cava à Rome, au commencement du XVIII. s., pour l'édition de Blanchini.— Muratori fait grand cas de l'autorité du *Manuscrit de Cava*: il le cite continuellement dans son édition, en l'indiquant, pour abréger, par la lettre **D**.

[1]) Suivant Venereo, *D. Vincent Capriano* appartenait à la famille des ducs de Mantoue « Vincentius de Mantua, Cavensis Monasterii Abbas et alumnus, *Germanus Serenissimi Ducis Mantuae*, in eius regimini praefuit ab anno 1518 usque ad mensem Sept. an. 1520, quò a Leone X Summo Pont. Episcopus creatus, fuit Episcopatu donatus. » (*Dict. V.* 63 a t°). Cf. Rodul. MS. 61. p. 174.

[2]) *Ricordi dal 1521 al 1699*. MS. f° 173.

[3]) « 16 Septembre 1514. A mastro hieronimo pintore, ducati 3, tari 4, quali li ha contato parte d. Alphonso et parte d. Laurenzo, et sono inclusi in lo Instrumento de la Cona nova che ha da fare.... tar. 19 » (*Giornale del 1513-21*, MS. in-f°, f° 30).

« 4 Febbraio 1515. A mastro hieronimo soprascripto tari 3, quali li ho contati io D. Laurenzo, in Monasterio, presente Franceschello de Napoli, ponitore de oro, in parte de la Cona » (*Ibid.* f° 54).

« 4 Luglio 1516. A mastro hieronimo pintore ducato 1 d'oro a lui contato, tar. 5. gr. 15 » (*Ibid.* f° 97).

« A dì 24 Septembre 1520. Ind. 9....... ad mastro Hieronimo de Salerno pintor, duc. 7. tar. 2, a luy contati per ultimo di final pagamento de la Incona de lo Altare majore, como apare per sua polisa posta a la capseta sua; Vanno per capso et rupto ogni instr° et polisa si trovassero pro et contra. In credito alla capsa, onc. 1. tar. 4. » (*Ibid.* f° 235).

« 3 Junio 1521. Ad mastro Hieron° pintore, duc. 1, tarì 3, gr. 10, contati in parte de ducati 10 per la pictura della Celleraria, tar. 8. gr. 10» (*Ibid.* f° 251), etc. »

[4]) « A dì ultimo Augusto (1519). A mastro Thomaso miniatore in Napoli ducati 7.

Les *Livres choraux de Cava* forment actuellement une série de 16 gros volumes *in-folio maximo*, tous en parchemin. Ils ont généralement 68 centimètres de long et 53 de large. La reliure, qui devait autrefois être fort remarquable, est en cuir avec des armures en fer et de longs clous en cuivre. L'écriture en est gothique, avec de nombreuses abréviations; elle est assez grosse pour être lue commodément à une certaine distance. On trouve, dans ces manuscrit, le Psautier tout entier, les antiennes et les messes de l'office bénédictin. La notation est celle du plain-chant grégorien. Cette notation correspond généralement en tous points à celle que l'on trouve, sans clef ni portée, dans les manuscrits du IXe et Xe siècle ; ce qui fournit le moyen d'entendre ces anciens signes musicaux, par eux-mêmes si peu intelligibles [1]). Il y a généralement dans chaque volume un grand luxe de marges et de miniatures. Les premières lettres des psaumes, des an-

tar. 1. gr., 10 contati a luj et a suo nepote per lo P. D. Hieronimo in più volte, e sonno in parte della Cantoria, quale ha pigliata a miniare luj e lo suo nepote con pacti facti con lo p. D. Cieron° procuratore, in conto a la capsa, unc. 1. tar. 6. grana 10. » (*Giornale cit.* f° 208).

« 1 Novembre 1519. A mastro Thomaso miniatore duc. 3. tar. 3. gr. 10, per compire pagamento de la miniatura facta del libro de la Cantoria, secome appare per una poleza posta a la cassetta de le polezze, tar. 18. gr. 10 » (*Ibid.* f° 216).

« A dì 15 di Febraro (1520). A mastro Thomaso miniatore per avanzo ducati 3 , carlini 3, grana 5, contati allui per mezo del P. D. Gieron° de Napolj in vista de la miniatura de la Cantoria.... in ordine alla capsa tari 18, gr. 5. » (*Ibid.* f° 219).

« 15 Aprile 1820. A mastro Thomaso miniatore duc. 2. tar. 2. gr. 10, allui contati a bon conto in ordine ut supra tar. 12. gr. 10 » (*Ibid.* f. 221) — etc. etc.

[1]) Il existe à Cava un MS. du XI. S. (*N° 5. Lectiones, Hymni et officium SS.)* qui contient diverses particularités d'un grand intérêt pour l'histoire de la musique vocale, particularités qui obligeront peut-être les savants à modifier leurs idées sur la manière de noter anciennement le chant. Ainsi l'on croit généralement que c'est *Jean de Meurs,* de Paris, qui en 1350, substitua aux points inventés par *Gui d'Arezzo* les notes actuelles. Dans un grand nombre de passages du MS. susdit, bien antérieur au XIV. siècle, on voit cependant des *notes* qui, à part les dimensions, sont identiques à celles qui s'usent aujourd'hui. Puis, au commencement de chaque ligne musicale, il y a une *clef* figurée par un F majuscule. De *portée* ou réunion de quatre lignes pour déterminer la position des notes, il n'en existe nulle part. Suivant le Rév.^{me} P. Morcaldi (*Relaz. sur la Bibl. Cav.* p. 15. 1872) ce MS. serait entièrement l'œuvre des religieux de Cava. Cependant eu égard à l'office qu'on y trouve de *S. Loup*, évêque de Troyes et compagnon de *S. Germain l'Auxerrois*, dont le culte fut introduit à Cava par le *Bienh. Léon II*, vers 1274 (voy. p. 177), il semble plus que probable que ce MS. fut alors apporté par cet abbé de France en Italie et, par suite, qu'il est l'œuvre des religieux de Cluny, auprès desquels S. Loup était en grand honneur (Cf. De Rozan. *Lett. à M. le Bibl.^{re} du roi de Naples.* p. 104 et 182. Naples. 1822).

tiennes et des messes sont surtout remarquables par les ornements qui les décorent. Ce sont des feuilles, des fleurs, des fruits, des arabesques, des pierreres, des animaux réels ou fantastiques, au milieu desquels sont bien souvent représentés les paysages les plus gracieux, diverses scènes de l' Écriture-Sainte, des figures de Saints, le sujet de la fête que l' on célèbre, etc. Parmi les livres choraux de Cava les plus intéressants, nous citerons celui qui est marqué de la lettre **K**. Ce précieux manuscrit contient les *Messes du commun des Saints*. Chaque messe commence par une lettre d'un luxe, d'un fini indicibles. Souvent cette *Initiale* est accompagnée d' arabesques délicates qui se prolongent sur toute la marge voisine. Dans les 97 feuillets ou 194 pages dont se compose le manuscrit, on ne compte pas moins de 238 lettres ainsi traitées : 24 sont fort grandes, 115 moyennes et 99 plus petites ; toutes cependant admirables et parfaites. Comme exemple, nous mentionnerons les quelques initiales suivantes : le **T** du f° 1° (*Terribilis est*), formé par une double arcade, reposant sur une colonne centrale. Jacob est endormi au pied de cette colonne ; à côté divers anges montent quatre à quatre les échellons de l' Échelle mystérieure, à la cime de laquelle se trouve, dans une couronne d'autres anges, le Père Éternel; un beau paysage sert de fond à la scène;— l'**E** du f° 8 (*Ego autem)*, où l'on voit, dans un médaillon, un pèlerin, la tête ombragée d' un large chapeau, les épaules couvertes d' un gracieux mantelet, la gourde au côté, qui, d' une main, s' appuie sur un long bâton et, de l' autre, soutient un gros livre, délicatement relié (peut-être l'artiste qui minia ce manuscrit);—le **M** du f° 10 à t° (*Mihi autem)*, dans le champ duquel il y a une profusion de feuilles et de fleurs, de filets délicats, disposés symétriquement, et des plus belles couleurs en vert, bleu, orange, rouge, or, etc., qui, par leur ensemble, produisent le meilleur effet; — le **P** du f° 22 (*Protexisti*), où l'on aperçoit un arbre symbolique, au bas et dans le feuillage duquel se trouvent divers animaux : un loup qui poursuit un lièvre, une autruche, deux perroquets, un chien aux aguets, un singe perché à la cime de l' arbre et gravement armé d' un bâton ; — l' **I** du f° 27 (*Intra in conspectum*), formé par une bouquet d' arbres, au-dessous desquels il y a : d'une côté, le pape S. Siste II, revêtu d'ornements pontificaux fort riches, tenant un livre dans une main et un palme dans l' autre ; du côté opposé, S. Sébastien expirant sous les flèches qui le percent de toutes parts ; — le **L** du f° 29 (*Loquetur Dominus*) d' un bel effet : au centre une figure, qui semble vouloir parler ; à côté, deux bustes qui écoutent ; au-dessous, une corbeille remplie de fleurs délicates, d' où

s' étendent, à droite et à gauche, deux draperies, ornées, elles aussi, de fleurs délicates, sur lesquelles divers petits oiseaux prennent leurs ébats; — le **G** du f° 32 (*Gaudeamus omnes*) accompagné d'ornements marginaux remarquables. La courbe supérieure du **G** se termine par un masque barbu, vers la bouche duquel un magnifique oiseau aquatique, qui est perché sur la courbe inférieure de cette lettre, tourne la tête, comme pour la becqueter. Dans le champ de la lettre on remarque: un jeune homme qui offre des fleurs à une femme; entre ces deux personnages, un petit chien admirablement rendu; dans le haut, le plus mignon des génies, à cheval sur les branches d' un arbre; enfin dans l' angle inférieur du tableau, une paysanne assise, qui joue avec des fleurs; — le **S** du f° 51 à t° (*Statuit Dominus testamentum*) est d' une délicatesse toute particulière: sur la première courbe de la lettre, trois bergers jouent de la flûte, du haut-bois et de la cornemuse (*Zampogna*); dans la seconde, des perdrix au milieu d'un riche feuillage; à l' angle inférieur de droite, un jeune prince (peut-être *Charles-Quint*), revêtu du riche costume de l' époque, qui tient le sceptre en main; — le **S** du f° 52 (*Sacerdotes Dei benedicite Domino)*, représente un artiste qui chante, en s' accompagnant du violon, et deux déesses: l' une tenant une corne d' abondance et l'autre ayant les mains chargés de fruits et la tête couronné de fleurs; — le **M** du f° 75 (*Mihi autem*), dans le champ duquel est S. François d'Assise, reconnaissable à ses stigmates, qui, les mains jointes et à genoux, prie avec ferveur; — le **G** du f° 77 à t° (*Gaudeamus*), sans ressembler à celui du f° 32, contient cependaut, comme lui, une scène d' amour; — le **D** du f° 80 à t° (*Dilexisti justitiam*), où l' on voit *Ste Lucie*, qui, d'une main, offre à Dieu dans un plat ses deux yeux, et, de l' autre, étreint la palme du martyre, etc.

Nous n' en finirions plus si nous voulions ainsi passer en revue toutes les miniatures de ce manuscrit précieux et des autres livres choraux de Cava, tels que ceux marqués des lettres **M**, **N**, etc. La pureté du dessin, la richesse des décors, la fraîcheur des couleurs la délicatesse des sujets, l' expression des physionomies, tout enfin fait de ces miniatures autant de petits chefs-d' œuvres. Pour donner une idée de leur perfection, nous rappellerons ici qu'afin de copier une seule initiale, la lettre **G** du f° 32, un artiste anglais, en 1863, travaillant plus de trois heures par jour, employa trois mois et plus encore!..

Outre le miniaturiste *maître Thomas*, plus haut cité, dont il nous a été donné de découvrir le nom, il est de tradition, dans l'Abbaye, que le célèbre *Jean Boccardo*, dit *Boccardino*, de Florence, et son fils

François Boccardo travaillèrent également aux livres choraux de Cava. Malgré bien des recherches, nous n'avons pu découvrir aucun document qui confirmât cette tradition. Nous observerons toutefois que les livres choraux de Cava ne sont en rien inférieurs, en mérité, à ceux du *Mont-Cassin* et de *Pérouse*, qui sont certainement des deux *Boccardo* [1]). Enfin, suivant les conjectures du docte et bon *Père Caravita*, que la mort a récemment ravi à la science et à notre affection, un autre artiste fameux, *Dom Raphaël Canigiani*, religieux de l'Abbaye de S. Marie de Florence, aurait également travaillé à l'ornementation des livres choraux de Cava, où précisément il termina ses jours [2]).

Sous l'Abbé *Dom Julien de Gênes* (1523-24) la *Salle capitulaire du Monastère*, — cette vaste et belle salle à voûtes ogivales, aujourd'hui abandonnée, qui est à côté de l'ancien cloître, — fut restaurée, ornée de peintures et décorée d'une inscription faisant admirablement connaître l'usage de ce lieu [3]).

La guerre cependant s'était rallumée entre Français et Espagnols. Les habitants de Cava embrassèrent encore avec ardeur le parti de ces derniers. L'un deux, *Jean-Baptiste Cataldo*, s'illustra beaucoup, en 1525, à la bataille de Pavie, où, il s'empara, dit-on, du *manipule* de François I[er] [4]). Peu après (1527), quand *le seigneur Vaudemont*, qui

[1]) Caravita, *I codici e le arti a Monte Cassino*, t. I. p. 442 et suiv. Monte Cas., 1869; Manari, *Cenno storico ed artist. della Basil. di S. Pietro di Perugia.* dans l'*Apologetico Period. Relig.* Fasc. 12. 23. etc. Perugia, 1865-66.

[2]) « Il Canigiani da Firenze, professo nel 1497, scrisse e di bellissime miniature ornò i libri contenenti il salterio e le antifone (*della storica Badia di Santa Maria di Firenze*). Essendo morto nel monastero della Santissima Trinità della Cava, credo poter congetturare che alcuni corali di questa Badia fossero stati da lui miniati. » Caravita, *op. cit.* p. 484.

[3]) Cette inscription intéressante n'existe plus que sur un feuille volante d'un MS. (*Ricordi*, etc. f° 173). Nous la reproduisons ici afin d'en conserver le souvenir :

SACER EST HIC, QVEM CERNIS, ET CUNCTIS COENOBII PRÆSTAT LOCIS.
HIC DIVINAS AUDITVRI LEGES ET SVI SCITA PRAESIDIS CONVENIVNT MONACHI.
HIC COMMVNI CONSILIO, PARIQVE VOTO QVAEQVE RES MONASTERII TRACTANTVR ARDVA.
HIC PVBLICAS CVLPAS ET DELICTA CONFESSI, OPTATA POTIVNTVR VENIA.
HIC ALTER ALTERIVS CHRISTI EXEMPLO PEDES LAVAT ET EXTERGIT.
DENIQ; A CAPITE QVO COENOBIO CAPVT, HVNC ESSE NOVERIS, JVRE NOMEN SIBI VINDICAVIT.
LAVS DEO. A. D. 1523.

[4]) « Militò sotto Carlo V, nella famosa battaglia di Pavia, dove acquistò la *Manopola di ferro* del Re di Francia Francesco I., che fu fatto prigioniero, e l'aggiunse alle sue armi. » Notargiacomo, *Memor*. p. 108.

commandait les troupes de la ligue formée contre *Charles-Quint* par le Saint-Siége, la France et les républiques de Venise et de Gênes, vint attaquer le royaume de Naples et s' emparer de la ville de Salerne, les hommes de Cava, au nombre de plus de cinq cents, s'armèrent à leurs frais, firent la guerre pour le compte de l' Empereur, délivrèrent Salerne, repoussèrent enfin Vaudemont et ses soldats [1]). Prévoyant que *François Ier* chercherait à venger cet échec au dépens de Cava même, le conseil décurional de cette ville, au commencement de 1528, fit restaurer, en grande hâte, les antiques forts de *Sant'Adjutore* et du *Corpo di Cava*; il pourvut chacun d'eux de canons (*Sbrigli*) [2]) qui ont existé, dit-on, jusqu'au commencement de ce siècle et dont on peut encore aujourd' hui voir la place en plusieurs endroits des murailles du *Corpo di Cava*. Les Français, en effet, ne se firent pas attendre longtemps: au printemps de 1528 même, le terrible *Monsur Lautrec*, qui était campé près de Naples, sur les hauteurs de *Capodimonte*, somme le syndic et les élus de la ville de Cava de payer au capitaine *Ardians* trois mille écus, qu'ils étaient tenus de compter à l' espagnol *Étienne Unganès* [3]). Sur leur refus, *Lautrec* fait une descente dans le golfe de Salerne, occupe militairement toute la vallée de Cava et la fait beaucoup souffrir; ainsi du moins que s' en vantaient, sept ans après, les *Cavesi*, quand ils reçurent en triomphe *Charles-Quint* de retour de son expédition contre Tunis et *lui offrirent, dans un bassin en or, aux armes de la Ville et de l' Empereur, deux clefs, l' une d' or, l' autre d' argent, avec une belle somme de doublons, que Sa Gracieuse Majesté voulut bien accepter* [4]).

[1]) VENER. *Addit.* Classis Veneta; POLVER. I. 13-16; NOTARG. 56; MURAT. *Ann. d' Ital.* an. 1527, et surtout les lettres du *Sacré Conseil Royal de Naples* en date du 27 Fév. et du 14 Mai 1527 (*Arc. ant.* 65. n. 34).

[2]) « Item che la Citta spenda ducati duicento per reparatione delle fortezze del Corpo della Cava e S. Aijtore, cioè duc. 100 per ciascheduna. — Item si deputino pezzi diece di sbrigli al castello di S. Aijtore, e pezzi dicedotto al Corpo della Cava delli 28 pezzi che tiene la Città. » (Ex *Lib. Conclusionum Civ. Cavae, 23 febr. 1528.* in MS. Celest. Guariglia, f° 130).

[3]) « Monsur Lautrech, generalis dux exercitus Francorum supra Neapolim castrametatus, mandat civitati Cavensi, sindico et electis ejus, ut scuta tria millia, quæ *Stephano Unganès* Hispano solvere tenebantur, capitano *Ardians* Gallo persolvant. » *Ex mandato Cavensibus notificato sub die 25 Apr. 1528, in protocollo Notarii Tholomaei David Cav.* f° 127. Cf. VENER. *Addit.* Lautrech. f, 491.

[4]) RODUL MS. 61. p. 171-172; POLVER. I, 16-20. Cf. MURAT. *Ann.* 1528; GIANNONE, *Ist. civ. del Reg. di Cap.* lib. XXXI. c. 4; GIUSTINIANI. *Diz. Geog.* III. 410, etc.

Durant toutes ces guerres l'Abbaye de la Sainte-Trinité, cachée, comme elle est, au fond d'une gorge reculée et au milieu de montagnes boisées, n'eut point trop à souffrir, et en fut quitte, ordinairement, pour la peur. Souvent même elle servit de refuge aux malheureux habitants de la vallée et abrita dans son sein leurs personnes, leurs provisions et leurs meubles les plus précieux [1]). Mais les possessions du Monastère, surtout celles de *Vietri-sul-mare* et de *Salerne*, par suite des incursions continuelles des troupes rivales, furent souvent aussi pillées et saccagées, ainsi que le prouvent divers documents de l'époque [2]).

Puis aux malheurs de la guerre s'ajoutent la famine et la peste. Ce dernier fléau importé, dès 1526, de Naples à Cava, causa, daus toute la vallée, pendant trois ans, des ravages épouvantables; des villages presque entiers furent alors dépeuplés. Le monastère bénédictin, grâce encore à sa position toute exceptionnelle, n'eut point trop à souffrir. Il perdit toutefois deux religieux et diverses personnes de service [3]).

Et comme si tout cela ne suffisait point, les Turcs surviennent peu après, qui, par de fréquentes descentes sur le littoral voisin, jettent l'épouvante dans les esprits. Le 21 Mai 1534, le juif Sidam, à la tête de deux galères turques, débarque à l'improviste à *Cetara*, petit port situé entre Vietri et Amalfi, et repart, quelques heures après, avec un riche butin et conduisant en esclavage trente-huit personnes [4]). Ces descentes, paraît-il, se renouvelèrent encore en 1538, 1539 et même en 1552, car on trouve que, en prévision de nouvelles attaques des Turcs, des ordres furent donnés à ces diverses époques pour tenir armés les forts de *Sant'Adjutore* et du *Corpo di Cava* [5]).
Mais revenons à l'histoire intime de l'Abbaye.

[1]) « Che la cascia delli Privilegij e scritture della Città riportino a custodire nel monastero della Trinità, die 23 martij 1528 — A 24 de marzo 1528.... Che del grano del partito che si trova in Vietri se ne scegliano tumola duemila nel monasterio della Trinità e tumola 1000 nel castello di S. Aijtore. » (*Ex lib. Conclus. Civ. Cavae*, in *MS.* Guariglia, f° 130 a t°), etc.

[2]) Arc. XCI. 44. etc.

[3]) « Che s'habbia da spendere tutto quello serà di bisogno per cura delli infermi di peste. » (*Ex Libr. Concl. Civ. Cavae.* 9 sept. 1827. in MS. cit. f° 129), etc.

[4]) NOTARGIAC. *Mem.* p. 98. GIANNONE, *op. cit.* lib. XXXII. c. 2.

[5]) GIANNONE, *ibid.* c. 6; ADINOLFI, *St.* p. 208. Cf. VENER. *Addit.* passim.

CHAPITRE III.

BEAUX JOURS DE L'ABBAYE

1528-1552.

I. Jérôme *Guevara.* — **Son origine et ses goûts. — Son quadruple gouvernement. — André de Salerne et ses œuvres à Cava. Son** *Jugement dernier.* — **Dominique de Naples et ses statues. — Perte de Roccapiemonte. — Bulle importante de Paul III. — Embellissement de la grotte** *Arsicza.* — **Boiseries fameuses. — II. Nicolas** *De Punzo.* — **Son éloge. — Contestations vexantes. — Acquisition du** *Fosso dell'Arena.* — **Construction du** *Galeone.* — **L'horloge du Monastère. — III. Pérégrinus** *Dall' Erre.* — *Torquato Tasso* **enfant. — Amour du Tasse pour les religieux de Cava. — Origine de la** *Gerusalemme Liberata.* — **Description de Cava faite par Le Tasse. — Dernier gouvernement de l'abbé** *Guevara.* — **Il recouvre Roccapiemonte. — Son abdication.**

Malgré les nuages qui assombrirent son lever, le milieu du XVIe siècle brilla, à Cava, d' une splendide lumière, grâce surtout aux abbés *Guevara, De Punzo* et *Dall'Erre,* dont nous allons décrire les principales actions, autant du moins que les rares détails des annotateurs nous le permettront.

I. — Jérôme *Ghevara* ou *Guevara* était fils du comte de Potenza [1]. Jeune encore il revêtit l' habit de Benoît. En 1507, il fit sa profession religieuse à Naples, dans l'antique monastère de S. Séverin [2], et l'on trouve que dès lors il se fit remarquer par ses goûts pour l'étude et surtout pour les beaux-arts, dont il devint bientôt un des plus ardents et intelligents protecteurs. *Guevara* se distinguait d'ailleurs par une solide piété et un grand amour pour l' observance des Règles monastiques; aussi fut-il honoré, pendant sa longue vie, des principales dignités de son Ordre: il fut, par exemple, nommé quatre fois abbé de la Sainte-Trinité de Cava (de 1528 à 1528).

Durant son quadruple gouvernement l' illustre prélat ne fut occupé que du bien et de l' embellissement de son monastère. Ainsi, dès les premiers jours de sa venue à Cava, *Guevara* appela près de lui le célèbre *André Sabatino,* plus communément dit *André de Salerne,* du lieu de sa naissance, qui est généralement considéré comme le plus

[1]) « Hieronimus de Neapoli ex illustri familia de Ghevara comitis Potentiæ filius Sacri Monasterii Cavensis abbas. » etc. VENER. *Dict.* II. 297.

[2]) *Matricul. Maj. Cav.* MS. n° 29, f. 157.

intelligent et le premier de tous le disciples du divin *Raphaël*, sans excepter *Jules Romain* lui-même [1]). Le *Sabatino* à la mort de son père (1513) était retourné de Rome à Salerne, où il résidait dès lors habituellement, et d' où il ne s'éloignait que pour aller exécuter quelque chef-d'œuvre, à Naples, à Gaëte, au Mont-Cassin, à Nole et surtout à Cava [2]). Il est de tradition qu' il avait une particulière affection pour l'abbaye solitaire de *Metellianum*. S' il en fallait d'ailleurs un plus solide argument, nous le trouverions dans la quantité considérable de tableaux d' *André de Salerne*, dont est aujourd' hui si justement fière la *Pinacothèque de Cava*. A Cava, et là seulement, toutes le manières du grand artiste Salernitain se trouvent representées. Comme exemple de sa 1re manière, nous citerons: le n° 73, *Martyre de S. Julien*; le n° 107, *Étude pour un S, Jean-Baptiste*, etc. A sa 2de manière appartiennent: le n° 116, *Jugement de S. Benoît*; le n° 120, *La Sainte-Vierge avec l' Enfant Jésus dans les bras, soutenue sur les nuages par des Anges et des Séraphins*, et le n° 123, *Le baptême de Jésus-Christ sur les rives du Jourdain*. Ces deux derniers tableaux, tous deux à détrempe, sont remarquables par la beauté du dessin et la grâce particulière de la composition: ils rappellent surtout Raphaël, son style et ses charmes [3]).

André *Sabatino* fut spécialement chargé par l'abbé *Guevara* d'orner l'église souterraine de *Saint-Germain*, que nous connaissons déjà. Le disciple de Rapaël s' acquitta en maître de cette noble mission.

1) André de Salerne naquit en 1480 et mourut, dit-on, vers 1545. Le P. CARAVITA cependant, d' après le testament du *Sabbatini* qui se conserve au Mont-Cassin, pense que sa mort dut arriver en 1530. (*I Cod. e le Arti a Mont. Cas.* III. 26. Mont. Cas. 1871. in-8°).

2) *Guida Caven.* p. 22. Ed. 1872; CARAVIT. *Op. cit.* 18 et suiv.

3) Parmi les tableaux de la PINACOTHÈQUE DE CAVA, attribués à *A n d r é de Salerne*, nous citerons encore le n° 97: *S. Grégoire le Grand*; le n. 100: *S. Pierre délivré de prison* (copie de Raphaël); et le n. 103: *S. Pierre en prison* (Idem) — Quant aux tableaux de l' *É c o l e d' André de Salerne*, ils sont également fort nombreux ; tels sont les Nos 36. Jésus-Christ entre S. Jérôme et S. Benoît; 47. S. Bernard qui embrasse les instruments de la Passion (de César Turco, 1510-60) ; 52, S. Benoît (Id.) ; 57. autre S. Benoît ; 58. L' adoration des mages; 61. S. Paul; 68. S. Pierre; 72. S. Jean ; 74. S. Paul ; 85. Ste Scholastique ; 88. S. Grégoire-le-Grand ; 98. Ste Justine ; 99. Ste Scholastique; 109. S. Paul; 110. S. Maur, Ste Scholastique et Ste Marie Madaleine; 112. La fuite en Egypte; 113. Ste Justine et Ste Scholastique; 117. Le Père Éternelle entre quatre apôtres ; 118. S. Placide et S. Maur; 124. S. Pierre; 125. S. Placide, Ste Justine et Ste Flavie. — Tous ces tableaux ornaient naguère l' Église ou les appartements de l' Abbé.

Il couvrit de grandes et belles fresques les murs du sanctuaire où tant de religieux et de grands personnages avaient ou devaient avoir leur sépulture. Malheureusement ces travaux si dignes d'intérêt n'existent plus tous: le temps, l'incurie et le zèle maladroit des réformateurs du XVIII[e] siècle les ont en partie détruits. Nous mentionnerons, comme moins dégradé, le magnifique *Jugement dernier* qui occupe toute la paroi du maître autel. Jésus-Christ, entouré d'Anges et de Saints, est au centre; à ses côtés, les âmes des justes montent vers le Ciel, et divers groupes de démons entraînent les damnés en Enfer; enfin dans le bas, l'inévitable *Caron*, debout sur sa fatale barque. Le vieux nocher est représenté avec tant de vie et d'expression, dit le R[me] P. Abbé *Morcaldi*, qu'en le considérant l'on pense involontairement à ces vers du Dante:

Ed ecco verso noi venir per nave
Un vecchio, bianco per antico pelo,
Gridando: Guai a voi, anime prave!

Non isperate mai veder lo Cielo;
Io vegno per menarvi all' altra riva
Nelle tenebre eterne, in caldo e in gielo.... [1])

[1]) *Inferno*, III. 82. Cf. MORCALDI. *Cod. Dipl. Cav.* I. XX. — Sur les murs de cette église souterraine on remarque, en outre, les traces de diverses inscriptions funèbres, fort belles, en latin et en italien. Voici celle qui est le mieux conservée:

Morte, che fai? — Nol vedi? Mieto. — Et che?
— L' humana vita. — Et non risguardi a chi?
— Non: chè Colui che m' ha mandato qui
Volse ch' io perdonasse mancho a se.

— Dhe! dime, anchor cossi farai di me?
— Stolto, dubiti tu? Ben sai che si.
— Donque non saperò l'hora ne 'l dì?
— Non, perchè tal secreto in Dio sol' e.

— Chi t' ha fatta si cruda? — El mio Signore.
— Per qual caggion? — Per castigar chi erra.
Et dar la palma a chi gli ha dato il core.

— Volendo haver vittoria in tanta guerra,
Che deb' io far? — Lassar l'antico errore
Per chui l'eterno ben se chiude et serra.

Hor che sei vivo in terra
Prendi le cose et lassa star le spene,
Che savio e sol colui che pensa e bene.

Au-dessous du *Calvaire* et de l'*Inscription gothique*, dont nous avons parlé déjà (pag. 177 et 178), on lit encore les trois vers ci-après:

Negar certo non posso che l' affanno
Che vien a te al morir non doglia forte,
Ma più la tema dello eterno danno.

C' est encore à celte même époque que, par ordre de l' Abbé *Guevara*, l'on construisit, à grands frais, pour les malades, les nombreuses cellules et les diverses dépendances de l'*Infirmerie du Monastère*, (alors située sur l'emplacement du *Collége* actuel), et qu'un « excellent artiste Napolitain, » du nom de Dominique, modela en terre cuite, divers groupes, représentant la *Sainte Trinité* et la *Déposition de la Croix*. Ces statues furent placées en face l'une de l'autre, dans deux chapelles de l'ancienne église adjacentes au transept et connues sous le nom de Chapelles de la Sainte-Trinité et de la Piété (*Pietà*): « Elles sont si parfaitement exécutées, dit l' Abbé *Rodulphe*, qu'elles saisissent l'âme du spectateur et la remplissent d'une grande dévotion » [1]).

Après Dom *André de Miro*, de Naples (1533-35) qui, pour un revenu annuel de *cent-dix ducats* (500 fr. environ), vendit la juridiction civile et criminelle de Roccapiemonte à *Ferdinand Spinola*, duc de *Castrovillari* (1534) [2]), et Dom *Zacharie Bagarotti de Plaisance* qui mourut peu de mois après son élection (30 Mai 1536); l'Abbé *Guevara* reçut, pour la seconde fois, le gouvernement du la Sainte Trinité de Cava (1536-38); et ce ne fut point sans utilité pour ce Monastère et même pour toute la Congrégation Cassinienne, comme on va le voir. Le 5 Novembre 1537, *Guevara* obtint du pape Paul III une bulle très-importante, où sont énumérés et confirmés les priviléges accordés jusqu'alors à l' Abbaye de Cava, soit par les souverains pontifes, surtout par Urbain II; soit par les empereurs, rois,

[1]) « D. Hieronymus de Neapoli, cognomento de *Guevara*, Comitis Potentiæ filius, Cavensis Monasterij Abbas electus fuit post obitum D. Hilarionis de Mediolano, in Comitijs Anni Domini 1528. Is cum sanguinis claritate animi quoque præstantiam ac generositatem coniunctam præ se ferens; præter sacras Imagines Trinitatis ac Pietatis ex cocti lateris materia a Dominico Parthenopeo, excellenti eiusmodi operum artifice affabrè factas et ad vivum expressas, ad eo ut intuentium animos admiratione repleant ac devotione, quas in Cavensi Ecclesia collocavit; Infirmorum etiam cellas, omnesque Valetudinarij officinas, maximo sumptu, commodoque paravit. Præfuit autem usque ad Annum Domini 1513. » RODUL. MS. 35. — Cf. VENER. *Dict.* II. 297.

[2]) « Sequenti vero biennio D. Andreas a Neapoli, Monasterij S. Severini Professus ad Cavense Monasterium Abbas præficitur. Hic bono (ut reor) animo, videlicet, ut lites derimeret, quæ diu inter Monasterium et Vaxallos Roccæpimontis exarserant; ipsos cum omnimoda civili et mixta iurisdictione Ferdinando Spinello, Duci Castrovillarum vendidit, pro annuis ducatis centum et decem super iure plateatico plateæ Camarellarum, et ducatis insuper centum semel stipulationis tempore persolutis; iurisdictione spirituali, Ecclesijsque, alijsque in ea bonis et introytibus Monasterij reservatis. » etc. RODUL. MS. 61. p. 176.

princes et autres personnages. Dans cette même bulle, Paul III déclare que désormais l'entière *Congrégation du Mont-Cassin* jouira de toutes les prérogatives qu'avait autrefois possédées l'illustre *Congrégation de Cava*. Inutile d'insister sur une pareille concession et de faire ressortir tous les avantages que vont en retirer les innombrables monastères *Cassiniens* dispersés par toute l'Italie [1]).

Le troisième gouvernement de *Guevara* (1540-43) n'est pas moins remarquable que les précédents. Parmi beaucoup d'autres, nous rappellerons seulement les faits suivants: En 1541, il fit diverses réparations à l'antique *Grotte Arsicza*, sur le frontispice de laquelle on plaça l'inscription suivante:

SUM SPECUS, AC TRIADIS, TRINA SUM LUCE REPERTUS.
AEDES ET ARA FUI; PIGNORA SACRA TEGO [2]).

C'est à cette même époque encore que furent sculptées pour le *Trésor de l'Église*, ou *Sacrarium*, alors situé au-dessous du *Chapitre* actuel, les magnifiques boiseries en noyer, qui ornent actuellement plusieurs parties de l'Abbaye moderne, surtout les belles portes du *Reliquaire* et celles non moins admirables de la nouvelle Sacristie, du vestibule qui la précède, de la Salle du Chapitre et de l'entrée du grand orgue [3]). La plupart de ces boiseries sont ciselées et découpées *à jour*, d'après un dessin si pur, si élégant qu'on a cru y découvrir l'inspiration de *Raphël* lui-même [4]). Nous pensons que tous ces travaux délicats furent plutôt exécutés d'après les dessins d'*André de Salerne*, qui, mieux que personne autre, pouvait à Cava rappeler le genre de son illustre maître. Toujours est-il que les boiseries du temps de l'Abbé Guevara sont à Cava et même dans tous les environs une des plus belles choses que l'on puisse voir.

[1]) Arc. Mag. R. 6 ; *Liber IV Trans*. f. 94-101 ; VENER. *Dict*. IV. 52. MARGARINI, *Bull. Casin*. I. 155-156.

[2]) Cf. POLVERINO, *Descr. ist. della Cava*. II. 79. — L'inscription qu'on lit aujourd'hui est un peu différente; la voici:

RUSTICA OLIM RUPES, TRINO NUNC LUMINE CLARA
COELITUS EMISSO, PIGNORA SACRA TEGO.

[3]) « Sacrarium, quod usque hodiè in Ecclesia cernitur, in formam redegit nobiliorem; eiusque Armaria ad sanctorum reliquias recondendas, sacrasque vestes, vasa, et utensilia asservanda, nuceis tabulis, mira excellentium sculptorum arte vermiculatis circumquaque contexuit et exornavit. » RODUL. MS. 61. p. 177. — *Ricordi*. MS. II. f° 173. an. 1540.

[4]) *Guida del monumento di Cava de' Tirreni*, p. 9. Ed. de 1868.

II. — En 1544, le trône abbatial de la Sainte-Trinité fut occupé par *Dom Nicolas Punzi* ou *de Punzo* originaire d'une antique famille de Cava, qui, comme nous l'avons dit naguère, avait fait sa profession religieuse entre les mains de *Vincent de Risis*. C'était la première fois, depuis la réunion du monastère *Métellien* à la Congrégation *Cassinienne*, que l'Abbaye allait être gouvernée par un de ses enfants. « Dom Nicolas *de Punzo*, dit un chroniqueur, était un religieux d'une intégrité exemplaire, d'une prudence consommée, qui avait déjà administré plusieurs monastère de la Congrégation, avec les plus grands éloges et même avait été l'un des définiteurs du Chapitre général de l'Ordre » [1]).

Pendant les cinq années de son gouvernement (1544-49), l'Abbé *De Punzo* soutint avec ardeur les droits de son Monastère contre les prétentions de Mgr Thomas *Sanfelice*, alors évêque de Cava, qui fut longtemps (1529-50), par ses injustes vexations, le tourment des religieux [2]). Ce prélat impétueux qui, au concile de Trente, s'attira une réclusion de quatre années [3]), voulait sans cesse revenir, à son profit, sur les conventions de 1513. La différent fut porté à la Cour Romaine, et par trois fois l'intrigant évêque de Cava y fut condamné. Aussi, bon gré mal gré, dut-il abandonner ses projets par trop vexants [4]).

L'Abbé *De Punzo* se livra dès lors (1546) à des soins plus conformes à ses goûts pacifiques. Afin de procurer à ses religieux un lieu d'innocente recréation et de soulagement contre les grandes chaleurs de l'été, il fit l'acquisition, au sein des montagnes voisines, d'une petite vallée reculée, inaccessible aux regards des curieux, comme aux rayons du soleil, et qui toujours est rafraîchie et réjouie par les eaux du *Selano*, tombant en cascade du haut des rochers. Ce lieu solitaire et enchanté s'appelait alors *La Falanga*; il se nomme aujourd'hui le *Fosso dell' Arena* [5]).

[1]) « Primus, qui post Cavensis Monasterij cum S. Justinae Congregatione unionem ex alumnis eiusdem Coenobij ei regendo praeficeretur, fuit Nicolaus Puntius de Cava, vir sane summae prudentiae et integritatis, qui plura alia Congregationis Monasteria antea summa cum laude gubernaverat, unusque ex Capituli Generalis Definitoribus fuerat. » De Blasi. *Chron.* 1544. Cf. Vener. *Dict.* IV. 16.

[2]) « ..... *Et nos non modice vexavit.* » dit Rodulphe, MS. 61. p. 172.

[3]) Dans le feu de l'argumentation il s'était emporté jusqu'à donner un soufflet à un évêque grec, qui combattait une de ses propositions. Il fut pour cela, et par ordre du pape Paul IV, enfermé dans le Château Saint-Ange. (Cf. Notarg. *Memor.* p. 88).

[4]) Vener. *Dict.* I. 283; De Blasi. *Chron.* 1546.

[5]) « Et præter multa alia Vallem emit, ubi *Phalanga* dicitur, quæ inaccessa in soli-

« C'est encore Dom Nicolas *De Punzo* qui fit construire, dans la partie la plus éloignée de l'église, cette longue suite de cellules, qui forment le beau corps de bâtiment, à trois étages, connu vulgairement, au XVI[e] siècle, sous le nom de *Galcone* [1]). Cette portion de l'Abbaye fut dès lors spécialement affectée à l'habitation des religieux]: la partie supérieure, pour les Pères; la partie inférieure' pour les novices et les frères convers. Puis, à quelques pas de cette élégante construction, sur un des angles de la grande terrasse de *San-Germano*, au centre de l'Abbaye, s'éleva une tourelle gracieuse, au sommet de laquelle fut placée l'horloge du Monastère (1548) [2]). C'est durant ce travail de restauration que *De Punzo* fut surpris par la mort, le 12 Avril 1549.

III. — L'Abbé *De Punzo* eut pour successeur Dom *Péregrinus Dall' Erre*, bon et vénérable vieillard, originaire de Modène, qui ne gouverna pas même deux années la Sainte-Trinité de Cava (Mai 1549-Déc. 1550) et dont nous ne saurions absolument rien, si un grand et infortuné poëte n'avait pris soin de nous fournir sur son compte quelques détails brefs, mais bien intéressants.....

Dans une de ses lettres, *Torquato Tasso* raconte, avec une douce satisfaction, que dans son enfance, quand il était encore tout petit et à peine âgé de six ou sept ans, son père, alors secrétaire du prince *Sanseverino*, par suite de ses occupations, le conduisait souvent avec lui, tantôt à Salerne et à Sorrente, tantôt à *Cava*, où il contracta une grande intimité avec les religieux du Monastère de la Sainte-Trinité et « *où, bien souvent, il fut beaucoup caressé par le Père Dom Pellegrino Da L' Erre, qui y était Abbé, et par son successeur, qui était des comtes de Potenza* » [3]).

tudine sita est. Et quia pervia est copiosis aquis fluentibus ab alto Montium assurgentium contra Cœnobium ad meridiem, eò libenter monachi interdum mane pransuri adeunt. Nimirum valde æstivo tempore, neque enim aliàs præ nimis algore loci, illuc adire licet. Ibique æstum paulisper temperant et longe a commercio sæcularium solvunt animum. » etc. RODUL. MS. 61. p. 178.

[1]) « Ejus opera *Dormitorii Novi* nuncupati, quod ab Ecclesia remotius est, ingens moles et structura omnis fundata et erecta fuit; in quo cellarum non exiguus numerus et Officinæ multæ, maximo quidem sumptu ac labore, sed longe maiori commodo, ornamentoque constructa fuere. » RODUL. MS. 35. *D. Nicol. de Cava*.— « Hic dormitorium, vulgo dictum *Galeone*, a fundamentis erexit. » *Matr. Maj. Cav.* f. 311. Cf. *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. xx.

[2]) En ce même temps l'on fit aussi diverses cloches pour appeler les religieux aux offices du Chœur, au Chapitre, etc. Voy. VENER. *Dict.* I. 194. DE BLASI, *Chron.* 1548, etc.

[3]) *Le lecteur, j'en suis sûr, ne sera pas fâché de lire ici, en entier la lettre du*

Or dans ces lieux historiques de Cava, où tout rappelle la mémoire d'Urbain II, que de fois l'Abbé *Dall'Erre* et l'Abbé *Guevara*, en caressant l'enfant poëte ou bien en le conduisant avec eux, vers la pittoresque *Pietra Santa*, ne durent-ils pas lui parler de ce grand pontife, qui était venu à Cava visiter son ancien maître des novices; qui, plus tard, ayant été créé pape, s'était rendu, en grande pompe, de Salerne à la Sainte-Trinité, pour en consacrer l'Eglise; qui était allé enfin au concile de Clermont prêcher la première croisade et exciter l'Europe Catholique à la délivrance de Jérusalem?....... Idées toutes que l'on retrouve dans les œuvres du *Tasse*. Aussi est-ce à bon droit que l'on peut conjecturer que c'est dans les murs mêmes de l'Abbaye de Cava que Le Tasse reçut les premiers germes de ses poëmes immortels: la *Jérusalem Délivrée* et la *Jérusalem Conquise* [1]).

En cette opinion est d'autant plus probable que dans ce second poëme que le Tasse espérait, quoique à tort, devoir être son plus grand titre de gloire, il décrit *à dessein* la vallée de Cava et le site de la fameuse abbaye bénédictin [2]). En rappelant les événements qui sont

Tasse. *C'est la seconde adressée au* P. Dom Ange Grillo, *ce bon et docte religieux de S. Benoît de Mantoue, auquel le malheureux poëte se recommandait, dans la suite, pour obtenir les faveurs d'un prince qui lui donnait une prison pour récompense de la* Jérusalem Délivrée!... Voici la lettre:

« *A don Angelo Grillo. — Brescia.*

« Io ho conosciuta Vostra Paternità reverendissima ne la sua cortesissima lettera, « quasi in una viva imagine de l'amor suo; e benchè ogni parte mi sia grandemente « piacciuta, l'affezione, nondimeno, che mostra di portarmi, oltre tutte l'altre m'è « stata cara. Però, non contento di questa prima cognizione, desidero di conoscerla « di presenza; e la prego che supplichi il Signore Iddio con tutto il cuore, che tosto ce « ne conceda occasione. Fra tanto le mando la risposta a' due sonetti co' quali m'ha « onorato: e mi conservi ne la sua grazia ed in quella del reverendo padre abbate « Guidi, e del reverendo padre D. Girolamo Troiano, e di tutti i padri de la sua « Congregazione, *a' quali sono affezionato per l'antica ed intrinseca dimestichezza* « *ch' io ebbi con molti di loro nel monastero de la Cava*; *dove, essendo fanciulletto,* « *fui spesse volte accarezzato dal padre don Pellegrino da l'Erre, che v' era abbate,* « *e poi dal suo successore, che fu de' conti di Potenza*: *la qual memoria ora è rino-* « *vata da me tanto più volentieri, quanto ho maggiore speranza di non trovar per* « *l'avvenire minor cortesia ne la sua Religione*. E le bacio le mani. Da le mie stanze « di Ferrara, 25 di marzo 1584. »

(*Lettere di Torquato Tasso disposte per ordine di tempo ed illustrate da* CESARE GUASTI. Napoli, 1856, tom. II. p. 194, lettera n° 274.)

[1]) Cf. MORCALDI, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. xxi.

[2]) «.... Andrò a vedere un giorno questi padri di san Benedetto e dirò loro ch'io son l'amico del padre don Angelo Grillo, che per suo amore *ho fatto menzione particolare*

historiés sur les parois de la riche tente, où Godefroy de Bouillon reçoit Alete et Argant, parmi divers personnages, il montre Urbain II, qui *fuit dans l'humble grotte de Cava, le monde et ses soins trompeurs*; et puis, dans une tableau, resplendissant de lumière, il représente ce *vieillard honnête demandant l'hospitalité à cette abbaye solitaire, qui se cache au milieu des rochers à pic et des montagnes qui touchent les nuages....*:

Non lunge in prezioso aureo contesto,
Di color variato e di figure,
Si scorge in umil Cava un vecchio onesto
Fuggir il mondo e sue fallaci cure;
E le nubi toccar quel monte e questo
E cader l' ombre nelle valli oscure;
E il sacro albergo in solitari e cupi
Luoghi celarsi in fra pendenti rupi [1]).

L'affection que Dom *Peregrinus Dall'Erre* avait su inspirer au Tasse enfant, l'abbé *Jérôme Guevara*, qui venait d'être élevé pour la quatrième fois sur le siége de Cava, sut se l'attirer également, comme le chantre de Godefroy lui-même nous l'apprend dans sa lettre déjà citée. Et ces relations d'amitié entre *Torquato Tasso* et les religieux *Cassiniens* se conservèrent toujours dès lors, comme on peut le voir dans cent autres passages de la correspondance du poëte, surtout dans ses nombreuses lettres à *Dom Ange Grillo* [2]).

L'abbé *Guevara*, durant son dernier gouvernement, d'ailleurs très-court (1550-52), employa tous ses soins à faire rentrer dans le domaine temporel de son monastère la ville de *Roccapiemonte*, aliénée naguère, comme nous l'avons vu, au grand déplaisir des religieux et même des habitants de ce pays, qui, dès 1534, s'étaient constamment efforcés de retourner sous la protection paternelle de l'Abbé de Cava.

di papa Urbano e del monastero de la Cava ove egli si tornò Monaco » etc. (*Lettera* n° 1064 t. IV. p. 138). — Ce passage, qui de prime abord semble détruire notre opinion, la confirme, au contraire, de plus en plus. Comment Le Tasse, pour être agréable à son ami, eût-il pu songer à parler de Cava et d'Urbain II, s'il n'avait entendu, dans son enfance, à Cava même, raconter la vie d' Urbain II. et affirmer sa *profession monastique dans ce monastère* (ove egli si tornò monaco)? Ce dernier détail, aujourd'hui rejeté comme contraire à la verité, commençait alors à circuler à Cava, grâce à quelques mots mal entendus d'une bulle d'Urbain II (Voy. pag. 42. not. 1): et là seulement *Le Tasse* pouvait l' avoir pris.

[1]) *Gerusal. Conquistata*. Cant. III. Stanz. 4.

[2]) Dans le recueil cité, on peut en lire plus de 100 adressées à ce seul religieux.

Guevara eut enfin la joie de voir ses démarches couronnées de succès, et, en 1552, par sentence définitive de la Cour royale de Naples, *Roccapiemonte* fut soustraite au duc de *Castrovillari* et rendue à la Sainte Trinité [1]).

Cependant l'abbé *Guevara* était arrivé à une extrême vieillesse. Accablé par l'âge et sentant ses forces l'abandonner, dans l'assemblée générale de 1552 même, il renonça à une dignité, dont il croyait ne pouvoir plus fructueusement s'acquitter. Il vécut quelque temps encore, adonné entièrement aux œuvres de piété et de tous vénéré comme le restaurateur du monastère de Cava et la gloire de la Congrégation Cassinienne [2]).

CHAPITRE IV.

RAPIDE SUCCESSION DES ABBÉS.

1552-1588.

I. Ange *Sangrino*. — **Il est appelé au Concile de Trente. — Ses poëmes sur les saints de Cava. — II. Bernard** *De Adamo* — **Contestation et Contributions diverses. — III. Bernard** *Ferraiolo*.— **S. Charles Borromée demande des religieux de Cava pour l'abbaye de** *La Follina*. — **IV. Didier** *De Hippolytis*. — **Son triple gouvernement.— Philippe II prive Cava de divers privilèges.— Perte de Sainte Sophie de Salerne. — Bulle de Grégoire XIII. — V. Nicolas** *De Pavie*. — **Tentatives pour établir un système unique de poids et de mesures dans les terres de l'Abbaye. — Décision de Rome touchant les démêlés avec les évêques de Cava. — Profession de Pierre** *Mangrella*.— **VI. Philippe** *Scannasorce*. — **Sa douceur. — Nouvelle Bulle de Grégoire XIII. — Dîme des poissons de la mer de Vietri. — Réformation des Cisterciens de Florence.**

Durant la seconde moitié du XVIe S. les abbés de la Congrégation Cassinienne se succédèrent à Cava, avec une grande rapidité. Ainsi de 1552 à 1588, époque de l'élection de Dom Victorin *Manso*, c'est-à-

[1]) « Post annos quindecim Roccæ prædictæ cives, nostram, qua regebantur, olim paternam manum recogitantes, experti quoque brachium sæculare, decreverunt nullis impensis parcere, ut se redimerent. Sed multorum prius Abbatum tempora transierunt....... Quarta tandem vice Hieronymus prædictus eligitur et Vaxallos Roccæpiemontis recuperavit, Enim vero deffinitiva sententia ipso procurante per Sacrum Regium Consilium lata est, quod Isabella Caracciola, Castrovillarum Dux, Roccam prædictam, una cum vaxallorum pristina Jurisdictione, alijsque iuribus Cavensi Monasterio redderet ac protinus relaxaret. » RODUL. MS. 61. p. 177 et 178.

[2]) Cf. DE BLASI. *Chron.* 1552.

dire en moins de trente-six ans,on compte *vingt* et plus gouvernements différents. Par suite, bon nombre de ces abbés n'eurent pas le loisir de faire des actions remarquables. Parmi ceux dont le nom mérite d'être particulièrement conservé, nous citerons les suivants :

I. — Dom Ange *De Faggio*, surnommé *Le Sangrino* du lieu de sa naissance : *Castel-di-Sangro*, dans les Abruzzes, qui fut trois fois abbé du Mont-Cassin et deux fois abbé de Cava (en 1552-55 et en 1575). C'était un religieux d'un ardent amour pour l'étude, aussi bon poëte latin qu'orateur distingué, qui était profondément versé dans la connaissance du grec, de l' hébreu et des Saintes Écritures. Pour ce motif *Le Sangrino* fut vivement désiré au Concile de Trente [1]), où il ne put pas cependant intervenir [2]). Ce docte abbé, dans sa jeunesse (1538), avait vécu familièrement avec *S. Ignace de Loyola*. Plus tard (1562), il accueillit au Mont-Cassin *S. Charles Borromée* et « lui enseigna, durant plusieurs jours, les voies du Seigneur et les sentiers de la justice » [3]). Ses mérites éminents le firent ensuite (1568) nommer président de la *Congrégation Cassinienne*. Quatre mois après sa seconde élection à l'abbaye de Cava il renonça à cette charge, pour se retirer au Mont-Cassin, dans la tranquillité de la prière et de l' étude. (Sept. 1575). Il mit alors la dernière main à un grand nombre d' ouvrages intéressants, en prose et en vers, imprimés en partie et la plupart inédits. Nous ne rappellerons ici que ses quatres poëmes sur les *Saints-Pères de Cava*; celui qui se rapporte à S. Pierre Pappacarbon

1) C' est ce qui résulte d' une lettre de divers théologiens apostoliques, adressée de Trente, le 8 Décembre 1561, à *Dom Pérégrinus Dall'Erre*, alors président de la Congrégation Cassinienne (le même qui à, Cava, prodigua au Tasse enfant tant de caresses) : « Molti di questi Signori più grandi sanno che Sua Santità (*Pio IV*) ha richiesto che venghi al Concilio il R. di Monte Cassino, e spesso ci domandano quando noi lo aspettiamo et è molto desiderato da loro....... Noi rispondiamo, che aspettiamo l'Abbate di Monte Cassino, il cui nome solo è qui in tanta riputazione, che chiude la bocca a tutti. Et quando lo vedranno, siamo certi, che restaranno ancor più sodisfatti, et della Congregatione, et di esso Padre, quale per tutte le sue qualità avrà qui pochi pari, et in pochi giorni farà molti servizii » etc. (Armellini. *Bibl. Bened.Cas.* I. 29). — Cf. Marc-Ant. Scipio, *Elog. Abb.Casin.* p. 77. Ed. 1643.

2) Tosti. *Stor. della Badia di Monte Cassino*. III. 290.

3) « Idem quoque tradit Constant inus Cajet de *Religiosa* S. Ignatii etc. *Institutione*: Ven. 1641. apud Christophorum Thomasin. in Præfat. circa finem, pag. 25, narrans, S. Carolum Borromæum ad altiora currentem, montemque Casinum adeuntem, exceptum ab Angelo Sangrino illius S. Cœnobii Abbate an. repar. sal. 1562, ab eoque plures dies vias Domini et semitas justitiæ edoctum, et in eximiæ Sanctitatis virum eruditum, sicut antea adhuc Monachus una cum Benedicto Canophilo, et Gregorio de Pi-

a été publié par *Ughelli* [1]) ; les autres sont encore inédits dans les Archives du Mont-Cassin [2]). Le *Sangrino* mourut au Mont-Cassin même, le 17 Mars 1593 : il y avait revêtu l' habit de S. Benoît le 14 Avril 1518, 78 ans auparavant !.... [3]).

II. — Dom Bernard *De Adamo*, d'Averse, également religieux du Mont-Cassin, fut trois fois abbé de Cava (de 1555 à 1571). « Ce fut, dit *Gattola*, un homme savant et pieux, qui s'efforça toujours de conserver ces mêmes vertus parmi ses moines » [4]). Tandis qu' il se trouvait à Cava et à sa prière, P i e IV accorda à tous les abbés de la Congrégation Cassinienne le pouvoir de bénir les pierres sacrées des autels (1663). De son temps, comme aujourd' hui, les habitants de Cava célébraient en grande pompe la procession de la Fête-Dieu [5]). Tout le clergé de la vallée, les pénitents d'un nombre infini de confréries, revêtus de leurs sacs aux couleurs variées, enfin une foule immense de peuple prennent part à cette solennelle procession. Il était autrefois d' usage que l' Abbé de la Sainte-Trinité y intervînt avec tous ses religieux. Cependant Mgr Jean-Thomas *Caselli*, de l'ordre des Frères Prêcheurs, alors évêque de Cava, se fondant sur certains décrets du Concile de Trente, décida non seulement que les religieux de la Trinité devaient, après la formation de l'Évêché de la Ville de Cava, comme par le passé, assister à cette procession; mais il fixa encore la place qu' ils auraient occupée : l'Abbé bénédictin devait avoir la première place après l' Évêque et avant le chapitre de la cathédrale ; mais ses religieux étaient relégués après le clergé de la ville de Cava (1563). Cette décision mécontenta les religieux, qui appartenaient alors à un autre Diocèse, et fut encore la source de vives contesta-

sonibus, S. Ignatium de Loyola, duos fere menses apud S. Mariam de Albaneta an. 1538, instituendum susceperat; quæ omnia Constantinus juvenis Casini degens ab eodem Angelo Sangrino jam nonagenario, aliisque ejus Cœnobii Senioribus sæpe sæpius se audivisse affirmat. » (ARMELL. *Addit. Bibl. Prim. Part.* p. 7.)

1) *Ital. Sac.* VII. 553-560. — Cf. BOLLAND. *Act. Sanct.* t. II Apr. p. 97, Ed. Ven ; GATTULA. *Hist. Cas.* II. 677 et 683 ; MURAT. *Rer. It. Script.* VI. 68.

2) Ils se trouvent dans le MS. n° 158 *alias* 396.

3) « Ipse Sangrinus Monasticum habitum in Cœnobio Casinense induit anno 1518, die 14 Aprilis » etc. (Ex *Indicibus Codic. Casin.* in MS° n° 158).

4) « Vis fuit doctus, ac pius, quas virtutes suis in monachis conservare obnixe studuit. » GATTULA, *Hist. Cas*, II. 634.

5) Cette fête avait été instituée à Cava, au temps d'Urbain IV (1261-45), comme il ressort d'une bulle donnée par Nicolas V au Cardinal Louis Scarampa, abbé Commendataire de Cava, le 30 Déc. 1454 (*Arc. Mag.* P. 39).

tions, sur lesquelles nous croyons cependant inutile de nous arrêter plus longuement [1]).

A cette époque la Chrétienté et surtout l'Italie étaient menacées par les Turcs qui, dès 1453, comme chacun le sait, s'étaient emparés de Constantinople. La France était d'ailleurs ensanglantée par les guerres de religion. Afin de défendre les côtes de l'Adriatique contre les attaques des Musulmans et de venir en aide au *roi très-Chrétien* Charles IX, Pie V demanda et obtint de la Congrégation bénédictine d'Italie, d'abord en 1567, *trente mille écus d'or*, puis, en 1570, une nouvelle somme de *quatre vingt mille écus*. Chaque fois l'abbaye de Cava contribua pour sa large part [2]). Peu après (Février 1571), l'abbé *De Adamo* mourut subitement à *Cesena*, de la peste, tandis qu' ils retournait de l'assemblée générale de l'Ordre [3]).

III. — Après Dom Jérôme *Caracciolo*, de l'illustre famille napolitaine de ce nom,— homme intelligent, dont malheureusement le gouvernement à Cava ne fut que de quelques mois [4]), — le trône abbatial fut occupé par Dom Bernard *Ferraiolo*, également de Naples, qui avait fait, en 1536, sa profession religieuse dans cette splendide abbaye de *San-Severino*, aujourd'hui convertie en un vaste dépôt d'archives [5]). L'abbé *Ferraiolo* arriva à Cava avec une réputation d'homme de grand talent. Il fit, en effet, fleurir dans ce monastère la discipline cénobitique et les bonnes études durant toutes les trois années de son gouvernement (1572-73).

Comme déjà le lecteur l'aura remarqué, dès le jour de son incorporation à la Congrégation de Sainte-Justine de Padoue, l'Abbaye de Cava était sortie peu à peu de l'abîme où les cardinaux commendataires l'avaient laissée tomber. Aussi, sous Dom Bernard *Ferraiolo*,

[1]) Voy., pour plus détails, RODUL. MS. 61. p. 182; DE BLASI, *Chron.* 1563.

[2]) DE BLASI, op. cit. 1567; GATTULA. *Hist. Cas.* II. 634.

[3]) « Repentino morbo præoccupatus decessit in mense febr. 1571. » RODUL. MS. 35.

[4]) *Un écrivain contemporain fait de lui le bel éloge suivant*: « Hieronymus, patria Neapolitanus ex nobili et illustri Caracciolorum familia oriundus, Monachus ab adolescentia factus est sub Hieronymo de Monte Rubeo (1538). Vir humilitate summus, castitate pudicus, prudentia, animi magnitudine, morum gravitate ac religionis conversatione insignis; nobilis carne, sed nobilior spiritu; humanis et divinis literis sufficienter instructus. Floruit temporibus nostris et adhuc vivit, abbasque titularis extitit. » PETRUCCI, *De Vir. Ill. Casin. Suppl.* c. 16, ap. MURAT. *Rer. It. Script.* VI. 72. — « Fuitque abbas insignis Monasterii SS. Trinitatis Cavæ, ac paulo post magistratu sese omnino abdicavit. » GATTULA. *op. cit.* 682.

[5]) *Il s'agit des « Grandes Archives de Naples,* » dont on peut lire la description dans TRINCHERA. *Gli Arch. Napolit.* p. 40 Nap. 1872.

avait-elle reconquis, en Italie, l'estime dont elle fut entourée durant les trois premiers siècles de son existence. C'est là ce qui nous explique la conduite de *S. Charles Borromée* à cette époque. Le grand archevêque de Milan, voulant instituer une collégiale de douze religieux dans l'abbaye de *La Follina*, au diocèse de *Ceneda*, dans le Frioul, adressait, le 16 Avril 1572, à l'abbé de Cava, une belle lettre, où il lui exposait son projet, l'exhortait à y penser afin de pouvoir prendre, lors du Chapitre général de la Congrégation, une résolution, et arriver enfin, de concert avec lui, à l'exécution de cette fondation [1]).

Quant à Dom *Ferraiolo*, il fut honoré, dans la suite, des principales dignités de son Ordre: ainsi nous le trouvons, en 1577, abbé du Mont-Cassin et, en 1584, président de la Congrégation Cassinienne. Il mourut enfin, le 5 Février 1587, par suite d'une violente colique [2]).

IV. — Dom Didier *De Hippolytis*, de Brescia, qui avait professé au Mont-Cassin, en 1532, fut placé trois fois par le synode général de l'Ordre sur le siége abbatial de Cava (de 1568 à 1577). Durant son premier gouvernement, par ordre de Philippe II, roi d'Espagne et des Deux-Siciles, le monastère de Cava fut dépouillé (1570) du droit, qu'il possédait depuis cinq siècles, de créer des notaires publics et des juges pour les contrats *(ad contractus)*. Ce droit, comme nous l'avons vu, avait été accordé à S. Pierre *Pappacarbon* par le duc Roger (1092)

[1]) *Voici la lettre de S. Charles Borromée. Très-probablement elle est inédite; mais certainement fort intéressante, ne serait-ce que comme autographe de l'illustre Cardinal. Le texte original est exposé à l'entrée de la Bibliothèque de Cava*:

« Molto R^di^ Padri. — Io hò una Badia nel Friuli detta della Follina in luogo di « buoniss° aere sotto la diocesi di Ceneda, la quale intendo che anticam^te^ era dei Mo- « naci della vostra Congregatione. Et hora per aumento del culto divino in quella « Chiesa, io haverei gran desiderio d' instituirvi una mensa di detti Monaci sino al « nnmero di XII, tra Monaci et conversi, ò altre simili persone necessarie per li servi- « tij di casa, che tutti attendessino ivi al servitio di Dio et vi mantenessino la debita « osservanza, col darli io ciò che fosse conveniente per loro sostentatione. Il che tut- « to hò voluto significarvi per la presente, acciocchè siate contenti farci sopra una con- « sideratione, et risolutione in questo prossimo Capitolo et secondo quella mandar poi « a trattar meco per venir all'esecutione del negotio se sarà possibile. Che è quanto mi « occorre, et mi vi raccomando.

« *Di Milano a' xvj d'Aprile 1572*

« Carissimo frattello
« *Il Cardinale* BORROMEO.

[2]) GATTULA, *Hist. Cas.* II. 635 ; *Album Casin. edit. an.* 1858. p. 10.

et souvent confirmé depuis, surtout par Guillaume Ier (1154), Alphonse Ier (1414) et Ferdinand le Catholique (1507) [1]).

Pendant le second gouvernement de Didier *De Hippolytis*, l'Abbaye de Cava perdit pour toujours le monastère de *Sainte-Sophie*, de Salerne. Ce monastère célèbre avait été fondé, vers 1038, par *Guaiferius* et *Gemma*, sœur de Guaimar IV, et donné plus tard (1100) à l'Abbaye de Cava par Jean, comte de *Capaccio* et de *Corneto*, leur petit-fils. Il avait été d'abord gouverné, au XIe S., par des Abbés particuliers et puis, au XIIe S,, par des prieurs dépendant de Cava. Au XIIIe siècle, il fut donné à des religieuses bénédictines qui vivaient sous la direction des Abbés de la Sainte Trinité, (dont ils recevaient annuellement une aumône de cent *modii* de froment et douze d'orge). Dans la suite, on soumit à ces religieuses divers autres monastères de femmes, tels que celui de *San-Liberatore*, situé presque au sommet de la montagne de même nom et dont on distingue fort bien encore aujourd' hui les murailles de fort loin, surtout de la ville de Salerne. Les archevêques de Salerne cependant convoitaient depuis longtemps le monastère de Sainte-Sophie et ses riches dépendances. Pour mettre un terme à tous les désagréments qui en résultaient pour l'Abbaye de Cava, Dom Didier *De Hippolytis* céda ce monastère au pape Grégoire XIII, qui le soumit aussitôt après à l'Archevêque de Salerne. Mais cette innovation ne fut pas heureuse, car Sainte-Sophie cessa peu après d' exister [2]).

Tandis que Didier *de Hippolytis* était Abbé de Cava pour la troisième fois (1575-77), il demanda au pape Grégoire XIII et obtint de lui, comme une sorte de compensation pour les pertes que la Cava avait faites sous son gouvernement, que tout prêtre, tant régulier que séculier, qui dirait la messe à l'autel de la *Chapelle des Anges* ou des *Saints Pères* pourrait délivrer une âme du Purgatoire, tout comme si ce prêtre célébrait les saints mystères en l' église de Saint-Grégoire, à Rome [3]).

V. — *Dom Nicolas de Pavie*, qu' un annotateur caractérise comme « un défenseur très-ardent des droits du Monastère de Cava et un

[1]) Dès 1555, la *Chambre Royale de Naples* avait beaucoup restreint ce privilége Elle avait alors déclaré que l' Abbé de Cava ne pourrait nommer des juges et des notaires, excepté pour *les antiques vassaux nés sur les terres mêmes du Monastère* (Voy. De Blasi. *Lett. famil.* p. 27, et *Chron.* MS. 1570).

[2]) Vener. *Dict.* III. 318 ; *Addit.* f. 24, 384, 655, 678 a t° ; Rodul. MS. 61. p. 180

[3]) De Blasi. *Chron.* 1577.

vengeur acharné de ses libertés »[1]), eut un gouvernement assez remarquable de quatre années (1578-82). Il obtint d'abord de la cour de Naples la faculté de pouvoir établir, dans toute l'étendue des possessions de l'Abbaye, un système uniforme de poids et de mesures [2]). Puis il reçut du Souverain Pontife le privilége d'avoir le nonce apostolique de Naples pour *consulteur perpétuel* de son Monastère [3]). La Congrégation du Concile de Trente rendit ensuite en sa faveur un décret déclarant que les religieux de la Sainte-Trinité n'étaient point tenus d'assister aux processions de la ville de Cava, décret que l'historien *Rodulphe*, dans sa joie, eût voulu voir « *gravé en lettres d'or dans le manuscrit du cœur et de la mémoire,* » en forme d'inscription dont il donne le modèle [4]). Enfin l'abbé Nicolas eut la satisfaction de recevoir au nombre de ses religieux le Docteur Jean-Pierre *Mangrella*, bel esprit de l'époque, renommé pour son éloquence, qui, en recevant l'habit de S. Benoît, fit don à son Monastère de *trente mille écus d'or* [5]).

VI. — Dom Philippe *Scannasorce*, originaire de Cava et religieux de la Sainte-Trinité, fut nommé deux fois Abbé de ce Monastère. Toujours il se distingua par son incomparable douceur. Son premier gouvernement fut très-court et dura à peine un an (1573-74): ses religieux, sans égard pour sa bonté, le forcèrent à se retirer en Sicile. Rappelé peu après à Cava par ceux mêmes qui l'avaient contraint de

[1]) « Jurium Monasterii Cavensis strenuissimus propugnator, ejusque libertatis assertor acerrimus. » (*Mat. Maj. Cav* MS. 71. f. 313).

[2]) DE BLASI. *Chron.* 1579. — Les Bénédictins, comme on le voit, ne furent jamais étrangers à aucun genre de progrès.

[3]) Obtinuit quoque a Cregorio XIII. Pontifice Maximo concessionem perpetui Consultoris, seu conservatoris privilegiorum, Jurium et bonorum Monasterii, in personam Nuntij Neapolitani pro tempore existentis. » (RODUL. MS. 61. p. 184).

[4]) « .... Decretum, juris ordine observato, reportavit (*D. Nicolaus de Papia*), aureis litteris in cordis et memoriæ codice imprimendum in hac formalia verba (MS. 35):

DIE XIII AUGUSTI 1579
CONGREGATIO GENERALIS (CARDINALIUM) CENSUIT HOS MONACHOS MONASTERII SS. TRINITATIS NON POSSE, EX DECRETO CONCILII SESS. 25. CAP. 13. DE REGULARIBUS. COGI AD PROCESSIONES: TUM QUIA NULLIUS; TUM QUIA NON POSSUNT DICI EXEMPTI QUI NUNQUAM SUBDITI FUERUNT. ITEM PROPTER PACTUM CONFIRMATUM A SEDE APOSTOLICA, QUOD NON TOLLITUR CAP. 20. DE REGULARIBUS.

[5]) RODULPHE (MS. 61. p. 184) *le caractérise ainsi*: « Excellens Doctor Joannes Petrus *Mangrella*, civis Cavensis, summus vir eloquentiæ, in scommatum genere expeditissimus, conviciisque impenetrabilis. »

s' en éloigner, il sut si bien disposer les esprits en sa faveur que sa seconde élection fut saluée par d' universelles acclamations de joie (1582). Il obtint dès lors de Grégoire XIII une bulle qui permettait aux religieux en voyage de dire la messe dès minuit; de manger de la viande au réfectoire, mais en silence; de gagner enfin l' indulgence plénière de leurs péchés, le jour de la fête de S. Benoît. Le même pontife, en 1585, par l' intermédiaire de son nonce apostolique de Naples, Mgr Lucius *Sabello*, archevêque de *Rossano*, condamna l'évêque de Cava, Mgr César *Lamagna de Cardona*, à payer au Monastère de la Sainte-Trinité la dîme des poissons pris dans la mer de *Vietri* et à lui donner, en outre, tous les poissons royaux dont on parviendrait à s' emparer; ce qui s' exécuta désormais fidèlement, comme le prouvent les mémoires postérieurs. L' Abbé *Scannasorce* mourut à un âge avancé, vers la fin de 1586. « *Il fut constamment*, dit un annotateur, *le père de ses moines et leur bon pasteur* » [1]). Voici, au reste, un fait qui nous donnera la mesure de ses mérites et de ses vertus. En 1572, tandis qu' il était Abbé de Sainte-Marie de Florence, il fut choisi, par le pape Pie V, avec le Cardinal *Ferdinand De Médicis* (celui même qui devint ensuite (1587-1609) grand duc de Toscane) pour travailler à la réforme des *Cisterciens* de Florence, et comme il cherchait à se débarasser de cette charge délicate, elle lui fut de nouveau imposée en vertu du précepte d' obéissance [2]).

Les successeurs de Dom Philippe *Scannasorce*: l'abbé Michel *Abriani*, de Concordia (1586), et l' abbé Tiburce, de Brescia (1586-88), ne sont connus par aucun fait intéressant. Il n' en est point ainsi de Dom Victorin *Manso*.

[1]) « Vir verus monachorum pater et bonus pastor, qui senio et languore confectus discessit an. 1586. » RODUL. MS. 35.

[2]) C' est ce qui ressort d' une belle lettre du Cardinal *Ferdinand de Médicis à son frère Dom Philippe de la Cava, abbé de l' Abbaye de Florence*, en date de Rome, 10 Novembre 1572, que l'on peut lire dans ARMELLINI (*Catal. Ref.* p. 21. Assisi.1733).

CHAPITRE V.

GLORIEUX GOUVERNEMENT DE L'ABBÉ MANSO

1588-1598.

Mérites de Dom Victorin *Manso*. — Il est chargé de réformer les moines basiliens d'Épidaure. — Jugement d'Egger. — Restaurations et constructions diverses. — La Bibliothèque de la Sainte-Trinité de Cava. — Les éditions *Princeps* et les Incunables. — Renouvellement de l'orgue. — Le culte des *Saints-Pères*. — Contestations nouvelles avec les évêques de Cava. — Bulles de Grégoire XIV à ce sujet. — Donation de Dom *Civitella*. — État prospère de l'Abbaye. — Travaux littéraires de Manso. — Théophile de Mantoue et sa mort mystérieuse. — Ambroise *Rastellini* et le vice-roi Don *Jean de Zuniga*. — Election de Manso à l'évêché de Castellamare. — Mot de Clément VIII. — Dernières années de Mgr Manso.

Le gouvernement de l'abbé Dom Victorin *Mansus* ou *Manso* clot dignement le XVIe siècle et forme aussi une des pages remarquables de l'histoire de la Sainte-Trinité de Cava.

Jeune encore Victorin abandonna *Averse*, sa patrie, et vint revêtir à Cava l'habit de S. Benoît. Sa profession monastique eut lieu le 5 Octobre 1561. Il se distingua de bonne heure par un amour extraordinaire pour l'étude, surtout pour l'étude des sciences ecclésiastiques; aussi fit-il en peu de temps des progrès rapides et tels qu'il fut honoré du titre de Docteur et bientôt envoyé, comme professeur de philosophie et de théologie, dans les plus illustres maisons de la Congrégation; il remplit avec éloge ce noble emploi durant vingt ans [1]).

Quand la Congrégation Cassinienne fut chargée par le Saint Siége du soin de réformer les moines *basiliens* de la Congrégation *Melitensis* ou de *Medela*, qui vivaient à Epidaure, dans le district de Raguse, en Dalmatie, Dom Victorin *Manso* fut délégé pour remplir cette délicate mission. Sans se laisser effrayer par la longueur du voyage et l'ignorance de la langue du pays, et surtout par l'opposition des basiliens, *Manso* partit et sut si bien se conduire qu'il retourna, deux ans après, avec la gloire d'avoir fait aboutir cette réforme importante. Dès

[1]) « Philosophiæ, Theologiæ, Juris etiam utriusque scientia, ac Sacris Literis percelebris evasit; viginti enim annorum spatio scholasticas disciplinas præcipuis in Congregationis nostræ monasteriis insignis doctrinæ fama docuit, et postmodum abbatis dignitate iisdem præfuit. » Armellini, *Catal. Episcop.* p. 54. Assisii. 1733. — « Filosofo e Teologo famosissimo. » Toppi, *Bibl. Napolit.* p. 311.

lors les Basiliens d' Epidaure revêtirent le costume complet des Bénédictins [1]). Ce seul fait peut suffire, ce me semble, pour nous donner une idée de la régularité des religieux de Cava à la fin du XIVe siècle et aussi des mérites particuliers de Dom Manso.

« Désormais, dit *Egger*, le nom de Victorin d'Averse était trop grand pour pouvoir être contenu dans les limites d' un seul endroit: aussi l' ampleur de sa vertu et de sa science remplit-elle bien vite les trois plus célèbres monastères de son Ordre: celui de Cava, celui de S. Séverin et celui du Mont-Cassin. » [2]).

Dès que *Manso* eut pris, comme Abbé, la direction de la Sainte-Trinité de Cava (1588), il s' occupa de son embellissement. Sur les ruines du *Vieux Dortoir*, dont le plan et la vétusté n'inspiraient que du dégoût, et qui pouvait à grand' peine contenir dix moines, il fit élever une série de cellules agréables et commodes, capables de pouvoir loger plus de vingt religieux [3]). Puis il construisit le gigantesque édifice de l'*Infirmerie nouvelle;* donna une forme plus décente à la *Chapelle de la Sainte Trinité* et à plusieurs autres parties de l' Église ; embellit les salles des *Archives*, et les disposa admirablement pour la conservation des parchemins et la facilité des recherches; restaura surtout la *Bibliothèque* de l'Abbaye et la fournit de livres nombreux et variés: « Il est plus facile de voir que de décrire la multitude d' ouvrages en tout genre, dont *Manso* remplit la nouvelle Bibliothèque, » dit avec admiration un écrivain contemporain [4]).

La création de la Bibliothèque de la Sainte-Trinité de Cava est assurément un des faits les plus intéressants de cette abbaye. Il mérite d'être noté comme une nouvelle preuve du soin que, dans tous les temps, les Bénédictins surent apporter à la conservation des œuvres de l'esprit humain. Sans doute dès les premiers jours de l'invention de l'imprimerie les religieux de Cava avaient recherché avec ardeur

[1]) Rodul. *Hist.* MS. 61. p. 185; Armell. *Bibl. Cas.* p. 9, *Catal. Ref.* p. 25.

[2]) «Victorinus de Aversa, qui cum major esset, quam et unius loci ambitu contineretur, nominis sui, virtutis ac eruditionis amplitudine implevit tria inprimis Monasteria longe celeberrima: Cavense scilicet, S. Severini apud Napolim, et Casinense.» Egger, *Idea ordin. S. Benedict.* p. 282.

[3]) Le nouveau dortoir et l'Infirmerie coûtèrent 10 000 ducats (Vener.*Dict.* III. 253).

[4]) « Quam egregiè perfecerit, quo ordine cellas omnes, officinasque construxerit quanta ad inhabitantium commodum proportione et ad intuentium delectationem specie cuncta perfecerit, non est nostræ facultatis edicere. Nam (ut cætera sileamus). Dormitorium quod Vetus dicebatur, olim et schemate et vetustate fœdissimum, adèo ut brutorum potiùs stabulum, quam servorum Dei habitaculum esse videretur; Ipse novo

les bons livres et les belles éditions [1]); mais ces ouvrages précieux n' étaient point encore séparés des documents des *Archives*. Ce ne fut que sous l' abbé *Manso* que l' on songea à les disposer dans un local distinct et à former une *Bibliothèque*. On en trouve la preuve dans la bulle du pape Clément VIII, datée de Rome, le 27 Juillet 1595 : « *A la prière de l'Abbé de Cava et de ses religieux qui ont fondé dans leur monastère une bibliothèque de divers livres très-anciens, tant manuscrits qu'imprimés, où sont en abondance les ouvrages de toutes les sciences et de toutes les facultés; afin de veiller à la garde de ces livres et de les conserver pour l'éternité,* » le Souverain Pontife, défend, sous peine d'excommunication, d'extraire n'importe quel livre de la Bibliothèque de Cava, sans la permission de l'Abbé et de la plupart des religieux [2]). C'est grâce à cette extrême esprit de conservation que l'on peut aujourd' hui encore admirer à Cava une des plus riches collections d'incunables et d' éditions *princeps* du sud de l' Italie. Ces restes précieux des premiers jours de l'imprimerie forment un total de 600 volumes se rapportant à 217 ouvrages distincts. Le plus ancien livre imprimé de la *Bibliothèque de Cava* est un Recueil de divers traités de Gerson, de S. Augustin, (*Ulrich Zel de Hanau*, Mayence, 1467). Viennent ensuite: les Epîtres d'*Enée-Silvius Piccolomini*, (Arnold de Bruxelles, Naples, 1473); —la Bible, dite de *Hailbrun*, (Venise, 1476); — l'Histoire ecclésiastique d'*Eusèbe de Césarée*, (Philippe de Lignanime de Messine, Rome, 1476); etc. Ces derniers ouvrages sont imprimés en caractères *romains*. La plupart de ceux qui suivent sont, au contraire, en écriture *gothique*: ils forment

schemate ad magis iucundum spectaculum et commodiorem usum, ampliorem reddidit, ut ubi decem tantum maximo cum incommodo Monachi morabantur, nunc viginti et amplius maxime (ut diximus) iucunditati et commodo aptissimum videatur. Sed et Bibliothecam præsertim, ac Scripturarum Archivium in quam excellentem formam instauravit, quanta librorum in facultates omnes multitudine ac varietate illam repleverit; istud vero quanto ordine ad asservanda privilegiorum et scripturarum monumenta disposuerit; experientia melius percipitur, quam sermone explicatur. Ipsum denique Templum pro loci ac temporis angustia quo ad eius fieri potuit multis in rebus acommodatius reddidit; in quo præcipuè sacrosantæ Trinitatis ædem incompositam prius ac rudem, in pulcherrimam formam instauravit et excoluit; nobilissimisque sericis ornamentis, variisque argenteis vasis in sacrarum rerum usum ac Dei cultum locupletissime decoravit et auxit, etc. » Rodul. MS. 35. *D. Victorinus*.

[1]) On en trouve la preuve dans les livres de compte du temps, comme dans celui de 1515, où on lit, au f° 88: « *A la libreria, per tutte le opere di S.Gregorio comperate per ordine del R°. P. Abbate, etc.*

[2]) Voy., à l' *Appendice*, lett. KK.

une collection spéciale de 400 volumes, d'un intérêt tout particulier pour l'histoire du caractère gothique du XVe au XVIIe siècle [1]).

Le gouvernement de l'abbé Mansus est marqué par d'autres faits intéressants. Par une convention en date du 12 Mars 1588, deux organistes de Naples, maître Fabrice *Scoppa* et maître Charles *de Sale* s'obligèrent à faire un orgue neuf pour l'église de la Sainte-Trinité de Cava, « *selon la forme de l'orgue du palais du vice-roi de Naples,* » avec neuf registres, deux grands tuyaux cachés et neuf *castelletti*. Les boiseries devaient être d'une hauteur de dix palmes (2 mèt. 60), dorées et ciselées « *comme celles de l'orgue du monastère de Cava, mais d'une façon un peu plus moderne,* » Pour leurs fatigues, les artistes susdits recevraient 170 ducats[2]). Telle est l'origine de l'orgue qui a précédé celui que l'on admire aujourd'hui à Cava.

Le culte des quatre premiers abbés de la Sainte-Trinité : S. Alfère, S. Léon, S. Pierre Ier et S. Constable, comme nous l'avons dit naguère, était depuis longtemps professé dans l'Abbaye. Cependant, à l'exception de celui de S. Alfère, rien encore, si ce n'est l'usage, ne l'autorisait. L'abbé *Manso* le premier, obtint, en 1589, du pape Sixte-Quint la permission de leur rendre un tribut public d'hommages, et de la Congrégation Cassinienne, l'autorisation de célébrer leur fête sous le rit double [3]). *Manso* correspondait ainsi, en partie, aux désirs de son maître et de son ami, le bon et docte *Ange Sangrino* qui, loin de son ancienne abbaye de la Sainte-Trinité, sur les hauteurs du Mont-Cassin, charmait ses loisirs par d'admirables poésies sur les *Saints Pères de Cava* [4]).

Cependant l'évêque de la ville de Cava, Mgr *Lamagna de Cardona*, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, continuait à molester les bénédictins de la grotte métellienne et à vouloir les dépouiller de leurs prérogatives. Dom *Manso* s'en plaignit vivement à Rome, où il reçut enfin, en 1589, de vive voix, du pape Sixte-Quint, puis (1590) par écrit de son successeur, Grégoire XIV, « la confirmation de l'antique liberté de son monastère » et de tous les autres priviléges alors contestés ; à savoir : que les Abbés de la Sainte-Trinité de Cava ne sont soumis qu'au Saint Siége, dont ils relèvent immédiatement ;

[1]) Nous donnons, à l'*Appendice*, lett. LL, la *Liste des Incunables du XVe S.*

[2]) *Ricordi dal 1521 al 1699. MS.* f. 82.

[3]) DE BLASI. *Chron.* 1589; A. WION, *Lign. Vit.* p. 132; BOLLAND. *Act. Sanct.* t. II April. p. 96; etc. — Cf., plus haut les pag. 97 et 264.

[4]) Voy. pag. 97. n. 3. pag. 319 et, à l'Appendice, lett. MM.

qu'ils ont la pleine et entière juridiction épiscopale; qu'ils possèdent un territoire propre et bien distinct, formant un diocèse particulier; qu'ils jouissent de la faculté de convoquer des synodes diocésains, d'administrer le sacrement de confirmation à toutes les personnes qui se présenteront pour le recevoir, même d'un autre diocèse ; de donner les ordres *mineurs* à leurs sujets et de les remettre, pour les *majeurs*, à l' évêque qu' il leur plairait de choisir, etc. La bulle de Grégoire XIV à l'abbé de Cava se termine par une injonction faite à l'Archevêque de Salerne, à l'Évêque de Nocera et à l'Archidiacre d'Aversa de veiller à l'exécution des décisions prises et de venir en aide aux religieux de la Sainte-Trinité de Cava, toutes les fois qu'ils en seront par eux requis [1]).

Les oblations, depuis longtemps si rares, sous l'abbé *Manso* recommencèrent à affluer à Cava. Comme exemple, citons celle de François-Antoine *Civitella*, qui en recevant l'habit religieux à la Sainte-Trinité, lui fit donation d' une vaste propriété, située près de Naples, sur la colline enchantée de *Pausilippe* (1592). Dom Manso y fit peu après élever une splendide habitation qui devint pour le monastère la source de gros revenus [2]).

L'abbaye de Cava, depuis des siècles, n'avait jamais été si florissante qu' à cette époque. Les religieux, en particulier, avaient beaucoup augmenté, et ils se distinguaient, entre tous les membres de la Congrégation d' Italie, par leur vie exemplaire, par l' observance des règles, par la distribution assidue des aumônes et par leur goût pour les fortes et saines études. Telle est du moins l'idée que l'on a de la Sainte-Trinité de Cava en lisant les actes du *Synode Diocésain* célébré sous la présidence de Dom Victorin *Manso*, en 1590 [3]), et surtout l'élogieux témoignage rendu par le syndic de la ville de Cava, les élus et les députés du peuple en faveur de cet abbé, à la fin de son gouvernement [4]).

Manso, en effet, était alors pour tous un grand modèle ; il vivifiait tout: discipline, arts, sciences et lettres. Ainsi, pour ne parler que

[1]) Voyez les deux bulles de Grégoire XIV, du 8 Décembre 1590 (*Arc. Mag*. R. 12 et 13; Margarini, *Bull. Casin*. I. 257-258, et *Ragionamento dell'avvocato L. Aponte* p. 52. Napoli, 1873).

[2]) De Blasi. *Chron*. 1592. — C'est encore Dom Manso qui fit revivre, en faveur de l' abbé de Cava, le droit de porter la *Mosette*, droit antique, qui peu à peu était tombé en désuétude. (Rodul. MS. 35. loc. cit.).

[3]) Ces actes furent imprimés. Cf. d'ailleurs Moreri, *Le grand dict*. V. 342.

[4]) On peut le lire dans De Blasi, *Chron*. 1592.

des nombreux écrits de cet abbé, qu'un annotateur caractérise du seul mot de « *Doctissimus,* » très-savant; on trouve qu'il composa successivément: 1° un traité, rempli de pensées morales, intitulé: *De vanitate mundi, deque solida hominis felicitate* [1]); — 2° l'ouvrage si suave, connu sous le nom de: *Harmonia theologica Patrum et Scholasticorum* [2]); — 3° un docte travail sur le droit canon: *Præclara institutio modi procedendi in causis regularium omnium* [3]); — 4° un autre ouvrage très-remarquable, qu'il dédia au pape Paul V: *De ecclesiasticis magistratibus, eorumque munere ac potestate* [4]); — 5° un traité *De Sacramentis in genere* [5]); — 6° une *Chronique de Cava,* sur le modèle de la *Chronique du Mont-Cassin,* que *Toppi,* dans sa Bibliothèque, appelle fameuse et qui ne nous est point connue [6]); — 7° le *Catalogue des Saints de Cava,* dont s'est servi *Arnold Wion, etc.* [7]).

Parmi les personnages remarquables qui se trouvaient réunis autour de l'abbé Manso à Cava, nous mentionnerons: *Dom Placide Pugliese,* de Salerne, dont la profession monastique eut lieu en 1564. Ce docte religieux écrivit sur les *Constitutions Cassiniennes* un volume qui est encore manuscrit dans les archives de Cava [8]). N'oublions point non plus « l'excellent Docteur en Droit » *Nicolas-Antoine Quaranta,* de Cava, qui ne fut point religieux de la Sainte Trinité, mais qui, jusqu'à sa mort (1598), rendit à ce monastère de très-grands services, comme « auditeur général » [9]).

L'abbé Manso, en 1592, fut transféré de Cava sur le siége de Saint-Séverin de Naples, où il déploya encore une admirable activité. Ainsi c'est lui qui fit construire le beau réfectoire de ce monastère, aujour-

[1]) Ce traité, composé par *Manso* à Florence, tandis qu'il y était prieur, et publié à la suite des pressantes sollicitations du Cardinal Stanislas *Osio*, qui le vit par hasard à Subiaco, est dédié au Cardinal Antoine *Carafa*. Il fut imprimé à Florence, en 1580, *Bibliot. Sarmelliana,* in-4°, et, la même année, à Cologne, chez *Cholin*. in-12.

[2]) Imprimé à Naples, en 1594, par Horace Salviati, in-4°, et par Jacques Carlino et Antoine Pace, même année.

[3]) Imprimé à Venise, en 1595, par François de Franciscis.

[4]) Imprimé à Rome en 1608, Charles Vallicto, in-4°.

[5]) C'est ce qu'affirme UGHELLI, *It. Sacr.* VI. 663 et 813.

[6]) TOPPI, *Bibl. Napol.* p. 311; ARMELLINI, *Bibl. Cas.* II. lett. V. 11.

[7]) ARN. WION. *Lig. Vit.* p. 468. — Cf. encore, sur les travaux littéraires de l'Abbé *Manso*, outre les auteurs cités: RODUL. MS. 35. *D. Victor.*; MAR. ANT. SCIPIO, *Elog. Abb. Cas.* p. 246; NICODEM. *Addit. Bibl. Toppi*, p. 249; etc.

[8]) C'est le n° 31 des MS. chart. — Cf. *Matric. Maj. Caven.* MS. n° 29, f° 311.

[9]) VENER. *Addit. ad Tabul. Caven. Diction.* MS. n° 73. f° 98 a t°.

d'hui converti en *Salle diplomatique des grandes Archives de Naples*. Il fut remplacé à Cava par *Dom Théophile de Mantoue*, qui mourut subitement et mystérieusement à *Tramutola*, tandis qu'il s'y trouvait en visite pastorale [1]. Ce qu'il a de plus curieux, c'est que *Dom Justin Guidizzolo*, qui l'accompagnait, comme chancelier, mourut en même temps que lui. Ils furent tous deux ensevelis dans un même tombeau en l'église de la Sainte-Trinité de *Tramutola* [2].

L'abbaye de Cava resta dès lors privée d'Abbé jusqu'en 1593. Durant ce temps *Dom Manso* la gouverna avec le titre d'Administrateur [3]. Enfin l'assemblée générale de 1593 envoya *Dom Ambroise Rastellini*, profès d'*Arezzo*, pour gouverner les religieux de la Sainte-Trinité ; ce qu'il fit, sans gloire, comme sans reproches, durant près de quatre ans (1593-97). Nous rappellerons seulement ici que le vendredi, 27 Mai 1594, il reçut dans son Abbaye le vice-roi de Naples, *Don Jean de Zuniga*, comte de Miranda, qui était accompagné de sa femme, de ses enfants et d'un grand nombre de hauts personnages. « Après avoir entendu la messe, le vice-roi avec toute sa suite, visita la Sacristie, l'Église, le Cimetière et les tombes des Saints-Pères » [4].

Dom Victorin *Manso* cependant gouvernait le Mont-Cassin et s'y distinguait par les vertus qu'il avait fait briller à Cava et à Naples. *Don Henri de Guzman*, successeur du vice-roi *De Zunica*, qui connaissait bien ses mérites, le proposa, en 1598, pour l'évêché de *Castellamare-di-Stabia*. On raconte que tandis que l'abbé *Manso* subissait son

[1]) Il ne faut point confondre, comme on l'a fait (*Relaz. sulla Bibl. Caven.* p. 21), ce *Théophile de Mantoue*, avec *Théophile Folengo*, également *de Mantoue*, le joyeux poëte connu sous le nom de MERLIN COCCAIO, l'auteur de *La Palermitana* et de l'*Agiomachia*, dont il existe, à Cava, une copie manuscrite de l'an 1596 (n° 5 et n° 10 des MS. Chart.). Ce dernier était mort dès 1544. (ARMELL. *Bibl. Cas.* II. 189-194).

[2]) RODULPHE (MS. 35) nous a conservé l'inscription placée sur leur tombeau :

QVIESCVNT IN HOC SARCOPHAGO — REVERENDISSIMVS PRÆSVL D. THEOPHILVS MANTVANVS — ABBAS SACRI MONASTERII CAVENSIS — VTILIS DOMINVS ET ORDINARIVS LOCI HVIVS — ET — D. JVSTINVS A GVIDIZZOLO, MONACHVS ET CANCELLARIVS EIVS — QVI — SICVT IN VITA SE INVICEM DILEXÈRE — ITA ET IN MORTE NON SVNT SEPARATI. — VNA SIQVIDEM AMBOS FEBRIS INVASIT. VNA MORS RAPVIT. VNA ARCA TEXIT.— SEPTIMO CALENDAS DECEMBRIS MILLESIMO QVINGENTESIMO NONAGESIMO SECVNDO.

[3]) RODUL. MS. 35. loc. cit.; *Matr. Maj. Cav.* Ser. Abb. Cav. 308.

[4]) A son départ du Monastère le vice-roi *Zuniga*, reçut divers cadeaux « *in cose da magnare, fatte molto delicatamente da monache da Salerno, poi uno presente de cose sceroppate, scatole granite di confettione venute aposta da Napoli* » etc. (Ricordi dal 1521 al 1699. f° 100).

examen épiscopal, en présence de Clément VIII, ce pontife plein d'admiration pour la profonde doctrine et la sagesse des réponses du candidat, se tourna vers les assistants : « *Il enseigne plutôt qu' il ne répond*, dit-il ; *nous avons fort bien pourvu au siége de Castellamare, mais sans grands égards pour les mérites du docte prélat* »[1]).

Mgr *Manso* resta à peine deux années à Castellamare. En 1599, il fut transféré à l' évêché d' *Ariane*, non loin de Bénévent. Plus tard (1608) le pape Paul V le nomma « assistant au trône pontifical, » et Philippe III, roi d'Espagne et des Deux-Siciles, « conseiller collatéral »[2]). Il mourut à Naples, à l' âge de 67 ans, le 3 Avril 1611[3]). Après son élévation à l'épiscopat, *Dom Victorin Manso* ne cessa d'entretenir les plus étroites relations avec son cher monastère de Cava : on peut même dire que tous les abbés qui se succédèrent dans cette abbaye jusqu'en 1611, ne se conduisirent que par les conseils de Mgr Manso. En mourant cet illustre enfant de Cava légua par testament à son monastère plusieurs grands palais, situés dans les meilleurs quartiers de Naples, et une somme de plus de cinq mille ducats (30 000 fr.) dont cependant les religieux de la Sainte-Trinité purent à peine obtenir une portion, le Saint Siége ayant annulé une telle donation[4]). Du moins le souvenir des vertus de *Dom Victorin Manso* fut pour ce monastère un héritage bien plus beau et plus profitable : nous en verrons bientôt les heureux résultats.

[1]) Armell. *Bibl. Cass.* lett V. p. 9: Ughelli. III. 813. VII. 376.

[2]) Ughelli, *Epis. Stabien.* VI. 663, *Epis. Arian.* VIII. 313.

[3]) D. Manso fut enseveli dans l' Église de Saint-Séverin de Naples. Sur son tombeau on plaça cette inscription de *Dom Antoine Toson*, son Vicaire général :

Victorino Manso Aversano I. V. D. Abbati Casin. Episcopo et Regio a latere consiliario. Doctrina percelebri, moribvs incorrvptis ita probato, vt mereretvr a Clemente VIII privs Stabiensivm, deinde Arianensivm Antistes renvnciari, demvm a Pavlo V inter assistentes episcopos merito cooptari. Qvi obiit tertia Aprilis, die Resvrrectionis Domini, an. 1611, aetatis svae LXVII. (*Armell.* Cat. Epis. p. 54).

[4]) Vener. *Dict. Arch. Cav.* MS. III. 116, V. 62; De Blasi, Chron. 1592.

SIXIÈME LIVRE

DE L'ÉLÉVATION DE DOM MANSO À L'ÉVÊCHÉ DE CASTELLAMARE
À LA MORT DE L'ABBÉ PIERRE CAMPANILE

OU

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE CAVA AU XVIIe SIÈCLE

1598-1699.

Durant le XVIIe siècle, le monastère de la Sainte-Trinité de Cava brilla d'abord d'un grand éclat, grâce aux abbés *Rodulphe et Venereo* et à la laborieuse école qu'ils surent former; puis il déclina peu à peu, jusqu'au point de perdre son titre d'Abbaye, sous Dom Thomas *Cesarano*, de Naples; il refleurit ensuite par les soins des abbés *Boccia*, *De Amicis* et *Jovita-Messina;* de sorte qu'à l'aurore du XVIIIe siècle l'illustre abbaye Métellienne promettait de nouveaux fruits de science et de vertu.

CHAPITRE Ier

INFLUENCE DE MGR MANSO.

1600-1611.

I. Grégoire *Casamatta* **— Contestations au sujet du trône pontifical. — Dignités diverses de l'abbé Casamatta. — II. Alphonse** *Villagaut*. **— Sa science et ses publications. — Il devient Président de la Congrégation Cassinienne. — III. Ignace** *De Turturicio*. **— Son avarice. — Sa fuite mystérieuse. — IV. Alexandre** *De Pochipannis*. **— Ses acquisitions. — Restauration du Palais des princes lombards de Salerne. — V. Gouvernement éphémère de Bernard** *Serafini*. **- Activité de Laurent** *Pacificus*. **- La nouvelle sacristie. - Les entrepôts de Vietri. — Le vivier de** *La Parata*. **— Zèle déployé en faveur du Diocèse abbatial. — Dom Pacificus est nommé Définiteur de la Congrégation Cassinienne.**

Tant que vécut Mgr *Manso*, un grand nombre d'abbés se succédèrent dans le gouvernement du monastère de Cava. Toutefois, par suite de l'influence de ce bon et digne prélat [1]), généralement il s'ac-

[1]) Comme nouvel indice de l'amour que Mgr Manso conserva toujours pour l'abbaye de Cava nous mentionnerons la villégiature qu'il y fit en automne 1602, durant laquelle eut lieu une ordination de nombreux clercs (VENER. *Addit.* II. f. 197 bis a t.).

quittèrent tous avec éloge de leurs devoirs. Un mot seulement sur le compte de chacun d'eux.

I. — Sous Dom Grégoire *Casamatta*, de Castel-Aretino (1600-1602) s'établit l'usage de laisser dans l'église le trône pontifical de l'Abbé continuellement dressé (1601). Les évêques de Cava et même les archevêques de Salerne tentèrent, pendant longtemps, de s'opposer à ce que les abbés de la Sainte-Trinité reçussent une marque d'honneur qu'ils regardaient comme exclusivement due à eux. Mais la Cour de Rome, dans la suite, surtout en 1618 et eu 1624, confirma ce privilége aux abbés bénédictins de Cava et imposa un silence perpétuel à leurs adversaires [1]). Quant à l'abbé *Casamatta*, il mourut en 1608, après avoir été honoré des premières dignites de son Ordre : ainsi il était, à cette époque, abbé du Mont-Cassin, visiteur apostolique de la Congrégation *Melitensis* et président de la Congrégation d'Italie [2]).

II. — Dom Alphonse *Villagut* on *Villagaut*, de Naples (1602-1603) est non seulement connu par l'intégrité de sa vie, mais encore par sa profonde science, surtout en droit canon. Parmi les ouvrages qu'on lui attribue, on cite spécialement son *Guide et trésor des affligés* [3]) et un traité *Des restitutions* [4]). Malheureusement le monastère de Cava ne profita pas longtemps d'un homme qui, par la rigueur de ses principes et par son grand amour pour la justice, eût pu l'empêcher de tomber dans les désordres que nous allons signaler. Cinq mois après son élection, *Villagaut* renonça à la dignité abbatiale et ne s'occupa plus que d'études jusqu'en 1608, époque où il succèda à Dom Grégoire *Casamatta*, comme président de la Congrégation du Mont-Cassin [5]).

III. — Le nom de l'abbé Ignace *De Turturicio* (Mai-Déc. 1603) se rattache à un incident aussi singulier que peu connu. Quelques mois après son élection, cet abbé convoqua un synode diocésain, dont il fit lui-même solennellement l'ouverture [6]). Puis, au beau milieu des ses-

1) De Blasi, *Chron*. an. 1601 et 1624. — De cette époque (13 Avril 1601) est encore la sentence prononcée par la Cour Apostolique, contre Mgr Lamagna, déclarant que l'on peut être enterré dans l'église de la Sainte-Trinité de Cava et que les corps de ceux qui ont voulu y être enseveli et ne l'on point été, doivent être déterrés et transportés dans cette église (Margarini, *Bull. Casin*. II. 521-523).

2) M. A. Scipio. *Elog. Abb. Cas*. p. 249; Armell. *Cat. Refor*. p. 11.

3) *Guida e Tesoro dei Tribulati*. Venezia. Gio. Batt. Somasco 1587, in-12.

4) *Allegationes in Jure seu Tractatulus perutilis de rebus ecclesiæ male alienatis restituendis una cum fructibus inde perceptis*. Neap., apud J. B. Sottile. 1606, in-4°.

5) *Album Casin. an. 1858*. p. 11.—Cf. Rodue. MS. 61. p. 189; Toppi. *Bibl*. p. 10.

6) Vener. *Dict*. III. 6 ; De Blasi, *Chron*. 1603. — Cf. Moreri, *Dict*. V. 342 .

sions, pour des motifs que les chroniqueurs ne font point clairement connaître, mais que *Rodulphe* laisse entrevoir, en parlant de l'avarice d'*Ignace de Turturicio*, et que *Venereo* révèle suffisamment en registrant le mécontentement des religieux, tandis que ces derniers se plaignaient hautement de n' avoir pas même le nécessaire, l' abbé Ignace réunit secrètement quelques effets, et à la faveur des ténèbres de la nuit, à l'inçu de tous, il disparaît, laissant ignorer de quel côté il avait dirigé sa course . . . . [1]).

IV. — L'abbé Alexandre *De Pochipannis*, qui gouverna l' Abbaye, à partir de la diète de Décembre 1603 jusqu'au mois de Mai 1606, époque de l' assemblée générale de la Congrégation, au monastère de Sainte-Justine de Padoue, était originaire de Brixen, dans le Tyrol, et profès de l' illustre monastère de S. Pierre de Pérouse. Il se distingua à Cava par l'acquisition de nombreux vases sacrés, et par diverses réparations faites soit à l'Abbaye, soit à ses dépendances. Il fit surtout restaurer avec soin l' antique Palais des princes lombards de Salerne, appelé alors *Cour Royale*, « *Aula Regia* ». Ce palais appartenait depuis longtemps à l' abbaye de Cava, et, par suite de sa grande antiquité, il tombait en ruines de tous côtés. L'abbé Alexandre sut le faire remettre en bon état (1604) et l' on trouve, dans les Livres de compte du temps, que l'antique demeure des *Guaimar* et des *Gisulfe* fut, dans la suite, louée par le monastère de Cava, pour la somme de 45 et de 50 d*ucats* annuels (300 fr. environ) [2]).

V. — Après Dom Bernard *Serafini*, de Pérouse, qui, durant les six mois de son gouvernement (1606), se distingua par l'affabilité de ses manières et la virilité avec laquelle il parvint à terminer certaines

[1]) « Ignatius de Turturitio, sex præfuit mensibus. Namque (ut audio), seu avarus homo, seu tunc subditis præesset avarioribus, Monachis visus est vix necessaria ministrare. Unde perspectis eorum concitatis animis, noctu (aiunt) aufugisse, ac in parvis Comitijs regimen cessit vel cedere compulsus est. » Rodul. MS. 63, f° 148. — « Post modicum temporis, talem se agnoscens qui a nemine amaretur, suamque exinde suspicatus deiectionem, antequam parva comitia, quibus dimotus est, agerentur, collectis sarcinulis, noctu, nemine id sciente, discessit, circa Kalendas Decembris eiusdem anni 1603; sicque factum est ut quem nimium turbatum rexerat locum, valde quietum discedendo reliquerit. Vener. *loc. cit*. Cf. De Blasi, *Chron*. 1603.

[2]) « Palatium Salerni quondam Langobardorum Principum, quod *Aula Regia*, sive *Sacrum Palatium* vocabatur, ad Ecclesiam S. Maximi spectans, ex omni parte collapsum, locatur a Cavensi Monasterio Domino Matthæo Granito Episcopo Cavensi pro annuis ducatis 25, in reparationem eiusdem convertendis. » etc. De Blasi, *Chron*. 1604, 1624, 1628. — Cf. *Lib. Locationum*, MS. f. 110; Vener. *Dict*. IV. 38.

questions dont son monastère était agité [1]), l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava et son Diocèse furent confiés à la sollicitude de Dom Laurent *Pacificus*, d'Averse (1606-11). On ne pouvait choisir un homme d'une habilité et d'une activité plus grandes. Le monastère de Cava, en effet, fut redevable à cet abbé d'une nouvelle sacristie, d'entrepôts spatieux, situés à *Vietri-sul-mare*, d'un vaste vivier, alimenté par les eaux du *Sélano*, au lieu dit *La Parata*, tout proche de l'Abbaye, etc. [2]). Mais ce fut le Diocèse surtout qui jouit des bienfaits de son administration. Rien n'échappa à son œil clairvoyant : les abus que la rapide succession de ses prédécesseurs avait laissé se glisser dans quelques paroisses, furent notés et extirpés ; les prébendes et les bénéfices ne furent accordés qu'au mérite et après des examens ou des concours sérieux ; l'instruction du clergé abbatial fut l'objet de soins tout spéciaux et l'on trouve que l'abbé *Pacificus* surveillait lui-même attentivement les progrès que ses jeunes clercs faisaient dans leurs études [3]). Aussi la Congrégation Cassinienne sut-elle apprécier justement la valeur d'un sujet si distingué, et dans l'assemblée générale, tenue à Padoue en 1607, elle nomma Dom Laurent *Pacificus* « Définiteur de la Province Napolitaine, » la plus importante de toutes celles qui, en Italie, forment la Congrégation Cassinienne [4]).

[1]) J'ignore quelles sont les *questions* auxquelles fait allusion RODULPHE (MS. 61. p. 189.).

[2]) VENER. *Dict.* III. 116; DE BLASI, *Chron.* 1606 et suiv.

[3]) DE BLASI. loc. cit.

[4]) « Silentio tamen præterire non condecet quod, cum Patres Comitiorum, Patavij congregati, iuxta Summi Pontificiis Pauli V Rescriptum, Definitorio instaurando incumberent, ac propterea pro numero septem Provinciarum, in quas tota divisa est Congregatio, septem ex omnibus abbatis præstantiores, magisque idoneos studerent elicere, communi consensu in ipsum (*D. Laurentium Pacificum*) concurrentes, eumdem in Neapolitana Provincia Definitorem præcipuè delegerint, 17 Kal. Junii 1607. » VENER. III. 116. — Les sept provinces qui formèrent, durant longtemps, la *Congrégation Cassinienne* sont les suivantes : Romaine, Étrusque, Piémontaise, Lombarde, Vénitienne, Napolitaine et Sicilienne (Voy. *Alb. Casin. an. 1858.* passim).

CHAPITRE II.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE REMARQUABLE

1611-1613

Objet de ce mouvement — I. L'Abbé Alexandre ***Ridolfi*** **ou** ***Rodulphe*****. — Son origine. — Son** ***Histoire du monastère de Cava*****. — Ses autres travaux. — Son administration. — Ses dernières années. — II. Dom Augustin** ***Venereo*****. — Ses mérites éminents. — Tribulations sans nombre. — Organisation des Archives de Cava. — Le** ***Dictionnaire du monastère de Cava*****. — Les** ***Additions*****. — Le** ***Livre des familles*****. — Autres ouvrages intéressants. — Venereo est nommé abbé de** ***Perdifumo*****. — Armoiries de l'Archiviste. — Urbain VIII lui donne le titre de Protonotaire Apostolique. — Eloge de Venereo par un contemporain. — Jugement de Dom** ***De Blasi*****.**

Cependant, dès la fin du siècle précédent, sous l'impulsion et grâce à l'exemple de Mgr *Manso*, un mouvement scientifique et littéraire très-accentué, s'était produit dans l'abbaye de Cava. Ce mouvement se portait surtout vers la connaissance des inestimables trésors des archives de la Sainte-Trinité. Les diplômes et parchemins que les siècles y avaient accumulés étaient encore peu ou point connus. Aucun observateur intelligent ne s'en était jusqu'alors sérieusement occupé. On comprit toutefois bien vite que là, et là seulement, existaient les plus solides matériaux pour élever l'histoire du monastère métellien et même, on peut l'affirmer avec les meilleurs juges en pareille matière, pour documenter l'histoire de toutes le provinces Napolitaines [1]). Il en résulta donc une étude longue, sérieuse et aussi pleine d'amour de la part de deux grands travailleurs : l'élégant et docte abbé *Rodulphe*, l'humble et infatigable Dom Augustin *Venereo*.

[1]) Pour se convaincre de cette vérité on n'a qu'à confronter: Pellegrino, *Hist. Princ. Lang.* I. xviii. Napl. 1749; Muratori, *Rer. It. Script.* VI. 204; *Ant. Ital.* I. 180. 182. 216. II. 12. 40. 789. 1034. III. 77. IV. 65. V. 480. 657 ; Ughelli, *Ital. Sac.* I. passim; De Meo, *App. Cronol.* Pref.; Moreri, *Le Grand Dict.* V. 342; Giustiniani. *Diz. geog. rag.* III. 409 ; Ventimiglia, *Not. del Cast. dell' abbate*, Monum. ; Trinchera, *Syll. graec. memb.* passim; Dantier, *Les Mon. bénéd. d'Italie*; II. 265 ; Pertz. *Monum. hist. Germ.* III. 185; Huillard-Bréholles, *Hist. dipl. Fred. secundi*, passim; Bluhme, *Iter Italic.* p. 65, Halle, 1836; Morcaldi, *Archiv. del Mon. della badia di Cava*, p. 4. Nap. 1872; *Synop. Cod. dipl. Cav.* I. . V. etc.

I. — Dom Alexandre *Ridolfi* ou *Rodulphe*, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, était né à Naples, mais de l'illustre famille des *Marquis Ridolfi*, de Florence [1]). Ses parents, pensons-nous, avaient dû venir de Florence à Naples à la suite du *Cardinal Nicolas Rodulphe*, d'abord (1524-31) archevêque de Florence et puis (1533-48) archevêque de Salerne [2]). Ce qui est certain, c'est qu'Alexandre Rodulphe reçut, jeune encore, l'habit de S. Benoît, à Cava, où il fit enfin sa profession solennelle, le 20 Mai 1576 [3]).

Il s'éprit dès lors d'un amour ardent pour son monastère et, pendant toute sa vie, il n'eut en vue que les moyens d'en accroître la gloire. C'est ce noble sentiment qui le détermina à en étudier profondément l'histoire. Comme fruit de ces précoces études, il reste maintenant le manuscrit que nous avons souvent cité sous le nom de *Chronique de Rodulphe*. Cette chronique contient la biographie des douze premiers abbés de Cava et une liste chronologique des autres abbés jusqu'au commencement du XVII[e] siècle [4]). La première et la plus importante partie de ce travail fut terminée « le jour de l'Assomption de l'an 1582 » [5]).

[1]) Denique tanquam Abortivus, omniumque novissimus ego D. Alexander a Neapoli ex Rodulphorum familia Florentiæ, Sacri Cavensis Cœnobij indignus Monachus et Alumnus » etc. MS. 35. *Ser. Viror. Illust. Mon. Cav.* an. 1394. Cf. ARMELL. *Bibl. Cas.* 4; PUCCINELLO, *De Illist. Abb. Florentiæ viris*, p. 81. Mediol. 1645; etc.

[2]) Cf. UGHELLI, *Ital. Sac.* III. 186, VII. 437.

[3]) « D. Alexander Rodulfus a Neapoli (*professus*) 20 Maij 1576, author Chronicon, obiit Abbas, Cavæ. » *Mat. Maj. Cav.* MS. 29. f. 312 a t°; ARMELL. loc. cit.

[4]) Voici le titre exact de cette *Chronique*: (anciennement: *Arc. 110, N° 34*; aujourd'hui N° 35): « HISTORICVS SERMO de Origine seu fundatione, Rebusque alijs memorabilibus Sacri Monasterij Cavensis ; Deque eius Basilicæ Consecratione. Quò (inter cætera) Sanctorum Alferij, Leonis, Petri, atque Constabilis, Primorum Cavensium Patrum, Vita describitur. Nec non Gregorij 7, Victoris 3 et Urbani 2[i], Romanorum Pontificum. Itemque Catalogus Prælatorum omnium qui eidem Sacro Cœnobio post eosdem Sanctos Patros usque ad nostra tempora præfuere. Et Virorum aliquot Illustrium Cavensium Monachorum, quorum Nomina ob præclara Gesta, Dignitatis prærogativam, Sanctitatis, Eruditionis, Aliarumque Virtutum merita, et Sanguinis Nobilitatem, ex oblivionis barathro et ignorantiæ tenebit eruta, ad Posteritatis memoriam et exemplum in lucem vendicantur. Opera R. P. D. Alexandri Rodulphi, ipsius Sacri Cœnobij Cavensis Alumni, sub Sacra Congregatione Casinensi, alias Sanctæ Justinæ Monachorum Nigrorum Ordinis S. P. Benedicti. »

[5]) « Sermoni huic Historico supremam manum imposui, et manu mea conscripsi ego D. Alexander Rodulfus a Neapoli Sacri Cavensis Monasterij Alumnus, in ipsius Deiparæ Virginis Sacræ Assumptionis die, Anno Salutis 1582. » (MS. 35. *Vita S. Const.* in

Dans la suite Rodulphe retoucha et augmenta ce premier jet et en composa l'ouvrage dont nous avons si largement profité jusqu'ici et qui a pour titre: *Histoire du monastère de Cava*. Ce travail important, le seul en son genre qui existe sur l'abbaye de la Sainte-Trinité, embrasse les principaux événements qui se sont passés dans cette abbaye depuis S. Alfère jusqu'en 1611, époque de l'élévation de Rodulphe sur le siége abbatial de Cava ; il se partage en trois livres : le premier contient la vie et les miracles des Saints Pères ; le second traite des autres abbés perpétuels, des évêques et des commendataires ; le troisième s'occupe rapidement des abbés de la Congrégation Cassinienne. L' ouvrage est écrit dans la langue de Cicéron, avec une élégance que peut-être le grand orateur n' eût point méprisée. Tout ce qu' on pourrait lui reprocher, c' est de manquer quelquefois d' ordre chronologique. Ainsi qu' il se le proposait, Rodulphe n' eut pas le temps de faire imprimer son travail, et aujourd'hui même ce travail précieux, que tant d'écrivains ont loué, vu et consulté , est encore inédit ! . . . . [1])

fine). — Ce travail mérita à son auteur diverses poésies très-délicates que l' on peut lire au commencement du MS. En voici une, comme exemple (f° 11):

Ad R. P. D. Alexandrum Rodulphum res a sui Monasterii Patribus gestas describentem, Julii-Antonii Rodulphi Epigramma:

Nominis æternos Magni dum quærit honores
Lethali Macedo fulminat ense minax.
Fulminat, et largo cæsorum depluit imbre
Sanguis : sic Magnus sanguine surgit honos.
Vivere, Alexander, tu das, quos mergier olim
Mors fera lethæo jusserat amne Patres.
Magnus erat, letho potuit qui mergere; mersis
Qui potis es Vitam reddere, quantus eris?

[1]) « *Historia Sacri Monasterii Cavensis, in qua eius origo, consecratio et ampliatio universa describitur, ex probatissimis Authoribus, Authenticisque Scripturarum monumentis et constanti Maiorum Traditione collecta et conscripta. Opera R. P. D.* Alexandri Rodulphi *Neapolitani, eiusdem Monasterij alumni, et Abbatis.* » Ce MS. écrit avec beaucoup d'élégance, est malheureusement tronqué en plusieurs endroits. Il contient 160 feuillets, in-4°, et se termine par trois tables : *1° Index (Alphabeticus) rerum notabilium* ; *2° Tabula bonorum, iurisdictionum et iurium Cavensis Monasterii* ; *3° Tabula Ecclesiarum Cavensis Monasterii*. C' est le n° 63 du Catalogue des MSS. en papier. — Il existe, dans les *Archives de Cava*, plusieurs copies de ce travail; mais avec quelques variantes (MS. n° 62, 76, 78). — L'espoir de publier l'*Histoire* de l'abbé Rodulphe m'a longtemps souri ; j' ai même fait quelques études à ce sujet. Puisse la Providence me donner la force et les moyens nécessaires pour réaliser mon projet, dans l' intérêt des sciences historiques et à l' honneur de l'abbaye de Cava !....

A Dom Alexandre Rodulphe appartient également la belle traduction italienne des *Vies des douze premiers abbés de Cava*. Cette traduction, d'après les juges le plus compétents, est d'une pureté de langage et d'un charme de diction incomparables [1]). Enfin, dans les Archives de l'Abbaye, il existe du même auteur un recueil de *Poésies sacrées*, en Italien, de rithmes divers, mais d'une grande beauté [2]).

Quand Rodulphe, par ordre de l'assemblée générale de Padoue (1611), abandonna l'abbaye de Ste Flore et Ste Lucille d'*Arezzo* pour monter sur le siége de Cava, en fils dévoué, il s'occupa d'en défendre les droits et même de les augmenter. Ainsi il obtint du chapitre de l'Ordre que, dans leur monastère, les abbés de Cava précèderaient les Visiteurs, à l'exception seulement du moment de la visite; obligea, d'abord en les excommuniant, puis en leur pardonnant, les habitants de *Tramutola* révoltés, à rentrer dans le devoir; résista aux prétentions de plus en plus vives des évêques de Cava; contraignit les archevêques de Salerne à se dépouiller de la juridiction qu'ils s'étaient arrogée sur *Roccapiemonte*, etc. [3])

[1]) Les *Vies de S. Alfère et de S. Léon de Lucques*, grâce à la générosité d'un prêtre vénérable et d'un illustre évêque, ont déjà été imprimées, à Naples, en 1875 et en 1876; les autres, je l'espère, pourront l'être prochainement (Cf. d'ailleurs, sur ce MS. la n. 3 de la pag, 28, et sur son auteur, la *Prefaz. alla Vita di S. Alferio*).

[2]) MS. n° 55, de 140 pages, in-8°. — Parmi les sujets les mieux traités, nous citerons: *Ma confession*, *Cava*, *La grotte des S. Pères*, *Le Sélano*. *Monte-Finestra*, *La vie nouvelle*, *Le Jeudi Saint*, *Le signe de la Croix*, *Lazare résuscité*, *Le Printemps*, *Les larmes de Pierre*, *La solitude de Cava*, *Le petit jardin des Novices*. *La cloche de Matines*, etc. Voici, comme exemple, le sonnet sur *Le Monastère de Cava et les S. Pères* (p. 128):

Hor che dal vulgo errante a Voi ritorno,
Vaghe contrade a' miei desiri amiche,
Per trovar posa a l'alte mie fatiche
Et viver de' miei di questo, alcun giorno;

S' Anime Dive in si bel luogo adorno
(Come già volser le memorie antiche)
Regnano ancor, ne son schive ò nemiche
C' huom mortal venga al lor sagro soggiorno;

Fatemi insieme voi d' habitar degno
Gli alberghi vostri, et come qui m' appaga
Lo star, d' havermi a voi non sia discaro,

Rendendo co' bei studi al mondo segno
Ch' ancor in parte da lui remota et vaga,
Si può nome acquistar famoso et chiaro.

[3]) MS. 63. f. 135, 139 a t°; VENER. *Dict.* I. 56; DE BLASI, *Chron.* 1612.

Cependant les soins d'une vaste administration, spirituelle et temporelle à la fois, et plus encore une vie d'études continues avaient peu à peu affaibli un corps naturellemunt débile. Dom Alexandre Rodulphe renonça donc à la dignité abbatiale (1613), et dès qu'il eut reçu un successeur, en la personne de l'abbé *Fabien De Lena*, de *Matera*, il se retira à Vietri, à l'hospice ou « Obédience » de son monastère. Il espérait y rétablir sa santé délabrée. Le docte et pieux bénédictin y vécut deux ans encore, mais continuellement souffrant et maladif. Il mourut enfin le 18 Décembre 1615. Les religieux de la Sainte-Trinité transportèrent son corps en grande pompe dans leur église, où il repose encore [1]).

II. L'Abbé Rodulphe fut beaucoup secondé dans ses études historiques sur l'Abbaye de Cava et bientôt après grandement dépassé par un autre illustre moine: *Dom Augustin* Venereo, de Naples.

Venereo avait été attiré à Cava, au temps de l'abbé *Manso*. Il y fit, peu après (12 Sept. 1595), sa profession religieuse entre les mains de Dom Ambroise *Rastellini*. Comme Rodulphe et à son exemple, Venereo s'enflamma d'un ardent amour pour les trésors diplomatiques et historiques contenus dans les Archives de son monastère, et toujours il travailla avec bonheur à l'illustration de ces vénérables restes d'un autre âge. Qui pourrait dire aujourd'hui les peines, les fatigues que ce bon et saint religieux s'imposa pour lire, résumer et classer cet amas immense de chartes, si difficiles par elles-mêmes à déchiffrer? Les lumières personnelles de l'expert bénédictin souvent ne suffisaient pas! Venereo avait alors recours aux moyens surnaturels. On lit, en effet, dans une note marginale d'un manuscrit contenant la liste de tous les religieux de la Congrégation Cassinienne, qu'il demandait à la prière et au jeûne l'interprétation de tant d'écritures hieroglyphiques: « Dom *Augustin Venereo*, religieux de sainte « mémoire, auquel le monastère de Cava a de grandes obligations, à « cause de l'organisation des Archives et de l'interprétation de ses « écritures, obtenues au moyen du jeûne et de l'oraison » [2]).

[1]) Armellini. *Op. cit.* p. 5. — Le *Trésor de l'Abbaye de Cava* est redevable à Dom Alexandre Rodulphe d'un grand nombre de reliques, procurées surtout tandis qu'il était prieur de *Subiaco*. On peut en lire la longue liste dans le MS. 35, f° 22, et dans Polverino, *Desc. ist. della Cava*, II. 61.

[2]) « D. Augustinus Venerius a Neapoli (*professus*) 12 Sept. 1595, cui multum sacrum Cavense cœnobium debet ob Archivii *cohordinationem et scripturarum illius interpretationem oratione ac ieiunio habitas*, recolendæ memoriæ ac sanctitatis, Abbas titularis ex Brev. Urbani VIII. » (MS. 29, f° 313).

Par suite d'une application si amoureuse, Dom Augustin *Venereo* acquit bientôt une facilité et une aptitude toutes particulières. Il n'y avait pas à Cava, parmi les milliers de documents du VIIIe au XVIIe siècle, un seul diplôme, un seul parchemin, lombard au normand, grec ou arabe, latin ou italien, qui n'eût en *Venereo* un interprète assuré [1]). Malheureusement un si beau talent, de son vivant, ne fut presque jamais apprécié, ni secondé. Continuellement *Venereo* fut distrait de ses études de prédilection, soit par divers emplois monastiques, soit même, chose triste à registrer, par la persécution! Aussi, dans ses ouvrages, tous manuscrits et presque tous inachevés, le bon religieux se plaint-il souvent amèrement de la détestable inertie de ceux qui, connaissant ses goûts et aussi les riches trésors historiques que ses fatigues eussent pu illustrer et publier, ne lui accordèrent ni aide, ni loisir [2]). D'abord, durant près de trente ans, il dut, en qualité de cellérier, s'occuper des recettes et des dépenses de son monastère; aussi, de 1603 à 1630, tous les gros livres de compte de Cava sont-ils écrits de la main même de *Venereo*, et cela avec un soin, un ordre, une élégance plus faciles à admirer qu'à décrire. Puis il fut chargé de la direction des novices. Ajoutons que souvent il dut interrompre ces travaux et se rendre: soit à *Tramutola*, au milieu des Apennins, comme vicaire de ce pays; soit à Rome, comme compagnon d'un certain *Dom Jovita*, qui fut plus tard Abbé de *Subiaco* [3]);

[1]) « Maximo labore Cavense Tabularium celeberrimum ordinavit, disposuit, ac usu facillimum reddidit, eiusque monumentorum exoticos, exoletosque characteres, Gothicos, Arabicos sive Saracenicos, Græcos, Turcicos, Langobardicos, Normannicos diligentissime est interpretatus, quod tamen non sine superni luminis auxilio eum peregisse creditum est. » ARMELL. *Cat. Viror. Sanct. illust.* p. 12.

[2]) « Queror siquidem et graviter queror de omnibus, qui huic me vivente Monasterio præfuerunt: ut qui scientes scripturas Archivij huius plurimum valere, ita ut eorum usu et auctoritate cuncta, quæ Monasterium possidet tueantur, mihi qui in ijs legendis exercitatus omnes calleo, quas olim Langobardi, aliique populi a nobis remotissimi stylo scripsere, notis ac elementis a nostratibus forma, et charactere adeo alienis, ut inintelligibilis vocarentur, mihi, inquam, magnam habenti ad eas interpetrandas, quæ fere innumerabiles sunt, elaborandi propensionem, non adiutorium, non otium dederunt. Quinimo gravibus negotijs semper occupatum me esse voluerunt. » etc. VENER. *Dict.* MS. I. 140.

[3]) Dans cette circonstance, D. AUGUSTIN VENEREO *réorganisa les Archives que la Congrégation Cassinienne possédait à Rome*: « Ut eius (*D. Jovitæ)* obsequerer imperio, iussisque obtemperarem, totis Congregationis nostræ Archivum Romæ, incultum nimis et inordinatum, in ordinem adduxi, et colui. » (*Dict.* loc. cit.). VENEREO se fatigua tellement dans ce travail qu'il tomba gravement malade et dut retourner à Cava, où il resta tout un hiver à se soigner. (*Ibid.*)

puis à *Monte-Scaglioso*, au fond de la Lucanie, pour supputer les revenus de ce monastère, etc., etc. Bien plus, ce bon et docte religieux, au témoignage d'écrivains sérieux, eut à souffrir, quoique très-innocemment, de nombreuses, de graves tribulations et persécutions, surtout de la part de l'abbé *Turturicio*, de si triste mémoire, que nous connaissons déjà, et de l'abbé *Coppola*, que nous retrouverons bientôt [1]). Comme exemple, citons l'ignoble accusation portée contre *Venereo*, d'avoir soustrait à son profit une partie des fonds qu'il devait administrer étant cellérier. Les clameurs devenant de jour en jour plus fortes, Dom Gabriel *De Puppio*, prieur de l'abbaye de *Varra*, près Naples, fut chargé de vérifier les comptes du moine prévaricateur. Mais, après un long et minutieux examen, *Venereo* eut la douce satisfaction d'entendre son innocence proclamée. Bien plus, grâce à lui, les 20,000 ducats de dettes de l'Abbaye, à l'inçu de tous, avaient été réduits de plus de 2000!... [2])

Malgré tant d'ennuis et de distractions, Dom Augustin *Venereo* durant sa vie, accomplit des travaux gigantesques et qui lui ont mérité et lui mériteront à jamais l'admiration et la reconnaissance des personnes intelligentes. Avant tout, citons l'*organisation faite par lui des Archives de Cava et la classification de tous les documents qui s'y trouvent*. Ces documents sont ou en parchemin, ou en papier. Le nombre de ces derniers n'est point exactement connu encore. Quant aux diplômes et parchemins, d'après les calculs les plus rigoureux et les plus authentiques, ils sont au delà de quinze mille [3]). Après les avoir tous déchiffrés et souvent élégamment transcrits, *Venereo* fit de chacun un sommaire en latin, court et clair, qu'il copia lui-même, en gros caractères romains, bien lisibles, au dos de chaque document, avec les notes chronologiques de ce document et l'indication de l'endroit où il devait être situé. Les diplômes furent ensuite disposés, par *ordre alphabétique des noms des donataires*, dans une triple armoire, partagée en 24 tiroirs. Quant aux parchemins, ils furent placés, d'après l'*ordre topographique des lieux auxquels ils se rapportaient*, en divers groupes, tous contenus en *cent vingt arches* ou grands tiroirs [4]).

[1]) « Qui utinam numquam advenisset! » (*Dict.* III. 210). « Ni infestum valde habuissem Naviculariun. » (*Ibid.* 253). — Cf. ARMELL. *loc. cit.*

[2]) *Dict.* III. 254. Cf. les *Livres de compte*. E. 197, 294, F, 87, 187, G, 84, etc.

[3]) Voy. la n. 2 de la p. 40 et Cf. MORCALDI, *L'Archivio*. etc. p. 24.

[4]) Voy., à l'*Appendice*, lett. NN, *La division des Archives de Cava*.

Cependant, tandis qu'il déchiffrait, résumait et classait ainsi les documents de Cava, Venereo notait soigneusement tout ce qu'ils contenaient d'intéressant: les priviléges, concessions, donations, titres de possession, ventes, achats, permutations, jugements, contrats, etc. se rapportant surtout à son monastère; les noms, surnoms et qualités des personnages dont il était question; les villes, châteaux, bourgades, villages et autres lieux marqués dans ces documents; les expressions lombardes, normandes, grecques, arabes ou latines, obscures et non encore interprétées; les usages, habitudes, coutumes diverses et peu connues; tous les détails enfin qui fixaient plus particulièrement son attention et pouvaient être à l'avenir de quelque utilité.

Comme fruit de tant d'application et de tant de soins, on conserve encore religieusement à Cava les manuscrits suivants:

1° Un *Dictionnaire ou Index alphabétique, contenant sommairement les priviléges et les autres innombrables monuments des illustres archives de Cava.* Cet ouvrage incomparable, digne, suivant l'expression de *De Blasi*, de bois de cèdre, fut transcrit par *Dom Camille Massaro*, dont nous parlerons bientôt. Il est précédé d'une préface, où l'auteur par modestie, n'a pas même mis son nom. Il se compose de six gros volumes *in-folio*, en beau papier, à double colonne, d'environ 400 pages chacun [1]). Ce travail précieux, qui, seul, peut rendre possible les recherches dans les Archives de Cava, contient çà et là la copie entière de 800 diplômes ou parchemins intéressants et l'indication exacte des autres documents, d'après la classification plus haut décrite.

2° Les *Additions du Dictionnaire du Monastère de Cava.* Ce travail qui forme un volume, in-4°, de 405 feuillets, est peut-être plus intéressant encore que le *Dictionnaire* lui-même. Il est rempli d'une érudition immense, se rapportant surtout: aux droits de l'Abbaye; à l'interprétation des expressions antiques et obscures; au formulaire des actes au Moyen-âge; à la valeur des monnaies, poids et mesures; aux divers monastères dépendant autrefois de Cava, etc., etc. L'importance de cet admirable travail n'échappa point à l'œil observateur de *Dom Sauveur de Blasi* qui, en 1782, en a fait une bonne copie, avec quelques adjonctions [2]).

[1]) « Sex cedro dignis maximis voluminibus.» De Blasi. *Series. Princ.* 57.—Cf. Mabillon, *Iter. Ital.* 118. Paris, 1687; Bluhme, *Iter. Ital.* p. 65.

[2]) Cette copie, que nous avons presque toujours suivie jusqu'ici, se compose de deux volumes, petit in-f°, de 994 feuillets, soit près de 2000 pages.

3° Les *Commentaires des familles illustres, en dix-huit livres.* Ce vaste travail qui, quoique incomplet, est cependant très-avancé et pourrait être assez facilement continué et publié, se termine par un *Appendice*, aujourd'hui célèbre, ayant pour titre : *Véritable série des Princes Salernitains*, qui n'est autre que le *Series Principum qui Langobardarum aetate Salerni imperarunt*, par *De Blasi*, imprimé, à Naples, en 1785, en un volume *in-folio*. Le *Livre des Familles* se compose de trois gros volumes *in-folio*, d'un millier de feuillets chacun, et d'une quantité considérable de cahiers in-4°, en caractères microscopiques, pourtant assez lisibles, grâce à l'élégante écriture de l'auteur.

4° Un *Dictionnaire géographique*, en deux volumes *in-folio*, où *Venereo* se proposait de décrire les noms de tous les pays dont les documents de Cava font mention, et dont il n'existe, ce semble, qu'une copie fort peu avancé.

5° Une série chronologique des peuples, rois, princes et autres souverains qui ont dominé en Italie, à partir de Romulus jusqu'en 1621, mais particulièrement au Moyenâge, ouvrage qui, dans sa briéveté, vaut tout un grand volume et que l'auteur, dans son ardent patriotisme, a inutilé : *De la servitude d'Italie.*

6° Diverses dissertations sur les *Donations des Princes de Salerne;* sur quelques points controversés de diplomatique, comme par exemple, la belle dissertation tendant à prouver, par l'autorité des parchemins de Cava, que *Les documents marqués seulement d'une croix sont authentiques.*

7° Une copie précieuse de l'*Histoire du monastère de Cava par Rodulphe*, corrigée, augmentée et mise en harmonie avec le *Dictionnaire diplomatique*, que l'auteur venait de terminer (1630), etc.[1]).

Cependant le pape Urbain VIII, auquel les travaux de Dom Augustin *Venereo* n'étaient pas inconnus, surtout depuis que ce docte religieux avait réorganisé les *Archives de la Congrégation Cassinienne*, à Rome, rendait justice à ses mérites d'une façon à la fois délicate et éclatante. En 1627, tandis que *Venereo* se trouvait à Rome, un de ses amis, *Dom Benoît de Castellis*, le présenta au Cardinal *François Barberini*, neveu du pape. Ce dernier fut si charmé de l'immense science de l'archiviste de Cava, qu'il parla aussitôt de lui au Souverain Pontife. Urbain VIII, de son propre mouvement et dérogeant aux usages reçus dans la Congrégation, par une bulle très-élogieuse, qui se

[1]) Voy., à l'*Appendice*, lett. OO, les titres exacts de ces ouvrages, etc.

conserve originale à Cava, le nomma immédiatement abbé titulaire de S. Archange de *Perdifumo*, dans le *Cilento* [1]). De son côté, le cardinal *Barberini*, en considération des mérites de l'éminent archiviste de Cava, lui accorda, ainsi qu'à ses successeurs, le privilége flatteur de pouvoir désormais superposer aux armes de l'abbaye de Cava, les armoiries de sa famille [2]). N'oublions point enfin que le même pontife Urbain VIII, peu auparavant (1624), toujours par égard pour le bon et laborieux *Venereo*, avait concédé à l'Abbé de Cava la faculté de créer un de ses religieux archiviste, dignité qui importait avec elle le titre et les prérogatives de *Protonotaire Apostolique*, ainsi que l'appellation de *Monseigneur* [3]).

Toutefois l'humble *Venereo* prisait fort peu tout ces titres pompeux. Désormais, comme par le passé, il se fit noter par un tel ensemble de patience, d'abnégation, de piété et de mortification, qu'*Armellini* n'a point hésité à mettre son nom parmi ceux des religieux Cassiniens remarquables par leur Sainteté. Tous ceux qui ont parlé de *Venereo* ont également loué sa science et sa grande vertu. Cela, du reste, ne surprendra nullement, après tout ce que nous avons dit de l'abbé *Venereo* et surtout si l'on réfléchit bien au bel éloge que nous a laissé de lui un de ses contemporains : « Le Père Dom Augustin de Naples, « dit *Dom Camille Massaro*, fut d'une patience singulière, ayant sup-« porté beaucoup de tribulations innocemment. Il fut d'une abstinence

[1]) « Urbanus VIII. habita incidenter relatione Religiosi zeli, doctrinae, aliarumque non vulgarium virtutum Domini Augustini Venereo de Neapoli, Monachi Coenobij SSae Trinitatis Cavae, et eruditissimi eiusdem Archivistae, qui innumeras eiusdem membranaceas et vetustissimas chartas, alteri cuilibet omnimo impervias et inintelligibiles collegit, legit, miro ordine disposuit, alphabetico indice sex magnis voluminibus distincto indigitavit, plurimaque alia ad obscurorum temporum consuetudines et historiam dilucidandam, et præsertim ad ipsius insignis Monasterij decus et vicissitudines spectantia, dictus, inquam, Pontifex Definitoribus Capituli Generalis Congregationis Cassinensis in Civitate sua Perusina propediem celebrandi congregatis, per suum Breve sub annulo Piscatoris, mandavit ut eumdem, etiamsi qualitates iuxta Ordinis et Congregationis Constitutiones Apostolica auctoritate confirmatas, necessarias et requisitas non habeat, in Abbatem titularem Monasterij S. Archangeli de Cilento, a dicto SSae Trinitatis Monasterio dependentis eligere et deputare possint » etc. De Blasi. *Chron*. MS. an. 1627.— Cf. la *Bulle originale* (*Arc. Mag*. R.17) et Vener. *Dict*. III. 248. V. 71.

[2]) « *Trois abeilles d'or posées 2 et 1.* » — Plusieurs ouvrages des archives de Cava, le *Dictionnaire de Venereo*, par exemple, sont ornés des armoiries des *Barberini*. De même beaucoup de documents du XVIIIe s. sont authentiqués par un sceau portant des armes à peu près semblables (Voy. MS. 37. f° 36 et 37).

[3]) *Arc. Mag*. R. 21; Morcaldi, *Synop*. p. xvii. etc.

« telle, qu'il jeûnait des années entières avec du pain noir et de l'eau. « Il fut si zélé des intérêts spirituels et temporels de son monastère, « qu' il aurait donné sa propre vie pour les défendre. Il fut solitaire et « retiré, autant que le pouvait être un ermite d' Égypte. Il fut inter- « prète des écritures des Archives, qui ont une si grande variété de « caractères, comme goths, sarrasins, grecs, turcs, lombards et nor- « mands, à tel point qu' il n' a pas eu d' égal au monde. L' utilité de « ses travaux sur les Archives ne recevra jamais assez d' éloges. Il « mourut saintement, comme il avait vécu, et on espère qu' il ne soit « envolé vers le Ciel; car, dans toutes les charges qu' il eut, il vécut « toujours en excellent religieux » [1]).

Dom Augustin Venereo mourut, en 1638, à l' âge de 65 ans environ [2]). Un de ses successeurs dans les Archives de Cava, qui connut parfaitement ses travaux divers et sut les apprécier, dans une lettre à l' abbé *Pasca*, en 1785, disait de lui ces paroles pleines de vérité : « Vous n' ignorez point, Illustrissime et Révérendissime Abbé, tous les extraits que les anciens religieux de ce monastère firent des documents, si difficiles à lire, des Archives de Cava et surtout les admirables travaux que Dom Augustin *Venereo*, cet homme incomparable, le plus docte de tous, nous a laissés, au commencement du siècle passé. Plût au Ciel qu' il eût mis la dernière main à ces immenses volumes et publié tout ce qui était prêt! Certainement il aurait par là acquis à son monastère et à lui-même une immortelle gloire et peut-être aussi ravi la palme à tous ceux qui, au siècle dernier et dans le siècle présent, ont prodigué leurs sueurs sur l'Art Diplomatique et l'Histoire du Moyen âge » [3]).

[1]) « Fù il P. D. Agostino di Napoli singolare nella patienza, havendo tolerato molte tribolazioni innocentemente. Fù astinente, a segno che gli anni intieri digiunava in pane nero et acqua. Fù zelante delli beni spirituali et temporali del suo Monastero a segno che haverebbe posta la propria vita per la loro difesa. Fù solitario e ritirato, quanto poteva essere un Romito dell' Egitto. Fù interprete di scritture dell' Archivio in tanta varietà di caratteri, videlicet, Gothi, Saraceni, greci, turcheschi, longobardi e normanni, che non hà havuto pari al mondo. L'utilità delle sue varie fatiche fatte nell' Archivio, non haveranno mai sufficiente encomio. Morì, conformemente visse, et si spera che se ne sia volato al Cielo, mentre in tutti li carichi, che hebbe, visse da ottimo Religioso. » D. Camillo de Capua. *Ricordi*. MS. f° 150.

[2]) « Il P. D. Agostino morì nell'anno 1538 d'età sua di 65 in circa. » *Ibid*. f° 151 a t°.

[3]) « Te equidem non latuerat, quæ, quantaque veteres Monasterii huius Ascetæ ex membranarum earumdem lectu difficillimarum rubigine notatu dignissima excerpserint, quæque doctissimus præ cæteris et incomparabilis Vir Augustinus Venereus Abbas immensa ac spissa adversariorium volumina, sub præteriti sæculi initium reliquerit;

CHAPITRE III.

ABBÉS DIVERS ET RELIGIEUX CÉLÈBRES

1613-1640.

1. Synode de 1614.—Les reliques de Grégoire VII.—La route du monastère.—L' Abbé de Cava est temporairement privé de la faculté de donner les ordres mineurs. — La nouvelle Bibliothèque et le Clocher actuel. — La cloche de *Santa-Felicita*. — Synode de 1628. — La Salle du Chapitre. — Eruption du Vésuve de 1631. — Vol audacieux. — Gouvernement réparateur de l'abbé *Fusco*. — II. Le copiste Camille *Massaro*.—D. Honorius *Totu*; ses travaux philosophiques et oratoires. — Le prieur *De Notariis*. — D. Vincent *De Tuccis*. — Sainteté de Benoît *Zitello*. — Héroïsme de D. Zacharie *Capograsso*. — D. Urbain *Carrara* et le poète *Canale*. — D. Léon *Matina*. — Ses éloges des doges de Venise. — Ses autres travaux.

Après l' abbé Alexandre *Rodulphe*, l'historien de la Sainte-Trinité, tandis que Dom Augustin *Venereo* travaillait à l' organisation et à l' illustration des Archives de Cava, le gouvernement de ce monastère et du diocèse qui en dépend passait successivement dans les mains d'un très-grand nombre d'abbés, et divers religieux, à l'exemple de *Rodulphe* et de *Venereo*, s' adonnaient à l' observance des Règles et aux nobles travaux de l' intelligence. Il convient donc de dire brièvement quelques mots des uns et des autres. Et d' abord des abbés.

I. Dom Fabien *De Lena* est surtout connu à Cava, pour avoir présidé, en 1614, un synode diocésain, dont les statuts firent longtemps autorité [1]), et pour avoir obtenu de *Lucius Sanseverino*, archevêque de Salerne, une relique insigne du corps de S. Grégoire VII, dont la translation venait d' avoir lieu [2]). Cet abbé mourut à Pérouse, durant l' assemblée générale de l' Ordre (Avril 1614). Il était alors visiteur de la Congrégation Cassinienne [3]).

Dom Séverin *Pagano* naquit dans le *Cilento*, mais d' une noble famille de *Nocera*. Il fit sa profession religieuse dans l'illustre monas-

quibus utinam postremam manum dedisset, quæque prælo parata erant, vulgasset! Sibi certe, suoque huic Cœnobio immortale decus apud eruditos quæsiviset, et forte iis qui Diplomaticæ Arti, historiæque Medii Ævi præterito ac presenti seculo insudarunt, palmam præripuisset. » (De Blasi, *Series Princ*. Lett. dedic.).

1) Moreri, *Le grand Diction*. V. 342.

2) Cela ressort du diplôme de *Lucius Sanseverino* (Fév. 1614, Arc. Mag. R. 14).

3) Vener. *Dict*. II. 70.

tère de S. Séverin de Naples, en 1577, et occupa dès lors divers emplois importants. En Mai 1614, il fut transféré de l'abbaye d'*Arezzo* à celle de Cava, et, durant dix-huit mois, s'y distingua par sa piété et sa grande activivité. Ainsi il orna la chapelle des *Saints-Pères* de beaux travaux en stuc, fit restaurer ou mieux refaire la route qui du monastère métellien conduit à la ville actuelle de Cava [1]), etc. Il termina enfin heureusement ses jours, à Cava, au retour d'une visite pastorale de son diocèse, le 31 Décembre 1616 [2]).

Dom Ignace *Coppola* (1617-21) est aussi fameux par sa simplicité que par son « entêtement ». Ne sachant point de quel droit les Abbés de la Sainte-Trinité conféraient à leurs clercs la tonsure et les ordres mineurs, malgré les éclaircissements que s'efforçait de lui donner *Venereo*, il consulta à ce sujet la Cour de Rome. Celle-ci, frappée d'une telle ignorance, décréta qu'à l'avenir les Abbés de Cava auraient à s'abstenir de la collation de ces ordres et qu'ils pourraient seulement donner des lettres démissoriales [3]). Ce fut un coup de foudre pour cet abbé imprudent et surtout pour ses religieux, qui considéraient le pouvoir de conférer les ordres mineurs, comme un des plus grands priviléges de leur monastère. Il se mirent donc à l'œuvre pour le recouvrer. Mais il leur en coûta trente années de fatigues et d'énormes dépenses, car ce décret malencontreux ne fut révoqué que sous Innocent X [4]).

Dom Pierre-Paul *De Mauro*, d'Averse, ne fit que passer à Cava (1621-22) [5]). Quant à son successeur, Dom Joseph *Vulpicella*, de *Sarno* (1622-27), il a un gouvernement un peu plus re-

[1]) Nous pensons qu'il s'agit ici de la route délicieuse, dite de *La Pietra Santa* et non point de celle qu'on appelle *Strada del Ponte* ou de *San Cesario*: « Viam quoque publicam, quæ ab ipso Sacro Monasterio ad Civitatis suburbia protenditur, quod nimis esset lutulenta, restauravit, atque in altiorem locum transtulit, quam quidem illimem reddidit, licet ascensu subdifficilem. » VENER. *Dict*, IV. 289.

[2]) VENER. *loc. cit.*; *Mat. Maj. Cav.* f° 159 a t°; *Contin. Anony. Rodulphi.* MS. 35.

[3]) Bulle du 23 Oct. 1620, *Arc. Mag.* R. 15; MARGAR. *Bul. Cas.* I. 300.

[4]) « D. Ignatius Coppula professus Aversæ, Monasterio Cavensi præfuit ab anno 1616 usque ad annum 1621. Hic Abbas nesciens quo iure Abbates cavenses minores conferrent ordines subditis suis imprudenter sacram Congregationem consuluit, quæ decrevit ut ab eorumdem ordinum collatione abstineret, quod decretum, post magnos labores, nec non plurimos sumptus revocatum fuit, tempore Innocentij X Pontificiis. » *MS. 35 cit.* — Cf. VENER. *Dict.* III. 6; DE BLASI. *Chron.* 1620.

[5]) « D. Petrus Paulus de Mauro Aversanus Monasterium Cavense rexit ab anno 1621 usque ad capitulum generale 1622, quo anno, cum ex præfatis Comitijs ad cœnobium reverteretur, Mutinæ decumbens, ibidem occubuit. » *MS. 35.*

marquable. Il fit construire, à côté des Archives, la salle spatieuse de la *Bibliothèque* (1624) [1]; éleva, près de la porte d' entrée de l'ancienne église, le *Clocher* actuel de l'Abbaye [2]; puis comme la grosse cloche que l'abbé Robert avait faite, en 1304, s' était brisée, il la fit refondre, tout en lui conservant son nom de *Sainte-Félicité* [3]; enfin il obtint que la prestation de 144 *tomoli* de froment et 12 d' orge que l'Abbaye de Cava donnait annuellement aux religieuses bénédictines de S. Georges, de Salerne, serait réduite de moitié (1627) [4].

Dom Ange *Grasso*, de Fundi (1527-30) présida, à Cava, en 1628, un synode, que *Gattola* appelle célèbre, dont les constitutions furent imprimées, à Naples, l' année d' après [5]. Durant son gouvernement de graves discordes éclatèrent dans l' Abbaye. L' *Annotateur*, que nous suivons, ne fait pas connaître à quel propos ; il ajoute seulemeut qu'*elles furent la source d'un grand nombre de maux* [6]. L' abbé *Grasso* mourut d' un accès de goûte, au Mont-Cassin, le 18 Déc. 1631, dans un grande pauvreté [7].

Les maux que l' annotateur cité vient de déplorer furent un moment

[1] « Nunc autem anno 1626, sub ipsum ferme anni principium, restaurare cœpta est a fundamentis (*Bibliotheca*): angusta enim illa, priori sede mutata, ampliorem, aptioremque sibi locum cooptavit, in superioris Dormitorii parte, Archivio contermina. Prælati illius industria tribuendem, cuius opera ac studio inchoatum opus est et absolvetur. » VENER. *Dict.* I. 178. — *Anciennement la* BIBLIOTHÈQUE DE CAVA *était située près des appartements de l'Abbé, sur une des nefs de l'Église*: « Bibliotheca illa nobilis Cavensis Monasterij super Ecclesiæ navem posita est, tanta librorum multitudine ac varietate in facultates omnes referta, ut merito *Thesaurus incomparabilis* appelletur. » RODUL. MS. 35. f° 19 a t°.

[2] Les *frères convers* élevèrent à leurs frais une partie de ce clocher, aujourd' hui si rustique: il se privèrent, dit-on, à cet effet, durant un certain temps, des œufs qu'ils recevaient pour leur nourriture. — Cf. DE BLASI. *Chron.* 1624.

[3] Voici l' inscription que porte cette belle cloche :

AHENUM HOC, QUOD ANNO 1304. PRAESUL ROBERTUS FIERI FECIT, CASU FRACTUM JOSEPH SARNENSIS ABBAS ITERUM FUNDI JUSSIT, BENEDIXIT, DEO, MARIAE MATRI, BENEDICTO, CONSTABILI, AC JOSEPH DEDICAVIT, ANNO 1624. REGIMINIS SUI III. ET URBANI OCTAVI I. AMBROSIUS NEAPOLITANUS PRAEFUIT, COMPOSUIT I AUGUSTI, VOCATUR *SANCTA FELICITAS*.

[4] VENER. *Add. ad Dict.* f° 772.

[5] « Dum abbas Cavensis esset, celebrem illam Synodum an. 1628 habuit, eruditis probatissimam, atque editam Neapoli an. 1629, typis Dominici Maccarani. » GATTULA, *Hist. Cas.* II. 708. — Cf. MIGNE, *Dict. des Ord. relig.* Cave.

[6] « Hoc sub præsule multæ discordiæ exortæ fuerunt, quæ plurimorum extitere seminaria malorum. » *MS. 35.*

[7] PETRUCCI, ap. *Gattul.* op. cit. p. 708.

interrompus sous Dom Jules *Vecchione*, religieux du monastère de *Subiaco*, « bon vieillard qui gouverna pacifiquement et utilement l'abbaye de Cava,» pendant trois ans (1630-33), et qui plus tard (1635-36) fut nommé *Président de la Congrégation Cassinienne* [1]). C'est lui qui restaura l'actuelle *Salle du Chapitre*, l'orna de peintures diverses [2]) et de boisiries d'un dessin très-pur, avec des colonnettes corinthiennes fort élégantes [3]). De son temps (1631), eut lieu une terrible éruption du *Vésuve*, dont les effets désastreux se firent sentir jusqu'à Cava. Pendant plusieurs jours toute la vallée fut obscurcie par une épaisse pluie de cendres et de *lapilli* [4]).

Après la très-courte administration de Dom Zacharie *Cioccarelli*, de Naples [5]), l'abbaye fut gouvernée par Dom Sylvestre *Civi-*

[1]) « Bonus senex, qui pacifice domum rexit, » *MS. 35.* — Cf. Alb. Cas. p. 12.

[2]) Ces peintures à fresque représentent, sous l'emblème de 15 personnages en costumes particuliers, les divers ordres religieux ou chevaleresque qui suivirent la *Règle de S. Benoît.*

[3]) C'est ce que rappelle une inscription située à droite du siége abbatial, où on lit cette date: MDCXXXII.

[4]) Venereo (*Addit.* f° 510-511) a fait une description saisissante de cette éruption: « An. 1631. ipsa die Martis 16. mensis Decembris noctu, circa horam septimam, Mons Vesuvius cepit ignem evomere, cineremque subnigrum metallorum liquore admixtum, qui dehinc in altum elatus, et a ventis impulsus Calabriam usque et Apuliam contendit. Linguae quoque igneae, lapidesque et arbores ignitae ex eadem montis voragine erumpentes mirum in modum cum segetum devastatione, arborumque, et ædificiorum ruina, atque hominum etiam, et animalium nece, per finitima quaeque loca discurrentes usque ad remotissimas regiones se protulerunt. Praeter terraemotus pervalidos, qui per circumadjacentes urbes, praesertim vero Neapolim, horribiliter grassantes vicinae mortis metum iugiter afferebant. Ruit autem pene totum illud Oppidum, quod Turris octava, aliàs Herculea, vel Herculanum, vulgo *Torre del Greco*, dicebatur aliaque suburbana, nonnulis etiam habitantibus extinctis. Denique aqua fluminis Sarni, a quo civitas ipsa Sarnensis nomen accepit, quae ex eiusdem montis utero deriva bat, ostio cuniculi, quo fluvius affluebat, a liquoris colluvione occluso, deinceps ex adverso montis latere scatens in praeceps ad vicinum mare recto itinere dilapsa est. Perseveravit autem clades ipsa usque ad diem quintum, hoc est usque ad diem sabbati 21.am eiusdem mensis Decembris. » etc., etc.

[5]) Dans les *Archives du Mont-Cassin* (Arc. Caven.), il existe une lettre circulaire faite par cet abbé à l'occasion de son élection. Nous traduisons le commencement, pour donner une idée de la puissance de l'Abbé de Cava à cette époque : Dom Zacharie de Naples, humble abbé du sacré monastère de la Sainte-Trinité de Cava; Ordinaire du diocèse de même nom, avec juridiction sur les terres de *Tramutola, Roccapiemonte, Castellabate, Perdifumo, San-Mango, Capograsso, Serramezzana, Matonti, Casalicchio, Santa-Lucia, Castagnetta,* dans le *Cilento*; sur celles de *Santa-Barbara, Gli Grassi, Vallenova, Pertosa, San-Pietro* extra Pollam, *Santa-Trinità* intra Pol-

tella (1634-36), sous lequel d'audacieux voleurs s'emparèrent d'une somme fort considérable. Une nuit, et très-probablemente de connivence avec le domestique de l'Abbé, ils s'introduisirent, par une fenêtre , dans les appartements abbatiaux et les dévalisèrent complètement. Les auteurs du vol furent plus tard sévèrement punis; mais l'argent enlevé ne fut point rendu; de là malaise du monastère et mécontentement des moines [1]).

L'abbé Séverin *Fusco*, de *Castel-Forte*, près de Gaëte (1636-40) arriva fort à propos à Cava pour réparer ce dernier malheur: « C'était, dit *Gattola*, un homme de grand talent, de beaucoup de science et d'une dextérité remarquable, qui avait naguère heureusement rempli, à *Madrid*, près de Philippe IV, une ambassade délicate » [2]). Il sut d'abord gagner l'affection de ses religieux et les faire tous concourir au bien de l'abbaye. Une sage économie rendit bien vite au trésor du monastère, ce que les voleurs lui avaient enlevé. Nous trouvons la preuve non équivoque de ce fait, dans les nombreuses restaurations et constructions qui furent alors exécutées; dans l'acquisition de la belle et grande croix en argent, dite la *Croix de l'Abbé*; dans la rénovation du maître-autel de la Basilique abbatiale, qui fut orné de divers marbres précieux, aux couleurs variées, que l'on peut encore admirer en partie aujourd' hui [3]). Mais l'action la plus glorieuse et la plus utile, sans aucun doute, que l'abbé *Fusco* ait faite à Cava, c'est la généreuse protection, qu' il eut le bon sens d' accorder, non point, hélas! à l' abbé *Venereo*, — il venait de mourir consumé par ses immenses travaux paléographiques (1638), — mais à *Dom Camille Massaro*, son digne successeur dans les Archives de Cava.

II. — *Massaro* était originaire de Capoue. Il avait fait à Cava sa profession religieuse sous l'abbé *Vulpicella*, le 17 Nov. 1624. Dom Séve-

lam, au val de *Dianum*, etc.; Seigneur utile de *Tramutola* « in civilibus, criminalibus et mixtis, » et de *Roccapiemonte* « in civilibus et mixtis. » etc.

[1]) Ex MS. 35.—Dom Sylvestre *Civitella*, à l'époque de sa profession (4 Mars 1593), avait donné à l' abbaye de Cava une riche propriété, située près du fort *Sant'Elmo*, à Naples, qui fut vendue, dans la suite, à la Duchesse de *Gravina* et dont le prix servit à acheter la juridiction criminelle de *Tramutola*. C'est lui aussi qui rétablit à Cava l'usage de la *Cappa Magna*. (VENER. *Dict.* IV. 322).

[2]) GATTULA. *Hist. Cas.* II. 709.

[3]) « Sub hoc digno Præsule, Crux magna argentea conflata fuit, altare maius Marmoreis tabulis variis coloribus, ut cernitur, depictis exornatur, ac multa alia, tum ad Ecclesiam, tum ad domus decorem constructa fuerunt. » *MS. 35.*—Cf. VENER. *Dict.* IV. 289.

rin *Fusco*, qui sut en apprécier les talents, le chargea de transcrire le grand *Dictionnaire du Monastère de Cava*, de l'abbé *Venereo*. Vers la fin du IVe volume de cet ouvrage admirable, où l' habileté du copiste rivalise avec la science profonde du compilateur, à l' article Séverin Fusco, on lit, en effet, ces mots inspirés par la gratitude : « C' est grâce à la faveur intelligente de ce Mécène que se poursuit le « présent travail, intitulé *Dictionnaire de Cava*, tout rempli de veil- « les, de fatigues et de sueurs, mais appelé à rendre à la postérité « des services insignes. Le très-intelligent abbé de S. Archange, Dom « Augustin de Naples, d'impérissable souvenir, commença ce travail ; « Dom Camille de Capoue compte, avec l'aide de Dieu, lui donner la « dernière main » [1]).

L' importance de la peine que *Massaro* se donna pour transcrire le *Dictionnaire de Venereo* n'a pas plus échappé à ses contemporains qu'à la postérité. Chacun sait que le docte *Camille Pellegrino* se rendit souvent à Cava, pour y prendre les nombreux documents sur lesquels il a fondé son *Histoire des Lombards* [2]). Or, dans une page toute consacrée à Cava et à ses Archives, *Pellegrino* rend admirablement justice au talent de l'intelligent copiste. Il raconte, avec bonheur, que durant plusieurs jours du mois d' Octobre 1642, il put, tout à son aise, scruter les parchemins de Cava, dont les tiroirs lui furent généreusement ouverts par « *Dom Camille de Capoue, leur très-docte gardien,* « *qui a professé la Règle de S. Benoît dans cette sainte maison et* « *dont la main laborieuse copie, avec une élégance non pareille et* « *une non moindre fidélité, presque tous les anciens documents de* « *ces Archives, et puis les dispose par ordre chronologique et par* « *classes distinctes dans de nombreux registres, au grand avanta-* « *ge des savants du jour et à la plus grande utilité de la postérité* »).

[1]) « Huius Mæcenatis gratia ac solertia, opus hoc, vigiliis, laboribus, sudoribusque refertum, non modicum commodum, utilitatemque eximiam posteritati allaturum (*Cavense Dictionarium* nuncupatum) Camillus a Capua, ipsius Cœnobij Alumnus, Archivarius et Apostolicus Prothonotarius, manus, ingeniique labore prosequitur, ultimam (Deo Dante) Operi impositurus manum, cui solertissimus recolendæ memoriæ Augustinus a Neapoli, Sancti Archangeli Abbas, primam imposuit. » (Ap. Vener. *loc. cit.*).

[2]) Du seul *Code des lois lombardes* Pellegrino a extrait six opuscules du plus grand intérêt, savoir : *1° le capitulaire d'Aréchise, prince de Bénévent, de 774*; *2° le pacte entre Aréchise et les Napolitains*; *3° le capitulaire de Sicard, prince de Benévent, de 836*; *4° le capitulaire de Radelchise, de 851*; *5° le capitulaire d'Adelchise*; *6° la série des princes de Capoue*, etc. (Voy. Murat. *Rer. It. Script.* II. 332-342).

[3]) Eas itaque *(chartulas Cavenses)* dum sedulus per biduum fere illic manens essem

Tandis que *Massaro* travaillait ainsi avec courage et bonheur à l' illustration des Archives confiées à sa garde, d' autres doctes et saints religieux concourraient également à la gloire de l'abbaye de Cava. Entre beaucoup d'autres, nous citerons surtout: D. Honorius *De Totu*, D. Constantin *De Notariis*, D. Vincent *De Tuciis*, D. Benoît *Zitello*, D. Zacharie *Capograsso*, D. Urbain *Carrara* et D. Léon *Matina*.

Dom Honorius *Thotus* ou *De Totu*, de Cava fit sa profession à la Sainte-Trinité, le 10 Juillet 1609 et y mourut vers 1668. Il se distingua par la lucidité avec laquelle il résolvait les plus difficiles questions de Métaphysique et de Théologie. Il s' acquit surtout une grande réputation comme professeur de Philosophie, dont il était docteur, et comme prédicateur émérite. De tous les environs, de Salerne surtout et même de Naples, on accourait à Cava pour assister à ses leçons ou pour entendre ses discours. Il existe de lui, dans les Archives de Cava : 1° un vaste recueil de passages de l' Écriture Sainte et des Pères de l' Église, en deux volumes manuscrits (n°s 44 et 45), ayant pour titre : *Silva prædicabilis*, un vrai trésor pour l' orateur sacré ; 2° une *Histoire du Monastère de S. Laurent d' Aversa*, avec des documents d' une grande valeur, en 37 fascicules in-4° (n° 34). *De Totu* composa encore: 1° des *Commentaires sur le livre des Proverbes et sur l'Ecclésiaste*, dédiés au pape Grégoire XV ; 2° un *Cours de Philosophie* ; 3° un traité sur *La primauté de S. Pierre, prince des apôtres* ; 4° un cours de *Sermons pour le carême*; 5° un autre cours de *Sermons pour toute l' année*; 6° Un *Répertoire des archives de S. Laurent d' Averse ;* 7° un *Catalogue des Archives de S. Ange de Gaëte*, qui fut élégamment transcrit par *Cornélius Rossetti*, de Naples, religieux du Mont-Cassin, et d'autres ouvrages, qui suivant *Armellini*, en 1731, étaient encore manuscrits dans les Archives de Cava, où cependant nous n' avons pu les retrouver. Parmi les travaux de *De Totu*. qui furent imprimés, nous citerons : 1° le *Synode Cassinien*, célébré au Mont-Cassin, sous l' abbé Simplice Caffarelli, et publié à Rome, en

scrutatus, scrinia mihi reserante *vigilantissimo, cultissimoque ipsorum custode D. Camillo e Capua, in eadem sacra æde monasticam D. Benedicti regulam professo, cuius laboriosam, eruditamque diligentiam, summo nitori, nec minori fidei adjunctam in describendis sua manu omnibus propemodum ejusce archivi vetustis tabulis, descriptisque in plura Regesta per tempora, perque classes digerendis, habent præsentes, habebunt posteri multiplici cum utilitate acceptissimam* ; dum, inquam nulla tum mihi, nisi de messe, quam collegendam animo destinaveram, fuisset mens vel cura » etc. (Cam. Pellegr. *Hist. Princ. Long.* Append. libri I. t. V. p. 29. Ed. *Pratil.*).

1626; — 2° la *Brève Chronique de Cava*, publiée, pour la première fois, par *Ughelli*, dans son *Italia Sacra*, en 1644, puis rééditée en 1721, dont nous avons souvent faite usage; — enfin et surtout le piquant et curieux ouvrage philosophique, intitulé: *Novi Aristotelis sensus recunditi Paraphrasis, Explanatio, Coordinatio, summique eius artificii detectio, in Acroamaticis*. Cet ouvrage qui coûta, dit-on, à son auteur trente années de travail, fut publié, à Naples, en 1636, par Dominique *Montanari*, en trois volumes, petit in-4°, avec diverses figures pour les démonstrations de physique. Il est dédié au roi d'Espagne, Philippe IV [1]).

Dom Constantin *De Notariis*, de Nole, religieux de S. Séverin, de Naples, fut longtemps prieur claustral de l'abbaye de Cava, où il composa la plupart de ses nombreux ouvrages en italien et en latin, presque tous imprimés à Venise: 1° *Il duello dell' Ignoranza e della Scienza*, 1610; 2° *Del mondo picciolo ammirabile*, 1611; 3° *Compendium Clavis Regiæ D. Gregorii Sayri*, 1613; 4° *Del mondo grande*, 1617; 5° *Il cittadino del Cielo*, Napoli, 1622, etc.; « ouvrages, dit *Toppi*, qu'il mit au jour, aux grands applaudissements des gens de lettres » [2]).

Dom Vincent *De Tuciis*, de Gravina, fit sa profession religieuse à Cava, le 22 Août 1609, sous l'abbé Laurent *Pacificus*, obtint ensuite le grade de Docteur en Théologie, puis devint prieur titulaire, et composa quelques ouvrages, comme l'*Elogium gaudio et dolore permixtum*, imprimé, sans date, à l'occasion de la mort de l'abbé Dom Jerôme *Bendandi* [3]).

Dom Benoît *Citello* ou *Zitello*, de Cava, professa la Règle de S. Benoît à la Sainte-Trinité, sous l'abbé *Casamatta* (26 Déc. 1602) et mourut en 1648. Il fut, toute sa vie, un modèle de perfection monastique. « Il était, dit *Dom Massaro*, innocent, pauvre, charitable, zélé du salut des âmes, tout adonné à la prédication. Au détriment de ses propres vêtements, il parvint à faire imprimer divers opuscules de très-dévotes prières, qu'il distribuait gratuitement [4]). Il était

1) ARMELL. *Bibl. Casin.* I. 235; TOPPI, Bibl. Napol. 181. Ed. 1688. etc.

2) *Op. cit.* p. 68. — Cf. ARMELL. 136-137.

3) ARMELL. *II. part. Bibl.* lett. V. p. 24; *Add. II*, p. 93; *Matric. Casin.*

4) Les principaux sont: 1° *Manuale di varie orazioni per le anime desiderose di piacere a Dio*; 2° *Breve esortazione alla perfezione christiana ed alla frequenza del SS. Sacramento*; 3° *Sette meditazioni utilissime per li sette giorni della settimana*; tous imprimés à Naples, par Camille *Cavalli*, en 1642, in-12 (Cf. ARMELL. *Bibl. II. part. p.* 33, *Cat. Sanct.* p. 26; TOPPI, p. 141).

tellement et si universellement considéré comme un saint, qu' à sa mort tous les habitants de la ville de Cava assistèrent à ses funérailles et se disputèrent l' honneur de toucher ses habits, d' en avoir quelque parcelle, comme reliques » [1]).

Dom Zacharie *Capograsso*, de Salerne est moins renommé par la noblesse de sa naissance que par la sainteté de sa vie et sa charité sans bornes. Un seul trait nous le peindra. Etant allé voir malgré les observations contraires des médecins, un pauvre infirme qui avait un apostème contagieux, il prit son mal, tandis qu' il l'exhortait à patience. Il mourut, huit jours après, à l' âge de 35 ans seulement, quand il faisait concevoir les plus belles espérances, à cause de sa science philosophique et théologique (1633). Il avait professé à Cava le 25 Juillet 1618 [2]).

Dom Urbain *Carrara*, de Sulmone, — la patrie d' *Ovide*, — fit ses vœux solennels de religion, à Cava, le 6 Octobre 1624, devint prieur de Gênes, en 1654, et fut dans la suite (1674) honoré du titre d' abbé. Il est surtout connu par ses talents littéraires. Tandis qu'il se trouvait à Gênes, le poëte *Jean Canale* lui adressa diverses odes, que l' on peut lire dans le recueil de poésies de *Canale*, publié à Naples, en 1694. *Carrara* en composa lui-même un grand nombre, qui se trouvent imprimées dans le même recueil [3]).

Enfin Dom Léon *Matina*, de Naples, profès de l' abbaye de Cava (30 Novembre 1628), est fameux comme savant et surtout comme *épigraphiste*. Dans sa jeunesse il fit des études profondes d' Écriture Sainte et de Théologie, dont il devint bientôt docteur. Son élocution était élégante et soignée, soit qu' il écrivit en italien, soit qu' il composât en latin. Sa réputation était telle, qu' il fut demandé par la République de Venise et créé par elle *Premier professeur d' Écriture Sainte à l'Université de Padoue*. C'est pendant son séjour dans cette dernière ville que *Matina* composa, en l' honneur des Doges de Venise, ses épigraphes célèbres, connues sous le titre de: DUCALIS REGIÆ LARARIUM, *Sive Serenissimae Reipublicae Venetae Principum omnium Icones et Elogia* [4]). Cet ouvrage, que l' on a si souvent cité comme un modèle du genre [5]), valut à son auteur le titre flatteur

[1]) Voy. la *Relazione brevissima* de D. CAM. MASSARO (*Ricordi* MS. f° 150 a t.).

[2]) *Mat. Cav.* f. 313 a t. *Ricordi*. MS. f. 151; ARMELL. *Bibl. II part.* p. 33.

[3]) *Mat. Cav.* f. 314; ARMELL. *op. cit.* p. 201 et *Addit. II part.* p. 94.

[4]) Padoue, *Hertz*, 1659, in-f., avec de nombreuses gravures.

[5]) « Matina Elogiastes, imitandus in genere laudativo, materia gravi, ad finem serium. » BOLDONI, *Epigraphica Elogiaca, Inscriptionesque pangendi ratio.* p. 797. Perugia. 1660.

de *Citoyen de la République de Venise*. « Le *Sénat Sérénissime*, dit *Toppi*, le lui accorda spontanément » [1]).

Parmi le grand nombre d'autres ouvrages remarquables composés et imprimés par Dom Léon *Matina*, nous citerons encore les suivants : 1° *Unguis Elogiorum D. Leonis Parthenopaei*, (Pavie, chez André *Magri*, 1645, in-4°), qui fut publié, à l'insu de l'auteur par le comte André *Cambarana*, son ami; — 2° *L'Angelo*, discours académique, publié en l'honneur d'Ange *Cornaro*, *Podestà de Brescia* (Brescia, *Turlini*, 1649); — 3° *Declamationes habitae in Patavino Licaeo* (Venise, *Combi* et *La Noù*, 1669); — 4° *Elogia Heroum sive Sanctorum Pontificum, Caesarum, Regum, Principum, Cardinalium, Divum, Heroumque Musaeum*, autre travail fort beau, dans le genre du *Lararium* (Padoue, *Frambotti*, 1674, in f°); — 5° *Dissertationes in libros Regum habitae in Patavino Gymnasio*, en deux volumes, dediés au Prince Frédéric de Brunswick (Padoue, *Pasquati*, 1675, in-4°); — *Il Ballo*, Discours académique fort curieux (Venise, *Cestare*, 1669, in-16), etc. — *Matina* composa, en outre, divers *Panégyriques de saints* et des *Éloges d'illustres religieux*, qui étaient encore manuscrits à Cava au commencement du XVIIIe siècle [2]). — Ce docte enfant de Cava mourut, avec le titre d'abbé honoraire, au monastère de Sainte Justine de Padoue, le 11 Février 1678 [3]).

1) « Leone Matina sacræ paginæ professore, Veneta Civitate donato, proprio motu Serenissimi Senatus. » Toppi, *Bibl. Nap.* 364. — Cf. Morcaldi. *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. xxiii.

2) Armell. *Bibl.* II part. 73-74; *Addit.* p. 67 ; Toppi. p. 364 ; Morcaldi, p. Lxxi.

3) Et non en 1650, comme on l'a dit (Voy. Armell. loc cit.). — « Abbas titularis ex decreto; lector sacræ scripturæ celeberrimus in Gymnasio Patavino » *Mat. Cav* f. 314.

CHAPITRE IV

JOIES ET TRISTESSES.

1640-1665.

D. Grégoire *Lottieri.*—**Chute d'un rocher. — Tombeaux en mosaïque des trois premiers abbés. — Achat de vastes terres aux environs de Rome. —D. Victorin** *Schirilli* **et D. Alexandre** *Cardito.* — **Révolution de** *Masaniello.* — **Le Prince Thomas de Savoie saccage Vietri. — Peste et famine de 1648. —D. Joseph** *Lomellino.* — **La chapelle des S. Pères.—Translation du corps de S. Constable. — Fondation à Cava de l'***Académie des Occultes.* — **Acquisition de la prévôté de S. Laurent de Salerne. —Incendie des bois du monastère. —L'abbé Lomellino devient évêque d'** *Aleria,* **puis de** *Bisceglia.* — **D. Ignace** *Bartilotto* **recouvre la faculté de donner les ordres mineurs.—Peste terrible de 1656.- Suppression de l'Abbaye. —Administration du prieur D. Joseph** *Pino.* — **Le titre d'Abbaye est rendu au Monastère de Cava. — Beau gouvernement de l'abbé** *Cesarini.* — **Un mot de** *Gattola.*

Dom Grégoire *Lantieri* ou *L o t t i e r i,* le successeur de l'illustre abbé Séverin *Fusco*, est fort connu dans la Congrégation Cassinienne, parce que, en 1633, tandis qu'il était *Procureur Général de l'Ordre*, le premier, il fut honoré du titre de « *Révérendissime.* » Il était originaire de Pérouse et profès de la Sainte-Trinité de Cava [1]). Bien que rongé par une cruelle maladie qui, au bout de deux ans de gouvernement (1640-42), devait le conduire au tombeau, il se distingua, à Cava, par une activité administrative tout à fait extraordinaire. Il fit faire les armoires et étagères de la *Bibliothèque*; enrichit l'Église de nombreux vases sacrés en argent, répara les dégâts considérables qu'occasionna un rocher en tombant, le lundi 19 Mars 1640, sur la *Chapelle de Sainte Félicité* [2]); enfin — et c'est pour lui un grand titre de gloire — Dom *Lottieri* orna les tombeaux des trois premiers abbés de la Sainte-Trinité : S. Alfère, S. Léon et S. Pierre, de ces marbres précieux, qui sous le nom de *Mosaïques de Florence*, nous offrent un des plus remarquables exemples des travaux en marquèterie du XVII[e] siècle. *Joseph R a p i*, « maître statuaire excellent, beau-frère de l'insigne sculpteur *Cosimo*, » fut l'artiste qui, en l'an 1641, exécuta ces admirables tombeaux. L'archiviste Dom Camille *Massaro*, Dom Flaminius *Altomari*, religieux de S. Séverin de Naples, et Dom Hippo-

[1]) *Mat. Maj. Cav.* f° 830 a t° et 313 a t°; *Album Cas.* de 1858, p. 22.

[2]) Camille Massaro, *Ricordi dal* 1521 *al* 1699, f° 145.

lyte *Berarducci*, qui devint plus tard évêque de Caserte, composèrent à cette occasion, pour les tombes des *Saints-Pères*, les inscriptions déjà connues [1]). Quand l'abbé *Lottieri* mourut, les finances de son monastère avaient été par lui si bien remises en ordre, que le prieur de Cava, peu de jours après son décès, put acheter, dans les montagnes situées aux environs de Rome, une immense étendue de terrain, donnant à l'Abbaye un revenu annuel de *deux mille écus romains, au cinq pour cent*. Mais les abbés qui suivirent ne surent pas conserver une si belle propriété, et au bout de dix ans tout était de nouveau revendu [2]).

C'est probablement à cette imprévoyance qu'un *annotateur anonyme* fait allusion, quand, à propos du successeur de Dom *Lottieri*, l'abbé Victorin *Schirilli*, de Naples (1642-46), il dit que son gouvernement fut agité de diverses calamités, dont il ne croit pas prudent de parler [3]). Ailleurs cependant on trouve un peu moins de sévé-

[1]) « Notamento di quello successe nella Cappella dei SS. Padri Cavensi nella Catedral Chiesa della SSma Trinità della Cava, quando nell'anno 1641, dal Rmo P. D. Gregorio di Perugia, abbate Professo del Sacro Monasterio Cavense furon fatti fare li nuovi tumuli di lavoro intersiato di pietre fine, per mano del Sigr Gioseppe Rapi, maestro statuario eccellente, cognato del Cavaliere Cosimo, insigne scultore, alli tre Santi Padri Cavensi, *videlicet*, S. Alferio, S. Leone et S. Pietro, con li suoi elogii in pietra di paragone in lettere d'oro: notando che i compositori di detti elogii furono Monaci della Congregne Cassinense, non ostante, che fusse fatta prima diligenza nella Città di Napoli sei mesi prima con haverli fatti comporre da valenti huomini, quali poi non piacquero, si che furono fatti in poco tempo, e con maggior sodisfatione dalli infrascritti Padri, *videlicet* l'elogio, seu Epitaffio nel tumulo di S. Alferio, 1° Abbe del Sacro Monio Cavense, è stato composto da me, D. Camillo di Capua, Monaco Professo dello stesso monio; l'elogio nel tumulo di S. Leone, 2° Abbe del med. monio fu composto da D. Flaminio di Napoli, Mon° professo di d. luogo ; l'elogio nel tumulo di S. Pietro, 3° Abbe Cavense , fu composto dal P. D. Hippolito di Bisceglia Monaco Cassinense et Profo del Monio di S. Severino di Napoli. » *Ricordi cit.* f° 143. — Cf. le docum. existant dans la *Salle des Protocoles*. (C. IX. fasc. 7. n. 10).

[2]) D. Gregorius à Perusio professus Cavensis, præfuit Monast° ab anno 1640, usque ad annum 1642, ægra semper laborans valetudine, demum morbi vi impellente vita defunctus est eodem 1644. Multa tamen egregia patravit opera; sanctorum quippe Patrum tumulos, eorumque sacellum pulcherrimis marmoribus, opere segmentato, exornavit ; Bibliothecæ Armaria lignea, multaque argentea vasa fieri curavit, et post eius mortem Monasterium acquisivit Romæ locos viginti novem montium, quorum quidam reddebant annuum censum ad rationem quinque pro centenario, alii vero ad rationem quatuor cum dimidio; qui loci ut supra imprudentissime à successoribus, nonnullis contradicentibus monachis, venditi fuere. » *MS. 35*.

[3]) D. Victorinus Schirillus Neapolitanus, professus Cavensis, rexit sacram hanc domum ab anno 1642, usque ad annum 1646, quo tempore, et ipse, et cœnobium, quampluri-

rité sur cet abbé et l'archiviste Dom Camille *Massaro* le loue d'avoir su obtenir, pour la Terre de *Tramutola*, le titre de « Chambre réservée; » de s'être opposé aux usurpations du Marquis de *Pestillon* et du duc de *Sicignano*, qui voulaient s'approprier une portion des biens que le Monastère possédait à S. Ange de la *Forêt-Noire*; enfin d'avoir enrichi l'église de nombreux et précieux ornements sacrés, *qui furent employés aux solennités de la Fête-Dieu et de Ste Félicité de l'an 1645* [1]).

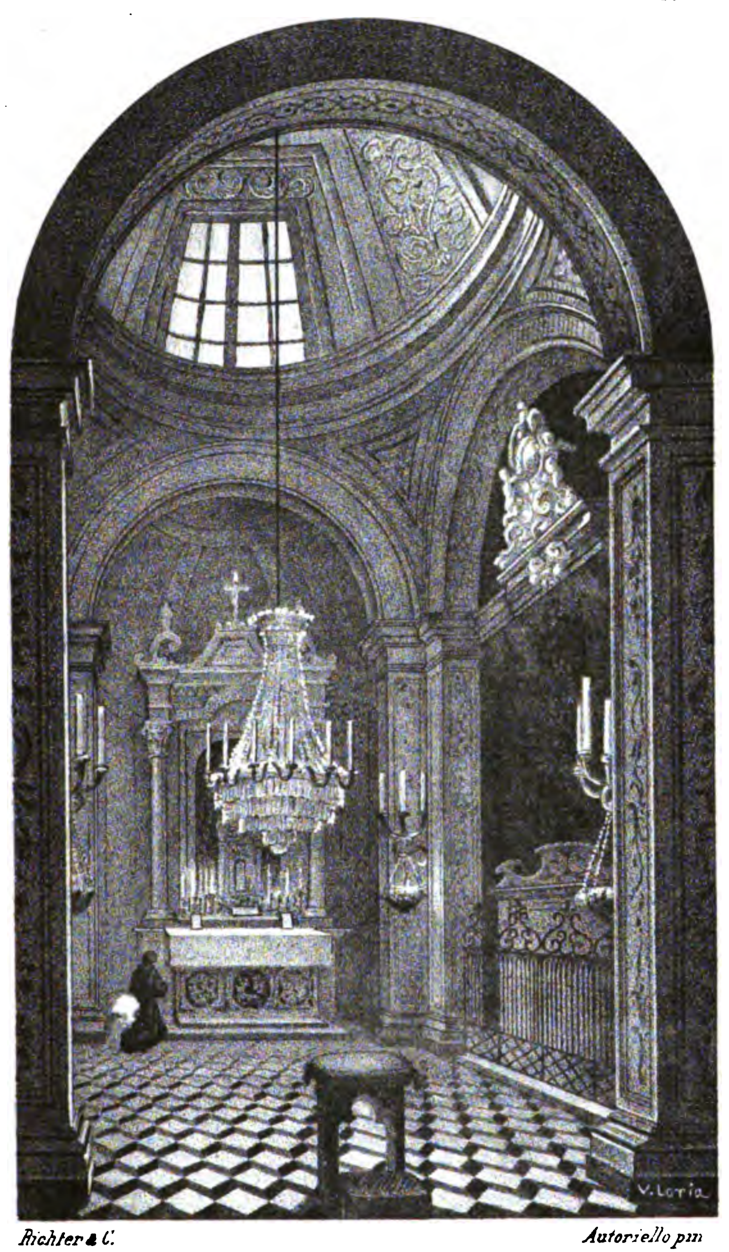
Durant le gouvernement de Dom Alexandre *Cardito*, (1647-48) éclata, à Naples, contre les Espagnols, la fameuse révolte de *Thomas Aniello*, plus connu sous le nom de *Masaniello* (7 Juillet 1647). Presque tous le royaume suivit alors l'exemple de la capitale, et les bénédictins de la Trinité eux-mêmes se déclarèrent pour le *Vendeur de poissons*. Par contre, les habitants de Cava, ceux de Vietri et ceux de Salerne tinrent pour le parti espagnol. Après la mort misérable de *Masaniello* (16 Juillet 1647), par ordre du *Duc de Guise*, « le Protecteur de la Sérénissime République de Naples, » le Prince *Thomas de Savoie*, à la tête de vingt-cinq vaisseaux français vint soutenir les révoltés et soumettre par la force, comme il en avait l'ordre, tous ceux qui ne voulaient point reconnaître la nouvelle république. Salerne tomba, par trahison, au pouvoir du Prince Thomas. Mais Vietri et Cava opposèrent de la résistance. Un capitaine de vaisseau fut tué d'un coup de fusil, dit « *rayé*, » tandis qu'il commandait le débarquement sur la plage de Vietri (11 Août 1648). Le prince de Savoie en fut tellement irrité qu'il fit livrer la ville au pillage [2]). Malgré les res-

bus exagitatum est calamitatibus, quam silentio præterire prudenter censeo. Hic Abbas ex viginti novem locis montium, quos Monast^o Romæ possidebat vendidit novem, ut ex libris apparet; imprudenter quidem, nam Monasterium annuas taxas Romæ singulis annis transmittere tenetur. *MS. 35.*

[1]) *Ricordi dell'anno 1521 al 1699*, MS. f° 115 et suiv.

[2]) « D. Alexander Carditus patria neapolitanus et professione monastica, præfuit ab anno 1646 ad annum 1647. Hoc anno Neapolitana plebs, coniuratione facta a Rege catholico defuit, cujus exemplum pene totum Regnum secutum fuit. » *MS. 35.* — « Nel giorno nove agosto dell'anno 1648, venne nella marina di Vietri l'armata Francese guidata dal Principe Tommaso di Savoja (sostenitore del Duca di Guisa, introdotto in Napoli nella rivoluzione di Tommaso Aniello, o sia Masaniello), composta tale armata di 25 Vascelli, ed il giorno di S. Lorenza diede battaglia a Salerno, che fu preso da' Francesi per tradimento dei Pastenesi, e verso la sera cominciò la battaglia alla Marina di Vietri, ed agli undici detto mese scesero le truppe in terra, e presero Marina e Vietri sino alla via di Salerno. Fecero un terribile saccheggio di arredi sagri nella chiesa di

Tab. V.



Richter & C. *Autoriello p.m*

GROTTE ET CHAPELLE DES SAINTS-PÈRES DE CAVA

sources extérieures qu' elle reçut, la révolution de *Masaniello* finit aussi vite qu'elle avait commencé. A la fin de 1648, le royaume de Naples était déjà retombé sous le joug espagnol, le monastère des bénédictins comme tout le reste.

Aux malheurs inévitables d' une invasion s' ajouta la peste, qui, en peu de temps, fit mourir, à Cava, plusieurs milliers de personnes, et aussi la famine avec toutes ses horreurs: « Dix-sept onces de pain coûtaient un carlin et un *tomolo* de maïs se payait cinq ducats » [1]).

C'est dans ces circonstances qu'arriva à la Sainte-Trinité l' abbé *Joseph Lomellino* (1648-51). Dom *Lomellino* appartenait à une noble famille de Gênes; mais il était né à Naples, où il avait pris l'habit de S. Benoît et fait sa profession religieuse, le 9 Octobre 1615. Quelque temps après, pour des motifs inconnus, il se rendit en Espagne, où il fut nommé, à Salamanque, docteur en Théologie. De retour en Italie, il parcourut tous les degrès de la hiérarchie cénobitique et fut enfin créé abbé de S. Séverin, de Naples, son propre monastère. Peu après, il passait à Cava avec la même dignité [2]).

Durant les cinq ans de son gouvernement, Joseph *Lomellino* fit preuve d' un grand zèle pour l' observance des règles monastiques, la restauration de son abbaye et le culte des arts et des lettres. D' abord il employa une partie des fonds que fournissait la vente des montagnes romaines, dont nous avons parlé plus haut, à la réédification et au décor de la fameuse *Chapelle des Saints Pères de Cava*. Comme le tombeau de S. Constable, quatrième abbé de la Sainte-Trinité, situé juste à l'entrée, était alors d' un grand embarras, suivant l'autorisation qu'on en avait obtenue de Rome, depuis 1589, on transporta alors (20 Juin 1648) le tombeau du saint, tout en bloc, sous l'autel de la *Chapelle des Saints-Pères*, où il repose encore [3]).

Porto Salvo, e nella notte del tredici se ne partì dett'armata. » (*Libro dei morti della Chiesa di S. Pietro di Dragonea*; ap. NOTARG. *Memor*. p. 104, Napoli, 1831). *Ce dernier auteur ajoute ensuite*: « Per certa tradizione si sa che i Cavesi armati fecero molta resistenza nella marina di Vietri, e vi fu uno, che con un fucile detto *rigato*, da dietro al Molinello, facendo un tiro straordinario ammazzò un Capitano, che da sopra un Vascello comandava lo sbarco, e fu sepolto nella chiesa di S. Antonio, e porciò il Principe Tommaso ordinò il saccheggio » (*Ibid*. p. 105).

[1]) 459 grammes de pain coûtaient environ 0, 45 cent., et 55, 32 litres de maïs se payaient 23 fr.— Voy. *Libro dei morti della Chiesa di Dragonea*, ap. NOTARG. p. 105.

[2]) *Mat. Cav*. f. 308 a t° ; MS. 35. *D. Joseph*; ARMELL. *Cat. Epis*. p. 31.

[3]) « Ad posterorum memoriam. Cum pro elegantiori forma sacelli SS. PP. huius sacri Monasterii Cavensis necessaria omnino fuisset translatio sepulcbri S. Constabilis Abb.

Peu après Dom Joseph *Lomellino* jeta, dans son abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, les fondements d' une institution qui nous fournit une preuve puissante du mouvement intellectuel déjà noté dans les chapitres précédents. Il s' agit de la célèbre *Açadémie des Occultes*, ainsi appelée du lieu caché et mieux encore des vertus des humbles religieux qui la composaient. Dom *Lomellino*, pour armoiries, donna à l'Académie naissante l'*Aurore*, et pour devise, le mot: « *Pulchriora latent* » [1]). Voici les beaux vers que le poëte Jean *Canale* adressait à cette occasion à son ami Dom Urbain *Carrara*, l'un des membres de la nouvelle Académie :

Dal Lomellino sol, che in manto nero
Riluce el'patrio Giano illustra, e onora,
Nel virtuoso e lucido sereno
Ecco spinta, ecco spunta oggi l' Aurora,
Che questi monti indora
D' accademico stuolo alba novella
L' aria Cavense fa serena e bella [2]).

Nous noterons encore que sous l'abbé *Lomellino* (27 Juillet 1650), du consentement du pape Innocent X et par acte de Pierre-Antoine *De' Grifi*, notaire de Naples, la prévôtée de S. Laurent de Salerne fut vendue par l'abbaye du Mont-Cassin à celle de Cava [3]); puis qu' au

4) huius sacri Cœnobii, quod importune nimis extabat ubi ad presens adest ingressus sacelli prædicti, prope tumulum B. Marini ad meridiem; ideo prævia facultate iam a felic. Record. Clemente Papa VIII vivæ vocis oraculo obtenta ab Rmo Dno b. m. Cardinali Alexandro Farnesio nostræ Congregationis Protectore de anno 1589, amotum fuit prædictum S. Constabilis sepulchrum, integrum ut erat, et collocatum sub altari sacelli prædicti, maxima tunc adhibita diligentia artificum, ne per frusta laberetur, cum non undequaque lapideum, sed ex parte marmoreum, ex parte rudi cemento compositum esset. » etc. (*Ex protocol. Jo. Ferd. Costa*, in MS. *Ricordi* cit. f. 149. Cf. la note de la p. 96).—*C'est aussi à la même époque, que, pour la première fois, fut déplacé le tombeau de la reine Sibylle et transporté à l'entrée du chœur de l'Eglise.* (Cf. p. 121): « Nostris vero temporibus, dum patres monasterii praedicti (*Cavensis*) in pulchriorem formam reddere vellent Cappellam sanctorum Patrum Alferii, Leonis, Petri et aliorum in eo quiescentium, *prope quam erat tumulum prædictum* (*Reginæ Sibyllæ*), fuit a loco praedicto sublatum et translatum contra. » etc. (MS. CEL. GUARIGLIA. f. 65) *Ce tombeau était autrefois situé à droite de la crypte des Saints-Pères* (Voy. le Plan de l'ancienne Eglise de Cava: *Salle des Protocol*. Let. I. plut. VII).

1) ARMELL. *Bibl. pars. sec.* p. 201; *Cat. Episcop.* p. 32.

2) CANALE, *Poem*. p. 309. Napoli, 1694; ARMELL. *Cat. Epis* loc. cit.

3) GATTULA, *Hist. Cas.* t. I. p. 222. Venise, 1733.

mois d'août de cette même année un vaste incendie s'alluma dans les bois voisins, appartenant au monastère. Favorisé par les chaleurs d'été et par une longue sécheresse, il fit, pendant plusieurs jours, des dégâts considérables, remplissant d'une fumée insupportable et d'épouvante toute la vallée de Cava. Le fléau cessa enfin subitement et comme par miracle, à la suite d'une procession solennelle faite à l'autel de Ste Félicité [1]).

Quant à Dom Joseph *Lomellino*, obéissant plus tard aux désirs du cardinal *Lomellino*, son cousin, il renonça à la charge de *Visiteur général des Cassiniens*, et consentit à être nommé par Innocent X à l' évêché d' *Aleria*, en Corse. Peu après cependant (26 Août 1652), il fut transféré sur le siége épiscopal de *Bisceglia*, dans la Pouille. C' est là qu' il mourut, le 25 Août 1657 [2]).

Après le second gouvernement de l'Abbé *Schirilli* (1651-52) qui ne fut pas plus heureux que le premier [3]), la Sainte Trinité eut l'avantage d'avoir à sa tête Dom Ignace *Bartilotto*. Cet abbé restaurateur appartenait à Cava par sa naissance et par sa profession religieuse. Durant les trois ans de son administration (1652-55), il enrichit l'Église de nouveaux vases sacrés et d'ornements « élégamment travaillés; » fit orner l' autel de la Chapelle des Saints-Pères de belles colonnes et de marbres d' un grand prix, que l'on peut y admirer encore; enfin,— et ceci est noté par les religieux de Cava comme une chose fort importante, — par sentence de la Cour Romaine, prononcée le 31 Août 1654, il recouvra pour lui et ses successeurs la faculté de conférer les ordres mineurs; privilége dont jadis, sous l'imprudent Ignace *Coppola*, les abbés de Cava avaient été dépouillés [4]). Mais, hélas! le

1) *Ricordi dal 1521 al 1799*, f° 152.

2) *Voici l'inscription qu' on lit sur son tombeau* (UGHELLI, *It. Sac.* VII. 950):

D. O. M. JOSEPH LOMELLINUS JANVENSIS EX D. BENEDICTI FAMILIA CONGREGATIONIS CASINENSIS, IN QVA PER BIS NOVEM ANNOS ABBATIS MVNERE FVNCTVS EST, AB INNOCENTIO X. SVMMO PONTIFICE AD ALERIENSEM EPISCOPATVM ASSVMPTVS EST, AB EODEM AD HVNC VIGILIENSEM DEINDE TRANSLATVS, DVM VIVENS MORTEM MEDITARETVR, SIBI HVNC TVMVLVM POSVIT, AN. DOM. MDCLVI.

3) « D. Victorinus Schirillus secundo monast. moderavit, nec felicioribus auspiciis ab anno 1651 usque ad annum 1652. *MS. 35.*

4) « D. Ignatius Bartilottus, genere et professione monastica Cavensis, Monasterium gubernavit ab anno 1652, usque ad annum 1655, quo anno die scilicet 13 Decembris, ex visitatione Cilenti revertens, gravi oppressus languore, interiit. Hic præsul, regiminis tempore, vasa sex argentea, cum sex argenteis ramis perpulchè elaboratis, fieri curavit. Altare privilegiatum sacelli Sanctorum Patrum columnis, atque marmoribus exornavit et, quod maius est, facultatem conferendi ordines minores secularibus cleri-

monastère de la Sainte-Trinité, à cette époque, ne sortait, ce semble, d'une difficulté que pour retomber dans une autre!..

Sous l'abbé Flaminius *Altomari* (1655-61), la peste reparut dans le royaume de Naples et y porta la désolation. L'année 1656 surtout fut marquée par une mortalité effrayante. Suivant le *Registre de S. Pierre de Dragonea* déjà cité, il mourut à Cava, en quelques mois, « plus de huit mille personnes » 1). La tradition prétend même que *Corpo di Cava* fut alors tellement éprouvé qu'il n'y survécut que dix habitants, et deux seulement au village de *San Cesario*.... Grâce à sa situation particulière au milieu des bois et à l'air pur des montagnes, ou bien, comme l'affirme un annotateur, grâce à la protection de sa patronne, Ste Félicité, le monastère de la Sainte-Trinité n'eut point trop à souffrir: aucun des Pères ne fut atteint par le terrible fléau; toutefois trois frères convers et deux domestiques moururent 2).

Mais la peste n'avait pas terminé ses ravages que l'Abbaye fut exposée à un mal plus pernicieux encore. Lorsque l'abbé Thomas *Cesarano*, de Naples, entra en exercice de sa dignité (19 Mai 1661), il trouva le Monastère grevé de dettes. Ces dettes avaient été faites précédemment, soit pour la construction de trois vastes magasins à Vietri, — ils occasionnèrent, pour la seule année 1659, une dépense de 1552 ducats —, soit surtout pour obtenir la révocation de la sentence touchant la collation des ordres mineurs. L'abbé *Cesarano*, homme d'une assez grande perfection, mais d'une conscience excessivement scrupuleuse, crut devoir informer de l'état des choses la Congrégation des évêques réguliers et, dans sa relation, il eut l'imprudence de dire que les revenus de l'abbaye de Cava étaient insuffisants à payer même l'intérêt des dettes. A cette nouvelle la susdite congrégation fulmina un décret qui supprimait l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava et remplaçait les religieux bénédictins par des prêtres séculiers 3).

cis, per iuridicam sententiam, obtinuit, regnante Innocentio X summo Pontifice; sicque factum est, ut facultas quæ sub prædecessore Ignatio Coppula a Monasterio adempta fuerat, sub successore Ignatio eidem Cœnobio restitueretur. » *MS. 35.*

1) Ap. NOTARGIAC. *Memor.* p. 105.

2) « D. Flaminius Altomare, Neapolitanus, et professus Cavensis, a parvis comitiis anni 1655, monasterium moderatus est, usque ad capitulum generale anni 1661. Eius regiminis tempore, anno scilicet 1656, crudelissima pestis per totum Neapolitanum Regnum grassata, Monasterium invasit; at, sanctæ Felicitatis patrocinante auxilio, monachorum nullus interiit; periere tamen commissi tres, ac duo familii. » *MS. 35.*

3) « D. Thomas Cesaranus, Neapolitanus patria et professione, Monasterium rexit ab anno 1661 usque ad annum 1662 Quam infelix fuerit eius gubernium, non quidem

Qu'on juge de l'impression qu'un pareil décret dut produire sur les moines de Cava!......

A peine revenus de leur consternation première, ces derniers travaillèrent activement à détourner l'orage. Après bien des peines, ils obtinrent que le monastère ne passerait point en des mains étrangères; mais il leur fallut dévorer l'humiliation de le voir privé de l'antique et noble titre d'Abbaye.

La *Congrégation Cassinienne* cependant était vivement irritée contre les religieux de Cava. Elle contraignit la plupart de ceux qui, en petit nombre, y vivaient alors, à abandonner cette maison pour entrer dans d'autres monastères de l'Ordre. Six pères seulement restèrent à Cava, pour y vaquer à la célébration des offices divins. Dom Joseph *Pinus* ou *Pino*, de Ravenne, fut mis à leur tête, avec le titre de *Prieur*, et chargé de l'administration des biens de l'ancienne Abbaye [1]).

Le prieur administrateur se mit aussitôt à travailler, avec un dévouement sans bornes, à l'œuvre de restauration qui lui avait été confiée. Aussi le succès couronna-t-il les efforts de son zèle. Deux années à peine s'étaient écoulées depuis que l'Abbaye n'existait plus, quand la Congrégation des évêques réguliers, connaissant les bons résultats obtenus par le vigilant prieur et aussi l'ardeur avec laquelle les religieux de Cava concouraient, chacun selon ses forces, à la restauration du monastère déchu, songea à révoquer son décret de suppression. Le 4 Mai 1663, en effet, par un nouveau décret, elle rendait solennellement à la Sainte-Trinité son illustre titre d'Abbaye [2]).

Un bon religieux du Mont-Cassin, Dom Maur *Cesarani*, de Nole, fut alors placé par l'assemblée générale de l'Ordre sur le siége abba-

præsulis vitio (erat siquidem summa præditus perfectione) sed temporis iniuria, eiusque (ut verum fatear) aliqua imprudentia, omnes norunt; nec sine magno cordis dolore referri potest. Cum enim sacrum hoc cœnobium multo ære alieno gravatum reperiretur, præfatus Abbas, hoc ipsum ab re et importune satis Sacræ Romanæ Congregationi aperuit, addens Monasterii redditus, interusuriis solvendo non esse; quapropter prædicta S. Congregatio Abbatiam Cavensem supprimendam esse decrevit, et ne secularibus Presbyteris, amotis inde monachis, traderetur, valde laboratum fuit. » *MS. 35.*

1) « D. Ioseph Pinus à Ravenna, professus S. Vitalis de Ravenna, Prior et Administrator, (suppresso scilicet Abbatiæ Cavensis titulo), monasterium gubernavit, à Diæta Capitulari anni 1662, usque ad Capitulum generale anni 1663, quo tempore, ad alia monasteria mutatis monachis in hoc S. Cœnobio sex tantum monachi, qui missarum oneribus et choro utcumque facerent satis, relicti fuere. Quod, quot damna sacræ intulerit huic domui, subsequentia tempora docuerunt. » MS. 35.

2) Voy. la note suivante.

tial, si ébranlé, de Cava. Durant les deux années de son gouvernement (1663-65), il appliqua ses efforts à continuer l'œuvre du prieur Joseph *Pino* et à détruire les causes qui avaient failli ruiner pour jamais la maison de S. Alfère. Il vendit, à cet effet, plusieurs immeubles, situés à Vietri, à Salerne et ailleurs, et avec le prix qu'il en retira, il put délivrer les autres biens de son monastère des servitudes qui les grevaient [1]). Ainsi, grâce surtout à *Dom Césarani* fut presque terminé cet incident malheureux qui avait conduit l'abbaye de Cava si proche de sa ruine. Aussi les religieux de la Sainte-Trinité, avec plus de raison encore que ceux du Mont-Cassin, peuvent-ils dire de lui ces mots de gratitude: «Jamais certainement sa mémoire ne s'éteindra parmi nous; toujours nous bénirons son nom! » [2]).

CHAPITRE V.

LES ABBÉS RESTAURATEURS.

1665-1699.

D. Honorius *Scaramuccia* **et D. Grégoire** *Ricciardetto*.—**D. Séverin** *Boccia*.—**Translation des abbés Bienheureux. — Le nouveau Bède. — Conversion de divers Calvinistes. — Travaux littéraires et hagiographiques de** *Boccia*. — **D. Augustin** *De Amicis* **et le duc** *De Ravaschiero*. — **L'abbé** *De Quadra*. — **Mabillon à Cava. — Perte de la juridiction civile de** *Roccapiemonte*. — **Tremblements de terre. — D. Louis** *De Bonis*.— **La dîme des poissons de la mer de Vietri. — Maladie de Charles II. — Grande éruption du Vésuve de** 1698. — **Fin du XVII. siècle.**

La suppression transitoire de 1662 avait beaucoup ébranlé l'autorité morale de la Sainte-Trinité de Cava, tant auprès des nombreuses po-

[1]) « D. Maurus Cesaranus, Nolanus, Casinensis alumnus, restituto per Sacram Congregationem Abbatiæ Titulo Cavensi Monasterio, præfuit eidem a Capitulo generali anni 1663, usque a Capitulum generale anno 1665 celebratum. Hic Abbas, Apothecas plures, vulgo *Magazeni*, in Castro Veteris, prope mare sitas, nec non vineas, simul ac portem oliveti, in eodem Castro, Domui monasterii contigui vendidit, quorum prætio census nonnullos passivos redemit. Vendidisset etiam Cauponam in eodem Castro existente, totumque olivetum nisi Monachi obstitissent. Vendidit insuper Curtem. S. Oliverii, prope Salernum, ac redimendis censibus pretium applicavit. Potuisset tamen vendere ea prædia, eosque census, qui a Monasterio longe sunt positi, pro quibus exigendis, et magnus labor, et impensæ multæ fieri solent. » *MS. 35*.

[2]) « Summa cum laude, ac comploratis pene eorum rebus, gubernavit cœnobia SS. Trinitatis Cavæ et S. Scholasticæ Sublaci, quæ pristino fere splendore restituit..... *Ejus certe memoria nunquam apud nos interitura in benedictione semper erit.*» GATTULA *Hist. Abb. Casin.* II. p. 712 et suiv.

pulations qui en dépendaient, qu'auprès de la Congrégation Cassinienne. Il ne fallut rien moins que les dignes personnages dont nous allons parler, pour rendre à ce monastère son éclat primitif, un moment éclipsé.

Dom Honorius *Scaramuzza* ou *Scaramuccia*, de Vénafre, arriva à Cava avec une réputation méritée de prudence, de sagacité et d'économie, qualités qu'il avait jusque-là admirablement révélées dans les gouvernement d'un grand nombre d'autres Monastères. Il fit briller ces mêmes qualités à Cava d'une façon si marquée et si heureuse, que, pour en donner une idée, il suffira de dire qu'à la fin de son administration (1665-67) il fut élu *Président de la Congrégation du Mont-Cassin*, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort (22 Nov. 1668) [1],

Après Dom Séverin *Melazzo*, *de Bisceglia*, dont le passage à Cava fut trop rapide pour y laisser de profondes traces, nous devons mentionner l'abbé Grégoire *Ricciardetto*, *d'Arezzo* (1668-70). Ce vieillard vénérable avait reçu du ciel le privilége heureux d'enflammer d'une grande ardeur pour le bien tous ceux qui l'approchaient. Déjà, en 1658, il en avait donné des preuves lumineuses, étant alors Président de la Congrégation Cassinienne. Malheureusement ses forces, déjà affaiblies par l'âge, s'épuisèrent rapidement dans l'œuvre de restauration qu'il contribua tant à avancer. Au bout de deux ans de gouvernement, il tomba dangereusement malade. Il se rendit alors à Naples, plein d'espoir de s'y délivrer de la cruelle maladie qui l'affligeait; mais, au lieu de la santé, il y trouva la mort, le 7 Décembre 1670 [2]).

L'illustre Séverin *Boccia*, *d'Ascoli*, en Pouille, qui monta six mois après sur le trône abbatial de Cava, sut dignement continuer l'œuvre de son prédécesseur. Dans l'espace de sept années (1671-77), il porta ce monastère à un degré de prospérité tel, qu'il eût fallu un œil bien exercé pour distinguer les vestiges des malaises passés.

Sans rapporter ici une foule de détails secondaires, que l'on pourra lire ailleurs [3]), nous noterons seulement qu'en l'année du jubilé 1675, le 20 Octobre, l'abbé *Boccia* fit, en grande pompe, l'exhumation des huit *Abbés Bienheureux de Cava* : Siméon, Falcon, Marin, Béninca-

[1]) GATTULA. *Hist. Abb. Cas.* II. 778 et suiv.; *Alb. Cas.* de 1858, p. 14.

[2]) « D. Gregorius Ricciardetus ab Aretio, professus Aretinus, a Diæta anni 1668, monasterium moderatur, usque ad annum 1670. quo anno, mense Decembris, die 7ª eiusdem, Neapoli, quo ut a morbo, eum affligente, liberaretur concesserat, fatis concessit. » *MS. 35.* — Cf. *Album Casin.* p. 13.

[3]) Surtout dans le MS. *Ricordi dal 1521 al 1699*, f. 157 et suiv.

sa, Pierre II, Balsamus, Léonard et Léon II, dont les corps étaient dispersés en divers lieux de l'église et de la crypte *Arsicza*, et qu' il procéda ensuite solennellement à leur translation dans un seul et même lieu, la tombe restaurée de l'abbé Marin[1]). Jusqu'au siècle dernier, au-dessus de la tombe commune de ces huit abbés et précisément sur l'arcade de la *Chapelle des Saints Pères*, on a pu lire l'inscription suivante :

SS. ALFERIO ABBATE I. LEONE ABBATE II. PETRO ABBATE III.
D. FELICI EORVM DOMIT. (?) SACRA SVB SPECV QVIESCENTIBVS.
D. CONSTABILE ABBATE IV. PRIVILEGIATA SVB ARA RECONDITO.
BEATI MARINI ABBATE VII. EXORNATO SEPVLCHRO.
BEATORVM SIMEONIS ABBATIS V. FALCONIS ABBATIS VI.
BENINCASA ABBATIS VIII. PETRI ABBATIS IX. BALSAMI ABBATIS X.
LEONARDI ABBATIS XI. LEONIS II ABBATIS XV.
CORPORA IN HAC CATHEDRALI ECCLESIA SPARSIM TVMVLATA
ABBAS ET MONACHI, DEVOTIONIS GRATIA, HVC TRANSTVLERE,
ANNO JVBILEI 1675.
HOSPES,
EN TIBI INTER INNVMERA BENEDICTINI CŒLI SYDERA
SANCTITATIS ZODIACVS, SEMPER PROPITIVS, SEMPER BENEFICVS,
SANCTE SI ROGAVERIS, SVPPLEX SI ADORAVERIS.
D. SEVERINVS BOCCIA AB ASCVLO SCRIPSIT ANNO 1675 [2]).

D. Séverin *Boccia* cependant est moins connu par son gouvernement, que par la suavité de ses manières, la modestie de sa personne, l'élégance de sa diction et la variété de son immense savoir: «*Religieux et laïques*, dit le R^me^ P. Morcaldi, *se sentaient invinciblement attirés vers lui, comme vers un nouveau Bède. Tous fréquentaient sa cellule, comme le sanctuaire de la science et de la vertu* » [3]). Voici d' ail-

[1]) Cela ressort des notes qui accompagnent chacune des *Vies des Abbés Bienheureux de Rodulphe* et qui, à en juger d' après l' écriture, sont de *Boccia* même. (Voy. MS. 65. f. 73. 74. 84. 93. 96. 101. 104. et 111). Voici, comme exemple, la note se rapportant au Bienh. Marin : « Il suo sacro corpo fù levato, et, adornato prima il sepolcro, fù con solenne processione, nella quale furono portati gli altri sette beati, riposti nel medesimo sepolcro, ove prima riposava, da D. Severino d'Ascoli, Abb^e^ e professo della Cava, a' XX 8bre 1675. ». (*Ibid.* f. 81).

[2]) Cf. POLVERINO, *Desc. ist. della Cava*. t. II. p. 81-82. Nap. 1716. in-16.

[3]) « Liceat nobis Severinum Boccia memorare, qui latinitatis studiis, philosophia et morali Theologia praestans, etruscae quoque linguae extitit scriptor expolitissimus, eamque præclaris commentariis illustravit. Hic, anno millesimo sexcentesimo septua-

leurs un fait qui confirmera pleinement le jugement du bon Abbé de Lérins. Tandis que *Boccia* était professeur de Philosophie au monastère de S. Benoît, près Mantoue, l'armée française, qui combattait alors dans la haute Italie, prit ses quartiers d'hiver aux environs de ce monastère. Le jeune professeur, par son affabilité et sa patience, sut si bien s'insinuer dans le cœur des officiers et des soldats, qu'il s'attira la vénération et l'amour de tous; préserva ainsi les biens du monastère des rapines et des incendies qui désolaient le voisinage, et — chose plus admirable encore—ramena, par sa doctrine et ses bons exemples, dans le sein de l'église catholique plusieurs Calvinistes de l'armée française [1]). Ajoutons enfin que l'abbé *Boccia* était tellement modeste que presque toujours, dans ses ouvrages, il s'efforça de cacher son nom, tantôt sous le pseudonyme de *Sincero Valdesio*, tantôt sous celui de *Sosio de urbe Lucana;* anagrammes des mots *Severino Boccia* et *D. Severino ab Asculo* [2]).

Comme fruit précieux des méditations et des fatigues de l'abbé *Boccia*, il existe aujourd'hui dans les Archives de Cava: 1° une *Grammaire italienne*, que le marquis *Basilio Puoti*, ce sage réformateur des études littéraires à Naples, prisait beaucoup et qui le porta à appeler Séverin *Boccia*: « Un des pères de la grammaire italienne » [3]) ; — 2° un *Vocabulaire italien*, en cinq gros volumes, in-4°, autre ouvrage d'un très-grand mérite, où la signification de chaque mot est confirmée et expliquée par de nombreux extraits des meilleurs écrivains italiens, et qui n'a jamais été publié; —3° un grand travail, en six volumes, in-4°, intitulé: *Elogia Sanctorum Monachorum*, travail également inédit, mais qui contient une foule de détails hagiographiques peu ou point connus ; — 4° des dissertations sur l'Écriture Sainte, ayant pour titre: *Praelectiones in Genesim.*

Parmi les ouvrages de *Boccia* qui ont été imprimés, nous citerons

gesimo primo, abbas constitutus, tam iucundum omnibus regimen suum effecit, uti memoriae proditum sit, cum monachos, tum laicos, morum suavitatem, et selectam doctrinam, modestiae coniunctam, admirantes, illum uti novum Bedam coluisse, eiusque aulam, uti scientiarum et virtutum lyceum, frequentasse. » *Synop. Cod. dipl. Cav.* p. xxiii.

1) Armellini, *Bibliot. Bened. Casin.* Pars secunda. p. 174.

2) Armellini. loc. cit.

3) Cf. Morcaldi. *Relaz. sulla Bibl. Cav.* p. 20. Nap. 1872.— Dom Felix *Roma*, qui plus tard (1703) fut Procureur Général de la Congrégation Cassinienne, étant jeune encore, fit, à *Farfa*, où *Boccia* était abbé, un *Résumé de cette grammaire*, que posséda dans la suite le docte *Armellini* (Bibl. p. 175).

surtout: 1° les *Éloges de plusieurs hommes illustres, particulièrement de quarante souverains pontifices de l'Ordre de S.Benoît* (Rome, *Moneta*, 1671); 2° le *Praelatus Casinensis* ou formulaire des actes, lettres, circulaires, etc., en usage dans la Congrégation Cassinienne (Reggio-Emilia, *Vedrotto*, 1676, et Parme, *J.-B. Pescatori*, 1721, in-4°); — 3° *Il Tasso piangente* (Naples, Michel *Monaco*, 1682, in-8°), curieux ouvrage en vers, dont *Crescimbeni* fait de grands éloges [1]).

Enfin l' abbé *Boccia*, auquel rien n' échappait, composa encore un *Traité de prosodie*, qui ne nous est pas connu, et un *Cours de Philosophie*: « Philosophia secundum recentiorum placita. » Ce dernier ouvrage fut prêté à un savant, qui le prêta à son tour à un de ses amis, dont on ne put jamais plus le ravoir. « L'auteur, dit *Armellini*, n' eut pas le temps de dicter ce travail une seconde fois, et il fut perdu pour toujours » [2]).

Dom Sévérin *Boccia*, après avoir gouverné avec gloire un grand nombre de maisons de son ordre, telles que *Farfa*, *Messine*, etc., mourut enfin, en 1696, dans l' abbaye de Ste Marie de *Varra*, à Naples, à l' âge de 76 ans [3]).

Dom Augustin *De Amicis*, le successeur de l'abbé *Boccia*, était originaire de Naples et religieux du Mont-Cassin. Il gouverna heureusement le monastère de Cava pendant six ans (1677-83). Dans sa jeunesse et à plusieurs reprises il avait visité et habité la maison de S. Alfère; aussi, bien qu'il eût préféré devenir l' enfant du Cassin, s'était-il pris d'une grande affection pour Cava. Par suite, dès qu'il eut reçu la direction de cette abbaye, il s' employa de tout son cœur à en maintenir la dignité et la grandeur, comme aussi à prévenir le moindre préjudice qui eût pu lui arriver. Le noble Antoine *De Ravaschiero*, baron de Roccapiemonte, cherchait depuis longtemps à usurper les droits que les religieux bénédictins de la Sainte-Trinité possédaient sur Roccapiemonte. Tantôt il faisait, sans motif, mettre en prison les vassaux du monastère, tantôt il empêchait le tribunal abbatial de S. Jean de rendre, comme d' habitude, la justice. Ces excès lui avaient attiré, au temps de l' abbé *Boccia*, d'être nominalement excommunié

[1]) « Ne di minor lode sarebbe stato degno *Sincero Valdesio*, se avesse condotto a fine la Trasformazione de' Canti del Tasso in pianti, e non si fosse contentato de' primi tre solamente, fatica non dimeno da non dispiacere a qualunque più delicato gusto. » etc. (Crescimb. *Stor. della poes. volg.* lib. V. p. 34.).

[2]) Cf. Armell. *op. cit.* p. 175; Morcaldi, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. lxxii.

[3]) Ex adnot. in Mabillon. *Iter. Italic.* f° 1°, in Bibl. Caven.

(1671). D. Augustin *De Amicis* maintint rigoureusement la sentence prononcée par son prédécesseur [1]).

Ce même prélat, grâce à une sage administration, augmenta considérablement les revenus de l'Abbaye. Aussi put-il (1679) orner la *Chapelle des Saints Pères de Cava* du pavé en marbre de Gênes et en brocatelle d'Espagne, qui existe aujourd'hui encore. L'année suivante, il enrichit la sacristie de nombreux ornements sacrés, refit en noyer les boiseries du réfectoire, construisit un nouveau moulin, près du Monastère, un peu au-dessus de celui qui existait déjà; enfin il consacra des sommes considérables à éteindre toutes les dettes qui avaient naguère occasionné le suppression de l'Abbaye. Les religieux reconnaissants entourèrent alors leur abbé d'un ardent amour, et, quand, en 1683, il devait sortir de charge, ils firent tant d'instances qu'il consentit à conserver encore durant six mois l'administration de l'Abbaye [2]).

L'abbé Dominique *De Quadra*, de Naples, développa, lui aussi, à Cava une grande activité pour le bien. Il renouvela presque tous les toits du monastère et dépensa à cet effet plus de deux mille cinq cents *ducats*. « Pour notre malheur, dit *Dom Horace Pisano*, de Naples, alors doyen et archiviste de Cava, le Père Abbé mourut à Rome, le 14 Septembre 1684, à son retour du chapitre général » [3]).

Sous *Dom Jovita-Messina*, de Naples (1684-90), l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava fut visitée par *Mabillon*. Le docte bénédictin français s'y rendit, le 9 Novembre 1685, en compagnie de *Dom Michel Germain* et de son ami *Valetta*, avocat distingué de Naples. Mabillon, ainsi qu'il le raconte lui-même dans son *Iter Italicum*, fut reçu à Cava, avec beaucoup d'humanité, par le Révérendissime abbé

1) « Il R^{mo} P. D. Agostino de Amicis, Napoletano, Professo del S. Monasterio Casinense fu destinato al governo di questo S. Monasterio nel capitolo generale dell'Anno 1677, e ne prese felicemente possesso nel mese di Giugno, e lo resse felicemente per il continuato corso di Anni sei, sino a Maggio 1683, benchè restò pure Amministratore sino al seguente mese di Novembre. Detto R^{mo}, come molto partiale ed affettuoso di questa S. Casa, essendosi in essa tratenuto in alcuni anni della sua gioventù, e pratichissimo delle giurisdizioni e prerogative di essa, s'adoprò con tutto lo spirito nel mantener le di lei raggioni, dignità e grandezza; onde sin dal principio del governo havendo presentito che D. Antonio Ravaschiero procurava d'usurparsi la giurisdizione temporale della Rocca, se l'oppose con tanta fortezza, che non ostante le lettere Regie e chiamata in Napoli l'ha mantenuto per tutto il tempo scommunicato. » etc. *Ricordi dal 1521 al 1699. MS.* f. 158 et suiv.

2) *Ricordi* cit. f. 158 et s. — MS. 35. *D. Augustinus*, etc.

3) « Detto P. Ab.^{e} per nostro infortunio morì, in Roma all'14 di 7bre 1684, nel ritorno che fece dal Capitolo generale. » *Ricordi*. f. 160.

Jovita et par ses religieux. « Tandis que nous conversions ensemble, ajoute-t-il, un paysan s'approcha de nous, et, se jetant à genoux devant l' Abbé, il lui lui baisa les pieds. Ce brave homme, en guise de souliers, portait, roulées autour des pieds, des courroies de peau fraîche de bœuf; » chaussure alors, comme aujourd'hui, fort employée par les habitants pauvres du royaume de Naples.

Le lendemain de son arrivée, Mabillon et ses amis visitèrent les archives de l'Abbaye. Leur intégrité les frappa tout particulièrement. Ils admirèrent plusieurs parchemins très-rares, surtout celui des Guaimar, de 1025; celui du roi Roger, de 1130, etc. Mabillon nota encore quelques manuscrits: S. Hilaire, *De Trinitate*; un livre de Géographie (très-probablement: Bède, *De temporibus*); les *Vies des Pères de Cava*; Benoît de Bari: *De septem sigillis*; le précieux *Code des lois lombardes*. Malheureusement le séjour de Mabillon à Cava fut trop court pour lui permettre de tirer parti de toutes les richesses qui s' y trouvent accumulées [1]).

C' est encore sous l' abbé *Jovita-Messina* que fut alienée, pour toujours, la juridiction civile que le monastère de Cava exerçait sur *Roccapiemonte*. Cette juridiction avait été accordée, en grande partie, du consentement de *Robert-Guiscard*, par *Gilibert*, fils du normand Osmond, à l'abbé Pierre Pappacarbon (1081). Elle avait été cédée, un moment (1534-52), au duc de *Castrovillari*. Enfin le duc Antoine *De Ravaschiero*, depuis plusieurs années, comme nous l'avons vu, ne cessait de molester, à son sujet, les religieux de la Sainte-Trinité. Pour en finir une fois pour toutes, l'abbé *Jovita* la lui céda définitivement, en 1689, à condition de recevoir, en retour, « trois mille *ducats* et, annuellement, treize ducats et treize poules » [2]).

1) Cf. Mabillon, *Iter Italicum*, p. 117-118. Paris. 1687. — C' est sans doute à la requête de *Mabillon* que, peu après (1693), fut fait le *Plan du monastère de Cava et de ses dépendances*, que le docte bénédictin français a reproduit dans ses *Annales* (IV. 293. Lucques. 1739) et dont l'original, long de 1 mètre 75, large de 0. 60, se conserve encore, à Cava, dans le *Vestibule des appartements abbatiaux*. Une note des *Ricordi* cités semble le prouver. Au f° 161 de ce MS., on lit, en effet: « *Alli 15 Maggio 1693...... fu fatta la pianta dal R°. tauolario Bernardino Buongiorno, e si hebbe per sue fatighe carlini 20.* » Ce plan est d'autant plus intéressant, qu'il donne assez exactement la forme de l'Abbaye métellienne à la fin du XVII° siècle, avant qu' elle subît les transformations dont nous nous occuperons bientôt: il peut, par suite, aider beaucoup à comprendre la *Description du monastère de Cava* faite par *Rodulphe*, vers 1582 (MS. 35).

2) Voy. le document des archives, let. C. Plut. 12. n. 44. et Cf. les notes marginales du *Dictionnaire de Venereo*. MS. t. IV. p. 202.

Le gouvernement de Dom Bernard *Pasca*, de Naples, mais religieux du Mont-Cassin (1690-96), comme aussi celui de son prédécesseur, fut affligé de fréquents tremblements de terre. L'annotateur de Cava, que nous suivons, a marqué ceux de 1685, et de 1688, comme ayant causé de grands dommages. Celui de 1694 fut terrible: « *Il dura un bon Credo,* » et causa de grands dégâts dans tout le royaume de Naples [1]). Puis survinrent des tempêtes et des froids très-rudes qui firent périr, vers le même temps, dans le *Cilento* « plus de huit cents brebis, appartenant à l'Abbaye, » etc. [2]). L'abbé *Pasca* cependant s'efforça de réparer tant de désastres en introduisant une sage économie dans toutes les branches de l'administration de son monastère. D'ailleurs sa piété, sa douceur, son grand esprit de pauvreté personnelle lui gagnaient tous les cœurs. Aussi, à sa mort, survenue à l'hospice de *Vietri*, le 24 Avril 1696, fut-il vivement pleuré par ses religieux reconnaissants. Il était alors âgé de 61 ans [3]).

Dom Louis *De Bonis* (1696-98) appartenait par sa profession religieuse à l'abbaye de S. Séverin de Naples. « Comme l'évêque de Cava, Mgr Jean-Baptiste *Giberti*, depuis plus de quatre ans, était relégué à Gaëte, à la prière des habitants du populeux village de *Pasciano*, l'abbé *De Bonis*, le 12 Août 1696, alla faire solennellement avec la crosse et la mitre, la bénédiction des cloches de leur paroisse [4]) ». On trouve encore que cette même année (1696), la dîme des poissons pris dans la mer de Vietri, qui, depuis des siècles, appartenait au monastère de Cava, fut affermée pour la somme de 150 *ducats*;

1) « A di 8 di 7bre 1694, di mercordi, ad hore 18 (1 *heure après midi*) fù un terribile terremoto, che durò un buono credo, e fece molti danni in questa Città (di Cava), che ruinò buona parte del vescovado, e palazzo, et il convento di S. Francesco d'Assisi, e pochi casali furono esenti dalle ruine: solamente due frati del detto convento vi morirono; e questo monasterio per la Dio gratia e protectione di questi gloriosi santi non patì cosa alcuna. Per quasi tutto il Regno fece stragge grandi, come *in dies* ne vengono gli avisi, » etc. *Ricordi*. f. 163 a t°. — Cf. f° 174.

2) « Si nota come à di 11 Giugno 1694 fù una tempesta nel territorio della Polla, dove stavano le nostre pecore; venne una saetta e soffocò ed ammazzò una morra di pecore di n° 150 incirca, che erano riserbate per allievo, ed il Capraro fu mezo brugiato; disgratie che per li nostri peccati, mandò Iddio per nostro castigo, mentre l'invernata passata, per li gran freddi et arsure morirono più di 800 pecore, molti animali grossi, come giumente, polledri e vacche. » *Ricordi* f° 162 a t°.

3) MS. 35. *D. Bernard.*; Gattula. *Hist. Abb. Cas.* II. 781.

4) *Ricordi*, f° 168 a t°. — Dans ce même endroit, on lit encore que le Monastère afferma, en 1696, pour 68 ducats, les moulins voisins de ses murs: « *perchè la Città vuole introdurre l' arte della lana in Città.* »

puis qu' en 1697 on fit, pour l' autel de la Chapelle des Saints-Pères, « deux anges d' argent, du poids de onze livres ; » enfin que de grandes réjouissances eurent lieu, dans toute la vallée de Cava, à la nouvelle de la guérison du roi Charles II : « Durant deux jours, des cavaliers, vêtus d' habits très-élégants, parcoururent la ville et ses innombrables bourgades, en jetant à la foule enthousiasmée des dragées et des cris de jubilation. » Tels sont les détails que nous a conservés de cette époque l' archiviste Dom Honoré *Pisano*, de Naples [1]).

Quant à l' abbé Pierre *Campanile*, de Cava, il eut un gouvernement de deux ans environ (1698-99); mais qui est très-peu connu. Tout ce que l' on sait, c' est que de son temps éclatèrent de vives contestations avec Mgr Joseph-Marie *Pignatelli*, alors évêque de Cava (1696-1703), et qu'une nouvelle éruption du Vésuve vint désoler encore la vallée métellienne. Malgré la grande distance qui sépare le volcan de Cava, la cendre ne cessa de tomber durant deux jours, et avec une telle abondance, que la terre, le toit des maisons en furent tout converts [2]).

L' abbé *Campanile* mourut au commencement de 1699, et avec lui finit la série des trente-six abbés de la Congrégation Cassinienne, qui, au XVIIe siècle, furent à la tête du monastère et du diocèse de la Sainte-Trinité de Cava.

[1]) *Ricordi*. f. 169. 170.

[2]) « Nell'anno 1698 a di 5 Giugno piovè cenere in tanta copia che tutti li tetti erano coverti, e durò per due giorni, e questo fu causato dall' eructazione del Monte Vesuvio. » *Ricordi*, f. 171.

SEPTIÈME LIVRE

De la mort de l'abbé Pierre Campanile à l' avénement de Dom Charles Mazzacane ou

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE CAVA AU XVIIIe SIÈCLE

1699-1801.

Le XVIIIe siècle est, pour l'abbaye de Cava, une nouvelle période de gloire ; car ce fut un temps de restaurations et d'embellissements, surtout de travaux littéraires et scientifiques, généralement d'un grand intérêt. D'ailleurs les Abbés Cassiniens se succèdent moins rapidement qu'auparavant ; durant ce siècle on en compte à peine une vingtaine ; aussi peuvent-ils laisser un souvenir plus durable de leur passage. Malheureusement la vie de la plupart d'entre eux, quoique fort rapprochée de nous, est fort peu connue, la seule chronique ou journal, qui eût pu nous renseigner, ayant disparu des archives du Monastère, lors des troubles de la dernière suppression.

CHAPITRE Ier

CINQ ABBÉS EN TRENTE ANS.

1699-1729

I. D. Archange *Ragosa*. — Contestations avec l'évêque de Marsique. — L'archiviste Pierre *Orsino* et ses travaux divers. — II. D. Jacques *Navaretta* et Mgr Marin *Carmignano*. — III. D. Placide *Del Balzo*. — Ses mérites et ses œuvres. — IV. D. Jean-Baptiste *Pennese*. — La mer de Vietri et les poissons royaux. — V. D. Maxime *Albritio*. — L'archiviste *Marin Albritio*. — Ses nombreux travaux diplomatiques. — Consécration de la basilique du Mont-Cassin par Benoît XIII.

Les cinq abbés qui, durant le premier quart du XVIIIe siècle, gouvernèrent le monastère de Cava, sans rien faire de fort éclatant, ont cependant bien mérité de la postérité, ne serait-ce que par le soin avec lequel ils favorisèrent la culture des sciences et des lettres.

I. — Dom Archange *Ragosa*, le premier d'entre eux (1699-1705), était originaire de Gaëte et avait fait ses vœux solennels au Mont-Cassin en 1666. Dès son arrivée à Cava, il s' occupa, avec un zèle intelligent, de ce monastère et du diocèse qui en dépend. En 1699 même, il envoya dans le *Cilento* deux vicaires généraux, qui devaient se partager l'administration de ce vaste pays. L'année suivante, il visita tout son diocèse, fit pour lui des décrets, remarquables par leur sagesse, et obtint de la *Rote Romaine* une décision importante contre les prétentions de l'évêque de Marsique. Plus tard (1702), il confia l'intéressante paroisse de *Roccapiemonte* à Dom Pierre *Orsino*, qui reçut alors aussi le titre de vicaire général 1).

Pierre *Orsino* est connu surtout par un remarquable travail intitulé : *Memorie del ramo Orsino degli antichi conti di Sarno*, qui fut publié, en 1696, à Naples, chez *Bensus*; par une *Histoire de la ville et du Royaume de Naples*, qui, dit *Armellini*, n'a jamais été imprimée et qui ne nous est point connue ; enfin par d' autres ouvrages inachevés, comme les *Recherches historiques sur la Vallée Métellienne et la grotte Arsiccia, les saints et les bienheureux de l'abbaye de Cava, la Basilique de la Sainte-Trinité et les restaurations qu' elle a subies, l'Ordre de Cava et les maisons de sa dépendance, la juridiction spirituelle et baronale de l' abbaye de Cava, les Abbés et les religieux cassiniens de ce monastère* 2). Ce travail, qui n'est qu'ébauché, est malheureusement écrit de telle sorte qu' il est bien souvent illisible; aussi perd-il beaucoup de son mérite. *Orsino* le composa, tandis qu' il était Archiviste de Cava. Dans cette nouvelle position, il se rendit encore utile en faisant transcrire quelques manuscrits, tels que les *Vies de Hugues de Venusie* 3), et un grand nombre de parchemins. Sa grande humilité le tint toujours éloigné des splendeurs de la mitre abbatiale. C' est avec le modeste titre de Prieur, qu' il mourut, à l' âge de 63 ans, le 25 Juillet 1732, à la suite d' un coup de soleil, qu' il avait pris en allant de Cava à *Monte Scaglioso* 4).

1) *Ricordi*, MS. f. 172; GATTULA, *Hist. Cas*. II. 713 et 862; MORERI. V. 341.

2) Le MS. original in-4°, de 324 pages, en cinq cahiers, a pour titre: « *Sacra vallis metelliana et Chrypta SS. PP. antiquitus dicta Arsiccia.... divisa in Partes et Capita, Authore d. Petro Ursino à Neapoli Alumno eiusdem Cœnobij ad presens Congregationis Casinensis, Vicario Generali Roccœpiemontis, Archivista dicti Sacri Monasterij, Lectore Sacrorum Canonum. Anno Domini 1706.* » C' est le n° 66 des MSS. en papier: *Compendium Historiae Monasterii Cavensis*.

3) *Vitae Abb. 4 Cav*. MS. n. 37. de 37 f. in-4. (Anc. *Arc. I. n. 163*).

4) Cf. ARMELL. *Bibl. Cas*. II. 140; *Addit*. 79 ; MORCALDI, *Cod. Dipl. Cav*. p. lxxi.

II. — Le successeur de l'abbé *Ragosa*, Dom Jacques *Perez - Navaretta* (1705-11), appartenait par sa naissance à la famille espagnole des marquis *De Terza* et par sa profession monastique à l'illustre abbaye du Mont-Cassin (11 Août 1695) [1]). Son gouvernement n'est remarquable que par des contestations nouvelles avec les évêques de la ville de Cava, surtout avec Mgr Marin *Carmignano*, dont les prétentions étaient plus ardentes que jamais. Pour y mettre un terme, — terme que la partie battue trouvait bientôt moyen d'éluder, — la Cour Romaine, le 25 Juin 1708, décida que l'Abbé de la Sainte-Trinité avait un territoire particulier, parfaitement distinct de celui du diocèse de Cava, comprenant le Monastère et les autres lieux réservés dans les articles signés en 1513 et confirmés par les bulles du pape Léon X [2]).

III. — Dom Placide *Del Balzo* (1711-16), de la famille des ducs de *Caprigliano*, de Capoue, avait reçu très-jeune l'habit de S. Benoît, dans l'abbaye de S. Laurent d'*Aversa*. Il y avait fait sa profession solennelle, en 1659. «L'abbé *Del Balzo*, dit un écrivain contemporain, se distinguait par une grande bonté et par la noblesse de ses manières. C'était, en un mot, un très-digne prélat ; on ne pouvait l'approcher sans l'aimer » [3]). Cet abbé ne fut occupé à Cava que du bien de son monastère. Il lui consacra tous ses soins : « En 1713, il fit faire le pavé des grands corridors qui conduisaient aux appartements abbatiaux; en 1715, dans l'intérêt de la santé de ceux qui viendraient après lui, il fit cacher, dans la salle capitulaire, sous le siége du prieur, une certaine quantité d'huile pour former l'*Huile de Sainte-Justine*; en 1716, afin d'assainir l'église, il ferma la chapelle de Sainte-Catherine, et situa en dehors, contre le mur, les tombeaux existant dans son inté-

— C'est à tort qu'on a attribué à ORSINO le *Breve Chronicon Cavense* publié par UGHELLI (*Ital.Sac.* Arch. Saler.). L'auteur en fut *Dom Honorius de Totu* (Voy. ci-dessus, pag. 355, et Cf. ARMELL. *Bibl.* I. 235).

[1]) « D. Jacobus Navarreta Marchionis Tertiæ, Hispaniæ Magnatis, germanus frater inter Cassinenses alumnos adscriptus est die 11. Augusti, anno 1665. Deinde Abbas electus plura diversis temporibus rexit monasteria, inter quæ celeberrimum SSae Trinitatis Cavæ, ac illud S. Laurentii Aversæ, ubi sacramentis munitus, decessit die 16 Augusti 1727. » GATTULA, *Hist. Cas.* II. 862.

[2]) « A rota romana contra episcopum Cavensem fuit decisum abbatem Cavensem habere particulare territorium, separatum, in Monasterio Cavensi et aliis locis reservatis in capitulis et bulla Leonis X. » *Mat. Maj. Casin.* MS. in fº max.°, f. 238. — Cf. MORERI. V. 341.

[3]) POLVERINI, *Descr. ist. della Cava.* II. 49. Napoli, 1717.

rieur, » etc. [1]). C'est au milieu de ces occupations, que mourut l'abbé *Del Balzo*, à Cava même, le 9 août 1716, « jouissant d'une grande réputation de sainteté [2]). »

IV. Dom Jean-Baptiste *Pennese* (1717-23), bien que né à Catane, en Sicile, avait fait sa profession monastique à Cava, en 1673. Après avoir été successivement: prieur de Pérouse (1708), chancelier de la Congrégation Cassinienne (1711), abbé de S. Pierre de Modène (1716), ce religieux distingué fut élevé, par le chapitre général de l'Ordre, à la première dignité de son propre monastère (24 Avril 1717). Son administration est peu connue ou du moins elle n'est marquée par aucun fait saillant. Notons ici que l'abbaye de Cava jouit jusqu'à son époque, sinon plus tard, du privilége accordé, en 1092, par le duc Roger, et bien souvent confirmé depuis, de s'approprier exclusivement tous les *poissons royaux* pris dans cette partie du golfe de Salerne, qu'on appelle la *Mer de Vietri*. On trouve, en effet, que « le 28 Mai 1718 dans la mer du monastère de Cava, à Vietri, on prit un esturgeon, du poids de trente-trois *rotoli*, et, selon l'ancien usage, les *pêcheurs* le portèrent au Monastère, où ils reçurent la gratification ordinaire de cinq *grains* par *rotolo*, un baril de vin, une mesure de farine de six *rotoli*, un morceau de fromage de six *rotoli*, et soixante *panielli* de pain blanc » [3]).

V. L'abbé Maxime *Albritio* qui gouverna la Sainte-Trinité de Cava de 1723 à 1729, comme la plupart de ses prédécesseurs, était originaire de Naples et profès du Mont-Cassin. Cet abbé ne doit point se confondre avec un religieux de Cava, presque de même nom, Dom Marin *Albritio*, qui vivait également à cette époque. Ce dernier avait fait sa profession monastique, au temps de l'abbé *Pasca*, le 21 Décembre 1692, et avait vécu ensuite quelques années au Mont-Cassin (1696-1699) [4]). Plus tard (1716-70) il remplaça Dom Pierre *Orsino* comme

[1]) *Ricordi* cit. f. 173.

[2]) « D. Placidus de Balzo a Capua, (professus S. Laurentii Aversæ) 17 Januarii 1659, Abbas obiit Cavæ cum fama sanctitatis. » *Mat. Maj. Cav.* f. 380 a t° — « Obiit Cavæ 9 Augusti 1716. » *Ibid.* f° 308 a t° .

[3]) « A dì 28 Maggio 1718, dentro il Mare del Monasterio Cavense in Vietri, si è preso un pesce storione di R.ª trentasei e secondo l'antico uso il Pescatore l'ha portato in Monasterio con esserli dato il costituto, cioè pagatoli a cinque grana il R.° , hà havuto un barilo de vino, una Pala di farina di R.ª sei, una pezza di Formaggio R.ª sei et sessanta panielli di pane bianco. » *Ricordi*, f. 173.—Voy. d'autres exemples aux f. 104 107, 108, et Cf. la Bulle de Léon X, de l'an 1513, dans MARGARINI, *Bull. Casin.* II, 440.

[4]) *Mat. Maj. Cav.* f. 314 a t° ; DE BLASI, in *Addit. Vener.*, *Chorus*.

archiviste de Cava. C'est en cette qualité que, aidé de Dom Félix *Parisi*, de Naples, et de Dom Roger *Grillo*, de Salerne, après de longues fatigues, il composa: 1° une *Série chronologique des principaux événements de l'an 875 à l'an 1654, d'après les documents authentiques de Cava* (1717); — 2° un *Inventaire des Parchemins contenus dans chaque arche des Archives de Cava* (1717-19)[1]; — 3° un *Index des procès pour et contre le monastère de la Sainte-Trinité* (1720); — 4° presque tous les articles sur les religieux de Cava, publiés par Dom Marianus *A r m e l l i n i*, dans sa *Bibliotheca Benedictino-Cassinensis* (1730)[2]; — 5° un *Dictionnaire ou Index alphabétique de toutes les écritures de la Chancellerie du sacré et royal Monastère de Cava*, ouvrage en deux gros volumes *in-folio*, compilé à l'imitation du *Dictionnaire* de *Venereo* (1745-49).

Quant à l'abbé Maxime *Albritio*, son gouvernement n'offre rien de remarquable. Tout ce que pouvons dire ici sur son compte, c'est qu'il fut un des quatre abbés qui, le 19 Mai 1727, jour de la consécration solennelle de la basilique du Mont-Cassin par Benoit XIII, portèrent processionellement « en chappes rouges et en mitres blanches » les reliques de divers saints [3]; puis qu'il mourut, à Cava, le 16 Décembre 1729. Il avait embrassé la règle de S. Benoît, 43 ans auparavant, le 25 Novembre 1686 [4]).

1) « Dictionarium sive Inventarium ac Registratio scripturarum anno 1717 facta a P. D. Marino *Albritio*, ... partim ab ipsomet, partim a suis professis Felice *Parisi* de Napoli et Rogerio *Grillo* de Salerno. » — Ce MS., petit in-f°, de 67 feuillets, donne une idée assez exacte de la disposition des Arches contenant les *Diplômes de Cava* au commencement du XVIII.° S. Voy., à l'*Appendice*, lett. NN.

2) ARMELL. *Bibliot.* I. p. 68; *Cat. Sanct.* p. 12; *Addit.* p. 17. etc.; MORCALDI, *Cod. Dipl. Cav.* Synop. p. lxx. et suiv,

3) TOSTI, *Storia della Bad. di Monte Cassino*, III, 310. Nap. 1843.

4) « D. Maximus Albritius Neapolitanus sex modo annis monasterii Cavensis Abbas, cœnobii nostri monachus evasit die 25 Novembris anno 1668. » GATTULA. II. 862.— « Obiit An. Domini 1729, 16 Decembris » *Mat. Cav.* f. 308 a t.

CHAPITRE II.

DOUBLE GOUVERNEMENT DE L'ABBÉ DE PACE.

1729-1749.

Premières années de *De Pace*. — Ses succès à Rome. — Ses travaux critiques sur les Archives de Cava. — Documents fournis à *Mabillon*. — Séjour à Cava de *Bacchini*. — Origine des publications *Cavenses* faites par *Muratori*.—Travaux divers de *De Pace*. — Son zèle comme prieur. — Il devient abbé de Cava. — Construction du *Chœur de la nuit*.—Procès contre le nonce de Naples.—Perte du prieuré de Capoue. — D. Placido *De Puzzo* et D. Benoit *De Ambrosio*. — *Pratilli* à Cava. — Augmentation des livres de la Bibliothèque. —Acquisition de nombreux manuscrits. — Mort et portrait de *De Pace*.

L'abbé Dom Philippe-Marie *De Pace* est certainement l'un des hommes les plus illustres de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, au moins pendant le cours du XVIIIe siècle.

De Pace appartenait à l'une des plus honorables familles de Naples. Il était né vers 1670. Son père, « le docteur Dom François, » comme l'appelle *Polverino*, l'envoya de bonne heure à Cava, dans le noviciat des pères Bénédictins, pour y perfectionner des études brillamment commencées dans la capitale des Deux-Siciles. Le séjour prolongé qu'il fit à la Sainte-Trinité, le porta à la fin à y demander l'habit de S. Benoit et, le 15 Janvier 1689, il y faisait sa profession solennelle entre les mains de l'abbé *Jovita-Messina* [1]).

Plus tard, *De Pace* fut envoyé à Rome pour s'y perfectionnèr dans la théologie et le droit canon. Son application et ses succès le firent dès lors remarquer par les directeurs du célèbre collége bénédictin de *S. Anselme*, qui n'hésitèrent point à le laisser se présenter, quoique fort jeune, aux examens du doctorat. De retour à Cava, à l'exemple des archivistes Dom Honoré *Pisano* et Dom Pierre *Orsino*, l'ardent *De Pace* appliqua ses talents à l'illustration des plus anciens documents de son monastère. Comme fruit de ces précoces études diplomatiques, il reste aujourd'hui encore, dans les archives de la Sainte-Trinité, un précieux manuscrit, portant la date de 1705, et ayant pour titre: *Observations critiques, historiques et chronologiques sur les*

[1]) POLVER. I. 57; ARMELL. *Bibl.* II. 143.; *Mat. Cav.* MS. 29, f. 314 a t.

diplômes des pontifes et des princes, conservés dans les archives de Cava, depuis les temps les plus anciens jusqu' à l' an 1100 [1]). Peu après De Pace fit de ce travail intéressant une copie, à laquelle il unit une riche collection de documents, et par l'entremise de Dom Érasme *Gattola*, le fameux archiviste du Mont-Cassin, que nous avons si souvent cité jusqu' ici, il transmit le tout à *Mabillon*. Le docte bénédictin français reçut l' envoi de *De Pace*, tandis qu'il imprimait ses *Annales de l' ordre de S. Benoît* [2]). Il ne put point malheureusement en tirer tout le parti possible, car la mort le surprit quelque temps après (1707).

C'est encore vers cette époque qu'il convient de placer la venue à Cava du fameux abbé *Bacchini*, qui, en Italie, égala presque la réputation que *Mabillon* s' était acquise en France. « *Bacchini* travailla longtemps dans les archives de Cava » [3]), comme on peut facilement le conclure de son *Voyage*, de ses lettres à *Magliabecchi* et surtout des documents divers et inédits, qu'il fournit au grand *Muratori*, tels que les *Vies de Saints Pères de Cava*, la *Chronique de Cava* et les diplômes si nombreux, résumés ou imprimés *in-extenso* dans les *Antiquités italiques du Moyen âge* [4]). Cette fois encore *De Pace* se mit entièrement à la disposition de *Bacchini* et l'aida à transcrire tous les extraits qu' il voulut bien faire des Archives de Cava.

Parmi les autres travaux qui ont rendu célèbre le nom de *Philippe Marie De Pace*, n'oublions pas le précieux *Recueil des diverses formules employées au Moyen âge dans les actes publics et privés* [5]). Suivant *Armellini*, ce docte religieux aurait, en outre, annoté l'*Agiomachie* ou Combat des Saints du poëte *Folengo*; corrigé la *Chronique du monastère de Cava*, de l'abbé Rodulphe ; composé des *Notices*

[1]) C' est le n° 86 des MSS. en papier. Il est formé de 340 pag. in-8°.

[2]) « Cum fere ad hunc locum perducta esset hujusce voluminis editio, transmissa est ad me per D. Erasmum a Cajeta Priorem et Archivistam Sacri Monasterii Cassinensis collectio multorum instrumentorum Cavensis Monasterii, cum Notis Historicis et Chronologicis D. Philippi de Pace, Monachi Cavensis, » etc. MABILLON, *Ann. Bened.* IV. p. 317. n. 83.

[3]) DE BLASI, *Lett. famil. al Rosini*, p. 8. Nap. 1786. in-f°.

[4]) Voy. MURAT. *Rer. It. Script.* VI. 199-240. surtout la pag. 202; VII. 913-932 ; *Ant. Ital.* I. 180. 182. 188. 216. 218. 222. 755. 991. 993; V. 480. 657. 775. etc.

[5]) *Collactanea ex Cavensi tabulario decerpta.* C' est le n° 49 du *Catalogue des MSS. en papier, fait en 1866*, qui lui donne cet autre titre moins exact: *Sui diplomi dell'Archivio Cavense.* Ce MS. se compose de 308 pag. in-f.

biographiques sur tous les abbés de Cava[1]). Malgré toutes nos recherches dans les Archives de la Sainte-Trinité, il nous a été impossible de découvrir ces deux derniers ouvrages, qui, pour nous, auraient été d' un grand secours dans le cours de cet *Essai*.

Au temps de l'abbé *Del Balzo*, en 1711, *De Pace* avait été nommé prieur de son propre monastère. Il s' acquitta de cet emploi, avec un zèle inimitable, si bien qu'à la mort de *Del Balzo* (1716), « pressé par les instances des religieux et malgré la renonciation qu' il en fit plusieurs fois, il fut chargé de l' administration de la mense abbatiale du sacré et royal monastère de Cava. » Peu après (1717), le prieur *De Pace* fut envoyé, en la même qualité, à S. Pierre de Pérouse, puis (1721) à S. Laurent d' Averse et enfin (1725) à S. Séverin de Naples. C' est de là qu' il fut pris, en 1728, pour être placé sur le siége abbatial de *Castrovillari*, en Calabre. Mais il ne l' occupa pas même un an entier. A la mort de Dom Maxime *Albritio*, l' assemblée générale de l' Ordre, réunie à S. Benoît de *Polirone*, près Mantoue, désigna à l'unanimité *De Pace* pour lui succéder sur le trône de Cava (14 Mai 1729) [2]).

Pendant les six années de son gouvernement l'abbé *De Pace* ne cessa de travailler au bien de son cher monastère de la Sainte-Trinité. D'abord, il construisit, pour faciliter la récitation de l'office monastique pendant les rigueurs de l' hiver, la salle connue sous le nom de *Chœur de la nuit* (1730) [3]). Il s' appliqua ensuite à réparer les dégâts qu'un violent tremblement de terre venait de causer aux vastes édifices de l'Abbaye (1733) [4]). La même année, on trouve *De Pace* occupé à soutenir un

[1]) ARMELL. *Bibl. Bened. Cas.* II. 143; POLVER. I. 57.

[2]) POLVER. I. 57. — Cf. les nombreuses *Matric. Cavens. MSS.* n° 90-103. passim.

[3]) On trouva alors un grand vase rempli de l'huile bienfaisante, dite de *Sainte Justine*, que l' abbé *Scannasorce* avait fait cacher 150 ans auparavant. Dans l' intérêt de ses successeurs, *De Pace* fit remplacer ce vase par un autre, plus grande encore, également plein d' huile, qui pourrait bien exister encore dans quelque recoin de l' Abbaye: «Philippus M^a De Pace P. Neapolitanus, Cavensis abbas CX, monachis suis commodiorem locum parans, ut nocturnas Deo laudes, debitumque pensum, una cum ipso, ad animæ profectum persolverent, cum vas olei a centum quinquaginta annis in muro ab alio itidem Philippo Scannasorice a Cava, abbate LIX, absconditum reperisset, ut posteris etiam pro corporis medela, quod sibi et majoribus paratum fuerat, successoribus restitueret, majorem oleo plenam latentem sub testudine reposuit diotam, anno 1730, Præsulatus sui anno secundo, orate pro eo. » *Ricordi dal 1500 al 1539*. Anc. MS. 33, oblong, f. 65 a t.

[4]) Alors encore fut caché une nouvelle quantité d' *Huile de Sainte Justine*:
PHILIPPVS MARIA DE PACE. P. NEAPOLITANVS. — ALVMNVS ET ABBAS. CX. CAVEN. —

grand procès contre le nonce apostolique de Naples, qui prétendait pouvoir exercer sa juridiction sur les religieux de Cava. De leur côté ces derniers faisaient hautement valoir leurs priviléges antiques, celui en particulier de ne relever que du Saint-Siége. *De Pace* porta l' affaire à Rome, qui lui donna raison [1]).

L' abbé *De Pace* n' eut pas toujours le même bonheur; car son gouvernement est marqué par la perte que l' abbaye de Cava fit du prieuré de la *Sainte-Trinité de Capoue* [2]). Ce monastère, qui dépendait de la Congrégation de Cava, au moins depuis 1177, était situé sur les bords du *Vulturne*, au nord de la ville actuelle de Capoue, entre l'église de S. Vincent et l'église de S. Jérôme. Malgré toutes les réclamations des religieux de Cava, la cour royale, moyennant une indemnité de 7222 ducats, s'en empara, en 1734, pour élever les fortifications actuelles de Capoue, dont *Vauban* avait naguère donné le plan [3]).

Dom Philippe-Marie *de Pace*, en 1735, fut transféré sur le siége abbatial de *S. Paul*, près de Rome et puis (1740), sur celui d'Averse [4]) Il fut remplacé successivement, à Cava, par deux napolitains : Dom Placide *De Puzzo* (1735-40) [5]) et Dom Benoît *De Ambrosio* (1740-45), l'un profès de *Subiaco* et l'autre d'*Averse*; sur le compte desquel les annotateurs de la Sainte-Trinité n'ont rien à nous apprendre, à part une visite *ad limina apostolorum*, faite en 1743; la confirmation de « la plus grande exemption des payements des gabelles et

IN FAMILIAE COMMODVM — REFECTO POST DAMNO TERREMOTVS MONASTERIO — SCALAM HANC — APERVIT, STRAVIT, ORNAVITQVE. — POSTERIS VERO CONSVLENS — DOLIVM LIBRARVM LXXVI OLEI ABSCONDIT — UT — HIS QVOQVE BENEFICVS ESSET — QVIBVS COMMENDATAM EJVS ANIMAM ROGAT. — PRÆSVLATVS SVI ANNO V. — DNI VERO MDCCXXXIII. (*Ricordi del 1522 al 1699*, f° ult°).

1) *Documents des Archiv. du Mont-Casin*. Arc. Caven. n. XXII.

2) PRATILLI. *Hist. Lang*. III. p. 182 et surtout la *Carte topog. de Capoue*, p. 173.

3) « Nota come questa Chiesa della SS.^{ma} Trinità di Capua fù presa dalla Regia corte e devastata per la fortificazione delle fortezze di Capua, com'appare dal giornale del 1734, fol. 213. » etc. *Ricordi*. f. 164.

4) C'est dans ce dernier monastère que *De Pace* composa, en italien, le *Mémoire à ajouter au Dictionnaire de Moreri* qui se réimprimait alors à Venise. Ce *Mémoire* si intéressant, dont une copie de la main même de *De Pace*, en date d'Aversa, 16 Juillet 1743, existe à Cava (*ant. arc. 68. n. 152*) et forme un cahier de 20 pages, in-4°, fut assez mal traduit en français et publié plus mal encore dans le tome V° du *Grand Dictionnaire historique* (p. 340-342. chez. François *Pitteri*. Venise, 1743).

5) De son temps (1739) une lettre du Président de la Congrégation confirma l'avantage de l'*Autel privilégié* à la Chapelle des *Saints Pères* (Ant. Arc. 22, n. 42).

autres impôts » 1); enfin des contestations nouvelles avec les évêques de Cava et l' Université de cette ville [2]).

En 1745, l'abbé *De Pace* fut placé, pour la seconde fois, sur le trône de S. Alfère. Durant les quatre années qu'il l'occupa, il s'appliqua avec la même ardeur qu'autrefois à ses études de prédilection ; c'est alors, par exemple, qu' il mit la dernière main à ses *Observations sur les diplômes de Cava.* Parmi les savants auxquels il se faisait un plaisir de communiquer ce travail, nous citerons ici *Pratilli*, qui fréquentait à cette époque les Archives de la Sainte-Trinité, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même [3]). Malheureusement cet historien, comme l'observe *De Meo*, « écrivit toujours, sans jamais réfléchir » [4]).

Pendant son double gouvernement *De Pace* augmenta considérablement les livres de la *Bibliotèque de la Sainte-Trinité.* C'est lui qui la fournit de ces grands et précieux ouvrages, comme les *Antiquités Italiques* et les *Rerum Italicarum scriptores* de Muratori; les *Annales bénédictines* de Mabillon ; la belle collection des *Vies des Saints* des Bollandistes ; le *Bullarium Romanum* de Cocquelines ; l'*Histoire Byzantine* de Du Fresne; la *Collection des Conciles* de Labbe ; les *Annales Ecclésiastiques* de Baronius; les *Œuvres* de Sigonius; celles de

1) « L' état (*du diocèse de la Sainte-Trinité de Cava*) de l' année courante 1743 a été présenté dans les formes par l' Abbé d' aujourd' hui à Rome à la sacrée Congrégation de *la Visite* à l' occasion qu'il allait à la visite *ad limina Apostolorum*. Il fit cela en obeissance de la Bulle emanée du saint Pontife regnant Benoît XIV, qui oblige à la dite visite *ad lamina* non seulement les Evêques, mais aussi les Prélats de Territoire leur propre, et séparé, comme il paroît par les memoires gardées dans la centième Arche du dit Archive. Dans la dernière convention faite avec la Cour de Rome (*par le roi Charles III*) l' Abbé de la Cave est distingué des autres Abbés *nullius*, comme Ordinaire de Territoire propre, et séparé autant que celui de Mont Cassin, ayant la plus grande exemption des payements des Gabelles, et autres impôts, et etant reconnu comme séparé tout à fait de la ville de Cave, comme on peut le voir des Actes de la Chambre Royale à la Relation du Président Marquis de Mauro. » (Moreri, *op. cit.* p. 342).

2) Ces contestations se rapportent surtout à la *Gabelle de la farine*, à laquelle on voulait soumettre l' Abbaye, « *che a nessun pagamento di colletta e di bona tenenza è tenuta.* » (Doc.du Mont-Cas., *loc. cit.*)

3) Cf. Pratilli. *Hist. Lang.* t. IV. p. 451.

4) Ap. De Blasi. *Let. famil.* p. 51. — C' est là un des motifs qui expliquent pourquoi, le premier, *Pratilli* publia, en 1752, la fameuse *Chronique de Cava*, aujourd'hui considérée comme apocryphe : « *Unum, quod inter eos (scriptores) locum sperare poterat, Chronicon Cavense a Pratillo Tom. IV novæ editionis Historiæ Principum Langobardarum anno 1753 evulgatum, ut adulterinum recentioris sæculi fœtum prætermisi.* » Pertz. *Monum. German. historica*. Scriptor. V. Préf. Hannover. 1844. Voy. aussi, ci-dessus, la note de la p. 12.

la plupart des Pères de l'Eglise, et de cent autres que nous avons cités dans le cours de ce travail, ou que l'on peut consulter aujourd'hui à Cava [1]). On retrouve un indice de l'ardeur que *De Pace* mettait à fournir de bons livres la Bibliothèque de son Abbaye, dans une lettre qu'il adressait, en 1733, à son intime ami, Dom Érasme *Gattola*, dont l'*Histoire de l'abbaye du Mont-Cassin* s'imprimait alors à Venise: « Veuillez, lui disait-il, avoir compassion de la pauvreté de cette Bibliothèque de Cava, pour qui votre *Histoire* sera un des plus beaux joyaux » [2]).

C'est aussi à l'abbé *De Pace* que les Archives sont redevables de plusieurs manuscrits intéressants, tels que les *Annales de la ville de Lucques*, de Barthélemy Beverei; la *Chronique d'Italie*, de Jules Paosaro, allant de 1495 à 1515; l'*Histoire des Abbés de Sainte-Justine de Padoue*, de Lionetto Crocecalle; le traité de Nicolas Caravita, ayant pour titre : *Nullum jus Romani Pontificis super reges Neapolitanos ;* le *Journal* du duc d'Ossuna (1617-20); le *Diurnal du Royaume de Naples* du duc de Monteleone; un *Traité de Physique*, figuré et écrit avec beaucoup de soin, en deux gros volumes; etc. etc. [3]).

C'est au milieu de ces soins si dignes d'un religieux de S. Benoît, que l'abbé Philippe-Marie *De Pace* mourut à Cave, le 13 Janvier 1749, à l'âge de 75 ans environ [4]).

1) Tous ces ouvrages portent généralement ces quelques mots : « *Est sacri Monasterii Cavensis ad usum Philippi Mariae de Pace.* » Cf. MORCALDI. *La Bibl. della Bad. di Cava*, p. 4. Nap. 1872.

2) Lett. orig. de *De Pace* (Archiv. du Mont-Cas. *loc. cit.*).

3) Cela ressort des notes qui existent au commencement des MSS. susmentionnés.

4) « Morto a' 13 Gennaro 1749 » *Mat. Cav.* MS. 29. f. 308 a t° — Dans les appartements abbatiaux de Cava on voit un bon portrait de *De Pace*, autour duquel, en forme d'ovale, il y a ces mots : « D. PHILIPPVS MARIA DE PACE EX AB: CAVEN: AB: S. PAVLI ROMÆ. ANNORVM LXII. » Puis, derrière la toile, ces autres: *F. Dam: Carpentiers p. Romæ, 1736.*

CHAPITRE III.

TRANSFORMATION MATÉRIELLE DE L'ABBAYE.

1750-1763.

D. Bernard *Odierna*. — **Les soixante mille ducats de revenus.** — **L'abbé** *De Palma*. — **Ses mérites éminents**. — **État de l'Abbaye**. — **Le séminaire diocésain**. — **Réédification de l'Église**. — **Construction du Réfectoire d'Observance et du Noviciat**. — **Un tableau de Paul** *De Matteis*. — **Inscription bien méritée**. — **Bulle de Clément XIII**.—**Intrigues déjouées**. — *De Palma* **devient Procureur général de l'Ordre**. — **Le** *Second Pierre Pappacarbon*.

La seconde moitié du XVIIIe siècle fut pour la Sainte-Trinité de Cava un temps de grandes transformations. C'est alors, en effet, que cette Abbaye prit définitivement cette forme matérielle et extérieure qu'elle conserve aujourd'hui. Une pareille métamorphose fut opérée par l'abbé Dom Jules-André *De Palma*. Cependant le gouvernement si remarquable de cet abbé est annoncé et préparé par celui de Dom Bernard *Odierna*. Il convient donc de dire, avant tout, quelques mots sur le compte de ce dernier.

L'abbé *Odierna* appartenait à une très-honorable famille de Naples. Dès le siècle précédent, il avait fait, à Cava même, son éducation monastique. Sa profession solennelle avait eu lieu le 8 Décembre 1691. Plus tard (1728), nous le retrouvons avec la dignité de Prieur [1]). Durant les six années de son séjour à Cava, en qualité d'Abbé (1750-56), *Odierna* administra si habilement les intérêts de ce monastère qu'il en doubla les revenus. Au lieu des *trente mille ducats* des années précédentes, de son temps, l'abbaye de Cava, comme il est de tradition, avait *soixante mille ducats de revenus fixes chaque année*. Depuis bien des siècles les finances de la Sainte-Trinité n'étaient arrivées à un tel degré de prospérité. L'abbé *De Palma* sut tirer bon parti de circonstances si heureuses.

Dom Jules-André *De Palma* était originaire de l'antique cité de Nole. Il y était né de parents illustres, en 1695, et avait fait sa profession monastique à S. Séverin de Naples, en 1711. C'était une âme grande, active, dévorée du besoin de faire le bien et du désir d'augmenter la gloire de son ordre.

1) *Mat. Mat. Cav.* MS. 29, f. 317 a t°.

En arrivant dans l'abbaye de Cava, *De Palma* ne put s'empêcher d'en comparer les constructions lourdes, irrégulières et souvent mesquines, avec l'ampleur, la symétrie et l'élégance qu'il avait depuis longtemps l'habitude de voir au Mont-Cassin et dans son monastère de Naples. Mais il fut bien plus péniblement impressionné, quand, considérant de plus près cette longue série de bâtiments élevés et restaurés à diverses époques, sans ensemble et sans unité, il remarqua que, par suite de leur antiquité et surtout à cause des fréquents tremblements de terre du siècle précédent, la plupart des murailles, les principales voûtes, les plus importantes parties de l'abbaye menaçaient ruine [1]). Persuadé, et avec raison, que les réparations, même les plus complètes, étaient désormais inutiles, il fit abattre en partie les vieilles constructions pour en élever de nouvelles. Sur ces ruines l'abbé *De Palma* jeta les fondements du grandiose corps de bâtiment qui sert actuellement de *Séminaire Diocésain* et au-dessus duquel se prolonge, en forme de corridor, long et large, cette immense galerie, éclairée par huit grandes fenêtres ou *finestroni*, connue sous le nom d'*Androne*, qui frappe d'admiration tous ceux qui, pour la première fois, entrent dans l'abbaye de la Sainte-Trinité. Peu après, à côté de cette galerie magnifique, sur les substructions de l'ancienne église et juste au-des-

1) *Le R^me P. abbé* MORCALDI (*Cod. dipl. Cav.* Synop. p. xxiii) *attribue, au contraire les restaurations de De Palma à une inondation et à la chute d'un grand rocher* (1756): « At, anno millesimo septingentesimo quinquagesimo sexto, Cavensium res hactenus prospera, inopinato eventu in maximum discrimen versa... subita aquarum inundatione, et immani saxo, imminentis supercilio rupis, delapso, Coenobii latus et bibliothecae aula, cum ingenti codicum voluminumque copia, diruuntur. Attamen D. Julius de Palma (1756-63), ne diem quidem cunctatus, tam eleganter diruta refecit, et tot novis structuris Claustra auxit, uti secundus Monasterii conditor merito vocaretur. » *Ces accidents cependant semblent n'être arrivés qu'en 1796, lorsque les constructions dont il s'agit étaient déjà terminées*: « Nella sera poi del 31 dic. dello stesso anno (1796), cadde altro gran pezzo di rupe sull' estremità occidentale del dormitorio maggiore del monistero della SS. Trinità, e vi fece de' guasti significanti, e ciò oltre di quelli cagionati al tetto, ed alla tribuna dell'altare maggiore della sua Chiesa ed alla gran sala della biblioteca, nella vigilia del medesimo giorno di Natale del 1796, da un grosso torrente, che superato avendo gli argini e diviso in due rami, irruppe su due parti del medesimo monastero. » (ADINOL. *St della Cava.* p. 81. note). *C'est également ce qu'affirme le* Directorium ad divinum officium, *publié, en 1874, par le R.^me abbé* DE RUGGIERO, *à la pag. 58*: (Die 24 Dec.) « Cant. *Te Deum* pro gratiar. action. ob praeserv. Monaster. et Eccl. ab ingent. terrarum, saxorumque lapsu (Die seq. A. D. 1796). » *Enfin tel est le récit des anciens religieux de Cava, du R.^me P. abbé* GRANATA *en particulier, qui fit lui-même, vers 1832, restaurer le maître-autel de l'église, alors encore endommagé.*

sous du rocher proéminent qui supporte le *Corpo di Cava*, se dressa la *basilique* actuelle. Cette vaste basilique, longue de 52 mètres et large de 23; malgré les défectuosités de son plan et le goût peu correct du siècle qui l'inspira, ne peut manquer d'exciter le plus vif étonnement; surtout si l'on songe aux obstacles que dut créer à l'architecte l'emplacement singulier, sur lequel elle est située. Elle a la forme d'un long parallélogramme, partagé, par une double série de quatre pilastres, en trois nefs. La grande nef centrale a son prolongement naturel dans le Sanctuaire et dans le Chœur, où les religieux se réunissent pour les offices et qui est situé juste au-dessus de l'antique église de S. Germain. La nef de droite, renfermant quatre autels [1]), est terminée par la fameuse Chapelle des Saint Pères, qui ne fut point alors altérée. La nef de gauche, ayant un nombre égal d'autels [2]), finit par la sacristie nouvelle. Enfin une coupole assez élancée s'élève au-dessus du maître-autel et donne à tout l'édifice un certain air de hardiesse [3]).

L'Abbé *De Palma* ne s'arrêta point là. En ces jours, son activité et son entrain mettaient tout en mouvement dans le monastère de Cava. Alors encore fut construit et orné de belles statues en marbre blanc le gracieux vestibule qui précède l'église [4]). Puis, au-dessus de l'*Androne* dont on vient de parler, s'élevèrent les appartements de l'Abbé, ceux de son consulteur et de son secrétaire, la salle dite de la Chancellerie, etc. Plus loin, sur la vaste terrasse de l'antique *Palais de Saint-Germain*, vis-à-vis du grand réfectoire ogival du XIII[e] siècle, froid et humide, fut construit le nouveau *Réfectoire d'observance*, qui peu après fut décoré d'un des plus remarquables tableaux de l'Abbaye: celui de *Saint Benoît et S[te] Scholastique*, de *Paul de Matteis* (1662-1728), le meilleur élève de *Luca Giordano* [5]). Enfin un noviciat spatieux, avec de nombreuses cellules et une vaste salle de conférences,

1) Ce sont les autels de S[te] Félicité, de la S[te] Vierge, de S. Maur et de S. Benoît.

2) Ceux de l'apôtre S. Pierre, de S[te] Scholastique, de S. Jean-Baptiste et du Crucifix.

3) « D. Julius Andreas de Palma à Nola novam aedificavit ecclesiam Cavensem summo zelo, et constanti animi robore a fundamentis erexit. » *MS. 29. f. 309.* — Dans les Archives de Cava (*Salle des Protoc.* let. I. n. VII.) parmi plusieurs autres plans de l'ancienne église, on en conserve un, fort beau, qui malheureusement n'a point été exécuté ; il semble de style ogival, à trois nefs, avec un vaste sanctuaire et 23 chapelles dans le pourtour. — Cf. encore les documents des années 1756, 1757, 1761: *Protoc.* XII. C. n. 45, 46, 47, 50. etc.

4) Ces statues, au nombre de quatre, sont accompagnées des inscriptions suivantes. S. MARIA D. LA GRA.— S. IOSEPH.—SCA FELICITAS.—S. MATHEVS. Elles datent du XVI[e] S. et semblent appartenir à l'école de *Santacroce*.

4) Au bas de ce tableau on lit, en effet: PAVLVS DE MATTHÆIS PINXIT. 1727.

se dressa, comme pour les dominer tous, au centre des autres bâtiments, anciens et modernes, de l'Abbaye.

Et, qu'on le remarque bien, toutes ces grandioses constructions du Séminaire, de l'Église, du Réfectoire, du Noviciat, et cent restaurations des autres parties de l'antique maison de S. Alfère, furent à peu près terminées dans le court espace de six années (1756-62) et sans contracter aucune dette ; ce qui n'est pas un petit éloge pour l'abbé *De Palma*, si surtout l'on veut bien songer aux embarras financiers des siècles précédents. Indépendamment d'autres témoignages, ce fait nous est attesté aujourd'hui encore par une inscription, placée, dès 1759, au bas d'un portrait de *De Palma*: simple, mais touchante marque de gratitude des moines de cette époque. Voici l'inscription :

QVEM VIDES EST ABBAS D. JVLIVS-ANDREAS DE PALMA
QVI
CAVENSE ASCETERIVM SANCTITATE PERILLVSTRE
VETVSTATE IAM FATISCENS
A FVNDAMENTIS
TEMPLO VESTIBVLO ABBATIS AEDE SEMINARIO ERECTIS
MONACHORVM NOVITIORVMQVE CONTVBERNIO ARCHIVO
COENACVLO ALIISQVE
NVLLO CONTRACTO AERE ALIENO
INSTAVRATIS ORNATIS AMPLIATIS
VICTA LOCI ASPERITATE NITORE AC SPLENDORE AEDIFICII
NVLLI REDDIDIT SECVNDVM
CAVENSES MONACHI PATRI OPTIME MERITO RVDEQVE DONANDO
EXIGVVM MONVMENTVM HOC A. D. MDCCLVIIII.
P. P.

La nouvelle église était à peine finie, quand l'Abbé *De Palma* eut la joie de recevoir de Rome une bulle à la fois glorieuse pour son monastère et pour lui. Le pape Clément XIII, ayant eu connaissance de tous les travaux qui s'accomplissaient à Cava, par un bref, en date du mois d'Août 1761, confirma les priviléges accordés à cette Abbaye par les pontifes, ses prédécesseurs, particulièrement les indulgences concédées par Urbain II, en 1092. Ces indulgences ne s' appliquaient qu' au Jeudi et au Vendredi de la Semaine-Sainte. Clément XIII les étendit au troisième jour après Pâques [1]). C'est à cette concession nou-

1) *Arc. Mag.* R. 19.

velle que fait allusion l' inscription qui se trouve actuellement dans le vestibule de l' Église, à gauche en entrant:

HOSPES
HOC QVOD CERNIS TEMPLVM
OLIM VRBANVS II. SACRAVIT
AMPLISSIMISQVE DITAVIT INDVLGENTIIS
EIDEM NOVITER ÆDIFICATO
SS. D. N. P. CLEMENS XIII.
EASDEM CONFIRMAVIT AMPLIAVITQVE
A. D. MDCCLXI.

A la fin de son gouvernement *sexannuel*, l'abbé *De Palma* fut en butte aux intrigues de quelques religieux, jaloux de la gloire dont s'entourait son nom, grâce aux embellissements qu' il opérait à Cava. Ils tentèrent de lui faire donner un successeur ; et, pour mieux réussir, ils proposèrent Dom Bernard *Odierna*, qui, en vérité, ne se montra point trop sourd à leurs sollicitations [1]). Mais le *Gouvernement de la Régence de Naples*, qui avait la plus grande estime pour *De Palma*, s'opposa résolument à leurs projets, comme on peut le voir par la dépêche du marquis *Fregianni*, un des régents du jeune roi Ferdinand IV, en date du 15 Mai 1762. Entre autres choses, on y lit que la volonté du Gouvernement de la Régence est que le Père *De Palma* ne soit point éloigné de l' abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, tant qu' il n'aura par complètement achevé les constructions commencées » [2]). Par suite de ces dispositions, partagées, du reste, par le Chapitre général de la Congrégation Cassinienne, l'abbé *De Palma* fut maintenu à Cava [3]).

Toutefois, l'année suivante (1763), comme les grands travaux commencés sept ans auparavant étaient finis, afin de donner à l'Abbé de Cava une récompense méritée et aussi pour utiliser, sur un plus vaste champ, ses talents hors ligne, il fut promu à la dignité importante de *Procureur général de l'Ordre*, avec résidence à Rome [4]). Là encore *De Palma* remplit les devoirs de sa nouvelle charge, avec un zèle, une activité qui lui méritèrent les plus grands éloges (1763-59). Son souvenir cependant se conserva religieusement à Cava. Durant son gouver-

1) *Ex documentis Archivi Montis Casini*, arc. Caven.

2) *Ex. doc. cit.*

3) Quant à l' abbé *Odierna*, en égard surtout aux services qu' il avait naguère rendus à Cava, il reçut alors une pension annuelle de 1300 *ducats* (environ 1300 fr.) *doc. cit.*

4) *Album Casin. an 1858*. p. 23. Rome. 1860. in-4.

nement, nous l'avons vu, ses moines lui avaient prouvé leur gratitude par un tableau et une inscription élogieuse. Après qu'ils l'eurent perdu, ils lui donnèrent à l'envie les titres de *Réédificateur du monastère* et de *Second Pierre Pappacarbon*. Puis à sa mort, qui arriva en Avril 1775, ils le pleurèrent comme un de leurs plus grands bienfaiteurs. *De Palma* avait alors 80 ans [1]).

CHAPITRE IV.

LES SUCCESSEURS DE DE PALMA

1763-1781.

L'abbé *Bersanti*. — **La route nouvelle — Gouvernement de** *De Rossi*. — **L'abbé** *Del Tufo*. — **Intrigues de cloitre. — Le Père** *Della Marra* **à Cava — Pèlerinages de** *De Meo* **aux archives de la Sainte-Trinité — Bulle de Clément XIV. — L'abbé** *Dattilo*. — **L'ouragan de 1773 et destruction de** *Casalonga*. — **Le frontispice actuel du monastère. — Le procès de l'***adoha* **— Création d'une chaire de** *diplomatique* **à l'Université de Naples. — Dom Emmanuel** *Caputo*, **le premier, occupe cette chaire. — Sa bonté proverbiale.**

Après l'abbé *de Palma*, pendant près de vingt ans, le monastère de Cava eut à sa tête cinq religieux cassiniens, dont le gouvernement, pour des motifs déjà expliqués, est assez peu connu. Voici, du moins, ce que nous avons pu trouver sur le compte de ces abbés et sur les événements arrivés de leur temps à Cava.

Dom Pierre Marie *Bersanti* (1763-65), qui succéda au laborieux *De Palma*, était originaire de Lucques; mais il avait fait jadis (1716) sa profession monastique à S. Séverin de Naples. Son gouvernement, à Cava, ne fut que de deux ans seulement, car il mourut dans le courant de 1765. Pendant ce court espace de temps, il fit exécuter la route si hardie, qui tourne les antiques murailles du *Corpo di Cava* et qui, grâce à un pont très-élevé, jeté sur un précipice de la vallée *Arsicza*, permet de se rendre en voiture de la ville de Cava au monastère de la Sainte Trinité [2]). Il reçut aussi dans son Monastère un certain nombre de nouveaux religieux, parmi lesquels nous citerons: D. Jules *De Amato*, de Tarente, D. Pierre *Del Pezzo*, de Salerne, et surtout

1) *Libro de' morti di Cava*. n° 1°, ann. cit.— Cf. pag. 55.
2) Arc. CXIII. 20.

l'illustre Charles *Mazzacane*, dont nous retrouverons plus tard le nom glorieux [1]).

Dom Ange-Marie *De Rossi*, qui, par sa naissance et sa profession religieuse appartenait à la ville de Naples, remplaça à Cava l'abbé défunt. Son gouvernement de trois années (1765-68) n'est remarquable par aucun fait intéressant.

Dom Isidore *Del Tufo*, qui fut placé, par le chapitre général de Pérouse, sur le siége abbatial de Cava, en 1768, était issu d'une antique famille d'*Averse*. C'est dans l'Abbaye de cette ville qu'il avait, en 1732, professé la règle de S. Benoît. Dès lors, il avait successivement occupé les principales charges de son monastère. Tandis qu'il y était abbé, il avait fait construire un splendide cloître qui existe encore.

Une année à peine après son arrivée à Cava, l'abbé *Del Tufo* fut exposé aux prétentions ambitieuses d'un religieux de ce monastère, Dom Gaétan *Dattilo*, qui n'aspirait à rien moins qu'à le remplacer. Ce dernier, depuis le jour de sa profession (1723), avait rempli, soit à la Sainte-Trinité, soit dans d'autres maisons de l'ordre, toutes les charges auxquelles un moine bénédictin peut être appelé. Il avait été secrétaire de l'Abbé, chancelier, cellérier, maître des novices, prieur, caissier de la Congrégation au chapitre de Pérouse, office qui alors était considéré comme équivalent à la dignité d'Abbé. La cour royale de Naples cependant s'interposa dans cette petite guerre de cloître, et sut obtenir la confirmation de l'abbé *Del Tufo* sur le siége de Cava (16 Sept. 1769). Toutefois afin, de donner une satisfaction aux prétentions jusqu'à un certain point légitimes de *Dattilo*, on lui accorda l'abbaye de *Castrovillari*, en Calabre [2]).

Plus tranquille désormais, Dom Isidore *Del Tufo* put entreprendre, en Juin 1770, la visite de son diocèse abbatial. Dans toutes les paroisses, surtout dans celles du *Cilento*, il fut accueilli « avec musique, guirlandes, arcs de triomphe et autres marques de jubilation. » Durant son absence, le monastère de Cava reçut dans ses murs le Père *Della Marra*, alors archiviste du Mont-Cassin, auteur d'une bonne *Description* de cet illustre abbaye, qui, pendant son séjour à Cava, recueillit quelques précieuses inscriptions, que le lecteur a déjà rencontrées çà et là dans ce travail [3]).

C'est encore à la même époque (1770), si non plus tôt, que com-

[1]) *Matric. Maj. Cav.* MS. 29. f. 315 a t, — Cf. MS. 35.

[2]) *Ex documentis Archivi Montis Casini*, Arc. Cav.

[3]) *Ex docum. cit.*—Voy. d'ailleurs les inscriptons, citées pag.27, 43, 80. etc.

mencèrent les fréquents pèlerinages à l'abbaye de Cava de *De Meo*. Ce critique fameux, « toutes les fois qu'il se rendait à la Sainte-Trinité, s'y arrêtait plusieurs jours et y faisait chaque fois des études longues et non interrompues » [1]. C'est des Archives de Cava que *De Meo* a extrait tant de documents dont il s'est servi pour composer ses *Annales diplomatiques du Royaume de Naples*; c'est de là encore qu'il a reçu les éléments de ses tables chronologiques des ducs et princes de *Bénévent*, des princes de *Salerne*, des ducs d'*Amalfi*, des ducs de *Naples*, des empereurs grecs qui ont dominé si longtemps au Moyen Age sur l'Italie méridionale, etc. [2]. Je laisse à d'autres le soin de juger si *De Meo* a toujours bien rendu justice, dans ses ouvrages, aux prévenances dont il fut entouré de la part des religieux de Cava et si ses jugements sur certains documents des archives de Cava ont toujours été inspirés par les principes de la plus saine critique [3].

Avant de terminer ce qui se rapporte à l'abbé *Del Tufo*, je noterai qu'il obtint en 1771 du pape *Clément XIV* une bulle intéressante. Ce pontife y déclare que toutes les personnes qui, aux principales solennités de l'année et lors des fêtes des saints abbés : Alfère, Léon, Pierre Ier et Constable, feront leurs dévotions dans la basilique de l'Abbaye, y gagneront les mêmes indulgences, que si elles se rendaient à S. Jacques de Compostelle, en Espagne [4].

L'abbé de *Castrovillari*, Dom Gaétan *Dattilo* eut enfin la satisfaction qu'il convoitait tant. En 1772, il fut appelé par le chapitre général de l'Ordre sur le siége quasi-épiscopal de la Sainte Trinité de Cava, où il sut se maintenir près de six ans (1772-78).

De son temps, un ouragan terrible détruisit entièrement le village, dit *Dei Luonghi* ou *Casalonga*, jadis habité par ces ardents *Cavesi*,

1) « So, che il P. Meo, fin dall'anno 1770, e forse prima cominciò a visitar questo Archivio, come da alcune lettere da lui fatte agli Archivarij di que' tempi, che qui conservansi, si ricava, sino a questi ultimi anni, ne' quali l'ho io servito; e che *ogni volta che vi veniva, vi dimorava molti giorni e vi facea lunghi studj, e non interrotti.* » etc. De Blasi, *Lett. famil.* p. 8, Nap. 1756, in-f°.

2) « . . . . E mi trovo anche l' originale di quelle altre note degli anni de' Duchi e Principi di Benevento, anzi anche de' Duchi di Amalfi e di Napoli, e degli Imperatori Greci, che in vigore di quest' ultima sua richiesta e di altre posteriori, gli mandai cavate dalle pergamene di questo archivio. » De Blasi. *Op. cit.* p. 39. — Cf. encore la pag. 90 et s.

3) Cf. De Blasi. *Op. cit.* passim; Morcaldi, *Una Bolla di Urbano II ed i suoi detrattori*, dans le *Giorn. arald. geneal. dipl.* de Juil. 1876. publié à Pise par M. Crollalanza.

4) *Arc. Mag.* R. 20. Cf. *Divozione in onore di* S. Felicita. p. 9. Salerne, 1855.

que nous trouvons presque toujours aux plus tristes pages de l'histoire de l'abbaye de la Sainte-Trinité. Le 11 Novembre 1773, jour de la Saint-Martin, vers deux heures de nuit, un torrent furieux, formé par des pluies continues, se précipita des hauteurs de ***Monte-Finestra*** sur le malheureux village, en renserva toutes les maisons, ensevelit sous les ruines cent soixante personnes, dont les cadavres furent transportés dans les campagnes voisines et jusqu'à ***Nocera-dei-Pagani*** 1).

L'abbé ***Dattilo*** est beaucoup connu à Cava pour avoir fait élever le frontispice actuel du monastère de la Sainte-Trinité. Ce frontispice qui frappe si agréablement les regards du visiteur, alors qu'il tourne la proéminence sur laquelle est assis le ***Corpo-di-Cava*** et entre dans la vallée ***Arsicza***, bien qu'il se ressente du genre maniéré du XVIII[e] siècle, est généralement d'ordre ionique. Il fut dessiné par l'ingémeur Jean ***Del Gaiso*** et exécuté par maître Janvier ***Pagano***. Il précède immédiatement l'église et s'élève sur le vestibule construit peu auparavant par ***De Palma***. Il s'appuie, à droite, au clocher édifié au siècle précédent par Dom ***Vulpicella***, et, à gauche, aux appartements de l'Abbé, que ***Dattilo*** aggrandit et embellit beaucoup [2]) et au-dessous desquels il disposa, avec grâce, l'***atrium*** du monastère et un vaste parloir. Une grande porte, en fer, flanquée de deux colonnes en marbre blanc, qui supportent un balcon à l'usage de l'Abbé, occupe le centre du frontispice. Une statue de S. Benoît, debout, en acte de bénir, est placée plus haut et semble, par son air de bonté, inviter à entrer dans l'illustre abbaye que ses enfants, bien en petit nombre, helas! habitent encore 3).

1) *Voici la narration inédite d'un témoin oculaire:* « Il controscritto casale della *Luonghi*, chiamato indi volgarm[te] *Casalonga*, nella sera delli 11 Nov[e] 1773, giorno di S. Martino, verso le ore due della notte, con un'allnvione interamente distrutto, senza esservi pur rimasto un vestigio nelle case, e con mortalità di 160 persone. La stessa alluvione ha cagionato ancora nella Città uno immenso danno, coll' esterminio di tanti poderi, selve, boschi e case, che si computa il danno circa a 200000 e più docati, oltre il danno della rovina di tante strade pubbliche, che per comporle vi vuole una spesa immensa. Dei morti fino a venti furono dalla furia dell'acque sbalzati in fino a Nocera, dove ebbero sepoltura. Fiero e memorando accidente, che ha riempito di lutto e di costernazione la Città. » MS. CEL. GUARIGLIA. f. 50.

2) Les voûtes de ces appartements furent alors peintes, en style dit *rococo*, par Nicolas *Malinconico*, comme on peut le lire dans la grande *Salle de réception* ou *Galleria*: NICOLÒ MALINCONICO P. A. D. 1773.

3) « Paulo post, abbas D. Alferius *Dattilo* (1772-78), in novo Ecclesiae prospectu faciendo, nec labori nec sumptui parcendum duxit, quo cultissimae aetatis memoria posteris traderetur. » MORCALDI, *Synop.* p. xxiii. — Un tableau, aujourd'hui dans les

Dattilo pour exécuter ces embellisements dépensa des sommes considérables. Durant plusieurs années tous les revenus de l'Abbaye furent, dit-on, assorbés par ce frontispice. Puis, vers la fin de son gouvernement, le monastère eut à soutenir un procès, qui fit alors beaucoup de bruit et occasionna encore de très-fortes dépenses. En 1776, l'avocat Thomas *Galise* fit, contre le monastère de la Cava, une dénonciation à la *Chambre Royale* ou administration des finances du royaume de Naples, afin de contraindre ce monastère à payer l'*Adoha*, sorte d'imposition se rapportant au service militaire, dont l'abbaye et ses dépendances avaient été jusqu'alors exemptes. Le monastère chargea de sa défense les avocats *Jovannelli* et *Cianciulli*. La partie contraire fut representée par l'avocat *Andrissani*. Les débats furent longs, acharnés. Ils durèrent pendant tout le gouvernement de *Dattilo*, sous celui de Dom Tibère *Ortiz*, son successeur (1778-81) et même plus longtemps encore. Enfin, au bout de dix années de luttes et de fortes dépenses, le monastère de Cava, comme toutes les autres communautés religieuses du royaume de Naples, dut se soumettre à l'*Adoha* (20 Juillet 1787)[1]).

Pendant que tous ces longs débats avaient lieu, un religieux de Cava, *Dom Emmanuel Caputo*, s'illustrait dans l'Université de Naples, comme Professeur de critique diplomatique. Cette chaire dont on sentait vivement le besoin dans le sud de l'Italie, surtout depuis que la science de la diplomatique avait fait tant de progrès en France, grâce à *Mabillon*, à *Montfaucon* et à toute le laborieuse école de Saint-Maur, cette chaire, disons-nous, avait été créée à Naples en 1777. Quant il s'agit de la pourvoir d'un sujet capable et instruit, le roi Ferdinand IV ne put trouver un homme plus apte que le moine de Cava, « et c'est ainsi que *Dom Emmanuel Caputo* eut la gloire d'être le premier professeur de critique diplomatique de l'Université de Naples. »

D'autres ont déjà dit avec quel profit pour la science et quels éloges *Caputo* s'acquitta, pendant longtemps, de son noble emploi [2]). Pour

appartements de l'Abbé, représente DATTILO *qui montre le frontispice du monastère de Cava, par lui construit.*

[1]) *Doc. Arch. Casin.* Arc. Cav.; ADINOLFI, *Stor. della Cava.* p. 264, note. etc.

[2]) « Giova notare che nello stesso secolo XVIII, a procacciare maggior riputazione agli Archivii (*Napolitani*), e a' loro Conservatori concorse la istituzione della Cattedra di Critica Diplomatica nel 1777. All' insegnamento di questa utilissima disciplina fu dal Real Governo chiamato dal Cenobio Benedettino di Cava l'Abate Emmanuele Caputo. Più d' uno a' dì nostri facendo ne' suoi letterarii lavori menzione del primo Pro-

nous, il nous suffira d'ajouter que le « *Premier professeur de diplomatique de l'Université de Naples* » aimait à revenir souvent dans son cher monastère de Cava, soit pour s' y préparer à ses doctes cours de paléographie, soit pour s' y reposer de ses fatigues universitaires; et puis, qu'il se distingua toujours par son incomparable affabilité envers tout le monde et par sa bonté aujourd'hui encore proverbiale [1]).

CHAPITRE V.

L'ABBÉ PASCA ET DOM DE BLASI.

1781-1787

Origine de l'abbé Raphaël *Pasca*. **—Reconstruction et décors des Archives.— Les armoires et les arches nouvelles.—Acroissement de la Bibliothèque — Dom Roc** *Bovio* **et sa méridienne.— Dom Sauveur-Marie** *De Blasi*. **— Sa** *Lettre sur les éditions du XV. S.* **— La** *Chronique de Cava*.**—Les** *Lettres des abbés de Cava*.**—Les** *Formules du Moyen-âge*. **La** *Série des Princes lombards de Salerne*. **— Les** *Lettres familières*. **— Les** *Additions* **et les** *Miscellanées*. **— La** *Correspondance diplomatique*. **— Le prieur** *Morra* **et l'helléniste Pascal** *Baffi*. **— Leurs travaux sur les parchemins grecs de Cava. — Religieux divers. — Leur intimité avec le célèbre Gaétan** *Filangieri*. **— L'abbé** *Pasca* **devient évêque de** *Teano*.

Le gouvernement de l'abbé *Pasca* forme certainement une des plus belles pages de l'histoire de la Sainte-Trinité de Cava grâce surtout aux nobles travaux qu' il sut ou inspirer ou généreusement protéger.

fessore di Diplomatica presso di noi, errò nell'attribuire cotal gloria chi a Lorenzo Giustiniani, chi a Pietro Napoli-Signorelli. Ci gode l'animo di rivendicarla al Caputo e riportare sul proposito un brano dell' Elogio dell' illustre Benedettino recitato dopo la morte di lui nella Regia Università degli Studi del Canonico Nicola Ciampitti, dotto ed elegante Professore di Lettere Latine : . . . . . *At non diu fuit haesitandum, quisnam ex nostris potissimum ad artis criticae et diplomaticae tradendae munus defungendum deligeretur. Iam enim in civitate operae in eo doctrinarum genere locatae ab Emmanuele fama percrebuerat. Statim ergo in illum oculos Rex providentissimus coniecit, cathedraeque ab se recens constitutae primum moderatorem praeficiendum mandavit. Quae res ubi rumori prius per urbem, deinde certo nuntio dissipata est, incredibili doctos homines, qui illum probe norant, laetitia affecit. neque delatum honorem tam ipsi, quam universo nomini neapolitano gratulabantur, quod tandem studiosae iuventuti ad illa studia per eum aditum patefactum iri augurarentur. Qua autem ratione magisterio publico perfunctus ille fuerit, non opus est oratione mea aperire. Multi ex vobis recordari potestis, Auditores,.... Igitur mirari minime debemus, si nemo ad illum accederet, quin et doctoris, et doctrinae amore incensus discederet.* » TRINCHERA. Degli Archivii Napolitani. Napoli. 1872. p. 202-204.

[1]) Nous n'avons pu trouver l'époque exacte de la mort de *Caputo*. Il est certain cependant qu' il vivait encore en 1803 (*Lib. de' morti*, n° 3. an, cit.).

Dom Raphaël *Pasca* était uni par le liens du sang aux Barons de *Magliano*, de Naples. Son frère, le docteur Xavier *Pasca*, mort à Naples, en 1787 [1]), était renommé par ses vastes connaissances. Dom Raphaël Pasca fit sa profession religieuse à Cava, le 3 Juin 1744, et occupa ensuite la plupart des emplois de son Ordre. Dès qu'il eut succédé à l' abbé *Ortiz*, il s' appliqua tout entier à soigner les intérêts de son monastère et ceux du diocèse qui lui est uni. D' abord il voulut visiter toutes les paroisses, même les plus reculées, confiées à sa sollicitude (1781). De retour de ses pérégrinations dans le Cilento et la Basilicate, il réédifia les *Salles des Archives*. Puis il appela près de lui divers artistes éminents pour les décorer. Ces artistes, dont nous n' avons pu découvrir les noms. ornèrent alors les voûtes des deux salles des Archives: la *Salle diplomatique* et la *Salle des protocoles*, de fresques délicates, dans la genre de celles que l' on découvrait, vers la même époque, à Herculanum et à Pompéï. Leur fraîcheur et leur beauté sont encore aujourd' hui telles, qu'elles ne manquent jamais d' exciter l' admiration de tout ceux qui visitent l' Abbaye de Cava [2]). Dans le même temps, l' abbé *Pasca* fit faire, à grand frais, ces armoires spatieuses et si élégantes, où se trouvent actuellement, disposés les parchemins et les autres documents anciens de Cava. Ces armoires couvrent les murailles des deux salles des archives: et se divisent en plus de trois cents *Arches* ou tiroirs en noyer. L'intérieur des tiroirs est d'ailleurs revêtu de cyprès, afin de préserver les documents qui s' y trouvent de l'atteinte des insectes et des vers. L'extérieur est orné de moulures et de ciselures gracieuses [3]).

L' abbé *Pasca* ne s' arrêta point à ces embellisements. Il fournit la Bibliothèque d' un grand nombre de bons ouvrages de diplomatique, de divers travaux scientifiques de l'époque [4]) et surtout des collections historiques se rapportent plus particulièrement au royaume de Naples [5]). Voilà pourquoi les religieux de Cava reconnaissants firent

1) *Libro de' morti*, n° 1. MS. in Arch. Cav. 19 Mai 1787.

2) Alors fut également décorée la *Salle de Paléographie*, située non loin des Archives.

3) « Interea ut majori Monasterii eiusdem decori consuleres, tantoque incundo, ac maturando labori (*ordinationis scilicet Archivi*) opportuniora commoda exhiberes, elegantiora, amplioraque conclavia, novaque lævigatissimis lignis egregiarum cælaturarum ornatu præditis plutea , quibus h c membranorum thesaurus, qui humili prius loco jacebat, reconderetur, profusis sumptibus, parasti. » DE BLASI. *Series Princip.* Lit. Dedic. — Cf. MORCALDI, *Synop.* p. xxviii.

4) Comme la fameuse *Encylopédie du XVIIIe siècle* en 214 volumes, in-4

5) « Libros, si qui in hac satis diviti Bibliotheca desiderarentur, de Re Diplomatica,

placer plus tard le portrait de Dom Raphaël *Pasca* dans le site principal de leur Bibliothèque, où on peut le voir encore [1]).

Cependant un humble moine, Dom Roc *Bovio*, dont les connaissances mathématiques et astronomiques étaient assez considérables, traçait, juste devant les archives, sur le dallage du vaste corridor qui les précède, une méridienne d' une perfection remarquable. C' était en 1783, comme on peut le lire à une des extrémités de cette méridienne.

Mais ce qu' il importe bien plus de noter, c'est que sous l'abbé *Pasca* et grâce à lui, florissait à Cava un autre religieux auquel les sciences historique en général et l'abbaye de la Sainte-Trinité en particulier ont de très-grandes obligations; nous voulons parler de Dom Sauveur-Marie *De Blasi*, que nous avons présenté au lecteur depuis longtemps. Ce travailleur infatiguable, dont la réputation à la fin du XVIIIe siècle devint presque européenne, était originaire de Palerme. Il avait, très-jeune, revêtu l' habit de S. Benoît, à S. Martin *Della Scala*, fameuse abbaye située non loin de la capitale de la Sicile, et c' est là qu'il fit sa profession monastique, le 12 Décembre 1737 [2]).

A l' exemple de son frère aîné, Dom *Jean-Evangéliste De Blasi*, bénédictin lui aussi et l' un des plus féconds écrivains de son temps, (il mérita d'être honoré du titre d'historiographe du roi Ferdinand IV), l'ardent *Sauveur De Blasi* se lança, de bonne heure, dans le vaste champ des études historiques, diplomatiques et paléographiques; études qu'il ne cessa jamais de cultiver, dans les diverses phases de son existence et tout en remplissement les devoirs de professeur, de chancelier, de prieur et d'abbé, qui lui furent successivement imposés.

En 1765, *De Blasi* se fit connaître dans le monde savant par une très-remarquable dissertation ou *Lettre sur plusieurs éditions des premiers jours de l' imprimerie;* qu' il dédia à son ami, le chanoine Dominique *Schiavo*, de Palerme. Ces rares éditions avaient été en partie, procurées par *De Blasi*, lors d'un voyage qu' il fit à Naples, en 1764. C'est, croyons nous, à cette époque que l' intelligent bénédictin visita pour la première fois la Cava et résolut d'en étudier et illustrer les richesses [3]).

anecdotorum instrumentorum, sive etiam Chronicorum, Diariorum, aliorumque sequioris aevi historiae praesertim Neapolitanae Fragmentorum collectionibus, comparasti. » DE BLASI. *Series*. loc. cit.

1) Ce portrait est entouré de l' inscription suivante : REVERENDISSIMUS P. D. RAPHAEL PASCHA ABBAS CAVENSIS AB ANNO DNI MDCCLXXXI. AD AN : MDCCLXXXVII.

2) *Mat. Maj. Cav.* f. 344 a t.; *Elenchus Mon. O. S. B. Ed. an. 1778*. p. 72.

3) *Lettere del Padre D. Salvadore M. De Blasi, Cassinese intorno ad alcuni libri*

Plus tard, en effet, (vers 1770), il se rendit de Sicile à Cava. Il trouva, dans le milliers de parchemins de ce monastère, un aliment digne de son activité. Malgré les travaux de *Rodulphe*, de *Venereo*, de *Massaro*, de *De Pace* et de tant d'autres, la plupart de ces documents précieux étaient encore inconnus au public. *De Blasi*, qui, d'un coup d'œil, sut les apprécier, se proposa de les faire connaître en les imprimant. Il se mit donc à l'œuvre et, durant près de vingt ans, il s'appliqua avec autant d'ardeur que de ténacité à lire, classer et annoter soit les parchemins de Cava, soit les travaux dont ils avaient été l'objet de la part de ses devanciers, de *Venereo* surtout [1]).

Le premier et le plus beau fruit des fatigues de *De Blasi*, nous osons l'affirmer, c'est la *Chronique du Monastère de Cava*, allant de la fondation de l'abbaye de S. Benoît de Salerne, en 793, à l'élévation de Dom Ange *Grasso*, de Fundi; sur le siége de Cava, en 1628. Ce travail de longue haleine, qui embrasse une période de 835 années, est fondé sur des documents authentiques et tout à fait inédits. Il comprend, année par année, non seulement l'histoire de l'Abbaye, mais celle d'un grand nombre de localités voisines, et incidemment celle des diverses maisons qui se sont succédées sur le trône de Naples [2]).

di prima stampa del secolo XV. Messine, 1765. in-8.—Les livres décrits par DE BLASI sont: un CICÉRON, *De finibus*, de 1471; CANFORA, *De Imort. Animae*, de 1472, etc. etc. «... Acquisto da me fatto il passato anno in Napoli, in quel poco tempo che mi vi trattenni . . . . Di cui, come ben sapete, sono andato in cerca molti anni per impenguar maggiormente la copiosa raccolta che ne abbiamo nella Biblioteca del mio Gregogoriano monastero di San Martino delle Scalle. » (Ibid. p. 4).

1) « Is (*De Blasi*) sane mediae antiquitatis rimandae studiosissimus, perillustre Cavense sui Ordinis Tabularium, quod suas, ut ita inquam, delicias fecit (vidi enim, cum ibi aliquando diversarer, perdium fere ac pernoctem eum Archivo haerere), tam pertinaci labore excussit, pervolutavit, penitiusque vestigavit, ut ingentem qua Neapolitani Regni historia dehiscit, lacunam expleverit. » (Ex relat. SALVATORIS ROGER. ap. *De Blasi*, Series, in fine Praef.).

2) *Chronicon ex' tabularii SS^{mae} Trinitatis Cavae priscis monumentis excerptum*. Il existe actuellement deux exemplaires manuscrits de ce beau travail, encore inédit!!...... l'un, original de *De Blasi*, est contenu en 17 petits cahiers, grand in-4°, et porte, à la première page, la date *23 Mai 1780*; l'autre, copie du précédent, se compose de 7 gros cahiers, in-f° max°. Ni l'un ni l'autre n'ont le nom de leur auteur. Mais il est très-facile de reconnaître à qui il faut attribuer cette Chronique, surtout en considérant l'écriture du premier MS. Voici d'ailleurs un passage du *Cenno storico intorno al sacro real monastero e reale stabilimento della SS. Trinità di Cava.* (Naples, 1833, in-4°, p. 5), qui enlevera toute espèce de doute à cet égard: «..... Cronaca « latina ricavata da documenti originali che in esso si conservano ; e *compilata dal* « *dottissimo abbate D. Salvadore De Blasi Palermitano*, esperto in tali studi ed infa-

Vient ensuite le recueil des *Lettres et circulaires des abbés de la Congrégation de Cava*. Ce recueil précieux fut compilé d'après les documents originaux. Il s' étend de 1138 à 1380 et contient des détails très-intéressants sur les premiers siècles de l'Abbaye et sur les relations des moines de Cava avec les populations des environs [1]).

Citons, en outre, la collection non moins intéressante des *Formules usitées au Moyen-âge dans les actes publics et privés*, dont les premiers éléments furent réunis par l' abbé *De Pace*; mais que *De Blasi* augmenta considérablement. C' est, croyons-nous, un des plus remarquables et des plus curieux travaux en ce genre [2]).

Mais l' ouvrage qui a surtout fait connaître le nom de *De Blasi* et l'a rendu célèbre, c' est la *Série des Princes qui, au temps des Lombards, dominèrent à Salerne* [3]). Comme nous l'avons dit, cet ouvrage avait été conçu et grandement avancé par *Venereo;* Dom *De Blasi* lui donna la dernière main, l' enrichit de nombreux documents inédits, et put le publier, grâce à la généreuse protection de l' abbé *Pasca*, auquel il le dédia par gratitude. Cet important travail, basé sur l' examen de deux mille parchemins [4]), parfaitement authentiques, fut partout accueilli avec enthousiasme. Il produisit, en effet, une révolution dans l' histoire du sud de l'Italie. Désormais cet « ouvrage admirable » est devenu indispensable à tous ceux qui veulent se faire une connaissance un peu exacte de la domination des Lombards, des Normands et des Grecs dans l' ancien royaume de Naples [5]).

« ticabile nel frugare le vetuste pergamene per rintraciarne antiche notizie. » — Ces deux MSS. ne sont pas indiqués dans les *Catalogues* dressés en 1866.

1) *Abbatum Cavensium Epistolae ex Tabulario Cav. depromptae*. MS. n° 72, petit in-f°, de 178 pages. On y trouve : 1 lettre du B. Siméon, 2 du B. Balsamus, 6 du B. Leonard, 10 de l' ab. Thomas, 13 du B. Léon II, 3 de Raynald, 16 de Robert, 24 de Philippe de Haya, 10 de Guttard, 26 de Maynérius, 1 de Golférius, etc.

2) *Collectanea ex Cavensi Tabulario decerpta*. MS. n. 73, in-f°, de 308 pages.

3) Voici le titre exact de cet ouvrage: *Series principum qui Langobardorum aetate Salerni imperarunt, ex vetustis Sacri Regii Coenobii Trinitatis Cavae Tabularii membranis eruta, eorum annis ad Christianae aerae annos relatis, a vulgari anno DCCCXL. ad annum MLXXVII. per D. Salvatorem Mariam de Blasio Panhormitanum Casinatem, Eidem Archivo Praepositum*. Neapoli, Typ. Raymundiana. MDCCLXXXV. Il forme un volume in f°, de 128 pag. de texte, et 186 de documents, pour la plupart inédits, avec plusieurs *fac-simile*. — Voy, à l' *Appendice*, lett. PP.

4) « Qualora mi fu d' uopo di tessere la mia Tavola cronologica, *che reca da due mila pergamene in prova della mia Dissertazione*, non fui giammai pago, finchè non vidi cogli occhi miei » etc. De Blasi. *Lett. fam.* p. 93.

5) Je ne parlerai pas de D. Blasio, bénédictin, qui vient de publier un ouvrage ad-

Peu après (1786), pour répondre à quelques critiques outrées et surtout pour disculper la *Série des Princes Lombards* des violentes attaques dont elle était l' objet de la part de *De Meo*, l'archiviste *De Blasi* adressa à son ami D. Pierre-Marie *Rosini*, religieux de *Monte-Oliveto* à Naples, les doctes et spirituelles *Lettres familières* qui furent alors imprimées [1]).

De Blasi cependant s' adonnait avec plus d' ardeur que jamais à la préparation d'un autre grand ouvrage: *Les Additions du Dictionnaire de Venereo*, qu' il se proposait également de publier. Dans ce but, ainsi que nous l'avons déjà dit, il composa, en s'aidant des travaux de *Venereo*, un long ouvrage, qui ne contient pas moins de 2000 pages, et qui lui coûta plusieurs années de travail [2]). Durant le même temps, il compilait encore, d'après un plan à peu près semblable à celui adopté par *Venereo*, un *Dictionnaire de Miscellanées*, formé de tout ce qui lui tombait sous la main de plus intéressant et qui avait échappé à ses prédécesseurs [3]).

La Congrégation Cassinienne sut reconnaître et apprécier les travaux de l' humble *De Blasi*. Dès 1784, le président de cette Congrégation, Dom Frédéric *Stecchini*, et les définiteurs de l'ordre chargèrent l'abbé de Cava de faire auprès du roi des Deux-Siciles les démarches nécessaires pour pouvoir honorer l'archiviste de Cava de la mitre abbatiale [4]). Ces démarches aboutirent enfin, vers 1787. Malheureusement el-

mirable sur les antiquités du Moyen âge, qui a pour titre: *Series.* » etc. (*Voyage en Italie* de LA LANDE. VI. 214. Genève 1790) — Cf. *Regii Neapolit. Archivi Monumenta.* I. xxviii, Neap. 1845 ; BLUHME, *Sybel hist. zeitschrift.* 390. Berlin. 1872, etc.

[1]) *Lettere familiari del P. D. Salvadore Maria De Blasi, Cassinese, Archivista del Monastero della SS. Trinità della Cava, al P. D. Pietro Maria Rosini, Olivetano, Archivista del Monastero di Monteoliveto della Città di Napoli, intorno ad alcune censure fatte alla Serie de' Principi langobardi di Salerno*, etc. Napoli. Fratelli Raimondi, 1786, in-f°, de 108 pag.

2) *Additiones ad Tabularii Cavensis Dictionarium*. Ce travail forme deux volumes, petit in-f°, MSS., n. 82 et 83, l'un de XII-760 feuillets, l'autre de V-169 ; soit plus de 2000 pages (Cf. la pag. 344).

3) *Indici Miscellanei MSS.* Ce volume, in-f° max°, de 320 pages, fut commencé par l' archiviste D. Marin *Albritio* ; mais tout son vrai mérite lui vient des précieuses notes, disposées par ordre alphabétique, que *De Blasi* y a entassées.

[4]) « Nos D. FRIDERICUS STECCHINI A VENETIIS ABBAS, ET PRAESES CONGREGATIONIS « BENEDICTINO-CASINENSIS, ALIAS S. JUSTINAE DE PADUA, ET DEFINITORES CAPITULI « GENERALIS. Cum tot, tantaque non modo probitatis, quam omnigenae eruditionis P.D. « Salvatoris de Blasio a Panormo Decani Regiminis testimonia luculentissima nobis « praebeant litterariae elucubrationes tum jam typis editae, tum quas summo et num- « quam satis laudando labore ad rerum Italicarum Medij Ævi praesertim Neapolitani

les furent pour *De Blasi* l'occasion d'abandonner le monastère de Cava et d'interrompre ses nobles travaux. En 1788, il était déjà de retour en Sicile. Là il publia encore un bon livre, intitulé: *Correspondance Diplomatique* [1]). C'est le dernier travail que nous connaissions de *De Blasi* [2]). Ce docte religieux mourut peu après, en conservant le plus tendre souvenir de la Sainte-Trinité de Cava, qui, pendant longtemps, avait été son monastère d'adoption.

L'abbé *Pasca* cependant, tout en s'occupant des devoirs nombreux

« Regni illustrandam Historiam ex Archivii Cavensis priscis monumentis auspicatus « est, prout attestatione Reverend.rum Visitatorum, sub die 21 Jannarij 1783, nobis « innotescit; eapropter, ut aliquod saltem honore Virum adeò de re litteraria beneme- « ritum, ut decet, cohonestemus, aliosque ad excolenda litterarum studia excitemus, « decrevimus ad Abbatiae Titularis gradum esse promovendum; atque ideò Rmo P. « Abbati Monasterij SS.ae Trinitatis Cavae committimus, ut, Congregationis nostrae « nomine, enixas preces porrigat Serenissimo Utriusque Siciliae Regi, ut Pontificia « ad id necessaria facultas impetrari possit, benigne permittere dignetur; et eo permit- « tente Rmo Procuratori Generali, ut a SS.mo D. N. PP. Pio VI. eam reapse et quam- « citius imploret, ut Rmus Praeses Congregationis extra hoc Generale Capitulum eum « cum effectu ad gradum hujusmodi Abbatiae Titularis promoveat.

« *Datum in Patavino Congregationis Nostrae S. Justine Monasterio residentibus « ibidem Comitijs Majoribus hodie 8 Maij 1784.*

« D. Fridericus *Stecchini* Abbas et Praeses Congregationis.

« D. Benedictus Felix *Lovera* Abbas et Definitor.

« D. Isidorus *Del Tufo* Abbas et Definitor.

« D. Gregorius *Pizzelli* Abbas, Definitor et Scriba Capituli.

Locus ✱ Sigilli.

1) *Carteggio storico diplomatico*, Catania, 1788.

2) Les pages précédentes étaient déjà imprimées, lorsque, par un heureux hasard, il m'est arrive de connaître que l'humble et docte *Sauveur de Blasi* est encore le compilateur d'une vaste collection historique, ayant pour titre: Opuscoli di autori Siciliani, en vingt volumes, in 4°, d'environ 450 pages chacun, qui fut publiée, à Palerme, *sans nom d'auteur*, de 1759 à 1778. Voici, en effet, ce que dit, à ce sujet, l'imprimeur, à la page XXVIII du tome XX: « D'un altro Bibliotecario è il terzo opu- « scolo (di questo volume), cioè *del P. D. Salvadore Ma di Blasi Casinese Palermi- « tano*, Autore di questa Raccolta, *che vuol ora abbandonare.* » (Cf. encore le t. XV. p. 51). Ces dernières paroles me portent à modifier la date de la venue de *De Blasi* à Cava, et à la fixer non pas *vers 1770*, comme je l'ai dit, pag. 399, mais en 1778. La collection susdite contient, d'ailleurs, un très-grand nombre d'opuscules variés et intéressants de *De Blasi* même (Voy. seulement l'*Index* du t. XX. p. 443). Elle nous apprend, en outre, que ce savant religieux est l'auteur d'une *Chronique MS.* de S. Martin *delle scalle* (t. XII. p. 13 note). Enfin elle nous révèle qu'il fut l'organisateur de la fameuse *Bibliothèque* et du *Musée* de ce monastère, dont il était d'abord le gardien et qu'il décrivit ensuite si heureusement (t. XI. p. 1-212 et t. XV. p. 45-82).

dont il était chargé, soit comme religieux, soit comme ordinaire Diocésain, ne cessait point de favoriser, par tous le moyens en son pouvoir, les travaux de *De Blasi*. Ce dernier désirait avoir pour aide le célèbre Emmanuel *Caputo*, qui enseignait alors, comme on l'a vu, la Diplomatique à Naples; il ne put point l'obtenir. *Pasca* lui donna, en retour, deux bons copistes pour partager la lourde besogne qu'il s'était imposée [1]). Puis il confia, à plusieurs vaillants hellénistes, le soin de déchiffrer, de transcrire en caractères ordinaires et de traduire en latin, la précieuse collection des parchemins grecs, qui, au nombre de 105 environ, se conservent à Cava. D'abord (1784) le Prieur *Morra* en copia et traduisit un certain nombre [2]). Un peu plus tard le fameux Pascal *Baffi*, à la prière de l'illustre prélat de Cava, voulut bien se charger de la dernière partie de ce rude travail; travail qui lui coûta plusieurs années de fatigues [3]). C'est en interprétant ces précieux parchemins grecs, que *Baffi* conçut le projet de les publier, avec ceux de S. Jean de *Carbonara*, à Naples, ceux du Mont-Cassin, etc. Malheureusement il périt victime des atroces immolations de 1799, sans avoir pu réaliser son projet [4]).

1) « Amanuenses, qui gravis in partem oneris vocarentur, subsidioque essent, geminasti. » etc. DE BLASI. *Series*. Lett. dedic.

2) *Cela ressort d'une note ainsi conçue*: « Le membrane Greche mandate al P. Priore *Morra*, in Vietri, a'3 7bre 1784, sono quattro: 1ª segnata Arc. 10. n. 202; 2ª, Arm. II. H. n. CXI; 3ª, anno mundi 6626. Ind. XI; 4ª, Gr. arc. 8, — da tradursi. » — DE BLASI, *au reste, le confirme pleinement*: Græca centum circiter instrumenta barbaricis literis et nexibus involuta, ut communi nostrorum temporum alphabete, latinaque idiomate redderentur, curasti. » *Series*. loc. cit.

3) *Voici à ce sujet un document, qui n' est point sans intérêt*: « Sono presso di me sottoscritto le Pergamene Greche dell'Archivio Cavense co' numeri 12. 21. 32. 33. 56. 69. 81. 82. 101, delle quali rimane a farsi la traduzione. Ed a cautela. *Dal suddetto Archivio 3 Novembre*. PASQUALE BAFFI. » (Ex orig. in Arch. Cav.).

4) *Ce projet fut exécuté. en 1865, par le Chev.* TRINCHERA, *qui dit à ce propos les remarquables paroles suivantes*: « Neapoli vero saeculo proximè praeterito non defuit, qui consilium iniverit graenicas undequaque membranas eruendi et cum latina interpretatione in lucem emittendi. Fuit is videlicet Paschalis Baffius, pagina proxime superiori a nobis laudatus, qui, *rogante Coenobii Cavensis Praesule*, grave admodum subiit onus intrepretandi graecas chartulas, quae in ejusdem Benedictinae sodalitatis pluteis sepositae, iamdiu, sed frustra, interpretem desideraverant. Id muneris strenue, diligenterque obeuntem vehementior incendebat cupiditas obeundi muneris longe gravioris, scilicet contexendi, edendique Chartarium Graecum copia membranarum quanta maxima locupletatum. At inauspicato anno MDCCXCIX, saevientibus rerum civilium turbinibus, egregius hic Graecitatis nostrae vindex et explanator acerbo elatus est funere, eoque interempto, spes occidit Chartarii quod impense omnes deposcebant. » TRINCH. *Syll. Graec. Memb.* p. XIV. Neapoli. 1865. — Cf. TOM. SEMMOLA. *Atti dell'Accad. d'Arch.* Ann. 1871-72. Nap. pag. 190 et 202.

Un autre fait intéressant, qui mérite d' être noté ici, c'est que l'abbé *Pasca* sut réunir autour de lui un grand nombre d'hommes distingués, animés de l' esprit de S. Benoît, qui formèrent la gloire de l' Abbaye de Cava, en temps de paix, et qui, plus tard, aux jours d'épreuve, en devinrent les plus fermes soutiens. Parmi le nombre, nous rappellerons seulement: D. François *Pasca*, qui fit sa profession en 1781, D. Raphaël *D'Aquino*, qui la fit en 1782, D. Alfère *Toraldo*, qui la fit en 1783, D. Joseph *Cavaselice*, qui la fit en 1784, etc. [1]). Ces religieux et tous les autres qui habitaient alors l'abbaye de Cava, comme D. Sauveur *De Blasi*, D. Emmanuel *Caputo*, D. Pierre *Del Pezzo*, D. Jules *De Amato*, D. Maur *De Cardona*, etc., vivaient cependant en grande intimité avec un homme dont le nom est devenu très-fameux depuis: le publiciste *Filangieri*.

Gaétan *Filangieri* descendait d' *Angérius*, le célèbre héros normand que nous avons connu au temps de *S. Pierre Pappacarbon*. Il aimait beaucoup la vallée de Cava, qu' il habita longtemps. C'était avec une plaisir tout particulier qu' il laissait Naples et retournait vers « les délices du Picentinum. » Là il pouvait, tout à son aise, poursuivre son immortel ouvrage de *La Science de la législation* : la bibliothèque et les archives des bénédictius lui fournissaient les éléments que son génie savait ensuite féconder et produire au grand jour. Par suite de ces relations avec les religieux de la Sainte-Trinité, Gaétan *Filangieri* conçut, « pour la plus grande partie d'entre eux, des sentiments d'affection » qui ne se démentirent jamais, et qui, nous aimons à le contaster, se perpétuent dans sa noble famille [2]).

1) *Mat. Maj. Cav.* f. 315 a t.

2) A la première page de « *La scienza della Legislazione del Cavalier* GAETANO FILANGIERI. *Edizione terza, Tom. I. in-8. Napoli. 1784. Stamp. Raimondiana,* » on lit le document suivant; il nous dispense d' en citer d' autres:

« Memore *Carlo Filangieri*, figliuol di Gaetano, dell' affetto che il suo buon padre « nudriva per la maggior parte degl' individui della veneranda comunità Cassinese « della SS. Trinità di Cava, quali amichevoli sentimenti il sottoscritto costantamente « à serbati per la stessa, fin dalla sua infanzia, si permette egli offrire a quella biblio- « teca un esemplare della *Scienza della Legislazione*. — À egli preferito inviare di « questa memoranda opera una copia della prima edizione che ne venne pubblicata in « Napoli, perchè la stessa vide la luce mentre viveva ancora l' illustre suo autore, ra- « pito all' Italia ed ai suoi nella fresca età di 35 anni non compiuti. — Accolti bene- « volmente dal monastero della SS. Trinità di Cava i doni successivamente fattigli « da'*Fili-Angerj*, fin dal principio del 12. secolo dell'era Cristiana, era per Carlo un « debito di tramandare a'suoi figliuoli il convincimento di non essersi intiepidita la « rispettosa deferenza che quel santuario à destato in lui, e ne'loro antenati, fin dal-

Quant à l' abbé *Pasca*, il cessa de gouverner le monastère de Cava en 1787. Plus tard (1792), il reçut une récompense digne de ses mérites éminents. Sur la proposition du roi Ferdinand IV, le saint Pontife Pie VI le créa évêque de *Teano*, dans l' ancienne Campanie (1792). C' est là qu' il termina ses jours, en Juin 1796 [1]).

CHAPITRE VI

LE CALME QUI PRÉCÈDE L'ORAGE.

1787-1800.

I. Dom Alfère *Mirano*. — **Prospérité de l'Abbaye. — Dom Charles** *Mazzacane*. — **Ses relations, à Rome, avec le Père** *Chiaramonte* (**Pie VII**). — **Il enseigne la Philosophie à Mantoue. — Il occupe la chaire de Physique à l' Université de Naples. — Franklin et le paratonnerre en Italie. — Les** *Lettres sur l'électricité*. — **Le** *Discours sur les lois du goût et du beau*. — **L'** *Histoire de Sicile*. **L'abbé** *Mirano* **devient Président de la Congrégation Siculo-Napolitaine. —II. Dom Thomas** *Capomazza*. — **Sa grande bonté. — Nombreuses professions monastiques. — Chute d' un rocher. — Dégâts plus grands encore. — Le** *Te Deum* **annuel. — L'abbé** *De Rozan* **à Cava.— Ses observations sur les manuscrits et les éditions rares de la Bibliothèque de Cava.— Belle lettre du cardinal** *Maury* **à ce sujet. — Conclusion.**

Les dernières années du XVIIIe siècle furent pour l' abbaye de Cava glorieuses et calmes, grâce à la sage administration des abbés *Mirano* et *Capomazza*. Malheureusement c' était le calme trompeur qui précède l' orage.

I. — D. Alfère *Mirano*, le successeur de Mgr *Pasca* (1787-93) était originaire de Naples, mais profès de la Sainte-Trinité de Cava. Au moment où il reçut le gouvernement de ce monastère, celui-ci se trouvait dans un grand état de prospérité. Non seulement les revenus matériels en étaient considérables, — au delà de 60000 *ducats*, soit 258000 fr.; — mais, ce qui importait bien davantage, la discipline monastique s' y observait ponctuellement. Les nombreux religieux qui y vivaient alors s' adonnaient avec une ardeur égale à la prière et à

« l' anno 1104; e possano queste linee vergate di sua mano, più usa ad inbrandir la « spada che a maneggiar la penna, farne certi i di lui più tardi nepoti. — *Napoli 25. « maggio 1858.* — CARLO FILANGIERI *del fu Gaetano, nato in Cava a' 10 maggio « del 1784.* »

1) « Dom Raphael Pasca a Neapolii Professus Cavae (ejusque abbas, an.) 1781-87, dein Episcopus Theanensis. » *Mat. Maj. Cav.* f. 309. — Cf. VENTIMIGLIA. *Notiz. del Cast. dell' Abbate.* p. 79 ; *Il libro dei morti.* n. 2. MS. Juin 1796. etc.

l'étude. Ainsi, outre la messe chantée solennellement chaque jour à 11 heures, ils se rendaient, la nuit, au chœur, pour la récitation des offices. D'ailleurs plusieurs d'entre eux se distinguaient par leur savoir et leurs travaux. Déjà nous avons parlé de D. Emmanuel *Caputo* et de D. Sauveur *De Blasi*. Un mot maintenant sur D. Charles *Mazzacane* qui s'illustrait beaucoup, à cette époque, dans l'Université de Naples, comme professeur de sciences physiques.

Charles *Mazzacane* naquit à Salerne d'une famille patricienne, en 1740. Son père portait le titre de *Prince d' Omignano* et sa mère appartenait à la maison des *Ducs de Simari* [1]). A l'âge de dix ans, il fut envoyé au noviciat de Cava pour y faire ses études. Comme il était d'un esprit vif, d'une intelligence pénétrante et que, d'ailleurs, il était dévoré du désir de connaître, en moins de six ans, il parcourut le cours complet des lettres et des sciences, et dans les examens publics, qu'il était alors d'usage de subir à la fin des études, il obtint les plus brillants succès.

Dès lors et pour toujours le jeune novice voulut s'attacher à la maison de S. Alfère qui l'avait accueilli dans ses murs. Ce fut le 17 Octobre 1765 qu'il fit à Cava sa profession monastique, dans l'église recemment renouvelée de ce monastère [2]). Peu après il fut envoyé à Rome pour suivre, au Collége des Cassiniens, les cours de Théologie et de Droit Canon. *Mazzacane* eut alors l'honneur d'avoir pour précepteur le Père Dom Grégoire-Barnabas *Chiaramonte*, qui devint plus tard pape sous le nom célèbre de Pie VII [3]). Cette circonstance fut non seulement d'un grand secours pour les études que faisait l'ardent religieux de Cava, mais servit surtout à faire naître entre le maître et le disciple une affection réciproque, dont nous verrons dans la suite les heureux résultats.

Dès que ses études théologiques furent terminées, *Mazzacane* fut envoyé comme professeur de Philosophie au fameux monastère de S. Benoît de Mantoue. Il s'y fit grand honneur, surtout par la lucidité avec laquelle il expliquait les théories les plus abstruses d'Aristote. Mais ce qui accrut beaucoup sa réputation, ce furent diverses dissertations qu'il fit alors paraître en latin, sur les questions si ardues *Des sensations et des idées innées* [4]).

1) Tarsia, *Lett. indiritte al March. di Villarosa*. p. 237. Nap. 1844, in-8.

2) *Mat. Maj. Cav.* MS. 29. f. 315. a t.

3) « Ed ebbe per precettore il P. D. Gregorio Barnaba Chiaramonte assunto al Pontificato col nome di Pio VII. » Tarsia. *loc. cit.*

4) Villarosa, *Ritratti poetici con note biog. di alcuni uomini illustri del secolo XVIII, nati nel Reg. di Napoli*. p. 137. Nap. 1842. in-8.

De Mantoue, où il jouissait de l'estime universelle, Dom Charles *Mazzacane* fut appelé à Naples, pour occuper dans l'Université de cette ville, la chaire de Physique. Là encore il eut de grands succès, grâce à la clarté de sa méthode et au charme de ses leçons. *Franklin*, le grand patriote américain, venait de faire ses précieuses découvertes sur l'électricité et le paratonnerre. *Mazzacane* fut un des premiers en Europe à en comprendre toute l'importance. Il s'en fit aussitôt le champion intelligent. Dans ses *Lettres sur l'électricité*, publiées, à Naples, en 1780, et dédiées au Marquis *Andreani*, de Mantoue, mais sans nom d'auteur, tant la modestie du religieux de Cava était grande! il développa les principes de Franklin avec une précision et des charmes tels, qu'il s'attira les applaudissements des savants d'Italie et les éloges de l'Académie des Sciences de Paris [1]).

Plus tard, *Mazzacane*, ayant été créé prieur de Cava, fut obligé d'interrompre ses cours scientifiques de Naples. Il se rendit utile d'une autre façon: en contribuant, surtout sous les abbés *Pasca* et *Mirano*, à accroître la prospérité de son Monastère. *Mazzacane* fut ensuite nommé Chancelier de la Congrégation Cassinienne, et c'est en cette qualité qu'il dut se rendre à l'assemblée de Palerme de l'an 1793. Dans cette circonstance, il fut admis à faire partie de l'*Académie du bon goût* et publia, à Palerme même, quelques *Discours sur les lois du goût et du beau*, où il prit pour règle de conduite l'Art poétique d'Horace. Vers la même époque l'actif bénédictin commença une *Histoire de Sicile depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1565*, qu'il n'eut point le temps de terminer; car les troubles de l'époque le forcèrent de s'éloigner de l'île. Il se retira à Cava, dans le dessein d'y attendre des jours meilleurs. Laissons-l'y s'occuper de ses études favorites; nous le retrouverons au moment opportun [2]).

L'abbé *Mirano* cependant, accablé du poids des années,— il avait alors près de 80 ans, dont 61 de vie religieuse, — avait demandé et obtenu, dès 1793, un successeur, en la personne de Dom Thomas *Capomazza*. La Congrégation bénédictine d'Italie ne voulut point toutefois se priver de l'expérience et des conseils de ce vénérable vieillard; malgré son opposition prolongée pendant deux ans, elle se le donna pour Président. *Mirano* condescendit enfin à leurs désirs (1794). Seulement en 1798, eu égard aux graves événements qui

[1]) MORCALDI, *Cod. Dipl. Cav.* Synop. p. xxiv; VILLAROSA et TARSIA, loc. cit.
[2]) Voy. les auteurs cités dans la note précédente.

occasionnèrent temporairement la suppression de la Congrégation, il échangea son titre de *Président de la Congrégation Cassinienne*, contre celui de Président de la *Congrégation bénédictine Siculo-Napolitaine;* titre qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée, à Cava, en Juin 1803 [1]).

II. — Dom Thomas *Capomazza*, le dernier abbé de Cava au XVIIIe siècle, était originaire d'une antique famille de *Pouzzoles*, qui existe encore. Il avait professé la vie religieuse au Mont-Cassin, en 1759, et, dès lors, avait occupé toutes les dignités auxquelles peut être appelé un moine. Les cinq années durant lesquelles il fut abbé du Mont-Cassin (1788-93) sont célèbres dans l'histoire de cette illustre maison. Son gouvernement à Cava de près de huit années (1793-1801) ne l'est pas moins. A Cava, comme au Mont-Cassin, l'abbé *Capomazza* montra une affabilité, une douceur, une bonté, qui lui gagnèrent tous les cœurs, et c'est là, sans doute, un des motifs qui contribuèrent beaucoup à retenir, à Cava, un certain nombre de jeunes gens intelligents qui avaient fait naguère leurs études dans le noviciat de cette abbaye. Comme profès de cette époque, nous mentionnerons: D. Gabriel *Morcaldi*, de Naples (1795), D. Alfère *Stendardo* de Cava (1796), D. Thomas *Pelliccia*, de Troppea, en Calabre (1797) et D. Louis *Marincola*, de Catanzaro (1801), tous religieux excellents, dont nous aurons occasion de reparler à l'avenir.

Vers la fin de l'année 1796, le monastère de Cava fut grandement affligé. Ainsi que nous l'avons dit souvent, ce monastère est situé sous un haut rocher proémissent, sur lequel est bâti le village du *Corpo di Cava*. Or, tandis que les religieux étaient au Chœur, le soir du 31 Octobre, un bloc de ce rocher se détacha et renversa une partie de l'ancien dortoir construit par l'abbé *Manso*. Peu de jours après, le même accident se renouvela encore, mais dans des circonstances plus terribles. C'était la nuit de Noël. Les religieux se trouvaient tous occupés aux offices. En ce moment une énorme quantité de terre et d'arbres tombe de la montagne sur le chœur de l'Église et l'effondre; puis, quelques instants après, une autre vaste amas de terre se précipite encore sur la Bibliothèque de l'Abbaye et la ruine entièrement [2]). Alors furent ensevelis dans la boue un grand

1) *Libro de' morti*. n. 3. MS. Cav. an. et mense cit. — Il existe, à Cava, dans les appartements de l'Abbé, un très-beau portrait de *Mirano*, fait par *Gigante*. Il porte cette inscription : ILLMUS ET RVMUS P. D. ADELFERIUS MIRANO EX ABBATE CAVENSI PRAESES CONGREGATIONIS BENEDICTINO-CASSINEN.-SICULO-NAPOLITANAE. ANNO 1795.

2) « Nel dì 31 ottobre 1795 (*ou mieux 1796, comme nous l'avons vu, pag. 385*,

nombre de livres et même quelques manuscrits; circonstance qui explique, et au-delà, les grandes lacunes qui existent aujourd'hui dans certaines branches de la science, à peine représentées dans la Bibliothèque de Cava. Toutefois, et comme par miracle, aucun des habitants de l'Abbaye, ne périt en ces jours malheureux. Voilà pourquoi les religieux reconnaissants, chaque année, la veille de Noël, chantent solennellement un *Te Deum*, en action de grâces [1]). L'abbé *Capomazza* cependant se mit aussitôt à l'œuvre pour réparer tant de désastres. Il appliqua surtout ses soins à refaire les voûtes du Chœur de l'Église et à relever les murailles de la Bibliothèque. (1796-1800).

C'est dans ces circonstances que le monastère de Cava fut visité par un docte prêtre français, l'abbé *Jean De Rozan*, docteur de la Sorbonne et vicaire général du diocèse de Luçon. Ce digne prêtre, en 1787, avait été appelé par le roi *Louis XVI* à faire partie de l'*Assemblée provinciale du Poitou*, comme il ressort, d'une lettre, portant la signature autographe de l'infortuné monarque [2]).

L'abbé *De Rozan*, comme tant d'autres, fut chassé de France par la tourmente révolutionnaire (1792), après de longues pérégrinations dans le nord de Italie, il vint demander enfin un asile aux religieux de Cava. Cet asile lui fut généreusement accordé (1798-1804).

Durant son séjour à Cava, l'abbé *De Rozan*, esprit souple et obser-

note) circa le ore due e mezzo della notte, mentre erano i PP. nel coro, intesero un forte scotimento, ed indi cadde una scarpina dal monte verso settentrione, che alterò un fonte attiguo al quarto priorale. — Nel dì 24 Dicembre dello stesso anno, verso le ore due della notte cadde una quantità di terra e di alberi sulla volta del coro, dal monte che sovrasta la chiesa anche da settentrione, e dopo alquanti minuti si distaccò altra quantità di terreno e pietre, che rovinò totalmente la loro biblioteca. » GIUSTINIANI. *Dizion. Geog. Rag. del Reg. di Napoli.* III. 405. Nap. 1797.

1) Cf. la note de la pag. 387, vers la fin.

2) Nous reproduisons ici la lettre du *roi-martyr :*

« *Mons. l'Abbé De Rozan.*

« *Ayant confiance en votre sagesse et en votre zèle et affection à mon servi-*
« *ce, je vous ai choisi pour être du nombre des personnes qui doivent composer*
« *l'Assemblée Provinciale du Poitou, et je vous fais cette lettre pour vous dire*
« *que mon intention est que vous vous rendiez à Poitiers le 25 du mois d'Août*
« *prochain, à l'effet d'assister à la dite Assemblée. Sur ce je prie Dieu qu'il*
« *vous ait, Mons. l'Abbé de Rozan, en sa sainte garde.*

« *Ecrit à Versailles ce 20 Juillet 1787.*

« *A Mons. l'Abbé de Rozan,* LOUIS
« *Grand-Vicaire de Luçon, et Sous-Doyen.* LE BAR. DE BRETUEIL

(Voy. le *Serment Constitionnel.* publié par D. Gabriel MORCALDI, 1820, p. 133)

vateur profond, écrivit ou termina plusieurs ouvrages, aussi variés qu' intéressants, tels que *Le Serment constitutionnel décrété le 4 Septembre 1797 ;* la célèbre *Lettre à Mr le Bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi à Naples sur divers livres et manuscrits de la Sainte-Trinité de Cava* (1799) ; l'*Entretien philosophique sur l'âme des bêtes* (1801) ; les *Essais de littérature et d' histoire naturelle* (1802), etc.

Après le départ de l'abbé *Jean De Rozan* pour la France (1804), la plupart des ouvrages qu' il avait composés à Cava furent imprimés ou réimprimés, avec une bonne traduction italienne, par Dom Gabriel *Morcaldi*, qui les dédia aux principaux membres de la famille royale de Naples. Voici dans quel ordre: l'*Entretien philosophique,* 1805, dédié à la reine Marie-Caroline (294 pag.) ; le *Serment Constitionnel,* 1820, dédié au Duc de Calabre (134 pag.); la *Lettre à M. le Bibliothécaire*, 1822, dédié au roi Ferdinand IV (204 pag.) ; les *Essais,* 1823, dédiés à la Duchesse de Calabre (124 pag.). Ces quatre volumes, tous in-4°, furent publiés à Naples chez Vincent *Orsino.*

La *Lettre à Mr le Bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi à Naples* fut imprimée, pour la première fois, en français, à Naples, en 1800 [1]). Elle mérita à son auteur une *réponse* de la part du fameux cardinal *Maury*, alors évêque de *Montefiascone.* Cette réponse est trop belle pour que nous ne la reproduisions point ici. La voici donc en entier:

« J'ai enfin reçu, Monsieur, depuis très-peu de jours, la très-savan-
« te et très-intéressante lettre, que vous avez publiée sur les livres et
« sur les manuscrits de l' Abbaye de la Cave. Le premier sentiment
« que j' ai éprouvé en la lisant, je vous l' avoue, a été un mouvement
« d'envie. Je serois pourtant bien fâché de vous priver du bonheur
« de vivre avec de pareils livres, qui sont assurément préférables à
« la société des hommes: mais je voudrois le partager; et c'est la
« seule privation à laquelle mes anciennes habitudes littéraires ne
« peuvent pas s' accoutumer dans ma solitude. Les grandes Biblio-
« thèques sont les grandes villes de gens de lettres. Il me paroît
« que vous avez fait un étude profonde de la Bibliographie. Vous en
« parlez avec autant de goût que d'érudition ; et vous écrivez avec
« ce style substantiel et plein, que de vastes connaissances peuvent
« seules nourrir, mais qu'elles ne savent pas toujours rendre aussi
« agréable que le vôtre; parce qu' il est très-rare d' être savant avec

[1]) Cette édition, de 124 pag, in-16, aujourd' hui très-rare, est sans nom d'auteur.

« esprit. Votre ouvrage prouve que l' histoire des livres est devenue « une véritable science. L'Abbaye de la Cave doit se féliciter d'avoir « excercé envers vous une hospitalité que vous avez si noblement « acquitée. Votre nom fera époque dans cette maison, et en multiplie« ra les trésors littéraires par l' échange des ouvrages doubles que lui « promet votre Catalogue raisonné ; dès que nos contemporains, las « de révolutions et dégoûtés de leurs orgies sanguinairement philoso« phiques, vondront expier tous les crimes de l'esprit par des études « paisibles. Si vous aviez malheureusement publié votre écrit trois « ans plutôt, vous auriez appris à nos Vandales à connoître le chemin « et les richesses de la Cave, et le Sanctuaire des lettres eût été pro« fané et dévasté par nos prétendus régénérateurs, qui abrutiront ra« pidement l'espèce humaine partout où ils pourront la dominer. Je « me flatte que leur empire est fini en Italie, et que vous n' aurez « pas fourni un inventaire aux voleurs. Jouissez donc tranquillement « d'une si riche collection, et de l'honneur qu'elle vous fera en vous « associant aux Bibliothécaires les plus instruits de l'Europe. L'esti« me que vous m'inspirez pour vos talens égale la considération avec « laquelle je vous suis attaché, Monsieur, plus parfaitement que je ne « puis vous l' exprimer.

« Montefiascone 26 Juin 1801.

« † *Cardinal Maury.* [1]) »

Cependant la terrible Révolution qui avait chassé de la France l'abbé *De Rozan* et que le cardinal *Maury* anathématisait si énergiquement, faisait le tour de l'Europe et s'approchait de la solitaire vallée de Cava. L'abbaye de la Sainte-Trinité ne devait point être épargnée non plus. Mais réservons ces détails pour le livre suivant.

[1]) *Lettera dell'abate De Rozan su de' libri e MSS. preziosi conservati nella Bibliot. della SS.*^{ma} *Trinità di Cava.* etc. Tradotta dal francese dal lettor Cassinese D. Gabriele Morcaldi, p. 4-5, Napoli. 1822.

HUITIÈME LIVRE

DE L' AVÉNEMENT DE DOM CHARLES MAZZACANE
AU MOMENT PRÉSENT
OU
HISTOIRE DE L'ABBAYE DE CAVA AU XIX[e] SIÈCLE

1801-1876.

Durant le cours du XIX[e] siècle, l'abbaye de Cava a subi déjà une double suppression: l'une en 1807, qui dura environ dix ans; l'autre en 1867, dont Dieu seul connaît le terme. . . . . Toutefois, pendant les trois quarts de siècle qu' il nous reste à parcourir, de belles pages ornent encore son histoire. Des hommes pieux et savants, tels que les abbés *Mazzacane* et *Bovio*, *Villaraut* et *Marincola*, *Granata* et *Morcaldi*, etc. ne cessent d'en accroître la gloire et de favoriser le mouvement vers le bien et le beau, qui lui fut imprimé au jour de sa fondation. Voilà, en partie, la raison du respect et de la considération, dont tous les gouvernements qui se succèdent en Italie, pendant ce siècle, entourent encore la vénérable maison de S. Alfère.

CHAPITRE I[er]

L' ABBÉ MAZZACANE ET LA SUPPRESSION DÉCENNALE.

1801-1824

Premiers symptômes de la tempête. — Élection de *Mazzacane*. — Incendie de 1802. — Suppression des ordres religieux. — L' *Établissement* de Cava. — Mazzacane directeur de l' Établissement. — Les maraudeurs subalpins. — Le général *Charron*. — Mazzacane et Joseph Bonaparte. — Joachim Murat. — Acquisition des manuscrits et des parchemins de *La Padula*. — Restauration de 1815. — Concordat de 1818. — Les archives de Cava deviennent section des Grandes Archives de Naples. — Les *Pères* et les *Frères* de cette époque. — Révolution de 1820. — *Bluhme* et *Pertz* à Cava. — Le cardinal *Maï*. — Autres travaux littéraires de Mazzacane. — Il renonce à la charge d' Abbé. — Son éloge par *Villarosa*. — Son portrait par *Therner*. — Inscription de Dom *Granata*.

Après l'abbé *Capomazza*, sous lequel parurent à Cava les premiers symptômes de la tempête qui devait bientôt éclater [1]), le monastère

[1]) Quand les Républicains français envahirent le Royaume de Naples, en 1798, les

de la Sainte-Trinité fut gouverné par Dom Charles *Mazzacane*, que nous connaissons déjà et que la Providence semblait avoir préparé pour les jours d' épreuve.

Les premières années de son administration, malgré les guerres fameuses qui se succédaient ailleurs sans interruption, furent assez tranquilles. Les religieux de Cava, à l'exemple de leur digne prélat, se faisaient alors remarquer par la pratique des vertus cénobitiques; la prière et l'étude surtout. Tels étaient Dom Alfère *Toraldo*, Dom Gabriel *Morcaldi*, Dom Louis *Marincola* et tous les autres que nous retrouverons bien souvent. A part cela, il nous reste bien peu à dire sur les premiers jours du gouvernement de l' abbé *Mazzacane* (1801-1807). Nous rappellerons cependant ici une circonstance qui eut pu avoir des conséquences désastreuses, spécialement à cause des richesses contenues dans les archives de l'Abbaye. Il s' agit d' un incendie qui éclata en 1802.

Le valet de chambre de *Mazzacane* ayant eu l' imprudence de déposer, sur la terrasse de *San-Germano*, au grand air, pour mieux l'allumer, un réchaud rempli de charbons ardents, un de ceux-ci roula et tomba, par une fenêtre, dans le bûcher voisin, où se trouvaient entassés plus de treize mille fagots à l' usage de la cuisine et du four du monastère. En un instant, plusieurs centaines de ces fagots s'embrasent et menacent de communiquer le feu à tout le voisinage, à la Bibliothèque et aux Archives situées deux étages au-dessus. Persuadé qu' aucune puissance humaine ne peut désormais arrêter les progrès de l' incendie, l' abbé *Mazzacane* a recours à la patronne de son monastère, à Ste Félicité. Il fait transporter son précieux buste en argent sur le lieu même occupé, peu auparavant, par le réchaud: « À vous maintenant, ô protectrice de cette maison, à en prendre soin! » Il dit, et instantanément les flammes diminuent, le feu s' éteint de lui-même. — En souvenir de cette prodigieuse conservation de l'Abbaye, les religieux de Cava font, chaque année, à Ste Félicité des prières de reconnaissance.

Quelques années après, sous prétexte que les convents n'étaient plus de saison, mais dans le but de s' emparer de leurs richesses [1]),

habitants de Cava durent se soumettre, comme les autres. Mais bientôt ils forment une contre-révolution, mettent à mort quelques soldats français, taillent l'arbre de la liberté, planté au milieu du Bourg. Cela leur attira, le 27 Avril 1799, « un sac solennel,» ainsi que la mort de plusieurs bons citoyens, celle de divers ecclésiastiques, et une contribution de *15000 ducats*, soit 63750 fr. NOTARG. *Memor.* p. 64.

1) Cf. COLLETTA, *Ist. del Reame di Napoli*, lib. VI. ch. 36.

Joseph Bonaparte, depuis peu roi de Naples, abolit les ordres religieux. Toutefois, « *pénétré de respect envers ces lieux célèbres qui, dans les temps barbares, conservèrent le feu sacré de la raison et le dépôt des connaissances humaines*, » il fit, jusqu'à un certain point, une exception, en faveur de l' abbaye de *Cava* et de celles du *Mont-Cassin* et de *Monte-Vergine*. Il décréta (13 Fév. 1807) que ces trois sanctuaires de la prière et de la science seraient supprimés, comme maisons religieuses; mais conservés, comme « *Archives du Royaume et dépôt de livres et de manuscrits* » [1]).

La Sainte-Trinité de Cava perdit dès lors son titre d'Abbaye et prit celui d'*Établissement*. La garde en fut confiée à vingt-cinq religieux qui, de la part du roi de Naples, durent se dépouiller de leur habit monastique. Dom Charles *Mazzacane* fut mis à leur tête comme *Directeur de l' Établissement*. Afin de subvenir au maintien de l' *Établissement* et à l'entretien de ses gardiens, il fut assigné à *Mazzacane* et à ses confrères une somme de *quatre mille ducats* annuels (environ 17 mille francs) avec les jardins environnants et la *Villa de San Domenico*. Quant aux immenses possessions de l' *ex-abbaye*, elles furent, en très-grande partie, vendues ou données en récompense aux soldats du nouveau roi de Naples.

Mazzacane cependant , tout en dirigeant l'établissement de Cava continuait à veiller aux affaires du Diocèse de la Sainte-Trinité, faisant le bien sans trop de bruit, mais avec beaucoup de profit pour ses ouailles; maintenant les religieux, qui ne l'avaient point abandonné, dans l' esprit de leur vocation; cherchant enfin, sans bassesse, à se rendre agréable aux membres du gouvernement, afin d' être utile, le plus possible, à son cher monastère, dont il prédisait souvent, dit-on, la restauration future [2]). Mais tout cela ne s'accomplissait qu'au prix de grands sacrifices et même de grands dangers. Rappelons ici un épisode de cette époque.

Un soir, peu après la suppression de 1807, quatre soldats « *Subalpins*, » appartenant aux troupes cantonnées à Salerne et à Vietri, se présentent à la Sainte-Trinité et demandent impérieusement une forte somme d' argent. L' abbé *Mazzacane* leur observe que les ressources dont il dispose ne lui permettent point de les contenter. Ces misérables le menacent alors de lui faire expier son refus par la mort si, dans un quart d' heure, ils ne sont pas satisfaits. *Mazzacane*, sans se

1) Voy. le décret même et Cf. Tosti, *Stor. di Monte Cas.* III. 350.

2) Cf. les documents de cette époque, conservés dans la *Chancellerie* de l'Abbaye.

décontenancer, temporise le plus qu' il peut, trompe leur avidité par son esprit et ses bons mots. Tout à coup survient un ancien garde forestier du Monastère (d' autres disent le frère même de *Mazzacane*) qu'un des religieux était allé aviser. Il trouve le vénérable abbé entouré de furieux qui, le sabre au poingt, son prêts à frapper. A la vue du danger, il décharge intrépidement un coup de feu sur le soldat qui paraissait être le chef de la troupe et l'étend raide mort. Les autres se troublent et veulent prendre la fuite; mais ils sont garrotés. On informe aussitôt de tout le général *Charron*, qui administrait, comme intendant, la province de Salerne. Ce dernier punit, peu après, les audacieux maraudeurs, comme ils le méritaient. *Mazzacane* eût voulu leur épargner la mort; ils écrivit à ce sujet diverses lettres suppliantes au général français; mais celui-ci les fit tous fusiller à Vietri.

Le général *Charron* savait toutefois apprécier les mérites de Dom Charles *Mazzacane* et, dans plusieurs circonstances, il lui donna des preuves de son estime. Lors de la suppression, le trésor de l' Église avait été entièrement privé de ses richesses. *Mazzacane*, quelques jours après, se présenta devant « l'Intendant de Salerne, » et lui parla avec tant d' insinuation et d' efficacité du misérable état de sa Cathédrale, qu' il obtint de lui la liberté de choisir, parmi les vases sacrés et les ornements que l' on avait entassés à Salerne en dépouillant les monastères des environs, tous ceux qu' il trouverait aptes au besoin du culte [1]).

C'est encore vers cette même époque que l'abbé *Mazzacane* recouvra la magnifique propriété, dite du *Piano della Camera*, près de la *Pietra Santa*. Sachant que le roi Joseph Bonaparte se trouvait à Vietri, le zélé religieux alla l'y trouver. Il se présenta à lui en parlant français,—*Mazzacane* connaissant parfaitement cette langue.—Joseph Bonaparte en fut si content qu' il lui donna, à peine en eut-il été prié, la métairie susdite, afin de servir de *Jardin à l'établissement de Cava*.

Joachim Murat, le successeur de Joseph Bonaparte, durant le cours de son règne (1808-15), entoura également l' abbé *Mazzacane* et ses confrères de grandes marques d'estime et les laissa administrer, sans difficulté, le diocèse de la *Sainte-Trinité de Cava*.

C' est à cette époque, que les Archives de la Sainte-Trinité s' enrichirent encore de plusieurs manuscrits intéressants. Voici dans quelles circonstances. Dom Louis *Marincola*, peu après la suppression de

1) Ce fait, comme le précédent, m' a été cent fois raconté à Cava, en particulier par M. *Adinolfi*, le vénérable et docte historien de la ville de Cava, qui veut bien m'honorer de sa bienveillante amitié,

1807, à cause de ses vastes connaissances paléographiques, avait été nommé membre du Conservatoire des hypothèques de Salerne. Tandis qu' il passait, un matin, sur le marché public de cette ville, à son grand étonnement, il observa, sur un étalage, un ancien parchemin, du plus grand prix,.« *qui enveloppait du fromage.* » Il s' enquit aussitôt de son origine et apprit qu' il faisait partie des documents de la chartreuse de S. Laurent de *La Padula* [1]). Sans perdre un moment, *Marincola* se met à la recherche de ces documents précieux, trouve les charretiers qui venaient de les apporter de *La Padula* à Salerne, gagne leurs bonnes grâces par quelques largesses, s'entend enfin avec eux, et, la nuit suivante, « *deux charretés de parchemins* » arrivaient à la Sainte Trinité de Cava, où on les conserve aujourd'hui avec tout le soin qu' ils méritent [2]).

Peu après la restauration des Bourbons sur le trône de Naples (7 Juin 1815), la vie fut rendue au célèbre monastère de Cava. Dès 1815, la plupart des anciens religieux se dépouillèrent de l'*habit court* qu'ils avaient porté jusque-là et reprirent leur *habit noir* traditionnel. Puis, grâce à l' estime que l' on professait à la cour pour Dom Charles *Mazzacane*; grâce aussi à l'intimité existant entre ce dernier et *Tommasi*, « ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques ; » grâce enfin et surtout aux instances que le pape Pie VII ne cessait de faire auprès de Ferdinand IV en faveur de l' abbé *Mazzacane*, « son confrère et son cher ami, » le monastère de la Sainte-Trinité rentra en possession de tous les biens qui n' avaient point encore été aliénés. *Mazzacane* profita de ces bonnes dispositions pour travailler au bien des âmes confiées à sa sollicitude. Durant le cours de 1816 et de 1817 il visita entièrement les diverses paroisses de son diocèse et remédia

[1]) La chartreuse de *La Padula*, si remarquable par son ampleur, son admirable cloître et ses nombreuses sculptures en marbre, fut fondée, en 1308, par Thomas *Sanseverino*, comte de Marsique, sur le tombeau duquel on lit les deux distiques suivants :

Hoc claudor saxo, primus qui saxea fixi
Fundamenta, domus chartusiana, tua;
Marsicus ego comes Thomas ex Sanseverinis.
Ad Dominum pro me fundito corde preces.

Cette chartreuse intéressante a été definitivement supprimée en 1867. (Cf. d'ailleurs l'*Annuar.Statist. della Prov. di Salerno per l'anno 1866*, p. 262).

[2]) Les parchemins de *La Padula* datent surtout du XII, XIII, XIV et XV siècle. Il sont d'un intérêt particulier pour l' histoire de la *Basilicate* et en général pour celle de toute l'antique *Lucanie*.—On peut voir, à l'*Appendice*, dans la *Liste des MSS.*, ceux qui proviennent de *La Padula*.

de son mieux aux abus que dix années et plus de guerres et de désordre avaient fait naître [1]).

L'année d'après (1818), par suite du concordat conclu entre le Saint-Siége et la cour de Naples, les ordres religieux furent officiellement restaurés dans le Royaume des Deux-Siciles. Bien plus, le 26 Août de la même année, Ferdinand IV décréta « *qu'on devait rétablir l'administration diocésaine de la Sainte-Trinité: selon l'article XVII du Concordat.* » Il nomma, en conséquence, *Mazzacane* président de cette administration, et lui accorda la faculté de se choisir, pour l'aider, deux des meilleurs sujets de son clergé [2]). Puis, pour compenser les biens du monastère perdus ou aliénés dès 1807, il lui assigna une rente annuelle de *15307 ducats, 89*, soit 65057 fr. 53 [3]). Enfin, dans le but qu'il ne manquât rien désormais au prestige de l'Abbaye restaurée, les archives de Cava furent déclarées *Section des Grandes Archives de Naples* [4]).

Tous les soins de l'abbé *Mazzacane* furent dès lors employés à extirper les derniers restes des désordres, qu'une suppression de dix années avait fait se propager, à rappeler dans le monastère les religieux que le malheur des temps en avait éloignés, à faire refleurir la règle de S. Benoît et les bonnes études. Il eut la douce consolation de réussir. Il était d'ailleurs puissamment aidé dans cette œuvre de restauration par les vénérables Pères dont avons parlé plus haut et par quelques autres, comme D. Ferdinand *Villani*, D Pierre *Del Pezzo*, D. Alfère *Stendardo*, D. Constable *Marincola*, etc. N'oublions point non plus quelques bons *Frères convers*, comme *Fra Filippo*, *Fra Mauro*, *Fra Placido*, *Fra Domenico* [5]), qui rivalisaient alors d'ardeur avec les *Pères* pour rendre à la maison de S. Alfère son ancien lustre.

Les bons religieux de Cava furent un moment encore vivement émus par les troubles politiques de 1820 et surtout, en 1821, à la vue des travaux militaires que l'on faisait alors à Cava, pour y former une des trois principales lignes de défense contre les Autrichiens. — Ils

1) Voy. le *Diction. Cancellar. Caven.* MS. tm. II. f. ultimo.

2) *Atti emanati dopo il concordato del 1818.* Part. II. p. 42. Nap. 1830, in-4°.

3) *Op. cit.* p. 47.

4) TRINCHERA, *Gli Archivi Napolit.* p. 138, Nap. 1872.

5) J'aime à rappeler ici, d'une façon toute particulière, le nom de *Fra Domenico*, — dans le monde *Nicolas Vuoto*, né à Morano, en Calabre, en 1793, — de ce bon et vénérable vieillard, qui, lors de ma première visite à l'abbaye de la Sainte-Trinité en Octobre 1869, me reçut d'une manière si affectueuse, et qui, durant près de cinq ans, à été, pour moi, à Cava, un ami sincère et dévoué. Ce bon et cher *Frère convers*, pendant sa longue vie, a rendu à son Ordre et surtout à l'hospice du Mont-

ramenaient le vieux Ferdinand IV dans le royaume de Naples qui n'en voulait plus. — Mais ils en furent quittes pour la peur [1]).

Peu après (Déc. 1821), les archives de l' Abbaye furent visitées par le fameux jurisconsulte allemand *Frédéric* *Blûhme*, qui y fit quelques études et nota un grand nombre de particularités [2]), dont surent profiter, peu après d'autres savants. Parmi ceux-ci, nous devons mentionner *Georges-Henri* *Pertz*, l' archiviste du roi de Hannovre et l' auteur de la grande collection des *Monuments historiques d' Allemagne*, que nous avons si souvent citée jusqu' ici [3]). *Pertz*, ainsi que *Blûhme*, fut reçu dans l' abbaye de Cava (Août 1822) par les vénérables religieux et surtout par Dom Louis *Marincola*, alors archiviste, avec une bienveillance, une « *humanité* », dont il aimait à se rappeler 46 ans après. Il étudia et transcrivit, avec le plus grand soin, les précieuses notes dont sont surchargées les marges du manuscrit du vénérable Bède: *De Temporibus* [4]); il copia également, en entier,

Cenis et à l'abbaye de Cava, de grands services, comme *portier, surveillant de la dispense, domestique de l'Abbé, etc.*, services qui, tout humbles qu' ils sont, n' en ont cependant que plus de mérite. *Fra Domenico* vit encore aujourd'hui (1876), près d'un de ses neveux, à Naples, où, depuis quelques mois, le besoin et les infirmités l' ont obligé de se retirer.

1) COLLETTA, *Ist. cit.* lib. IX. p. 400; NOTARG. *Memor.* p. 65.

2) Voy BLUHME, *Iter Italicum*, IV. 65. Halle. 1836. — J'observerai que dans l'*Album des Visiteurs* de Cava, on lit l'autographe suivant: *Federigo Bluhme, Dottore di leggi, d'Amburgo, Dottore leggente dell'Università di Gottinga, 14 Decembre 1821.*

3) Cet admirable travail fut offert par l' auteur en don au R.me P. Abbé *Tosti*, qui en Déc. 1874, voulut bien au Mont-Cassin me permettre de le consulter longuement.

4) *Afin le donner au lecteur une idée de l'importance de ces notes, publiées par* Pertz, *sous le titre d'* Annales Cavenses, *je rapporterai ici, en entier, la* Préface *érudite qu' il leur consacre*: « Extat in monasterio *Santissima Trinità della Cava*, in latere montis amoenissimi, prope Salernum et Amalfim sito, codex membranaceus permagnus, saeculo undecimo littera Langobardica exaratus, qui inter alia cyclos paschales ab a. 534 usque ad a. 1082, et inde ad annum 1538 usque continuatos continet. Margini notae historicae manibus saeculi undecimi medii et sequentium, charactere ut plurimum Langobardico, inde ab anno 1209 Romano intercurrente, adscriptae sunt, quas ab imperito quodam homine exceptas *Muratorius* Tomo SS. Ital. VII. p. 917. typis mandavit. Cuius editionem, cum mense Augusto anni 1822 in ipso monasterio positus et a viris reverendis, quos inter illustrissimum *D. Luigi Marincola* tabulario ditissimo et bibliothecae praefectum nominare juvat, summa cum humanitate habitus, cum authentico ipso conferrem, tot et tanta in eo vitia deprehendi, ut alia prorsus operis editione opus esse intelligerem; quam hic demum preponere licet. Opus est bipartitum. Quae annum 1304 praecedunt, aut ex diversis regum Langobardorum, Beneventi, Salerni et Capuae principum, imperatorum Graecorum, Sarracenorum, quales in Monasterii Casinensis membranis extant, catalogis rudi arte confecta, aut, quod po-

le fameux *Code des lois Lombardes*; enfin il fit de très-nombreux extraits des anciens documents des archives de l'Abbaye [1]).

Deux années après (1824), le fameux *Angelo Maï*, alors Bibliothécaire du Vatican et plus tard Cardinal, fit de son côté, à Cava, des recherches, qui le conduisirent à la découverte d'un *palimpseste* du IVe siècle, contenant des matières purement ecclésiastiques [2]).

L'abbé *Mazzacane* cependant s'occupait, lui-aussi, de divers travaux littéraires. Ainsi il fit une traduction des *Martyrs* de Châteaubriant, qu'il ne publia point toutefois, cela ayant été fait contemporainement par d'autres. Il composa ensuite un traité, « remarquable par les idées philosophiques qui le remplissent, » intitulé: *De la fin de l'homme*. Il écrivit encore des *Observations sur divers mots italiens comparés à d'autres du dialecte napolitain* [3]). L'abbé *Mazzacane* se flatta même un moment de pouvoir faire, en latin, une *Histoire de*

tius crediderim, ex antiquiori quodam cyclorum codice excepta sunt, omissis scilicet notitiis compluribus, quas in annalibus Cavensibus brevioribus et in annalibus Casinensibus hodieque legimus. Reliqua per singulos annos adscripta, multo maioris habenda sunt. Nec tamen aliquotiens factum negaverim ut notae aliquo iam temporis spatio elapso, aut in margine aliis notitiis referta exaratae a vera temporum computatione paulipser recedant, nonnumquam etiam quae duobus annis contigerant una serie referantur. Anni initium annis 1075 et 1294 in ipso Natali Domini ponitur ; anno 1066 et aliis, secundum calculum Salernitanum, inde mense Martio numerus communi maior scribitur. » (*Mon. German.* III, 185.) — *Ailleurs* (Op. cit. XVIIII 303), PERTZ *fait un tel cas du texte des* Annales de Cava, *qu'il pense que les* Annales Cassiniennes sont *en partie dérivées de lui*. — *La publication de* PERTZ, *comme celle de* MURATORI, ne s'étend pas au-delà da 1315. Grâce à la copie faite par VENEREO, vers 1620, avant l'époque où plusieurs des notes postérieures furent raturées et effacées, copie que j'ai eu l'avantage de consulter, les *Annales de Cava* peuvent aujourd'hui s'étendre au moins jusqu'en 1507 (Voy. les notes des pag. 186. 207. 208. 232. 287. etc).

1) « Monasterium Cavense prope Salernum situm, chartarum Langobardicarum ditissimum, anno 1822, mense Augusto a me inhabitatum, praeter *Annales Cavenses* et *Legum Langobardorum Codicem* eximium, chartas evolvendas obtulit, quarum aliquas integras, reliquarum a D. Salvatore de Blasio, tabularii illius praeposito, excerpta legum Langobardorum editioni illustrandae exscripsi. Totum hunc apparatum, praeter Annales, a memetipso *Scriptorum* tomo tertio editos, a me *Bluhmius*, a Bluhmio *Merkelius* accepit ; et collatio codicis editioni Edicti inserviit, sed excerpta Blasiana post Merkelii obitum frustra quaesita, fortasse inter chartas Merkelii relictas et inaccessas latent, et rei nostrae atque historiae iuris Langobardici per medium aevum detrimento hodieque desiderantur » (PERTZ, *Monum. Germ.* tm. IV. Legum. p. VIII. Hannov. 1868, in-f°.).

2) BLUHME, *Iter. Ital.* IV. p. 67. — Dans ses *Collectanea* le cardinal *Maï* a publié pour la première fois une *Cosmographie* extraite du MS. n° 3. *Beda*, etc.

3) VILLAROSA, *Ritrat. poet.* p. 131 ; TARSIA. *Lett. di div. uom. ill.* p. 240.

l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Cava, comme l'y exhortait vivement son intime ami, le Marquis *De Villarosa*. Il lut, dans ce but, l'*Histoire romaine* de Tite Live. Mais l'âge, les souffrances le détournèrent malheureusement d'exécuter un projet, dont, certes, il se fut acquitté mieux qu'aucun autre [1]).

Après avoir fait une dernière fois la visite générale de son diocèse (1823), *Mazzacane* se rendit à l'assemblée de Pérouse, qui réunit, en Octobre 1824, « *la fleur de l'ordre cassinien*, » et là, il renonça à la lourde charge d'abbé ordinaire qu'il portait, depuis près d'un quart de siècle (1801-24). Il ne cessa point, au reste, de faire du bien à son cher monastère de Cava. Quoique affaibli par l'âge et les infirmités, il employa le restant de ses forces à enseigner, durant plusieurs années, la théologie à quelques novices de son ordre et à quelques clercs du diocèse de la Sainte-Trinité. Il mourut enfin à Cava, le 15 Mai 1830, regretté de tous ceux qui le connaissaient. Le Marquis *De Villarosa*, « qui depuis bien des années avait retiré de grands avantages de son commerce gai et instructif, » outre une *Notice biographique de Mazzacane*, que nous avons souvent mise à profit, nous a laissé, sur son compte, les vers suivants, où il fait parler *Mazzacane* lui-même:

Là, dove Alferio, su di alpestre monte
Fondar gli piacque solitario ostello,
Del Santo Anicio l'orme egregie e conte
Seguii, prendendo sue virtù a modello.
Non vissi in ozio; fur mie voglie pronte
Di Natura scoprir il raro, e' l bello,
E di matèsi ancor; ma il mio pensiero
Rivolsi sempre all' Immutabil Vero [2]).

[1]) « . . . . Questo buono infaticabile Archivista si fa un pregio di avervi servito; così potesse egli scrivere la Storia di questo Monistero, giacchè per me riesce impossibile. Io me ne lusingai quando me ne faceste la proposizione; anzi vi dirò che designando di scriverla latinamente mi lessi la Storia Romana di Livio, il più elegante scrittore latino: ma fin da quel tempo, benchè non fossi malato, mi ricordai del precetto d'Orazio: *Sumite materiam*, etc. Ora poi che l'età ed i miei cronici mali mi presentano così vicina la morte, come intraprenderei un lavoro di molti anni e di moltissima fatica? *Non eadem est aetas, non mens*. I mali, e soprattutto i dolori, al dir di Lucrezio, *mentem turbare solent corpore in ipso*. Bello sarebbe ed a me sommamente onorevole, ed al mio Monistero sommamente utile, un simile lavoro; ma non è sperabile da un vecchio tanto acciaccato. » (*Lett. di Mazzacane à Villarosa*, 31 Août 1828. ap. TARSIA, op. cit. p. 247-248).

[2]) VILLAROSA, *Ritratti poetici*, p. 41.

Douze années environ après la mort de l'illustre Abbé, les religieux de Cava pénétrés de reconnaissance envers ce grand cœur, auquel ils devaient presque uniquement la résurrection de leur monastère, firent faire, par *Therner*, le portrait qui existe actuellement de *Mazzacane*, dans les appartements abbatiaux (1842). On y ajouta une belle inscription composé par Dom Onuphre *Granata*, alors chancelier de la Congrégation Cassinienne, qui résume admirablement la vie et les vertus de cet abbé restaurateur. Comme cette inscription est inédite et que d'ailleurs elle sera bientôt illisible, par suite de l'altération des couleurs, nous la reproduisons ici, afin d' en conserver le souvenir:

CAROLO.MAZZACANE
ABBATI.MONASTERII.CAVENSIS.NULLIUS.DIOECESIS
PRAESULI.AMPLISSIMO
UNA.ET.ALTERA.VICE.CONGREGATIONIS.CASINENSIS
DEFINITORI.ATQUE.VISITATORI.VIGILANTISSIMO
DE.PATRIA.DE.REPUBLICA.DE.PRINCIPE
BENEMERITISSIMO
LITTERARUM.SCIENTIARUMQUE.EXIMIO.CULTORI
AEQUE.AC.MAGISTRO
MANTUAE.PATAVII.PANORMI.CAVAE
THEOLOGIAE.PHILOSOPHIAE.MATHESEOSQUE.LECTORI.EXCULTISSIMO
IN.NEAPOLITANO.ATHENEO.PHYSICES.PROFESSORI
PERCELEBRIS.CAVENSIS.HUIUS.TABULARII.PRAEFECTO.ET.CUSTODI
MONACHI.SODALES.UT.VIRI.TANTI.NON.PERIRET.MEMORIA
ORE.UNO.HANC.VOLUÊRE.DEPICTAM.EFFIGIEM
ANNO.MDCCCXLII
VIXIT.LXX.ANNOS.ET.AMPLIUS
DECESSIT.DIE.XV.MAII.MDCCCXXX
LUCTU.PUBLICO.PROSEQUUTUS

CHAPITRE II.

PROSPÉRITÉ NOUVELLE.

1824-1834.

I. — L' abbé *De A m a t o*. — Ses infirmités et ses mérites. — Ferdinand *Caputo* et Alfère *Toraldo*. — Religieux nouveaux. — L' aveugle et son *Benedictus*. — II. L' abbé *B o v i o*. — Son caractère. — Il est nommé président de la Congrégation Cassinienne — Abolition du *Pachalat de Salerne*. — *Fra Luigi*. — Dom *Bovio*, évêque de Melfi. — III. L'abbé *V i l l a r a u t*.— Prospérité du monastère.—Restaurations nombreuses. — La villa de S. Dominique. - Divers religieux Siciliens sont appelés à Cava. — Dom Ignace *Rossi*. — L' *Index chronologique des parchemins*. — Nouvelle organisation des archives de Cava. — *Fac-simile* d' une Bible du VIII. siècle. — Grégoire XVI et l' abbé du Mont-Cenis. — *De Corné* et *Le Catalogue de la Bibliothèque*. — Une fresque de *Morani*.

Pendant dix ans, l' abbaye de Cava fut gouvernée par trois abbé, remarquables: *De Amato*, *Bovio*, et *Villaraut*. Ils continuèrent l' œuvre de restauration, si bien commencée par l' infatigable *Mazzacane*, dont les bons conseils ne leur firent, du reste, jamais défaut.

I. — L' abbé Jules-Marie *De A m a t o* (1824-28) appartenait à une illustre et riche famille de Tarente. Il avait fait sa profession religieuse à Cava, en 1764, et dès lors il avait rempli successivement les emplois divers de maître des novices, de cellérier, de prieur claustral et d' abbé, au Mont-Cassin et à Cava, à Averse et à Naples. Bien qu' il fut chargé d'ans et affligé par de graves infirmités, telles que la privation de la vue et d' une grande partie de l'ouïe, le chapitre général de l'Ordre, réuni, en Octobre 1824, à Pérouse, tenant compte de ses vertus et de ses mérites éminents, crut pouvoir le nommer au poste que la renonciation de *Mazzacane* laissait vacant. Le vénérable vieillard accepta courageusement, et durant trois ans, il s'efforça de faire prospérer, autant que le permettait l' état renaissant du monastère, l' observance, l'administration, les études et même les lettres. Son affabilité lui applanissait la voie: il accueillait toutes les personnes qui l'approchaient avec une extrême bonté; mais il se traitait lui-même avec austérité; aussi l'aimait-on comme un père. Son zèle pour les intérêts de son abbaye n' était pas moindre. Ainsi, en 1825, il refusa énergiquement de payer à la Congrégation Cassinienne les redevances qu'elle recevait annuellement, avant la suppression de 1807, et cela, parce que, lors de la restauration de 1818, le monastère de Cava comme

celui du Mont-Cassin, avait reçu « *une dotation exempte de toute sorte de grosses charges* ».

La mort cependant faisait des vides parmi les quelques religieux, restes d'un autre âge, qui avaient survécu à la suppression décennale. Le 21 Mai 1827, succomba, à l' âgé de 84 ans. D. Ferdinand *Caputo*, qui avait rendu des services, comme vicaire général et comme prieur du monastère. Le 21 Janvier 1828, ce fut le tour du docte D. Alfère *Toraldo*, qui avait été longtemps professeur de philosophie, prieur, et qui, en mourant, était chargé du modeste emploi de cellérier, où cependant, « à cause de la pénurie d'autres sujets, il avait été très-utile » [1]).

Afin de combler ces vides, l'abbé *De Amato* fit, de grands efforts pour seconder les vocations à l' état religieux, et c' est par ses conseils que l' illustre *Mazzacane*, comme nous l' avons vu, se mit alors à instruire dans les sciences ecclésiastiques les novices de Cava. Aussi eut-il la consolation de voir Dom Anselme *Fava*,.d'Amanthée (1828), et Dom Isidore *Del Tufo*, d'Averse (1829), embrasser la vie monastique.

Toutefois, malgré son désir de faire le bien, les infirmités dont il souffrait, empêchaient *De Amato* de remplir certaines fonctions inhérentes à sa dignité, d' administrer le sacrement de confirmation, par exemple. En 1828, il renonça donc volontairement au gouvernement de l'Abbaye et ne s'occupa plus que d'œuvres de piété. Quelquefois il sortait du monastère appuyé sur le bras de son domestique, afin de faire une courte promenade : « Il était alors, plus que jamais, l' objet de la vénération générale. » Il mourut enfin, le 29 Mars 1840, âgé de plus de 93 ans, « *en chantant le* Benedictus *sur le septième ton* » [2]).

II. — Dom Louis Bovio, de *Bitonto*, le successenr de *De Amato*, avait déjà donné, comme abbé du Mont-Cassin (1821-28), des preuves de son habileté administrative, de son économie bien entendue, de son caractère ferme et résolu. « C'était un homme grand, sec, d'une volonté arrêtée, d' une activité dévorante, qui était partout, qui surveillait tout. » Voilà qui explique pourquoi *Bovio*, tout en étant abbé de Cava, fut également nommé *Président de la Congrégation Cassinienne* (1828-29).

A peine arrivé à Cava, l'abbé *Bovio* s'occupa de corriger quelques abus que les infirmités de *De Amato*, malgré lui, avaient laissé se produire; il introduisit un ordre admirable dans l'intérieur du monastère; rétablit l'usage de chanter, chaque jour, solennellement la messe, comme cela se pratiquait avant 1807 ; fit refleurir, dans son séminaire

[1]) *Libro de' morti*, n° 3. MS. an. cit.

[2]) *Bulletin mortuaire. — Récit des religieux contempoi ains*. etc.

diocésain, l'amour des études sérieuses, allant souvent s'enquérir des progrès des élèves et les aiguillonnant par les paroles de feu qu'il savait leur dire. Jusque-là le monastère avait entretenu à Salerne un cellérier particulier, qui occasionnait de grosses dépenses. *Bovio* supprima cette charge onéreuse, qu' il appelait *Le pachalik de Salerne*. Souvent, à l' insu de tous, il visitait les dispenses, la cuisine, le réfectoire, pour savoir si tout y était en ordre: « *Sans réfectoire*, disait-il, *point d'observance*. » Quelquefois il allait frapper à la porte de la cellule de ses religieux, avec lesquels il aimait beaucoup à converser, et à la question usuelle en Italie : « *Chi va là* ? » l' abbé *Bovio* répondait avec autant d' humilité que d' esprit : « *Fra Luigi*, » *Frère Louis !...*

Il y avait à peine deux ans que Dom Louis *Bovio* était à Cava, lorsque la réputation extraordinaire dont il jouissait, l' amour dont il était entouré, le bien que partout il opérait, décidèrent le roi de Naples, François Ier, à le présenter au Saint-Siége comme évêque de *Melfi*, en Basilicate. Le pape Léon XII, qui, de son côté, l'estimait beaucoup, s' empressa de ratifier ce choix, et dès lors (1829), Mgr *Bovio* gouverna l' église de *Melfi*. Là, comme à Cava, il fit un bien considérable, et sa mort (6 Nov. 1849) y fut accompagnée d' un deuil universel [1]).

III. — Suivant les constitutions de la Congrégation Cassinienne, quand le président de la Congrégation vient à mourir, ou bien est promu à une dignité supérieure, comme celle d' évêque, le plus ancien des *Visiteurs* lui succède de droit à la présidence et peut, s' il le veut, prendre le gouvernement du monastère de son prédécesseur. C'est ce qui fit l' abbé Eugène-Marie *Villaraut*, de *Salemi*, province de Palerme.

L' abbé *Villaraut* était d' un cœur angélique et d' une piété solide et profonde, souverainement charitable et tellement sensible que ses yeux se mouillaient de larmes lorsqu' il faisait l'aumône ou quelque autre bien au prochain. Son savoir était grand aussi, surtout en théologie, mathématiques et même sciences politiques. Aussi la Cour de Naples songea-t-elle plusieurs fois à l' honorer d' un siége épiscopal; toujours elle trouva dans le modeste bénédictin une opposition bien décidée.

Durant les cinq années du gouvernement de *Villaraut* (1829-34), l'abbaye et le diocèse de la Sainte-Trinité de Cava s'élevèrent à un haut degré de prospérité. L'administration des biens du monastère, en particulier, fut beaucoup améliorée et portée à un point inconnu depuis

1) *Mat. Maj. Cav.* MS. 29. f. 309; *Alb. Cas.* p. 17; *Bul. mort.* etc.

les abbés *Palma* et *Mirano*. Aussi put-on alors restaurer les voûtes gigantesques du beau vestibule et du corridor grandiose de l'entrée du monastère, qui étaient toutes lézardées et menaçaient ruine, comme aussi les salles de la Curie abbatiale, de la Chancellerie ; refaire les immenses toitures qui les recouvrent ; construire en grande partie l'infirmerie ou *Hospice de Saint-Dominique*, situé non loin de l'Abbaye, dans une des plus riantes positions de la vallée métellienne, où les religieux, depuis la perte de l'*Obédience de Vietri*, en 1807, allaient de temps en temps se remettre de leurs fatigues et les novices, prendre leurs vacances d'automne [1]; refondre la grosse *Cloche de Sainte-Félicité* qui s' était brisée, pour la seconde fois; faire à l'orgue des adjonctions importantes, mais non suffissantes, comme nous le verrons bientôt; enrichir la Sacristie de beaux ornements et le *Trésor de l' Église* de vases précieux et travaillés avec art, etc.

Bien que *Mazzacane* et ses deux successeurs: *De Amato* et *Bovio*, eussent fait beaucoup pour rappeler dans l' Abbaye les lettres et les sciences, d' où la Révolution les avait naguère obbligées de fuir; il y avait cependant beaucoup à faire encore. *Villaraut* procéda donc à une réorganisation complète des classes du noviciat et du séminaire. Dans le but de rendre plus accessibles à tous les bienfaits de l'instruction, il commença par réduire de 60 à 50 *ducats* la pension annuelle des séminaristes. Puis, afin de se procurer de bons professeurs et aussi pour augmenter le nombre des religieux, toujours assez restreint, il appela de Sicile: Dom Placide *D'Ayala*, qui fut nommé maître des novices; Dom Remi *Bisignano*, littérateur distingué et bon helléniste, auquel furent confiés les cours d'humanité; Dom Maur *Granata*, qui fut chargé des cours d'éloquence latine et d' éloquence italienne ; Dom Onuphre *Granata*, frère du précédent, à qui fut remis tout le poids de l' administration des biens temporels, et qui reçut, en outre, le titre

[1]) Par gratitude envers leur Abbé les religieux de Cava firent placer à *San-Domenico* l' inscription suivante, que l' on peut y lire encore, et dont le R.me P. *Granata*. alors cellérier, fut l' auteur :

PRAECLARO. HVMANITATIS. AMICO
EVGENIO. MARIAE. VILLARAVT. CAVEN. COENOBII. ABBATI. ET. ORDINARIO
CONGREGATIONISQVE. BENEDICTINO. CASINENSIS. PRAESIDI
HOCCE. AEGRAE. VALETVDINIS. HOSPITIVM
RESTAVRANTI. AC. PENE. AEDIFICANTI
CAVENSES. MONACHI
IN. ANIMI. HAVD. INGRATI. PIGNVS
P. P.
AN. MDCCCXXXI.

de Chancelier de la Congrégation Cassinienne, dont l'abbé *Villaraut*, comme on l'a vu, était Président.

Mais le plus grand bienfait, croyons-nous, que ce digne prélat ait procuré à l'abbaye de Cava, c'est d'avoir su mettre à profit les talents de Dom Ignace *Rossi*, d'*Augusta*, qui était également venu de *Melitello*, en Sicile, à Cava, quelques années auparavant (1826). *Rossi* fut nommé à la fois prieur et archiviste du monastère. Les Archives de Cava, depuis quelque temps étaient très-fréquentées par les savants de toute l'Europe. Mais malgré tous les travaux faits jusqu'à ce jour, leur organisation et surtout la disposition des parchemins par ordre *topographique* laissait encore à désirer pour la facilité des recherches. Dom Ignace *Rossi* imagina, le premier, de les classer par ordre *chronologique*. Ce travailleur infatigable, passa plusieurs années de sa vie dans la *Salle paléographique*, seul, avec ses chers parchemins. « Il travaillait, en moyenne, de quinze à seize heures par jour. » Après des peines infinies, il fit, sur des feuilles volantes, le résumé de près de *quatorze mille parchemins* et achemina ainsi l'œuvre admirable et si nécessaire, qui, continuée ensuite par *De Corné*, *D'Aquino*, Dom Benoît *Cavaselice*, Dom Bernard *Gaetani*, vient d'être enfin terminée par le R.me P. abbé *Morcaldi*. L'*Index chronologique des parchemins de Cava* forme actuellement huit gros volumes manuscrits, *in-folio max°*, et présente à la fois: le nombre progressif, l'année, le mois, le jour, l'indiction, le nom et l'année du prince régnant, le genre de l'écriture, la nature du sceau, le résumé exact du parchemin, enfin l'indication de l'ancienne et de la nouvelle classification; indication qui forme une espèce de concordance entre le Dictionnaire célèbre de *Venereo* et le présent *Index* 1).

Un autre travail qui honorera toujours l'Archiviste *Rossi*, c'est l'admirable disposition, aussi simple que savante, qu'il donna aux parchemins latins par lui résumés. Il les réunit dans les 144 arches de la *Salle diplomatique*, en groupes de 120 parchemins, subdivisés en six fascicules de 20 parchemins. Chaque parchemin, roulé sur lui-même et lié par un attache, porte un gros numéro d'ordre et le numéro de l'arche où il se trouve ; le tout en relation avec l'*Index chronologique* dont nous avons parlé plus haut 2).

1) Voy. Ventimiglia, *Notiz. del Cast. dell' Abbate*, p. 57. note g. du *Glossar*. Nap. 1829. in-4°. Cf. Trinchera, *Degli Archiv. Napol.* p. 139.

2) « In earum (*arcarum*) unaquaque centum et viginti latinas membranas, ordinis et arcae numerum ferentes, et in sex fasciculos recollectas, D. Ignatius Rossi Archivista mira patientia disposuit. » Morcaldi, *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. xx viii.

N' oublions point, non plus, un autre monument de la patience et de l' habileté de *Rossi*: le *fac-simile* de la fameuse *Bible de Cava*, du VIIIe siècle 1), fait, en 1827, à la prière du Cardinal *Maï*: « Dom Ignace *Rossi*, me disait un religieux, son contemporain, passait ses journées à copier minutieusement son modèle, à reproduire les diverses écritures qu' il renferme et les ornements variés dont il est embelli. Je l' ai vu souvent, armé de grandes lunettes et de loupes grossissantes, tracer d' une main sûre et souvent engourdie par le froid, des caractères très-divers, qui me faisaient rester tout interdit, tant ils ressemblaient à ceux de l' original. Il travaillait ainsi, du matin jusqu' au soir, ne s' interrompant que pour prendre, tantôt une dragée, tantôt une châtaigne, dont ses poches étaient toujours chargées.» Le cardinal *Maï* vint exprès, une seconde fois, à Cava, pour admirer le travail de *Rossi*, et, quand il fut terminé il voulut, lui-même, l'offrir au pape Léon XII pour la Bibliothèque du Vatican. Le Pontife fut tellement transporté par l'œuvre du patient copiste, que spontanément il le nomma abbé du monastère et de l' hospice du Mont-Cenis, lui fit don des œuvres de *S. Éphrem* en trois langues 2) et de plusieurs milliers d'écus romains « *pour payer le papier qu'il avait employé.*» Le tout était accompagné des lettres les plus flatteuses 3).

Cependant, tandis que *Rossi* illustrait les Archives de Cava, un jeune novice mettait, de son côté, en ordre la *Bibliothèque* de cette abbaye. Cette bibliothèque, sans avoir l' importance des archives, offre toutefois de l' intérêt pour les ouvrages spéciaux, surtout de diplomatique, qui s'y trouvent. Dom Felix *De Corné*, qui peu après, en professant à Cava, prit le nom de Guillaume (2 Novembre 1830), en fit alors, pour la première fois, un assez bon catalogue 4), qu' il dédia à Dom Ignace *Rossi*, par l' inscription ci-après:

1) Voy., plus haut, pag. 21, surtout la note 2.

2) Six vol. in-f°. Rome, Typ. du Vatican, 1737-46. Sur chacun de ces beaux volumes, on lit ces mots: « *Ignatio De Rossi, Cassinensi decano — et SS. Trinitatis de Cava Archivario — Leo XII Pontifex Maximus. — Munificentissime dedit — Anno 1828.*» Cf. MORCALDI, *La Bibliot. Cav.* p. 5. Ed. 1872.

3) *Cenno Stor.* etc. (de D. MAUR GRANATA). in fine. Napoli. 1833, in-4°. — L' abbé *Rossi* mourut en Juillet 1837, à l' âge de 73 ans (*Bull. mort.*).

4) *Librorum qui in Cavensi Bibliotheca asservantur Index ordine alphabeticus digestus opera et studio D. Felicis De Corné. MDCCCXXIX.* MS. in-f°.

ERUDITISSIMO SCIENTIARUM LIBERALIUM ARTIUM STUDIOSISSIMO CULTORI
OMNIGENA PRAEDITO VIRTUTE
IGNATIO DE ROSSI CASINENSI MONACHO
CAVENSIS TABULARII VIGILANTISSIMO CUSTODI
HUNC QUI IN HAC PERCELEBRI ASSERVANTUR BIBLIOTHECA
LIBRORUM INDICEM
FELIX DE CORNÉ
LIBENS ULTROQUE
D. D.

Quant à l' abbé *Villaraut*, après avoir accompli diverses œuvres, fait faire par *Morani* la grande fresque qui orne l'ancien réfectoire du monastère et qui représente *Urbain II à la Pietra Santa* [1]) ; racheté l' immense étendue des montagnes boisées qui entourent l' abbaye, etc., il fut remplacé, à Cava, en 1834, par Dom Joseph *Cavaselice*, dont nous allons parler dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

CAVA ET L' AUSTRALIE.

1834-1849

I. — L' abbé *Cavaselice*. — Son passé. — Démélés peu édifiants. — Charles *Troya* à Cava. — Première publication du MS. des *Lois Lombardes*. — II. L'abbé *Marincola*. — Mort de l' archiviste *D' Aquino*. — Dom Benoît *Cavaselice* et ses beaux projets. — Lettre de *Troya* à ce sujet. — Prise de possession originale. —Le Réfectoire antique. — Aquisition de livres. —Deux manuscrits intéressants. — Le grand orgue de Cava. — *Parisi* et *Mercadante*. — Travaux divers de *Marincola*. — III. L' abbé *Candida*. —Départ de Dom *Serra* et de Dom *Salvado* pour l' Australie. — Leur succès. — Leur élévation à l' épiscopat. — La colonie bénédictino-Australienne. — Les derniers religieux du XVIIIe siècle.

I. — Dom Joseph *Cavaselice*, de Salerne (1834-40), appartenait à une ancienne famille lombarde des marquis de même nom. Il naquit en 1769 et vint, jeune encore, à Cava; il y fit sa profession en 1784, fut créé professeur de morale à l' âge de 25 ans, et maître des novices, à 28; la suppression de 1807 le trouva cellérier du monastère. Après la restauration de 1818, il continua à exercer cet emploi jusqu' en 1821, époque où il devint prieur claustral. En 1830, il fut

[1]) Voy., ci-dessus, pag. 60, la dernière partie de la note.

nommé vice-trésorier de la Congrégation Cassinienne; enfin dans le chapitre général de 1834, il devint abbé de Cava et visiteur de la province napolitaine.

Sous l'abbé *Cavaselice*, le monastère jouit des fruits de la bonne administration du gouvernement précédent. Mais il fut vivement agité par une malheureuse contestation qui s'éleva entre l'Abbé de la Sainte-Trinité et l'Évêque de Cava, touchant l'administration du sacrement de confirmation, contestation qui avait pris naissance, quelque temps auparavant (1831) à l'occasion des Mémoires historiques sur Cava de *Notargiacomo*. Pendant plus de sept années, on publia, de part et d'autre, une série d'attaques et de défenses, où la charité ne fut point toujours respectée et dont nous nous croyons parfaitement en droit de ne pas nous occuper.

Un autre fait que nous registrons, avec beaucoup plus de plaisir, c'est qu'à la même époque l'abbaye de la Sainte-Trinité et surtout ses archives étaient fréquemment visitées par *Charles* ***Troya***. Ce personnage célèbre,—qui cependant doit moins sa gloire au portefeuille de ministre qu'il eut pendant quelque temps, qu'à ses grands et savants travaux sur les Lombards,— s'était vivement épris des richesses du Moyen Age conservées à Cava; richesses qui lui furent toujours libéralement prodiguées et dont il a su si largement profiter pour élever et embellir son *Histoire d'Italie au Moyen Age*. Outre des centaines de parchemins extraits des Archives de la Sainte-Trinité, qui ont admirablement servi à documenter une des périodes les plus confuses et les moins connues de l'histoire d'Italie, ***Troya*** a encore eu l'honneur, le premier entre tous, de publier en entier le *Code des lois lombardes*, conservé à Cava, dont nous avons si souvent parlé déjà [1]).

En 1840 l'abbé *Cavaselice* fut transféré de Cava sur le siége de S. Séverin, à Naples, qu'il occupa jusqu'à sa mort (14 Avril 1844). Son air noble, ses manières aisées, ses paroles enjouées lui attachaient les cœurs. Malheureusement une certaine légéreté de caractère lui firent quelquefois commettre des erreurs.

II. — Dom Louis ***Marincola***, que nous connaissons depuis longtemps, fut, à Cava, le successeur de *Cavaselice* (1840-44). Il avait été jusque-là abbé de Ste Scholastique de *Subiaco*. A son arrivée à la Sainte-Trinité, il demanda pour prieur Dom Onuphre *Granata*: « Si vous ne me le donnez point, écrivait-il aux Pères qui formaient alors le chapitre de l'Ordre, veuillez reprendre la croix abbatiale. »

1) *Codice diplomatico Longobardo dal 568 al 774 con note historiche, osservazioni e dissertazioni di* Carlo Troya, Napoli 1852-55. VI. vol.

Le commencement de son gouvernement fut attristé par la mort de Dom Raphaël *D' Aquino*, esprit svelte et perspicace, qui, en qualité d'Archiviste, avait passé une partie de sa vie à travailler sur les parchemins de l'Abbaye et auquel, après *Rossi*, nous devons l' *Index chronologique* déjà décrit [1]. *D'Aquino* était alors abbé honoraire ou sans gouvernement (11 Août 1840).

Dom Benoît *Cavaselice*, neveu de l'Abbé de même nom, qui avait remplacé *D' Aquino*, comme archiviste de Cava, (1840-44), conçut alors le beau projet d' imprimer la *Chronique de Cava*, de *De Blasi*, et celui, bien plus beau et plus grandiose, de publier les plus importants documents lombards, normands, sarrazins et grecs, dont est si riche l' abbaye de Cave. Charles *Troya*, dans une magnifique lettre, en date de Naples, 14 Janvier 1842, exhortait vivement l'archiviste de Cava à hâter son dessein, et conseillait, pour cela, d' établir une imprimerie dans le monastère même: « Courage, lui disait-il, « courage ! Faites, en Italie, ce que la révolution a empêché les Bé« nédictins de continuer en France. . . . . Partout, en Europe, on re« cherche, avec anxiété les restes des chartes des Bénédictins. La « splendide collection que *Pertz* publie, à Hannovre, des *Monuments* « *d' Allemagne* est une preuve nouvelle que l' Histoire du Moyen-âge « n' aurait pu se commencer et ne pourrait aujourd'hui subsister sans « les archives, naguère si calomniées, des Bénédictins et surtout sans « celles du Mont-Cassin et de La Cava. Aussi bon nombre des *Monu*« *ments* de Pertz sont-ils tirés de ces deux dernières. Et j' ai le cœur « plein de joie en voyant que l'auteur rappelle, avec honneur, le nom « de votre Révérendissime abbé *Marincola*, comme ayant grandement « aidé Pertz dans ses recherches. — Sous les auspices d' un tel Abbé « vous ne manquerez point, mon cher Père Dom Benoît, de conduire « à bonne fin votre entreprise. La louage sera commune. Et, par suite, « puisse le R^{me} P. abbé *Marincola* établir, dans son Monastère, une « imprimerie pour la publication de tous les documents de Cava ! « Alors votre Abbaye de la Sainte-Trinité n' aura rien à envier à celle « de S. Blaise de la Forêt-Noire et à celle de S. Ambroise des Cister« ciens de Milan, d' où sont sortis des livres très-importants, grâce « surtout à l' abbé *Fumagalli*. — Mon respect au R^{me} P. abbé *Marin*« *cola*, et à vous, mes plus sincères et cordiaux souhaits pour le bon « succès de votre entreprise. Courage! Je vous le répète, coura-

1) Voy., ci-desus. pag. 427, et Cf., à l'*Appendice*, let. NN.

« ge!!... » [1]). — Malheureusement Dom Benoît *Cavaselice*, contrarié par quelques jaloux, tomba gravement malade, et les publications projetées furent, pour lors, différées.

L' abbé *Marincola* cependant s' appliquait à faire fleurir la discipline monastique, et, le premier, il l' observait scrupuleusement. Par exemple, au chœur, où il arrivait constamment avant les autres, « *c'était toujours lui qui entonnait, et souvent il faisait essouffler les moines, tant il prenait haut. . . .* » Son zèle à défendre les intérêts de son monastère n' était pas moindre. En voici une preuve très-originale. L' évêque de *Nocera-dei-Pagani* lui contestait une chapelle. Voulant sans doute joindre à ses droits celui de premier occupant, *Marincola* « en prit possession, en passant par une des fenêtres. . . . » Il établit, d'ailleurs, une sage économie dans les dépenses de la maison, dont, par sa sagacité, il augmenta considérablemet les revenus. L'antique *Réfectoire*, dont on avait commencé les réparations dès 1830, fut alors définitivement achevé, orné de belles boiseries et de délicates peintures, mis enfin dans l' état actuel. On en fit solennellement l'ouverture le jour de la Pentecôte de l' an 1841, en présence d' une dizaine d'abbés bénédictins, qui revenaient du chapitre général du Mont-Cassin, et d'une centaine de personnes: religieux, novices, séminaristes, etc. qui se trouvaient à cette époque dans l' Abbaye.

Dom Louis *Marincola* qui déjà avait fourni les archives de Cava des manuscrits et des parchemins de *La Padula*, l' enrichit encore d'un grand nombre de beaux ouvrages et de belles éditions, provenant, en partie de la Bibliothèque du pape Pie VII, et surtout de deux magnifiques *Petits offices de la Sainte Vierge*. Ces deux admirables manuscrits sont, l'un de l'école Flamande, et l' autre, de l' école Provençale ou française. Tous deux sont remplis d' enluminures et de miniatures du plus grand prix et de la plus parfaite délicatesse [2]).

1) On peut lire cette admirable lettre, en entier, dans le *Cod. dipl. Cav.* Synop. p. lxxvii-lxxix.

2) Le MS. *flamand* porte le n° 45, et se compose de 202 feuillets, de 12 centim. de long et de 8 seulement de large. Il commence par un calendrier en latin. Les principales miniatures représentent: l' Annonciation, la Visitation, la Naissance de J.-C., les Bergers, l'Adoration des Mages, la Circoncision, la Fuite en Egypte, l'Assomption de la Ste Vierge, J.-C. portant sa croix, la Descente du S. Esprit, David en prières, la Sépulture d' un moine, la Ste Vierge tenant l' Enfant Jésus, la Ste Vierge dans la gloire, S. Jérôme dans le désert. le martyre de S. Sébastien, S. Christophe au milieu du fleuve, etc. Ce MS. date de 1582 (Voy. ci-dessus, p. 241. n. 2). — Le MS. *provençal* porte le n° 47, et se compose de 140 feuillets, de 17 centim. de long et de 12 de large. Il commence aussi par un calendrier, mais en français, où chaque

Mais la plus belle œuvre de *Marincola*, celle qui, croyons-nous, éternisera son nom à Cava, c'est la construction du *Grand Orgue*, dont la basilique de la Sainte-Trinité est ornée et dont les religieux de cette abbaye sont, à bon droit, si fiers. — Malgré les réparations faites, en 1830, à l'orgue du XVIe siècle, ce dernier était peu digne de la réputation de la Sainte-Trinité. Comme les revenus de ce monastère étaient alors considérables, grâce surtout à l'administration éclairée de *Marincola* et de son prieur *Granata*, qui avaient su les porter de 13 à 30 mille *ducats* (de 55 250 à 127 500 fr.), on crut que le meilleur usage à faire de ces richesses était d'en employer une partie à l'embellissement de l'Abbaye. On confia donc, dès 1841, le soin de faire le nouvel orgue au chevalier *Quirico Di Gennaro*, de *Lanciano*, dans les Abruzzes. Après trois années de travail, cet artiste distingué, puissamment secondé par ses fils, termina cet admirable monument de l'art musical, qui rivalise, aujourd'hui encore, avec les plus fameuses orgues de l'Europe, soit par la variété de ses instruments, soit par le nombre infini de ces tuyaux, la beauté de ses accords et la perfection de ses sons.

Dans l'orgue de Cava, on ne compte pas moins de trois claviers, 84 registres et près de 6000 tuyaux; sans parler de divers instruments à percussion, qui ne manquent jamais d'impressionner beaucoup les oreilles du vulgaire. La dépense totale s'éleva à plus de *dix mille ducats*, environ 45 000 francs. L'inauguration de ce chef-d'œuvre eut lieu en 1844, en présence d'un concours immense de peuple, du *maestro Parisi* et du grand compositeur *Mercadante*, qui jugèrent le nouvel *Orgue de Cava* digne d'admiration sous tous les rapports. A la suite de cette appréciation flatteuse, le prieur *Onuphre Granata* composa alors l'inscription suivante qui se lit encore au-dessus du triple clavier de cet orgue monumental:

mois est orné d'une double vignette, figurant les signes du zodiaque et les travaux de la saison correspondante. Les principales miniatures représentent : le Baptême de J.-C., l'Arbre de Jessé, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, les Bergers, l'Adoration des Mages, la Circoncision, la Fuite en Égypte, le Couronnement de la Ste Vierge Suzanne au bain, le Crucifiement, la Descente du S. Esprit, la Résurrection de Lazare, la Ste Trinité, S. Michel luttant contre le démon, S. Jean-Baptiste, Ste Anne, Ste Marie-Madeleine, Ste Marguerite portée sur un poisson, Ste Catherine, etc. Ce MS., qui semble appartenir à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle, se termine par diverses prières : une *oraison très-dévote à la Vierge Marie*, une *antienne à notre dame*, une *oraison à madame S. Genevievse*, enfin une autre *oraison à Mons. S. Benoist*, prières qui sont toutefois d'une autre main.

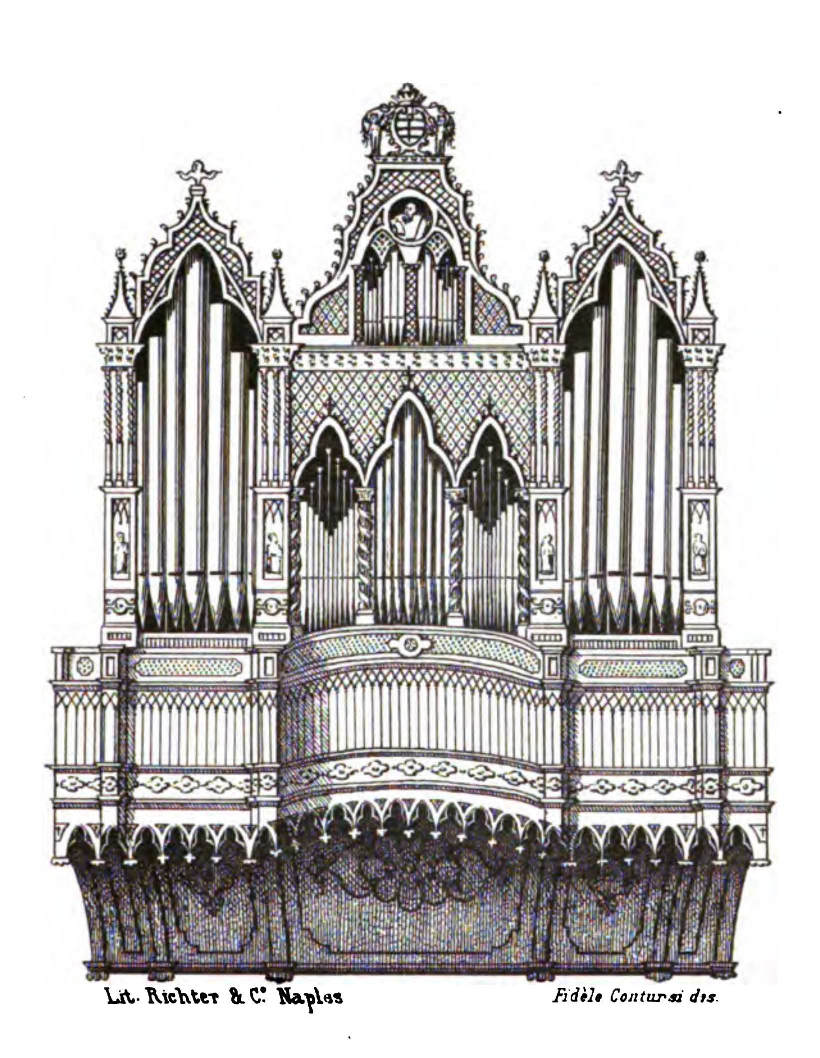
HOCCE. ORGANUM
MODULATIONE. INSTRUMENTORUMQUE. MUSICES. OMNIUM. IMITATIONE
PERCELEBRE. ATQUE. PRAECIPUUM.
FISTULIS. PROPE. SEX. MILLE. AUCTUM. AC. CLAVULIS. QUATUOR. SUPRA. OCTOGINTA. MODERATUM
ILLUSTRIUM. ARTIFICUM. QUIRICI. GENNARI. ET. FILIORUM. AB. ANXANO
OPERA. ET. INGENIO. REPARATUM
DELINEATIONIBUS. AB. CL. VIRO. GERMANICO. PATRELLI. DECORIUS. FACTUM.
MIRACULUM. ARTIS. UNANIMI. CONSENSU
MERITO. CONCLAMATUM
ABBAS. D.nus ALOYSIUS. MARINCOLA. ET. MONACHI. VOTI. COMPOTES
IN. UNGUEM. NUNC. ABSOLUTUM. MIRATI
ANNUM. DOMINI. MDCCCXXXXIV. TANTO OPERE. FAUSTUM
SIGNANDUM. CURARUNT 1).

D'autres travaux importants marquent encore le gouvernement de l'abbé *Marincola*, tels sont la restauration des stalles en noyer du chœur de l'Église, l'acquisition d'un grand nombre d'ornements et de vases sacrés, le renouvellement de ces immenses dallages que l'on voit dans l'*Androne* et le Séminaire, l'institution d'une pharmacie à l'usage des religieux et des indigents des villages voisins, l'installation d'un fourneau à vapeur dans la cuisine du monastère, l'embellissement de la Salle du Chapitre, dont la voûte fut alors ornée de peintures et de dorures plus brillantes que solides [2]). N'oublions pas, non plus, le soin tout particulier que *Marincola* mit à imprimer un grand élan aux études classiques, qu'une jeunesse nombreuse suivait alors dans le séminaire de l'Abbaye. Ce digne prélat ne s'arrêta, à cet égard, devant aucune dépense. Il appela à la Sainte-Trinité de nombreux et savants professeurs, destinés à suppléer les religieux occupés à d'autres travaux. Puis, chaque année, il employa des sommes considérables pour donner une grande solennité aux examens publics qui couronnaient la fin des cours ; et, pour procurer à ces examens plus d'éclat encore, il y invitait toujours l'Intendant de la province de Salerne, le Grand chapelain de la cour de Naples, le Visiteur de la Congrégation Cassinienne et même le Ministre de l'instruction publique.

1) L'*orgue de Cava* vient d'être heureusement restaurée par deux artistes distingués d'*Alvito*, en Terre-de-Labour: M. *Pierre* SARRACINI et son fils *Benoît*. Ces deux ardents travailleurs, en quelques mois (Juin-Sept. 1876), ont renouvelé presque tout le mécanisme de l'orgue, perfectionné les instruments déjà existant et ajouté aux registres anciens ***huit registres nouveaux***, à la grande satisfaction de toutes les personnes intelligentes.

2) Le tout est aujourd'hui gravement endommagé à cause de la chute d'une partie des stucs de la voûte. Le R.me abbé MORCALDI s'occupe en ce momeut de réparer ces dégâts.

Tab.VI



VUE EXTÉRIEURE DU GRAND ORGUE DE CAVA

A la fin de son gouvernement (Novembre 1844) *Marincola* fut remplacé à Cava par l'abbé *Candida*, de Lucérie. Il vécut plusieurs années encore; car sa mort n'arriva que le 21 Janvier 1851, tandis qu'il se trouvait à Naples [1]).

III. — Dom Pierre *Candida*, le nouvel abbé de Cava, était un simple et bon religieux du Mont-Cassin, qui avait naguère rendu divers services à la Sainte-Trinité en qualité de cellérier et qui, comme abbé, lui en rendit de bien plus grands encore (1844-49).

Le commencement de son administration est marqué par le départ, pour les missions d'Australie, de deux religieux de Cava, tous deux évêques aujourd'hui, à savoir Mgr Dom Joseph *Serra* et Mgr Dom Rudésinde *Salvado*. Ces deux religieux étaient d'origine espagnole et appartenaient au monastère de S. Martin, à *S. Jacques de Compostelle;* le premier était né à *Barcelone;* le second, en la petite ville de *Tudone*. Chassés de leur patrie par la révolution, ils vinrent demander un asile à l'abbaye de Cava, qui s'empressa de les recevoir dans son sein. Peu après, ils firent même partie de cette famille religieuse, à laquelle ils furent inscrits : Dom *Serra*, le 21 Décembre 1828 et Dom *Salvado*, le 25 Juillet 1830 [2]). Ils se rendirent, dès lors utiles, comme professeurs et directeurs du Séminaire diocésain. Dom *Salvado* en particulier se fit, à Cava, une grande réputation, comme musicien émérite. Quand, en 1844, le nouvel orgue fut terminé, on accourait de tous les environs, même de Naples, pour entendre les accords qu'il savait en tirer.

Cependant le zèle de ces deux grands cœurs demandait un plus vaste champ à cultiver. Il se sentaient animés de feu sacré qui embrasait les apôtres. Après en avoir obtenu l'autorisation du Dom Pierre *Candida*, leur abbé, et la bénédiction du pape Grégoire XVI, ils quittèrent l'Italie, vers la fin de 1844, se rendirent à Paris, et de là à Londres, où ils s'embarquèrent pour la colonie anglaise de la *Rivière des Cygnes*. Ils y arrivaient le 1er Janvier 1846. Comme autrefois Placide en Sicile, Maur en France, Augustin en Angleterre et Boniface en Allemagne, les deux missionnaires se mettent aussitôt à évangéliser les peuplades sauvages, les tribus anthropophages de ces régions lointaines. Les commencements cependant furent pénibles, bien pénibles. « Le pain souvent fit défaut ; comme S. Jean-Baptiste dans le désert, il fallut alors se nourrir de sauterelles. »

Enfin le succès couronna les efforts persévérants des deux bénédic-

1) *Album. Casin.*, de 1858, p. 88.
2) *Album. Casin.* cit. p. 44.

tins de Cava. Les Australiens finissent par se convertir, même en grand nombre. Peu à peu ils se dépouillent de leurs instincts féroces. Avec le baptême, ils reçoivent le germe de notre civilisation et, sous la conduite des deux bons missionnaires, ils commencent à cultiver ces immenses solitudes. Deux églises s'élèvent bientôt, de gracieuses maisonnettes se groupent tout autour et forment des villages qui sont aujourd'hui des villes florissantes [1]). En souvenir de S. Benoît et de Cava, les deux missionaires donnent à l'une de leurs églises le nom de S. Benoît du *Nouveau-Subiaco* et à l'autre, celui de Sainte-Trinité de la *Nouvelle-Nursie* [2]).

Vivement touché de ces heureux succès le souverain Pontife Pie IX, dès 1847, éleva Dom Joseph *Serra* à la sublime dignité d'évêque de *Port-Victoria* et lui confia l'administration de la ville de *Perth*, la capitale de toute la colonie de la *Rivière des Cygnes*. Deux années après, Mgr *Serra*, pour des motifs qui nous sont inconnus, renonça à son évêché. Dom Rudésinde *Salvado* fut alors désigné pour le remplacer (7 Août 1849). Le Saint Père fit plus encore : il donna à la colonie bénédictine naissante le titre d'abbaye *nullius* ou exemple de toute autre juridiction que celle de Rome. De son côté la Congrégation Cassinienne, lors du Chapitre général du Mont-Cassin, par décret du

1) Pour donner une idée des merveilles opérées en Australie par les deux bénédictins de Cava, je détache d'une lettre de Mgr *Salvado*, en date du 30 Octobre 1875, le passage où le bon évêque raconte si agréablement les progrès de ses élèves télégraphistes. La scène se passe en présence du gouverner de la *Rivière des Cygnes*: « La nostra nativa Telegrafista e diretrice della posta s' ammalò e fu obbligata a cangiar d'aria. Nel mentre, due altre native disimpegnarono quell' incarichi. Venne qui « in quell' allora il Governatore di questa colonia (l'*alter ego* della Regina Vittoria), « e ne fu altamente maravigliato nel vederle operare alla Telegrafia, avendo egli stes« so scritto vari telegrammi col unico intendimento di vederle lavorare e credere agli « occhi suoi. Mi disse essere questo il fatto più raro che avesse veduto da che si trovava « nell'Australia, e che probabilmente sarrebbero le uniche native *nere* telegrafiste fino « ad ora conosciute anche altrove. — Mel primo mio dispaccio a Londra, aggiunse, non « tralasciarò di comunicare al Ministro questo fenomeno. — Col Governatore si tro« vava la Sig[a] Governatora e vari Signori che l' accompagnavano : tutti Protestanti, e « tutti furono qui dal venerdì 8 al lunedì 11 inclusive di questo mese. Il Governatore « chiamasi Robinson. »

2) Voy. *Memorie storiche dell' Australia, particolarmente della missione benedettina di Nuova-Norcia per Monsig. D.* RUDESINDO SALVADO. *O. S. B. vescovo di Porto-Vittoria.* Napoli. 1852. in-8°. — Ce travail si intéressant contient : 1° des notions préliminaires sur l' Australie; 2° divers détails, peu connus, sur son histoire naturelle et sur les colonies anglaises qui y sont établies; 3° l'origine et les progrès de la mission *benedictino-Cavense*; 4° une étude attachante sur les Australiens. Le tout est suivi d'un *Dictionnaire des mots les plus employés par les cannibales évangelisés.*

15 Mai 1858, peu après confirmé par Pie IX, décida que la nouvelle abbaye de la *Nouvelle-Nursie* et le monastère voisin du *Nouveau-Subiaco* seraient désormais réunis à la congrégation d'Italie et qu'ils formeraient la *Province d' Australie* [1]).

Telles sont, bien en raccourci, les merveilles opérées, en peu d'années, par les deux bénédictins de Cava. En les considérant, involontairement se présente à mon esprit une inscription qu'on lisait autrefois, à Cava même, sous une statue de S. Benoît, et qui exprime, aujourd'hui, mieux que jamais, l'étendue immense des bienfaits de ses dignes enfants :

QVAERIS. HOSPES. QVIS. SIT. QVEM. STARE. VIDES
STATVRA. PROCEREM. ET. CANIS. VENERABILEM ?
EGO. EDISSERAM
EST. BENEDICTVS. ABBAS
CAETERA. TE. DOCEANT
GREGORIVS MAGNVS. HESPERIAE. ANTIPODES...... [2]).

Quant à Dom Pierre *Candida*, après avoir fait le bien à Cava, il alla mourir dans son monastère du Mont-Cassin (15 Fév. 1850). De son temps, la Sainte-Trinité perdit plusieurs bons et vénérables religieux, tels que Dom Gabriel *Morcaldi* (5 Fév. 1846), Dom Alfère *Stendardo* (27 Fév. 1846), Dom Constable *Marincola* (5 Jan. 1847), Dom Maur *Fattorosi* (28 Fév. 1849). C'étaient, pour la plupart, les derniers représentants à Cava des religieux du XVIIIe siècle.

1) *Album Casin.* cit., p. 45 et 80-85.
2) POLVERINO, *Desc. Ist. della Cava.* II. 75.

CHAPITRE IV.

ABBÉS CONTEMPORAINS.

1849-1866.

Dom Onuphre *Granata*. — Son passé. — Pie IX le désigne pour abbé de Cava. — Trois procès fameux. — Une séance orageuse. — L'indulgence plénière perpétuelle. — Améliorations diverses. — L'antique tombeau de l'apôtre S. Matthieu. — Inscription qui s'y rapporte. — Décors et peintures de la Basilique de Cava. — Travaux de *Morani*. — Bourses pour les séminaristes pauvres. — Tremblement de terre et secours. — Dom Joseph *Frisari*. — Son gouvernement éphémère. — Dom Jules *De Ruggiero*. — Son origine. — Ses emplois divers. — Les dix-huit voûtes. — Le *Théâtre Alfieri*. — Evénements de 186). — L'abbé *De Ruggiero* à Rome. — Les écoles du soir. — Continuation des décors de l'église. — Suppression de 1866.

Dans ce chapitre sont résumés les principaux événements qui ont précédé la suppression de l'Abbaye, en 1866. Ces événements se sont passés durant le gouvernement des RRmes abbés *Granata*, *Frisari* et *De Ruggiero*, tous trois actuellement vivants. Pendant mon séjour au Mont-Cassin (Nov. 1868-Oct. 1870) et à Cava (1870-76), j'ai eu le bonheur de les connaître tous, et tous, j'aime à en faire ici l'aveu, ont bien voulu avoir pour moi de délicates attentions, dont mon cœur conserve le plus doux souvenir et une vive reconnaissance.

I. — L'abbé *Onuphre Granata* (1849-58) appartient à une noble famille de Messine, originaire d'Espagne. Il a fait sa profession monastique à S. Placide de Messine, le 25 Juin 1820. Le zèle ardent qu'il a toujours montré pour le bien et les talents divers dont il est orné, lui ont fait successivement obtenir les principales dignités de l'Ordre. Ainsi, en 1830, il fut donné à l'abbé *Villaraut*, alors président de la Congrégation Cassinienne, pour chancelier; en 1834, il fut nommé maître des novices de son propre monastère de Messine; en 1840, il devint à la fois prieur, cellérier, administrateur et vicaire général de Cava, qui lui est, en grande partie, redevable de tout ce qui se fit alors d'important; en 1844, il passa, également comme prieur, au fameux monastère de Montréal, près Palerme, où il ne contribua pas peu à l'embellissement de ce monument, déjà si beau par lui-même; enfin, en 1849, Pie IX le désigna spontanément pour remplacer, à Cava, l'abbé *Candida*.

Dès lors Dom *Granata* employa ses forces et toute son activité à

faire resplendir son Abbaye « *aussi bien devant l' État qu' en face de l'Église.* » Il n' épargna dans ce but aucune fatigue.

Parmi les contestations qu' il dut soutenir pour maintenir les droits du monastère de la Sainte-Trinité et du diocèse qui en dépend, nous citerons trois causes, qui, en leur temps, firent grand bruit et qui toutes furent gagnées: l'une, contre l' évêque de *Capaccio*, au sujet de la possession d'*Agnone*, petite paroisse à quelques kilomètres de l'antique *Pestum*; l'autre, contre la curie de *Vallo-di-Lucania*, à propos de l' église de S. Pierre, près *Polla*, réouverte alors au culte; la dernière, contre l' archevêque de Salerne, qui contestait la juridiction de l' Abbaye sur la paroisse de S. Marie *de Domno* ou *delle donne*, dont l' église venait d'être restaurée, après avoir été employée, depuis plus de quarante ans, à des usages profanes [1]).

Ce qui peut donner encore une idée du zèle de l'abbé *Granata*, c' est l' ardeur avec laquelle, en 1850, il s' opposa, à Naples, dans le Palais de la Nonciature, aux projets de ceux qui voulaient démembrer le diocèse abbatial, lui enlever les paroisses de S. Pierre et de S. Trinité de *Polla* et plusieurs autres, afin d'en former, avec diverses terres sujettes aux évêques voisins, un diocèse nouveau. Rien ne put alors l'émouvoir, ni promesses, ni menaces. Aussi, après une session, qu' il appelle souvent lui-même « *orageuse* », eut-il la joie de n' avoir point laissé porter atteinte à l' héritage que lui avaient légué ses prédécesseurs.

Cette même année (1850) Dom *Granata* obtint du Souverain Pontife, en faveur de la basilique de la Sainte-Trinité, un privilége, qui, malgré de vives instances, n' avait jamais été accordé précédemment: l' *Indulgence plénière à perpétuité*, pour tous ceux qui visiteraient cette basilique, avec les dispositions convenables, un jour quelconque de l' année, à leur choix. C' est ce qui ressort du bref *Ad augendum religionis*, donné, à Rome, le 24 Septembre 1850.

Peu après, de grandes améliorations furent partout introduites, dans

1) L' église de Ste Marie *de Domno* avait été construite, avec un monastère, vers 989, par *Sichelgaïte*, femme de Jean II, dit de Lambert, prince de Salerne (983-999); L' une et l' autre furent donnés à S. Pierre Pappacarbon par Guaimar, seigneur de *Gifoni* (1091), par Gisulfe, comte *De Natione* (1094), etc., et souvent confirmés ensuite aux religieux de la Sainte-Trinité de Cava, en 1199, par exemple, par le pape Innocent III. Ste Marie *de Domno* eut longtemps ses abbés particuliers; les plus connus sont: Domnellus, 989-93; Féri, 1022; Trupoaldus, 1030-47; Jean, 1078-95; Jean, fils de Pandolfe, 1102-30; Alfan, 1041-44. Cette abbaye, sous *Maynérius*, rapportait à Cava, 93 *onces d' or*, et sous le cardinal *Jean d' Aragon*, 117 *ducats* (Voy. p. 48, 142, 270, etc. Cf. *Cod. dipl. Cav.* II. 272; DE BLASI, *Addit.* abb.).

le diocèse, comme dans l'Abbaye. Citons seulement ces quelques exemples: la création d'un collége de chanoines prébendés à *Tramutola* et à *Polla*; la reconstruction des églises paroissiales de *Roccapiemonte* et de *Casalicchio* ; et surtout la restauration de l'antique et historique sanctuaire de S. Matthieu *ad duo flumina*, près de *Casalicchio*.

Un grand intérêt se rattache à ce sanctuaire qui s'élève aujourd'hui, presque seul, sur l'emplacement désert, où, malgré le sentiment contraire, fleurit, un jour, *Elée* ou *Vélie*, la patrie des philosophes Parménide et Zénon. C'est dans cette église, que, durant plusieurs siècles, se conserva le corps de l'apôtre et évangéliste *S. Matthieu* 1). C'est de là, qu'en 954, le précieux dépôt fut transporté à Salerne 2), où, plus tard (1077), Robert Guiscard lui fit élever un magnifique temple 3) que Grégoire VII consacra solennellement en 1085 4), et qui existe encore en partie aujourd'hui. Or, tandis que l'abbé *Granata* faisait, à *Casalicchio*, une visite pastorale, on lui montra l'endroit où avait autrefois réposé le corps du saint apôtre ; ce qu'il reconnut, d'ailleurs, facilement lui-même, en observant, parmi les ruines de la primitive église, une sorte de tombeau ou *loculus*, en simple maçonnerie 5), et ce qui fut confirmé par une longue inscription, découverte peu après dans les décombres, que nous reproduisons ici:

1) *Voici un passage, d'un écrivain du XII. siècle qui le confirme pleinement* : Vir namque idem venerabilis (*S. Petrus*), cum Calabros fratres vellet invisere, ad ecclesiam beati apostoli et evangeliste Matthei, *que, in Lucano litore*, *circa vetus eius sepulcrum sita est*, declinare et missarum solempnnia celebrare proposuit ; » etc. (VENUS. *in vita S. Petri*, MS. memb. 24. f. 20).

2) « In ipsis temporibus inventum est sacratissimum corpus Beati Matthaei in Lucaniae finibus. » *Anon. Salern.* ap. PRATILL. II. 188;—« Ann. Dom. 954. Ind. 12. Hoc anno corpus B. Matthæi Apostoli translatum est apud Salernum. » *Ann. Caven.* in MS. memb. n. 3. f. 124 a t. vel. ap. MURAT. *Rer. Ital. SS.* VII. 920.—« DCCCCLIV. Ind. XII. Translatum est corpus sancti Matthæi in Salernum. » *Chron. S. Soph. Benev.* ap. PRATIL. IV. 365.—Cf. *Romual. Saler.* in an. 954; *Leon. Ostien.* in an. 954.

3) C'est ce que rappelle encore aujourd'hui l'inscription suivante:

M. A. ET EVANGELISTÆ PATRONO URBIS ROBERTUS DUX. R.
IMP. MAXIMUS TRIUMPHATOR DE ERARIO PECULIARI.

et cette autre :

A DUCE ROBERTO DONARIS APOSTOLE TEMPLO:
PRO MERITIS REGNI DONETUR IPSE SUPERNO.

4) «... Ivit (*Gregorius*) Salernum et dedicatum est ibi oratorium S. Matthæi. » *Chron. S. Soph. Benev.* loc. cit.

5) Au XVIIIe siècle, ce tombeau était encore revêtu d'une *arche en plomb*, qui n'existe plus aujourd'hui: « Sacrum corpus Beati Apostoli et Evangelistae Matthaei,

DIVVS APOSTOLVS ET EVANGELISTA MATTHAEVS IN ETHIOPHIA PRAEDICANS, JVSSV HIRTAI TYRANNI REGIS MARTYR EXSTITIT ET MONTIBVS IN PARTE SEPVLTVS, GAVINVS EQVES LVCANVS, VELIAE CIVIS, VALENTINI IMPERATORIS MILITIAE PRAEFECTVS GENERALIS, A BRITANNIA JAM EXPVGNATA, DIVI MATTHAEI APOSTOLI CORPVS HVC TRANSTVLIT, ANNO DOMINI 352. ANNO VERO CHRISTI DOMINI 412 A BARBARIS INVASIS LVCANIS, ALIISQVE PROVINCIIS PENITVS DESTRVCTIS, HABITATORIBVS MORTVIS ET FVGATIS, IGNOTVM HOC IN LOCO CASALITII CORPVS DIVI APOSTOLI ANNOS SEXCENTOS REMANSIT; DONEC, ANNO CHRISTI 1050 [1]), AB EODEM APOSTOLO PELAGIA MVLIERE, EIVSQVE FILIO ATHANASIO IN SOMMO ADMONITIS, HIC INTER VEPRES ET DIRVTA INVENITVR, A QVO JOANNES EPISCOPVS TEMPLVM SVAE CATHEDRALIS CAPVTAQVENSIS TANTO THESAVRO DITAVIT MAXIMO. SALERNI PRINCEPS GISVLPHVS SVAM IN VRBEM TOT DIVITIAS PENE CAELESTES TRIVMPHATOR INVEXIT. PLOREMVS IGITVR CVM ORBATA VELIA ET PESSVMDATO CAPVTATIO, DUM FELIX SALERNVM EXVLTAT. HINC DISCE, VIATOR, TEMPORIS VICES ET PERGE [2]).

Grâce à l' initiative de l'abbé de Cava, on se mit aussitôt à l' œuvre pour restaurer et même agrandir un monument qui rappelait tant de souvenirs ; et, peu après (1856) , tous ceux qui passaient dans la haute mer, en face des ruines de *Vélie*, pouvaient apercevoir la nouvelle église de S. Matthieu *ad duo flumina* [3]).

Les embellissements qui se firent, à cette même époque, dans l'abbaye de la Sainte-Trinité ne sont pas mois remarquables. Sans parler de la construction du *Chiericato*, destiné au logement des jeunes religieux (clercs) qui faisaient leur profession monastique avant de recevoir les ordres sacrés ; sans énumérer toutes les restaurations que subit le *Noviciat*, nous remarquerons, à la gloire de l' abbé *Granata*, que c'est par son impulsion que l'on entreprit les décors de la Basilique de Cava. Depuis sa construction, au temps de *De Palma* (1762), cette basilique « *était restée vierge de tout ornement*. » Le 21 Mars 1856, Dom *Granata* proposa à ses religieux de « *consacrer une portion des revenus de l' Abbaye aux peintures de l' Église*. » Il obtint sans peine leur assentiment. Le lendemain même les travaux préparatoires commencèrent. Au moyen de petits mines, on isola d' abord l' Église du rocher contre lequel elle était appuyée, afin de diminuer

quod loci incolae ibi in arca plumbea olim reconditum, inde sublatum, asserunt, relicta arca, quam adhuc vacuam, in rei testimonium ostendunt.» DE BLASI, *Chron*. 1054.

1) Exactement 954 (Voy. ci-dessus, p. 440, n. 2).

2) Cf. GIUS. PAESANO, *Memor. per la Chiesa Salern*. Part. I. p. 65. Nap. 1846.

3) Cette restauration mérita à l'abbé *Granata* un bref élogieux de la part de Pie IX.

l' humidité considérable qui en dérivait. L' année d'après, le chevalier Vincent *Morani* fut appelé de Rome pour en peindre à fresque les murailles et les voûtes.

Morani avait déjà donné, à Cava, des preuves de son talent. Sans compter *la Venue d' Urbain II*, dont nous avons parlé plus haut, il avait fait, en 1852, *La déposition de la Croix ;* en 1853, le beau tableau de *S. Benoît qui envoie son disciple S. Placide en Sicile* ou *La première colonie de l' ordre bénédictin* et, en 1856, *Le martyre de Ste Félicité et de ses sept enfants*. De l'agrément de tous les religieux, il se mit donc à l' œuvre en 1857. Il représenta, sur la voûte du chœur, *la Sainte Trinité se manifestant à S. Alfère*. Sur les voûtes du transept, du côté de l' Évangile, il figura l'*Ascension du Sauveur*, et du côté de l' Épître, le *Trépas de S. Benoît*. Dans la coupole, il plaça *Les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse en adoration devant le trône de l' Éternel*. Enfin sur les pendentifs et dans les lunettes, furent groupés divers sujets secondaires, tirés soit de l'Écriture Sainte, soit de l' Histoire de l' Ordre de S. Benoît.

En favorisant les arts, l'abbé Granata ne négligeait point les lettres. Il animait de ses conseils et de ses éloges les doctes travaux que Dom Bernard *Gaetani* faisait alors sur les manuscrits de la Sainte-Trinité 1) et qui se publient actuellement, en *Appendice*, à la fin de chaque volume du *Codex diplomaticus Cavensis;* il encourageait Dom Michel *Morcaldi* à terminer enfin le grand *Index chronologique des parchemins de Cava* que nous connaissons déjà; il établissait des fonds annuels pour l'achat de nouveaux livres et pour le maintien de ceux que renfermait déjà la Bibliothèque. C' est également Dom *Granata* qui institua, en faveur des populations voisines, la prédication dominicale de la Cathédrale de la Sainte-Trinité. Chaque religieux, à son tour, en devait occuper la chaire et traiter les grandes vérités de notre religion. Ainsi cependant se formèrent plusieurs Pères de Cava, en particulier le Père *Morcaldi*, dont la réputation oratoire devint telle, que la cour de Naples voulut l' avoir pour prédicateur du Carême (1859).

Mais l'instruction de la jeunesse fut surtout à cœur à Dom Onuphre *Granata*. Il cherchait par tous les moyens possibles à l' augmenter et à la varier. De là des concours fréquents entre les novices bénédictins et les séminaristes diocésains, des récompenses accordées généreusement au mérite, des examens publics, très-solennels, à la fin de l' année scolaire. De là encore la fondation de plusieurs bourses et

1) Voy., à l' *Appendice*, lett. QQ, la *Liste des Manuscrits de Cava*.

demi-bourses en faveur des séminaristes. Cette institution, faite sur les revenus de l'Abbaye et qui devait s'accroître par la générosité des fidèles, avait surtout pour but de venir en aide aux jeunes gens qui, faute de ressourses matérielles, ne peuvent cultiver les talents dont ils sont ornés (1852). Elle produisit, dès les premiers moments, les plus heureux résultats et valut à son auteur les éloges mérités du roi de Naples et du Souverain Pontife [1]).

Vers la fin de son gouvernement, l'abbé *Granata* donna encore une preuve de son habileté administrative et de sa charité. C'était l'époque des fameux tremblements de terre qui firent tant de victimes et tant de ruines en Pouille, dans la Basilicate et particulièrement dans le diocèse de l'Abbaye (1857). *Granata* songea un des premiers à réparer de si grands malheurs. On le vit recueillir lui-même à Cava l'offrande de la générosité publique. A la somme qu'il put réunir, il ajouta tout ce qui put être pris sur les revenus de son monastère. Aussi eut-il la joie d'offrir aux victimes de la terrible catastrophe près de cinquante mille francs [2]).

Nous n'en finirions plus, si nous voulions redire ici tout ce que l'on nous a raconté du bien opéré par le R^{me} abbé *Granata* et tout ce que nous-même directement avons vu et admiré en ce vénérable et bon vieillard que, pendant plusieurs années déjà, il nous a été donné d'approcher et d'aimer. Que de fois sa parole prudente et sage a conduit les âmes dans les sentiers de la vertu! Que de fois sa main s'est généreusement ouverte pour secourir l'indigence! Que de fois sa piété, sa ferveur, sa ponctualité nous ont ému et édifié! Que de fois enfin il a su animer, encourager, dans les circonstances difficiles qu'ils traversent, les quelques religieux demeurés près de la tombe de S. Alfère, à côté de laquelle ce saint vieillard veut lui-même mourir et reposer!.. Rien d'étonnant, après cela, si la *Diète Capitulaire*, réunie à Rome, en 1874, a nommé le R^{me} abbé *Granata* « Premier visiteur de la province de Sicile » [3]).

II. — Quand, en 1858, Dom *Granata* finit de gouverner l'abbaye de Cavà, il fut remplacé par le R^{me} Joseph ***Frisari***, de ***Bisceglia***,

1) Voy. *Fondazione delle Piazze franche sotto il titolo della SS^{ma} Trinità nel Seminario diocesano della Badia* nullius *di Cava*. Napoli, Stamp. del Fibreno, 1854, 24 pag. in-4°.

2) *Poche parole sulla Badia Cavense* (de D. Bernard Gaetani), p. 7. Napoli. 1861; opuscule in-8°, de 24 pag.

3) Voy. *Acta dietæ capit. ex speciali facultate S. Sedis Romæ habitæ diebus 23 Apr. et seq. an. 1874*. MS. f° 4.

en Pouille. Ce prudent et austère disciple de S. Benoît avait longtemps déjà (1841-49) gouverné l'abbaye du Mont-Cassin, à laquelle il appartient par sa profession, et aussi celle de Saint-Séverin, de Naples, (1455-58). Il ne fit malheureusement que de passer à Cava, car il n'y demeura guère plus d'un an (Juin 1858-Sept. 1859). Aussi, durant ce gouvernement éphémère, n'eut-il point le temps de laisser de profondes traces de son passage. Soit parce que l'air de Cava ne lui convenait point, soit pour d'autres motifs, l'abbé *Frisari* renonça volontairement au trône de la Sainte-Trinité et retourna sur les hauteurs du Cassin, où il continue à édifier tout ceux qui l'approchent par l'exemple des plus solides vertus.

III. Le souverain Pontife Pie IX, par son rescrit du 18 Novembre 1859, désigna directement, pour abbé de Cava, le R^me^ Dom Jules *De Ruggiero*, qui gouverne encore actuellement.

Dom Jules *De Ruggiero* est le 150e abbé de la Sainte-Trinité de Cava [1]). Il appartient à une antique famille de Salerne, d'origine normande, comme le nom de *Ruggiero* ou *Roger* le rappelle [2]). Il vint, jeune encore, à Cava, où il fit de fortes études et embrassa la vie monastique (1836). Dès lors il fut nommé, tour à tour, maître des novices, recteur du séminaire, vicaire général de l'abbé *Granata*, chancelier de la Congrégation au chapitre de Pérouse (1858), etc.

Tandis que Dom Jules *De Ruggiero* était à la tête du séminaire diocésain, dont les appartements sont situés dans la partie inférieure de l'Abbaye, il s'aperçut que les voûtes et les pilastres, sur lesquels reposent le grand corridor d'entrée et l'Église, étaient fort peu solides et pouvaient être la cause de grands désastres. En homme intelligent, de concert avec l'abbé *Granata*, il fit restaurer tous les points faibles et qui inspiraient des craintes; il surveilla ces travaux avec soin durant plusieurs années, et à la fin, « *il se trouva avoir fait renouveler en entier dix-huit grandes voûtes* . . . . » Dans un de ces vastes espaces souterrains, Dom *De Ruggiero* ménagea, pour le divertissement de

1) Voy. à l'*Appendice*, lett. RR, la *Liste chronologique des Abbés de Cava*.

2) Suivant *Beltrano* (*Salerno*, p. 175), ce serait la famille *De Ruggiero* qui aurait donné à Robert Guiscard l'emplacement où fut élevé, en 1077, le temple de S. Matthieu, dont nous avons parlé plus haut. Toujours est-il qu'on remarque dans ce temple fameux une chapelle, dite de *Sainte-Marie des Anges* (le nom même de l'église où en 954 fut déposé le corps du saint apôtre) et plus généralement *Chapelle de la famille De Ruggiero*. Sur un des riches tombeaux qui s'y trouvent, on lit ces mots: D. O. M. — RUGERIORUM — E NORMANNIS ORTÆ DUDUM PRINCIPIBUS — NUNC TEMPORIS — SALERNITANAE PATRICIAE FAMILIAE . . . . NICOLAS DE RUGERII . . . . . MDCCXXV. (Cf. STAIBANO, *Guida del duomo di Salerno*, p. 11 et 55-57.

ses séminaristes, en temps de carnaval, un local qu'il sut transformer en un joli théâtre, où les plus sveltes des jeunes gens confiés à sa sollicitude donnèrent bien souvent des représentations d'un grand succès. On nous a parlé de certaines pièces qui attiraient au *Théâtre Alfieri* la meilleure société de la ville de Cava, de Salerne et même de Naples.

Devenu abbé de son monastère, Dom Jules *De Ruggiero* témoigna beaucoup d'ardeur pour le bien; même trop, dit-on. Lors de la révolution politique qui fit passer le royaume de Naples dans les mains de Victor-Emmanuel (1860), il dut se retirer à Rome, où il resta, près de ses confrères de S. Paul hors-des-murs, durant plusieurs années, au détriment de l'abbaye et du diocèse de la Sainte-Trinité. Toutefois le mal eût été bien plus grand, sans la présence du R^me^ *Granata* qui, chassé par les événements, de son monastère de S. Placide de Messine, où il était abbé, vint, pour la quatrième fois, habiter la Cava. Ce prudent religieux sut alors maintenir parmi ses confrères le bon esprit dont ils étaient jadis animés. Aussi continua-t-on à bien faire, pendant assez longtemps. En 1860 même, on ouvrit gratuitement les classes du monastère à toute la jeunesse des environs; et plusieurs jeunes religieux, comme Dom Maur *Schiani*, Dom Benoît *Bonazzi* et Dom Silvain *De Stefano*, sous la conduite de Dom Gaétan *Foresio*, implantèrent au centre principal de la ville de Cava une *École du soir*, qui produisit de très-beaux résultats [1]). Malgré le sombre avenir qui se préparait, on ne discontinua pas même alors les décors de l'Église [2]). *Morani* ne cessa pas un seul moment d'en orner les voûtes de ses belles fresques et Ferdinand *Bonocore*, de ses brillantes dorures. On allait entreprendre la décoration de la grande nef, des bas-côtés et des piliers qui soutiennent les voûtes [3]), quand survint la suppression de 1866, qui força les religieux et les artistes à tout interrompre!...

[1]) Voy. l'opuscule cité : *Poche Parole sulla Badia Cavense*, p. 10 et suiv.

[2]) En 1861 les embellissements de l'Église avaient déjà absorbé 10 984 *ducats* 82, soit au-delà de 46 685 fr. 50: « *Grandi ristauri intrapresi fin dal 1853, e pei quali si sono erogati, fino a tutto il 1860, ducati 10 984. 82, e non si sta che al principio dell' opera.* » (Opusc. cit. *Statistica*, à la fin).

[3]) D'après l'initative de l'abbé *Granata*, on devait représenter sur ces piliers tous les papes (au moins 45) donnés à l'Église par l'ordre de S. Benoît, chacun avec le costume particulier de son époque. Ce travail devait être splendide, à en juger par l'esquisse représentant *Grégoire VII*, qui se conserve dans les appartements de l'Abbé.

CHAPITRE V.

APRÈS LA SUPPRESSION.

1866-1876

L' abbaye de Cava devient monument national. — Départ de plusieurs religieux. — Religieux demeurés à Cava. — Leurs occupations diverses. — D. Guillaume *Sanfelice* **et son collége.—D. Benoit** *Bonazzi* **et ses travaux linguistiques. — Le R**[me] **abbé** *Morcaldi* **et les gardiens du monument de Cava. — D. Isidore** *Del Tufo* **et D. Honorat** *Sansò* **— Les Catalogues de la Bibliothèque et les Index des documents en papier. — D. Silvain** *De Stefano* **et D. Maur** *Schiani*. **— Le** *Codex diplomaticus Cavensis*. **— Publications diverses du R**[me] **P.** *Morcaldi*. **— Les visiteurs de la Sainte-Trinité. — Mgr D. Jules** *De Ruggiero*. **— Son zèle. —Procès divers. — Beau rôle du Rév**[me] **abbé** *Granata*. **— Confiance et courage.**

Chacun sait que le gouvernement de Victor-Emmanuel II, par la loi du 7 Juillet 1866, a violemment supprimé les corporations religieuses d'Italie et s'est emparé de tous leurs biens [1]). L'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava n'a point fait exception à cette loi inique [2]).

Cependant, tout en dépouillant le monastère de Cava de ses riches domaines, le nouveau gouvernement ne pouvait méconnaître les services que ce monastère, depuis bientôt dix siècles, ne cesse de rendre aux sciences et à la civilisation; il ne pouvait ignorer le prix infini des trésors artistiques et surtout historiques qui sont accumulés dans ses murs; il ne pouvait se montrer totalement sourd aux pétitions ardentes qui, chaque jour, lui arrivaient de presque toutes les parties de l'Europe, en faveur d'un des plus intéressants monuments du Moyen-Age; il ne pouvait enfin oublier, lui qui prétendait ne pas toucher à l'organisation des diocèses, que le monastère de la Sainte-Trinité est le centre d'un diocèse assez important. Aussi par une nouvelle loi, en date du 7 Août 1867, décréta-t-il que l'abbaye de *Cava*, ainsi que celles du *Mont-Cassin* et de *Monte-Vergine*, serait supprimée comme maison monastique, mais conservée, comme « *Monument national*...... »

Dès lors, le R[me] P. Dom Michel *Morcaldi* reçut le titre de

1) En 1861, les revenus *bruts* de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava étaient de *19 144 ducats 65*, soit 81 364 fr. 46; et les revenus *nets*, de *10879 ducats 36*, soit 46 237 fr. 28. (*Poche parole sulla Badia Cavense*. Statist. cit.). En 1866, ces revenus étaient à peu près les mêmes.

2) Voy. les lois italiennes du 7 Juil. 1866, du 15 Août 1867, du 29 Juil 1868, etc.

Surintendant du monument de Cava dei Tirreni. Quelques religieux lui furent adjoints en qualité de *Gardiens*. Enfin une somme de *six mille fr.* environ fut assignée pour l'entretien du *monument* et pour subvenir aux besoins des personnes préposées à sa conservation.

Ces diverses lois et surtout la liberté que le Souverain Pontife accorda aux membres des divers ordres supprimés déterminèrent, alors au peu après, plusieurs religieux à abandonner la Sainte-Trinité de Cava. Dom Urbain *Foresio*, qui avait professé en 1840, retourna à Tarente, sa patrie; Dom Gaétan *Foresio*, son cousin, alla habiter la *Villa di San Domenico* que le municipe de *Vietri-sul-mare*, qui en était devenu possesseur, mit à sa disposition pour y fonder une École d'agriculture; Dom Hildebrand *Milano*, se rendit à Naples; Dom Pierre *De Rizo* et son frère, Dom Antoine, se retirèrent à *Catanzaro*, le lieu de leur naissance [1]; Dom Bernard *Gaetani d'Aragona*, interrompant, pour un moment, ses études sur les manuscrits de Cava, alla demander un asile à sa famille qui habite *Gaëte* [2]; Dom Anselme *Fava*, naguère abbé de S. Séverin de Naples (1850-55 et 1858-60) se fixa définitivement à Naples même [3], etc.

Toutefois le plus grand nombre des bénédictins de Cava ne voulurent point, malgré l'orage, abandonner le tombeau de S. Alfère. Ils résolurent courageusement de persévérer dans l'esprit de leur vocation et de servir Dieu et leur pays, au lieu même où ils avaient solennellement juré de le faire. Et ces bons religieux, chacun selon ses forces, continuent encore aujourd'hui à prier, à instruire la jeunesse, à doter les lettres et les sciences de travaux dignes des fils de S. Benoît !....

Dès 1866, par les conseils du R^me^ *Granata* et sous l'impulsion de son Abbé, le R. P. Dom Guillaume *Sanfelice*, de l'illustre et historique famille de ce nom, s'occupa de la fondation d'un collége laïque dans le noviciat désert du monastère. Le projet du P. *Sanfelice*, appuyé des délibérations du conseil communal de la ville de *Cava-dei-Tirreni* et de l'approbation de la préfecture de Salerne, fut favorablement accueilli par le Ministre de l'Instruction Publique d'Italie; et le *Collége de la Sainte-Trinité de Cava*, à la grande satisfaction du public, s'ouvrit en Novembre 1866. La plupart des anciens novices, échangeant le costume bénédictin pour un charmant petit uniforme [4],

1) Actuellement Dom Antoine *De Riso* est prieur et curé de la Basilique de S. Paul hors de Rome.

2) Ce docte religieux, en 1874, à été créé abbé de S. Pierre de Pérouse.

3) C'est là que la mort l'a surpris le 25 Avril 1874.

4) Ce costume, les jours ordinaires, se compose d'un pantalon gris, d'une blouse de

formèrent le germe de la nouvelle institution. Grâce aux talents et au zèle du directeur *Sanfelice* et des professeurs distingués dont il sut s'entourer [1]) le nombre des collégiens arriva, en peu de temps, à près de 50, qui, tous, appartiennent aux meilleures familles de Naples, de Salerne et des régions méridionales de l'Italie. Les succès qu'obtinrent les élèves du collége de Cava, lors des examens publics gouvernementaux, méritèrent bien souvent au P. *Sanfelice* les éloges les plus flatteurs; ils portèrent même la municipalité de *Cava-dei-Tirreni* et le conseil scolaire de Salerne à faire, auprès du Ministre de l' Instruction Publique, des instances réitérées pour obtenir à ce collége le *pareggiamento* ou la faculté de pouvoir donner des *certificats d'études*, comme les autres colléges du gouvernement; mais jusqu'ici on n'a pu obtenir cet avantage. De son côté, le Souverain-Pontife encouragea et bénit bien souvent les efforts du digne religieux bénédictin, comme en font foi les autographes que Sa Sainteté, cinq ou six fois, a bien voulu lui accorder [2]). Puisse le *Collége de la Sainte-Trinité de Cava*, béni tant de fois et entouré de tant de sympathies différentes, produire, de plus en plus, des fruits abondants de science et de vertu !

Parmi les religieux qui s' occupent encore, à Cava, de l' instruction de la jeunesse, nous mentionnerons, en outre, Dom Benoît *Bonazzi*, de *Barlette*, l'un des plus ardents champions de la restauration des études classiques en Italie. Ce jeune bénédictin, qui dirige actuellement, avec succès, le *Séminaire diocésain de la Sainte-Trinité*, est connu par un grand nombre d'ouvrages, plus au moins importants; tels sont: 1.° *L' enseignement du grec en Italie et la grammaire* de *G. Curtius*, (Naples, 1869, 80 pag. in-16), qui contribua beaucoup au réveil des fortes études et à l'introduction des méthodes rationnelles dans l' enseignement du grec; 2.° les *Lectures grecques progressives, à l' usage des Gymnases et des Lycées* (Naples, 1869, 60 pag. in-16), qui contient un recueil de morceaux grecs pour les commençants; 3° Un *Cours d' analyse grammatico-radicale comparée, pour servir d' application à la grammaire de Curtius* (Naples, 1870 et 1872, deux vol. in-8°, de 125 pages chacun), travail qui fut récom-

même couleur et d' une casquette en drap noir, avec galon d' argent et monogramme du collége sur le devant. Les jours de fête, le costume est le même, mais en drap noir fin, avec des lacets bleus sur la poitrine et les manches. Une ceinture, avec fermoir en argent, complète l' uniforme dans les deux cas.

1) Entre autres, nous, citerons M. *Delli Franci*, actuellement professeur au collége militaire de l' *Anunziatella*, à Naples.

2) Le 13 Avr. 1868, le 14 Fév. et le 29 Mars 1870, le 6 Déc. 1875, etc.

pensé par le septième congrès pédagogique d'Italie, approuvé par les conseils provinciaux scolaires de Naples et de Salerne, etc.; 4° un *Lexique radical comparé* (Naples. 1872, 100 pag. in-8°), qui n'est que l'avant-coureur d'un grand *Dictionnaire radical grec-italien et italien-grec*, où chaque racine sera suivie de tous les mots qu'elle forme. — Ces divers ouvrages ont mérité à leur auteur les encouragements des premiers philologues modernes, de *Curtius*, en particulier, et le titre de professeur aggrégé de l'Université de Naples.

Mais ce qu'il nous importe bien plus de constater ici, ce sont les travaux de longue haleine que les *Gardiens du monument de l'ex-abbaye de Cava* ont accompli, ces dernières années surtout, dans les Archives. Sous la direction intelligente du Rme Dom Michel *Morcaldi*, plusieurs d'entre eux, tels que Dom Isidore *Del Tufo*, Dom Honorat *Sansò*, Dom Silvain *de Stefano* et Dom Maur *Schiani*, dans un laps de temps relativemennt restreint, ont accompli des merveilles.

D'abord Dom Isidore *Del Tufo* et surtout Dom Honorat *Sansò* ont fait, avec soin, un triple *Catalogue de tous les ouvrages contenus dans la Bibliothèque de Cava*. Le catalogue *bibliographique* indique le numero progressif de chaque ouvrage, sa date, son titre, le nom de son auteur, celui de l'éditeur, le nombre des volumes, l'endroit où il se trouve dans la Bibiothèque; avec diverses observations sur son état de conservation, son mérite, etc. (1868-69). Le catalogue *nominal*, afin de faciliter les recherches, contient, par ordre alphabétique, le nom de chaque auteur et le titre de ses ouvrages; il est en harmonie avec le premier catalogue (1870). Le catalogue *réel* ou par ordre de matières est disposé de façon que chaque branche de la science est suivie de l'indication de tous les ouvrages de la Bibliothèque qui s'en occupent (1871)[1]. — Actuellement Dom Honorat *Sansò* travaille à la compilation du *Catalogue topographique de tous les documents en papier qui existent dans les Archives de Cava*. Ce catalogue, aussi intéressant que nécessaire pour pouvoir faire des recherches, n'avait jamais été entrepris jusqu'ici; il est maintenant fort avancé, et tout nous porte à croire que dans peu d'années, grâce à la constance du Père *Sansò*, les savants pourront profiter des précieux documents en papier de Cava, tout à fait inexplorés et qui s'élèvent, dit-on, au delà de quarante mille.

Cependant Dom Silvain *De Stefano*[2]) et Dom Maur *Schia-*

1) Ces ouvrages au nombre de 2900 forment un total de 5190 volumes.

2) Le R. P. *De Stefano*, si célèbre par ses connaissances paléographiques, l'esten-

ni, de concert avec le R^{me} P. Abbé Dom Michel ***Morcaldi***, lisent et transcrivent, avec une patience et une exactitude qui ne pourront jamais être assez admirées, les précieux parchemins du Moyen-Age, dont les originaux sont confiés à leur garde, et les publient ensuite sous le nom, aujourd'hui célèbre, de *Codex diplomaticus Cavensis*. La publication complète des parchemins de l'Abbaye de Cava, suivant l'expression si juste du Rév^{me} abbé *Granata*, réalise les désirs des siècles passés. Depuis *Muratori* jusqu'à *Blühme*, il n'est pas un savant en Europe qui n'ait appelé de ses vœux le jour où tant de monuments précieux pourraient voir le jour. S'il fallait, d'ailleurs une nouvelle preuve de cette assertion, nous la trouverions dans les noms des personnages augustes qui ont généreusement patronné, dès sa naissance, l'idée émise par le Rév^{me} *Morcaldi*, en 1869, de publier enfin le *Codex diplomaticus Cavensis*; tels sont le Roi d'Italie, le Prince Humbert, le Duc d'Aoste, l'Impératrice d'Allemagne, le grand-duc de Bade, le ministre de l'instruction publique d'Italie, le ministre des affaires étrangères, le conseil de la province de Salerne, le municipe de *Cava-dei-Terreni*, le président des affaires d'Angleterre, le Musée Britannique, l'académie *Innertemple*, le Marquis *Gino Capponi*, le prince *Medicis*, le prince de *Moliterno*, le prince *Spinelli*, le comte *Giusso*, la Comtesse *De la Feld*, le prince de *Sant'Antimo*, le prince Gaétan *Filangieri*, Mgr *Salvado*, tous *actionnaires* de l'œuvre; sans compter un nombre considérable de *souscripteurs*, représentant généralement les noms les plus connus de la science, les principaux municipes d'Italie et les plus fameuses institutions littéraires de l'étranger [1]). Grâce à ces hautes protections et à l'ardeur des laborieux éditeurs, le *Codex diplomaticus Cavensis* se compose actuellement de trois beaux volumes, de format grand in-4°, d'environ 400 pages chacun, avec un très-grand

core davantage par ses talents de musicien et d'organiste. On peut, à cet égard, en croire *Mercadante* :

« Il signor Cavaliere *Florimo* sarà compiacente di fare osservare l'Archivio Musicale « di questo real Collegio (*di San Pietro a Maiella*) al distintissimo Padre *De Stefano*, della Trinità di Cava, grande amatore della bell'arte.

« *Napoli 5 dicembre 1859*.

« S. Mercadante. »

1) Les *actionnaires* ont versé, en une seule fois, la somme de 425 fr.; les *souscripteurs*, qui sont actuellement au-delà de 200, payent 30 fr. chaque volume, mais seulement quand il leur est consigné (Voy. les *Prospectus* du R^{me} P. *Morcaldi*, du 1er Juil. 1869, du 20 Mai 1872, du 20 Mai 1873).

nombre de *fac-simile* en chromolithographie, dessinés per Dom Maur *Schiani* et reproduits, à Naples, par la maison *Richter*. Le 1er volume, publié en 1873, contient: 1° un *Résumé historico-diplomatique du monastère et des archives de Cava*, du Révme Abbé *Morcaldi*, que nous avons souvent mis à contribution dans cet *Essai;* 2° la *Table chronologique des princes lombards de Salerne*, de l'abbé *De Blasi*, en harmonie avec la nouvelle disposition des parchemins; 3° une Série de *210 documents de l'an 793 à l'an 960*, imprimés en entier, avec des *Index chronologiques et alphabétiques* très-détaillés; 4° une dissertation savante de Dom Bernard *Gaetani d'Aragona*, sur la *Bible du VIIIe siècle* qui se conserve à Cava. — Le 2ème volume, fait sur un plan à peu près semblable à celui du précédent, parut en 1875; il contient *248 documents allant de 960 à l'an 993* et deux dissertations: l'une sur le *Livre de Job de S. Grégoire-le-Grand*, du IXe S., et l'autre sur les *Étymologies de S. Isidore de Séville*, de la même époque. — Le 3ème volume vient d'être terminé (1876); il contient 77 *documents de l'an 993 à l'an 1000* et la reproduction exacte de plus de la moitié du texte du fameux *Code des lois Lombardes*, que nous connaissons déjà [1]. Les six ou sept volumes suivants contiendront un grand nombre d'autres documents du XIe et du XIIe S., ainsi que l'illustration des principaux manuscrits conservés à Cava. Comme on le voit, la complète publication du *Codex diplomaticus Cavensis* va demander encore bien des années de fatigue. Il est vivement à souhaiter que rien ne vienne interrompre ce travail intéressant, d'une importance capitale pour l'histoire, surtout de l'Italie, au temps des Lombards et des Normands.

Le Révme abbé *Morcaldi*, qui est l'âme de tout ce qui se fait de bien dans les Archives de Cava, est d'ailleurs avantageusement connu par divers opuscules, la plupart de circonstance, presque tous sans nom d'auteur, tant est grande la modestie de l'*Abbé de Lérins!* [2]. Outre le *Résumé historico-diplomatique* déjà cité, nous mentionnerons surtout: 1.° les divers *Guides du monument de* Cava dei Tirreni (Naples. 1768, 1870. 1872, 25 pag. environ, in-8°); 2° la *Bibliothèque de l'Abbaye de Cava* (1872. 30 pag. in-8°); 3° les *Ar-*

1) Voy., plus haut, pag. 163 et suiv.

2) Le RmeP. *Morcaldi* obtint ce titre honorifique en 1874. —Chacun sait que le monastère de S. Horonat de *Lérins* est situé sur les côtes de la Provence, en France. Ce monastère avait été réuni par Léon X, en 1516, à la Congrégation Cassinienne, qui continue à en donner le titre à quelqu'un de ses principaux membres.

chives de l'Abbaye de Cava (1872, 25 pag in-8°); 4° La ***Relation bibliographico-géographique***, publiée par les soins de M. le Ministre de l'Instruction publique d'Italie; 5° les *Règles, Statuts et Chapitres de l' Ordre chevaleresque de l'* Arminio [1]; 6° L'importante dissertation critico-diplomatique intitulée: *Une bulle* d' *Urbain II et ses détracteurs*, qui se publie en ce moment même [2]. Mais ce qui a grandement accru dans toutes les parties du monde la réputation du Révme abbé ***Morcaldi***, c'est la courtoisie, l'affabilité, l'empressement avec lesquels il sait faire les honneurs du *Monument de Cava*, dont depuis bientôt dix ans il a la surintendance. Parmi les milliers de visiteurs qui, chaque année, se rendent à l'abbaye de la Sainté-Trinité pour en admirer les richesses [3], il n'en est pas un seul, s'il a eu l'avantage d'approcher ce bon et docte bénédictin, qui n'emporte de lui un doux souvenir et souvent ne lui accorde publiquement, dans ses écrits, des éloges bien mérités.

Tandis que dans les *Archives de Cava* s'accomplissent des travaux si dignes des fils de S. Benoît, *Monseigneur Dom Jules De* ***R u g g i e r o***, qui, depuis environ dix-sept ans, est ***Abbé ordinaire de la Sainte-Trinité de Cava*** (1859-76), ne cesse point d'être le chef spirituel de ce monastère et du diocèse qui en dépend [4]. Il veille aux

1) Dans le *Giorn. arald. geneal. dipl.* de M. CROLLALANZA (Pise, 1875. n. 10).

2) *Giorn. arald.* etc. (Juill. 1876 et mois suiv.).

3) Une des choses les plus curieuses de l'Abbaye de Cava, croyons-nous, c'est l'***A l b u m d e s V i s i t e u r s***, commencé en 1815, qui comprend actuellement trois volumes, petit *in-folio*. Parmi le grand nombre d' ***a u t o g r a p h e s***, il en est qui présentent beaucoup d' intérêt, comme en général tout ce qui se rattache aux noms suivants: Le duc de ***Narbonne-Pelet***, ambassadeur de France (1816); ***J. Russell*** (1817) ***Colletta*** (1819); François, empereur d'Autriche; prince ***de Metternich*** (1819) ; ***Christian-Frédéric***, prince de Danemark (1820) ; ***François Bourbon***, duc de Calabre (1823); Frédéric, prince des Pays-Bas (1824), ***Ferdinand***, duc de Wurtemberg (1825) ; ***Frédéric-Auguste***, duc de Saxe (1828); ***Hélène***, grande duchesse de Russie (1829) ; ***Walter Scott*** (1832), ***Marie Christine de Savoie***, reine de Naples (1834) ; ***Léopold Bourbon***, comte de Syracuse (1837), ***Léopold***, archiduc d'Autriche (1843); ***Ferdinand II***, roi de Naples (1844), un très-grand nombre de Cardinaux (1849) ; ***Maximilien***, comte de Werdenfels : pseudonyme du roi de Bavière (1853); ***Ferdinand-Maximilien***, archiduc d'Autriche (puis l'infortuné empereur de Mexique) (1854) ; ***Marie-Antoinette***, grande duchesse de Toscane (1856) ; ***Verdi*** (1857); le cardinal Villecourt (1858) ; ***Minghetti*** (1865); ***Mercadante*** (1865); l' impératrice de Russie (1874) Grégorovius (1876) etc.

4) Ce diocèse, en 1873, comprenait une population de 24332 habitants, formant ***seize paroisses*** distinctes (Voy. L. APONTE, *Ragionam. per Mons. D. Giulio De Ruggiero*, etc. Napoli, Testa, 1873, opus. in-8. pag. 6 et 68) — J'ajouterai encore que lorsque s'ouvrit le concile œcuménique du Vatican, Mgr *De Ruggiero* se rendit à Rome et prit place parmi les membres de l'auguste assemblée. Toujours, dans les graves

besoins de sa cathédrale, prend les intérêts des diverses églises confiées à sa sollicitude, cherche à instruire et à édifier ses ouailles par des lettres pastorales substantielles, soutient, presque seul, le poids des affaires de la curie diocésaine. Son séminaire est surtout l'objet de son zèle. D'un œil attentif, il suit les progrès d'une trentaine de jeunes élèves, qui fréquentent journellement les leçons du collége dirigé par le R. P. *Sanfelice*. Lui-même se prend la peine d'instruire dans les sciences théologiques les rares jeunes gens qu'une dure loi n'empêche point de tendre vers l'état ecclésiastique.

Longtemps Mgr l'abbé *De Ruggiero* a surveillé, avec la plus vive sollicitude, plusieurs graves procès qu'il a fallu intenter aux diverses administrations du gouvernement actuel. Ces administrations, celle du *Domaine* surtout, refusaient de reconnaître l'Abbé de la Sainte-Trinité de Cava comme *Ordinaire diocésain* et, par conséquent, ne lui accordaient point le traitement assigné à tous ceux qui ont une juridiction épiscopale. Dès le 20 Septembre 1870, Mgr *De Ruggiero* obtint, des tribunaux civils, une sentence qui l'assimilait, et à bon droit, aux *évêques ayant juridiction*. Plus tard (26 Avril 1871) cette sentence fut confirmé par la *Cour d'appel* de Naples, qui reconnut l'Abbé de la Sainte-Trinité de Cava *Ordinaire diocésain*. Enfin, en Décembre 1873, la *Cour de Cassation* de Naples, malgré les réclamations du « *Fondo del Culto e Demanio*, » vivement soutenues par les fameux avocats *Mancini* et *Tajani*, a solennellement reconnu la justice des prétentions de l'Abbé diocésain de la Sainte-Trinité de *Cava dei Tirreni* 1).

On le voit les bénédictins de la Sainte-Trinité de Cava, quoique dépouillés de presque tous leurs biens temporels, peuvent cependant s'enorgueillir encore d'avoir conservé, autant que le malheur des temps le permet, l'héritage, bien plus beau, de science et de vertu qui leur fut légué en apanage par leurs prédécesseurs. D'ailleurs, en ces jours difficiles, le Révme abbé *Granata* est pour eux d'un grand secours et les aide puissamment dans leur généreux dévouement. Ce vénérable vieillard, nouveau *Mazzacane*, est le bon ange des huit ou dix religieux actuellement réunis dans l'Abbaye, religieux qu'il a presque tous formés à la vie cénobitique. C'est lui qui les tient unis, qui les console dans leurs peines, qui les encourage à persévé-

questions qui s'y agitèrent, il donna son vote, comme Ordinaire diocésain. (Cf. le *Certif. des Évêques et Réguliers* du 14 Juin 1870. *Opus. cit.* pag. 64).

1) En vertu de ces sentences Mgr *De Ruggiero*, outre les sommes arriérées des années passées, a dès lors reçu une somme annuelle de 9000 fr. environ.

rer dans le droit chemin; tantôt leur faisant envisager des jours meilleurs; tantôt leur rappelant les promesses faites à leur monastère, à ce monastère que douze saints abbés soutiennent, comme autant de solides colonnes; leur redisant enfin souvent, en ces temps de violent orages, ce que *S. Constable Gentilcore* disait un jour au moine *Jean*, lorsque, sur les côtes d'Afrique, une horrible tempête semblait vouloir submerger le Navire du Monastère: « *Confiance! Ne craignez point!....* » 1).

1) « Pro necessitatibus fratrum navis monasterij navigabat ad Africam, cui *Johannes*, tunc monachus, nunc etiam abbas S. Benedicti (*Salerni*), preerat, atque in eius obsequio *Petrus* quidam famulus deputatus erat. Que profecta navis inter Siciliam et Africam gravissima tempestate correpta et vicinam sui resolutionem et omnium interitum minabatur, jam quippe naute colloborando defecerant et ingredientem aquam prohibere ne intraret aut que intraverat ejicere pre lassitudine non valebant. Cumque iam omnis spes salutis abesset, pre tedio dormitanti monacho vir sanctus (*Constabilis*) apparuit et, qui Salvatoris exemplo mundum vicerat, ipsius etiam verba exhortationis protulit, dicens: *Confidite et nolite timere*. Quem cum monachus cerneret, rogare videbatur ut navem sui monasterij et nautas de instantis naufragij periculo liberaret. Cui ille, ut erat benigni vultus et habitus respondit, dicem: *Ego navem eripio et monasterium custodire non cesso*; *En iam tranquillitas temporis refundetur, venti silebunt, freta quiescent.....* » (Venus. *Vita S. Const.* in MS. Memb. Arch. Cav. n° 24. fol. 32 a t. Cf. *Le navi Cavensi nel Mediterraneo durante il Medio Evo*, p. 26 et s. Napoli, 1876, in-8°).

FIN

APPENDICE

DE

L'Essai historique sur l'Abbaye de Cava

APPENDICE

Observation. Afin de donner au Lecteur divers documents d' un haut intérêt historique, surtout pour l'abbaye de Cava, nous renvoyons un peu plus loin la *Liste des Manuscrits* et la *Liste des Monastères, etc.*, qui devraient être ici.

A. (Pag. 20).

Guaimar III et Guaimar IV donnent à S. Alfère la grotte *Arsicza* et ses alentours.

SALERNE, Mars 1025, VIII. Ind. (Arc. Mag. A. 19).

✠ In nomine domini nostri Jesu Christi. Nos *Guaimarius* et *Guaimarius*, pater et filius, divina opitulante clementia Longobardorum gentis Principes, per postulationem *Gaitelgrime*, serenissime atque gloriose Principisse, dilecte conjugis et matris nostre, quam et pro redemptionis nostre et patrie nostre salvationis; Concedimus tibi, domino *Adalferio*, venerabili abbati et spirituali patri, oratori nostro, totam et inclitam ecclesiam illam cum inclita gripta, in qua ipsam ecclesiam, a novo fundamine, construere fecisti, cum tuo expendio, in nomine sancte et individue Trinitatis, foris hanc Salernitanam nostram civitatem in pertinentia *Mililianense*, et gripta ipsa vocatur *Arsicza ;* cum rebus a supter et a super jam dictas gripta et ecclesia, qui sunt terris et vineis et arbustis et insites et castaneis et pomis et vacuum et rupis, totum uno tenentem per has fines: de una parte, quomodo descendit per medium vallonem qui dicitur *Juniolum* et conjungit se cum fluvio qui *Selano* vocatur; et de alia parte, quomodo descendit per medio ribus qui *Saxo vivo* dicitur, et conjungit se cum dicto fluvio *Selano*, et sicut descendit ipso fluvio *Selano* et conjungit se cum supradicto vallono *Juniolu:* desuper parte ad fine rebus predicte ecclesie conjuntum est, qualiter vadit de suprana pars a medio predicto vallone *Juniolu*, usque in medio predictus ribus qui *Saxu vivu* dicitur. Has vero omnibus supradictis rebus, per supradictas fines cum omnia intra se habentibus et suis pertinentiis et cum vice de viis et anditis suis, totum et inclitum illud tibi supradicto domino *Adelferi*

Abbati concessimus, ut amodo et semper in tua et de tuis successoribus, qui in ipsa ecclesia prefuerint, sint potestatis illud tenendum, dominandum, possidendum et omnia exinde faciendum quod volueritis. Et congregationem Monachorum quam in ipsa ecclesia agregare cepesti, si volueris ipsam congregationem augere, potestatem habeatis eam ampliare qualiter volueritis. Item si volueris vivente te vel ad diem obitus tuj alium abbatem ibidem ordinare, ad tuam sit potestatem qualiter volueris. Et sive tu nolente vel negligente ante tuam defunctionem abbas per te in predictum monasterium sancte Trinitatis ordinatus non fuerit, potestatem habeat ipsam congregationem monachorum, qui in ipso monasterio fuerint, abbatem inter se eligere et ordinare qualiter voluerint. Alio sic faciant semper per omnes vices, quando abbatem eorum mortuus fuerit: ita ut amodo et semper monasterium ipsum cum supradicta congregatione, abbates eorum, cum omnibus supradictis rebus et cum aliis rebus quas in supradicto Monasterio quomodocumque datum vel offertum fuerit, semper liberos, absolutos permaneat a pars reypublice in sua potestate et arbitrio; et non habeamus potestatem nec nos nec successoribus nostris exinde tollere nec pensionem, nec censum, nec platheaticum, nec qualiscumque servitium vel dationem. Iterum concedimus tibi, supradicti domno *Adalferio* Abbati, totis et integris albeis de predicto fluvio et de ipsis ribis et vallonibus, cum omnibus alijs albeis, fluminibus et aquarum qui ubicumque ad aliis rebus predicti Monasterii sint et fuerint conjunctos, ut semper potestates habeant pars predicti monasterij in ipsis albeis clusamina et antepositiones facere et habere, et in ripis earum fodere et ipsis aquis lebare et extorquere et portare pro ipsis rebus ipsius monasterij ubi aut qualiter voluerint, et molina et omnes suas utilitates exinde facere et habere qualiter pars predicti monasterij voluerint, absque omnibus contrarietatibus nostra, nostrorumque successorum, vel cuiquam hominum. Item concedimus tibi jam dicto domino *Adelferi* abbati omnibus liberis illis hominibus qui in omnibus supradictis rebus sunt vel fuerint habitantes, ut semper sint liberi absoluti a parte rey publice, et non habeamus potestatem nec nos, nec successores nostros eorum tollere aut facere tollere pensionem nec platheaticum, nec qualiscumque censu vel donationes, nec quodlibet servicium eorum tollere aut imponere vel exigere querantur. Sed semper a partibus reis publicis securis et liberis persistant sub defensione et proteptione, tuaque domino *Adelferi* abbati et de successoribus tuis qui in ipso Monasterio prefuerint. Pariterque concedimus tibi supradicto domno *Adalferi* abbati licentias habeatis per rebus nostri palatij vel successorum nostrorum vos et monachos et ipsis alijs vestris hominibus, per totis montanis, lignamina ascidere et tollere et portare ubi volueritis pro utilitatibus et que congrua sunt predicti monasterij faciendum, qualiter voluerint. Quam et concedimus tibi supradicto domno *Adalferi* abbati omnes res ex mortuorum et rebus nostri palatij qui infra et erga rebus ipsius Monasterij securiter illud habeat faciendum quod volue-

rint. Et si qualiscumque tempore acciderit pars predicti monasterij sacramenta dare de quacumque re, non possant vos et successores vestros, nos aut successores nostros, nec qualiscumque humana persona, abbates vel monachos ipsius Monasterij a sacramenta ipsa dapnnum provocare aut cogere aut illis molestare, sed per omnes vices illis laycis hominibus qui in ipso monasterio et in rebus ipsius monasterij sunt vel fuerint, quales ex illis pars ipsius monasterij voluerint sacramenta jurare faciant, qualiter eis per legem judicatum fuerit, et semper firmum stabilemque permaneant. Has omnibus supradictis concessionibus qualiter supra legitur tu, supradicte domine *Adalferius*, et successores tuos qui ipso Monasterio sancte Trinitatis prefuerint illud habendum, dominandum, possidendum et omnia exinde faciendum quod volueritis. Et a nullo ex nostris judicibus, comitibus, subditis, castaldeis vel qualiscumque agentibus patiamini inde molestationes aut contrarietates; sed a modo et de inceps per hunc nostrum roboreum preceptum cunctas supradictas nostras concessiones securiter habeatis in predicta ratione. Quod vero preceptum concessionis ex jussionibus supradictorum gloriosorum principum scripsi ego *Arceprandus* clericus, in anno Trigesimo septimo principatus supradicti domini nostri *Guaimarij*, et septimo anno principatus supradicti dominj *Guaimarij*, eius filij, gloriosis principibus, de mense Martius, octave Indictionis.

Locus † Sigilli cerei

B. (Pag. 36)

I. Gisulfo II accorde diverses terres du *Mont Gulia* à S. Pierre, alors abbé de S. Michel de Lucanie.

SALERNE, Mai 1072, IX. Ind. (Arc. Mag. B. 5).

✠ In nomine Domini nostri Jesu Christi. Anno vero ab Incarnatione eius millesimo septuagesimo secundo, et tricesimo anno principatus Domini nostri *Gisulfi* gloriosi Principis, Mense Maio, nona indictione. Dum in sacro Salernitano Palatio coram presentia suprascripti Domini nostri serenissimi et a Deo conservati Principis essem ego *Petrus* iudex, et plures more solito circa eum essent fideles, inter quos aderat Dominus *Petrus*, gratia Dei Abbas Monasterij *S. Archangeli Mychaelis*, quod conditum est in finibus Lucanie pertinentiarum *Cilenti*; et ipse Dominus benignissimus Princeps, sicut ei placuit, sua voluntate, pro amore Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi, et salute anime sue, et animi Domini *Guaimarij* invictissimi Principis et Ducis genitoris sui, et per obsecrationem supradicti Domini Abbatis, per hanc chartulam obtulit in Monasterio ipso *S. Archangeli* de terris pertinentibus sue Reipublice, que sunt in ipsis finibus Lucanie, ubi *Gulia* dicitur, terram per fines et mensuras iusto passu hominis mensuratam. A parte se-

ptentrionis finis res ecclesie S. Marie, que de *Gulia* dicitur, et recte mensusurati passus ducentos. A parte orientis finis suprascripti Domini Principis et passus trecentos viginti. A parte meridiei similiter finis ipsius Domini Principis et passus alios ducentos. A parte occidentis finis medio rivo qui discernit a rebus Ecclesie S. Martini, que ibi propinquo sita est, et recte prope eum intra ipsam terram mensuratos passus alios trecentos viginti. Cum omnibus, que intra ipsam terram per iam dictas fiues et mensuras sunt, cunctisque suis pertinentijs et cum vice de via sua. Ea ratione ut semper sit in potestate iam dicti Domini Abbatis et successorem eius et partium suprascripti Monasterij, et liceat ipsum Dominum Abbatem et successores eius et partes predicti Monasterij de eo facere quod voluerint. Et per convenientiam ipse Dominus Princeps sua voluntate obligavit se et partes Reipublice semper defendere ipsi Domino Abbati et successoribus illius et partibus suprascripti Monasterij integrum illud, quod in ipso Monasterio, ut supra dictum est, obtulit, ab omnibus hominibus. Et ipse Dominus Princeps tribuit eidem Domino Abbati licentiam, ut quando ille et successores eius et pars ipsius Monasterij voluerint, potestatem habeant illud per se defendere, qualiter voluerint, cum omnibus muniminibus et rationibus, quas de eo ostenderint. Et si, sicut superius scriptum est, ipse Dominus Princeps et pars Reipublice ipsi Domino Abbati et successoribus illius et partibus suprascripti Monasterij non adimpleverint, et suprascripta vel ex eis quicquam removere aut contradicere presumpserint, per convenientiam ipse Dominus Princeps obligavit se et partes Reipublice componere ipsi Domino Abbati et successoribus illius et partibus suprascripti Monasterij centum auri solidos Constantinianos, et sicut superius scriptum est adimplere. Et taliter tibi *Joanni* Notario scribere precepi.

† Ego qui supra *Petrus* iudex.

II. Gisulfe II donne à S. Léon l'église de S. Nicolas de *Serramezzana*

SALERNE, Mai 1073, X. Ind. (Arc. Mag. B. 10.)

✠ In nomine Domini nostri Iesu Christi. Anno vero ab incarnatione eius millesimo septuagesimo tertio et tricesimo primo anno principatus domini nostri *Gisulfi* gloriosi principis, mense maio, decima Indictione. Dum in sacro Salernitano palatio, coram presentia suprascripti Domini nostri serenissimi et a Deo conservati Principis, essem ego *Petrus* iudex et plures more solito circa eum essent fideles, tunc ipse dominus Princeps, inspirante sibi Deo, a quo bona cuncta procedunt, pro amore eiusdem domini et Redemptoris nostri Iesu Christi, et salutis anime sue et anime domini

Guaimarii invictissimi principis et ducis genitoris sui, et per intercessionem domini *Leonis*, venerabilis abbatis monasterii sancte et individue Trinitatis, quod conditum est foris hanc Salernitanam civitatem in loco *Metiliano*, spiritualis patris et oratoris sui, sicut ei placuit, sua bona voluntate, per hanc chartulam obtulit in ipso monasterio de rebus sue Reipublice pertinentibus in finibus *Lucanie* integram ecclesiam vocabulum S. *Nicolai*, que constructa est ubi *Serremediana* dicitur, cum omnibus stabilibus, in quibus ipsa ecclesia constructa est et eidem ecclesie pertinentes sunt; que sunt per fines quemadmodum Precepta ipsius ecclesie continent, videlicet de una parte, erga ipsi *Staibani*, quomodo serra discernit et pergit rectum in locum ubi dicitur *Cerasu*; de alia parte ascendente per vallonem qui dicitur *Scuru*, et rectum ascendente in serra que est in fine de terris, quas tenuit *Leo*, filius Constantini; et quomodo vadit per viam in aquam que dicitur de *Terra*. Cum omnibus, que intra ipsam ecclesiam et iam dictas res, per iam dictos fines sunt, cunctisque suis pertinentiis, et qualiter usque nunc rectores ipsius ecclesie easdem res tenuerunt, et cum vice de viis suis et cum omnibus muniminibus et rebus mobilibus ipsi ecclesie pertinentibus. Ea ratione ut semper sint in potestate ipsius domini abbatis et successorum eius et partium ipsius monasterii, et liceat ipsum dominum abbatem et successores eius et partes predicti monasterii de eis facere quod voluerint rationabiliter. Et per convenientiam ipse dominus Princeps de benignitate obligavit se et partes sue reipublice semper defendere ipsi domino abbati et successoribus illius et parti ipsius Monasterii integrum illud quod in ipso monasterio, sicut supra scriptum est, obtulit, ab omnibus hominibus; et ipse dominus Princeps tribuit ipsi domino Abbati licentiam ut, quando ille et successores eius et pars ipsius monasterii voluerint, potestatem habeant illud per se defendere qualiter voluerint, cum omnibus muniminibus et rationibus, quas de eo ostenderint. Et si, sicut superius scriptum est, ipse dominus Princeps et pars sue reipublice ipsi domino abbati et successoribus illius et parti ipsius Monasterii non adimpleverint, vel ex eis quicquam removere aut contradicere presumpserint per convenientiam, sua voluntate ipse Dominus Princeps obligavit se et pars sue reipublice componere ipsi domino abbati et successoribus eius et parti ipsius Monasterii trecentos auri solidos Constantinos, et sicut superius scriptum est adimplere. Et taliter tibi *Joanni* notario scribere precepi.

† Ego qui supra *Petrus* iudex.

C. (Pag. 37)

Grégoire VII confirme à S. Pierre les possessions de son Abbaye.

ROME (?) 1073 environ (*Arc. Mag.* B. 8; *MURAT. Ant. Ital. V. 479-480*).

Gregorius episcopus, servus servorum Dei. Omnibus Christi fidelibus, clericis ac laicis salutem et apostolicam benedictionem. Notum esse volumus omnibus clericis et laicis, Deum pia, catholicaque fide colentibus, nos in Apostolice defensionis tutulam *Cavense Monasterium* suscepisse, quod apud Salernum in Sancte ac individue Trinitatis honore constructum esse dinoscitur; cui Monasterio nos quedam in *Cilento Monte* posita monasteria, videlicet Monasterium Sancte Marie *de Gulia*, Monasterium Sancti Nikolai, Sancti Archangeli, Sancti Magni, Sancti Fabiani, Sancti Georgii, Sancti Matthei *ad duo flumina*, et Ecclesiam Sancti Angeli *de Monte Corice*, Sancti Blasij *de Butrano*, Sancti Joannis *de Terresino*, Sancti Salvatoris *de Nuce*, Sancti Zacharie *de Lauris*, cum cellis eorum, jure perpetuo possidenda atque regenda, et secundum Deum ordinanda, venerabili *Petro*, Abbati eiusdem Monasterij, karissimo filio nostro *Gisulfo* Principe concedente, olim donavimus, et nunc eidem Abbati, eiusque successoribus ad regendum, corrigendum et procurandum ipsa committimus et auctoritate apostolica confirmamus. Interdicimus igitur, in nomine Domini nostri Jesu Christi, et ex auctoritate beati Petri Apostolorum principis, cuius vice sancte Romane Ecclesie presidemus, et omnimo prohibemus, ut nullus Archiepiscopus aut Episcopus, nullus Regum, Ducum, Principum, Comitum, nullus Clericorum, Laicorum, aut quelibet omnimo magna vel parva persona, prefato Sancte Trinitatis Cenobio in predictis Monasterijs vel ecclesijs, cunctisque ad ea pertinentibus, quocumque modo seu qualibet occasione, aliquid minuere, vel dolos, vel molestias, aut aliquam violenciam inferre, aut Dei servos inquietare punienda temeritate presumat, quatenus Romane soli Ecclesie idem Monasterium cum prefatis Ecclesijs pleno iure videatur esse subjectum. Tanto enim Religiosi Monachi, ibidem Deo servientes, sinceriori mente Divinum opus exequi devotissime poterunt, quanto nos eorum quieti nostra, immo beati Petri Apostolorum Principis auctoritate, per omnia providere studemus. Si quis vero adversus predictum Monasterium justam se putat habere querelam, et apud Cenobii Abbatem vel Monachos litem suam decidere ac definire noluerit, volumus atque edicto perpetuo statuimus, ut ante nos, vel legatos nostros querimonia deferatur, quatenus equitate judicii, sine personarum acceptione, sua unicuique justitia, Deo auctore servetur. Si quis autem contra hanc nostri decreti auctoritatem ire tentaverit, sciat se beati Petri Apostoli gratiam amissurum, et Apostolice indignationis ultione ferien-

dum; obedientes vero el huius pagine precepta servantes, dignam a Deo retributionem accipiant, et Apostolicam benedictionem consequantur.

Sur le sceau en plomb , d'un côté: Gregorii papae VII; *de l'autre côté, les bustes de S. Pierre et de S. Paul, et autour :* ✠ S. Paulus. S. Petrus.

D. (Pag. 50).

I. Robert Guiscard donne à S. Pierre l'église de S. Matthieu de *Roccapiemonte*.

SALERNE, Juillet 1079. 11e Ind. (*Arc. Mag.* B. 11; *VENER. Dict. IV. 188*)

✠ In nomine sancte et individue Trinitatis. *Robertus* divina favente clementia Normannorum, Salernitanorum, Amalfitanorum, Surrentinorum, Apuliensium, Calabriensium atque Siculorum Dux. Nos ab omnium conditore dignas mercedes credimus accepturos, si sanctis ac venerabilibus locis curam et sollicitudinem impenderimus et quod ab eorum cultoribus postulati fuerimus in eisdem locis, prout possumus, adimpleamus. Idcirco amore et timore ipsius conditoris, ac nostri Redemptoris compulsus, qui pro salute nostra carnem sumere et patibulum crucis subire non dedignatus est, ut nos a morte liberaret et perpetuam vitam tribueret; et pro salute gentis ac patrie nostre, et per interventum Domine *Sichelgayte* Ducisse, dilecte coniugis nostre ; concedimus in Monasterio Sancte et individue Trinitatis, quod constructum est foris hac nobis a Deo concessa Salernitana civitate, in loco *Metiliano*, cui videlicet Monasterio Domnus *Petrus* venerabilis Abbas preest, integram ecclesiam Beati Apostoli et Evangeliste *Matthei*, nobis pertinentem, que constructa est in plaga montis loci *Nucerie*, in cuius montis cacumine *Rocca Sancti Cirici* habetur, cum omnibus stabilibus et mobilibus ipsi Ecclesie pertinentibus in quibuscumque locis. Ea ratione ut hoc totum et integrum quod,ut dictum est,concedimus,semper sit in potestate prefati domini Abbatis, successorum eius et partium ipsius Monasterii, et ille et successores eius et pars ipsius Monasterii licentiam habeant de eo facere quod voluerint. Et concedimus etiam in eodem Monasterio ut si quis hominum nostre Terre cuiuscumque sexus, vel conditionis, pro salute anime sue, de rebus suis stabilibus vel mobilibus, in prefato Monasterio offerre seu alio modo largire voluerit, potestatem habeat, qualiter voluerit, omni publica requisitione et contradictione remota. Et si quislibet etiam homo Monachus fieri voluerit, licentiam habeat cum omnibus rebus suis in eodem sancto Monasterio offerre se et tradere, qualiter voluerit. Et quod in eodem Monasterio oblatum seu quolibet modo datum pervenerit, semper ipse Dominus Abbas, eiusque successores et pars istius Monasterii securiter habeant et ex eo, quod voluerint faciant et neque a nostris Judicibus, Comitibus, Gastaldeis, neque a qui-

buscumque auctoribus nostre Reipublice habeant ex hoc, quod in ipso Monasterio ceu superlegitur concedimus, ipse Dominus Abbas, eiusque successores et pars ipsius Monasterii, quolibet tempore aliquam contrarietatem sed in perpetuum securiter illud habeant et faciant ex eo quod voluerint. Hoc autem factum est tertio anno Regni Principatus Salerni *Roberti* Ducis. Textum vero huius nostre concessionis scribere precepimus tibi *Ursoni* nostro Notario, anno Dominice Incarnationis Millesimo Septuagesimo nono, Mense Julio, concurrente indictione secunda.

Sur le sceau en plomb, d'un côté : la figure du Sauveur, avec l'épigraphe: IC. XC. (Jesus Chritus, *et autour*: EMMANVHΛ (Emmanuel) ; *du coté opposé : la figure de Robert Guiscard, avec l'épigraphe :* ✠ ΚΕΡΟ ΡΟΥΜΠΕΡΤω ΝωΒΕΛΛΙCΙΜω S ΔΟΥΚΙ ΙΤΑΛΙΑC ΚΑΛΑΒΡΙΑC S CΙΚΕΛΙΑC. (Domino Roberto nobilissimo et duci Italiae, Calabriae et Siciliae).

II. Robert Guiscard accorde à S. Pierre l'exemption absolue des vassaux de son Abbaye.

SALERNE, Août 1080. III. Ind. (*Arc. Mag.* B. 13; Vener. *ibid.*189.)

✠ In nomine sancte et individue Trinitatis. *Robertus* divina favente clementia Normannorum, Salernitanorum, Amalfitanorum, Apuliensium, Calabriensium atque Siculorum Dux. Nos ab omnium conditore dignas mercedes credimus accepturos, si sanctis ac venerabilibus locis curam et sollicitudinem impenderimus, et quod ab eorum cultoribus postulati fuerimus in eisdem locis, prout possumus, adimpleamus. Idcirco amore et timore ipsius Conditoris ac nostri Redemptoris compulsi, qui pro salute nostra carnem sumere et patibulum Crucis subire non dignatus est, ut nos a morte liberaret et perpetuam vitam tribueret, et pro salute gentis et patrie nostre et per interventum Domine *Sichelgayte* Ducisse, dilecte coniugis nostre, Concedimus in monasterio sancte et individue Trinitatis, quod constructum est foris hac a nobis a Deo concessa Salernitana civitate, in loco *Metiliano*, cui videlicet Monasterio Domnus *Petrus* venerabilis Abbas preest, securitatem et absolutionem in perpetuum, sicuti et habuit sub omnes Principes, nostri antecessores, omnibus hominibus eidem Monasterio foris hac nostra civitate et de intus pertinentibus eodem modo, et hominibus S. Archangeli et cœnobii S. Magni et S. Marie *de Gulia*, et omnibus cellis eisdem Monasterijs pertinentibus; ut remoto omni requisitione publica, vel conditione nostra fiscali in potestate sint semper prephati Domni Abbati et successorum eius et partium ipsius Monasterii. Et liceat ei et successoribus eius et partium ipsius Monasterii contra omnes, etiam et contra nos, nostrosque

heredes illos legaliter defendere et rationabiliter semper sub potestate predictis Monasteriis sunt habere. Et non liceat cuiquam de eius hominibus, sine voluntate predicti Domini Abbatis et successorum eius, de locis Monasteriorum, vel pertinentiis eius in locum alium, sub nostra potestate transire, vel transmutare ; quod si aliquis presumpserit, liceat ipsi Domino Abbati et successorum eius et partium ipsius Monasterii per hanc concessionis nostre et confirmationis cartulam ubique eos requirere ed ad rem Monasteriorum revocare. Etenim a Deo concessis nobis filiis nostris, vel a vicecomitibus et auctoribus nostre Reipublice quolibet tempore de hac nostra concessione ulla contrarietas predictis Monasteriis inferatur. Quod si aliquis presumpserit detestando contra eos in malum nomen Domini Dei Omnipotentis et Beate Marie semper Virginis et apostolorum Petri et Pauli, sicut ipse contrarius huic nostre concessioni fuerit, sibi in hoc seculo et sue anime in futuro sint hec Beatorum personas, quas prenotavimus; quin etiam et in hoc seculo pro charitate Dei et anime nostre obligamus nos et nostros heredes decem libras auri pro tanta presumptione in recumpensatione peccati predicto Monasterio volumus pro anima nostra persolvere. Qui vero infestator extra nos, nostrosque, aut diminutor huius nostre concessionis fuerit et auri pena subiaceat. Et concessio nostra in perpetuum firma permaneat; de presumptoris damno due partes sint Monasterio predicto, tertia Camere nostre. Testamentum itaque huius donationis scribere precepimus tibi *Ursoni*, nostro Prothonotario. Pro confirmatione et conroboratione perpeti, ac stabilitate iugi iussimus illud bullari nostri typarii. Anno Dominice Incarnationis Millesimo octogesimo, mense Augusto, indictione tertia.

Locus ✝ sigilli plumbei (*ut supra*).

III. Robert Guiscard donne à S. Pierre l' abbaye de S. Benoît de *Tarente*.

SALERNE (?) Mai 1081. IV. Ind. (*Arc. Mag.* B. 16; VENER. *Ibid.* 190).

✠ IN NOMINE SANCTE ET INDIVIDUE TRINITATIS. Robertus, divina favente clementia Dux. Si divinum cultum et sancte Ecclesie honorem atque utilitatem debita reverentia et ordine digno attendimus, profecto tota devotione circa sanctam Dei ecclesiam diligentissimam curam et solacium adhibere debemus, ut tanto nos superna pietas gratius protegat, quanto ferventius suam Ecclesiam pro viribus exaltare atque tueri satagimus. Idcirco pro amore omnipotentis Dei et domini nostri Jesu Christi, et sancte eius genitricis et virginis Marie, et salute anime nostre, nec non per assensum domni

Ursonis Abbatis, concedimus in Monasterio Sancte Trinitatis, quod constructum est in loco *Mitiliano* Principatus Salerni, cui Domnus *Petrus* gratia Dei Abbas preest, *Monasterium Sancti Benedicti*, quod intra a Deo nobis concessam civitatem *Tarentum* constructum est, cum aliis ecclesiis et obedientiis suis, et cum sylvis et aquis et cum omnibus ad eum pertinentibus mobilibus et immobilibus, cum omnibusque cartis bullatis, quas ab Imperatoribus et ab Apostolicis Romane Ecclesie in prephato Monasterio S. Benedicti tradite fuerunt, atque cum aliis omnibus muniminibus suis. Hec omnia predicto Monasterio Sancte Trinitatis et tibi, Domne Petre venerabilis Abbas, ita damus ut semper in tua potestate habeas et quod volueris tu, tuique successores de his omnibus faciatis ; et neque a nobis, aut ab heredibus nostris, neque a quibuscumque auctoribus nostre Reipublice, seu ab aliis hominibus quolibet in tempore, ex hoc quod, ut dictum est, concedimus, aliquam contrarietatem habeatis. Quod si quis temerario ausu huius nostre concessionis violator extiterit, ex auctoritate Dei omnipotentis et beate, semperque Virginis genitricis Dei Marie, et Beati Petri principis Apostolorum, atque omnium Sanctorum sit anathematizatus, et pro tanta presumptione prefato Monasterio auri purissimi libras quingentas sciat se compositurum. Et hec concessio, ut superius legitur, semper firma et inconcussa permaneat. Testamentum itaque huius donationis scribere et bullari de nostro typario precepimus tibi *Ursoni*, nostro Protonotario. Anno Dominice Incarnationis millesimo octogesimo primo, mense Maio, indictione quarta.

Locus + sigilli plumbei (*ut supra*)

Comme exemple des chartes accordées à S. Pierre, le jour de la donation de S. Benoît de Tarente, nous citerons la bulle inédite ci-après :

IV. Alexandre II confirme à l'abbé Urson le Monastère de S. Benoît de Tarente.

LATRAN. Mai 1071 (pour 1072), Ind. IX. (Arc. Mag. B. 3.)

ALEXANDER EPISCOPUS SERVUS SERVORUM DEI, *Ursoni*, venerabili Abbati Sancti Benedicti, siti in civitate Tarentina, iuxta portam Tarentinam, suisque successoribus regulariter futuris temporibus promotis in perpetuum. Quotiens ea a nobis petuntur, que a iustitie ratione non discrepant, libenter debemus annuere et concessionis atque confirmationis Apostolice auctoritatis talibus petitionibus impertiri suffragium. Unde inclinati devotis precibus tuis, quibus miserationis nostre clementiam humiliter supplicasti, quatinus prenominatum monasterium, quod quidam *Leucius* in sua proprie-

tate construxit et ab eodem in ipsa hereditate filio adoptato, ut ipse dicis, et ut eius etiam scripta testantur, sub tutela Apostolice protectionis susciperemus, quia postulatio iusta videtur, iam dictum monasterium sub munimine Apostolice defensionis suscipimus et confirmamus sibi quicquit nunc iuste habet, vel iuste deinceps acquisierit, tam in mobilibus, quam immobilibus, ecclesiis scilicet, castellis, villis, terris vel vineis, seu quibuslibet possessionibus. Ita ut non liceat cuiquam magne, parveque persone prenominatum locum inquietare, vel Abbatem ibi constituere, preter quem Congregatio secundum Regulam Sancti Benedicti elegerint, vel aliquid eorum, que sui iuris sunt, in aliud violenter transferre, salvo in omnibus huius sancte Romane Ecclesie privilegio et Matronalis Ecclesie Episcopii et proprii Episcopi iusta et canonica reverentia. Sin vero illius civitatis Archiepiscopus gratis consecrationem Ecclesiarum et ordinationem Clericorum voluerit impertiri, tunc liceat Abbati vel Monachis predicti Monasterii apud quemcumque catholicum Episcopum habere locum obtinendi hoc, ita tamen ut debitus honor et reverentia predicte Matronalis Ecclesie Episcopii et sui Episcopi in posterum non subtrahatur. Si quis autem temerario ausu huius nostri privilegij statutum infregerit et admonitus non emendaverit, sciat se Apostolice excommunicationis vinculo innodandum. At vero qui pio intuitu custos et observator extiterit, perpetue benedictionis abundantia repleatur. † MAGNVS DOMINVS NOSTER ET MAGNA VIRTUS EJUS † DEUS NOSTER REFUGIVM ET VIRTVS — BENE VALETE. — Datum Lateranis X Kalen. Aprilis, per manus *Petri* sancte Romane Ecclesie presbyteri Cardinalis, ac Bibliothecarii, anno X Pontificatus Domni Alexandri II pape, Dominice autem Incarnationis Millesimo Septuagesimo primo, Indictione IX.

Sur le sceau en plomb : une main céleste qui donne à S. Pierre une clef ; et autour : ✠ QVOD NECTES NECTAM, QVOD SOLVES IPSE RESOLVAM.

V. Richard-le-Sénéchal, fils de Drogon, *Le-Grand-Comte*, donne à S. Pierre : trois monastères, divers vassaux, le droit de pêche, etc.

Mai 1081. IV. Indic. (Arc. Mag. B. 15. VENER. Dict. IV. 162.)

✠ IN NOMINE SANCTE ET INDIVIDUE TRINITATIS. Ego *Riccardus*, Drogonis comitis filius, et *Altrudis*, conjux mea, per assensum *Joannis*, Mutulensis episcopi, offerimus et auctorizamus Monasterio sancte Trinitatis, quod constructum est in loco *Militiano* Principatus Salerni, hec monasteria: sanctum videlicet Angelum et sanctam Catherinam et sanctum Vitum, que constructa sunt in terra *Mutule*, atque ecclesiam sancte Lucie, que constructa est in terra *Masafri*, cum omnibus eorum pertinentiis, tali tenore, ut hec tria prephata monasteria monasterio sancti Angeli sint subjecta. Insuper et dedimus tres villanos de *Mutula*, cum omnibus eorum pertinentiis, ut sancto

Angelo serviant, et duos villanos de *Masafro*, cum eorum pertinentiis, ut sancte Lucie servitium faciant; et tertiam partem omnium piscium, quos habituri sumus de piscaria *Patenusci*. Concedimus preterea prephato monasterio sancte Trinitatis et tibi Domno *Petro* venerabili Abbati, tuisque successoribus, ut potestatem habeatis in piscaria illa, quot homines volueritis ad piscandum vobis ponere. Et quot homines adducere et ponere in terra predictorum monasteriorum ad habitandum volueritis, adducatis et ponatis; et nihil alicui persolvant, vel servitium faciant, nisi ipsorum monasteriorum parti et tantum de terra predictis monasteriis. Et vobis in matina dedimus ut satis pro duodecim aratris ad laborandum habeatis. Hec omnia monasterio sancte Trinitatis et tibi, Domne *Petre* venerabilis Abbas, ita damus, ut semper in tua potestate habeas, et quod volueris tu et successores tui de his homnibus faciatis, ut a nobis, vel a nostris heredibus, seu a nostris posterioribus, vel ab aliquibus hominibus nostre Terre, quolibet in tempore, ex hoc quod Monasterio tuo et tibi, tuisque successoribus damus, nulla contrarietas inferatur. Si quis autem monasterio sancte Trinitatis, cui Dei gratia prees, aut tibi vel successoribus tuis de his omnibus infestus extiterit, aut eorum quicquam minuere quolibet modo presumpserit, ex autoritate Dei omnipotentis et beate semper virginis genitricis Dei Marie et beati Petri principis apostolorum, atque omnium sanctorum, a consortio fidelium sit segregatus et anathematizatus, quin et in hoc seculo pena multetur ut quinquaginta libras auri, pro tanta presumptione prephato Monasterio cogatur exsolvere. Testamentum itaque huius donationis ego *Urso* Prothonotarius Ducis (*Roberti Guiscardi*) scripsi. Anno dominice incarnationis millesimo octogesimo primo, mense Maio, indictione quarta.

✝ Ego Joannes gratia Dei Episcopus Sancte Sedis Mutulensis consensi.

✝ Signum manus supradicti Richardi.

Locus ✝ sigilli cerei.

E. (Pag. 52)

I. Le duc Roger donne à S. Pierre le port de Vietri.

SALERNE, Mai 1086, IX. Ind. (Arc. Mag. B. 39).

✱ In nomine sancte et individue Trinitatis. Rogerius, divina favente clementia Dux, Ducis Roberti filius. Nos ab omnium conditore et gubernatore dignas credimus mercedes accepturi, si sanctis ac venerabilibus locis curam impenderimus; et quod dignum ab eorum cultoribus postulati fuerimus, libenter eis prevenimus. Idcircho per obsecrationem tuam, o Reverentissime Domne *Petre*, Abbas Monasterij Sancte et Individue Trinitatis,

quod conditum est, foris hanc a Deo nobis concessam Salernitanam Civitatem, in loco *Metiliano*, pro remedio anime domni *Roberti*, gloriosissimi Ducis genitoris nostri, et pro salute anime nostre; Concedimus in ipso Monasterio integrum Portum, qui vocatur *Da Veteri*, non multum longe ab hac civitate, cum omnibus suis pertinentijs et cum vice de vijs suis; ea ratione ut semper sit in potestate tua et successorum tuorum et pars suprascripti monasterij, et tu et successores tui et pars ipsius Monasterij licentiam habeatis ex eo facere quod volueritis et licentiam sit omnibus hominibus quos tu et successores tui et pars suprascripti Monasterij volueritis in eodem porto et in pertinentiis eius, in mare et in litore, atque in terra, cum navigijs et mercibus et alijs rebus, applicare et esse et piscare, et omnes suas utilitates facere et habere qualiter et quando volueritis ; et quicquid nobis et reipublice dare, facere atque persolvere ipsi homines debuerint, totum tibi, tuisque successoribus et parti ipsius Monasterij faciant et dent, atque persolvant; remota contrarietate omnium hominum. Et illud quod ex eodem porto et pro eo parti ipsius Monasterij evenerit, in sumpto et necessitate infirmorum monachorum eiusdem monasterij procedat, in remedio anime eiusdem genitoris nostri et salute animarum nostrarum et domine *Sikelgaite* Ducisse, genitricis nostre; et neque a nobis, neque a nostris judicibus, comitibus, castaldeis, neque a quibuscumque auctoribus Reipublice, quolibet tempore, habeatis ex hoc quod in ipso monasterio concessimus aliquam contrarietatem; sed semper illud securiter habeatis et ex eo, ut dictum est, quod volueritis faciatis. Textum vero huius concessionis scribere precepimus tibi, *Grimoaldo*, notario nostro, Anno dominice Incarnationis Millesimo octogesimo sexto, ducatus autem nostri primo, mense Maio, Indictione nona: † Ego *Rogerius* Dux subscripsi; † Signum *Boamundi* filii Roberti Ducis; † Signum *Riccardi* Senescalci; † Signum *Radulfi* de Lauritello; † Signum *Goffridi* filij Corvi.

Sur le sceau en plomb, d'un côté: S. Pierre (?) assis, avec l' épigraphe Ο ΠΕΤΡΟϹ; *du côté opposé:* ✱ ROG. DUX APVLIE CALABRIE ET SICILIE.

II. Le duc Roger donne à S. Pierre le monastère de la Sainte-Trinité de *Bari*.

PALERME, Août 1086. IX. Ind. (Arc. Mag. C. 5.)

✱ In nomine sancte et individus Trinitatis. *Rogerius* Divina favente clementia Dux, Ducis Roberti filius. Nos ab omnium conditore et gubernatore dignas credimus mercedes accepturi, si sanctis ac venerabilibus locis curam impenderimus, et, quod iuste ab eorum cultoribus postulati fuerimus, libenti amore preberimus. Idcircho, pro amore omnipotentis Dei et pro re-

demptione anime domini *Roberti*, gloriosissimi Ducis, genitoris nostri, et pro salute nostra, omniumque parentum nostrorum, concedimus in monasterio sancte Trinitatis de *Cava Salernitana*, quod constructum est in loco *Metiliano*, ubi nunc Dopnnus *Petrus* Venerabilis abbas preest, monasterium nostrum *Sancte Trinitatis*, quod constructum est infra nobis a Deo concessam *Barisanam* civitatem; ea ratione ut predictum monasterium, cum omnibus suis pertinentiis, sicut nobis pertinet, a modo semper sit in potestate prefati Monasterii et iam dicti abbatis et successorum eius et pro parte ipsius monasterii licere eis inde facere quod voluerint; et neque a nobis, neque a nostris Judicibus Comitibus, Catepanis, Turmarchis, Vicecomitibus, neque a quibuscumque auctoribus nostre Reipublice quolibet tempore habeant inde aliquam contrarietatem; sed, sicut supradictum est, securiter et firmiter, ut nobis pertinet predictum Monasterium cum suis pertinentiis, habeant, possideant, et faciant quod voluerint. Quod si quis forte huius nostre concessionis violator extiterit, sciat se compositurum auri purissimi libras centum, medietatem Camere nostre, et medietatem predicto Monasterio, eiusque Rectoribus; et semper hec concessio firma et inconcussa permaneat. Anno ab Incarnatione Domini Millesimo octogesimo sexto; ducatus autem nostri primo, mense Augusto, Indictione nona. Et ut hec concessio firma permaneat tibi *Grimoaldo*, nostro notario, scribere precepimus.

† Ego *Alcerius*, Palermitanus Archiepiscopus vidi et testis sum.

† Ego G. . . . . Regiensis Archiepiscopus testificor et hoc actum et corroboratum fuisse in Palermitana Urbe.

† Ego *Rogerius* Dux me subscripsi.

† Signum *Roberti* filii Roberti Ducis.

† Signum *Petronis* comitis de Alesna.

† Signum *Rogerii de Barnavilla.*

† Signum *Petri Bidonis* Armerati Palermi.

Locus sigilli plumbei (ut supra).

A cette même époque l'abbaye de Cava acquit encore le document suivant, que nous croyons être inédit :

III. Bulle de Léon IX. à Marc, abbé de la Sainte-Trinité de Bari.

2 Septembre 1053. VI. Ind. (Arc. Mag. A. 34).

Leo Episcopus servus servorum Dei. Ecclesie et Monasterio Sancte et Individue Trinitatis intra Barensem civitatem constitute et per eam Abbati *Marcho*, nostro dilecto filio cunctisque ipsius successoribus canonice illuc

intrantibus in perpetuum. Omnium iustis petitionibus gratanter annuymus, quoniam iusta et pia rogata Deo semper noscuntur placita et amicabilia. Videntes igitur Ecclesie tibi commisse iustitiam de Sancti Nicolay Ecclesia quam prefate civitatis *Nicolaus* dictus Episcopus Ecclesie iam dicte Sancte Trinitatis voluntaria oblatione obtulit et in perpetuum confirmavit, nobis omnimo placuit, atque apostolica auctoritate ita in perpetuum valere nostra Decretalis institutio decrevit, et sicut a prefato Nicolao prenominato Episcopo predicta Sancti Nicolai Ecclesia cum omni beneficio et orto atque viridario et cum transitu et exitu suo Ecclesie Sancte Trinitatis stabiliter atque irrevocabiliter sub anathematis pena colligata; ita ut nec ipsi, neque alicui hominum cuiuscumque conditionis, seu dignitatis, vel potestatis liceat prefatam Sancti Nicolaj Ecclesiam cum omnibus secum concessis a prelibata Sancti Trinitatis Ecclesia vel Monasterio, quocumque modo seu ingenio subtrahere vel alienare, sic omnimo confirmamus, decernimus atque roboramus. Quicunque igitur huius nostri privilegij temptaverit refragari instituto, sit sub anathematis pena, donec resipiscat. Conservator vero, apostolica refertus benedictione a sancta et individua Trinitate perpetualiter eternam consequatur salutem. LEO. P. — MISERICORDIA DOMINI PLENA EST TERRA. — BENE VALETE. — Datum quarto Nonas Septembris, per manus *Friderici* Diaconi S. Romane Ecclesie Bibliotecarium et Cancellarium, Vice Domini *Hermanni* Archi Cancellarii et Coloniensis Archiepiscopi. Anno Domini Leonis noni Pape quinto, Indictione sexta.

Locus olim † sigilli plumbei.

IV. Le duc Roger donne à S. Pierre le monastère de S. Adrien de *Rossano*.

SALERNE, Août 1088, XI. Ind. (*Arc. Mag.* C. 15).

✠ IN NOMINE SANCTE ET INDIVIDUE TRINITATIS. *Rogerius* divina providentia Dux, Ducis Roberti heres et filius. Nostras ad Deum tendere preces confidimus, si sanctis a venerabilibus locis curam et debito honore impenderimus. Idcirco pro amore et timore Dei compulsi, concedimus in Monasterio Religiosorum ac peritissimorum virorum sancte et inseparabilis Trinitatis dedicato nomine in loco, qui *Mitilianus* dicitur, pertinens nobis a Deo concesse Salernitatis civitatis, cui Domnus *Petrus* Reverentissimus Abbas preest, integrum monasterium nobis pertinentem, quod constructum est in pertinentiis nostre civitatis que *Rossanum* dicitur, ad honorem *Beati Adriani* Martyris, cum omnibus rebus stabilibus et mobilibus, seque etiam moventibus eidem Monasterio pertinentibus; et nominatim cum omnibus metochiis et eccle-

siis et villanis ipsi Monasterio ubicumque pertinentibus et cum omnibus muniminibus exinde continentibus; et cum omnibus intro habentibus, cunctisque eorum pertinentiis, et cum vice de viis et anditis suis; ea ratione ut semper sit in potestate ipsius Domni Petri abbatis et successorum eius et partium ipsius monasterii sancte Trinitatis. Et liceat illum et successores eius et partes eidem monasterii de eo facere quod voluerint. Et neque a nobis, neque a nostris judicibus, comitibus, castaldeis, neque a quibuscumque auctoribus Reipublice quolibet tempore habeant ex hoc quod in ipso monasterio, ut dictum est, concedimus, aliquam contrarietatem; sed semper illud totum securiter habeant et ex eo, ut dictum est, quod voluerint faciant. Textum vero huius nostre concessionis scribere precepimus tibi *Grimoaldo* notario nostro, Anno Dominice Incarnationis Millesimo octogesimo octavo, Ducatus autem nostri tertio, mense Augusto, Indictione undecima.

† Ego Alfanus Archiepiscopus me subscripsi.
† Ego Rogerius Dux me subscripsi.
† Signum manus Amilini Magistri Ducis.

V. Le duc Roger donne à S. Pierre le château de *Stregola*, avec tous les vassaux, Chrétiens et Sarrasins, qui l' habitent.

SALERNE, Sept. 1094. III. Ind. (*Arc.Mag.* D. 2).

✱ In nomine sancte et individue Trinitatis. *Rogerius* divina favente clementia Dux, Domini Roberti Ducis heres et filius. Nos ab omnium Conditore dignas credimus mercedes accepturos, si sanctis et venerabilibus locis curam impenderimus, et circa eos nostram benivolentiam ostenderimus. Idcirco, per interventum Domine *Adele* dilecte coniugis nostre et una cum illa, pro amore Omnipotentis Dei et pro redemptione animarum parentum nostrorum et *Lodoisi*, dulcissimi filii nostri, in proximo defuncti, nec non pro salvatione nostre Reipublice; concedimus atque offerimus in monasterio sancte et individue Trinitatis, quod constructum est foris hac nobis a Deo concessa Salernitana Civitate in loco *Metiliano*, cui videlicet monasterio Domnus *Petrus* venerabilis Abbas ac Orator noster preest, totum et integrum Castrum nostre Reipublice pertinens, quod *Stregola* dicitur; cum omnibus pertinentiis suis et hominibus, tam Christianis quam Sarracenis, et rebus eorum, excepto hoc, quod *Guidelmus de Brachala* ibi habere videtur· ea ratione ut semper sit iuris ac ditionis ipsius monasterii, et prephatus Domnus Abbas eiusque successores et pars ipsius Monasterii licentiam habeant de eo facere quod voluerint. Et neque a nobis, nostrisque successoribus, neque a nostris Judicibus, Comitibus, Castaldeis, vel a quibuscumque auctoribus Reipublice, ipse Domnus Abbas, eiusque successores et pars ipsius

Monasterii habeant ex eo quod, ut dictum est, in ipso monasterio concedimus, atque offerimus, quolibet tempore, aliquam contrarietatem; sed in perpetuum illud securiter habeant et faciant de eo, sicut dictum est, quod voluerint, omni publica requisitione ac contradictione remota. Quod si quis forte temerario ausu huius nostre concessionis ac oblationis, quolibet tempore, violator extiterit, sciat se compositurum auri purissimi libras centum: medietatem Camere nostre et medietatem parti ipsius Monasterii. Et hec nostra concessio ac oblatio semper firma et inconcussa permaneat. Textum vero huius nostre concessionis ac oblationis scribere precepimus tibi *Grimoaldo*, nostro notario, et nostro typario plumbea bulla bullari iussimus. Anno Dominice Incarnationis Millesimo nonagesimo quarto, Ducatus autem nostri decimo, Mense Septembri, Indictione tertia. ✝ Ego *Rogerius* Dux me subscripsi. ✝ Ego *Johannes* Aversane Sedis Episcopus interfui. ✝ Ego *Petrus* Judex. ✝ Signum *Roberti de Bohu.* ✝ Ego *Ugones de Faio* me subscripsi. ✝ Signum *Roberti*, comitis de Principatu. ✝ Signum *Gottifridi* filii Ibonis. ✝ Signum *Rogerii* filii Trogisii. ✝ Signum *Fulcoy* de Basongeriis.

Locus olim ✝ sigilli plumbei.

VI. Le duc Roger donne au monastère de Cava la dîme des droits d' octroi de Salerne.

SALERNE, Novembre 1100. XIII. Ind. (Arc. Mag. D. 33)

✠ In nomine sancte et individue Trinitatis. *Rogerius*, divina favente clementia dux, Roberti gloriosi ducis heres et filius. Nos ab omnium conditore et gubernatore dignas mercedes credimus accepturos, si sanctis ac venerabilibus locis curam impenderimus, et quod ab eorum cultoribus postulati fuerimus, bono et sincero animo prebuerimus. Ob amorem igitur regis celestis, per quem subsistimus et regnamus, nec non et pro salute corporis et anime nostre, concedimus in monasterio sancte et individue *Trinitatis*, quod constructum est foris hanc a Deo nobis concessam Salernitanam civitatem, in loco *Metiliano*, in quo nunc Dei gratia Domnus *Simeon* venerabilis abbas preest [1]), integram decimam totius redditus plateatici, quod dehinc et usque in perpetuis temporibus exierit de plateis his duabus nostre reipublice pertinentibus, foris et prope hanc predictam civitatem; quarum una vocatur *de Sancto Laurencio*; altera dicitur *de lu Dragola*, atque de alijs

[1]) Saint *Pierre Pappacarbon*, en 1100, était certainement abbé de la Sainte-Trinité de Cava. Il suit de là, ce semble, qu' il y a ici erreur du notaire *Jean*, qui a écrit *Siméon* pour *Pierre*; ou bien que l'abbé *Siméon* gouvernait alors l'abbaye en qualité de *coadjuteur de S. Pierre*, tout comme le fera un peu plus tard *S. Constable*.

plateis, que tam per nos quam per nostros successores ordinabuntur et statuenter in ipsa civitate et eius pertinentijs. Ea videlitet ratione ut integra ipsa decima, qualiter superius legitur, semper sit iuris et dicionis predicti Monasterij Sancte Trinitatis, et partes eiusdem monasterij sancte Trinitatis licentiam et potestatem habeant predictam decimam de toto ipso redditu et plateatico quod, ut dictum est, de ipsis plateis factis et faciendis exierit, exigere, tollere, et habere et facere ixinde quicquid voluerint, omni nostra et heredum ac successorum nostrorum et partium suprascripte reipublice requisitione ac contradictione remota. Et neque a nobis, nostrisque heredibus vel successoribus, neque a stratigotis, neque a quibuslibet nostre reipuplice ordinatis seu ministris, neque a qualibet persona, aliquam contrarietatem habeat ipsum monasterium vel pars ipsius monasterij. Si quis autem huius nostre concessionis quocumque tempore violator extiterit, sciat se compositurum auri purissimi libras viginti : medietatem nostre Camere et medietatem predicto Monasterio. Et insuper hec nostra Concessio firma semper et inconcussa permaneat. Textum vero huius nostre concessionis, *Joanni* nostro notario scribere precepimus, et nostro cum tipario plumbea bulla insigniri jussimus. Anno Dominice Incarnationis millesimo centesimo, Ducatus autem nostri anno quartodecimo, mense Novembri, tertia decima indictione.

✝ Ego Rogerius dux subscripsi.

Sur le sceau en plomb, d'un côté le buste de S. Matthieu, avec l'épigraphe : S. MATTEVS ; *du côté opposé* : ✝ R. DVX CAL. ITAL. SIHEL.

VII. Le duc Roger donne à S. Pierre le fief de *Fabrica*, en Pouille, en échange du château de *Stregula*, et du monastère de S. Andrien de *Rossano*, qu'il avait repris.

SALERNE, Mars 1106, XIV. Ind. (*Arc. Mag.* E. 4).

✱ In nomine sancte et individue Trinitatis. *Rogerius* divina favente clementia Dux, *Roberti* magnifici Ducis heres et filius. Convenit omnes in regimine constitutos dominicis obedire preceptis, atque ei per quem regnant colla subiicere, ut Regni illius mereantur esse participes, quod fine caret, quod semper sine merore, sina iactura durabit. Ob amorem igitur Regis celestis, per quem subsistimus atque regnamus ; ob redemptionem etiam animarum predicti patris mei bone memorie et matris mee Sichegayte, salute quoque mea ac filiorum meorum; et per interventum Domine *Ale* dilecte coniugis nostre ; et pro eo quod abstulimus a monasterio sancte et individue Trinitatis quod constructum est foris hanc nobis a Deo concessam Salernitanam civitatem in loco *Militiano*, cui Domnus *Petrus* venerabilis abbas preest, castellum quod dicitur de *Stregula* et monasterium de

Sancto Adriano; concedimus, et obtulimus in predicto Monasterio Sancte Trinitatis casalem nostrum in finibus Apulie, quod dicitur *Fabrica*; cum omnibus hominibus habitantibus et habitaturis in ipso casale, et cum terris et silvis et omnibus ipsi casali pertinentibus, per hos fines: Incipiens a vado de ecclesia *Pietro Sclavi de Sandore*, et exinde per directum vadit ad magnam arborem de *Cervario*, ad ipsum vadum ubi petra fixa est; et exinde per directum vadit ad quercum ubi crux in latere facta est; et exinde per directum in pede ripe *Magistri Mauri*; et per directum vadit subtus *Camarelle*; et exinde per directum vadit ad pontem que est in ipsa *Cappella*, et descendit per ipsam cappellam usque ad *Angognam*, que est supra sanctam Mariam de *Calacgio*, et exinde pervenit ad predictam Sanctam Mariam. Et exinde per directum ad vadum de *Cervario*, quod est supra sanctam Mariam de *Bulfaniana* et exinde per directum vadit ad quercum solam; et exinde per directum vadit ad *Sandorem*, et ascendit per ipsum *Sandorem* usque ad ipsum vadum ubi petra fixa est, que est prima finis. Ea enim ratione, ut integra ipsa concessio et oblatio, qualiter super legitur, semper sit in potestate suprascripti Domini Abbatis et successorum eius et partium suprascripti Monasterii, et ipse Domnus Abbas et successores eius et pars suprascripti Monasterii licentiam habeant de eo facere quod voluerint, omni nostra et heredum nostrorum, seu partium Reipublice requisitione ac contradictione remota; et neque a nobis, neque a nostris heredibus, vel successoribus, neque a nostris iudicibus, comitibus, seu a quibuscumque actoribus Reipublice contrarietatem, vel requisitionem habeant; sed in perpetuum illud, quemadmodum super legitur, habeant iure quieto. Si quis autem contentor iustitie ausu temerario hanc nostram concessionem et oblationem aliquando in aliquo violare presumpserit, sciat se iram Dei, sancteque et individue Trinitatis habiturum, et compositurum auri purissimi libras centum: medietatem Camere nostre et medietatem predicto monasterio sancte Trinitatis et partibus ipsius Monasterii. Et hec nostra concessio et oblatio semper firma et inconcussa permaneant. Textum vero huius nostre concessionis et oblationis tibi *Landoni*, notario nostro, scribere precepimus et nostro cum typario plumbea bulla iussimus sigillari. Anno Dominice Incarnationis Millesimo centesimo sexto, Ducatus autem nostri vicessimo primo, mense Martio, Indictione quartadecima.

† Ego *Rogerius* dux me subscripsi.

† Ego *Guiscardus*, filius predicti Rogerii, me subscripsi.

Locus olim † sigilli plumbei.

F (Pag. 59).

I. Bulle inédite d'Urbain II à l'abbé Pierre Ier.

VENUSIE, 21 Septembre 1089. (*Arc. Mag.* C. 21).

URBANUS EPISCOPUS SERVUS SERVORUM DEI KARISSIMO AC REVERENDISSIMO FRATRI PETRO CENOBII CAVENSIS ABBATI, EIUSQUE SUCCESSORIBUS CANONICE PROMOVENDIS SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM IN PERPETUUM. Cum universis sancte ecclesie filijs pro sedis apostostolice auctoritate ac benivolencia debitores existamus; illis tamen locis atque personis que specialius ac familiarius romane adherent ecclesie , queque ampliori religionis gratia eminere noscuntur, propensiori nos convenit karitatis studio eminere. Qua propter ad honorem summe et individue Trinitatis, cuius honori ac nomini *Cavense* constat monasterium esse fundatum, justis tuis petitionibus annuentes, Karissime in Christo ac reverentissime Confrater et Commonache, Petre, idem cenobium, cui disponente Domino presidere cognosceris, in specialem apostolice sedis tutelam, protectionemque suscepimus. Tibi igitur tuisque legitimis successoribus, predictum sancte Trinitatis cenobium auctoritate apostolica confirmamus, cum omnibus que ei subiecta sunt Monanasterijs sive cellis, videlicet, in *territorio Salernitano*: cellam sancti Elie, sancti Leonis, sancti Johannis secus mare, sancti Martini; apud Nuceriam, monasterium sancti Angeli ; apud Roccam apis montis, ecclesiam sancti Mathei; in eodem territorio, Monasterium sancti Johannis; apud oppidum Cicale, Monasterium sancti Georgij, cum cellis suis. Intra *Salernum*: Monasterium sancti Nicolai, ecclesiam sancti Maximi. In *Tusciano*: Monasteria sancti Archangeli, sancti Mathie et sancti Petri de Columnellis. In *Cilentomonte*: Monasteria sancti Archangeli cum cellis suis, sancti Magni cum cellis suis ; Monasteria sancti Fabiani , sancti Georgij , sancti Zacharie, Monasteria sancti Angeli de monte Corici, sancte Marie de Gulia, sancti Nicolai de Serramediana, et Ecclesiam sancte Lucie. In *Tirisino*: Monasterium sancti Joannis. In *Nobe:* ecclesiam sancte Marine. In *Discolia* : Monasterium sancti Petri. In *Mercuri*: Monasterium sanctorum Quadraginta et ecclesiam sancti Joannis. In *Calabria*, territorio sancti Mauri, monasterium sancti Adriani cum cellis suis, monasterium sanctorum Cosme et Damiani. In *Ollano*, monasteria sancti Petri, sancte Marie de Rota et sancti Benedicti. In *Noe*, sancte Marie. Apud *Varum*, Monasterium sancte Trinitatis cum cellis suis, et ecclesiam sancti Joannis de Porfiro. In *Mutula*, monasterium sancti Angeli cum cellis suis. In *Castellaneta*, sancti Savini. In *Tarento*, ecclesiam sancti Laurentij et sancti Georgij cum alijs ecclesijs ad eam pertinentibus. In *Licia*, monasterium sancti Andree et ecclesiam sancti Nicolai. In *Lucerio*

Monte, monasterium sancti Jacobi. In *Monte Gargano*, sancti Egidij et sancti Paschasij. In *Rocca Sancti Anthimj*, monasteria sancte Marie de Juncarico et sancti Stephani. In territorio *Sancte Agathes*, monasterium sancti Petri de Oliva. In territorio *Satrianensi*, monasterium sancti Blasij. In *Oleda*, sancte Marie de Pertusa. In *Polla*, monasterium Sancti Petri. Per presentem igitur nostri privilegij paginam, apostolica auctoritate statuimus, ut quecumque hodie Cavense cenobium juste possidet, queque in crastinum, pontificum concessione, principum liberalitate, vel oblatione fidelium, juste atque canonice poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus, et illibata permaneant eorum, pro quorum substentatione ac gubernatione concessa sunt usibus profutura. Decernimus ergo ut nulli hominum omnimo liceat idem cenobium temere perturbare, aut eius possessiones auferre, minuere aut temerarijs vexationibus fatigare. Obeunte te, nunc eius loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi quacumque subreptionis astutia preponatur, nisi quem fratres eiusdem cenobij communi consensu vel fratrum pars consilij sanioris regulariter cum Dei timore elegerint. Electus ad romanum pontificem consecrandus accedat. Chrisma, oleum sanctum, consecrationes altarium sive basilicarum, ordinationes monachorum Amalfitano archiepiscopo accipiant; si tamen communionem et gratiam apostolice sedis habuerit, et si ea gratis ac sine pravitate exhibere voluerit, omni exactione seposita; si autem aliquid horum obstiterit, liceat abbati vel fratribus catholicorum quem voluerint antistitem invitare et ab eo consecrationum instrumenta recipere, qualinus romane soli ecclesie vestrum cenobium subditum preter hanc nulli videatur esse subiectum.Casalem quoque quem juxta pre fatum cenobium tu, frater karissime, noviter incepisti, si eo usque domino donante processerit ut ibi baptismalem oporteat haberi ecclesiam,pro vestre religionis reverentia,eadem libertate donamus. De cellis autem quas in Cilento vestrum Cenobium possidet, quia nuper questio habita est, presentis pagine auctoritate decernimus, ut vobis ab omni hominum jugo libere maneant, nec in aliquo, preter consecrationes altarium sive basilicarum, ordinationesque monachorum, *Pestano* Episcopo videantur obnoxie; si tamen et Romane ecclesie gratiam habuerit et ea voluerit gratis ac sine pravitate prestare; alias liceat fratribus, a quo voluerint Catholico episcopo eadem obtinere. Preter hec vero nec cellis ipsis, nec cellarum familijs, earum hereditates incolentibus, aliqua exactionis molestia inferatur. Si quos tamen parochianos ecclesie Pestane possederint,decimarum pars quarta et helemosinarum quas pro mortius obtulerint pars tertia in usus cedat episcopi. Vos igitur, fratres dilectissimi, oportet regularis vite observationi largiente Domino arctius insudare, ut quanto ab secularibus tumultibus liberiores existitis, tanto vehementius placere Deo totius mentis etanime viribus anheletis. Ad judicium autem percepte huius a Romane ecclesie libertatis tres auri solidos per annos singulos Lateranensi palatio persolvetis. Sane hoc

nostre privilegium confirmationis si quis in crastinum archiepiscopus, aut episcopus, Imperator aut Rex, Princeps, Dux, Comes aut vice Comes, Marchio, Judex aut Vestararius, aut quelibet persona, magna vel parva, sciens, temerario ausu contra eam venire temptaverit et predicti Monasterij bona invadere, auferre, minuere vel suis usibus applicare presumpserit, secundo tertiove commonitus, si non satisfactione congrua emendavitur a Christi eum et ecclesie corpore, potestate auctoritatis apostolice, segregamus. Conservantibus autem pax a Deo et misericordia presentibus ac futuris seculis conservetur. Amen, amen, amen. — BENEDICTUS DEUS ET PATER DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI. AMEN. SANCTUS PETRUS. SANCTUS PAULUS. — URBANUS PAPA II. — BENE VALETE.—*Datum Venusie, per manus Johannis sancte Romane ecclesie diaconi Cardinalis et presignatoris domini Urbani pape II. XI. Kal. Octobris anni Dominice Incarnationis Millesimo Octogesimo nono, Indictione tertiadecima. Anno pontificatus eiusdem dni. V. pape secundo.*

II. Urbain II, au concile de Melfi, malgré les réclamations de l'évêque de Pæstum, confirme les dépendances du Cilento.

MELFI, Septembre 1089. (VENER. *Dict.* I. 314-315)

Urbanus Episcopus servus servorum Dei. Omnibus Clericis ac Laicis Salerni degentibus Salutem et Apostolicam benedictionem. Notum vobis fieri volumus quod residentibus nobis *Melfie* in generali Concilio cum Fratribus et Coepiscopis nostris, intra quos *Alfanus* Archiepiscopus Salernitanus aderat, *Maraldus* Pestanus Episcopus querimoniam fudit super *Petrum*, Abbatem Monasterii S. Trinitatis quod vulgo dicitur *de Cava*, quatenus in sui iuris Episcopatu Monasteria in *Cilenti* territorio posita, videlicet S. Archangeli, S. Magni, S. Fabiani, S. Georgii, S. Zachariæ, S. Angeli de Montecoraci, S. Marie de Gulia, S. Nicolai de Serramediana, S. Lucie et Cellis eorum iniuste retineret. Et quia prefatus Abbas presens aderat, placuit nobis, ipsius assensu recepto, causas utriusque partis in Camera nostra presentibus fratribus nostris et coepiscopis Romanis diligentissime examinare. Visis itaque, perlectis et subtiliter consideratis ambarum partium chartulis et rationibus, consilio et iudicio Fratrum fretri nostrorum, *Ubaldi* videlicet Episcopi Sabinensis, *Joannis* vero Tusculanensis, *Petri* quoque Albanensis, *Brunonis* etiam Segninis et aliorum multorum venerabilium Archiepiscoporum et Episcoporum, nec non *Gregorii* et *Joannis* S. R. E. Diaconorum, definivimus et super hoc irrevocabile iudicium dedimus, quatenus prefata Ecclesia S. Trinitatis, sicut ex precepto et concessione D. N. pie memorie sanctissimi Pape *Gregorii*, suprascripta Monasteria, absque omni molestia Episcopi Pestani tenuit ac possedit, ita auctoritate nostra et om-

nium confratrum nostrorum Episcoporum, qui in presenti judicio aderant, nulla deinceps interveniente querela, firmiter teneret, et absque omni molestia possideret. Decrevimus etiam, quod de Decimis Defunctorum oblationibus idem videatur conqueri ut a locis premissorum Monasteriorum, seu ab his qui in hereditatibus eorum et per cellas locati sunt, tale quod nullatenus exigat; sed semper ab omnium hominum iugo in perpetuum libere maneant, nec in aliquo, preter consecrationes Altarium et Oleum, vel Chrisma, Pestano Episcopo videantur obnoxie, si tamen et Romane Ecclesie gratiam habuerit et ea voluerit gratis ac sine omni exactione prestare; alias liceat fratribus a quo voluerint Catholico Episcopo eadem obtinere. De Parochia vero predicti Episcopi in ipso Monasterio deinceps, aut in Cellis ipsis concedente episcopo data ab aliquo homine fuerit Decimarum pars quarta et Eleemosynarum que pro mortuis offeruntur pars tertia in usum cedat Episcopi, excepto si fratres regulariter in ipsa Ecclesia habitaverint et vixerint. Interdicimus igitur in nomine Domini Nostri Jesu Christi et ex auctoritate B. Petri Apostolorum Principis, cuius vice S. R. E. residemus, et omnimo prohibemus ut nullus Archiepiscopus et Episcopus, nullus Dux vel Princeps aut Comes, nullus Clericus vel Laicus, nulla magna vel parva persona prefato S. Trinitatis Cœnobio et in suprascriptis Monasteriis, cunctisque ad ea pertinentibus quocumque modo, seu qualibet occasione aliquid minuere vel molestias aut aliquam violentiam inferre, aut Dei servos inquietare punienda temeritate presumat. Tanto enim religiosi Monachi ibidem Deo servire cupientes sinceriori mente Divinum opus exequi devotissime poterunt, quanto nos eorum quieti, nostra, immo B. Petri Apostolorum Principis auctoritate per omnia providere studemus. Si quis autem contra hanc nostri decreti auctoritatem ire tentaverit, sciat se B. Petri Apostoli gratiam amissurum et apostolicæ indignationis ultione feriendum. Obedientes vero, et huius pagine precepta servantes dignam a Deo retributionem accipiant et apostolicam benedictionem consequantur.

Locus † Sigilli.

F bis. (Pag. 67).

Bulle inédite de Pascal II à l'abbé S. Pierre.

SALERNE, 30 Août 1100, VIII. Ind. (*Arc. Mag.* D. 26).

Paschalis Episcopus servus servorum Dei. Carissimo ac Reverendissimo fratri *Petro*, abbati Cavensis Monasterii, quod secus Salernum, in honorem Sancte Trinitatis constructum est, eiusque successoribus regulariter substituendis in perpetuum, salutem et Apostolicam benedictionem. Cum univer-

sis sancte Ecclesie filiis pro Sedis Apostolice auctoritate et benevolentia debitores existamus, venerabilibus tamen locis atque personis, maxime que Apostolice Sedi semper specialius ac devotius adheserunt, queque amplioris religionis gratia eminent propensiori Nos convenit charitatis studio eminere. Quapropter, predecessorum nostrorum Apostolice memorie *Gregorii Septimi* et *Urbani secundi* vestigiis insistentes, Cavense Cenobium, cui disponente Domine presides, iuxta petitionem tuam, nos quoque presentis privilegii pagina communimus, et ab omni tam secularis, quam ecclesiastice persone iugo, ita omnino liberum manere decernimus, ut soli sancte et Apostolice Romane Ecclesie videatur esse subjectum. Cui nimirum Monasterio, et sancte Trinitatis nomine et religionis prerogativa venerabili, omnia illa monasteria et bona iure perpetuo possidenda firmamus, que supradictus predecessor nostre *Gregorius septimus* in Celenti monte, *Gisulfo* bone memorie Salernitano principe concedente, donavit et sui ipse decreti corroboratione confirmavit; videlicet Monasterium S. Angeli de *Monte Corace*, Mon. S. Marie *de Gulia*, Mon. S. Archangeli, S. Nicolai, S. Magni, S. Fabiani, S. Georgii, Ecclesiam S. Lucie, cum cellis eorum. Nec minus etiam tibi tuisque successoribus confirmamus Ecclesias, que circa ipsum Monasterium Sancte Trinitatis sunt, videlicet Ecclesiam S. Marie cum casali suo, quod a te edificatum est, Ec. S. Elie, S. Andree de *Albola*, S. Marie de *Draconea*, S. Leonis supra fluvium *Veterem*, S. Marie de *Betrantu*, S. Martini *ad Formam*, S. Angeli secus *Nuceriam*; apud *Roccampimontis* Ecclesias S. Matthei et S. Joannis; item Ec. S. Joannis qui dicitur de *Vetere*, S. Nicholai infra civitatem *Salernitanam*, S. Maximi, S. Sophie; item in *Celento*, Ec. S. Joannis de Terrisino, quam ipse fundasti, S. Blasii de Brutrano, S. Salvatoris de Nuce; apud *Tuscianum*, Ec. S. Archangeli, S. Matthie, S. Nicholai de Laneo; apud oppidum *Cicale*, Ec. S. Georgii; apud oppidum *Geffuni*, Ec. S. Michaelis Archangeli; in *Luceria*, Mon. S. Jacobi; in *Pratogargano*, Ec. S. Aegidii, Ec. S. Marie; et S. Stephani de *Juncarico*, prope *Pastrum S. Antimi*, S. Petri de *Oligula* in territorio S. Agathes, S. Blasii apud *Satrianum*, Ec. S. Marie apud *Pertusiam*, Mon. S. Petri apud *Dioscaleam*, S. Nicolai apud *Oppidum Mercurii*, S. Marie de *Rota*, S. Petri, S. Benedicti de *Ollana*, S. Pauli, et S. Petri de *Renda*; apud Oppidum S. Mauri. Ec. SS. Cosme et Damiani et Mon. S. Adriani cum cellis suis, S. Angeli in *Mutula*; *Tarenti*, Ec. S. Benedicti cum cellis suis. Preterea quecumque bona concessione Pontificum, liberalitati Principum, vel oblatione fidelium, prefatum Cenobium possidet vel in posterum iuste et canonice poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus et illibate permaneant. Decernimus ergo ut nulli ommino hominum liceat idem cenobium temere perturbare, aut eius possessiones auferre, suisque usibus vendicare, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur, eorum, pro quorum substentatione et gubernatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura. Chrisma, Oleum sanctum, Consecrationes altarium sive Basilicarum, Ordinatio-

nes clericorum, tam in cenobio ipso, quam in adiacenti villula, a quocumque volueritis catholico accipere episcopo. Ad hec adicimus, ut nulli episcoporum facultas sit, sine Romani Pontifici licentia, loca vestra vel Monachos interdictioni vel excommunicationi subiicere. Obeunte te, nunc eius loci Abbate, vel tuorum quolibet successorum nullus ibi quavis surreptionis astutia seu violentia preponatur, nisi quem fratres communi consensu, vel fratrum pars consilii sanioris secundum Dei timorem et B. Benedicti Regulam elegerint; electus ad Romanum Pontificem ordinandus accedat. Si quis autem adversus predictum monasterium iustam se putat habere querelam, et apud eiusdem Cenobii Abbatem vel Monachos litem suam decidere ac deffinire voluerit, volumus atque statuimus, ut ante nos vel legatos nostros querimonia deferatur, quatinus equitate iudicii, sine personarum acceptione, sua cuique iustitia, Deo auctore, servetur. Si qua sane ecclesiastica, secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit, secundo, tertiove commonita, si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis, honorisque sui dignitate careat, reamque se divino iudicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore et sanguine Domini nostri Redemptoris Jesu Christi aliena fiat atque in extremo examine districte ultioni subiaceat; cunctis autem eidem loco iusta servantibus sit pax Domini Jesu Christi, quatenus et hic fructum bone actionis percipiant et apud districtum Judicem premia eterne pacis inveniant. Amen. Amen. Bene valete.

† Ego *Paschalis* catholice Ecclesie Episcopus subscripsi ?

† Ego frater *Oddo* Hostiensis Ecclesie Episcopus subscripsi.

† Ego *Milo* Prenestinus Episcopus subscripsi.

† Ego *Bruno* Sancte Signine Ecclesie Episcopus suscripsi.

† Ego *Petrus* cardinalis SS. Johannis et Pauli de titulo Pammachii subscripsi.

† Ego *Robertus* cardinalis de titulo Sancti Eusebii subscripsi.

† Ego *Paganus* Diaconus Cardinalis S. R. E. de Diaconia S. Marie Nove subscripsi.

Datum *Salerni*, per manum Joannis S. R. E. Diaconi Cardinalis, III Kalend. Septembris, Indictione VIII*, Incarnationis Dominice anno Millesimo Centesimo, Pontificatus autem domini Paschalis secundi Pape anno secundo.

Locus olim † sigilli plumbei.

G (Pag. 92).

Diplôme de Costance et de son fils Bohémond aux religieux de Cava.

TARENTE, Octobre 1123, I. Ind. (Arc. Mag. F. 25)

✠ In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Nos Constantia Philippi Regis Francorum filia et Domini Boamundi piæ memoriæ Principis Antiocheni quondam uxor, et Boamundus filius, hæresque præscriptorum Domini Boamundi et Dominæ Constantiæ, mater et filius. Clare facimus, quia inter eos qui præerant ecclesiæ S. Benedicti sitæ in *Tarento*, quæ obedientia esse noscitur *S. Trinitatis de Cavis*, et Ministros nostros qui iura nostra Maris parvi tenebant, multa sepe litigia et, malevolentie erant, eò quod ipsi Priores iam dictæ S. Ecclesiæ ius piscandi ante fluvium, qui cognominatur *Cervanus*, in ipso Mari aiebant. Providimus ea omnia resecare, et ad statum congruum constituere, ut ulterius nulla inter eos discordia et calumnia propter id oriatur, nec nos peccatum inde consequeremur. Quamobrem pro Dei amore, et salute anime prænotati Domini nostri *Boamundi* bonæ memoriæ, et parentum nostrorum, et nostra, nec non et prece Domini *Johannis* venerabilis Prioris ipsius obedientiæ, per hoc sigillum concedimus, ac firmiter damus potestatem et licentiam præfatæ S. Ecclesiæ et his qui præsunt eidem Ecclesiæ piscandi in prænotato *Mari parvo*, recto tramite ipsius fluvii intus ad passus viginti, ab ore scilicet ipsius fluvii, et per latum tantum quantum ipsum flumen latum et amplum esse dinoscitur. Sic tamen ut pedibus ambulando, non aliqua navi vel barca ipsa piscatione fruantur. Hanc itaque potestatem piscandi, quam concessimus prænotatæ S. Ecclesiæ, et his qui rectores eius sunt et erunt, volumus eos semper firmiter habere, tenere ac possidere, absque omni nostra, nostrorumque omnium heredum, atque successorum, et omnium ordinatorum nostrorum molestia, contradictione et requisitione. Si vero, quod absit, aliquis nostrorum ordinatorum, vel ministrorum, vel aliorum hominum, diabolo instigante, hoc nostrum sigillum in parte, vel toto rumpere, violare, irritumve facere præsumpserit, prius nostrum perdat omnimo amorem, deinde centum auri solidos nostræ Cameræ et heredum nostrorum, totidemque ipsi S. Ecclesiæ, suisque Rectoribus componat, firmo post hæc permanente eo in perpetuum. Quod pro securitate ipsius S. Obedientiæ et Priorum eius scribere iussimus per manum *Michaelis* nostri Notarii, et plumbea bulla nostri soliti typarii bullare et eidem Ecclesiæ Dei et prænotato Priori dare. Anno Dominicæ incarnationis Millesimo Centesimo vigesimo tertio, Mense Octubris, Indictione Prima.

✝ *Constancia.*

† Signum manus meæ *Boamundi* filii et heredis domini Boamundi Antiocheni Principis qui supra.

† Signum manus meæ *Michelis de Renda.*

† Signum manus *Guilielmi de Otranto.*

† Signum manus *Rogerij* Presbyteri S. Angeli.

† Ego *Ademarius* advocator.

Sur le sceau en plomb : une femme, les bras étendus sur deux personnes plus petites, avec l'épigraphe : COS..... BO....

H (Pag. 93).

Le duc Guillaume permet à S. Constable la construction de Castellabate.

SALERNE, Septembre 1123. II. Ind. (Arc. Mag. F. 24).

✠ In nomine sancte et individue Trinitatis. *W(ilielmus)*, divina favente clementia dux, *Roggerii* gloriosi ducis heres et filius. Nos ab omnium conditore et gubernatore dignas mercedes credimus accepturos, si sanctis ac venerabilibus locis curam impenderimus et, quod ab eorum cultoribus postulati fuerimus, bono et sincero animo prebuerimus. Ob amorem igitur regis celestis, per quem subsistimus et regnamus, propter etiam redemptionem animarum suprascripti patris mei et matris mee *Hale*, aliorumque parentum nostrorum, concedimus vobis, domino *Constabili*, Dei gratia venerabili abbati monasterii sancte et individue Trinitatis, quod constructum est foris hac nobis a Deo concessa Salernitana civitate, in loco *Metiliano*, ut vos, vestrique successores et partes suprascripti monasterii licentiam et potestatem habeatis Castellum construere atque edificare, facere et habere et girones et turres atque omnia alia edificia, que pro suprascripti construendi castelli tutela atque defensione necessaria sunt aut fuerint, ubicumque vobis opportunum visum fuerit, in monte ipsi monasterio pertinente; qui videlicet mons est foris hac predicta civitate, in finibus *Lucanie*; in cuius montis vertice ecclesia *Sancti Angeli* constructa est, que etiam ecclesia, cum omnibus ad eam pertinentibus, subiecta ac pertinens est ipso monasterio sancte Trinitatis; et est ipse mons a super ecclesiam *Sancte Marie de Gulia*, similiter cum omnibus rebus suis, eidem monasterio sancte Trinitatis pertinente. Et donec ipsum Castellum, ut dictum est, construi feceritis, nos defendamus vos, vestrosque successores et partes suprascripti monasterii et omnes alios homines, quos pro eiusdem Castelli constructione ibidem conduxeritis seu conducere feceritis, ab omnibus hominibus, qui exinde partibus iam dicti monasterii aliquam contrarietatem seu disturbium facere

tentaverint. Et dictum castellum postquam, ut dictum est, constructum fuerit, cum omnibus suis pertinentiis, in perpetuis temporibus, sit in potestate vestra et successorum vestrorum et partium suprascripti monasterii sancte Trinitatis, ad faciendum exinde quicquid volueritis, omni nostra ac heredum ac successorum nostrorum et partium nostre Reipuplice requisitione ac contradictione remota; et semper idem castellum, qualiter superlegitur, nos, nostrique heredes ac successores, et partes suprascripte nostre Reipuplice vobis, domino *Constabili* abbati, vestrisque successoribus et partibus suprascripti monasterii sancte Trinitatis, defendamus ab omnibus hominibus, qui illud vel ex eo quolibet modo auferre seu minuere temtaverint. Item per hoc nostre concessionis privilegium concedimus vobis, ut vos, vestrique successores et partes suprascripti monasterii licentiam et potestatem habeatis censiles, et homines eiusdem monasterii sancte Trinitatis infra emunitatem eiusdem castelli ad habitandum recipere, et iuri et dicioni suprascripti monasterii sancte Trinitatis subiectos semper habere securiter, absque contrarietate nostra et heredum et successorum nostrorum et partium suprascripte Reipuplice. Et neque a nobis, nostrisque heredibus vel successoribus, neque a stratigotis, vel quibuslibet nostre Reipuplice ordinatis, neque a qualibet magna vel parva persona, quolibet tempore, aliquam exinde contrarietatem habeatis; sed iure quieto semper illud habeatis et possideatis, et quod volueritis exinde faciatis. Si quis autem huius nostre concessionis quocumque tempore violator extiterit, sciat se compositurum auri purissimi libras quinquaginta: medietatem Camere nostre et medietatem ipsi predicto monasterio; et insuper hec nostra concessio firma semper et inconcussa permaneat. Textum vero huius nostre concessionis *Johanni*, nostro notario, scribere precepimus, et nostro cum tipario plumbea bulla insigniri jussimus. Anno Dominice Incarnationis millesimo centesimo vicesimo tertio, Ducatus autem nostri anno tertio decimo, mense Septembris, secunda Indictione.

† Ego *W(ilielmus)* dux me subscripsi.

Sur le sceau en plomb, d'un côté: le buste de S. Matthieu, ayant la tête nimbée et un livre à la main, avec l'épigraphe S. MATHEVS. *Du côté opposé*: ✻ G. DVX. CAL. ITAL. SIKL.

X (Pag. 104).

Testament du Duc Guillaume en faveur du Monastère de Cava.

SALERNE, 8 Août 1127, V. Ind. (Arc. Mag. F. 40).

✻ In nomine domini Dei eterni et salvatoris nostri Jesu Christi. Anno ab incarnatione eius millesimo centesimo vicesimo septimo, octavo die intrante mense augusto, concurrente indictione quinta, ante Nos *Ursum* et

Johannem judices, venit *Johannes* monachus et prepositus monasterij sancte individue Trinitatis, quod constructum est foris hac Salernitana civitate, in loco *Metiliano*, in quo dominus *Simeon* Dei gratia venerabilis abbas preest; et cum eo venerunt testes, scilicet: *Alferius*, qui dicitur Senescalcus, pro quondam Adoaldi comitis, et *Ademarius* clericus et medicus, filius quondam Ademari, et *Sergius*, similiter clericus et medicus filius quondam Alfani clerici et medici. Qui videlicet testes testificati sunt ut olim, dum essent coram presentia quondam domini nostri *Guilielmi* principis et ducis; cum ipse dominus dux egritudine, qua defunctus est, detineretur; sane tamen mentis, recteque loquutionis existeret, ipse idem dominus princeps et dux, divina gratia inspiratus, pro salute anime sue, coram eis et alijs, presente etiam domina *Gaytelgrima* ducissa, olim eius coniuge; concessisset in eodem monasterio sancte Trinitatis totum et integrum, quantumcumque ipsi domino principi et duci, quolibet modo, habere pertinebat, in loco *Tusciano* et in omnibus pertinentijs eiusdem loci, a fluvio scilicet *Tusciano* et usque fluvium qui *Siler* dicitur; cum omnibus etiam hominibus suis in ipso loco *Tusciano* habitantibus et cum uxoribus et liberis et rebus eorum et totum qualiter illud ipsi domino principi et duci pertinere videbatur. Ea videlicet ratione ut, post obitum eiusdem domini principis et ducis, integra ipsa concessio, qualiter super legitur, semper esset juris et dicionis ipsius Monasterij, et partes eiusdem Monasterij licentiam et potestatem haberent de eadem concessione facere quod vellent; et, ut totaliter ipsi testificati sunt, singuli per convenientiam guadium suprascripto preposito, pro parte jam dicti Monasterij dederunt; et fideiussores ei pro illius parte posuerunt se mectipsos, et per ipsam guadiam obligaverunt se, ut si quolibet tempore jam dictum eorum testimonium necesse fuerit firmari, et pulsati ex eo fuerint, tunc plicent se, et quod superius testificati sunt testificentur, et per sacramentum ad sancta Dei evangelia sibi parata illud firment. Et si aliter fecerint et se de ipso testimonio seu sacramento subtrahere quesierint, tunc ille vel illi qui talia agere presumpserint, singuli per eandem guadiam obligaverunt se componere partibus predicti monasterij quingentos auri solidi constantini; et quod superius testificati sunt testificari et per sacramentum ad sancta Dei evangelia sibi parata illud, ut dictum est, firmare. Quod autem superius disturbatum est, legitur ducissa olim. Et taliter tibi *Petro* notario et advocato scribere precepimus.

† Signum crucis proprie manus G(aytelgrimæ) ducisse.

† Ego qui supra *Johannes* Judex.

† Ego qui supra *Ursus* Judex.

Locus olim † sigilli plumbei.

I bis (Pag. 105.)

Le comte Henri donne au B. Siméon l'église de S. Nicolas des Lombards de Paternione.

PATERNIONE, 21 Avril 1124. Ind. (Arc. Mag. F. 33; VENER. Dict. II. 288.)

In nomine sanctæ, individuæque Trinitatis. Ego *Henricus*, Manfredi Marchionis filius, concedo et confirmo Ecclesiam *Beati Nicolai* cum terra, que est iuxta flumen *Odotain*, infra quam Terram est etiam quidam fons, etiam cum alia terra que est iuxta flumen, quod currit prope villam *Paternionis*, in qua est Ecclesia S. Joannis diruta, et cum vinea, et horto, et terra, que est iuxta Piscariam, et cum ceteris eiusdem suprafate Ecclesie appendicijs, Ecclesie S. Trinitatis Cavensis, *Simeone* existente Abbate, pro anima Domini *Rogerij* Comitis, qui hanc terram de profane gentis potestate auxilio divino liberavit, et pro anime redemptione Domine Comitisse *Adalasie*, et Comitis *Simeonis*, et pro meorum peccatorum, et omnium meorum parentum defunctorum absolutione et etiam pro anime redemptione Domini Comitis *Rogerij*, filij magni Rogerij Comitis. Hec autem Charta facta et confirmata est in Palatio Paternionis XI Kalendas Maij. Anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu Christi millesimo centesimo vigesimo quarto, Indictione secunda.

✝ *Constantinus* Saniscalco testis sum.
✝ Ego *Robertus Mazzone* testis sum.
✝ Ego *Severano* testifico.

J (Pag. 106).

Le roi Roger accorde au B. Siméon l'église et le fief de S. Michel de Pétralie en Sicile.

PALERME, Février 1130 (pour 1131). IX Ind. (Arc. Mag. F. 49).

✱ In nomine Dei æterni et salvatoris nostri Jesu Christi, anno ab incarnatione eius millesimo centesimo tricesimo, Indictione nona. Ego *Rogerius*, Dei gratia Sicilie, Apulie et Calabrie Rex, adiutor christianorum et clipeus, Rogerij magni comitis heres et filius. Ad hoc in regni regimine, Domino disponente, promoti conspicimur, ut religionem augere, locis venerabilibus necessitatem supplere per elemosinarum administrationem, ipso prestante,

debeamus. Ideoque, frater in Christo Karissime *Symeon* abbas de *Cava*, ob amorem Dei, sancteque Dei genitricis Marie ; pro salute etiam anime patris nostri gloriose memorie *Rogerij* Comitis, matrisque nostre *Adelaide* Regine, et nostra; ecclesiam Sancti Archangeli, in pertinentia *Petrelie* sitam, a *Radulfo Belbacense* olim 'edificatam, tibi, tuisque successoribus et Cavensi monasterio jure perpetuo habendam, et possidendum donamus atque concedimus. Ea quoque ratione ut tam et tu quam et successores tui et jam dictum Cavense monasterium omnes possessiones eiusdem ecclesie Sancti Archangeli: silicet domos, vineas cum clausuris et arboribus, molendinum et aquarum ductus, terras cultas et incultas, villanos tam christianos quam sarracenos, ubicumqne sint, sive *Petrelie*, vel alibi, quorum nomina subscripta sunt, et omnia que juri ecclesie pertinere noscuntur, salvo iure, id est obedientia et decimatione Messanensi ecclesie, habeatis et possideatis in perpetuum. Nomina villanorum Christianorum hec sunt: *Duca*, Nicolaus *Jumentarius* cum fratribus suis, Nicolaus filius *Aftas*, Basilius *Cofmas*, Leo filius *Cafuri*, *Fadalis* et frater eius in Panormo, Fadalis *Epenfurmi*, Fadalis *Enpafallat*, vidua que fuit cunjux *Filippi*, vidua *Allam*, quos cum omnibus tenimentis suis eis cedimus. Nomina Sarracenorum sunt hec: *Meimun Epensanca*, *Muse Epensanca*, *Umur Epenfarme*, *Muchamut Epenrumie*, *Joseph Epenrumie*, *Munsur*, *Yales*, *Alis notarius*, *Pulchusenis*, *Vinad Epenseicca*. Porro fines terrarum sancti Archangeli sunt per hos fines: a parte occidentis, incipiunt per medium vallonem qui dicitur *Sancte Marie* usque ad viam, et per mediam ipsam viam usque ad alium vallonem, et per medium hunc vallonem usque ad pantanum qui ibidem est, et per eundem pantanum usque ad *Serram*, et per mediam ipsam serram usque ad viam que dicitur *de Faitu*. A parte orientis, per mediam ipsam viam vadunt usque ad viam que ducit ad superscriptum sanctum Archangelum, et per mediam ipsam viam ad suprascriptum vallonem prioris finis. Finis vero aliarum terrarum que adiacent fluminj de *Racca Suldani* incipiunt ab eodem flumine et recto intuitu ad algara, que dicitur *Cripta*, vadunt; et inde ascendunt per serram ad montem qui dicitur *Afritelcobor*, et inde descendunt per vallem usque ad prescriptum flumen. Ab alia vero parte eiusdem fluminis, incipiunt a parte orientis a *Turre*, et vadunt per medium vallonem qui dicitur *de Sale*, et inde discendunt per vallonem predictum usque ad flumen, et ex inde per flumen ascendunt usque ad vallem *de Saffarano* in fronte iam dicte cripte. Et ab occidente, per prefatam vallem *de Saffarano* ascendunt usque in viam puplicam, et per eandem viam vadunt usque super locum qui dicitur *Vinea*, ubi, dimissa via, descendunt in locum iam dicte vinee, qui est in capite vallonis qui dicitur *de Sale*; et inde descendunt ad prenotatam turrem. Si qua autem in posterum magna seu humilis persona huius nostre donationis paginam violare temptaverit, sciat se compositurum aurj libras tres palatio nostro, presensque privilegium pristinum robur optineat. Cunctis autem eidem ecclesie justa servantibus sit pax domini nostri Jesu Christi, ut

in hoc seculo bone actionis fructum percipiant et apud districtum judicem premia eterne retributionis inveniant. Ad huius sane nostre donationis et concessionis judicium per manus *Michaelis* nostrj notarij scribi, nostroque cum typario aureo insigniri precepimus.

Data Panormi, primo Anno regni nostri, mense Februario.

† Ρογέριος ἐν Χῷ τῷ Θῷ ευσευῆς Κράταιος ῥὴξ καὶ τῶν Χριστιανῶν βοηθος ςς.

Locus † sigilli aurei.

K (Pag. 118).

Bulle inédite d'Eugène III à l'abbé Marin.

TUSCULUM, 6 Mai 1149 XI. Ind. (Arc. Mag. H. 7.).

Eugenius Episcopus servus servorum Dei dilecto filio Marino abbati Monasterii Cavensis *quod secus Salernum situm est, eiusque fratibus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum.* Commisse nobis apostolice sedis nos ortatur auctoritas, ut locis et personis ipsius auxilium devotione debita implorantibus tuitionis presidium impendere debeamus. quia, sicut injusta poscentibus nullus est tribuendus effectus, sic legitima et justa desiderantium nulla est differenda petitio, presertim eorum qui cum honestate vite et laudabili morum compositione gaudent omnipotenti domino deservire. Ea propter, dilecti in Domino filij, vestris iustis postulationibus clementer annuimus et predecessorum nostrorum felicis memorie *Gregorij VII*, *Urbani*, *Pascalis*, *Calixti* et, *Innocentii* romanorum pontificum vestigijs inherentes; *Cavense* monasterium in quo divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus atque ab omni, tam ecclesiastice quam secularis persone jugo ita omnimo liberum manere decernimus, ut soli sancte et apostolice romane ecclesie videatur esse subiectum. Statuimus qnoque ut illa monasteria, ecclesie, sive celle, quas supradictus predecessor noster *Gregorius VII* in Celento monte, *Gisulfo*, bone memorie Salernitano principe, concedente, cenobio vestro donavit et sui decreti corroboratione sanccivit, firma vobis, vestrisque successoribus et illibata permaneant; videlicet mon. S.te Marie *de Gulia*, Mon. S. Archangeli, S. Nicholai, S. Magni, S. Fabiani, S. Georgij; Ecclesiam S. Lucie cum cellis eorum. Nec minus etiam vobis, vestrisque successoribus confirmamus Monasteria et Ecclesias, sive cellas que circa ipsum Cavense monasterium constitute sunt, id est: Ecclesiam S. Marie cum casali suo, quod a vobis edificatum est; Ecclesiam sancti Elie, S. Andree *de Albola*, S. Marie de

Draconeia, S. Petri *ad Traversam*; Monasterium S. Leonis supra fluvium *Veterem*, Ecclesiam S. Marie *de Vetrantu*, Ecclesiam S. Marie *de Stafilo*, S. Nicholai *de Gallocanta*, Monasterium S. Liberatoris, Ecclesiam S.Johannis *de Stafilo*, Monasterium S. Johannis *de Veteri*, Castrum *S. Adiutoris* cum suis pertinentiis; Ecclesiam S. Marie *in Mallonis*, S. Martini *ad Formam*, S. Angeli secus *Nuceriam*, S. Marie *ad Paum*. In territorio *apud Montis*, Ecclesiam S. Mathei et ecclesiam S. Johannis. Item ecclesiam S. Salvatoris *de Passiano*, S. Archangeli *ad Lapillam*, S. Stephani. Intra civitatem *Salerni*, ecclesiam S. Nicholaj, S. Maximi, S. Sophie, S. Marie *de Domno*. Juxta Salernum, ecclesiam S. Martini *de Carnara*. In Reginnis *Minoris*, Monasterium S. Salvatoris et S. Iohannis. In *Neapoli*, S. Archangeli et Ecclesiam S. Felicis *de porta Monachorum*. Apud *Tuscianum*, Ecclesiam S. Archangeli, S. Mathie, S. Nicholaj de *Lamu*, S. Blasij. Apud opidum *Gifunj*, Ecclesiam S. Michahelis et S. Georgij. In territorio *Capud Aquensi*, Ecclesiam S. Barbare. Item in *Cilento*, Ecclesiam S. Iohannis *de Terrisino*, S. Blasij *de Botranu*, Ecclesiam S. Salvatoris ubi *ad Nucem* dicitur, Ecclesiam S. Angeli *de Monte Corace*, S. Zacharie in loco *Lauri*, S. Mathei *apud duo flumina*, S. Marine *de Nove*, Monasterium S. Barbare, ubi *Cerasus* dicitur. In *Genestrosola*, Monasterium S. Niccolaj, Monasterium S. Angelj *ad Casellas*, iuxta Silvam Nigram. Apud *Olizam*, Monasterium S. Marie *de Pertusa*, S. Petri apud *Pollam*, S. Petri de Atana, S. Marciani, S.Arsenij, S. Jacobi in Burgensa. Apud *Satrianum* Monasterium S. Blasij cum cellis et pertinentijs suis. Apud *Marsicum*, Ecclesiam S. Petri de Tramutule. In territorio *Dianensi*, Ecclesiam S. Nicholai et ecclesiam S. Marie de Casali, Ecclesiam S.Nocholai de Fasanella, Ecclesiam S. Symeonis in *Laurino*. Ecclesiam S. Andree in *Olida*. Apud Diascaleam Monasterium S. Petri et ecclesiam S. Marie cum hospitali. S. Nicholai apud opidum *Mercurij*. S. Marie de Rota, S. Petri et S. Benedicti de Ollano. S. Pauli et S. Petri de Renda. Apud oppidum S. Mauri Ecclesiam Sanctorum Cosme et Damiani. Apud *Noe*, Ecclesiam S. Marie de Kyrizosimo cum cellis et pertinentijs suis. S. Georgij de Piscopia. Monasterium S. Petri de Brachalla cum cellis et pertinentijs suis. *Tarenti*, ecclesiam S. Benedicti, S. Marie cum cellis suis, S. Angeli in *Mutula*, S. Viti cum cellis et pertinentiis suis, S. Savini, in territorio *Castellanete*. Apud oppidum Cicale, ecclesiam S. Georgij cum ecclesia S. Trinitatis una cum cellis et pertinentijs eorum. In Apulia secus *Luceriam*, Ecclesiam S.Jacobi. In *Prato Gargano*, Ecclesiam S. Egidij, Ecclesiam S. Marie et S. Stefani de Iuncareco, S. Angeli de Candela, S. Petri de Olivula, S.Nicholai de *Cedonia*. Monasterium S. Trinitatis cum casali vestro, quod Fabrica dicitur. Ecclesiam S. Martini de Melfetti. Apud *Barum*, Ecclesiam S. Marie Magdalene cum hospitali et pertinentijs suis. In *Avellino* Ecclesiam S. Leonardi, Ecclesiam S. Nicholai di Cibara, Ecclesiam S. Petri ad Paternum. In *Sicilia*, Ecclesiam S. Nicholai de Paterno, Ecclesiam S. Petri e Ecclesiam S. Archangeli de Petralia una cum cellis et pertinentijs eorum. Preterea quecunque bona, concessione Pontificum, liberalitate Principum

vel oblatione fidelium, vestrum hodie Cenobium legitime possidet, sive in futurum juste atque canonice poterit adipisci, vobis, vestrisque successoribus auctoritate apostolica niohilominus confirmamus. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat idem Cenobium temere perturbare, aut eius possessiones auferre, vel ablatas retinere,vel injuste datas suis usibus vendicare, minuere, vel temerarie vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur eorum, pro quorum substentatione et gubernatione concessa sunt usibus omnimodis profutura. Crisma, oleum sanctum, consecrationes altarium sive basilicarum, ordinationes clericorum, tam in cenobio ipso, quam in adjacenti villula a quocumque volueritis catholico accipietis episcopo.Ad hec adicimus ut nulli episcoporum facultas sit, sine Romani pontificis licentia loca vestra, vel monachos interdictioni vel excommunicationi subicere. Obeunte te nunc eius loci abbate vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi, qualibet subreptionis astutia seu violentia preponatur; nisi quem fratres communi consensu, vel fratrum pars consilij sanioris, secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam, elegerint. Electus vero ad Romanum pontificem ordinandus accedat. Si quis autem adversus predictum monasterium justam se putat habere querelam et apud eiusdem cenobij abbatem vel monachos litem suam decidere aut deffinire noluerit, volumus atque statuimus ut ante nos, vel legatos nostros querimonia deferatur; quatinus equitate iudicij, sine personarum acceptione, sua cuique justitia Deo auctore servetur, Si qua sane ecclesiastica, secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita, si non satisfatione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et domini Redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districte ultioni subiaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus, sit pax domini nostri Jesu Christi, quatinus et hic fructum bone actionis percipiant et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant. Amen. amen. amen.

†. SCS. PETRUS. SCS. PAULUS. EUGENIUS PP. III. †. FAC MECUM DOMINE SIGNUM IN BONUM — BENE VALETE.

† Ego *Eugenius* Catholice Ecclesie Episcopus subscripsi.

† Ego *Conradus* Sabinensis Eps. SS.

† Ego *G(regorius)* tituli Calixti presbyter Cardinalis SS.

† Ego *Hubaldus* presb. Card. tit. Sancte Praxedis SS.

† Ego *Hubaldus* presb. card. tit. S. Johannis et Pauli SS.

† Ego *Gilibertus* indignus sacerdos tit. Sancti Marci SS.

† Ego *Guido* presb. Card. tit. Sanctorum Laurentij et Damasi. SS.

† Ego *Hugo* tit. in Lucina presb. Card. SS.

† Ego *Jubus* presb. Card. tit. Sancti Marcelli SS.

† Ego *Oddo* diac. Card. Sancti Georgij ad velum aureum SS.

† Ego *Octavianus* diac. Card. Sancti Nicholai in Carcere Tulliano SS.

† Ego *Johannes Paparo* diacon. Cardinalis Sancti Adriani SS.
† Ego *Gregorius* diac. Card. Sancti Angeli SS.
† Ego *Johannes* diac. Card. Sancte Marie Nove SS.

Datum *Tusculanj* per manum *Guidonis* sancte Romane ecclesie diaconi Cardinalis et Cancellarij II. Non. Maij, Indictione undecima, Incarnationis dominice anno Millesimo Centesimo quadragesimo nono, Pontificatus vero domini EUGENII pape III. anno quinto.

Sur le sceau en plomb, d'un côté: les têtes de S. Pierre et de S. Paul, avec l'épigraphe †. S. PA. S. PE.; *du côté opposé*: EVGENIVS PP. III.

L (Pag. 122).

Diplôme fameux de Guillaume-le-Mauvais à l'abbé Marin.

PALERME, Avril 1154, II. Ind. (Arc. Mag. H. 14).

⁂ IN NOMINE DEI ETERNI ET SALVATORIS NOSTRI JESU CRISTI. W. divina favente clemencia Rex Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue. Beatitudinis munus promereri dinoscimur, laudis meritum optinere probamur, gloriam adeptos fore veridica voce extollimur, cum beate memorie dominj patris nostri gloriosi Regis ROG. felicia facta servamus, statuta sua illibata custodimus, sancta eius vestigia mistico gresso prosequimur. Nobis itaque residentibus in palacio nostro urbis *Panormi*, cum comitibus et magnatibus nostris, *Marinus* venerabilis abbas Cavensis monasterij, quod prope Salernum situm est, bonus et dilectus fidelis noster, attulit nobis privilegia dominorum dive memorie dompni *Rogerij* strenuissimi Ducis, bone memorie dompni *Robberti biscardi* Ducis atque predicti dominj patris nostri, eorum sigillis consuetis et veris munita. Ipsa itaque, reverendis oculis inspicientes, perpetuo valitura, digne censendo hoc presenti scripto nostro confirmanda, non minus juste quam pie ac digne duximus. Concedentes nicholimus de gratia speciali eidem abbati et successoribus eius, atque ipsi sacro monasterio, propter devocionem nimiam quam gerimus et habemus erga dopmnum *Christoforum* monachum eiusdem monasterij, nostrumque penitentiarum, ut in omnibus Castris, Casalibus, et alijs locis dicti monasterij, que nunc habet aut in antea habebit, libere et absolute in locis prefati monasterij et pertinenciarum eorumdem valeat ipse et successores eius Judicem et notarium publicum ordinare, nec non vassallum aut vassallos ipsius monasterij ad militiam promovere, nihil nobis in hominibus morantibus in locis ipsius monasterij, seu qui moraturi sunt, jurisdicionis vel honoris reservantes; set totam et integram potestatem ipsi abbati et successoribus suis atque ipsi monasterio super hominibus eorumdem locorum in perpetuum concedimus et confirmamus, adeo quod in nullo nobis et nostre reipublice teneantur, nisi in criminali judicio tantum, quod nobis et prefate nostre rei-

publice totaliter reservamus, sicut in suo privilegio dux *Rogerius*, noster proavus, constituit et mandavit. Insuper eciam confirmamus ipsi monasterio omnia alia privilegia eidem monasterio per alios duces et principes, atque per ceteros viros catholicos concessa, ut, juxta concessionem et exemptionem ipsorum dominorum, aliorumque Christi fidelium, nostreque presentis pagine confirmacionem et concessionem, perpetuam et inviolabilem obtineant firmitatem. Et quoniam in eodem monasterio divina misericordia pro salubri statu regio exoratur, iccirco ipsum ac bona sua tam habita quam habenda in protectionem nostram recipimus et ab omni jugo servitutis vel adoamentj perpetuo mandamus manere liberum et exemptum, tam in demanijs, quam feudalibus. Mandamus insuper ut homines de *Casali Cave*, qui per nomina in quodam alio privilegio prefati ducis eo quod erant regio fisco ad personale servicium ascripti continentur, nec non et alij, qui nunc morantur sive moraturi sunt in pertinencijs et tenimento eiusdem casalis, a flumine *Sileris* usque ad *Skifatum* et in ducatu *Amalfie*, plateaticum non solvant. Set idem sacrum cenobium ab omni pedagio, aquatico, atque quolibet fidagio, per totum jam dictum nostrum Sicilie regnum, totaliter sit immune. Statuimus preterea et confirmamus in quantum ad nos pertinet, ex eo quod dictum monasterium est opus progenitorum nostrorum et nostra Camera specialis, nec non nostrum et parentum nostrorum, pro peccatorum remedio apud Deum suffragium speciale, ut in occupandis bonis suis, tam stabilibus quam mobilibus non nisi centenaria currat prescriptio, sicut statuit *Urbanus* secundus felicis memorie Romanus pontifex in suo privilegio et memoratus Rex ROG. pater noster confirmavit per suum privilegium speciale. Cunctis nostris fidelibus expresse mandantes ut predicta omnia studeant et integre observare. Qui vero contra hanc nostram concessionem et confirmacionem venire temptaverit, sciat se indignacionem omnipotentis Dei incursurum nec non nostri camere libras decem auri purissimi soluturum, praedictaque omnia in sua remaneant firmitate. Ad huius itaque nostre confirmacionis et corroboracionis memoriam ac inviolabile firmamentum, presens privilegium per manus *Gisolfi*, nostrj notarij, scribj et bulla aurea nostro regio tipario impressa insigniri, nostroque signaculo fecimus decorarj. Anno incarnacionis dominice millesimo Centesimo Quinquagesimo quarto, Mense Aprelis, Secunde Indictionis.

✝ W (ilielmus) DIVINA FAVENTE CLEMENCIA REX SICILIE. DVCATVS APVLIE. ET PRINCIPATVS CAPVE. — ✝ DEXTERA DOMINI FECIT VIRTVTEM : DEXTERA DOMINI EXALTAVIT ME.

Data in urbe *Panormi*, per manus *Maionis* Cancellarij. Anno Regni predicti domini. W. dei gratia gloriosissimj Regis Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue quarto feliciter. Amen.

Locus olim ✝ sigilli aurei.

M (Pag. 123).

I. Alexandre III accorde à l' abbé de Cava les insignes d' évêque.

BÉNÉVENT. 30 Janvier 1168 (Arc. Mag. I. 2.).

Alexander Episcopus servus servorum Dei, dilecto filio. M. Cavensi abbati Salutem et apostolicam benedictionem. Et bone opinionis et fame et vite integritas, et composita religio atque ordinata caritas, quibus monasterium tibi commissum ab antiquo et tempore tuo maxime redolere dinoscitur, hortantur nos multipliciter et invitant ad incrementum et conservationem ipsius sollicita et vigili meditatione intendere, et quodam speciali privilegio amoris et prerogativa dilectionis et gratie te et idem Monasterium decorare. Ut autem caritatis et desiderij affectum, quem circa personam tuam et prescriptum Monasterium gerimus, experientia operis valeas certius comprobare, tibi tuisque successoribus usum Mitre et Anuli, Sandaliorum quoque et cyrotecarum, Tunice vero atque dalmatice, in precipuis sollempnitatibus, in concilijs Romanorum Pontificum et in exequiis magnarum ecclesiasticarum personarum et Nobilium defunctorum, Auctoritate Apostolica concedimus. Obtantes ut de die in diem idem Monasterium in proposito Religionis proficere debeat et potiora semper suscipere incrementa virtutum.

Datum Beneventi tertio Kal. februarij.

Sur le sceau en plomb, d' un côté : les têtes de S. Pierre et de S. Paul, avec l'épigraphe † S. PA. S. PE. ; *du côté opposé* : ALEXANDER. PP. III.

II. Alexandre III reçoit sous sa protection l' église de la Sainte-Trinité de Trani, sujette à Cava.

FÉRENTINUM, 15 Juin 1175 (Arc. Mag. I. 3. Cf. JAFFÉ. Reg. Pont. 763).

Alexander, *Episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis . . . abbati et fratribus Cavensis monasterii, salutem et apostolicam benedictionem.* Commisse nobis apostolice sedis nos hortatur auctoritas, ut locis et personis ipsius auxilium prona devotione implorantibus, tuitionis presidium impendere debeamus. Quia sicut iniusta poscentibus nullus est tribuendus effectus, sic legitima et iusta desideratium nulla est differenda petitio, presertim eorum qui cum honestate vite et laudabili morum compositione gaudent omnipotenti domino deservire. Eapropter, dilecti in domini filii, vestris iustis postulationibus clementer annuimus, et ecclesiam sancte Trinitatis, quam habe-

tis *Trani*, cum omnibus que in presentiarum legitime possidet, aut in futurum iustis modis, Deo propitio, poterit adipisci, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus, et presentis scripti patrocinio communimus. Crisma vero, oleum sanctum, consecrationes altarium, et ordinationes clericum ipsius ecclesie a Tranensi Archiepiscopo suscipietis, siquidem gratiam et communionem apostolice sedis habuerit, et ea gratis, absque ulla pravitate voluerit impertiri; alioquin liceat vobis quemcumque volueritis adire antistitem, qui, nostra fretus auctoritate, quod postulatur, indulgeat. Decernimus ergo, ut nulli omnimo hominum liceat hanc paginam nostre protectionis et institutionis infringere, vel ei aliquatenus contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei, et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius, se noverit incursurum.

Datum Ferentini XVII. Kal. Julii.

Locus sigilli † plumbei (*ut supra*).

M bis (Pag. 131.)

Bulle de Lucius III au sujet de l'église de la Ste Trinité de Capoue.

VELLETRI, 14 Mars 1183. (Arc. Mag. L. 1; VENER. Dict. III. 145.)

Lucius episcopus servus servorum Dei. *Venerabili fratri Mattheo Archiepiscopo et dilectis filiis capitulo Capuano. Salutem et apostolicam benedictionem.* Pro dilectis filiis nostris *B(enincasa)* abbate et monachis Cavensibus tanto affectuosius caritatem vestram rogamus, quanto sincerius eos sue religionis consideratione diligimus, et profectibus illorum et commodis per nos et alios libenter debemus et volumus providere. Vos autem hylariter debetis, ad preces nostras, implere quod efficere per nos ipsos, nobis etiam tacentibus, deberetis. Quapropter caritatem vestram per apostolica scripta rogamus, monemus attentius et mandamus, quatinus ecclesie illorum *Sancte Trinitatis* in civitate vestra fundate eam libertatem pro reverentia beati Petri et nostra donetis, quam in aliis episcopatibus alie ipsorum ecclesie de benignitate pontificum sunt adepte. Provideatis autem ut ita in hac parte peticionem apostolicam impleatis, quod certiores de vestre devotionis puritate reddamur et peticiones vestras libentius debeamus et utilius exaudire.

Data Velletri II Idus Martij.

N (pag. 134.)

Baudoin IV, roi de Jérusalem, exempte de tous droits le navire de l'abbaye de Cava.

TYR, 8 Novembre 1181. XV. Ind. (Arc. Mag. J. 30.)

✠ In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritu Sancti, Amen. Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod ego *Balduinus*, per dei gratiam in sancta civitate Jerusalem, Latinorum Rex sextus, dono et remicto, pro remedio anime mee, et inclite recordationis predecessorum meorum, tibi B. venerabilis abbas Cavensis cenobij, et successoribus tuis et predicto monasterio in perpetuum *Anchoraticum* navis vestre, id est marcam unam argenti, quam naves accedentes de consuetudine dare solent. Dono etiam vobis et concedo nichilominus in perpetuum, ut liberum ad terram meam habeatis accessum et ex ea recessum ; ita, quod accedentes de rebus monasterij, quas venales introduxeritis. nihil penitus alicuius occasione consuetudinis tribuatis ; abeuntes vero de rebus, quas ad opus fratrum et monasterij usum vobiscum detuleritis, nullam penitus exactionem amodo reddere teneamini. Ut igitur huius donationis et concessionis mee pagina rata vobis teneatur in eternum et indissoluta, presentem cartam testibus subscriptis et sigillo meo muniri precepi. Factum et hoc anno ab incarnatione Domini Millesimo Centesimo octuagesimo Primo. Indictione quintadecima. Huius rei sunt testes *Joscelinus*, regis senescalcus; *Rainaldus*, Sydonis dominus ; *Raimundus* de Scandaleone ; *Milo* de Colovardino ; *Symon de Verunni*, Tyri castellanus ; *Johannes Lombardus*, Toronj castellanus. — *Data apud Tyrum, per manus Willelmi Tyri Archiepiscopi, Regisque Cancellarii, Sexto Idus Novembris* [1]).

Locus olim † sigilli

O (Pag. 140.)

L' empereur Henri VI confirme tous les priviléges, droits et biens du Monastère de Cava.

SALERNE. 1195 Septembre 24. XIII. Ind. (Arc. Mag. L. 40).

✠ In nomine sancte et individue Trinitatis. Henricus sextus divina favente clementia Romanorum Imperator et semper Augustus. Cum Ecclesias Dei et loca Deo mancipata, virosque religiosos in nostra protectione et defen-

[1]) On peut lire dans Muratori (*Ant.Ital.*Diss. 30. t. II. Col.909) un diplôme de Baudoin aux Pisans de l'an 1182, dont le formulaire ressemble beaucoup au précedent.

sione manutenemus, eisque ipsorum iura et traditiones et donationes antiquas imperiali auctoritate confirmamus, ad presentis vite cursum felicem, et ad eterne vite retributionem id nobis profuturum non dubitamus. Itaque notum fieri volumus universis Imperii nostri fidelibus tam futuris, quam presentibus, quod nos, considerantes Religionem virorum venerabilium de *Cava*, Deo ibidem famulantium, ob spem divine remunerationis, omnia bona et possessiones et omnes res mobiles et immobiles, prememorato monasterio de *Cava* pertinentes, prefato monasterio Imperiali auctoritate perpetuo corroboramus et confirmamus; omnia ea scilicet, que predictum monasterium a temporibus Regis *Roggerij* et Regis *Wilielmi primi* et *Wilielmi secundi* usque ad tempora nostra tenuisse dignoscitur. Hoc sancientes et precepto Imperiali firmantes, ut omnia privilegia sepe memerato monasterio a predictis predecessoribus nostris divis Regibus tradita, sive ab aliis quibuslibet concessa firmitudinem et robur habeant perpetuo valiturum ; et ut nullus fidelium nostrorum ipsum monasterium et loca sibi pertinentia audeat aliquibus vexationibus, seu exactionibus quolibet modo de cetero perturbare. Statuimus etiam et presentis privilegij pagina districte precepimus, ut nulla omnino persona alta vel humilis, ecclesiastica vel secularis, contra hanc nostre confirmationis divalem paginam venire vel eam ausu temerario presumat violare. Quod qui facere attentaverit, nostre maiestatis iram et indignationem, et eterni Iudicis ultionem se non dubitet incursurum, et pro pena centum libras auri se sciat persoluturum, mediam partem Camere nostre, reliquam partem iniuriam passis. Huius rei testes sunt *Henricus* Wormatus episcopus, *Gualterius* Troianus episcopus, *Lodovvicus* dux Bawarie, *Philippus* frater Domini Imperatoris, *Lodovvicus* comes de Wirtembe, *Sifridus* comes de Morle, *Marquardus* comes de Verigen, *Robbertus* de Durne, *Hartimannus* de Butigen , *Henricus* marescalcus de Kaledin et alij quamplures.

✝ Signum domini Henrici Sexti Romanorum Imperatoris invictissimi.

Acta sunt hec Anno Domini M° C° X° CV°. Indictione XIII. Regnante Domino Henrico sexto Romanorum Imperatore gloriosissimo. Anno Regni eius vigesimo tertio. Imperii vero quarto.

Data Salerni per manus Alberti Imperialis aule Protonotarij, VIII Kalendas Octobris.

P (Pag. 142).

Bulle d'Innocent III à l'Archevêque de Salerne en faveur de l'église de S[te] Marie (*de Domno*), sujette à l'abbaye de Cava.

LATRAN 13 Novembre 1199 (Arc. Mag. M. 3.)

Innocentius episcopus, servus servorum Dei. *Venerabili fratri Archiepiscopo et dilectis filiis Capituli Salernitani, salutem et apostolicam benedictionem.*

Exposita nobis dilectorum filiorum. . Abbatis et fratrum Caven. conquestio patefecit quod, cum ex conventione olim inter bone memorie Wilielmum Salernitanum archiepiscopum et. . Cavensem Abbatem habita et hactenus observata super ecclesia sancte Marie *de Donno*, teneantur ecclesie Salernitane decem aureos costantinos solvere annuatim; camerarius eiusdem Ecclesie ab eis quadraginta solidos nititur extorquere. Ideoque discretioni vestre, per apostolica scripta, mandamus, quatenus, vestro iure contenti, a fratribus ipsis, propter hoc, ultra conditionem approbatam nil exigi permittatis. *Datum Laterani, Idus Novembris, Pontificatus nostri anno tertio.*

Sur le sceau en plomb, d'un côté: les figures de S. Pierre et de S. Paul, avec l'épigraphe: † S PA S PE; *du côté opposé:* INNOCENTIVS. PP. III.

Q (Pag. 144)

Frédéric II nomme l'abbé Balsamus Justicier à vie

MESSINE, Décembre 1209, III Ind. (Ex trans. auth. an. 1216. Arc. Mag. M. 8.)

Fredericus Dei gratia Rex sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue. Per presens scriptum notum facimus universis fidelibus nostris, tam presentibus quam futuris, quod, cum tu, *Balsame*, venerabilis Cavensis abbas, fidelis noster, ad nostrum nuper accesseris devotus presentiam et in humilitatis spiritu supplicaris, ut quia, propter diversos justitiarios qui per contratam constituuntur, homines Cavensis monasterii indebitis sepe fatigantur molestiis et eorum justitia leditur in plerisque, dignaremur tibi committere Justitiariatus officium super omnes homines ac terram monasterii tui. Nos, attendentes sinceritatem tue devotionis et fidei, et de honestate tua ac prudentia circumspecta laudabile testimonium ab omnibus audientes, de solita nostre benignitatis gratia, concedimus ac committimus tibi predicto abbati Justitiariatus officium super totam terram et homines monasterii tui; volentes et regali statuentes edicto, ut nullus deinceps justitiarius in terra Cavensis monasterii et de hominibus ejus potestatem habeat Justitiariatus officium exercendi vel eos ad faciendam seu recipiendam justitiam cohercendi; sed tibi tantum prenominato abbati, in vita tua, hujuscemodi permittatur officium in hominibus et terra monasterii tui libere ac sine contradicione qualibet exercere, sicut tibi est, in vita tua tantum, sub personali beneficio a nostra serenitate commissum. Post mortem vero tuam, hoc tantum tuis successoribus indulgemus, ut liceat eis quemcumque Justitiarium voluerint ex iis eligere, qui per curiam nostram constituti fuerint per contratam, et ipsum vocare ut de hominibus ac terra Cavensis monasterii cause, que emerserint ordine judiciario terminentur. Ad hujus autem nostre concessionis memo-

riam et robur perpetuo valiturum, presens scriptum fieri et sigillo nostro mandavimus communiri. *Datum Messane. Anno dominice Incarnationis millesimo ducentesimo nono, Mense Septembri, tertie decime Indictionis.*

Locus olim ✝ sigilli cerei rubei.

R (Pag. 145.)

Bulle inédite d'Innocent III à l'abbé Balsamus

SORA, 30 Juillet 1210 (Arc. Mag. M. 6.)

Innocentius Episcopus servus servorum Dei. *Dilectis filiis, Abbati et Conventui Cavensi. Salutem et apostolicam benedictionem.* Licet ex iniuncto nobis apostolatus officio ecclesiarum omnium curam et sollicitudinem gerere teneamur, illarum tamen indempnitatibus paterna tenemur sollicitudine specialiter precavere, que sedem apostolicam nullo respiciunt mediante, ac per prelatorum suorum insolentiam enorme noscuntur dispendium incurisse. Cum igitur quamplures ex possessionibus Monasterii vestri, quod juris et proprietatis est sedis apostolice speciale, per predecessores tuos, fili Abbas, sine consensu Conventus alienate sunt illicite ac distracte; Nos eidem paterno compatientes affectu, sic autoritate vobis presentium duximus indulgendum, quatinus possessiones illas, que a Monasterio vestro alienate sunt illicite vel distracte, liceat vobis ad jus et proprietatem ipsius, sublato appellationis obstaculo, legitime revocare. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. — *Datum Sore II. Kalendas Augusti, Pontificatus nostri Anno XI.*

Locus sigilli ✝ plumbei (ut supra).

Non moins intéressant est le document suivant, également inédit:

Bulle d' Honorius IV à l'abbé Marin.

LATRAN, 12 Décembre 1218 (Arc. Mag. M. 12).

Honorius episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis. . abbati Cavensi et . . Priori sancte Marie *de Dompno* Salernitane. Salutem et apostolicam benedictionem. Querelam venerabilis fratris nostri, Salernitani Archiepiscopi, recepimus continentem quod presbyteri terre sancti Severini et quorum-

dam aliorum laicorum sue diecesis super decimis et rebus aliis iniuriantur eidem. Ideoque discretioni vestre per apostolica scripta mandamus, quatinus, partibus convocatis, audiatis eos, et appellatione remota, fine debito, terminetis ; facientes quod decreveritis per censuram ecclesiasticam firmiter observari. Testes autem qui fuerint nominati, si se gratia, odio vel timore subtraxerint, per censuram eandem, appellatione cessante, cogatis veritati testimonium perhibere. *Datum Laterani II. Nonas Decembris. Pontificatus nostri anno Tercio.*

Sur le sceau en plomb, d' un côté les figures de S. Pierre et de S. Paul avec l' épigraphe : S PA. S PE.; *du côté opposé* : HONORIVS. PP. III.

R bis (Pag. 145.)

Malgré l'assertion contraire (p. 145. n. 4), je transcris ici le document suivant:

Diplôme important de Frédéric II à l' abbé Balsamus

SALERNE, Février 1221. IX. Ind. (Arc. Mag. M. 16.)

In nomine Dei eterni et salvatoris nostri Jesu Christi Amen. Fridericus secundus divina favente clemencia Romanorum imperator semper Augustus et Rex Sicilie. Si regnantis gloriam dona clarificant que largitur, ea tamen sunt que perpetuitate temporis apud Regem Regum clariora redduntur, que pia consideracione impenduntur liberaliter ministris eius. Cum enim pia nostre mentis intencio opera nobis suadeat pietatis, et ad id precipue voti nostri summa se porrigat ut retribuamus aliquid domino pro omnibus que retribuit ipse nobis. Scire quippe volumus universos quod cum Tu, *Balsame*, Venerabilis Abbas Cavensis Monasterij, fidelis noster, ad nostram nuper accedens presenciam celsitudini nostre humiliter supplicares, ut Monasterium ipsum, Te, monachos et successores tuos, omniaque bona ipsius Monasterij sub nostra proteccione recipere dignaremur; Castrumque *Cilenti* cum omnibus suis casalibus, et Castrum *Sancti Adiutoris*, Terram *Cavee* cum suis suburbijs, vassallos quos habes in *Rocca pimontis* et pertinencijs eius, et in *Nuceria Christianorum* et pertinentijs eius, Casale sancti Petri de *Paterno* Casale sancti Petri de *Olivola*, Casale sancti Stephani et sancte Marie de *Juncarico*, Casale sancti Jacobi de *Luceria*, Casale sancti Egidij de *Prato Gargano*, Casale sancti Johannis de *Fabrica*, Casale *Ruptum*, Casale sancte Marie de *Rota*, Casale *Churisosmi*, Casale de *Tramulolo*, Casale sancti Blasij de *Salvia*, Casale sancti *Marzani*, Casale *Sancti Arsenij*, Casale sancti Petri de *Polla*, Casale sancte Marie de *Pertusia*, Casale sancte Barbare de *Grasso*, Casale *Tusciani*, Casale sancte Barbare de *Capuacio*, homines morantes in sancto Petro ad *Columpnellum* et in sancto Nicolao ad *Mercatellum*, Casale quod

dicitur *de Monacho*, situm in territorio *Petralie*, et omnia alia dona felicium Regum predecessorum nostrorum ac principum eidem monasterio collata, nec non dona et oblaciones aliorum Christianorum fidelium Concedere, Eximere et Confirmare de nostea liberalitate eidem monasterio dignaremur, sicut olim fecerat Rex *Guillelmus secundus*, felicis recordacionis consobrinus noster; Nos vero qui ad exequendum opera pietatis predecessorum nostrorum libenter inheremus exemplis, attendentes eciam vitam et conversacionem laudabilem, honesteque religiouis cultum, quibus floret et semper claruit Monasterium ipsum, nec non fidem puram et devocionem sinceram, quam Tu, Abbas, erga maiestatem nostram semper illibatam habuisti ; Advertentes eciam grata satis et accepta servicia que dudum exhibuisti nostre celsitudini indefesse, et que in antea exhibere poteris gratiosa ; Considerantes insuper quod Monasterium ipsum est opus progenitorum nostrorum et nostra Camera specialis; et ut Tuis ac fratrum tuorum sanctis apud Deum orationibus adjuvemur, nostre salutis intuitu et pro remedio animarum divorum Augustorum, parentum nostrorum; Tuis justis postulationibus benignum prebentes assensum ; Te, monachos eiusdem monasterij, successores tuos, ac monasteriom ipsum, cum omnibus bonis suis, ecclesiasticis et mundanis, sub protectione nostra recipimus speciali; Confirmantes ipsi Cenobio in perpetuum omnia privilegia vel instrumenta felicium Regum ac principum predocessorum nostrorum, aliorumque Christianorum fidelium, omnes obediencias, Castra, Casalia omnia supradicta, possessiones, homines, redditus et universa alia bona stabilia et mobilia que idem monasterium largitionibus Regum ac principum predecessorum nostrorum, oblationibus vel donis fidelium et quibuscumque alijs justis titulis est adeptum, et que in futurum juste poterit adipisci; eximentes castra, casalia, et homines ipsius monasterij ab omni iugo servitutis vel adoamenti, sive de demanio, sive de pheudis fuerint; Homines quoque ipsorum locorum cum vassallis nostri demanij seu aliorum dominornm in nullo preterquam in generalibus subvencionibus communicent, et hoc dumtaxat in locis in quibus talia communiter solvere usi sunt, eademque liberalitate et gratia perfruantur qua pociuntur alij in quorum territorijs moram trahunt. Si quis autem tam de demanio nostro quam aliunde, tuus vel dicti monasterij voluerit vassallus fierj, pro remedio anime nostre, parentumque nostrorum, concedimus ut facere hoc possit, absque cuiuslibet contradictione, cuiuscumque condicionis extiterit, nisi servus fuerit, seu alij ad personalia servicia astrictus. Et ut Tu, predicte Abbas, super hijs munificentie nostre gustes favorabilius ubertatem que in tui predicti Monasterij perpetuetur augmentum; de innata nobis clemencia confirmamus Tibi ed eidem Cavensi monasterio accipere liberum plateaticum in Castello tuo Cilenti et in portubus *Fontis* et *Veteris* ac in omnibus alijs portubus tuis, tam ab hominibus tuis, quam ab alijs, de hijs omnibus que vendi ibi contigerit vel emi, sicut in privilegijs donacionis ipisorum portuum facte plenius continetur,

que in nostra Curia Tu, Venerabilis Abbas, ut autentica, presentasti, et eidem monasterium taliter ipsos portus usque nunc pacifice possidere, tam per instrumenta predicta quam per testes ydoneos, nostre iam dicte Curie legitime constare fecisti. De habundantiori quoque nostra gratia, Concedimus et Confirmamus eidem monasterio Tibi et successoribus tuis, monachis et hominibus tuis in perpetuum, omnes dignitates, bonos usus et approbatas consuetudines, quibus predecessores tui, idem monasterium ac homines ipsius, temporibus ipsorum Regum felicium, usi sunt, et idem sacrum cenobium ab omni pateatico, portulatico, herbatico, ripatico atque ab omni exitura fundici seu doane perpetuo per totum predictum Regnum Sicilie penitus sit immune; Mandantes ut sibi super hijs nulle de cetero molestie vel gravamina inferantur. Si vero aliquis contra hanc nostram temere venire presumpserit libertatem, imperiali nostre camere uncias Auri Centum quinquaginta componere teneatur, prefata libertate nostra et gratia in suo nichilominus robore duratura. Ad huius ergo Concessionis, Exempcionis, protectionis et Confirmacionis nostre memoriam et robur perpetuo valiturum, presens privilegium per manus *Jacobi de Cathania* notarij et fidelis nostri scribi, et sigillo Maiestatis nostre jussimus communiri. Anno, mense et Indictione subscriptis. *Datum Salerni, post Curiam Capue Celebratam, anno dominice Incarnacionis Millesimo ducentesimo vicesimo Primo. Mense Februarii, Nona Indict. Regnante domino nostro Friderico Dei gratia Illustrissimo Romanorum imperatore semper Augusto et Rege Sicilie. Imperij eius anno primo, Regni vero Sicilie anno Terciodecimo feliciter, Amen.*

Locus olim ✝ sigilli rubei.

S (Pag. 146).

Diplôme de Frédéric II en faveur de l' abbé Balsamus et de son monastère.

AU CAMP DEVANT SORA BRÛLÉE, 31 Octobre 1229. III. Ind. (Arc. Mag. M. 23).

Fridericus Dei gratia Romanorum Imperator semper Augustus, Jerusalem et Sicile Rex. *Justicciariis, Camerariis, Castellanis, Baiulis, et universis per Regnum Sicilie constitutis fidelibus suis, gratiam suam et bonam voluntatem.* Cum Cavense Monasterium reputemus Cameram specialem et venerabilis Abbatis et Monachorum vita laudabilis et conversatio sancta ibidem Domino famulancium serenitati nostre grata resideat et accepta, tamquam eorum, qui maiestati nostre servaverunt illesam sue fidei puritatem; propter quod ipsum Abbatem, Monachos et Homines ipsius Monasterii, cum possessionibus, animalibus, et universis mobilibus eorumdem, sub speciali protectione culminis nostri recipimus et habemus; Universis et sin-

gulis vestrum firmiter precipiendo mandamus, quatenus nullus sit, qui iam dictum Abbatem, Monachos et Homines Monasterii memorati, in prenominatis possessionibus, animalibus, et alijs rebus suis, morando, eundo et redeundo, ubique per Regnum nostrum, temere molestare, seu perturbare presumat. Quod qui presumpserit, indignationem nostram se noverit incursurum. ***Datum in Castris ante Soram combustam, ultimo Octubris III. Indictionis.***

Locus olim † sigilli cerei.

T (Pag. 148).

Mesures et monnaies autrefois en usage aux environs de Naples et de Salerne d' après les documents des Archives de Cava.

Le *Système des mesures, poids et monnaies* autrefois en usage dans le sud de l'Italie, surtout aux environs de Naples et de Salerne, où tant de nations et de gouvernements divers se sont succédés depuis Charlemagne jusqu' à nos jours, présente, même aux plus experts, de très-grandes difficultés et beaucoup d' incertitude. Cela provient spécialement du peu de données exactes que l' on possède sur les valeurs relatives de ces mesures, poids et monnaies et du petit nombre des monuments authentiques qui en existent. — En faisant, dans les Archives de Cava, des recherches, pour la composition de cet *Essai*, il m' est souvent arrivé de rencontrer de précieux documents, qui pourront beaucoup aider à éclaircir une matière si embrouillée et cependant si intéressante. Malgré leur longueur, j' ai cru devoir publier presque tous ces documents, en les disposant par groupes distincts.

ART. Ier MESURES

§ *I. Mesures de longueur.*

Pertica = *8 pieds et demi* : — 1000. Modia quinquaginta per mensuratum modium ex omni latere in quatuor partibus pertice viginti, ad perticam justam et mensuratam manu bone juventutis hominis, pedes octo et semisem habentem. (Dipl. Oderisii comit., arm. ant. III. D. 4. ap. De Blasi. *Add.* f. 520).

Passus = *5 pieds et demi* : — 980. Et ipse passus habuit pedes quinque et medium, et ipsum pedem talem fuit quantum ista carta

est in capite lata (Arc. III. n. 76. Cf. De Blasi. *Misc.* f. 137) ; 1164. Passus vero constat ex quinque pedibus et dimidio. Pes autem discernitur ab initio huius cartule usque visitur incisum, in quo crux facta est (XXXI. 74). — *Autrefois le pas était marqué sur des colonnes en marbre ou déterminé par une mesure en fer conservée dans les églises :* 984. Mensurata ad passum de columna sancti Matthei, 993. Totum mensuratum ad passum qui signatus est in columna marmorea ecclesie sancti Matthei de archiepiscopio Salernitano (De Bl. *Add.* 521.); 996. Ad passum qui signatus est in abside ecclesie sancti Marcelli, site ante ipsum castellum vetus Nucerie (IV. 116) ; 10. . . Mensura passus in ecclesia Staviana (*Stabiana*, auj. *Castellamare-di-Stabia*) (De Bl. *Misc.* 65); 1165. Ad mensuram modiorum duorum, mensurata ad passum ferreum sancte Neapolitane ecclesie. (XXXI. 114) ; 1185. Passus autem cum quo eadem terra mensurata est, tante longitudinis constat, quante latitudinis sunt janue majores episcopii Laquedonie. (Arc. Mag. L. 11); 1288. Mensurata ad passum ferreum sancte Neapolitane ecclesie (LIX.24).

Cubitus = *1 pied et demi* (?) : — 824. Mensura in latitudine passi duodecim et cubita duo (I. 14); 940. Latitudo passi decem et nobem, gubito unum (II. 41); 1067. Censu quatuor cubitorum cerei (XII. 48) ; 1093. Passus quindecim et cubitum (XV. 102) ; 1124. Passus quinquaginta septem, minus cubito. (XXI. 109).

Pes , *unité de mesure* = *4 palmes* (?): — 984. Pedes quadtuordecim et summisse, totum mensuratum per manum meam qui supra abati, que est de latitudine quantum ista cartula in capite lata est. (III. 116); 1028. Totum mensuratum fuit ad talem pedem manu ominis, quantum cartula ipsa et ista est in capite lata. (VII. 63); 1123. Mensura autem pedis est quantum a capite huius cartule conspicitur usque ubi a latere incisa est et signum crucis. (XXI. 81); etc. *Voici d' ailleurs, aussi exacte que j' ai pu la prendre, la mesure des divers pieds indiqués sur les parchemins cités et sur un très-grand nombre d' autres :*

Date du Docum.		Indict.	Pays divers	Arche	N.	millimètres
Déc.	984	XIII.	Salerne	III.	116	0. 357
Mai	991	IV.	Salerne	IV.	60	0. 342
Mai	991	IV.	Salerne	IV.	64	0. 318
Déc.	992	VI.	Salerne	IV.	76	0. 356
Déc.	1028	XII.	Salerne	VII.	63	0. 346
Avril	1053	VI.	Salerne	X.	59	0. 344
Jan.	1109	II.	Lucérie	XVIII.	87	0. 346
Mai	1110	III.	Lucérie	XVIII.	120	0. 343
Sept.	1110	IV.	Lucérie	XIX.	7	0. 346
Sept.	1110	IV.	Lucérie	XIX.	8	0. 340
Mars	1114	VII.	Melfi et Vénusie	XIX.	106	0. 321
Avril	1115	VIII.	Lucérie	A. M.	E. 40	0. 336
Déc.	1121	XV.	Lucérie	XXI.	61	0. 347
Jan.	1123	I.	Olivola	XXI.	81	0. 335
Mai	1152	XV.	Lucérie	A. M.	H. 11	0. 337
Fév.	1164	XII.	Troia	XXXI.	74	0. 341

Palmum = *4 travers de doigts ou le quart du pied* (?) : — 1087. Latitudinis palmorum nobem, ad iustum palmum. (XIV. 77); 1093. Passus viginti unum et palmum (Anc. arc. 41. n. 69, ap. De Blasi, *Misc.* 63).

Uncia = *un douzième du pied* (?): — 900. Circa ipsa casa rebolbente in pars orientis, unum palmum et una uncia. (I. 107).

Canna = *8 palmes ou ampans* (*divers du palme du XI. S.*) : 1352. Pro cannis III. et palmi VI de mellato de Brusella, ad rationem de tarenis XXIV et granis X per cannam . . . unciae III, tar. I. gr. XVII. (Reg. May. I. 61) ; — Pro canna una et palmo medio de mellato rubeo de Burgio, de quo facta est cottardica una pro domino Joanne de Monteauro, tar. XV. gr. XVIII. (Ibid. 85).

Brachium = *4 palmes* (?) : — 1352. Pro brachiis LXX de panno cannapacio de quo factae sunt septem coopertae pro equis Domini, IV videlicet cum testeriis et III sine,.... tar. XIV. (Ibid. 70).

Palmus = *8 partie de la canne, valant 12 onces* (?) — 1352. Angelo Confalone pro alia petia una de eodem mellato de Burgio cannarum XII et palmorum VI, ad rationem de tar. XII per cannam,.. unc. V. tar. III. (Ibid. 78); etc.

§ *II. Mesures agraires et de superficie.*

Modius = *Carré de 20 perches de côté* (*Voy, plus haut*, Pertica), *ou bien de 30 pas de côté*: —1085. Et iste terre de ista ecclesia (*Nucerina*) sunt modiorum duodecim, et omnis modius habet passus triginta de terra (XIV. 35). — *Le* passus de terra, *dont il s' agit ici pourrait bien être le même que le* passus cammisalis, *dont il est si souvent question au X*e *et au XI*e *S.*: 981. Passus cammisales quadraginta de longitudinem, et passos cammissales viginti de latitudinem (III.81); 1006. Et revolvente a partibus de Cetara passus cammisales tres et palmos tres justos per directum. (V.8); Déc. 1010. In caput passi vero cammisales sex, et in medio alii quinque, et in pede palmos quinque . . . et in ambobus lateribus passi cammisales triginta. (Ant. arc. 15. n. 56. ap. De Blasi *Add.* 316).

§. *III. Mesures de capacité*

a) Liquides.

Sauma = *3 exadia* = *6 laguenae* = *6 saiora ou says* : — 1042. De quo vino mundo, sine aqua, impleamus eis unam buctem suam, quam ibi habent, capientem saumas quindecim, et aliam buctem suam de saumis duodecim, ad justum medium exadium de ipso loco (*Nuceriae*), habentem per saumam de ipsis duodecim saumis sex media exadia per saumam ; habentes iste duodecim saume ana laguenas sex per saumam ad ipsum medium exadium qui andat per ipsum locum Nucerie. (VIII. 116) : 932. Et ipse daret nobis quinque saumas de vino mundo ad palmentum; omnem vero

saumam ana saiorum sex ad justum saiorum. Et tempore vendemie dent nobis saumas de vino mundo quatuor; per omnem quoque saumam ana saiora sex ad justum sajorum (II. 26. ap. DE BL. Add. 748); 1111. Sex saume de vino. (XIX. 23); 1132. Monasterio sex saume vini (XXIII. 36); 1191. Quatuor saumata vini mundi et totidem de vino piczulo. (XLII. 112). 1035. Unum tractum de bonis lignis, sive unam saumam de bonis lignis, juste caricatam (VIII. 35); 1222. Et si deferunt ab Apulia cum sumeriis aliqua mercimonia et ea per mare a Veteri volunt transmittere, debent dare pro unoquoque sumerio tari I. (Reg. Bal. 19).—*De ces deux derniers exemples il suit, ce semble, que la* sauma *équivalait à la charge d'un bête de somme*: *σάγμα, sarcina, charge.*

Laguena, languena ou lagena = 20 *minulatica:* — 1085. Unam justam laguenam plenam de bono melle (XIV. 38); 1261. Die jovis, XXI octubris, IIII. Indict., datum est olivetum s. Archangeli de Cilento, hoc anno IIII Indict., ad extaleum dopmno Roberto, priori s. Archangeli, pro languenis LXXX de oleo, ana viginti minulaticas per mensuram Castelli mensuratis. ita quod oleum, quod dabitur, erit resisum per dies decem vel quindecim. (Reg. Thom. 13).—*Aujourd'hui, à* Castellabate *et dans tout le* Cilento, *on mesure encore les liquides en* langelle *ou* lagenae *antiques*, *et chacune y vaut 10* Carafes.

Congius = *6 sétiers ou bien 12 hémines:* — Bitonto 1205. Unius congiae olivarum (XL. 56); 1352. Neapoli receptae sunt a fratre Conrado de congiis aceti CXXX, venditis per eum ad rationem de granis VII per congium,... unc. I, tar. XXIII, gr. XVIII (Reg. May. II. 30); 1353. Pro pretio congiorum XXVIII vini albi empti ad rationem de granis X per congium,... tar. XIV. (Ibid. 44). — « *Congius*, mensura liquidi, sex continens sextaria; sextarius autem binas heminas capit. » (DE BLAS. *Add.* 264)

Quarantinus = *2 stai = 16 quarti* : — 1240. Censum in extalium tres quarantinas de bono oleo, (LI. 38); 1263. De jardino quarantinos centum de puro et bono oleo, ad mensuram consuetam dictorum quarantinorum de Salerno (Reg. Thom. 20); 1349. Olei quarantinos tres et quartum (Reg. May. III. 99); 1350. Item quarantinum de aere pro oleo. Item media quarta de aere de oleo. (Ibid. 48); 1352. Fructus olivarum de Veteri concessi sunt eisdem cabellotis ad annuum redditum quarantinorum CXXX de oleo (Reg. May. II. 3).—*Le* Quarantin, *très-usité encore à Cava et dans le* Cilento, *suit la subdivision adoptée. L'huile qu'il contient doit peser 20* rotoli *et demi environ, et égaler près de 10 litres.*

Miliare: 1156 *ou mieux* 1159. Octo uncias boni auri tarenorum Sicilie et unum miliare boni olei olivarum (XXX. 38. Cf. DE BL. *Misc.* 64 a t.). *J'ignore quelle était la valeur de cette mesure.*

Candela : *992.* Dando in partes ecclesie annualiter pro censu oleum unius candele parvule (IV. 76); 1034. Partibus ipsius ecclesie unam candelam de oleo mediocrem (VIII. 16.). —*Peut-être cependant s'agit-il ici, non d'une mesure, mais de la quantité*

d'huile nécessaire pour alimenter, durant une année, une lampe d'église. (Cf. VENER. *Add. Blas.* 896).

b) Matières sèches.

Modiolus ou **Modius**=*4 minae, ou 12 tumuli*:—1029. Nobe modiola de grano bonu ad modiolu justu domnicu (VII. 72); 1034. Quinque modiola de granum bonum, quale intraberit ad ipsum molendinum, ad modiolum Domini (*Guaimarii IV*) cum culma mensurata (VIII. 8); 1054. Modiola de granu bonum, mundum, ad modium domnicum, quod est plateaticum, culma mensurata (X. 85); 1243. Modios duodecim·victualium, ad publicam mensuram domini nostri imperatoris Frederici secundi (LI. 97); 1347. Ad justum modium civitatis Salerni (Ant. Arc. 69. n. 319. ap. DE BL. Add. 523); 1350. Victualium modios CC., videlicet frumenti modios CXXXIII, tumulos octo , et hordei modios LXVI , tumulos quatuor (Reg. May. II. 12); — De locis infrascriptis modii octo et tumuli quinque, videlicet de loco Abbatie, modii VII et medium et de terris que fuerunt Petri Margariti de Castro Abbatis, tumuli XI, qui sunt in summa modii VIII, tumuli V. (Ibid. 26). — Hordei modios VI, ad rationem de granis XII per tumulum,... unc. I. tar. XIII. gr. IV. (Ibid. 71 a t.)

Mina ou **Minula**=*3 tumuli*:—1093. Minula fabarum (XV.70); 1237. Et modium unum, scilicet quattuor minas de ipsis castaneis siccis, partibus ipsius monasterii reddant (L. 91); 1250. In campo Licosae et pro colta, minulam frumenti unam (LII. 91); 1263. Seminatum est in startia de Cruce (Cavae): de frumento, minule XXXV; item in actu S. Mauri, de frumento minule novem; item de lino, tumuli tres. (Reg. Thom. 28 at.); 1359) Pro medio feudo Nicolai de Paulo, grana XV et minulam mediam. (Invent. May. 136 a t.) — *Il pourrait se faire cependant que la* minula *fut différente de la* mina, *comme le fait soupçonner l'avant-dernier exemple, où, au lieu de « minula una » on lit «* tumuli tres. »

Tumulus, tumbulus, thuminus, etc., *unité de mesure*, = *12 quarellae* : — 1261. Pro tumulis hordei VI et medium, tar. auri IV (Reg. Thom. 8); 1309. Ad generalem tuminum terre Castri Abbatis (LXIV. 89); 1321. Tumbulus de Castaneis (LXVI. 75); 1322. De nucellis timbulis decem ad justam mensuram curie mensuratis (LXVI. 110); 1352. Tuminus fabarum et de ciceribus. (Reg. May. II. 100); — Thuminus quoque de sale. (Ibid. 99); — Et pro thumulo uno de ligno uno et reparatura thumulorum trium necessariorum pro mensurando frumento, tar. II. gr. X. (Ibid. 34). — *Cette mesure au temps des Aragonais était encore la même que sous les Normands* (LUDOV. BIANCHINI, *Stor. delle finanze del Reg. di Nap.* II. 76, Napoli. 1834).

Quarrella = *un 12e de tumulus* : — 1262. Quarrellas trecentas de fabis que sunt tumuli viginti quinque (Reg. Thom. 18 a t); 1352. Redditus nucellarum Terre Cave et partium eius ascendens ad modios centum quadraginta quatuor, tumulos novem et quarrellas tres. (Reg. May. II. 8).

Tertiaria = *2 quartaria ou quarta* : — 999. Et omnem annum hana per singulos ipsi (*duo*) filii mei deant mihi dua quartaria de granum, et duo de germanu, et unu quartariu de legumina ; quot fiant in simul quinque tertiaria (V. 25).

Quarta = *un quart du tumulus ou 3 quarellae* (?) : — 1147. Sub censu duorum quartarum de fasiolis (XXVI. 84); 1191. Sex quartas de castaneis insecazzis (exsicatis) et totidem de castaneis palumbulis (XLII. 112).

Cupella (?) : 1200. Et mille quadraginta cupellis nucellarum (XLIV. 108).

Roba (?) : 1261. Et pro vita unius bubulci pro victualibus (annuis) robas novem. (Reg. Thom. 12); Bubulco ipsius campi de frumento robas quatuor, de hordeo robas quatuor, de legumine robam unam. (Ibid. 13).

§. *IV. Poids.*

Cantarium = *100 rotuli* : — 1346. De carnibus salatis cantaria duo, et de lardo bono cantaria quatuor. (Reg. May. III. 3); 1352. Pro cantariis XIII de caseo ad rationem de tar. XIII per cantarium, unc. V. tar. XIX. (Ibid. II. 99). — « *Cantarium*, genus ponderis, rotulorum centum. » (VENER. *Add. Blas.* 207).

Rotulus = *le tiers de cent onces, soit 33 onces un tiers* ; — 1352. Soluti sunt Jacobo Marchisio, pro pretio rotulorum XXVIII de lardo, empto ab eo, tar. V. gr. X. (Reg. May. II. 97). — « Rotulus genus ponderis, ex 33 unciis constans. » (VENER. *MS. cit.* 694).

Libra ou **livre** = *12 onces, comme la livre romaine :* — 1133. Pro incensu (censu) duos tarenos aut libram unam de olibano. (XXIII. 66). 1352. Neapoli solute sunt Nicolao Custanielle campsori, pro pretio duorum napporum de argento deauratorum, ponderis unius libre et unciarum sex et medie, emptorum ab eo, ad rationem de uncia una et tarenis duodecim per libram, quorum unus donatus fuit per Dominum (*Maynerium*) episcopo Aversano in prima missa sua, et alius assignatus Camere Domini,... unc. II et tar. XIV. (Reg. May. II. 56). — Nota che alli 6 di Luglio 1693, si fecero li due giarroni d'ottone per l' altare maggiore, fatti in Napoli; pesano libre 99, a ragione di carlini 4 la libra, costano ducati 44, carl. 2. gr. 15 (Ricordi dal 1521 al 1699. f. 161).

Uncia = *30 tarpesii*: — 1352. Pro uncia una perlarum in pondere donatarum per Dominum Joannelle de Capua, uxori Joannis de Monteauro, pro quadam interzatoria, unc. II et tareni XXI (Reg. May. II 57); — Pro duobus bacilibus de argento ponderis librarum duarum et tarpesiorum XX, ad retionem de unc. I et tar. X pro libra, qui assignati sunt in cappella Domini, unc. II. et tar. XX. (Ib.)

Tarpesius ou **trappeso** (quasi *taripeso*) = *20 grains ou acini*: — 1352: Item pro argento Venetorum, posito in Agnus Dei eiusdem corrigie, ponderis unciarum duarum et tarpesiorum sexdecim , empto ad rationem de tar. III, gr. X per unciam, tar. VII. gr. XIV.

— Pro manamento tarpesiorum VII et dimidii in ponderis, gr. XV (Reg. May. II. 56). — Cf. Bianchini, t. I. p. 152-153.

ART. II. MONNAIES.

Sou d'or de Bénévent, sou figuré, sou de Sicard, etc. = *3 tremisses*: 801. Recepi pretium ego qui supra vinditor, a te emtore meo, auro figuratu solidi benebentani numero sex et tremisse uno (I. 4); 824. Auri figuratum solidi numero septe et duo tremissi, finitu exinde abeo totum pretiu;.... duplu pretiu nos vobis conponere promittunt, hoc sunt quindici solidi et uno tremisse (I. 14). 826. Auri figuratu solidi numero tres et duo tremissi; finitu exinde abeo totu pretiu.... aut sit forsitans, per colibet ingenium, retornare boluerimus duplo pretiu nos vovis componere promittimus, hoc sunt septe solidi et unu tremisse (I. 15); 855. Auri beneventani solidi beginti et uno veteri de domno sichardo.... aut si nos ipsis forsitans retornare quesierimus, duplum supra scripto pretium nos vobis componere esspondimus, oc sunt solidi quadraginta et duo (I. 41). — *De ce dernier document il suit que le* Sou d'or de Sicard *était d'une valeur égale aux autres sous de Bénévent.*

Tremisse, tremisse du prince, tremisse de Naples = *16 deniers*: — 870. Quattuordecim tremissi de principis de moneta domni Arichis. (I. 67); 872. Tremissi septe de dinari, abas (*ana, unusquisque*) sidici (I. 72); 874. Sex trimissi ex dinari, ana sidecim dinarios per tremisse (I. 76); 923. Post meum transitum ibidem habeat supradicta nostra ecclesia pro luminariis, absque injuria, auri tremissem unum Neapolitanum. (II. 12).

Sou d'or de Salerne, sou de Guaiférius, sou de deniers neufs= *12 deniers seulement*: — 880. Solidi dui aba duodecim dinarii pro solido ex moneta salernitana (I. 82); 880. Solidos quattuor aba duodecim dinarii pro solido ex moneta domni Waiferii (I. 81); 882. Decem solidos de dinarios nobos figuratos ex moneta Salernitana, hana duodecim dinari pro unusquisque solido (I. 84), etc. — *Plus tard, ainsi que nous le verrons bientôt, le sou d'or de Salerne, comme celui d'Amalfi, valait 4 tareni ou taris.*

Sou grec, dit Sclifatus, Schifatus ou Skifatus, etc.=*8 tareni d'or*:— 842. Unum aureum sclifato vonum per caput (I. 20); 910. Septe aurei solidi constantini boni scifati per caput (I. 120.); 1071. Statutum pretium auri solidos sclifatos viginti. (XII. 86); 1078. Aureos solidos skifatos (XIII. 59); 1124. Debent mihi dare vel heredibus meis minus sclifatum unum quam aliis (XXI. 106); 1269. Schifatum unum auri, qui est tareni octo auri. (*Je dois ce document si important à l'obligeant M. Matthieu* Camera, *le savant historien d'Amalfi*); 1290. In episcopatu Casinensi, ecclesia sancta Maria de Cancellario, duos squisatos (Reg. May. I. 11).

Sou grec, dit Byzantin ou Besant: — 875. Recepi a te.... et uno solido besantio (I. 78); 927. Componemus tibi, tuisque heredibus auri solidos triginta sex bizantinos. (II. 20): 1099. De-

cem Vizanzios solidos aureos bonos (XVI. 93); 1178. Salvo incensu (censu) in ecclesia Churizisimi, videlicet Bisantiorum duorum (XXXVI. 7.) 1290. In episcopatu Syracusano Dominus Hospitalis S. Raynerii unum Bisantium (Reg. May. I. 17). — *Le Besant, d' après* SOUQUET. (Métrol. Française), *valait 20 fr. 20.*

Sous grecs, dits **Constantin**, **scolicatus**, **sotericus**, etc. = *12 miliarenses:* — 892. Recepi a te, emptore meo, finitum pretium, unum solidum constantinum scolicatum et unum deithatum, ambo bonos (I. 99); 1029. Solidi constantini ex auro boni per caput seu solidi soterici (Graec. 8.); 958. Initum pretium auro constantino solidum unum et quattuor miliarensi (II. 71); 1012, Pro uno aureo solido constantino et sex miliarensis ex rame (VI. 30). — Cf. BIANCHINI. Op. cit. p. 151.

Miliarensis = *24 follaris:* — 999. Sex miliarisi ex rame bona (V. 26); 1023. Pro triginta follaris (VII. 9); 1054. Pro sexaginta follaris (X. 92). — D'ailleurs *la* Romesine *valait trois* follaris (Voy. *Ducat*).

Tareni ou **taris**: taris Cassimini, taris d' Amalfi, taris minimes, taris de Salerne, taris de Sicile, taris Sarrasins, etc. = *un quart du sou d' or:* — 911. Aurei solidi constantini boni scifati et uno tario (II. 1); 956. Aurei tari cassimini numero tredecem (II. 63); 957 Aurei tari boni cassimini quindecim (II. 67); 960. Statutum pretium, id est aurei tari boni numerum decem (II. 79); 980. Auri solidos de tari numerum octuaginta, ana quattuor auri tari per solidos (III. 76); 1047. Vigintaquattuor solidos de tari, quorum quisque habeat aureos tarenos bonos quatuor, ut per caput illos dare possimus (IX. 99); 1105. Auri solidos quinquaginta quatuor, quorum quisque habeat tarenos quattuor presentis monete istius civitatis (Salerni) (XVIII. 33); 1260. Pro emendis panibus, carnibus et assungia pro predictis Mattheo Padulano et Consta...... de Salerno, nunciis domni Ioanni de Procida, tar. I. grana III. (Reg. Thom. 8) — 996. Dare unum tari de scandole (IV. 113). — 996. Unum aureum tari bonum de moneta pesante, et medium tari de dinari de moneta, quales illis diebus andaberit (IV. 113). — 1087. Dent ipsi Abbati pro parte suprascripte eccesie (*Veteris*) quatuor tarenos bonos de minimis ad faciendum ex eo quod voluerint (VENER. *Add. Blas.* 574); — 1087. Auri solidos viginti tres de Amalfi de tari, ana quatuor tari per solidos (XIV. 69); 1112. Auri solidos, quorum quisque habeat quatuor auri tarenos bonos Amalfitane monete, in quibus crux efformata appareat (XIX. 31), et sic an. 1035. 62. 76. 81, 90, 93, 1110. 34, 48, 53, 66, 93, 1205. 28, 47, 94, 1304. 52. — Voy. l' article suiv. et la *Vita di S. Costab.* fin.

Once d' or = *30 taris d' or.* — 1128. Ipse Massanus mutuavit ipsi Alferio tres uncias auri tarenorum veteris monete comitum Sicilie (XXII. 46); 1143. Quatuor uncias auri tarenorum Sarracenorum monete, qui dicuntur *de lu conte* (XXV. 84); 1148. Pro unciis.... auri tarenorum Saracene monete, que dicitur *de lo conte.* (XXVII. 9); 1156. Tres uncias auri tarenorum Sarracenorum monete Sicilie

(XXIX. 71) ; 1185. Uncias auri monete Sicilie bonas et juste ponderatas ad pondus Salerni (XL. 77); 1186. Et pro anima mea tres uncias aureas de schifatis habeat prior Chyrzosimi (XLI. 4) ; 1197. Auri monete Sicilie ad pondus Salerni et tarenos de Salerno duos (XLIV. 70) — Voy. *plus loin* : Augustale, Florin, Carlin, etc.

Livre d' or = *12 onces d' or*: — 967. Insuper componere vobis deveat auri libra una bytiantea (III. 2) ; 1080. Decem libras auri (Arc. Mag. B. 13) ; 1086. Auri purissimi libras centum (*Ibid.* C. 5).

Livre d' argent. : — 957. Ille autem dare nobis duodecim libre argentei... recepimus a te, nominato Ligori, ipse duodecim libre argentei (Arc. Mag. A, 8). 1054. Daret libras argenti quinque (*Ibid.* A. 36).

Marca argenti : — 1181. Marcam unam argenti (Arc. Mag. I. 30). *Suivant* Cabrospino (ap. Murat. *Ant. Ital.* II. 783), *la* Marca argenti, *vers 1356, valait 4 florins, et la livre d' argent (de 16 onces) deux marcs d' argent ou 8 florins.*

Sou de derniers = *30 derniers de Henri II ou de Pavie*: — 1112. Octo solidorum denariorum bonorum argenti Henrici monete, ana triginta denarios pro unoquoque solido (XIX. 51) ; 1112. Duas soldatas denariorum bonorum argenteorum Henrici monete, ana triginta denariis pro unoquoque solido (XIX. 59); 1113. Quinque soldate denariorum , ana triginta pro solido (XIX. 71) ; 1113. Unam soldatam et mediam denariorum, ana triginta pro solido (XIX. 93); 1130. Sex solidos denariorum bonorum Papiensium, per solidum denarios triginta (XXII. 105) ; 1132. Decem solidos denariorum bonorum papiensis monete, ana triginta denarios pro solido, in civitate S. Michaelis de Monte Gargano (XXIII. 32); 1133. Pro denariis sexaginta papiensibus (XXIII. 64).

Romani ou **Romanati** = *15 ducats de Roger*: — 1129. Debemus Sassoni, filio Leonis, viginti millis bonorum romanorum (XXII. 75); 1164. Pro viginti septem solidos romanatos (XXX. 74). Voy. *Provesine.*

Sou de Ramasines = *105 ramasines ou grains* : — 1136. Duos solidos ramenses , ana centum quinque pro uno quoque solido (XXIII. 113); 1137. Millia quinque de bonis ramensibus pro venditione terrarum in Tramutola (XXIV. 36); 1140. Solidos sex ramasinarum bone monete, ramasine centum quinque pro solido (XXIV: 105); 11.. Monasterium Cavense tenetur tradere solidos sex ramasinarum bone monete, et per solidum ramasinas centum quinque (*Arc. ant. 50. n. 16, ap.* De Blasi, *Misc.* 148).

Sou d' or du roi Roger ou **Regalis** = *10 ducats ou derniers de Pouille:* — 1143. Quod si alterutra pars contra predicta venire tentaverit centum aureorum regalium numero, pene nomine, parti lese teneatur (Arc. Mag. G. 42); 1147. Pro solido uno regali (XXVI. 69); 1152. Centum regales de regia moneta. (XXVI. 18); 1157. Viginti auri solidos regales bonos (Arc. Mag. H. 29); 1160. Pro sex regalibus minus duobus ducalibus (XXX. 54), et sic. an.

1169, 88, 92, 97. 1222, 23. — Pour la valeur du sou d'or en ducats, Voy. BIANCHINI, I. 157.

Ducat du roi Roger ou **denier de Pouille** = *8 grains ou ramesines = 4 provesines* : — 1146. Pro septuaginta ducalibus (XXVI. 50); 1158. Pro nongenta ducalibus novis (XXX. 6.) ; 1152. Pro beneficio autem ex parte monasterii tercentos ducatus recepimus... et ipse iam dictus Bulgarus, ex parte eiusdem monasterii pro benedictione centum recepit ducatus (Arc. Mag. H. 11); 1214. Sex solidos denariorum Apuliensium (XLVI. 83). — *Voici, sur la valeur de ces monnaies, un passage important de* FALCON DE BÉNÉVENT : « Monetam suam (*Rogerius*) introduxit unam, cui *Ducatus* nomen « imposuit, octo *Romasinas* valentem, quæ magis magisque æ« nea, quam argentea probata tenebatur; induxit etiam tres *Fo« lares* æneos Romasinam unam appretiatos. » (FALC. BENEV. an. 1140). Cf. BIANCHINI. I. 154. etc.

Provesine ou **Privesine** = *2 ramesines ou 2 grains* : — 1163. Et pro hac mea venditione in presentiarum recipio a te domno priore (S. Ægidii) ducales centum de bonis provesinis; pro singulos, provenusinas quattuor; qui sunt romanati sex et ducales decem (XXXI. 17).

Denier de provesines = *3 provesines* : — 1189. Recepi inde a te emptore, scilicet dompno Stefano, ad opus ecclesie predicte, Sancti Nycolay, de pecunia ecclesie, denarios trecentos, finitum pretium, ad provesinas tres per unumquemque denarium (XXXII. 34).

Perparus : — 1183. Judicavit (Dominus Paucoamatus de Montorio) quatenus viginti perpari eidem monasterio donarentur et quinque perpari essent dati ad faciendum convivium ipsis monachis eiusdem monasterii. Judicando etiam statuit ut quingentos perpari, quos dixit se signatos suo sigillo deposuisse apud Joannem Rubum, uno tamen perparo minus, deponantur apud predictum monasterium Cavee et serventur ad opus Judecte, filie sue, usquequo ad nubile tempus venerit, et super ipsis perparis addant, ut honorabiliter et parentabiliter maritari possit, » etc. (Ant. Arc. 19. n. 16, ap. DE BLASI. *Add.* 672). — *D'après* CIBRARIO (*Della Econom. polit. del Med. Evo.* III. 261. Torino, 1842) *le perpari d'or de Constantinople valait, en 1366, la moitié du ducat d'or, soit 6 fr. 30.*

Angivinus : — 1191. Et per hac nostra venditione (in S. Ægidio Montis Gargani) in presenti recepimus a te emptore libras viginti tres bonorum angivinorum, numerato pretio; dicimus illud apud nos habere totum (XLII. 103).

Sou impérial : — 1209. Solidorum imperialium sex (XLVI. 17); 1226. Solidos imperialium presentis monete decem (XLVIII.58); 1227. Solidos imperiales presentis monete duodecim (XLVIII.88).

Denier impérial: 1229. A priore S. Angeli solidos denariorum imperialium sex in omni deliberatione (XLIX. 5) ; 1229. Solidos denariorium imperialium decem et octo (XLIX. 3). — *Peut-être le* sou impérial *et le* denier impérial *étaient-ils la même chose que le* sou royal *et le* denier royal *des Normands.*

Augustalis = *un quart de l' once d' or, soit 7taris d' or et demi:* — 1260. Actum de mense madii, III Ind., apud Castellum Cilenti. Dedimus die sabbati octava dicti mensis madii dopnno Allebrandino armario, pro questionibus movendis contra domnum Mi tilian., de auro agustales XXIIII, qui sunt uncie VI (Reg. Thom. 6 ; 1258· De tenimento sancti Johannis de Veteri.... tenemini reddere nobis et monasterio nostro omni anno ipsorum annorum, uncias auri tres et tarenos auri decem, quos ita annuatim persolvere debetis: videlicet tu, Thomas, in nativitate Domini, tres augustales, et in pasca resurrectionis dominice, augustales quatuor. Tu vero Palmerius, persolvere debes unciam auri unam et tarenos auri decem et septem et medium in pasca resurrectionis Domini. Nos autem non tenemur vobis dare aliquid (Ibid. f. 19); et sic an. 1303. 23. 30. 47. 50. 59. *et même en 1478*: Item quod (presbyteri Cavenses Obedientiae) interesse debeant, de more, horae missae solemnis , sub excommunicationis poena et unius augustalis (VENER. *Add. Blas.* 592). — Comme on le voit , l' usage de l' *Augustalis* dura bien après 1266, malgré les assertions contraires de CHIARITO, *Esame di tre pergamene*, p. LVIII. n. 1. Nap. 1778.

Granum ou **Grain** = *la 20e partie du tari d'or et la 600e de l' once d'or* : — « Granum auri, alio nomine *Acinus*, pondus est et nummulus, vigesimam tarpesii aurei partem continens in valore et pondere. Est autem pondus grani triticei vel huiusmodi frugis, sexcentesimam partem unciae pendes, tantidemque valens in auro. Idem vero sunt pretio granum auri, et argenti, et aeris, vel alterius metalli; in pondere autem non sunt idem, differunt enim, quantum metalla differunt inter se; quia sub nomine grani aurei attenditur pondus et valor grani aurei; nomine autem grani argentei, vel alterius metalli, non pondus, sed valor grani aurei computatur. . . . Ex instrumento an. 1409, ubi legitur: *Dare pro transitura tarenos auri quindecim et pro censu annuo in festo NativitatisDomini grana decem in auro, vel argento.* » etc. (VENER. *Add. Blas.* 434). — 1260. Dedimus Paulo de Cotono, pro emendis caseo et panibus pro calefatis, qui recalcant saggiccias nostras, tar. I. et grana XIII et medium (Reg. Thom. 6). Pro emendo panno pro camisiis et bracis pueri de coquina, tar. II. et grana VIII. (Ibid. 7). Item pro hordeo, tar. III, grana XV. (Ibid. 10). 1353. Pro libra una de acutis pro clavandis postibus, pondere librarum quinque, grana XVII et medium (Reg. May. II. 38); 1409. Et pro censu annuo grana auri octo in auro vel argento . . . . in argento, vel auro, aut alia specie usualis pecunie Regni Sicilie. (DE BL. *Miscel.* 106).

Massimunnum (quasi *maximus-nummus*) = *Ecu d' or* di Camera : — 1290. Ecclesia S. Marie de S. Leo, vel de Aqua Formosa, debet unum massimunnum (Ex bul. Nicolai IV, in Reg. May. I. 13. Cf. MORCALDI, *Cod. dipl. Cav.* Synop. lv).

Florin d' or = *un 5e de l' once d' or ou 6 taris:* 1303. — De quadraginta unciis auri in carolenis et florenis aureis, ad rationem de quatuor carolenis aureis et de quinque florenis aureis per unciam computatis (LXII. 57) ; 1341. Florenorum quinque

millia, qui sunt in summa unciae mille (V. p. 202. note); 1352. Florenis centum de auro, ad rationem de tarenis sex pro quolibet floreno, quia sic contat valere in eadem curia (romana) unciae viginti (Reg. May. 57) et sic an. 1321. 39, 40. 48. 56. et 1359: Domnus Abbas (Cavensis) confessus fuit recepisse ab eodem Roberto florenos quatuor Carolenorum argenti ponderis generalis (De Bl. *Add.* 379).

Carlin d' or = *un quart de l' once d' or, ou un augustale* (V. Florin):—1301. In festo S. Martini, XVII tar. auri monete Sicilie in carolenis aureis vel florenis aureis boni auri et iusti ponderis (LXI. 113); 1352. In carolenis auri unciae II. tar. VII. gr. X (Reg. Mag. II. 21).

Carlin d' argent ou lilié = *la moitié du tari, ou la 60e partie de l' once d' or, ou 10 grains d' or* : 1299. Uncias centum et non plus in carolenis argenteis novis, ad rationem de sexaginta per unciam (LXI. 52); 1350. Pro parte magnifici et potentis Domni Domni comitis Mileti, in carolenis liliatis sexaginta per unciam computatis, uncias auri duodecim ponderis generalis (Reg. May. III. 129). 1452. Tareni quinque de carolenis argenti boni, justi et generalis ponderis, liliatis, et usualis monete huius regni Sicilie, sexaginta per unciam et duobus pro tareno quolibet computandis (Ant. arc. 75. n. 1), et sic an. 1300, 26, 45, 74, 1445, 54, 89, 1535, 65, 85.

Tornese ou **petit denier** = *la 6e partie du grain* : — 1438. Cum onere sive reddito suo, videlicet unius Torniensis solvendi anno quolibet Camere domini dicte terre Salvie (LXXXI. 27) ; 1516. Granorum auri trium et denariorum quatuor cum dimidio ; 1518. Eidem monasterio et eius partibus, omni anno , in festo Natali Domini, tornensium unum; 1545. In festo Pentecostes grana auri duodecim et denarios quinque, etc.(Vener. *Add. Blas.* 436 et 527; *Opuscol. di Ant. Sicil.* t. XVI. 337).

Tornenses de argento ou **gros tournois** : 1344. Literas deferendi tres tornenses de argento dumtaxat singulis diebus. (Reg. May. I. 21). Cette monnaie, d' origine française, valait alors 98 cent. (Cibrario. op. cit. III. 258).

Ducat de Carlins = *la 6e partie de l'once d' or, ou 10 carlins d'argent*:—1477. Insuper tenearis nobis ad solutionem annue pensionis seu redditus ducatorum 24... videlicet uncias duas in mense septembris, die et tempore indulgentiae dicti monasterii Cavensis (Reg. Card. de Arag. I. 83); 1502. Exsolves uncias novem, id est 54 ducatos de carolenis argenti, decem carolenos pro quolibet ducato (Reg. Vinc. de Risis. I. 31); 1509. Pro transitura ducatorum 6 de carolonis argenti, ad rationem tarenorum 5 pro ducato quolibet et justi ponderis, 60 Carolenis per unciam et 2 pro tareno quolibet computatis. (LXXXVIII. 90).

Ducat d'or en or = *11 carlins :* – 1513. Da Mastro Marcantonio de Alessandro de Napoli, a 9 Sept. dicti (anni), ducati cinquanta de oro in oro. Sono per tanti pigliati dal padre Ab. molto Rev° D. Chri-

sostomo, de Diana, sua sorella, onc. 9. tar. 17, gr. 10 (Giorn. del 1513-21 f. 1.°). *Dans ce cas particulier* le ducat d'or en or *ne vaut que 11 Carlins et demi. Cela provient du change* (Cf. Adinol. *St. della Cava.* 257.)

Ducat d'or large = *11 carlins et demi*: — 1518. Al Rev.° Ab. D. Thomaso de Allegra de Napoli, Abbate de S. Pietro de Eboli, ducati 20 d'oro larghi a lui improntati. Onc. 3, tar. 25. (Giorn. cit. 197); 1541. Pro annuis ducatis 25 aureis largis (Vener. *Dict. Arch. Cav.* MS. IV. 8).

Ducat d'or di camera ou simplement Ducat d'or=*11 carlins et un tiers*:—1516. Al Padre D. Gregorio de Padua, procuratore della Congregatione, ducati d'oro di Camera, che fanno di moneta ducati di Carlini 34. a luy mandati... onc. 5, tar 20 (Gior. cit. 97). *Quelquefois il ne valait que 11 Carlins*: 1515. Ducati seycento d'oro di Cammera.... Once 110. (Ibid. 61). *Généralement cependant il était compté paur 11 carlins et demi, comme le ducat d'or large* (V. Adinol. loc. cit). =

Cella = *la 20e partie du ducat de carlins*: — 1477. Promisit et convenit dare, solvere et assignare dicto exponenti ducatos centum de moneta, ad cellas viginti per ducatum (Dipl. Ferd. I. ap. Vener. *Add. Blas.* 835).

Bologninum=*la 33e partie du ducat de carlins* — 1477. Pro pretio ducatorum centum de moneta, ad rationem bologninorum trigintatrium pro quolibet ducato (Dipl. cit. Ibid. 482).

Observations importantes

Sans plus m'arrêter à entasser ici d'autres documents, désormais inutiles sous plusieurs rapports, je préfère réunir, sous un seul coup d'œil, la *Série des mesures et des monnaies usitées dans le sud de l'Italie depuis l'an 800 jusqu'en 1860*, époque de l'introduction, dans le royaume des Deux-Siciles, du *Système métrique décimal.*

Toutes ces mesures et monnaies, — encore si peu connues, — sont évaluées, aussi *approximativement* qu'il m'a été possible de le faire, en valeurs correspondantes du Système métrique. Le lecteur reconnaîtra sans peine quelle a été, pour les mesures, la base d'évaluation employée. Quant aux monnaies, elles ont été, en définitive, comparées au fameux *Florin d'or de Florence*, dont la valeur, *en métal*, au commencement du XIVe S. variait entre 11 fr. 89 et 12 fr. 36, soit environ 12 francs (V. Cibrario. *Della Econom. polit. del Med. Evo.* III. 228-266, Torino 1842). Pour obtenir la valeur *réelle* de cette monnaie et de toutes les autres, au moins au XIIIe XIVe et XVe S., suivant l'éminent économiste cité, (Ib. p.

268), on n'a qu'à multiplier la valeur métallique par le nombre fixe 1. 769. Ainsi, l'*Augustale*, qui, *en métal*, devrait être de 15 fr., en monnaie moderne équivaudrait à 26 fr. 535.

Je noterai, en outre, que les monnaies napolitaines, dès le XV S., allèrent toujours en perdant de leur valeur, soit à cause de la grande quantité de métaux précieux importés en Europe, depuis la découverte de l' Amérique; soit par suite de la diminution progressive des métaux employés à la fabrication d' une même monnaie; soit enfin pour d'autres motifs qui ne peuvent avoir leur place ici. Par exemple, le *Carlin d' argent*, de Naples, sous les Angevins, valait au moins 1 fr. de notre monnaie. Sous les Aragonais, il ne valut plus que 90 cent.; sous les Espagnols, 55 cent.; durant la domination française, 44 cent.; enfin aujourd' hui il ne compte que pour 42 cent. et demi. (Cf. Bianchini, Della Storia delle Finanze del Reg. di Napoli, 2 vol. in 8°, Napoli. 1834, passim, surtout t. II. p. 554).

ART. III. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MESURES ET DES MONNAIES

I. Mesures

§. *I. Mesures anciennes (800-1480).*

1.° Mesures de longueur.

Siècle	*Milliarium*,	mille . *valait*	1000	pas et en *mètres*:	1897. —	
X - XI.	*Pertica*,	perche . . . »	8	pieds et demi. . »	2.93	25
X - XV.	*Passus*,	pas . . . . »	5	pieds et demi . »	1.89	70
X - XII.	*Cubitus*,	coudée . . . »	1	pied et demi . »	0.51	75
X - XIII.	Pes,	pied *ou* ampan. . »	4	palmes. . . . . »	0.34	50
IX - XI.	*Palmum*,	palme . . . »	3	onces . . . . . »	0.08	60
X - XI.	*Uncia*,	once . . . . »	12°	partie du pied . »	0.02	70
XIV - XV.	*Canna*,	canne . . . »	8	palmes nouveaux »	2.10	95
XIV - XV.	*Brachium*,	bras . . . . »	4	palmes. . . . . »	1.05	47
XIV - XV.	*Palmum*,	palme *ou* ampan	8°	partie de la canne »	0.26	36

2.° Mesures agraires et de superficie.

X - XI.	**Modius**,	muid, *carré de*	20	perches de côté; et en . . *mèt. car.*	3439.72	25
XI - XV.	Id.	Id. . . . . »	30	pas . . . . » . »	3238.74	81
X - XI.	*Pertica*,	perche . . . »	8	pieds et demi » . »	8.59	95
X - XV.	*Passus*,	pas . . . . » .	5	pieds et demi » . »	3.59	86
X - XIII.	*Pes*,	pied . . . . »	4	palmes . . » . »	0.11	90
X - XI.	*Palmum*,	palme . . . »	1	palme . . . » . »	0.00	74

3.° Mesures de capacité.

a) Liquides

X - XII.	*Buctis*, botte, tonneau, *valait*	12	salmes, et en *litres*:	1047.20	88
X - XIII.	Sauma, soma, charge, »	3	exadia *ou* 6 lagen.	87.26	47
X - XI.	*Exadium* . . . . »	2	saiora *ou* 2 lagen.	29.08	01
X - XIII.	*Saiorum*, *says* ou *lagena* »	20	minulatica. . . »	12.54	45
XIII.	*Minulatica* . . . . »	120°	de sauma. . . . »	0.72	74

XIII-XIV.	*Congius*, conge. . . *valait*	6 sextarii . . *litres*:	3.24 0?
?	*Sextarius*, sétier, (staio?) »	2 hémines . . . . »	0.54 0?
?	*Hemina*, hémine . . . . »	la 12e partie du conge »	0.27 0?
XIII - XIV.	**Quarantinus** . . . . . »	pesant 20 2|3 rototi . »	19.82 50
XIII - XIV.	*Quartus*, quart, ... »	la 16e partie du quarant.»	1.23 91
XII - XIII.	Miliare. . . . . »	?	— —
X - XI.	Candela ? . . . . »	?	— —

b) Matières sèches.

XI - XV.	*Modiolus* ou *Modius*, il *valait* :	4 mines *ou* 12 tumuli, et en. . . *litres*:	666.22 68
XI - XIV.	*Mina* ou *Minula* . . . . »	3 tumuli . . . . . »	166.55 67
XII - XV.	**Tumulus**, tomolo . . . »	4 quartes. . . . . »	55.31 89
X - XI.	*Tertiaria*. . . . . »	2 quartaria, *ou* quarta	27.65 94
XII - XIII.	*Quartaria* ou *Quarta*. . »	3 quarrelles. . . . »	13.31 97
XII - XIV.	*Quarrella* . . . . »	12e partie du tomolo »	4.60 99
XII - XIII.	*Cupella*. . . . . »	?	— —
XIII - XIV.	*Roba*, ou *Roba magna* . »	?	— —

4.° Mesures de poids.

XIV - XV.	*Cantarium*, cantaro, il *valait*	100 rotoli, et en *gram*.	89951.400
XIV - XV.	*Rotulus*, rotolo . . . »	33 onces et un tiers »	899.514
X - XV.	**Libra**, livre . . . . »	12 onces . . . . . »	327.187
XI - XV.	*Uncia*, once. . . . »	30 tarpesii *ou* scrup.	27.26 55
XIV - XV.	*Tarpesius* ou *Scrupulus*. »	20 grains *ou* acini. »	0.90 86
XI - XV.	*Acinus* ou *granum*, grain.»	600e partie de l'once. »	0.04 54

§. II. *Mesures modernes (1480-1860)*

1.° Mesures de longueur.

		avant 1840	après 1840
Miglio, mille . . *valait*	1000 pas ou 7000 palmes, et en *mètres* :	1845.m —	1851.m852
Pertica, perche . . . »	10 palmes . . . »	2.6367	2.6455
Canna, canne . . . »	8, *puis* 10 palmes »	2.1093	
Passo, pas . . . . . »	7 palmes 1|3. . »	1.845	1.8518
Palmo palme ampau »	12 onces . . . . »	0.26367	0.26455
Oncia, once . . . . »	5 minutes . . . »	0.02167	0.02204
Minuto, minute. . . »	le 60e du palme. . »	0.00439	0.00441

2.° Mesures agraires et de superficie.

		mq.	mq.
Moggio, de Naples, carré de 30 pas, *puis* de 10	cannes de côté, et en....*mèt. car.*	3364.8551	699.8684
Id. de Salerne . »	30 pas. . . » . »	3677.7120	
Pertica, perche. . . »	10 palmes . » . »	6.9521	6.9986
Canna, canne. . . . »	8, *puis* 10 palmes	4.4494	
Passo, pas . . . . . »	7 palmes 1|3 . »	3.7387	3.7536
Palmo, palme. . . . »	12 onces. . » . »	0.0695	0.0699

3° Mesures de capacité.

a) Solides

		avant 1840	après 1840
Canna, canne, . . cube	de 8, *puis* de 10 palmes d'arête, en *mèt. cub.*	mc 9.385385	mc 18.515037
Palmo, palme. . . . »	1 palme d'arête »	0.018330	0.018515

b) Vins

Carro, charretée, *valait*	2 tonneaux et en *lit.*	1048.1712	1047.0006
Botte, tonneau, . . . »	12 barils . . . . »	524.0856	523.5003
Salma, charge . . . »	2 barils . . . . »	87.3476	87.3500
Baril de Naples. . . »	60 carafes. . . . »	43.6738	43.6250
Id. de Salerne . . »	60 carafes. . . . »	41.9660	
Caraffa, carafe (de Nap.)	la 60e partie du baril »	0.7268	0.7270

c) Huiles (avant et après 1840).

Salma, charge, . pesant	165 1/3 rotoli, valait	16 sétiers et en *lit.*	158.6000
Staio, sétier . . . . »	10 1/3 rotoli . »	16 quarti . . . »	9.9125
Quarto, quart . . . »	21 1/2 onces . »	6 misurelli . . »	0.6196
Misurello , ... »	3 1/3 onces . »	la 96e partie du sétier	0.1032

d) Grains.

		avant 1840	après 1840
Carro, charretée, *valait*	36 tomoli, et en *lit.*	1991.12	1999.6236
Salma, charge . . . »	2 tomoli. . . . »	110.61	111.0902
Tomolo , ... »	2 mezzetti. . . »	55.3089	55.5451
Mezzetto . . . . . . »	2 quarti . . . »	27.6544	27.7725
Quarto, quart . . . »	6 mesures. . . »	13.8272	13.8863
Misura, mesure. . . »	4 quartaroles . »	2.3045	2.3144
Quartarola . . . . . »	la 96e partie du tomolo »	0.5786	0.5786

4° Poids (avant et après 1840).

a) En gros:

Cantaro ou *Cantaio*, *valait*	25 decime ou 100 rotoli ; et en *gram:*	89 099.722
Decima . . . . »	4 rotoli . . . . »	3 563.998
Rotolo . . . . »	1/3 de 100 onces ou 1000 trappesi »	890.997

b) En détail et en pharmacie

Libbra, livre . . . . »	12 onces, ou 130 carats, ou 600 gr.	320.759
Oncia, once . . . . »	10 dramme ou 30 trappesi . . . »	26.729
Dramma . . . . . . »	3 trappesi ou scrupoli . . . . »	2.672
Trappeso ou *Scrupolo* »	20 grains ou acini . . . . »	0.891

c) En orfévrerie:

Carato, carat . . . . »	4 grains. . . , ... »	0.205
Grano ou *Acino*. . . »	le 600e de l'once, ou 16 sedic. »	0.051
Sedicesimo . . . . . »	la 64e partie du carat . . . . . »	0.031

II. Monnaies

§. I. *Monnaies anciennes* (*800-1130*).

1° Sous les Lombards et les premiers Normands (800-1130).

IX	Sou d'or de Bénévent, *valait* 3 tremisses *ou* 48 deniers, et en *francs*:		40 —
IX-X	*Tremisse* . . . . »	16 deniers . . . . »	13.33
IX-X	*Denarius*, denier . . . . »	16e partie du tremisse et 12e du sou de Salerne »	0.83
IX-XII	Sou d'or de Salerne, d'Amalfi, etc. . . . . . . »	12 deniers *ou* 4 taris . . »	10. —
IX-XIII	Sou grec, dit *Skifatus* . . »	8 taris d'or . . . . »	20. —
IX-XIII	Id. id. *Besant* . . »	? . . . . »	20.20
IX-XIII	Id. id. Constantin, »	12 miliarenses. . . . . . »	12. —
X-XI	*Miliarensis* . . . . »	24 follaris. . . . . »	1. —
X-XI	*Follari* ou *Fuls* . . . . . »	un tiers de ramesine. . . »	0.042
X-XV	TARENUS ou *tari d' or* . »	4e partie du sou d' or *ou* 20 grains d' or . . . . . »	2.50
X-XI	Livre d' arg. (de 16 onc.). »	2 marcs d'ar. ou 8 Florins »	96. —
XII	Sou de deniers . . . . . »	30 derniers de Henri II, »	18. ?
XII	Den. de Henri II ou de Pavie »	le 30e du sou précédent. »	0.60
XII	*Romanus* ou *Romanatus* . »	15 ducats du roi Roger . »	15. —
XI-XII	Livre d'or (de 12 onces) . »	12 onces d'or . . . . . . »	900. —

2° Sous les rois Normands (1130-1194).

XII-XV	Once d' or . . . . . *valait*	30 taris d'or *ou* 600 gr. . »	75. —
XII-XIII	Sou de ramesines . . . »	105 rames. ou grains d'or »	13. 125
XII-XIII	*Ramesine* ou grain d' or »	3 follaris . . . . »	0. 125
XII-XIII	Sou de Roger ou *Regalis* »	10 duc. ou den. de Pouille »	10. —
XII-XIII	DUCAT de Roger. . . . »	8 ramesines ou gr. d'or. . »	1. —
XII	*Privesine* ou Provesines »	2 ramesines . . . . »	0. 25
XII	Denier de Provesines . »	3 provenises. . . . . . . »	0. 75
XII	Marc d'argent (8 onces) »	1/2 livre d'arg. ou 4 Florins »	48. —
XII	*Perparus*. . . . . »	? . . . . »	— —
XII	*Angivinus* . . . . »	? . . . . »	— —

3° Sous les Hohenstauffen (1194-1266).

XIII	Sou impérial . . . . *valait*	un sou royal de Roger ? »	10.—
XIII	Denier impérial. . . . »	un dernier de Pouille ? . »	1.—
XII-XV	Once d' or . . . . »	4 augustales. . . . . . »	60.—
XII-XV	AUGUSTALIS . . . . »	1/4 once d'or ou 7 taris 1/2 »	15.—
	Tari d' or . . . . »	la 30e partie de l'once d'or »	2.—
XII-XV	Grain d' or. . . . . . . »	la 20e partie du tari d' or »	0.10

4° Sous les Angevins (1266-1442).

XIII-XIV	Florin d' or. . . . . *valait*	un 5e de l' once ou 6 tar. »	12.—
XIII-XIV	Carlin d' or . . . . . »	un Augustale ou 7 taris 1/2 »	15.—

XII-XV	CARLIN d'arg. ou lilié *valait*	le 60e de l'once ou 10 gr.	»	1.—
XII-XV	*Tornese* ou petit denier »	6e partie du grain. . . .	»	0.0166
XIV	Gros tournois . . . . . »	un carlin environ. . . .	»	0.98
XII	*Massimunnum* . . . . »	un écu d'or *di Camera*. .	»	11.—

5° Sous les Aragonais (1442-1515)

XV-XVI	Once d'or (de compte) *valait*	6 ducats de carlins	»	54.—
XV-XVI	Ecu d'or *di Camera*, . . »	11 carlins d'argent. . . .	»	9.90
XV-XIX	DUCAT de carlins . . . »	10 carl. ou le 6e de l'once	»	9.—
XV-XVI	Ducat d'or en or. . . . »	12 carlins	»	10.80
XV-XVI	Ducat d'or large . . . . »	11 carlins et demi	»	10.35
XV-XVI	Ducat d'or *di Camera* . »	11 carlins et un tiers . . .	»	10.20
XV	*Cella* ou *Armellina* . . . »	20e partie du ducat de car.	»	0.45
XV	*Bolognino* . . . . »	33e partie du ducat de car.	»	0.273
XV-XVI	*Coronat* . . . . »	un carlin ou 10 grains . .	»	0.90
XV-XIX	*Grano* ou grain . . . . . »	2 tornesi ou 12 cavalli . .	»	0.09
XV-XIX	*Tornese* . . . . »	6 cavalli ou calli	»	0. 045
XV-XIX	*Cavallo* ou *Callo* . . . . »	12e partie du grain. . . .	»	0. 001

§. *II. Monnaies modernes (1515-1860).*

6° Sous les Vice-rois Espagnols (1515-1734)

Once d'or (de compte) . . . . . *valait*	6 ducats ou 30 taris. . .	»	32. 766
Ducat de carlins . . . . »	5 taris ou 10 carlins. . .	»	5. 461
Tari . . . . »	2 carlins ou 20 grains . .	»	1.092
Carlin. . . . . »	10 grains	»	0. 546
Grain . . . . »	2 tornesi ou 12 calli. . .	»	0. 055
Tornese. . . . . »	moitié du grain	»	0. 027

7° Sous les premiers Bourbons et les Français (1734-1815).

Once de six ducats. . . . . »	6 ducats ou 30 taris . . .	»	26. 40
Ducat . . . . »	5 taris ou 10 carlin . . .	»	4. 40
Tari . . . . »	2 carlins ou 20 grains . .	»	0. 88
Carlin. . . . . »	10 grains	»	0. 44
Grain . . . . »	2 tornesi ou 12 calli . . .	»	0. 044
Tornese . . . . »	moitié du grain	»	0. 022

8° enfin, sous les derniers Bourbons (1815-1860).

Doppia di sei (ducati) . . . . . . »	6 ducats de carlins . . .	»	25. 50
Once de Sicile . . . . »	3 ducats de carlins . . .	»	12. 75
Colonnato . . . . »	12 carlins et demi. . . .	»	5. 32
Piastre. . . . . »	12 carlins ou 120 grains .	»	5. 10
Ducat . . . . »	10 carlins ou 100 grains .	»	4. 25
Carlin napol. ou tarì sicil. . . . . »	10 grains	»	0. 425
Cinquina . . . . »	2 grains et demi	»	0. 106
Pubblica . . . . »	1 grain et demi	»	0. 06
Grain . . . . »	2 tornesi	»	0. 0425
Tornese. . . . . »	6 cavalli ou calli. . . .	»	0. 0212
Cavallo ou *Cal* (de compte. . . . . »	le 12e du grain	»	0. 0035

U (Pag. 157).

I. Innocent IV accorde aux religieux de Cava la faculté de pouvoir hériter.

NAPLES. 17 Novembre 1254. (Arc. Mag. M. 45).

INNOCENTIUS EPISCOPUS SERVUS SERVORUM DEI *Dilectis filijs Abbati et Conventui monasterij Cavensis ad romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, salutem et apostolicam benedictionem.* Meritis vestre devotionis inducti, vobis auctoritate presentium indulgemus, ut bona fratrum ad monasterium vestrum volantium et professionem facientium in eodem, sive sint bona mobilia seu stabilia, que, si in seculo remansissent, ratione successionis vel alio justo titulo contigissent eosdem et petere, percipere ac etiam retinere, exceptis rebus feudalibus, libere valeatis. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei, ausu temerario, contraire. Si quis autem hoc attentare presumpserit, indignationem omnipotentis dei et beatorum petri et pauli apostolorum eius se noverit incursurum. *Datum Neapoli, xv. Kal. decembris, pontificatus nostri anno duodecimo.*

Locus olim † sigilli plumbei.

II. Innocent IV confirme à l'abbaye de Cava les ports de Vietri, de Fonti, etc. [1]).

NAPLES, 3 Décembre 1254 (Arc. Mag. M. 48).

INNOCENTIUS EPISCOPUS SERVUS SERVORUM DEI. *Venerabili fratri. . . . Episcopo Ravellensi salutem et apostolicam benedictionem.* Cum olim clare memorie. R. et. W. Duces Salernitani quosdam portus non longe a monasterio Cavense positos, qui *da Fonte* et *da Veteri* vulgariter appellantur, spectantes ad ipsos, pro sua et antecessorum suorum salute, dicto monasterio pia et provida liberalitate concesserint, cum omnibus pertinentiis suis, prout in ipsorum ducum privilegijs plenius continetur; nosque concessionem huiusmodi obtentu dilectorum filiorum (*Leonardi*) abbatis et conventus eiusdem monasterij duxerimus per nostras literas confirmandam; fraternitati tue, per apostolica scripta mandamus, quatenus quicquid in preiudicium

[1]) Ce diplôme fut donné quatre jours avant la mort du pape Innocent IV. (7 Déc. 1254).

ipsius monasterij, subtractum inveneris de predictis portibus, vel et iam diminutum, ad jus et proprietatem eiusdem legitime revocans, dictos abbatem et conventum, non permittas super hijs, contra concessionem et confirmationem huiusmodi ab aliquibus indebite molestari. Molestatores huiusmodi per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescendo. Non obstante si aliquibus a sede apostolica sit indultum, quod excommunicare, suspendi vel interdiri non possint per litteras apostolicas, non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto huiusmodi mentionem. *Datum Neapoli, III Non. decembris, Pontificatus nostri Anno duodecimo.*

Sur le sceau en plomb, d'un côté: les figures de S. Pierre et de S. Paul, avec l'épigraphe ✝ SPA SPE; *du côté opposé:* INNOCENTIVS. PP. IIII.

III. Alexander IV confirme au B. Léonard tous les priviléges de son monastère.

NAPLES, 28 Janvier 1255 (Arc. Mag. N. 3).

ALEXANDER, EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI. Dilectis filiis. . Abbati et Conventui Monasterii Cavensis, ordinis sancti Benedicti ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis, Salutem et Apostolicam benedictionem. Oblata nobis ex parte vestra peticio continebat quod felicis recordacionis *Urbanus II* et *Alexander III*, Romani Pontifices, predecessores nostri, per eorum privilegia specialia in favorem dicti vestri Monasterii, quasdam immunitates, exemptiones ac indulgencias, de benignitate apostolica et gracia speciali vobis et iam dicto monasterio concesserunt, de quibus propter longi temporis diuturnitatem atque adversariorum potenciam, quedam per abusum usurpata sunt et detracta, tam in preiudicium capitis, quam ecclesiarum, aliorumque membrorum Monasterii antedicti; adicientes, ut privilegia, instrumenta, vel quecumque alia munimenta concessa et indulta vobis per catholicos principes, duces, Reges, nec non per *Fredericum*, quondam Imperatorem, et quoscumque alios catholicos, dignaremur de benignitate apostolica confirmare. Nos vero, qui circa favorem et cultum religiosorum locorum, presertim eorum in quibus per operis evidenciam vigere sentimus sancte religionis observaciam, vestigiis predecessorum nostrorum inherentes, ac, ex officii nostri debito, paterna vobis sollicitudine providere volentes, in favorum et tranquillum statum religionis vestre, privilegia vobis et eidem Monasterio per predictos Romanos Pontifices, predecessores nostros, pie ac provide concessa, rata habentes et grata, sic ea vobis auctoritate apostolica confirmamus ac si tenorem ipsorum de verbo ad verbum presentibus fecissemus inserri ad cautelam. Confirmamus vobis et prefato Cenobio, ex nostra certa sciencia, omnia privilegia data vobis per quondam *Gisulfum* principem, aliosque principes ; per quondam *Rogerium* ducem, et

per alios duces; per clare memorie *Rogerium* Regem, eiusque post eum in Regni regimine successores; per quondam *Fredericum* Imperatorem, tam ante, quam post ipsius deposicionem, omniaque alia privilegia per quoscumque catholicos vobis concessa, tam super burgensaticis, quam pheudalibus, que pheudalia libere vos posse, absque cuiusquam contrarietate, recipere declaramus, pariter et confirmamus, sicut Reges regni nostri Sicilie et iam dictus Fredericus post eos, in eorum privilegiis statuisse vidimus et confirmasse. Restituenses etiam dictum Monasterium et vos, ex nunc integre, ad tenorum et indulta omnium privilegiorum, instrumentorumque vestrorum vobis a quibuscumque concessorum, ita quod amodo in vestri atque iurium vestrorum defensione, munimine ac tutela in iudiciis, eo pociantur vigore iuris ac robore firmitatis, quo valere poterant et debebant tempore concessionis, seu date ipsorum; usurpacione, invasione atque tocius retrohacti temporis prescriptione contra ipsa, seu unumquodque ipsorum, aut eorum clausulam divisim vel conjuntim aliquatenus non obstante. Indulgentes vobis et eidem Cenobio, propter pacificum et tranquillum statum vestrum, ut nullatenus possitis per generalem clausulam, quemadmodum alii, ex nunc ad iudicium coram quocumque iudice conveniri, nisi de presentibus de verbo ad verbum plenam et expressam fecerint mencionem. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmacionis et concessionis infringere, vel ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignacionem Omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum. *Datum Neapoli, V. Kalen. Februarii. Pontificatus nostri anno Primo.*

Sur le sceau en plomb, d'un côté : les têtes de S. Pierre et de S. Paul, avec l'épigraphe ✝ SPA SPE; *du côté opposé*: ALEXANDER PP. IIII.

U bis (Pag. 169).

Lettre de Charles I[er] en faveur de l' abbé Amicus et de son monastère.

NOCERA, 26 Septembre 1267. X. Ind. (VENER Dict. MS. I. 203).

CAROLUS DEI GRATIA REX SICILIÆ, etc. Secreto Principatus, Terræ Laboris et Aprutij, etc. Ex parte Religiosorum virorum Abbatis et Conventus Monasterij Cavensis fuit expositum coram nobis quod, cum homines Casalis S. Mariæ de *Pertusia* ad Monasterium ipsum spectantes consueverint ducere et duci facere et habere animalia eorum in territorio Castri de *Olecta*, tam in montibus videlicet, quam in planis, ad sumenda ibi pascua, Baiuli eiusdem Castri *Aulectæ* eo prætextu quod Officiales *Galvani Lancæ*, fautoris quondam *Manfridi*, olim Principis Tarentini, qui Castrum ipsum occupatum

tenebat, ab hominibus dicti Casalis præter ius quod ipsi homines ratione pascuorum huiusmodi solvere consueverant annuatim extorquebant, Affidantiæ nomine, quandam pecuniæ quantitatem, noviter homines ipsos in affidantijs ipsis præter solitum aggravare nituntur; propter quod fuit nobis humiliter supplicatum, ut sibi super hoc providere de benignitate Regia dignaremur. Ideoque fidelitati tuæ præsentium tenore mandamus, quatenus si est ita, homines ipsos super ijs contra antiquam consuetudinem observatam in talibus, non obstante quod tempore dicti *Galvani* ultra debitum, ius extorquebatur ab eis, nec tu aggraves, nec patiaris a prædictis Baiulis, vel ab aliquibus alijs tuis subofficialibus aggravari. *Datum Nuceriæ Vigesimo sexto Septembris X Indictionis. Regni nostri anno secundo.*

V (Pag. 172).

Charles Ier ordonnant à ses officiers de rendre les possessions que l'abbaye de Cava possédait en Pouille.

2 Juillet 1270. XIII. Ind. (Ex trans auth. an. 1270. Arc. Mag. N. 19).

CAROLUS DEI GRATIA REX SICILIÆ etc. *Goffrido de Saxo*, etc. Pridem Secreto Apuliæ nostris didicimus dedisse literis in mandatis, ut Abbati et Conventui Monasterij Cavensis S. *Johannis de Fabrica* et S. *Egidii de Pantano* Ecclesias cum omnibus juribus et pertinentijs ipsarum restitueret, absque mora, et licet secretus ipse mandatum nostrum in hac parte, prout tenebatur et debuit, executioni mandasset, tu tamen, pro eo quod tenimentum predicte Ecclesie S. Johannis pro facienda massaria ad opus Curiæ olim tibi extitit assignatum, quanquam nulla massaria esse dicatur ibidem, procuratores Abbatis et Conventus huiusmodi, pro tue voluntatis arbitrio, impedis quominus valeant predicte Ecclesie tenimenta et iura prediorum ipsius pacifica possessione gaudere. Quare nobis humiliter supplicarunt, ut providere ipsis de benignitate Regia mandaremus. Ideoque fidelitati tue precipiendo mandamus, quatenus, predictarum nostrarum literarum ipsi Secreto directarum pro predicto negotio inspecto tenore, si tibi constiterit per easdem de nostro processisse mandato, Ecclesiarum tenimentorum et iurum huiusmodi restitutionem fieri debere Abbati et Conventui supradictis et non obstante quod tenimenta predicte Ecclesie S. Johannis ad faciendam inibi massariam pro parte Curie olim tibi extiteterint assignata, nisi alia rationabilis causa subsit de cetero, super possessione ipsius Ecclesie S. Johannis tenimentorum et iurium eius, predictos Abbatem et Conventum aliquatenus non molestes. *Datum secundo Julii, XIII Indic., Regni nostri anno sexto.*

X (pag. 174)

Bulle de Grégoire X à l'abbé Léon II.

LYON, 15 Mai 1274 (Arc. Mag. N. 26.)

GREGORIUS, EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI. *Dilectis filiis Abbati et Conventui Monasterii Cavensis ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, Salernitane diocesis, salutem et apostolicam benedictionem.* Cum a nobis petitur quod iustum est et honestum, tam vigor equitatis, quam ordo exigit rationis, ut id per sollicitudinem officij nostri ad debitum perducatur effectum. Eapropter, dilecti in domino filii, vestris justis supplicationibus inclinati, omnes libertates et immunitates a predecessoribus nostris Romanis Pontificibus per privilegia vel alias indulgentias vobis vel monasterio vestro concessas, nec non libertates et exemptiones secularium exactionum a Regibus et Principibus et alijs Christi fidelibus rationabiliter vobis indultas, sicut eas juste ac pacifice obtinetis, vobis et per vos eidem monasterio anctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnimo hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignaiionem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum. *Datum Lugdunj, Idus Maij, Pontificatus nostri anno Tertio.*

Locus olim ✝ sigilli plumbei.

Y (Pag. 175).

Bulle de S. Célestin V aux religieux de Cava.

AQUILA, 30 Octobre 1294. (Arc. Mag. O. 1).

CELESTINUS EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI. *Dilectis filiis Abbati et Conventui Monasterii Cavensis ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, Salernitane dioecesis, salutem et apostolicam benedictionem.* Infirmorum consolatio de fonte caritatis scaturiens suis ministris premia multiplicat hereditatis eterne ; propter quod copiosius sunt eorum multiplicanda solamina, ut amara ipsorum afflictio respirationis dulcedine foveatur. Porrecta siquidem nobis vestra petitio continebat, quod infirmarie vestri monastarij facultates adeo sunt tenues et exiles quod ex eis nequit egrotis necessitatum oportuna provisio provenire. Quare nos, velut compassionis filiis aperiri vobis in eisdem infirmis apostolice pietatis dexteram humiliter implorastis. Nos itaque attendentes quod vestra

pia petitio in hac parte dono exauditionis dinoscitur prosequenda; ut subventionis refocillatione gaudeant quos infirmitatis aculeus et egestatis affligit, ac propter hoc cupientes eosdem infirmos auxilio nostre gratie refovere, quod ecclesiam *Sancte Marie ad Pao* de Nuceria Christianorum predicte dioecesis ad vestram collationem spectantem dicte infirmarie in usus infirmorum perpetuos possitis libere retinere, auctoritate presentium, concedimus facultatem. Ita quod eiusdem ecclesie cedente vel decedente rectore ipsius possessionem nuncisci auctoritate vestra libere valeatis, proviso quod ecclesia ipsa debitis obsequiis non fraudetur. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum. Datum Aquile, III Kal. Septembris, Pontificatus nostri anno Primo.

Sur le sceau en plomb, d'un côté: les têtes de S. Pierre et de S. Paul, avec l'épigraphe ✝ SPA SPE; *du côté opposé:* CELESTINVS PP. V.

Z (Pag. 176).

Constitution d' Honorius IV de l' an 1285.

Ne pouvant, à cause de sa longueur, reproduire en entier ce document important, nous en donnons ici le sommaire, d'après VENEREO.

(*Dict. Arch. Cav. II. 305*).

« HONORII IV Pontificis diploma, sub datum Tybure, per manum Magistri Petri de Mediolano S. R. E. Vicecancellarij, 15. Kalendas Octobris 1285, Pontificatus vero sui Anno primo, 14 Indictione. De constitutionibus per eum editis ad tollenda gravamina huius Regni, præsertim: De collectis non imponendis, nisi in quatuor casibus. De Monetis non mutandis nisi semel in vita. De non exigendo, ab universitatibus in homicidiorum clandestinorum pœnam. De nemine compellendo ad captivorum custodiam. De pecunia Univarsitatum Regi destinanda absque eorum periculo et expensis. De iure civili observando circa personas accusatas et circa destitutionem possessorum. De victualijs et animalibus libere contrahendis. De bonis naufragorum naufragis restituendis. De Matrimonijs liberè contrahendis et absque Regis licentia. De inquisitionibus per curiam faciendis. De Forestis in rebus privatorum non faciendis per regiam curiam. De Salinis liberis tam secularium, quam Ecclesiasticorum. De tarenis quatuor tantummodo pro literis gratiæ solvendis; pro literis vero Iustitiae nihil ; pro privilegio autem infeudationis decem unciarum auri summa non excedentia. De animalibus Molendinorum non capiendis pro vectura. De non cogendis Baronibus ad

Vascella proprijs sumptibus construenda. De ordine succedendi in feudis. De Baronibus extra Regnum ad personale servitium non obligandis, et alijs. »

Nous observerons, en outre, que la Constitution d' Honorius IV *eut force de loi, dans le Royaume de Naples, ainsi que le prouve la sentence, prononcée à Naples, le 17 Janvier* 1294, *par* Jean de Muccula, *docteur des Décrets, et* Nicolas Rufolo, *de* Ravello, *professeur de Droit Civil, dans le différent qui existait alors entre les hommes de Cava et l'Abbé de la Sainte-Trinité:*

« Item quod predictus Dominus Abbas, nulla distinctione inter eos habi-
« ta, incarcerari mandat homines dicte Terre Cave, laudavimus, sententiavi-
« mus et ordinavimus quod hoc non fiat, nisi in casibus a jure permissis et
« *iuxta capitula Domini Honorii Pape IV.* Item licet per capitula Papalia et
« Regalia sit statutum ut Bajuli exerceant officium Magistre Iuratie et per
« eundem Dominum Abbatem Cavensem Bajulus sit statutus in perpetuum
« in terra predicta, petunt predictum Bajulum mutari anno quolibet ad di-
« ctum officium exequendum, laudavimus, sententiavimus et promulgavi-
« mus ipsum mutari *secundum capitula Domini Honorii Pape IV.* »

AA (Pag. 186.)

Lettre de Charles II d' Anjou à l' abbé Dom Robert touchant la garde de Castellabate.

NAPLES, 4 Janvier 1302. XV. Ind. (Arc. Mag. O. 10.)

CAROLVS SECUNDUS DEI GRATIA REX JERUSALEM ET SICILIÆ, DUCATUS APULIÆ ET PRINCIPATUS CAPUÆ, PROVINCIÆ ET FOLCHARQUERIJ COMES. *Venerabili Patri Abbati Monasterij Cavensis dilecto et devoto suo, salutem et sinceræ dilectionis affectum.* Certa nobis suadente cautela consilij, quam vos nostis, nuper *Jacobum de Sancto Amantio,* Militem familiarem et fidelem nostrum Capitaneum Terrae *Castris Abbatis* ac Castellum eiusdem Castri duximus ordinandum. Unde cum vos in Curia nostra praesentes dixeritis quod ad expensas vestras, seu dicti Monasterij triginta in eodem Castro pro ipsius custodia tenuistis et nunc etiam retinetis, nosque decem servientes alios pro securiori et diligentiori custodia dicti Castri ad expensas nostrae Curiae duximus inibi deputandos. Paternitatem vestram requirimus et hortamur, quatenus in consideratione deducto, quod Castrum ipsum ex diligentis defectu custodiae dudum per hostiles captum insidias fuit, per hostes ipsos tempore multo detentum, per quod non solum ei, sed toti circumpositae Regioni secuta sunt damna plurima et iacturae, praedictos triginta servien-

tes ad expensas vestras, seu dicti Monasterij deinceps retinere curetis, prout ipsos iuxta vestram assertionem hinc hactenus tenuistis; alioquin de oportuno remedio curabimus providere. *Datum Neapoli per Bartholomæum de Capua Militem Logothetam et Protonotarium Regni Siciliæ. Anno Domini Millesimo trecentesimo secundo. Die quarto Januarij, XV Indict. Regnorum nostrorum anno XVII.*

Registrata in Cancellaria — Registrata penes Magnum Camerarium — Registrata penes Protonotarium.

BB (Pag. 189).

I. Clément V accorde au cardinal Vital Du Four le fief de Fabrica, en Pouille.

AVIGNON, 9 Janvier 1313, Ind. (Arc. Mag. O. 23).

CLEMENS EPISCOPUS SERVUS SERVORUM DEI. Dilecto filio fratri *Vitali,* tituli sancti Martini in Montibus presbytero Cardinali, salutem et apostolicam benedictionem. Eminentis tue fecunditate scientie, tuarumque virtutum precellentia digna nuper consideratione pensatis, te ad Cardinalatus preminentiam duximus assumendum. Quanto autem Romanam Ecclesiam civis nobile membrum existis, honoras plenius tuorum magnitudine meritorum tanto per eam attolli mereris favoris gratia potioris. Cum itaque nuper bone memorie *Landulfo,* sancti Angeli Diacono Cardinali apud sedem apostolicam, viam universe carnis ingresso, de Grangia seu Massaria de Fabrica ad monasterium Cavense ordinis sancti Benedicti Salernitane diocesis pertinente, quam idem Cardinalis dum viveret, ex concessione canonica, ut dicitur, obtinebat, ordinaverimus iuxta nostram providentiam salubriter disponendum, decernentes irritum et inane, si secus super hoc a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter a tempore obitus dicti Cardinalis attemptatum forsitan esset vel in antea contigeret attemptari; volentes personam tuam benivolentie nostre plenitudine prevenire, regimen et administrationem Grangie seu Massarie predicte ac omnium terrarum, possessionum, vinearum, bonorum, aliorumque iurium et pertinentiarum suorum presentium, tibi, auctoritate committimus, per te vel alium seu alios quoad vixeris exercenda, tibi nihilominus omnes fructus, redditus, proventus et obventiones Grangie seu Massarie terrarum, possessionum, vinearum, bonorum, iurium et pertinentiarum eorumdem pro expensarum oneribus que te oportet subire continue facilius supportandis percipiendi et de illis prout comodis tuis expedire cognoveris disponendi, concedentes plenam et liberam facultatem, ac decernentes prout est irritum et inane si secus super hoc a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter attemptatum est

hactenus vel contigerit imposterum attemptari. Non obstantibus quibuslibet Privilegijs, indulgentijs et litteris apostolicis dilectis filijs, Abbati et Conventui dicti monasterij sub quavis verborum forma concessis de quibus quorumcumque totis tenoribus debeat in presentibus fieri mentio specialis et per que huiusmodi nostre concessionis effectus impediri valeat quomodolibet vel differri. Volumus autem quod te cedente vel decedente seu Grangiam vel Massariam ipsam quomodolibet demictente, eadem Grangia seu Massaria ad prefatum monasterium et statum pristinum libere revertatur. Nulli ergo ommino hominum liceat hanc paginam nostre commissionis, concessionis, constitutionis et voluntatis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum. Datum Avinion. V Id. Januarii Pontificatns nostri Anno Octavo.

II. Clément V ordonne de mettre le cardinal Vital *Du Four* en possession du fief de Fabrica.

AVIGNON, 9 Janvier 1313 (Arc. Mag. O. 21).

CLEMENS EPISCOPUS SERVUS SERVORUM DEI. Dilectis filijs Archidiacono *Xanclonensi*, et *Petro Brancatio* Neapolitano, ac *Thomasio de Agello* Salernitano Canonicis, salutem et Apostolicam benedictionem. Eminentis fecunditate scientie dilecti filij nostri fratris Vitalis, tituli sancti Martini in Montibus presbyteri Cardinalis, suarumque virtutum excellentia digna nuper consideratione pensatis, ipsum ad Cardinalatus preminentiam duximus assumendum. Quanto autem Romanam Ecclesiam civis ipse nobile membrum existit, honorat plenius suorum magnitudine meritorum, tanto per eam attolli meretur favoris gratia potioris. Cum itaque nuper bone memorie Landulfo sancti Angeli diacono Cardinali apud sedem apostolicam viam universe carnis ingresso, de Grangia seu massaria de fabrica ad monasterium Cavense.... etc. (*Idem ut supra*). Quocirca discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatinus vos, vel duo, aut tres vestrum, per vos, vel alium seu alios auctoritate nostra, predictum cardinalem vel procuratorem suum eius nomine in corporalem possessionem Grangie seu Massarie terrarum, possessionum, vinearum, bonorum, ac iurium et pertinentiarum predictorum vindicatis et defendatis inductum, etc.

Datum Avinion. V. Id. Januarii, Pontificatus nostro, Anno Octavo [1]).

[1]) Environ un an après, le cardinal *Vital du Four* renonça au fief de *Fabrica* en faveur de l'abbaye de Cava. *Clément V* approuva cette cession par une nouvelle balle. en date du 16 janvier 1314, qui est malheureusement fort endommagée en plusieurs endroits (*Arc. Mag.* 0.22).

CC (Pag. 195).

Robert-le-Sage rend Castellabate à Dom Guttard.

NAPLES, 20 Avril 1332, XV Ind.(Arc· Mag. O. 82.)

ROBERTUS Dei gratia Jerusalem et Sicilie Rex. *Goffrido de Castro Abbatis, Castellano Castri dicte Terre, fideli nostro, gratiam et bonam voluntatem.* Ex certa causa, que nos movet, et quia de venerabili et religioso viro fratre *Guiczardo* Abbate monasterij Cavensis, Consiliario et devoto nostro, fiduciam gerimus specialem, volumus, et tibi de certa scientia nostra precipimus, quatenus statim Castrum ipsum, quod est dicti monasterij et pro parte nostre Curie hucusque custoditum, in manibus dicti Abbatis pro parte eiusdem monasterij studeas resignare, cum armis, munitionibus, victualibus, et rebus alijs sistentibus in eodem. Facturus exinde fieri tria instrumenta publica competentia, continentia quantitatem et qualitatem dictorum armorum, munitionum, victualium, atque rerum; quorum unum mittas in Archivium nostrum Neapolis, aliud dicto tradas Abbati, et reliquum tibi retineas pro cautela. Ipse quidem Abbas committet tibi per suas litteras Castellaniam seu custodiam dicti castri pro parte sua et monasterii memorati.

Datum Neapoli sub anulo nostro secreto die XX Aprilis, XV *Indictionis.*

Locus olim ✝ sigilli cerei.

CC bis (Pag. 206)

Récit de la prise de l'abbé Maynérius à Castellabate, en 1357.

(Ex doc. an. 1362. — Ant. Arc. 61. n. 836, ap. DE BLASI. Misc. f. 40 a t.)

« . . . . *Nicolaus de Cornu*, pertinentiarum *Cilenti* olim habitator et serviens ad custodiam *Castri Abbatis,* diabolico instinctu in se notam proditionis assumens, tractatu, placito et consensu, cum quodam funiculo porrecto quibusdam malandrinis, quorum caput fuit Dominus *Nicolaus Vollurus*, per quandam scalam funeam, ad navalem modum ascendentibus et intrantibus in dictum Castrum, dum in eo abbas *Maynerius*, cum suis familiaribus moraretur, per quos depraedatum fuit et perditum dictum Castrum, et per dictum Dominum *Nicolaum Vulturum* modo tyrannico, certo tempore, detentum; *Nicolans*, inquam, *de Cornu* cautionem dat de exeundo a dicto Castro, cum tota familia, neque illuc vel in locum alium monasterii *Cavensis* unquam reversurus, » etc.

j

DD (Pag. 221).

Domaine temporel de l' Abbaye de Cava

ou

Liste alphabétique des Villes, Châteaux, Ports de mer, Bourgades et autres lieux, anciennement soumis à la Sainte-Trinité de Cava.

OBSERVATION. — **V**. signifie Ville, **C**., Château, **P**., Port de mer, et **B**., Bourgade. La ligne — indique la *certitude* du commencement ou de la fin de la possession, et les points. . . l' *incertitude*.

Titre	Noms et situations diverses	Date de l'acquisition	Donateurs, fondateurs, citations, etc.	Année de la perte ou de la possession
C.	Abramulia, Lucanie	déc. 1113	Turgisius, seig. de Sansever.	1497. .
C.	s. Adjutor, Cava dei Tirreni	fév. 1111	acheté par S. Pierre	1513—
B.	Albola, près Cava	mai 1058	Gisulfe II, prince de Salerne	1513—
B.	s. André d'Auletta, Dianum.	sept. 1095	Raynolfe Bricton, normand,	1231. .
B.	s. Ange, de Crypta Nocera-dei-Pag.	déc. 1085	Jourdan, prince de Capoue	1365. .
C.	Aquabella, Cilento	mars 1125	Henri, seig. de Sanseverino	1410—
C.	s. Arch. de Tusc. ou *Battipaglia*	mars 1089	Roger, prince de Salerne	1610. .
C.	s. Arsène, au val de Dianum	— 1136	Sylv. Guarna, c. de Marsique	1513—
B.	Balnearia ou S. Lucie, près Cava	mai 1058	Gisulfe II, pr. de Salerne	1513—
C.	s. Barb. de Capaccio, pr. Pestum	mai 1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1363. .
C.	s. Barb. de Crasso, val de Novi	nov. 1104	Guil. de Magna, seig. de Novi	1608. .
B.	Batolla, près Agropoli	— 1175	acheté du comte Guido	1410—
C.	s. Blaise de Salvia, Lucanie	fév. 1135	Nicolas, comte de Principato	1352. .
C.	s. Bl. de Satrianum, Lucanie	sept. 1083	Goffrid, » Satrianum	1194. .
B.	Camella, Cilento	avr. 1070	Gemma, fille d' Ademar	1285. .
B.	Cannes (portion de) Pouille	avr. 1178	Théodora, comt.ᵉ de Gravine	1363. .
B.	Cannicchio ou s. Prismo, Cilento	oct. 1136	Rob. de Basunville c. de Loret	1343. .
B.	Capograsso, Cilento	. . . 1187	(VENER. Dict. MS. I. 202)	1354. .
B.	Casamabile, près Sarno	— 1081	Richard, comte de Sarno	1604. .
C.	Casacastra ou s. Fabien, Lucan.	. . . 1073	Gisulfe II, prince de Salerne	1410—
B.	Casalicchio, près l'antique Elée	. . . 1073	Gisulfe II, prince de Salerne	1410—
B.	Casolla, près Agropoli	— 1175	acheté du comte Guido	1410—
B.	Castaneta, Cilento	. . . 1187	(VENER Dict. MS. I 218)	1410—
V.	Castellabate, chef-lieu du Cilen.	— 1123	construit par s. Constable	1410—
V.	Cava ou Metellianum, près Saler.	août 1058	Gisulfe II, prince de Salerne	1513—
C.	Celsum ou Celso, Lucanie	jan. 1130	Todin, fr. de Grég. s. de Cap.	1260. .
P.	Cetara, près Cava	avr. 1120	Guillaume, prince de Salerne	1513—
B.	Cornito (hom. de) près Capaccio	— 1223	Guillaume Francescone	1353. .
V.	Corpo di Cava, près Metellianum	— 1081	construit par S. Pierre	1513—

C.	Crasso ou s. Marina,	val de Novi	. . .	1086	(Vener. *Dict*. MS. II. 271).	1324. .
C.	Cyrzosimo ou S. Mar.,	près Noia	juil.	1122	Alberada, Châtel. de Colubrari	1348. .
B.	Danisi	près Agropoli	—	1175	acheté du comte Guido.	1410—
P.	Duliarola ou Dugliara,	Lucanie	sept.	1143	le chev. Stabilis f. de Zuri Boni	1410—
B.	Dupino	Cava	août	1058	Gisulfe II, prince de Salerne	1513—
C.	s. Egide du Mont-Gargan.	Pouille	déc.	1099	Henri, comte du Mont-Gargan	1807 —
C.	s. Etienne de Juncarico,	Pouille	jan.	1086	Gaytelgr. sœur du duc Roger	1357. .
C.	Fabrica ou s. Jean *leRond*	Pouille	mars	1106	Roger, prince de Salerne	1807—
C.	Flumicello	Lucanie	oct.	1113	Turgisius, seig. de Montemileto	1410—
P.	Fonti	près Cava	avr.	1117	Guillaume, prince de Salerne	1513—
B.	Fragina	Cilento	mars	1137	Jourdan, seig. de Corneto	1410—
C.	s. Georges de Lucanie,	Cilento	oct.	1086	Roger, prince de Salerne	1410—
C.	Gifoni (hommes de)	pr. Capaccio	mai	1185	Gimund, seig. de Roc. Romana	1807—
C.	Gualdo	Cilento	mai	1172	acheté de Goffrid de Corbella.	1231. .
C.	*Il Monaco*, Pétralie,	Sicile	fév.	1131	Roger, roi de Sicile	1807. .
C.	s. Jacq. de Brienza,	pr. Grumentum	août	1095	Jean, évêque de Marsique	1352—
C.	s. Jacq. de Lucérie,	en Pouille	mars	1083	Henri, comte du Mont Gargan	1283. .
B.	Joha ou Joa,	Cilento	jan.	1167	Emma de Mannia f. de Pandol.	1264. .
B.	La Licosa,	près Castellabate	août	1080	Robert Guisc. pr. de Salerne	1410—
B.	s. Léonard d' Avellino	(hom. de)	avr.	1174	Guillaume, seig. d' Atripalda	1612. .
B.	s. Lucie du Cilento	Lucanie	. . .	1089	(Cf. la bulle d'Urbain II)	1410—
C.	s. Magne ou s. Mango,	Cilento	. . .	1073	Gisulfe II, prince de Salerne	1410—
C	Mangalavita, pr. Rota,	Calabre	. . .	1221	(Vener. *Dict*. MS. III. 162)	1542—
B.	s. Marie de Campo Rubo	?	sept.	1038	Guiselgard, relig. de Cava	1353. .
B	s. Marie de Gualdo,	pr. Maddaloni	avr.	1104	Gaytelg. princesse de Capoue.	1361. .
B.	s. Marie de Juncarico,	Pouille	nov.	1082	Robert deTorpo, s. de Lacedon.	1807—
B.	s. Marie des Morts,	Atripalda	avr.	1157	Guill. fils de Tristan, s. d'Atrip.	1174. .
P.	Maritima,	près Agropoli	oct.	1113	Turgisius, seig. deMontemileto	1238. .
B.	s. Marzan ou s. Mart.	Val de Novi	—	1140	(Vener. Dict. III. 202)	1362. .
C.	Massanova,	Cilento	avr.	1110	Guaimar, seig de Gifoni.	1410—
C.	Matonti	Cilento	. . .	1317	(Reg. May. III. 111. 130)	1410—
P.	s. Matth. *ad duo flumina*,	près Elée	. . .	1073	Gisulfe II, prince de Salerne	1362. .
C.	s. Matthias	de Tuscianum	mars	1089	Roger, prince de Salerne	1807—
B.	s. Maur *ad casale*,	près Capoue	sept.	1137	Robert II, prince de Capoue	1275. .
B.	s. Maur de Lucanie,	Cilento	oct.	1113	Turgisius, seig. de Montemil.	1410—
B.	Monte-Cerullo	?	fév.	1183	Guillaume, seig. de Sansever.	1186—
C.	Monte-Corace ou s. Ange,	Cil.	. . .	1073	Gisulfe, prince de Salerne.	1410—
B.	Montorio (hom. de)	près Avellino	sept.	1187	Roger, comte de Tricarico	1807—
C.	Musando, près Candela,	Pouille	mars	1116	Guillaume. seig. de Gesualdo.	1807—
C.	s. Nic. de Capaccio, près	Pestum	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1304. .
C.	s. Nicolas de Mercat. près	Eboli	juil.	1049	Comtes Jaquintus, Didier, etc.	1465. .
C.	s. Nicolas de Paternione,	Sicile	avr.	1124	comte Henri, fils de Manfred	1602. .
C.	Novella,	Cilento	sept.	1140	Chev. Stab., fils de Zuri Boni	1410—
C.	Nuces ou Noce,	Lucanie	nov.	1143	Chev. Stab., fils de Zuri Boni	1410—
B.	Olearola ou Ogliastro,	Lucanie	déc.	1113	Turgisius, seig. deMontemilet.	1410—
B.	Olivola ou S.Pierre,	pr.Rocchetta	oct.	1086	Raynolfe Bricton et le c. Johel.	1807—
B.	Palearia ou Pagliara,	Cilento	—	1172	acheté de Goffrid de Corbella	1185. .
B.	Pasciano (portion de)	Cava	déc.	1155	Sichelg. veuve de MarinCapec.	1513—
B.	Perdifumo ou S. Arch.	Cilento	. . .	1073	Gisulfe II, prince de Salerne	1410—
C.	Pertosa	au val de Dianum	—	1136	Gayt. et Truda, fille de Berthe	1807—
B.	Pestum (hommes de)	Lucanie	—	1136	Roger, seig. de Caggiano	1353. .
B.	Pietra Focaria,	Lucanie	mai	1101	Pierre et Jean, fils de Sergius	1410—
C.	s. Pierre *ad Columnell*.	pr. Pestum	oct.	1086	Roger, prince de Salerne	1349. .
B.	s. Pierre de Paterno.	Princ. Ult.	déc.	1141	Guillaume, seig. de Gésualdo	1807—

B.	s. Pierre pr. Pola, val de Dian.	mai 1086	Asclictinus, comte de Siciniano	1807—
C.	Pluppi ou Li Pluppi, Cilento	avr. 1110	acheté pour 1800 sous d'or	1410—
B.	Pollica Cilento	déc. 1113	Turgisius, seig. de Sanseverino	1410—
P.	Puzzillo Cilento	. . . 1178	Guillaume, seig. de Sanseverino	1410 –
C.	Pragenito Cilento	déc. 1113	Turgisius, seig. de Sanseverino	1410—
B.	Priatum ou Pregiato, Cava	août 1058	Gisulfe II, prince de Salerne	1513—
C.	ss. Quaranta de Mercurio, Basil.	. . . 1089	(Cf. bulle d' Urbain II)	. . . . .
C.	Quarrata, Cilento	déc. 1113	Turgisius, seig,. de Sanserino	1410—
C.	Risale, Cilento	déc. 1113	Turgisius, seig. de Sanseverino	1410
V.	Roccapiemonte, pr. Nocera dei P.	nov. 1081	Gilibert, fil d' Osmond	1689 -
C.	Rota, ou S. M. pr. Reggio, Calab	. . . 1221	(Diplôme de Frédéric II)	1542—
C.	Ruptum ou Casal Rut. pr. Mott.	mai 1082	Rich. le Sénéchal, fils de Drog.	1347. .
C.	Saberano, près Cava	avr. 1120	Guillaume, prince de Salerne.	1513– –
C.	Sclefoni, près Tuscianum	mars 1114	Guaimar, seig. de Gifoni.	1240. .
C.	Serramezzana, Cilento	oct. 1073	Gisulfe II, prince de Salerne.	1410 –
B.	Serratella Cilento	. . . 1187	(De Blasi, *Misc.* 328)	. . . . .
C.	Siciniano (hommes de) Princ. cit.	. . . 1185	Gimond, seig. de Rocca Romana	. . . . .
B.	Solofra, non loin d'Avellino	sept. 1187	Guillaume, comte de Caserte	. . . .
C	Spinacci, près Pestum	— 1189	(Vener. Dict. MS. IV. 314)	1364. .
C.	Stabianum Cilento	mai 1168	acheté de Goffrid de Corbella	1410—
P.	Stayno, Cilento	— 1116	Gisulfe de Oriufo	1410—
C.	Stregola ?	sept. 1094	Roger, prince de Salerne	1106—
C.	s. Teodulo, Cilento	. . . 1168	(Cf. bulle d' Alexand. III).	1311. .
C.	Terricellum, Cilento	. . . 1185	Robert de Trentenaria	1410—
C.	Terrisinum ou Trisino, Cilento	. . . 1073	Gisulfe II, prince de Salerne	1410—
C.	Tramutola ou s. Pierre, Basilic.	— 1140	fondée par Jean de Marsique	1807—
C.	Trentenaria, près Capaccio	mai 1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1362. .
C.	Veterale ou Vetrale, Cilento	. . . 1073	Gisulfe II, prince de Salerne	1410—
P.	Vietri-sul-mare, près Cava	mai 1086	Roger, prince de Salerne	1513—
C.	s. Venera de Rescigno, p. Corneto	sept. 1086	Jourdan seig. de Corneto	1317. .
C.	s. Zacharie de Lauris, Cilento	. . . 1073	Gisulfe II, prince de Salerne	1410—
C.	Zoppum ou Li Zoppi, Cilento	oct. 1113	Turgisius, seig. de Sanseverino	1410—

Observation

Cette *Liste* a été dressée, aussi consciencieusement que possible, d'après les documents, et les travaux MSS. des archives de l'abbaye de Cava, tels que les *Catalogues des diplômes et des parchemins*, le *Dictionnaire* de Venereo, les *Additions* et les *Miscellanées* de De Blasi. – On peut, d' ailleurs, consulter sur cette matière: Ventimiglia (*Notiz. sul Cast. dell'Abate*, passim, surtout p. lxv) et De Meo (*Ann. crit. dipl.* surtout t. XII. Diz. geogr. ; etc.).

EE (Pag. 232).

Alphonse Ier d'Aragon accorde à l'abbaye de Cava une nouvelle portion du golfe de Salerne.

PONTE ANEQUINO, 5 Mai 1141. IV. Ind. (Arc. Mag. P. 29).

ALFONSUS, *Dei gratia Rex Aragonum, Sicilie citra et ultra farum, Valentie, Hungarie, Hierusalem, Maioricarum, Sardinie et Corsice; Comes Barchinone, Dux Athenarum et Neopatrie, ac etiam Comes Rossilionis et Ceritanie. Universis et singulis presentes nostras litteras inspecturis, tam presentibus quam futuris fidelibus nostris dilectis, gratiam nostram et bonam voluntatem.* Cum constet nobis ex bullis felicis recordationis Summi Pontificis Urbani Secundi, Octavo decimo Kalendas Octobris indictione quartadecima, Anno dominice incarnationis Millesimo nonagesimo secundo, Pontificatus sui Anno Quinto, Salerni datum, quod summus ipse Pontifex Urbanus in perpetuum confirmavit Cenobio seu Monasterio Cavensi, gratiam alias sibi factam de integra decima parte piscium, qui capti fuerint in mari, a vallone qui de *Gallocanta* dicitur, usque ad fluvium de *Cetaria*, qui est de territorio ipsius Monasterij, per quinque mille passuum intra mare; Nos volentes predictam confirmationem eidem Cenobio de dicta integra Decima parte piscium, per dictum Summum Pontificem factam, omnino validam esse, et hoc ob singularem devotionem, quam eidem Monasterio gerimus, Tenore presentium litterarum nostrarum, confirmationem predictam gratis de certa nostra scientia et expressè de verbo ad verbum, ut jacet, acceptamus, laudamus, approbamus et ratificamus ac confirmationis nostre presidio roboramus. Et insuper, ad maioris gratie cumulum, usque ad octo Miliaria intra mare de novo etiam extendimus et gratiose prolongamus. Itaque Monasterium ipsum de cetero non solum integram decimam partem piscium, qui capti fuerint per Quinque miliaria intra mare, ut prefertur; sed integram decimam partem dictorum piscium, qui modo quo supra per Octo Miliaria intra mare capti fuerint, absque aliqua contrarietate habeat, exhigat, atque percipiat. Mandamus propterea, per has easdem, de ipsa nostra scientia et expresse Magnificis viris Magistro Justitiario et Magno Camerario Regni huius, eorumque Locatenentibus, Presidentibus Camere Summarie, Ceterisque universis et singulis officialibus et subditis nostris, ad quos spectet, eorumque Locatenentibus presentibus et futuris, quatenus presentes nostras confirmationis et nove extensionis litteras, et omnia ac singula in eis contenta eidem Cenobio seu Monasterio Cavensi de verbo ad verbum, ut iacent, in perpetuum teneant firmiter et observent, tenerique et observari faciant inviolabiliter per quoscumque, iuxta seriem pleniorem. Et non contraveniant aliqua ratione vel causa, si gratiam nostram caram habent. In quorum testi-

monium presentes fieri iussimus, magno Majestatis nostre sigillo impendenti munitas, quas post earum opportunam inspectionem, singulis vicibus restitui volumus presentanti. *Datum in nostris felicibus Castris apud Pontem Anequinum, die V Maii, iiii Indict. Anno a nativitate domini M CCCC XXXX I°, Huiusque nostri citra farum Sicilie Regni Anno Septimo, Aliorum vero Regnorum nostrorum Anno vicesimosexto.*

Rex Alfonsus.

Dominus Rex mandavit mihi Giorgio cathalan: Vicario Episcop. Valent.

Petrus Serranus de Ispania commissarius et cancellarius fieri fecit hoc privilegium in tempore administracionis venerabilis dominj Cardinalis Marcij.

Locus olim † sigilli cerei.

FF (Pag. 248).

Alexandre VI exhorte les religieux de Cava à recevoir, comme leur père et pasteur, l' Abbé que leur donnera la Congrégation de S. Justine de Padoue.

ROME, 10 Avril 1497. (Arc. Mag. Q. 18; VENER. Dict. I. 65).

ALEXANDER Episcopus servus servorum Dei. *Dilectis filis Conventui Cavensis Ordinis sancti Benedicti nullius diœcesis, Salutem et Apostolicam benedictionem.* Hodie Monasterium vestrum tunc certo modo Abbatis regimine destitutum dilectis filiis Congregationis Monachorum sanctae Justine de Padua ordinis sancti Benedicti per eos, iuxta eorum laudabiles ritus, mores et regularia instituta tenendum, regendum, et gubernandum, de fratrum nostrorum consilio, auctoritate apostolica perpetuo univimus, anneximus, incorporavimus et applicuimus, prout in nostris inde confectis litteris plenius continetur. Quocirca discretionis vestre per apostolica scripta mandamus, quatinus deputandum per eandem Congregationis Abbatem ad regimen, curam et administrationem dicti Monasterii in spiritualibus et temporalibus, iuxta ritus, mores ac institutiones huiusmodi, tanquam Patrem et Pastorem animarum vestrarum devote suscipiatis, et exhibeatis sibi obedientiam et reverentiam debitas et devotas, ejus salubria monita et mandata suscipiatis humiliter, et efficaciter adimplere curetis. Alioquin sententiam, quam idem Abbas tulerit in rebelles, ratam habebimus, et faciemus, auctore Domino, usqüe ad satisfactionem condignam inviolabiliter observari. *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, Anno Incarnationis Dominice Millesimo quadringente-*

simo nonagesimo septimo. Quarto Idus Aprilis. Pontificatus nostri Anno Quinto.

Sur le sceau en plomb, d'un côté la tête de S. Pierre et de S. Paul, avec l'épigraphe: ✝ S PA S PE; du còté opposé: ALEXANDER . PAPA . VI.

GG (Pag. 260).

Formule de la création du Vicaire du Cilento.

SALERNE, 13 Octobre 1402, XI Ind. (VENER. Addit. ad Dict. f. 418).

FRANCISCUS Dei et Apostolice Sedis gratia Episcopus Cavensis etc. Universis et singulis presentes nostras litteras inspecturis, tam presentibus quam futuris iurisdictioni nostre subiectis, salutem in Domino. Pastoralis cura nos excitat subditis nostris legem imponere, quo decenter discant pacifice vivere, sine laesione cuiuscumque, ut nostro durante regimine valeant eorum bona salubriter possidere. Ea propter intellecto noviter venerabilem Fratrem *Antonium de Monacha*, Priorem Prioratus nostri *Grassi* et Vicarium nostrum spiritualem et temporalem in *Cilenti* partibus deputatum, gravi infirmitate detentum et circa exercitium dicti Vicariatus officii vacare non posse, ipsum tenore presentium a dicto officio duximus amovendum, et loco sui religiosum virum Fratrem *Willelmum de Nusco*, Monachum nostrum, in nostrum Vicarium, in dictis partibus *Cilenti*, in spiritualibus et temporalibus duximus subrogandum, ipsumque Fratrem *Villelmum* statuimus et ordinamus, committentes eidem totaliter vices nostras, ut, in unoquoque foro seu Curia, possit et valeat singulis conquerentibus justitiam ministrare, sine exceptione aliqua personarum. Pro quibus exequendis nihilominus concedimus potestatem, auctoritatem, speciale mandatum aliquem providum virum sibi in Magistrum Actorum eligendi, qui fideliter, prestito prius ad sancta Dei Evangelia iuramento, acta scribat: Curam et administrationem dicto Fratri *Villelmo* nostro, ut predicitur, Vicario Generali committentes, ita quod auctoritate nostra, vigore huius nostre commissionis, possit et valeat, singulas Ecclesias visitare, excessus Clericorum et Laicorum corrigere et punire, Curiam regere, iustitiam ministrare, pœnas imponere, interdicere, suspendere etiam et punire, et excommunicare, et a dictis sententiis quoscumque incidentes absolvere, pœnitentias imponere de nostris casibus reservatis, casusque ipsos alteri committere, iuribus nostre Curie et Camere semper salvis et reservatis. Pro quibus omnibus, etc. Datum *Salerni*, an. Dominicae Incarnationis 1402, die 13 Octobris, XI Ind.

✝ Ego qui supra *Franciscus* Dei gratia Episcopus Cavensis predicta fatemur (*sic*).

HH (Pag. 26; 262.)

Domaine spirituel de l'Abbaye de Cava

ou

Liste alphabétique des Abbayes, Pieurés, Monastères, Obédiences, Paroisses et Églises de la Congrégation de Cava

Observation. — **A**, signifie Abbaye, **P**, Prieuré, **M**, Monastère, **O**, Obédience, **S**, (*seconde colonne*) Paroisse, et **E**, Eglise. La ligne — indique la *certitude* ou commencement su de la fin de la possession, et les points. . . . l'*incertitude*.

Titre	Noms et situations des diverses possessions.	Epoque de la fondation, donation ou possession la plus ancienne		Nom du fondateur, du donateur Indication de documents, etc.	Epoque de la possession la plus rapproc.
A.	S. TRINITÉ de *Metel.* ou de *Cava*	—	1011	fondée par S. ALFÈRE	1876. .
O.	s. Adrien de *Gifoni*, pr. Salerne	jan.	1096	Guaimar, seig. de Gifoni	1362. .
P.	s. Adrien de *Rossano*, Calabre	août	1088	duc Roger, prince de Salerne	1106—
O.	s. Adjut. de *Gifoni*, près Salerne	jan.	1096	Guaimar, seig de Gifoni.	1169. .
A.	s. Agnel de *Salerne*, Princ. Cit.	. . .	1277	(Arc. ant. 87. n. 90)	. . . . .
E.	s. Agnès de *Cava-dei-Tirreni*	. . .	1225	(Vener. Dict. I. 54)	1513—
E.	s. André d' *Albola*, près Cava	—	1065	Jean d'Atrani, f. de Guttus	1353. .
E.	s. André d' *Aldanese*, Lucanie	. . .	1175	Guill. *prothorpho* de Guil. II	. . . . .
E.	s. André d' *Arcella*, pr. Salerne	avant	1067	(De Blas. Add. 815, Misc. 126)	1250. .
A.	s. André d' *Avellino* Princ. Ult.	. . .	1165	(De Blasi. Add. 827).	. . . . .
M.	s. André de *Castaneta*, Cilento	. . .	1186	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
A.	s. André de *Lama*, Salerne	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1293. .
E.	s. André de *Laurino* ou *Salvia*.ib.	. . .	1096	Guaimar, seig. de Gifoni	1582. .
P.	s. André de *Lupiis* ou *Lecce*	. . .	1089	(Bulle du pape Urbain II)	1196. .
E.	s. André de *Mallone*, Nocéra	. . .	1550	(Vener. Dict. I. 101)	1620. .
P.	s. André de *Paterno*, Princ. Ult.	déc.	1141	Guill. s. de Gesual. et Paterno	1478. .
E.	s. André de *Portella*, Salerne	mai	1087	duc Roger, prince de Salerne	1482. .
M	s. André de *Radeprando*, ib.	oct.	1091	Guaimar seig. de Gifoni.	1217. .
E.	s. André de *Startia*, Cava	. . .	1227	(Rodul. MS. 62)	1513—
P.	s. André de *Vetranto*, Cava	. . .	1225	(Vener. Dict. I. 102)	1513—
P.	s. André d'*Olida*, ou *Auletta*	—	1129	Robert, archev. de Consa	1482. .
E.	s. André du val de *Novi*, Cilento	. . .	1097	(Rodul. MS. 62).	1575. .
A.	s. André de . . . . Calabre	—	1053	Luc Tromarch. et ses frères	1186. .
P.	s. Ange *ad cas.* ou de la F-Noire	juin	1142	Jean, évêq. de Pestum	1483. .
E.	s. Ange de *Benanzana*, Capaccio	mai	1092	Grégoire seig. de Capaccio	1169. .
E.	S. Ange de *Candela* Pouille	mai	1107	Guill. comte de Principato	1260. .
A.	s. Ange de *Casalrutto*, pr. Mottola	mai	1081	Richard-le-Sénéch. fils de Dr.	1611. .
E.	s. Ange de *Crapulo*, Roccapiem.	—	1058	Gisulfe II, prince de Salerne	1610. .
P.	s. Ange de *Crypta*, Nocera dei P.	vers	1086	constr. par S. Pierre Pappac.	1807—
A.	s. Ange de *Ellino*, Salerne	—	1038	(De Blasi. Add. 813 a t.)	1089. .
E.	s. Ange de *Faybano*, Cava	fév.	1058	Gisulfe II, pr. de Salerne	1513—
E.	s. Ange de *Fonti*, près Cava	—	1126	Jean fils de Pardus d' Amalfi	1513—

A.	s. An. de *Furnellis* ou *M-Corace*	avant	1070	Gisulfe II, pr. de Salerne	1876. .
E.	s. Ange de *Lanzara*, Roccapiem.	mai	1079	Robert Guiscard pr. de Salern	1876. .
E.	s. Ange de *Lycosa*, Cilento	avant	1070	Gisulfe II, pr. de Salerne	1876. .
E.	s. Ange de *Monte Calbo* ?	. . . .	. . .	(Vener. Add. Blas. 771 a t.)	1198. .
E.	s. Ange de *Nole*, Ter. de Labour	. . . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62).	. . . . .
E.	s. Ange de *Propitiano* ?	—	1064	Rottelgr. fils de Grimoald	. . . . .
E.	s. Ange de *Tarente*, Ter. d'Otr.	mai	1081	Rob. Guisc. pr. de Salerne	1480. .
P.	s. An. de *Terresino* pr. Pestum	juil.	1090	Rich.-le-Sénéch, fils de Drog.	1270. .
E.	s. Ange du *Val de Novi*, Cilento	. . .	1180	(Rodul. Hist. MS. 62)	1363. .
M.	s. Anthemius de *Rocchetta*, Pouil.	. . .	1089	(Vener. Dict. MS. I 116)	1485. .
E.	s. Antoine de *Roccapiemonte*	. . .	1223	(Rodul. Hist. MS. 62)	1292. .
P.	s. Antonin d' *Eboli*, Princ. Cit.	mai	1079	Rob. Guisc., pr. de Salerne	1343. .
E.	s. Antonin de *Capazzano*. pr. Sal.	—	1129	Jean Cafaro	1559. .
A.	s. Apathus de *Noia*, pr. Anglona	—	1058	(Vener. Dict. I. 117)	1292. .
E.	s. Apollinaire de *Roccapiemonte*	—	1093	Grimoald et Ademar f. de Jean	1876. .
E.	s. Archange d'*Angri*, pr. Pompéï	—	1181	Jean de Miro, prêtre	1225. .
E.	s. Arch. de *Aquabella*, Cilento	mai	1092	Grégoise, seig. de Capaccio	1362. .
A.	s. Arch. de *Duliara*, pr. Amalfi	. . .	1124	(De Blasi, Misc. 55).	1193. .
E.	s. Arch. de *Fabali* ?	juin	1092	Guill. de Fabali	. . . . .
P.	s. Arch. de *Pasciano*, Cava	fév.	1058	Gisulfe II, pr. de Salerne	1513—
E.	S. Arch. de *Metelliano*, Cava	fév.	1058	Gisulfe II, pr. de Salerne	1513—
E.	s. Arch. de *Nuce*, Noc.-dei-Pagani	jan.	1086	Jourdan, pr. de Capoue	1807—
A.	s. Arch. de *Perdifumo*, Cilento	avant	1070	Gisulfe II, pr. de Salerne	1876. .
P.	s. Arch. de *Pétralie*, Sicile	fév.	1131	Roger, roi de Sicile	1807—
P.	S. Arch. de *Portamonach*. Naples	fév.	1140	Sergius de Petalario et autres	1548. .
E.	s. Arch. de *Serramezzana* Cilento	avr.	1072	Gisulfe II, pr. de Salerne	1584. .
P.	s. Arch. de *Tusciano*, pr. Pestum	juil.	1035	Guaimar IV, pr. de Salerne	1807—
M.	s. Arch. de *Vallis*, Gifoni	jan.	1096	Guaimar, seig. de Gifoni	1169. .
P.	s. Arsène, du *Val de Dianum*	. . .	1149	(Bulle du pape Eugène III)	1513—
E.	s. Ascention, de *Marsique*	. . .	1170	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
A.	S. Barbara, de *Capac*. pr. Pestum	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1485. .
A.	S. Bar. de *Cras*. de *Brucca*, Novi	nov.	1104	Guill. de Magna, seig. de Novi	1876. .
E.	s. Bar. de *Metelliano*, Cava	fév.	1058	Gisulfe II, pr. de Salerne	1222. .
P.	s. Barbatus de *Taurasio*	mai	1088	Roger, seig. de Castelvetere	1625. .
P.	s Barnabas de *Lucérie*, Pouille	mars	1083	Henri. com. du Mont-Gargan	1807—
E.	s. Barnabas du *Val de Novi*	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . .
E.	s. Barth. de *Gualdo*, pr. Maddal.	. . .	1104	Richard II. com. de Capoue	. . . .
A.	s Barth. de *Pazzano*, (Pasciano?)	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1352. .
P.	s. Benoît d' *Angri*, pr. Pompéï	—	1181	Jean de Miro, prêtre	1217. .
A.	s. Benoît d'*Angle*, pr. Amalfi	. . .	1344	(Reg. III ab. Mayn. 40. 160)	1367. .
P.	s. Benoît d'*Avellino*, Princ. Ult.	. . .	1093	(Vener. Add. Blas.)	. . . .
P.	s. Benoît d' *Olivola*, Pouille	. . .	1086	(Rodul. Hist. MS. 62)	1275. .
E.	s. Benoît d' *Ollano*, Calabre	. . .	1089	(Bulle du pape Urbain II)	1549. .
A.	s. Benoît de *Tarente*, Ter. d'Otr.	mai	1081	Robert Guisc. pr. de Salerne	1480. .
E.	s. Benoît de *Vico Aquidio* Pouil.	oct.	1086	Raynolfe Bricton, s. de s. Ag.	1542. .
E.	s Bernardin de *Castellabate*	. . .	1541	(Vener. Dict. I 177)	1876. .
P.	s. Bernardin de *Montorio*	. . .	1170	Guill. seig. d' Atripalda?	1506. .
P.	s. Blaise de *Butrano*, Cilento	avant	1071	Gisulfe II. pr. de Salerne	1540. .
E.	s. Blaise de *Casalicchio*, ib.	. . .	1610	(Rodul. Hist. MS. 62)	1876. .
E.	S. Blaise de *Malonti*, ib.	. . .	1595	(Lib Visit. VIII. 17)	1876. .
E.	S. Blaise de *Nocera-dei-Pag*.	. . .	1168	(Vener. Dict. I. 178)	1485. .
P.	s. Blaise de *Salvia*, Val de Dian.	—	1135	Nicolas, comte de Principato	1483. .
E.	s. Blaise de *S. Agathe*, Pouille	. . .	1100	(Vener. Dict. I. 178)	1280. .

P.	s. Blaise de *Satriano*, Basilicate	sept.	1083	Goffrid, comte de Satriano	1195. .
E.	s. Blaise de *Selefono*, Cilento	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1257. .
E.	s. Blaise de *Tusciano*, pr. Pest.	—	1086	Rodelgrime, fils de Rodelgrise	1149. .
P.	s. Blaise du *Salut*, Pouille	. . .	1497	(Ricordi del 1497. MS. f. 3)	1512. .
O.	S. Cataldus de *Brienza*, Lucanie	août	1095	Jean, évêq. de Marsique	1604. .
E.	s. Cataldus de *Oderano*, pr. Sal.	—	1168	Jean le Napolitain	1550. .
P.	S. Cataldus de *Taurasio*. Pr. Ult.	—	1193	Agapit, évêq. de Fréquentinum	1610. .
O.	s. Cather. de *Motola*, pr. Tarente	mai	1081	Richard le-Sénéch. f. de Drog.	1611. .
M.	s. Cath. de *Castanetta*, Cilento	. . .	1340	(Rodul. Hist. MS. 63)	1350. .
E.	s. Cath. de *Pella*, val de Dianum	mai	1086	Asclictinus, c. de Sicignano	1505. .
E.	S. Césaire de *Metelliano*, Cava	—	1306	acquise par l' abbé Robert	1513—
E.	s. Constantin de *Flum. Sarmento*	. . .	1123	(De Blasi, Misc. 45)	. . . . .
E.	ss. Cos. et Dam. de *s. M.r* Cosen.	. . .	1089	(Bulle du pape Urbain II)	1168. .
E.	s. Croix de *Jérusalem*, Roccap.	mai	1079	Robert Guiscard, pr. de Saler.	1580. .
E.	s. Cr. de *Mont-Corace*, Cilento	avant	1070	Gisulfe II, pr. de Salerne	1470. .
A.	s. Croix de *Sala*, Montorio	mars	1168	Guillaume, seig. d' Atripalda	1482. .
E.	s. Croix *Secus mare*, Salerne	août	1166	Robert Mostazza	1262. .
E.	s. Dominica d'*Occiano*, Tricarico	fév.	1188	Roger, com. de Tricarico	1270. .
P.	s. Ég. de *Pantano* ou du M.-Gar.	août	1086	Henri, com. du Mont-Gargan	1684. .
P.	s. Etien. de *Junc*. pr. Rocchetta	jan.	1086	duc Roger, pr. de Salerne	1807—
A.	s. Et. de *Marsique*, Basilicate	. . .	1154	(De Blasi. Add. 67 a t.)	. . . . .
E.	s. Etienne de *Passiano*, Cava	. . .	1149	(Bulle du pape Eugène III)	1281. .
E.	s. Etienne de *Salerne*, Prin. Cit.	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 12)	. . . .
E.	s. Et. de *Tusciano*, pr. Pestum	juin	1089	Emma, fille de Juffrid de Ala	. . . .
E.	s. Eustache de *Lauris*, Cilento	. . .	1410	(Cf. Vent. Not. del Cast. 100).	1540. .
E.	s. Eustache de *Salerne* Pr. Cit.	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 63)	1550. .
A.	s. Fabien de *Casacastra*, Cilento	avant	1070	Gisulfe II, pr. de Salerne	1876. .
P.	s. Félicité de *Palma*, pr. Nole	. . .	1504	(Vener. Dict. II. 75)	1609. .
E.	s. Félix de *Castanetta*, Cilento	avant	1070	Gisulfe II, pr. de Salerne	1360. .
E.	s. Felix de *Cimeterio* ?	. . .	1148	(De Blasi, Add. 827 a t)	. . . . .
E.	S. Félix de *Fellino*, Tramonti	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1592. .
E.	s. Félix de *Fonti*, près Cava	—	1126	Jean, fils de Maur	1513—
E.	s. Félix de *Portamonach*. Naples	. . .	1149	(Bulle du pape Eugène III)	1560. .
E.	s. Filus de *Cosenza*, Calabre	. . .	1478	(Vener. Dict. II. 75)	1485. .
E.	s. Fortun. de *C.-Rubo*, Malliano	avr.	1073	(Vener. Dict. II. 136)	1482. .
E.	s. Fortunat, *ubi Fanum*, Cava	—	1121	Léon Assapacca, d' Atrani	1513—
P.	s. Gemmatus (*Germ.?*) pr. Cap.	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1362. .
A.	s. Georges *ad duo flum*. pr. Vélie	avant	1070	Gisulfe II, pr. de Salerne	1610. .
A.	S. Georges *a li arci*, pr. Nole	déc.	1143	Barthélemy, évêq. de Nole	1352. .
P.	s. Georges de *Cicala*, pr. Nole	avant	1089	Sasson, évêq. de Nole	1274. .
P.	s. Georges de *La Valle*, Gifoni	jan.	1096	Guaimar, seig. de Gifoni	1548. .
P.	s. Geor. de *Massanova*, Lucanie	. . .	1348	(Reg. III. ab. Mayn. 22)	1353. .
E.	s. Georges de *Matonti*, Cilento	. . .	1362	(Ex doc. ant. arc. 60. n. 655).	1450. .
P.	s. Geor. de *Piscopio*, Noia, Basil.	—	1143	Ata et Hugues, fils de Rayner.	1149. .
E.	s. Geor. de *Porta Nova*, Salerne	. . .	1136	(De Blasi, Misc. 107 bis)	1485. .
E.	s. Georges in *Gualdo*, Tarente	mai	1081	Robert Guiscard, pr. de Saler.	1089. .
A.	s. Grég. de *Cava*, de *Regionar*. Nap	juin	1150	Pierre de Domna Mira, etc.	1422. .
E.	s. Grég. de *Gifoni*, pr. Salerne	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
E.	s. Grég. de *Portanova*, Naples	juin	1150	Pierre de Domna Mira, etc.	1358. .
E.	s. Grég. de . . . . . Cava	. . .	1151	(Bulle du pape Alexandre III)	1168. .
M.	s. Hélène *in Goffone*, Rossano	nov.	1086	Hélène, Melit. Eud. Eustache.	. . . . .
E.	S. Hélie de *Br.* de *Crasso*, Novi	. . .	1353	(Reg. III ab. Mayn. 78)	1876. .
O.	s. Hélie de *Monte*, Cava	. . .	1089	(Bulle du pape Urbain II)	1513—

E.	s. Hélie de *Salerne*, Princ. Cit.	. . .	. . .	(RODUL. Hist. MS. 62)	. . . . .
A.	s. Hélie *extra muros*, d' Eboli	. . .	1157	(VENER. *Add. Blas.* 796 a t.)	. . . . .
E.	s. Hermolaüs de *Aquaputr.* Cil.	nov.	1113	Turgisius seig. de Sanseverin	1480. .
P.	s. Jacq. de *Brienza*, pr. Grumen.	août	1095	Jean évêq. de Marsique	1604. .
E.	s. Jacq. de *Coperchia* pr. Salerne	. . .	1550	(Reg. Visit. II. 20)	1580. .
E.	s. Jacq. de *Fredaria*, pr. Salerne	. . .	1350	(Reg. III. Mayn. 44)	1559. .
E.	s. Jacques de *Gifoni*, pr. Salerne	—	1413	famille Deodato	. . . . .
M.	s. Jacques de *Molfetta*, Pouille	. . .	1180	Dipl. de Robert, com. de Lor.	1320. .
E.	s. Jacq. de *Scazzaventulis*, Cava	. . .	1485	(VENER. Dict. III. I)	1513—
E.	s. Jacques de . . Val de Dian.	. . .	. . .	(RODUL. Hist. MS. 62)	. . . . .
A.	ss. Jac. et Barn. de *Lucerie*. Pouil.	mai	1083	Henri comte du Mont-Gargan	1558. .
E.	ss. Jacq. et Ph. de *Riparia*, Sal.	. . .	1550	(Reg. Visit. II. 22)	1582. .
P.	S. Jean-Bapt. de *Gualdo*, Montel	mai	1164	Simon de Tivilla, s. de Nusco	1566. .
A.	S. Jean-Bapt. de *Roccapiemonte*	nov.	1081	Gilibert fils du norm. Osmund	1876. .
P.	s. Jean-Bapt. de *Staffilu*, Vietri	—	1080	le clerc Mascigno, fils de Rom.	1513—
P.	s. Jean-Bapt. de *Terresino* Cilento	jan.	1071	Grusa, fille de Jean d' Atrani	1609. .
E.	s. Jean *ad mare* d' Amalfi	. . .	1349	(Inv. ab. Mayn. 160)	1476. .
O.	s. Jean *ad mare* de Minori	—	1114	Hérit. de Montisc. et Cannab.	1876. .
E.	s. Jean *ad mare* de Salerne	. . .	. . .	(VENER. Dict. III. 47)	. . . . .
E.	s. Jean *ad mare* de Vietri	avr.	1105	(Ex ant. arc. n. 7. n. 12)	1513—
E.	s. Jean de *Bulnearia*, Cava	. . .	1351	(Reg. II. ab. Mayn. 3)	1359. .
E.	s. Jean de *Capaccio*, pr. Pestum	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1367. .
E.	s. Jean de *Dupino*, Cava	. . . .	1377	(DE BLASI. Misc. 110 a t.)	1513—
P.	s. J. de *Fab.* ou le *Rond*, Pouille	mars	1106	duc Roger, pr. de Salerne	1610. .
A.	s. Jean de *Lama*, Basilicate.	. . .	1227	(DE BLASI, Misc. 112 a t.)	1311. .
P.	s. Jean de *Layta*, Basilicate	nov.	1086	Hugues de Avena	1549. .
P.	s. Jean de *Marsique-le-vieux*	mai	1151	Alexandre, seig. de Marsique	1604. .
E.	s. Jean de *Noia* (Novi ?), Cilento	. . .	1089	(RODUL. Hist. MS. 62)	1610. .
P.	s. Jean de *Petra*, Brienza	. . .	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1604. .
E.	s. Jean de *Porfido*, Bari	. . .	1089	(Bulle d' Urbain II)	1260. .
E.	s. Jean de *Raparo*, Cava	. . .	1168	(Bulle d' Alexandre III)	1358. .
A.	s. Jean de *Riparia*, pr. Salerne	—	1066	(VENER. Dict. III. 47	1345. .
E.	s. Jean de *Terresino*, Cilento	juil.	1090	Richal-le-Sénéch. f. de Drog.	1370. .
E.	s. Jean de *Trentenara*, Cilento	mai	1092	Grégoire, seig. de .apaccio	1420. .
E.	s. Jean de *Vetrano*, Calabre	. . .	1089	(VENER. Dict. III. 182. IV. 246)	1542—
A.	ss. Jean et Paul de *Bari*, Pouil.	août	1086	duc Roger, pr. de Salerne	. . . . .
A.	s. Laurent d'*Aversa*, Ter. de Lab.	mars	1513	Cardinal Louis d' Aragon	1519—
O.	s. Laur. de *Brienza*, pr. Marsique	vers	1143	construit par Jean, év. de Mar.	1350. .
E.	s. Laurent de *Ciniano*, Tarente	mai	1081	Robert Guiscard, pr. de Saler.	1568. .
E.	s. Laurent de *Fasanella*, Pr. Cit	fév.	1183	Tancrède, seig. de Fassanella	. . . . .
E.	s. Laur. de *Motola*, pr. Tarente	mai	1081	Richard-le-Sénéch. f. de Drog.	1602. .
A.	s. Laurent de *Palisperna*. Rome	vers	1148	le pape Eugène III.	1303 —
A.	s. Laurent de *Roccapiemonte*	. . .	1079	Robert Guiscard, pr. de Saler.	1307. .
E.	s. Laurent de *Rustineto*, Nocera	. . .	1168	(Bulle d' Alexandre III)	1516. .
P.	s. Laurent in *Plaiamontis*, Sal.	juil.	1650	achetée du Mont-Cassin.	1807—
A.	s. Léon de *Vetranto*, Cava	vers	1064	const. par s. Léon de Lucques	1513—
E.	s. Léon *ad mare*, Salerne	. . .	. . .	(RODUL. Hist. MS. 62)	. . . . .
P.	s. Léonard d'*Avellino*, Prin. Ult.	. . .	1149	(Bulle du pape Eugène III)	1613. .
E.	s. Léonard de *Marsique*, Lucanie	. . .	. . .	(RODUL. Hist. MS. 62)	. . . . .
P.	S. Leonce de *Nole*, Camopnie	déc.	1143	Barthélemy, év. de Nole	1183. .
P.	s. Liberator de *Buturnino*, Cava	. . .	1149	(Bulle d' Eugène III)	1576—
E.	s. Liberator de *Gifoni*, pr. Saler.	jan.	1096	Guaimar, seig. de Gifoni	1380. .
E.	S. Lucie de *Balnearia*, Cava	sept.	1092	clerc Jean, fils de Raydolfe	1513—

P.	S. Lucie de *Cannes*, Pouille	mai	1167	Jean, év. de Cannes	1352. .
E.	s. Lucie de *Dianum*, Lucanie	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
P.	S. Lucie de *Omignano*, Cilento	avant	1072	Gisulfe II, pr. de Salerne	1876. .
A.	s. Lucie de *Massafra*, pr. Tarente	mai	1081	Rich. le Sénéch. f. de Drogon	1609. .
E.	s. Lucie de *Montorio*, pr. Avel.	juin	1121	Roger, seig. de Sanseverino	1807—
E.	s. Lucie de *Serramezana*, Cilento	. . .	1113	Turgisius, seig. de Sansever.	1340. .
E.	s. Magnat, près s. Aug. Naples	. . .	1330	(Cf. Reg. II. abb. Mayn. 19)	1352. .
A.	S. Mag. ou *s. Mango, de Turano*	av.	1072	Gisulfe II, pr. de Salerne	1876 .
M.	s. Magne in *Persiceto*, pr. Pest.	mai	1092	(De Meo. Ann. 1063. n. 6.)	1187. .
E.	s. Marc de *Petra*, Brienza	déc.	1063	Grégoire, seig. de Capaccio	1362. .
E.	s. Marg. de *Paterno*, pr. Nusco	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . .
A.	s. Marie *ad corpus*, de Salerne	. . .	1147	(De Blasi Add. 29 a t.)	1170. .
E.	S. M. *ad thorum* ou *ad cornu*, Cava	sept.	1113	Sichelg. f. du com. Pandenolfe	1513—
E.	S. Marie *assumpta* de Casalicchio	. . .	1590	(Vener. Dict. III. 166)	1876. .
E.	S. M. *assumpta* de Castellabate	. . .	1315	(Vener. Dict. III. 167)	1876. .
E.	s. M. d' *Arce*, pr. Atripalda	juil.	1098	Ubus, seig. d' Atripalda	. . . . .
E.	s. M. de *Ab. Alfano*, Roccap.	mars	1181	Ansérius, fils de Ferrand, etc.	1358. .
E.	s. M. de *Angla*, Amalfi	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
A.	s. M. de *Buntium*, pr. Acerenza	. . .	1094	(De Meo. Ann. XII. 103)	1110. .
A.	s. M. de *Bussico*, val de Dianum	. . .	1105	(De Blasi. Add. 826)	1363. .
M.	s. M. de *Bustella*, pr. Amalfi	. . .	. . .	(Vener Dict. III. 185)	. . . . .
A.	s. M. de *Campo Rubo* Cilento	sept.	1038	Guiselgard, moine de Cava	1143. .
E.	s. M. de *Casali*, pr. Capaccio	. . .	1362	(Arc. Mag. P. 10)	1382. .
P.	s. M. de *Casal Rutto*, pr. Mottola	vers	1165	const. par le B. Marin	1238. .
E.	s. M. de *Casellis*, pr. Capaccio	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1362. .
E.	S. Marie de *Castanetta*, Cilento	. . .	1582	(Rodul. Hist. MS. 62)	1876. .
M.	s. Marie de *Catuali*, ?	. . .	1478	(Reg. III. Card. de Arag. 121)	1610. .
E.	S. Marie de *Cava*, Giraci, Sicile	. . .	1478	(Reg. III. Card. de Arag. 89)	1580—
E.	s. Marie de *Cava*, Trani, Pouil.	. . .	. . .	(Cf. Arc. XCIII. n. 36)	1539. .
P.	S. Marie de *Cervina*, pr. Madd.	mai	1158	Jean év. de Caserte	1558. .
E.	s. Marie de *Ciceri*, Roccapiem.	nov.	1081	Roger Sanseverino	1613. .
E.	s. M. de *Constantinople*, Dianum	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
E.	s. Marie de *Corneto*, pr. Capac.	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1262. .
A.	s. Marie de *Cyr-Zosimo*, pr. Noia	. . .	1089	(Bulle du pape Urbain II)	1536. .
A.	S. M. de *Domno (Rodulfo)*, Sal.	oct.	1091	Guaimar, seig. de Gifoni, etc.	1859—
E.	s. Marie de *Fabricinula*, Angri	—	1181	Jean de Miro, prêtre	1225. .
E.	s. M. de *Ficu*, pr. Reggio, Calab.	. . .	1089	Vener. Dict. III. 182. IV. 246	1542—
E.	s. Marie de *Fonti*, pr. Cava	. . .	1168	(Bulle d' Alexandre III)	1352. .
E.	s. Marie de *Generata* ?	vers	1142	Guil. de Mor. (arc. ant. 7 n. 23)	. . . . .
E.	s. Marie de *Gradu*, Cava	. . .	1482	(Reg. V. Card. de Arag. 41)	1513—
A.	s. Marie de *Gualdo*, Maddaloni	avr.	1104	Gaytelgrime, prin. de Capoue	1485. .
P.	s. Marie de *Guaranci*, Tarente	mai	1081	Robert Guiscard, pr. de Saler.	1549.
A.	s. M. de *Guardiola* Olivola Pouil	oct.	1086	duc Roger, pr. de Salerne	1580. .
P.	s. M. de *Gulia*, puis Castellabate	mai	1073	Gisulfe II, pr. de Salerne	1876. .
A.	s. Marie de *Herchia*, pr. Amalfi	mai	1087	duc Roger, pr. de Salerne	1550. .
E.	s. Marie de *Ilice*, Consa	. . .	1114	(De Blasi, Misc. 54)	1268. .
A.	s. Marie de *Judeca*, Salerne	mai	1087	duc Roger, pr. de Salerne	1363. .
P.	s. M. de *Juncarico* pr. Lacedogna	nov.	1082	Robert de Torpo, s. de Laced.	1611. .
E.	s. Marie de *la Charité*, Salerne	. . .	1183	(Paesano. Mem. II. 233)	1350. .
E.	s. Marie de *la Charité*, M-Garg.	août	1086	Henri, comte du Mont-Gargan	. . . . .
E.	s. Marie de *la Concept*. Marsique	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	1520. .
A.	s. Marie de *la Latine*, Jérusalem	. . .	1084	(V Essai, 133, et Vit. s. Const.)	1181. .
E.	S. Marie de *la Licosa*, Cilento	av.	1072	Gisulfe II, pr. de Salerne	1346. .

E.	S. Marie de *la Mer*, Castellabate	av.	1072	Gisulfe II, pr. de Salerne	1876. .
E.	s. Marie de *la Main*, Castellaneta	nov.	1095	Rich.-le-Sénéch. f. de Drogon	1475. .
E.	s. M de *Laureto*, pr. Satrianum	. . .	1343	(Vener. Dict. IV. 183)	1551. .
E.	s. Marie de *Laureto*. Roccapiem.	mai	1079	Robert Guiscard?	1876. .
E.	s. Marie de *La Porte Neuve*, Nap.	mai	1177	Sergius, archev. de Naples	1540. .
E.	s. Marie de *La Rose*, pr. Marsiq.	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
E.	S. M. de *La Terre*, Corpo di Cava	vers	1085	const. par s. Pierre Pappacar.	1513—
E.	s. M. de *La Visitation* pr. Marsiq.	. . .	1154	(Rodul. Hist. MS. 62)	1435. .
E.	s. Marie de *Lemnis*, Castellaneta	juil.	1110	Valcausus, év. de Castellaneta	. . . . .
E.	S. Marie de l' *Ermite*, S. Mango	. . .	1484	(Vener. Dict. III. 170)	1609. .
E.	S. Marie de *Lucérie*, Pouille	—	1182	const. par le B. Benincasa	1345. .
E.	s. Marie de *Luminare*, Eboli	déc.	1189	Luc Guarna, seig. de Mandra	1528. .
E.	s. Marie de *Lupiis* ou de *Lecce*	déc.	1082	Goffrid, comte de Lecce	. . . . .
E.	s. Marie de *Mallono*, pr. *Nocera*	. .	1149	(Bulle du pape Eugène III)	1270. .
P.	s. Marie de *Mercatello*, Capaccio	juil	1049	comtes Jaq. Landoarius, etc.	1352. .
P.	s. M. de *Monte Crassano* Malvito	av.	1200	Grégoire, év. de Malvito	. . . . .
A.	s. M. de *Montréal*, pr. Palerme	—	1176	Guillaume II, roi de Sicile	1183. .
P.	s. Marie de *Motola*, Ter. d' Otr.	. . .	1168	(Vener. Dict. III. 177.)	1238. .
E.	s. Marie de *Nechicero*, Roccap.	. . .	1264	(Vener. Dict. III. 178.)	1482. .
E.	s. Marie de *Noce*, de *Novi*, Cilento	. . .	1089	(Bulle d' Urbain II)	1350. .
E.	s. Marie de *Obedientia*, Vietri	. . .	1478	(Vener. Dict. III. 180)	1564. .
A.	s. Marie de *Olearia*, pr. Amalfi	mai	1087	duc Roger, pr. de Salerne	1807—
E.	s. M. de *Oraczano* pr. Capoue	. . .	1187	(De Blasi, Misc 50 a t.)	1217. .
O.	s. M. de *Pago*, *Paho*, *Pao*, Noc.	—	1101	Gaïtelgr. et Hugues de Faïda	1353. .
A.	s. Marie de *Pausilano*, pr. Amal.	. . .	1123	(v. *Vit. di S. Constab.* p. 24)	1140. .
P.	S. Marie de *Pertosa*, pr. Auletta	. . .	1089	(Bulle du pape Urbain II)	1876. .
E.	s. Marie de *Pescaria*, Cava	—	1306	acquise par l' abbé Robert	1513—
M	s. Marie de *Plesco*, Candela	. . .	1066	(De Blasi, Misc. 127)	. . . . .
E.	s. Marie de *Pluppis*, Cilento	av.	1072	Gisulfe II, pr. de Salerne	1620. .
E.	s. Marie de *Pignatellis*, Paterno	déc.	1158	Henri, archev. de Bénévent	1620. .
A.	s. Marie de *Rota*, Calabre	. . .	1089	(Bulle du pape Urbain II)	1542—
P.	s. Marie de *S. Arsène*, Dianum	—	1136	Sylv. Guarna com. de Marsiq.	1513—
E.	s. Marie de *Scalea*, Calabre	. . .	1149	(Bulle d' Eugène III)	1452—
E.	s. Marie de *Siziro*, pr. Bari	avr.	1134	Gui de Venus. s. de s. Nicandre	. . . . .
E.	S. Marie des *Grâces*, Capograsso	. . .	1575	(Reg. Visit. IV. 26. 163)	1876. .
P.	s. Marie des *Morts*, Atripalda	oct.	1157	Guill. seig. d' Atripalda	1612. .
E.	s. Marie de *Staffilu*, Vietri	mars	1088	Rolégrime, fem. de Const. Junc.	1212. .
E.	s. Marie de *Transboneia*, Cava	sept.	1088	Vicomte Vivus et Romana	1513—
E.	s. Marie de *Trentenara*, pr. Cap.	mai	1092	Grégoire. seig. de Capaccio	1362. .
E.	S. Marie de *Vetranto*, Cava	—	1080	clerc Mascignus, f. de Rom.	1513—
M.	s. Marie du *Corpo di Cava*, ib.	. . .	1169	(De Blasi, Misc. 52)	1180. .
E.	S. M. du *Carmel*, Agnone, Cilen.	. . .	1580	(Rodul. Hist MS. 62)	1876. .
E.	s. Marie du *Mont*, Satriano	av.	1096	Tristan de Ayrola	1352. .
A.	s. M. du *Peuple* ou de *Rota*, Sal.	. . .	1080	(Rodul. MS. 62; De Bl. Mis. 52	1173. .
E.	s. Marie du *Pont*, Roccapiemon.	—	1518	Hector Piscicelli	1876. .
E.	s. Marie du *Rosaire*, pr. Marsiq.	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
P.	s. Marie du *Secours*, Longobucco	. . .	1478	(Vener. Dict. III. 183)	1575. .
E.	s. Marie du *Secours*, Roccapiem.	. . .	1563	(Vener. Add. Blas. 379)	1876. .
P.	s. Marie *la Neuve*, Gravina	nov.	1154	Ours, év. de Gravina	1607. .
E.	S. Marie Madeleine, *Casalicchio*	. . .	1582	(Rodul. Hist. MS. 62)	1867. .
P.	S. Marie Madel. *Bari* (Hôpital)	. . .	1134	(Vener. Dict. IV. 109)	1606. .
E.	s. Marie Madel. *Cava dei Tir.*	. . .	1350	(Reg. II. Mayn. 7)	1351. .
E.	S. Marie *Nuntiata*, de Castaneta	. . .	1590	(Lib. Visit. VIII. 16. 146)	1876. .
E.	s. Marie *Nuntiata*, Roccapiem.	nov.	1081	Roger, seig. de S. Georges	1876. .

E.	s. Marie *Nunt.* S. Barb. de Bruca	...	1350	(Reg. III. Mayn. 78)	1479..
E.	s. Marine de *Bustella*, pr. Amalfi	...	1349	(Reg. III. Mayn. 40)	1358..
E.	s. Marine de *Corneto*, pr. Pestum	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1362..
P.	S. Marine de *Crasso*, Cilento	av.	1085	Berthe et Hubert, son fils	1876..
E.	s. Marie de *Genestresola*, Capac.	mai	1087	duc Roger, pr. de Salerne	1592..
E.	s. Martial de *Cicala*, pr. Nole	...	1222	(Reg. ab. Bals. 14)	1344..
E.	S. Mart. de *Durazzano*, pr. Mad.	mai	1158	Judith, comtesse de Caserte	1270..
E.	s. Martin de *Cornara*, pr. Saler.	...	1149	(Bulle d' Eugène III)	1225..
E.	s. Martin de *Forma*, Roccapiem.	mai	1115	Silvain de Sanseverino	1264..
E.	s. Martin de *La Licosa*, Cilento	av.	1072	Gisulfe II, pr. de Salerne	1183..
E.	s. Martin de *Lirno*, pr. Salerne	...	1089	(Bulle d' Urbain II)	.....
E.	s. Martin de *Sala*, pr. Castellab.	mai	1073	Gisulfe II, pr. de Salerne	1585..
P.	s. Martin de *Turrifurcata*, Melfi	oct.	1100	Guill. c. de Cannes et de Melfi	1610..
P.	s. Mart. du *Mont*, Pasciano, Cava	août	1079	comte Guaiférius	1573
E.	s. Martin *le Rond*, Naples	...	1350	(Reg. II, Mayn. 19.)	1353..
P.	s. Marzan ou Martial de Dianum	...	1149	(Bulle d' Eugène III)	1362..
A.	s. Matthias ou *Maffia*, Tusciano	mars	1089	duc Roger, pr. de Salerne	1807—
P.	S. Matthieu *ad duo flum.* pr. Vélie	av.	1072	Gisulfe II, pr. de Salerne	1876..
P.	s. Matthieu de *Domo*, Castellan.	nov.	1095	Rich.-le-Sénéch. f. de Drogon	1548..
E.	s. Matthieu de *Nocera dei-Pag.*	...	1570	(Rodul. Hist. MS. 63)	1580..
E.	s. Mat. de *Paczano* (Pasciano) Cava	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1513 -
E.	s. Mat. de *Rocca s. Quirici*, Roc.	juil.	1079	Robert Guiscard, pr. de Saler.	1876..
E.	s. Mat. de *Ruticino*, (*Rotino*) Cil.	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1362..
A.	s. Mat. *in Plaiamontis*, Salerne	...	1066	(De Blasi, Addit. 74)	1100..
A.	s. Mat. *Piczoli* (le petit), Salerne	mai	1087	duc Roger, pr. de Salerne	1278..
E.	s. Mat. in *Subarce*, Capaccio	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1362..
E.	s. Maur de *Crasso*, pr. Novi	nov.	1104	Guill. de Magna ed Altruda	1186..
O.	s. Maur de *Liburia*, pr. Capoue	sept.	1137	Robert II, pr. de Capoue	1275..
M.	s. Maur de *Lucanie*, Cilento	déc.	1113	Turgisius, seig. de Sanseverin	1186..
E.	s. Maur de *Renda*, Calabre	...	1168	(Vener. Dict. III. 219)	1483..
E.	s. Maur de *Trentenara*, Cilento	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1362..
E.	s. Maur d' *Oppido*, Calabre	...	1149	(Vener. Dict. III. 219)	1512—
E.	s. Maur in *Planula*, pr. Salerne	...	1187	(De Meo. Ann. 1187. 4)	.....
A.	S. Maxime de *Salerne*, Princ. Cit.	avr.	1067	(De Blasi. Misc. 126 a t.)	1807—
M.	s. Menna de *Goffone*, Rossano	nov.	1086	Hélène et Militon	1147..
A.	s. Naz. de *Cuccaro* ou de *Cultulo*	...	1303	(Vener. Add. Blas. 68)	.....
E.	s. Nicolas *ad mare*, Agnone, Cil.	...	1613	(De Blasi. Add. 382)	1876..
A.	s. N. d'*Aspro* ou *Casavetere*, Cap.	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1549..
E.	s. Nicolas de *Bania*, Lecce	déc.	1082	Goffrid, comte de Lecce	1089..
A.	s. Nicolas de *Bari*, Pouille	...	1054	(Vener. Dict. III. 307)	1189..
E.	s. Nicolas de *Berbuto*, Malliano	—	1122	les habitants de Malliano	.....
A.	s. Nicolas de *Boschetto*, Sorram.	mai	1073	Gisulfe II, pr. de Salerne	1876..
E.	s. Nicolas de *Calamariis*, Nocera	—	1079	Pierre, fils du clerc Léon	1222..
E.	S. Nicolas de *Capograsso*, Cilento	...	1590	(Vener. Dict. IV. 3)	1876..
A.	s. Nicolas de *Carbonaria*, Tram.	mai	1087	duc Roger, pr. de Salerne	1594..
P.	s. Nicolas de *Chiaramonte*, Basil.	...	1190	(Ricordi del 1497, MS. f. 3)	1497..
E.	s. Nicolas de *Colmazia*, Nocera	—	1078	Pierre, fils de Léon	1270..
A.	s. Nic. de *Cibariis*, M. Aperto	avr.	1097	Altruda, châtel. de M. Aperto	1611..
M.	s. Nic. de *Controno*, Pestillon	...	1200	(De Blasi. Misc. 131 a t.)	1258—
O.	s. Nic. de *Cophila*, Ordeoli	...	1260	(De Blasi. Misc. 131)	1267..
E.	s. Nic. de *Cosenza*, Calabre	...	1173	(Vener. Dict. IV. 5)	1513—
E.	s. Nic. de *Dupino*, Cava	...	1089	(Rodul. Hist. MS. 62)	.....
M.	s. Nic. de *Ilerchia*, pr. Amalfi	...	1210	(Rodul. Hist. MS. 62)	1315..

E.	s. Nic. de *Fellino*, Tramonti	. . .	1350	(Reg. III. Mayn. 44)	1537. .
P.	s. N. de *Flasco* ou *Frasso*, Fassan.	oct.	1134	Lampus, seig. de Fassanella	1611. .
A.	s. Nic. de *Galloc.* de *Gradel.* Cava	juil.	1087	Landoarius, f. du c. Lambert	1537. .
A.	s. Nic. de *Genestresola*, Capac.	oct.	1187	Turgisius, seig. de Sansever.	1362. .
E.	s. Nic. de *Juncatello*, Flum. Cil.	avr.	1149	Rahon, seig. de Pestillon	1551. .
A.	s. Nic. de *la Fontaine*, Salerne	mai	1087	duc Roger, pr. de Salerne	1358. .
E.	s. Nic. de *la Forêt Noire*, Cont.	. . .	1042	(Rodul. Hist. MS. 63)	. . . . .
E.	s. Nic. de *Lama* ou *Laneo*, Tusc.	oct.	1091	Guaimar, seig. de Gifoni	1371. .
M.	s. Nic. de *Lacédogna*, Princ. Ult.	juin	1108	Jaquintus év. de Lacédogna	1548. .
E.	s. Nic. de *Mayrano*, Cilento	nov.	1094	Jean Tancone et Gemma	. . . . .
P.	s. Nic. de *Mercatello*, pr. Pestum	juil.	1049	comtes Jacq. Didier et Land.	1504. .
E.	s. Nic. de *Mercurio*, Basilicate	. . .	1100	(Bulle de Pascal II)	1168. .
E.	s. Nic. de *Mortelletto*, pr. Capac.	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio.	1465. .
E.	s. Nic. de *Novella*, Cilento	juil.	1092	Guarinus, fils de Raynald	1143. .
E.	s. Nic. de *Olida*, Val de Dianum	. . .	1121	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
E.	s. Nic. de *Orteiano*, pr. Salerne	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1236. .
P.	s. Nic. de *Padula*, Basilicate	nov.	1086	Hugues de Avena	. . . . .
E.	s. Nic. de *Paterno*, Princ. Ult.	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
A.	S. Nic. de *Palma*, Salerne	vers	1060	const. par S. Léon de Lucques	1595—
P.	s. Nic. de *Pantano*, M. Gargan	. . .	1168	(Bulle d'Alexandre III)	1352. .
A.	s. Nic. de *Peraticho*, Basilicate	août	1117	Alberada, châtel. de Colubrari	1197. .
E.	s. Nic. de *Pinna*, Monopoli	. . .	1110	(De Meo, Ann. XII. 143)	1181. .
E.	s. Nic. de *Porta Nova*, Salerne	août	1166	Robert Mostazza	1350. .
E.	s. Nic. de *Priato*, Cava	. . .	1168	(Bulle d'Alexandre III)	1513. .
E.	s. Nic. de *Rheginno*, Minori	mai	1118	Etienne, év. de Minori	1209—
E.	s. Nic. de *Scalea*, Calabre	. . .	1100	(Bulle du pape Pascal II)	. . . . .
P.	s. Nicolas de *Scalzanis*, Dianum	juil.	1042	Indulfe, Sicénulfe, Durant, etc	1602. .
E.	s. Nic. de *Silva nigra*, Contursi	. . .	1142	(Rodul. Hist. MS. 62)	1483. .
P.	S. N. des *Lombards*, Paternione	avr.	1124	Henri, fils du marq. Manfred	1610. .
E.	s. Nic. de *Stayano*, Nole	av.	1100	(Reg. III. Mayn. 19 a t.)	. . . . .
P.	s. Nic. de *Tremulo*, pr. Bari	. . .	1346	le normand De Aita et Adelitia	1260. .
E.	s. Nicolas de *Vulpicello*, Minori	av.	1118	Héritiers de Montiscolli et Can.	1597. .
P.	s. Nic. du *Pont*, Eboli	av.	1136	(Cf. le docum. arc. XXIII. 118)	1182. .
E.	s. Nic. *extra muros*, Salerne	août	1166	Robert Mostazza, f. d'Alfan	1210. .
P.	s. Pancrace de *Atana*, Dianum	mars	1091	Abiusus le forgeron et Trotta	1168. .
E.	s. Pantaléon de S. *Arch.* M. Garg.	août	1146	Jean év. d'Anglona	1480. .
E.	s. Pantal. de *Fuscaldo*, Cal. cit.	. . .	1262	(Reg. abb. Thom. f. 18)	1309. .
E.	s. Pantaléon de *Militiano*, Cava	mai	1158	Nicolas l'Orfèvre, grec	1222. .
E.	s. Pantal. de *Palearia*, Cilento	nov.	1113	Turgise, seig. de Sanseverino	1270. .
E.	s. Pantal. de *Paula*, Calabre	. . .	1365	(Reg. IV. Mayn. 8)	1478. .
E.	s. Pantal. de *Piscu*, Nocéra	—	1104	Gaitelgrime, pric. de Capoue	1233. .
E.	s. Paschase du *M.-Garg.* Pouille	août	1086	Henri, com. du Mont-Gargan	1189. .
E.	s. Paul de *Renda*, Calabre	. . .	1100	(Bulle du pape Pascal II)	1478. .
A.	s. Paul *extra muros*, Rome	—	1096	(Urbain II, v. p. 71)	1103—
A.	s. Pierre *ad curtim*, Salerne	. . .	1253	(Vener. Add. Bl. 812 a t.)	1254. .
E.	S. Pierre *ad sepim*, Cava	. . .	1352	(Reg. III. Mayn. 37)	1513—
A.	s. Pierre de *Anguillara*, pr. Sal.	. . .	1070	(Vener. Add. 789)	. . . . .
P.	s. Pierre de *Atana* ou *Atena* Basil.	—	1100	Rahon, seig. d'Atana	1604. .
P.	s. P. de *Brahalla*, de *Nuce*, Noia	sept.	1117	Mabilla, veuve de Guil. Grant.	1483. .
E.	s. Pierre de *Campo Rubo*, Calab.	. . .	1089	(Vener. Dict. III. 182, IV. 246)	1542—
O.	s. Pierre de *Carpino*, pr. Fabalis.	. . .	. . .	(De Blasi. Misc. 62)	. . . . .
E.	s. Pierre de *Cassano*, pr. Salerne	—	1064	Rotelgrime et Pierre, f. de Gr.	. . . . .
P.	S. Pierre de *Castro*, pr. Polla	mai	1086	Asclictinus, com. de Siciniano	1876. .

A.	s. Pier. de *Columnello*, pr. Eboli	oct.	1086	duc Roger, pr. de Salerne	1519..
E.	s. Pierre de *Corneto*, pr. Pestum	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1263..
A.	S. Pierre de *Dragonea*, Cava	fév.	1115	Alfère Guarna, fils de Jean	1513—
P.	S. Pierre de *Fellino*, Tramonti	mai	1087	duc Roger, pr. de Salerne	1519..
A.	s. Pierre de *Judice*, Salerne		1047	(Vener. Dict. IV. 62)	1550..
P.	s. P. de *La Main*, Castellanetta	nov.	1095	Rich.-le Sén. f. de Drogon	1548..
P.	s. Pierre de *La Noix*, Cilento	. . .	1307	(De Blasi. Misc. 63 a t.)	1509..
E.	s. Pierre de *La Padula*, Basilic.	nov.	1086	Hugues de Avena ?	.....
E.	s. Pierre de *La Palude*, Pr. Cit	. . .	1278	(Vener. Dict. IV. 63)	.....
M.	s. Pierre de *Olida*, Val de Dian.	av.	1100	(Rodul. Hist. MS. 62)	1376..
P.	s. Pierre de *Paterno*, Prin. ult.	déc.	1141	Guill. s. de Gesualdo et Pater.	1610..
P.	s. Pierre de *Pétralie*, Sicile	. . .	1149	(Bulle d' Eugène III)	1807—
E.	s. Pier. de *Ponte Primaro*, Maiori	oct.	1158	Sergius Favar. arch. d'Amalfi	1358..
E.	s. Pierre de *Renda*, Calabre	. . .	1100	(Bulle de Pascal II)	1550..
P.	s. Pierre de *Scalea*, Calabre	. . .	1089	(Bulle d' Urbain II)	1550..
P.	s. Pierre de *Tramutola*, Lucanie	mai	1144	Jean, év. de Marsique	1876..
E.	s. Pierre de *Truppoaldo* ou Atr.	oct.	1157	Guill. seig. d' Atripalda	1610..
P.	s. P. d'*Olivola* pr. S. Ag. Pouille	oct.	1086	Raynolfe Bricton	1807—
M.	s. P. d'*Ollano*, pr. Oppido, Calab.	. . .	1089	(Bulle d' Urbain II)	1478..
E.	s. P. et s. Paul de *Bari*, Pouille	. . .	1262	(Rodul. Hist. MS. 62)	1197..
E.	S. Pierre et s. Paul de *Serramez*.	. . .	1610	(Reg. Visit. ann. cit.)	1876..
E.	s. Potitus, pr. *Roccapiemonte*	—	1859	échan. av. s. M. *de dom.* de Sal.	1876..
E.	s. Prépar. de *Cornelo*, pr. Pest.	—	1047	Pandolfe, f du pr. Guaimar IV	1362..
E.	s. Primus de *Cannicchio*, Cilento	av.	1072	Gisulfe II, pr. de Salerne	1270..
P.	ss. Quarante de *Mercurio*, Basil.	. . .	1089	(Bulle d' Urbain II)	1500..
E.	s. Quiric. de *Castellam.* de la *Br.*	—	1144	Alfan, camér. de Guillaume I	.....
P.	s. Sabin ou Savin de *Castellan.*	. . .	1089	(Bulle d' Urbain II)	1548..
E.	s. Salem de *Roccapiemonte*	. . .	1560	(Vener. Dict. IV. 252)	1577..
A.	s. Sauveur de *Coriariis*, Saler.	mai	1087	duc Roger, pr. de Salerne	1358..
E.	s. Sauveur de *Nuce*, Cilento	av.	1072	Gisulfe II, pr. de Salerne	1362..
P.	s. Sauveur de *Minori*, pr. Amalfi	mai	1118	Étienne, év. de Minori	1209..
P.	s. Sauv. de *Montorio*, pr. Avel.	. . .	1168	(Vener. Dict. IV. 253)	1807—
E.	s. Sauveur de *Pasciano*, Cava	mars	1088	Rolegrime, f. de Const. Junc.	1513—
E.	s. Sauveur de *Plagamontis*, Sal.	. . .	1349	(Reg. III. Mayn. 44)	1358..
A.	s. Sauv. de *Trimino* pr. Sirino	. . .	1302	(De Blasi, Add. 783 a t.)	1323..
P.	s. Siméon de *Laurino*, pr. Satr.	. . .	1093	(De Blasi, Add. 678 a t.)	1501..
P.	s. Siméon de *Monte Sano*, Basil.	nov.	1186	Hugues de Avena	1188..
E.	s. Sim. de *Pestillon*, pr. Contursi	fév.	1183	Tancrède, seig. de Fassanella	1433..
E.	s. Siméon de *Plaginis*, Eboli	. . .	1343	(Reg. III. Mayn. 43)	1578..
E.	S. Sixte de *Perdifumo*, Cilento	. . .	1540	(Vener. Dict. IV. 312)	1876..
E.	s. Sixte de . . . . Calabre	. . .	1089	(Vener. Dict. III. 182. IV. 246	1542—
E.	s. Sophie de *Castellabate*, Cil.	. . .	1352	(De Blasi. Add. 376)	1480..
E.	s. Sophie de *Marsique*, Lucanie	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	.....
A.	s. Sophie de *Salerne*, Prin. cit.	août	1100	Jean. seig. de Cap. et Corneto	1578..
E.	s. Sylv. de *Firmiano*, pr. Eboli	. . .	1179	(Vener. Dict. IV 303)	.....
E.	s. Sylv. de *M. Corvino*. Prin. cit.	mai	1183	Luc Guarna, justitier de Man.	.....
E.	s. Sylvestre de *Trentenara*, Cil.	mai	1092	Grégoire, seig. de Capaccio	1362..
E.	s. Théodule de *Tarente*, Ter. Ot.	mai	1081	Robert Guiscard, pr. de Saler.	1168..
E.	s. Thomas de *Molena* ?	—	1188	Jean prévôt du Mont-Ortiz	.....
E.	s. Tranquillinus ?	déc.	1154	Anastase IV, pape	.....
A.	s. Trinité de *Bari*, Pouille	août	1086	duc Roger. pr. de Salerne	1089..
P.	S. Trinité de *Cava*, Capoue	. . .	1177	(Bulle de Lucius III de 1183)	1731—
E.	S. Trinité de *Cicala*, pr. Nole	avant	1089	Sassone, év. de Nole	1181.

M.	s. Trinité de *Fabrica*, Pouille	. . .	1149	(Bulle d' Eugène III)	1483. .
E.	s. Trinité de *Molfetta*, Pouille	. . .	1135	(Dipl. de Robert de Bassinville)	1483. .
E.	S. Tr. de *Pertosa*, Val de Dianum	. . .	1580	(Rodul. Hist. MS. 62)	1876. .
E.	S. Trinité de *Polla*, Val de Dian.	. . .	1590	(Vener. Dict. V. 50)	1876. .
P.	s. Trinité de *Sarno*, pr. Nocera	sept.	1183	Umfrid, év. de Sarno	1876. .
P.	S. Trinité de *Tramutola*, Basilic.	jan.	1167	Jean III, év. de Marsique	1876. .
P.	S. Trinité de *Trani*, Pouille	juil.	1168	Alexandre III, pape	1497. .
A.	s. Trinité de *Vénusie*, Basilicate	. . .	1098	(De Meo. Ann. 1098. n. 21)	1141. .
M.	s. Trinité de. . . . . Val de Novi	. . .	1582	(Rodul. Hist. MS. 62)	1615. .
P.	s. Valentin de *Bitonto*, Pouille	juil.	1195	Sylvestre, com. de Lusiti	1610. .
E.	s. Venera de *Corneto*, Prin. Cit.	—	1047	(Vener. Dict. V. 61 a t.)	1197. .
P.	s. Venera de *Rescigno*, pr. Pest.	sept.	1086	Jourdan, seig. de Corneto	1354. .
E.	s. Vincent de *Gifoni*, pr. Salerne	. . .	1306	(De Blasi. Add. 897)	1610. .
E.	s. Vitus *ad Torcle*, Cava	. . .	1211	(Vener. Dict. V. 67)	1513—
M.	s. Vitus de *Casal Rutto*, pr. Mot.	mai	1081	Rich-le-Sén. f. de Drogon	1263. .
E.	s. Vitus de *Grotta*, pr. Amalfi	. . .	. . .	(Vener. Dict. V. 67)	. . . . .
E.	s. Vitus de *Plaginis*, pr. Eboli	. . .	1353	(Reg. III. Mayn. 47 a t.)	1578. .
P.	s. Vitus *in plaio Buturnini*, Cava	fév.	1058	Gisulfe II, pr. de Salerne	1131. .
E.	s. Vitus de . . . pr. Marsique	. . .	. . .	(Rodul. Hist. MS. 62)	. . . . .
A.	s. Vitus *le-Majeur*, Salerne	. . .	1073	(De Blasi. Add. 787 a t.)	1362. .
A.	s. Zac. de *Lauris* ou *Lama*. Cil.	av.	1070	le gastald Jacquintus	1362. .
E.	s. Zac. *secus mare*, pr. Bari	av.	1100	le normand De Aita et Adelit.	. . . . .
P.	s. . . de *Camela*, Cilento	. . .	1264	(Reg. abb. Thom. I. 28)	1285. .

Observation

Suivant cette *Liste*, dressée aussi soigneusement que possible et d'après des documents que l' on pourra très-facilement retrouver dans les Archives de Cava 1), il résulte que l'antique Congrégation de Cava se composait au moins de *77 Abbayes*, *100 Prieurés*, *20 Monastères inférieurs*, *10 Obédiences* et au-delà de *273 Églises*, formant un ensemble de **480** possessions distinctes; le tout dispersé un peu partout, dans l' ancien royaume des Deux-Siciles.

---

1) Soit grâce au *Dictionnaire Alphabétique* de Venereo, soit au moyen de l'*Index chronologique des diplômes et parchemins*, le premier en *six*, et le second en sept volumes in-f. MSS.

II (Pag. 269).

Le roi Manfred permet aux religieux de Cava d'extraire librement de leurs propriétés mille *modii* de grains.

IN CAMPIS PROPE LACUM PENSILE, 16 Juillet 1259, II Ind. (*Reg. D. Thom. f. 3 et 21.*)

Prudentibus viris portulanis Regie curie de *Salerno*, amici eorum *Churibardus de Baro*, et *Jordanus de Protenone* (?) *de Brundusio*, statuti super sale et ferro et magistri portulani regie curie in *Principatu* et *Terra Laboris*, salutem et amorem sincerum. Cum a sacra Regia maiestate nuper recepimus litteras in hac forma : « MANFRIDUS, Dei gratia, etc. Statuti super « sale et ferro et Curia in *Principatu* et *Terra Laboris*, etc. Cum ad suppli- « cationem venerabilium abbatis et Conventus monasterii *Cavensis*, nostro- « rum fidelium, victualia que habent in *Sancto Mattheo ad duo flumina*, « *Castro Cilento*, *Sancta Barbara*, *Sancto Nycolao de Mercatello* et *Tusciano*, « que sunt in summa modij mille, extrahendi de locis ipsis et deferendi ea « per mare ad monasterium *Cavense*, pro usu et substentatione ipsorum, « licenciam eis duximus concedendam; fidelitati vestre precipiendo manda- « mus quatenus, recepta prius a predictis supplicantibus, vel eorum nuntio « ydonea cautione, quod frumentum ipsum non alibi quam ad predictum « monasterium deferant, et de exoneratione astatuta supra custodia portus, « ubi victualia ipsa exonerare proponunt, vobis testimoniales litteras defe- « rant ad cautelam; predictos supplicantes, vel eorum nuntium dictos mille « modios victualium de locis predictis extrahere et ea deferre per mare, « cum vassellis parvis ad monasterium *Cavense*, pro usu eorum, sine mole- « stia qualibet permittatis. Cauti existentes ne, sub protextu quantitatis « ipsius, per eos vel per alios, maior et alibi victualium quantitas extraha- « tur. Datum in *Campis prope lacum pensile*, XVI Julii, II Indict. » —Vobis, ex regia predicta, qua fungimur, auctoritate mandamus quatenus accepta forma presentis Regij mandati et in omnibus observata, iuxta ipsius tenorem, recepta prius a predictis supplicantibus vel eorum nuntio ydonea cautione quod frumentum ipsum non alibi, quam ad predictum monasterium deferant et de exoneratione astatuta super custodia portus, ubi victualia ipsa exonerare proponunt, vobis et nostras testimoniales litteras deferant ad cautelam, predictos supplicantes vel eorum nuntium dictos mille modios victualium de locis predictis extrahere et ea deferre per mare, cum vassellis parvis, ad monasterium *Cavense*, pro usu eorum, sine molestia qualibet, permittatis. Cauti existentes ne, sub pretextu quantitatis ipsius, per eos vel alios, maior et alibi victualium quantitas extrahatur. Datum *Amalfi*, XVIIII Julij, II Indict.— Omni anno, quocienscumque opus fuerit impetrare litteras pro victualibus, secundum hanc formam, impetrentur littere a Curia.

JJ (Pag. 289).

Invasion de l' Abbaye de Cava, en 1507.

ANNALES CAVENSES ined. (apud VENER. Addit. Blas. MS. f. 903)

« In anno praedicto 1507. Ind. 10. Universa Civitas Cavensis, exceptis tamen nonnullis intervenire recusantibus et nolentibus, commota in Monachos, agnos mitissimos, ac super eos irruens cum furore pernimio, manu armata, eos extra Monasterium ejecit, iuxta sententiam Salvatoris, qui dixit: *Cum maledixerint vobis homines*, etc. Qui *Nuceriam*, quae *Paganorum* dicitur, iter arripientes, circa secundam horam noctis, devenerunt in quemdam dicti Monasterii Prioratum sub vocabulo *S. Angeli*, ubi per integros dies quindecim immorantes, postea honorifice associati cum gaudio Sancti Spiritus reversi sunt in Monasterium. Post haec, a *Julio II.* Papa destinato Commissario, praecedentibus excommunicationis litteris, Universitatem ipsam damnavit ad refectionem damnorum et expensaram, et ut singulis annis in perpetuum tenerentur Sindici et electi se personaliter praesentare in Monasterio, in Missarum solemniis, ubi in memoriam diei illius, qua expulere Monachos, quae fuit prima dies quadragesimae dicti anni 1507, cereum offerrent. Qui Cavenses minus contenti de tali poenitentia prosecuti sunt Commissarium Apostolicum inde regressum, suoque officio functum, usque ad fines *Nuceriae*, ubi *Camerellae* dicitur, ut commutaret eis poenitentiam propositam in aliam liuiendam; qui fuit contentus, ut deferrent semel tantum in Monasterium faculam unam ceream, et essent in aeternum liberati, quod et factum est; et dependet facula illa supra majus altare. Verum quoad poenitentiae commutationem non creditur modo aliquo esse absolutos, quia non impleverunt primam poenitentiam, secunda non valet, quia jam commissarius privaverat se auctoritate Apostolica. Itaque sunt excommunicati et erunt; maxime quia de praesenti non desinunt molestare dictum Monasterium, Monachos, injuriando, et praecipue Reverendum Dominum Abbatem D. *Chrysostomum de Alexandro* de Neapoli. Duces et fautores sceleris fuerunt quidam Dux Ferrandinae, nomine Ferdinandus *Castriot*, Albanensis, qui non multo post mortuus fuit, et quidam Episcopus Boninus Cavensis, cognomento *de Gagliardis*, qui miserabiliter defunctus extitit, et quidam Theseus *Longus*, qui similiter fuit e medio sublatus, et quidam Joannes Baptista *Longus*, qui in bello gallico praedicto vitam finivit, et quidam Floravantus *de Troysio*, qui vitam cum morte commutavit, et quidam Hieronymus *Casaburus*, qui paulo post migravit a mundo, et quidam alii de *Pasciano*, cuius corpus, postquam fuit sepulturae traditum, inhumatum repertum fuit. Item cecidit quaedam domus et oppressit filios cujusdam, nonnulli etiam vulnerati, interfecti alii, et alii profugi extitere. »

KK (Pag. 327).

Clément VIII défend, sous peine d'excommunication, d'extraire des livres de la Bibliothèque de Cava, sans l'autorisation de l'Abbé et de la plupart des religieux.

S. MARC DE ROME, 27 Juillet 1595 (VENER. Dict. MS. I. 262-263).

Clemens papa Octavus. Ad perpetuam rei memoriam. Exponi nobis nuper fecerunt dilecti filii Abbas et Monachi Monasterij Santissimae Trinitatis *Cavensis*, Ordinis S. Benedicti, Congregationis Cassinensis, quod, in eorum Monasterio, unam Bibliothecam diversorum antiquissimorum librorum, tam manuscriptorum quam impressorum, omnium scientiarum atque facultatum copia abundantem instituerunt; cuius Bibliothecae conservationi ad commodum et usum perpetuum Monasterii et Monachorum ibidem pro tempore degentium consultum iri maxime cupiunt; et ideo nobis humiliter supplicari fecerunt ut ad id nostram auctoritatem interponere et in praemissis opportune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos igitur, ut dicta Bibliotheca salva et integra ad decorem et ornamentum ipsius Monasterii ac eius Monachorum commoditatem conservetur providere volentes, huiusmodi supplicationibus inclinati, tam eisdem modernis, quam pro tempore existentibus eiusdem Monasterii Abbati et Conventu, aliisque Superioribus et personis, nec non quibuscunque, tam saecularibus quam ecclesiasticis cuiuscunque status, gradus, ordinis et conditionis sint vel fuerint, tenore praesentium prohibemus et interdicimus, sub excommunicationis pœna, ne ex praedicta Bibliotheca quosvis libros, sive manuscriptos, sive impressos, dictae Bibliothecae assignatos seu in futurum assignandos, sub quocunque praetextu aut quesito colore, et ex quavis causa vel occasione seu necessitate, absque expressa nunc et pro tempore existentium Abbatis ac maioris partis Superiorum dicti Monasterii licentia, extrahere seu removere, etiamsi animum illos eodem referendi habeant, seu ut extrahantur vel removeantur consentire vel permittere quoquomodo audeant vel praesumant. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus Apostolicis ac etiam Monaster. et Ordinis praedictorum statutis et consuetudinibus, caeterisque contrariis quibuscumque. Datum Romae, apud S. *Marcum*, sub annulo Piscatoris, die xxvii Julii 1595, Pontificatus nostri anno quarto.

Locus † Sigilli

LL (Pag. 328).

Liste chronologique des incunables et des éditions *princeps* du XV siècle existant dans la Bibliothèque de la Sainte-Trinité de Cava.

Dans cette *Liste*, nous indiquons d'abord la date de l'édition; puis, successivement, le nom de l'auteur, le titre du livre, le lieu de l'édition, l'imprimeur, le format, les caractères (**G**, signifie Gothique; **Sg**, semigothique ; **R**, Romain), enfin le numero que chaque volume porte dans la Bibliothèque de Cava (*Arca Magna*, I-V). Le signe — indique les éditions les plus remarquables (Cf. d'ailleurs: De Rozan, Lett. à M. le Bibl. etc. passim; Morcaldi, La bibliot. del Monum. della Badia Cav. p. 22 et s.).

— 1467. J. Gerson *De passionibus animæ*. — S. Augustin *Enchiridium*, *Apologus in librum de vita christiana*, *De Singularitate clericorum*. Mayence, Olric Zel de Hanau. 4. G. 1.

— 1473. E. S. Piccolomini *Epistolæ*. Naples, Arnold de Bruxelles. 8. R. 2.

1474. S. Antonin, arch. de Florence *De excommunicationibus, suspensionibus, interdictis, irregularitatibus et pœnis*. Venise, Jean de Cologne et Jean Nanthen. 4. G. 3 et 4.

— 1476. Albert-le-Grand, *Sermons*. Venise, Adam de Ruteuil et André de Lorraine. 4. G. 5.

— 1476. *Bible*. Venise, François de Hailbrun et Nicolas. 4. G. 6.

— 1476. Eusèbe de Cesarée, *Histoire ecclés*. Rome. De Lignamine. f. R. 7.

— 1477. Guill. Durand. *Rationale divinorum officiorum*. Rome, Georges Laur. f. R. 8.

1478. Astesanus, *Summa de casibus*. Venise, Jean de Cologne et Jean de Nanthen. 4. Sg. 9.

1478. *Mamotrectus in S. Scripturam*. Venise, François de Hailbrun et Pierre de Bartua. 8. Sg. 10.

— 1478. Georges Merula, *Enarrationes Juvenalis Satyrarum*. Venise, Gabriel de Petro. f. R. 11.

1481. Albert-le-Grand, *Liber methaurorum*. Venise, Raynald de Novimagio. 4. Sg. 12.

— 1481. Vén. P. Ambroise Camaldule, *Tabula super sermones Ephrem*. Florence, Antoine de Barthélemy Mischomini 4. R. 13 et 14.

1481. G. Burlée, *Super libros ethicorum Aristotelis*. Venise, Octavien Scoti f. Sg. 15.

1481. S. Augustin, *De Anima*. Venise, Philiphus (*sic*) Venetus. f. G. 16.

— 1481. J. Boccaccio, *Genealogia deorum gentilium* (Reggio). . . f. R. 18.

1482. *Mamotrectus in S. Scrip.* Venise. And.-Jacq. de Lathara. 4. Sg. 19.
1483. Albert-le-Grand, *Compendium theologicæ veritatis.* Venise, Grégoire Dalmatino et Jacques de Brescia, 4. Sg. 20.
— 1483. J. Gerson (?) *De imitatione Christi et de contemplatione omnium vanitatum.* Venise, Pierre de Loeflein de Langencen. 4. Sg.—1493 S. Grégoire, *Homélies.* Venise Peregrinus de Pasquale. 4. G. — 1495. S. Bernard, *Homélies et Sermons*, Jean Emerich de Spire. 4. G. — 1501. S. Ephrem, *Sermons.* Venise, Christophe de Pensis. 4. R. n. 21.
1483. Nicolas de Lyra, *Super quatuor Evangelia, Actus apostolorum et apocalypsim.* Venise, François Renner de Hailbrun. f. G. 22.
1483. Thomas d'Irlande, *Manipulus florum.* Plaisance, Jacques de Tyela f. G. 23.
— 1483. S. Isidore, *Etymologies.* Pier. Loeflein de Langencen. f. G. 24.
1483. Jean de Gênes, *Catholicon.* Venise, Hermann Lichtenstein de Cologne, f. G. 25.
1483. Fr. Nicolas de Ausmo, *Supplementum ad summam Pisanellam.* Venise, François Renner de Hailbrun. 12. G. 26.
1484. — *Fasciculus temporum omnes antiquorum hystorias complectens* . . . . 4. G. 27.
1484. Hernei Britonis, *De intentionibus* . . . . . 4. G. 28.
— 1484. S. Grégoire de Nazianze, *Poëmes.* Rome, Alde Manuce. 4. Grec. 29
1484. Fr. de Esculo, *Quaestiones.* Gaétan de Vicence, *De cœlo et mundo.* Venise . . . . . f. G. 30.
1485. Jacq.-Phil. de Bergame, *Supplementum chronicarum in omnimoda historia.* Brescia, Bonino de Boninis de Raguse. f. G. 31.
1485. Ubertino de Casal, *Arbor vite crucifixe Jesu.* Venise, André de Bonettis. f. R. 32.
1485. Nicolas de Orbellis, *Expositiones librorum metaphysices Aristotelis*, Bologne, Henri de Haerlem et Math.-Crescentini de Bologne, 4. G. 33.
1485. *Expositiones et correctiones in mamotrectum.* Venise François de Madijs. 12. Sg. 34.
1485. Gaut. Burlée, *Expositiones super artem veterem Porphyrii et Aristotelis.* Venise, Bernardin de Fridino du Monferrat. f. G. 35.
1486. Barthélemy de Caimis, *Interrogatorium sive confessionale.* Venise, Reynald de Novimagio teoteunico (*sic*). 4. G. 36.
1487. Fr. Augustin d'Ancone, *Summa de ecclesiastica potestate.* Venise, Jean Leoviler de Hallis. 4. Sg. 37.
1487. Maître Jean, *Quaestiones subtiles et perutiles super totum cursum logice — super tota philosophia.* Venise, Bonetto Locatello. 4. G. 38
1487. Fr. Augustin d'Ancone, *Summa de ecclesiastica potestate.* Venise, Jean Leoviler de Hallis. 4. Sg. 39.

1488. Tibulle, *Elégies*. Venise, André de Patascichis Catarensis. f. R. 40.
1488. Jean de Bandino, *Quaestiones in libros Physices Aristotelis*. Venise, Jean Lucille Santtriter et Jérôme de Sanctis. f. G. 41.
1488. Jean Tortelli d'Arezzo, *Commentariorum grammaticorum de Orthographia dictionum graecis tractarum*. Venise, André Paltasichis Catharensis. f. R. 42.
1489. J. Bapt. Traomale, *Rosella Casuum*, Pavie, J. Ant. de Birretis et Fran. de Gyrardenghis. 4. Sg. 43.
— 1489. Pyrrhus Perrotti, *Cornucopiæ seu commentariorum linguæ latinæ*. Venise, Paganino de Paganinis de Brescia. f. R. 44.
— 1489. Aulu-Gelle, *Noctes Atticæ*. Venise, Bernardin de Choris et Simon de Lucro. f. R. 45.
1489. Boèce, *De consolatione philosophica, De disciplina scholcrium*, etc. Venise, Octavien Scotti. G. 46.
1489. Hermolaus Barbaro de Venise, *Paraphrasis in posteriora analytica Aristotelis*. f. R. 47.
1490. Oldrade de Ponte, *Consilia et quæstiones utriusque juris*. Pâris de Putheo de Naples — *De syndacatu officialium*. Venise, Bernardin de Tridino. f. max. G. 48.
1490. Fr. Alphonse de Tolède, *Sententiae atque expositiones*. Venise, Paganino de Paganinis. f. G. 49.
1488 et 1490. Albert-le-Grand, *Commentaria in libros physicorum, De cœlo et mundo*, Venise, Jean et Grégoire de Forli, frères. f. G. 50.
1490. Jacques Phil. de Bergame, *Supplementum chronicorum in omnimoda scientia*. Venise, Bernard Rizo de Novare. f. G. 51.
1490. J. César, *Commentaria*. Venise, Théodore de Ragazonibus. f. R. 52. — Q. Curce, *De Rebus gestis Alexandri Magni*, Venise, 1494, Jean de Tridino alias Tacuino. f. R. 53.
1490-91. Jean Jovien Pontanus, *De fortitudine, de Principe, de Obedientia*. Naples, Matthieu Morave. 4. R. 54.
1490. Gui de Mont-Rochen, *Manipulus curatorum* . . . . 4. Pg. 55.
1490. Robert de Lecce, *Sermones* . . . . 4. Sg. 56.
1490. Id. *Sermones*. Venise, Jean et Grég. de Forlì frères, 4, Sg. 57.
1490. Id. *Sermones de adventu*. Venise, Jean et Grégoire de Forlì, 4. Ig. 58.
1490. Goffrid Bussard, *Historia ecclesiastica*. Paris, chez Fran. Regnault. 12. G. 59.
1491. Fr. Ant. André, *Quaestiones super XII libros metaphysices Aristotelis*. Venise, Boneto Lucatello; — 1409. Id. *Scriptum super tota arte veteris Aristotelis*. Venise, Simon de Luere; etc. f. R. 60.
1491. Suiset, *Calculationum liber*, Padoue. Ed. Ioan. de Cypro. f. R. 61.
1491. Egide Romain, *Expositio librorum de anima Aristotelis*, Pavie, Christophe de Lanibus. f. G. 62.
1491. Cassien. *XII libri de institutis coenobiorum et de VII principalium*

remediis. Venise..... — 1493. S. Isidore, *Liber Elhymologiarum et de summo bono*. Venise, Boneto Locatelli. f. G. 63.

1491. M. Ant. Sabellicus, *Brevissimae in Livium Annotationes*. Venise..... f. R. 64.

1491. Burlei. *Super VIII libros physicorum Aristotelis*, Venise, Boneto Locatelli. f. G. 65.

— 1492. Pétrarque, *Canzoniere*..... Pierre de Vérone. f. R. 66 (avec gravures en bois dans le texte).

1492. Jean Scoti. *Quaestiones super Porphyrio, ac praedicamentis Aristotelis*, etc. Venise, Boneto Locatelli. f. G. 67.

1492. Paul de Venise, *Logica*. Venise, Pierre de Bergame 4. G. 68.

1492. *Expositiones et correctiones in Mamotrectum*. Venise, Simon Bevilaqua de Pavie. 12. G. 69.

1493. Fr. Bernard, *Mariale, seu de excellentiis Reginae coeli*. Milan Léonard Pachel, 4. G. 70 et 71.

— 1493. *Numerus sanctorum et monachorum O. S. P. Benedicti et Vita B. Nicolai de Prusia M. S. B., et alia opuscula* (en partie MS.) 4. G. R. 72.

— 1493. Xenophontis *Opera* (trad. latine de *Franç. Filelfo*). Bologne, Plato de Benedictis — Herodiani *Historiae de Imperio* (trad. d'*Ange Politien*)...... f. R. 73.

1493. Paul de Venise, *Logica* et Menghi Faventini *Super ea commentum*. Venise, Simon Bevilaqua. f. G. 74.

— 1494. Strabon, *De sito orbus* (trad. lat. de *Guarino*).... Jean de Verceil. f. R. 75.

1494. J. Berthachini *Repertorium*, Partes III. Venise, Georges degli Arrivabeni de Mantoue. f. max. G. 76, 77 et 78.

1494. François Ruero, *Ysagogicus*....... 4. G. 79.

1494. Angelo de Aretino, *Instituta cum divisionibus et summariis*. Venise. Jean Wertzog. 4. G. 80.

— 1494. Apien, *De bellis civilibus* (trad. lat. de Candide Scandiano). Reggio, Fran. de Mazzalibus. — *Liber lybicus* (id).... Peregrino Pasquale f. R. 81.

1495. Pic de la Mirandole, *Disputationes adversus astrologos*, Bologne. Benoît Hector de Bologne. f. R. 82.

1495. S. Bernard, *Homélies et sermons*. Milan, Léonard Pachel. 4. G. 83.

1495. Fr. Jean Gritsch, *Quadragesimale*. Venise, Lazare de Soardis, 4. G. 84.

1496. Fr. Ant. de Bitonto. *Sermones quadragesimales*. Venise Jean Hertzog. 8. G. 85.

1496. S. Vincent de Valence, *Sermones de sanctis*, Venise, Jacq. de Leucho. 4. G. 86.

1496. Jean Valense, *Communiloquium, Compendiloquium, Breviloquium de vita religiosa*. Venise. Georges degli Arrivabene. 16. G. 87.

1496. Jérôme Clario de Brescia, *Decretalia Gregorii IX*. Venise, Baptiste de Tortis. f. max. G. 88.

1496. Pierre de Ancha, *Consilia amplissima utriusque juris*. Turin, Iacobino Suyco. f. max. G. 89.

1497. Fran. de Zabarellis, *Singularis er prope divina super Clementinis lectura*. Venise, Bernardin Benalio. f. Max. G. 90.

1497. Fr. Sylvestre Prierianus, *Additiones in Johannem Capreolum*. Crémone, Charles Darlerio. 4. G. 91.

1497. Jean Scot, *Quaestiones super praedicamentis et perihermenis Aristotelis*.—Antoine de Andrea, *Quaestiones super sex principiis*, etc. Venise Boneto Locatelli. f. G. 92.

— 1498. Henri de Suse Card. *Summa Hostiensis*. Venise, André de Loresanis de Asula (fort beau, avec de délicates miniatures). f. max. G. 93.

1498. Louis de Prusse, *Trilogium animae*. Nuremburg, Ant. Koberger 4. G. 94 et 95.

— 1498. Solin, *De Mirabilibus mundi*. Brescia. Jacq. de Bretagne. — 1499. Pline, *Naturae historiarum libri XXXVII*. Venise, Louis de Varisio, de Milan. 4. R. 96.

1499. Fr. Baptiste de Mantoue, *De patientia aurei libri tres*. Venise Jacq. de Leuco. 8. R. 97.

1499. Fr. Richard de Mediavilla, *Super quarto sententiarum*. Venise, Boneto Locatelli. 4. G. 98.

1499. Cicchi Esculani, Fran. Capuani de Manfredonia et Jac. Fabri Stapulensis, *Sphaera mundi et theoria planetarum*. Venise, Simon Bevilacqua. f. R. 99.

1499. Cicéron, *Contra Verrem*. Venise, Barth. de Zanis. — 1501. Pétrarque, *Opuscules*.—Bienvenu de Rambaldis, *Liber Augustalis*. Venise, Simon de Luere. f. G. 100.

MM (Pag. 328).

Poésies inédites de l'abbé Ange *De Faggio*, dit *Le Sangrino*.

Voici, comme échantillons du talent poétique du *Sangrino*, deux épîtres adressées, vers 1589, à son ami Dom *Victorin Manso*. Elles sont extraites du MS. qui se conserve dans les Archives du Mont-Cassin, sous le n. 158, *alias* 396; et servent admirablement à faire connaître ces deux illustres abbés.

I. Ad Rev. P. D. Victorinum, abbatem sacri Monasterii SS. Trinitatis Cavae, Sacrae Theologiae Professorem per quam eruditum.

Quae tibi, Victorine Pater, pia carmina mitto,
Accipe utroque manu; singula, quaeso, lege.

Dant alii gemmas, alii dant carmen amico;
Non habitis gemmis, dulce do carmen ego.
O utinam longaeva Patrum decorare sepulchra
Invigiles, ut eos niteris officio!
Nam tibi clara Deus tribuet super aethera sedem
Si Patribus sacros struxeris aediculas.
Fratribus en cellas reficis; cur Patribus aras
Non renovas veteres relligione nova?
Si nova relligio poscit nova munia laudum,
Ædiculis rutilent digna sepulchra novis.
Rupe sub exigua thesaurus habetur opimus;
Majores rogitat coelica gaza lares.
Qui tibi consuluit Patrum celebrare triumphos
Te doceat Patribus condere fana Deus.

II. Ad Rev. P. D. Victorinum Atellanum, sacri Coenobii SS. Trinitatis Cavae Abbatem per quam eruditum.

Vincis, Victorine, sophos in agone sacrorum
Dispariles sensu conciliando pares.
Vincis, dum diversa Patrum paradoxa diserto
Disseris eloquio et candidiore notas.
Nec mirum, supera conspersus rore superna,
Fulges doctrina, dogmata diva doces.
Intellectu humili vincis te sub crucis ala
Discordes pacas par referendo pari.
Sunt facies hominum variae, vaga corda, volnntas
Libera, sentire, ut vivere, cuique suum.
Foelix qui recte sentit, qui vixit honeste;
Nam similes simili jungit amore viros.
Tu pater es tanto melior, quanto aequior aequas
Disparia auctorum pondera lance pari.
Unde, nec immerita, vocitatur laude volumen
Harmonia: est enim dulcis ut apta chelis.
Dulcius est cithara nervis resonante canoris,
Victorine, tuum quod veneramur opus.
Hinc tibi palma datur; sumes super astra coronam,
Hic honor in coelo, gloria maior erit.
Denique, si quid habes operum, disperge per orbem,
Ne tineae, mures et situs illud edant;
Sed vescatur homo coelesti pane, relictis
Ægypti cœpis, Pegasidumque dape.
Et quae diversis fuerant prius edita libris,

Sint uno tantum codice pacta modo.
Hinc velut ex agro capiemus lilia, gemmas
Ex conchis, aurum ditis ab omne Tagi.
Esse nefas meditor, quae lucet in arce lucerna
Ponere sub modio vel sub humo tegere.

NN (Pag. 343)

Classification ancienne et moderne des archives de Cava.

Les archives de Cava contiennent actuellement 714 bulles ou diplômes, 105 parchemins grecs, 13 560 parchemins latins et une énorme quantité de documents en papier, qui n'est point encore connue exactement.

Voici une idée de la disposition des *Parchemins* des Archives de Cava.

§ I. *Disposition ancienne ou topographique (1610-1830).*

Nous ne saurions mieux faire que de laisser la parole à Venereo, *l'auteur de cette disposition.*

a) Armaria.

Arm. *I.* continet diplomata originalia et transumptata valida:
Sub litt. A. Alexandri II, III, IV, VI et VII, Anastasii IV, Clementis VII et aliorum, n.° 30
» B. Eugenii III, IV, Innocentii III, IV, VIII, X, n.°. 29
» C. Benedicti XII, Cœlestini V, Gregorii VII, XI, XIII, XIV, XV, Honorii III et IV, Paschalis II, Urbani II et VIII, n.° 45
» D. Bonifacii VIII et IX, Clementis V, VI, VII, VIII, Joannis XXII, Julii II et III, Leonis IX et X, Lucii III, Nicolai III, Pauli III et V, n.° 44
» E. Archiepiscoporum et Episcoporum, n.° 100
» F. Imperatorum et Regum, n.° 60
» G. Principum et Ducum, n.° 80
» H. Marchionum, Comitum, Comestabulorum et Baronum, n°. 113
Arm. *II.* (sub litt. L. M. N. O. P. Q.) continet varia alia diplomata in pergamena ducum, comitum, principum, etc. n.° . 168
Arm. *III.* continet varias scripturas, videlicet:
Sub litt. R. nunnellas scripturas circa unionem S. Monast. Cavensis, cum congregatione S. Justinæ de Padua, et erectionem ac dotationem Episcopatus Cavensis.

Sub. litt. S. Scripturas eiusdem materiæ et litium jurisdictionis et præeminentiarum Abbatis Cavensis, et instrumenta sententiarum. Item provisiones R. Cameræ Summariæ circa exemptionem Monasterii et bonorum a solutione dati, passus et Gabellæ.

» T. Arbores quarumdam familiarum et varias scripturas.

» V. Constitutiones seu Bullas apostolicas et aliqua decreta generalia S. Congregationis, nec non Regias litteras directas Abbati Cavensi, tanquam Baroni et Ordinario.

» A'. Scripturas contra Episcopum Caputaquensem etalias finitimas jurisdictiones, nonnullos processus jurisdictionales.

» B'. Allegationes quasdam circa lites habitas cum monasterio, et copias diplomatum et bullarum.

» C'. Transumpta seu libros transumptorum n° 10 principalium privilegiorum Monasterii et Congregationis Cavensis.

» D'. Authenticas Reliquiarum et de Laudibus SS. Patrum Cavensium et aliorum monachorum, et decreta circa missas reductas et celebratas, indulgentiarum formulas et licentias vestiendi et profitendi.

b) Arcae

Arcæ Archivii S. Monasterii Cavensis continent:

1. varia diplomata, transumpta et copias diplomatum.

2. scripturas circa Renunciationem Commendae Monasterii Cavensis, unionem cum Congregatione S. Justinae, Lites cum Universitate Cavensi, Erectionem et dotationem novi Episcopatus, et Controversias cum novis Episcopis.

3. scripturas haereditatis Notarij *Jo*: *Marini Pinti* de Cava, qui omnia bona sua obtulit Monasterio.

4-5. Cedulas Catasti seu Inventarii C a v a e.

6-7. scripturas notarii *Constabilis de Lucha*, notarii *Marci Juvenis* de Cava, et aliorum notariorum.

8-10. scripturas C a l a b r i a e, Rotae, Noiae et Scalzorum.

11-12. *scripturas Veteris, Cetarae, Fontis, Albolae, et alias.*

13. scripturas S. Angeli de Silva Nigra, Contursii et Pestillonis.

14. scripturas N o l a e, Cervinae, Magdaluni, Cicalae, Palmae et Castrimaris de Stabia.

15. scripturas A m a l f i a e, Maioris, Minoris et Tramontis

16. scripturas Romae et S i c i l i a e.

17. scripturas Paterni et Montellae.

18-19. scripturas Montorii.

20. scripturas A v e l l i n i, Taurasii et Montis Aperti.

21. scripturas Atripaldi et Solofrae.
22. scripturas Sacristiae, Sacrarii et Ecclesiae Cavensis
23. scripturas aliquas Monasterii Cavensis.
24. scripturas Doctoris *Jo: Petri Mangrellae* de Cava.
25. scripturas Sarni.
26. scripturas Capuae et Cajatiae.
27-29;109. scripturas civitatis Neapolis et pertinentiarum eius, videlicet Resinae, S. Georgii ad Cremanum, S. Johannis ad Teducium, Marani et Mugnani.
30-35. scripturas Nuceriae Paganorum, Terrae Angri cum earum pertinentiis
36-39. scripturas Pertusiae, Pollae, Athanae, Cagiani, Salviae, Burgentiae, Laurini, Rescigni, Diani et S. Arsenii.
40-48;101-103. scripturas Cavae et Casalium eius.
49. scripturas Castri S. Agathae, S. Petri de Olivola et Aulectae.
50-58. scripturas totius Apuliae, sed praesertim Barii, Trani, Bitonti, Melfiae Cannarum, Tarenti, Gravinae, Motulae, Castellaneti, Molfettae, Massafrae, Casalis Rupti, Pelagiani, S. Ægidii, S. Joannis Rotundi, Foggiae, Fabricae, Luceriae, Rocchettae, S. Stephani et S. Mariae de Juncarico.
59-64;106. scripturas Lucaniae, et praesertim Capuacii, Cilenti, Castri (Abbatis), Terricelli, Agropoli, Licosae, Altavillae, Mercatelli Paesti, Spendacii, Vallis Novi, Crassi, S. Barbarae, S. Marinae, Joac, Nobbae et Novellae.
65. scripturas familiarum, et alias universas, quae nullo particulari loco convenienter valent cooptari.
66;115. scripturas Congregationis Cassinensis et etiam alias varias scripturas aliorum monasteriorum Congregationis.
67-68. ?
69-72. scripturas Ebuli, Tusciani, Montis Corvini, Jufuni, Campaniae, Olibani, S. Petri ad Columnellum et S. Matthiae.
73-76. scripturas Roccaepimontis.
77-78. ?
79-81. scripturas Marsici et Tramutolae.
82-87;107-108. scripturas Salerni
88. scripturas Ecclesiae S. Adjutoris et aliorum Casalium Civitatis Cavae.
89-90. Chrismata, Approbationes Ordinandorum et Dimissorias totius Dioeceseos.
91. Bullas Beneficiorum, Edicta, Nominationes ad consursus ad beneficia.
92. solutiones decimarum et quindenniorum.

93. scripturas Allegationum in juribus ad totius diœcesis jurisdictionem tuendam, ultra alias quæ sunt in Arcis particularibus.
94. procurationes de obedientia totius Cleri præstita in die anniversario Consecrationis Sac. Mon. Cavensis, registratas in libris Visitationum.
95-96. Bullas et informationes circa dispensationes matrimoniales.
97. Excommunicationes, præter registratas in Registris Communibus.
98-100. ?
104. multas Apogas de receptis censibus et solutionibus factis.
105. antiquas et modernas Plateas bonorum Monasterii Cavensis per totum Regnum utriusque Siciliæ.
110. nonnulla manuscripta antiquissima et recentiora: Historias, Matriculas, Registra Familiarum.
111 114. nonnullos processus antiquos, civiles et criminales, terrarum et Dioecesis sac. Mon. Cavensis.
116. Libros censuum et locationum.
117. Registros Visitationum Diœcesis et libros censuum Sacristiae.
118-119. Protocollos, Bastardellos et Fasciculos scripturarum notariorum Petri Pauli *de Troisio*, Mattiae *de Troisio*, Liberati *Mangrella*, Ptolomaei *David*, Joannis-Matthaei *de Luca*, Jo: Bap. *de Citellis*, Leonardi *de Citellis*, Constabilis *de Luca*, Jo: Jacobi et Jo: Ferdinandi *Costa*, Masulli Riccardi, Fabritii *Mangrella*, Jo: Marci *Juvenis*, Jo: Caroli *Puglesii*, Ludovici *David*, Antonelli *Manfredi* et Laurentii *de Marchisio*.

Magna Arca Prima continet varios libros Manuscriptos litteris Longobardis, et varia Regestra antiqua Censuum et Locationum; Catasta, libros recentiores, libros Recordationum.

Magna Arca Secunda continet libros sive Repertoria pro inveniendis scripturis in Archivio; ac etiam libros Familiarum, Visitationum, Censuum Sacristiae, Bullarum.

(Vener. *Dict.* I. f. I. et 125-127. — Cf. *Series Armariorum et Arcarum quae sunt in Archivio Cavensis, an.* 1718. Arc. ant. 110. n. 59; *Inventarium ac Registratio Scripturarum Archivii Cavensis quae sunt in Armadio III et in Arcis Magnis I et II, an.* 1717-18, *auctore D.* Marino Albritio *Archivario.* MS. 107. in-4, passim).

Nous pensons qu'il est intéressant encore d'indiquer le nombre des documents contenus anciennement dans chaque Arche. Voici donc cette indication, exacte pour les 64 premières arches (d'après le *Catalogue* qu'en fit De Rossi, vers 1830[1]). Quant aux autres arches, elle n'est

[1]) Ce *Catalogue* précieux et malheureusement inachevé forme un très-gros et très lourd

qu' approximative et basée sur le numero le plus élevé que nous avons pu découvrir [1]).

Total des documents autrefois contenus dans chaque arche des Archives de Cava.

Arche	Nombre des Documents.	Arche	Nombre des Docum.	Arche	Nombre des Docum.	Arche	Nombre des Docum.
1	256	31	292	61	850	91	***490***
2	190	32	362	62	817	92	***257***
3	1347	33	68	63	880	93	. . .
4	1154	34	. . .	64	969	94	. . .
5	218	35	280	65	***317***	95	***50***
6	163	36	292	66	***161***	96	***420***
7	171	37	436	67	. . .	97	***126***
8	. . . .	38	320	68	***164***	98	. . .
9	74	39	221	69	***519***	99	***222***
10	178	40	269	70	***291***	100	. . .
11	119	41	150	71	***407***	101	***539***
12	27	42	219	72	***361***	102	***99***
13	50	43	206	73	***144***	103	***58***
14	86	44	289	74	***410***	104	. . .
15	125	45	120	75	***629***	105	. . .
16	103	46	67	76	***445***	106	. . .
17	83	47	100	77	***35***	107	. . .
18	220	48	42	78	***38***	108	***133***
19	157	49	88	79	***94***	109	***14***
20	171	50	81	80	. . .	110	***170***
21	179	51	361	81	***40***	111	. . .
22	120	52	252	82	***203***	112	. . .
23	12	53	219	83	***603***	113	. . .
24	237	54	162	84	***239***	114	***21***
25	200	55	. . .	85	***205***	115	. . .
26	216	56	77	86	***317***	116	***494***
27	131	57	35	87	***420***	117	***198***
28	197	58	371	88	***255***	118	***148***
29	50	59	919	89	***122***	119	***87***
30	281	60	989	90	***52***	120	. . .

volume MS., in f. max. sans n..sans titre, et même sans nom d'auteur!... Il contient le réssumé exact de tous les documents jadis conservés dans les 64 premières *Arches*, suivant la classification adoptée par D. AUGUSTIN VENEREO.

1) Soit directement et par l' inspection même des documents, soit indirectement et grâce à la concordance indiquée dans l' *Index chronologique des Parchemins* (en VII vol. in f.).

§. II. *Disposition moderne ou chronologique* (*1830-1876*).

a) Bulles et Diplômes.

Voici d'abord la classification des *Bulles* et des *Diplômes* conservés dans *l'Arca Magna* 1). Il nous a semblé intéressant de lui mettre en regard la division existant en 1717 et décrite au commencement du MS. intitulé: ***Miscellanea*** (Cf. pag. 401 ci-dessus):

Classification existant en 1717.					Classification actuelle (1876).				
Lettre	Docum. Origin.	Doubles	Copies auth.	Total	Lettre		Date initiale		Total
A	13	2	12	**27**	A	«	Juin	840	**41**
B	21	—	9	**30**	B	«	Déc.	1071	**41**
C	37	1	8	**46**	C	«	Mai	1086	**42**
D	31	2	8	**41**	D	«	Juin	1094	**51**
E	79	10	14	**103**	E	«	Août	1105	**51**
F	26	4	30	**60**	F	«	Nov.	1116	**50**
G	60	5	15	**80**	G	«	Juin	1130	**50**
H	90	6	23	**119**	H	«	Août	1146	**51**
I	contient	docum.	grecs	**100**?	I	«	Janv.	1168	**42**
L	19	—	—	**19**	L	«	Mars	1184	**40**
M	24	—	1	**25**	M	«	Sept.	1196	**52**
N	12	—	—	**12**	N	«	Juil.	1255	**54**
O	12	—	3	**15**	O	«	Août	1294	**44**
P	16	—	—	**16**	P	«	Mai	1350	**41**
Q	38	1	5	**44**	Q	«	Août	1457	**42**
R	—	—	—	**—?**	R	«	Oct.	1525	**22**
	Total approximatif			**737**			Total actuel		**714**

1) D'après l' *Index chronologicus diplomatum Cavensium exaratus A. D. 1836.* MS. in-f max., de 96 feuillets. Au f. 93, on lit ces mots:

« *F. TRINCHERA. Il Direttore G.le degli Archivii, Delegato dal ministro dell' Istruzio-*
« *ne Pubblica nella presa di possesso fatta dal Ricevitore del Demanio, a' dì 5 Dicem-*
« *bre 1866.* »

b) Parchemins

La classification moderne des *parchemins* a été déjà décrite (pag. 427). Nous rappellerons seulement ici que chaque Arche contient 120 parchemins, subdivisés en six fascicules, chacun de 20 parchemins.

Arche	Date des documents	Arche	Date des documents
I	« Oct. 792	XXXIX	« Févr. 1183
II	« Jan. 911	XL	« Janv. 1185
III	« Août 967	XLI	« Juin. 1186
IV	« Juin 985	XLII	« Oct. 1188
V	« Déc. 996	XLIII	« Oct. 1191
VI	« Avril 1009	XLIV	« Nov. 1194
VII	« Août 1022	XLV	« Avr. 1201
VIII	« Mars 1034	XLXVI	« Juil. 1207
IX	« Mai 1042	XLVII	« Janv. 1218
X	« Avril 1049	XLVIII	« Déc. 1223
XI	« Mai 1057	XLIX	« Juin 1229
XII	« Janv. 1064	L	« Août 1234
XIII	« Juin 1073	LI	« Août 1238
XIV	« Août 1082	LII	« Sept. 1244
XV	« Août 1089	LIII	« Sept. 1252
XVI	« Juin 1094	LIV	« Sept. 1254
XVII	« Oct. 1100	LV	« Mai. 1261
XVIII	« Janv. 1105	LVI	« Juin 1269
XIX	« Mai 1110	LVII	« Oct. 1274
XX	« Mai 1114	LVIII	« Jan. 1282
XXI	« Oct. 1118	LIX	« Juil. 1287
XXII	« Juil. 1125	LX	« Févr. 1293
XXIII	« Mai 1131	LXI	25 Août 1298
XXIV	« Août 1136	LXII	26 Sept. 1301
XXV	« Déc. 1140	LXIII	7 Janv. 1305
XXVI	« Fév. 1145	LXIV	« Juil. 1307
XXVII	« Avr. 1148	LXV	29 Juil. 1311
XXVIII	« Juin 1151	LXVI	10 Mars 1318
XXIX	« Mars 1155	LXVII	18 Janv. 1323
XXX	« Oct. 1157	LXVIII	23 Mai 1325
XXXI	« Nov. 1162	LXIX	14 Août 1328
XXXII	« Juil. 1165	LXX	4 Janv. 1335
XXXIII	« Janv. 1169	LXXI	« Avr. 1340
XXXIV	« Nov. 1171	LXXII	13 Sept. 1346
XXXV	« Janv. 1175	LXXIII	11 Mars 1357
XXXVI	« Oct. 1177	LXXIV	29 Juin 1359
XXXVII	« Janv. 1180	LXXV	26 Sept. 1364
XXXVIII	« Oct. 1181	LXXVI	« Nov. 1372

LXXVII	« Mars 1382	XCVI	12 Févr. 1555
LXXVIII	« Juin 1394	XCVII	21 Nov. 1559
LXXIX	« Sept. 1410	XCVIII	« Sept. 1566
LXXX	« Juil. 1423	XCIX	9 Janv. 1574
LXXXI	1 Nov. 1434	C	« Mars. 1581
LXXXI	« Nov. 1446	CI	« Juil. 1588
LXXXIII	« Févr. 1455	CII	« Nov. 1594
LXXXIV	« Févr. 1464	CIII	« Nov. 1600
LXXXV	« Janv. 1473	CIV	« Févr. 1606
LXXXVI	« Nov. 1483	CV	9 Mars 1612
LXXXVII	21 Oct. 1493	CVI	« Avril 1618
LXXXVIII	27 Juil. 1504	CVII	13 Avril 1625
LXXXIX	« Août 1511	CVIII	15 Mai 1633
XC	« Nov. 1518	CIX	« Nov. 1645
XCI	18 Jan. 1526	CX	10 Juin 1657
XCII	6 Mai 1532	CXI	1 Mai 1678
XCIII	18 Mars. 1538	CXII	« Sept. 1704
XCIV	10 Mai 1543	CXIII	5 Janv. 1743
XCV	23 Mai 1549	CXIV	« Sept. 1834

OO (Pag. 345.)

Titre des divers ouvrages de Dom Augustin Venereo qui se conservent MSS. dans les Archives de Cava.

(Salle des protocoles, Let. H. n. XI-XII.)

1. DICTIONARIUM ARCHIVII CAVENSIS *sive Index alphabeticus privilegia, aliaque innumera monumenta præclari archivii Cavensis monasterii summatim comprehendens divisus in partes tres.*

L'original de VENEREO, dont il n'existe plus qu'une, très-petite partie, se conservait encore en entier, dans les Archives de Cava, en 1717. Voici comme le décrivait alors D. Marin ALBRITIO: *Dictionarii Scripturarum sistentium in Archivio Sac. Mon. Caven. compositi originaliter a D. Augustino Venerio Alumno dicti sac. Mon. Pars prima in Magna Arca II. n. 1. Pars Secunda n. 2. et Pars Tertia n. 3.* » (Inventarium Arm. III et Arc. Mag. I et II. f. 64 a t.).

Cet original précieux semble avoir disparu des Archives de Cava durant le cours du XVIIIe. S. Heureusement qu'il nous en reste une splendide copie en six vol. in-f. presque entièrement faite, vers 1636-40, par D. Camille MASSARO, de Capoue (v. p. 353) et terminée par Alexandre PAPA, de Modène, en 1717: « Dictionarium Scripturarum sistentium in Archivio Regalis Monasterii Cavensis, in plures Tomos divisum « per perfectum Alphabeticum, extractum ab originali R.^{mi} D.^{ni} D. Augustini *Venereo*

« ab Ad^m Rev. D.^no Camillo *Massaro* a Capua, alumno Monasterii Cavensis, Pulchro « Caractere; et Tomus Primus, in quo continentur Litteræ A. B. C. D, servatur in Mag. « Arc. II. n. IX.; et Tomus Secundus, in quo sunt Litteræ E. F. G. H. servatur in « Mag. Arc. II. n. X.; et Tomus Tertius, in quo sunt Litteræ I. L. M. servatur in Mag. « Arc. II. n. XI. Tomus quartus in quo sunt Litteræ N. O. P. Q. R. S. servatur in Mag. « Mag. Arc. II. n. XII. Tomus quintus, exaratus ab originali, non ab Ad^m Rev. D.^no « Camillo Massaro a Capua, sed ab Alexandro *Papa*, publico scriptore non correpto « (*sic*) *stirpe* Mutinæ, 1717, in quo continentur Litteræ T. V. X. Z. servatur in Mag. « Arc. II. n. XIII., atque Tomus Sextus sub nomine *Alphabetici* (Indicis Dictionarii « Cavensis), compositus ab Ad^m Rev. D.^no Camillo Massaro de IV tantum Dictionarijs « cum additione de Quinto etiam facta ab ipso Alexandro *Papa* publico scriptore secu- « lari Neapolis residente, in anno 1717, in Arc. Mag. II. n. XIV. » (Id. ib.) — *J'observerai, à la gloire de* MASSARO, *que son travail, et comme élégance et comme exactitude, est de beaucoup supérieur à celui de* PAPA. *On peut l'admirer encore dans la* Salle diplomatique *de Cava* (*Arca Indicum*). — *Voici maintenant la* Préface *de ce travail précieux*:

« AD LECTOREM PRAEFATIO. — Habes, Lector, rerum in Magno Cavensis Archivo contentarum *Dictionarium*. Opus illud quidem, si non luce dignum, at saltem ut tenebris prodeat non indignum. Non levis me ad scribendum illud impulit causa; dispersae enim erant ibi multae maximi momenti scripturae, varia Principum diplomata confusa et incognita, in quibus legendis usque adeo erat insudandum, ut *inintelligibiles* vocarentur. Hinc legendis usque adeo Monasterii iura turbata, et quibus antiquis potiebatur Privilegijs videres amissa. Ecce lites; ecce non sine magno dispendio contentiones. Qui bonis inhiabant nostris, insurgunt, diripiunt, spoliantur. Quid ergo? Dormiamus? Minime vero! Enitendum; labori minime parcendum! Diplomata quaeque hinc inde collecta in unum redigo ; scripturas omnes ad unum pertinentes, in fasciculos complico; quae non sine summa propemodum difficultate legi poterant, interpreto ; exscripta exemplaria quibuscumque interpono; rubricis omnia signata numeris consigno; omnia suis aptata locis, propriis coapto sedibus. Si quibus ergo in posterum, ut lites arceat, opus huic Monasterio erit, *Indice* hoc lecto, facillime in Archivum pergens inveniet, et quaecumque eo spectantia habebit. Unum tamen illud te monitum velim, quisquis es, cui Archivi huius Provincia fuerit demandata: si te Domus Dei zelus comedit, ne scripturas inde extractas vagari sinas, sed, cum eius urgebit necessitas, descriptiones per authenticos viros fieri cures. Caeterum scripturas ipsas propriis reponendas locis maxime studeas. Calamistratis aut concinnatis verbis hic uti non est visum mihi ; neque enim Oratorem hic aut concinnum scriptorem ago, neque huc ambitionis, vel novitatis ventus impulit. Idcirco utilitatem juvandi praetuli gratiae placendi; immo passim hic Langobardarum, Normannorumque (Latinasne, an Barbaras dicam?) voces, ex incondito eorum loquendi genere depromptas, invenies; eas in decentiorem vertere formam non placuit, idque eo magis quod in Privilegiis praecipue locum habet jurisperitorum dictum illud : *Verba tantum valent quantum sonant*. Vale, Lector, et conantem pro te opem impendere, qualiscunque sit, favoris tui aura prosequere. »

2. ADDITIONUM *Dictionarii Cavensis Monasterii ab eiusdem Dictionarij Auctore Libri tres, Nonnullis Monasterij juribus, bonisque immobilibus, quae in Dictionario desiderantur adjectis, nec non re-*

rum obscurarum, antiquorumque verborum obsoletorum, nexiliumque litterarum enodationibus, verisque intelligentijs. Insuper vocum Langobardarum, Sarracenorum, Gotharum, Normannarum, Graecarum, Hebraearum, quae sparsim in Opere occurrerunt, interpretationibus (MS. orig., auj. sans. n°; ant. *Arc. Mag.* I. IV.)

D. Marin ALBRITIO, dans son *Inventarium* cité, au f. 64 a t., décrit ainsi cet admirable ouvrage : « *Dictionarii Scripturarum Archivij Caven. Additiones, Auctore Dom. Augustino Venereo a Neapoli, valdè utiles et studiosè factae, originaliter in Magna Arca II. n. IV et Pars secunda et Tertia, n. V.* » — DE BLASI, comme on l' a vu, (p. 344. et 401) transcrivit, avec grand soin, ce MS., vers 1782, ainsi qu' il la noté sur la couverture même de l' original de VENEREO : « *Copiato interamente con ordine alfabetico.* » Cependant ce qu' il dit, à la fin du MS, 83, f. 994, semble faire sonpçonner qu'il ne l'ait point transcrit *entièrement*.

3. LIBRI FAMILIARUM, *sive Commentariorum libri decem et octo — de quampluriam Familiarum Illustrium origine ac dignitate, — in cuius operis calce vera Salernitanorum Principum series diù lucubrata et congesta describitur — Authore D. Augustino de Neapoli Cavensis cœnobij Monacho et alumno Congregationis Cassinensis, Abbati tituli S. Archangeli de Cilento.* (Ex orig. *Arc. ant.* 67. n. 60).

Voici une partie de la préface, et la division de ce beau et grand travail, dont l'importance n' échappera certainement à personne :

LECTORI AUTHOR. — Perscrutanti mihi ac sedula exercitatione ab ineunte ætate pervolventi scripturas universas magni huius Archivj Cavensis Monasterij, antiquitate, numerositate, diversitate perspicuas, dum *Dictionario* lucubrando incumberem, passim occurrerunt, incideruntque in manus egregia documenta virorum illustrium, quæ res magnificè gestas, et generosam illorum prosapiam indicabant: quæ, licet tunc importunæ et præter rem esse viderentur, tamen antequam de manu exciderent, ea semotim reponere placuit et contutari (*sic*), donec in hunc libellum digesta in lucem ferrem.

Cum igitur *de illustribus familijs* sermo sit et operis titulus, iure merito illas ab opere familias eliminari quæ nullo ingenuitate pollent, deinde etiam eas, licet præclaras, quarum in hoc Archivo nullum superest monumentum. Fateor me non omnem nobilitatis præstantiam fore expositurum, sed eam tantum, cuius idem Archivum expressam habet mentionem; etenim imposibile foret, ut in uno, eodemque Archivo quamquam locupletissimo quicquid ad singulas spectat familias inveniretur ; neque in hoc me desiderandum erit, siquidem promissum implevisse censendus sum, dum quæ in hoc extant Archivo prorsus omnia expromenda curavi. Omnia tamen a me dicenda subsequenter scripturarum auctoritas comitabitur; et, ut nihil de mea sententia prolatum videatur, ipsarum scripturarum singulis capitibus inserere studui et cooptari.

Familia, ex communi definitione, est quædam naturæ ac sanguinis cognatio, quæ suum nomen et proprium vocabulum habet, quod vere et proprie *cognomen* dicitur, et tota propagatio et soboles, quæ ex eadem cognatione est, recte denominatur. Enimvero

nomen illud, quod unicuique personæ singulariter attribuitur et quo quæque sunt proprio et certo vocabulo appellandæ, satis non erat ad homines distinguendos, cum plures eodem nuncuparentur vocabulo; hinc necessitas primum cognomen excogitavit, quod et usus postea commodum custodivit et propugnavit . . . . . Igitur de origine familiarum universali causa allata ad homines distinguendos, reliquum est, ut singulares etiam causæ assignentur; (*quæ desumi solent*) a patrio solo, a dominio, a corporis habitudine, a ratione vel insigni aliqua re, ab omine, a stabilitate, ab actione, a peregrinatione, ab ægro partu, a loco partus, a die natali, a mense natali, ab hora partus, a gaudio parentum . . . .

Dividitur opus in libros XVIII; videlicet:

I. De familijs illustribus stirpis Regiæ, cum regibus et principibus aut consanguinitate aut affinitate coniunctis.

II. De familijs illustribus Comitatus diginitate ac titulo præfulgentibus.

III. De familijs illustribus Equestri et Militari nobilitate preditis.

IV. De Episcopis, Archiepiscopis et Cardinalibis.

V. De septem supremis regni magistratibus: Comestabulis, Amiratis, Justitiarijs, Camerarijs, Protonotarijs, Cancellarijs, Senescalcis.

VI. De familijs quæ ad summam Consulatus apicem pervenerunt; de legatis Imperatorum et Regum; deque urbium Prætoribus, Primatibus, Veteranis.

VII. De regum et principum Compalatijs, et collateralibus Consiliarijs.

VIII. De Protonotarijs apostolicæ sedis; de Camerarijs, Pœnitentiarjs, Cubicularijs et Cappellanis Domini Papæ; de Nuntijs apostolicis; de Oratoribus Regum et summorum Pontificum.

IX. De Auditoribus sacri Palatij apostolici, Cardinalium et Principum; de Thesaurarijs, et Scutiferis Domini Papæ et Cardinalium; et de S. R. E. Cancellarijs et Vicecancellarijs.

X. De regijs Thesaurarijs, sive regiam Thesaurariam regentibus, et Marescallis; deque regiæ Doganæ Baronum regni Napolitani Magistris et Præsidentibus.

XI. De regiæ Curiæ Vicariæ Regentibus ac Judicibus, et regiæ Cameræ summariæ Præsidentibus, regiique fisci patronis et de Impressorum Præfectis.

XII. De regiis Consiliarijs et Referendarijs; de regijs Magistris Portulanis ac Magistris Massarijs; deque Regum ad Cardinalium Familiaribus; de Conservatoribus et Credenzerijs regij sigilli.

XIII. De regum Cavallaritijs, Protophysicis, Cappellanis et Confessarijs, de regum, imperatorum, principum et cardinalium Secretarijs et Magistris Cameræ; et de Receptoribus generalibus, deque Militum ductoribus.

XIV. De Cambellanis, Logothetis, Notariis, Scribis ac Notarijs regum et imperatorum; de imperialibus Protonobilissimis et Protospatariis, et de quæstorum Magistris et provinciarum Gubernatoribus.

XV. De regiis Doganeriis a secretis; de Castrorum regiorum proviseribus; de regiis et imperialibus extalleriis; de Statutis morticiorum et excadetiarum Curiæ et de Revocatis regii Demanii; de Justificatoribus regiæ Justitiæ; et de Magistris forestarum regiarum.

XVI. De familiis dominium absolutum vel feudale habentibus civitatum, castrorum, etc.

XVII. De Judicibus ad contractus, olim electis comitibus et urbium nobilioribus.

XVIII. De Armigeris Militiæ Equestris loricatis, vulgo equitibus gravis armatur qui olim nisi nobiles non deligebantur.

Aderunt hic aliquot ex familiis illustribus, forsan extinctis, quæ minime erant prætermittendæ, tum quia plerumque contingit familias extingui in una civitate, provincia vel regione, atque in alia germinare, ob soboles eò se conferentes; tum quia, sobole extincta, nobilitas familiæ jujiter manet ad affinium et Patriæ ornamentum perenne.

Familias denique ordine alphabetico contexere placuit, ne cuiquam præiudicium de præiudicio inferretur.

(Cf. les docum. *Arc. ant.* 67. n. 60, Arc. ant. 110. n. 58. auj. *Salle des Protoc.* H. VII; les cahiers, communément appelés *Zibaldoni di Venereo.* ib.; enfin les MSS. chart. n. 68, 69 et 70).

4. Dictionarium geographicum seu *Populorum exterorum series alphabetica.* 2 vol. in-f° d'environ 350 f. chacun (MS. chart. n. 80-81).

5. De Servitute Italiæ, sive *Serva Italia sub Wandalis, Hunnis, Gothis, Bulgaris, Sarracenis, Graecis, Langobardis, Francis, Germanis, Nortmannis, Svevis, Andegavensibus, Aragonensibus, Durazzensibus, Gallis, Hispanis et Austriacis, cum serie chronologica ipsorum principum.* MS. sans N°. in-f° de 22 pag.

6. Quod diplomata cruce signata sint authentica seu *De signo crucis in firmandis publicis documentis necessaria olim observatione præsignando.* Beau MS. sans N°, in-4° de 70 pag., illustré d'une quantité considérable de précieux *fac-simile.* (*Arm. Ant.* III, T. 53).

Voici la conclusion de cette dissertation :

« Igitur ex his nostris abundè propositis exemplis, satis superque probatum est : 1° Signum crucis fuisse necessarium ad scripturarum omnium firmitatem ; nomen vero signantis non ad firmandam scripturam apponi consuevisse, sed quatenus innotesceret quisnam fuerit ille, qui signavit. — 2° Solo crucis signo, absque nominis subscriptione, authenticari scripturam; dummodo in corpore scripturæ vel aliàs signantis nomen (ut diximus) innotesceret; prout apertè declarant exempla superius exposita . . . . — 3° Huius antiquæ institutionis præstantiam, hodie iuconsideratam apud eos manere, qui in subscribendis crucis signum proprio nomini vel potsponunt vel non modo non præponunt, verum neutiquam admittunt. — 4° et ultimo. Quod merito ac iure temeritatis arguantur ii, qui scripturas antiquas cruce signatas despiciunt, putantes eas idcirco fuisse signatas, quia signantes ipsi nomen suum suis subscribere manibus vel ex infirmitate non valuerint, vel quia ipsam scribendi artem penitus ignoraverint, quod falsum est ex allegatis. »

7. Historia sacri monasterii Cavensis, *in qua eius origo, consecratio et ampliatio universa describitur ex probatissimis autoribus, authenticisque scripturarum monumentis et constanti maiorum traditione ; collecta et conscripta Opera* R. P. D. Alexandri Rodulphi *Neapolitani eiusdem monasterii alumni et abbatis.* MS. 61. in-f° de 190 pag.

ARMELLINI (Bibl. Casin. I. 67) *a déjà donné la* Préface *que* VENEREO *fit, vers 1618, à ce travail interessant. Quant à la division de l'ouvrage, nous la copions ici, comme on la lit, à la p. 161* :

« In primo libro, Lector, ferè transcripsimus quæ digessit URSO (*ou mieux* HUGO) Venusinus; in secundo, indigestas scripturas plurimas; in tertio, quæ vidimus et audivimus, enarramus. Primum collatione, si placet, comproba; secundum, visis hinc inde paginis; de tertio mihi dicenti, vivisque adhuc testibus fidem adhibe. »

Venereo composa encore d'autres ouvrages qui, paraît-il, n'existent plus à Cava; parmi le nombre, nous citerons les suivants:

1° *Inventarium Privilegiorum, auctore D. Augustino Venereo an. 1612* (Ant. Arc. Mag. I. n. 72 — Cf. ALBRITIO, *Invent.* f. 59 a t.).

2° *De Patriarcharum, Archiepiscoporum Episcoporum familiis, deque eorum consanguineis pariter et affinibus* (Ib. n. 73) etc.

OO bis (Pag. 346).

Les Archives de Cava en 1612

(*Note de D. Augustin* VENEREO. — *MS. n° 107, f. 59 a t.*)

« In praesenti tempore (die 5 Iulii 1612), sunt in dicto Archivio (*Cavensi*) quindecim imagines SS. Patrum cum uno Crucifixo et aliquae quatuor figurae in telis pictae : una, in qua videtur effigies alacris et hilaris, est R.mi P. D. Leonis *Matinae*, Alumni Monasterii Cavensis ; alia, in qua effigies R.mi P. D. Severini (*Boccia*) ab Asculo, legitur Alumni huius Monasterii; alia parva effigies, in qua est tantum caput cum caputio, est R.mi D. Victorini *Manso*, Alumni eiusdem Monasterii, et alia quarta, in qua est effigies cum Crucifixo in manu, P. D. Ioannis Benedicti *Zitelli* de Cava, exemplaris vitae. Et non sunt septem sedilia ; attamen est magna Capsa in medio eiusdem Archivij, in qua continentur due Arcae Magnae, cum panno sive tapeto desuper viridi. »

PP. (Pag. 345 et 400)

Liste chronologique des Princes Lombards de Salerne d'après Venereo et De Blasi

Observation. La seconde colonne se rapporte aux princes associés à la Principauté

..jan.	**840**	..déc.	**849**	I.	Siconolfe, frère de *Sicard*, prince de Bénévent.					
..déc.	**849**	..mai	**855**	II.	Sicon . . . . avec	1. *Pierre*, comme régent, . . .	..mar.	852	..oct.	855
						2. *Adémar*, fils de Pierre . . .	..déc.	853	..oct.	855
..oct.	**855**	..déc.	**855**	III.	Pierre . . . . et	*Adémar*, son fils	..oct.	855	..déc.	855
..fév.	**856**	..nov.	**860**	IV.	Ademar					
..août	**861**	..fév.	**880**	V.	Dauferius ou Guaiferius et	*Guaimar I*, son fils	..jan.	877	..fév.	880
..août	**880**	..août	**900**	VI.	Guaimar I. . . . . et	*Guaimar II*, son fils.	..jan.	893	..août	899
..août	**900**	..mar.	**943**	VII.	Guaimar II. . . . . et	*Gisulfe I*, son fils	..mai	933	..mars	943
..mar.	**943**	..avr.	**973**	VIII.	Gisulfe I seul					
..sept.	**973**	..jan.	**974**	IX.	Landulfe de Bénévent . et	*Landulfe*, son fils	..jan.	974	..janv.	974
..juin	**974**	..nov	**977**	—	Gisulfe II (de nouveau) et	1. *Gemma*, sa femme	..juin.	974	..nov.	977
						2. *Paldolfe*, de Capoue, fils adopt.	..oct.	974	..nov.	977
..déc.	**977**	..sept.	**981**	X.	Paldolfe de Capoue . . et	1. *Paldolfe* Tête de fer, son père	. juil.	978	..mars	981
						2. *Jean de Lambert*, ...	..mars	981	..sept.	981
..avr.	**982**	..oct.	**983**	XI.	Manson, duc d'Amalfi. . et	*Jean I*, son fils.	..avr.	982	..oct.	983
..nov.	**983**	..sept.	**999**	XII.	Jean II de Lambert. . avec	1. *Gui*, son fils, ...	..nov.	983	..juil.	888
						2. *Guaimar III*, autre fils . . .	..mars	989	..sept.	999
..oct.	**999**	..avr.	**1027**	XIII.	Guaimar III. . . . . . . et	1. *Jean III*, son fils	..oct.	1015	..sept.	1018
						2. *Guaimar IV*, autre fils . . .	..sept.	1018	..mars	1027
..avr.	**1027**	..juin	**1052**	XIV.	Guaimar IV . . . . et	1. *Gaitelgrime*, sa mère	..avr.	1027	..juil.	1027
						2. *Jean IV*, son fils.	..sept.	1037	..nov.	1038
						3. *Gisulfe II*, autre fils.	..avr.	1042	..juin.	1052
..juin	**1052**	..mai	**1077**	XV.	Gisulfe II, beau frère de *Robert Guiscard*, qui le dépouilla de sa principauté.					

Consultez, sur cette matière: Venereo, *Vera Salernitan. principum series*, etc. MS. in-4, passim, surt. f. 13; De Blasi, *Series princ. qui Langobard. aetate Salerni imperarunt*, passim, surt. p. 126-128, et *Lettere famil.* p. 40-44; Morcaldi, *Cod. dipl. Cav.* I. *Tabula chron. Blas.* surt. p. iii-iv. etc.

QQ (Pag. 442).

Liste des Manuscrits de l'Abbaye de Cava

Dans cette *Liste*, nous indiquons d'abord le N° moderne de chaque MS. et son N° ancien, quand il existe; s'il n'existe pas ou est inconnu, une ligne — le remplace. Les MSS. provenant de la Chartreuse de *La Padula* sont désignés par la lettre **P**., suivie généralement du N° que le MS. portait à *La Padula*. Viennent ensuite: le nom de l'auteur, le titre des matières, la date du MS., le genre d'écriture (**R**. signifie Romaine, **G**., Gothique, **Sg**., Semi-Gothique, **C**., Cursive, courante, ou moderne), enfin le format, quelquefois le nombre des feuillets ou des pages, et souvent, entre parenthèse, la page où déjà on a parlé du MS. Dans ce dernier cas, le MS. a été consulté au profit de l'*Essai*.

§. I. Manuscrits en parchemin ou *Codices Membranacei*

(*Bibliothèque de l'Abbaye. Armoire des MSS.*)

1. XIV. Biblia sacra. VIII. (v. p. 21).
2. IV. S. Isidori Hispalensis *Liber etymologiarum*. IX. L. f..de 252 f.
3. III. Ven. Beda *De temporibus*. X. L. f. (p. 26 et surt. 419).
4. II. *Codex legum langobardorum*. X. L. 4. (p. 163 et s.)
5. V. *Lectiones, hymni et officia sanctorum*, XI. L. 4. (p. 302).
6. LXIII. S. Gregorii Magni *Cura pastoralis*. XI. L. 4.
7. VII. S. Gregorii Magni et S. Hieronymi *Expositio in S. Scripturam*, IX-XIII. L. 4. de 168. f.
8-10. – S. Gregorii Magni *Commentariorum in Job* pars I, II et IV. XII. L. 3 gros vol. in-f.
11. XII S. Gregorii Magni *Explicatio S. Scripturae*. XII. L. f.
12. IX. S. Ambrosii *Expositio super Evangelia*. XII. L. f.
13. XIII. Petri Lombardi *Liber III et IV sententiarum*. XII. L. f.
14. P. *Vocabularium* sive *Glossarium latinum*. XII. L. 4.
15. — *In psalmos David commentarium*. XII. L. 4.
16. VI. Magistri Petri S. R. E. Card. *Alphabetum cum explicatione cujuscumque dictionis*. XIII. L. f. à deux col. (p. 181-182).
17. — S. Isidori *Sententiarum liber* et Petri Lombardi *liber* IV. XIII. L. f.
18. VIII. Benedicti Barensis *De septem sigillis*. XIII. L. 4 (p. 148 et s.).
19. LXII. *Evangelium, Apocalypsis et Regula S. P. Benedicti*. XIII. L. 4 (p. 181).
20. XI. S. Clementis *Historia* et Magistri Zachariae *Concordia Evangelistarum*. XIII. L. f. à deux col.
21. — Mag. Petri Lombardi *Sententiarum pars II*. XIII. L. f. max.

22. — Mag. Petri Lombardi *Expositio in psalmos*. XIII. L. et G. f. m.
23. LXIV. Mag. Petri Lombardi *Expositio in Epistolas D. Pauli*. XIII. L. et G. f. m.
24. I. (Hugonis) Venusini abbatis *Vita SS. Patrum Cavensium*. XIII. L. f. (p. 180).
25. XV. Vincentii Bellovacensis *Speculum historiale*. XIV. G. f. (p. 192).
26. XVI. Hugonis Floriacensis *Chronicon et alia*. XIV. G. f. m. (p. 192).
27-28.— *Breviarium monasticum*. XIV. Sg. 4. Deux gros vol.
29. — *Liber contemplationum ex operibus S. Gregorii papae*. XIV. G. 4.
30. P. 49. *Codex S. Laurentii de Padula*, alias *Legendae sanctorum*. XIV. G. 4.
31. — Aristotelis *Liber physicorum et alia*. XIV. G. 4.
32. — *Sermones spirituales*. XIV. L. grand in 4. à deux col.
33. XVII. *Biblia sacra valde pulchra*. XIV. G. f. m. (p. 191).
34. P. 34. *Prophetae minores cum commentariis*. XIV. G. 4.
35. XVIIII. *Liber psalmorum cum commentariis*. XIV. G. f.
36. — M. T. Ciceronis *Epistolarium*. XV. R. 8. (p. 241).
87. X. Ambrosii monachi Florentini *In sermones S. Ephrem è greco in latinum versos cum praefatione ad Cosmam de Medicis*. XV. R. 4.
38. — *Breviarium monasticum*. XV. G. 16.
39. — Q. Curtii *Vita Alexandri Magni*. XV. G. 8, à deux col. (acquis par De Pace à Pérouse, en 1719, pour 2 *baiocchi* et demi).
40. — *Liber choralis sign. C*. XVI. G. f. max. (p. 302).
41. — *Liber choralis sign. K*. XVI. G. f. m. (p. 302-305).
42. — *Quietantia et absolutio rationum dati et accepti Antonelli de Petruciis*, etc. XV. R. f. (p. 240).
43. P. 60. *Breviarium Carthusianum*. XV. G. 4. de 472 f.
44. P. 30. *Martyrologium Carthusianum et Epistolae B. Pauli*. XV. G. 4.
45. — *Officium B. Mariae Virginis*. XV. G. 16. (p. 241 et 432).
46. — Ludovicus Barbo Venetus, abbas coenobii Patavini, postea episc. Tarvisiensis, *De Initio Congregationis S. Justinae*. XVI. R. 4. (p. 244).
47. — *Officium B. Mariae Virginis*, XV. G. 8. (p. 432).
48. — Barthol. de S. Concordio Pisani *Dictionarium Canonicum*. XV. G. 4. (p. 240).
49. P. *Sermones morales variorum*. XV. G. 4. à deux col., de 190 f.
50. P. 63. *Sermones morales*. XV-XVI. G. 4. à deux col., de 180 f.
51. P. *Biblia sacra*. XV-XVI. G. 4.
52. — *Officium monasticum*. XVI. G. 4.
53. — Jacobi Bonaventurae *Tractatus monasticus*, an. 1471. G. petit in-12. (Ex abbatia S. Mariae Florentiae).
54. — *Rituale Casinense*, an. 1429. G. in-32, de 89 f.

55. — S. Caesaris Arelatensis Episcopi *Homiliae*.XV. G. in-12. (p.240).
56. — Karoli Sforzati episcopi *Pastorale*, an. 1446. G. 4.
57. — *Regole della Congregazione di S. Michele*, etc. 1465. R.(p. 240.)
58. P. S. Augustini *De correctione, de gratia et de doctrina christiana*. XVI. G. 4.
59. — *Diurnum monasticum*. XVI. G. petit-in-12.
60. — B. Bernardi Claravallensis abbatis ad Eugenium *De consideratione*. XVI. R. petit in-16.
61-76.— *Libri chorales* numero sexdecim, in-f. max. (p. 302.)

NOTA Dans la *Salle diplomatique* on conserve, en outre, quelques MSS. en parchemin, que nous indiquerons ici sans répéter le N.°particulier qu'ils portent:

Regestrum Dni Balsami abb. an. 1222-25 (p. 147).
Liber reddituum et ecclesiarum Cavae Dni Thomae abb. 1261-62 (p. 162).
Inventarium abb. Maynerii, an. 1341-59 (p. 209).
Transumptorum Sac. Mon. Cav. libri decem. an. 1503 et s. (p. 299).
Inventarium seu quinternus terrarum nostri monasterii S. Benedicti de Salerno antiquitus, du XIII-XIVe S., de 13 f. in-4 (n. 19).
Index monasteriorum et beneficiorum Cong. Casin. pro quibus solvuntur quindennia (ant. arc. 116. n. 330), R. in-32.

§. II. MSS. en papier ou *Codices Chartacei*.

(*Sale des Protocoles, Division H. I-XII*)

1. *Psalterium chorale*. XV. G. f.
2. *Antiphonarium chorale*. XV. G. f.
3. *Officium B. Mariae Virg. dolorosae*. XV. G. 4.
4. Cavalca, *Esposizione del Credo*. XV. Sg. 4. minié, 200 f. env.
5. Theophili Folenghi Mantuani *Pugna Sanctorum et alia poemata*. XVII. R. 16. de 145. f.
6. Sincero Valdesio (Severin Boccia) *Grammatica Italiana*. XVII. C. 4, de 200 f. env. (p. 369).
8. (Rodulphi) *Historia S. Monast. Cavensis, cum figuris*, XVI. f. de 80 f.
8. Pietro Giannone, *Professione di fede*. XVIII. C. 4. (acq. par *De Pace*).
9. *Giornale che riguarda la ribellione di Messina*. XVII. C. 4. de 480 p.
10. Teophilo Folengo detto il Merlino poeta Mantuano, *Palermitana, Agiomachia*, etc. XVIII. C. 4. de 540 f. (cf. p, 381)
11. *De potentia obedientiali* an. 1693, C. 4. de 100 p. env.
12. *Vita S. Honorati* —Matteo Tafuri, matematico e medico, *Pronostici della famiglia di Lavello*. XVII. C. 4. de 230 f. env.
13. D. Gregorii de Salerno *Silva diversorum et Sanctorum et Antiquorum Philosophorum*. XVI. C. 4. de 483 f.

14. *Index rerum notabilium quae continentur in Vita et Revelationibus S. Gertrudis Virg. et Abb. O. S. B.* XVIII. C. 4. de 60 f. env.
15. *De reformatione ordinis benedictini*—Petri Coelestis *Passio S. Febroniae virg. de greco in latinum translata jussu Athanasii junioris*. XVIII. C. de 150 f. env.
16. Ottavio Falces, *Supplica alla Maestà del Re*. XVIII. C. 4.
17-19. Joannis Zahn Carolopolitani *De Telescopio*, magnifique travail physico-mathématique, 3 gros vol. in-4. XVII. C. (p.385).
20-24. (Severino Boccia) *Vocabolario italiano*. XVII. C. 5 vol. in-4 (p. 369).
25. *Giornale del duca d'Ossuna*, an. 1616-20 (copie de Fran. *Lazzero*), XVII. C. f. de 250 f. env. (p. 385).
26. *Processo di Antonello Petrucci*, an. 1467. C. 4. (p. 240).
27. Giuliano Passaro, *Cronaca d'Italia dal* 1495 *al* 1515. XVI. C. f. de 248. Le commencement marque (p. 385).
28. D. Lionetto Crocecalle, *Gli abati di S. Giustina di Padova*. XVII.C, beau et précieux MS. in-f. (p. 385).
29. *Matricula* (*maior*) *monachorum Congregationis Cassinensis*, alias *Monast. Cavensis*. XVIII. beau MS. in-f. de 440 f. avec les armoiries des monastères, *ad usum De Pace* (p. 383).
30. D. Alphonsi de Salzedo, Mon. Cas., *Matricula omnium Monachorum Cong. Cas.* an. 1736. C. 4. avec les armoiries des monastères.
31. *Collectio decretorum Congregationis Cassinensis*. XVI-XVII. C. 4.
32. *Lusitania vindicata*. XVIII. C. f. de 250 f.
33. Franç. di Andrea *Avvertimenti dopo il contaggio del* 1661. C. 4. de 168 f.
34. (D. Honorat de Totu) *Historia Mon. S. Laurentii de Aversa*, (p. 354).
35. Rodulphi *Chronicon Cavense* seu *Historicus sermo*, etc. cum figuris ab auctore descriptis (p. 338).
36. Rodulphi *Series abbatum Cav.* (autre autographe de l'Auteur) f. 80. f.
37. *Copia Vitarum SS. IV. Patrum Cavensium*. XVIII. C. 4. (p. 376).
38-43. D. Severini Boccia *Elogia SS. Monachorum pro quolibet mense*, original. Anc. *Arc. Mag. I.* xxxiv-xxxix.(p. 369).
44-45. (D. Honorat de Totu) *Silva praedicabilis*. XVII. C. 4. (p. 354).
46. *Vita Ven. D. Garciae Cisneros* et *Exercitia spiritualia*, an. 1510. C. 32. de 439 pag., authentiqué en 1651 par l'ab. *Boccia*.
47. Joan. Trithemii *Homiliae* 30 *et Sermones* 20. C. 32, de 402 p., écrit en 1634, par D. Ange *Cortese*, relig. de Cava.
48. Marini, *Poesie varie* (original). XVII. C. petit in-4. de 80 f. env.
49. D. Phil. M. De Pace, *Sui diplomi dell' Archivio Cavense*, an. 1705. C. 4. de 100 f. env., par moi confus à tort avec le n. 73 (v. p. 381, n. 5).
50-53. Bartholomaei Beverei *Annales Lucensis urbis*, XVII. C. cinq vol. in-8, chacun de 350 p. env. (p. 385).
54. W. Theophani de Inglostad *Anatomia Solipsorum*. XVII. C. 4 de 300 f.
55. Ridolfi, *Poesie sacre*, (original), XVI-XVII. C. 4. (p. 340).

56. Nicolai Caravita Neapolit. *Nullum jus Romani Pontificis super Regnum Neapolitanum*. XVIII. C. 4. de 234 p. (aeq. par *De Pace*).
57. *Exercitia spiritualia*. XVI. C. 16. de 154 f. (anc. *Lirinensis*, n. 304).
58. *Meditazioni Spirituali*. XVI. C. 32. de 150 f. env.
59. Boccia, *Praelectiones in Genesim*. XVII. C. 4. de 400 f. env. (p. 369).
60. Jac. Sirmonti S. J. *Historia paenitentiae publicae*, an. 1651. C. 12.
61. Rodulphi *Hist. S. Mon. Cavensis*. XVII. C. copie de *Venereo* (p. 345).
62 63. Rodulphi *Hist. S. Mon. Cavensis*. an. 1611. 2 vol. originaux, f. (p.339).
64. *Le Vite dei quattro primi abati Cavensi tradotte in volgare*. XV. Sg. 4. de 98 f.
65. (Ridolfi) *Vite dei Santi Padri Cavensi con i gesti degli otto Beati Abbati e la Storia della dedicazione della Chiesa Cavense*. (p. 28 et 340).
66. (Ursini) *Compendium historiae mon. Cavensis*, an. 1706 (p. 376).
67. (De Blasi) *Indici miscellanei*, an. 1782-84. (p. 401).
68-70. (Venerei) *Familiarum commentarium* (original). 3 vol. in-f. (p. 345, CVIII, etc.)
71. (De Pace) *Matricula Monachorum Casinens*. an 1717. C. 4 de 300 f.
72. De Blasi *Abbatum Cavensium Epistolae*, etc. (p. 400).
73. De Blasi, *Collectanea ex Cavensi Tabulario decerpta*, XVIII. (p. 400).
74. Rodulphi *Hist. S. Mon. Cav.* (copie *De Pace*?). XVIII. C. f. (cf. p. 381).
75 *Vitae SS. Patrum Cavensium* (copie) XVII. C. 4. de 40. f.
76-78. Rodulphi *Hist. S. Mon. Cav.* trois vol. originaux, in-4 et in-f. (p. 339).
79. *Regestrum commune I Cavens. Abbatum* (original) 1498-1527. f. de 60 f.
80-81. Venerei *Dictionarium Geographicum*. XVII. C. f. 2 vol. (p. 345).
82-83. Venerei *Additiones ad Tabularii Cavensis Dictionarium* (copie de *De Blasi*), 1782, C. f. 2 vol. (p. 344 et 401).
84. Petri Trosillo de Valentia *Libellus regiae successionis Regnorum Siciliae, Hierusalem et aliorum, et alia*. XVII. C. 4. env. 150 f.
85. Antonio Castaldo Napolitano, *Istoria dei rumori ed altre cose occorse nei suoi tempi e precipuamente dal tempo del governo de D. Pietro de Toledo vice-re de Napoli insino alla ribellione del Principe di Salerno, in 4 libri*. C. 4.
86. De Pace, *Observationes historicae chronologicae in principum et pontificum diplomata Mon. SS. Trinitatis Cavae ad an. usque MC*. XVIII. C. (p. 380).
87. *Diurnale del Regno di Napoli del duca di Monteleone*. XV. C. f. de 85 f. (p. 385).
88. *Copia Historiarum Heremperti ex prosapia Principum Langobardorum*. XVI. C. f.
89. *Conti della nave del Mon. Cavense* « in arabo non ancora interpetrato » (p. 278).
90-103. *Matricules Cassiniennes*, XV-XVIII. Ecritures et formats divers (citées *passim*).

Membranarum graecarum apographa manu Paschalis BAFFI, in-f. de 200 pag env. (p. 403).

Membranarum graecarum latina interpretatio (*a.P.* MORRA et *Pasch.* BAFFI), in-f. de 170 pag. env. (p. 403).

Index chronologicus diplomatum Cavensium ab an. 840 *ad an.* 1767 *existententium in Arca Magna exaratus an.* 1836. in-f. max. (auctore D'AQUINO).

Index chronologicus membranarum archivi Cavensis ab an. 792 *ad an.* 1854, sept. vol. in-f. max. (cf. p. CV. et s.).

Tomus	I	incipit a n.	1.	et ab an.	792
»	II	»	1052	»	1054
»	III	»	3384	»	1155
»	IV	»	4440	»	1182
»	V	»	6602	»	1270
»	VI	»	8761	»	1361
»	VII	»	10928 ad 13353	»	1536 ad an. 1834.

Ce grand et bel *Index* fut transcrit en entier, avec beaucoup de soin et d' élégance, de 1835 à 1840, par le vénérable chanoine François GALLUCCI, actuellement (1876) chancelier de la Curie diocésaine de la S.Trinité de Cava.

OBSERVATION. Très-prochainement, par les soins du Rév.^{me} abbé *Morcaldi*, presque tous ces MSS. seront réunis dans une petite salle, contiguë à celle de la *Bibliothèque*, qui, pour cela, prendra le nom de *Salle des manuscrits*.

§. III. MSS. de l' Abbaye de Cava aujourd' hui *perdus*.

1. *De Imitatione Christi* (p. 195 et s.).
2. S. Augustini *De Trinitate* (p. 203).
3. *Biblia sacra « quae fuit quondam fratris Raynaldi »* (Ibid).
4. Anastasii bibliothecarii *Vitae Romanorum Pontificum a B. Petro ad Nicolaum I* (p. 300).
5. S. Gregorii Magni *Commentarium* (Ex litt. *Yvonis Carnutensis*).
6. *De hac convalle lacrymarum et diuturnitate presentis incolatus.* Litteris Longobardis. Ant. *Arc. Mag.* I. n. 71 (Ex MS. Chart. 107. f. 62 a t.).
7. D. Severini Boccia, *Prosodia.* Ant. Arc. Mag. I. n. 53 (ib. f. 60 a t.).
8. « *Chronologia novem seculorum*, desumpta ex scripturis et privilegiis Pontificum, Regum, Imperatorum, Principum, Comitum Ducum, Cardinalium, Episcoporum, Archiepiscoporum, servatis in praeclari Archivo Monasterii Cavensis, et praecipue ex Armario Primo, Secundo et Tertio, et facta a P. D. MARINO ALBRITIO a Neapoli, Monacho professo dicti Monasterii Cavae, adjuvante et simul laborante Patre D. PHILIPPO M. DE PACE a Neapoli, professo eiusdem Mon. in Anno 1700; et sunt novem quinterni, et primus incipit Anno Domini 800, et finit 1062. Quae chronologia non est perfecta, ex eo quia scripturae, quae sunt in supradictis Armariis non sunt Chrono-

logicae Annorum. Servatur autem originaliter in Magna Arca II, n. LVI. » (Ib. f. 64 a t.)

C'est également dans cette catégorie qu'il faut ranger, je pense, les MSS. autrefois possédés par les monastères sujets à Cava et qui malheureusement, à part une ou deux exceptions, n'existent plus. Ces MSS. étaient assez nombreux pour l'époque. Ainsi, d'après le *Regestrum ab. Thomae*, en l'an 1261,

le prieuré de *S. Barbara de Novi*	possédait	*au*	*moins*	7	MSS.	(f. 11 a t);
celui de *S. Barbara de Capaccio*	»	»		16	»	(f. 12);
celui de *S. Marine de Grasso*	»	»		7	»	(f. 18 a t.);
celui de *S. . . . . . de Camella*	»	»		44	»	(ib.);
celui de *S. Nicolas de Fasanella*	»	»		8	»	(f. 19);
celui de *S. Pierre de Polla*	»	»		4	»	(ib.);
celui de *S. Ange de Casalrutto*	»	»		30	»	(f. 23);
celui de *S. Trinité de Capoue*	»	»		6	»	(f. 27);

Et parmi ces MSS., qui traitaient généralement de matières ecclésiastiques, il s'en trouvait plusieurs d'un grand intérêt, comme, par exemple, le *Code des lois lombardes* (v. p. 164). L'abbaye de Cava, comme on le pense bien, ne devait point, à cet égard, rester au-dessous des monastères de sa dépendance. De Blasi, dans ses *Miscellanées* (f. 122), cite un *Inventaire de livres de l'an* 1338: « *Librorum inventarium an.* 1338. *Extat Arc.* (ant.) 85. *n.* 63. » Malgré bien des recherches, il m'a été impossible de retrouver ce document précieux et qui nous eut donné une idée exacte de la *Bibliothèque de Cava au commencement du XIVe S.* Puisse du moins quelqu'autre amateur de l'antiquité être plus heureux!...

§. *IV. Archivistes de l'Abbaye de Cava.*

En terminant cet article, je pense qu'il est intéressant encore de compléter, autant que faire se peut, la liste des *Armarii* et *Vestararii* auxquels était autrefois confié le soin des Archives et de la Bibliothèque de l'Abbaye (v. p. 258), et qui, au temps de la *Congrégation Cassinienne*, furent remplacés par les *Archivistes*.

Principaux Archivistes de l'Abbaye de Cava:

D. Victorin *Manso* (vers 1570-76), D. Alexandre *Ridolfi* (vers 1578-95), D. Augustin *Venereo* (1600-1638), D. Camille *Massaro* (1638-1653.), D. Eutychius *De Luca* (..1670-82) D. Horace *Pisano* (1682-1703), D. Pierre *Ursino* ou *Orsini* (1703-17..) D. Maxime *Albritio* (..1720-50..) D. Emmanuel *Caputo?* (..1772-77). D. Sauveur-Marie *De Blasi* (1778-87). D. Charles *Mazzacane?* (..1790..), D. Louis *Marincola* (1807-1826). D. Ignace *Rossi* (1827-31), D. Raphaël *d'Aquino* (1831-40), D. Benoît *Cavaselice* (1840-43), D. Guillaume *De Cornè* (1843-59), D. Bernard *Gaetani d'Aragona* (1860-66), D. Michel *Morcaldi* (1866-76..)

QQ bis (Pag. 113, 267, etc.)

Récit dramatique de la destruction du château de S. Pierre de *Paterno*, près d'Avellino.

(VENEREO, *Dict. Arch. Cav. I. 80*)

« Castrum istud S. Petri de *Paterno*, cujus hodie vestigia quaedam ac vasta lapidum congeries, praeter ecclesias praedictas (*S. Petri*, *S. Andreae*, etc.), vix apparent, ita ut nullius prorsus incolatum admittat, iam olim civili bello concrematum fuisse dicitur. Duo namque fuêre castella reciproca invicem familiaritate ac vicinitate conjuncta: quorum alterum istud fuit quod jure emphyteutico a sacro Cavensi Monasterio acceptum possidebat mulier vidua nobilis, cognomento *De Pignatellis*, alterum vero vir quidam aeque nobilis, *Alibertus* nomine, Normannus genere; pari ambo aetate, divitiis ac potentia praepollentes. *Alibertus* igitur mulieris specie, generisque nobilitate, ac supellectilis elegantia, morumque honestate adductus, coepit illius conjugium nimis ardenter appetere; unde amicorum communium colloquio primum, deinde virorum potentium interventu, de conjugio jam saepius interpellavit. Illa autem è contrario matrimonium detrectante, in proposito durissima perstitit. Amor interea in odium commutatur, gravesque inde inimicitiae exortae in publicum prodiêre, eòque tandem miseros perturbati diù animi feritas perduxit, ut de cremando inimici castello uterque deliberaret. Dum vero hic cum magno armatorum manu ad mulieris castellum pergit, illa similiter cum suis, sub eadem fere noctis hora, non autem eadem via, ad *Aliberti* castellum properat; sicque factum est, ut utraque castella uno, eodemque momento corruerint, coesisque et concrematis habitatoribus, solo aequata remanserint. Sed quid? Dum alter alterius castro comburendo incomberet, quid de castello suo tum fieret ignorabat, quousque utrique domum reversi quid sibi interim actum fuerit cognoverunt. Haec finitimorum locorum incolae de ferali castrorum excidio usque in hodiernum commemorant. »

L'abbé VENEREO *raconte ensuite un voyage qu'il fit à* Paterno, *en* 1620, *et rapporte que certaines gens bouleversèrent alors le sol de l'église de S. Pierre, afin d'y trouver un grand trésor qui, disait-on, y était caché. Ces gens, au lieu du trésor, découvrirent une inscription romaine, qu'ils détruisirent peu après. Voici cette inscription, d'après* VENEREO:

HERCULI QUINTIANO
SIGNUM MARMOREUM CUM BASE
POSUIT
Q. F. ROFINIANUS EQUES ROMANUS
DEO SANCTISSIMO.

QQ ter (Pag. 1, 10, 179, 282, 361, 434).

Observations sur les lithographies intercalées dans le texte de cet *Essai.*

Avant de transcrire la *Liste des abbés et celle des religieux de Cava*, je crois devoir dire quelques mots sur les lithographies insérées dans cet *Essai*. Ces lithographies, au nombre de six, devaient d' abord être exécutées en couleur, par les soins du *R. P. Dom Odérise Piscicelli-Taeggi,* l'éminent directeur de la *Lithographie artistique du Mont-Cassin*. Mais, par suite des honneurs,— bien mérités du reste,— accordés au moine artiste, il a fallu s' adresser ailleurs, et c' est la maison *Richter et Cie*, de Naples, qui a bien voulu se charger de ces illustrations.

La table I, p. 1, est une réduction « mécanico-lithographique » de la belle vue qu' un jeune et vaillant artiste, M. *Sandreuter*, exécuta, en 1873, pour le 1er volume du *Codex diplomaticus Cavensis.*

La table II, p. 10, contient cinq sceaux appartenant à l' antique *Congrégation de Cava*, tous reproduits, pour la première fois, d' après les originaux qui se conservent dans les Archives de l' Abbaye. Voici la description que Venereo, vers 1620, faisait de ces sceaux (*Add. Blas.* 738 et s.):

1. « *Sigillum ab. Balsami*, anni 1226, erat ex cera crocea, forma rotunda, « cum impressa effigie Salvatoris, cui ab uno latere est A et alio ω; ad « circumferentiam vero hæc epigraphe habetur : ✝ SANCTA TRINITAS. » (v. arc. des sceaux, n. 16).

2. « *Aliud parvum* (*sigillum*) forma (pene) rotunda cum litteris: ✝ SIGIL·LUM S(e)CR(etum) A(bbatis) CAVENSIS » (v. doc. du 18 déc. 1299. Arc. LXI. n. 49).

3. « *Sigillum ab. Raynaldi* aliud, magnum et ovatum, ex cera viridi, sui « ipsius in eum impressa effigie stantis sacerdotalibus vestibus induti, seu « alba et planeta, capite mitra obtecto, dextera baculum pastoralem te« nente, his litteris in peripheria insculptis : ✝ S(igillum) FRATRIS·RAY« NALDI·ABBATIS·CAVENSIS. » (Ibid.)

4. « *Sigillum antiquum Cavensis monasterii*, ex cera crocei coloris, forma « orbiculari, in cujus medio est effigies S. P. N. Benedicti, capite cooperto, « ac librum sinistra manu, baculum vero pastoralem dextera gerens, cujus « extremitas circuli hisce litteris circumdatur: ✝ SIGILLVM CONVENTVS « CAVENSIS. » *Ces trois sceaux se trouvent attachés au même parchemin*, (loc. cit.). *Suivant* Venereo, *on conservait à Cava d'autres sceaux semblables des années* 1261, 1263, *etc., que nous n' avons point su retrouver.*

5. « *Sigillum Pontificale*, forma ovata, ex cera crocea extrinsecus, intus « vero in plana superficie nigri coloris, in qua impressa est effigies SS. Tri-

« nitatis, videlicet Deus Pater intra pectoris, brachiorumque complexum « gestans Dominum Filium, cruci affixum, crucis óra manibus sustentans; « infra vero, sub sigilli centrum, adest imago Virginis Mariæ, ad dextram « habens effigiem S. P. N. Benedicti et ad sinistram effigiem S. Scholasti- « cæ; in infima vero sigilli parte, imago Abbatis Cavensis genuflexi, pasto- « ralem baculum in manu gestantis, et hinc inde supra ipsum stemmata « generis sui et sacri Cavensis Monasterii impressa conspiciuntur. Eo ute- « bantur Abbates ante et post erectionem episcopalis ordinis Monasterii « Cavensis, ac etiam post renunciationem Commendæ et unionem cum « Congregatione Cassinensi. Hoc utebatur Abbas Maynerius, additis verbis: « S(igillum) FRATRIS·MAYNER*ii·dei·et*· A(posto)LICE·S(edis)·GRA(tia). AB- « BAS CAVEN(sis). » (V. le doc. du 5 mars 1343, Arc. LXXI. n. 56 et divers autres sceaux presque semblables des années 1365, 1367, 1384, 1500, 1514, 1532, 1568, 1588, 1606. Archives de Cava, *passim*.).

La table III, p. 179, est la reproduction exacte du remarquable tableau de M. Guerra dont il a été question déjà (p. 180, note).

La table IV, p. 282, contient les *sceaux et armoiries de l'Abbaye de Cava au temps de la Congrégation Cassinienne*. Le n. 1 est emprunté à la *Matricule* MS. n. 29, f. 4 a t. Le n. 2 peut se voir en plusieurs endroits des élégantes boiseries du commencement du XVI.e S. qui décorent la Salle du Chapitre. Le n. 3 est tiré d'un document authentiqué par Venereo, le 24 avril 1612 (arc. ant. 19. n. 57). Le n. 4 est tel qu'on le voit sur la couverture des divers volumes du *Dictionnaire* de Venereo et dans le MS. Memb. n. 37, f. 36. Enfin le n. 5 est reproduit en cent endroits divers de l'Abbaye et sur presque tous les documents qui émanent de la Chancellerie Abbatiale.

La table V, p. 361, est le *fac-simile* exact d'une aquarelle du célèbre Autoriello, qui vécut longtemps à l'abbaye de Cava, comme professeur de dessin.

La table VI, p. 434, est d'un autre artiste, aussi remarquable par sa cordialité que par ses talents, M. Fidèle Contursi, de Cava, le successeur d'Autoriello, en qualité de professeur de dessin.

Enfin toutes ces lithographies ont été soigneusement exécutées par M. V. Loria, l'un des meilleurs dessinateurs de la maison *Richter et Cie* .

RR (Pag. 444)

Liste chronologique des abbés de la Sainte-Trinité de Cava

§ I. — *Abbés de la Congrégation de Cava.*

Commencement du gouvernement	Fin du gouvernement	NOMS, PRÉNOMS, PATRIE, etc.
— — 1011	12 Avr. 1050	S. ALFÈRE *Pappacarbon,* de Salerne.
12 Avr. 1050	12 Juil. 1079	S. Léon Ier. . . . . . de Lucques.
12 Juil. 1079	4 Mars 1122	S. Pierre Ier *Pappacarbon,* de Salerne.
4 Mars 1122	17 Fév. 1124	S. Constable *Gentilcore,* de Lucanie.
4 Mars 1124	16 Nov. 1141	B. Siméon.
16 Nov. 1141	6 Juin 1146	B. Falques ou Falcon.
9 Juil. 1146	15 Déc. 1170	B. Marin.
31 Janv. 1171	10 Janv. 1194	B. Benincasa, de Cava dei Tirreni.
. . Janv. 1194	. . Oct. 1194	D. Roger, *intrus (?).*
. . Janv. 1195	13 Mars 1208	B. Pierre II.
13 Mars 1208	24 Nov. 1232	B. Balsamus.
13 Déc. 1232	18 Août 1255	B. Léonard.
18 Août 1255	24 Mars 1264	D. Thomas.
. . Avr. 1264	1er Juil. 1266	D. Jacques *d'Affranoi* (MS. CÉL. GUARIGLIA, f. 154).
. . Juil. 1266	23 Janv. 1268	D. Américus ou Amicus.
25 Janv. 1268	19 Août 1295	B. Léon II.
25 Août 1295	10 Sept. 1300	D. Raynald.
10 Janv. 1301	20 Oct. 1311	D. Robert.
. . Nov. 1311	. . Nov. 1316	D. Bern. *de Starreriis,* abbé élu (*Reg. Rob. regis,* C. 91).
. . Déc. 1316	. . Déc. 1331	D. Philippe *de Laya* ou *de Haya.*
. . Janv. 1332	. . Sept. 1340	D. Guttard, Guiczard, ou Richard.
2 Oct. 1340	. . Sept. 1366	D. Maynérius.
. . Sept. 1366	. . Janv. 1374	D. Golférius.
. . Févr. 1374	 1383	D. Antoine.
. 1383	7 Août 1394	D. Ligorius *de Maiorinis,* de Naples
7 Août 1394	20 Oct. 1407	Mgr François *de Aiello,* de Salerne.
30 Déc. 1407	. . Oct. 1419	Mgr François *Mormilis,* de Naples.
13 Nov. 1419	21 Mai 1426	Mgr Sagax *de'Conti,* de Rome.
1er Juil. 1426	4 Sept. 1444	Card. Angelot *Fusco,* de Rome.
. 1444	26 Mars 1465	Card. Louis *Scarampa,* de Padoue.
. 1465	16 Oct. 1485	Card. Jean *d'Aragon,* de Naples.
19 Oct. 1485	10 Avr. 1497	Card. Olivier *Carafa,* de Naples.

§ II. — *Abbés de la Congrégation du Mont-Cassin.*

Commencement du gouvernement	Fin du gouvernement	NOMS, PRÉNOMS,	PATRIE	Lieu de la profession	Date de la profession
. Avril 1497	 1498	Arsène	Terracine	Padoue	23 Fév: 1477
. 1498	 1499	Paul	Milan	Modène	23 Avr. 1470
. 1499	. . Avr. 1501	Justin *de Taderico-Harbès,*	Argenta	Padoue	15 Août 1488

1 Mai 1501	1 Jan. 1503	Vincent *de Riso,*	Naples	Naples	28 Nov. 1479
1 Jan. 1503	.. Sept. 1504	Justin *de Taderico-Harbès,*	*2e fois*	»	» »
1 Oct. 1504	.. Juin 1506	Michel	Tarsia	Naples	21 Mars 1489
.. Juil. 1506	1 Mai 1507	Benoît	Vicence	Vicence	6 Avr. 1483
1 Mai 1507	.. Déc. 1511	Paul	*2e fois*	»	» »
.. Jan. 1512	 1517	Chrysostome *de Alessandro,*	Naples	Naples	11 Avr. 1490
...... 1517	 1518	Jérôme	Lodi	Plaisance	11 Nov. 1490
...... 1518	.. Sept. 1519	Vincent *Capriano,*	Mantoue	Mantoue	6 Jan. 1493
.. Sept. 1520	.. Avr. 1521	Luc	Verceil	Pavie	5 Juin 1491
.. Mai 1521	.. Mai 1522	Chrysostome *de Alessandro*	*2e fois*	»	» »
1 Mai 1522	.. Mars 1523	Luc	*2e fois*	»	» »
1 Avr. 1523	.. Mai 1524	Julien *Lomellino* (?),	Gênes	Sylvaria	15 Août 1489
.. Mai 1524	.. Mai 1528	Hilarion *de Rhodobio,*	Milan	Milan	1 Nov. 1500
.. Mai 1528	.. Mai 1533	Jérôme *de Guevara,*	Naples	Naples	1 Avr. 1507
.. Mai 1533	 1535	André *de Miro,*	Naples	Naples	6 Fév. 1495
...... 1535	30 Mai 1536	Zacharie *Bagarotti.*	Plaisance	Plaisance	9 Avr. 1508
.. Juin 1536	.. Mai 1538	Jérôme *de Guevara,*	*2e fois*	»	» »
. Mai 1538	.. Mai 1539	Jean-Evangél. *de Rasponis,*	Aversa	Naples	26 Déc. 1505
.. Mai 1539	.. Mai 1540	André *de Miro,*	*2e fois*	»	» »
.. Mai 1540	1 Mai 1543	Jerôme *de Guevara,*	*3e fois*	»	» »
.. Mai 1543	.. Avr. 1544	Sigismond *de Hippolytis,*	Brixen	Venise	2 Juil. 1505
.. Avr. 1544	12 Avr. 1549	Nicolas *de Punzo,*	Cava	Cava	9 Nov. 1502
.. Avr. 1549	.. Déc. 1550	Peregrinus *dall'Erre,*	Modène	Modène	29 Juin 1507
.. Déc. 1550	.. Mai 1552	Jérôme *de Guevara,*	*4e fois*	»	» »
.. Mai 1552	.. Mai 1555	Ange *de Faggio,*	Cast. di Sangro	M. Cassin	19 Avr. 1519
.. Mai 1555	.. Juin 1560	Bernard *de Adamo,*	Aversa	M. Cassin	19 Avr. 1519
1 Juil 1560	.. Mai 1563	Bernard *de Jadra,*	Clavensis	Vérone	20 Avr. [illegible]
.. Mai 1563	.. Jan. 1565	Bernard *de Adamo,*	*2e fois*	»	» »
.. Jan. 1565	 1567	Adrien	Naples	Naples	1 Oct. 1526
...... 1567	.. Avr. 1568	Dieudonné	Valteline	Brescia	8 Avr. 1530
1 Mai 1568	.. Déc. 1570	Didier *de Hippolytis,*	Brixen	M. Cassin	15 Oct. 1532
.. Déc. 1570	.. Févr. 1571	Bernard *de Adamo,*	*3e fois*	»	» »
.. Fév. 1571	 1572	Jérôme *Caracciolo,*	Naples	M. Cassin	14 Sept. 1539
...... 1572	 1573	Bernard *Ferraiolo,*	Naples	Naples	8 Mai 1536
...... 1573	.. Mai 1574	Philippe *Scannasorice,*	Cava	Cava	23 Juil. 1525
.. Mai 1574	.. Mai 1575	Didier *de Hippolytis,*	*2e fois*	»	» »
.. Mai 1575	.. Sept. 1575	Ange *de Faggio,*	*2e fois*	»	» »
.. Sept. 1575	.. Fév. 1577	Didier *de Hippolytis,*	*3e fois*	»	» »
.. Fév. 1577	.. Jan. 1578	Eleuthère	Bellune	Padoue	3 Avr. 1541
.. Jan. 1578	 1578	Pierre-Paul *Canosi,*	Senisio	Naples	29 Juin 1545
...... 1578	.. Mai 1582	Nicolas *Raccagnasco,*	Pavie	Pérouse	11 Nov. 1541
.. Mai 1582	.. Mai 1586	Philippe *Scannasorce,*	*2e fois*	»	» »
.. Mai 1586	17 Oct. 1586	Michel *Abriani,*	Concordia	Mantoue	24 Fév. 1549
17 Oct. 1586	 1588	Tiburce	Brixen	Brescia	14 Juil. 1555
...... 1588	.. Mai 1592	Victorin *Manso,*	Averse	Cava	5 Oct. 1561
.. Mai 1592	26 Nov. 1592	Théophile	Mantoue	Mantoue	15 Avr. 1560
26 Nov. 1592	.. Mai 1593	Victorin *Manso,*	ADMINISTRATEUR	»	» »
.. Mai 1593	 1597	Ambroise *Rastellini,*	Puppio	Arezzo	22 Juil. 1550
...... 1597	 1599	Zacharie *Eusebio,*	Pérouse	Pérouse	2 Juil. 1564
26 Jan. 1599	20 Déc. 1600	Hilarion.	Busseto	Arezzo	5 Juin 1547
20 Déc. 1600	30 Nov. 1602	Grégoire *Casamatta,*	Cast. Aretino	Arezzo	7 Oct. 1557
30 Nov. 1602	.. Mai 1603	Alphonse *Villagaut,*	Naples	Naples	9 Juil. 1566
.. Mai 1603	1 Déc. 1603	Jgnace *de Turturitio,*	Sicile	Montréal	6 Fév. 1566
25 Déc. 1603	.. Mai 1606	Alexandre *de Pochipannis,*	Brixen	Pérouse	30 Mai 1574
.. Mai 1606	.. Nov. 1606	Bernard *Serafini,*	Pérouse	Pérouse	1 Nov. 1569
28 Nov. 1606	1 Mai 1611	Laurent *Pacifico,*	Averse	Cava	29 Mai [illegible]

1 Mai 1611	 1613	Alexandre *Ridolfi*,	Naples	Cava	20 Mai 1576
...... 1613	.. Avr. 1614	Fabien *de Lena*,	Mathera	M.Caveosi	25 Jan. 1579
.. Avr. 1614	31 Déc. 1616	Severin *Pagano*,	Cilento	Naples	10 Fév. 1577
12 Fév. 1617	.. Mai 1621	Jgnace *Coppola*,	Naples	Averse	1 Oct. 1572
.. Mai 1621	 1622	Pierre-Paul *de Mauro*,	Averse	M. Cassin	29 Juin 1586
.. Août 1622	 1627	Joseph *Vulpicella*,	Sarno	Cava	31 Mars 1592
...... 1627	 1630	Ange *Grasso* ou *Grassi*,	Fundi	M. Cassin	11 Avr. 1594
...... 1630	 1633	Jules *Vecchioni*,	Castello	Subiaco	18 Nov. 1596
...... 1633	 1634	Zacharie *Chioccarelli*,	Naples	Averse	18 Oct. 1594
. Avr. 1634	 1636	Sylvestre *Civitella*,	Naples	Cava	4 Mars 1593
..... 1636	 1640	Séverin *Fusco*,	Castelforte	M. Cassin	21 Avr. 1609
..... 1640	 1642	Grégoire *Lottieri*,	Pérouse	Cava	19 Déc. 1603
..... 1642	.. Déc. 1646	Victorin *Schirilli*,	Naples	Cava	12 Mars 1597
. Déc. 1646	.. Déc. 1647	Alexandre *Cardito*,	Naples	Naples	22 Juil. 1614
. Déc. 1647	.. Mai 1651	Joseph *Lomellino*,	Naples	Naples	25 Mars 1612
. Mai 1651	.. Avr. 1652	Victorin *Schirilli*,	2e *fois*	»	» »
. Avr. 1652	13 Déc. 1655	Ignace *Bartilotto*,	Cava	Cava	30 Nov. 1619
9 Déc. 1655	18 Mai 1661	Flaminius *Altomare*,	Naples	Cava	21 Juin 1621
9 Mai 1661	6 Mai 1662	Thomas *Cesarano*,	Naples	Naples	7 Jan. 1624
6 Mai 1662	4 Mai 1663	Joseph *Pino*, PRIEUR,	Ravenne	Ravenne	17 Sept. 1634
4 Mai 1663	4 Mai 1665	Maur *Cesarini*,	Nole	M. Cassin	29 Sept. 1629
4 Mai 1665	11 Mai 1667	Honorius *Scaramuzza*,	Vénafre	M. Cassin	14 Juil. 1619
1 Mai 1667	25 Avr. 1668	Séverin *Melazzo*,	Bisceglia	Naples	22 Juil. 1628
5 Avr. 1668	.. Déc. 1670	Grégoire *Ricciardetti*,	Arezzo	Arezzo	3 Nov. 1618
3 Avr. 1671	19 Mai 1677	Séverin *Boccia*,	Ascoli	Cava	29 Sept. 1637
3 Mai 1677	 1683	Augustin *de Amicis*,	Naples	M. Cassin	15 Fév. 1642
.... 1683	14 Sept. 1684	Dominique *della Quadra*,	Naples	Naples	25 Juin 1644
Nov. 1684	23 Avr. 1690	Jovita *Messina*,	Naples	Cava	11 Juin 1642
Avr. 1690	27 Mai 1696	Bernard *Pasca*,	Naples	M. Cassin	11 Avr. 1652
Mai 1696	23 Avr. 1698	Louis *de Bonis*,	Naples	Naples	8 Déc. 1659
Avr. 1698	.. Jan. 1699	Pierre *Campanile*,	Cava	Cava	21 Mars 1647
Mai 1699	12 Mai 1705	Archange *Ragosa*,	Gaëte	M. Cassin	28 Mai 1666
Mai 1705	4 Mai 1711	Jacques *Perez-Navaretta*,	Naples	M. Cassin	11 Août 1666
Mai 1711	7 Juil. 1716	Placide *del Balzo*,	Capoue	Averse	17 Jan. 1659
Avr. 1717	33 Avr. 1723	J. Baptiste *Pennese*	Catane	Cava	20 Avr. 1673
Avr. 1723	14 Mai 1729	Maxime *Albritio*,	Naples	M. Cassin	25 Nov. 1687
Mai 1729	7 Mai 1735	Philippe Marie *de Pace*,	Naples	Cava	15 Jan. 1689
Mai 1735	 1740	Placide *de Puzzo*,	Naples	Subiaco	21 Déc. 1703
.... 1740	.. Mai 1745	Benoît-Marie *de Ambrosio*,	Naples	Averse	25 Mars 1709
Mai 1745	13 Jan. 1749	Philippe-Marie *de Pace*,	2e *fois*	»	» »
Mai 1750	 1756	Bernard *Odierna*,	Naples	Cava	8 Déc. 1691
.... 1756	 1763	Jules-André *de Palma*,	Nole	Naples	14 Mai 1711
.... 1763	 1765	Pierre-Marie *Bersanti*,	Lucques	Naples	21 Nov. 1716
.... 1765	 1768	Ange-Marie *de Rossi*,	Naples	Naples	17 Fév. 1719
.... 1768	 1772	Isidore *del Tufo*,	Aversa	Averse	23 Avr. 1732
... 1772	 1778	Gaétan *Dattilo*,	Cosenza	Cava	23 Déc. 1723
... 1778	 1781	Tibère *Ortiz*,	Naples	M. Cassin	8 Juin 1733
... 1781	 1787	Raphaël *Pasca*,	Naples	Cava	3 Juin 1744
... 1787	.. Déc. 1792	Alfère *Mirano*,	Naples	Cava	16 Juil 1732
an. 1793	 1801	Thomas *Capomazza*,	Pozzuoli	M. Cassin	13 Mars 1759
... 1801	13 Fév. 1807	Charles *Mazzacane*,	Salerne	Cava	17 Oct. 1765
'év. 1807	 1815	SUPPRESSION DE L'ABBAYE.	—	—	— —
... 1815	.. Oct. 1824	Charles *Mazzacane*,	2e *fois*	»	» »
›ct. 1824	10 Mai 1828	Jules-Marie *de Amato*,	Tarente	Cava	9 Déc. 1764
ſai 1828	.. Mars 1829	Louis *Bovio*,	Bitonto	M. Cassin	19 Déc. 1795
uin 1829	.. Oct. 1833	Eugène-Marie *Villaraut*,	Salemi	Palerme	5 Jan. 1782

.. Nov. 1833	24 Mai 1840	Joseph *Cavaselice*,	Salerne	Cava	21 Mars 1784
24 Mai 1840	.. Nov. 1844	Louis *Marincola*,	Catanzaro	Cava	11 Oct. 1805
13 Oct. 1844	 1849	Pierre *Candida*,	Lucérie	Averse	13 Nov. 1781
.. Oct. 1849	25 Avr. 1858	Onuphre *Granata*,	Messine	Messine	25 Juin 1820
25 Avr. 1858	 1859	Joseph *Frisari*,	Bisceglie	M. Cassin	25 Août 1825
18 Nov. 1859	....	Jules *de Ruggiero*,	Salerne	Cava	5 Avr. 1836

RR *bis* (Pag. 454)

Liste chronologique de tous les religieux cassiniens de l'Abbaye de Cava

(V. la *Matricule* de Cava, MS. n° 29, f. 311-316 et Cf. la *Matricula Major* du Mont-Cassin).

NOMS, PATRIE DES RELIGIEUX		Date de la Profession	OBSERVATIONS diverses.
D. Benoît	d'Eboli	21 Mars 1494	
D. Jacques *Cafaro*,	de Cava	15 Juin 1494	
D. Antoine *Cafaro*,	de Cava	8 Mars 1495	
D. Placide	de Cava	8 Sept. 1495	
D. Jean-Baptiste	de Cava	8 Oct. 1500	
D. Constable	de Naples	25 Juil. 1502	
D. Nicolas *de Punzo* . . .	de Cava	9 Nov. 1502	p. 313-314.
D. Jérôme	de Cava	4 Déc. 1502	
D. François.	de Naples	19 Mars 1503	
D. Alfère *de Miro*,	de Naples	7 Oct. 1503	Abbé.
D. Étienne.	de Naples	24 Août 1507	
D. Laurent.	de Naples	24 Août 1507	
D. Basile	de Naples	9 Avril 1508	
D. Hilarion *de Zitellis*,	de Cava	5 Août 1509	
D. Placide *de Parisiis*,	de Cava	8 Avril 1510	Prieur.
D. Égide *de Loffredo*,	de Naples	8 Sept. 1510	
D. Alfère	de Salerne	15 Déc. 1512	Prieur.
D. Pierre *de Sanctis*,	d'Altavilla	11 Juin 1514	
D. Vincent *de Capriano*,	de Mantoue	11 Juin 1514	p. 300-301.
D. Alexis *Fardella*,	de Salerne	30 Déc. 1515	
D. Fabien *Sulmona*,	de Naples	30 Déc. 1515	Prieur.
D. Chrysanthe *de Fensa*,	de Salerne	12 Oct. 1516	Prieur.
D. Sylvestre *Celentano*,	de Nocera	1 Nov. 1516	
D. Constable	de Naples	15 Févr. 1517	
D. Jean-Evangéliste. . . .	de Diano	2 Mai 1517	
D. Equitius.	de Salerne	31 Mai 1517	
D. Honorat.	de Salerne	31 Mai 1517	
D. Hippolyte	de Mantoue	15 Août 1519	
D. Jacques *Scannasorice*,	de Cava	3 Oct. 1519	
D. Thomas.	de Padoue	30 Nov. 1519	
D. Alfère	de Salerne	21 Avr. 1521	
D. Félix *Mariscalco*,	de Salerne	13 Juil. 1522	
D. Jean-Marie *Coco*,	de Gaëte	22 Mars 1525	
D. Constable *Mariscalco*,	de Salerne	26 Mars 1525	
D. Philippe *Scannasorice*,	de Cava	23 Juil. 1525	p. 323-324.
D. Léon.	de Cava	2 Juil. 1526	
D. Bernard *Mangrella*,	de Cava	28 Juil. 1527	

D. Grégoire	de Cava	10 Juin. 1529	Prieur.
D. Ange.	de M. Scaglioso	28 Déc. 1530	
D. Anselme	d'Aversa	2 Juil. 1531	
D. Chrysostome *de Landulfo*,	d'Aversa	2 Juil. 1531	
D. Jérôme *Molina*,	d'Aversa	2 Juil. 1531	Abbé d'Aversa.
D. Eusebe	de Salerne	14 Avr. 1532	
D. Faustin	de Catane	21 Juil. 1532	
D. Flavius	de Catane	21 Juil. 1532	
D. Valérien	de Naples	14 Avr. 1533	
D. Prosper. !	de Mantoue	10 Juil. 1533	
D. Thomas.	de Ravenne	21 Déc. 1534	
D. Pierre-Paul.	de Gaëte	25 Janv. 1535	
D. Vincent *Perilli*,	d'Altavilla	11 Mars 1536	
D. Paul *de Fulgore*,	d'Aversa	11 Mars 1536	
D. Séverin *Gargano*,	d'Aversa	15 Août 1536	
D. Cyprien *de Curciis*,	de Bonatis	8 Sept. 1536	
D. Cornélius	de Mantoue	4 Mars 1537	
D. Laurent *Cecchini*,	d'Aversa	11 Nov. 1539	
D. Jean Evangél. *de Rasponis*,	d'Aversa	11 Nov. 1539	Mort ab. de Pérouse.
D. André *Marotta*,	de Tramutola	31 Nov. 1540	
D. Dieudonné.	de Salerne	16 Août 1541	
D. Étienne *de Miracapellis*,	de Maiori	26 Déc. 1542	
D. Ambroise	de Roccapiem.	22 Avr. 1543	
D. Séverin *de Padula*,	de Monte Sano	22 Avr. 1543	
D. Augustin	de Cava	22 Avr. 1543	
D. Grégoire *de Abbate*	de Cava	15 Août 1544	
D. Jérôme *de Costola*,	de Cava	18 Oct. 1544	
D. Benoît.	de Milan	21 Mars 1545	
D. André.	d'Ansaro ?	1 Nov. 1545	
D. Martinien *de Lanzolinis*,	de Roccapiem.	23 Juin 1546	
D. Géminien	de Messine	1 Janv. 1546	
D. Urbain *de Anna*,	de Cava	23 Mai 1546	«Multum Sacristiæ profuit».
D. Alfère *Prignano*,	de Salerne	25 Avr. 1549	
D. Maur *de Tuccio*,	de Tramutola	15 Mai 1549	
D. Jean-Baptiste *de Joma*,	de Salerne	21 Mars 1551	
D. Dieudonné.	de Salerne	22 Nov. 1551	
D. Honorius *de Leonardis*,	de M. Scaglioso	8 Nov. 1551	
D. Ambroise	de Salerne	22 Nov. 1551	
D. Marin *de Campora*,	de Naples	12 Mars 1552	
D. Crescence *Palmieri*,	de Matera	24 Avr. 1552	
D. Martin	de Roccapiem.	3 Juin 1553	
D. Jérôme *de Zinis*,	de Vérone	16 Juil. 1553	
D. Chrysanthe *de Vicinansis*,	de Salerne	10 Août 1554	
D. Benoît *de Cersa*,	de Castellamare	25 Oct. 1554	
D. Archange *de Fensa*,	de Salerne	11 Févr. 1555	
D. Léon *de Vivis*,	de Pedaccio	14 Avr. 1555	
D. Théophile	de San Germano	16 Juil. 1555	
D. Jacques *de Valle*,	de Saint Élie	11 Nov. 1557	
D. Chrysostome *de Monte*,	de Naples	25 Janv. 1558	Prieur.
D. Isidore *de Passarellis*,	de Monopoli	21 Déc. 1558	
D. Ange *de Veranzanis*,	de Saint Élie	21 Mars 1560	
D. Tobie *de Morione*,	d'Aversa	5 Août 1560	
D. Justinien	de Lecce	27 Oct. 1560	
D. Joseph	de Matera	15 Déc. 1560	
D. Tranquille *Siniscalco*,	de Valleoscura	18 Mai 1561	Prieur.
D. Alfère *de Furno*,	de Ravello	22 Juin 1561	

D. Victorin *Manso*,	d'Aversa	5 Oct. 1561	p. 325-332.
D. Héliodore *de Martino*,	de Naples	1 Nov. 1561	
D. Héliodore	de Monte Corvino	1 Janv. 1562	
D. Nicolas *Provenza*,	de Monte Corvino	1 Janv. 1562	
D. Sérénus *Visconte*,	de Gifoni	25 Janv. 1562	
D. Valérien *de Crescentiis*,	de Naples	30 Nov. 1562	
D. Maxime *Buongiorno*,	de Cava	30 Nov. 1562	
D. Basile *Sciabica*,	de Salerne	14 Févr. 1563	
D. Jérémie *de Rubino*,	de Salerne	25 Avr. 1563	
D. Placide *Pugliese*,	de Salerne	28 Mai 1564	† 1629, p. 330.
D. Benoît *Merlino*,	d'Aversa	24 Août 1564	
D. Gabriel *Curullo*,	du Cilento	12 Juin 1564	Abbé.
D. Marc *Palumbo*,	de Naples	10 Mai 1565	
D. Félix *Odierna*,	de Sarno	27 Mai 1566	Prieur.
D. Nicolas.	de Naples	8 Sept. 1567	
D. Ignace *Cepolla*,	de Barletta	1 Janv. 1568	
D. Barthélemy *de Tolosa*,	de Naples	8 Oct. 1568	Prieur. † 1625.
D. Jérôme *de Molinis*,	d'Aversa	17 Juin 1569	Abbé.
D. Vincent *Mazza*,	de Messine	25 Juil. 1569	
D. Étienne *de Bacaris*,	du Cilento	17 Avr. 1570	
D. Laurent *Pacifico*,	d'Aversa	29 Mai 1572	p. 336.
D. Nicolas *de Mauro*,	d'Aversa	4 Mars 1572	
D. Égide *Marotta*,	de Gifoni	8 Avr. 1572	
D. Anselme *Mancusi*,	de Gifoni	8 Avr. 1572	
D. Félix *Leonetto*,	de Padulio	31 Janv. 1575	
D. Vital *Imperato*,	de Palerme	13 Janv. 1575	Prieur.
D. Didier *de Speris*,	de Naples	28 Déc. 1575	
D. Bernard *Turricella*,	de Naples	11 Nov. 1575	
D. Clément *de Bugnatis*,	de Milan	25 Avr. 1576	
D. Urbain *Palumbo*,	de Naples	13 Mai 1576	
D. Pie *de Marco*,	de Naples	20 Mai 1576	
D. Alexandre *Ridolfi*,	de Naples	20 Mai 1576	p. 338-341.
D. Flaminius Jovene,	de Cava	26 Mai 1576	Prieur.
D. Hortensius *Ligori*,	de Sarno	26 Mai 1577	
D. Pierre *de Sclavis*,	de Naples	25 Janv. 1579	
D. Paul *Trabucco*,	de Minori	25 Janv. 1579	
D. Michel *de Rezza*,	de Naples	24 Juin. 1581	
D. Joseph-Pierre *Fanella*,	de Pretignano	8 Janv. 1582	Prieur.
D. Ambroise *de Salera*,	de Milan	29 Juin 1582	
D. Paulin *de Viola*.	de Nole	12 Mars 1584	
D. Grégoire *Griffo*,	de Cava	12 Mars 1584	
D. Héliodore *de Palmeriis*,	de Cava	20 Juin 1584	
D. Philippe *Scannasorice*,	de Cava	12 Mars 1585	
D. Jean-Évangél. *Angrisani*,	de Cava	6 Mai 1585	
D. Hilarion *de Lucca*,	de Cava	16 Juin 1585	
D. Jacques *Guerra*,	de Naples	16 Juin 1585	
D. Luc *de Cagnanis*,	du Cilento	18 Oct. 1586	
D. Benoît *Odierna*,	de Sarno	21 Mars 1586	Prieur tit.
D. Pierre *de Lupis*,	du Cilento	7 Oct. 1588	
D. Celse *Quaranta*,	de Salodio	29 Juin 1589	
D. Constable *Russo*,	du Cilento	29 Juin 1589	
D. Prosper *Guerra*,	de Modène	29 Juin 1589	Prieur. † 1626.
D. Benoît *Tramontano*,	de Naples	22 Févr. 1590	
D. Léon *Bottone*,	de Naples	22 Juil. 1590	
D. Jean-Baptiste *de Avitabile*,	de Naples	3 Nov. 1590	
D. Victorin *de Bernardis*,	d'Aversa	8 Nov. 1590	Abbé.

D. Eutychius *Fasulo*,	d'Aversa	21 Déc. 1590	Abbé titulaire.
D. Flavius *de Nicuosa*,	de Naples	6 Avr. 1591	
D. Ambroise *Caruso*,	de Naples	1 Juil. 1591	† 1631 abbé titul.
D. Isidore *Abundi*,	de Naples	8 Oct. 1591	
D. Joseph *Vulpicella*,	de Sarno	31 Mars 1592	p. 349. † 1637.
D. Joseph-Paul *de Fiore*,	de Naples	19 Juin 1592	
D. Cornélius *Cantilena*,	de Minori	13 Sept. 1592	Abbé. † 1638.
D. Eugène *de Martino*,	de Naples	4 Mars 1593	
D. Sylvestre *Civitella*,	de Naples	4 Mars 1593	p. 351. † 1647.
D. François	de Naples	10 Août 1593	
D. Éphrem *Salernitano*,	de Naples	10 Août 1593	
D. Théophile *de Sebastiano*,	de Naples	1 Janv. 1594	
D. Arsène *Bartilotto*,	de Naples	21 Mars 1594	
D. Athanase *de Martino*,	d'Angleterre	4 Juil. 1594	
D. Urbain *Margione*,	d'Averse	18 Oct. 1594	
D. Pierre *de Vita*,	de Naples	21 Mars 1595	
D. Augustin *Venereo*,	de Naples	17 Sept. 1595	p. 341-347.
D. Félix *Fedele*,	d'Aversa	17 Févr. 1596	
D. Fortunat *Maresca*,	de Naples	17 Févr. 1596	
D. Martinien *Canzolino*,	de Roccapiem.	17 Févr. 1596	
D. Victorin *Schirilli*;	de Naples	10 Mars 1597	p. 359. † 1658.
D. Vital *Imperato*	de Palerme	10 Mars 1597	
D. Siméon *Bevilacqua*,	de Naples	2 Oct. 1599	
D. Luc *de Martino*,	de Naples	30 Janv. 1600	
D. Hilaire *Rogano*,	de Rossano	15 Janv. 1601	
D. Constable *Greco*,	de Castellonato	28 Oct. 1602	
D. Jean-Benoît *Zitelli*,	de Cava	28 Oct. 1602	p. 355-356.
D. Grégoire *Lottieri*,	de Pérouse	19 Oct. 1603	p. 358.
D. Jerôme *de Geremiis*,	de Pérouse	19 Oct. 1603	
D. Irénée *Campanile*	de Cava	29 Sept. 1605	
D. Anselme *Griffo*,	de Monopoli	29 Sept. 1605	
D. Pierre *Cerruto*,	du Cilento	21 Déc. 1605	† 1641.
D. Paul *Ruggi*,	de Salerne	22 Déc. 1605	
D. Jean-Évangéliste *de Vita*,	du Cilento	2 Mars 1609	† 1637.
D. Victor *Ruggi*,	de Salerne	21 Mars 1609	
D. Honorius *de Totu*,	de Cava	10 Juil. 1609	p. 354-356.
D. Fortunat.	de Naples	22 Juil. 1609	† 1664.
D. Vincent *de Tuciis*,	de Gravina	25 Août 1609	† 1666. «Theolog. Doct. et mus.»
D. Étienne *de Sango*,	de Nole	2 Juil. 1610	
D. Irénée *de Martino*,	de Naples	29 Sept. 1610	
D. Archange *de Lo Doce*,	de Naples	29 Sept. 1610	
D. Alfère *Monteforte*,	de Naples	1 Janv. 1612	
D. Modeste *Longobardo*,	de Naples	24 Juin 1612	Abbé tit.
D. Basile *de Angelo*,	de Naples	26 Déc. 1612	
D. Jean-Chrysostome *Caino*,	de Naples	26 Déc. 1612	Prieur.
D. Anastase *Basso*,	de Naples	25 Fév. 1613	
D. Constance *Maiorini*,	de Naples	25 Juil. 1613	
D. Félix *Vulpicella*,	de Sarno	25 Juil. 1613	Abbé tit. † 1654.
D. Grégoire *Tesaurario*,	de Salerne	21 Nov. 1613	
D. Séverin *Cimino*,	de Naples	12 Juil. 1614	
D. Laurent *de Consilio*,	de Naples	21 Oct. 1615	
D. Alexandre *Bentivenga*,	de Naples	11 Nov. 1615	Prieur.
D. Charles *de Vita*,	du Cilento	25 Avr. 1616	
D. Zacharie *Capograsso*,	de Salerne	25 Juil. 1618	p. 356.
D. Gratien	de Naples	25 Juil. 1618	
D. Ignace *Bartilotto*,	de Cava	30 Nov. 1619	p. 363. † 1655.

D. Jean-Baptiste *Dentice*,	de Naples	24 Juin 1620	Prieur.
D. Joseph	de Naples	24 Juin 1620	† 1656.
D. Matthieu *Ruggi*,	de Salerne	25 Mars 1621	
D. Flaminius *Altomari*,	de Naples	25 Juin 1621	p. 364.
D. Placide *Corvo*,	de Naples	30 Nov. 1621	Prieur † 1647.
D. Bernardin *Lopès*,	de Naples	19 Févr. 1623	† 1659.
D. Benoît *Fulgore*,	d'Aversa	19 Févr. 1623	† 1647.
D. Égide *Corcione*,	de Naples	8 Déc. 1623	
D. Urbain *Carrara*,	de Sulmone	6 Oct. 1624	† 1676. Prieur.
D. Camille *Massaro*,	de Capoue	17 Nov. 1624	p. 352 † 1659.
D. Barthélemy *de Arco*,	de Naples	4 Mars 1625	Prieur.
D. Paul *Campanile*,	de Naples	4 Mars 1625	† 1682.
D. Louis *De la Monica*,	de Naples	15 Juin 1625	† 1650.
D. Laurent.	de Naples	7 Mars 1626	
D. Théodose	de Naples	28 Oct. 1626	
D. Bernard *de Ligoriis*,	de Naples	9 Avr. 1628	Prieur † 1692.
D. Constable *Avigliano*,	de Nocera	9 Avr. 1628	« Obiit lector Caven. »
D. Ange *Cortese*,	de Colli	7 Juin 1628	
D. Léon *Matina*,	de Naples	30 Nov. 1628	p. 356-357.
D. Lactance *Lupis*,	de Molfetta	28 Déc. 1629	
D. Irénée *de Vio*,	de Gaëte	1 Déc. 1630	† 1649.
D. Jérôme *Piccolella*,	de Capoue	19 Mars 1631	
D. Simplice *Costa*,	de Naples	13 Mai 1631	† 1659.
D. Ambroise *de Rinaldo*,	de Naples	26 Déc. 1633	
D. Zacharie *Polverino*,	de Naples	29 Sept. 1635	
D. François *Polverino*,	de Naples	14 Oct. 1634	Abbé.
D. Grégoire.	de Ruvo	17 Juil. 1637	
D. Severin *Boccia*,	d'Ascoli	29 Sept. 1637	p. 367-370.
D. Antoine *de Quadra*,	de Naples	14 Févr. 1639	p. 371.
D. Modeste *Gaudio*,	de Naples	14 Févr. 1639	Abbé titul.
D. Alfère *Gaudio*,	de Naples	14 Févr. 1639	
D. Archange *Sarubio*,	de Naples	1 Janv. 1640	Prieur.
D. Horace *Pisano*,	de Naples	10 Juin 1640	† 5 Juin 1703.
D. Victorin *de Lucca*,	de Naples	22 Juil. 1640	Prieur titul.
D. Ange-Marie *Sarubio*,	de Naples	10 Août 1640	
D. Laurent *Aquilano*,	de Naples	10 Août 1640	
D. Eutychius *de Lucca*,	de Naples	13 Déc. 1641	† 1682.
D. Augustin *Faraldo*,	de Naples	13 Déc. 1641	
D. Jovite *Messina*,	de Naples	15 Juin 1642	p. 371-372.
D. Thomas *Tesaurario*,	de Salerne	21 Déc. 1642	
D. Victorin *Ivagnes*,	de Naples	6 Janv. 1644	Abbé.
D. Ange *Corvo*,	de Naples	11 Juin 1645	
D. Luc *Barone*,	de Forino	8 Avr. 1646	
D. Marin *Cannella*,	de Naples	2 Sept. 1646	† 1684.
D. Pierre *Campanile*,	de Cava	31 Mars 1647	p. 374.
D. Albert *Rosa*,	de Cava	15 Déc. 1647	
D. Jérôme *Confalone*,	de Ravello	17 Oct. 1649	† 22 Juin 1685.
D. Placide *Biancardo*,	de Naples	17 Oct. 1649	
D. Joseph *Mastrilli*,	de Naples	6 Janv. 1651	† 1683.
D. Philippe *de Magliore*,	de Naples	6 Janv. 1651	
D. Michel-Ange *Picella*,	de Naples	6 Janv. 1651	† 24 Juil. 1707.
D. Bernard *Blanditio*,	de Naples	4 Juin 1656	
D. Flaminius *Piccolomini*,	de Naples	4 Juin 1656	
D. Alfère *de Acampora*,	de Naples	1 Mai 1657	
D. Constable *de Simone*,	de Cava	1 Mai 1658	Abbé.
D. Maur *de Caldararis*,	de Milionico	28 Oct. 1658	† 1699 Caveosi.

D. Joseph	de Naples	24 Juin 1659	
D. Michel *Petra*,	de Naples	1 Mai 1661	
D. Jean-Baptiste *Pennese*,	de Catane	20 Avr. 1673	p. 378.
D. Grégoire *del Pezzo*,	de Salerne	11 Juin 1673	Prieur.
D. Ignace *de Nuce*,	de Naples	1 Août 1674	
D. Honorius *Gargiulli*,	de Naples	1 Août 1674	† 25 Juil. 1707.
D. Alfère *d'Urso*,	de Naples	27 Mars 1682	† 25 Mai 1717.
D. Ignace *Carola*,	de Naples	1 Mai 1682	† 30 Déc. 1745.
D. Léon *Corcione*,	de Naples	15 Janv. 1683	† Déc. 1747.
D. Dominique *del Migliore*,	de Naples	22 Avr. 1685	† 9 Juin 1737.
D. Placide *Teodoro*,	de Sorrente	22 Avr. 1685	† 8 Févr. 1732.
D. Zacharie *De Lato*,	de Sarcone	22 Avr. 1685	† 20 Mai 1727.
D. André *Correale*,	de Sorrente	10 Juil. 1685	
D. Philippe-Marie *de Pace*,	de Naples	15 Janv. 1689	p. 380-385.
D. Benoît *Suriano*,	de Monteleone	21 Mars 1689	† 20 Août 1708.
D. Bernard *Odierna*,	de Naples	8 Déc. 1691	p. 386.
D. Félix *Vulpicella*,	de Sarno	24 Juin 1692	† 2 Févr. 1701.
D. Marin *Albritio*,	de Naples	21 Déc. 1692	p. 378-379.
D. Séverin *d'Acampora*,	de Naples	3 Avr. 1693	† 10 Oct. 1709.
D. Pierre *Orsino*,	de Naples	5 Oct. 1698	p. 376.
D. Robert *d'Acampora*,	de Naples	25 Déc. 1698	«Obiit S. Severini.»
D. Romuald *Famareda*,	de Naples	25 Déc. 1698	† 16 Août 1721.
D. Jacques *de Vicariis*,	de Salerne	25 Déc. 1698	
D. Ange *Sersale*,	de Sorrente	19 Janv. 1699	† 1 Sept. 1729.
D. Antoine *Comite*,	de Salerne	12 Avr. 1699	
D. Sébastien *Paschale*,	de Sessa	1 Nov. 1699	«Obiit Perdifumi».
D. Arch. *de Luna d'Aragona*,	de Naples	11 Nov. 1700	† 1736.
D. Eutychius *Odierna*,	de Naples	8 Déc. 1705	† 1736.
D. Jérôme *Confalone*,	de Ravello	8 Déc. 1705	
D. Urbain *Pedrassa*,	de Naples	17 Févr. 1706	
D. Alphonse *de Vicariis*,	de Salerne	10 Juil. 1706	
D. Félix *Parisi*,	de Naples	2 Juil. 1707	
D. Roger *Grillo*,	de Salerne	14 Févr. 1708	Prieur de Gaëte,
D. Maur *Parisi*,	de Naples	3 Mai 1709	en 1731.
D. Séverin *d'Acampora*,	de Naples	29 Juin 1721	Prieur titul.
D. Jean-Baptiste *Narni*.	de Nole	1 Juin 1722	
D. Gaétan *Dattilo*,	de Cosenza	1 Janv. 1723	p. 393-395.
D. Jules *Capobianco*,	de Benevent	23 Févr. 1723	† 8 Déc. 1723.
D. Paul *Dattilo*,	de Cosenza	25 Déc. 1723	† 1745.
D. Maxime *Mirano*,	de Naples	12 Juil. 1730	p. 405 et s.
D. Constable *Santomango*,	de Salerne	8 Oct. 1730	
D. Alfère *Mirano*,	de Naples	16 Juil. 1732	
D. François *Ortiz*	de Naples	11 Janv. 1733	
D. Janvier *Sanbiase*,	de Cosenza	17 Mars 1734	
D. Ange *Angiola*,	de Bari	23 Déc. 1737	
D. Louis-Marie *Vivo*,	de Lecce	16 Juin 1738	
D. Placide-Marie *Garofalo*,	de Cosenza	6 Janv. 1739	† 4 Avr. 1740.
D. Joseph-Antoine *Ferraù*,	de Matera	15 Déc. 1739	
D. Romuald *d'Afflitto*,	de Castellamare	9 Mai 1740	† 8 Janv. 1747.
D. Bernard *Pasca*,	de Naples	18 Févr. 1743	† 3 Juil. 1794.
D. Raphaël *Pasca*,	de Naples	3 Juin 1744	p. 396 et s.
D. Pierre *Sasso*,	de Scala	16 Déc. 1744	
D. Archange *Ferraù*,	de Matera	12 Févr. 1748	
D. Vital *Mirabelli*,	d'Amantea	14 Avr. 1748	
D. Silvain *Clementi*,	de Cosenza	5 Avr. 1750	
D. Jean-Benoît *Pandone*,	de Naples	6 Juin 1750	

D. Martial *Clementi*,	de Naples	10 Juil. 1751	
D. Grégoire *Gonsalès*,	d'Angulo	28 Nov. 1751	
D. Placide *Pandone*,	de Naples	22 Avr. 1753	† 21 Sept. 1807.
D. Bernard *Caselli*,	de Cosenza	14 Déc. 1755	
D. Philippe *Herman*,	de Bruxelles	26 Sept. 1756	† 9 Août 1808.
D. Léon *Tarsia*,	de Cosenza	14 Nov. 1756	
D. Emmanuel *Çaputo*,	de Naples	6 Nov. 1757	
D. Gaétan *Martisani*,	de Lecce	15 Oct. 1758	
D. Ferdinand *Caputo*,	de Naples	12 Avr. 1760	† 21 Mai 1827.
D. Ambroise *Spasiano*,	de Sorrente	21 Avr. 1762	
D. Urbain *Toraldo*,	de Tropea	1 Déc. 1762	† 18 Juin 1806.
D. Jules *de Amato*,	de Tarente	9 Déc. 1764	p. 423 et s.
D. Pierre *del Pezzo*,	de Salerne	4 Août 1765	† 7 Avril 1826.
D. Charles *Mazzacane*	de Salerne	17 Oct. 1765	p. 413 et s.
D. Ignace *Mazzacane*,	de Salerne	22 Oct. 1767	
D. Benoît *Spasiano*,	de Sorrente	20 Sept. 1768	
D. André *Cozza*,	d'Amantea	5 Sept. 1769	
D. Isidore *Ferrari*,	de Matera	3 Mai 1772	
D. Anselme *Pagano*,	de Nocera	10 Juin 1773	
D. Maur *Cardona*,	de Naples	1 Juin 1777	
D. Louis *Pasca*,	de Naples	22 Avr. 1781	† 6 Déc. 1803.
D. François *Pasca*,	de Palerme	2 Févr. 1782	
D. Raphaël *de Aquino*,	de Tropea	26 Juil. 1782	† 11 Août 1840.
D. Alfère *Toraldo*,	de Tropea	13 Avr. 1783	† 21 Janv. 1828.
D. Joseph *Cavaselice*,	de Salerne	21 Mars 1784	p. 429 et s.
D. Antoine *Cavaselice*,	de Salerne	24 Juin 1787	† 3 Juil. 1822.
D. Gaspar *Toraldo*,	de Tropea	29 Juin 1789	
D. Ferdinand *Villani*,	de Naples	6 Janv. 1792	
D. Gabriel *Morcaldi*,	de Naples	8 Sept. 1795	† 5 Fév. 1846.
D. Alfère *Stendardo*,	de Trani	8 Sept. 1796	† 27 Fév. 1846.
D. Thomas *Pelliccia*,	de Tropea	22 Déc. 1797	
D. Louis *Marincola*,	de Catanzaro	11 Oct. 1801	
D. Constable *Marincola*,	de Catanzaro	6 Janv. 1803	† 6 Janv. 1842.
D. Léon *Sanchez de Luna*,	de Naples	15 Mai 1825	
D. Anselme *Fava*,	d'Amantea	2 Juil. 1828	† 25 Avril 1874.
D. Joseph-Marie *Serra*,	de Barcellone	21 Déc. 1828	
D. Isidore *del Tufo*,	d'Aversa	7 Juin 1829	
D. Rudésinde *Salvado*,	de Tuy *(Espagne)*	25 Juil. 1830	
D. Guillaume *de Corné*,	d'Agrigente	21 Nov. 1830	
D. Gaétan *Villani*,	de Nocera	9 Sept. 1832	
D. Benoît *Cavaselice*,	de Salerne	6 Janv. 1836	
D. Bern. *Gaetani d'Aragona*,	de Gaëte	8 Déc. 1839	
D. Maur *Fattorosi*,	de Lettere	8 Déc. 1839	† 28 Fév. 1849.
D. Michel *Morcaldi*,	de Naples	15 Janv. 1840	
D. Urbain *Foresio*,	de Tarente	5 Avril 1840	† 2 Sept. 1876.
D. Antoine Bernard *de Riso*,	de Catanzaro	6 Janv. 1845	
D. Gaétan *Foresio*,	de Tarente	23 Janv. 1846	
D. Hildebrand *Milano*,	de Naples	1 Nov. 1851	
D. Honorat *Sansò*,	de Capoue	1 Nov. 1851	
D. Guillaume *Sanfelice*,	de Naples	15 Juil. 1855	
D. Grégoire *Tagliavia*,	de Naples	13 Nov. 1856	
D. Silvain *de Stefano*,	de Naples	13 Nov. 1856	
D. Benoît *Bonazzi*,	de Naples	15 Août 1859	
D. Maur *Schiani*,	de Naples	15 Août 1859	

FIN DE L'APPENDICE

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE

L'ESSAI HISTORIQUE SUR L'ABBAYE DE CAVA

B

G

H

M

N

O

Q

R

S

T



t

TABLE ANALYTICO-CHRONOLOGIQUE

DE

L'ESSAI HISTORIQUE SUR L'ABBAYE DE CAVA

PREMIÈRE PARTIE

PREMIER LIVRE

DEUXIÈME LIVRE

TROISIÈME LIVRE

QUATRIÈME LIVRE

DEUXIÈME PARTIE

CINQUIÈME LIVRE

SIXIÈME LIVRE

SEPTIÈME LIVRE

HUITIÈME LIVRE

APPENDICE

OBSERVATION. *Le signe * indique les documents inédits ou supposés tels.*

DEUX MOTS ENCORE

Avant de terminer cet *Essai historique,* qu'il me soit permis de témoigner publiquement ma vive gratitude à M. Wallon, ancien ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, pour tout l'intérêt qu'il a bien voulu porter à mon modeste travail.

Je veux également présenter ici mes remercîments à toutes les personnes qui ont contribué d'une façon quelconque à la publication de ce travail, particulièrement au Rév.me Abbé Dom Michel Morcaldi, qui toujours m'a accordé avec bonté le libre accès des précieuses archives de Cava, et aussi à mon vénérable et cher oncle Pierre-Paul Guillaume, curé au Diocèse de *Bordeaux,* dont la générosité m'a aidé à supporter les frais d'une impression coûteuse.

Quant aux imperfections de plus d'une sorte que l'on rencontre un peu partout, j'ose compter sur l'indulgence des lecteurs. Je les prie, en parcourant ces pages, de ne point oublier qu'elles ont été composées péniblement, sur des documents manuscrits à peine lisibles, dans une langue que je suis condamné à ne presque plus parler depuis huit ans, durant l'intervalle d'occupations nombreuses et fatigantes, au milieu d'ennuis et de difficultés sans nombre; puis, qu'elles ont été imprimées plus péniblement encore, dans un pays étranger, par un typographe dont le moindre défaut est d'avoir des ouvriers qui n'entendent pas ce qu'ils impriment [1]), enfin sans avoir pu me décharger sur d'autres du soin de la correction des épreuves.

Toutefois, malgré les peines et les sacrifices que je me suis imposés pour composer et publier cet *Essai,* je serai satisfait, si, comme je me l'étais proposé, je suis parvenu à sauver de l'oubli quelques uns des titres de gloire d'une des plus fameuses abbayes bénédictines, et si j'ai été assez heureux que d'intéresser bon nombre de lecteurs, ceux surtout que j'ai eu plus spécialement en vue et desquels j'attends aide et protection pour de nouveaux travaux:

Vagliami il lungo studio e 'l grande amore.

[1]) Voilà, outre bien d'autres, le motif qui m'a forcé de m'adresser à l'*Imprimerie du Fibreno* pour pouvoir terminer un travail commencé depuis deux ans. L'*Appendice,* à partir de la p. cxxv, sort de cette typographie célèbre.

CORRECTIONS PRINCIPALES

OBSERVATION : Le signe / signifie: *au lieu de*

---

g. *lig. lire.*
l, 8, toutes
» 1)2, *Tyrrhènes*
3, 1)29, 983 / 980
3, 12, veut
5, 4, Othon
2, 5. *Jaquintus*
» 15, *S. Adjutor*
4. 15, des désirs de
» 3)1, Didier / S. Alfère
8, 3)13, l'apostille
9, 12, Odon
), 15, *sa mère / son épouse*
3, 19, Sichelgaïte / Gaïtelgrime
), 7, tant de guerres
» 10, en particulier
2, 1)13, que / che
3, 1)27, OBSTUPESCE
f, 8, *Salerne / Pestum*
, 10,4)2, *Saint-Adjutor*
» n)2, *Pasciano*
l, 9, *agrandit*
» n)11, *viduarum*
» 1)1, PRATILLI
, 1)15, PERTZ
, 15, 30 Août / Septembre
18, juridiction
, 14, immédiatement
, 2)1, lib. II.
, 4)18, non moins
, 16, côté, porte un
n)4, événement
n)10, *diei / dei*
, 4, tout le bien
, 7, leur sainteté
n)5, Clément VIII
, n)1, du / da
, 11, la Lucanie
, 26, qui le
, 15, *S. Nicandre / S. Nicolas*
, 19, du Mont-Gargan / de Naples
, 14, *Aquidio / Equense*
, 18, fameuse
3)2, cet / et
, 1)2, *Ant. Ital. / Ital. Sac.*
, 3)1, 1155 / 1153
3)7, 1272 / 1260
, 1)10, se trompent... en fixant
, 11, Urbain II.
, 13, Baudouin
17, 31 Janvier / 30 Janvier
, 2)3, retombées
, 1, seigneur de
1)2, XXXIV-XLIV / XXIV-XXXIV
1)3, 1171 / 1271
, 18, *Frequentinum / Ferentino*

141, 23, de la mer
» 27, années
142, 1)1, 20 fr. / 10 fr.
144, 29, 30 Juillet / Décembre
163, 5, celle du prêtre
» 20, près de *Motola*
165, 13, du diocèse
168, 19, il fut, peu après
179, 15, Adèle... (1094) / Itala... (1091)
191, 2)6, *rencontrent*
192, 14, neuf
200, 8, *Syndic*
» 2)4, *S. Georgii*
203, 34, 1352 et en 1353
209, 28, *que le monastère*
212, 13, élection
» 14, troisième
220, 17, n'a pas
» 29, *Henri*
221, 33, intelligente
222, 1)3, Principal
224, 1)3, trois... / quatre...
226, 22, œcuménique
227, 25, et ses
234, 11, De son côté
235, 19, facultés
» 25, civilisation
236, 5, Sainte-Cécile
» 11, donné
» 25, du jeune
240, 3)4, une longue
250, 1)5, archiépiscopal
256, 26, eux-mêmes
264, 15, Une fois
266, 4, quelque
» 19, le plus
267, 25, villages
268, 21, ensemencer
269, 25, 2), 1) / 1), 2).
272, 1, revenus sous
» 41, *Laudemiæ, Exeniæ*
278, 2, les cœurs des
279, 1)4, Gli / Cli
287, 18, ils passèrent
» 1)8, contenu
290, 13, le terrible
390, 31, le maître-autel
292, 19, estimés à
297, 1)19, Vice-Syndic
298, 2)8, cet abbé
302, n)3, Hieron°
303, 3, pierreries
» 34, un bouquet
» 35, d'un côté
» 36, une palme
304, 21, chargées...couronnée
» 25, cependant

305, 4, en mérite
309, 23, Raphaël
» 1)2, *Sabatini*
» 3)11, Père Éternel
312, 22, Raphaël
313, 9, monastères
» 18, différend
315, 17, bénédictine
317, 17, Contestations
320, 13, qu'il retournait
» 1)1, plus de
328, 31, confirmation
330, 8)1, n° 108 / n° 31
335, 7, insu
336, 4, habileté
» 6, spacieux
340, 6, rythmes
342, 4, lombard ou
» 19, ajoutons
345, 18, Moyen-âge
347, 9, se soit
350, 1, spacieuse
351, 6, boiseries
355, 3, faite
358, 31, marqueterie
360. 12, tout le
» 2)7, S. Lorenzo
362, 20, prévôté
365, 16, un dévouement
368, 9, A...... DORMIT.
371, 11, la suppression
372, 3, lui / lui lui
381, 5)1, *Collectanea*
382, 3)3, plus grand
» 4)1, cachée
385, 12, Julien Pas-
» 18, trois / deux
390, 3)2, environ 5720
394, 13, ingénieur
» 18, agrandit
395, 3, absorbés
» 24, toute la
397, 29, se rapportant
398, 13, infatigable
» 24, remplissant
399, 2, les milliers
400, 21, veulent
402, 2)2, arrivé
409, 20, de l'Italie
410, 34, une étude
414, 33, couvents
416, 5, poing
» 8, garrottés
» 13, il écrivit
417, 11, charretées
418, 22, dont nous avons
419, 7, Hanovre
423, 14, trois abbés

Pag.	*lig.*	*lire.*
423,	31,	aplanissait
427,	33,	une attache
429,	23,	Acquisition
431,	7,	du même
»	10,	sarrasins
»	19,	Hanovre
»	29,	louange
432,	14,	considérablement
434,	1)1,	restauré
»	2)2,	moment
435,	16,	du feu
»	27,	de Dom
441,	23,	pas moins
447,	7,	ou peu après
448,	25,	tels sont
449,	8,	agrégé
454,	5,	violents
»	1)5,	collaborando
»	1)11,	dicens / dicem
III	22,	Gisulfe
VIII	11,	du côté
»	25,	dedignatus
XVIII	23,	MATHEVS
XXIV	29,	Castrum
XXVI	1,	Constance
XXXIX	1, 1),	Baudouin
XLII	27,	l'abbé Balsamu
XLIV	43,	ipsorum
XLIX	41,	de 20 litres
LXII	2,	(800-1515)
LXVII	13,	ordonne
LXXII	1)2,	bulle
LXXVII	4,	1444 / 1144
LXXX	7,	du commence
»	8,	ou de la fin
LXXXI	34,	mai 1188
CII	1)1,	très-lourd
CIII	n)1,	résumé
CXII	14,	GISULFE I.



